Annuaire général

Études de 1er cycle

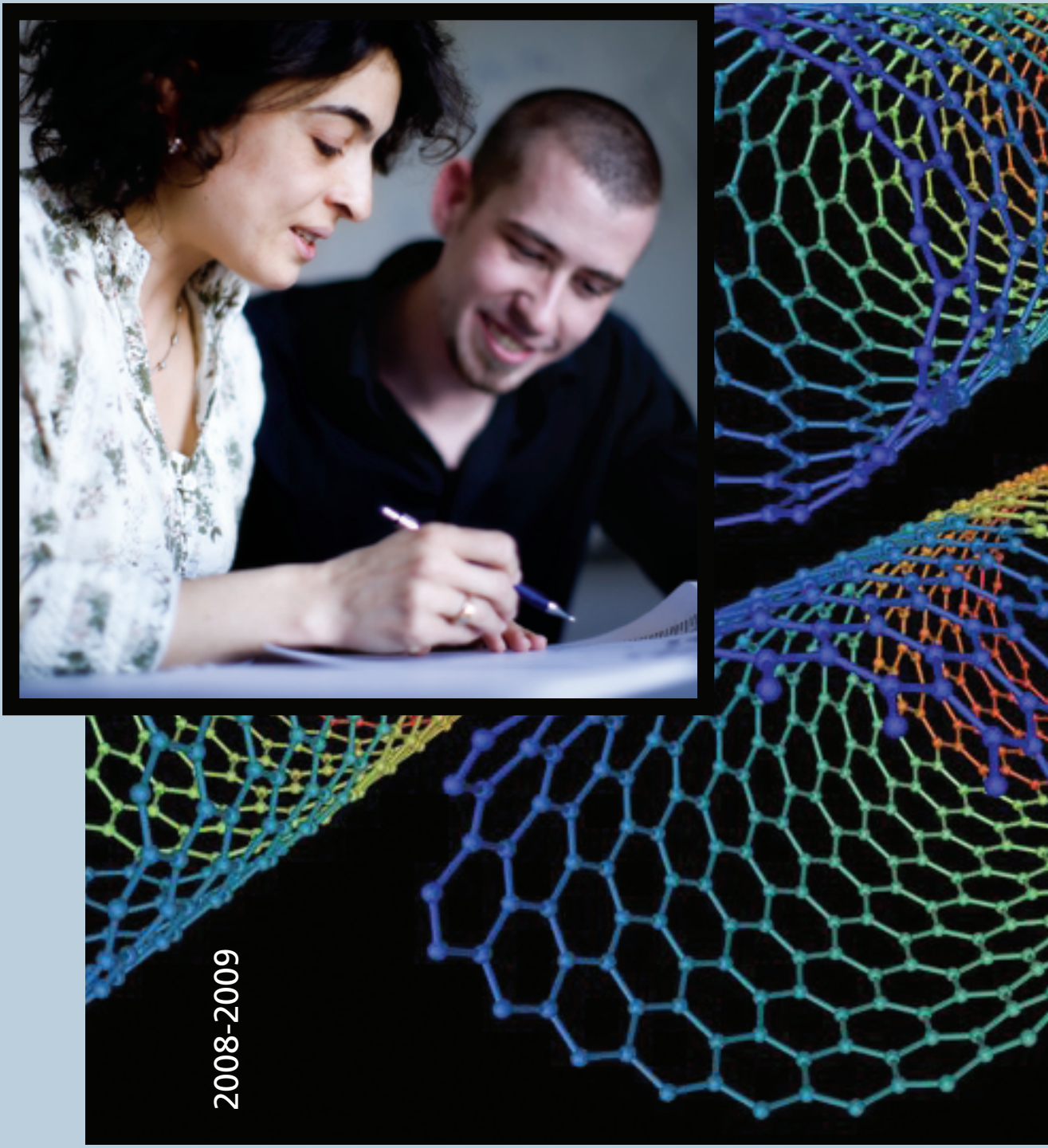

2008-2009

Université de Montréal

www.etudes.umontreal.ca

Section commune

Explication des tableaux de programmes

Dans la section propre à l'unité qui en est responsable, l'annuaire présente le tableau définissant le contenu de chaque programme d'études dans un langage et un format uniformes qui sont ceux du système informatique de gestion des dossiers. On trouvera ci-dessous l'explication de la présentation pour autant qu'elle est commune à tous les programmes. Le cas échéant, les éléments d'explication particuliers à chaque programme se retrouvent au début ou à la fin de chacun des tableaux.

Version

Quand un programme est modifié d'une année à l'autre, la modification s'exprime parfois par la création d'une nouvelle version à laquelle sont inscrits les nouveaux étudiants, tandis que les anciens étudiants restent inscrits à la version antérieure. La dernière version, celle qui porte le numéro le plus élevé, est toujours présentée à l'annuaire.

Orientation

Certains programmes se présentent en deux ou plusieurs orientations. Il s'agit de cheminements différents vers un même diplôme, soit à cause d'un point de départ différent, soit pour refléter des sous-disciplines ou des besoins particuliers de certains groupes d'étudiants.

L'existence de plusieurs orientations est indiquée, le cas échéant, dans le bilan qui vient immédiatement en dessous du titre « Structure du programme ».

Segment

La notion de segment de programme répond à la présence d'orientations de la façon suivante. Si, par exemple, un programme comporte deux orientations, il comptera habituellement trois segments : un segment commun aux deux orientations et un segment propre à chacune des deux orientations. Dans le corps du tableau, pour qu'il soit plus facile de s'y retrouver, les segments sont séparés par des traits horizontaux, tandis que les blocs d'un même segment se suivent sans trait horizontal.

On trouve dans chaque segment un certain nombre de blocs, c'est-à-dire des listes de cours, chacune précédée de l'indication de son caractère obligatoire ou à option ainsi que de l'indication du nombre de crédits à prendre dans ce bloc.

Cours obligatoires

Un cours obligatoire est un cours exigé de tous les étudiants d'une même orientation, sans aucune alternative. (Un cours peut être obligatoire dans une certaine orientation sans être obligatoire dans une autre orientation du même programme.) L'étudiant doit donc s'inscrire, à un moment ou l'autre durant ses études, à tous les cours énumérés dans les blocs obligatoires des segments constituant une seule et même orientation du programme.

Quand un même segment compte plusieurs blocs obligatoires, c'est habituellement parce qu'on a voulu regrouper ainsi les cours que l'étudiant suit normalement dans une même année ou dans un même trimestre.

Cours à option

Dans chaque bloc de cours à option, on trouve l'indication d'un nombre minimal et d'un nombre maximal de crédits de cours que l'étudiant prend à l'intérieur de ce bloc, à titre de cours à option. L'ensemble des choix de cours faits par l'étudiant durant ses études doit donc satisfaire aux conditions exprimées ainsi pour chacun des blocs de chacun des segments d'une seule et même orientation, tout en totalisant un nombre de crédits de cours à option correspondant à celui qui est indiqué pour cette orientation dans le bilan du programme.

L'étudiant qui a déjà atteint le nombre maximal de crédits attribué à un certain bloc ne peut plus choisir d'autres cours de ce même bloc à titre de cours à option. (Il n'est pas exclu toutefois qu'il puisse en prendre à titre de cours au choix.)

Cours au choix

En plus des cours obligatoires et des cours à option, certains programmes ou certaines orientations comprennent aussi un nombre déterminé de crédits attribués à des cours au choix. S'il en est ainsi, l'étudiant peut choisir ces crédits parmi l'ensemble de tous les cours offerts à l'Université, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Faculté ou du Département responsable de son programme. Ce choix est toutefois sujet à l'approbation de l'autorité pédagogique qui a juridiction sur le cours aussi bien qu'à celle du responsable du programme de l'étudiant.

Cours hors programme

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Parmi les cours hors programme, on distingue les deux catégories suivantes : le cours de rattrapage et le cours de culture.

– Un cours de rattrapage est un cours imposé par les autorités compétentes de la faculté à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat qui a échoué à un test d'admission. L'admission définitive est conditionnelle à la réussite du cours.
– Un cours de culture est un cours choisi par l'étudiant pour parfaire sa formation ou par intérêt personnel. L'inscription à un cours de culture doit être approuvée par les autorités compétentes de la Faculté. L'évaluation des apprentissages est obligatoire.

Énumération des cours

– À l'intérieur de chaque bloc, sont ajoutées à la liste des cours certaines indications nécessaires à l'étudiant pour préparer son choix de cours. Pour chacun des cours énumérés, on trouvera en ordre, de gauche à droite, les éléments suivants :
– Le cas échéant, le symbole + : ce symbole indique que l'accès à ce cours est sujet à une condition préalable ou de concomitance. On trouvera l'énoncé de la condition dans la description du cours qui figure à la partie de l'annuaire intitulée « Répertoire des cours ».
– Le sigle (trois lettres) et le numéro (quatre chiffres parfois suivis d'une lettre) du cours. Le sigle correspond normalement à la discipline enseignée. On trouve ci-dessous la liste des sigles avec leur signification. Quant au numéro, le premier des quatre chiffres indique l'année d'études durant laquelle se placera habituellement ce cours pour l'étudiant en cheminement normal; un 6 dans cette position indique un cours d'études supérieures.
– La colonne suivante indique le nombre de crédits du cours.
– Dans la colonne qui suit, les lettres A, H, E, indiquent respectivement que le cours débute au trimestre d'automne, au trimestre d'hiver, au trimestre d'été. Quand il y a deux lettres, AH par exemple, le cours se donne deux fois durant l'année, à l'automne et à l'hiver, pour des groupes d'étudiants différents. Il ne s'agit pas alors d'un cours qui commence au trimestre d'automne et qui se continue au trimestre d'hiver. Il est important de noter que les indications concernant les trimestres sont sujettes à changement.
– Le chiffre indiqué dans la colonne suivante, habituellement 1 ou 2, indique la durée du cours exprimée en trimestres. (Ainsi un cours qui commence au trimestre d'automne et se poursuit au trimestre d'hiver, pour un même groupe d'étudiants, sera indiqué par un A dans la colonne trimestre de début et un 2 dans la colonne durée du cours.)
– Dans la colonne suivante, le cas échéant, le symbole j, s, ou js indique d'une manière générale et préliminaire durant quelle partie de la journée on espère que le cours pourra être donné. Dans la définition ci-dessous, « jour » signifie entre 8 : 30 et 19 : 00, du lundi au vendredi, tandis que « soir » signifie après 16 : 00 (ou encore le samedi ou le dimanche, ces journées étant assimilées au « soir », à cette fin); la période comprise entre 16 : 00 et 19 : 00 appartient aussi bien au « jour » qu'au « soir ».

j) Le symbole j signifie que le cours sera probablement offert le « jour » au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le « soir ».

s) Le symbole s signifie que le cours sera probablement offert le « soir » au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le « jour ».

js) Le symbole js signifie que le cours sera probablement offert au moins une fois le « jour » et au moins une fois le « soir » au cours des trois prochaines années.

Dans le cas de la Faculté des arts et des sciences, de l'information ainsi donnée pour chaque cours, il découle que l'ensemble du programme pourra probablement être suivi en prenant des cours le « jour » seulement (J), le « soir » seulement (S), ou encore le « jour » ou le « soir » (JS). C'est le sens du symbole J, S, ou JS placé à droite du titre du programme. Par exemple, un programme porte le symbole S si tous ses cours obligatoires, ainsi qu'un nombre suffisant de ses cours à option dans chaque bloc, portent le symbole s ou js indiquant qu'ils sont disponibles le « soir ».
– Le titre du cours.

Risque de changement

Les indications expliquées ci-dessus donnent la meilleure information disponible au moment d'imprimer l'annuaire. Il peut arriver que des changements s'imposent subséquemment, particulièrement quant au trimestre de début d'un cours (A, H, E).

Index des programmes d'études de 1er cycle

Liste des sigles de cours

ACT Actuariat
AEG Animation
AES Études est-asiatiques
ALL Études allemandes
AME Aménagement
AND Démographie et anthropologie
ANG Études anglaises
ANS Anglais langue seconde
ANT Anthropologie
APA Architecture de paysage
ARA Arabe (études arabes)
ARC Architecture
ARP Arts plastiques
ARV Archivistique
ASA Administration de la santé
BCM Biochimie
BIN Bio-informatique
BIO Biologie (sciences biologiques)
CEP Communication et politique
CHI Chirurgie
CHM Chimie
CHN Chinois (études chinoises)
CIN Cinéma (études cinématographiques)
COM Communication (sciences de la communication)
CON Université Concordia
CRI Criminologie
CTL Études catalanes
DEI Design d'intérieur
DEN Médecine dentaire
DER Dentisterie de restauration
DID Didactique
DIN Design industriel
DMO Démographie
DMV Médecine vétérinaire
DRT Droit
DST Didactiques, sciences et technologies
EAE Études allemandes et européennes
EAM Littérature (études anciennes et modernes)
ECN Sciences économiques
ECS Écosanté
EDP Éducation permanente
EDU Éducation (stages)
EMU Éducation, musique
ENF Enseignement du français
ERN Ergonomie
ERT Ergothérapie
ESP Études hispaniques
ETA Éducation : études et administration
ETH Relations ethniques
ETM Études médiévales
FAS Études interculturelles
FLS Français langue seconde (enseignement)
FRA Littératures de langue française
FRS Français langue seconde
GBM Génie biomédical
GCH Génie chimique
GEO Géographie
GER Gérontologie
GIN Génie industriel (École Polytechnique)
GIR Invalidité et réadaptation (gestion)
GLG Géologie
GRC Grec ancien
GRM Grec moderne (études néo-helléniques)
GSP Gestion appliquée à la police et à la sécurité
HAR Histoire de l'art
HEC HEC Montréal
HGL Études classiques
HST Histoire
IDI Déficience intellectuelle (intervention)
IFT Informatique
INT Études internationales
INU Information numérique
ITL Études italiennes
JES Jeunes et société
JOU Journalisme
JPN Japon (études japonaises)
KIN Kinésiologie
LAA Études latino-américaines
LAT Latin (études latines)
LCO Littérature comparée
LNG Linguistique et philologie
LNP Linguistique et psychologie
LOC Localisation (support informatique)
MAT Mathématiques
MCB Microbiologie et immunologie
MCG Université McGill
MCT Musique, composition
MEV Médecine vétérinaire
MIN Musique, interprétation
MMD Médecine (multidisciplinaire)
MMV Médecine vétérinaire (multidisciplinaire)
MSN Santé environnementale et santé au travail
MSO Médecine sociale et préventive
MTE Musique, écriture
MUE Musique, ensembles et ateliers
MUI Musique, instrument
MUL Musicologie
MUS Musique
NUT Nutrition
OPH Ophtalmologie
OPM Optométrie
ORA Orthophonie – audiologie
PAA Anatomie et physiologie animales
PBC Pathologie et biologie cellulaire
PBT Publicité
PED Pédagogie (interdépartemental)
PEF Petite enfance et famille
PEP Politique et philosophie
PHA Pharmacie
PHI Philosophie
PHL Pharmacologie
PHM Pharmacie
PHT Physiothérapie
PHY Physique
POL Science politique
PPA Psychopédagogie et andragogie
PPL Études plurisectorielles
PRO Communication promotionnelle
PSE Psychoéducation
PSL Physiologie
PST Psychiatrie
PSY Psychologie
PTG Études portugaises
PTM Pathologie et microbiologie (méd. vét.)
QCF Études québécoises
REA Réadaptation (générale)
RED Rédaction
REI Relations industrielles
REP Relations publiques
RUS Études russes
SAB Santé buccale
SBM Sciences biomédicales
SCV Sciences de la vision
SIP Sécurité intérieure et formation policière
SME Santé mentale
SMN Santé en milieu naturel (maintien à domicile)
SOI Sciences infirmières
SOL Sociologie
SRL Sciences des religions

SST Santé et sécurité du travail
STD Statistique et démographie
STO Stomatologie
STT Statistique
SVS Service social
THL Théologie
TRA Traduction
TXM Toxicomanie
URB Urbanisme
VIO Violence, victimes et société
VNM Études vietnamiennes

Index des programmes d'études de 1er cycle

Se reporter à la table des matières propre à chaque section facultaire de cet annuaire pour repérer le programme.

A

Accès aux études universitaires : Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires
Action communautaire : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous École de service social
Administration des systèmes informatiques : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Animation spirituelle et engagement communautaire : majeure, mineure – Faculté de théologie et de sciences des religions
Anthropologie : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'anthropologie
Approche critique du christianisme : module **–** Faculté de théologie et de sciences des religions
Architecture : baccalauréat – Faculté de l'aménagement – sous École d'architecture
Architecture de paysage : baccalauréat – Faculté de l'aménagement – sous École d'architecture de paysage
Archivistique : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Arts et sciences : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires
Audiologie : baccalauréat – Faculté de médecine

B

Baccalauréat de 120 crédits : Année de transition – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires
Baccalauréat de 120 crédits : Structure d'accueil – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires
Biochimie : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous Département de biochimie
Bio-informatique : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous Département de biochimie
Bureautique : module – Faculté de l'éducation permanente – sous Modules

C

Chimie : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de chimie
Communication appliquée : certificat – Faculté de l'éducation permanente. – sous Certificats
Communication et Politique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de communication
Communication promotionnelle : module – Faculté de l'éducation permanente – sous Modules
Coopération internationale : certificat – Faculté de l'éducation permanente. – sous Certificats
Criminologie : baccalauréat, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous École de criminologie
Criminologie : certificat – Faculté de l'éducation permanente. – sous Certificats

D

Démographie : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de démographie
Démographie et Anthropologie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de démographie
Démographie et Géographie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de démographie
Démographie et Statistique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de démographie
Design (orientation design d'intérieur) : baccalauréat – Faculté de l'aménagement – sous École de design industriel
Design (orientation design industriel) : baccalauréat – Faculté de l'aménagement – sous École de design industriel
Design des jardins : mineure – Faculté de l'aménagement – sous École d'architecture de paysage
Droit : baccalauréat – Faculté de droit
Droit : certificat, microprogramme – Faculté de l'éducation permanente

E

Économie et Politique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de science politique
Écosanté : certificat – Faculté de l'éducation
Écriture de scénario et création littéraire : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Éducation préscolaire et enseignement primaire : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement de l'éducation physique et à la santé : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement de l'univers social au secondaire : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement des mathématiques au secondaire : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement des sciences et des technologies au secondaire : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement du français au secondaire : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement du français langue seconde : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement en adaptation scolaire : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Ergothérapie : baccalauréat – Faculté de médecine
Éthique et droit : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de philosophie
Études allemandes : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes
Études allemandes et Histoire : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes
Études anglaises : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'études anglaises
Études anglaises et Littérature comparée : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'études anglaises
Études arabes : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Études cinématographiques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Études cinématographiques et Littérature comparée : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littérature comparée
Études classiques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études classiques
Études classiques et Anthropologie: baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études classiques
Études est-asiatiques : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études de l'Asie de l'Est
Études est-asiatiques et Anthropologie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études de l'Asie de l'Est
Études est-asiatiques et Géographie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études de l'Asie de l'Est
Études est-asiatiques et Histoire : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études de l'Asie de l'Est
Études européennes: mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Centre canadien d'études allemandes et européennes
Études hispaniques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes

* DELCE : Direction de l'enseignement des langues et de cultures et étrangères.

Études individualisées : certificat – Faculté de l'éducation permanente
Études internationales : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous Département de science politique
Études italiennes : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Études latino-américaines : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Études médiévales : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études médiévales
Études néo-helléniques : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Études québécoises : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'histoire

F

Français langue seconde pour non-francophones : certificat – Faculté de l'éducation permanente

G

Géographie : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de géographie
Géographie environnementale : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous Département de géographie
Gérontologie : certificat – Faculté de l'éducation permanente
Gestion appliquée à la police et à la sécurité : certificat – Faculté de l'éducation permanente
Gestion de l'information numérique : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Gestion des services de santé et des services sociaux : certificat, module – Faculté de l'éducation permanente

H

Histoire : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'histoire
Histoire et Études classiques : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études classiques
Histoire de l'art : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

I

Informatique : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Informatique appliquée : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Initiation à la programmation : module – Faculté de l'éducation permanente – sous Modules
Initiation au multimédia : module – Faculté de l'éducation permanente – sous Modules
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques : certificat – Faculté de l'éducation permanente
Intervention en déficience intellectuelle : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats
Intervention psychoéducative : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous École de psychoéducation

JK

Journalisme : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats
Kinésiologie : baccalauréat, majeure, mineure – Département de kinésiologie

L

Langue et culture allemandes : module – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Langue et culture anglaises : module – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Langue et culture arabes : module – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Langue et culture catalanes : module – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Langue et culture chinoises : module – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Langue et culture grecques : module – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Langue et culture hispaniques : module – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Langue et culture italiennes : module – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Langue et culture japonaises : module – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Langue et culture latines : module – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Langue et culture luso-brésiliennes : module – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Langue et culture néo-helléniques : module – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Langue et culture russes : module – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Langue et culture vietnamiennes : module – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Langue portugaise et cultures lusophones : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous DELCE*
Lettres et sciences humaines : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous Département des littératures de langue française
Linguistique : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de linguistique et de traduction
Linguistique et Psychologie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de linguistique et de traduction
Littérature comparée : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littérature comparée
Littérature comparée et Philosophie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littérature comparée
Littératures de langue française : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département des littératures de langue française
Littératures de langue française et Linguistique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de linguistique et de traduction
Littératures de langue française et Philosophie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de philosophie
Littératures de langues anglaise et française : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'études anglaises

M

Mathématiques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de mathématiques et de statistique
Mathématiques et Économie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de sciences économiques
Mathématiques et Informatique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Mathématiques et Physique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de physique
Médecine : année préparatoire – Faculté de médecine
Médecine : doctorat – Faculté de médecine
Médecine dentaire : année préparatoire – Faculté de médecine dentaire
Médecine dentaire : doctorat – Faculté de médecine dentaire
Médecine vétérinaire : doctorat – Faculté de médecine vétérinaire
Multimédia : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Musique, art et société : mineure – Faculté de musique
Musique, composition électroacoustique : baccalauréat – Faculté de musique
Musique, composition instrumentale: baccalauréat – Faculté de musique
Musique, composition mixte : baccalauréat – Faculté de musique
Musique, écriture : baccalauréat – Faculté de musique
Musique, général : baccalauréat – Faculté de musique
Musique, interprétation chant – orientation baroque et classique: baccalauréat – Faculté de musique
Musique, interprétation instruments classiques : baccalauréat – Faculté de musique
Musique, interprétation jazz : baccalauréat – Faculté de musique
Musique, musicologie : baccalauréat – Faculté de musique
Musiques numériques : mineure – Faculté de musique

* DELCE : Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères.

NO

Nutrition : baccalauréat – Faculté de médecine
Optométrie : année préparatoire – École d'optométrie
Optométrie : doctorat – École d'optométrie
Orthophonie : baccalauréat – Faculté de médecine

P

Petite enfance et famille : intervention précoce : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats
Pharmacie : baccalauréat, doctorat – Faculté de pharmacie
Philologie française et romane : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de linguistique et de traduction
Philosophie : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de philosophie
Philosophie et Études classiques : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de philosophie
Physiothérapie : baccalauréat – Faculté de médecine
Physique : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de physique
Physique et Informatique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de physique
Programmation : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Programmation Internet : module – Faculté de l'éducation permanente – sous Modules
Psychoéducation : baccalauréat, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous École de psychoéducation
Psychoéducation et Psychologie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous École de psychoéducation
Psychologie : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de psychologie
Psychologie et Sociologie: baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de sociologie
Publicité : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

R

Rédaction : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats
Rédaction : principes et pratique : module – Faculté de l'éducation permanente.- sous Modules
Relations ethniques : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de sociologie
Relations industrielles : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous École de relations industrielles
Relations industrielles : certificat – Faculté de l'éducation permanente
Relations publiques : certificat – Faculté de l'éducation permanente. – sous Certificats
Religions dans le monde contemporain : module – Faculté de théologie et de sciences des religions

S

Santé communautaire : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats
Santé et sécurité du travail : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats
Science politique : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de science politique
Science politique et Philosophie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de science politique
Sciences biologiques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de sciences biologiques
Sciences biomédicales : baccalauréat – Faculté de médecine
Sciences cognitives : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de linguistique et de traduction
Sciences de la communication : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de communication
Sciences des religions : certificat – Faculté de théologie et de sciences des religions
Sciences des religions appliquées: majeure – Faculté de théologie et de sciences des religions
Sciences économiques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de sciences économiques
Sciences infirmières : deux baccalauréats – Faculté des sciences infirmières
Sciences infirmières : évaluation de la santé et interventions : module – Faculté des sciences infirmières
Sciences infirmières : profession en santé : mineure – Faculté des sciences infirmières
Sciences infirmières : soins d'urgence : module – Faculté des sciences infirmières
Sciences religieuses : certificat ou mineure – Faculté de théologie et de sciences des religions
Sécurité et études policières : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous École de criminologie
Service social : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous École de service social
Sociologie : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – Département de sociologie

T

Théologie : baccalauréat, majeure – Faculté de théologie et de sciences des religions
Théologie pratique : certificat – Faculté de théologie et de sciences des religions
Toxicomanies : prévention et réadaptation : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats
Traduction : baccalauréat, majeure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de linguistique et de traduction
Traduction 1 : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats
Traduction 2 : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats
Traduction troisième langue : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littérature et de langues modernes

UV

Urbanisme : baccalauréat, mineure – Faculté de l'aménagement
Violence, victimes et société : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Baccalauréat par association de programmes

L'étudiant qui veut diversifier sa formation peut obtenir un baccalauréat par association de deux ou de trois programmes (y compris ceux des Écoles affiliées ou d'autres universités). Ainsi, on peut obtenir un baccalauréat en associant un programme de majeure (60 crédits) dans une discipline ou un champ d'études à un programme de mineure ou de certificat (30 crédits) dans une autre discipline ou un autre champ d'études. De même, on peut obtenir un baccalauréat en associant trois programmes de mineures ou de certificats (30 crédits). Cependant, toutes les associations ne peuvent conduire à un baccalauréat. Par exemple, deux programmes de nature multidisciplinaire, tels le mineure arts et sciences, le certificat d'études individualisées et le certificat de culture et civilisation, ne peuvent être associés pour l'obtention d'un baccalauréat.

En conséquence, l'étudiant est prié de consulter un responsable de sa faculté avant son inscription.

N.B. : Des frais de 50 $ sont perçus pour l'émission du baccalauréat.

Site web Études – Guichet étudiant

Les programmes d'études, présentés par domaines d'étude ou par faculté, les descriptions et les horaires de cours, les règlements pédagogiques propres aux facultés, les annuaires généraux et les tirés à part facultaires, les informations relatives à l'admission ainsi que de nombreux services en ligne sont accessibles en tout temps sur le site web www.etudes.umontreal.ca

Annuaire général

2008•2009

Tome I

PROGRAMMES

Études de 1er cycle

Université de Montréal

Université de Montréal

Études de premier cycle

Table des matières

	Section - Page
Renseignements généraux	
Direction universitaire	
Admission et inscription	
Règlements	
Frais de cotisation des associations étudiantes	**i**
Règlement des études de 1er cycle	**RÉ-1**
Section commune	
Explication des tableaux de programmes	
Liste des sigles de cours	
Index des programmes de 1er cycle	**SC-1**
Sections facultaires	
Faculté de l'aménagement	1-**1**
Faculté des arts et des sciences	2-**1**
Faculté de droit	3-**1**
Faculté de l'éducation permanente	4-**1**
Faculté de médecine	6-**1**
Faculté de médecine dentaire	7-**1**
Faculté de médecine vétérinaire	8-**1**
Faculté de musique	9-**1**
Faculté de pharmacie	10-**1**
Faculté des sciences de l'éducation	11-**1**
Faculté des sciences infirmières	12-**1**
Faculté de théologie et de sciences des religions	13-**1**
Département de kinésiologie	14-**1**
École d'optométrie	15-**1**
Répertoire des cours	16-**1**

Renseignements généraux

Information à jour le 16 juin 2008

Introduction

Le contexte controversé dans lequel l'Université de Montréal voyait le jour, en 1878, ne laissait guère présager qu'elle deviendrait, avec l'École Polytechnique et HEC Montréal qui lui sont affiliées, le plus grand complexe universitaire au Québec, quelque cent ans plus tard. Elle n'était alors constituée que de trois facultés, séparées les unes des autres : la Faculté de théologie logeait au Grand Séminaire, rue Sherbrooke, la Faculté de droit accueillait ses quelques étudiants au Cabinet de lecture paroissial, rue Notre-Dame, tandis que la Faculté de médecine, un an plus tard, ouvrait ses portes au château Ramezay.

L'Université de Montréal reçoit sa première charte du Parlement de Québec en 1920. En 1967, elle devient un établissement à caractère public dont les buts sont l'enseignement supérieur et la recherche et qui prévoit la participation des professeurs, des étudiants et des diplômés à son administration.

L'Université de Montréal compte actuellement 13 facultés et de nombreux départements et écoles. Avec ses deux écoles affiliées, l'École Polytechnique et HEC Montréal, elle constitue le premier complexe universitaire au Québec et le deuxième au Canada. Elle accueille plus de 55 000 étudiants, emploie 10 000 personnes et décerne près de 10 000 diplômes à tous les cycles d'études. Montréalaise par ses racines, internationale par vocation, l'Université de Montréal compte parmi les plus grandes universités de la francophonie.

Direction générale

http://www.direction.umontreal.ca/recteur/equipe/index.html

Recteur
Luc Vinet, doctorat de 3e cycle en physique théorique (Université Pierre et Marie Curie, Paris VI), Ph.D. physique (Montréal)

Vice-recteur exécutif
Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)

Vice-recteur adjoint – administration
Éric Filteau, MBA (McGill)

Vice-rectrice adjointe – systèmes et technologies de l'information
Ghilaine Rocquet, M.Sc. informatique de gestion (UQÀM)

***Provost* et vice-recteur – affaires académiques**
Jacques Frémont, LL. M. (Osgoode Hall)

Vice-recteur adjoint – affaires professorales
Luc Granger, Ph.D. (Montréal)

Vice-rectrice adjointe – études
Hélène David, Ph.D. psychologie (Montréal)

Vice-rectrice adjointe – études supérieures et postdoctorales
Louise Béliveau, Ph.D. (Montréal)

Vice-recteur adjoint – vie étudiante
Alexandre Chabot

***Vice-provost* et vice-recteur – planification**
Pierre Simonet, O.D., Ph.D. (Waterloo)

Administrateur exerçant les fonctions de vice-recteur – développement et relations avec les diplômés
Serge Carrière, M.D. (Montréal)

Vice-recteur adjoint – communications
Philippe Beauregard, M.A. (St.Andrews)

Vice-recteur par interim – à l'international et aux relations institutionnelles
Pierre Simonet, O.D., Ph.D. (Waterloo)

Vice-recteur – recherche
Joseph Hubert, Ph. D. (Montréal)

Vice-recteur adjoint – recherche
N.

Bibliothèques
Richard Dumont, M.Sc. (Montréal)

Ombudsman par intérim
Pascale Descary, LL. B. (Montréal)

Registraire
Pierre Chenard, Ph. D. (Laval)

Secrétaire générale
Francine Verrier, LL. B. (UQÀM)

Directeurs des Écoles affiliées
École Polytechnique : Christophe Guy
HEC Montréal : Michel Patry

Doyens

Faculté de l'aménagement : Giovanni De Paoli
Faculté des arts et des sciences : Gérard Boismenu
Faculté de droit : Gilles Trudeau
Faculté de l'éducation permanente : Jean-Marc Boudrias
Faculté des études supérieures et postdoctorales : Louise Béliveau
Faculté de médecine : Jean L. Rouleau
Faculté de médecine dentaire : Gilles Lavigne
Faculté de médecine vétérinaire : Jean Sirois
Faculté de musique : Jacques Boucher
Faculté de pharmacie : Pierre Moreau
Faculté des sciences de l'éducation : Michel D. Laurier
Faculté des sciences infirmières : Francine Girard
Faculté de théologie et de sciences des religions : Jean Duhaime

Directeurs des unités rattachées au Comité exécutif
Département de kinésiologie : François Prince
École d'optométrie : Jacques Gresset

Corps universitaires

En vertu de la charte en vigueur depuis le 1er septembre 1967, l'administration générale de l'Université relève des corps universitaires suivants : le Conseil, le Comité exécutif, l'Assemblée universitaire, la Commission des études. Des statuts complètent la charte et précisent les modalités de l'administration de l'Université.

Conseil de l'Université
Le Conseil de l'Université exerce tous les droits de l'Université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement. Il se compose des membres suivants : le recteur, cinq membres nommés par l'Assemblée universitaire, deux membres nommés par les associations étudiantes accréditées, deux membres nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université, deux membres nommés par le Modérateur des facultés ecclésiastiques après consultation de leurs conseils, huit membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, au plus quatre autres membres nommés par résolution du Conseil, adoptée par au moins les trois quarts de ses membres. Le président du Conseil, élu par ses pairs, porte le titre de chancelier de l'Université. Ce poste est actuellement occupé de manière intérimaire par Mme Louise Roy.

Comité exécutif
Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du Conseil et en exerce tous les pouvoirs sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve. Il se compose du recteur ainsi que d'au moins quatre et d'au plus huit personnes que le Conseil nomme parmi ses membres. Le Conseil peut nommer parmi ses membres des substituts chargés de remplacer aux séances du Comité un membre absent, autre que le recteur.

Assemblée universitaire
L'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement; adresse au Conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'Université et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'Université; fait les règlements concernant le statut des professeurs et la discipline universitaire, et en surveille l'application; exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, le directeur des bibliothèques, au moins un professeur de chacune des facultés comptant au moins dix pro-

fesseurs, élu par ceux-ci, trois membres du Conseil nommés par celui-ci, huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants, trois membres nommés, conformément aux statuts, par un conseil représentant le personnel de l'Université, tous autres membres nommés conformément aux statuts, dont certains parmi les directeurs ou les professeurs d'institutions affiliées. L'Assemblée universitaire est présidée par le recteur.

Commission des études
La Commission des études assure la coordination de l'enseignement et est responsable de l'organisation pédagogique de l'Université. Elle exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, au plus quatre membres nommés par l'Assemblée universitaire, les directeurs d'institutions affiliées désignés aux statuts, sur la recommandation de l'Assemblée universitaire, tous autres membres nommés par le Conseil et dont celui-ci peut limiter les pouvoirs. La Commission des études est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que ce premier désigne.

Coordonnées des facultés, départements, écoles et unités de recherche

Les répertoires électroniques de l'Université contiennent les coordonnées à jour des facultés, départements, écoles, unités de recherche, campus régionaux, services. Ils donnent accès à un bottin de spécialistes et permettent bien sûr d'obtenir les coordonnées du personnel et des étudiants. Sélectionner le lien Répertoires qui est offert à la majorité des pages web institutionnelles, lesquelles sont accessibles à partir de l'adresse *www.umontreal.ca*

Admission

www.futursetudiants.umontreal.ca

Tous les nouveaux étudiants, à plein temps ou à temps partiel, de même que les étudiants qui ont été absents de l'Université pendant une période de plus de douze mois, doivent remplir un formulaire de demande d'admission.

La méthode privilégiée est l'admission web, accessible à l'adresse www ci-dessus. On peut aussi se procurer un formulaire papier au secrétariat des facultés, écoles et départements, de même qu'au Registrariat.

Les personnes qui désirent être admises comme étudiants libres (ne postulent ni certificat, ni diplôme, ni grade) n'ont pas à remplir de demande d'admission. Elles s'adressent au secrétariat des facultés, écoles et départements concernés.

Dans le cas d'une candidature en provenance de l'étranger, les démarches auprès d'une ambassade peuvent se prolonger au-delà de trois mois. Les candidats sont priés de tenir compte de ces délais de manière à respecter les dates limites d'admission.

Admission à la Faculté de l'éducation permanente
Les candidats peuvent obtenir de l'information auprès du Service d'accueil et de renseignements, Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3e étage, aux numéros de téléphone 514-343-6090 ou 1-800-363-8876.

Pour effectuer une demande d'admission en ligne, se rendre à l'adresse *www.fep.umontreal.ca*, cliquer sur le lien Programmes et sélectionner le programme de votre choix. À partir de cet endroit, toute l'information afférente au processus d'admission est accessible en cliquant sur le lien Demande d'admission.

Admission aux études supérieures
Les candidats peuvent obtenir de l'information en consultant le site web de la Faculté des études supérieures et postdoctorales à l'adresse *www.fesp.umontreal.ca*, ou en téléphonant au 514-343-6426.

Dates limites
Les dates limites d'admission varient en fonction des facultés. La Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des études supérieures n'appliquent pas les mêmes dates limites d'admission que l'ensemble des autres facultés.

Les dates limites d'admission varient également en fonction du statut du candidat. Les sortants de collège ont jusqu'au 1er mars pour soumettre leur demande, alors que cette date limite est le 15 janvier pour les autres catégories de candidat.

De plus, il arrive que des places soient encore disponibles dans certains programmes au-delà des dates limites, auquel cas ces dates font l'objet d'une prolongation.

Enfin, les dates limites ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'une admission au trimestre d'automne, d'hiver et d'été.

Pour obtenir toute l'information à ce sujet en un seul coup d'oeil, consulter le tableau récapitulatif diffusé à l'adresse *http://www.etudes.umontreal.ca/admission/dates_limites.html*

Inscription

www.etudes.umontreal.ca/inscription

L'inscription aux cours est une démarche indépendante de la demande d'admission à un programme. Le candidat dont la demande d'admission est acceptée doit remplir les formalités d'inscription aux cours dans les délais réglementaires qui lui seront indiqués en temps utile par la faculté. Cette inscription peut être faite en ligne sur le site Études – Guichet étudiant à l'adresse web ci-dessus.

Admission et inscription aux Écoles affiliées

Le formulaire de demande d'admission est disponible auprès de ces écoles qui ont leurs propres formalités d'admission et d'inscription, de même que leurs propres séries d'annuaires pour leurs programmes d'études.

École Polytechnique
Campus de l'Université de Montréal
C.P. 6079, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3A7
Tél. : 514-340-4724
www.polymtl.ca

HEC Montréal
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
H3T 2A7
Tél. : 514-340-6151
www.hec.ca

Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants

http://www.secgen.umontreal.ca/recueil/reglements.html

I. INFRACTIONS ET SANCTIONS

Article 1 Infractions
1.1 Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :
a) toute tentative de commettre ces actes;
b) toute participation à ces actes;
c) toute incitation à commettre ces actes;
d) tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils le sont par une seule des personnes ayant participé au complot.

1.2 Constituent notamment un plagiat, copiage ou fraude :
a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation;
b) l'exécution par une autre personne d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
d) l'obtention, par vol, manoeuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;
e) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;
f) la modification de résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;
g) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document, matériel ou équipement non autorisé y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;

h) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
i) la falsification d'un document ou de toutes données, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
j) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail, travail dirigé, mémoire ou thèse, intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement.

Article 2 Sanctions
2.1 Une infraction au présent règlement peut donner lieu à une ou plusieurs des sanctions suivantes; elle est signalée par un écrit versé au dossier de l'étudiant :
a) la réprimande;
b) la reprise du travail pour lequel il y a infraction, accompagnée ou non d'une limite quant à la note pouvant être attribuée pour ce travail;
c) l'attribution de la note F pour l'examen, le travail, l'activité, le rapport de stage ou le travail dirigé en cause, accompagnée ou non du retrait du droit de reprise;
d) l'attribution de la note F pour le cours en cause, accompagnée ou non de l'obligation de reprendre le cours;
e) en outre, pour l'étudiant du deuxième ou du troisième cycle :
– la reprise de l'examen de synthèse;
– l'échec à l'examen de synthèse;
– la reprise ou la correction du mémoire ou de la thèse;
– le refus du mémoire ou de la thèse.
f) l'obligation de réussir un ou des cours additionnels comme condition de l'obtention du grade, du diplôme, du certificat ou de l'attestation;
g) la suspension d'inscription à un ou des cours d'un programme pour un minimum d'un trimestre et un maximum de trois trimestres, prenant effet à la date de la décision ou à compter de la fin du trimestre où la décision du conseil de faculté est rendue;
h) l'exclusion définitive du programme concerné;
i) la suspension d'inscription à tout cours offert à l'Université pour un minimum d'un trimestre et un maximum de trois trimestres, prenant effet à la date de la décision ou à compter de la fin du trimestre où la décision du conseil de faculté est rendue;
j) le renvoi de l'Université pour une durée de trois trimestres, incluant le trimestre au cours duquel la décision du conseil de faculté est rendue; à l'issue de la période de renvoi, l'étudiant a le droit de présenter une nouvelle demande d'admission;
k) l'exclusion de l'Université : elle prive l'étudiant ou la personne qui en est l'objet du droit d'être admis ou réadmis à un programme ou inscrit à un cours à l'Université, ou d'obtenir un grade, un diplôme, un certificat ou une attestation d'études de l'Université;
l) le retrait du grade, diplôme, certificat ou attestation d'études de l'Université.

2.2 Récidive
En cas de récidive, des sanctions plus sévères que pour une première infraction peuvent être imposées; elles doivent l'être s'il s'agit d'une infraction de même nature ou plus grave.

II. PROCÉDURE

Article 3
3.1 La personne chargée de la surveillance d'un examen qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction en salle d'examen doit dresser un constat de l'infraction et envoyer, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, au sortir de l'examen. Le doyen ou le directeur de département, selon le cas, en informe immédiatement le professeur concerné.

3.2 Le professeur ou la personne chargée de l'évaluation qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction dans une situation autre que celle mentionnée à l'article 3.1 doit :
a) suspendre l'évaluation de l'étudiant;
b) envoyer, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, dans les meilleurs délais mais au plus tard à la date de remise des résultats de l'évaluation.

3.3 Le jury qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction doit suspendre l'évaluation et envoyer immédiatement, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant.

3.4 Sur réception du rapport de la personne chargée de la surveillance d'un examen, du professeur, de la personne chargée de l'évaluation ou du jury, le doyen ou son représentant en avise l'étudiant par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception du rapport et l'invite à lui présenter ses observations par écrit dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables suivant la date de l'expédition de l'avis.

3.5 Dans tous les cas où une infraction est découverte après que le professeur ou la personne chargée de l'évaluation ait corrigé un examen ou un travail ou après qu'un jury se soit prononcé, le professeur, la personne chargée de l'évaluation ou le jury envoie, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, dans les 15 jours ouvrables suivant la découverte de l'infraction. Le doyen ou son représentant en avise l'étudiant par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception du rapport et l'invite à lui présenter ses observations par écrit dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables suivant la date de l'expédition de l'avis.

3.6
3.6.1 Si, au vu des observations présentées par l'étudiant, le doyen ou son représentant estime qu'il n'y a pas matière à application du présent règlement, il ferme le dossier et l'évaluation de l'étudiant se poursuit.
3.6.2 Si l'étudiant admet l'infraction, le doyen ou son représentant impose une ou plusieurs des sanctions prévues aux paragraphes ***a*** à ***f*** de l'article 2.1 ou saisit le conseil de faculté de l'affaire. Il doit cependant, à la demande de l'étudiant, saisir le conseil de faculté afin que celui-ci statue sur la sanction.
3.6.3 Si l'étudiant ne donne pas suite à l'avis qui lui a été envoyé, le doyen ou son représentant examine la situation et, le cas échéant, impose une ou plusieurs des sanctions prévues aux paragraphes ***a*** à ***f*** de l'article 2.1, ou saisit le conseil de faculté de l'affaire.
3.6.4 Dans les cas mentionnés aux paragraphes 3.6.1, 3.6.2 et 3.6.3, le doyen doit saisir le conseil de faculté à la demande du professeur ou du jury d'évaluation.
3.6.5 Le doyen ou son représentant ne peut imposer la sanction consistant à attribuer la note F lorsque celle-ci entraîne, en application du règlement pédagogique applicable, l'exclusion de l'étudiant du programme. Dans ce cas, il saisit le conseil de faculté de l'affaire.
3.6.6 Si l'étudiant n'admet pas l'infraction, le doyen ou son représentant saisit le conseil de faculté de l'affaire.
3.6.7 Le doyen ou son représentant avise immédiatement l'étudiant par écrit de la décision qu'il prend en vertu des articles 3.6.1 à 3.6.6.

3.7 Lorsqu'il est saisi par le doyen ou par son représentant, le Conseil de faculté, ou un comité formé par celui-ci parmi ses membres et comprenant un membre étudiant du conseil, procède à une enquête durant laquelle l'occasion est donnée à l'étudiant de présenter ses observations; l'étudiant peut être accompagné par une personne de son choix qui n'a pas droit de parole.

3.8 Dans les cas où le conseil de faculté, ou le comité formé par celui-ci, constate qu'une infraction a été commise, il impose une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 2.1. Le doyen ou son représentant avise immédiatement l'étudiant par écrit de la décision du conseil ou du comité.

3.9 Dans les trente jours ouvrables qui suivent la date de l'expédition d'un avis l'informant qu'une sanction lui a été imposée, l'étudiant doit, s'il veut faire réviser cette décision, envoyer une demande motivée à cet effet sous pli recommandé ou certifié au secrétaire général de l'Université, conformément au paragraphe ***c*** de l'article 27.13 des statuts. Il peut alors demander la suspension provisoire de l'exécution de la sanction, conformément au paragraphe ***b*** de l'article 27.13 des statuts.

3.10 À la Faculté des arts et des sciences et à la Faculté de médecine, le comité exécutif de la faculté, ou un comité formé par celui-ci parmi ses membres, exerce les attributions du conseil de faculté. Le comité exécutif ou le comité formé par celui-ci doit, selon le cas, s'adjoindre ou comprendre un membre étudiant du conseil.

3.11 Pour les étudiants inscrits dans un département ou une école rattachés au Comité exécutif de l'Université, le directeur exerce les attributions du doyen et le Comité de discipline prévu aux statuts, les attributions du conseil de faculté.

3.12 Le Comité de discipline prévu aux statuts exerce les attributions du conseil de faculté dans les cas suivants :
a) le cas qui implique des étudiants provenant de différentes facultés;
b) le cas qui implique à la fois un étudiant et un professeur ou une personne chargée de l'évaluation.

3.13 Pour l'application du présent règlement, le doyen peut désigner un représentant parmi les vice-doyens et le secrétaire de faculté.

III. DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES

Article 4 Transition
Le présent règlement s'applique aux infractions commises à compter du jour de son entrée en vigueur. La procédure qu'il prévoit s'applique également à la poursuite des infractions commises avant cette date et les sanctions qu'il prescrit sont applicables à ces mêmes infractions dans la mesure où elles sont plus douces que celles antérieurement prévues. Le présent règlement remplace le règlement nº 30.3 de 1983.

Article 5 Prescription
Le présent règlement s'applique également à l'étudiant qui a terminé ses études à l'Université depuis moins de dix ans.

Article 6 Abandon de cours
Un étudiant à qui il est reproché d'avoir commis une infraction au présent règlement dans le cadre d'un cours ne peut abandonner ce cours tant qu'une décision n'a pas été rendue. Il pourra être autorisé à abandonner sans frais le cours à l'issue de la procédure disciplinaire s'il n'est pas reconnu coupable, même si les délais prévus pour le faire sont écoulés.

Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants

http://www.secgen.umontreal.ca/recueil/reglements.html

Définition
On entend par « Membre de la communauté universitaire » : les officiers de l'Université et de ses facultés, les étudiants, les membres du personnel enseignant et les autres employés de l'Université.

Champ d'application
Le présent règlement s'applique aux étudiants et aux membres du personnel enseignant.

Dispositions

Article 1
Nul ne peut entraver ou contribuer à entraver l'exercice d'une fonction ou la tenue d'une activité universitaire, notamment les réunions des corps universitaires, des personnes ou des organismes, le fonctionnement des services ou l'administration des affaires de l'Université.

Article 2
Nul ne peut, sans justification, empêcher, entraver ou contribuer à entraver la libre circulation des personnes sur le campus, dans les immeubles de l'Université ou dans tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université.

Article 3
Nul ne peut porter atteinte aux libertés et aux droits d'un membre de la communauté universitaire. Il est notamment interdit de :
a) faire preuve de violence ou proférer des menaces à l'égard d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités;
b) empêcher, sans justification, un membre de la communauté universitaire ou l'un de ses invités d'accéder au campus de l'Université ou à tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université;
c) harceler un membre de la communauté universitaire à cause de l'un des motifs de discrimination interdits par la Charte des droits et libertés de la personne.

Article 4
Nul ne peut se conduire d'une façon harcelante, perturbatrice ou abusive de nature :
a) à porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne de même qu'à sa réputation, ou
b) à affecter de façon indue le fonctionnement académique ou administratif de l'Université ou de l'une de ses unités.

Article 5
Nul ne peut, dans le cadre d'activités de recherche, délibérément induire en erreur les membres de la communauté scientifique ou toute autre personne, ou encore tirer un avantage indu d'une situation liée à des activités de recherche.

Article 6
Nul ne peut porter atteinte aux biens de l'Université, ni sur le campus ni dans un lieu sous la responsabilité de l'Université, aux biens d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités. Il est notamment interdit de :
a) voler, détruire ou endommager volontairement, ou détourner à son profit un bien de l'Université ou d'un membre de la communauté universitaire;
b) obtenir de l'Université un avantage au moyen de fausses représentations, de faux documents ou de documents falsifiés;
c) tenter de commettre un des actes mentionnés aux alinéas a) et b) ci-dessus ou aider à le commettre.

Article 7
Toute personne qui enfreint le présent règlement est passible de réprimande, de suspension ou de renvoi de l'Université.

Article 8
Toute plainte relative à l'application du présent règlement est déposée auprès du recteur qui, le cas échéant, en saisit le Comité de discipline.

Par exception, toute plainte de harcèlement sexuel est d'abord déposée au Bureau d'intervention en matière de harcèlement sexuel.

Article 9
Le Comité de discipline, formé par le Comité exécutif conformément aux statuts, impose s'il y a lieu les sanctions prévues à l'article 7. Lorsqu'il est saisi d'une plainte, il doit la traiter dans le respect des règles d'équité procédurale. Il rend une décision écrite et motivée.

Article 10
Le doyen ou le directeur d'un département, dans le cas d'une faculté départementalisée, peut interdire à une personne l'accès à certains lieux ou lui interdire de participer à une ou plusieurs activités lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que, dans les circonstances, sa présence peut entraîner un préjudice sérieux à la sécurité des personnes ou des biens.

Ces interdictions s'appliquent tant que la situation le justifie; et, si le Comité de discipline est saisi de la question, il décide de leur maintien ou de leur levée. En ce cas, le Comité de discipline doit se réunir dans les meilleurs délais.

Règlement relatif aux frais d'admission et aux frais de changement de programme

http://www.secgen.umontreal.ca/recueil/reglements.html

Article 1
Les frais d'admission sont perçus lors du dépôt à l'Université d'un formulaire de demande d'admission ou d'une demande de changement de programme.

Article 2
Les frais d'admission à l'Université sont non remboursables et s'élèvent à quatre-vingts dollars (80,00 $) pour une admission par voie électronique et à cent dollars (100,00 $) pour une admission sur support papier. Ces frais sont de dix dollars (10,00 $) non remboursables, dans le cas d'un module et d'un microprogramme. Cette dernière disposition ne s'applique pas aux étudiants déjà inscrits. Les frais de changement de programme sont de quinze dollars (15,00 $) non remboursables. Toute demande de modification des choix de programme après la création du dossier entraîne des frais de trente dollars (30,00 $) non remboursables.

Article 2.1
En plus des frais exigibles en vertu de l'article 2, des frais facultaires relatifs à l'admission et au changement de programme peuvent être exigibles. Ces frais et leurs modalités de paiement sont fixés par le vice-recteur responsable de l'enseignement, sur recommandation de la faculté concernée et après consultation du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants. Les frais facultaires sont non remboursables.

Article 3
Sont exemptés du paiement des frais de changement de programme les étudiants qui étaient inscrits à l'Université au cours d'un des trois trimestres précédant la demande de changement de programme et, en vue de l'obtention d'un programme de grade, qui ajoutent un sujet majeur à un sujet mineur, un sujet mineur à un sujet majeur, un sujet mineur à un autre sujet mineur ou à deux autres mineurs, deux sujets mineurs à un troisième mineur. Dans ce présent article, les dispositions relatives au mineur s'appliquent au certificat.

Article 4
L'Université peut exempter certains étudiants du paiement des frais d'admission ou de changement de programme, notamment lors du report d'une offre d'admission ou lors du dépôt d'une demande en vue de l'inscription simultanée à deux programmes.

Règlement concernant la perception des cotisations des associations étudiantes

http://www.secgen.umontreal.ca/recueil/reglements.html

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Définitions

Dans ce Règlement, à moins que le contexte ne s'y oppose, on entend :

a) par « ASSOCIATION ÉTUDIANTE ACCRÉDITÉE », une association étudiante accréditée en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01);

b) et par « ASSOCIATION ÉTUDIANTE RECONNUE », une association étudiante reconnue par l'Université de Montréal en vertu de la politique sur la représentativité des associations étudiantes.

2. Champs d'application

L'Université de Montréal perçoit la cotisation fixée :

a) par l'association étudiante accréditée et

b) par l'association étudiante reconnue.

ASSOCIATION ÉTUDIANTE ACCRÉDITÉE

3. Fixation de la cotisation et demande de perception

L'association étudiante accréditée fixe, en conformité avec la loi, le montant de la cotisation. Elle en informe l'Université de Montréal au plus tard le 1er mars pour le trimestre d'été suivant, au plus tard le 30 juin pour le trimestre d'automne suivant et au plus tard le 20 novembre pour le trimestre d'hiver suivant; l'Université perçoit la cotisation si la demande lui est présentée dans ces délais.

4. Modalités de paiement

L'Université de Montréal verse, comme il suit, la cotisation perçue à l'association étudiante accréditée :

– au cours du premier mois du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver, une avance de 70 % des cotisations facturées, et

– à la fin du trimestre concerné, le solde des cotisations réellement perçues.

L'association étudiante accréditée doit :

a) déposer, à la Direction des Services aux étudiants, une copie de ses Règlements généraux et ses lettres d'incorporation;

b) et communiquer chaque année, à la Direction des Services aux étudiants, le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone des membres de son comité exécutif.

ASSOCIATION ÉTUDIANTE RECONNUE

5. Fixation de la cotisation et demande de perception

L'association étudiante reconnue fixe la cotisation selon les modalités suivantes :

a) par un référendum, valide si au moins 20 % de la population étudiante concernée y donne son accord, lorsque la cotisation est établie pour la première fois;

b) selon les modalités prévues par ses Règlements généraux, lorsqu'il s'agit de modifier la cotisation.

L'association étudiante reconnue informe l'Université de Montréal du montant de la cotisation, au plus tard le 1er mars pour le trimestre d'été suivant, au plus tard le 30 juin pour le trimestre d'automne suivant et au plus tard le 20 novembre pour le trimestre d'hiver suivant; l'Université perçoit la cotisation si la demande lui est présentée dans ces délais.

L'Université de Montréal verse, comme il suit, la cotisation perçue à l'association étudiante reconnue :

– au cours du premier mois du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver, une avance de 70 % des cotisations facturées, et

– à la fin du trimestre concerné, le solde des cotisations réellement perçues.

L'association étudiante reconnue doit :

a) déposer, à la Direction des Services aux étudiants, une copie de ses Règlements généraux;

b) communiquer chaque année, à la Direction des Services aux étudiants, le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone des membres de son Comité exécutif;

c) et reconnaître, par écrit, que l'Université de Montréal n'agit qu'en tant que son mandataire et n'encourt aucune responsabilité envers tout étudiant dans l'exercice de son mandat.

DISPOSITIONS FINALES

6. Absence d'exécutif

Lorsqu'une association étudiante se trouve sans Comité exécutif dûment élu, en vertu de ses Règlements généraux, l'Université de Montréal perçoit la cotisation et la conserve. Elle cesse toutefois de percevoir la cotisation pour toute session subséquente. Dès qu'un Comité exécutif est dûment élu par les membres de l'association étudiante concernée, l'Université de Montréal verse à l'association les sommes qu'elle a conservées ainsi que les intérêts générés par ces sommes. Elle recommence alors à percevoir la cotisation. L'Université de Montréal peut soustraire jusqu'à un pour cent de la somme totale afin de couvrir les frais d'administration qu'elle a encourus.

7. Sanction

Un étudiant ne peut être inscrit à un trimestre d'automne à moins qu'il n'ait acquitté intégralement les cotisations exigibles pour tout trimestre antérieur.

8. Modification

L'Université de Montréal consulte le Conseil représentant les étudiants (CRE) afin de modifier ce Règlement.

Frais de cotisation

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous s'appliquent à toutes les facultés et sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par trimestre
Radio étudiante	2 $
www.cismfm.qc.ca	
À l'exception des étudiants des cours offerts hors campus (30 kilomètres et plus du campus), et des étudiants qui paient des frais hors campus	
FAECUM – 1er cycle	
www.faecum.qc.ca	
À l'exception des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente	
FAECUM (été 10,25$)	10,50 $
FEUQ (ne s'applique pas l'été)	2,50 $
Quartier Libre	1,50 $
Halte-garderie	2,50 $
FAECUM – Études supérieures	
www.faecum.qc.ca	
À l'exception des résidents de la Faculté de médecine	
FAECUM (été 10,25$)	10,50 $
FEUQ (ne s'applique pas l'été)	2,50 $
FAECUM-FICSUM	6,00 $
Quartier Libre	1,50 $
Halte-garderie	2,50 $

RÈGLEMENT RELATIF AUX DROITS DE SCOLARITÉ ET AUTRES FRAIS EXIGIBLES DES ÉTUDIANTS

www.fin.umontreal.ca/scolarites_joindre.htm

À jour le 16 juillet 2008

1 – Objet

1.1 Le présent règlement établit le tarif des droits de scolarité et des autres frais exigibles des étudiants de l'Université de Montréal. Il en détermine les modalités de paiement, les conséquences de non-paiement, de même que les conditions de remboursement.

2 – Champ d'application

2.1 Le présent règlement s'applique aux étudiants inscrits à des activités pédagogiques de 1er, de 2e ou de 3e cycle. À moins d'indication contraire, les personnes inscrites à titre d'auditeur sont assimilées aux étudiants aux fins du présent règlement.

3 – Tarif des droits et des frais exigibles

A – Droits de scolarité

Le tarif des droits de scolarité est établi comme suit, selon les cycles d'études :

1er cycle

3.1 Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à des cours de 1er cycle sont de 62,27 $ par crédit.

Des frais supplémentaires de 7,00 $ par crédit sont exigibles des étudiants pour tout cours donné au-delà d'un rayon de 30 kilomètres du campus principal de l'Université.

2e cycle

3.2 Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme de 2e cycle sont de 2 802,15 $ pour la scolarité minimale de trois trimestres, soit 934,05 $ par trimestre à temps plein ou 467,03 $ par trimestre à demi-temps. En cas d'inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant libre, les droits de scolarité sont de 62,27 $ par crédit. Au Diplôme d'études spécialisées (résidents) de la Faculté de médecine, cependant, les droits de scolarité sont de 1 079,14 $ par trimestre à temps plein.

3.3 Une fois la scolarité minimale complétée, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction de mémoire. Les droits de scolarité sont alors de 312,00 $ par trimestre. À compter du trimestre suivant le dépôt de mémoire, l'étudiant est inscrit en « évaluation-correction », statut libre de droits de scolarité.

3e cycle

3.4 Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme de 3e cycle sont de 5 604,30 $ pour la scolarité minimale de six trimestres, soit 934,05 $ par trimestre à temps plein ou 467,03 $ par trimestre à demi-temps.

3.5 Une fois la scolarité minimale complétée, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction de thèse. Les droits de scolarité sont alors de 312,00 $ par trimestre. À compter du trimestre suivant le dépôt de la thèse, l'étudiant est inscrit en « évaluation-correction », statut libre de droits de scolarité.

B – Frais facultaires

Des frais facultaires relatifs aux études peuvent être exigibles. Ces frais et leurs modalités de paiement sont fixés par le vice-recteur responsable de l'enseignement, sur recommandation du doyen de la faculté concernée et après consultation du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants. Les frais facultaires sont non remboursables.

C – Autres frais

En plus des frais prévus au *Règlement relatif aux frais d'admission et aux frais de changement de programme* et des droits de scolarité et des frais facultaires prévus au présent règlement, les frais suivants sont exigibles :

Frais de service aux étudiants

3.6 Les frais de service aux étudiants pour des cours de 1er cycle sont de 7,00 $ par crédit, jusqu'à concurrence de 105,00 $ par trimestre.

Sont exclus : les cours donnés en dehors de la région métropolitaine de Montréal, telle que cette région est délimitée par Statistique Canada aux fins du recensement.

Les frais de service aux étudiants pour une inscription à un programme de 2e ou de 3e cycle à temps plein sont de 105,00 $.

Frais de gestion

3.7 Les frais de gestion couvrent les transactions d'inscription, de modification ainsi que tout autre traitement au dossier de l'étudiant.

Les frais de gestion pour les cours de 1er cycle sont de 6,67 $ par crédit, peu importe le nombre de crédits.

Les frais de gestion pour une inscription à un programme de 2e ou de 3e cycle à temps plein sont de 100,05 $ par trimestre.

Frais de droits d'auteur

3.7.1 Des frais de droits d'auteur pour la confection de matériel didactique sont exigibles des étudiants. Ils sont fixés par le Comité exécutif de l'Université. À compter du 1er juin 2007, ils sont de 0,41 $ par crédit jusqu'à concurrence de 6,15 $ par trimestre. À compter du 1er juin 2008, ils sont de 0,46 $ par crédit jusqu'à concurrence de 6,90 $ par trimestre. À compter du 1er juin 2009, ils sont de 0,51 $ par crédit jusqu'à concurrence de 7,65 $ par trimestre. À compter du 1er juin 2010, ils sont de 0,55 $ par crédit jusqu'à concurrence de 8,25 $ par trimestre. À compter du 1er juin 2011, ils sont de 0,57 $ par crédit jusqu'à concurrence de 8,55 $ par trimestre.

Frais technologiques

3.7.2 Des frais pour des services technologiques sont exigibles des étudiants et constituent une cotisation automatique non obligatoire.

Pour les cours de 1er cycle ces frais sont de 4,00 $ par crédit, jusqu'à concurrence de 60,00 $ par trimestre.

Pour une inscription à un programme de 2e ou de 3e cycle à temps plein les frais sont de 60,00 $ par trimestre.

Frais de diplomation

3.8 Des frais de diplomation de 50,00 $ sont exigés pour les grades décernés (baccalauréats, maîtrises et doctorats). Sont donc exclus : les microprogrammes, modules, certificats, mineures et majeures ainsi que tous les diplômes d'études supérieures.

4 – Droits de scolarité des étudiants étrangers et des étudiants non–résidents du Québec

A – Étudiants étrangers

4.1 Les droits de scolarité des étudiants étrangers, à l'exclusion des résidents permanents et des étudiants qui sont accueillis en vertu d'ententes internationales agréées ou conclues par le gouvernement du Québec, sont ceux qui sont établis ou qui seront établis par le gouvernement du Québec pour cette catégorie d'étudiants. Ces frais sont les suivants :

1er cycle

Pour les crédits de 1er cycle dont les codes inscrits dans le système GDEU (Guide de la collecte des données sur l'effectif universitaire, ministère de l'Éducation) correspondent aux secteurs suivants :

Médical, périmédical, paramédical, arts, sciences pures et appliquées	468,70 $ par crédit
Dans tous les autres cas	419,77 $ par crédit

2e cycle

Les droits de scolarité d'un étudiant étranger inscrit à un programme de 2e cycle sont de 18 889,65 $ pour la scolarité minimale de trois trimestres consécutifs à temps plein, soit 6 296,55 $ par trimestre à temps plein. Au Diplôme d'études spécialisées (résidents) de la Faculté de médecine, cependant, les droits de scolarité sont de 7 274,61 $ par trimestre à temps plein.

Les étudiants inscrits en rédaction de mémoire paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.3.

3e cycle

Les droits de scolarité d'un étudiant étranger inscrit à un programme de 3e cycle sont de 33 921,90 $ pour la scolarité minimale de six trimestres, soit 5 653,65 $ par trimestre à temps plein.

Les étudiants inscrits en rédaction de thèse paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.5.

B- Étudiants canadiens non-résidents du Québec

4.2 Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont ceux établis par le gouvernement du Québec pour cette catégorie d'étudiants. Ces frais sont les suivants :

1er cycle

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits à un programme de 1er cycle sont de 179,28 $ par crédit.

2e cycle

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits à un programme de 2e cycle sont de 8 067,60 $ pour une scolarité minimale de trois trimestres, soit 2 689,20 $ par trimestre à temps plein ou 1 344,10 $ par trimestre à demi-temps. En cas d'inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant libre, les droits de scolarité sont de 179,28 $ par crédit.

Les étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits en rédaction de mémoire paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.3.

3e cycle

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont ceux prévus aux articles 3.4 et 3.5.

5 – Paiement des droits et des frais exigibles

5.1 L'étudiant est soumis aux modalités de paiement qui suivent :

5.1.1 Trimestre d'automne

a) Les droits et frais exigibles du trimestre d'automne doivent être acquittés au plus tard le 15 octobre.

b) L'étudiant libre ainsi que l'auditeur doivent payer la totalité des droits et frais exigibles à l'inscription. Un ajustement peut être effectué suite à la validation des données de l'inscription.

5.1.2 Trimestre d'hiver

a) Les droits et frais exigibles du trimestre d'hiver doivent être acquittés au plus tard le 15 février.

b) L'étudiant libre ainsi que l'auditeur doivent payer la totalité des droits et frais exigibles à l'inscription. Un ajustement peut être effectué suite à la validation des données de l'inscription.

5.1.3 Trimestre d'été

a) Les droits et frais exigibles du trimestre d'été doivent être acquittés au plus tard le 15 juin.

b) L'étudiant libre ainsi que l'auditeur doivent payer la totalité des droits et frais exigibles à l'inscription. Un ajustement peut être effectué suite à la validation des données de l'inscription.

5.2 Un dépôt non remboursable de 200,00 $ sur les droits de scolarité est exigible lors de l'acceptation d'une offre d'admission à un programme. Le vice-recteur responsable de l'enseignement détermine le ou les programmes auxquels ce dépôt s'applique, après consultation du doyen des facultés concernées et du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants.

6 – Soldes impayés

6.1 L'étudiant ne peut être inscrit à un trimestre à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits de scolarité, les frais exigibles, et les frais d'intérêt de tout trimestre antérieur.

6.2 L'étudiant ne peut obtenir un bulletin de notes, ni recevoir un grade, un diplôme ou un certificat à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits, les autres frais et les intérêts portés à son compte et exigibles. La décision de conférer un grade à un étudiant ne prend effet qu'au moment où ce dernier s'est conformé aux dispositions du présent règlement.

6.3 Lorsqu'un chèque est refusé par une banque ou par un autre établissement de même nature, le solde impayé, auquel s'ajoutent des frais d'administration de 20,00 $, doit être payé soit par mandat-poste, soit par chèque visé.

6.4 Les soldes non acquittés aux dates d'échéance portent des intérêts fixés à 10,75 %.

6.5 Lorsque l'étudiant est en défaut de fournir, dans les délais requis, les documents et renseignements demandés par le Registrariat, ce dernier peut prononcer la suspension ou l'annulation d'une inscription. Lorsqu'une telle mesure est appliquée, l'étudiant ne peut avoir accès aux divers services de l'Université. Si le défaut amène une réduction de la subvention gouvernementale, le Registrariat peut exiger de l'étudiant une majoration équivalente des droits de scolarité.

Les renseignements requis sont ceux qui sont nécessaires au traitement du dossier de l'étudiant, notamment ceux permettant la création et la validation de son code permanent au ministère de l'Éducation du Québec et ceux permettant d'établir la validité de son statut au Québec pour toute la durée du trimestre.

7 – Abandon sans frais

7.1 Abandon d'un cours sans frais

L'étudiant qui désire annuler un ou plusieurs cours avec libération de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles, doit procéder avant la date limite indiquée dans le calendrier universitaire. À titre exceptionnel, dans le cas où l'horaire du cours ne suit pas la période habituelle, le délai prescrit est indiqué à l'horaire du cours.

7.2 Abandon d'un cours avec frais

L'étudiant qui abandonne un ou plusieurs cours après les dates indiquées au calendrier universitaire doit payer la totalité des droits de scolarité et autres frais exigibles. L'étudiant qui abandonne ses études doit se présenter ou écrire (courrier recommandé) au secrétariat de son unité et remettre sa carte d'étudiant.

8 – Remboursement

L'étudiant est soumis aux modalités de remboursement suivantes :

Le trop-perçu, s'il en est un, est imputé aux droits de scolarité du trimestre suivant. Si l'étudiant ne s'inscrit pas, il pourra réclamer le remboursement selon les critères suivants :

a) Dans le cas d'étudiants étrangers, le solde créditeur, généré par la réception d'un paiement incluant les droits de scolarité et frais exigibles d'un ou plusieurs trimestres, ne pourra être remboursé que si l'Université en reçoit l'autorisation du donneur d'ordre et de la mission diplomatique canadienne.

b) Lorsque le remboursement du solde créditeur est approuvé, les productions de chèques de remboursement sont effectuées deux fois par trimestre soit en début et en mi-trimestre.

9 – Préséance

Ce règlement a préséance sur tout autre règlement ou publication.

Règlement des études de premier cycle

– Le présent règlement régit l'admission et les études de premier cycle à l'Université de Montréal à compter du 15 août 2007.
– Il s'applique à tous les étudiants réguliers.
– Sauf pour les dispositions relatives à la moyenne, les articles 1, 4, 7, 9, 11, 12 et 13 s'appliquent aux étudiants libres et visiteurs.
– Les articles 1, 4, 7 s'appliquent aux auditeurs.
– Le présent règlement et le répertoire des programmes et cours, partie intégrante du règlement, sont publiés sous différents formats. En cas de différences, la version électronique prévaut.

1. Définitions

1.1 Année universitaire et trimestres
L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :
a) le trimestre d'automne, généralement de septembre à décembre inclus;
b) le trimestre d'hiver, généralement de janvier à avril inclus;
c) le trimestre d'été, généralement de mai à août inclus.

1.2 Auditeur
L'auditeur est une personne inscrite à un ou à quelques cours; il n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages du ou des cours auxquels il est inscrit et ne peut obtenir de crédits.

1.3 Autorité compétente
Dans le cadre du présent règlement, l'expression «autorité compétente» désigne tout officier de la faculté, autre que le doyen, ou toute autre personne qui, en raison des Statuts ou d'un règlement de l'Université, est autorisé à exercer un pouvoir ou une prérogative conféré au doyen.

1.4 Champ d'études
Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondé sur diverses disciplines et appliqué à une réalité spécifique (exemples : études médiévales, médecine, relations industrielles).

1.5 Conseil de faculté
Dans le cadre du présent règlement, l'expression Conseil de faculté désigne un conseil de faculté, l'assemblée du Département de kinésiologie ou l'assemblée de l'École d'optométrie.

1.6 Cours
Le cours est un ensemble d'activités de formation théorique ou pratique pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à une discipline ou à un champ d'études et par un numéro spécifique; à chaque cours est attribué un nombre défini de crédits.

Suivant les objectifs visés, le cours peut prendre diverses formes, notamment leçon magistrale, séminaire, laboratoire, stage.

En particulier, le stage est un cours qui se déroule dans un laboratoire de recherche ou dans un milieu professionnel sous la responsabilité académique de l'Université.

1.7 Crédit
Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge normale de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'un cours.

Le crédit représente 45 heures consacrées par un étudiant à l'atteinte des objectifs d'un cours; ce nombre inclut, s'il y a lieu, les heures de travail personnel jugées nécessaires par la Faculté.

Par exemple, un crédit peut représenter
– une heure de leçon magistrale et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
– deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
– trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre, ou
– 45 heures consacrées à des activités de stage ou une semaine régulière de travail dans le milieu de stage.

1.8 Département
Dans le cadre du présent règlement, le mot Département désigne un département ou une école relevant d'une faculté.

1.9 Discipline
La discipline est une branche de la connaissance (exemples : biochimie, philosophie, physique).

1.10 Doyen
Dans le cadre du présent règlement, le mot doyen désigne le doyen de la Faculté responsable d'un programme, le doyen de la Faculté qui, par entente interfacultaire, assume la responsabilité d'un programme et, pour les unités rattachées au comité exécutif (kinésiologie et optométrie), le directeur.

1.11 Étudiant
L'étudiant est une personne inscrite ou autorisée à s'inscrire à au moins un cours offert par une faculté de l'Université.

Il y a trois catégories d'étudiants : l'étudiant régulier, l'étudiant libre et l'étudiant visiteur.

a) L'étudiant régulier
L'étudiant régulier est l'étudiant admis à un programme et inscrit, ou pouvant s'inscrire, à un ou à des cours de ce programme. L'étudiant régulier peut aussi avoir accès à des cours hors programme.

Un étudiant ne peut être à la fois régulier dans un programme de premier cycle et libre dans un ou des cours de premier cycle.

b) L'étudiant libre
L'étudiant libre est l'étudiant inscrit à un ou à quelques cours; il ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade, mais il doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages.

c) L'étudiant visiteur
L'étudiant visiteur est l'étudiant admis à un programme dans une autre université ou dans un établissement de niveau universitaire et qui, en vue de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est inscrit à un ou à quelques cours à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou dans le cadre d'un programme d'échanges. L'étudiant visiteur ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade à l'Université de Montréal; il est néanmoins soumis à la réglementation de cette dernière.

1.12 Faculté
Dans le cadre du présent règlement, le mot Faculté désigne une faculté, le Département de kinésiologie ou l'École d'optométrie.

1.13 Grade
Le grade est un titre attestant la réussite d'un programme de grade (baccalauréat, doctorat de premier cycle, maîtrise ou Ph.D.) ou d'une combinaison spécifique de programmes constitutifs d'un grade.

Le titulaire du grade de premier cycle porte le titre de bachelier ou de docteur selon le programme.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (exemples : bachelier ès arts, docteur en médecine dentaire).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (exemples : B.A., pour bachelier ès arts; M.D. pour docteur en médecine).

1.14 Ministère de l'Éducation
Dans le cadre du présent règlement, l'expression Ministère de l'Éducation désigne le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire dans le gouvernement du Québec.

1.15 Officier
Dans le cadre du présent règlement, le mot officier désigne, outre le doyen, un vice-doyen, un secrétaire de faculté, un directeur de département ou d'école.

1.16 Premier cycle
Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire, lequel en comporte trois. Il prépare aux études supérieures ou au marché du travail.

1.17 Probation
La probation est un régime auquel peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences de la progression dans un programme.

1.18 Professeur
Dans le cadre du présent règlement, le mot professeur désigne tout professeur, chargé de cours ou toute autre personne responsable d'un cours ou d'un enseignement.

1.19 Programme
Le programme est un ensemble défini, structuré et cohérent de cours, de stages et d'autres activités de formation portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études.

1.20 Université
À moins d'indication contraire, le mot Université désigne, dans le cadre du présent règlement, l'Université de Montréal.

2. Programmes

2.1 Responsabilités relatives aux programmes
Les facultés se partagent la responsabilité des programmes et des cours de premier cycle de l'Université. Un programme peut comprendre des cours qui sont sous la responsabilité d'une faculté autre que celle responsable du programme.

Conformément aux Statuts de l'Université, le doyen dirige les études de sa faculté, et voit à l'application du présent règlement en ce qui concerne les programmes et les cours de sa faculté ainsi que les programmes multifacultaires dont la responsabilité a été attribuée à sa faculté par entente interfacultaire.

2.2 Catégories de programmes

On distingue divers types de programmes de premier cycle regroupés en quatre catégories : les programmes de grade (baccalauréat ou doctorat de premier cycle), les programmes constitutifs d'un grade, les modules et les programmes d'appoint. Une faculté peut n'offrir que quelques types de programme.

A. Les programmes de grade (baccalauréat ou doctorat de premier cycle)

Les programmes donnant droit à un grade de premier cycle sont : le programme spécialisé, le programme spécialisé bidisciplinaire, le programme spécialisé multidisciplinaire et le programme individualisé.

a) Le programme spécialisé

Le programme spécialisé comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus. La majorité de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option; un cinquième de ces crédits au plus est constitué de cours au choix.

b) Le programme spécialisé bidisciplinaire

Le programme spécialisé bidisciplinaire comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus dont le contenu relève à parts égales de deux disciplines ou de deux champs d'études apparentés. Chacune des parties est habituellement constituée d'au moins 42 crédits spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option.

c) Le programme spécialisé multidisciplinaire

Le programme spécialisé multidisciplinaire comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus dont le contenu relève de plusieurs disciplines ou de plusieurs champs d'études apparentés.

d) Le programme individualisé

Le programme individualisé comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus choisis par l'étudiant selon des centres d'intérêt particuliers auxquels ne peut répondre aucun autre programme ni aucune autre combinaison de programmes. Les choix de l'étudiant doivent être approuvés par le doyen ou l'autorité compétente.

B. Les programmes constitutifs d'un grade (baccalauréat)

Les programmes constitutifs d'un grade sont le majeur, le mineur et le certificat. Ils peuvent donner droit à un baccalauréat de 90 crédits, nommé baccalauréat par cumul, selon les combinaisons suivantes : majeur-mineur, majeur-certificat, trois mineurs ou certificats. Certaines combinaisons ne sont toutefois pas admises pour l'obtention d'un baccalauréat.

a) Le majeur

Le majeur comporte des cours totalisant 60 crédits. Ce programme donne droit à un diplôme.

b) Le mineur et le certificat

Le mineur et le certificat comportent des cours totalisant 30 crédits. Ces programmes donnent droit à un certificat.

C. Le module

Le module comporte des cours totalisant de 9 à 15 crédits. Il peut faire l'objet d'une attestation délivrée par le registraire.

Les modules ne peuvent être associés pour l'obtention d'un certificat, d'un diplôme, ou d'un baccalauréat.

D. Les programmes d'appoint

Les programmes d'appoint sont des programmes qui répondent à des besoins particuliers de clientèles spécifiques. Ils ne donnent pas droit à une sanction officielle et ne peuvent être associés à d'autres programmes en vue de l'obtention d'un grade.

a) Le baccalauréat 120 crédits : année de transition

Le baccalauréat 120 crédits : année de transition permet à des candidats titulaires d'un diplôme préuniversitaire acquis hors-Québec de satisfaire aux conditions d'admissibilité de la majorité des programmes de premier cycle.

b) Le baccalauréat 120 crédits : structure d'accueil

Le baccalauréat 120 crédits : structure d'accueil permet à des titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou à des candidats attestant d'une formation équivalente d'acquérir la formation en sciences nécessaire à l'admissibilité dans certains programmes de premier cycle.

c) Le programme d'accès aux études universitaires

Le programme d'accès aux études universitaires offre une formation préparatoire aux études universitaires.

d) Le programme d'actualisation de formation

Le programme d'actualisation de formation est un programme individualisé comportant un nombre indéterminé de crédits. Il offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue, par exemple, d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou encore pour répondre aux exigences d'admission d'un programme d'études supérieures.

2.3 Description d'un programme

La description d'un programme comprend sa structure, des prescriptions d'inscription ainsi que diverses dispositions réglementaires particulières au programme. Le cas échéant, ces dispositions réglementaires précisent les exigences relatives aux attitudes ou habiletés à développer en fonction des objectifs ou compétences du programme.

Quand les objectifs ou l'approche pédagogique privilégiée le justifient, suivant des modalités et à des moments qu'elle détermine, la Faculté précise toute information relative à des exigences de formation additionnelles.

La description des programmes figure dans le répertoire des programmes de l'Université[1] .

2.4 Structure d'un programme

La structure d'un programme comprend la liste des cours, précise leur répartition dans des blocs de cours obligatoires ou à option et indique le nombre de crédits requis par blocs de cours de même que le nombre de crédits de cours au choix exigés.

a) Segment

Composante structurelle d'un programme, le segment est un regroupement de blocs de cours. Il peut comporter les blocs d'un tronc commun d'un programme avec orientations ou les blocs de chacune des orientations ou les blocs de cours et de stages d'une année d'études dans un programme à promotion par année ou encore les blocs de cours propres à chacune des composantes d'un programme multidisciplinaire.

i) Tronc commun

Le tronc commun comprend les segments imposés à tous les étudiants d'un programme avec orientations.

ii) Orientation

L'orientation est un regroupement thématique de cours à l'intérieur d'un programme; l'inscription dans une orientation exclut la possibilité de choisir des cours dans une autre.

b) Bloc de cours

Le bloc de cours, composante structurelle d'un segment d'un programme, est un regroupement de cours en fonction de leur caractère obligatoire ou à option; il correspond à une thématique ou à un cheminement dans un programme. L'étudiant s'inscrit à des cours totalisant un nombre déterminé de crédits de chacun des blocs.

c) Cheminement honor

Le cheminement honor, inscrit dans certains programmes, est un ensemble de cours permettant d'inciter à l'excellence académique, de reconnaître cette excellence et d'offrir un cheminement facilitant l'accès aux études avancées. Il totalise au moins 12 crédits d'un programme de grade. L'inscription à ce cheminement est réservée aux étudiants satisfaisant à certaines conditions précisées pour chacun des programmes.

2.5 Version d'un programme

Tout programme est identifié sous un numéro de version pour tenir compte des refontes de programme.

2.6 Scolarité

La scolarité est le temps normal requis pour compléter un programme. L'Université détermine un temps minimal et un temps maximal pour chaque catégorie de programme.

La scolarité minimale peut être réduite si l'étudiant bénéficie d'une reconnaissance de crédits selon l'une ou l'autre des dispositions prévues à l'article 8 du présent règlement.

3. Admission à un programme

L'admission à un programme est un processus au terme duquel le doyen ou l'autorité compétente accorde à une personne ayant satisfait à certaines conditions, le droit de s'inscrire aux cours d'un programme, ce qui lui confère le statut d'étudiant régulier.

L'ensemble des dispositions régissant l'admission à chacun des programmes figure dans le répertoire des programmes de l'Université.

---

[1] Le répertoire des programmes est présenté en format papier ou PDF dans deux publications :

- pour la description des programmes et les dispositions réglementaires propres à chacun des programmes, sauf celles touchant l'admission, l'*Annuaire général de l'Université – Études de premier cycle* édité annuellement en avril. Les programmes y sont regroupés par faculté et département,

- pour la description des programmes et l'ensemble des dispositions régissant l'admission, *Études de premier cycle – Guide d'admission,* édité annuellement en août. Les programmes y sont regroupés par faculté.

Le répertoire est également présenté sous format électronique, lequel prévaut, sur le site du Guichet étudiant à l'adresse http://www.etudes.umontreal.ca/ sous la rubrique *Programmes – Premier cycle* (la version la plus récente d'un programme y est présentée, l'étudiant doit se référer à son dossier pour consulter la version du programme dans laquelle il a été admis.)

3.1 Responsabilité de l'admission

Le doyen ou l'autorité compétente est responsable de l'admission.

3.2 Procédure

Avant une période d'admission, l'Université publie la liste des programmes ouverts à l'admission.

Le candidat à l'admission doit présenter une demande et les documents requis dans les délais prescrits pour l'admission à un programme. Le formulaire à compléter varie selon la nature de l'admission.

a) Candidat à un programme

Le candidat à l'admission à un programme de premier cycle doit présenter une demande, en utilisant à cette fin, le formulaire officiel *Demande d'admission* de l'Université. Il peut soumettre sa candidature à un maximum de trois programmes, qu'il doit présenter par ordre de préférence.

b) Candidat en changement de programme

L'étudiant régulier qui souhaite changer de programme doit se présenter au Service de l'admission et du recrutement de l'Université et compléter le formulaire *Demande d'admission en raison d'un changement de programme*.

c) Candidat à un programme constitutif d'un grade (baccalauréat)

Le candidat à un programme de majeur, de mineur ou de certificat correspondant à une deuxième ou à une troisième composante d'un baccalauréat par cumul, doit se présenter au Service de l'admission et du recrutement de l'Université et compléter le formulaire *Demande d'admission en raison d'un changement de programme*.

3.3 Conditions d'admission

a) Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme choisi, telles qu'elles sont décrites dans le répertoire de l'Université pour chacun des programmes.

Le doyen peut exiger une année de qualification, dans un programme d'appoint ou dans un programme connexe, à tout candidat dont la formation a été acquise en dehors du réseau collégial ou universitaire québécois afin de pouvoir mieux évaluer le potentiel du candidat pour une admission dans un programme contingenté et de favoriser une meilleure intégration dans le cursus des études universitaires.

b) Restrictions

Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

i) Capacité d'accueil

Lorsque le nombre de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme indiquée dans le répertoire de l'Université, la sélection repose sur des critères dûment approuvés. De plus, dans l'évaluation des dossiers des candidats, le doyen ou l'autorité compétente tient compte de différentes catégories de candidats. Les catégories de candidat et les critères de sélection sont décrits pour chacun des programmes à capacité limitée, dans le répertoire de l'Université.

ii) Rendement scolaire

Une cote de rendement au collégial ou une cote de rendement universitaire trop faible peut justifier un refus.

iii) Année d'acquisition du diplôme

Le doyen peut exiger que la formation, le diplôme ou les cours préalables, requis pour l'admissibilité datent de moins de huit ans avant le dépôt de la demande d'admission à moins que le dossier ne démontre que le candidat a maintenu ses connaissances à jour.

3.4 Conditions relatives à la langue française

Pour être admissible le candidat doit satisfaire aux conditions relatives à la connaissance et, le cas échéant, à la maîtrise de la langue française.

a) Connaissance de la langue française

Le candidat doit démontrer qu'il a la capacité de communiquer en français jugée minimale pour suivre un programme d'études dans une institution universitaire francophone, soit par la réussite de l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du collégial, soit par la réussite, au seuil requis par le programme, du test de français imposé par l'Université.

b) Maîtrise de la langue française

Le candidat doit atteindre le seuil minimal requis par le programme au test de maîtrise de la langue française imposé par l'Université ou à tout autre test imposé par la Faculté.

3.5 Connaissance d'une autre langue[2]

Dans certains programmes, la connaissance d'une langue autre que le français est indispensable et l'étudiant peut être invité à soumettre des travaux ou à présenter des exposés dans cette autre langue.

Dans ce cas, un test de connaissance de cette langue peut être imposé au candidat par la Faculté.

3.6 Étude des dossiers d'admission

Dans l'évaluation du dossier d'admission, les résultats scolaires étudiés sont ceux disponibles à la date limite officielle pour le dépôt de la demande d'admission à moins que ceux-ci ne permettent pas de porter un jugement pertinent auquel cas, des résultats postérieurs à la date limite sont pris en compte.

3.7 Tests et entrevues

Lorsque prévu aux conditions d'admissibilité propres à un programme et selon des modalités définies par la Faculté, le candidat doit se présenter à une entrevue, subir un ou des tests d'admission ou subir un examen.

a) Conditions de l'entrevue

L'entrevue est menée par au moins deux personnes désignées par le doyen ou l'autorité compétente. Le contenu de l'entrevue est en lien avec les objectifs du programme.

b) Absence

Un candidat qui, pour un motif indépendant de sa volonté, ne peut se présenter à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué et pour lequel il a confirmé sa présence, doit en aviser l'Université, par écrit, au maximum deux jours ouvrés après le jour de l'évaluation. Si le motif est jugé valable, le candidat sera convoqué à une autre séance d'évaluation.

3.8 Décision

Selon le cas, le directeur de l'admission transmet au candidat pour chacun des programmes inscrits dans sa demande d'admission

a) une offre d'admission définitive

si celui-ci satisfait à toutes les conditions d'admissibilité propres au programme. L'avis d'admission précise les conditions additionnelles (inscription, vaccination, etc.) que le candidat doit remplir dans les délais prescrits;

b) une offre d'admission sous engagement

s'il y a présomption que le candidat aura satisfait aux conditions d'admissibilité avant le 15 septembre pour l'admission au trimestre d'automne, le 15 janvier pour une admission au trimestre d'hiver. L'avis d'admission précise les conditions additionnelles (inscription, vaccination, etc.) que le candidat doit remplir dans les délais prescrits;

c) une offre d'inscription sur une liste d'attente

une telle offre peut être suivie d'une offre d'admission définitive ou d'une offre d'admission sous engagement si en raison de désistements, la capacité d'accueil d'un programme n'est pas atteinte;

d) une offre d'admission conditionnelle

à titre exceptionnel, et dans certains programmes, le doyen ou l'autorité compétente peut admettre un candidat qui ne satisfait pas à toutes les conditions d'admissibilité. Le doyen ou l'autorité compétente impose alors des conditions que le candidat doit remplir dans les délais prescrits.

e) un avis de refus

un refus à un programme n'exclut pas la possibilité que le candidat soit admis à un autre programme.

3.9 Vérification de l'évaluation du dossier de candidature

Le candidat qui a reçu un avis de refus ou d'inscription sur une liste d'attente peut demander une vérification technique de l'évaluation de son dossier de candidature. À cette fin, il doit faire parvenir au directeur de l'admission une demande écrite dans les 15 jours ouvrés suivant la date de réception de l'avis. Toute erreur constatée est immédiatement corrigée.

3.10 Révision de l'évaluation du dossier de candidature

a) Demande

Le candidat qui, après vérification de l'évaluation, s'estime lésé par une décision et est en mesure de présenter des faits nouveaux de nature à modifier cette décision peut demander une révision de l'évaluation. À cette fin, il doit faire parvenir au directeur de l'admission une demande écrite dans les 10 jours ouvrés suivant la date de la vérification.

b) Réponse

Le doyen ou l'autorité compétente peut

i) rejeter la demande de révision, il le fait alors par écrit et avec motifs à l'appui. Sa décision est sans appel;

ii) recevoir la demande, il commande alors une révision de l'évaluation. Sur la base des résultats de la révision, le doyen peut confirmer la décision de refus ou offrir l'admission. Il le fait alors par écrit. Sa décision est sans appel.

3.11 Acceptation d'une offre

a) Délais de réponse

Le candidat qui reçoit une offre d'admission définitive, une offre d'admission sous engagement ou une offre d'inscription sur une liste d'attente doit faire part de son acceptation ou de son refus de l'offre dans les délais indiqués dans l'avis d'admission.

[2] Compte tenu du nombre d'ouvrages de référence produits en anglais, une connaissance d'usage de l'anglais est fortement recommandée.

b) Délais pour satisfaire aux conditions d'une admission
Le candidat admis sous engagement doit satisfaire aux conditions de son admission dans les délais prescrits et en faire la preuve dès qu'il est en mesure de le faire en transmettant au directeur de l'admission les documents appropriés[3] .

3.12 Désistement
a) Le candidat peut se désister à tout moment dans le processus d'admission.
b) Il y a désistement automatique dans les cas suivants :
i) Offre d'admission à un autre programme
Le candidat a reçu une offre d'admission définitive ou une offre d'admission sous engagement à un autre choix de programme pour lequel il avait indiqué une préférence (choix prioritaire).
ii) Défaut de répondre à une offre d'admission
Le candidat ne répond pas à une offre d'admission définitive, à une offre d'admission sous engagement ou à une offre d'inscription sur une liste d'attente dans les délais prévus. Il en est alors averti.
iii) Défaut de se présenter à une entrevue ou à un test
Sans motif valable, le candidat ne se présente pas à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué.
iv) Défaut de satisfaire aux conditions d'admission
Le candidat ne satisfait pas aux conditions de son admission.
v) Défaut de s'inscrire
Le candidat ne s'inscrit à aucun cours au trimestre auquel il a été admis.

3.13 Prolongation d'engagement
Exceptionnellement, le doyen peut prolonger d'un maximum de deux trimestres le délai accordé à un candidat pour satisfaire à l'engagement de terminer un programme d'études collégiales ou un cours préalable aux conditions suivantes :
a) Le candidat n'a qu'un cours à compléter pour obtenir le Diplôme d'études collégiales.
b) Le candidat doit
i) soit présenter une attestation écrite du collège confirmant que c'est en raison de l'offre de cours qu'il n'a pu compléter le cours requis,
ii) soit attester par écrit et avec preuves à l'appui que c'est pour un motif indépendant de sa volonté qu'il n'a pu compléter le cours requis.

3.14 Réadmission
a) Demande
La personne qui a abandonné ses études dans un programme ou qui en a été exclue pour des raisons autres que le renvoi en vertu d'un règlement disciplinaire peut présenter une nouvelle demande d'admission selon la procédure établie pour une demande d'admission, elle doit alors satisfaire aux conditions d'admissibilité en vigueur au moment du dépôt de la demande de réadmission et démontrer à la satisfaction du doyen ou de l'autorité compétente qu'elle a amélioré ses possibilités de réussite.
b) Conditions à la réadmission
Pour une réadmission dans un programme contingenté, le doyen ou l'autorité compétente tient également compte du nombre de places et de la valeur comparative du dossier du candidat à la réadmission.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des conditions à la réadmission, par exemple, la mise en probation.

3.15 Nullité d'une admission
Est nulle l'admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission
L'admission du candidat à un programme lui confère le statut d'étudiant régulier pour la version en vigueur de ce programme, statut qu'il maintient jusqu'à la réussite, l'abandon ou l'exclusion du programme. L'étudiant doit procéder à son inscription selon les modalités et dans les délais qui lui sont indiqués.

4. Cours

4.1 Responsabilités relatives aux cours
Les facultés sont responsables des cours. Elles en définissent les contenus et les modalités d'insertion dans chacun des programmes.

Les activités de formation sont sous la responsabilité des professeurs dans le respect du cadre établi par le doyen et des règlements et politiques de l'Université.

4.2 Modalité d'insertion d'un cours dans un programme
a) Cours obligatoire
Le cours obligatoire est imposé à tous les étudiants inscrits à un programme ou, le cas échéant, à une orientation d'un programme;
b) Cours à option
Le cours à option est choisi par l'étudiant régulier parmi un certain nombre de cours faisant partie de blocs structurés; l'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme;
c) Cours au choix
Le cours au choix est choisi par l'étudiant régulier dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. Toute faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant.

4.3 Cours hors programme
Le cours hors programme est un cours choisi par l'étudiant régulier dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. Il ne fait cependant pas partie du programme de l'étudiant, ce cours fait obligatoirement l'objet d'une évaluation dont le résultat ne contribue pas à la moyenne.

4.4 Autres caractéristiques des cours
a) Cours équivalent
Est dit équivalent un cours qui comporte un recoupement significatif de la matière avec un autre cours. Un seul des cours dits équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.
b) Cours préalable
Est dit préalable un cours qui doit obligatoirement avoir été suivi avant un autre.
c) Cours concomitant
Est qualifié de concomitant un cours qui doit être suivi parallèlement à un autre; ce cours peut avoir été suivi préalablement.
d) Cours de mise à niveau
Un cours imposé au candidat par le doyen ou l'autorité compétente à titre de cours préparatoire ou un cours imposé à la suite d'un résultat insatisfaisant à un test d'admission requis par la Faculté, est dit cours de mise à niveau. Sauf exception, ce cours est obligatoirement considéré hors programme.
e) Cours éliminatoire
Est dit éliminatoire un cours dont l'échec n'admet aucune reprise et, de ce fait, exclut la poursuite des études dans le programme.

4.5 Langue d'enseignement
La langue d'enseignement est le français sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, ou encore, par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité. Les ouvrages de référence obligatoires sont en français, de préférence, ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

4.6 Description des cours
La description des cours avec, le cas échéant, indication des cours qui leur sont préalables ou concomitants est présentée dans le répertoire des cours de l'Université.[4]

4.7 Plan de cours
Au début de chaque cours, le professeur présente les objectifs généraux et spécifiques dans un plan de cours indicatif contenant les éléments suivants :
– Une description des sujets abordés durant le cours;
– Une liste des textes et autres documents dont la lecture est obligatoire ou recommandée;
– Les objectifs ou compétences en termes d'apprentissages à réaliser (connaissances et, s'il y a lieu, habiletés et attitudes);
– Une description des méthodes d'apprentissage et d'enseignement ainsi que des modalités d'évaluation;
– Le calendrier des activités d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation;
– Une référence au Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants;
– Les coordonnées du professeur ou des auxiliaires d'enseignement.

5. Inscription

5.1 Selon le contexte, on distingue l'inscription à un programme et l'inscription à un cours.
a) L'inscription à un programme fait référence au statut de l'étudiant par rapport au programme auquel il a été admis.
b) L'inscription à un cours est un processus comportant deux étapes : l'indication par l'étudiant de son intention de suivre un cours; l'autorisation et l'enregistrement par l'Université.

5.2 Disposition générale
Nul n'est autorisé à suivre un cours ou à se soumettre aux évaluations s'il n'est dûment inscrit au cours.

Une inscription à un cours n'est valide que pour la durée du cours.

[3] Les relevés de notes des finissants de cégep et les preuves d'obtention du DEC sont transmis à l'Université par le ministère de l'Éducation.

[4] Le répertoire est présenté dans la partie *Cours* de la publication *l'Annuaire général de l'Université- Études de premier cycle,* édité annuellement en avril.
Le répertoire est également présenté sur le site du Guichet étudiant à l'adresse http://www.etudes.umontreal.ca/ sous la rubrique *Cours – Premier cycle.*

5.3 Offre de cours

a) Liste de cours offerts

Avant chaque période d'inscription, la Faculté fait connaître la liste des cours qui seront offerts durant l'année universitaire. La Faculté n'est pas tenue d'offrir tous les cours de sa banque de cours à chaque trimestre, voire à chaque année universitaire. De plus, la Faculté peut retirer de l'horaire un cours si, compte tenu des circonstances, il devient impossible ou déraisonnable de l'offrir.

b) Accessibilité aux cours

La Faculté indique quels cours peuvent recevoir des étudiants libres, des étudiants visiteurs et des auditeurs, elle précise également les cours auxquels des étudiants réguliers peuvent s'inscrire à titre de cours au choix et de cours hors programme.

c) Section de cours

Lorsqu'un nombre important d'étudiants sont inscrits à un cours pendant un trimestre ou lorsque la pédagogie l'exige, ceux-ci sont répartis en sous-groupes, les sections de cours.

d) Horaire

Pour chaque cours ou, le cas échéant, chaque section de cours, la Faculté précise l'horaire et le lieu de chaque séance de cours de même que l'horaire et le lieu de l'examen final. La Faculté se réserve le droit de modifier l'horaire et le lieu d'un cours ou de l'examen final lorsqu'un événement non prévu au calendrier empêche la tenue d'une activité.

Lorsqu'un événement non prévu entraîne la suppression d'activités pendant une période prolongée, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

e) Nombre de places et priorité d'inscription

Pour chaque cours ou, le cas échéant, chaque section de cours, la Faculté détermine le nombre de places disponibles et les priorités d'inscription en fonction du statut du cours dans un programme, du statut des étudiants souhaitant s'y inscrire et de leur degré d'avancement dans leur programme respectif.

6. Inscription de l'étudiant régulier

6.1 Obligation d'inscription

Le candidat admis doit s'inscrire au trimestre et dans les délais indiqués par la Faculté. Pour maintenir son inscription au programme, l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours dans les années ou trimestres subséquents selon les modalités prescrites par la Faculté.

6.2 Autorisation

Le doyen ou l'autorité compétente approuve l'inscription trimestrielle ou annuelle de l'étudiant.

Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente de la ou des facultés, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel; les deux régimes d'inscription ne sont cependant pas autorisés dans tous les programmes.

a) Temps plein

L'étudiant régulier est à temps plein s'il est inscrit à des cours totalisant un minimum de douze crédits pour un trimestre. Le minimum et le maximum de crédits auxquels un étudiant peut ou doit s'inscrire pendant un trimestre sont déterminés pour chacun des programmes.

b) Temps partiel

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de douze crédits pour un trimestre.

6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme

L'étudiant régulier s'inscrit à des cours en respectant la structure de la version du programme dans laquelle il a été admis, les exigences propres à chacun des cours et toutes autres directives propres au programme. Il doit également tenir compte des impératifs de la scolarité du programme. De plus, le cas échéant, l'étudiant doit respecter le cheminement indiqué dans les dispositions réglementaires propres au programme. Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des mesures à l'étudiant qui n'aurait pas satisfait aux prescriptions d'inscription.

Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. L'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.

L'étudiant régulier inscrit à un programme ne comportant pas une structure prédéfinie, s'inscrit à des cours choisis après approbation du responsable du programme.

6.5 Prescriptions d'inscription – inscription concurrente à deux programmes

L'étudiant inscrit dans deux programmes concurremment (majeur et mineur/certificat ou deux ou trois mineurs/certificats) doit s'inscrire aux cours en respectant les structures de chacun des programmes et les exigences propres aux cours. Il doit également tenir compte de la scolarité de chacun des programmes.

6.6 Prescriptions d'inscription – cours de mise à niveau

L'étudiant qui, en raison de résultats non satisfaisants à un test de français ou à tout autre test, doit suivre un ou des cours de mise à niveau, doit s'y inscrire dans les délais prescrits par le doyen ou l'autorité compétente et le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription définies par ce dernier.

L'étudiant admis conditionnellement à la réussite d'un cours offert à l'Université doit s'y inscrire dans les délais prescrits par le doyen ou l'autorité compétente et le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription définies par ce dernier.

6.7 Prescriptions d'inscription – stage

Le milieu de stage est généralement assigné par la Faculté. Tout lieu de stage qui ne l'est pas doit avoir reçu l'approbation préalable du doyen ou de l'autorité compétente.

6.8 Inscription à un cours hors établissement

En vertu d'ententes interuniversitaires, le doyen ou l'autorité compétente peut permettre à un étudiant régulier de s'inscrire à un ou à plusieurs cours dans un autre établissement universitaire.

Le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut, décrit à l'article 8.6.

Le cours suivi dans le cadre d'une entente interprovinciale ou internationale est considéré au même titre qu'un cours équivalent ou qu'un cours substitut, selon les termes de l'entente conclue entre l'Université et l'autre établissement.

Le maximum de cours hors établissement auxquels un étudiant peut s'inscrire est déterminé par la Faculté. Cependant, dans le cadre de l'*Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec*, l'étudiant ne peut s'inscrire à plus de deux cours totalisant six crédits par année.

6.9 Inscription à des cours hors programme

L'étudiant régulier peut s'inscrire à des cours hors programme. La Faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels peut s'inscrire un étudiant aussi bien au cours d'un trimestre que dans l'ensemble de son programme.

6.10 Scolarité

Au moment de l'inscription, l'étudiant doit tenir compte de la scolarité du programme auquel il est inscrit. La scolarité de chacun des programmes est inscrite dans le répertoire des programmes.

6.11 Modification d'inscription

L'étudiant peut modifier son choix de cours avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours.[5]

Dans certains cas, l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente est requise; elle est obligatoire pour une demande présentée hors délai.

Tout changement de choix de cours doit être fait dans le respect des prescriptions d'inscription.

Le relevé de notes ne fait aucune mention d'une modification d'inscription.

6.12 Abandon d'un cours

a) Demande

L'étudiant qui, pour un motif sérieux, désire abandonner un cours alors que le délai de modification de l'inscription est écoulé, doit présenter une demande écrite et motivée au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande.

b) Abandon autorisé

Si le doyen ou l'autorité compétente agrée la demande, la mention « abandon » (ABA) est inscrite au relevé de notes. Le doyen ou l'autorité compétente peut alors exiger que l'étudiant se réinscrive au cours dans un délai qu'il prescrit.

c) Abandon non autorisé

Si la demande est refusée ou si l'étudiant abandonne le cours sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au relevé de notes et la note finale du cours est calculée en attribuant un échec à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

6.13 Suspension de l'inscription à un programme et dérogation aux prescriptions d'inscription

a) Suspension de l'inscription à un programme

L'étudiant qui veut suspendre temporairement son inscription doit présenter une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente. Celui-ci peut permettre

[5] Conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants, l'étudiant qui annule l'inscription à un ou des cours est libéré de l'obligation de payer les droits de scolarité s'il respecte les délais pour modifier son choix de cours.

la suspension pour une période ne dépassant pas douze mois. Au terme de la période autorisée, l'étudiant doit s'inscrire à des cours du programme sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

b) Dérogation aux prescriptions d'inscription

L'étudiant qui désire déroger aux prescriptions d'inscription doit présenter une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente avant la date limite pour une modification d'inscription.

7. Inscription de l'étudiant libre, de l'étudiant visiteur et de l'auditeur

7.1 Autorisation d'inscription

Le doyen ou l'autorité compétente autorise l'inscription à un cours à titre d'étudiant libre, d'étudiant visiteur ou d'auditeur, à la personne qu'il estime avoir la formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

L'étudiant visiteur inscrit en vertu de l'*Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec* ou de toute autre entente interuniversitaire doit en respecter les dispositions.

7.2 Modalités d'inscription

L'étudiant s'inscrit par cours et par trimestre dans les délais indiqués par la Faculté. Celle-ci détermine le nombre de cours auxquels l'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur peut s'inscrire.

7.3 Modification d'un choix de cours

L'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur qui désire modifier son choix de cours peut le faire avant la date limite indiquée au calendrier facultaire. Le doyen ou l'autorité compétente autorise toute nouvelle inscription.

7.4 Abandon d'un cours

L'étudiant libre ou l'étudiant visiteur qui désire abandonner un cours alors que le délai de changement du choix de cours est écoulé, doit en aviser le doyen ou l'autorité compétente au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. La mention « abandon » (ABA) est inscrite au relevé de notes. Si l'étudiant abandonne le cours hors délai ou s'il le fait sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au relevé de notes et la note finale du cours est calculée en attribuant un échec à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

7.5 Nullité d'une inscription

Est nulle l'inscription reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

8. Reconnaissance de crédits

8.1 Généralités

L'étudiant n'est pas tenu de s'inscrire à un cours si, au jugement du doyen ou de l'autorité compétente, il a autrement atteint les objectifs du cours. Les crédits du cours lui sont accordés par équivalence ou exemption selon le cas.

Le doyen ou l'autorité compétente peut aussi permettre à un étudiant de s'inscrire à un autre cours en substitution d'un cours du programme.

Un cours réussi à l'Université avant l'admission dans un programme peut être transféré.

8.2 Équivalence de cours

a) Définition

Il y a équivalence de cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme. Tout crédit de cours accordé par équivalence est compté dans le total des crédits requis pour compléter le programme. Le cas échéant, la Faculté peut exiger un examen pour évaluer les connaissances et les compétences avant d'accorder l'équivalence.

b) Maximum autorisé

L'équivalence de cours, que ceux-ci aient ou non servi à l'obtention d'un grade, ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeur, l'équivalence peut atteindre les deux tiers des crédits du programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits de son programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix. Aucune équivalence ne peut être accordée dans le cadre d'un module.

Les crédits d'un cours ne peuvent être comptés plus d'une fois pour l'obtention d'un baccalauréat par association de diplôme et certificats.

c) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au relevé de notes, mais son résultat, auquel on substitue l'indication « équivalence » (EQV), ne contribue pas à la moyenne.

Aux fins d'une indication au relevé de notes, le cours suivi dans un autre établissement en vertu d'ententes interprovinciales ou internationales peut être considéré comme un cours équivalent si l'entente entre l'Université et l'autre établissement le prévoit.

8.3 Exemption

a) Définition

Il y a exemption de cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant justifie de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme. Le cas échéant, la Faculté peut imposer un examen ou toute autre modalité d'évaluation pour vérifier les connaissances et les compétences de l'étudiant avant de lui accorder l'exemption. Tout crédit de cours accordé par exemption est compté dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

b) Maximum autorisé

L'exemption de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeur, l'exemption peut atteindre les deux tiers des crédits du programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits de son programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix. Aucune exemption ne peut être accordée dans le cadre d'un module.

c) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au relevé de notes, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat.

8.4 Cumul d'équivalences et d'exemptions

Le total des crédits accordés par équivalence et par exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeur, ce total peut atteindre les deux tiers des crédits du programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix.

8.5 Transfert de cours

a) Définition

Il y a transfert lorsqu'un cours suivi à l'Université de Montréal est reporté d'un programme à un autre, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme de l'étudiant. Les crédits du cours transférés sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

b) Maximum autorisé

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé par la structure et les objectifs du programme.

La Faculté détermine le nombre de cours suivis à titre d'étudiant libre qui peuvent être transférés au programme de l'étudiant.

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

c) Indication au relevé de notes

La note du cours transféré est portée au relevé de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne.

8.6 Substitution de cours

a) Définition

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours offert à l'Université de Montréal remplace un cours inscrit au programme de l'étudiant. Les crédits du cours substitut sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Le doyen ou l'autorité compétente peut aussi permettre à un étudiant de s'inscrire à un autre cours en substitution d'un cours du programme. Il y a nécessairement substitution de cours lorsque, compte tenu de l'offre de cours, l'étudiant ne peut suivre les cours obligatoires de la version de programme dans laquelle il a été admis.

b) Maximum autorisé

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

c) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de la substitution accordée. La note du cours substitut est inscrite au relevé de notes avec indication du cours substitué. La note obtenue contribue à la moyenne.

Aux fins d'une indication au relevé de notes, le cours suivi dans le cadre de l'*Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec* est considéré au même titre qu'un cours substitut. Le cours suivi dans un autre établissement en vertu d'ententes interprovinciales ou internationales peut être considéré comme un cours substitut si l'entente entre l'Université et l'autre établissement le prévoit.

8.7 Procédure de reconnaissance des crédits

a) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours, une exemption de cours ou bien qui désire suivre un cours en substitution à un cours de son programme doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou justifier le bien-fondé de sa demande dans les délais prescrits par la Faculté responsable du programme. Le transfert de cours est automatique.

b) Approbation

L'équivalence, l'exemption et la substitution doivent être approuvées par le doyen ou l'autorité compétente.

Dans le cas d'équivalence, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours; elle dépend en outre du temps écoulé depuis la réussite du cours. L'équivalence ne saurait être accordée en tenant uniquement compte de l'égalité du nombre de crédits.

Pour qu'un cours puisse faire l'objet d'une équivalence, il doit avoir été réussi avec une note égale ou supérieure à C dont la valeur est définie au système de notation de l'Université ou l'équivalent.

8.8 Nullité d'une équivalence, d'une exemption

Est nulle l'équivalence, ou l'exemption reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

9. Évaluation des apprentissages

9.1 Généralités

Tout étudiant doit se soumettre aux évaluations des apprentissages du cours ou, le cas échéant, de la section de cours, auquel il est inscrit.

L'auditeur n'est pas soumis aux évaluations.

Lorsque le programme le justifie, l'étudiant est soumis à l'évaluation de ses attitudes et de ses habiletés.

a) Responsabilité de l'évaluation

Le professeur est responsable de l'évaluation. Par le biais du plan de cours, le professeur indique par écrit les formes d'évaluation qui seront utilisées, les modalités et critères généraux d'évaluation ainsi que la pondération respective de chaque évaluation et, le cas échéant, les exigences spécifiques de réussite propres aux différentes composantes d'un cours. Il doit informer les étudiants de toutes modifications apportées en cours de trimestre. Quels qu'ils soient, les modalités, les critères d'évaluation et la pondération pour chaque évaluation sont approuvés par le doyen ou l'autorité compétente en accord avec les règles adoptées par la Faculté.

S'il y a lieu, le professeur contribue à évaluer le niveau attendu en termes d'habiletés et d'attitudes pour un ensemble de cours prédéterminé ou pour toute autre activité de formation. Un comité créé à cette fin est responsable de la mise en commun des différentes évaluations.

b) Nombre d'évaluations

Sauf exception approuvée par le doyen ou l'autorité compétente, quelles que soient les modalités retenues, au moins deux évaluations doivent contribuer à la note de tout cours comportant au moins 3 crédits.

Lorsque les modalités d'évaluation le requièrent, l'évaluation doit porter sur une quantité minimale de prestations ou un nombre minimal de séances cliniques.

c) Langue

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les travaux et les examens sont présentés en français. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen ou l'autorité compétente, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français et qui en fait la demande à présenter des travaux et des examens en anglais. Quelle que soit la langue utilisée, la qualité de la langue compte parmi les critères d'évaluation.

d) Qualité de la langue

L'évaluation tient compte de la qualité de la langue et de la capacité à utiliser la terminologie et le style propres à la discipline ou au champ d'études, voire à la profession. Le cas échéant, des moyens spécifiques d'évaluation de la langue figurent dans les dispositions réglementaires propres au programme.

9.2 Forme des évaluations

Compte tenu de la nature et des objectifs du cours et de l'enseignement donné ainsi que des apprentissages à réaliser, l'évaluation peut se faire selon une ou plusieurs des formes décrites aux paragraphes a, b et c et, exceptionnellement, selon une autre forme.

a) Évaluation sous forme de travaux

L'évaluation sous forme de travaux porte sur les travaux imposés pendant toute la durée du cours (dissertations, travaux dirigés, rapports de stage, exposés oraux, travaux pratiques, travaux cliniques, laboratoires, participation à un travail de groupe, participation à des activités, portfolio, etc.) et selon un calendrier préétabli.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective.

b) Évaluation sous forme d'examens

L'évaluation sous forme d'examens (examen écrit sous surveillance, examen oral, examen-maison, examen pratique) porte sur une partie ou la totalité de la matière du cours (notes de cours, lectures, laboratoires, etc.). Le doyen ou l'autorité compétente peut exiger que l'examen final porte sur la totalité de la matière.

Avant chaque séance d'examen, le professeur ou son représentant donne aux étudiants les consignes particulières appropriées à cet examen.

c) Évaluation sous forme d'observation

Lorsque prévue dans les dispositions réglementaires propres au programme, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et habiletés de l'étudiant en fonction du niveau attendu

i) dans le cadre d'un cours conformément aux modalités prévues dans le plan de cours;

ii) dans un ensemble de cours pour une période prédéfinie du cheminement dans le programme et s'il y a lieu, dans toute autre activité de formation. L'évaluation est faite conformément aux modalités prévues aux exigences de formation additionnelles du programme; elle tient également compte des exigences des règlements et politiques universitaires ou de codes d'éthique professionnels ou facultaires.

9.3 Attribution et confirmation d'une note, mention au dossier

a) Attribution d'une note

Le professeur responsable de l'évaluation attribue les notes selon le système de notation qu'il a annoncé dans le plan de cours. Toutefois, la note finale préliminaire et la note finale sont exprimées selon le système littéral décrit à l'article 11.

b) Confirmation de la note

Dans un délai raisonnable après la fin du trimestre ou après une évaluation, le doyen ou l'autorité compétente examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, le cas échéant, après consultation du ou des professeurs intéressés, arrête les notes finales qui sont inscrites au relevé de notes officiel de l'étudiant. Dans l'attribution de la note finale, le doyen ou l'autorité compétente peut se faire assister par un comité créé à cette fin et composé de professeurs participant à l'enseignement dans le programme.

c) Mention au dossier

Les évaluations et les avis écrits donnés à l'étudiant sont versés à son dossier.

9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'émission du relevé de notes[6], l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

9.5 Révision de l'évaluation

Dans les 15 jours ouvrés suivant l'émission du relevé de notes[6], l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

9.6 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Dans les 10 jours ouvrés suivant la révision de l'évaluation d'un cours, l'étudiant qui s'estime lésé par une décision et est en mesure de présenter des faits nouveaux de nature à modifier cette décision peut soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen de la Faculté responsable de son programme. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci achemine la demande au doyen de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si le doyen ou l'autorité compétente juge que la requête est recevable, il en avise l'étudiant dans les 10 jours ouvrés suivant la date de réception de la demande et crée un comité de révision exceptionnelle constitué de trois membres. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne capable de l'éclairer; il doit entendre l'étudiant, le professeur, le responsable du programme, le directeur et le doyen, s'ils en font la demande.

Le Comité peut maintenir, diminuer ou majorer la note; sa décision est sans appel.

La décision doit être communiquée par écrit à l'étudiant dans les 60 jours ouvrés suivant la date de transmission de l'avis de recevabilité de la demande de révision exceptionnelle.

b) Demande rejetée

Si le doyen rejette la demande de révision exceptionnelle, il doit le faire par écrit et avec motifs à l'appui et ce, dans les 10 jours ouvrés suivant la date de réception de la demande. Ce refus est sans appel.

[6] L'étudiant peut consulter son relevé de notes dès qu'il est émis, dans son dossier présenté sur le site du Guichet étudiant.

9.7 Défaut de se soumettre à une évaluation

a) Évaluation sous forme d'examen

La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du doyen ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 9.9.

La note F (échec) ou la mention E (échec) est attribuée à l'étudiant présent à une séance d'examen s'il ne remet aucune copie ou s'il refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

b) Évaluation sous forme de travaux

Lorsque l'étudiant omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le doyen ou l'autorité compétente peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard.

c) Évaluation continue

Dans les cours où l'évaluation est continue, la note F*(échec par absence) est attribuée à l'étudiant lorsque, en raison d'une absence prolongée ou d'absences répétées, il s'avère impossible de lui attribuer une note, à moins qu'il n'ait justifié l'absence auquel cas il y a report de l'évaluation. Celui-ci doit alors combler ses absences selon les modalités et dans les délais fixés par le doyen ou l'autorité compétente. Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.

Lorsqu'il y a report de l'évaluation d'un cours, la mention « REM » (remise) est inscrite au relevé de notes jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par la note finale.

9.8 Examen différé

Si l'étudiant est absent à un examen final ou un examen de reprise pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente impose un examen différé. Si l'étudiant est absent à un examen intratrimestriel pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente peut imposer un examen différé ou remplacer la note de l'examen intratrimestriel par la note de l'examen final ou par les autres évaluations du cours si aucun examen final n'est prévu.

À moins de circonstances exceptionnelles, un examen intratrimestriel ne peut être différé qu'une fois. Un examen final ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre suivant auquel cas, un abandon de cours est enregistré.

9.9 Justification d'une absence

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

9.10 Plagiat

Tout plagiat, tout copiage ou toute fraude ainsi que toute tentative de commettre ces actes ou toute participation à ces actes à l'occasion d'un examen ou d'un travail est régi par les dispositions du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*.

Aux fins du présent règlement, lorsque la note F est imposée comme sanction en vertu du *Règlement disciplinaire* mentionné ci-dessus, elle entraîne les mêmes conséquences qu'une note attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf que celle-ci est exclue de l'application des paragraphes relatifs à la révision et à la révision exceptionnelle de l'évaluation.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu du *Règlement disciplinaire*, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen ou l'autorité compétente; dans le cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions du paragraphe 9.8 du présent règlement s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

10. Évaluation de l'enseignement

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation des prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou à l'autorité compétente. Cette évaluation a pour objectif d'améliorer les enseignements-cours et d'aider les unités à préparer des modifications de programme en tenant compte des suggestions reçues.

11. Système de notation

11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes

La notation finale des cours se fait selon le système littéral. Pour le calcul de la moyenne, chaque note correspond à un nombre de points alloués selon le barème indiqué dans le tableau suivant :

Notes		**Points**
A+		4,3
A	excellent	4,0
A-		3,7
B+		3,3
B	très bon	3,0
B-		2,7
C+		2,3
C	bon	2,0 [A]
C-		1,7
D+		1,3
D	passable	1,0 [B]
E	faible (échec)	0,5
F	nul (échec)	0,0
F*	échec par absence	0,0

[A] = Note maximum pour examen de reprise et Note de passage dans un programme
[B] = Note de passage dans un cours

Certains cours peuvent être évalués par l'une ou l'autre des mentions suivantes :

(S) succès sans valeur numérique
(E) échec sans valeur numérique

Diverses mentions peuvent également être inscrites au relevé de notes de l'étudiant. Ces dernières ne comportent aucune valeur numérique; ce sont :

ABA abandon
ATN en attente
EF évaluation facultative
EQV équivalence
EXE exemption
REM remise
SE sans évaluation

11.2 Moyenne

a) Notes contribuant à la moyenne

La moyenne porte sur les notes finales obtenues par un étudiant pour les cours d'un programme et tient compte des crédits alloués à chaque cours. Les crédits et les points des cours hors programme et des cours évalués par les notes (S) et (E) ne contribuent pas au calcul de la moyenne. En cas de reprise, seule la note de la reprise contribue au calcul de la moyenne.

b) Calcul de la moyenne

Pour chaque cours du programme :

– multiplier les points correspondant à la note obtenue par le nombre de crédits alloués au cours (exemple pour l'étudiant qui a obtenu B+ à un cours de trois crédits : 3,3 X 3 = 9,9);

– additionner les produits ainsi obtenus (exemple pour quatre cours de 3 crédits : 9,9 + 6,9 + 9,0 + 6,0 = 31,8);

– diviser le tout par le nombre de crédits alloués pour l'ensemble des cours contribuant à la moyenne (exemple : 31,8/12 = 2,65)

c) Moment du calcul

Dès que l'étudiant a complété des cours contributoires à la moyenne totalisant douze crédits, celle-ci est calculée à la fin de chaque trimestre, avant examen de reprise; la moyenne du module est calculée à la fin de la scolarité.

d) Moyenne déterminant la progression dans un programme

La moyenne est un des éléments déterminant la progression de l'étudiant dans un programme; selon le programme, la moyenne peut être cumulative, annuelle ou par segment.

i) La moyenne cumulative est la moyenne des points obtenus dans les cours d'un programme complétés par l'étudiant. La progression dans les programmes à promotion par cours tient généralement compte de la moyenne cumulative calculée à la fin de chaque trimestre ou au terme de chaque année universitaire, selon le programme.

ii) La moyenne annuelle est la moyenne portant uniquement sur les points obtenus pendant une année universitaire. La progression dans les programmes à promotion par année tient généralement compte de la moyenne annuelle calculée avant examens de reprise à la fin du trimestre d'hiver.

iii) La moyenne par segment est la moyenne calculée pour chacun des segments d'un programme à la fin du trimestre d'hiver.

11.3 Relevé de notes
Toutes les notes et mentions obtenues par l'étudiant depuis son admission au programme sont inscrites et conservées à son relevé de notes. Dès qu'il a complété des cours contributoires à la moyenne totalisant 12 crédits, sa moyenne y est également inscrite.

Le relevé de notes est communiqué à l'étudiant.

12. Normes de succès – cours

12.1 Réussite ou échec à un cours
L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou la mention (S) (succès) pour l'ensemble des évaluations du cours. Une note inférieure à D ou une mention (E) (échec) constitue un échec.

13. Reprise

13.1 Droit de reprise
De façon générale, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise.

À titre exceptionnel et sauf pour les cours individuels, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas encore obtenu le diplôme ou le certificat postulé peut, avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre tout cours réussi.

13.2 Restrictions au droit de reprise
L'étudiant n'a pas droit de reprise dans les cas suivants :
– Il a été exclu du programme en raison d'une moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, inférieure à 1,7;
– Il a échoué à un cours éliminatoire;
– Il a échoué à un stage obligatoire alors qu'il avait déjà bénéficié d'un droit de reprise pour un autre stage obligatoire.

13.3 Modalités
Il existe trois modalités de reprise :
a) L'examen ou le travail de reprise
L'étudiant se soumet à un examen de reprise ou à la reprise de travaux portant sur l'ensemble de la matière vue pendant le cours;
b) La reprise du cours
L'étudiant reprend le cours dans l'année qui suit l'échec;
c) La substitution de cours
Avec autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, l'étudiant suit un autre cours en remplacement du cours auquel il a échoué.

13.4 Applications
a) Cours d'un programme à promotion par année
L'examen de reprise est la modalité généralement applicable dans les programmes à promotion par année;

Toutefois, l'étudiant qui, sans raison valable, ne s'est pas soumis à toutes les évaluations du cours doit reprendre le cours;

Si les circonstances le justifient le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser ou exiger une reprise du cours au lieu d'un examen de reprise.
b) Cours d'un programme à promotion par cours
La reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable dans les programmes à promotion par cours;
c) Cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier
La reprise du cours est la modalité applicable quand il y a échec à un cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier. Un stage peut être repris dans un autre milieu.
d) Cours avec évaluation sous forme d'observation
Dans le cas où l'étudiant a échoué à la composante habileté ou attitude, le doyen ou l'autorité compétente peut exiger
– que l'étudiant se soumette aux mesures compensatoires définies par le doyen ou l'autorité compétente ou
– que l'étudiant démontre dans un cours ou un stage subséquent qu'il s'est suffisamment amélioré pour répondre aux exigences de la Faculté ou
– que l'étudiant reprenne le cours.
e) Cours hors faculté
Dans le cas d'un cours hors faculté, l'étudiant qui a subi un échec est soumis aux modalités de reprise des cours du même sigle, à moins que le cours ne soit donné qu'aux étudiants du programme auquel il est inscrit.

Si la reprise d'un cours a pour effet de retarder indûment le cheminement de l'étudiant, les doyens ou les autorités compétentes prévoient des mesures appropriées pouvant inclure un examen de reprise.

13.5 Reprise dans le cadre de la probation
Malgré les dispositions qui précèdent, l'étudiant en probation doit reprendre le cours auquel il a échoué selon les modalités prévues à l'article 14.3a.

13.6 Réussite à la reprise
L'étudiant réussit la reprise du cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou la mention (S) (succès) pour l'examen de reprise ou pour l'ensemble des évaluations du cours repris ou du cours substitut. La note d'un examen ou d'un travail de reprise ne peut toutefois être supérieure à C.

13.7 Échec à la reprise
a) Échec en raison de la note
L'étudiant échoue à la reprise s'il obtient une note inférieure à D ou une mention E (échec) pour l'examen de reprise ou pour l'ensemble des évaluations du cours repris ou du cours substitut. Il est alors exclu du programme auquel il est inscrit.
b) Échec en raison d'une absence
L'étudiant échoue à la reprise et obtient la note F* (échec par absence) si, sans motif valable, il ne se présente pas à l'examen de reprise ou s'il ne s'inscrit pas au cours à reprendre ou à un cours substitut dans les délais prévus. Il est alors exclu du programme auquel il est inscrit.

14. Normes de succès – progression dans un programme

14.1 Système de promotion
La nature et les objectifs du programme déterminent si la promotion se fait par cours sur la base de la moyenne cumulative ou de la moyenne par segment ou bien par année sur la base de la moyenne annuelle calculée avant examen de reprise. La promotion se fait toujours en tenant compte des cours préalables et des cours concomitants.

Le système de promotion prévalant pour chacun des programmes est indiqué dans le répertoire de l'Université.

14.2 Progression normale
L'étudiant est autorisé à progresser normalement dans le programme s'il rencontre les conditions suivantes :
a) Réussite aux cours
Avoir réussi tous les cours auxquels il était inscrit; le cas échéant, avoir réussi un ou des cours de mise à niveau dans les délais déterminés par la Faculté ou le doyen ou l'autorité compétente.
b) Moyenne
À partir du moment où elle est calculée, avoir une moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, égale ou supérieure à 2,0.
c) Attentes relatives aux comportement, attitudes et aptitudes
Lorsque le programme le prévoit, avoir répondu aux exigences du programme relatives à ses habiletés et attitudes; lorsque des améliorations sont souhaitées, le doyen ou l'autorité compétente doit, tout en autorisant la progression dans le programme, en aviser l'étudiant par écrit et en tenir compte dans les évaluations subséquentes.
d) Autre condition
Satisfaire à toute autre condition indiquée dans le répertoire de l'Université.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des mesures à l'étudiant qui n'a pas respecté les prescriptions d'inscription lors d'une année ou d'un trimestre antérieur.

14.3 Progression sous probation
a) Probation en raison de la moyenne
i) Mise en probation
L'étudiant dont la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, calculée avant examen de reprise est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

Quel que soit le régime de promotion, le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un nombre défini de cours ou à certains cours spécifiés par la Faculté.

Le doyen ou l'autorité compétente peut lever l'exclusion encourue en raison d'un échec à la reprise et décider de la mise en probation de l'étudiant.
ii) Régime de probation
L'étudiant ne peut être en probation qu'une fois au cours d'un même programme.

La probation commence en début de trimestre. Le programme de l'étudiant est déterminé par le doyen ou l'autorité compétente.

Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps plein, la probation dure un an. Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps partiel, le doyen ou l'autorité compétente détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.
iii) Conditions de la probation
Probation dans le cadre d'un programme à promotion par cours
L'étudiant en probation doit satisfaire aux exigences suivantes :
– reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué ou, avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, substituer un autre cours au cours auquel il a échoué;
– à la demande du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre et réussir un ou des cours réussis;

– maintenir une moyenne d'au moins 1,7 et obtenir au terme de la probation une moyenne de 2,0;
– se soumettre aux autres conditions imposées par le doyen ou l'autorité compétente.

L'étudiant en probation peut, avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre un cours réussi;

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du programme auquel il est inscrit.

Probation dans le cadre d'un programme à promotion par année

L'étudiant en probation doit satisfaire aux exigences suivantes :
– reprendre et réussir, sans avoir droit à l'examen de reprise, les cours de l'année en cause. Le doyen ou l'autorité compétente peut exempter l'étudiant de reprendre certains cours ou permettre la substitution de cours ;
– obtenir une moyenne annuelle de 2,0 au terme de la probation ;
– se soumettre aux autres conditions imposées par le doyen ou l'autorité compétente.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du programme auquel il est inscrit.

b) Probation sur décision du doyen ou de l'autorité compétente

Sur recommandation du comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente autorise l'étudiant à progresser dans le programme, mais l'avise par écrit qu'il devra parfaire ses connaissances, améliorer certaines habiletés ou modifier ses attitudes pendant la période d'observation suivante sans quoi il pourrait être exclu du programme. Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer à l'étudiant la reprise d'un ou de plusieurs cours ou toute mesure particulière qu'il juge appropriée.

15. Normes de succès – programme

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le grade, le diplôme ou le certificat postulé

a) s'il réussit tous les cours requis du programme ou, le cas échéant, d'une orientation du programme, soit tous les cours obligatoires, des cours à option de manière à obtenir le minimum des crédits requis par chacun des blocs de cours à option, des cours au choix totalisant le nombre de crédits minimum alloués aux cours au choix et s'il atteint les niveaux attendus en termes de connaissances, attitudes et habiletés relatives aux objectifs ou compétences selon les exigences du programme;
b) si les cours réussis totalisent le nombre de crédits requis par le programme;
c) s'il obtient une moyenne d'au moins 2,0;
d) le cas échéant, s'il satisfait aux autres exigences du programme.

16. Exclusion et abandon

16.1 Exclusion

L'étudiant est exclu du programme dans les cas suivants :

a) Défaut de satisfaire aux conditions d'admission

L'étudiant qui, sans motif valable, ne satisfait pas aux conditions de son admission dans les délais prévus est exclu du programme auquel il est inscrit.

b) Échec à un cours éliminatoire

L'étudiant est exclu du programme auquel il est inscrit s'il échoue à un cours éliminatoire.

c) Échec à la reprise d'un cours

L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option est exclu du programme auquel il est inscrit.

d) Exclusion en raison d'un échec à un deuxième stage obligatoire

L'étudiant est exclu du programme s'il échoue à un deuxième stage obligatoire, même s'il a réussi la reprise d'un premier stage auquel il a échoué.

e) Moyenne insuffisante

L'étudiant dont la moyenne est inférieure à 1,7 est exclu du programme. Toutefois, l'étudiant inscrit dans un programme de 60 crédits ou plus ne peut être exclu, en raison de la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, avant d'avoir complété deux trimestres d'études (automne et hiver suivant ou hiver et automne suivant) et ce, quel que soit le nombre de crédits complétés.

Lorsque la moyenne justifiant l'exclusion est constatée en cours de trimestre, l'étudiant exclu peut être autorisé à terminer les cours auxquels il est inscrit, mais à titre d'étudiant libre.

f) Défaut de satisfaire aux conditions de la probation

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les conditions de sa probation dans les délais prévus est exclu du programme auquel il est inscrit.

g) Défaut de satisfaire aux prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'a pas satisfait aux conditions de réussite d'un programme dans le délai maximum prévu pour compléter un programme est exclu du programme auquel il est inscrit.

Le doyen ou l'autorité compétente peut exclure l'étudiant qui ne respecte pas les conditions d'une suspension ou les mesures qu'il lui a imposées en raison d'un non respect des prescriptions d'inscription.

h) Exclusion sur décision du doyen

Sur recommandation du comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente peut exclure un étudiant s'il ne satisfait pas aux conditions d'une probation imposée en raison de ses connaissances, de ses attitudes ou de ses habiletés. Le doyen ou l'autorité compétente doit alors donner à l'étudiant l'occasion de se faire entendre.

Exceptionnellement et sur recommandation du Conseil de faculté, le doyen ou l'autorité compétente peut exclure un étudiant si son cheminement dans le programme le justifie.

16.2 Abandon du programme

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en faire parvenir l'avis à la Faculté et y joindre sa carte d'étudiant. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Le relevé de notes de l'étudiant ne fait aucune mention des cours auxquels l'étudiant était inscrit si cet abandon est fait dans la période prévue au calendrier facultaire pour les modifications d'inscription. La mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient avant le délai fixé pour l'abandon d'un cours. La note F* (échec par absence) est portée au relevé de notes si l'abandon survient après ces délais.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la note F* (échec par absence) est inscrite au relevé de notes en regard des cours non complétés. Pour être réadmis au programme, l'étudiant doit présenter une nouvelle demande d'admission conformément à l'article 3.16 du présent règlement.

16.3 Levée de l'exclusion

Sur recommandation d'un comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente peut lever l'exclusion encourue consécutivement à un échec à la reprise, à un échec à un cours éliminatoire ou à un échec à un stage pour lequel l'étudiant a perdu son droit de reprise et autoriser l'étudiant à reprendre le cours selon des modalités qu'il définit et, s'il y a lieu, lui imposer d'autres conditions incluant la mise en probation. Le doyen ou l'autorité compétente détermine la modalité de la reprise (examen de reprise ou reprise du cours) en fonction des exigences de la progression de l'étudiant dans le programme.

17. Baccalauréat par association de diplômes ou certificats (baccalauréat par cumul)

Le baccalauréat par cumul est un baccalauréat obtenu par la combinaison d'un majeur et d'un mineur-certificat ou de trois mineurs-certificats.

a) Conditions d'obtention

Pour obtenir le baccalauréat, l'étudiant doit avoir réussi des programmes dont les cours combinés totalisent 90 crédits. Les crédits d'un cours ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont servi à l'obtention de deux des programmes conduisant à l'obtention du baccalauréat.

b) Équivalence de programme

i) Définition

Il y a équivalence de programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du baccalauréat postulé. Cependant aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

ii) Maximum autorisé

Au plus, un mineur-certificat ou, exceptionnellement, un majeur, ou deux mineurs-certificats peuvent être reconnus par équivalence pour l'obtention d'un baccalauréat.

iii) Indication sur le diplôme

Le diplôme mentionne le nom du programme et le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée.

18. Octroi de grades et attestations

Sur recommandation du Conseil de faculté, le Conseil de l'Université confère un grade, un diplôme ou un certificat à l'étudiant qui satisfait à toutes les exigences du ou des programmes qui y conduisent et lui délivre un diplôme en attestant l'attribution.

L'appellation et le sigle du grade ou le secteur de rattachement d'un programme est indiqué dans la description de chacun des programmes.

Les grades, diplômes et certificats sont conférés, à compter de la date de la recommandation faite par le Conseil de faculté.

Le cas échéant, le libellé du grade indique que l'étudiant a satisfait aux exigences du cheminement honor.

Le libellé du diplôme comprend le nom du programme avec la date de réussite du programme ou, le cas échéant, le nom des programmes donnant droit au grade avec la date de réussite et, s'il y a lieu, la provenance de chacun de ces programmes. Le titre et l'abréviation du grade sont également inscrits sur le diplôme.

De façon générale,

a) Les programmes de doctorat de premier cycle donnent droit au doctorat dans le champ d'études du programme.

b) Les programmes de baccalauréat spécialisé donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.), ou bien au Baccalauréat ès sciences (B.Sc.), ou encore à un baccalauréat dans une discipline ou un champ d'études (Baccalauréat en design architectural, Baccalauréat en musique).

c) Les programmes de baccalauréat bidisciplinaire donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) lorsqu'une des concentrations appartient au secteur arts et l'autre au secteur sciences. Si les deux concentrations appartiennent au même secteur, arts ou sciences, ce dernier détermine l'appellation du grade.

d) Les programmes de baccalauréat avec majeur et mineur-certificat donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) ou bien au Baccalauréat ès sciences, selon le secteur dont relève le majeur.

e) Les programmes de baccalauréat avec mineurs-certificats donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) ou bien au Baccalauréat ès sciences (B.Sc.), selon le secteur auquel appartiennent la majorité des mineurs-certificats.

Le registraire atteste de la réussite du module.

Seul le relevé de notes atteste de la réussite des cours d'un programme d'appoint.

19. Nullité d'un octroi de grade, de diplôme ou de certificat

L'octroi de grade, de diplôme ou de certificat fait par erreur est nul.

L'octroi de grade, de diplôme ou de certificat à la suite de fraude, dont le plagiat, est nul.

Section 1

Université de Montréal

Faculté de l'aménagement

Table des matières

Calendrier facultaire	
Introduction	1-**1**
Coordonnées générales de la Faculté	1-**1**
Direction	1-**1**
Renseignements	1-**1**
Frais facultaires	1-**1**
Frais de cotisation des associations étudiantes	1-**2**
École d'architecture	1-**2**
École d'architecture de paysage	1-**4**
École de design industriel	1-**7**
Institut d'urbanisme	1-**9**
Répertoire des cours	1-**13**

À jour le 1er mai 2008

Faculté de l'aménagement

Introduction

L'aménagement est l'intervention humaine sur le cadre de vie des sociétés et des individus et ce, de l'objet jusqu'au bâtiment, à la ville et à la région. Cette intervention porte à la fois sur le milieu construit et sur l'environnement naturel et vise autant la conservation et la mise en valeur des milieux existants que la création de nouveaux milieux. Elle exige ainsi la contribution des professionnels que sont l'architecte, l'architecte paysagiste, le designer industriel, le designer d'intérieur et l'urbaniste. De plus, dans le contexte d'une société toujours en évolution, ces professionnels doivent s'appuyer sur le développement de nouveaux champs de connaissance et de nouvelles stratégies. C'est pourquoi la Faculté de l'aménagement non seulement forme des professionnels dans les disciplines de l'aménagement, mais contribue également à l'évolution de ces disciplines en encourageant la recherche, en particulier aux études supérieures, et en se dotant d'outils, informatiques notamment, indispensables à sa double vocation de formation professionnelle et de milieu de recherche.

Créée en 1968, la Faculté de l'aménagement était à l'origine constituée de deux départements : l'École d'architecture, fondée en 1959, et l'Institut d'urbanisme, fondé en 1961. Elle s'est dotée de deux nouveaux départements en 1978 : l'École d'architecture de paysage et l'École de design industriel. Aujourd'hui, la Faculté compte 59 postes de professeur et plus de 1 200 étudiants. Y sont dispensés 15 programmes répartis sur les trois cycles d'études universitaires. Ces programmes sont les suivants :

– un baccalauréat préprofessionnel en design architectural;
– des baccalauréats professionnels en architecture de paysage, en design industriel, en design d'intérieur et en urbanisme;
– des mineures en design des jardins et en urbanisme;
– une M. Sc. A. (aménagement) qui regroupe quatre options, à savoir : aménagement; conservation de l'environnement bâti; design et complexité; montage et gestion de projets d'aménagement;
– une maîtrise individualisée en design urbain;
– des maîtrises professionnelles en architecture et en urbanisme;
– des D.É.S.S. en design de jeux; en gestion urbaine pour les pays en développement; en montage et gestion de projets d'aménagement;
– enfin, un Ph. D. en aménagement.

La Faculté est active sur plusieurs fronts en recherche, notamment par le biais de la Chaire en paysage et environnement et de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti.

Coordonnées générales de la Faculté

Pavillon de la Faculté de l'aménagement
2940, ch. de la Côte Sainte-Catherine
www.ame.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture	2076	343-6007
École d'architecture de paysage	4055-1	343-5867
École de design industriel	1037	343-7556
Institut d'urbanisme	3072	343-6865

Direction

Doyen : **Giovanni De Paoli**
Vice-doyenne aux affaires académiques : **Manon Guité**
Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : **Tiiu Vaikla-Poldma**
Secrétaire de faculté : **Philippe Lalande**
Adjoint au doyen : **Robert Boucher**
Directrice des services administratifs : **Natalie Cyr**
Directrice de la bibliothèque : **Isabelle Séguin**

École d'architecture

Directrice : **Anne Cormier**
Responsable des admissions au premier cycle à l'automne 2008 : **Georges Adamczyk**
Responsable des admissions au premier cycle à l'hiver 2009 : **Jacques Lachapelle**

École d'architecture de paysage

Directeur : **John MacLeod**

École de design industriel

Directeur : **Luc Courchesne**
Responsable du programme de design d'intérieur : **Richard Martel**

Institut d'urbanisme

Directeur et responsable des admissions : **Gérard Beaudet**

Corporations professionnelles

Au Québec, la profession d'architecte est régie par l'Ordre des architectes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme professionnel de deuxième cycle en architecture, précédé du diplôme préprofessionnel en design architectural; en outre, avant de se voir décerner le titre d'architecte et le droit d'exercice, il faut avoir complété un stage obligatoire et avoir réussi l'examen professionnel.

La profession d'urbaniste est régie par l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme de premier ou de deuxième cycle en urbanisme.

Les architectes paysagistes se regroupent au sein de l'Association des architectes paysagistes du Québec.

Les designers industriels se regroupent au sein de l'Association des designers industriels du Québec et de l'Association des designers industriels du Canada.

Les designers d'intérieur se regroupent au sein de la Société des designers d'intérieur du Québec et de l'Association des designers d'intérieur du Canada.

Frais facultaires

Baccalauréat en design architectural et maîtrise en architecture
Des frais supplémentaires de 20 $ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :
AME 2129, 2129A et 2340
ARC 2214, 6812, 6812A à F, 6813A, 6813D, et 6863
De plus, des frais de 20 $ s'appliquent aux ateliers suivants :
ARC 1011, 1012, 2011, 2012, 3011, 3011A à D, 3012, 3012A à D, 3014, 3015, 3015A à C, 4011, 6812, 6812A à F, 6813A à F et 6814
Enfin, des frais de 10 $ sont exigés pour l'utilisation du studio de photo dans le cadre du cours **ARC** 1011.

Baccalauréat en architecture de paysage
Des frais supplémentaires de 20 $ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :
APA 1250, 2251, 2301, 3250, 3251, 3351, 3352 et 4300
Enfin, des frais de 10 $ sont exigés pour l'utilisation du studio de photo dans le cadre du cours **APA** 1300.

Baccalauréat en design, orientations design industriel et design d'intérieur
Des frais supplémentaires de 20 $ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :
AME 2129A
DEI 1120, **DEI** 2013
DIN 1110, 1120, 2110, 2131, 3131 et 3334
De plus, des frais de 20 $ s'appliquent aux ateliers suivants :
DEI 1018, 1019, 2018, 2100 et 3040
DIN 1030, 1040, 1211A, 1211B, 2010, 2020, 3010, 3020, 4010, 4012 et 4020
Enfin, des frais de 10 $ sont exigés pour l'utilisation du studio de photo dans le cadre des cours **DEI** 1018 et **DIN** 1030.

Baccalauréat spécialisé et maîtrise en urbanisme
Des frais supplémentaires de 20 $ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :
URB 1411, 1412, 2414, 6288 et 6853

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par année
École d'architecture	30 $
École d'architecture de paysage	25 $
École de design industriel	20 $
Institut d'urbanisme	30 $

École d'architecture

Directrice : Anne Cormier

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Georges Adamczyk, B.Sp. design 3D (UQÀM), M. Sc. A. aménagement (Montréal), en congé au trimestre d'hiver 2009
Christina Cameron, B.A. (Toronto), M.A. (Providence), Ph. D. histoire de l'art et de l'architecture (Laval), titulaire de la chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti
Giovanni De Paoli, M. Sc. A. aménagement (Montréal), Dottore in architettura (Torino), Ph. D. aménagement (Montréal), doyen
Irena Latek, M. Arch. (Varsovie)
Jean-Claude Marsan, B. Arch. (Montréal), M. Sc. architecture (Edinburgh), Ph. D. architecture (Edinburgh), MSRC, Hon. FIRAC, jusqu'au 31 mai 2008
Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley)

Professeurs agrégés
Denis Bilodeau, B. Arch. (Laval), M. Sc. A. aménagement (Montréal), M. of arts (Columbia), Ph. D. architecture (Delft)
Pierre Boyer-Mercier, B. Arch. (Montréal)
Jean-Pierre Chupin, Arch. DPLG (Nantes), Dipl. Arch. 2 (Portsmouth), M.Arch. History and Theory (McGill), Ph. D. aménagement (Montréal)
Anne Cormier, B. Sc. Arch. (McGill), B. Arch. (McGill), C.E.A.A. architecture urbaine (Paris-Villemin)
Clément Demers, B. Arch. (Montréal), M. Sc. gestion de projet (UQÀM)
Manon Guité, B. Arch. (Montréal), M. Urb. (Montréal), vice-doyenne aux affaires académiques
Alan J. Knight, Dipl. Arch. (Londres)
Jacques Lachapelle, B. Arch. (Montréal), M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. histoire (Laval)
Daniel Pearl, B. Sc. Arch. (McGill), B. Arch. (McGill)
Alessandra Ponte, Dipl. Arch. (Venise), Dottore in Architettura (Venise)
Temy Tidafi, Dipl. d'État en arch. (Alger), M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal)

Professeurs adjoints
Manon Asselin, B. Sc. Arch. (McGill), B. Arch. (McGill), M. Arch. History and Theory (McGill)
Claudine Déom, B. Sc. urbanisme (UQÀM), M.A. histoire de l'art (UQÀM), Ph. D. histoire de l'art (UQÀM)
Gonzalo Lizarralde, Arch. (Bogota), M. Arch. (McGill), Ph. D. aménagement (Montréal)

Professeurs associés
Pierre Boudon, Licence es Lettres (Sorbonne), Doctorat (Nanterre), Doctorat d'état (Paris III)
Dan S. Hanganu, B. Arch. (Bucarest)
Phyllis Lambert, M. S. Arch. (Illinois Institute of Technology, Chicago), Dr.h.c.Eng. (Technical University of Nova Scotia), Dr.h.c. (Montréal), D. Litt. (McGill), LL. D. (Concordia), LL. D. (Bishop)
Bernard Gilles Lefebvre, B. Arch. (McGill), M. Arch. (McGill), Maîtrise en sc. de l'administration (UQÀM)
Romedi Passini, E.T.H. (Zurich), Ph. D. (Penn. State)
Jean-François Rotgé, Arch. DPLG (Paris), M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal)

Professeurs émérites
Claude Parisel
Colin H. Davidson

Programme de l'École d'architecture

Les ateliers constituent la base de la formation préprofessionnelle du Baccalauréat en design architectural et ils se distribuent comme suit :

A. Quatre ateliers d'architecture
Au cours des quatre premières sessions, l'atelier vise à développer la réflexion, l'intuition, la sensibilité à l'espace, en même temps qu'il familiarise l'étudiant au processus de design.

B. Deux ateliers thématiques
L'atelier thématique aborde le développement d'un projet d'architecture à partir des multiples enjeux et précédents culturels qui façonnent le milieu construit. L'étudiant a le choix de deux ateliers parmi les cinq offerts.

Programme 1-010-1-2 Version 01

Baccalauréat en design architectural

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 17 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École, tel qu'affiché à l'adresse http://www.arc.umontreal.ca/etudes/index.html

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme

Objectifs
Ce baccalauréat mène soit au marché du travail, soit à la maîtrise professionnelle en architecture (M.Arch.). Sur le marché du travail, le diplômé pourra assister les professionnels autant dans la conception d'ensemble des projets d'architecture, de design d'intérieur ou d'urbanisme que dans leur réalisation. La maîtrise professionnelle en architecture donne accès à l'Ordre des architectes du Québec et le cheminement baccalauréat-maîtrise est accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) : « Au Canada, toutes les associations provinciales recommandent, comme préalable au permis d'exercice, l'obtention d'un grade universitaire conféré par un programme professionnel accrédité. Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), seul organisme autorisé à accréditer les programmes professionnels canadiens en architecture, accorde l'accréditation à deux niveaux de grades universitaires : le Baccalauréat en architecture et la Maîtrise en architecture. Un programme peut se voir octroyer un terme d'accréditation de cinq, trois ou deux ans, selon son degré

de conformité aux normes de formation établies. Les programmes de Maîtrise peuvent être composés d'un grade préprofessionnel de premier cycle et d'un grade professionnel de deuxième cycle, lesquels, lorsque acquis successivement, constituent une formation professionnelle accréditée. Toutefois, pris isolément, le grade préprofessionnel n'est pas reconnu comme un grade accrédité. »

Structure du programme

Ce programme porte principalement sur l'apprentissage du processus de design architectural et le développement des habiletés. Il comprend 90 crédits répartis comme suit : 24 crédits d'atelier d'architecture obligatoires (bloc A), 45 crédits de cours obligatoires (blocs C, D, E et F), 12 crédits d'ateliers optionnels (bloc B), 6 crédits de cours à option (bloc G) et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *24 cr.*

Ateliers d'architecture

	ARC	1011	6	A	1 j	Atelier d'architecture 1
+	ARC	1012	6	H	1 j	Atelier d'architecture 2
+	ARC	2011	6	A	1 j	Atelier d'architecture 3
+	ARC	2012	6	H	1 j	Atelier d'architecture 4

Bloc 70 B *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

Ateliers optionnels

+	AME	3030	6	A	1	Atelier multidisciplinaire
+	ARC	3011	6	AHE	1 j	Atelier formes et fonctions
+	ARC	3012	6	AHE	1 j	Atelier formes et techniques
+	ARC	3014	6	AH	1 j	Atelier triptyque
+	ARC	3015	6	AHE	1 j	Atelier formes et contexte

Bloc 70 C *obligatoire* *14 cr.*

Histoire et théories

	ARC	1101	3	A	1 j	Histoire générale de l'architecture
	ARC	1102	3	H	1 j	Histoire de l'architecture moderne
	ARC	1103	2	A	1 j	Introduction à l'architecture
+	ARC	2105	3	A	1 j	Théories de la forme architecturale
	ARC	3104	3	A	1 j	Histoire de l'architecture au Québec

Bloc 70 D *obligatoire* *10 cr.*

Dessin et informatique

	AME	2129	3	A	1 j	Géométrie spatiale
	ARC	1213	2	A	1 j	Dessin d'architecture
	ARC	1214	2	A	1 j	Atelier d'expression
	ARC	2214	3	A	1 j	Conception assistée par ordinateur (CAO)

Bloc 70 E *obligatoire* *15 cr.*

Construction

	ARC	1321	3	H	1 j	Construction 1
	ARC	2301	3	A	1 j	Climat et physique du bâtiment
+	ARC	2302	3	H	1 j	Construction 2
	ARC	2321	3	H	1 j	Statique et résistance des matériaux
	ARC	5314	3	H	1 j	Mécanique, électricité et éclairagisme

Bloc 70 F *obligatoire* *6 cr.*

Cours complémentaires

	APA	5550	3	A	1 j	Écologie appliquée
	ARC	2101	3	H	1 j	Personne/Environnement

Bloc 70 G *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Cours complémentaires

	APA	1101	3	H	1 j	Histoire d'architecture de paysage
	APA	1201	3	H	1 j	Nivellement et drainage
	APA	3450	3	A	1 j	Étude des espaces publics urbains
	ARC	2102	3	H	1 j	Histoire des formes urbaines
	ARC	2530	3	H	1 j	Montréal en évolution
	ARC	4106	3	A	1 j	Circulation et orientation
	ARC	4327	3	H	1 j	Rédaction de devis
	ARC	4328	3	H	1 j	Matériaux de construction
+	ARC	5317	3	H	1 j	Éclairagisme et acoustique appliqués
	ARC	5401	3	AHE	1 j	Voyage d'étude en architecture
	ARC	5403	3	AHE	1 j	Travaux dirigés en architecture
	ARC	5405	3	AHE	1 j	Stage de formation dans la pratique
	DEI	1511	3	A	1 j	Histoire du design d'intérieur
	DIN	1210	3	A	1 j	Histoire du design industriel
	DIN	1211	3	A	1 j	Forme et couleur
	URB	1113	3	AH	1	Espaces et sociétés
	URB	1212	3	AH	1	Économie urbaine et régionale
	URB	1221	3	AH	1	Formes urbaines et architecturales
	URB	3222	3	AH	1	Morphologie et patrimoine urbains

L'acquisition d'un ordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture est requise dès la 2e année en vue d'un usage progressif et soutenu dans les cours et les ateliers.

Programme 1-010-1-3 Version 00

Baccalauréat en sciences, architecture

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 17 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 à 33 crédits par année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École, tel qu'affiché à l'adresse http://www.arc.umontreal.ca/etudes/index.html

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme porte principalement sur l'apprentissage du projet architectural et le développement des habiletés. Il encourage une vision responsable de la pratique professionnelle en mettant l'accent sur la création d'un cadre bâti durable. Il introduit les étudiants aux enjeux théoriques et critiques de la discipline. Il favorise une ouverture internationale par des échanges avec des écoles étrangères. Ce baccalauréat mène soit au marché du travail, soit à la maîtrise professionnelle en architecture (M.Arch.). Sur le marché du travail, le diplômé pourra assister les professionnels autant dans la conception d'ensemble des projets d'architecture, de design d'intérieur ou d'urbanisme que dans leur réalisation. La maîtrise professionnelle en architecture donne accès à l'Ordre des architectes du Québec et le cheminement baccalauréat-maîtrise est accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) : «VOIR REMARQUE EN BAS DE PAGE»

Structure du programme

Ce programme comprend 95 crédits répartis comme suit : 24 crédits d'atelier d'architecture obligatoires, 50 crédits de cours obligatoires en Histoire et théories, Dessin et informatique, Construction et activités complémentaires (blocs C, D, E et F), 12 crédits d'ateliers optionnels (bloc B), 6 crédits de cours à option (bloc G) et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *24 cr.*

Ateliers d'architecture

	ARC	1011	6	A	1 j	Atelier d'architecture 1
+	ARC	1012	6	H	1 j	Atelier d'architecture 2

+	ARC	2011	6	A	1 j	Atelier d'architecture 3
+	ARC	2012	6	H	1 j	Atelier d'architecture 4

Bloc 70 B *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

Ateliers optionnels

+	AME	3030	6	A	1	Atelier multidisciplinaire
+	ARC	3011	6	AHE	1 j	Atelier formes et fonctions
+	ARC	3012	6	AHE	1 j	Atelier formes et techniques
+	ARC	3014	6	AH	1 j	Atelier triptyque
+	ARC	3015	6	AHE	1 j	Atelier formes et contexte

Bloc 70 C *obligatoire* *15 cr.*

Histoire et théories

	ARC	1101	3	A	1 j	Histoire générale de l'architecture
	ARC	1102	3	H	1 j	Histoire de l'architecture moderne
	ARC	2104	3	H	1 j	Théories du projet architectural
+	ARC	2105	3	A	1 j	Théories de la forme architecturale
	ARC	3104	3	A	1 j	Histoire de l'architecture au Québec

Bloc 70 D *obligatoire* *8 cr.*

Dessin et informatique

	ARC	1214	2	A	1 j	Atelier d'expression
	ARC	1215	3	A	1 j	Dessin d'architecture
	ARC	2214	3	A	1 j	Conception assistée par ordinateur (CAO)

Bloc 70 E *obligatoire* *21 cr.*

Construction

	ARC	1311	3	A	1 j	Architecture et construction 1
+	ARC	1312	3	H	1 j	Architecture et construction 2
+	ARC	2313	3	A	1 j	Architecture et construction 3
+	ARC	2314	3	H	1 j	Architecture et construction 4
	ARC	2321	3	H	1 j	Statique et résistance des matériaux
+	ARC	4324	3	A	1 j	Stratégie structurale
	ARC	5314	3	H	1 j	Mécanique, électricité et éclairagisme

Bloc 70 F *obligatoire* *6 cr.*

Cours complémentaires

	ARC	1801	1	H	1 js	Intégration 1
+	ARC	1802	1	A	1 js	Intégration 2
+	ARC	1803	1	H	1 js	Intégration 3
	ARC	2101	3	H	1 j	Personne/Environnement

Bloc 70 G *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Cours complémentaires

	AME	2340	3	A	1 j	Photographie en aménagement
	ARC	2102	3	H	1 j	Histoire des formes urbaines
	ARC	2530	3	H	1 j	Montréal en évolution
	ARC	3614	3	AHE	1 j	Architectures virtuelles
	ARC	3626	3	H	1 j	Patrimoine architectural et urbain
	ARC	3627	3	AH	1 j	Utopies et architecture
	ARC	3630	3	AH	1 j	Architecture contemporaine et paysage
	ARC	3640	3	AHE	1 j	L'architecture verte
	ARC	4328	3	H	1 j	Matériaux de construction
+	ARC	5317	3	H	1 j	Éclairagisme et acoustique appliqués
	ARC	5401	3	AHE	1 j	Voyage d'étude en architecture
	ARC	5403	3	AHE	1 j	Travaux dirigés en architecture
	ARC	5405	3	AHE	1 j	Stage de formation dans la pratique
+	ARP	2012	3	AH	1 j	Dessin 2
	DIN	1211	3	A	1 j	Forme et couleur
	URB	1112	3	AH	1	Urbanisation dans le monde
	URB	1113	3	AH	1	Espaces et sociétés

«Au Canada, toutes les associations provinciales recommandent, comme préalable au permis d'exercice, l'obtention d'un grade universitaire conféré par un programme professionnel accrédité. Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), seul organisme autorisé à accréditer les programmes professionnels canadiens en architecture, accorde l'accréditation à deux niveaux de grades universitaires : le Baccalauréat en architecture et la Maîtrise en architecture. Un programme peut se voir octroyer un terme d'accréditation de cinq, trois ou deux ans, selon son degré de conformité aux normes de formation établies. Les programmes de Maîtrise peuvent être composés d'un grade préprofessionnel de 1er cycle et d'un grade professionnel de 2e cycle, lesquels, lorsque acquis successivement, constituent une formation professionnelle accréditée. Toutefois, pris isolément, le grade préprofessionnel n'est pas reconnu comme un grade accrédité.»

L'acquisition d'un ordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture est requise dès la 2e année en vue d'un usage progressif et soutenu dans les cours et les ateliers.

École d'architecture de paysage

Directeur : John MacLeod

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Irène Cinq-Mars, B.A.P. (Montréal), M. Sc. A. aménagement (Montréal)
Gérald Domon, B. Sc. biologie (Montréal), M. Urb. (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal)
Peter Jacobs, M. Arch. (Harvard), M.L.A. (Harvard)
Philippe Poullaouec-Gonidec, D.N.B.A. (Brest), M. Sc. A. aménagement (Montréal), titulaire de la chaire en paysage et environnement et de la chaire UNESCO paysage et environnement, en congé

Professeurs agrégés
Robert Kasisi, M. Sc. sciences de l'environnement (UQÀM), Ph. D. aménagement (Montréal), en congé
John MacLeod, B.E.S. (Manitoba), M.L.A. (Manitoba)
Bernard St-Denis, B.A.P. (Montréal), M. Sc. A. aménagement (Montréal)

Professeures adjointes
Danielle Dagenais, B. Sc. Agr. (McGill), M. Sc. A. (Polytechnique), Ph. D. aménagement (Montréal)
Nicole Valois, B.A.P. (Montréal), C.E.A. (Paris-La Villette), D.É.A. (Paris-La Villette)

Chercheur adjoint
Sylvain Paquette, B. Sc. biologie (UQÀM), M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal)

Programmes de l'École d'architecture de paysage

L'École d'architecture de paysage offre deux programmes d'études de premier cycle : le Baccalauréat en architecture de paysage de quatre ans (120 crédits) et la Mineure en design des jardins (30 crédits).

L'École propose dans son programme de baccalauréat un ensemble de cours théoriques, méthodologiques et techniques inhérents au processus de design et au développement d'une culture du projet d'architecture de paysage. La notion de projet est principalement abordée dans les activités d'atelier, qui sont centrales à la formation de l'étudiant. Cette activité pédagogique est le lieu privilégié de la création, de la composition paysagère, de l'expérimentation du projet et de l'application des connaissances. Globalement, les cours et les ateliers se divisent en cinq thèmes d'enseignement, soit : théorie et histoire de l'architecture de paysage, outils et techniques d'intervention, pratiques de l'architecture de paysage, dimensions socioculturelles des paysages et dimensions biophysiques des paysages.

L'enseignement est orienté vers un processus d'intervention adapté aux enjeux de la société qui intègre les composantes biogéographiques et culturelles des milieux. Les programmes pédagogiques reflètent ainsi l'intérêt pour l'environnement, sa transformation et son interprétation. À ce titre, la formation est traversée par les préoccupations sociales, éthiques et économiques inhérentes à une vision durable du développement. Elle conduit de plus à l'acquisition d'un savoir-faire technique et plastique et au développement d'une rigueur intellectuelle nécessaires au design des jardins et des paysages.

Le programme de baccalauréat de l'École d'architecture de paysage forme des architectes paysagistes et donne accès à la pratique professionnelle au Québec et au Canada.

Programme 1-020-1-0 Version 07

Baccalauréat en architecture de paysage

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit conformément aux indications données à l'horaire des cours publié annuellement par l'École, tel qu'affiché à l'adresse http://www.apa.umontreal.ca/#horaire

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en architecture de paysage (B. A. P.).

Objectifs

L'architecture de paysage a pour objectif l'aménagement des espaces extérieurs (parcs, jardins publics et privés, places, paysages urbains et ruraux, territoires). Le but du Baccalauréat en architecture de paysage est de former des professionnels habilités à concevoir des paysages et à intervenir sur leurs différentes composantes (biophysiques, socio-économiques et culturelles), que ce soit à l'échelle microlocale, locale ou régionale.

Structure du programme

Le programme du Baccalauréat en architecture de paysage comprend 120 crédits répartis comme suit : 72 crédits obligatoires dont 48 en ateliers; de 27 à 39 crédits de cours d'approfondissement à option; de 6 crédits à 12 crédits de cours interdisciplinaires à option; de 3 à 6 crédits de cours au choix qui doivent être pris hors faculté. Les cours et les ateliers de chacun de ces ensembles sont regroupés en segments se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'architecture de paysage. Chacun de ces segments contient un bloc de cours obligatoires, de cours d'approfondissement et d'ouverture interdisciplinaire.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Théorie et histoire de l'architecture de paysage

Bloc 01 A *obligatoire* *6 cr.*

Formation de base

APA	1100	3	AH	1 j	Architecture de paysage : introduction
APA	1101	3	H	1 j	Histoire d'architecture de paysage

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Approfondissement

APA	1102	3	A	1 j	Histoire de la composition des jardins
APA	3150	3	A	1 j	Histoire et théorie du paysage
APA	3151	3	H	1 j	Figuration en architecture de paysage
APA	4150	3	A	1 j	Problématique et enjeux du paysage

Bloc 01 C *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Ouverture interdisciplinaire

	ARC	1101	3	A	1 j	Histoire générale de l'architecture
	ARC	1102	3	H	1 j	Histoire de l'architecture moderne
	ARC	2102	3	H	1 j	Histoire des formes urbaines
	ARC	2530	3	H	1 j	Montréal en évolution
	ARC	3104	3	A	1 j	Histoire de l'architecture au Québec
	DIN	1210	3	A	1 j	Histoire du design industriel
	DIN	3211	3	A	1 j	Théories du design
+	GEO	3212	3	A	1 j	Régions métropolitaines
	HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
	HAR	1200	3	H	1 js	Introduction à l'art moderne
	HAR	3220	3	H	1 j	L'art actuel
	URB	1221	3	AH	1	Formes urbaines et architecturales
	URB	2071	3	AH	1	Histoire de l'urbanisme
	URB	3312	3	AH	1	Théories et pratiques de planification

Segment 02 Outils et techniques d'intervention

Bloc 02 A *obligatoire* *18 cr.*

Formation de base

	APA	1200	3	A	1 js	Dessin et communication
	APA	1201	3	H	1 j	Nivellement et drainage
	APA	2200	3	A	1 j	Matériaux et assemblage
+	APA	2201	3	H	1 j	Construction et génie du site
	APA	3200	3	A	1 j	Méthodologie et processus
	APA	4200	3	H	1 j	Pratique professionnelle

Bloc 02 B *option* *minimum 6 cr., maximum 16 cr.*

Approfondissement

+	APA	1250	3	H	1 j	Dessin technique et devis
	APA	2251	3	AE	1 j	Laboratoire d'informatique appliquée
	APA	2252	3	H	1 j	Projections et langages graphiques
	APA	3250	3	A	1 j	Géomatique et paysage
	APA	3251	3	H	1 j	Analyse visuelle
	APA	3253	3	A	1 j	Visualisation et simulation du paysage
	APA	5250	1	AHE	1 j	Stage d'arpentage

Bloc 02 C *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Ouverture interdisciplinaire

	AME	1212	3	AE	1 js	Expression 2 et 3D
	AME	2101	3	AH	1	Aspects psychosociaux de l'aménagement
	AME	2129	3	A	1 j	Géométrie spatiale
	AME	2230	3	AH	1 j	Mathématiques et aménagement
	ARC	5314	3	H	1 j	Mécanique, électricité et éclairagisme
+	ARC	5317	3	H	1 j	Éclairagisme et acoustique appliqués
	DIN	1110	3	A	1 j	Infographie 1
+	DIN	1120	3	H	1 j	Infographie 2
	DIN	1211	3	A	1 j	Forme et couleur
	DIN	3131	3	AE	1 j	Multimédia
	FRA	1959G	3	AHE	1 js	Atelier de français écrit
	GEO	1532	3	H	1 js	Cartographie
	IFT	1800	3	AHE	1 js	Initiation à l'informatique
	IFT	1810	3	AHE	1 js	Introduction à la programmation
	URB	1412	3	AH	1	Analyse de données urbaines

Segment 03 Pratiques de l'architecture de paysage

Bloc 03 A *obligatoire* *36 cr.*

Formation de base

	APA	1300	6	A	1 j	Lecture et conception du paysage
+	APA	1301	6	A	1 j	Démarches paysagères
	APA	2300	6	H	1 j	Design des espaces résidentiels
+	APA	2301	6	H	1 j	Espaces et équipements publics
	APA	4300	6	A	1 j	Processus et design
+	APA	4301	6	H	1 j	Projet de fin d'étude

Bloc 03 B *option* *minimum 12 cr., maximum 21 cr.*

Approfondissement

+	AME	3030	6	A	1	Atelier multidisciplinaire
+	APA	2350	3	AH	1 j	Utilisation des végétaux
	APA	3350	1	A	1 j	Introduction à l'aménagement régional
+	APA	3351	6	A	1 j	Espace régional
	APA	3352	6	H	1 j	Aménagement du paysage urbain
	APA	3353	6	H	1 j	Atelier de design hors département

	APA	3354	3 H	1 j	Restauration des parcs et des jardins
	APA	4350	2 A	1 j	Introduction au projet de fin d'étude

Bloc 03 C *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Ouverture interdisciplinaire

	URB	1112	3 AH	1	Urbanisation dans le monde
	URB	1321	3 AH	1	Méthodes et métiers de l'urbanisme
	URB	2341	3 AH	1	Villes, régions et mondialisation
	URB	3214	3 AH	1	Cadres institutionnels de l'urbanisme

Segment 04 Dimensions socioculturelles des paysages

Bloc 04 A *obligatoire* *3 cr.*

Formation de base

	APA	2400	3 H	1 j	Valeurs psychosociales en paysage

Bloc 04 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Approfondissement

	APA	3450	3 A	1 j	Étude des espaces publics urbains
	APA	4450	3 A	1 j	Mythes, symboles et paysages

Bloc 04 C *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Ouverture interdisciplinaire

	ANT	1013	3 A	1 j	Éléments d'ethnologie
	ANT	2042	3 H	1 js	L'urbain : aspects culturels
	DMO	1000	3 AH	1 js	Introduction à la démographie
	DMO	1010	3 A	1 j	Problèmes de population contemporains
	GEO	1412	3 AH	1 j	Le Québec
	HST	2400	3 A	1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
	SOL	1090	3 AH	1 j	Construction des données qualitatives
	SOL	1952	3 A	1 j	Introduction aux concepts sociologiques
	SOL	1970	3 E	1 j	Sociologie du Québec
	URB	1113	3 AH	1	Espaces et sociétés

Segment 05 Dimensions biophysiques des paysages

Bloc 05 A *obligatoire* *9 cr.*

Formation de base

	APA	1500	3 A	1 j	Identification des végétaux
	APA	1501	3 A	1 j	Lecture des formes du paysage
+	APA	2500	3 A	1 j	Écologie végétale : Concepts/techniques

Bloc 05 B *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Approfondissement

	APA	2550	3 A	1 j	Pédologie et paysage
	APA	3550	3 H	1 j	Horticulture
	APA	3551	3 AH	1 j	Télédétection en aménagement
	APA	4550	3 H	1 js	Génie et phytorestauration
	APA	4551	3 H	1 j	Gestion : environnement et paysage
	APA	5550	3 A	1 j	Écologie appliquée

Bloc 05 C *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Ouverture interdisciplinaire

	BIO	1803	3 AH	1 js	Écologie et environnement
	BIO	3893	3 H	1 js	Éco-toxicologie
+	GEO	2112	3 A	1 j	Phytogéographie
	GLG	1952	3 AH	1 js	Géologie générale
	GLG	1980	3 A	1 j	Patrimoine géologique du Québec
	URB	2344	3 AH	1	Gestion de l'environnement et urbanisme

Segment 70

Bloc 70 Y *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Unités d'approfondissement dirigé

	APA	5000	1 AHE	1 j	Travail dirigé
	APA	5001	1 AHE	1 j	Travail dirigé
	APA	5002	2 AHE	1 j	Travail dirigé
	APA	5010	1 AHE	1 j	Activité dirigée
	APA	5011	1 AHE	1 j	Activité dirigée
	APA	5012	2 AHE	1 j	Activité dirigée
	APA	5013	3 AHE	1 j	Activité dirigée
	APA	5014	3 E	1 j	Atelier d'été en architecture de paysage

Programme 1-021-4-0 Version 00

Mineure en design des jardins

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en design des jardins. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Formation en aménagement de jardins résidentiels. Cette formation livre les connaissances fondamentales en design des jardins. Elle peut aussi permettre à l'étudiant d'entreprendre des études plus avancées en architecture de paysage, en horticulture et dans d'autres domaines connexes. Combinée à d'autres mineures de la Faculté des arts et des sciences, ou à certains certificats de la Faculté de l'éducation permanente, cette formation peut mener à la réalisation d'un programme de premier cycle en sciences appliquées. Elle peut en outre offrir un passage vers une formation professionnelle spécialisée en architecture de paysage, tels le Baccalauréat et la M.Sc.A. Aménagement, option Paysage.

Structure du programme

Le programme comporte 30 crédits dont 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Histoire et aménagement des jardins

Bloc 01 A *obligatoire* *3 cr.*

Formation de base

	APA	1102	3 A	1 j	Histoire de la composition des jardins

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Approfondissement

	APA	1100	3 AH	1 j	Architecture de paysage : introduction
	APA	1100M	3 A	1 j	Architecture de paysage: introduction
	APA	1101	3 H	1 j	Histoire d'architecture de paysage

Segment 02 Design et construction des jardins

Bloc 02 A *obligatoire* *9 cr.*

Formation de base

	APA	1200	3 A	1 js	Dessin et communication
	APA	2300	6 H	1 j	Design des espaces résidentiels

Bloc 02 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Approfondissement

	APA	1201	3 H	1 j	Nivellement et drainage
+	APA	1250	3 H	1 j	Dessin technique et devis

APA	2200	3	A	1 j	Matériaux et assemblage
APA	5014	3	E	1 j	Atelier d'été en architecture de paysage

Segment 70 Sciences horticole et biologique

Bloc 70 A *obligatoire* *6 cr.*

Formation de base

APA	1500	3	A	1 j	Identification des végétaux
APA	3550	3	H	1 j	Horticulture

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Approfondissement

+ APA	2350	3	AH	1 j	Utilisation des végétaux
+ APA	2500	3	A	1 j	Écologie végétale : Concepts/techniques
APA	4550	3	H	1 js	Génie et phytorestauration

École de design industriel

Directeur : Luc Courchesne

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Luc Courchesne, B.D. (Nova Scotia College of Art and Design, Halifax), M.S.V.S. (Massachusetts Institute of Technology)
Jacqueline Vischer, B.A. psychologie (U.C. Berkeley), Diploma in Psychology (Univ. of Wales), Ph. D. architecture (U.C.Berkeley)

Professeurs agrégés
Diane Bisson, B. Sc. anthropologie (Montréal), M. Sc. anthropologie (Montréal), M.A. muséologie (Montréal), Ph. D. histoire du design (Royal College of Art, Londres)
Pierre De Coninck, DUT Génie mécanique (I.U.T. Valenciennes), Ing. Génie mécanique (Univ. Technologie de Compiègne), M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal), Postdoctorat développement durable (Sherbrooke)
Philippe Lalande, Maîtrise en design (Royal College of Art, Londres), Diplôme en D.I. (Ontario College of Art, Toronto), secrétaire de faculté
Tiiu Vaikla-Poldma, B.I.D. Interior Design (Ryerson University), M.A. Education (McGill), Ph. D. Doctor of Philosophy (McGill), vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche

Professeurs adjoints
Rabah Bousbaci, Diplôme en architecture (EPAU, Alger), C.E.A.A. (Versailles; Paris-Villemin), M. Architecture (Laval), Ph. D. aménagement (Montréal)
Tomás Dorta, Architecture (U.C.V., Caracas), M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal)
Philippe Gauthier, B.D.I. (Montréal), M. Sc. A. aménagement (Montréal), D.É.A. sociologie (Toulouse), Doctorat de sociologie (EHESS, Paris)
Tatjana Leblanc, diplôme en architecture (Berlin), Maîtrise en design industriel (KHB, Berlin), M.A. design industriel (Ohio State University)
Philippe Lemay, Licence Psychologie (Lausanne), D.É.A. sciences cognitives (Polytechnique, Paris), Ph. D. psychologie (Lausanne)
Sylvain Plouffe, B.D.I. (Montréal), M. Sc. A. aménagement (Montréal)
Denyse Roy, Maîtrise en muséologie (UQÀM), Maîtrise en histoire de l'art (Concordia), B.D.I. (Montréal)
Jean Therrien, B. Sc. design (UQÀM), M. Sc. A. aménagement (Montréal)

Professeurs associés
Michel Dallaire, Diplôme d'études supérieures en arts industriels (École supérieure des arts industriels, Stockholm)
Carmello Di Bartolo, diplôme designer industriel (Instituto Europeo di Design, Milan)
Franco Lodato, B.D.I. (Institute of Technology, Caracas), M. Sc. in Bionics (Instituto Europeo di Design, Milan)
Alain Moureaux, diplôme en architecture d'intérieur (Institut St-Luc, Belgique)

Programmes de l'École de design industriel

L'École de design industriel offre un programme de Baccalauréat en design industriel, d'une durée de quatre ans, et un programme de Baccalauréat en design d'intérieur, d'une durée de trois ans. L'École de design industriel veut former des professionnels compétents et socialement responsables dans ces deux domaines.

Le premier objectif visé par le design industriel est de déterminer les qualités formelles des objets produits par l'industrie. L'activité d'atelier est au centre de la formation de l'étudiant. Ce choix s'appuie sur le principe que l'atelier constitue le lieu privilégié de l'apprentissage de la créativité, de l'application et de la synthèse des connaissances. La succession des projets d'atelier vise à assurer que l'étudiant passe progressivement des étapes d'initiation et de familiarisation à celles d'approfondissement et de maîtrise.

Le design d'intérieur a pour objectif de générer des solutions créatives pour l'aménagement des espaces intérieurs, en vue de l'amélioration de la qualité du milieu de vie des individus. Il présente ainsi des similitudes avec le design industriel et l'architecture, mais en approfondissant la dimension intime de l'expérience de vie dans l'espace intérieur. Le design d'intérieur, en tant que pratique intervenant sur le bâti, joue un rôle charnière entre l'individu et son cadre de vie.

L'atelier de design est au centre de la formation de l'étudiant. Cette activité devient le lieu privilégié de l'apprentissage, de la créativité, de l'application et de la synthèse des connaissances. Le programme comprend des ateliers, des cours théoriques et un stage pratique répartis sur trois années de formation, à la suite desquelles l'étudiant sera reconnu par les regroupements professionnels représentant les designers d'intérieur.

Programme 1-014-1-0 Version 02

Baccalauréat en design : orientation design industriel J

Responsable : Luc Courchesne

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École et selon la structure du programme, tel qu'affiché à l'adresse http://www.din.umontreal.ca/etudes.html

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en design : orientation design industriel (B. D. I.).

Objectifs
Le programme de Baccalauréat en design : orientation design industriel vise l'acquisition de connaissances relatives aux contextes socioculturel et technologique dans lequel intervient le designer. Il vise en outre bien sûr l'acquisition de connaissances relatives aux besoins des usagers, aux objets produits et à l'industrie. Une fois le programme de baccalauréat complété, l'étudiant peut s'inscrire aux programmes de maîtrise et de doctorat facultaires. Ces deux programmes permettent d'approfondir des savoirs et des savoir-faire en design industriel.

Structure du programme

Le programme comprend un minimum de 120 crédits répartis comme suit : 99 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix hors faculté. Des 99 crédits obligatoires, 48 sont consacrés à des ateliers de design. Les autres crédits obligatoires, de même que l'ensemble des crédits à option, portent sur les sujets suivants : communication, théories, technologies, gestion, culture générale et stages.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *48 cr.*

Ateliers de design

	DIN	1030	3	A	1 j	Atelier préparatoire
	DIN	1040	3	H	1 j	Atelier de design 1
+	DIN	2010	6	A	1 j	Atelier de design 2
+	DIN	2020	6	H	1 j	Atelier de design 3
+	DIN	3010	6	A	1 j	Atelier de design 4
+	DIN	3020	6	H	1 j	Atelier de design 5
+	DIN	4010	6	A	1 j	Atelier de design 6
+	DIN	4011	3	A	1 j	Atelier préparatoire au projet final
+	DIN	4020	9	H	1	Projet final

Bloc 70 B *obligatoire* *9 cr.*

Communication 1

	DIN	1110	3	A	1 j	Infographie 1
+	DIN	1120	3	H	1 j	Infographie 2
	DIN	2130	3	H	1 j	Techniques de présentation graphique

Bloc 70 C *option* *minimum 2 cr., maximum 12 cr.*

Communication 2

	AME	1212	3	AE	1 js	Expression 2 et 3D
	DIN	2110	3	A	1 j	Laboratoire d'informatique appliquée
	DIN	2131	3	HE	1 j	Le graphisme et le processus créateur
	DIN	3131	3	AE	1 j	Multimédia
	GIN	3020	2	AHE	1 j	Communication graphique

Bloc 70 D *obligatoire* *21 cr.*

Théories

	AME	2129	3	A	1 j	Géométrie spatiale
	DIN	1210	3	A	1 j	Histoire du design industriel
	DIN	1211	3	A	1 j	Forme et couleur
	DIN	2210	3	H	1 j	Ergonomie
	DIN	2220	3	H	1 j	Méthodologie du design
	DIN	3211	3	A	1 j	Théories du design
	DIN	3212	3	A	1 j	Psychométrie appliquée au design

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Théorie

	DIN	3230	3	H	1 j	Usagers, perception et cognition
	DIN	3235	3	H	1 j	Santé, sécurité et design industriel
	DIN	3325	3	H	1 j	Couleur et lumière en design industriel

Bloc 70 F *obligatoire* *18 cr.*

Technologies 1

	DIN	1310	3	A	1 j	Introduction aux matériaux
+	DIN	1321	3	H	1 j	Matériaux 1 : bois et autres matériaux
	DIN	1330	3	H	1 j	Statique et résistance des matériaux
+	DIN	2322	3	H	1 j	Matériaux 3 : matériaux polymériques
+	DIN	2323	3	A	1 j	Matériaux 2 : matériaux métalliques
	DIN	3332	3	A	1 j	Écologie industrielle

Bloc 70 G *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Technologies 2

+	DIN	3330	3	E	1 j	Structure des objets et des mécanismes
	DIN	3333	3	A	1 j	Textiles
	DIN	3334	3	A	1 j	Prototypage rapide en design

Bloc 70 H *obligatoire* *3 cr.*

Gestion 1

+	DIN	4420	3	H	1 j	Pratique professionnelle

Bloc 70 I *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Gestion 2

+	EDP	2001	3	AHE	1 js	Entrepreneurship, démarrage d'entreprise
	URB	1212	3	AH	1	Économie urbaine et régionale

Bloc 70 J *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Gestion 3

+	AME	3030	6	A	1	Atelier multidisciplinaire
+	DIN	3431	3	A	1 j	Gestion de projet
	GIN	3017	3	AH	1 j	Entrepreneurship et gestion entrepr.
	HEC	3019	3	AHE	1 j	Introduction au marketing

Bloc 70 K *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Culture générale

	AME	2230	3	AH	1 j	Mathématiques et aménagement
	APA	1101	3	H	1 j	Histoire d'architecture de paysage
	APA	1200	3	A	1 js	Dessin et communication
	ARC	1101	3	A	1 j	Histoire générale de l'architecture
	ARC	1102	3	H	1 j	Histoire de l'architecture moderne
	ARC	2101	3	H	1 j	Personne/Environnement
	ARC	3104	3	A	1 j	Histoire de l'architecture au Québec
	DEI	1511	3	A	1 j	Histoire du design d'intérieur
	FRA	1959G	3	AHE	1 js	Atelier de français écrit
	GIN	3021	2	AH	1 j	Histoire des sc. et techn. modernes
	HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
	PBC	1040	2	A	1 j	Anatomie macroscopique humaine
	URB	2071	3	AH	1	Histoire de l'urbanisme

Bloc 70 L *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Stage

+	DIN	3631	2	E	1 j	Stage
+	DIN	3632	2	E	1 j	Stage

Bloc 70 M *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Unités d'approfondissement dirigé

	DIN	5010	1	AHE	1 j	Travail dirigé en design industriel 1
	DIN	5011	2	AHE	1 j	Travail dirigé en design industriel 2
	DIN	5012	3	AHE	1 j	Travail dirigé en design industriel 3

Programme 1-014-1-1 Version 03

Baccalauréat en design : orientation design d'intérieur J

Responsable : Richard Martel

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École, tel qu'affiché à l'adresse http://www.ame.umontreal.ca/dei/

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en design : orientation design d'intérieur (B. Int.).

Objectifs

Le programme de Baccalauréat en design : orientation design d'intérieur vise à assurer une maîtrise des fondements du design d'intérieur et à familiariser l'étudiant avec les champs d'études complémentaires. Il respecte un équilibre entre les cours théoriques et l'élaboration de projets en atelier, grâce auxquels l'étudiant apprend à maîtriser les outils techniques et professionnels. Le programme encourage ainsi l'acquisition d'habiletés en matière de résolution de problème, de même que le développement de la créativité et de l'innovation. Il permet enfin à l'étudiant de bien connaître les domaines d'intervention spécifiques au Québec et les grands courants internationaux, en particulier sur le plan des innovations technologiques.

Structure du programme

Le programme comprend 90 crédits répartis comme suit: 72 crédits obligatoires et 18 crédits à option. Les cours et ateliers sont regroupés en cinq segments rattachés à des catégories de connaissances et d'apprentissage du design d'intérieur. Segment 01 Histoire et théories du design d'intérieur

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Histoire et théories du design d'intérieur

Bloc 01 A		*obligatoire*				*18 cr.*
	DEI	1000	3	A	1 j	Introduction au design d'intérieur
+	DEI	1005	3	H	1 j	Méthodologies et processus
	DEI	1511	3	A	1 j	Histoire du design d'intérieur
+	DEI	2001	3	A	1 j	Espace et individu
+	DEI	2002	3	A	1 j	Fondements conceptuels
	DEI	3555	3	H	1 j	Intention et éthique en design
Bloc 01 B		*option*				*minimum 3 cr., maximum 6 cr.*
	APA	1102	3	A	1 j	Histoire de la composition des jardins
	APA	3150	3	A	1 j	Histoire et théorie du paysage
	APA	3450	3	A	1 j	Étude des espaces publics urbains
	ARC	2101	3	H	1 j	Personne/Environnement
	ARC	3104	3	A	1 j	Histoire de l'architecture au Québec
	DIN	3211	3	A	1 j	Théories du design
	HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
	HAR	1200	3	H	1 js	Introduction à l'art moderne
	HAR	3220	3	H	1 j	L'art actuel
	PHI	1255	3	H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
	SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société
	URB	1113	3	AH	1	Espaces et sociétés

Segment 02 Création et design d'intérieur

Bloc 02 A		*obligatoire*				*27 cr.*
	DEI	1012	3	H	1 j	Forme et couleur
	DEI	1018	3	A	1 j	Atelier 1 en design d'intérieur
+	DEI	1019	3	H	1 j	Atelier 2 en design d'intérieur
+	DEI	2018	3	A	1 j	Atelier 3 en design d'intérieur
+	DEI	2100	6	AHE	1 j	Atelier 3 en design d'intérieur
+	DEI	2325	3	H	1 j	Couleur & lumière des espaces intérieurs
+	DEI	3040	6	H	1 j	Projet de fin d'études
Bloc 02 B		*option*				*minimum 6 cr., maximum 6 cr.*
+	AME	3030	6	A	1	Atelier multidisciplinaire
+	DIN	3010	6	A	1 j	Atelier de design 4

Segment 03 Connaissances techniques et professionnelles

Bloc 03 A		*obligatoire*				*15 cr.*
	DEI	2030	3	A	1 j	Matériaux et méthodes
	DEI	2210	3	H	1 j	Introduction à l'ergonomie pour DI
	DEI	3003	3	H	1 j	Pratiques du design d'intérieur
	DEI	3010	3	A	1 j	Systèmes environnementaux
	DEI	3020	3	A	1 j	Éléments intérieurs et mobilier
Bloc 03 B		*option*				*minimum 3 cr., maximum 6 cr.*
	ARC	2301	3	A	1 j	Climat et physique du bâtiment
	ARC	4328	3	H	1 j	Matériaux de construction
	ARC	5314	3	H	1 j	Mécanique, électricité et éclairagisme
+	ARC	5317	3	H	1 j	Éclairagisme et acoustique appliqués
+	DIN	1321	3	H	1 j	Matériaux 1 : bois et autres matériaux
+	DIN	2323	3	A	1 j	Matériaux 2 : matériaux métalliques
	DIN	3333	3	A	1 j	Textiles

Segment 04 Communication visuelle

Bloc 04 A		*obligatoire*				*12 cr.*
	AME	1212	3	AE	1 js	Expression 2 et 3D
	DEI	1211	3	A	1 j	Dessin et communication
	DEI	2013	3	A	1 j	Conception assistée par ordinateur
	DEI	2130	3	H	1 j	Techniques de présentation graphique
Bloc 04 B		*option*				*minimum 0 cr., maximum 3 cr.*
	AME	2129	3	A	1 j	Géométrie spatiale
	DEI	1120	3	H	1 j	Modélisation 3D avancée en DI
	DIN	2131	3	HE	1 j	Le graphisme et le processus créateur
	DIN	3131	3	AE	1 j	Multimédia

Segment 71 Stage

Bloc 71 A		*option*				*minimum 0 cr., maximum 3 cr.*
+	DEI	4200	3	E	1 js	Stage
Bloc 71 B		*option*				*minimum 0 cr., maximum 3 cr.*
	DEI	2119	1	AHE	1	Travail dirigé design d'intérieur 1
	DEI	2120	2	AHE	1 j	Travail dirigé design d'intérieur 2

Institut d'urbanisme

Directeur : Gérard Beaudet

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Gérard Beaudet, B.Arch. (Montréal), M. Urb. (Montréal)
Michel A. Boisvert, M.A. économie (Montréal), Ph. D. Regional Science (University of Pennsylvania)
François Charbonneau, B. Sp. L. esthétique-histoire de l'art (UQÀM), M. Urb. (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal)
Jacques Fisette, B.A.A. (Sherbrooke), M. Urb. (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal), Dipl. I.C.T. (Ottawa)
Michel Gariépy, B.Ing. (McGill), M. Urb. (Montréal), Ph. D. Planning Studies (University of London, Londres)
Marie Lessard, B. Arch. (Montréal), M.Phil. Town Planning (London)
René Parenteau, M. Sc. sociologie (Laval), Doctorat sc. humaines (Aix), jusqu'au 30 août 2008
Marie-Odile Trépanier, LL. L. (Montréal), M. Urb. (Montréal)

Professeurs agrégés
Michel Guenet, B.A. géographie (Laval), M.A. géographie (Laval), Ph. D. géographie (Laval)
Paul Lewis, B.A. spéc. en géographie (Ottawa), Maîtrise en planification (Ottawa), Ph. D. aménagement (Montréal)
Isabelle Thomas-Maret, M.A. géographie et aménagement de l'espace (Sorbonne), Ph. D. géographie et aménagement de l'espace (Sorbonne)

Professeur adjoint
Daniel Gill, B. Sc. géographie (UQÀM), M.ATDR (Laval)

Programmes de l'Institut d'urbanisme

Dès sa création en 1961, l'Institut d'urbanisme a situé son enseignement dans une perspective très large englobant l'aménagement des territoires à ses différents niveaux. Il a pour objectif d'initier, de promouvoir et d'orienter les études et les recherches en urbanisme au niveau universitaire, et de constituer un centre d'information en liaison étroite avec les organismes professionnels, gouvernementaux et privés qui se préoccupent de questions d'urbanisme.

On y forme des planificateurs conscients de la complexité et de l'interaction des phénomènes urbains et régionaux et des possibilités d'une organisation rationnelle de l'espace.

L'Institut offre un programme de Baccalauréat ès sciences spécialisé en urbanisme, une mineure en urbanisme, un programme de maîtrise en urbanisme et un D.É.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement.

L'urbanisme, c'est tout ce qui concourt à l'organisation de l'espace géographique, à toutes les échelles, depuis le projet d'habitation ou de place publique jusqu'au schéma d'aménagement et aux stratégies de développement régional. L'urbaniste a donc comme premier mandat de planifier, puis d'aménager l'espace. Bon nombre d'urbanistes travaillent dans le secteur public, en particulier dans les municipalités, ainsi que dans les ministères et agences gouvernementales impliqués dans l'aménagement du territoire. Mais ce sont de plus en plus les bureaux d'études spécialisés, ainsi que les entreprises privées et les organisations communautaires qui offrent les plus nombreux débouchés.

Les activités traditionnelles de l'urbaniste comprennent la réalisation d'enquêtes et le montage de dossiers servant à étayer une problématique d'intervention, la production de plans d'aménagement de site, de plans directeurs et de schémas d'aménagement régionaux, l'élaboration d'instruments comme les réglementations d'urbanisme, et la planification de programmes d'équipements collectifs.

Les nouvelles pratiques de l'urbaniste comprennent la mise au point de stratégies et l'élaboration d'outils de protection du patrimoine architectural, de revitalisation de quartiers, de conservation de l'environnement et de mise en valeur des ressources d'un milieu, l'analyse des impacts de projets urbains sur l'environnement naturel et bâti, ainsi que sur la santé financière des collectivités locales, la mise sur pied de processus d'information et d'éducation, et enfin l'animation d'exercices de consultation publique.

Les aptitudes souhaitables

Les études en urbanisme requièrent des aptitudes d'analyse et de réflexion sur des objets-problèmes (aspect objectif), ainsi que le goût de l'action encadré par un jugement et un sens critique développés (aspect normatif).

Programme 1-025-1-0 Version 07

B. Sc. spécialisé en urbanisme J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement déterminé par l'Institut, tel qu'affiché à l'adresse http://www.urb.umontreal.ca/

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Familiariser l'étudiant avec l'ensemble des connaissances et des habiletés requises en vue d'une pratique professionnelle. Afin d'assurer cette formation professionnelle compétente, le baccalauréat doit amener l'étudiant à mieux comprendre les problématiques urbaines. En ce sens, le baccalauréat constitue un lieu de formation de première ligne sur la ville, les fonctions urbaines et les acteurs de la ville (les savoirs), de même qu'un lieu d'introduction aux méthodes, aux techniques et aux pratiques de l'urbanisme (les savoir-faire). Il propose une formation contextualisée, dans une triple perspective : historique (l'évolution des pratiques et des enjeux), géographique (les pratiques dans différents contextes d'intervention), stratégique et prospective (les grands enjeux environnementaux, démographiques, sociologiques, économiques et politiques). Le programme de baccalauréat constitue également un lieu de formation initiale en vue d'études de deuxième cycle, en urbanisme ou dans des domaines apparentés, par exemple en géographie ou en gestion de projet.

Structure du programme

Le programme comprend 90 crédits répartis comme suit : 66 crédits de cours et d'ateliers obligatoires et 21 crédits de cours et d'ateliers à option, en plus de 3 crédits de cours au choix à prendre hors faculté. Les cours obligatoires et à option sont regroupés en blocs se rattachant à des secteurs de connaissance et d'appprentissage de l'urbanisme : 1) Les villes et l'urbanisation; 2) La ville, les formes, les fonctions et les acteurs; 3) Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme; 4) Les compétences techniques; 5) Les laboratoires-ateliers; 6) Aménagement et géographie.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *12 cr.*

Les villes et l'urbanisation

URB	1111	3	AH 1	Le Québec urbain
URB	1112	3	AH 1	Urbanisation dans le monde
URB	1113	3	AH 1	Espaces et sociétés
URB	1114	3	AH 1	Villes, territoires et environnement

Segment 02

Bloc 02 A *obligatoire* *18 cr.*

La ville : formes, fonctions et acteurs

URB	1211	3	AH 1	Activités urbaines, acteurs et enjeux
URB	1212	3	AH 1	Économie urbaine et régionale
URB	1221	3	AH 1	Formes urbaines et architecturales
URB	2213	3	AH 1	Politiques urbaines et habitat
URB	3214	3	AH 1	Cadres institutionnels de l'urbanisme
URB	3222	3	AH 1	Morphologie et patrimoine urbains

Segment 03

Bloc 03 A *obligatoire* *15 cr.*

Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme

URB	1321	3	AH 1	Méthodes et métiers de l'urbanisme
URB	2046	3	AH 1	Outils juridiques en urbanisme
URB	2071	3	AH 1	Histoire de l'urbanisme
URB	2322	3	AH 1	Design urbain
URB	3312	3	AH 1	Théories et pratiques de planification

Bloc 03 B *option* *minimum 6 cr., maximum 15 cr.*

Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme

AME	2101	3	AH 1	Aspects psychosociaux de l'aménagement
URB	2323	3	AH 1	Collectivités viables et urbanisme
URB	2341	3	AH 1	Villes, régions et mondialisation
URB	2342	3	AH 1	Finances publiques urbaines et urbanisme
URB	2343	3	AH 1	Réseaux d'infrastructure urbaine
URB	2344	3	AH 1	Gestion de l'environnement et urbanisme
URB	2345	3	AH 1	Communication-participation-négociation

Segment 04

Bloc 04 A *obligatoire* *6 cr.*

Les compétences techniques

URB	1411	3	AH 1	Géomatique et urbanisme
URB	1412	3	AH 1	Analyse de données urbaines

Bloc 04 B *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Les compétences techniques

+	URB	2414	3	AH 1	Représentation et modélisation spatiale

Segment 05

Bloc 05 A *obligatoire* *15 cr.*

Laboratoires – ateliers

	URB	2511	3 AH	1	Labo-atelier 1 analyse et problématique
+	URB	2512	6 AH	1	Labo-atelier 2 propositions d'urbanisme
+	URB	3519	6 AH	1	Projet terminal

Bloc 05 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Laboratoires – ateliers

+	AME	3030	6 A	1	Atelier multidisciplinaire
+	URB	3513	6 AH	1	Labo-atelier 3 mise en oeuvre de projet

Bloc 05 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Laboratoires – ateliers

+	URB	3589	3 AH	1	Stage
	URB	3599	3 AH	1	Activité spéciale

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Aménagement et géographie

	APA	1100	3 AH	1 j	Architecture de paysage : introduction
	APA	3450	3 A	1 j	Étude des espaces publics urbains
	APA	3551	3 AH	1 j	Télédétection en aménagement
	ARC	1102	3 H	1 j	Histoire de l'architecture moderne
	ARC	2530	3 H	1 j	Montréal en évolution
	ARC	3104	3 A	1 j	Histoire de l'architecture au Québec
	GEO	1312	3 A	1 j	Développement durable et environnement
+	GEO	2232	3 A	1 j	Populations et sociétés
+	GEO	3212	3 A	1 j	Régions métropolitaines

Programme 1-025-4-0 Version 01

Mineure en urbanisme J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en urbanisme. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme de mineure en urbanisme est destiné aux spécialistes de sciences humaines soucieux de mieux comprendre la réalité urbaine et de se mieux préparer à interagir dans leur pratique professionnelle avec des spécialistes de l'aménagement : urbanistes, architectes, architectes de paysage, designers urbains, etc. Le programme de mineure peut être associé à plusieurs majeures de la Faculté des arts et des sciences et à plusieurs certificats de la Faculté de l'éducation permanente. Il permet en outre de faciliter le passage au baccalauréat aux étudiants qui n'ont pas encore décidé de leur cheminement scolaire. Il permet enfin de faciliter l'intégration au programme de maîtrise en urbanisme à ceux qui auront choisi, au premier cycle, une autre voie que le baccalauréat spécialisé en urbanisme.

Structure du programme

Le programme comprend 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *12 cr.*

L'urbain

	URB	1111	3 AH	1	Le Québec urbain
	URB	1113	3 AH	1	Espaces et sociétés
	URB	1211	3 AH	1	Activités urbaines, acteurs et enjeux
	URB	1221	3 AH	1	Formes urbaines et architecturales

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

L'urbain

	URB	1112	3 AH	1	Urbanisation dans le monde
	URB	1114	3 AH	1	Villes, territoires et environnement
	URB	1212	3 AH	1	Économie urbaine et régionale
	URB	2213	3 AH	1	Politiques urbaines et habitat
	URB	3222	3 AH	1	Morphologie et patrimoine urbains

Segment 02

Bloc 02 A *obligatoire* *6 cr.*

L'urbanisme

	URB	1321	3 AH	1	Méthodes et métiers de l'urbanisme
	URB	2071	3 AH	1	Histoire de l'urbanisme

Bloc 02 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

L'urbanisme

	AME	2101	3 AH	1	Aspects psychosociaux de l'aménagement
	URB	2046	3 AH	1	Outils juridiques en urbanisme
	URB	2322	3 AH	1	Design urbain
	URB	2323	3 AH	1	Collectivités viables et urbanisme
	URB	2341	3 AH	1	Villes, régions et mondialisation
	URB	2342	3 AH	1	Finances publiques urbaines et urbanisme
	URB	2343	3 AH	1	Réseaux d'infrastructure urbaine
	URB	2344	3 AH	1	Gestion de l'environnement et urbanisme
	URB	2345	3 AH	1	Communication-participation-négociation
	URB	3214	3 AH	1	Cadres institutionnels de l'urbanisme
	URB	3312	3 AH	1	Théories et pratiques de planification

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Compétences techniques

	URB	1411	3 AH	1	Géomatique et urbanisme
	URB	1412	3 AH	1	Analyse de données urbaines
+	URB	2414	3 AH	1	Représentation et modélisation spatiale
	URB	3599	3 AH	1	Activité spéciale

Section 2

Université de Montréal

Faculté des arts et des sciences

Table des matières

➢ Les programmes d'études sont classés en fonction de la direction administrative qui en assure la gestion. Le baccalauréat en criminologie, par exemple, est classé sous l'entrée École de criminologie.

➢ Sous l'entrée Programmes facultaires, on trouve les programmes gérés par une direction facultaire, à savoir :
le Service d'accueil et de gestion des études
la Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères.

➢ Des programmes sont aussi gérés par des centres d'études de la Faculté.

➢ Enfin, deux programmes sont interfacultaires.

Calendrier des études 2008-2009

Informations générales

- Introduction – Direction 2-**1**
- Service d'accueil et de gestion des études 2-**1**
- Direction de l'enseignement de service en informatique 2-**1**
- Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères 2-**2**
- Coordonnées générales de la Faculté 2-**2**

Programmes des Départements et Écoles

- Département d'anthropologie 2-**4**
- École de bibliothéconomie et des sciences de l'information 2-**9**
- Département de biochimie 2-**11**
- Département de chimie 2-**14**
- Département de communication 2-**18**
- École de criminologie 2-**24**
- Département de démographie 2-**28**
- Département d'études anglaises 2-**32**
- Département de géographie 2-**39**
-
- Département d'histoire 2-**42**
- Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques 2-**49**
- Département d'informatique et de recherche opérationnelle 2-**57**
- Département de linguistique et de traduction 2-**64**
- Département de littérature comparée 2-**75**
- Département des littératures de langue française 2-**81**
- Département de littératures et de langues modernes 2-**91**
- Département de mathématiques et de statistique 2-**99**
- Département de philosophie 2-**106**
- Département de physique 2-**114**
- École de psychoéducation 2-**120**
- Département de psychologie 2-**124**
- École de relations industrielles 2-**128**
- Département de science politique 2-**129**
- Département de sciences biologiques 2-**143**
- Département de sciences économiques 2-**148**
- École de service social 2-**154**
- Département de sociologie 2-**156**

Programmes facultaires

- Service d'accueil et de gestion des études 2-**163**
  - Accès aux études universitaires 2-**163**
  - Actualisation de formation 2-**164**

- Mineure arts et sciences 2-**164**
- Baccalauréat de 120 crédits : Année de transition 2-**165**
- Baccalauréat de 120 crédits : Structure d'accueil 2-**166**

• Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères 2-**166**
- Mineure en études arabes 2-**167**
- Majeure et mineure en études italiennes 2-**167**
- Mineure en études latino-américaines 2-**169**
- Certificat en études néo-helléniques 2-**169**
- Mineure en langue portugaise et cultures lusophones 2-**170**
- Module en langue et culture allemandes 2-**171**
- Module en langue et culture anglaises 2-**171**
- Module en langue et culture arabes 2-**172**
- Module en langue et culture catalanes 2-**172**
- Module en langue et culture hispaniques 2-**173**
- Module en langue et culture italiennes 2-**173**
- Module en langue et culture luso-brésiliennes 2-**174**
- Module en langue et culture néo-helléniques 2-**174**
- Module en langue et culture russes 2-**174**

Programmes des Centres d'études

• Centre canadien d'études allemandes et européennes 2-**175**
- Mineure en études européennes 2-**175**

• Centre d'études de l'Asie de l'Est 2-**176**
- Majeure en études est-asiatiques 2-**176**
- Mineure en études est-asiatiques 2-**177**
- Spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Anthropologie 2-**179**
- Spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Géographie 2-**180**
- Spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Histoire 2-**182**
- Module en langue et culture chinoises 2-**183**
- Module en langue et culture japonaises 2-**184**
- Module en langue et culture vietnamiennes 2-**184**

• Centre d'études classiques 2-**185**
- Spécialisé en études classiques 2-**185**
- Majeure en études classiques 2-**186**
- Mineure en études classiques 2-**187**
- Spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie 2-**189**
- Spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques 2-**190**
- Module en langue et culture grecques 2-**192**
- Module en langue et culture latines 2-**192**

• Centre d'études médiévales 2-**192**
- Majeure en études médiévales 2-**193**
- Mineure en études médiévales 2-**194**

Programmes interfacultaires

- Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention 2-**195**
- Sciences des religions 2-**195**

Répertoire des cours 2-**197**

À jour le 1er avril 2008

Faculté des arts et des sciences

Introduction

La Faculté des arts et des sciences a été créée en 1972, par la fusion des cinq facultés, des arts, des lettres, de philosophie, des sciences et des sciences sociales, dans le but de développer des programmes d'enseignement et de recherche multi- et interdisciplinaires. Avec ses vingt-et-un départements et cinq écoles, elle est donc responsable d'une gamme très étendue de champs d'études et de disciplines variés.

De plus, la mission interdisciplinaire de la Faculté l'a amenée à créer un certain nombre de programmes d'études dits facultaires, qui ne relèvent pas d'un département unique parce qu'ils font appel, dans des proportions appropriées, aux cours et aux ressources de deux ou même de plusieurs départements, et dans certains cas à quelques cours ou ressources *ad hoc*.

Enfin, toujours pour faciliter la recherche et les études interdisciplinaires, la Faculté a aussi créé cinq Centres d'études, dont certains assument la gestion de programmes facultaires.

Direction

Doyen intérimaire: **René Durocher**
Adjointe au doyen : **Isabelle Duchesnay**
Directrice des opérations administratives : **Danielle Morin**
Directrice des services administratifs : **Martine Lavoie**
Chef de section-gestion des espaces et infrastructures : **Céline Gaulin**
Responsable en gestion financière : **Normand Lemieux**
Vice-doyen aux affaires professorales : **Serge Brochu**
Conseillère principale aux affaires professorales : **Sylvie Dubuc**
Vice-doyenne aux études : **Sylvie Normandeau**
Adjoint au vice-décanat aux études : **Luc Bernier**
Adjointe au vice-décanat aux études : **Denise St-Michel**
Directeur du Service d'accueil et de gestion des études : **Germain Lalonde**
Vice-doyen à la recherche : **André Roy**
Directeur de la recherche : **Yves Murray**
Secrétaire de Faculté et vice-doyenne aux relations internationales et aux communications: **Micheline Cambron**
Adjointe à la secrétaire : **Danielle Boileau**
Responsable facultaire en enseignement des langues : **Annie Desnoyers**

Directeurs des départements de la Faculté

Département d'anthropologie : Pierrette Thibault
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information : Jean-Michel Salaün
Département de chimie : Robert Emery Prud'homme
Département de communication : François Coreen
École de criminologie : Jean Proulx
Département de démographie : Robert Bourbeau
Département d'études anglaises : Robert Schwartzwald
Département de géographie : François Courchesne
Département d'histoire : Michael J. Carley
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : Christine Bernier
Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Jean Meunier
Département de linguistique et de traduction : Richard Patry, administrateur délégué
Département de littérature comparée : Terry Cochran
Département des littératures de langue française : Benoit Melançon
Département de littératures et de langues modernes : Monique Moser-Verrey
Département de mathématiques et de statistique : Véronique Hussin
Département de philosophie : Daniel Dumouchel
Département de physique : Yves Lépine
École de psychoéducation : Sophie Parent
Département de psychologie : Michel Sabourin
École de relations industrielles : Reynald Bourque
Département de science politique : Philippe Faucher
Département de sciences biologiques : Bernadette Pinel-Alloul
Département de sciences économiques : Michel Poitevin
École de service social : Dominique Damant
Département de sociologie : Andrée Demers

Le Service d'accueil et de gestion des études (SAGE)

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, rez-de-chaussée
Téléphone : 514-343-6521
Courriel : info-sage@umontreal.ca
www.sage.umontreal.ca

Relevant du vice-décanat aux études, le SAGE est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants et les départements de la Faculté. Il gère les programmes facultaires que sont l'Accès aux études universitaires, la Mineure arts et sciences, les deux Baccalauréats de 120 crédits Année de transition et Structure d'accueil et l'Actualisation de formation.

Il s'occupe de l'information pédagogique, de l'admission, de la gestion des études et des examens.

Accueil, encadrement et information pédagogique

Le SAGE accueille et informe les étudiants désireux d'être admis dans un programme d'études offert à la Faculté. Il conseille ceux qui ont besoin d'une préparation particulière ou d'un perfectionnement. Il encadre les étudiants visiteurs ou des programmes d'échange et il inscrit les étudiants libres. Il facilite l'accès aux cours et aux programmes de la Faculté.

Le SAGE est à la disposition des étudiants qui cherchent conseil au cours de leurs études ou qui cherchent de l'aide lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans la poursuite de leur programme d'études ou dans l'interprétation du règlement pédagogique. Il encadre les étudiants visiteurs ou des programmes d'échange.

Le SAGE a la responsabilité de l'inscription et du suivi des dossiers des étudiants libres pour les cours de 1er cycle à la Faculté des arts et des sciences.

Admission et équivalences

Le SAGE, en liaison étroite avec les départements et le Registrariat, prépare le Protocole d'admission aux programmes d'études de la Faculté et veille à l'application de la politique d'admission et des critères de sélection des candidats. Il s'assure que les étudiants qui passent d'un programme à un autre à l'intérieur de la Faculté répondent aux exigences de leur nouveau programme.

Les demandes de reconnaissance d'études antérieures doivent être présentées en même temps que la demande d'admission. Les équivalences et les exemptions de cours recommandées par le directeur de département sont approuvées par le SAGE qui en informe l'étudiant.

L'équivalence de programme est présentée au SAGE et doit, de plus, être approuvée par le Registrariat.

Gestion des études

Le SAGE tient à jour le dossier de chaque étudiant de la Faculté depuis sa demande d'admission jusqu'à l'achèvement de son programme d'études.

Il s'assure que les actions qui découlent de l'application du Règlement pédagogique sont conformes aux directives de la Faculté et vérifie que les choix de cours respectent les structures des programmes d'études.

Il coordonne les travaux des jurys de promotion. Il prépare les réquisitions de diplômes soumises au conseil de la Faculté, et au besoin, les attestations d'études.

Examens finaux, examens différés et bulletins

Le SAGE collabore à l'organisation des examens finaux tenus dans les départements et est responsable de l'organisation des examens différés. Il assure également l'envoi des bulletins aux étudiants et il est responsable de l'établissement des listes des réquisitions de diplômes.

La Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI)

Pavillon André-Aisenstadt
2920, chemin de la Tour, local 2194
Téléphone : 514-343-5805
Télécopieur : 514-343-5834
Courriel : information-desi@iro.umontreal.ca
www.desi.umontreal.ca

La Direction de l'enseignement de service en informatique offre des cours d'informatique aux étudiants de l'Université de Montréal, au grand public et aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique. Elle est rattachée au département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) et offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en formation à l'Internet, en initiation au multimédia et en informatique spécialisée.

De nombreux programmes réguliers incluent des cours de la DESI. Il est également possible de s'inscrire à l'un des programmes courts (12 crédits) de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) ou au Certificat en informatique appliquée (30 crédits) offert par le DIRO. Au terme de ces programmes, composés en tout ou en partie de cours offerts par la DESI, l'étudiant obtient une attestation d'études officielle.

Les cours de la DESI sont dispensés à l'Université de Montréal.

Direction de l'enseignement des langues et cultures étrangères (DELCÉ)

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8101
Téléphone : 514-343-6111, poste 3886
Télécopieur : 514-343-2255

Introduction

La Direction de l'enseignement des langues et cultures étrangères coordonne les cours des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, catalan, espagnol, grec moderne, italien, portugais, russe. Ces cours, de niveaux élémentaire, intermédiaire et avancé, abordent les différents aspects de la langue parlée et écrite. L'approche pédagogique s'inspire de la recherche linguistique, littéraire et didactique, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Ces cours s'adressent aux étudiants de toutes les facultés, des Écoles affiliées ainsi qu'aux étudiants libres.

La DELCÉ gère également 15 programmes facultaires dans le domaine des langues et cultures étrangères : études arabes (mineure), études italiennes (majeure et mineure), études latino-américaines (mineure), études néohelléniques (mineure), langue portugaise et cultures lusophones (mineure), ainsi que les neuf modules en langue et culture correspondant aux neuf langues enseignées. Les programmes facultaires gérés par la DELCÉ ont pour objet une région ou une culture dont on approfondit la connaissance et la compréhension grâce à l'apport de plusieurs disciplines des lettres et sciences humaines et sociales.

Les langues asiatiques ainsi que les programmes en études est-asiatiques relèvent du Centre d'études de l'Asie de l'Est (CÉTASE). Le Centre d'études classiques gère tout ce qui touche les langues anciennes (grec ancien et latin classique).

Responsable facultaire en enseignement des langues
Annie Desnoyers, M.A. linguistique (Montréal)

Responsable des cours de langue allemande
Hildegard Grüter, Ph. D. littérature allemande (Montréal)

Responsable des cours de langue anglaise
Sorel Friedman, Ph. D. littérature comparée (McGill), lauréate du Prix 3M du Canada pour l'excellence en enseignement

Responsable des cours de langue arabe
N.

Responsable des cours de langue espagnole
Oro Anahory-Librowicz, Ph. D. langue et littérature espagnoles (Columbia), M.A. art dramatique (UQÀM), licence ès lettres (Paris), médaillée par le roi d'Espagne

Responsable des cours de langue italienne
N.

Coordonnées générales de la Faculté

www.fas.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : 514
Pavillon Lionel-Groulx	C-1134	343-6521
Centre canadien d'études allemandes et européennes Mineure en études européennes Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	525	343-6763
Centre d'études classiques Module en langue et culture grecques Module en langue et culture latines Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	520	343-6486
Centre d'études de l'Asie de l'Est Module en langue et culture chinoises Module en langue et culture japonaises Module en langue et culture vietnamiennes Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	420	343-5970
Centre d'études des religions de l'Université de Montréal 3333, ch. Queen-Mary, 6e étage	600-20	343-7024
Centre d'études médiévales Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	515-18	343-7104
Département d'anthropologie Pavillon Lionel-Groulx	C-3016	343-6111 poste 1297
Département de biochimie Pavillon Roger-Gaudry	D-355	343-6111 poste 5193
Département de chimie Pavillon Roger-Gaudry	D-611 ou D-613	343-7058
Département de communication Pavillon Marie-Victorin	B-426	343-6111 poste 5439
Département de démographie Pavillon Lionel-Groulx	C-5008	343-6111 poste 1971
Département d'études anglaises Pavillon Lionel-Groulx	C-8132	343-5736
Département de géographie 520, ch. de la Côte-Sainte-Catherine	305	343-8000
Département d'histoire Pavillon Lionel-Groulx	C-6128	343-6234
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques Pavillon Lionel-Groulx 1er cycle 2e et 3e cycle	C-2150	343-6111 poste 3679 poste 3678
Département d'informatique et de recherche opérationnelle Pavillon André-Aisenstadt	2143	343-6111 poste 7476
Département de linguistique et de traduction Pavillon Lionel-Groulx Linguistique	C-9001	343-7869
Mineure en philologie française et romane Traduction	C-9137	343-7445
Département de littérature comparée Pavillon Lionel-Groulx	C-8117	343-7255
Département des littératures de langue française Pavillon Lionel-Groulx	C-8016	343-6225
Département de littératures et de langues modernes Pavillon Lionel-Groulx	C-8092	343-6512
Département de mathématiques et de statistique Pavillon André-Aisenstadt	5186	343-6111 poste 1693
Département de philosophie 2910, boul. Édouard-Montpetit, 4e étage	409	343-6464
Département de physique Pavillon Roger-Gaudry	D-428	343-6111 poste 3168
Département de psychologie Pavillon Marie-Victorin	D-421	343-7579
Département de science politique Pavillon Lionel-Groulx Spécialisé en science politique	C-4014	343-6111 poste 2982

Majeure, mineure en science politique	C-4006	343-6111 poste 3872
Département de sciences biologiques Pavillon Marie-Victorin	D-219	343-6585
Département de sciences économiques Pavillon Lionel-Groulx	C-6006	343-6540
Département de sociologie Module en relations ethniques Pavillon Lionel-Groulx	C-5118	343-6111 poste 3769
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information Pavillon Lionel-Groulx	C-2004	343-6044
École de criminologie Pavillon Lionel-Groulx		
Criminologie	C-4134	343-6530
Sécurité et études policières	C-4113	343-7541
École de psychoéducation Pavillon Marie-Victorin	C-466	343-6111 poste 2530
École de relations industrielles Pavillon Lionel-Groulx	C-7059	343-6111 poste 1267
École de service social Pavillon Lionel-Groulx	C-7124	343-6606
Programme bidisciplinaire Communication et Politique Pavillon Marie-Victorin	B-428	343-6111 poste 5434
Programmes bidisciplinaires Démographie et Anthropologie Démographie et Géographie Démographie et Statistique Pavillon Lionel-Groulx	C-5008	343-6111 poste 1971
Programme bidisciplinaire en écriture de scénario et création littéraire Pavillon Lionel-Groulx	C-8016	343-6225
Programme bidisciplinaire Économie et Politique Pavillon Lionel-Groulx	C-4023	343-2078
Programme bidisciplinaire Études allemandes et Histoire Pavillon Lionel-Groulx	C-8092	343-6512
Programme bidisciplinaire Études anglaises et Littérature comparée Pavillon Lionel-Groulx	C-8132	343-5736
Programme bidisciplinaire Études cinématographiques et Littérature comparée Pavillon Lionel-Groulx	C-8117	343-7255
Programme bidisciplinaire Études classiques et Anthropologie Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	520	343-6486
Programmes bidisciplinaires Études est-asiatiques et Anthropologie Études est-asiatiques et Géographie Études est-asiatiques et Histoire Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	420	343-5970
Programme bidisciplinaire Histoire et Études classiques Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	520	343-6486
Programme bidisciplinaire Linguistique et Psychologie Pavillon Lionel-Groulx	C-9001	343-7869
Programme bidisciplinaire Littérature comparée et Philosophie Pavillon Lionel-Groulx	C-8117	343-7255
Programme bidisciplinaire Littératures de langue française et Linguistique Pavillon Lionel-Groulx	C-9001	343-7869
Programme bidisciplinaire Littératures de langue française et Philosophie 2910, boul. Édouard-Montpetit, 4e étage	413	343-6111 poste 1340
Programme bidisciplinaire Littératures de langues anglaise et française Pavillon Lionel-Groulx	C-8132	343-5736
Programme bidisciplinaire Mathématiques et Économie Pavillon Lionel-Groulx	C-6006	343-6540
Programme bidisciplinaire Mathématiques et Informatique Pavillon André-Aisenstadt	2143	343-6111 poste 7476
Programme bidisciplinaire Mathématiques et Physique Pavillon Roger-Gaudry	D-428	343-6111 poste 3168
Programme bidisciplinaire Philosophie et Études classiques Pavillon 2910 Édouard-Montpetit, 4e étage	413	343-6111 poste 1340
Programme bidisciplinaire Physique et Informatique Pavillon Roger-Gaudry	D-428	343-6111 poste 3168
Programme bidisciplinaire Psychoéducation et Psychologie Pavillon Marie-Victorin	C-466	343-6111 poste 2530
Programme bidisciplinaire Psychologie et Sociologie Pavillon Lionel-Groulx	C-5118	343-6111 poste 3769
Programme bidisciplinaire Science politique et Philosophie Pavillon Lionel-Groulx	C-4014	343-6111 poste 2982
Programme de doctorat en sciences humaines appliquées Pavillon Lionel-Groulx	C-5050	343-7165
Programme d'études internationales Pavillon Lionel-Groulx	C-4023	343-2078
Programme de lettres et sciences humaines Pavillon Lionel-Groulx	C-8016	343-6225
Programme de maîtrise en muséologie Pavillon Lionel-Groulx	C-5050	343-7351
Programme de mineure en études québécoises Pavillon Lionel-Groulx	C-6128	343-6234
Programme de mineure en sciences cognitives Pavillon Lionel-Groulx	C-9001	343-7869
Programme de mineure éthique et droit 2910, boul. Édouard-Montpetit, 4e étage	413	343-6111 poste 1340
Programme de traduction troisième langue Pavillon Lionel-Groulx	C-8092	343-6512
Service d'accueil et de gestion des études Pavillon Lionel-Groulx	C-1010	343-6521
Accès aux études universitaires Actualisation de formation Baccalauréat 120 crédits : Année de transition Baccalauréat 120 crédits : Structure d'accueil Mineure arts et sciences		
Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères Pavillon Lionel-Groulx	C-8101	343-3886
Direction des programmes de langues Mineure en études arabes Majeure et mineure en études italiennes Mineure en études latino-américaines Certificat en études néo-helléniques Mineure en langue portugaise et cultures lusophones		
Module en langue et culture allemandes Module en langue et culture anglaises Module en langue et culture arabes Module en langue et culture hispaniques		

Module en langue et culture italiennes
Module en langue et culture luso-brésiliennes
Module en langue et culture néo-helléniques
Module en langue et culture russes

Département d'anthropologie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-3014
Téléphone : 514-343-6909
Télécopieur : 514-343-2494

Introduction

L'anthropologie est un ensemble de disciplines dont l'objectif commun est de décrire et d'expliquer l'humain à partir des caractéristiques biologiques, culturelles et sociales des populations humaines, cela aussi bien en synchronie qu'en diachronie. Tous les types de sociétés, dont le nôtre, intéressent les anthropologues.

Un des attributs importants de l'anthropologie est son caractère transdisciplinaire. L'anthropologue doit souvent faire appel à des méthodes ou à des informations complémentaires produites par d'autres disciplines comme la médecine, la biologie, la géologie, la géographie, la linguistique, l'histoire de l'art, la sociologie, la démographie, la psychologie, les sciences économiques, la criminologie, etc.

L'anthropologie englobe quatre sous-disciplines principales qui, malgré leur relative autonomie, constituent le cadre fondamental de son approche.

L'anthropologie physique se penche sur les origines et l'évolution de l'espèce humaine par le biais de la primatologie (l'étude des primates non humains), de la paléontologie (l'étude de nos ancêtres fossilisés) et de la génétique des populations; elle s'intéresse aussi à la nature et aux causes de la variabilité biologique entre les individus d'une même population ou de populations différentes, ce qui l'amène à étudier les relations complexes entre biologie et culture.

L'archéologie a comme objet d'étude les restes matériels des civilisations disparues par le biais desquels elle tente d'en reconstituer les modes de vie et d'en tirer des enseignements comparatifs en les confrontant aux modes de vie des populations actuelles; elle s'intéresse à l'histoire et à l'évolution culturelle.

L'ethnologie ou anthropologie sociale s'attache à étudier le patrimoine social et culturel de l'ensemble des sociétés humaines actuelles sous différents aspects : par exemple, les structures sociales et de parenté, l'économie, les systèmes médicaux comparés et les systèmes de représentations collectives.

L'ethnolinguistique étudie les langages des différentes populations dans leur utilisation spécifique par des groupes ou sous-groupes ainsi que dans leur évolution et transformation en relation avec la structure sociale globale.

L'étudiant qui souhaite devenir anthropologue doit avoir une formation de base en anglais, biologie, géographie, histoire et mathématiques.

Directrice : Pierrette Thibault

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Bernard Bernier, Ph. D. (Cornell)
Gilles Bibeau, Ph. D. (Laval), MSRC
Ariane Burke, Ph. D. (New York)
Bernard Chapais, Ph. D. (Cambridge)
Claude Chapdelaine, Ph. D. (Montréal)
Guy Lanoue, Ph. D. (Toronto)
John Leavitt, Ph. D. (Chicago)
Deirdre Meintel, Ph. D. (Brown University)
Maria Rosaria Pandolfi, doctorat (E.H.E.S.S., Paris)
Louise I. Paradis, Ph. D. (Yale)
Daniel Pérusse, Ph. D. (Montréal)
Pierrette Thibault, Ph. D. (Montréal)
Paul Tolstoy, Ph. D. (Columbia), doctorat ès lettres (Paris)
Kevin Tuite, Ph. D. (Chicago)
Michel Verdon, Ph. D. (Cambridge)

Professeurs agrégés
Marie-Pierre Bousquet, Ph. D. (Laval et Paris X-Nanterre)
Robert Crépeau, Ph. D. (Montréal)
Brad Loewen, Ph. D. (Laval)
Bob White, Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints
Karine Bates, Ph. D. (McGill)
Adrian Burke, Ph. D. (SUNY, Albanie)
Michelle Drapeau, Ph. D. (Missouri-Columbia)
Nathalie Fernando, Ph. D. (Paris IV)
Jorge Pantaleon, doctorat (Federal do Rio do Janeiro)
Isabelle Ribot, Ph. D. (Cambridge)

Chercheure adjointe
Sylvie Fortin, Ph. D. (Montréal)

Professeure associée
Françoise-Romaine Ouellette, Ph. D. (Montréal)

Chercheurs invités
William De Gaston, doctorat (E.H.E.S.S., Paris)
Jacques Leroux, Ph. D. (Montréal)
Hendrik Van Gijseghem, Ph. D. (UCSB, Californie)

Professeur émérite
Pierre Beaucage

Programme 1-050-1-0 Version 11

B.Sc. spécialisé en anthropologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme est destiné à l'étudiant qui vise principalement à acquérir de solides connaissances de cette discipline et de ses sous-disciplines en y alliant une formation multidisciplinaire obligatoire dans des domaines connexes. Ce programme donne accès à la maîtrise.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 66 à option et 9 au choix. L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence

par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *15 cr.*

	ANT	1013	3 A	1 j	Éléments d'ethnologie
	ANT	1065	3 A	1 j	Initiation à la démarche anthropologique
	ANT	1210	3 A	1 j	Éléments de préhistoire
	ANT	1513	3 H	1 j	Introduction à la variation biologique
	ANT	1611	3 H	1 j	Langage, culture, société

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours de base : ethnologie

	ANT	1010	3 H	1 j	Les théories en ethnologie
	ANT	1018	3 H	1 j	Étude des systèmes de parenté

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours de base : archéologie

	ANT	1213	3 H	1 j	L'archéologie des civilisations
	ANT	1285	3 A	1 j	Introduction à l'archéologie historique

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours de base : bioanthropologie

	ANT	1511	3 A	1 j	Évolution et comportement humain
	ANT	2440	3 A	1 j	Génétique et anthropologie

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours de base : anthropologie linguistique

	ANT	1613	3 A	1 j	Anthropologie linguistique
	ANT	2660	3 A	1 j	Langue et identité sociale

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours de base : méthodologie

	ANT	2070	3 H	1 j	Techniques de la collecte des données
	ANT	3072	3 A	1 j	Analyse qualitative des données
	ANT	3081	3 A	1 j	Analyses quantitatives en anthropologie

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 36 cr.*

Cours thématiques : ethnologie

	ANT	2020	3 A	1 j	Anthropologie de la religion
	ANT	2023	3 A	1 js	Anthropologie économique
	ANT	2026	3 A	1 js	Anthropologie politique
	ANT	2030	3 H	1 j	Écologie culturelle
	ANT	2036	3 AH	1 j	Occident : représentations
	ANT	2037	3 A	1 j	Anthropologie du quotidien
	ANT	2042	3 H	1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
	ANT	2058	3 H	1 j	Les technologies
	ANT	2161	3 H	1 j	Anthropologie du voyage
	ANT	3021	3 A	1 js	Religion et modernité
	ANT	3030	3 H	1 j	Les Autochtones et l'État canadien
	ANT	3035	3 H	1 j	Dynamique socioculturelle
	ANT	3043	3 H	1 j	Anthropologie : sociétés contemporaines
	ANT	3044	3 H	1 js	Anthropologie et développement
	ANT	3051	3 A	1 j	Anthropologie : théories contemporaines
	ANT	3055	3 A	1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
	ANT	3065	3 A	1 j	Critiques des théories anthropologiques
	ANT	3141	3 A	1 j	Technologies de la représentation
	ANT	3142	3 H	1 j	Atelier en film ethnographique
	ANT	3151	3 H	1 j	Production(s) culturelle(s) en Afrique
	ANT	3164	3 H	1 j	La société japonaise contemporaine
	ANT	3171	3 A	1 j	L'Amérique latine contemporaine
	ANT	3809	3 A	1 j	Séminaire d'ethnologie
	ANT	3811	3 H	1 j	Problèmes actuels en ethnologie
	ANT	3850	3 A	1 j	Anthropologie de l'Europe
	ANT	3853	3 H	1	Texte ethnographique et terrain
	ANT	3854	3 A	1 j	Les autochtones de l'Est canadien
	ANT	3855	3 H	1 j	L'Ouest de l'Amérique
+	ANT	3858	3 H	1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
	ANT	3859	3 A	1 j	Cultures mésoaméricaines
	ANT	3860	3 A	1 j	L'Afrique au sud du Sahara
	ANT	3861	3 A	1 js	Le monde arabo-musulman
	ANT	3864	3 H	1 j	La culture japonaise
	ANT	3866	3 H	1 js	Anthropologie de la Chine
	ANT	3867	3 E	1 j	Culture et société italienne

Bloc 71 H *option* *minimum 0 cr., maximum 36 cr.*

Cours thématiques : archéologie

+	ANT	2210	3 H	1 j	Techniques de recherche en archéologie
+	ANT	2220	3 H	1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
+	ANT	2260	3 A	1 j	Méthodes et concepts en archéologie
	ANT	2266	3 H	1 j	Archéologie: approche interdisciplinaire
	ANT	2270	3 A	1 j	Introduction à la zooarchéologie
	ANT	2280	3 H	1 js	Méthodes en archéologie historique
+	ANT	3230	3 H	1 j	Préhistoire de l'ancien monde
+	ANT	3260	3 H	1 j	La théorie en archéologie
+	ANT	3270	3 H	1 j	Méthode d'analyse en zooarchéologie
	ANT	3280	3 E	1 j	Fouilles en archéologie historique
+	ANT	3283	6 A	1 j	Techniques de fouilles sur le terrain
	ANT	3287	3 H	1 j	Archéologie maritime
+	ANT	3341	3 A	1 j	Archéologie des sociétés pré-agricoles
	ANT	3813	3 A	1 j	Séminaire d'archéologie
	ANT	3881	3 A	1 j	Mésoamérique ancienne
+	ANT	3882	3 A	1 j	Préhistoire du Québec
	ANT	3884	3 H	1 j	Préhistoire de l'Amérique de Sud
	ANT	3885	3 H	1 j	Préhistoire de l'Amérique du Nord

Bloc 71 I *option* *minimum 0 cr., maximum 30 cr.*

Cours thématiques : bioanthropologie

	ANT	2423	3 H	1 j	Biologie et environnement socioculturel
	ANT	2430	3 A	1 j	Introduction à la paléontologie humaine
	ANT	2454	3 H	1 j	Introduction à la primatologie
	ANT	2470	3 H	1 j	Méthodes d'ostéologie humaine
	ANT	2480	3 A	1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant
	ANT	3420	3 H	1 j	Interactions bioculturelles
	ANT	3440	3 A	1 j	Génétique du comportement humain
+	ANT	3460	3 H	1 j	Concepts, méthodes en paléoanthropologie
+	ANT	3470	3 A	1 j	Méthodes de la bioarchéologie
+	ANT	3556	3 H	1 js	Évolution et comportement humain 2
	ANT	3814	3 H	1 j	Séminaire d'anthropologie biologique

Bloc 71 J *option* *minimum 0 cr., maximum 27 cr.*

Cours thématiques : anthropologie linguistique

	ANT	2611	3 A	1 j	Ethnographie de la communication
	ANT	2624	3 E	1 j	Langages et systèmes symboliques
	ANT	2665	3 A	1 j	Description ethnolinguistique
	ANT	3612	3 A	1 j	Recherche en communauté linguistique
	ANT	3625	3 H	1 j	Langue, culture et poétique
	ANT	3631	3 H	1 j	Changement social et linguistique
	ANT	3815	3 A	1 j	Séminaire d'ethnolinguistique
	ANT	3875	3 A	1 j	Langues et cultures de l'Asie du Sud
	ANT	3876	3 H	1 j	Ethnographie du Caucase

Bloc 71 K *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Pratiques de recherche

	ANT	3102	3 AHE	1 js	Lectures dirigées
	ANT	3802	3 AHE	1 js	Travaux pratiques
	ANT	3806	3 AHE	1 js	Pratique de terrain

Bloc 71 Y *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

	ALL	1951	6 A	2 js	Allemand élémentaire
	ANG	1022	3 AH	1 j	Contemporary Canadian Culture
	ANG	1967	3 AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3 AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3 AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ARA	1951	6 A	2 j	Arabe élémentaire
	ARV	1050	3 AH	1 s	Introduction à l'archivistique
	BIO	1435	2 H	1 j	Biodiversité 2
+	BIO	1445	1 H	1 j	T.P. de biodiversité 2
	BIO	2041	3 AE	1 j	Biostatistique 1
+	BIO	2470	3 A	1 j	Morphologie évolutive des chordés
+	BIO	2490	3 A	1 j	Mammalogie
	BIO	2855	3 A	1 j	Écologie adaptative
+	BIO	3204	3 A	1 j	Génétique des populations
+	BIO	3853	3 H	1 j	Débats en écologie
	CHN	1050	6 AE	1 j	Chinois élémentaire 1
	DMO	1000	3 AH	1 js	Introduction à la démographie
	DMO	1010	3 A	1 j	Problèmes de population contemporains
	DMO	3420	3 H	1 j	Immigration et intégration
	ESP	1951	6 A	2 js	Espagnol élémentaire
	FAS	1000	3 A	1 js	Introduction à l'interculturel

	GEO	1112	3	A	1 j	Géophysiologie
	GEO	1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie
	GEO	1312	3	A	1 j	Développement durable et environnement
	GEO	1412	3	AH	1 j	Le Québec
	GEO	1532	3	H	1 js	Cartographie
	GEO	2412	3	A	1 j	Le Canada
+	GEO	2512	3	H	1 j	Systèmes d'information géographique
	GEO	3412	3	AH	1 js	La Chine
	GEO	3422	3	A	1 j	Le Japon
	GER	1000	3	AHE	1 js	Introduction à la gérontologie
	GER	1020	3	AHE	1 js	Anthropologie sociale du vieillissement
	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
	HAR	2201	3	AH	1 js	Art et architecture : Premières nations
	HEB	1010	6	A	1 j	Langue hébraïque élémentaire
	HGL	1011	3	A	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
	HGL	2030	3	H	1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
	HGL	2031	3	A	1 j	La Grèce archaïque et classique
	HGL	2421	3	E	1 j	Stage pratique en archéologie
+	HGL	3040	3	H	1 j	Aspects d'archéologie classique
	HST	1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
	HST	1903	3	A	1 j	Le Canada préindustriel
	HST	1905	3	H	1 j	Histoire du Canada contemporain
	HST	1931	3	A	1 s	L'Antiquité
	HST	2013	3	H	1 s	Histoire et muséologie
	HST	2400	3	A	1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
	HST	2418	3	A	1 j	Nouvelle France
	HST	2426	3	AE	1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
	HST	2427	3	H	1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
	HST	2440	3	A	1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
	HST	2441	3	H	1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
	HST	2446	3	HE	1 j	Histoire des femmes au Canada
	HST	2447	3	AE	1 j	Histoire du catholicisme québécois
	HST	2620	3	A	1 j	La Chine en révolution
	HST	2624	3	A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
	HST	2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain
	HST	2904	3	A	1 j	Histoire du Québec contemporain
	IFT	1990	3	H	1 js	Informatique pour sciences sociales
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2
	LCO	1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
	LNG	1126	3	A	1 j	Histoire du français en Amérique
	LNG	1150	3	A	1 j	Linguistique amérindienne
	LNG	1400	3	A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
	LNG	1540	3	A	1 j	Notions de syntaxe
	LNG	2140	3	A	1 j	Questions de bilinguisme
	LNG	2340	3	A	1 j	Langues secondes
	LNG	2350	3	A	1 j	Sociolinguistique
+	LNG	2820	3	H	1 j	Linguistique historique : introduction
	PBC	1040	2	A	1 j	Anatomie macroscopique humaine
	PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
	PHI	1300	3	HE	1 j	Philosophie de la connaissance
	PHI	1430	3	H	1 j	Éthique et politique
	PHY	1966	3	A	1 j	Archéométrie
	PLO	1010	6	AH	1 s	Cours audiovisuel de polonais 1
	POL	1951	3	AH	1 js	Éléments de politique
	POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
	POL	2606	3	AH	1 j	Économie politique internationale
	POL	3010	3	AH	1 j	Les relations Nord-Sud
	PSL	1993	3	H	1 j	Physiologie générale
	PSY	1085	3	AH	1 j	L'apprentissage
	PSY	1983	3	AH	1 j	Psychologie et comportement
	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
	RUS	1951	6	A	2 js	Russe élémentaire
	SOL	2104	3	H	1 j	Relations ethniques
	SOL	3002	3	A	1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
	SOL	3104	3	A	1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
	TRA	1105	3	A	1 j	Concepts clés en traductologie

Programme 1-050-2-0 Version 10

Majeure en anthropologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant suit dès son 1er trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme convient à l'étudiant qui s'intéresse à l'anthropologie mais qui souhaite compléter cette formation en la combinant à une mineure dans une des disciplines associées à l'anthropologie comme la biologie, l'histoire, la psychologie, les sciences économiques, etc.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix. L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *15 cr.*

ANT	1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
ANT	1065	3	A	1 j	Initiation à la démarche anthropologique
ANT	1210	3	A	1 j	Éléments de préhistoire
ANT	1513	3	H	1 j	Introduction à la variation biologique
ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Méthodologie

ANT	2070	3	H	1 j	Techniques de la collecte des données
ANT	3072	3	A	1 j	Analyse qualitative des données
ANT	3081	3	A	1 j	Analyses quantitatives en anthropologie

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

Cours thématiques : ethnologie

ANT	1010	3	H	1 j	Les théories en ethnologie
ANT	1018	3	H	1 j	Étude des systèmes de parenté

	ANT	2020	3	A	1 j	Anthropologie de la religion
	ANT	2023	3	A	1 js	Anthropologie économique
	ANT	2026	3	A	1 js	Anthropologie politique
	ANT	2030	3	H	1 j	Écologie culturelle
	ANT	2036	3	AH	1 j	Occident : représentations
	ANT	2037	3	A	1 j	Anthropologie du quotidien
	ANT	2042	3	H	1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
	ANT	2058	3	H	1 j	Les technologies
	ANT	2161	3	H	1 j	Anthropologie du voyage
	ANT	3021	3	A	1 js	Religion et modernité
	ANT	3030	3	H	1 j	Les Autochtones et l'État canadien
	ANT	3035	3	H	1 j	Dynamique socioculturelle
	ANT	3043	3	H	1 j	Anthropologie : sociétés contemporaines
	ANT	3044	3	H	1 js	Anthropologie et développement
	ANT	3051	3	A	1 j	Anthropologie : théories contemporaines
	ANT	3055	3	A	1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
	ANT	3065	3	A	1 j	Critiques des théories anthropologiques
	ANT	3141	3	A	1 j	Technologies de la représentation
	ANT	3142	3	H	1 j	Atelier en film ethnographique
	ANT	3151	3	H	1 j	Production(s) culturelle(s) en Afrique
	ANT	3164	3	H	1 j	La société japonaise contemporaine
	ANT	3171	3	A	1 j	L'Amérique latine contemporaine
	ANT	3809	3	A	1 j	Séminaire d'ethnologie
	ANT	3811	3	H	1 j	Problèmes actuels en ethnologie
	ANT	3850	3	A	1 j	Anthropologie de l'Europe
	ANT	3853	3	H	1	Texte ethnographique et terrain
	ANT	3854	3	A	1 j	Les autochtones de l'Est canadien
	ANT	3855	3	H	1 j	L'Ouest de l'Amérique
+	ANT	3858	3	H	1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
	ANT	3859	3	A	1 j	Cultures mésoaméricaines
	ANT	3860	3	A	1 j	L'Afrique au sud du Sahara
	ANT	3861	3	A	1 js	Le monde arabo-musulman
	ANT	3864	3	H	1 j	La culture japonaise
	ANT	3866	3	H	1 js	Anthropologie de la Chine
	ANT	3867	3	E	1 j	Culture et société italienne

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

Cours thématiques : archéologie

	ANT	1213	3	H	1 j	L'archéologie des civilisations
	ANT	1285	3	A	1 j	Introduction à l'archéologie historique
+	ANT	2210	3	H	1 j	Techniques de recherche en archéologie
+	ANT	2220	3	H	1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
+	ANT	2260	3	A	1 j	Méthodes et concepts en archéologie
	ANT	2266	3	H	1 j	Archéologie: approche interdisciplinaire
	ANT	2270	3	A	1 j	Introduction à la zooarchéologie
	ANT	2280	3	H	1 js	Méthodes en archéologie historique
+	ANT	3230	3	H	1 j	Préhistoire de l'ancien monde
+	ANT	3260	3	H	1 j	La théorie en archéologie
+	ANT	3270	3	H	1 j	Méthode d'analyse en zooarchéologie
	ANT	3280	3	E	1 j	Fouilles en archéologie historique
+	ANT	3283	6	A	1 j	Techniques de fouilles sur le terrain
	ANT	3287	3	H	1 j	Archéologie maritime
+	ANT	3341	3	A	1 j	Archéologie des sociétés pré-agricoles
	ANT	3813	3	A	1 j	Séminaire d'archéologie
	ANT	3881	3	A	1 j	Mésoamérique ancienne
+	ANT	3882	3	A	1 j	Préhistoire du Québec
	ANT	3884	3	H	1 j	Préhistoire de l'Amérique de Sud
	ANT	3885	3	H	1 j	Préhistoire de l'Amérique du Nord

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

Cours thématiques : bioanthropologie

	ANT	1511	3	A	1 j	Évolution et comportement humain
	ANT	2423	3	H	1 j	Biologie et environnement socioculturel
	ANT	2430	3	A	1 j	Introduction à la paléontologie humaine
	ANT	2440	3	A	1 j	Génétique et anthropologie
	ANT	2454	3	H	1 j	Introduction à la primatologie
	ANT	2470	3	H	1 j	Méthodes d'ostéologie humaine
	ANT	2480	3	A	1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant
	ANT	3420	3	H	1 j	Interactions bioculturelles
	ANT	3440	3	A	1 j	Génétique du comportement humain
+	ANT	3460	3	H	1 j	Concepts, méthodes en paléoanthropologie
+	ANT	3470	3	A	1 j	Méthodes de la bioarchéologie
+	ANT	3556	3	H	1 js	Évolution et comportement humain 2
	ANT	3814	3	H	1 j	Séminaire d'anthropologie biologique

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

Cours thématiques : anthropologie linguistique

	ANT	1613	3	A	1 j	Anthropologie linguistique
	ANT	2611	3	A	1 j	Ethnographie de la communication
	ANT	2624	3	E	1 j	Langages et systèmes symboliques
	ANT	2660	3	A	1 j	Langue et identité sociale
	ANT	2665	3	A	1 j	Description ethnolinguistique
	ANT	3612	3	A	1 j	Recherche en communauté linguistique
	ANT	3625	3	H	1 j	Langue, culture et poétique
	ANT	3631	3	H	1 j	Changement social et linguistique
	ANT	3815	3	A	1 j	Séminaire d'ethnolinguistique
	ANT	3875	3	A	1 j	Langues et cultures de l'Asie du Sud
	ANT	3876	3	H	1 j	Ethnographie du Caucase

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Pratiques de recherche

	ANT	3102	3	AHE	1 js	Lectures dirigées
	ANT	3802	3	AHE	1 js	Travaux pratiques
	ANT	3806	3	AHE	1 js	Pratique de terrain

Bloc 71 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
	ANG	1022	3	AH	1 j	Contemporary Canadian Culture
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ARA	1951	6	A	2 j	Arabe élémentaire
	ARV	1050	3	AH	1 s	Introduction à l'archivistique
	BIO	1435	2	H	1 j	Biodiversité 2
+	BIO	1445	1	H	1 j	T.P. de biodiversité 2
	BIO	2041	3	AE	1 j	Biostatistique 1
+	BIO	2470	3	A	1 j	Morphologie évolutive des chordés
+	BIO	2490	3	A	1 j	Mammalogie
	BIO	2855	3	A	1 j	Écologie adaptative
+	BIO	3204	3	A	1 j	Génétique des populations
+	BIO	3853	3	H	1 j	Débats en écologie
	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	DMO	1010	3	A	1 j	Problèmes de population contemporains
	DMO	3420	3	H	1 j	Immigration et intégration
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
	FAS	1000	3	A	1 js	Introduction à l'interculturel
	GEO	1112	3	A	1 j	Géophysiologie
	GEO	1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie
	GEO	1312	3	A	1 j	Développement durable et environnement
	GEO	1412	3	AH	1 j	Le Québec
	GEO	1532	3	H	1 js	Cartographie
	GEO	2412	3	A	1 j	Le Canada
+	GEO	2512	3	H	1 j	Systèmes d'information géographique
	GEO	3412	3	AH	1 js	La Chine
	GEO	3422	3	A	1 j	Le Japon
	GER	1000	3	AHE	1 js	Introduction à la gérontologie
	GER	1020	3	AHE	1 js	Anthropologie sociale du vieillissement
	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
	HAR	2201	3	AH	1 js	Art et architecture : Premières nations
	HEB	1010	6	A	1 j	Langue hébraïque élémentaire
	HGL	1011	3	A	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
	HGL	2030	3	H	1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
	HGL	2031	3	A	1 j	La Grèce archaïque et classique
	HGL	2421	3	E	1 j	Stage pratique en archéologie
+	HGL	3040	3	H	1 j	Aspects d'archéologie classique
	HST	1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
	HST	1903	3	A	1 j	Le Canada préindustriel
	HST	1905	3	H	1 j	Histoire du Canada contemporain
	HST	1931	3	A	1 s	L'Antiquité
	HST	2013	3	H	1 s	Histoire et muséologie
	HST	2400	3	A	1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
	HST	2418	3	A	1 j	Nouvelle France
	HST	2426	3	AE	1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
	HST	2427	3	H	1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
	HST	2440	3	A	1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
	HST	2441	3	H	1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours

	HST	2446	3	HE	1 j	Histoire des femmes au Canada
	HST	2447	3	AE	1 j	Histoire du catholicisme québécois
	HST	2620	3	A	1 j	La Chine en révolution
	HST	2624	3	A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
	HST	2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain
	HST	2904	3	A	1 j	Histoire du Québec contemporain
	IFT	1990	3	H	1 js	Informatique pour sciences sociales
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2
	LCO	1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
	LNG	1126	3	A	1 j	Histoire du français en Amérique
	LNG	1150	3	A	1 j	Linguistique amérindienne
	LNG	1400	3	A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
	LNG	1540	3	A	1 j	Notions de syntaxe
	LNG	2140	3	A	1 j	Questions de bilinguisme
	LNG	2340	3	A	1 j	Langues secondes
	LNG	2350	3	A	1 j	Sociolinguistique
+	LNG	2820	3	H	1 j	Linguistique historique : introduction
	PBC	1040	2	A	1 j	Anatomie macroscopique humaine
	PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
	PHI	1300	3	HE	1 j	Philosophie de la connaissance
	PHI	1430	3	H	1 j	Éthique et politique
	PHY	1966	3	A	1 j	Archéométrie
	PLO	1010	6	AH	1 s	Cours audiovisuel de polonais 1
	POL	1951	3	AH	1 js	Éléments de politique
	POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
	POL	2606	3	AH	1 j	Économie politique internationale
	POL	3010	3	AH	1 j	Les relations Nord-Sud
	PSL	1993	3	H	1 j	Physiologie générale
	PSY	1085	3	AH	1 j	L'apprentissage
	PSY	1983	3	AH	1 j	Psychologie et comportement
	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
	RUS	1951	6	A	2 js	Russe élémentaire
	SOL	2104	3	H	1 j	Relations ethniques
	SOL	3002	3	A	1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
	SOL	3104	3	A	1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
	TRA	1105	3	A	1 j	Concepts clés en traductologie

Programme 1-050-4-0 Version 08

Mineure en anthropologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant suit dès son 1er trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme offre une formation complémentaire à l'étudiant dont l'anthropologie n'est pas l'orientation principale mais pour qui cette discipline demeure un complément important aux études poursuivies dans d'autres domaines.

Structure du programme

Ce programme totalise 27 crédits à option et 3 au choix. L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *option* *minimum 3 cr., maximum 18 cr.*

Cours thématiques : ethnologie

	ANT	1010	3	H	1 j	Les théories en ethnologie
	ANT	1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
	ANT	1018	3	H	1 j	Étude des systèmes de parenté
	ANT	1065	3	A	1 j	Initiation à la démarche anthropologique
	ANT	2020	3	A	1 j	Anthropologie de la religion
	ANT	2023	3	A	1 js	Anthropologie économique
	ANT	2026	3	A	1 js	Anthropologie politique
	ANT	2030	3	H	1 j	Écologie culturelle
	ANT	2036	3	AH	1 j	Occident : représentations
	ANT	2037	3	A	1 j	Anthropologie du quotidien
	ANT	2042	3	H	1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
	ANT	2058	3	H	1 j	Les technologies
	ANT	2070	3	H	1 j	Techniques de la collecte des données
	ANT	2161	3	H	1 j	Anthropologie du voyage
	ANT	3021	3	A	1 js	Religion et modernité
	ANT	3030	3	H	1 j	Les Autochtones et l'État canadien
	ANT	3035	3	H	1 j	Dynamique socioculturelle
	ANT	3043	3	H	1 j	Anthropologie : sociétés contemporaines
	ANT	3044	3	H	1 js	Anthropologie et développement
	ANT	3051	3	A	1 j	Anthropologie : théories contemporaines
	ANT	3055	3	A	1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
	ANT	3065	3	A	1 j	Critiques des théories anthropologiques
	ANT	3072	3	A	1 j	Analyse qualitative des données
	ANT	3081	3	A	1 j	Analyses quantitatives en anthropologie
	ANT	3141	3	A	1 j	Technologies de la représentation
	ANT	3142	3	H	1 j	Atelier en film ethnographique
	ANT	3151	3	H	1 j	Production(s) culturelle(s) en Afrique
	ANT	3164	3	H	1 j	La société japonaise contemporaine
	ANT	3171	3	A	1 j	L'Amérique latine contemporaine
	ANT	3809	3	A	1 j	Séminaire d'ethnologie
	ANT	3811	3	H	1 j	Problèmes actuels en ethnologie
	ANT	3850	3	A	1 j	Anthropologie de l'Europe
	ANT	3853	3	H	1	Texte ethnographique et terrain
	ANT	3854	3	A	1 j	Les autochtones de l'Est canadien
	ANT	3855	3	H	1 j	L'Ouest de l'Amérique
+	ANT	3858	3	H	1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
	ANT	3859	3	A	1 j	Cultures mésoaméricaines
	ANT	3860	3	A	1 j	L'Afrique au sud du Sahara
	ANT	3861	3	A	1 js	Le monde arabo-musulman
	ANT	3864	3	H	1 j	La culture japonaise
	ANT	3866	3	H	1 js	Anthropologie de la Chine
	ANT	3867	3	E	1 j	Culture et société italienne

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 18 cr.*

Cours thématiques : archéologie

	ANT	1210	3	A	1 j	Éléments de préhistoire
	ANT	1213	3	H	1 j	L'archéologie des civilisations
	ANT	1285	3	A	1 j	Introduction à l'archéologie historique
+	ANT	2210	3	H	1 j	Techniques de recherche en archéologie
+	ANT	2220	3	H	1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
+	ANT	2260	3	A	1 j	Méthodes et concepts en archéologie
	ANT	2266	3	H	1 j	Archéologie: approche interdisciplinaire
	ANT	2270	3	A	1 j	Introduction à la zooarchéologie
	ANT	2280	3	H	1 js	Méthodes en archéologie historique
+	ANT	3230	3	H	1 j	Préhistoire de l'ancien monde
+	ANT	3260	3	H	1 j	La théorie en archéologie
+	ANT	3270	3	H	1 j	Méthode d'analyse en zooarchéologie
	ANT	3280	3	E	1 j	Fouilles en archéologie historique
+	ANT	3283	6	A	1 j	Techniques de fouilles sur le terrain
	ANT	3287	3	H	1 j	Archéologie maritime
+	ANT	3341	3	A	1 j	Archéologie des sociétés pré-agricoles
	ANT	3813	3	A	1 j	Séminaire d'archéologie
	ANT	3881	3	A	1 j	Mésoamérique ancienne
+	ANT	3882	3	A	1 j	Préhistoire du Québec
	ANT	3884	3	H	1 j	Préhistoire de l'Amérique de Sud
	ANT	3885	3	H	1 j	Préhistoire de l'Amérique du Nord

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 18 cr.*

Cours thématiques : bioanthropologie

	ANT	1511	3	A	1 j	Évolution et comportement humain
	ANT	1513	3	H	1 j	Introduction à la variation biologique
	ANT	2423	3	H	1 j	Biologie et environnement socioculturel
	ANT	2430	3	A	1 j	Introduction à la paléontologie humaine
	ANT	2440	3	A	1 j	Génétique et anthropologie
	ANT	2454	3	H	1 j	Introduction à la primatologie
	ANT	2470	3	H	1 j	Méthodes d'ostéologie humaine
	ANT	2480	3	A	1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant
	ANT	3420	3	H	1 j	Interactions bioculturelles
	ANT	3440	3	A	1 j	Génétique du comportement humain
+	ANT	3460	3	H	1 j	Concepts, méthodes en paléoanthropologie
+	ANT	3470	3	A	1 j	Méthodes de la bioarchéologie
+	ANT	3556	3	H	1 js	Évolution et comportement humain 2
	ANT	3814	3	H	1 j	Séminaire d'anthropologie biologique

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 18 cr.*

Cours thématiques : anthropologie linguistique

	ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société
	ANT	1613	3	A	1 j	Anthropologie linguistique
	ANT	2611	3	A	1 j	Ethnographie de la communication
	ANT	2624	3	E	1 j	Langages et systèmes symboliques
	ANT	2660	3	A	1 j	Langue et identité sociale
	ANT	2665	3	A	1 j	Description ethnolinguistique
	ANT	3612	3	A	1 j	Recherche en communauté linguistique
	ANT	3625	3	H	1 j	Langue, culture et poétique
	ANT	3631	3	H	1 j	Changement social et linguistique
	ANT	3815	3	A	1 j	Séminaire d'ethnolinguistique
	ANT	3875	3	A	1 j	Langues et cultures de l'Asie du Sud
	ANT	3876	3	H	1 j	Ethnographie du Caucase

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Anthropologie

(Voir sous le Département de démographie.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie

(Voir sous le Centre d'études classiques.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Anthropologie

(Voir sous le Centre d'études de l'Asie de l'Est.)

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-2004
Téléphone : 514-343-6044
Télécopieur : 514-343-5753

Introduction

Seule institution, en Amérique du Nord, à dispenser l'enseignement de la bibliothéconomie et des sciences de l'information en langue française, se situant au confluent des traditions européenne et américaine, l'École assure une formation professionnelle reconnue internationalement.

Fondée en 1961, elle offre depuis 1970 un programme terminal de maîtrise de deux ans, exigeant au préalable un 1er cycle universitaire dans une autre discipline au choix de l'étudiant.

Cet enseignement permet à l'étudiant d'acquérir la base théorique et la compétence professionnelle nécessaires pour remplir des fonctions de plus en plus diversifiées dans le monde de l'information, et pour occuper les postes de direction qui peuvent lui être offerts.

Depuis septembre 1997, l'École offre un programme de doctorat (Ph. D.) en sciences de l'information.

Outre ces programmes d'études supérieures, l'École offre des certificats de 1er cycle en archivistique et en gestion de l'information numérique afin d'assurer une formation structurée dans ces domaines. Ces enseignements s'adressent à tous les étudiants de l'Université ainsi qu'aux professionnels qui souhaitent se recycler.

Directeur : Jean-Michel Salaün

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Jean-Michel Salaün, D.E.A. (Grenoble), Doct. information et communication (Grenoble), Doctorat d'État sciences de l'information (Grenoble)
Réjean Savard, M. Bibl. (Montréal), Ph. D. (Toronto)
James Turner, M.L.I.S. (McGill), Ph. D. (Toronto)

Professeurs agrégés
Clément Arsenault, Ph. D. (Toronto)
Pierrette Bergeron, M.B.S.I. (Montréal), Ph. D. (Syracuse)
Lyne Da Sylva, Ph. D. linguistique (Montréal)
Michèle Hudon, M. Bibl. (Montréal), Ph. D. (Toronto)
Yves Marcoux, Ph. D. informatique (Montréal)

Professeurs adjoints
Christine Dufour, Ph. D. (Montréal)
Dominic Forest, Ph. D. informatique cognitive (UQÀM)
Yvon Lemay, Ph. D. histoire de l'art (Laval)
Éric Leroux, Ph. D. histoire (Montréal), M.B.S.I. (Montréal)
Dominique Maurel, M.A. littérature québécoise (Laval), Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés
Louise Gagnon-Arguin, Ph. D. histoire (Laval)
Marcel Lajeunesse, B. Bibl. (Montréal), Ph. D. histoire (Ottawa)

Programme 1-056-5-1 Version 01

Certificat en archivistique S

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en archivistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Les objectifs principaux de ce programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base théoriques et pratiques en archivistique et de se familiariser avec les principes et les méthodes spécifiques aux archives vus sous l'angle de l'administration et de la recherche; de développer des habiletés pour concevoir, appliquer et utiliser des outils archivistiques ainsi que des attitudes propres à l'exercice des fonctions archivistiques.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *21 cr.*

Cours fondamentaux

	ARV	1050	3	AH	1	s	Introduction à l'archivistique
+	ARV	1051	3	A	1	s	Système de gestion et archives
+	ARV	1052	3	A	1	s	Typologie des archives
+	ARV	1053	3	H	1	s	Évaluation des archives
+	ARV	1054	3	A	1	s	Organisation intellectuelle 1
+	ARV	1055	3	A	1	s	Organisation intellectuelle 2
+	INU	1001	3	AH	1	s	Introduction à l'information numérique

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Cours thématiques

+	ARV	1056	3	H	1	s	Diffusion, communication et exploitation
+	ARV	1057	3	AHE	1	j	Stage
	ARV	2955	3	H	1	s	Histoire du livre et de l'imprimé
+	ARV	3051	3	H	1	s	Préservation
+	ARV	3052	3	AHE	1	j	Activités dirigées
+	INU	1010	3	A	1	s	Création de l'information numérique
+	INU	1030	3	H	1	s	Préservation de l'information numérique
+	INU	1050	3	H	1	s	Diffusion d'information numérique

Programme 1-053-5-1 Version 00

Certificat en gestion de l'information numérique S

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion de l'Information numérique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce certificat prépare l'étudiant à exercer des activités de gestion de l'information numérique par le développement de compétences sur les plans de la création, de l'organisation, de la préservation, de la recherche et de la diffusion de cette information. Il lui permettra d'évoluer avec aisance dans un environnement de travail hautement technologique.

Destinataires

Ce certificat s'adresse aux cégépiens, notamment aux finissants en techniques de bureautique ou de documentation; aux candidats universitaires qui font un programme de majeure / mineure ou de trois mineures ou certificats; aux étudiants qui ont déjà complété un 1er ou même un 2ème cycle et qui veulent acquérir les compétences offertes par le certificat; aux professionnels de l'information qui souhaitent une mise à jour de leurs connaissances; aux gestionnaires de l'information numérique déjà sur le marché du travail (conception, gestion de sites Web); enfin, à la clientèle étudiante de la Faculté de l'éducation permanente.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *18 cr.*

+	INU	1001	3	AH	1	s	Introduction à l'information numérique
+	INU	1010	3	A	1	s	Création de l'information numérique
+	INU	1020	3	A	1	s	Organisation de l'information numérique
+	INU	1030	3	H	1	s	Préservation de l'information numérique
+	INU	1040	3	A	1	s	Recherche de l'information numérique
+	INU	1050	3	H	1	s	Diffusion d'information numérique

Bloc 71 B *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

	ARV	1050	3	AH	1	s	Introduction à l'archivistique
+	ARV	1053	3	H	1	s	Évaluation des archives
+	ARV	1054	3	A	1	s	Organisation intellectuelle 1
	ARV	2955	3	H	1	s	Histoire du livre et de l'imprimé
	COM	1560	3	AH	1	j	Communication infographique
	COM	2210	3	H	1	j	Impacts des nouvelles technologies
+	IFT	1065	3	AH	1	j	Structures discrètes en informatique
	IFT	1912	3	AHE	1	s	Initiation aux chiffriers électroniques
	IFT	1931	3	AHE	1	s	Initiation aux bases de données
	IFT	1986	3	AHE	1	js	Traitement informatique des textes
+	INU	1011	3	H	1	s	Documents structurés
+	INU	1051	3	H	1	s	Information et sites Web

+ INU	3000	3 H	1 s	Projet d'intégration
+ INU	3051	3 H	1 s	Information et sites Web

Département de biochimie[1]

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-355
Téléphone : 514-343-6111, poste 5193
Télécopieur : 514-343-2210

Introduction

Le Département de biochimie offre des programmes d'études conduisant aux baccalauréats spécialisés en biochimie et en bio-informatique. Chacun de ces programmes procure une formation scientifique multidisciplinaire qui permet aux étudiants de développer des compétences de bases et spécialisées dans des domaines de hautes technologies. Reposant sur la compétence d'un corps professoral à la fine pointe de la recherche biomédicale, biotechnologique et bio-informatique ces programmes préparent les étudiants aussi bien pour le marché du travail que pour des programmes d'études supérieures. Les secteurs d'activités faisant appel aux biochimistes et aux bio-informaticiens incluent entre autres : l'industrie pharmaceutique, biotechnologique et agro-alimentaire, les établissements de santé, les centres de recherche en sciences de la vie de même que les institutions d'enseignement.

Le Baccalauréat spécialisé en biochimie permet l'acquisition d'une solide formation de base tant théorique que pratique en biochimie, biologie et chimie, ces deux dernières disciplines étant essentielles à la compréhension et à la pratique de la biochimie moderne. Cette formation de base, incluant biologie moléculaire et structurale ainsi que génétique moléculaire, est complétée par des cours d'intégration qui permettent d'approfondir les bases moléculaires du vivant par l'étude de la biologie cellulaire et de la physiologie moléculaire.

Le Baccalauréat spécialisé en bio-informatique permet l'acquisition d'une solide formation de base en informatique, mathématique et en sciences de la vie. Des cours spécialisés en bio-informatique assurent l'intégration des notions fondamentales de ces diverses disciplines, ce qui permet l'application des méthodes informatiques et mathématiques à l'étude du vivant.

Puisque la biochimie et la bio-informatique sont des disciplines en perpétuelle évolution, le contenu des programmes d'études est révisé régulièrement afin d'offrir aux étudiants la meilleure formation scientifique possible, tout en tenant compte des attentes des milieux sociaux et industriels.

Directrice : Muriel Aubry

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Muriel Aubry, Ph. D. (Montréal)
Guy Boileau, Ph. D. (Montréal)
Michel Bouvier, Ph. D. (Montréal)
Normand Brisson, Ph. D. (McGill)
Gertraud Burger, doctorat d'État (I.M.V., Munich)
Philippe Crine, L. Sc. (Liège), Ph. D. (Montréal)
Luc DesGroseillers, Ph. D. (Montréal)
Franz Lang, Ph. D. (Munich)
Sylvie Mader, M. Sc., D.É.A. (Pierre et Marie Curie, Paris VI), doctorat (Louis Pasteur, Strasbourg)
Stephen Michnick, Ph. D. (Toronto)
Jim Omichinski, Ph. D. (Washington)
Hervé Philippe, Ph. D (Paris-Sud)
Martine Raymond, Ph. D (McGill)
Luis Rokeach, D. Sc. (Bruxelles)
Jurgen Sygusch, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique
Edgard Delvin, Ph. D. (Montréal)
Bernard Vinet, Ph. D. (Montréal)

Chercheurs titulaires
Benoit Coulombe, Ph. D. (Montréal)
Jacques Drouin, D. Sc. (Laval)

Professeurs agrégés
Tony Antakly, doctorat d'Université (Paris VI), D. Sc. (Paris VI)
Pascale Legault, Ph. D. (Colorado)
Alain Moreau, Ph. D. (Montréal) (Affiliation secondaire)

Professeur agrégé de clinique
Raymond Lepage, Ph. D. (Montréal)

Chercheurs agrégés
Jacques Archambault, Ph. D. (Toronto)
Pascal Chartrand, Ph. D. (Montréal)
Serguei Chteinberg, M. Sc. (Leningrad), Ph. D. (Moscou)
Gerardo Ferbeyre, M.D. (La Havane), Ph. D. (Montréal)
Nikolaus Heveker, Ph. D. (Humbold)

Professeur adjoint
Nathalie Grandvaux, Ph. D. (Grenoble)

Professeurs adjoints de clinique
Jean-Pierre Émond, Ph. D. (Laval)
Roger Sanfaçon, D. Sc. (Laval)

Chercheur adjoint
Mounib Elchebly, M.D. (Damas), doctorat (Claude Bernard, Lyon)

Chargés d'enseignement de clinique
Pierre Allard, Ph. D. (Montréal)
François Lessard, M.D. (Laval)

Attachée de recherche
Barbara Karska-Wysocki, Ph. D. (Université de Varsovie)

Professeurs associés
Yves Aubin, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Yale)
Yves Durocher, Ph. D. (Montréal)
Robert Ménard, Ph. D. (Montréal)
Denis Riendeau, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)

Professeur invité
Christian Baron, Ph. D. (Ludwig-Maximilian's University, Munich)

Professeure émérite
Léa Brakier-Gingras

Programme 1-465-1-0 Version 12

B.Sc. spécialisé en biochimie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Durant sa première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 74 A et 74 B; durant sa 2e année, il s'inscrit aux cours des blocs 74 C et 74 D; il s'inscrit aux cours des blocs 74 E et 74 F durant sa 3e année, ainsi qu'aux cours à option des blocs 74 G, H, I, J, K, Y et aux cours au choix.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

[1] Ce Département assure l'enseignement aux étudiants de biochimie et de bio-informatique de la Faculté des arts et des sciences, mais relève administrativement de la Faculté de médecine.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits – Exemption de cours
L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme vise l'enseignement de concepts et de méthodes qui sont propres à la biochimie et assure une formation de base solide dans des disciplines connexes telles la biologie et la chimie. Il est préparatoire à des études supérieures tout comme il permet une insertion immédiate au marché du travail dans des champs aussi variés que l'industrie chimique, pharmaceutique et agro-alimentaire, les organismes de la santé, les instituts de recherche, l'enseignement et dans le domaine du génie génétique et des biotechnologies.

Structure du programme

L'orientation générale comprend les segments 01 et 75 qui totalisent 81 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix. Le cheminement honor comprend les segments 01 et 76 qui totalisent 85 crédits obligatoires, 2 à 3 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun à tous les étudiants du programme

Bloc 01 A *obligatoire* *26 cr.*

Connaissances fondamentales

	BCM	1501	3	A	1 j	Origine biochimique de la vie
+	BCM	1502	4	H	1 j	Métabolisme 1
+	BCM	1503	3	H	1 j	Acides nucléiques et génétique 1
	BIO	1155	3	A	1 j	Biologie cellulaire
	CHM	1301	3	AH	1 j	Chimie organique 1
+	CHM	1302	3	HE	1 j	Chimie organique 2
	CHM	1994	2	A	1 j	Physicochimie générale 1A
+	CHM	1995	2	H	1 j	Physicochimie générale 1B
	MCB	1979	3	H	1 j	Microbiologie générale

Bloc 01 B *obligatoire* *5 cr.*

	BCM	1521	2	AH	1 j	Travaux pratiques de biochimie 1
	CHM	1979	3	A	1 j	Laboratoire de chimie pour biochimistes

Bloc 01 C *obligatoire* *19 cr.*

+	BCM	2501	3	H	1 j	Macromolécules biologiques
+	BCM	2502	3	A	1 j	Acides nucléiques et génétique 2
+	BCM	2503	2	A	1 j	Métabolisme 2
+	BCM	2504	2	H	1 j	Enzymologie
	BIO	2041	3	AE	1 j	Biostatistique 1
+	CHM	2302	3	H	1 j	Chimie organique 3
+	CHM	2995	3	A	1 j	Physicochimie générale 2

Bloc 01 D *obligatoire* *10 cr.*

+	BCM	2531	2	A	1 j	Travaux pratiques 2
+	BCM	2532	3	H	1 j	Pratique de la communication en sciences
+	CHM	2971	3	H	1 j	Chimie bioanalytique
+	CHM	2979	2	H	1 j	Laboratoire organique pour biochimistes

Bloc 01 E *obligatoire* *12 cr.*

+	BCM	3512	3	A	1 j	Biochimie de la cellule
+	BCM	3513	4	H	1 j	Physiologie moléculaire
+	BCM	3514	3	H	1 j	Régulation de l'expression génique
	BCM	3515	2	A	1 j	Éthique en biochimie

Segment 75 Propre à l'orientation générale

Bloc 75 A *obligatoire* *9 cr.*

+	BCM	3531	3	AH	1 j	Travaux pratiques 3
+	BCM	3532	6	AH	1 j	Stage en laboratoire de recherche

Bloc 75 B *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Chimie

	BCM	3562	3	H	1 j	Biochimie clinique
+	CHM	3320	3	A	1 j	Méthodes de synthèse organique
+	CHM	3331	3	A	1 j	Introduction à la chimie bioorganique
+	CHM	3381	3	H	1 j	Chimie des produits naturels
	CHM	3450	3	H	1 j	Éléments de cristallographie
+	CHM	3521	3	A	1 j	Aspects professionnels de la chimie
+	CHM	3601	3	A	1 j	Chimie de l'environnement

Bloc 75 C *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Microbiologie et immunologie

+	MCB	2979	4	AH	1 j	Bactériologie générale 1
+	MCB	2986	4	A	1 j	Immunologie générale
+	MCB	2992	4	H	1 j	Bactériologie générale 2
+	MCB	2994	4	H	1 j	Virologie et pathogenèse virale
+	MCB	2999	3	H	1 j	Levures et organismes levuriformes
	MCB	3003	3	H	1 js	Applications biotechno. de l'immunologie
+	MCB	3050	3	A	1 j	Microbiologie des aliments 1
+	MCB	3095	2	H	1	Microbiologie environnementale appliquée
+	MCB	3636	2	H	1 j	Pathogenèse microbienne
+	MCB	3964	3	A	1 j	Immunologie approfondie
+	MCB	3982	4	A	1 j	Diversité microbienne

Bloc 75 D *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Biologie fonctionnelle

	BIO	1634	3	H	1 j	Principes de physiologie animale
+	BIO	2541	3	H	1 j	Physiologie végétale avancée
+	BIO	2620	3	A	1 j	Physiologie animale comparée 1
+	BIO	2625	3	A	1 j	Physiologie animale comparée 2
+	BIO	3659	3	A	1 j	Les fonctions du système nerveux
+	BIO	3665	3	A	1 j	Respiration, circulation, excrétion
	PBC	3010	3	H	1 j	Biologie cellulaire 2
	PBC	3050	3	AHE	1 j	Embryologie et biologie du développement
	PSL	1993	3	H	1 j	Physiologie générale
	PSL	3062	3	A	1 j	Base neuronale des fonctions cérébrales
	PSL	3065	3	AH	1 j	Fonctions spécialisées du syst. nerveux
	SBM	2001	4	AH	1 j	Système nerveux
	SBM	2002	4	AH	1 j	Circulation, respiration et rein
	SBM	2003	2	AH	1 j	Digestion et nutrition
	SBM	2004	3	AH	1 j	Endocrinologie et reproduction

Bloc 75 E *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Disciplines connexes

+	BIO	2402	3	H	1 j	Embryologie animale
+	BIO	2412	3	H	1 j	Histologie animale
+	BIO	3203	3	A	1 j	Génétique évolutive
+	BIO	3702	3	H	1 j	Biotechnologie végétale
	PHL	2100	3	H	1 j	Principes de pharmacologie
	PHL	3100	3	A	1 j	Pharmacodynamie des médicaments
	PHL	3200	3	AH	1 j	Méthodes de découverte des médicaments
	PHL	3300	3	AH	1 j	Travaux pratiques en pharmacologie
	PHL	3800	3	A	1 j	Principes de pharmacologie
	PHM	4137	3	A	1 j	Industrie du médicament
	PHM	4139	3	AH	1 j	Biotechnologie pharmaceutique

Bloc 75 F *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Bases en informatique et mathématiques

+	BIO	2042	3	H	1 j	Biostatistique 2
+	IFT	1015	3	AH	1 j	Programmation 1
+	IFT	1065	3	AH	1 j	Structures discrètes en informatique
	IFT	1810	3	AHE	1 js	Introduction à la programmation
	IFT	1890	3	H	1 j	Initiation à la bio-informatique
	PHY	1234	3	A	1 j	Introduction à la physique numérique

Bloc 75 G *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Contribution d'autres disciplines

+	ANS	1404T	3	AHE	1 js	Scientific and Technical Writing
	ANT	1513	3	H	1 j	Introduction à la variation biologique
	ANT	2440	3	A	1 j	Génétique et anthropologie
	BIO	1803	3	AH	1 js	Écologie et environnement
+	BIO	3853	3	H	1 j	Débats en écologie
	DRT	3802G	3	AHE	1 s	Droit des sciences biologiques
	HST	1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
	MAT	1958	3	AH	1 j	Mathématiques pour chimistes

MSN	2100	3	H	1 j	Toxicologie et environnement
NUT	2032	3	A	1 j	Nutrition fondamentale
PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
PHI	1300	3	HE	1 j	Philosophie de la connaissance
PHY	1973	3	H	1 j	Astrobiologie
POL	2230	3	AH	1 j	Politiques scientifiques
PSY	1035	3	AH	1 j	Psychologie physiologique
PSY	2115	3	AHE	1 js	Psychopathologie: introduction
REI	1210	3	AH	1 j	Principes de gestion

Segment 76 Propre au cheminement honor

Bloc 76 A *obligatoire* *13 cr.*

+	BCM	4001	6	AHE 1 j	Stage honor en biochimie 1
+	BCM	4002	6	AH 1 j	Stage honor en biochimie 2
+	BCM	4010	1	AHE 2 j	Séminaire de recherche honor

Bloc 76 B *option* *minimum 2 cr., maximum 3 cr.*

	BCM	6071	2	AH 1	Signalisation et cycle cellulaire
	BCM	6100	2	A 1 j	Biologie du développement
	BIO	6157	3	H 1 j	Biochimie et bio moléculaire des plantes
	PBC	6000	3	A 1	Biologie cellulaire avancée
	PBC	6085	3	A 2	Cancérologie
	PHL	6085	3	AH 1 j	Progrès en pharmacologie moléculaire

Programme 1-468-1-0 Version 03

B.Sc. spécialisé en bio-informatique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant de l'orientation Biosciences doit choisir 1 bloc entier parmi les 4 blocs de spécialisation 71A à 71D et compléter les 15 crédits de cours à option parmi les blocs de spécialisation 01Y et de 71A à 71E.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits – Exemption de cours
L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme est destiné aux étudiants qui désirent acquérir une formation intégrative en sciences de la vie et en informatique. En conséquence, ce programme comprend des cours de base en biochimie, chimie, biologie, microbiologie et physiologie ainsi qu'en informatique et mathématiques. De plus, les cours d'intégration théorique et des stages ou travaux pratiques à l'interface entre les sciences de la vie et l'informatique permettent de fournir une formation spécifique à la discipline bio-informatique. Le programme prépare à des études supérieures tout comme il permet un accès immédiat au marché du travail dans l'industrie, les institutions de recherche ainsi que dans l'enseignement dans des domaines touchant la biotechnologie ou l'informatique appliquée à des systèmes biologiques. L'étudiant peut personnaliser son programme d'étude en fonction de ses aspirations et de ses plans de carrière en mettant l'accent dans son choix de cours soit sur l'orientation sciences de la vie soit sur l'orientation informatique.

Structure du programme

L'orientation Biosciences comprend les segments 01 et 71, avec 72 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Informatique comprend les segments 01 et 72, avec 72 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 au choix. L'étudiant de l'orientation Biosciences devra choisir 1 bloc entier parmi les 4 blocs de spécialisation 71A à 71D et compléter les 15 crédits de cours à option parmi les blocs de spécialisation 01Y et de 71A à 71E.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *24 cr.*

	BCM	1501	3	A 1 j	Origine biochimique de la vie
+	BCM	1503	3	H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
	BCM	1521	2	AH 1 j	Travaux pratiques de biochimie 1
+	BCM	2501	3	H 1 j	Macromolécules biologiques
+	BCM	2502	3	A 1 j	Acides nucléiques et génétique 2
+	BCM	2504	2	H 1 j	Enzymologie
+	BCM	3512	3	A 1 j	Biochimie de la cellule
	BCM	3515	2	A 1 j	Éthique en biochimie
	CHM	1301	3	AH 1 j	Chimie organique 1

Bloc 01 B *obligatoire* *26 cr.*

+	IFT	1015	3	AH 1 j	Programmation 1
+	IFT	1025	3	AH 1 j	Programmation 2
+	IFT	1065	3	AH 1 j	Structures discrètes en informatique
	IFT	1215	3	AH 1 j	Introduction aux systèmes informatiques
+	IFT	2015	3	AE 1 j	Structures de données
+	IFT	2125	3	AH 1 j	Introduction à l'algorithmique
	MAT	1400	4	AH 1 j	Calcul 1
+	MAT	1978	4	AH 1 j	Probabilités et statistique

Bloc 01 C *obligatoire* *22 cr.*

+	BCM	2002	3	AH 1 j	T.P. de biologie moléculaire
+	BCM	2003	3	AH 1 j	Application d'outils bio-informatiques
+	BCM	2532	3	H 1 j	Pratique de la communication en sciences
+	BIN	1002	3	H 1 j	Intégration biosciences/informatique 1
+	BIN	3002	4	AH 1 j	Intégration biosciences/informatique 2
+	BIN	3005	6	AH 1 j	Stage en laboratoire de recherche

Bloc 01 Y *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

	ANG	1967	3	AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE 1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1974	3	AHE 1 j	Reading for the Sciences
	GIN	3017	3	AH 1 j	Entrepreneurship et gestion entrepr.
	HEC	3015	3	AHE 1 js	Management
	PHM	3526	2	A 1 j	Marketing en pharmacie
	REI	1210	3	AH 1 j	Principes de gestion
	SOL	3410	3	AH 1 j	Technosciences, culture et société

Segment 71 Propre à l'orientation Biosciences

Bloc 71 A *option* *minimum 0 cr., maximum 8 cr.*

Biochimie structurale

+	CHM	1302	3	HE 1 j	Chimie organique 2
	CHM	1994	2	A 1 j	Physicochimie générale 1A
	CHM	3450	3	H 1 j	Éléments de cristallographie

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Évolution moléculaire

+	BIO	2115	3	H	1 j	Principes de phylogénie et systématique
	BIO	3283	3	H	1 j	Principes d'évolution

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Écologie / environnement

	BIO	1803	3	AH	1 js	Écologie et environnement
	MCB	1979	3	H	1 j	Microbiologie générale

Bloc 71 D *option* *minimum 0 cr., maximum 8 cr.*

Neurosciences

	BIO	1634	3	H	1 j	Principes de physiologie animale
+	BIO	3659	3	A	1 j	Les fonctions du système nerveux
	PSL	1982	2	AH	1	Les bases du système nerveux

Bloc 71 E *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Complément en biosciences et informatique

+	BCM	3513	4	H	1 j	Physiologie moléculaire
+	BCM	3514	3	H	1 j	Régulation de l'expression génique
+	BIO	3203	3	A	1 j	Génétique évolutive
+	BIO	3204	3	A	1 j	Génétique des populations
+	BIO	3665	3	A	1 j	Respiration, circulation, excrétion
+	CHM	1995	2	H	1 j	Physicochimie générale 1B
+	CHM	2302	3	H	1 j	Chimie organique 3
+	IFT	2255	3	HE	1 j	Génie logiciel
+	IFT	2905	3	H	1 j	Interfaces personne-machine
+	IFT	2935	3	H	1 j	Bases de données
+	IFT	3245	3	A	1 j	Simulation et modèles
+	IFT	3655	3	A	1 j	Modèles stochastiques
	PHL	3800	3	A	1 j	Principes de pharmacologie
	PSL	3062	3	A	1 j	Base neuronale des fonctions cérébrales

Segment 72 Propre à l'orientation Informatique

Bloc 72 A *option* *minimum 9 cr., maximum 16 cr.*

Informatique et mathématiques

	IFT	1575	3	AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+	IFT	2035	3	AE	1 j	Concepts des langages de programmation
+	IFT	2105	3	AHE	1 j	Introduction à l'informatique théorique
+	IFT	2255	3	HE	1 j	Génie logiciel
+	IFT	2935	3	H	1 j	Bases de données
+	IFT	3245	3	A	1 j	Simulation et modèles
+	IFT	3295	3	A	1 j	Bio-informatique
+	IFT	3545	3	A	1 j	Graphes et réseaux
+	IFT	3655	3	A	1 j	Modèles stochastiques
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire

Bloc 72 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Complément en informatique

+	IFT	2425	3	H	1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+	IFT	2505	3	A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+	IFT	2905	3	H	1 j	Interfaces personne-machine
+	IFT	3335	3	A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+	IFT	3355	3	H	1 j	Infographie
+	IFT	3375	3	H	1 j	Informatique théorique
+	IFT	3911	3	A	1 j	Analyse et conception des logiciels
+	IFT	3912	3	A	1 j	Développement, maintenance de logiciels

Département de chimie

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-600
Téléphone : 514-343-7601 ou 514-343-7058 ou 514-343-3830
Télécopieur : 514-343-7586

Introduction

La chimie est une science fondamentale dont les applications sont immédiates. Les chimistes travaillent dans le milieu de la recherche, en contrôle de la qualité et en enseignement. On les retrouve dans une grande variété d'industries : pharmaceutique, médicinale, biotechnologique, alimentation, matériaux, textiles, environnement, parfums et cosmétiques, restauration d'œuvres d'art, etc. Les besoins de la société déterminent les objectifs des programmes de formation qu'offre le Département de chimie : baccalauréat spécialisé, majeure et mineure au 1er cycle; maîtrise et doctorat aux études supérieures.

Le baccalauréat spécialisé est un programme de 90 crédits dont la durée est de trois ans. Ce programme est offert selon cinq orientations : Chimie pharmaceutique et bioorganique; Chimie assistée par ordinateur; Chimie bioanalytique et environnementale; Chimie des matériaux et biomatériaux; et l'orientation générale. Les cours obligatoires du baccalauréat spécialisé en chimie sont identiques pour les cinq orientations.

La majeure comporte plusieurs des cours obligatoires du baccalauréat. Au choix de l'étudiant, elle peut être complétée par une mineure dans une autre discipline ou se conclure par un passage au baccalauréat spécialisé.

La mineure est un programme de 30 crédits de cours. Elle ne débouche pas sur la pratique de la chimie. Elle peut être complétée par une majeure dans une autre discipline.

Enfin, le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire.

Directeur : Robert Emery Prud'homme

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
C. Géraldine Bazuin, Ph. D. (McGill)
André L. Beauchamp, Ph. D. (Montréal)
Tucker Carrington, Ph. D. (California, Berkeley)
André B. Charette, Ph. D. (Rochester)
Marius D'Amboise, Ph. D. (McGill)
Stephen Hanessian, Ph. D. (Ohio State), MSRC
Joseph Hubert, Ph. D. (Montréal), vice-recteur à la recherche
Jeffrey Wayne Keillor, Ph. D. (Alberta)
Michel Lafleur, Ph. D. (Laval)
William Lubell, Ph. D. (California, Berkeley)
Robert Emery Prud'homme, Ph. D. (Massachusetts)
Christian Reber, Ph. D. (Berne)
Pierre Thibault, Ph. D. (Montréal)
Françoise M. Winnik, Ph. D. (Toronto), détachée à demi-temps de la Faculté de pharmacie
James D. Wuest, Ph. D. (Harvard)
Davit Zargarian, Ph. D. (Ottawa)
Julian Zhu, Ph. D. (McGill)

Chercheur titulaire
Yvan Guindon, Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés
Antonella Badia, Ph. D. (McGill)
Matthias Ernzerhof, Ph. D. (Bonn)
Richard Giasson, Ph. D. (Montréal)
Suzanne Giasson, Ph. D. (Western Ontario), rattachée à demi-temps à la Faculté de pharmacie
Garry Hanan, Ph. D. (Louis-Pasteur)
Hélène Lebel, Ph. D. (Montréal)
Richard Martel, Ph. D. (Laval)
Joëlle Pelletier, Ph. D. (McGill)
Sébastien Sauvé, Ph. D. (McGill)
Karen C. Waldron, Ph. D. (Alberta)
Kevin James Wilkinson, Ph. D. (INRS)

Professeurs adjoints
Shawn Collins, Ph. D. (Ottawa)
Radu Ion Iftimie, Ph. D. (Toronto)
MacNeil Dean, Ph. D. (Dalhousie)
Jean-François Masson, Ph. D. (Arizona State)
Christian Pellerin, Ph. D. (Laval)
Dominic Rochefort, Ph. D. (Montréal)
Frank Schaper, Ph. D. (Konstanz)
Andreea Schmitzer, Ph. D. (Paul-Sabatier)
William Skene, Ph. D. (Ottawa)

Professeurs associés
Michel Bertrand, Ph. D. (Montréal)
Gilles Durocher, Ph. D. (Montréal)
Robert Lortie, Ph. D. (Montréal)

Chercheurs invités
Béatrice Garcia-Renaud, Ph. D. (Pierre-et-Marie-Curie, Paris VI)
Michel Gauthier, Ph. D. (Montréal)
Isabelle Pelletier, Ph. D. (Laval)

Professeurs émérites
François Brisse
Denis Gravel
Jean-Claude Richer

Programme 1-060-1-0 Version 17

B.Sc. spécialisé en chimie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit au Bloc 01A en 1re année et au bloc 01B en 2e année. Ces deux blocs incluent les 60 crédits de cours obligatoires communs à toutes les orientations. Le choix de l'orientation se fait normalement en 3e année, en choisissant des cours obligatoires et à option dans l'un ou l'autre des segments 71, 72, 73, 74 et 75. Il est recommandé, selon le choix d'orientation, de suivre d'abord les cours suivants : CHM 3331 (orientation pharmaceutique et bioorganique), CHM 3403 (orientation chimie assistée par ordinateur), CHM 3601 (orientation chimie bioanalytique et environnementale) et CHM 3404 (orientation chimie des matériaux et biomatériaux). L'étudiant qui opte pour l'orientation générale prend 6 crédits du Bloc 75A et 12 crédits dans les Blocs 75B, 75C et 75D, dont au moins 3 dans chacun des Blocs 75B et 75C. L'étudiant peut aussi effectuer jusqu'à deux stages dans le cadre de sa scolarité, peu importe l'orientation choisie. Les stages CHM 3551 et CHM 3552 peuvent se faire pendant n'importe quel trimestre d'études, incluant les trimestres d'été, après avoir complété un minimum de 24 crédits de sigle CHM. Le choix du lieu des stages doit cependant être préalablement autorisé par le professeur responsable des stages au département de chimie. Celui-ci guidera l'étudiant dans sa démarche. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits – Exemption de cours
L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs
Ce programme offre à l'étudiant une orientation générale et polyvalente qui lui permet d'assimiler et d'intégrer l'essentiel des connaissances en chimie pour une insertion immédiate sur le marché du travail comme chimiste ou qui le conduit à des études supérieures. La diversité des cheminements de carrière exige une solide formation de base et requiert une grande flexibilité de la part de l'étudiant qui peut personnaliser son programme d'études en fonction de ses aspirations et de la carrière envisagée. La formation de base est assurée par des cours obligatoires couvrant l'ensemble de la chimie et de ses applications. Des cours de spécialisation personnalisent la formation et ajoutent un complément de formation dans les orientations suivantes : la chimie pharmaceutique et bioorganique, la chimie assistée par ordinateur, la chimie bioanalytique et environnementale et la chimie des matériaux et biomatériaux. Des stages en milieux industriel et universitaire sont offerts.

Structure du programme
Les différentes orientations sont composées comme suit : Chimie pharmaceutique et bioorganique : segments 01 et 71, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; Chimie assistée par ordinateur : segments 01 et 72, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; Chimie bioanalytique et environnementale : segments 01 et 73, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; Chimie des matériaux et biomatériaux : segments 01 et 74, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; enfin, l'orientation générale : segments 01 et 75, 69 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix. L'étudiant s'inscrit au Bloc 01A en 1re année et au bloc 01B en 2e année. Les stages CHM 3551 et/ou CHM 3552 peuvent se faire à la suite du Bloc 01A ou après avoir réussi 24 crédits de sigle CHM. Un étudiant peut faire 2 stages dans des orientations différentes. Un professeur responsable le guidera dans sa démarche. L'étudiant qui préfère un B.Sc. spécialisé orientation générale prend 6 crédits du Bloc 75A et 12 crédits dans les Blocs 75B, 75C et 75D, dont au moins 3 dans chacun des Blocs 75B et 75C. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux cinq orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *30 cr.*

Formation de base

	CHM	1101	3	A	1 j	Chimie analytique 1
	CHM	1201	3	H	1 j	Chimie inorganique 1
	CHM	1301	3	AH	1 j	Chimie organique 1
+	CHM	1302	3	HE	1 j	Chimie organique 2
	CHM	1401	3	A	1 j	Chimie physique 1
+	CHM	1402	3	H	1 j	Chimie physique 2
	CHM	1501	3	A	1 j	Chimie expérimentale 1
+	CHM	1502	3	H	1 j	Chimie expérimentale 2
	MAT	1958	3	AH	1 j	Mathématiques pour chimistes
+	PHY	1905	3	H	1 j	Physique pour chimistes

Bloc 01 B *obligatoire* *30 cr.*

Formation de base

+	CHM	2101	3	A	1 j	Laboratoire de principes d'analyse
+	CHM	2102	3	H	1 j	Chimie analytique 2
+	CHM	2201	3	A	1 j	Chimie inorganique 2
+	CHM	2202	3	H	1 j	Laboratoire de chimie inorganique
+	CHM	2301	3	A	1 j	Laboratoire de chimie organique
+	CHM	2302	3	H	1 j	Chimie organique 3
+	CHM	2401	3	A	1 j	Chimie physique 3
+	CHM	2402	3	H	1 j	Chimie physique 4
+	CHM	2410	3	H	1 j	Chimie macromoléculaire: introduction
+	CHM	2501	3	A	1 j	Chimie biologique

Bloc 01 C *obligatoire* *9 cr.*

Formation de base

+	CHM	3101	3	A	1 j	Laboratoire de chimie analytique
+	CHM	3401	3	A	1 j	Laboratoire de chimie physique
+	CHM	3521	3	A	1 j	Aspects professionnels de la chimie

Segment 71 Propre à l'orientation Chimie pharmaceutique et bioorganique

Bloc 71 A *obligatoire* *6 cr.*

Cours de base

+	CHM	3331	3	A	1 j	Introduction à la chimie bioorganique
	PHM	2953	3	H	1 j	Pharmacologie générale

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours de sigle CHM

+	CHM	3102	3	H 1 j	Chimie bioanalytique avancée
+	CHM	3230	3	H 1 j	Chimie organométallique
+	CHM	3320	3	A 1 j	Méthodes de synthèse organique
+	CHM	3333	3	H 1 j	Modélisation moléculaire : introduction
+	CHM	3381	3	H 1 j	Chimie des produits naturels
	CHM	3450	3	H 1 j	Éléments de cristallographie

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours autres sigles

+	BCM	1503	3	H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
	BCM	1531	3	AH 1 j	Introduction à la biochimie
	BIO	1153	3	AHE 1 j	Biologie cellulaire
	MCB	1979	3	H 1 j	Microbiologie générale
	PHL	3200	3	AH 1 j	Méthodes de découverte des médicaments
+	PHM	2342	3	A 1 j	Pharmacie galénique
	PHM	4137	3	A 1 j	Industrie du médicament
	PHY	2300	3	AH 1	Physique médicale

Bloc 71 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Cours avec stages

+	CHM	3551	3	AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+	CHM	3552	3	AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Segment 72 Propre à l'orientation Chimie assistée par ordinateur

Bloc 72 A *obligatoire* *6 cr.*

Cours de base

+	CHM	3333	3	H 1 j	Modélisation moléculaire : introduction
+	CHM	3403	3	A 1 j	Dynamique quantique et statistique

Bloc 72 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours de sigle CHM

+	CHM	3402	3	H 1 j	Modélisation et mécanique quantique
	CHM	3450	3	H 1 j	Éléments de cristallographie
+	CHM	3493	3	H 1 j	Spectroscopie moléculaire

Bloc 72 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours autres sigles

+	BCM	1503	3	H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
	BCM	1531	3	AH 1 j	Introduction à la biochimie
+	BIN	1002	3	H 1 j	Intégration biosciences/informatique 1
	BIO	1153	3	AHE 1 j	Biologie cellulaire
	IFT	1890	3	H 1 j	Initiation à la bio-informatique
	IFT	1931	3	AHE 1 s	Initiation aux bases de données
+	IFT	1969	3	AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
+	PHY	2500	3	H 1 j	Physique de la matière condensée
+	PHY	3075	3	H 1 j	Modélisation numérique en physique

Bloc 72 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Cours avec stages

+	CHM	3551	3	AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+	CHM	3552	3	AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Segment 73 Propre à l'orientation Chimie bioanalytique et environnementale

Bloc 73 A *obligatoire* *6 cr.*

Cours de base

+	CHM	3102	3	H 1 j	Chimie bioanalytique avancée
+	CHM	3601	3	A 1 j	Chimie de l'environnement

Bloc 73 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours de sigle CHM

+	CHM	3103	3	H 1 j	Chimie analytique environnementale
+	CHM	3140	3	H 1 j	Principes d'instrumentation
+	CHM	3602	3	H 1 j	Chimie, pollution et toxicologie

Bloc 73 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours autres sigles

	BCM	1531	3	AH 1 j	Introduction à la biochimie
	BIO	1153	3	AHE 1 j	Biologie cellulaire
+	BIO	3839	3	H 1 j	Limnologie
	BIO	3893	3	H 1 js	Éco-toxicologie
+	GEO	2122	3	H 1 js	Climatologie
+	GEO	2142	3	A 1 js	Pédologie
+	GEO	2152	3	H 1 j	Hydrologie
	MCB	1979	3	H 1 j	Microbiologie générale
	PHY	1990	3	H 1 j	Physique et géographie

Bloc 73 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Cours avec stages

+	CHM	3551	3	AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+	CHM	3552	3	AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Segment 74 Propre à l'orientation Chimie des matériaux et biomatériaux

Bloc 74 A *obligatoire* *6 cr.*

Cours de base

+	CHM	3404	3	A 1 j	Surfaces, interfaces et colloïdes
+	CHM	3483	3	H 1 j	Caractérisation des matériaux

Bloc 74 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours de sigle CHM

+	CHM	3102	3	H 1 j	Chimie bioanalytique avancée
+	CHM	3210	3	H 1 j	Matériaux minéraux et supramoléculaires
+	CHM	3331	3	A 1 j	Introduction à la chimie bioorganique
	CHM	3450	3	H 1 j	Éléments de cristallographie
+	CHM	3481	3	H 1 j	Les matériaux polymères
+	CHM	3493	3	H 1 j	Spectroscopie moléculaire

Bloc 74 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours autres sigles

	BCM	1531	3	AH 1 j	Introduction à la biochimie
	GBM	6115	3	A 1	Introduction aux biomatériaux
	GBM	6155	3	H 1	Biocompatibilité et sc. des biomatériaux
	GCH	3310	3	A 1 j	Science et ingénierie des polymères
	PHM	4139	3	AH 1 j	Biotechnologie pharmaceutique
+	PHY	2500	3	H 1 j	Physique de la matière condensée
+	PHY	2900	3	H 1 j	Biophysique

Bloc 74 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Cours avec stages

+	CHM	3551	3	AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+	CHM	3552	3	AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Segment 75 Propre à l'orientation générale

Bloc 75 A *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Cours de base

+	CHM	3102	3	H 1 j	Chimie bioanalytique avancée
+	CHM	3331	3	A 1 j	Introduction à la chimie bioorganique
+	CHM	3333	3	H 1 j	Modélisation moléculaire : introduction
+	CHM	3403	3	A 1 j	Dynamique quantique et statistique
+	CHM	3404	3	A 1 j	Surfaces, interfaces et colloïdes
+	CHM	3483	3	H 1 j	Caractérisation des matériaux
+	CHM	3601	3	A 1 j	Chimie de l'environnement
	PHM	2953	3	H 1 j	Pharmacologie générale

Bloc 75 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours de sigle CHM

+	CHM	3103	3	H 1 j	Chimie analytique environnementale
+	CHM	3140	3	H 1 j	Principes d'instrumentation
+	CHM	3210	3	H 1 j	Matériaux minéraux et supramoléculaires
+	CHM	3230	3	H 1 j	Chimie organométallique
+	CHM	3320	3	A 1 j	Méthodes de synthèse organique
+	CHM	3381	3	H 1 j	Chimie des produits naturels
+	CHM	3402	3	H 1 j	Modélisation et mécanique quantique
	CHM	3450	3	H 1 j	Éléments de cristallographie
+	CHM	3481	3	H 1 j	Les matériaux polymères
+	CHM	3493	3	H 1 j	Spectroscopie moléculaire
+	CHM	3602	3	H 1 j	Chimie, pollution et toxicologie

Bloc 75 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours autres sigles

+	BCM	1503	3	H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
	BCM	1531	3	AH 1 j	Introduction à la biochimie
+	BIN	1002	3	H 1 j	Intégration biosciences/informatique 1
	BIO	1153	3	AHE 1 j	Biologie cellulaire
+	BIO	3839	3	H 1 j	Limnologie

	BIO	3893	3	H	1	js	Éco-toxicologie
	GBM	6115	3	A	1		Introduction aux biomatériaux
	GBM	6155	3	H	1		Biocompatibilité et sc. des biomatériaux
	GCH	3310	3	A	1	j	Science et ingénierie des polymères
+	GEO	2122	3	H	1	js	Climatologie
	IFT	1890	3	H	1	j	Initiation à la bio-informatique
	IFT	1931	3	AHE	1	s	Initiation aux bases de données
+	IFT	1969	3	AH	1	js	Programmation scientifique en langage C
	MCB	1979	3	H	1	j	Microbiologie générale
	PHL	3200	3	AH	1	j	Méthodes de découverte des médicaments
+	PHM	2342	3	A	1	j	Pharmacie galénique
	PHM	4137	3	A	1	j	Industrie du médicament
	PHM	4139	3	AH	1	j	Biotechnologie pharmaceutique
	PHY	1990	3	H	1	j	Physique et géographie
	PHY	2300	3	AH	1		Physique médicale
+	PHY	2500	3	H	1	j	Physique de la matière condensée
+	PHY	2900	3	H	1	j	Biophysique
+	PHY	3075	3	H	1	j	Modélisation numérique en physique

Bloc 75 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Cours avec stages

+	CHM	3551	3	AHE	1	j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+	CHM	3552	3	AHE	1	j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Programme 1-060-2-0 Version 15
Majeure en chimie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Durant sa 1re année, l'étudiant s'inscrit normalement à tous les cours du bloc 76A ; durant sa 2e année, il s'inscrit normalement aux cours du blocs 76B et 76C ainsi qu'à 3 crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de 2e et de 3e années, l'étudiant doit normalement avoir réussi tous les cours de mathématiques et de physique de 1re année.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs
Ce programme assure une formation de base en chimie. Il peut être complété par une mineure dans une autre discipline, donner lieu à une demande de passage au baccalauréat spécialisé ou, selon la pertinence de la formation acquise, mener à une insertion sur le marché du travail.

Structure du programme
Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix. Durant sa 1re année, l'étudiant s'inscrit normalement au bloc 76A en entier; durant sa 2e année, il s'inscrit normalement aux blocs 76B et 76C ainsi qu'à 3 crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de 2e année et de 3e année, l'étudiant doit normalement avoir suivi et réussi les cours de mathématiques et de physique de 1re année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 76

Bloc 76 A *obligatoire* *30 cr.*

	CHM	1101	3	A	1	j	Chimie analytique 1
	CHM	1201	3	H	1	j	Chimie inorganique 1
	CHM	1301	3	AH	1	j	Chimie organique 1
+	CHM	1302	3	HE	1	j	Chimie organique 2
	CHM	1401	3	A	1	j	Chimie physique 1
+	CHM	1402	3	H	1	j	Chimie physique 2
	CHM	1501	3	A	1	j	Chimie expérimentale 1
+	CHM	1502	3	H	1	j	Chimie expérimentale 2
	MAT	1958	3	AH	1	j	Mathématiques pour chimistes
+	PHY	1905	3	H	1	j	Physique pour chimistes

Bloc 76 B *obligatoire* *18 cr.*

+	CHM	2101	3	A	1	j	Laboratoire de principes d'analyse
+	CHM	2102	3	H	1	j	Chimie analytique 2
+	CHM	2301	3	A	1	j	Laboratoire de chimie organique
+	CHM	2302	3	H	1	j	Chimie organique 3
+	CHM	2401	3	A	1	j	Chimie physique 3
+	CHM	2501	3	A	1	j	Chimie biologique

Bloc 76 C *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

+	BCM	1503	3	H	1	j	Acides nucléiques et génétique 1
	BCM	1531	3	AH	1	j	Introduction à la biochimie
	BIO	1153	3	AHE	1	j	Biologie cellulaire
+	CHM	2201	3	A	1	j	Chimie inorganique 2
+	CHM	2202	3	H	1	j	Laboratoire de chimie inorganique
+	CHM	2402	3	H	1	j	Chimie physique 4
+	CHM	2410	3	H	1	j	Chimie macromoléculaire: introduction
+	CHM	3331	3	A	1	j	Introduction à la chimie bioorganique
+	CHM	3333	3	H	1	j	Modélisation moléculaire : introduction
+	CHM	3521	3	A	1	j	Aspects professionnels de la chimie
+	CHM	3601	3	A	1	j	Chimie de l'environnement
	MCB	1979	3	H	1	j	Microbiologie générale

Programme 1-060-4-0 Version 06
Mineure en chimie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme constitue une introduction générale à la chimie et peut être complété par une formation dans une autre discipline.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 77

Bloc 77 A			*obligatoire*			*21 cr.*
	CHM	1101	3	A	1 j	Chimie analytique 1
	CHM	1201	3	H	1 j	Chimie inorganique 1
	CHM	1301	3	AH	1 j	Chimie organique 1
	CHM	1401	3	A	1 j	Chimie physique 1
	CHM	1501	3	A	1 j	Chimie expérimentale 1
+	CHM	1502	3	H	1 j	Chimie expérimentale 2
	MAT	1958	3	AH	1 j	Mathématiques pour chimistes
Bloc 77 B			*option*			*minimum 6 cr., maximum 6 cr.*
+	BCM	1503	3	H	1 j	Acides nucléiques et génétique 1
	BCM	1531	3	AH	1 j	Introduction à la biochimie
	BIO	1153	3	AHE	1 j	Biologie cellulaire
+	CHM	1302	3	HE	1 j	Chimie organique 2
+	CHM	1402	3	H	1 j	Chimie physique 2
	CHM	1600	3	AH	1 j	Chimie de l'environnement : introduction
	MCB	1979	3	H	1 j	Microbiologie générale
+	PHY	1905	3	H	1 j	Physique pour chimistes

Département de communication

Pavillon Marie-Victorin, bureaux B-426 et B-428
Téléphone : 514-343-6111, poste 6039

Introduction

À l'Université de Montréal, la formation de 1er cycle en sciences de la communication est offerte dans le cadre d'un Baccalauréat spécialisé, de programmes de Majeure et de Mineure ainsi que d'un Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique.

Les programmes de Baccalauréat en sciences de la communication et de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en communication et politique visent à former des personnes capables d'assumer une variété de fonctions professionnelles couramment associées aux activités de communication des groupes, des entreprises ou des institutions publiques ou de poursuivre des études aux cycles supérieurs. Ces programmes visent plus particulièrement à :

– offrir une formation de base aux principales théories, problématiques et méthodes de la communication comme domaine de savoir;
– permettre une initiation aux principaux contextes, langages et moyens de production et, par ce biais, la familiarisation avec les conditions d'exercice des praticiens de la communication;
– favoriser l'acquisition des connaissances et le développement des compétences que requièrent la conception d'outils, la planification des stratégies, l'évaluation des interventions, ainsi que l'analyse des situations et des phénomènes de communication.

La formation offerte permet aux étudiants et étudiantes de développer la curiosité intellectuelle, le sens critique et éthique. Elle leur permet d'acquérir une grande polyvalence qui les rend aptes à occuper une vaste gamme d'emplois. Elle couvre un éventail d'approches et de techniques de recherche et d'analyse qui développent l'esprit de synthèse, la rigueur et les différentes habiletés et compétences essentielles pour exercer avec jugement les fonctions diverses qui incombent aux conseillers ou agents en communication.

Selon ses objectifs de carrière, l'étudiant peut aussi constituer son baccalauréat à partir de la Majeure en sciences de la communication complété par une Mineure dans une autre discipline de la Faculté des arts et des sciences, par un certificat en marketing de HEC Montréal ou par un certificat de la Faculté de l'éducation permanente en journalisme, en publicité, ou en relations publiques.

Directeur: François Cooren

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
André H. Caron, M. Sc. (Boston), Ed. D. (Harvard)
François Cooren, Ph. D. (Montréal)
Aude Dufresne, Ph. D. (Montréal)
Luc Giroux, Ph. D. (Montréal), en congé
André A. Lafrance, M. Éd. (Montréal), doctorat de 3e cycle (Paris VIII)
Claude Martin, M. Sc. (Montréal), doctorat de 3e cycle (Aix-Marseille II)
Brian Massumi, Ph. D. (Yale)

Professeurs agrégés
Thierry Bardini, Ing. Agro. (Montpellier), Ph. D. (Paris X-Nanterre)
Milton Campos, Psy. D. (São Paulo)
Micheline Frenette, M. Sc. (Montréal), Ed. D. (Harvard)
Nicole Giroux, M.A. (HEC, Montréal), Ph. D. (UQÀM)
Line Grenier, Ph. D. (Montréal)
Carole Groleau, Ph. D. (Concordia)
Lorna Heaton, Ph. D. (Montréal)
Daniel Robichaud, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints
Chantal Benoit-Barné, Ph. D. (Colorado)
Boris Brummans, Ph. D. (Texas)
Dominique Meunier, Ph. D. (Montréal)
Julianne Pidduck, Ph. D. (Concordia)

Professeur émérite
James R. Taylor

Programme 1-225-1-0 Version 02

B.Sc. spécialisé en sciences de la communication J S

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme vise à former des personnes capables de concevoir, planifier et organiser des stratégies de communication ou de réaliser des travaux de recherche en communication. Il fournit de solides bases théoriques et méthodologiques nécessaires à l'analyse et à la pratique professionnelle dans une variété de domaines et de milieux de pratiques des communications.

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 60 à option et 6 au choix. L'orientation Médias et culture est composée des segments 01 et 72. L'orientation Communication organisationnelle est composée des segments 01 et 73. L'orientation Communication et technologie est composée des segments 01 et 74. L'orientation générale est composée des segments 01 et 75.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux quatre orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *12 cr.*

Théories et fondements

	COM	1150	3	AH	1 j	Rédaction en communication 1
	COM	1300	3	AH	1 js	Théories de la communication
	COM	1500	3	AH	1 j	Communication organisationnelle
	COM	1600	3	AH	1 j	Communication médiatique

Bloc 01 B *obligatoire* *12 cr.*

Méthodologies

	COM	1100	3	A	1 j	Méthodologie de la recherche
+	COM	2000	6	AH	2 j	Pratiques méthodologiques
	STT	1995	3	H	1 j	Analyses statistiques

Bloc 01 C *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Communication, discours et connaissance

	COM	1350	3	A	1 j	Communication, cognition, émotions
+	COM	2150	3	A	1 j	Rédaction en communication 2
	COM	2200	3	H	1 j	Communication, sens et discours
	COM	2230	3	H	1 j	Communication et rhétorique
	COM	3400	3	A	1 j	Séminaire thématique

Bloc 01 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Formation linguistique

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1 js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1 js	Allemand avancé 2
	ANG	1101	3	A	1 j	English Composition 1
	ANG	1101T	3	AHE	1 j	English Composition
+	ANG	1102	3	H	1 j	English Composition 2
+	ANG	1103	3	A	1 j	English Composition 3
+	ANG	1104	3	H	1 j	English Composition 4
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
+	ANG	2051	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 1
	ARA	1951	6	A	2 j	Arabe élémentaire
+	ARA	1952	3	AH	1 js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1 js	Arabe avancé
	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
	CHN	1050H	6	AH	2 s	Chinois élémentaire 1
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	FRA	1009	3	AHE	1 j	Grammaire du français
	FRA	1300G	3	AHE	1 s	Révision de textes
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1 js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1 js	Portugais avancé
	RUS	1951	6	A	2 js	Russe élémentaire

Bloc 01 E *option* *minimum 6 cr., maximum 15 cr.*

Formation complémentaire

	AEG	3140	3	AHE	1 js	Prise de décision en groupe, leadership
	ANG	2325	3	H	1 j	Contemporary Canadian Literature
	ANG	2330	3	H	1 j	Reading Journalism
	ARV	2955	3	H	1 s	Histoire du livre et de l'imprimé
	CIN	1102	3	AH	1 j	Langage et matières de l'expression
	CIN	1106	3	A	1 js	Le cinéma politique
	CIN	2112	3	H	1 j	Cinéma, genre et sexualité
	DRT	3805	3	AHE	1 j	Dr. de l'information et de la comm.
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
	ECN	1800	3	AHE	1 j	Économies nord-américaines
+	ECN	2800	3	AH	1 js	Institutions publiques et financières
	FRA	3310	3	A	1 j	Littérature et société
	HAR	2030	3	A	1 j	Perception et oeuvre d'art
	HAR	2145	3	H	1 js	L'oeuvre d'art et ses textes
	IFT	1935	3	AHE	1 s	Initiation au graphisme par ordinateur
	JOU	1100	3	AHE	1 js	L'information journalistique
	JOU	1200	3	AHE	1 js	Méthodes journalistiques
	JOU	2310	3	AHE	1 js	Analyse de l'actualité
	MUL	2109	3	H	1 s	Musiques et images en mouvement
	PBT	1000	3	AHE	1 js	Communication marketing
	PBT	2004	3	AHE	1 js	Gestion – service-conseil
	PBT	2210D	3	AH	1	Gestion des médias publicitaires
	PHI	1430	3	H	1 j	Éthique et politique
	PHI	2180	3	H	1 j	Philosophie du langage
	POL	1020	3	AH	1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
	POL	2272	3	AH	1 j	Sondages et opinion publique
	PSY	1075	3	AHE	1 js	Psychologie sociale
	PSY	1951	3	AHE	1 j	Relations interpersonnelles
	RED	2010	3	AHE	1 js	Rédaction et communications publiques
	RED	2020	3	AHE	1 js	Langue et rédaction publicitaire
	REI	1230	3	AH	1 j	Comportement organisationnel
+	REI	2220	3	A	1 j	Gestion des ressources humaines 1
	REP	2200	3	AHE	1 js	Communication orale
	SOL	2107	3	H	1 j	Sociologie politique
	SOL	3404	3	A	1 j	Rapport de genre et sexualités
	SOL	3506	3	H	1 j	Transformations du monde contemporain

Segment 72 Propre à l'orientation Médias et culture

Bloc 72 A *option* *minimum 18 cr., maximum 30 cr.*

Communication, médias et culture

	COM	2001	3	AH	1 j	Communication et mondialisation
	COM	2450	3	A	1 j	Influences des médias
	COM	2570	3	H	1 j	Médias, sexe et genre
	COM	2650	3	H	1 j	Esthétiques de la communication
	COM	2720	3	A	1 j	Politiques de communication
	COM	2920	3	H	1 j	Histoire des médias
	COM	2925	3	H	1 j	Industries culturelles
	COM	2945	3	A	1 j	Auditoires des médias de masse
+	COM	3035	3	A	1 j	Médias et cultures populaires
+	COM	3155	3	H	1 j	Pouvoir et communication

Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Technologies et sociétés

	COM 2021	3	H	1 j	Technologies et travail en collaboration
	COM 2210	3	H	1 j	Impacts des nouvelles technologies
	COM 2590	3	H	1 j	Communication et communautés en réseau
	COM 2710	3	H	1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+	COM 3060	3	A	1 j	Cyberculture

Bloc 72 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Connaissance des médias numériques

	COM 1560	3	AH	1 j	Communication infographique
	COM 2540	3	AH	1 j	Pratiques de la photographie numérique
	COM 2550	3	H	1 j	Éditique
	COM 2565	3	A	1 j	Pratiques de la télévision
	COM 2571	3	H	1 j	Interfaces et scénarisation
+	COM 2580	3	H	1 j	Applications Internet
+	COM 3562	3	A	1 j	Applications multimédias

Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Communication organisationnelle

+	COM 2018	3	AH	1 js	Éléments de relations publiques
+	COM 2019	3	AH	1 j	Éléments de publicité
+	COM 2020	3	A	1 j	Éléments de communication interne
+	COM 2130	3	A	1 j	Communication dans les équipes
+	COM 2440	3	H	1 j	Communication et relations de presse
+	COM 2460	3	H	1 j	Communication et gestion de crise
+	COM 2480	3	H	1 j	Communication organisationnelle 2
+	COM 3011	3	H	1 j	Planification en communication interne
+	COM 3012	3	A	1 j	Planification en communication externe
+	COM 3305	3	E	1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 72 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Activités d'intégration

	COM 3000	3	AHE	1 j	Stage en communication 1
+	COM 3030	3	AHE	1 j	Stage en communication 2
	COM 3810	3	A	1 j	Labo média et culture

Segment 73 Propre à l'orientation Communication organisationnelle

Bloc 73 A option minimum 18 cr., maximum 30 cr.

Communication organisationnelle

+	COM 2018	3	AH	1 js	Éléments de relations publiques
+	COM 2019	3	AH	1 j	Éléments de publicité
+	COM 2020	3	A	1 j	Éléments de communication interne
+	COM 2130	3	A	1 j	Communication dans les équipes
+	COM 2440	3	H	1 j	Communication et relations de presse
+	COM 2460	3	H	1 j	Communication et gestion de crise
+	COM 2480	3	H	1 j	Communication organisationnelle 2
+	COM 3011	3	H	1 j	Planification en communication interne
+	COM 3012	3	A	1 j	Planification en communication externe
+	COM 3305	3	E	1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 73 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Technologies et sociétés

	COM 2021	3	H	1 j	Technologies et travail en collaboration
	COM 2210	3	H	1 j	Impacts des nouvelles technologies
	COM 2590	3	H	1 j	Communication et communautés en réseau
	COM 2710	3	H	1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+	COM 3060	3	A	1 j	Cyberculture

Bloc 73 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Connaissance des médias numériques

	COM 1560	3	AH	1 j	Communication infographique
	COM 2540	3	AH	1 j	Pratiques de la photographie numérique
	COM 2550	3	H	1 j	Éditique
	COM 2565	3	A	1 j	Pratiques de la télévision
	COM 2571	3	H	1 j	Interfaces et scénarisation
+	COM 2580	3	H	1 j	Applications Internet
+	COM 3562	3	A	1 j	Applications multimédias

Bloc 73 D option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Communication, médias et culture

	COM 2001	3	AH	1 j	Communication et mondialisation
	COM 2450	3	A	1 j	Influences des médias
	COM 2570	3	H	1 j	Médias, sexe et genre
	COM 2650	3	H	1 j	Esthétiques de la communication
	COM 2720	3	A	1 j	Politiques de communication
	COM 2920	3	H	1 j	Histoire des médias
	COM 2925	3	H	1 j	Industries culturelles
	COM 2945	3	A	1 j	Auditoires des médias de masse
+	COM 3035	3	A	1 j	Médias et cultures populaires
+	COM 3155	3	H	1 j	Pouvoir et communication

Bloc 73 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Activités d'intégration

	COM 3000	3	AHE	1 j	Stage en communication 1
+	COM 3030	3	AHE	1 j	Stage en communication 2
	COM 3820	3	H	1 j	Labo communication et organisation

Segment 74 Propre à l'orientation Communication et technologie

Bloc 74 A option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Technologies et sociétés

	COM 2021	3	H	1 j	Technologies et travail en collaboration
	COM 2210	3	H	1 j	Impacts des nouvelles technologies
	COM 2590	3	H	1 j	Communication et communautés en réseau
	COM 2710	3	H	1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+	COM 3060	3	A	1 j	Cyberculture

Bloc 74 B option minimum 9 cr., maximum 21 cr.

Connaissance des médias numériques

	COM 1560	3	AH	1 j	Communication infographique
	COM 2540	3	AH	1 j	Pratiques de la photographie numérique
	COM 2550	3	H	1 j	Éditique
	COM 2565	3	A	1 j	Pratiques de la télévision
	COM 2571	3	H	1 j	Interfaces et scénarisation
+	COM 2580	3	H	1 j	Applications Internet
+	COM 3562	3	A	1 j	Applications multimédias

Bloc 74 C option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Communication, médias et culture

	COM 2001	3	AH	1 j	Communication et mondialisation
	COM 2450	3	A	1 j	Influences des médias
	COM 2570	3	H	1 j	Médias, sexe et genre
	COM 2650	3	H	1 j	Esthétiques de la communication
	COM 2720	3	A	1 j	Politiques de communication
	COM 2920	3	H	1 j	Histoire des médias
	COM 2925	3	H	1 j	Industries culturelles
	COM 2945	3	A	1 j	Auditoires des médias de masse
+	COM 3035	3	A	1 j	Médias et cultures populaires
+	COM 3155	3	H	1 j	Pouvoir et communication

Bloc 74 D option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Communication organisationnelle

+	COM 2018	3	AH	1 js	Éléments de relations publiques
+	COM 2019	3	AH	1 j	Éléments de publicité
+	COM 2020	3	A	1 j	Éléments de communication interne
+	COM 2130	3	A	1 j	Communication dans les équipes
+	COM 2440	3	H	1 j	Communication et relations de presse
+	COM 2460	3	H	1 j	Communication et gestion de crise
+	COM 2480	3	H	1 j	Communication organisationnelle 2
+	COM 3011	3	H	1 j	Planification en communication interne
+	COM 3012	3	A	1 j	Planification en communication externe
+	COM 3305	3	E	1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 74 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Activités d'intégration

	COM 3000	3	AHE	1 j	Stage en communication 1
+	COM 3030	3	AHE	1 j	Stage en communication 2
	COM 3830	3	AH	1 j	Labo communication et technologie

Segment 75 Propre à l'orientation générale

Bloc 75 A option minimum 3 cr., maximum 24 cr.

Communication, médias et culture

	COM 2001	3	AH	1 j	Communication et mondialisation
	COM 2450	3	A	1 j	Influences des médias
	COM 2570	3	H	1 j	Médias, sexe et genre
	COM 2650	3	H	1 j	Esthétiques de la communication
	COM 2720	3	A	1 j	Politiques de communication
	COM 2920	3	H	1 j	Histoire des médias

	COM 2925	3	H	1 j	Industries culturelles
	COM 2945	3	A	1 j	Auditoires des médias de masse
+	COM 3035	3	A	1 j	Médias et cultures populaires
+	COM 3155	3	H	1 j	Pouvoir et communication

Bloc 75 B *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Technologies et sociétés

	COM 2021	3	H	1 j	Technologies et travail en collaboration
	COM 2210	3	H	1 j	Impacts des nouvelles technologies
	COM 2590	3	H	1 j	Communication et communautés en réseau
	COM 2710	3	H	1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+	COM 3060	3	A	1 j	Cyberculture

Bloc 75 C *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Connaissance des médias numériques

	COM 1560	3	AH	1 j	Communication infographique
	COM 2540	3	AH	1 j	Pratiques de la photographie numérique
	COM 2550	3	H	1 j	Éditique
	COM 2565	3	A	1 j	Pratiques de la télévision
	COM 2571	3	H	1 j	Interfaces et scénarisation
+	COM 2580	3	H	1 j	Applications Internet
+	COM 3562	3	A	1 j	Applications multimédias

Bloc 75 D *option* *minimum 3 cr., maximum 21 cr.*

Communication organisationnelle

+	COM 2018	3	AH	1 js	Éléments de relations publiques
+	COM 2019	3	AH	1 j	Éléments de publicité
+	COM 2020	3	A	1 j	Éléments de communication interne
+	COM 2130	3	A	1 j	Communication dans les équipes
+	COM 2440	3	H	1 j	Communication et relations de presse
+	COM 2460	3	H	1 j	Communication et gestion de crise
+	COM 2480	3	H	1 j	Communication organisationnelle 2
+	COM 3011	3	H	1 j	Planification en communication interne
+	COM 3012	3	A	1 j	Planification en communication externe
+	COM 3305	3	E	1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 75 E *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Activités d'intégration

	COM 3000	3	AHE	1 j	Stage en communication 1
+	COM 3030	3	AHE	1 j	Stage en communication 2

Programme 1-225-2-0 Version 05

Majeure en sciences de la communication JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme offre une base solide aux étudiants qui veulent se diriger dans le monde des communications. Le baccalauréat composé d'une majeure en sciences de la communication et d'une mineure ou d'un certificat dans une autre discipline permet aux étudiants d'approfondir les sciences de la communication tout en explorant une autre discipline.

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 76

Bloc 76 A *obligatoire* *12 cr.*

Théories et fondements

	COM 1150	3	AH	1 j	Rédaction en communication 1
	COM 1300	3	AH	1 js	Théories de la communication
	COM 1500	3	AH	1 j	Communication organisationnelle
	COM 1600	3	AH	1 j	Communication médiatique

Bloc 76 B *obligatoire* *12 cr.*

Méthodologies

	COM 1100	3	A	1 j	Méthodologie de la recherche
+	COM 2000	6	AH	2 j	Pratiques méthodologiques
	STT 1995	3	H	1 j	Analyses statistiques

Bloc 76 C *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Communication, discours et connaissance

	COM 1350	3	A	1 j	Communication, cognition, émotions
+	COM 2150	3	A	1 j	Rédaction en communication 2
	COM 2200	3	H	1 j	Communication, sens et discours
	COM 2230	3	H	1 j	Communication et rhétorique
	COM 3400	3	A	1 j	Séminaire thématique

Bloc 76 D *option* *minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

Communication, médias et culture

	COM 2001	3	AH	1 j	Communication et mondialisation
	COM 2450	3	A	1 j	Influences des médias
	COM 2570	3	H	1 j	Médias, sexe et genre
	COM 2650	3	H	1 j	Esthétiques de la communication
	COM 2720	3	A	1 j	Politiques de communication
	COM 2920	3	H	1 j	Histoire des médias
	COM 2925	3	H	1 j	Industries culturelles
	COM 2945	3	A	1 j	Auditoires des médias de masse
+	COM 3035	3	A	1 j	Médias et cultures populaires
+	COM 3155	3	H	1 j	Pouvoir et communication

Bloc 76 E *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Technologies et sociétés

	COM 2021	3	H	1 j	Technologies et travail en collaboration
	COM 2210	3	H	1 j	Impacts des nouvelles technologies
	COM 2590	3	H	1 j	Communication et communautés en réseau
	COM 2710	3	H	1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+	COM 3060	3	A	1 j	Cyberculture

Bloc 76 F *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Connaissance des médias numériques

	COM 1560	3	AH	1 j	Communication infographique
	COM 2540	3	AH	1 j	Pratiques de la photographie numérique
	COM 2550	3	H	1 j	Éditique
	COM 2565	3	A	1 j	Pratiques de la télévision
	COM 2571	3	H	1 j	Interfaces et scénarisation

+	COM 2580	3	H	1 j	Applications Internet
+	COM 3562	3	A	1 j	Applications multimédias

Bloc 76 G *option* *minimum 3 cr., maximum 21 cr.*

Communication organisationnelle

+	COM 2018	3	AH	1 js	Éléments de relations publiques
+	COM 2019	3	AH	1 j	Éléments de publicité
+	COM 2020	3	A	1 j	Éléments de communication interne
+	COM 2130	3	A	1 j	Communication dans les équipes
+	COM 2440	3	H	1 j	Communication et relations de presse
+	COM 2460	3	H	1 j	Communication et gestion de crise
+	COM 2480	3	H	1 j	Communication organisationnelle 2
+	COM 3011	3	H	1 j	Planification en communication interne
+	COM 3012	3	A	1 j	Planification en communication externe
+	COM 3305	3	E	1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 76 H *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Activités d'intégration

	COM 3000	3	AHE	1 j	Stage en communication 1

Programme 1-225-4-0 Version 07

Mineure en sciences de la communication JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme constitue un bon point de départ et un complément avantageux à divers autres programmes d'études. Il est conçu de façon à offrir une initiation aux théories de la communication, à développer des connaissances et à transmettre une méthode de travail scientifique. Associé à une majeure dans une autre discipline ou à deux autres mineures, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 77

Bloc 77 A *obligatoire* *9 cr.*

Théories et fondements

	COM 1300	3	AH	1 js	Théories de la communication
	COM 1500	3	AH	1 j	Communication organisationnelle
	COM 1600	3	AH	1 j	Communication médiatique

Bloc 77 B *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Méthodologies

	COM 1100	3	A	1 j	Méthodologie de la recherche

Bloc 77 C *option* *minimum 6 cr., maximum 15 cr.*

Médias, technologies et sociétés

	COM 2001	3	AH	1 j	Communication et mondialisation
	COM 2021	3	H	1 j	Technologies et travail en collaboration
	COM 2210	3	H	1 j	Impacts des nouvelles technologies
	COM 2450	3	A	1 j	Influences des médias
	COM 2570	3	H	1 j	Médias, sexe et genre
	COM 2590	3	H	1 j	Communication et communautés en réseau
	COM 2650	3	H	1 j	Esthétiques de la communication
	COM 2710	3	H	1 j	Innovation et médiation sociotechnique
	COM 2720	3	A	1 j	Politiques de communication
	COM 2920	3	H	1 j	Histoire des médias
	COM 2925	3	H	1 j	Industries culturelles
	COM 2945	3	A	1 j	Auditoires des médias de masse

Bloc 77 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Communication organisationnelle

+	COM 2020	3	A	1 j	Éléments de communication interne
+	COM 2130	3	A	1 j	Communication dans les équipes
+	COM 2440	3	H	1 j	Communication et relations de presse
+	COM 2460	3	H	1 j	Communication et gestion de crise
+	COM 2480	3	H	1 j	Communication organisationnelle 2

Bloc 77 E *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Communication, discours et connaissance

	COM 1150	3	AH	1 j	Rédaction en communication 1
	COM 1350	3	A	1 j	Communication, cognition, émotions
+	COM 2150	3	A	1 j	Rédaction en communication 2
	COM 2200	3	H	1 j	Communication, sens et discours
	COM 2230	3	H	1 j	Communication et rhétorique

Programme 1-227-1-0 Version 06

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit habituellement à temps plein, il peut toutefois s'inscrire à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours liés aux sciences de la communication (les cours de sigle COM, le cours CEP 3000 et les cours du bloc 99X) et 42 crédits de cours liés à la science politique (les cours de sigle POL, le cours CEP 2000 et les cours du bloc 99Y).

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles COM et POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Ce programme totalise 36 crédits obligatoires, 48 à option et 6 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours COM (incluant CEP 3000 et les cours du bloc 99X) et 42 crédits de cours POL (incluant CEP 2000 et les cours du bloc 99Y) devront avoir été complétés. Ce programme est prévu pour qu'on le complète en trois ans. Cependant, on peut aussi s'y inscrire à temps partiel et prendre alors jusqu'à six ans pour le compléter. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle COM ou POL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 99

Bloc 99 A *obligatoire* *24 cr.*

Connaissances théoriques et méthodologiques fondamentales

	COM	1100	3 A	1 j	Méthodologie de la recherche
	COM	1300	3 AH	1 js	Théories de la communication
	COM	1500	3 AH	1 j	Communication organisationnelle
	COM	1600	3 AH	1 j	Communication médiatique
	POL	1000	3 AH	1 j	Analyse politique : théories et concepts
	POL	1020	3 AH	1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
	POL	1330	3 AH	1 j	Administration et politiques publiques
	POL	1803	3 AH	1 j	Introduction à l'analyse quantitative

Bloc 99 B *obligatoire* *12 cr.*

Fondements théoriques en communication politique

+	CEP	2000	3 AH	1 j	Théories de la communication politique
+	CEP	3000	3 A	1 j	Rhétorique et politique
+	COM	3155	3 H	1 j	Pouvoir et communication
	POL	1200	3 AH	1 j	Pensée politique

Bloc 99 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Stages

+	COM	3001	3 AHE	1 j	Stage en communication et politique
+	POL	3242	3 AHE	1 j	Stage en communication politique

Bloc 99 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Méthodologie spécialisée en communication

+	COM	2000	6 AH	2 j	Pratiques méthodologiques

Bloc 99 E *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Méthodologie spécialisée en science politique

	POL	2809	3 AH	1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
	POL	3120	3 AH	1 j	Méthodes qualitatives
	POL	3130	3 AH	1 j	Méthodes d'analyse du discours politique
	POL	3804	3 AH	1 j	Les techniques de l'analyse politique

Bloc 99 F *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Communication, discours et connaissance

	COM	1150	3 AH	1 j	Rédaction en communication 1
	COM	1350	3 A	1 j	Communication, cognition, émotions
+	COM	2150	3 A	1 j	Rédaction en communication 2
	COM	2200	3 H	1 j	Communication, sens et discours

Bloc 99 G *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Communication organisationnelle

+	COM	2018	3 AH	1 js	Éléments de relations publiques
+	COM	2019	3 AH	1 j	Éléments de publicité
+	COM	2020	3 A	1 j	Éléments de communication interne
+	COM	2130	3 A	1 j	Communication dans les équipes
+	COM	2440	3 H	1 j	Communication et relations de presse
+	COM	2460	3 H	1 j	Communication et gestion de crise
+	COM	2480	3 H	1 j	Communication organisationnelle 2
+	COM	3011	3 H	1 j	Planification en communication interne
+	COM	3012	3 A	1 j	Planification en communication externe
+	COM	3305	3 E	1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 99 H *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Technologie et société

	COM	2021	3 H	1 j	Technologies et travail en collaboration
	COM	2210	3 H	1 j	Impacts des nouvelles technologies
	COM	2590	3 H	1 j	Communication et communautés en réseau
	COM	2710	3 H	1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+	COM	3060	3 A	1 j	Cyberculture

Bloc 99 I *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Connaissance des médias numériques

	COM	1560	3 AH	1 j	Communication infographique
	COM	2540	3 AH	1 j	Pratiques de la photographie numérique
	COM	2550	3 H	1 j	Éditique
	COM	2565	3 A	1 j	Pratiques de la télévision
	COM	2571	3 H	1 j	Interfaces et scénarisation
+	COM	2580	3 H	1 j	Applications Internet
+	COM	3562	3 A	1 j	Applications multimédias

Bloc 99 J *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Communication, médias et culture

	COM	2001	3 AH	1 j	Communication et mondialisation
	COM	2450	3 A	1 j	Influences des médias
	COM	2570	3 H	1 j	Médias, sexe et genre
	COM	2650	3 H	1 j	Esthétiques de la communication
	COM	2720	3 A	1 j	Politiques de communication
	COM	2920	3 H	1 j	Histoire des médias
	COM	2925	3 H	1 j	Industries culturelles
	COM	2945	3 A	1 j	Auditoires des médias de masse
+	COM	3035	3 A	1 j	Médias et cultures populaires

Bloc 99 K *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Forces et comportements

	POL	1008	3 AH	1 j	Forces et comportements politiques
	POL	2005	3 AH	1 j	Les élections
	POL	2050	3 AH	1 j	Représentation politique
	POL	2272	3 AH	1 j	Sondages et opinion publique
	POL	3560	3 AH	1 j	Action collective et politique
	POL	3900	3 AH	1 j	Politique et société
	POL	3910	3 AH	1 j	Les femmes et la politique

Bloc 99 L *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Relations internationales

	POL	1600	3 AHE	1 j	Relations internationales
	POL	2250	3 AH	1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
	POL	2510	3 AH	1 j	Les organisations internationales
	POL	2606	3 AH	1 j	Économie politique internationale
+	POL	2806	3 AH	1 j	Théories des relations internationales
	POL	3005	3 AH	1 j	Sociopolitique des conflits armés
	POL	3010	3 AH	1 j	Les relations Nord-Sud
	POL	3220	3 AH	1 j	Pensée stratégique contemporaine
	POL	3601	3 AH	1 j	Politique étrangère : grandes puissances
	POL	3721	3 AH	1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
	POL	3851	3 AHE	1 j	Intégration européenne
	POL	3861	3 AHE	1 j	L'intégration nord-américaine

Bloc 99 M *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Administration et politiques

	POL	2140	3 AH	1 j	Analyse de politiques
	POL	2150	3 AH	1 j	Politiques sociales

	POL	2170	3	AH 1 j	Politiques environnementales comparées
	POL	2540	3	AH 1 j	Les formes de l'action gouvernementale
	POL	3110	3	AH 1 j	L'État et l'économie
	POL	3320	3	AH 1 j	Politique et administration
	POL	3321	3	AHE 1 j	Administration publique comparée

Bloc 99 N *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Pensée politique

	POL	2090	3	AH 1 j	Pensée politique prémoderne
	POL	2100	3	AH 1 j	Pensée politique moderne
	POL	2102	3	AH 1 j	Pensée politique contemporaine
+	POL	2180	3	AH 1 j	Pensée politique critique
+	POL	2808	3	AH 1 j	Théories politiques empiriques
+	POL	3280	3	AH 1 j	Épistémologie de la science politique
	POL	3290	3	AH 1 j	Idées politiques au Québec
	POL	3291	3	AH 1 j	Idées politiques au Canada
	POL	3807	3	AH 1 j	Idéologies politiques

Bloc 99 O *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Politique comparée

	POL	1009	3	AH 1 j	Politique comparée
	POL	2007	3	AH 1 j	Institutions politiques comparées
	POL	2110	3	AH 1 j	La France
	POL	2160	3	AH 1 j	Politiques urbaines
	POL	2280	3	AH 1 j	Le système politique de la Russie
	POL	2281	3	AH 1 j	La communauté des États indépendants
	POL	2310	3	AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
	POL	2350	3	AH 1 j	Systèmes politiques européens
	POL	2751	3	AH 1 j	La Chine
	POL	2752	3	AH 1 j	Le Japon
	POL	2830	3	AH 1 j	L'Amérique latine
+	POL	2840	3	AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
	POL	2850	3	AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
	POL	2860	3	AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
	POL	2904	3	AH 1 j	Système politique québécois 1
	POL	2905	3	AH 1 j	Système politique québécois 2
	POL	3400	3	AH 1 j	Fédéralisme comparé
	POL	3410	3	AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
	POL	3500	3	AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
	POL	3802	3	AH 1 j	Théories du développement
	POL	3830	3	AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
	POL	3908	3	AH 1 j	Politique comparée : enjeu actuel

Bloc 99 X *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Domaines complémentaires à communication

JOU	1200	3	AHE 1 js	Méthodes journalistiques
PBT	1000	3	AHE 1 js	Communication marketing
PBT	2210D	3	AH 1	Gestion des médias publicitaires
REP	2200	3	AHE 1 js	Communication orale
REP	2300	3	AHE 1 js	Relations avec les médias

Bloc 99 Y *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Domaines complémentaires à science politique

ECN	1800	3	AHE 1 j	Économies nord-américaines
GEO	1222	3	H 1 j	Le système monde
HST	2904	3	A 1 j	Histoire du Québec contemporain
SOL	2107	3	H 1 j	Sociologie politique

École de criminologie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-4134
Téléphone : 514-343-6530
Télécopieur : 514-343-5650

Introduction

La criminologie est l'étude pluridisciplinaire du phénomène criminel. Elle prend appui sur les sciences humaines et le droit pour connaître le délit, le délinquant, la victime, la criminalité et la réaction sociale au crime. L'École de criminologie a pour mission de développer les connaissances sur le crime et d'éclairer la réflexion sur la question criminelle. Elle offre aussi une formation aux étudiants qui souhaitent intervenir là où le problème du crime se pose : probation, prisons, maisons de transition, jeunes contrevenants, police, prévention, action auprès des victimes, sécurité intérieure, etc.

L'École de criminologie a été fondée en 1960. Elle est la seule institution universitaire québécoise à offrir un enseignement en criminologie. Elle offre un baccalauréat spécialisé en criminologie, un autre en Sécurité et études policières et une mineure en criminologie.

Le Baccalauréat spécialisé en criminologie comprend une orientation Clinique et une orientation Analyse. La première vise à former des praticiens qui pourront intervenir auprès des individus et des groupes. La deuxième initie les étudiants à l'étude de problèmes criminels ou pénaux concrets. Elles les prépare aussi à oeuvrer en prévention, en recherche ou à l'élaboration de programmes. Le Baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières offre une formation à l'analyse, à la planification, à l'évaluation et à l'intervention dans le domaine de la sécurité privée et publique.

Directeur : Jean Proulx

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Serge Brochu, Ph. D. psychologie (Montréal), vice-doyen, Faculté des arts et des sciences
Jean-Paul Brodeur, M.A. philosophie (Montréal), M. Sc. criminologie (Montréal), Ph. D. philosophie (Paris), MSRC, directeur du C.I.C.C.
Dianne Casoni, D. Ps. psychologie (Montréal), en congé
Marie-Marthe Cousineau, M. Sc. criminologie (Montréal), Ph. D. sociologie (UQÀM)
Maurice Cusson, B. Sc. sociologie (Montréal), Ph. D. criminologie (Montréal)
Marc Ouimet, M. Sc. criminologie (Montréal), Ph. D. Criminal Justice (Rutgers, NJ)
Jean Poupart, B.A. éducation physique (Montréal), Ph. D. sociologie (McGill)
Jean Proulx, Ph. D. psychologie (Montréal)
Pierre Tremblay, M.A. philosophie (Montréal), Ph. D. criminologie (Montréal)
Jean Trépanier, licence en droit (Laval), M. Sc. criminologie (Montréal), Ph. D. criminologie (London School of Economics, Londres)

Professeurs agrégés
Jean-Luc Bacher, doctorat en droit (Fribourg), en congé
Benoit Dupont, doctorat science politique (Toulouse), en congé
Mylène Jaccoud, Ph. D. criminologie (Montréal)
Denis Lafortune, Ph. D. psychologie (Montréal)
Frédéric Lemieux, Ph. D. criminologie (Montréal)
Carlo Morselli, Ph. D. criminologie (Montréal)
Marion Vacheret, Ph. D. criminologie (Montréal), en congé
Jo-Anne Wemmers, Ph. D. criminologie (Leiden)

Professeurs adjoints
Étienne Blais, Ph. D. criminologie (Montréal)
Franca Cortoni, Ph. D. psychologie (Kingston)
Louis-Georges Cournoyer, Ph. D. psychologie (Montréal)
Jean-Pierre Guay, Ph. D. criminologie (Montréal)
Stéphane Guay, Ph. D. psychologie (Laval)
Stéphane Leman-Langlois, M. Sc. criminologie (Montréal), Ph. D. criminologie (Toronto)

Professeurs émérites
Marie-Andrée Bertrand, officier de l'Ordre National du Québec
Denis Szabo, membre de la Société Royale du Canada

Programme 1-065-1-0 Version 12

B.Sc. spécialisé en criminologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme permet aux étudiants d'assimiler et d'intégrer les principales connaissances sur le phénomène criminel et d'offrir une formation pratique de premier niveau dans le domaine de l'intervention clinique ou de la recherche appliquée.

Structure du programme

L'orientation Clinique comprend les segments 01 et 70, avec 48 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix. L'orientation Analyse et recherche clinique comprend les segments 01 et 71, avec 48 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *33 cr.*

	CRI	1001	3	AH	1 j	Perspectives historiques en criminologie
	CRI	1050	3	A	1 j	Sociocriminologie 1
	CRI	1100	3	AH	1 j	Psychocriminologie
	CRI	1151	3	A	1 j	Justice criminelle 1
	CRI	1200	3	A	1 j	La méthodologie en criminologie
	CRI	1401	3	A	1 j	Criminologie appliquée et institutions
	CRI	1511	3	H	1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
	CRI	1600	3	H	1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
	CRI	1730	3	H	1 j	Victimologie
	CRI	2410	3	AH	1 j	Pénologie
+	CRI	2455	3	A	1 j	Personnalité criminelle 1

Bloc 01 B *obligatoire* *15 cr.*

Formation pratique

+	CRI	2250	3	H	1 j	Préparation au stage
+	CRI	3260	9	AH	1 j	Stages pratiques
+	CRI	3360	3	AH	1 j	Atelier de rétroaction

Bloc 01 C *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation complémentaire et générale

	AEG	2110	3	AHE	1 js	Entraînement au travail en équipe
+	AEG	2115	3	AHE	1 js	Animation des groupes restreints
+	AEG	2117	3	AHE	1 js	Leadership et influence dans les groupes
	DRT	1501	3	AHE	1 j	Droit constitutionnel 1
	JES	2005	3	AHE	1 js	Jeunes et famille
	JES	2008	3	AHE	1 js	Jeunes et violence
+	JES	2017Y	3	AHE	1 js	Évaluation de la délinquance des jeunes
	PSE	1106	3	AH	1 j	Écologie sociale du développement
	PSY	1045	3	AHE	1 j	Motivation et émotion
	PSY	1075	3	AHE	1 js	Psychologie sociale
	PSY	1095	3	AHE	1 j	L'enfance
	PSY	1966	3	AH	1 js	Psychologie de l'adolescence
	PSY	2065	3	AHE	1 j	Processus cognitifs 1
	SVS	2377	3	H	1 j	Intervention de groupe
	SVS	2378	3	H	1 s	Intervention communautaire
	SVS	3807	3	H	1 j	Jeunesse et action communautaire
	TXM	1221	3	AHE	1 js	Effets des substances psychotropes
	TXM	1221D	3	AHE	1	Effets des substances psychotropes
	TXM	1331	3	AHE	1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
	TXM	1331D	3	AHE	1	Prévention des toxicomanies : théorie
	VIO	2009	3	AHE	1 js	Violence familiale et conjugale
	VIO	2012	3	AHE	1 js	Victimisation sexuelle
	VIO	2015	3	AHE	1 js	Résolution de conflits

Bloc 01 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation générale

	ANG	1101T	3	AHE	1 j	English Composition
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
	ANT	1511	3	A	1 j	Évolution et comportement humain
	BIO	1803	3	AH	1 js	Écologie et environnement
	COM	1500	3	AH	1 j	Communication organisationnelle
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	ECN	1600	3	AH	1 js	Histoire de la pensée économique
	GEO	1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie
	HST	1905	3	H	1 j	Histoire du Canada contemporain
	HST	2904	3	A	1 j	Histoire du Québec contemporain
	IFT	1931	3	AHE	1 s	Initiation aux bases de données
	PHI	1400	3	A	1 j	Problèmes en éthique
	PHI	2425	3	H	1 js	Philosophie politique contemporaine
	PHI	3660	3	A	1 j	Philosophie du droit
	POL	1951	3	AH	1 js	Éléments de politique
	POL	2050	3	AH	1 j	Représentation politique
	SOL	2410	3	A	1 j	Classes et mouvements sociaux
	SOL	3101	3	H	1 j	Sociologie du droit
	SOL	3503	3	H	1 j	Sociologie de la famille

Segment 70 Propre à l'orientation Clinique

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Connaissances criminologiques

	CRI	2950	3	H	1 j	Questions de criminologie 1
	CRI	2951	3	AHE	1 j	Questions de criminologie 2
+	CRI	3040	3	H	1 j	Formes particulières de crimes
	CRI	3051	3	AH	1 j	Déviance et réaction sociale
	CRI	3052	3	H	1 j	Sociabilités criminelles
+	CRI	3161	3	A	1 j	Justice criminelle 2
	CRI	3201	3	A	1 j	Droits de la personne et criminologie
	CRI	3301	3	AH	1 j	Sociopolitique de la police
	CRI	3312	3	H	1 j	Administration de la justice pénale
	CRI	3341	3	AH	1 j	Drogues et criminalité
	CRI	3361	3	H	1 j	Prévention du crime
	CRI	3415	3	A	1 j	Mesures pénales communautaires
	CRI	3420	3	AH	1 j	La femme et la question criminelle
	CRI	3425	3	H	1 j	Sociologie du milieu carcéral
	CRI	3540	3	H	1 j	Les minorités et la question criminelle
	CRI	3545	3	A	1 j	Normes légales et pouvoir
	CRI	3810	3	H	1 j	La délinquance sexuelle
	CRI	3820	3	A	1 j	Mesures pour jeunes contrevenants
	CRI	3900	3	A	1 j	Justice des mineurs
	CRI	3950	3	A	1 j	Criminalité informatique

Bloc 70 B *option* *minimum 15 cr., maximum 18 cr.*

Formation clinique

	CRI	2015	3	A	1 j	Relation d'aide en criminologie
+	CRI	2811	3	A	1 j	Techniques d'entrevue en criminologie
	CRI	3010	3	E	1 j	Conciliation et médiation
+	CRI	3015	3	H	1 j	Entrevues et interventions de groupe
	CRI	3305	3	A	1 j	Violences criminelles
+	CRI	3465	3	H	1 j	Personnalité criminelle 2
	CRI	3495	3	A	1 j	Criminels et troubles mentaux
+	CRI	3721	3	H	1 j	Principes et modèles d'intervention
+	CRI	3800	3	H	1 j	Principes d'évaluation clinique

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Cours d'analyse et recherche clinique complémentaire

	CRI	2531	3	H	1 j	L'analyse stratégique en criminologie
+	CRI	3013	3	A	1 j	Analyse de la criminalité
+	CRI	3203	3	H	1 j	Instruments et classification

	CRI	3213	3	A	1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
+	CRI	3318	3	A	1 j	Méthodes quantitatives

Segment 71 Propre à l'orientation Analyse et recherche clinique

Bloc 71 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Connaissances criminologiques

	CRI	2950	3	H	1 j	Questions de criminologie 1
	CRI	2951	3	AHE	1 j	Questions de criminologie 2
+	CRI	3040	3	H	1 j	Formes particulières de crimes
	CRI	3051	3	AH	1 j	Déviance et réaction sociale
	CRI	3052	3	H	1 j	Sociabilités criminelles
+	CRI	3161	3	A	1 j	Justice criminelle 2
	CRI	3201	3	A	1 j	Droits de la personne et criminologie
	CRI	3301	3	AH	1 j	Sociopolitique de la police
	CRI	3305	3	A	1 j	Violences criminelles
	CRI	3312	3	H	1 j	Administration de la justice pénale
	CRI	3341	3	AH	1 j	Drogues et criminalité
	CRI	3361	3	H	1 j	Prévention du crime
	CRI	3415	3	A	1 j	Mesures pénales communautaires
	CRI	3420	3	AH	1 j	La femme et la question criminelle
	CRI	3425	3	H	1 j	Sociologie du milieu carcéral
	CRI	3540	3	H	1 j	Les minorités et la question criminelle
	CRI	3545	3	A	1 j	Normes légales et pouvoir
	CRI	3810	3	H	1 j	La délinquance sexuelle
	CRI	3820	3	A	1 j	Mesures pour jeunes contrevenants
	CRI	3900	3	A	1 j	Justice des mineurs
	CRI	3950	3	A	1 j	Criminalité informatique
	SIP	1000	3	A	1 j	Sécurité intérieure : nature et mission
	SIP	2030	3	A	1 j	L'organisation de l'enquête
	SIP	2242	3	H	1 j	Gestion de crises et plan d'urgence
	SIP	3070	3	H	1 j	Organisation de la sécurité intérieure

Bloc 71 B option minimum 12 cr., maximum 15 cr.

Formation en analyse et recherche clinique

	CRI	2531	3	H	1 j	L'analyse stratégique en criminologie
+	CRI	3013	3	A	1 j	Analyse de la criminalité
+	CRI	3203	3	H	1 j	Instruments et classification
	CRI	3213	3	A	1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
+	CRI	3318	3	A	1 j	Méthodes quantitatives
	SIP	2050	3	H	1 j	Mouvements sociaux, violence et sécurité
	SIP	3090	3	H	1 j	Le renseignement

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cours cliniques complémentaires

	CRI	2015	3	A	1 j	Relation d'aide en criminologie
+	CRI	2811	3	A	1 j	Techniques d'entrevue en criminologie
	CRI	3010	3	E	1 j	Conciliation et médiation
+	CRI	3465	3	H	1 j	Personnalité criminelle 2
	CRI	3495	3	A	1 j	Criminels et troubles mentaux
+	CRI	3800	3	H	1 j	Principes d'évaluation clinique

Programme 1-065-4-0 Version 01

Mineure en criminologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme est une initiation à cette discipline. Il s'adresse à des étudiants qui veulent l'associer à une majeure ou à deux mineures choisies dans d'autres disciplines ou encore à des personnes qui travaillent déjà dans le domaine. La mineure ne peut être associée au certificat en criminologie.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 81

Bloc 81 A obligatoire 12 cr.

Initiation à la criminologie

	CRI	1050	3	A	1 j	Sociocriminologie 1
	CRI	1100	3	AH	1 j	Psychocriminologie
	CRI	1151	3	A	1 j	Justice criminelle 1
	CRI	1200	3	A	1 j	La méthodologie en criminologie

Bloc 81 B option minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Connaissances criminologiques

	CRI	1001	3	AH	1 j	Perspectives historiques en criminologie
	CRI	1401	3	A	1 j	Criminologie appliquée et institutions
	CRI	1511	3	H	1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
	CRI	1600	3	H	1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
	CRI	1730	3	H	1 j	Victimologie
	CRI	2410	3	AH	1 j	Pénologie
+	CRI	2455	3	A	1 j	Personnalité criminelle 1
	CRI	2531	3	H	1 j	L'analyse stratégique en criminologie
	CRI	3010	3	E	1 j	Conciliation et médiation
+	CRI	3013	3	A	1 j	Analyse de la criminalité
+	CRI	3040	3	H	1 j	Formes particulières de crimes
	CRI	3051	3	AH	1 j	Déviance et réaction sociale
	CRI	3052	3	H	1 j	Sociabilités criminelles
+	CRI	3161	3	A	1 j	Justice criminelle 2
	CRI	3201	3	A	1 j	Droits de la personne et criminologie
+	CRI	3203	3	H	1 j	Instruments et classification
	CRI	3213	3	A	1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
	CRI	3301	3	AH	1 j	Sociopolitique de la police
	CRI	3305	3	A	1 j	Violences criminelles
	CRI	3312	3	H	1 j	Administration de la justice pénale
+	CRI	3318	3	A	1 j	Méthodes quantitatives
	CRI	3341	3	AH	1 j	Drogues et criminalité
	CRI	3361	3	H	1 j	Prévention du crime
	CRI	3415	3	A	1 j	Mesures pénales communautaires
	CRI	3420	3	AH	1 j	La femme et la question criminelle

	CRI	3425	3	H	1 j	Sociologie du milieu carcéral
+	CRI	3465	3	H	1 j	Personnalité criminelle 2
	CRI	3495	3	A	1 j	Criminels et troubles mentaux
	CRI	3540	3	H	1 j	Les minorités et la question criminelle
	CRI	3545	3	A	1 j	Normes légales et pouvoir
	CRI	3810	3	H	1 j	La délinquance sexuelle
	CRI	3820	3	A	1 j	Mesures pour jeunes contrevenants
	CRI	3900	3	A	1 j	Justice des mineurs
	CRI	3950	3	A	1 j	Criminalité informatique

Programme 1-066-1-0 Version 02

B.Sc. spécialisé en sécurité et études policières J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs
Le programme vise à offrir aux étudiants une formation fondamentale pluridisciplinaire; faire connaître aux étudiants les problèmes de sécurité intérieure qui se posent dans nos sociétés et les stratégies mises en place pour y faire face; préparer les étudiants aux métiers de la sécurité intérieure (professionnels de la sécurité publique et de la sécurité privée).

Destinataires
Le programme s'adresse aux étudiants qui veulent travailler dans le domaine de la sécurité publique ou de la sécurité privée. Ces étudiants ont besoin d'une solide formation fondamentale en plus de l'acquisition de compétences spécifiques en sécurité intérieure.

Structure du programme
L'orientation Analyse comprend les segments 01 et 70, avec 69 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 6 crédits au choix. L'orientation Intervention comprend les segments 01 et 71 avec 66 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *9 cr.*

Connaissances criminologiques

	CRI	1200	3	A	1 j	La méthodologie en criminologie
	CRI	1511	3	H	1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
	CRI	2531	3	H	1 j	L'analyse stratégique en criminologie

Bloc 01 B *obligatoire* *12 cr.*

Connaissances en droit

	DRT	1002S	3	AHE	1 j	Introduction au droit
	DRT	1500	3	AHE	1 j	Droit pénal général 1
	DRT	1501	3	AHE	1 j	Droit constitutionnel 1
	DRT	2500	3	AHE	1 j	Droit pénal général 2

Bloc 01 C *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Formation complémentaire générale

	ANT	1982	3	H	1 js	Groupes ethniques et anthropologie
	CRI	1050	3	A	1 j	Sociocriminologie 1
	CRI	1100	3	AH	1 j	Psychocriminologie
	CRI	2410	3	AH	1 j	Pénologie
	CRI	3201	3	A	1 j	Droits de la personne et criminologie
	CRI	3305	3	A	1 j	Violences criminelles
	CRI	3341	3	AH	1 j	Drogues et criminalité
	CRI	3495	3	A	1 j	Criminels et troubles mentaux
	CRI	3540	3	H	1 j	Les minorités et la question criminelle
	DRT	1222	3	AHE	1 j	Obligations 2
	DRT	1224	3	AHE	1 j	Personnes physiques et famille
	DRT	1502	3	AHE	1 j	Droit constitutionnel 2
	DRT	3503	3	AHE	1 j	Libertés publiques
	DRT	3505	3	AHE	1 j	Preuve et procédure pénales
	DRT	3603	3	AHE	1 j	Rapports collectifs de travail
	DRT	3804	3	AHE	1 j	Droit de l'environnement
	DRT	3806	3	AHE	1 j	Droit des professionnels
	GSP	1060	3	AHE	1 js	Planification et contrôle budgétaire
	IFT	1931	3	AHE	1 s	Initiation aux bases de données
	PHI	3660	3	A	1 j	Philosophie du droit
	POL	1951	3	AH	1 js	Éléments de politique
	POL	1953	3	AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
	POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
	PSY	1075	3	AHE	1 js	Psychologie sociale
	PSY	1951	3	AHE	1 j	Relations interpersonnelles
+	PSY	3073	3	AH	1 s	Psychologie des groupes et équipes
	REI	3281	3	A	1 j	Gestion des ressources humaines
	SOL	2410	3	A	1 j	Classes et mouvements sociaux

Bloc 01 D *obligatoire* *27 cr.*

Connaissances en sécurité et études policières

	CRI	1600	3	H	1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
	GSP	3010	3	AHE	1 js	Résolution des problèmes en séc. int.
	PHI	1400	3	A	1 j	Problèmes en éthique
	SIP	1000	3	A	1 j	Sécurité intérieure : nature et mission
	SIP	2030	3	A	1 j	L'organisation de l'enquête
	SIP	2080	3	H	1 j	La sécurité privée
	SIP	3001	3	A	1 j	Préparation au stage
	SIP	3070	3	H	1 j	Organisation de la sécurité intérieure
+	SIP	3100	3	H	1 j	Rétroaction de stage

Segment 70 Propre à l'orientation Analyse

Bloc 70 A *obligatoire* *21 cr.*

+	CRI	3013	3	A	1 j	Analyse de la criminalité
+	CRI	3040	3	H	1 j	Formes particulières de crimes
+	CRI	3318	3	A	1 j	Méthodes quantitatives
+	SIP	3009	9	H	1 j	Stage en analyse
	SIP	3090	3	H	1 j	Le renseignement

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Cours complémentaires en analyse

	CRI	1730	3	H	1 j	Victimologie
	CRI	3051	3	AH	1 j	Déviance et réaction sociale
	CRI	3213	3	A	1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
	CRI	3361	3	H	1 j	Prévention du crime
	CRI	3950	3	A	1 j	Criminalité informatique
	SIP	2040	3	A	1 j	Sécurité et cadre normatif
	SIP	2050	3	H	1 j	Mouvements sociaux, violence et sécurité

SIP	3020	3	A	1 j	Évaluation en justice pénale et sécurité
SIP	3060	3	A	1 j	Exploitation des systèmes d'information
SIP	3071	3	A	1 j	Question de sécurité intérieure

Segment 71 Propre à l'orientation Intervention

Bloc 71 A *obligatoire* *18 cr.*

CRI	3361	3	H	1 j	Prévention du crime
GSP	1040	3	AHE	1 js	Technologie de la sécurité intérieure
SIP	2010	3	H	1 j	Gestion en sécurité intérieure
SIP	2242	3	H	1 j	Gestion de crises et plan d'urgence
+ SIP	3006	6	H	1 j	Stage en intervention

Bloc 71 B *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Cours complémentaires en intervention

CRI	1730	3	H	1 j	Victimologie
CRI	3213	3	A	1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI	3950	3	A	1 j	Criminalité informatique
SIP	2040	3	A	1 j	Sécurité et cadre normatif
SIP	2050	3	H	1 j	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP	3012	3	A	1 j	Équipe de travail en sécurité intérieure
SIP	3020	3	A	1 j	Évaluation en justice pénale et sécurité
SIP	3030	3	A	1 j	Les crimes contre la personne
SIP	3040	3	A	1 j	Régulation de la criminalité économique
SIP	3050	3	H	1 j	Criminalistique
SIP	3071	3	A	1 j	Question de sécurité intérieure

Département de démographie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5008
Téléphone : 514-343-6111, poste 1971
Télécopieur : 514-343-2309

Introduction

Créé en 1965, le Département offre une gamme complète de programmes d'études en démographie, soit :

– un programme de mineure pour les étudiants de 1er cycle; cette mineure, combinée à deux autres mineures ou à une majeure dans d'autres disciplines, conduit à un baccalauréat pluridisciplinaire
– un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et géographie (en collaboration avec le Département de géographie)
– un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et statistique (en collaboration avec le Département de mathématiques et de statistique)
– un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et anthropologie (en collaboration avec le Département d'anthropologie)

De plus, le Département contribue au baccalauréat spécialisé en sociologie (orientation en études de la population).

Aux cycles supérieurs, le Département offre :

– un programme de maîtrise en démographie (M. Sc.)
– un programme de doctorat en démographie (Ph. D.)

La démographie traite des populations, de leur composition, des composantes de leur évolution (natalité, mortalité, formation des couples, migrations), ainsi que des causes et des conséquences de cette évolution. La démographie constitue un élément essentiel pour comprendre et solutionner certains des problèmes majeurs auxquels fait face notre société.

Les activités de recherche s'articulent autour des six axes principaux qui touchent tant à la situation des pays développés que des pays en développement : migrations et insertion des immigrants; fécondité, familles et statistiques sociales; santé, morbidité et mortalité; sous-populations et démographie spatiale; vieillissement des populations; démographie historique. Les débouchés sur le marché du travail pour les démographes sont excellents; plusieurs ministères et organismes publics et privés ont besoin de spécialistes des études de population.

L'étudiant qui veut faire des études en démographie doit avoir des aptitudes pour les méthodes quantitatives.

Directeur : Robert Bourbeau

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Robert Bourbeau, Ph. D. démographie (Montréal)
Barthélemy Kuate Defo, Ph. D. sociologie-démographie (Wisconsin-Madison)
Thomas K. LeGrand, Ph. D. sciences économiques (Michigan)

Professeurs agrégés
Lisa Y. Dillon, Ph. D. histoire (Minnesota)
Norbert Robitaille, doctorat en démographie (Paris)

Professeures adjointes
Simona Bignami, Ph. D. démographie (Pennsylvania)
Solène Lardoux, Ph. D. démographie (Pennsylvania)

Chercheurs agrégés
Bertrand Desjardins, doctorat en démographie (Lyon 2)
Nicole Marcil-Gratton, D.E.A. démographie sociale (Paris)

Professeurs associés
Hani Guend, Ph. D. sociologie-démographie (Wisconsin-Madison)
Céline Le Bourdais, Ph. D. sociologie (Brown)
Robert J.I. Leke, M.D. (Montréal), F.R.C.S.-C.
Richard Marcoux, Ph. D. démographie (Montréal)
Long Mo, Ph. D. démographie (Montréal)
Leroy D. Stone, Ph. D. sociologie (Pennsylvania)
Marc Termote, doctorat en droit (Louvain)

Professeurs émérites
Hubert Charbonneau
Jacques Henripin
Évelyne Lapierre-Adamcyk
Jacques Légaré

Programme 1-070-4-0 Version 03

Mineure en démographie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en démographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs
Ce programme permet d'obtenir de bonnes connaissances de base et d'apprendre à utiliser les outils propres à la démographie. Par exemple, l'étudiant se familiarise avec plusieurs sources d'information comme les recensements, les registres paroissiaux, les fichiers de population, les grandes enquêtes, etc. Tout en s'initiant aux méthodes d'analyse, l'étudiant acquiert des connaissances sur la population canadienne ou du Tiers-monde.

Structure du programme
Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A		*obligatoire*				*12 cr.*
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	DMO	2200	3	A	1 j	Collecte : source des informations
+	DMO	2311	3	A	1 j	Analyse longitudinale
+	DMO	2312	3	H	1 j	Analyse transversale
Bloc 72 B		*option*				*minimum 3 cr., maximum 6 cr.*
+	DMO	2100	3	H	1 j	Population canadienne
+	DMO	3100	3	A	1 j	Démographie du Tiers-Monde
Bloc 72 C		*option*				*minimum 12 cr., maximum 15 cr.*
	DMO	1010	3	A	1 j	Problèmes de population contemporains
	DMO	2330	3	A	1 j	Techniques auxiliaires
+	DMO	2700	3	A	1 js	Histoire de la population
+	DMO	3307	3	H	1 j	Pratique de la démographie
+	DMO	3380	3	A	1 j	Éléments de démographie mathématique
+	DMO	3400	3	H	1 j	Sociologie et population
	DMO	3420	3	H	1 j	Immigration et intégration
+	DMO	3450	3	H	1 js	Économie et population

Programme 1-074-1-0 Version 00

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Anthropologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours de démographie et 42 crédits de cours d'anthropologie.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs
L'objectif du programme est d'assurer une formation solide combinant la démographie et l'anthropologie, autant au niveau de la théorie que des méthodes. La démographie ajoute à l'anthropologie des approches et méthodes systématiques d'analyse quantitative de l'évolution et des mouvements de population. L'anthropologie donne à la démographie des modèles d'interprétation des données socioculturelles qui lui fournissent un cadre plus large, que ce soit en ethnologie et en ethnolinguistique pour les populations actuelles ou en archéologie et en anthropologie biologique de l'évolution pour les populations anciennes.

Structure du programme
Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de démographie et 42 crédits de cours d'anthropologie devront avoir été complétés.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A		*obligatoire*				*21 cr.*
	AND	2500	3	H	1 j	Collecte en démographie et anthropologie
+	AND	3500	3	H	1 j	Atelier de démographie anthropologique
	ANT	1065	3	A	1 j	Initiation à la démarche anthropologique
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
+	DMO	2311	3	A	1 j	Analyse longitudinale
+	DMO	2312	3	H	1 j	Analyse transversale
+	DMO	3307	3	H	1 j	Pratique de la démographie
Bloc 71 B		*option*				*minimum 3 cr., maximum 9 cr.*
Cours de base en ethnologie						
	ANT	1010	3	H	1 j	Les théories en ethnologie
	ANT	1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
	ANT	1018	3	H	1 j	Étude des systèmes de parenté
Bloc 71 C		*option*				*minimum 3 cr., maximum 9 cr.*
Cours de base en archéologie						
	ANT	1210	3	A	1 j	Éléments de préhistoire
	ANT	1213	3	H	1 j	L'archéologie des civilisations
	ANT	1285	3	A	1 j	Introduction à l'archéologie historique
Bloc 71 D		*option*				*minimum 3 cr., maximum 9 cr.*
Cours de base en bioanthropologie						
	ANT	1511	3	A	1 j	Évolution et comportement humain
	ANT	1513	3	H	1 j	Introduction à la variation biologique
	ANT	2440	3	A	1 j	Génétique et anthropologie
Bloc 71 E		*option*				*minimum 3 cr., maximum 9 cr.*
Cours de base en anthropologie linguistique						
	ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société
	ANT	1613	3	A	1 j	Anthropologie linguistique
	ANT	2660	3	A	1 j	Langue et identité sociale
Bloc 71 F		*option*				*minimum 3 cr., maximum 6 cr.*
Méthodes et techniques						
+	ANT	2210	3	H	1 j	Techniques de recherche en archéologie
	ANT	2280	3	H	1 js	Méthodes en archéologie historique
	ANT	2480	3	A	1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant
	ANT	2665	3	A	1 j	Description ethnolinguistique
	ANT	3612	3	A	1 j	Recherche en communauté linguistique
	SOL	1090	3	AH	1 j	Construction des données qualitatives
Bloc 71 G		*option*				*minimum 6 cr., maximum 9 cr.*
Méthodes et techniques de la démographie						
	DMO	2330	3	A	1 j	Techniques auxiliaires
	SOL	1020	3	A	1 j	Introduction à la statistique sociale
+	SOL	2020	3	H	1 j	Statistique sociale avancée
	STT	1971	3	AHE	1 s	Introduction à la statistique

Bloc 71 H *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Connaissances fondamentales en anthropologie

	ANT	2020	3	A	1 j	Anthropologie de la religion
	ANT	2023	3	A	1 js	Anthropologie économique
	ANT	2026	3	A	1 js	Anthropologie politique
	ANT	2042	3	H	1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
+	ANT	2260	3	A	1 j	Méthodes et concepts en archéologie
	ANT	2423	3	H	1 j	Biologie et environnement socioculturel
	ANT	2624	3	E	1 j	Langages et systèmes symboliques
	ANT	3035	3	H	1 j	Dynamique socioculturelle
	ANT	3044	3	H	1 js	Anthropologie et développement
	ANT	3055	3	A	1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
+	ANT	3260	3	H	1 j	La théorie en archéologie
	ANT	3420	3	H	1 j	Interactions bioculturelles
	ANT	3440	3	A	1 j	Génétique du comportement humain
	ANT	3631	3	H	1 j	Changement social et linguistique

Bloc 71 I *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Connaissances fondamentales en démographie

+	DMO	2100	3	H	1 j	Population canadienne
+	DMO	2700	3	A	1 js	Histoire de la population
+	DMO	3100	3	A	1 j	Démographie du Tiers-Monde
+	DMO	3380	3	A	1 j	Éléments de démographie mathématique
+	DMO	3400	3	H	1 j	Sociologie et population
	DMO	3420	3	H	1 j	Immigration et intégration
+	DMO	3450	3	H	1 js	Économie et population

Bloc 71 J *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Études régionales

	ANT	3030	3	H	1 j	Les Autochtones et l'État canadien
	ANT	3151	3	H	1 j	Production(s) culturelle(s) en Afrique
	ANT	3164	3	H	1 j	La société japonaise contemporaine
	ANT	3850	3	A	1 j	Anthropologie de l'Europe
	ANT	3854	3	A	1 j	Les autochtones de l'Est canadien
	ANT	3855	3	H	1 j	L'Ouest de l'Amérique
+	ANT	3858	3	H	1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
	ANT	3859	3	A	1 j	Cultures mésoaméricaines
	ANT	3860	3	A	1 j	L'Afrique au sud du Sahara
	ANT	3861	3	A	1 js	Le monde arabo-musulman
	ANT	3864	3	H	1 j	La culture japonaise
	ANT	3866	3	H	1 js	Anthropologie de la Chine
	ANT	3867	3	E	1 j	Culture et société italienne

Bloc 71 K *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Connaissances complémentaires en anthropologie

	ANT	2030	3	H	1 j	Écologie culturelle
	ANT	2036	3	AH	1 j	Occident : représentations
	ANT	2037	3	A	1 j	Anthropologie du quotidien
	ANT	2058	3	H	1 j	Les technologies
	ANT	2161	3	H	1 j	Anthropologie du voyage
+	ANT	2220	3	H	1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
	ANT	2266	3	H	1 j	Archéologie: approche interdisciplinaire
	ANT	2270	3	A	1 j	Introduction à la zooarchéologie
	ANT	2430	3	A	1 j	Introduction à la paléontologie humaine
	ANT	2454	3	H	1 j	Introduction à la primatologie
	ANT	2470	3	H	1 j	Méthodes d'ostéologie humaine
	ANT	2611	3	A	1 j	Ethnographie de la communication
	ANT	3021	3	A	1 js	Religion et modernité
	ANT	3043	3	H	1 j	Anthropologie : sociétés contemporaines
	ANT	3051	3	A	1 j	Anthropologie : théories contemporaines
	ANT	3065	3	A	1 j	Critiques des théories anthropologiques
	ANT	3102	3	AHE	1 js	Lectures dirigées
	ANT	3141	3	A	1 j	Technologies de la représentation
	ANT	3142	3	H	1 j	Atelier en film ethnographique
	ANT	3171	3	A	1 j	L'Amérique latine contemporaine
+	ANT	3230	3	H	1 j	Préhistoire de l'ancien monde
+	ANT	3270	3	H	1 j	Méthode d'analyse en zooarchéologie
	ANT	3280	3	E	1 j	Fouilles en archéologie historique
+	ANT	3283	6	A	1 j	Techniques de fouilles sur le terrain
	ANT	3287	3	H	1 j	Archéologie maritime
+	ANT	3341	3	A	1 j	Archéologie des sociétés pré-agricoles
+	ANT	3460	3	H	1 j	Concepts, méthodes en paléoanthropologie
+	ANT	3556	3	H	1 js	Évolution et comportement humain 2
	ANT	3625	3	H	1 j	Langue, culture et poétique
	ANT	3802	3	AHE	1 js	Travaux pratiques
	ANT	3806	3	AHE	1 js	Pratique de terrain
	ANT	3809	3	A	1 j	Séminaire d'ethnologie
	ANT	3811	3	H	1 j	Problèmes actuels en ethnologie
	ANT	3813	3	A	1 j	Séminaire d'archéologie
	ANT	3814	3	H	1 j	Séminaire d'anthropologie biologique
	ANT	3815	3	A	1 j	Séminaire d'ethnolinguistique
	ANT	3853	3	H	1	Texte ethnographique et terrain
	ANT	3875	3	A	1 j	Langues et cultures de l'Asie du Sud
	ANT	3876	3	H	1 j	Ethnographie du Caucase
	ANT	3881	3	A	1 j	Mésoamérique ancienne
+	ANT	3882	3	A	1 j	Préhistoire du Québec
	ANT	3884	3	H	1 j	Préhistoire de l'Amérique de Sud

Bloc 71 L *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Connaissances complémentaires à la démographie

	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
+	ECN	2311	3	HE	1 j	Problèmes économiques contemporains
	GEO	1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie
	GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
	GEO	1532	3	H	1 js	Cartographie
	HST	1010	3	A	1 j	Histoire : fondements et méthodes
	HST	1942	3	H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
	HST	2446	3	HE	1 j	Histoire des femmes au Canada
	HST	2521	3	H	1 j	Histoire de la médecine et de la santé
	SOL	1013	3	AH	1 j	Sociologie générale
	SOL	1967	3	H	1 j	Sociologie du vieillissement
	SOL	2103	3	A	1 j	Sociologie de la santé
	SOL	3201	3	H	1 j	Sociologie du développement
	SOL	3406	3	H	1 j	Sociologie de la jeunesse

Programme 1-071-1-0 Version 01

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Géographie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme
Ce programme totalise 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *33 cr.*

Concepts et techniques d'analyse

	DMO	1000	3	AH	1	js	Introduction à la démographie
	DMO	2200	3	A	1	j	Collecte : source des informations
+	DMO	2311	3	A	1	j	Analyse longitudinale
+	DMO	2312	3	H	1	j	Analyse transversale
+	DMO	3307	3	H	1	j	Pratique de la démographie
	DMO	3500	3	H	1	j	Intégration en démographie-géographie
	GEO	1212	3	A	1	j	Espaces, société, économie
	GEO	1222	3	H	1	j	Le système monde
	GEO	1312	3	A	1	j	Développement durable et environnement
	GEO	1322	3	H	1	j	Géographes et géographies
	GEO	1532	3	H	1	js	Cartographie

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Outils et techniques pour la démographie

	DMO	2330	3	A	1	j	Techniques auxiliaires
	MAT	1903	3	AHE	1	j	Calcul différentiel et intégral 1
+	MAT	1923	3	AHE	1	j	Calcul différentiel et intégral 2
	SOL	1020	3	A	1	j	Introduction à la statistique sociale
+	SOL	2020	3	H	1	j	Statistique sociale avancée
+	SOL	3017	3	H	1	j	Méthodes de sondage
	STT	1971	3	AHE	1	s	Introduction à la statistique
	STT	2971	4	AH	1	j	Statistique pour économistes

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Outils et techniques pour la géographie

	GEO	1512	3	A	1	js	Géographie quantitative 1
+	GEO	1522	3	H	1	js	Géographie quantitative 2
	GEO	1542	3	A	1	js	Photo-interprétation et télédétection
+	GEO	2512	3	H	1	j	Systèmes d'information géographique
+	GEO	2522	3	H	1	js	Télédétection numérique

Bloc 71 D *option* *minimum 15 cr., maximum 21 cr.*

Connaissances fondamentales en démographie

+	DMO	2100	3	H	1	j	Population canadienne
+	DMO	2700	3	A	1	js	Histoire de la population
+	DMO	3100	3	A	1	j	Démographie du Tiers-Monde
+	DMO	3380	3	A	1	j	Éléments de démographie mathématique
+	DMO	3400	3	H	1	j	Sociologie et population
	DMO	3420	3	H	1	j	Immigration et intégration
+	DMO	3450	3	H	1	js	Économie et population

Bloc 71 E *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Connaissances fondamentales en géographie

+	GEO	2212	3	H	1	j	Dynamique territoriale et développement
+	GEO	2222	3	A	1	j	Géographie des activités économiques
+	GEO	2232	3	A	1	j	Populations et sociétés
+	GEO	2242	3	A	1	j	Géographie culturelle
+	GEO	2252	3	H	1	j	Géographie politique
+	GEO	2282	3	A	1	j	Terrain en environnement humain 1
+	GEO	3212	3	A	1	j	Régions métropolitaines
+	GEO	3222	3	A	1	j	Transport et réseaux géographiques
+	GEO	3322	3	AH	1	j	Géographie de la santé et environnement

Bloc 71 F *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Cours de géographie régionale

	GEO	1412	3	AH	1	j	Le Québec
	GEO	2412	3	A	1	j	Le Canada
	GEO	3242	3	H	1	j	Agricultures et paysanneries d'Asie
	GEO	3412	3	AH	1	js	La Chine
	GEO	3422	3	A	1	j	Le Japon
	GEO	3432	3	H	1	j	Le Pacifique
	GEO	3442	3	AH	1	js	L'Asie du Sud-Est
	GEO	3452	3	H	1	j	L'Union européenne
	GEO	3462	3	AE	1	js	Thème régional

Bloc 71 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

	ANT	1900	3	AHE	1	js	Introduction à l'anthropologie
	ECN	1000	3	AHE	1	js	Principes d'économie
+	ECN	1040	3	AH	1	js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1	j	Introduction à la macroéconomie
+	ECN	2311	3	HE	1	j	Problèmes économiques contemporains
	HST	1010	3	A	1	j	Histoire : fondements et méthodes
	HST	2521	3	H	1	j	Histoire de la médecine et de la santé
	SOL	1013	3	AH	1	j	Sociologie générale
	SOL	1967	3	H	1	j	Sociologie du vieillissement
	SOL	2103	3	A	1	j	Sociologie de la santé
	SOL	3201	3	H	1	j	Sociologie du développement
	SOL	3406	3	H	1	j	Sociologie de la jeunesse

Programme 1-073-1-1 Version 00

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Statistique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme
Ce programme totalise 57 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 3 crédits au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *27 cr.*

Fondements méthodologiques de statistique et de démographie

	DMO	1000	3	AH	1	js	Introduction à la démographie
+	DMO	2311	3	A	1	j	Analyse longitudinale
+	DMO	2312	3	H	1	j	Analyse transversale
+	DMO	3307	3	H	1	j	Pratique de la démographie
+	STD	3500	3	H	1	j	Laboratoire de démographie statistique
	STT	1700	3	AH	1	j	Introduction à la statistique
+	STT	2000	3	A	1	j	Échantillonnage
+	STT	2400	3	HE	1	j	Régression linéaire
+	STT	2700	3	AH	1	j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 71 B *obligatoire* *15 cr.*

Cours de mathématiques et d'informatique

+	IFT	1969	3	AH	1 js	Programmation scientifique en langage C
	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire
+	MAT	1720	4	AHE	1 j	Probabilités

Bloc 71 C *obligatoire* *6 cr.*

Cours sur la cueillette des données

	DMO	2200	3	A	1 j	Collecte : source des informations
+	SOL	3017	3	H	1 j	Méthodes de sondage

Bloc 71 D *obligatoire* *9 cr.*

Interprétation des phénomènes démographiques

+	DMO	2700	3	A	1 js	Histoire de la population
+	DMO	3400	3	H	1 j	Sociologie et population
+	DMO	3450	3	H	1 js	Économie et population

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours complémentaires en statistique mathématique

+	STT	2100	3	H	1 j	Théorie de la décision
+	STT	3500	3	A	1 j	Méthodes non paramétriques
+	STT	3700	3	H	1 j	Inférence statistique

Bloc 71 F *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Cours complémentaires en statistique appliquée

+	STT	2305	3	H	1 j	Analyse multivariée appliquée
+	STT	3220	3	AH	1 j	Méthodes de prévision
+	STT	3260	3	H	1 j	Modèles de survie
+	STT	3410	3	AE	1 j	Plans et analyses d'expériences
+	STT	3505	3	H	1 j	Données catégorielles
+	STT	3510	3	A	1 j	Biostatistique
+	STT	3781	3	H	1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 7 cr.*

Cours complémentaires en mathématiques

	MAT	1000	4	AHE	1 j	Analyse 1
+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2
+	MAT	2050	3	A	1 j	Analyse 2
+	MAT	2412	3	A	1 j	Analyse numérique 1
+	MAT	2717	3	HE	1 j	Processus stochastiques

Bloc 71 H *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Domaines de spécialisation en démographie

+	DMO	2100	3	H	1 j	Population canadienne
+	DMO	3100	3	A	1 j	Démographie du Tiers-Monde
	DMO	3420	3	H	1 j	Immigration et intégration

Bloc 71 I *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Cours complémentaires à la démographie

	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
+	ECN	2311	3	HE	1 j	Problèmes économiques contemporains
	GEO	1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie
	GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
	GEO	1532	3	H	1 js	Cartographie
	HST	1942	3	H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
	HST	2446	3	HE	1 j	Histoire des femmes au Canada
	HST	2521	3	H	1 j	Histoire de la médecine et de la santé
	SOL	1013	3	AH	1 j	Sociologie générale
	SOL	1967	3	H	1 j	Sociologie du vieillissement
	SOL	3201	3	H	1 j	Sociologie du développement

Département d'études anglaises

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8132
Téléphone : 514-343-5736
Télécopieur : 514-343-6443

Introduction

Le Département d'études anglaises est le seul du réseau francophone à offrir un baccalauréat spécialisé en études anglaises comparable à celui des universités anglophones nord-américaines.

Il est aussi le seul département d'études anglaises à offrir aux étudiants des programmes et des cours qui leur permettent d'étudier l'anglais dans un environnement francophone.

En misant sur la littérature contemporaine et sur des approches culturelles et critiques diversifiées de la lecture et de l'écriture, l'étude des littératures et cultures d'expression anglaise se fait de façon globale et créative.

Par le biais des programmes du Département, l'étudiant apprend à voir la littérature comme une pratique culturelle permettant de percevoir son environnement social sous un jour nouveau.

L'étudiant assiste à des cours qui explorent non seulement les littératures britanniques, américaines ou canadiennes, mais aussi les interactions dynamiques des littératures anglophones avec celles d'autres langues et cultures au Québec, en Irlande, en Inde, en Afrique et aux Caraïbes.

Les étudiants bénéficient également du dynamisme des professeurs du Département, dont l'enseignement découle de leurs intérêts de recherche. Des questions telles la mondialisation, le post-colonialisme et la diaspora, les pratiques d'écritures modernes et créatives, la représentation des sexualités et des identités sexuelles, la ville, la loi et la littérature, ainsi que les rapports entre littérature et cinéma sont étudiées. Les cours sont donnés en petits groupes, ce qui favorise les échanges entre les professeurs et les étudiants.

Directeur : Robert Schwartzwald

Personnel enseignant

Professeur titulaire
Robert Schwartzwald, M.A. (Toronto), Ph. D. (Laval)

Professeurs agrégés
Joyce L. Boro, Ph. D. (Oxford)
Michael Eberle-Sinatra, M.A. (Université d'Orléans), Ph. D. (Oxford)
Andrew John Miller, M.A. (Queen's), Ph. D. (Duke)
Lianne Moyes, Ph. D. (York)
Irving Wolfe, M.A. (McGill), Ph. D. (Bristol)

Professeurs adjoints
Caroline Brown, Ph. D. in Comparative Literature (Stanford)
Heike Harting, M.A. (F.U. Berlin), Ph. D. (Victoria)
Taiwo Adetunji Osinubi, M.A. (Johannes Gutenberg Universität), Ph. D. (British Columbia)

Responsable de formation professionnelle
Gail Scott, écrivaine

Responsable des cours de langue
Sorel Friedman, Ph. D. (McGill)

Professeur émérite
Patrick J. Mahony

Programme 1-135-1-0 Version 10

B.A. spécialisé en études anglaises J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Art. 2.4c Cheminement honor
Pour s'inscrire aux cours du cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5. De plus, le directeur de recherche et le responsable du comité du 1er cycle doivent approuver le projet de recherche dirigée avant l'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme a comme but principal la spécialisation dans la discipline des études anglaises. Il comporte trois objectifs : l'introduction à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement, littéraire), l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et le perfectionnement de la langue anglaise. Cette formation donne accès à des études supérieures. Elle peut aussi mener à une carrière dans divers domaines exigeant une solide maîtrise de la langue anglaise et la capacité de réfléchir de façon cohérente et créatrice aux phénomènes culturels. Le baccalauréat spécialisé est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est de niveau avancé dès son admission au programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 54 à option et 9 au choix. Le cheminement 'honor' (12 crédits du bloc 71V) permet aux étudiants de poursuivre leur réflexion et de se préparer aux études supérieures. Il est constitué de deux cours (ANG 3000 et ANG 3002) et d'un projet de recherche dirigé (ANG 3001, 6 crédits).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *27 cr.*

ANG	1001	3	A	1 j	Reading Poetry
ANG	1002	3	A	1 j	Reading Fiction
ANG	1005	3	H	1 j	Reading Popular Culture
ANG	1006	3	H	1 j	Reading Drama
ANG	1031	3	A	1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG	1032	3	A	1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG	1033	3	H	1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG	2020	3	A	1 j	English Languages since 1066
ANG	2461	3	A	1 j	Sexuality and Representation

Bloc 71 B *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Grammaire et composition

+	ANG	1052	3	AE	1 j	English Grammar 1
+	ANG	1053	3	H	1 j	English Grammar 2
	ANG	1101	3	A	1 j	English Composition 1
	ANG	1101T	3	AHE	1 j	English Composition
+	ANG	1102	3	H	1 j	English Composition 2
+	ANG	1103	3	A	1 j	English Composition 3
+	ANG	1104	3	H	1 j	English Composition 4

Bloc 71 C *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Cultures et littératures populaires

ANG	1320	3	A	1 j	Children's Literature in English
ANG	1380	3	A	1 js	Theatre in Montreal
ANG	1390	3	H	1 j	Twentieth Century Short Story
ANG	1600	3	A	1 j	Detective Fiction
ANG	1700	3	HE	1 j	Literature and Film
ANG	1750	3	A	1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG	1755	3	A	1 j	Vampires in Film and Literature
ANG	2115	3	A	1 j	Shakespeare
ANG	2312	3	H	1 j	The Romance
ANG	2330	3	H	1 j	Reading Journalism
ANG	2451	3	A	1 j	Littérature et minorités sexuelles

Bloc 71 D *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Interfaces culturelles

ANG	1401	3	A	1 j	Quebec Writing in English
ANG	1403	3	A	1 j	Écrivains anglophones du Québec
ANG	1650	3	H	1 j	Literature and the East
ANG	1655	3	A	1 j	Travel Literature in English
ANG	2005	3	H	1 j	English Studies in a Comparatist Context
ANG	2310	3	H	1 j	Forms of Fiction
ANG	2320	3	A	1 j	Literature and the Law
ANG	2322	3	HE	1 j	War, Literature, and the Arts
ANG	2362	3	A	1 j	Literature and Globalization
ANG	2404	3	H	1 j	Literature and Transnational Feminisms

Bloc 71 E *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Perspectives historiques et nationales

ANG	1282	3	H	1 j	British Drama
ANG	1325	3	A	1 j	Survey of Canadian Literature
ANG	1341	3	A	1 j	Irish Literature and Culture
ANG	1381	3	H	1 j	Survey of American Literature
ANG	1500	3	H	1 j	African-American Literature
ANG	2153	3	A	1 j	British Literature 1790 to 1900
ANG	2163	3	H	1 j	British Literature 1900 to Present
ANG	2173	3	A	1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG	2183	3	A	1 j	American Literature 1900 to Present
ANG	2260	3	A	1 j	Modernism in Art and Literature
ANG	2325	3	H	1 j	Contemporary Canadian Literature
ANG	2361	3	H	1 j	Postcolonial Literature in English

Bloc 71 V *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Cheminement honor

ANG	3000	3	H	1 j	Senior Seminar
ANG	3001	6	AH	1 j	Honour's Thesis
ANG	3002	3	AH	1 j	Literary Theory and Criticism

Bloc 71 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes

CIN	1101	3	A	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN	2102	3	AH	1 j	Cinéma québécois
FRA	1011	3	A	1 j	Le français aujourd'hui
FRA	1130	3	HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR	1200	3	H	1 js	Introduction à l'art moderne
HST	1043	3	A	1 j	Histoire des États-Unis
HST	1905	3	H	1 j	Histoire du Canada contemporain
LCO	1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO	1001	3	A	1 j	Le textuel et le visuel
MUL	1121	3	A	1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
PHI	1255	3	H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
POL	1953	3	AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société
URB	2341	3	AH	1	Villes, régions et mondialisation

Programme 1-135-2-0 Version 08

Majeure en études anglaises J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme est construit à l'intention des étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance des études anglaises avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. Comme le baccalauréat spécialisé, mais de façon plus limitée, il vise à introduire l'étudiant à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement littéraires), à l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et à perfectionner l'usage de la langue anglaise. La majeure est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire avancé dès son admission au programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix. Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ANG.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *12 cr.*

Initiation à la littérature

	ANG	1002	3	A	1 j	Reading Fiction
	ANG	1005	3	H	1 j	Reading Popular Culture
	ANG	1006	3	H	1 j	Reading Drama
	ANG	1033	3	H	1 j	Twentieth Century Literatures in English

Bloc 71 B *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Grammaire et composition

+	ANG	1052	3	AE	1 j	English Grammar 1
+	ANG	1053	3	H	1 j	English Grammar 2
	ANG	1101	3	A	1 j	English Composition 1
	ANG	1101T	3	AHE	1 j	English Composition
+	ANG	1102	3	H	1 j	English Composition 2
+	ANG	1103	3	A	1 j	English Composition 3
+	ANG	1104	3	H	1 j	English Composition 4

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Langue parlée

	ANG	1051	3	A	1 j	English Phonetics and Pronunciation
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
+	ANG	2051	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 1
+	ANG	2052	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 2

Bloc 71 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Langue écrite

	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1971	3	AH	1 j	Reading for the Humanities
+	ANG	1975	3	HE	1 js	Advanced Reading

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cultures anglophones

	ANG	1021	3	H	1 j	Contemporary British and Irish Culture
	ANG	1022	3	AH	1 j	Contemporary Canadian Culture
	ANG	1023	3	A	1 j	Contemporary American Culture

Bloc 71 F *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Cultures et littératures populaires

	ANG	1320	3	A	1 j	Children's Literature in English
	ANG	1380	3	A	1 js	Theatre in Montreal
	ANG	1390	3	H	1 j	Twentieth Century Short Story
	ANG	1600	3	A	1 j	Detective Fiction
	ANG	1700	3	HE	1 j	Literature and Film
	ANG	1750	3	A	1 j	Science Fiction and Fantasy
	ANG	1755	3	A	1 j	Vampires in Film and Literature
	ANG	2115	3	A	1 j	Shakespeare
	ANG	2312	3	H	1 j	The Romance
	ANG	2330	3	H	1 j	Reading Journalism
	ANG	2451	3	A	1 j	Littérature et minorités sexuelles
	ANG	2461	3	A	1 j	Sexuality and Representation

Bloc 71 G *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Interfaces culturelles

	ANG	1401	3	A	1 j	Quebec Writing in English
	ANG	1403	3	A	1 j	Écrivains anglophones du Québec
	ANG	1650	3	H	1 j	Literature and the East
	ANG	1655	3	A	1 j	Travel Literature in English
	ANG	2005	3	H	1 j	English Studies in a Comparatist Context
	ANG	2020	3	A	1 j	English Languages since 1066
	ANG	2310	3	H	1 j	Forms of Fiction
	ANG	2320	3	A	1 j	Literature and the Law
	ANG	2322	3	HE	1 j	War, Literature, and the Arts
	ANG	2362	3	A	1 j	Literature and Globalization
	ANG	2404	3	H	1 j	Literature and Transnational Feminisms

Bloc 71 H *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Perspectives historiques et nationales

	ANG	1001	3	A	1 j	Reading Poetry
	ANG	1031	3	A	1 j	Survey of British Literature to 1650
	ANG	1032	3	A	1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
	ANG	1282	3	H	1 j	British Drama
	ANG	1325	3	A	1 j	Survey of Canadian Literature
	ANG	1341	3	A	1 j	Irish Literature and Culture
	ANG	1381	3	H	1 j	Survey of American Literature
	ANG	1500	3	H	1 j	African-American Literature
	ANG	2153	3	A	1 j	British Literature 1790 to 1900
	ANG	2163	3	H	1 j	British Literature 1900 to Present
	ANG	2173	3	A	1 j	American Literature 1776 to 1900
	ANG	2183	3	A	1 j	American Literature 1900 to Present
	ANG	2260	3	A	1 j	Modernism in Art and Literature
	ANG	2325	3	H	1 j	Contemporary Canadian Literature
	ANG	2361	3	H	1 j	Postcolonial Literature in English

Bloc 71 I *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Disciplines connexes

CIN	1101	3	A	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN	2102	3	AH	1 j	Cinéma québécois
FRA	1011	3	A	1 j	Le français aujourd'hui
FRA	1130	3	HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR	1200	3	H	1 js	Introduction à l'art moderne
HST	1043	3	A	1 j	Histoire des États-Unis
HST	1905	3	H	1 j	Histoire du Canada contemporain
LCO	1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO	1001	3	A	1 j	Le textuel et le visuel
MUL	1121	3	A	1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
PHI	1255	3	H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
POL	1953	3	AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société

Programme 1-135-4-0 Version 07

Mineure en études anglaises J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La mineure en études anglaises offre aux étudiants inscrit à une majeure dans une autre discipline un complément de formation utile et intéressant. Les étudiants inscrits à la mineure choisiront entre l'orientation Littérature et culture et l'orientation Langue et culture selon leurs intérêts et leurs capacités. L'orientation Littérature et culture vise l'initiation aux études anglaises. Elle permet aux étudiants d'élargir leurs capacités d'analyse et leurs connaissances en littérature et culture d'expression anglaise. Elle permet également le perfectionnement de la langue anglaise. L'orientation Langue et culture vise la maîtrise de la langue anglaise. Elle permet aux étudiants d'améliorer leur capacité de lire, de parler et surtout de rédiger en anglais. Elle donne également une initiation de base aux études anglaises. Les deux orientations sont accessibles à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire dès son admission au programme.

Structure du programme

L'orientation Littérature et culture comprend les segments 01 et 71, avec 30 crédits à option. Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. L'orientation Langue et culture comprend les segments 01 et 72, avec 30 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Grammaire et composition

+	ANG	1052	3	AE	1 j	English Grammar 1
+	ANG	1053	3	H	1 j	English Grammar 2
	ANG	1101	3	A	1 j	English Composition 1
	ANG	1101T	3	AHE	1 j	English Composition
+	ANG	1102	3	H	1 j	English Composition 2
+	ANG	1103	3	A	1 j	English Composition 3
+	ANG	1104	3	H	1 j	English Composition 4

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Cultures anglophones

ANG	1021	3	H	1 j	Contemporary British and Irish Culture
ANG	1022	3	AH	1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG	1023	3	A	1 j	Contemporary American Culture

Bloc 01 C *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Disciplines connexes

CIN	1101	3	A	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN	2102	3	AH	1 j	Cinéma québécois
FRA	1011	3	A	1 j	Le français aujourd'hui
FRA	1130	3	HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR	1200	3	H	1 js	Introduction à l'art moderne
HST	1043	3	A	1 j	Histoire des États-Unis
HST	1905	3	H	1 j	Histoire du Canada contemporain
LCO	1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO	1001	3	A	1 j	Le textuel et le visuel
MUL	1121	3	A	1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
PHI	1255	3	H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
POL	1953	3	AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société

Segment 71 Propre à l'orientation Littérature et culture

Bloc 71 A *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cultures et littératures populaires

ANG	1005	3	H	1 j	Reading Popular Culture
ANG	1320	3	A	1 j	Children's Literature in English
ANG	1380	3	A	1 js	Theatre in Montreal
ANG	1390	3	H	1 j	Twentieth Century Short Story
ANG	1600	3	A	1 j	Detective Fiction
ANG	1700	3	HE	1 j	Literature and Film
ANG	1750	3	A	1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG	1755	3	A	1 j	Vampires in Film and Literature
ANG	2115	3	A	1 j	Shakespeare
ANG	2312	3	H	1 j	The Romance
ANG	2330	3	H	1 j	Reading Journalism
ANG	2451	3	A	1 j	Littérature et minorités sexuelles
ANG	2461	3	A	1 j	Sexuality and Representation

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Interfaces culturelles

ANG	1033	3	H	1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG	1401	3	A	1 j	Quebec Writing in English
ANG	1403	3	A	1 j	Écrivains anglophones du Québec
ANG	1650	3	H	1 j	Literature and the East
ANG	1655	3	A	1 j	Travel Literature in English
ANG	2005	3	H	1 j	English Studies in a Comparatist Context
ANG	2020	3	A	1 j	English Languages since 1066
ANG	2310	3	H	1 j	Forms of Fiction

ANG	2320	3	A	1 j	Literature and the Law
ANG	2322	3	HE	1 j	War, Literature, and the Arts
ANG	2362	3	A	1 j	Literature and Globalization
ANG	2404	3	H	1 j	Literature and Transnational Feminisms

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Perspectives historiques et nationales

ANG	1001	3	A	1 j	Reading Poetry
ANG	1002	3	A	1 j	Reading Fiction
ANG	1006	3	H	1 j	Reading Drama
ANG	1031	3	A	1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG	1032	3	A	1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG	1282	3	H	1 j	British Drama
ANG	1325	3	A	1 j	Survey of Canadian Literature
ANG	1341	3	A	1 j	Irish Literature and Culture
ANG	1381	3	H	1 j	Survey of American Literature
ANG	1500	3	H	1 j	African-American Literature
ANG	2153	3	A	1 j	British Literature 1790 to 1900
ANG	2163	3	H	1 j	British Literature 1900 to Present
ANG	2173	3	A	1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG	2183	3	A	1 j	American Literature 1900 to Present
ANG	2260	3	A	1 j	Modernism in Art and Literature
ANG	2325	3	H	1 j	Contemporary Canadian Literature
ANG	2361	3	H	1 j	Postcolonial Literature in English

Segment 72 Propre à l'orientation Langue et cultures

Bloc 72 A *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Langue parlée

	ANG	1051	3	A 1 j	English Phonetics and Pronunciation
+	ANG	1968	3	AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
+	ANG	2051	3	AHE 1 js	Advanced Oral English 1
+	ANG	2052	3	AHE 1 js	Advanced Oral English 2

Bloc 72 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Langue écrite

	ANG	1969	3	AHE 1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1971	3	AH 1 j	Reading for the Humanities
+	ANG	1975	3	HE 1 js	Advanced Reading
+	ANG	1991	3	A 1 j	Business Writing 1
+	ANG	1991T	3	A 1 j	Business Writing 1
+	ANG	1993	3	H 1 j	Scientific Writing 1

Bloc 72 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littératures modernes

ANG	1282	3	H	1 j	British Drama
ANG	1320	3	A	1 j	Children's Literature in English
ANG	1325	3	A	1 j	Survey of Canadian Literature
ANG	1341	3	A	1 j	Irish Literature and Culture
ANG	1380	3	A	1 js	Theatre in Montreal
ANG	1381	3	H	1 j	Survey of American Literature
ANG	1390	3	H	1 j	Twentieth Century Short Story
ANG	1401	3	A	1 j	Quebec Writing in English
ANG	1403	3	A	1 j	Écrivains anglophones du Québec
ANG	1500	3	H	1 j	African-American Literature
ANG	1600	3	A	1 j	Detective Fiction
ANG	1650	3	H	1 j	Literature and the East
ANG	1700	3	HE	1 j	Literature and Film
ANG	1755	3	A	1 j	Vampires in Film and Literature

Programme 1-138-1-0 Version 02

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études anglaises et Littérature comparée J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant classé dans un niveau inférieur à ANG 1102 devra suivre le cours ANG 1101 comme cours hors programme. Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît suffisamment bien la langue anglaise devra remplacer les 3 crédits du bloc 70B par un cours des blocs 70C, 70D, 70E ou 70F. L' étudiant est encouragé à apprendre une troisième langue en utilisant les 6 crédits au choix.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme assure une formation en littérature comparée et en études anglaises. Il réunit la formation traditionnelle en études anglaises, c'est-à-dire les littératures de langue anglaise et la formation plus théorique en littérature comparée. Il offre aux étudiants bilingues la possibilité d'étudier en anglais et en français et d'approfondir leurs connaissances des littératures et cultures anglaises et françaises, tout en permettant une ouverture sur le monde et sur les enjeux actuels de l'interaction des cultures. L'étudiant inscrit à ce programme aura à sa disposition les ressources des deux départements concernés. Le programme donne accès à la maîtrise en études anglaises et en littérature comparée. Il constitue un atout pour entrer sur le marché du travail dans un contexte de globalisation.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix. Il s'agit d'un programme bilingue. Une bonne connaissance des deux langues est donc obligatoire. L'étudiant classé dans un niveau inférieur à ANG 1102 devra suivre le cours ANG 1101 comme cours hors programme. Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît suffisamment bien la langue anglaise devra remplacer les 3 crédits du bloc 70B par un cours des blocs 70C, 70D, 70E ou 70F.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *30 cr.*

Introduction à la discipline (études anglaises et littérature comparée)

ANG	1001	3	A	1 j	Reading Poetry
ANG	1002	3	A	1 j	Reading Fiction
ANG	1006	3	H	1 j	Reading Drama
ANG	1033	3	H	1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG	3000	3	H	1 j	Senior Seminar
LCO	1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO	1008	3	A	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO	2040	3	H	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO	2100	3	A	1 j	Littérature et théories de la culture
LCO	3010	3	H	1 js	Théories de la littérature

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Écriture (études anglaises)

+	ANG	1102	3 H	1 j	English Composition 2
+	ANG	1103	3 A	1 j	English Composition 3
+	ANG	1104	3 H	1 j	English Composition 4

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Littératures historiques et nationales (études anglaises)

	ANG	1031	3 A	1 j	Survey of British Literature to 1650
	ANG	1032	3 A	1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
	ANG	1325	3 A	1 j	Survey of Canadian Literature
	ANG	1341	3 A	1 j	Irish Literature and Culture
	ANG	1381	3 H	1 j	Survey of American Literature
	ANG	1500	3 H	1 j	African-American Literature
	ANG	2115	3 A	1 j	Shakespeare
	ANG	2153	3 A	1 j	British Literature 1790 to 1900
	ANG	2163	3 H	1 j	British Literature 1900 to Present
	ANG	2173	3 A	1 j	American Literature 1776 to 1900
	ANG	2183	3 A	1 j	American Literature 1900 to Present
	ANG	2325	3 H	1 j	Contemporary Canadian Literature

Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Interdisciplinaire (études anglaises)

	ANG	1700	3 HE	1 j	Literature and Film
	ANG	1755	3 A	1 j	Vampires in Film and Literature
	ANG	2005	3 H	1 j	English Studies in a Comparatist Context
	ANG	2320	3 A	1 j	Literature and the Law
	ANG	2322	3 HE	1 j	War, Literature, and the Arts
	ANG	2330	3 H	1 j	Reading Journalism
	ANG	2361	3 H	1 j	Postcolonial Literature in English
	ANG	2362	3 A	1 j	Literature and Globalization
	ANG	2404	3 H	1 j	Literature and Transnational Feminisms
	ANG	2451	3 A	1 j	Littérature et minorités sexuelles
	ANG	2461	3 A	1 j	Sexuality and Representation

Bloc 70 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Littératures et cultures (études anglaises)

	ANG	1021	3 H	1 j	Contemporary British and Irish Culture
	ANG	1022	3 AH	1 j	Contemporary Canadian Culture
	ANG	1023	3 A	1 j	Contemporary American Culture
	ANG	1380	3 A	1 js	Theatre in Montreal
	ANG	1401	3 A	1 j	Quebec Writing in English
	ANG	1403	3 A	1 j	Écrivains anglophones du Québec
	ANG	1650	3 H	1 j	Literature and the East

Bloc 70 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Mouvements et genres littéraires (études anglaises)

	ANG	1320	3 A	1 j	Children's Literature in English
	ANG	1600	3 A	1 j	Detective Fiction
	ANG	1655	3 A	1 j	Travel Literature in English
	ANG	1750	3 A	1 j	Science Fiction and Fantasy
	ANG	2260	3 A	1 j	Modernism in Art and Literature
	ANG	2312	3 H	1 j	The Romance

Bloc 70 G option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Contextes sociaux et historiques (études anglaises)

	HST	2262	3 H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
	HST	2360	3 H	1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
	HST	2361	3 A	1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
	HST	2427	3 H	1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
	HST	2446	3 HE	1 j	Histoire des femmes au Canada
	HST	2490	3 A	1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
	HST	3360	3 A	1 j	Société et idéologie aux États-Unis
	HST	3361	3 H	1 j	Société et pouvoir aux États-Unis
	POL	2310	3 AH	1 j	Les États-Unis : les institutions

Bloc 70 H option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Interdisciplinaire (littérature comparée)

	LCO	1001	3 A	1 j	Le textuel et le visuel
	LCO	1020	3 A	1 j	Littérature comparée et philosophie
	LCO	1060	3 AH	1 j	Littérature et pensée scientifique
	LCO	2030	3 A	1 j	Littérature, technologies et médias
	LCO	2300	3 A	1 j	Pratiques culturelles
	LCO	3020	3 AH	1 j	Littérature et diversité humaine

Bloc 70 I option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Problématiques comparatistes (littérature comparée)

	LCO	1010	3 H	1 j	Littérature et ethnicité
	LCO	1030	3 A	1 j	Postcolonialismes comparés
	LCO	2000	3 H	1 j	Évolution du roman
	LCO	2011	3 H	1 js	Études comparatives des récits
	LCO	2060	3 H	1 j	Rhétorique et interprétation
	LCO	2070	3 A	1 j	Poésie comme pratique conceptuelle
	LCO	3000	3 H	1 j	Cours thématique
	LCO	3001	3 H	1 j	Problèmes de la représentation
	LCO	3030	3 H	1 j	L'essai comme pensée littéraire
	LCO	3050	3 H	1 j	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70 J option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Disciplines connexes (littérature comparée)

	ANT	3625	3 H	1 j	Langue, culture et poétique
	CIN	3101	3 A	1 j	Cinéma des différences
	FAS	1000	3 A	1 js	Introduction à l'interculturel
	HAR	2145	3 H	1 js	L'oeuvre d'art et ses textes
	HST	1941	3 A	1 s	L'époque moderne
	HST	1942	3 H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
	PHI	1600	3 H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
	PHI	2200	3 H	1 j	Nietzsche
	PHI	3250	3 H	1 j	Esthétique de la littérature
+	SOL	1015	3 A	1 j	Histoire de la pensée sociale
	SOL	1150	3 A	1 j	Culture et société

Bloc 70 K option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Autres littératures (littérature comparée)

	AES	2011	3 A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
	AES	2012	3 H	1 j	Littérature chinoise contemporaine
	AES	2020	3 A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
	AES	2021	3 H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
	ARA	2050	3 AHE	1 j	Littérature arabe
+	ESP	1325	3 H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
	ESP	2400	3 A	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
	FRA	1027	3 A	1 j	Histoire de la littérature
	FRA	2142	3 H	1 j	Littérature africaine
	FRA	2143	3 A	1 j	Littérature des Caraïbes
	GRC	1031	3 A	1 j	Introduction à la littérature grecque
	GRM	1001	3 A	1 js	Littérature néo-hellénique
	ITL	1120	3 A	1 j	Introduction à la culture italienne
	ITL	2160	3 AH	1 j	Cinéma et littérature après 1945
	LAT	1031	3 A	1 j	Histoire de la littérature latine
	LCO	1050	3 H	1 j	Discours épique
	LCO	3521	3 A	1 j	Littératures italiennes et comparées
	QCF	1050	3 A	1 j	Introduction au Québec

Programme 1-137-1-0 Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langues anglaise et française J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme a comme but principal la spécialisation dans les disciplines des études anglaises et des études françaises. Le programme comporte trois objectifs: l'introduction à l'analyse et à la critique des textes, l'acquisition des connaissances sur la production littéraire et culturelle d'expressions anglaise et française autour du monde et le perfectionnement de l'expression écrite et orale des langues anglaise et française. Un baccalauréat avec cette double spécialisation permettra l'accès aux études supérieures en littératures de langue française, études anglaises et en littérature comparée, ainsi qu'aux programmes interdisciplinaires de 2e et 3e cycles en « humanities » qui existent dans certaines universités québécoises, canadiennes et américaines. Il s'avérera également un véritable atout quand il s'agira de travailler dans les domaines de l'édition, de l'enseignement, des relations publiques et comme cadre, d'entreprises, de ministères ou d'organisations non gouvernementales.

Structure du programme

Ce programme totalise 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *36 cr.*

Introduction à la discipline (études françaises et études anglaises)

	ANG	1001	3	A	1 j	Reading Poetry
	ANG	1002	3	A	1 j	Reading Fiction
	ANG	1006	3	H	1 j	Reading Drama
+	ANG	1053	3	H	1 j	English Grammar 2
+	ANG	1104	3	H	1 j	English Composition 4
	ANG	2020	3	A	1 j	English Languages since 1066
	FAS	3000	3	AH	1 j	Formations culturelles des théories
	FRA	1000	3	A	1 j	Introduction aux études littéraires
	FRA	1005	3	A	1 j	Analyse de textes
	FRA	1009	3	AHE	1 j	Grammaire du français
	FRA	1021	3	H	1 j	Littérature et histoire de la langue
	FRA	1027	3	A	1 j	Histoire de la littérature

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littératures des Amériques (études françaises)

FRA	1130	3	HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA	2111	3	A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA	2130	3	A	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA	2131	3	HE	1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA	2143	3	A	1 j	Littérature des Caraïbes
FRA	2144	3	H	1 j	Littératures francophones d'Amérique
FRA	2162	3	A	1 j	Histoire du théâtre au Québec
FRA	2264	3	A	1 j	Dramaturgie québécoise
FRA	3230	3	A	1 j	Auteur québécois

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littératures des Amériques (études anglaises)

ANG	1325	3	A	1 j	Survey of Canadian Literature
ANG	1381	3	H	1 j	Survey of American Literature
ANG	1401	3	A	1 j	Quebec Writing in English
ANG	1403	3	A	1 j	Écrivains anglophones du Québec
ANG	1500	3	H	1 j	African-American Literature
ANG	2173	3	A	1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG	2183	3	A	1 j	American Literature 1900 to Present
ANG	2325	3	H	1 j	Contemporary Canadian Literature

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littératures du monde (études françaises)

FRA	1140	3	A	1 j	Introduction à la francophonie
FRA	2141	3	H	1 j	Littérature maghrébine
FRA	2142	3	H	1 j	Littérature africaine
FRA	2145	3	A	1 j	Littératures francophones d'Europe
FRA	2241	3	AE	1 j	Lecture des textes francophones
FRA	3241	3	E	1 j	Auteur francophone
FRA	3242	3	H	1 j	Questions de littérature francophone
FRA	3641	3	E	1 j	Littérature et civilisation africaines

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littératures du monde (études anglaises)

ANG	1033	3	H	1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG	1650	3	H	1 j	Literature and the East
ANG	1655	3	A	1 j	Travel Literature in English
ANG	2260	3	A	1 j	Modernism in Art and Literature
ANG	2322	3	HE	1 j	War, Literature, and the Arts
ANG	2362	3	A	1 j	Literature and Globalization

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Littératures et cultures populaires (études françaises)

FRA	2184	3	H	1 j	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA	2185	3	H	1 j	Histoire de la littérature populaire
FRA	2284	3	E	1 j	Paralittératures
FRA	2500	3	H	1 j	La littérature et les autres arts
FRA	2509	3	A	1 j	La chanson
FRA	2510	3	H	1 j	La bande dessinée
FRA	3608	3	H	1 j	Identités culturelles et littérature

Bloc 70 G *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Littératures et cultures populaires (études anglaises)

ANG	1005	3	H	1 j	Reading Popular Culture
ANG	1320	3	A	1 j	Children's Literature in English
ANG	1380	3	A	1 js	Theatre in Montreal
ANG	1600	3	A	1 j	Detective Fiction
ANG	1700	3	HE	1 j	Literature and Film
ANG	1750	3	A	1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG	1755	3	A	1 j	Vampires in Film and Literature
ANG	2115	3	A	1 j	Shakespeare
ANG	2312	3	H	1 j	The Romance
ANG	2330	3	H	1 j	Reading Journalism

Bloc 70 H *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Identités sexuelles et sexualités (études françaises et études anglaises)

ANG	2404	3	H	1 j	Literature and Transnational Feminisms
ANG	2451	3	A	1 j	Littérature et minorités sexuelles
ANG	2461	3	A	1 j	Sexuality and Representation
FRA	2183	3	HE	1 j	Histoire de la littérature des femmes
FRA	2617	3	A	1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA	3306	3	A	1 j	Théories des identités sexuelles

Bloc 70 I *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Histoire des littératures (études françaises)

FRA	2100	3	H	1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA	2103	3	H	1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA	2110	3	H	1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA	2112	3	A	1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA	2124	3	A	1 j	Littérature française du XIXe siècle
FRA	2180	3	A	1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA	2181	3	H	1 j	Roman moderne et contemporain
FRA	2261	3	A	1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA	3220	3	H	1 j	Auteur français

Bloc 70 J *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Histoire des littératures (études anglaises)

ANG	1031	3	A	1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG	1032	3	A	1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG	1282	3	H	1 j	British Drama
ANG	1341	3	A	1 j	Irish Literature and Culture
ANG	1390	3	H	1 j	Twentieth Century Short Story

	ANG	2153	3 A	1 j	British Literature 1790 to 1900
	ANG	2163	3 H	1 j	British Literature 1900 to Present

Bloc 70 K *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Théorie (études françaises)

+	FRA	2000	3 A	2 j	Théories et méthodes critiques
+	FRA	2001	3 A	2 j	Théories et méthodes critiques: analyses
	FRA	2280	3 H	1 j	Problèmes de poétique
	FRA	2285	3 A	1 j	Les récits de soi
	FRA	3301	3 A	1 j	Théorie des genres
	FRA	3303	3 A	1 j	Narratologie
	FRA	3307	3 H	1 j	Modernités : théories et problèmes
	FRA	3310	3 A	1 j	Littérature et société
	FRA	3313	3 H	1 j	Littérature et psychanalyse
	FRA	3503	3 H	1 j	Mythes et littérature

Bloc 70 L *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Théorie (études anglaises)

	ANG	2005	3 H	1 j	English Studies in a Comparatist Context
	ANG	2310	3 H	1 j	Forms of Fiction
	ANG	2320	3 A	1 j	Literature and the Law
	ANG	2361	3 H	1 j	Postcolonial Literature in English

Département de géographie

520, ch. de la Côte-Sainte-Catherine, bureau 305
Téléphone : 514-343-8000
Télécopieur : 514-343-8008

Introduction

Le Département de géographie de l'Université de Montréal vise à promouvoir la géographie comme une discipline privilégiée pour l'étude de l'environnement. La mission du Département est d'amener l'étudiant à acquérir une solide formation générale et fondamentale tant en géographie physique qu'humaine et une maîtrise des outils et méthodes géographiques. L'environnement constitue le domaine d'application et d'intégration des divers aspects de la géographie. Par ses programmes d'études, le Département forme des géographes environnementalistes qui contribueront au développement de la société en raison de leur capacité à résoudre des problèmes et à développer et diffuser les connaissances.

Le programme spécialisé se compose d'un tronc commun où l'on aborde les fondements de la géographie et de deux années de spécialisation en environnement physique ou en environnement humain. Le programme progresse ainsi des fondements de la discipline vers des connaissances fines dans des domaines spécifiques de la géographie; on replace ensuite ces connaissances dans un contexte environnemental par des cours d'intégration. En 3e année, le cheminement honor permet une initiation à la recherche scientifique.

Le Département offre aussi des programmes de majeure et de mineure en géographie. Dans la formation de tous les étudiants, le Département vise à allier théorie et pratique par le biais de nombreux cours de terrain et de travaux en laboratoire. Sur le plan technique, le traitement de l'information géographique se fait dès la première année. Un laboratoire d'enseignement de la micro-informatique au Département permet ainsi l'acquisition des techniques de pointe en cartographie, télédétection, géomatique et modélisation.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement de l'univers social au secondaire.

Directeur : François Courchesne

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Christopher R. Bryant, Ph. D. (London)
François Cavayas, Ph. D. (Laval)
William Coffey, Ph. D. (Western Ontario)
Claude Comtois, Ph. D. (Hong Kong)
Paul Comtois, Ph. D. (Laval)
François Courchesne, Ph. D. (McGill)
Rodolphe De Koninck, Ph. D. (Singapour)
Pierre Gangloff, doctorat de 3e cycle (Strasbourg)
James T. Gray, Ph. D. (McGill)
Claude Marois, Ph. D. (Laval)
Pierre J.H. Richard, doctorat d'État (Montpellier)
André G. Roy, Ph. D. (State University of New York à Buffalo, vice-doyen à la Faculté des arts et des sciences
Bhawan Singh, Ph. D. (McGill), en congé

Professeurs agrégés
Pierre André, Ph. D. (Montréal)
Lael Parrott, Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints
Jeffrey A. Cardille, Ph. D. (Wisconsin)
Thora Martina Herrmann, D.É.A. (Paris), D. Phil. (Oxford)
Patricia M. Martin, Ph. D. (Colorado)

Responsable de formation professionnelle
Jean Daoust, M.A. (Sherbrooke)

Professeurs associés
Pascale Biron, Ph. D. (Montréal)
Scott Isard, Ph. D. (Indiana)
Robert Pampalon, Ph. D. (Laval)
Brian Slack, Ph. D. (McGill)

Chercheurs invités
Sébastien Caquard, Ph. D. (Jean-Monnet de Saint-Étienne, Lyon)
Jean Michaud, Ph. D. (Montréal)

Professeur émérite
Claude Manzagol

Professeurs honoris causa
1937 – Raoul Blanchard (Université de Grenoble)
1988 – Pierre George (Institut d'études politiques de Paris)
1997- Louis-Edmond Hamelin (Université Laval)

Programme 1-155-1-0 Version 17

B.Sc. spécialisé en géographie environnementale J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Art. 2.4c Cheminement honor
Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

L'orientation Environnement physique comprend les segments 01 et 81, avec 39 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix. L'orientation Environnement humain comprend les segments 01 et 82, avec 39 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix. Pour être inscrit au cheminement honor (9 crédits du bloc V et au moins 3 crédits du bloc W de chacune des orientations), l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *18 cr.*

Fondements

	GEO	1112	3	A	1 j	Géophysiologie
	GEO	1122	3	H	1 j	Géodynamique externe
	GEO	1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie
	GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
	GEO	1312	3	A	1 j	Développement durable et environnement
	GEO	1322	3	H	1 j	Géographes et géographies

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Analyse et gestion de l'environnement

+	GEO	2312	3	H	1 j	Gestion durable des ressources
+	GEO	3312	3	H	1 j	Études d'impacts
+	GEO	3322	3	AH	1 j	Géographie de la santé et environnement

Bloc 01 C *option* *minimum 12 cr., maximum 24 cr.*

Analyse et gestion de l'information géographique

	GEO	1512	3	A	1 js	Géographie quantitative 1
+	GEO	1522	3	H	1 js	Géographie quantitative 2
	GEO	1532	3	H	1 js	Cartographie
	GEO	1542	3	A	1 js	Photo-interprétation et télédétection
+	GEO	2512	3	H	1 j	Systèmes d'information géographique
+	GEO	2522	3	H	1 js	Télédétection numérique
+	GEO	2532	3	H	1 j	Techniques d'enquête et d'analyse
+	GEO	3010	3	AHE	1 j	Travail dirigé
+	GEO	3022	3	AHE	1	Stage pratique
+	GEO	3532	3	A	1 j	Modélisation

Bloc 01 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Géographie régionale

	GEO	1412	3	AH	1 j	Le Québec
	GEO	2412	3	A	1 j	Le Canada
	GEO	3412	3	AH	1 js	La Chine
	GEO	3422	3	A	1 j	Le Japon
	GEO	3432	3	H	1 j	Le Pacifique
	GEO	3442	3	AH	1 js	L'Asie du Sud-Est
	GEO	3452	3	H	1 j	L'Union européenne
	GEO	3462	3	AE	1 js	Thème régional

Segment 81 Propre à l'orientation Environnement physique

Bloc 81 A *obligatoire* *21 cr.*

Environnement physique

+	GEO	2112	3	A	1 j	Phytogéographie
+	GEO	2122	3	H	1 js	Climatologie
+	GEO	2132	3	A	1 j	Géomorphologie
+	GEO	2142	3	A	1 js	Pédologie
+	GEO	2152	3	H	1 j	Hydrologie
+	GEO	2182	3	A	1 j	Terrain en environnement physique 1
+	GEO	3182	3	A	1 j	Terrain en environnement physique 2

Bloc 81 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Intégration

+	GEO	3132	3	H	1 j	Paléogéographie
+	GEO	3152	3	AH	1 j	Changements climatiques
+	GEO	3162	3	AH	1 j	Bassins versants

Bloc 81 V *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Cheminement honor : projet

+	GEO	3542	6	A	2 j	Projet en environnement physique
+	GEO	3562	3	A	1 j	Initiation à la démarche scientifique

Bloc 81 W *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Cheminement honor : formation avancée

	ANT	3072	3	A	1 j	Analyse qualitative des données
	GEO	6041	3	AH	1	Terrain avancé en environnement
	GEO	6141	3	AH	1	Environnement physique des rivières
	GEO	6142	3	AH	1	Biogéochimie environnementale
	GEO	6143	3	AH	1	Géo-mycologie
	GEO	6144	3	AH	1	Perspective millénaire sur la végétation
	GEO	6145	3	AH	1	Changements globaux atmosphériques
	GEO	6146	3	AH	1	Géomorphologie et quaternaire
	GEO	6148	3	AHE	1 j	Sujet spécial en géographie physique
	GEO	6149	3	AHE	1 j	Sujet spécial en géomatique
	GEO	6152	3	AH	1	Laboratoire de pédologie
	GEO	6153	3	AH	1	Stage d'étude de la pollinisation
	GEO	6154	3	AHE	1	Stage d'analyse pollinique
	GEO	6155	3	AH	1	Terrain en environnement atmosphérique
	GEO	6156	3	AH	1	Environnements arctiques-alpins
+	GEO	6331	3	AH	1	Théorie et pratique de la modélisation
	GEO	6333	3	AH	1	Télédétection – physique et mathé.
	GEO	6341	3	AH	1	Étude des systèmes complexes
+	GEO	6342	3	AH	1	S.I.G. : aspects théoriques
	GEO	6343	3	AH	1	La télédétection et l'environnement
	GEO	6351	3	AH	1	Techniques quantitatives avancées
+	GEO	6352	3	AH	1	S.I.G. : aspects pratiques
+	SOL	3055	3	A	1 j	Analyse multidimensionnelle
+	STT	3500	3	A	1 j	Méthodes non paramétriques

Bloc 81 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

	APA	4150	3	A	1 j	Problématique et enjeux du paysage
	APA	4551	3	H	1 j	Gestion : environnement et paysage
	BIO	1803	3	AH	1 js	Écologie et environnement
	BIO	2306	3	A	1 j	Floristique du Québec
	BIO	2855	3	A	1 j	Écologie adaptative
	BIO	3893	3	H	1 js	Éco-toxicologie
	CHM	1600	3	AH	1 j	Chimie de l'environnement : introduction
	DRT	3804	3	AHE	1 j	Droit de l'environnement
	GLG	1952	3	AH	1 js	Géologie générale
	IFT	1800	3	AHE	1 js	Initiation à l'informatique
	IFT	1810	3	AHE	1 js	Introduction à la programmation
	PHY	1966	3	A	1 j	Archéométrie
	PHY	1973	3	H	1 j	Astrobiologie
	PHY	1990	3	H	1 j	Physique et géographie

Segment 82 Propre à l'orientation Environnement humain

Bloc 82 A *obligatoire* *21 cr.*

Environnement humain

+	GEO	2212	3	H	1 j	Dynamique territoriale et développement
+	GEO	2222	3	A	1 j	Géographie des activités économiques
+	GEO	2232	3	A	1 j	Populations et sociétés
+	GEO	2242	3	A	1 j	Géographie culturelle
+	GEO	2252	3	H	1 j	Géographie politique
+	GEO	2282	3	A	1 j	Terrain en environnement humain 1
+	GEO	3282	3	A	1 j	Terrain en environnement humain 2

Bloc 82 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Intégration

+	GEO	3212	3	A	1 j	Régions métropolitaines
+	GEO	3222	3	A	1 j	Transport et réseaux géographiques
	GEO	3242	3	H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie

Bloc 82 V *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Cheminement honor : projet

+	GEO	3552	6	A	2 j	Projet en environnement humain
+	GEO	3562	3	A	1 j	Initiation à la démarche scientifique

Bloc 82 W *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Cheminement honor : formation avancée

	ANT	3072	3	A	1 j	Analyse qualitative des données
	GEO	6147	3	AHE	1 j	Sujet spécial en géographie humaine

	GEO	6149	3	AHE	1 j	Sujet spécial en géomatique
	GEO	6281	3	AH	1	Économie spatiale métropolitaine
	GEO	6282	3	AH	1	Problèmes géographiques du développement
	GEO	6283	3	AH	1	Systèmes de transports
	GEO	6284	3	AH	1	Environnements culturels
	GEO	6285	3	AH	1	Dynamique des régions métropolitaines
	GEO	6286	3	AH	1	Évaluation environnementale
	GEO	6287	3	AH	1	Espaces urbains et faits sociaux
	GEO	6288	3	AH	1	Dynamisme et mosaïque métropolitaine
	GEO	6289	3	AH	1	Problèmes de croissance urbaine
	GEO	6292	3	AH	1	Géographie comparée de développement
	GEO	6294	3	AHE	1	Amérique latine et mondialisation
	GEO	6295	3	AH	1	Territoires et développement durable
	GEO	6296	3	AHE	1	Territoires, genre et rapport de pouvoir
	GEO	6298	3	AH	1	Analyse des problèmes de population
+	GEO	6331	3	AH	1	Théorie et pratique de la modélisation
	GEO	6333	3	AH	1	Télédétection – physique et mathé.
	GEO	6341	3	AH	1	Étude des systèmes complexes
+	GEO	6342	3	AH	1	S.I.G. : aspects théoriques
	GEO	6343	3	AH	1	La télédétection et l'environnement
+	GEO	6352	3	AH	1	S.I.G. : aspects pratiques
	GEO	6897	3	AH	1	Écosystèmes globaux et santé
+	SOL	3055	3	A	1 j	Analyse multidimensionnelle
+	STT	3500	3	A	1 j	Méthodes non paramétriques

Bloc 82 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

	ANT	1213	3	H	1 j	L'archéologie des civilisations
	ANT	1900	3	AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
	ANT	1982	3	H	1 js	Groupes ethniques et anthropologie
	APA	4150	3	A	1 j	Problématique et enjeux du paysage
	APA	4551	3	H	1 j	Gestion : environnement et paysage
	COM	1300	3	AH	1 js	Théories de la communication
	COM	2210	3	H	1 j	Impacts des nouvelles technologies
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	DRT	3804	3	AHE	1 j	Droit de l'environnement
	ECN	1600	3	AH	1 js	Histoire de la pensée économique
	HST	2256	3	A	1 j	Histoire économique de l'Europe
	IFT	1800	3	AHE	1 js	Initiation à l'informatique
	IFT	1810	3	AHE	1 js	Introduction à la programmation
	IFT	1990	3	H	1 js	Informatique pour sciences sociales
	POL	1951	3	AH	1 js	Éléments de politique
	POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
	SOL	1013	3	AH	1 j	Sociologie générale
	SOL	2200	3	A	1 j	Sociologie de l'environnement
	URB	2342	3	AH	1	Finances publiques urbaines et urbanisme
	URB	2343	3	AH	1	Réseaux d'infrastructure urbaine
	URB	2344	3	AH	1	Gestion de l'environnement et urbanisme
	URB	2345	3	AH	1	Communication-participation-négociation

Programme 1-155-2-0 Version 10

Majeure en géographie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au ertificat en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle GEO.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 80

Bloc 80 A *obligatoire* *15 cr.*

Fondements

	GEO	1112	3	A	1 j	Géophysiologie
	GEO	1122	3	H	1 j	Géodynamique externe
	GEO	1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie
	GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
	GEO	1322	3	H	1 j	Géographes et géographies

Bloc 80 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Analyse et gestion de l'environnement

	GEO	1312	3	A	1 j	Développement durable et environnement
+	GEO	2312	3	H	1 j	Gestion durable des ressources

Bloc 80 C *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Analyse et gestion de l'information géographique

	GEO	1512	3	A	1 js	Géographie quantitative 1
+	GEO	1522	3	H	1 js	Géographie quantitative 2
	GEO	1532	3	H	1 js	Cartographie
	GEO	1542	3	A	1 js	Photo-interprétation et télédétection
+	GEO	2512	3	H	1 j	Systèmes d'information géographique
+	GEO	2522	3	H	1 js	Télédétection numérique

Bloc 80 D *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Environnement physique

+	GEO	2112	3	A	1 j	Phytogéographie
+	GEO	2122	3	H	1 js	Climatologie
+	GEO	2132	3	A	1 j	Géomorphologie
+	GEO	2142	3	A	1 js	Pédologie
+	GEO	2152	3	H	1 j	Hydrologie
+	GEO	2182	3	A	1 j	Terrain en environnement physique 1

Bloc 80 E *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Environnement humain

+	GEO	2212	3	H	1 j	Dynamique territoriale et développement
+	GEO	2222	3	A	1 j	Géographie des activités économiques
+	GEO	2232	3	A	1 j	Populations et sociétés
+	GEO	2242	3	A	1 j	Géographie culturelle
+	GEO	2252	3	H	1 j	Géographie politique
+	GEO	2282	3	A	1 j	Terrain en environnement humain 1

Bloc 80 F *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Géographie régionale

	GEO	1412	3	AH	1 j	Le Québec
	GEO	2412	3	A	1 j	Le Canada
	GEO	3412	3	AH	1 js	La Chine
	GEO	3422	3	A	1 j	Le Japon
	GEO	3432	3	H	1 j	Le Pacifique
	GEO	3442	3	AH	1 js	L'Asie du Sud-Est

GEO	3452	3	H	1 j	L'Union européenne
GEO	3462	3	AE	1 js	Thème régional

Bloc 80 Y *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Complément de formation

ANT	1900	3	AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
APA	4551	3	H	1 j	Gestion : environnement et paysage
BIO	1803	3	AH	1 js	Écologie et environnement
CHM	1600	3	AH	1 j	Chimie de l'environnement : introduction
COM	2210	3	H	1 j	Impacts des nouvelles technologies
DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
DRT	3804	3	AHE	1 j	Droit de l'environnement
GLG	1952	3	AH	1 js	Géologie générale
IFT	1800	3	AHE	1 js	Initiation à l'informatique
IFT	1810	3	AHE	1 js	Introduction à la programmation
PHY	1990	3	H	1 j	Physique et géographie
SOL	1952	3	A	1 j	Introduction aux concepts sociologiques

Programme 1-155-4-0 Version 06

Mineure en géographie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 80

Bloc 80 A *obligatoire* *18 cr.*

Fondements

GEO	1112	3	A	1 j	Géophysiologie
GEO	1122	3	H	1 j	Géodynamique externe
GEO	1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie
GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
GEO	1312	3	A	1 j	Développement durable et environnement
GEO	1322	3	H	1 j	Géographes et géographies

Bloc 80 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Géographie régionale

GEO	1412	3	AH	1 j	Le Québec
GEO	2412	3	A	1 j	Le Canada
GEO	3412	3	AH	1 js	La Chine
GEO	3422	3	A	1 j	Le Japon
GEO	3432	3	H	1 j	Le Pacifique
GEO	3442	3	AH	1 js	L'Asie du Sud-Est
GEO	3452	3	H	1 j	L'Union européenne
GEO	3462	3	AE	1 js	Thème régional

Bloc 80 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Analyse et gestion de l'information géographique

GEO	1512	3	A	1 js	Géographie quantitative 1
+ GEO	1522	3	H	1 js	Géographie quantitative 2
GEO	1532	3	H	1 js	Cartographie
GEO	1542	3	A	1 js	Photo-interprétation et télédétection

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Géographie

(Voir sous le Département de démographie.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Géographie

(Voir sous le Centre d'études de l'Asie de l'Est.)

Département de géologie

École Polytechnique
2500, ch. Polytechnique, bureau C-521
Téléphone : 514-343-6820
Télécopieur : 514-343-5782

Bien que l'Université de Montréal ait fermé son département de géologie, des cours de cette discipline y sont dispensés (sigle GLG). Consulter le répertoire des cours.

Administrateur

Serge Brochu

Personnel enseignant

Michel A. Bouchard, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Walter E. Trzcienski, Ph. D. (McGill)

Département d'histoire

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-6134
Téléphone : 514-343-2118
Télécopieur : 514-343-2483

Introduction

L'histoire est une discipline scientifique exigeante et formatrice qui couvre un vaste éventail d'aires (chronologiques, géographiques et thématiques) et fait de plus en plus appel aux autres sciences de l'homme pour mieux saisir son objet : l'évolution des sociétés humaines passées dans leur complexité et toutes leurs dimensions (économique, scientifique, démographique, sociologique, géographique, etc.). Par définition, l'histoire moderne est interdisciplinaire et prépare ceux qui s'y adonnent à mieux comprendre un monde de plus en plus complexe et interdépendant. D'où la nécessité pour les futurs historiens d'acquérir certaines connaissances de base dans des disciplines connexes.

Né directement de l'enseignement de l'abbé Groulx, le Département d'histoire de l'Université de Montréal, créé en 1947, a trouvé d'une façon toute naturelle sa vocation première en histoire du Canada et du Québec (milieu immédiat à comprendre historiquement, nécessité de recherches nombreuses et fouillées, abondance de la documentation, etc.). Le développement de l'histoire nationale s'est fait en étroite harmonie avec celui de l'histoire moderne-contemporaine occidentale, c'est-à-dire du support immédiat que constitue l'étude historique des régions les plus étroitement liées au Canada, dans le temps (XVIe au XXe siècle) et dans l'espace (U.S.A. et Amérique latine, d'une part, façade européenne occidentale, d'autre part). Cet ensemble organique repose finalement sur l'histoire de l'Antiquité grecque et romaine et sur l'histoire du Moyen Âge, foyers de la civilisation occidentale, sans négliger une ouverture sur l'Orient, avec des cours sur l'histoire du Japon et de la Chine, et, enfin, sur l'histoire des sciences. Les programmes d'études de 1er cycle, qu'il s'agisse du baccalauréat spécialisé, de la majeure en histoire ou enfin de la mineure en histoire, visent d'une part à donner une formation générale de nature à préparer aux études supérieures des 2e et 3e cycles, et, d'autre part, à acquérir des habiletés critiques, d'analyse et de synthèse. Ces divers programmes comprennent également des cours complémentaires nécessaires à la culture générale d'un étudiant.

Le Département d'histoire offre aussi trois programmes bidisciplinaires : études allemandes et histoire, études est-asiatiques et histoire et histoire et études classiques. Il participe également à deux programmes facultaires en offrant une orientation disciplinaire : baccalauréat en études internationales et baccalauréat en lettres et sciences humaines, et il collabore à la formation en histoire des étudiants inscrits au programme de baccalauréat en enseignement de l'univers social de la Faculté des sciences de l'éducation. Pour toute information supplémentaire, s'adresser au responsable, M. Jacques Rouillard, 514-343-6254.

Directeur : Michael J. Carley

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Denise Angers, M.A. sciences médiévales (Montréal), doctorat de 3e cycle (Paris)
Denyse Baillargeon, Ph. D. (Montréal),
Pietro Boglioni, D. Th. (Rome)
Pierre Bonnechere, doctorat en histoire ancienne (Louvain-la-Neuve), directeur du Centre d'études classiques
Michael J. Carley, Ph. D. (Queen's University)
Michèle Dagenais, Ph. D. (UQÀM), en congé
Dominique Deslandres, M.A. (McGill), Ph. D. (Montréal)
John A. Dickinson, Ph. D. (Toronto)
Michael Huberman, Ph. D. économie (Toronto),
Othmar Keel, M. Sc. philosophie (McGill), M. Sc. psychologie générale (Paris VII), diplôme de 3e cycle en psychologie clinique (Paris VII), Ph. D. histoire des sciences (McGill)
Paul Létourneau, M.A. science politique (UQÀM), D.É.A. (Strasbourg), doctorat de 3 e cycle (Strasbourg)
Serge Lusignan, Ph. D. (Montréal), MSRC
David Ownby, Ph. D. (Harvard), directeur du Centre d'études de l'Asie de l'Est
Jacques Y. Perreault, doctorat de 3e cycle en archéologie (Paris)
Yakov Rabkin, Ph. D. histoire des sciences et des techniques (Moscou)
Bruno Ramirez, Ph. D. (Toronto)
Jacques Rouillard, Ph. D. (Ottawa), responsable du programme en études québécoises

Professeurs agrégés
Susan Dalton, Ph. D. (Montréal), en congé
Christian Dessureault, Ph. D. (Montréal)
Ollivier Hubert, Ph. D. (Laval), D.É.A. (Paris I)
Laurence Monnais, doctorat (Paris VII)
Samir Saul, doctorat d'État (Paris)
Pierre Trépanier, Ph. D. (Ottawa)
Thomas Wien, Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints
Carl Bouchard, Ph. D. (Montréal)
François Furstenberg, Ph. D. (Johns Hopkins)
Cynthia Milton, Ph. D. (Wisconsin-Madison)
Christian Rudolf Raschle, Dr. ès. Lettres (Suisse)

Professeurs associés
Ingo Kolboom, doctorat en histoire (Berlin)
Joseph-Claude Poulin, doctorat de 3e cycle (Aix-Marseille), D.É.S. (Poitiers)
Jacques Ruelland, M.A. philosophie, Ph. D. (Montréal)
Jean-Pierre Wallot, Ph. D. (Montréal), O.C., MSRC, membre de l'Académie canadienne-française, Archiviste fédéral du Canada

Chercheur invité
Nicolas Beaudry, M.A. (Royaume-Uni), Ph. D./D.U. (Montréal-Paris)

Programme 1-165-1-0 Version 10
B.A. spécialisé en histoire J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants doivent prendre au minimum 15 crédits de cours de niveau 3000. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs
Le programme s'adresse à une clientèle qui souhaite consacrer l'essentiel de sa formation de 1er cycle à la discipline historique. Il s'articule autour de deux grands objectifs : parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines; former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique. La formation des étudiants doit se faire à un rythme progressif qui va de l'acquisition de connaissances plus générales (cours de niveau 1000, puis de niveau 2000) dans tous les champs spatio-temporels et d'outils méthodologiques propres à l'analyse historique (cours obligatoires et à option de méthodologie) vers des cours plus spécialisés sur des thèmes et des problèmes historiques spécifiques liés à des objets de recherche (cours de niveau 3000). La production de travaux de recherche originaux doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi bien préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

Structure du programme
Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 57 à option et 6 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *27 cr.*

	HST	1010	3	A 1 j	Histoire : fondements et méthodes
	HST	1031	3	A 1 j	Histoire de l'Antiquité
	HST	1032	3	H 1 j	Histoire du Moyen Âge
	HST	1041	3	A 1 j	L'Europe moderne
	HST	1042	3	H 1 j	L'Europe contemporaine
	HST	1043	3	A 1 j	Histoire des États-Unis
	HST	1051	3	A 1 j	Histoire du Canada jusqu'en 1850
	HST	1052	3	H 1 s	Histoire du Canada depuis 1850
+	HST	2023	3	H 1 j	Introduction à la discipline historique

Bloc 71 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Cours d'introduction complémentaires

	HST	1044	3	H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
	HST	1045	3	H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
	HST	2623	3	H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
	HST	2626	3	A 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

Bloc 71 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Méthodologie

	ARV	1050	3	AH 1 s	Introduction à l'archivistique
	DMO	2970	3	H 1 j	Introduction à la démographie historique
+	ETM	3202	3	H 1 j	Initiation aux sources médiévales
	HGL	1011	3	A 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
	HGL	2005	3	A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité
	HST	2001	3	A 1 s	Paléographie
	HST	2002	3	A 1 j	Initiation aux sources orales
	HST	2004	3	A 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
	HST	2007	3	A 1 s	Histoire et multimédia
	HST	2013	3	H 1 s	Histoire et muséologie

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 39 cr.*

Profil Antiquité – Moyen Âge

	HST	2108	3	A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
	HST	2109	3	H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
	HST	2110	3	A 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
	HST	2111	3	H 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
	HST	2113	3	A 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
	HST	2125	3	A 1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
	HST	2126	3	H 1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
	HST	2127	3	H 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
	HST	2128	3	A 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
	HST	2890	3	A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
	HST	3105	3	H 1 j	Économie et société grecques
	HST	3108	3	A 1 j	Religion et société au Moyen Âge
	HST	3111	3	H 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome
	HST	3127	3	H 1 j	Pouvoir, économie, société au Moyen Âge
	HST	3130	3	H 1 j	Culture et société au Moyen Âge
	HST	3600	3	A 1 j	Colloque d'histoire comparée
	HST	3611	3	H 1 j	Problèmes d'histoire

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 39 cr.*

Profil Europe moderne et contemporaine

	HST	2212	3	A 1 j	Histoire de l'Union soviétique
	HST	2215	3	A 1 j	Histoire des Balkans
	HST	2251	3	A 1 s	Histoire de la Grèce moderne
	HST	2256	3	A 1 j	Histoire économique de l'Europe
	HST	2261	3	A 1 j	Société française d'Ancien Régime
	HST	2262	3	H 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
	HST	2267	3	H 1 s	Histoire de la France contemporaine
	HST	2272	3	AE 1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
	HST	2275	3	A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
	HST	2282	3	H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
	HST	2284	3	A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
	HST	2295	3	A 1 j	Le première Guerre mondiale
	HST	2521	3	H 1 j	Histoire de la médecine et de la santé
	HST	2522	3	A 1 j	Sciences et conflits internationaux
	HST	2810	3	H 1 j	Émergence de l'identité moderne
	HST	2820	3	A 1 j	La mondialisation depuis 1850
	HST	2830	3	A 1 j	Histoire du féminisme en Occident
	HST	2840	3	HE 1 j	Tradition et révolution
	HST	2850	3	A 1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
	HST	2870	3	A 1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
	HST	2880	3	HE 1 j	Histoire des femmes en Europe
	HST	2890	3	A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
	HST	3206	3	A 1 j	Religions et mentalités modernes
	HST	3207	3	A 1 j	La Révolution française et l'Empire
	HST	3220	3	H 1 j	France contemporaine : économie, société
	HST	3256	3	H 1 j	La politique étrangère allemande
	HST	3257	3	H 1 j	Relations internationales : France
	HST	3562	3	H 1 j	Sciences, techniques et sociétés
	HST	3591	3	A 1 s	Médecine, santé et société en Europe
	HST	3600	3	A 1 j	Colloque d'histoire comparée
	HST	3611	3	H 1 j	Problèmes d'histoire

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 39 cr.*

Profil Québec, Canada et les Amériques

	HST	2351	3	A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
	HST	2352	3	H 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
	HST	2360	3	H 1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
	HST	2361	3	A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
	HST	2400	3	A 1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
	HST	2418	3	A 1 j	Nouvelle France
	HST	2426	3	AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
	HST	2427	3	H 1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
	HST	2440	3	A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
	HST	2441	3	H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
	HST	2446	3	HE 1 j	Histoire des femmes au Canada
	HST	2447	3	AE 1 j	Histoire du catholicisme québécois
	HST	2490	3	A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
	HST	2552	3	E 1 j	Santé et médecine au Canada
	HST	2810	3	H 1 j	Émergence de l'identité moderne
	HST	2820	3	A 1 j	La mondialisation depuis 1850
	HST	2830	3	A 1 j	Histoire du féminisme en Occident
	HST	2835	3	A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
	HST	2840	3	HE 1 j	Tradition et révolution
	HST	2850	3	A 1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
	HST	2860	3	H 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
	HST	2870	3	A 1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
	HST	2890	3	A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
	HST	3352	3	H 1 j	Pouvoir et société en Amérique latine
	HST	3360	3	A 1 j	Société et idéologie aux États-Unis
	HST	3361	3	H 1 j	Société et pouvoir aux États-Unis
	HST	3420	3	A 1 j	Le Québec préindustriel
	HST	3426	3	A 1 j	Vivre au Canada préindustriel
	HST	3433	3	H 1 j	Espace domestique, espace public
	HST	3440	3	A 1 s	Marginaux et exclus. Canada, XIXe siècle
	HST	3450	3	H 1 j	Histoire économique nord-américaine
	HST	3460	3	H 1 j	État, société et citoyenneté au Canada
	HST	3475	3	A 1 j	Industrie, capital et travail au Québec
	HST	3476	3	A 1 j	Histoire intellectuelle du Québec
	HST	3593	3	A 1 j	Médecine, santé et société au Québec
	HST	3600	3	A 1 j	Colloque d'histoire comparée
	HST	3611	3	H 1 j	Problèmes d'histoire

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Ouverture sur l'Orient

	HST	2606	3	HE 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
	HST	2619	3	H 1 j	La Chine impériale
	HST	2620	3	A 1 j	La Chine en révolution
	HST	2623	3	H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
	HST	2624	3	A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
	HST	2625	3	H 1 j	Histoire du Japon contemporain
	HST	2626	3	A 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

Bloc 71 N *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Tutorat

	HST	3700	3	AHE 1 j	Lectures dirigées
	HST	3710	3	AHE 1 j	Stage et activités professionnelles
	HST	3720	3	AHE 1 j	Recherche en archives
	HST	3741	3	E 1 j	Voyage d'études

Bloc 71 O *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Langues

	ALL	1951	6	A 2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
	ALL	1979	3	AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand

+	ALL	1980	3	AE	1	js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1	js	Lecture en allemand 2
+	ALL	1983	3	E	1	j	Lecture en allemand 3
+	ANS	1404T	3	AHE	1	js	Scientific and Technical Writing
+	ANS	1505	3	AHE	1	js	Effective Public Speaking
	ARA	1951	6	A	2	j	Arabe élémentaire
+	ARA	1952	3	AH	1	js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1	js	Arabe avancé
	CHN	1050	6	AE	1	j	Chinois élémentaire 1
+	CHN	1060	6	HE	1	j	Chinois élémentaire 2
	ESP	1951	6	A	2	js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1	js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1	js	Espagnol avancé
	GRM	1951	6	A	2	js	Grec moderne élémentaire
+	GRM	1952	3	H	1	js	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	H	1	js	Grec moderne avancé
	ITL	1951	6	A	2	js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1	js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1	js	Italien avancé
	JPN	1050	6	AE	1	j	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1	j	Japonais élémentaire 2
	PTG	1951	6	A	2	js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1	js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1	js	Portugais avancé
	RUS	1951	6	A	2	js	Russe élémentaire

Bloc 71 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Disciplines connexes

	ANT	1018	3	H	1	j	Étude des systèmes de parenté
	ANT	1611	3	H	1	j	Langage, culture, société
	ANT	1900	3	AHE	1	js	Introduction à l'anthropologie
	ARV	2955	3	H	1	s	Histoire du livre et de l'imprimé
	COM	2550	3	H	1	j	Éditique
	CRI	1001	3	AH	1	j	Perspectives historiques en criminologie
	DMO	1010	3	A	1	j	Problèmes de population contemporains
+	DMO	2700	3	A	1	js	Histoire de la population
	ECN	1600	3	AH	1	js	Histoire de la pensée économique
	ETM	2102	3	A	1	j	Les institutions médiévales
	FAS	1005	3	A	1	j	Introduction aux sciences humaines
	FAS	1070	3	A	1	j	Avènement du monde contemporain
	FRA	1027	3	A	1	j	Histoire de la littérature
	GEO	1222	3	H	1	j	Le système monde
	GEO	1312	3	A	1	j	Développement durable et environnement
	GEO	1412	3	AH	1	j	Le Québec
	GEO	2412	3	A	1	j	Le Canada
	GRC	1111	3	A	1	s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1	s	Initiation à la langue grecque 2
	HAR	1190	3	A	1	j	Introduction aux arts de l'Occident
	HAR	1200	3	H	1	js	Introduction à l'art moderne
	HGL	1021	3	A	1	j	Mythe et religion en Grèce ancienne
	HGL	1031	3	A	1	j	Mythe et religion dans le monde romain
	IFT	1931	3	AHE	1	s	Initiation aux bases de données
+	IFT	2720	3	AHE	1	s	Introduction au multimédia
+	INU	1051	3	H	1	s	Information et sites Web
+	INU	3051	3	H	1	s	Information et sites Web
	LAT	1111	3	A	1	s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1	s	Initiation à la langue latine 2
	LCO	1030	3	A	1	j	Postcolonialismes comparés
	PHI	2580	3	A	1	j	Philosophie de l'histoire
	POL	1951	3	AH	1	js	Éléments de politique
	POL	1953	3	AH	1	js	Institutions politiques Canada – Québec
	POL	1954	3	AH	1	js	Politique internationale
	QCF	1050	3	A	1	j	Introduction au Québec
+	SOL	1015	3	A	1	j	Histoire de la pensée sociale
	SOL	1150	3	A	1	j	Culture et société
	SOL	1952	3	A	1	j	Introduction aux concepts sociologiques
	SOL	1970	3	E	1	j	Sociologie du Québec
	URB	2071	3	AH	1		Histoire de l'urbanisme

Programme 1-165-2-0 Version 11

Majeure en histoire J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme s'adresse à une clientèle qui mise d'abord sur la discipline historique dans sa formation de 1er cycle. Il s'articule autour de deux grands objectifs : parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques; former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique. La formation des étudiants se fait à un rythme progressif qui va de l'acquisition de connaissances plus générales (cours de niveau 1000, puis de niveau 2000) dans les principaux champs spatio-temporels et d'outils méthodologiques propres à l'analyse historique (cours obligatoires et à option de méthodologie) vers des cours plus spécialisés sur des thèmes et des problèmes historiques spécifiques liés à des objets de recherche (cours de niveau 3000). Plus souple que le baccalauréat spécialisé, la majeure permet davantage à l'étudiant de choisir ses cours en fonction de la discipline ou de l'orientation régionale de sa mineure. La production de travaux de recherche plus originaux doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit à la majeure en histoire. La majeure donne accès à la maîtrise en histoire ainsi que dans la discipline de la mineure.

Structure du programme

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *27 cr.*

	HST	1010	3	A	1	j	Histoire : fondements et méthodes
	HST	1031	3	A	1	j	Histoire de l'Antiquité
	HST	1032	3	H	1	j	Histoire du Moyen Âge

	HST	1041	3	A	1 j	L'Europe moderne
	HST	1042	3	H	1 j	L'Europe contemporaine
	HST	1043	3	A	1 j	Histoire des États-Unis
	HST	1051	3	A	1 j	Histoire du Canada jusqu'en 1850
	HST	1052	3	H	1 s	Histoire du Canada depuis 1850
+	HST	2023	3	H	1 j	Introduction à la discipline historique

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Cours d'introduction complémentaires

	HST	1044	3	H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
	HST	1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
	HST	2623	3	H	1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
	HST	2626	3	A	1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

Bloc 71 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Méthodologie

	ARV	1050	3	AH	1 s	Introduction à l'archivistique
	DMO	2970	3	H	1 j	Introduction à la démographie historique
+	ETM	3202	3	H	1 j	Initiation aux sources médiévales
	HGL	1011	3	A	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
	HGL	2005	3	A	1 j	Méthodes de recherche en antiquité
	HST	2001	3	A	1 s	Paléographie
	HST	2002	3	A	1 j	Initiation aux sources orales
	HST	2004	3	A	1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
	HST	2007	3	A	1 s	Histoire et multimédia
	HST	2013	3	H	1 s	Histoire et muséologie

Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Profil Antiquité – Moyen Âge

	HST	2108	3	A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
	HST	2109	3	H	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
	HST	2110	3	A	1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
	HST	2111	3	H	1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
	HST	2113	3	A	1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
	HST	2125	3	A	1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
	HST	2126	3	H	1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
	HST	2127	3	H	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
	HST	2128	3	A	1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
	HST	2890	3	A	1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle

Bloc 71 E option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Profil Europe moderne et contemporaine

	HST	2212	3	A	1 j	Histoire de l'Union soviétique
	HST	2215	3	A	1 j	Histoire des Balkans
	HST	2251	3	A	1 s	Histoire de la Grèce moderne
	HST	2256	3	A	1 j	Histoire économique de l'Europe
	HST	2261	3	A	1 j	Société française d'Ancien Régime
	HST	2262	3	H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
	HST	2267	3	H	1 s	Histoire de la France contemporaine
	HST	2272	3	AE	1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
	HST	2275	3	A	1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
	HST	2282	3	H	1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
	HST	2284	3	A	1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
	HST	2295	3	A	1 j	Le première Guerre mondiale
	HST	2521	3	H	1 j	Histoire de la médecine et de la santé
	HST	2522	3	A	1 j	Sciences et conflits internationaux
	HST	2810	3	H	1 j	Émergence de l'identité moderne
	HST	2820	3	A	1 j	La mondialisation depuis 1850
	HST	2830	3	A	1 j	Histoire du féminisme en Occident
	HST	2840	3	HE	1 j	Tradition et révolution
	HST	2850	3	A	1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
	HST	2870	3	A	1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
	HST	2880	3	HE	1 j	Histoire des femmes en Europe
	HST	2890	3	A	1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle

Bloc 71 F option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Profil Québec, Canada et les Amériques

	HST	2351	3	A	1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
	HST	2352	3	H	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
	HST	2360	3	H	1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
	HST	2361	3	A	1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
	HST	2400	3	A	1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
	HST	2418	3	A	1 j	Nouvelle France
	HST	2426	3	AE	1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
	HST	2427	3	H	1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
	HST	2440	3	A	1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
	HST	2441	3	H	1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
	HST	2446	3	HE	1 j	Histoire des femmes au Canada
	HST	2447	3	AE	1 j	Histoire du catholicisme québécois
	HST	2490	3	A	1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
	HST	2552	3	E	1 j	Santé et médecine au Canada
	HST	2810	3	H	1 j	Émergence de l'identité moderne
	HST	2820	3	A	1 j	La mondialisation depuis 1850
	HST	2830	3	A	1 j	Histoire du féminisme en Occident
	HST	2835	3	A	1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
	HST	2840	3	HE	1 j	Tradition et révolution
	HST	2850	3	A	1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
	HST	2860	3	H	1 s	Les États-Unis et la décolonisation
	HST	2870	3	A	1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
	HST	2890	3	A	1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle

Bloc 71 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Ouverture sur l'Orient

	HST	2606	3	HE	1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
	HST	2619	3	H	1 j	La Chine impériale
	HST	2620	3	A	1 j	La Chine en révolution
	HST	2623	3	H	1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
	HST	2624	3	A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
	HST	2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain
	HST	2626	3	A	1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

Bloc 71 H option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Cours thématiques

	HST	3105	3	H	1 j	Économie et société grecques
	HST	3108	3	A	1 j	Religion et société au Moyen Âge
	HST	3111	3	H	1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome
	HST	3127	3	H	1 j	Pouvoir, économie, société au Moyen Âge
	HST	3130	3	H	1 j	Culture et société au Moyen Âge
	HST	3206	3	A	1 j	Religions et mentalités modernes
	HST	3207	3	A	1 j	La Révolution française et l'Empire
	HST	3220	3	H	1 j	France contemporaine : économie, société
	HST	3256	3	H	1 j	La politique étrangère allemande
	HST	3257	3	H	1 j	Relations internationales : France
	HST	3352	3	H	1 j	Pouvoir et société en Amérique latine
	HST	3360	3	A	1 j	Société et idéologie aux États-Unis
	HST	3361	3	H	1 j	Société et pouvoir aux États-Unis
	HST	3420	3	A	1 j	Le Québec préindustriel
	HST	3426	3	A	1 j	Vivre au Canada préindustriel
	HST	3433	3	H	1 j	Espace domestique, espace public
	HST	3440	3	A	1 s	Marginaux et exclus. Canada, XIXe siècle
	HST	3450	3	H	1 j	Histoire économique nord-américaine
	HST	3460	3	H	1 j	État, société et citoyenneté au Canada
	HST	3475	3	A	1 j	Industrie, capital et travail au Québec
	HST	3476	3	A	1 j	Histoire intellectuelle du Québec
	HST	3562	3	H	1 j	Sciences, techniques et sociétés
	HST	3591	3	A	1 s	Médecine, santé et société en Europe
	HST	3593	3	A	1 j	Médecine, santé et société au Québec
	HST	3600	3	A	1 j	Colloque d'histoire comparée
	HST	3611	3	H	1 j	Problèmes d'histoire

Programme 1-165-4-0 Version 05

Mineure en histoire J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme vise à parfaire, grâce à la culture historique, la formation générale des étudiants et à leur permettre l'acquisition de connaissances spécifiques dans l'un ou l'autre des champs de l'histoire, de manière à pouvoir être facilement intégré à un projet global de formation universitaire au 1er cycle. Le programme est donc très souple pour mieux répondre aux besoins de formation très variés des étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline, ou à un baccalauréat facultaire pluridisciplinaire. Il ne comporte aucun cours obligatoire. L'étudiant devra cependant suivre au moins trois cours dans un bloc de niveau 1000 afin d'acquérir des connaissances générales dans certaines aires spatio-temporelles de son choix. Il pourra approfondir ses connaissances grâce aux cours de niveau 2000 auxquels il a largement accès.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 75

Bloc 75 A option minimum 9 cr., maximum 24 cr.

Méthodologie et synthèse

HST	1010	3	A	1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST	1043	3	A	1 j	Histoire des États-Unis
HST	1044	3	H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST	1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST	1903	3	A	1 j	Le Canada préindustriel
HST	1905	3	H	1 j	Histoire du Canada contemporain
HST	1931	3	A	1 s	L'Antiquité
HST	1932	3	H	1 s	Le Moyen Âge occidental
HST	1941	3	A	1 s	L'époque moderne
HST	1942	3	H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST	2623	3	H	1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST	2626	3	A	1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Antiquité – Moyen Âge – Renaissance

HST	2108	3	A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST	2109	3	H	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST	2110	3	A	1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST	2111	3	H	1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST	2113	3	A	1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST	2125	3	A	1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST	2126	3	H	1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST	2127	3	H	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST	2128	3	A	1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge

Bloc 75 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Europe moderne et contemporaine

HST	2212	3	A	1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST	2215	3	A	1 j	Histoire des Balkans
HST	2251	3	A	1 s	Histoire de la Grèce moderne
HST	2256	3	A	1 j	Histoire économique de l'Europe
HST	2261	3	A	1 j	Société française d'Ancien Régime
HST	2262	3	H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST	2267	3	H	1 s	Histoire de la France contemporaine
HST	2272	3	AE	1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST	2275	3	A	1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST	2282	3	H	1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST	2284	3	A	1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST	2295	3	A	1 j	Le première Guerre mondiale

Bloc 75 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Les Amériques

HST	2351	3	A	1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST	2352	3	H	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST	2360	3	H	1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST	2361	3	A	1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865

Bloc 75 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Canada – Québec

HST	2400	3	A	1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
HST	2418	3	A	1 j	Nouvelle France
HST	2426	3	AE	1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST	2427	3	H	1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
HST	2446	3	HE	1 j	Histoire des femmes au Canada
HST	2447	3	AE	1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST	2490	3	A	1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST	2904	3	A	1 j	Histoire du Québec contemporain

Bloc 75 F option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Histoire des sciences

HST	2521	3	H	1 j	Histoire de la médecine et de la santé
HST	2522	3	A	1 j	Sciences et conflits internationaux
HST	2552	3	E	1 j	Santé et médecine au Canada

Bloc 75 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Ouverture sur l'Orient

HST	2606	3	HE	1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST	2619	3	H	1 j	La Chine impériale
HST	2620	3	A	1 j	La Chine en révolution
HST	2623	3	H	1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST	2624	3	A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST	2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain
HST	2626	3	A	1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

Bloc 75 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cours transversaux

HST	2810	3	H	1 j	Émergence de l'identité moderne
HST	2820	3	A	1 j	La mondialisation depuis 1850
HST	2830	3	A	1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST	2835	3	A	1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST	2840	3	HE	1 j	Tradition et révolution
HST	2850	3	A	1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
HST	2860	3	H	1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST	2870	3	A	1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
HST	2880	3	HE	1 j	Histoire des femmes en Europe
HST	2890	3	A	1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle

Programme 1-375-4-0 Version 01

Mineure en études québécoises J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en études québécoises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à explorer la société québécoise sous différentes facettes en privilégiant une approche interdisciplinaire. On y abordera la réalité québécoise en faisant appel, entre autres, à l'anthropologie, l'histoire, la sociologie, l'économie, la littérature et l'histoire de l'art. La combinaison de ces différentes perspectives permet de saisir l'évolution du Québec dans sa complexité et de mieux comprendre les problèmes auxquels est confronté son développement. Le programme s'adresse aux étudiants qui souhaitent avoir une meilleure connaissance du Québec afin d'accroître leur polyvalence et leur mobilité sur le marché du travail. Plus particulièrement, il est conçu pour ceux qui désirent œuvrer dans des domaines aussi divers que les médias et le journalisme, le droit, les services sociaux, les associations culturelles et les agences gouvernementales. Ce programme peut être combiné à une majeure d'autres disciplines de lettres, sciences humaines et sciences sociales.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *6 cr.*

	QCF	1050	3	A	1 j	Introduction au Québec
+	QCF	3100	3	H	1 j	Travail dirigé sur le Québec

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Discipline de sciences et sciences humaines

GEO	1412	3	AH	1 j	Le Québec
GEO	2412	3	A	1 j	Le Canada
GLG	1980	3	A	1 j	Patrimoine géologique du Québec
HST	1903	3	A	1 j	Le Canada préindustriel
HST	1905	3	H	1 j	Histoire du Canada contemporain
HST	2426	3	AE	1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST	2427	3	H	1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
HST	2440	3	A	1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST	2446	3	HE	1 j	Histoire des femmes au Canada
HST	2447	3	AE	1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST	2490	3	A	1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST	2552	3	E	1 j	Santé et médecine au Canada
HST	2835	3	A	1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST	2904	3	A	1 j	Histoire du Québec contemporain
SRL	1025	3	AHE	1 js	Christianisme, arts et littérature

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Discipline de sciences sociales

	ANT	3854	3	A	1 j	Les autochtones de l'Est canadien
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
+	DMO	2100	3	H	1 j	Population canadienne
	ECN	1800	3	AHE	1 j	Économies nord-américaines
	POL	1020	3	AH	1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
	POL	1020G	3	AHE	1 s	Systèmes politiques : Québec et Canada
	POL	1953	3	AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
	POL	2904	3	AH	1 j	Système politique québécois 1
	POL	2905	3	AH	1 j	Système politique québécois 2
	POL	3290	3	AH	1 j	Idées politiques au Québec
	POL	3350	3	AH	1 j	Relations intergouvernementales : Canada
	POL	3500	3	AH	1 j	Systèmes politiques canadiens
	POL	3721	3	AH	1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
	PPL	2015	3	AHE	1 js	Politiques et modèles d'intégration
	REI	1010	3	AH	1 j	Introduction aux relations industrielles
	SOL	1970	3	E	1 j	Sociologie du Québec
	SOL	1970G	3	AHE	1 s	Sociologie du Québec
	SVS	1151	3	H	1 j	Travail social et rapports de genre
	SVS	2385	3	H	1 j	Protection sociale: lois et mesures
	URB	1111	3	AH	1	Le Québec urbain
	URB	2341	3	AH	1	Villes, régions et mondialisation

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Discipline d'arts et lettres

	ANG	1022	3	AH	1 j	Contemporary Canadian Culture
	ANG	1401	3	A	1 j	Quebec Writing in English
	ANG	1403	3	A	1 j	Écrivains anglophones du Québec
	CIN	2102	3	AH	1 j	Cinéma québécois
	FRA	1130	3	HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
	FRA	2111	3	A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
	FRA	2130	3	A	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
	FRA	2131	3	HE	1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
	FRA	2221	3	AH	1 j	Formes poétiques
	FRA	2222	3	H	1 j	Formes de l'essai
	FRA	2264	3	A	1 j	Dramaturgie québécoise
	FRA	3230	3	A	1 j	Auteur québécois
	FRA	3608	3	H	1 j	Identités culturelles et littérature
	HAR	2115	3	H	1 j	Arts anciens au Québec
	HAR	2195	3	A	1 js	Art, culture et identité au Québec
	LNG	1126	3	A	1 j	Histoire du français en Amérique
	LNG	1150	3	A	1 j	Linguistique amérindienne
+	LNG	2100	3	H	1 j	Français québécois
	LNG	2140	3	A	1 j	Questions de bilinguisme
	MUL	2112	3	A	1 j	Histoire de la musique au Canada
	QCF	1960	3	HE	1 j	Culture et société, Québec contemporain

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire

(Voir sous le Département de littératures et de langues modernes.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Histoire

(Voir sous le Centre d'études de l'Asie de l'Est.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques

(Voir sous le Centre d'études classiques.)

B.A. spécialisé en lettres et sciences humaines

(Voir sous le Département des littératures de langue française.)

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-2150
Téléphone : 514-343-6182
Télécopieur : 514-343-2393

Introduction

Les programmes du département ont pour but d'enseigner à l'étudiant les méthodes d'approche de l'objet visuel. Ils insistent sur une solide formation méthodologique de base et tentent de définir la situation de l'objet artistique dans l'histoire et dans la culture visuelle contemporaine.

L'étudiant doit posséder une bonne culture générale, une connaissance solide de la langue française et un excellent sens de l'observation.

L'offre de programmes en histoire de l'art comprend un baccalauréat spécialisé, une majeure, une mineure ainsi qu'un 2e et un 3e cycle dans la discipline.

En études cinématographiques, le département offre un baccalauréat spécialisé (étude et pratique du cinéma), un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire conjointement avec le Département de littérature comparée, une majeure, une mineure, un 2e cycle et un 3e cycle dans la discipline.

Directrice : Bernier Christine

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Luis de Moura Sobral, doctorat en archéologie et histoire de l'art (Louvain)
Nicole Dubreuil, M.A. (Montréal), doctorat en esthétique (Paris X-Nanterre)
André Gaudreault, doctorat (Sorbonne Nouvelle, Paris III)
Peter Krausz, Académie des Beaux-arts (Bucarest)
Alain Laframboise, M.A. (Montréal), doctorat en esthétique (Paris X)
Johanne Lamoureux, M.A. (Montréal), doctorat en histoire et théorie de l'art (E.H.E.S.S., Paris)
Silvestra Mariniello, Ph. D. en littérature comparée (Minnesota)
Isabelle Raynauld, doctorat en littérature comparée, sémiologie du texte et de l'image (Paris VII)

Professeurs agrégés
Olivier Asselin, doctorat en philosophie (McGill), doctorat en littérature comparée (Paris VIII)
Michèle Garneau, Ph. D. littérature (Montréal)
Chantal Hardy, M.A. histoire de l'art (Montréal), Ph. D. en histoire de l'art, civilisation médiévale (Poitiers)
Lise Lamarche, M.A. (Montréal), doctorat en histoire de l'art (Paris I)
Bernard Perron, M.A. (Sorbonne Nouvelle, Paris III), Ph. D. en littérature comparée et générale (Montréal)
Todd Porterfield, Ph. D. en histoire de l'art (Boston), en congé
Louise Vigneault, M.A. histoire de l'art (Montréal), Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints
Serge Cardinal, M.A. cinéma (Montréal), Ph. D. sémiologie (UQÀM)
Élise Dubuc, M.A. muséologie, Ph. D. anthropologie (Montréal)
Marion Froger, Doctorat en Arts (Paris I) et Littérature (Montréal)
Germain Lacasse, M.A. histoire de l'art, Ph. D. en littérature (Montréal)
Édouard Mills-Affif, M.A. en sciences politiques, Ph. D. en histoire et communication (Université Paris I)
Lorenzo Pericolo, Ph. D. en histoire de l'art (École pratique des Hautes Études, Paris)

Responsable de formation professionnelle
Serge Fortin, B.A. musique (Montréal)

Professeurs associés
Jean-Marc Larrue, Ph. D. études françaises (Montréal)
Pierre Véronneau, Ph. D. histoire (UQÀM)

Professeurs invités
Elitza Dulguerova, M.A. en médiation culturelle (Paris I), DEA en histoire de l'art (EHESS, Paris), doctorat en histoire de l'art (Montréal et EHESS, Paris)
Denis Héroux, Licence ès Lettres, Diplôme d'Études Supérieures, (Montréal)

Chercheure invitée
Hélène Legendre de Koninck, doctorat en histoire et civilisations (E.H.E.S.S., Paris)

Professeur émérite
François-Marc Gagnon

Programme 1-171-1-0 Version 00

B.A. spécialisé en études cinématographiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Structure du programme

Ce programme totalise 45 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 30 cr.

Étude du cinéma : cours fondamentaux

	CIN	1101	3	A	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
	CIN	1102	3	AH	1 j	Langage et matières de l'expression
	CIN	1103	3	H	1 j	Courants du cinéma contemporain
	CIN	1104	3	A	1 js	Culture et documentation du cinéma
	CIN	2101	3	A	1 j	Théories du cinéma
	CIN	2102	3	AH	1 j	Cinéma québécois
	CIN	2103	3	H	1 j	Analyse filmique
	CIN	2104	3	A	1 s	Cinéma documentaire
	CIN	3101	3	A	1 j	Cinéma des différences
	CIN	3102	3	H	1 js	Les théories des cinéastes

Bloc 70 B obligatoire 15 cr.

Pratique du cinéma : cours fondamentaux

+	CIN	1001	3	A	1 j	Archéologie et technique de l'image
+	CIN	1002	3	A	1 j	Théorie et pratique du montage
+	CIN	1003	3	H	1 j	Laboratoire cinématographique
+	CIN	1004	3	H	1 js	Laboratoire de scénarisation
+	CIN	2000	3	A	1 j	Pratique et esthétique du son

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Approches spécifiques

	CIN	1105	3	A	1 js	Cinéma d'animation et images composites
	CIN	1106	3	A	1 js	Le cinéma politique
	CIN	1107	3	H	1 j	Cinémas nationaux
	CIN	2105	3	A	1 j	L'avènement du cinéma
	CIN	2106	3	H	1 s	Cours de corpus

CIN	2107	3	H	1 js	L'adaptation cinématographique
CIN	2108	3	A	1 j	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN	2109	3	A	1 js	Critique cinématographique
CIN	3103	3	H	1 j	Mythologies du cinéma
CIN	3104	3	A	1 j	Histoire et théorie du scénario

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Approfondissement des pratiques cinématographiques

+ CIN	2002	3	A	1 j	Pratique vidéographique
+ CIN	2003	3	A	1 j	Pratique scénaristique
+ CIN	2004	3	H	1 j	Pratique cinématographique
+ CIN	3001	6	AH	2 j	Projets dirigés
+ CIN	3002	3	E	1 j	Stage

Bloc 70 E option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Approches interdisciplinaires ou intermédiales du cinéma

CIN	1108	3	H	1 j	Cinéma et télévision
CIN	1109	3	A	1 s	Les genres et le cinéma
CIN	2110	3	AH	1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN	2111	3	H	1 j	Histoire et cinéma
CIN	2112	3	H	1 j	Cinéma, genre et sexualité
CIN	2113	3	H	1 js	Cinéma et technologies numériques

Bloc 70 F option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Ouvertures aux arts et lettres

ARP	1010	3	A	1 j	Dessin 1
ARP	1022	3	A	1 j	Les arts de la couleur 1
FRA	1160	3	A	1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA	1161	3	H	1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
FRA	2211	3	AH	1 j	Poétiques contemporaines
HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR	1200	3	H	1 js	Introduction à l'art moderne
HAR	1610	3	H	1 js	Américanité et les arts
HAR	2030	3	A	1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR	2145	3	H	1 js	L'oeuvre d'art et ses textes
HAR	2185	3	H	1 j	Histoire de la photographie
HAR	2195	3	A	1 js	Art, culture et identité au Québec
HAR	3185	3	A	1 j	Technologies du regard au XIXe siècle
HAR	3220	3	H	1 j	L'art actuel
MUL	2109	3	H	1 s	Musiques et images en mouvement
MUS	2314	3	AH	1 j	Musique et médiatique 1
+ MUS	2315	3	AH	1 j	Musique et médiatique 2

Bloc 70 G option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Ouvertures aux sciences humaines

ANT	1900	3	AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT	3141	3	A	1 j	Technologies de la représentation
COM	1300	3	AH	1 js	Théories de la communication
COM	1600	3	AH	1 j	Communication médiatique
COM	2540	3	AH	1 j	Pratiques de la photographie numérique
HST	1942	3	H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST	2361	3	A	1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST	2904	3	A	1 j	Histoire du Québec contemporain
LCO	1001	3	A	1 j	Le textuel et le visuel
LCO	2030	3	A	1 j	Littérature, technologies et médias
LNG	1090	3	H	1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
PHI	1255	3	H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI	1430	3	H	1 j	Éthique et politique
PHI	1600	3	H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société
SOL	2107	3	H	1 j	Sociologie politique

Programme 1-171-2-0 Version 12

Majeure en études cinématographiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 74

Bloc 74 A obligatoire 18 cr.

Cours fondamentaux

CIN	1101	3	A	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN	1102	3	AH	1 j	Langage et matières de l'expression
CIN	1103	3	H	1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN	1104	3	A	1 js	Culture et documentation du cinéma
CIN	2101	3	A	1 j	Théories du cinéma
CIN	2103	3	H	1 j	Analyse filmique

Bloc 74 B option minimum 24 cr., maximum 24 cr.

Cours à option dans la discipline

CIN	1105	3	A	1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN	1106	3	A	1 js	Le cinéma politique
CIN	1107	3	H	1 j	Cinémas nationaux
CIN	1108	3	H	1 j	Cinéma et télévision
CIN	1109	3	A	1 s	Les genres et le cinéma
CIN	2102	3	AH	1 j	Cinéma québécois
CIN	2104	3	A	1 s	Cinéma documentaire
CIN	2105	3	A	1 j	L'avènement du cinéma
CIN	2106	3	H	1 s	Cours de corpus
CIN	2107	3	H	1 js	L'adaptation cinématographique
CIN	2108	3	A	1 j	Cinéma expérimental et art vidéo

CIN	2109	3	A	1	js	Critique cinématographique
CIN	2110	3	AH	1	js	Le cinéma et les autres arts
CIN	2111	3	H	1	j	Histoire et cinéma
CIN	2112	3	H	1	j	Cinéma, genre et sexualité
CIN	2113	3	H	1	js	Cinéma et technologies numériques

Bloc 74 C *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Ouvertures aux arts et lettres

FRA	1160	3	A	1	j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA	1161	3	H	1	j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
FRA	2211	3	AH	1	j	Poétiques contemporaines
HAR	1190	3	A	1	j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR	1200	3	H	1	js	Introduction à l'art moderne
HAR	1610	3	H	1	js	Américanité et les arts
HAR	2030	3	A	1	j	Perception et oeuvre d'art
HAR	2145	3	H	1	js	L'oeuvre d'art et ses textes
HAR	2185	3	H	1	j	Histoire de la photographie
HAR	2195	3	A	1	js	Art, culture et identité au Québec
HAR	3185	3	A	1	j	Technologies du regard au XIXe siècle
HAR	3220	3	H	1	j	L'art actuel

Bloc 74 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Ouvertures aux sciences humaines

ANT	1900	3	AHE	1	js	Introduction à l'anthropologie
ANT	3141	3	A	1	j	Technologies de la représentation
COM	1300	3	AH	1	js	Théories de la communication
COM	1600	3	AH	1	j	Communication médiatique
COM	2540	3	AH	1	j	Pratiques de la photographie numérique
HST	1942	3	H	1	s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST	2361	3	A	1	j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST	2904	3	A	1	j	Histoire du Québec contemporain
LCO	1001	3	A	1	j	Le textuel et le visuel
LCO	2030	3	A	1	j	Littérature, technologies et médias
LNG	1090	3	H	1	j	Systèmes de signes et sémiotiques
PHI	1255	3	H	1	j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI	1430	3	H	1	j	Éthique et politique
PHI	1600	3	H	1	j	Introduction à la philosophie moderne
SOL	1150	3	A	1	j	Culture et société
SOL	2107	3	H	1	j	Sociologie politique

Programme 1-171-4-0 Version 09

Mineure en études cinématographiques JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs
Ce programme est destiné à l'étudiant intéressé par un complément de formation dans l'étude du cinéma comme phénomène culturel, social et artistique.

Structure du programme
Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A *obligatoire* *9 cr.*

Cours fondamentaux

CIN	1101	3	A	1	js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN	1102	3	AH	1	j	Langage et matières de l'expression
CIN	1104	3	A	1	js	Culture et documentation du cinéma

Bloc 73 B *option* *minimum 18 cr., maximum 18 cr.*

Approches spécifiques

CIN	1103	3	H	1	j	Courants du cinéma contemporain
CIN	1105	3	A	1	js	Cinéma d'animation et images composites
CIN	1106	3	A	1	js	Le cinéma politique
CIN	1107	3	H	1	j	Cinémas nationaux
CIN	1108	3	H	1	j	Cinéma et télévision
CIN	1109	3	A	1	s	Les genres et le cinéma
CIN	2102	3	AH	1	j	Cinéma québécois
CIN	2104	3	A	1	s	Cinéma documentaire
CIN	2105	3	A	1	j	L'avènement du cinéma
CIN	2106	3	H	1	s	Cours de corpus
CIN	2107	3	H	1	js	L'adaptation cinématographique
CIN	2108	3	A	1	j	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN	2110	3	AH	1	js	Le cinéma et les autres arts
CIN	2111	3	H	1	j	Histoire et cinéma
CIN	2112	3	H	1	j	Cinéma, genre et sexualité
CIN	2113	3	H	1	js	Cinéma et technologies numériques

Programme 1-173-1-0 Version 00

Baccalauréat en écriture de scénario et création littéraire J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de deuxième et troisième années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de première et de deuxième années.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme vise à initier les étudiants à diverses formes d'écritures artistiques: scénario (fiction cinématographique ou télévisuelle, cinéma documentaire), roman, nouvelle, poésie, théâtre. Il permet aux étudiants d'obtenir une bonne formation de base dans les deux disciplines du programme. Il donne un accès direct à la maîtrise en études cinématographiques ou en littératures de langue française.

Structure du programme

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA devront avoir été complétés. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de 2e et 3e années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de 1re et de 2e années.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *30 cr.*

Fondements en cinéma et littérature

CIN	1101	3	A	1 j s	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN	1102	3	AH	1 j	Langage et matières de l'expression
CIN	1103	3	H	1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN	1104	3	A	1 j s	Culture et documentation du cinéma
CIN	3104	3	A	1 j	Histoire et théorie du scénario
FRA	1000	3	A	1 j	Introduction aux études littéraires
FRA	1005	3	A	1 j	Analyse de textes
FRA	1009	3	AHE	1 j	Grammaire du français
FRA	1021	3	H	1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA	1027	3	A	1 j	Histoire de la littérature

Bloc 71 B *obligatoire* *18 cr.*

Écritures scénaristique et littéraire

+ CIN	1014	3	A	1 j	Laboratoire de scénarisation
+ CIN	2013	3	A	1 j	Pratique scénaristique
+ CIN	3105	3	A	1 j	Écritures scénaristiques: genre et média
+ FRA	1710	3	A	1 j	Création littéraire
+ FRA	2710	3	A	1 j	Pratiques des genres
+ FRA	3710	3	A	1 j	Les chantiers de la création

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Compléments aux cours d'écriture

CIN	1108	3	H	1 j	Cinéma et télévision
CIN	2104	3	A	1 s	Cinéma documentaire
CIN	2107	3	H	1 j s	L'adaptation cinématographique
FRA	1705	3	H	1 j	Entendre, voir, écrire
FRA	2760	3	A	1 j	L'écriture dramatique
FRA	3708	3	A	1 j	Pastiches et mélanges

Bloc 71 D *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Histoire des littératures de langue française

FRA	1100	3	AH	1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA	1102	3	A	1 j	Introduction à l'humanisme
FRA	1110	3	A	1 j	Introduction aux classicismes
FRA	1120	3	H	1 j	Introduction aux modernités
FRA	1130	3	HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA	1140	3	A	1 j	Introduction à la francophonie
FRA	1160	3	A	1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA	1161	3	H	1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
FRA	2100	3	H	1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA	2103	3	H	1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA	2110	3	H	1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA	2111	3	A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA	2112	3	A	1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA	2124	3	A	1 j	Littérature française du XIXe siècle
FRA	2130	3	A	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA	2131	3	HE	1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA	2141	3	H	1 j	Littérature maghrébine
FRA	2142	3	H	1 j	Littérature africaine
FRA	2143	3	A	1 j	Littérature des Caraïbes
FRA	2144	3	H	1 j	Littératures francophones d'Amérique
FRA	2145	3	A	1 j	Littératures francophones d'Europe
FRA	2162	3	A	1 j	Histoire du théâtre au Québec
FRA	2180	3	A	1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA	2181	3	H	1 j	Roman moderne et contemporain
FRA	2182	3	A	1 j	Problèmes d'histoire des genres
FRA	2183	3	HE	1 j	Histoire de la littérature des femmes
FRA	2184	3	H	1 j	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA	2185	3	H	1 j	Histoire de la littérature populaire

Bloc 71 E *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Poétique et parcours de lecture

FRA	1203	3	H	1 j	Lecture du poème
FRA	1204	3	A	1 j	Lecture du roman
FRA	1205	3	A	1 j	Lecture de l'essai
FRA	1260	3	H	1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA	2203	3	A	1 j	Poétiques médiévales
FRA	2204	3	H	1 j	Poétiques classiques
FRA	2210	3	A	1 j	Poétiques modernes
FRA	2211	3	AH	1 j	Poétiques contemporaines
FRA	2220	3	AH	1 j	Formes narratives
FRA	2221	3	AH	1 j	Formes poétiques
FRA	2222	3	H	1 j	Formes de l'essai
FRA	2223	3	H	1 j	Formes dramatiques
FRA	2224	3	A	1 j	Formes brèves
FRA	2241	3	AE	1 j	Lecture des textes francophones
FRA	2261	3	A	1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA	2263	3	A	1 j	Dramaturgie moderne
FRA	2264	3	A	1 j	Dramaturgie québécoise
FRA	2265	3	H	1 j	Questions d'analyse dramaturgique
FRA	2280	3	H	1 j	Problèmes de poétique
FRA	2284	3	E	1 j	Paralittératures
FRA	2285	3	A	1 j	Les récits de soi
FRA	3220	3	H	1 j	Auteur français
FRA	3230	3	A	1 j	Auteur québécois
FRA	3241	3	E	1 j	Auteur francophone
FRA	3242	3	H	1 j	Questions de littérature francophone

Bloc 71 F *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Approches théoriques et culturelles de la littérature

FRA	2500	3	H	1 j	La littérature et les autres arts
FRA	2509	3	A	1 j	La chanson
FRA	2510	3	H	1 j	La bande dessinée
FRA	2602	3	H	1 j	Presse et littérature
FRA	2617	3	A	1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA	2618	3	H	1 j	Imaginaire social et littérature
FRA	3301	3	A	1 j	Théorie des genres
FRA	3302	3	H	1 j	Rhétorique
FRA	3304	3	A	1 j	Théorie et analyse du discours poétique
FRA	3306	3	A	1 j	Théories des identités sexuelles
FRA	3307	3	H	1 j	Modernités : théories et problèmes
FRA	3308	3	H	1 j	Littérature et linguistique
FRA	3309	3	H	1 j	Littérature et anthropologie
FRA	3310	3	A	1 j	Littérature et société
FRA	3313	3	H	1 j	Littérature et psychanalyse
FRA	3314	3	A	1 j	Littérature et philosophie
FRA	3315	3	A	1 j	Édition critique et génétique textuelle
FRA	3360	3	H	1 j	Théorie de la représentation théâtrale
FRA	3361	3	A	1 j	Théorie du texte de théâtre
FRA	3362	3	H	1 j	Théorie des formes dramatiques

FRA	3500	3	H	1 j	Littérature, culture, médias
FRA	3503	3	H	1 j	Mythes et littérature
FRA	3504	3	A	1 j	Littérature et spatialité
FRA	3505	3	A	1 j	Littérature et informatique
FRA	3607	3	H	1 j	La littérature dans l'espace public
FRA	3608	3	H	1 j	Identités culturelles et littérature
FRA	3609	3	A	1 j	Sociabilités littéraires
FRA	3611	3	A	1 j	Les avant-gardes
FRA	3641	3	E	1 j	Littérature et civilisation africaines

Bloc 71 G *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Approches spécifiques du cinéma

CIN	1105	3	A	1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN	1106	3	A	1 js	Le cinéma politique
CIN	1107	3	H	1 j	Cinémas nationaux
CIN	2101	3	A	1 j	Théories du cinéma
CIN	2102	3	AH	1 j	Cinéma québécois
CIN	2103	3	H	1 j	Analyse filmique
CIN	2105	3	A	1 j	L'avènement du cinéma
CIN	2106	3	H	1 s	Cours de corpus
CIN	2108	3	A	1 j	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN	3102	3	H	1 js	Les théories des cinéastes
CIN	3103	3	H	1 j	Mythologies du cinéma

Bloc 71 H *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Approches interdisciplinaires ou intermédiales du cinéma

CIN	1109	3	A	1 s	Les genres et le cinéma
CIN	2110	3	AH	1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN	2111	3	H	1 j	Histoire et cinéma
CIN	2112	3	H	1 j	Cinéma, genre et sexualité
CIN	2113	3	H	1 js	Cinéma et technologies numériques
CIN	3101	3	A	1 j	Cinéma des différences

Bloc 71 I *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Ouvertures aux sciences humaines

ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société
ANT	1900	3	AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT	3141	3	A	1 j	Technologies de la représentation
COM	1300	3	AH	1 js	Théories de la communication
COM	1600	3	AH	1 j	Communication médiatique
HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR	1200	3	H	1 js	Introduction à l'art moderne
HAR	2145	3	H	1 js	L'oeuvre d'art et ses textes
HAR	2185	3	H	1 j	Histoire de la photographie
HAR	2360	3	AH	1 js	Les avant-gardes historiques
HAR	3040	3	A	1 j	Critique d'art : histoire et pratique
HAR	3900	3	H	1 j	Théories de l'art
LCO	1001	3	A	1 j	Le textuel et le visuel
LCO	2030	3	A	1 j	Littérature, technologies et médias
LNG	1090	3	H	1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
MUL	1101	3	A	1 j	Histoire générale de la musique 1
PHI	1255	3	H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI	1600	3	H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société
THL	1085	3	AHE	1 js	Histoire du christianisme

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études cinématographiques et Littérature comparée

(Voir sous le Département de littérature comparée.)

Programme 1-170-1-0 Version 09

B.A. spécialisé en histoire de l'art J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le 1er chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Objectifs

Ce programme convient aux étudiants qui se destinent à une carrière dans le domaine des arts ou de la culture, particulièrement dans le champ de la culture visuelle. Les cours obligatoires, historiques et théoriques, assurent aux étudiants une solide formation de base. Une fois remplies les exigences minimales requises dans chaque bloc, les étudiants disposent de crédits à option à réinvestir dans la spécialisation de leur choix : Périodisation I, Périodisation II, Art des Amériques ou Arts, institutions, sociétés. Ils peuvent aussi, s'ils le souhaitent, répartir plutôt ces crédits à travers tous les blocs du programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 crédits au choix. Le cheminement honor comprend 12 crédits (9 crédits du bloc 73V et 3 crédits du bloc 73W). Il permet l'inscription dans un séminaire optionnel de la maîtrise en histoire de l'art, un encadrement de tutorat en Lectures et recherches dirigées et l'inscription dans certains cours de 3e année où les étudiants seront soumis à une évaluation personnalisée mais plus exigeante et davantage axée sur la recherche.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A *obligatoire* *12 cr.*

Panoramas

HAR	1165	3	A	1 js	Introduction aux arts du monde antique
HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR	1200	3	H	1 js	Introduction à l'art moderne
HAR	2145	3	H	1 js	L'oeuvre d'art et ses textes

Bloc 73 B *obligatoire* *12 cr.*

Théories et méthodes : fondements

	HAR	1070	3 AH	1 js	Historiographie
	HAR	1075	3 A	1 j	Initiation à la recherche historique
	HAR	2030	3 A	1 j	Perception et oeuvre d'art
	HAR	3900	3 H	1 j	Théories de l'art

Bloc 73 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Théories et méthodes : cours complémentaires

	HAR	2780	3 A	1 j	Art, genres et sexualités
	HAR	3040	3 A	1 j	Critique d'art : histoire et pratique
	HAR	3280	3 A	1 j	L'approche monographique
	HAR	3412	3 H	1 j	Art et anthropologie
	HAR	3870	3 AH	1 js	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art

Bloc 73 D *option* *minimum 12 cr., maximum 21 cr.*

Périodisation I (Moyen-Âge – Renaissance – Baroque)

	HAR	1080	3 AH	1 j	Le Moyen-Âge roman
	HAR	1090	3 A	1 js	La Renaissance : une définition
	HAR	2070	3 AH	1 j	La cathédrale gothique
	HAR	2090	3 H	1 js	L'art de la Renaissance à Rome
	HAR	2440	3 H	1 js	Arts flamand et hollandais au XVIIe s.
	HAR	2530	3 H	1 j	Le baroque italien
	HAR	2710	3 A	1 j	Architecture « all antica » (1400-1600)
	HAR	2810	3 H	1 j	La Renaissance hors d'Italie
	HAR	3055	3 H	1 j	L'art du premier millénaire
	HAR	3131	3 A	1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
	HAR	3420	3 H	1 js	L'art de la Renaissance à Venise
	HAR	3530	3 H	1 j	L'âge des Académies
	HAR	3700	3 H	1 j	Architecture à l'âge de l'absolutisme

Bloc 73 E *option* *minimum 12 cr., maximum 21 cr.*

Périodisation II (18e – 21e siècle)

	HAR	1130	3 H	1 j	Autour de l'impressionnisme
	HAR	1630	3 H	1 j	Figuration et abstraction (1900-1950)
	HAR	2252	3 A	1 j	L'art des Lumières
	HAR	2294	3 H	1 js	L'art des révolutions (1789-1871)
	HAR	2360	3 AH	1 js	Les avant-gardes historiques
	HAR	2650	3 H	1 s	Les révolutions surréalistes
	HAR	3065	3 H	1 j	Modernisme et postmodernisme (1950-2000)
	HAR	3220	3 H	1 j	L'art actuel

Bloc 73 F *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Arts, médiums, techniques

	ARP	1800	3 AH	1 j	Techniques et procédés picturaux
	CIN	2108	3 A	1 j	Cinéma expérimental et art vidéo
	CIN	2110	3 AH	1 js	Le cinéma et les autres arts
	HAR	1140	3 H	1 js	Histoire de l'architecture
	HAR	2185	3 H	1 j	Histoire de la photographie
	HAR	2400	3 H	1 j	Histoire d'un médium
	HAR	2430	3 A	1 j	Histoire des arts décoratifs
	HAR	3185	3 A	1 j	Technologies du regard au XIXe siècle

Bloc 73 G *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Arts des Amériques

	HAR	1610	3 H	1 js	Américanité et les arts
	HAR	2115	3 H	1 j	Arts anciens au Québec
	HAR	2195	3 A	1 js	Art, culture et identité au Québec
	HAR	2201	3 AH	1 js	Art et architecture : Premières nations
	HAR	2510	3 H	1 j	L'art baroque en Amérique latine
	HAR	3175	3 A	1 j	La peinture moderne aux Etats-Unis
	HAR	3510	3 H	1 j	Les arts modernes en Amérique latine

Bloc 73 H *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Arts, institutions et sociétés

	HAR	2085	3 A	1 js	Arts et civilisations asiatiques
	HAR	2240	3 H	1 j	Le musée d'art
	HAR	2260	3 A	1 j	Histoire des collections
	HAR	2875	3 H	1 j	Images et rôles sociaux de l'artiste
	HAR	3080	3 H	1 j	L'art de cour au XIVe siècle
	HAR	3230	3 H	1 j	Les institutions artistiques
	HAR	3235	3 A	1 j	Voir in situ ou l'art dans son milieu
	HAR	3290	3 A	1 j	Violences de l'image artistique
	HAR	3340	3 A	1 j	Exposition d'art : discours et pratiques
+	HAR	3360	3 AH	1 j	Stage

Bloc 73 V *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Cheminement honor : projet

	HAR	4000	3 AH	1 js	Lectures et recherches dirigées
	HAR	4001	3 AH	1 js	Formation personnalisée 1
	HAR	4002	3 AH	1 js	Formation personnalisée 2

Bloc 73 W *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Cheminement honor : formation avancée

	HAR	6006	3 AH	1	Architecture moderne : histoire, théorie
	HAR	6015	3 AH	1	Basse-Antiquité et Moyen Âge
	HAR	6026	3 AH	1	Renaissance et maniérisme italiens
	HAR	6046	3 AH	1	Le modernisme dans l'art
	HAR	6048	3 AH	1	Art actuel
	HAR	6072	3 A	1	L'art au Québec et au Canada
	HAR	6080	3 AH	1	Muséologie et histoire de l'art
	HAR	6082	3 AH	1	Les institutions artistiques
	HAR	6092	3 AH	1	Théories de l'art, XIXe et XXe siècles
	HAR	6125	3 A	1	La peinture XVe – XVIIIe siècles
	HAR	6140	3 H	1 j	Peinture baroque
	HAR	6245	3 H	1	Architecture : Renaissance et Baroque

Bloc 73 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

	ALL	1951	6 A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3 AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
	ALL	1979	3 AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3 AE	1 js	Lecture en allemand 1
	ANG	1969	3 AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1971	3 AH	1 j	Reading for the Humanities
	ANT	1611	3 H	1 j	Langage, culture, société
	ANT	3859	3 A	1 j	Cultures mésoaméricaines
	ARV	1050	3 AH	1 s	Introduction à l'archivistique
	ARV	2955	3 H	1 s	Histoire du livre et de l'imprimé
	CHN	1050	6 AE	1 j	Chinois élémentaire 1
	CHN	1050H	6 AH	2 s	Chinois élémentaire 1
	CIN	1101	3 A	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
	CIN	1102	3 AH	1 j	Langage et matières de l'expression
	CIN	1103	3 H	1 j	Courants du cinéma contemporain
	CIN	2101	3 A	1 j	Théories du cinéma
	CIN	2102	3 AH	1 j	Cinéma québécois
	COM	1150	3 AH	1 j	Rédaction en communication 1
+	ESP	1225	6 A	1 j	Littérature espagnole : panorama
+	ESP	1325	3 H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
	ESP	1951	6 A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3 AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
	FAS	1000	3 A	1 js	Introduction à l'interculturel
	FAS	1020	3 H	1 j	Le monde Antique
	FAS	1040	3 H	1 j	L'Europe à la Renaissance
	FRA	1013	3 H	1 j	La rédaction
	FRA	1100	3 AH	1 j	Introduction à la littérature médiévale
	FRA	1120	3 H	1 j	Introduction aux modernités
	FRA	1130	3 HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
	FRA	2130	3 A	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
	FRA	2144	3 H	1 j	Littératures francophones d'Amérique
	FRA	2617	3 A	1 j	Identités sexuelles et littérature
	FRA	2618	3 H	1 j	Imaginaire social et littérature
	GRC	1111	3 A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3 H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
	HGL	1021	3 A	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
	HST	1043	3 A	1 j	Histoire des États-Unis
	HST	1044	3 H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
	HST	1903	3 A	1 j	Le Canada préindustriel
	HST	1905	3 H	1 j	Histoire du Canada contemporain
	HST	1932	3 H	1 s	Le Moyen Âge occidental
	HST	1941	3 A	1 s	L'époque moderne
	HST	1942	3 H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
	HST	2128	3 A	1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
	HST	2352	3 H	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
	HST	2418	3 A	1 j	Nouvelle France
	HST	2426	3 AE	1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
	HST	2447	3 AE	1 j	Histoire du catholicisme québécois
	HST	2840	3 HE	1 j	Tradition et révolution
	HST	2904	3 A	1 j	Histoire du Québec contemporain
	ITL	1951	6 A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3 AHE	1 js	Italien intermédiaire

	ITL	1991	6	AHE	1 js	Italien élémentaire
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
	LCO	1001	3	A	1 j	Le textuel et le visuel
	LCO	1008	3	A	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
	LCO	3001	3	H	1 j	Problèmes de la représentation
	PHI	1255	3	H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
	PSY	2055	3	AH	1 j	Psychologie de la perception
	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1 js	Portugais intermédiaire
	PTG	2010	3	AH	1 j	Littérature portugaise
	PTG	2020	3	AH	1 j	Littérature brésilienne
	SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société
	THL	1085	3	AHE	1 js	Histoire du christianisme

Programme 1-170-2-0 Version 07

Majeure en histoire de l'art J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le 1er chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs
Ce programme s'adresse aux étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance de la discipline avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. Il se compose d'un bloc de cours historiques et théoriques et d'un certain nombre de cours à choisir parmi les grands axes du programme. Il permet d'accéder à la maîtrise.

Structure du programme
Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A — obligatoire — 21 cr.

Panoramas et fondements

HAR	1070	3	AH	1 js	Historiographie
HAR	1075	3	A	1 j	Initiation à la recherche historique
HAR	1165	3	A	1 js	Introduction aux arts du monde antique
HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR	1200	3	H	1 js	Introduction à l'art moderne
HAR	2030	3	A	1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR	2145	3	H	1 js	L'oeuvre d'art et ses textes

Bloc 72 B — option — minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Théories et méthodes

HAR	2780	3	A	1 j	Art, genres et sexualités
HAR	3040	3	A	1 j	Critique d'art : histoire et pratique
HAR	3280	3	A	1 j	L'approche monographique
HAR	3412	3	H	1 j	Art et anthropologie
HAR	3870	3	AH	1 js	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HAR	3900	3	H	1 j	Théories de l'art

Bloc 72 C — option — minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Périodisation I (Moyen-Âge – Renaissance – Baroque)

HAR	1080	3	AH	1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR	1090	3	A	1 js	La Renaissance : une définition
HAR	2070	3	AH	1 j	La cathédrale gothique
HAR	2090	3	H	1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR	2440	3	H	1 js	Arts flamand et hollandais au XVIIe s.
HAR	2530	3	H	1 j	Le baroque italien
HAR	2710	3	A	1 j	Architecture « all antica » (1400-1600)
HAR	2810	3	H	1 j	La Renaissance hors d'Italie
HAR	3055	3	H	1 j	L'art du premier millénaire
HAR	3131	3	A	1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR	3420	3	H	1 js	L'art de la Renaissance à Venise
HAR	3530	3	H	1 j	L'âge des Académies
HAR	3700	3	H	1 j	Architecture à l'âge de l'absolutisme

Bloc 72 D — option — minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Périodisation II (18e – 21e siècle)

HAR	1130	3	H	1 j	Autour de l'impressionnisme
HAR	1630	3	H	1 j	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR	2252	3	A	1 j	L'art des Lumières
HAR	2294	3	H	1 js	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR	2360	3	AH	1 js	Les avant-gardes historiques
HAR	2650	3	H	1 s	Les révolutions surréalistes
HAR	3065	3	H	1 j	Modernisme et postmodernisme (1950-2000)
HAR	3220	3	H	1 j	L'art actuel

Bloc 72 E — option — minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Arts, médiums, techniques

ARP	1800	3	AH	1 j	Techniques et procédés picturaux
CIN	2108	3	A	1 j	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN	2110	3	AH	1 js	Le cinéma et les autres arts
HAR	1140	3	H	1 js	Histoire de l'architecture
HAR	2185	3	H	1 j	Histoire de la photographie
HAR	2400	3	H	1 j	Histoire d'un médium
HAR	2430	3	A	1 j	Histoire des arts décoratifs
HAR	3185	3	A	1 j	Technologies du regard au XIXe siècle

Bloc 72 F — option — minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Arts des Amériques

HAR	1610	3	H	1 js	Américanité et les arts
HAR	2115	3	H	1 j	Arts anciens au Québec
HAR	2195	3	A	1 js	Art, culture et identité au Québec
HAR	2201	3	AH	1 js	Art et architecture : Premières nations
HAR	2510	3	H	1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR	3175	3	A	1 j	La peinture moderne aux Etats-Unis
HAR	3510	3	H	1 j	Les arts modernes en Amérique latine

Bloc 72 G *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Arts, institutions et sociétés

	HAR	2085	3	A	1	js	Arts et civilisations asiatiques
	HAR	2240	3	H	1	j	Le musée d'art
	HAR	2260	3	A	1	j	Histoire des collections
	HAR	2875	3	H	1	j	Images et rôles sociaux de l'artiste
	HAR	3080	3	H	1	j	L'art de cour au XIVe siècle
	HAR	3230	3	H	1	j	Les institutions artistiques
	HAR	3235	3	A	1	j	Voir in situ ou l'art dans son milieu
	HAR	3290	3	A	1	j	Violences de l'image artistique
	HAR	3340	3	A	1	j	Exposition d'art : discours et pratiques

Bloc 72 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

	ALL	1951	6	A	2	js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 1
	ALL	1979	3	AE	1	js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1	js	Lecture en allemand 1
	ANG	1969	3	AHE	1	j	Intermediate Reading
+	ANG	1971	3	AH	1	j	Reading for the Humanities
	ANT	1611	3	H	1	j	Langage, culture, société
	ANT	3859	3	A	1	j	Cultures mésoaméricaines
	ARV	1050	3	AH	1	s	Introduction à l'archivistique
	ARV	2955	3	H	1	s	Histoire du livre et de l'imprimé
	CHN	1050	6	AE	1	j	Chinois élémentaire 1
	CHN	1050H	6	AH	2	s	Chinois élémentaire 1
	CIN	1101	3	A	1	js	Mouvements de l'histoire du cinéma
	CIN	1102	3	AH	1	j	Langage et matières de l'expression
	CIN	1103	3	H	1	j	Courants du cinéma contemporain
	CIN	2101	3	A	1	j	Théories du cinéma
	CIN	2102	3	AH	1	j	Cinéma québécois
	COM	1150	3	AH	1	j	Rédaction en communication 1
+	ESP	1225	6	A	1	j	Littérature espagnole : panorama
+	ESP	1325	3	H	1	j	Littérature hispano-américaine: panorama
	ESP	1951	6	A	2	js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1	js	Espagnol intermédiaire
	FAS	1000	3	A	1	js	Introduction à l'interculturel
	FAS	1020	3	H	1	j	Le monde Antique
	FAS	1040	3	H	1	j	L'Europe à la Renaissance
	FRA	1013	3	H	1	j	La rédaction
	FRA	1100	3	AH	1	j	Introduction à la littérature médiévale
	FRA	1120	3	H	1	j	Introduction aux modernités
	FRA	1130	3	HE	1	j	Introduction à la littérature québécoise
	FRA	2130	3	A	1	j	Littérature québécoise du XIXe siècle
	FRA	2144	3	H	1	j	Littératures francophones d'Amérique
	FRA	2617	3	A	1	j	Identités sexuelles et littérature
	FRA	2618	3	H	1	j	Imaginaire social et littérature
	GRC	1111	3	A	1	s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1	s	Initiation à la langue grecque 2
	HGL	1021	3	A	1	j	Mythe et religion en Grèce ancienne
	HST	1043	3	A	1	j	Histoire des États-Unis
	HST	1044	3	H	1	j	Introduction à l'Amérique latine
	HST	1903	3	A	1	j	Le Canada préindustriel
	HST	1905	3	H	1	j	Histoire du Canada contemporain
	HST	1932	3	H	1	s	Le Moyen Âge occidental
	HST	1941	3	A	1	s	L'époque moderne
	HST	1942	3	H	1	s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
	HST	2128	3	A	1	j	Histoire religieuse du Moyen Âge
	HST	2352	3	H	1	j	Amérique latine depuis l'indépendance
	HST	2418	3	A	1	j	Nouvelle France
	HST	2426	3	AE	1	j	La transition au Québec, XIXe siècle
	HST	2447	3	AE	1	j	Histoire du catholicisme québécois
	HST	2840	3	HE	1	j	Tradition et révolution
	HST	2904	3	A	1	j	Histoire du Québec contemporain
	ITL	1951	6	A	2	js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1	js	Italien intermédiaire
	ITL	1991	6	AHE	1	js	Italien élémentaire
	LAT	1111	3	A	1	s	Initiation à la langue latine 1
	LCO	1001	3	A	1	j	Le textuel et le visuel
	LCO	1008	3	A	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
	LCO	3001	3	H	1	j	Problèmes de la représentation
	PHI	1255	3	H	1	j	Introduction à la philosophie de l'art
	PSY	2055	3	AH	1	j	Psychologie de la perception
	PTG	1951	6	A	2	js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1	js	Portugais intermédiaire
	PTG	2010	3	AH	1	j	Littérature portugaise
	PTG	2020	3	AH	1	j	Littérature brésilienne
	SOL	1150	3	A	1	j	Culture et société
	THL	1085	3	AHE	1	js	Histoire du christianisme

Programme 1-170-4-0 Version 06

Mineure en histoire de l'art JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme répond à des besoins très diversifiés, grâce au vaste choix de cours qui permet de s'initier à toutes les périodes, de privilégier un des blocs thématiques ou d'alterner entre ces deux options. Il s'adresse aux étudiants réguliers inscrits à une majeure dans une autre discipline et constitue un complément de formation précieux dans le champ de la culture visuelle. Ce programme d'un an à temps plein s'adresse également aux adultes désireux de développer ou d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine particulier de l'histoire de la culture.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Panoramas

HAR	1165	3	A	1	js	Introduction aux arts du monde antique
HAR	1190	3	A	1	j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR	1200	3	H	1	js	Introduction à l'art moderne
HAR	2145	3	H	1	js	L'oeuvre d'art et ses textes

Bloc 72 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Théories et méthodes

HAR	1070	3	AH	1 js	Historiographie
HAR	1075	3	A	1 j	Initiation à la recherche historique
HAR	2030	3	A	1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR	2780	3	A	1 j	Art, genres et sexualités
HAR	3040	3	A	1 j	Critique d'art : histoire et pratique
HAR	3280	3	A	1 j	L'approche monographique
HAR	3412	3	H	1 j	Art et anthropologie
HAR	3870	3	AH	1 js	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HAR	3900	3	H	1 j	Théories de l'art

Bloc 72 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Arts, médiums, techniques

ARP	1800	3	AH	1 j	Techniques et procédés picturaux
HAR	1140	3	H	1 js	Histoire de l'architecture
HAR	2185	3	H	1 j	Histoire de la photographie
HAR	2400	3	H	1 j	Histoire d'un médium
HAR	2430	3	A	1 j	Histoire des arts décoratifs
HAR	3175	3	A	1 j	La peinture moderne aux Etats-Unis
HAR	3185	3	A	1 j	Technologies du regard au XIXe siècle

Bloc 72 D *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Périodisation I (Moyen-Âge – Renaissance – Baroque)

HAR	1080	3	AH	1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR	1090	3	A	1 js	La Renaissance : une définition
HAR	2070	3	AH	1 j	La cathédrale gothique
HAR	2090	3	H	1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR	2440	3	H	1 js	Arts flamand et hollandais au XVIIe s.
HAR	2530	3	H	1 j	Le baroque italien
HAR	2710	3	A	1 j	Architecture « all antica » (1400-1600)
HAR	2810	3	H	1 j	La Renaissance hors d'Italie
HAR	3055	3	H	1 j	L'art du premier millénaire
HAR	3131	3	A	1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR	3420	3	H	1 js	L'art de la Renaissance à Venise
HAR	3530	3	H	1 j	L'âge des Académies
HAR	3700	3	H	1 j	Architecture à l'âge de l'absolutisme

Bloc 72 E *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Périodisation II (18e – 21e siècle)

HAR	1130	3	H	1 j	Autour de l'impressionnisme
HAR	1630	3	H	1 j	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR	2252	3	A	1 j	L'art des Lumières
HAR	2294	3	H	1 js	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR	2360	3	AH	1 js	Les avant-gardes historiques
HAR	2650	3	H	1 s	Les révolutions surréalistes
HAR	3065	3	H	1 j	Modernisme et postmodernisme (1950-2000)
HAR	3220	3	H	1 j	L'art actuel

Bloc 72 F *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Profil thématique I – Arts des Amériques

HAR	1610	3	H	1 js	Américanité et les arts
HAR	2115	3	H	1 j	Arts anciens au Québec
HAR	2195	3	A	1 js	Art, culture et identité au Québec
HAR	2201	3	AH	1 js	Art et architecture : Premières nations
HAR	2510	3	H	1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR	3510	3	H	1 j	Les arts modernes en Amérique latine

Bloc 72 G *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Profil thématique II – Arts, institutions et sociétés

HAR	2085	3	A	1 js	Arts et civilisations asiatiques
HAR	2240	3	H	1 j	Le musée d'art
HAR	2260	3	A	1 j	Histoire des collections
HAR	2875	3	H	1 j	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR	3080	3	H	1 j	L'art de cour au XIVe siècle
HAR	3230	3	H	1 j	Les institutions artistiques
HAR	3235	3	A	1 j	Voir in situ ou l'art dans son milieu
HAR	3290	3	A	1 j	Violences de l'image artistique
HAR	3340	3	A	1 j	Exposition d'art : discours et pratiques

B.A. spécialisé en lettres et sciences humaines

(Voir sous le Département des littératures de langue française.)

Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Pavillon André-Aisenstadt, bureau 2143
Téléphone : 514-343-6602
Télécopieur : 514-343-5834

Introduction

Fondé en 1966, le Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) est le premier département d'informatique créé au Québec et demeure à l'avant-garde, à la fois en ce qui concerne la recherche et la formation d'étudiants aux trois cycles d'enseignement.

Les programmes d'étude du DIRO recouvrent les principaux domaines de l'informatique : génie logiciel, infographie, intelligence artificielle, commerce électronique, informatique théorique, bio-informatique, télé-informatique, architecture des ordinateurs et recherche opérationnelle.

Au 1er cycle, on y retrouve les programmes suivants : un baccalauréat spécialisé en informatique (général, honor ou COOP), une majeure, une mineure et un certificat en informatique appliquée. Dans son programme de baccalauréat spécialisé, l'orientation générale peut être réalisée en cheminement classique d'une durée normale de trois ans ou en cheminement intensif de deux ans seulement (six trimestres consécutifs à temps plein, incluant deux étés). En plus d'une orientation générale, le DIRO offre un cheminement honor pour les étudiants se destinant aux études supérieures et une orientation COOP comportant trois trimestres de stages rémunérés en entreprise.

L'informatique est indispensable dans une foule de disciplines et le DIRO se retrouve donc naturellement au cœur de programmes conjoints au 1er cycle : baccalauréats bidisciplinaires en informatique et mathématiques, en physique et informatique et baccalauréat en bio-informatique.

Aux cycles supérieurs, le DIRO offre aussi plusieurs programmes : D.É.S.S. en informatique, Maîtrise en informatique, Doctorat en informatique, Maîtrise et Doctorat en bio-informatique, Maîtrise en commerce électronique, D.É.S.S. et Maîtrise en finance mathématique et computationnelle.

Le DIRO assume également la direction et la gestion de la Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI). La DESI dispense des enseignements en informatique aux clientèles étudiantes de toutes les facultés de l'Université et à une clientèle d'étudiants libres.

Directeur : Jean Meunier

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

El Mostapha Aboulhamid, Ph. D. (Montréal)
Esma Aïmeur, doctorat (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
Yoshua Bengio, Ph. D. (McGill)
Gilles Brassard, Ph. D. (Cornell)
Marc Feeley, Ph. D. (Brandeis),
Jacques A. Ferland, Ph. D. (Stanford)
Claude Frasson, doctorat de 3e cycle (Nice), doctorat d'État (Nice)
Michel Gendreau, Ph. D. (Montréal)
Bernard Gendron, Ph. D. (Montréal)
Geña Hahn, Ph. D. (McMaster), doctorat d'État (Paris-Sud)
Pierre L'Écuyer, Ph. D. (Montréal)
Guy Lapalme, Ph. D. (Montréal)
François Major, Ph. D. (Montréal)
Patrice Marcotte, Ph. D. (Montréal)
Pierre McKenzie, Ph. D. (Toronto)
Jean Meunier, Ph. D. (Montréal)
Jian-Yun Nie, doctorat (Grenoble)
Jean-Yves Potvin, Ph. D. (Montréal)
Pierre Poulin, Ph. D. (British Columbia)
Neil Stewart, Ph. D. (Toronto)

Professeurs agrégés

Michel Boyer, Ph. D. (Montréal)
Miklos Csürös, Ph. D. (Yale)
Nadia El-Mabrouk, doctorat (Paris VII), responsable des programmes de 1er cycle
Abdelhakim Hafid, Ph. D. (Montréal)
Philippe Langlais, doctorat (Avignon)
Max Mignotte, Ph. D. (Brest)

Victor Ostromoukhov, Ph. D. (Lausanne)
Sébastien Roy, Ph. D. (Montréal)
Houari Sahraoui, doctorat (Pierre et Marie Curie, Paris VI), responsable des programmes des 2e et 3e cycles
Alain Tapp, Ph. D. (Montréal), en congé

Professeurs adjoints
Fabian Bastin, doctorat (FUNDP, Namur)
Douglas Eck, Ph. D. (Indiana)
Yann-Gaël Guéhéneuc, doctorat (Nantes)
Sylvie Hamel, Ph. D. (UQÀM)
Stefan Monnier, Ph. D. (Yale)
Julie Vachon, doctorat (Lausanne)
Pascal, Vincent, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés
Eduard Cerny, Ph. D. (McGill)
Teodor Gabriel Crainic, Ph. D. (Montréal)
Jean-Pierre David, doctorat (Louvain)
Brigitte Jaumard, Ph. D. (Paris VI)
Balázs Kégl, Ph. D. (Concordia)
Rudolf K. Keller, Ph. D. (Zurich)
Peter Kropf, Ph. D. (Berne)
Sang Nguyen, Ph. D. (Montréal)
Roger Nkambou, Ph. D. (Montréal)
Jean-Marc Rousseau, Ph. D. (M.I.T.)
Behcet Sarikaya, Ph. D. (McGill)
Petko Valtchev, doctorat (Grenoble)
Jean Vaucher, Ph. D. (Manchester)
Stefan Wolf, Ph. D. (Zürich)

Chercheurs invités
France Laliberté, Ph. D. (Laval)
Sébastien Lemieux, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites
Gregor V. Bochmann
Michael Florian
Pierre Robert
Jacques St-Pierre

Programme 1-175-1-0 Version 20

B.Sc. spécialisé en informatique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Orientation Coop
Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,0 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Art. 2.4c Cheminement honor
Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits – Exemption de cours
L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre du DEC en techniques de l'informatique.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

L'orientation générale comprend les segments 02 et 76, avec 54 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 6 crédits au choix. L'orientation COOP comprend les segments 02 et 77, avec 63 crédits obligatoires dont 9 de stages, 21 crédits à option et 6 au choix. Le cheminement honor comprend les segments 02 et 78 avec 51 crédits obligatoires 33 crédits à option et 6 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 02 Commun pour tous les étudiants du programme

Bloc 02 A *obligatoire* *12 cr.*

Programmation

+	IFT	1015	3	AH	1 j	Programmation 1
+	IFT	1025	3	AH	1 j	Programmation 2
+	IFT	2015	3	AE	1 j	Structures de données
+	IFT	2035	3	AE	1 j	Concepts des langages de programmation

Bloc 02 B *obligatoire* *12 cr.*

Système

	IFT	1215	3	AH	1 j	Introduction aux systèmes informatiques
+	IFT	1227	3	H	1 j	Architecture des ordinateurs 1
+	IFT	2245	3	AH	1 j	Systèmes d'exploitation
+	IFT	2255	3	HE	1 j	Génie logiciel

Bloc 02 C *obligatoire* *12 cr.*

Théorie

+	IFT	1065	3	AH	1 j	Structures discrètes en informatique
	IFT	1575	3	AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+	IFT	2105	3	AHE	1 j	Introduction à l'informatique théorique
+	IFT	2125	3	AH	1 j	Introduction à l'algorithmique

Bloc 02 D *obligatoire* *12 cr.*

Mathématiques

	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire
+	MAT	1978	4	AH	1 j	Probabilités et statistique

Bloc 02 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Contributions d'autres disciplines

	AEG	2110	3	AHE	1 js	Entraînement au travail en équipe
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1974	3	AHE	1 j	Reading for the Sciences
	BCM	1501	3	A	1 j	Origine biochimique de la vie
+	BCM	1503	3	H	1 j	Acides nucléiques et génétique 1
	BIO	1203	3	AHE	1 js	Introduction à la génétique
	COM	2001	3	AH	1 j	Communication et mondialisation
	COM	2210	3	H	1 j	Impacts des nouvelles technologies
	DRT	1002S	3	AHE	1 j	Introduction au droit
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
+	ECN	2230	3	E	1 j	Institutions et marchés financiers
+	GEO	2522	3	H	1 js	Télédétection numérique
	GIN	3017	3	AH	1 j	Entrepreneurship et gestion entrepr.

	HEC	3015	3	AHE	1 js	Management
	HEC	3017	3	AHE	1 js	Comptabilité de gestion
	HST	1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
	LCO	2030	3	A	1 j	Littérature, technologies et médias
	LNG	1000	3	H	1 j	Introduction aux langages formels
	LNG	1080	3	A	1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
	LNG	1955	3	A	1 j	Notions générales de linguistique
+	MAT	2450	3	H	1 j	Mathématiques et technologie
+	MAT	2531	3	H	1 j	Histoire des mathématiques
	MCB	1979	3	H	1 j	Microbiologie générale
	PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
	PHI	2005	3	H	1 j	Logique 2
	PHY	1651	3	AH	1 j	Mécanique classique 1
	PSY	2055	3	AH	1 j	Psychologie de la perception
	PSY	2065	3	AHE	1 j	Processus cognitifs 1
	RED	2000	3	AHE	1 js	Rédaction administrative
	REI	1010	3	AH	1 j	Introduction aux relations industrielles

Segment 76 Propre à l'orientation générale

Bloc 76 A *obligatoire* *6 cr.*

Interfaces et bases de données

+	IFT	2905	3	H	1 j	Interfaces personne-machine
+	IFT	2935	3	H	1 j	Bases de données

Bloc 76 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Génie logiciel

+	IFT	3911	3	A	1 j	Analyse et conception des logiciels
+	IFT	3912	3	A	1 j	Développement, maintenance de logiciels
+	IFT	3913	3	H	1 j	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 76 C *option* *minimum 15 cr., maximum 18 cr.*

Cours complémentaires

+	IFT	2425	3	H	1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+	IFT	2455	3	A	1 j	Analyse numérique matricielle
+	IFT	2505	3	A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+	IFT	3065	3	A	1 j	Langages de programmation et compilation
+	IFT	3165	3	A	1 j	Analyse des langages de programmation
+	IFT	3205	3	H	1 j	Systèmes linéaires
+	IFT	3225	3	A	1 j	Technologie de l'Internet
+	IFT	3245	3	A	1 j	Simulation et modèles
+	IFT	3295	3	A	1 j	Bio-informatique
+	IFT	3325	3	A	1 j	Téléinformatique
+	IFT	3335	3	A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+	IFT	3355	3	H	1 j	Infographie
+	IFT	3375	3	H	1 j	Informatique théorique
+	IFT	3385	3	H	1 j	Architecture des ordinateurs 2
+	IFT	3395	3	H	1 j	Fondements de l'apprentissage machine
+	IFT	3405	3	A	1 j	Algèbre numérique
+	IFT	3515	3	H	1 j	Techniques d'optimisation 2
+	IFT	3545	3	A	1 j	Graphes et réseaux
+	IFT	3655	3	A	1 j	Modèles stochastiques
+	MAT	3415	3	H	1 j	Analyse numérique 2
+	STT	2700	3	AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 76 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Projet et stage

+	IFT	3150	3	AHE	1 j	Projet d'informatique
+	IFT	3151	3	AHE	1 j	Stage d'informatique

Segment 77 Propre à l'orientation COOP

Bloc 77 A *obligatoire* *6 cr.*

Interfaces et bases de données

+	IFT	2905	3	H	1 j	Interfaces personne-machine
+	IFT	2935	3	H	1 j	Bases de données

Bloc 77 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Génie logiciel

+	IFT	3911	3	A	1 j	Analyse et conception des logiciels
+	IFT	3912	3	A	1 j	Développement, maintenance de logiciels
+	IFT	3913	3	H	1 j	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 77 C *obligatoire* *9 cr.*

Stages

+	IFT	2550	3	A	1 js	Stage d'informatique 1
+	IFT	3550	3	E	1 js	Stage d'informatique 2
+	IFT	3551	3	H	1 js	Stage d'informatique 3

Bloc 77 D *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Cours complémentaires

+	IFT	2425	3	H	1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+	IFT	2455	3	A	1 j	Analyse numérique matricielle
+	IFT	2505	3	A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+	IFT	3065	3	A	1 j	Langages de programmation et compilation
+	IFT	3165	3	A	1 j	Analyse des langages de programmation
+	IFT	3205	3	H	1 j	Systèmes linéaires
+	IFT	3225	3	A	1 j	Technologie de l'Internet
+	IFT	3245	3	A	1 j	Simulation et modèles
+	IFT	3295	3	A	1 j	Bio-informatique
+	IFT	3325	3	A	1 j	Téléinformatique
+	IFT	3335	3	A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+	IFT	3355	3	H	1 j	Infographie
+	IFT	3375	3	H	1 j	Informatique théorique
+	IFT	3385	3	H	1 j	Architecture des ordinateurs 2
+	IFT	3395	3	H	1 j	Fondements de l'apprentissage machine
+	IFT	3405	3	A	1 j	Algèbre numérique
+	IFT	3515	3	H	1 j	Techniques d'optimisation 2
+	IFT	3545	3	A	1 j	Graphes et réseaux
+	IFT	3655	3	A	1 j	Modèles stochastiques
+	MAT	3415	3	H	1 j	Analyse numérique 2
+	STT	2700	3	AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique

Segment 78 Propre au cheminement honor

Bloc 78 A *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Méthodes formelles

+	IFT	2425	3	H	1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+	IFT	2455	3	A	1 j	Analyse numérique matricielle
+	IFT	2505	3	A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+	IFT	3245	3	A	1 j	Simulation et modèles
+	IFT	3395	3	H	1 j	Fondements de l'apprentissage machine
+	IFT	3655	3	A	1 j	Modèles stochastiques

Bloc 78 B *obligatoire* *3 cr.*

Projet honor

+	IFT	4055	3	H	1 j	Projet informatique honor

Bloc 78 C *option* *minimum 7 cr., maximum 8 cr.*

Cours de deuxième cycle

	BIN	6002	3	AHE	1	Principes d'analyse génomique
	BIN	6003	3	AH	1	Architecture des polymères biologiques
+	IFT	6010	4	A	1 j	Intelligence artificielle
	IFT	6042	4	A	1 j	Synthèse d'images
+	IFT	6053	4	H	1 j	Sujets avancés en téléinformatique
	IFT	6080	4	H	1 j	Sujets en exploitation des ordinateurs
	IFT	6095	4	H	1 j	Sujets en infographie
	IFT	6100	4	AH	1	Sujets en théorie des systèmes
	IFT	6121	4	AH	1	Complexité du calcul
	IFT	6141	4	H	1 j	Reconnaissance des formes
	IFT	6145	4	H	1 j	Vision tridimensionnelle
	IFT	6150	4	A	1 j	Traitements d'images
	IFT	6155	4	A	1 j	Informatique quantique
+	IFT	6170	4	AH	1	Théorie des codes correcteurs
	IFT	6172	4	AH	1	Sémantique des langages de programmation
	IFT	6180	4	H	1 j	Cryptologie : théorie et applications
	IFT	6195	4	H	1 j	Sujets en informatique quantique
	IFT	6221	4	A	1 j	Synthèse des systèmes numériques
	IFT	6222	4	H	1 j	Spécification et vérification formelle
	IFT	6223	4	H	1 j	Systèmes reconfigurables
	IFT	6232	4	H	1	Compilation
	IFT	6243	4	H	1 j	Concepts de bases de données avancées
	IFT	6251	4	AH	1	Sujets en génie logiciel
	IFT	6255	4	H	1 j	Recherche d'information
+	IFT	6261	4	H	1 j	Traitement des connaissances
	IFT	6266	4	A	1 j	Algorithmes d'apprentissage
	IFT	6271	4	H	1 j	Sécurité informatique
	IFT	6281	4	AH	1	Gestion de documents

	IFT	6291	4	A	1 j	Bio-informatique génomique
	IFT	6292	4	H	1 j	Bio-informatique moléculaire
	IFT	6299	4	AHE	1	Sujets en bio-informatique
+	IFT	6521	4	H	1 j	Programmation dynamique
+	IFT	6542	4	A	1 j	Flots dans les réseaux
+	IFT	6551	4	AH	1	Programmation en nombres entiers
	IFT	6561	4	AH	1	Simulation : aspects stochastiques
	IFT	6580	4	H	1 j	Sujets en optimisation

Bloc 78 D *option* *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

Compléments

+	IFT	2905	3	H	1 j	Interfaces personne-machine
+	IFT	2935	3	H	1 j	Bases de données
+	IFT	3065	3	A	1 j	Langages de programmation et compilation
+	IFT	3151	3	AHE	1 j	Stage d'informatique
+	IFT	3165	3	A	1 j	Analyse des langages de programmation
+	IFT	3205	3	H	1 j	Systèmes linéaires
+	IFT	3225	3	A	1 j	Technologie de l'Internet
+	IFT	3295	3	A	1 j	Bio-informatique
+	IFT	3325	3	A	1 j	Téléinformatique
+	IFT	3335	3	A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+	IFT	3355	3	H	1 j	Infographie
+	IFT	3375	3	H	1 j	Informatique théorique
+	IFT	3385	3	H	1 j	Architecture des ordinateurs 2
+	IFT	3405	3	A	1 j	Algèbre numérique
+	IFT	3515	3	H	1 j	Techniques d'optimisation 2
+	IFT	3545	3	A	1 j	Graphes et réseaux
+	IFT	3911	3	A	1 j	Analyse et conception des logiciels
+	IFT	3912	3	A	1 j	Développement, maintenance de logiciels
+	IFT	3913	3	H	1 j	Qualité du logiciel et métriques
+	MAT	3415	3	H	1 j	Analyse numérique 2
+	STT	2700	3	AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique

Programme 1-175-2-0 Version 11

Majeure en informatique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La majeure est destinée à ceux qui désirent acquérir une formation en informatique ainsi qu'une formation de base dans une autre discipline. On peut combiner la majeure en informatique à une mineure ou un certificat, aussi bien de la Faculté des arts et des sciences que d'autres facultés de l'Université de Montréal ou de ses Écoles affiliées. La majeure permet l'accès à presque tous les cours d'informatique offerts au programme. En raison des jeux de préalables, qui peuvent imposer une succession de cours rigides, il est cependant recommandé (et parfois nécessaire) de suivre les deux programmes (majeure et mineure ou certificat) simultanément plutôt que successivement.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A *obligatoire* *9 cr.*

Programmation et algorithmique

+	IFT	1015	3	AH	1 j	Programmation 1
+	IFT	1025	3	AH	1 j	Programmation 2
+	IFT	2015	3	AE	1 j	Structures de données

Bloc 73 B *obligatoire* *6 cr.*

Système

	IFT	1215	3	AH	1 j	Introduction aux systèmes informatiques
+	IFT	1227	3	H	1 j	Architecture des ordinateurs 1

Bloc 73 C *obligatoire* *6 cr.*

Théorie

+	IFT	1065	3	AH	1 j	Structures discrètes en informatique
	IFT	1575	3	AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle

Bloc 73 D *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Domaines fondamentaux

+	IFT	2035	3	AE	1 j	Concepts des langages de programmation
+	IFT	2105	3	AHE	1 j	Introduction à l'informatique théorique
+	IFT	2125	3	AH	1 j	Introduction à l'algorithmique
+	IFT	2245	3	AH	1 j	Systèmes d'exploitation
+	IFT	2255	3	HE	1 j	Génie logiciel

Bloc 73 E *option* *minimum 18 cr., maximum 21 cr.*

Compléments

+	IFT	2425	3	H	1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+	IFT	2455	3	A	1 j	Analyse numérique matricielle
+	IFT	2505	3	A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+	IFT	2905	3	H	1 j	Interfaces personne-machine
+	IFT	2935	3	H	1 j	Bases de données
+	IFT	3065	3	A	1 j	Langages de programmation et compilation
+	IFT	3150	3	AHE	1 j	Projet d'informatique
+	IFT	3165	3	A	1 j	Analyse des langages de programmation
+	IFT	3205	3	H	1 j	Systèmes linéaires
+	IFT	3225	3	A	1 j	Technologie de l'Internet
+	IFT	3245	3	A	1 j	Simulation et modèles
+	IFT	3295	3	A	1 j	Bio-informatique
+	IFT	3325	3	A	1 j	Téléinformatique
+	IFT	3335	3	A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+	IFT	3355	3	H	1 j	Infographie
+	IFT	3375	3	H	1 j	Informatique théorique
+	IFT	3385	3	H	1 j	Architecture des ordinateurs 2
+	IFT	3395	3	H	1 j	Fondements de l'apprentissage machine
+	IFT	3405	3	A	1 j	Algèbre numérique
+	IFT	3515	3	H	1 j	Techniques d'optimisation 2
+	IFT	3545	3	A	1 j	Graphes et réseaux
+	IFT	3655	3	A	1 j	Modèles stochastiques
+	IFT	3911	3	A	1 j	Analyse et conception des logiciels
+	IFT	3912	3	A	1 j	Développement, maintenance de logiciels
+	IFT	3913	3	H	1 j	Qualité du logiciel et métriques

+	MAT	3415	3	H	1 j	Analyse numérique 2
+	STT	2700	3	AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 73 F *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Mathématiques

	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire
+	MAT	1978	4	AH	1 j	Probabilités et statistique

Bloc 73 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Contributions d'autres disciplines

	AEG	2110	3	AHE	1 js	Entraînement au travail en équipe
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1974	3	AHE	1 j	Reading for the Sciences
	BCM	1501	3	A	1 j	Origine biochimique de la vie
+	BCM	1503	3	H	1 j	Acides nucléiques et génétique 1
	BIO	1203	3	AHE	1 js	Introduction à la génétique
	COM	2001	3	AH	1 j	Communication et mondialisation
	COM	2210	3	H	1 j	Impacts des nouvelles technologies
	DRT	1002S	3	AHE	1 j	Introduction au droit
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
+	ECN	2230	3	E	1 j	Institutions et marchés financiers
+	GEO	2522	3	H	1 js	Télédétection numérique
	GIN	3017	3	AH	1 j	Entrepreneurship et gestion entrepr.
	HEC	3015	3	AHE	1 js	Management
	HEC	3017	3	AHE	1 js	Comptabilité de gestion
	HST	1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
	LCO	2030	3	A	1 j	Littérature, technologies et médias
	LNG	1000	3	H	1 j	Introduction aux langages formels
	LNG	1080	3	A	1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
	LNG	1955	3	A	1 j	Notions générales de linguistique
+	MAT	2450	3	H	1 j	Mathématiques et technologie
+	MAT	2531	3	H	1 j	Histoire des mathématiques
	MCB	1979	3	H	1 j	Microbiologie générale
	PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
	PHI	2005	3	H	1 j	Logique 2
	PHY	1651	3	AH	1 j	Mécanique classique 1
	PSY	2055	3	AH	1 j	Psychologie de la perception
	PSY	2065	3	AHE	1 j	Processus cognitifs 1
	RED	2000	3	AHE	1 js	Rédaction administrative
	REI	1010	3	AH	1 j	Introduction aux relations industrielles

Programme 1-175-4-0 Version 11

Mineure en informatique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an s'il n'a pas antérieurement réussi le cours le cours IFT1015 ou son équivalent.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La mineure est destinée principalement aux étudiants d'autres disciplines qui désirent acquérir une formation de base en informatique. Ce programme est conçu pour être suivi concurremment avec une majeure ou d'autres mineures, et il n'est en général pas possible de la compléter en une année.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A *obligatoire* *15 cr.*

Programmation et matériel

+	IFT	1015	3	AH	1 j	Programmation 1
+	IFT	1025	3	AH	1 j	Programmation 2
+	IFT	1065	3	AH	1 j	Structures discrètes en informatique
	IFT	1215	3	AH	1 j	Introduction aux systèmes informatiques
+	IFT	1227	3	H	1 j	Architecture des ordinateurs 1

Bloc 73 B *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Domaines fondamentaux

+	IFT	2015	3	AE	1 j	Structures de données
+	IFT	2035	3	AE	1 j	Concepts des langages de programmation
+	IFT	2105	3	AHE	1 j	Introduction à l'informatique théorique
+	IFT	2125	3	AH	1 j	Introduction à l'algorithmique
+	IFT	2245	3	AH	1 j	Systèmes d'exploitation
+	IFT	2255	3	HE	1 j	Génie logiciel
+	IFT	2505	3	A	1 j	Techniques d'optimisation 1

Bloc 73 C *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Mathématiques

	IFT	1575	3	AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire
+	MAT	1978	4	AH	1 j	Probabilités et statistique

Bloc 73 Y *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Contribution d'autres disciplines

	AEG	2110	3	AHE	1 js	Entraînement au travail en équipe
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1974	3	AHE	1 j	Reading for the Sciences
	BCM	1501	3	A	1 j	Origine biochimique de la vie
+	BCM	1503	3	H	1 j	Acides nucléiques et génétique 1
	BIO	1203	3	AHE	1 js	Introduction à la génétique
	COM	2001	3	AH	1 j	Communication et mondialisation
	COM	2210	3	H	1 j	Impacts des nouvelles technologies
	DRT	1002S	3	AHE	1 j	Introduction au droit
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
+	ECN	2230	3	E	1 j	Institutions et marchés financiers
+	GEO	2522	3	H	1 js	Télédétection numérique
	GIN	3017	3	AH	1 j	Entrepreneurship et gestion entrepr.
	HEC	3015	3	AHE	1 js	Management
	HEC	3017	3	AHE	1 js	Comptabilité de gestion
	HST	1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
	LCO	2030	3	A	1 j	Littérature, technologies et médias
	LNG	1000	3	H	1 j	Introduction aux langages formels

	LNG	1080	3	A	1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
	LNG	1955	3	A	1 j	Notions générales de linguistique
+	MAT	2450	3	H	1 j	Mathématiques et technologie
+	MAT	2531	3	H	1 j	Histoire des mathématiques
	MCB	1979	3	H	1 j	Microbiologie générale
	PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
	PHI	2005	3	H	1 j	Logique 2
	PHY	1651	3	AH	1 j	Mécanique classique 1
	PSY	2055	3	AH	1 j	Psychologie de la perception
	PSY	2065	3	AHE	1 j	Processus cognitifs 1
	RED	2000	3	AHE	1 js	Rédaction administrative
	REI	1010	3	AH	1 j	Introduction aux relations industrielles

Programme 1-175-5-0 Version 09

Certificat en informatique appliquée S

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel, il s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en informatique appliquée. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé à la majeure ou à la mineure en informatique pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme offre une formation courte en informatique aux personnes souhaitent changer d'orientation, se recycler ou se perfectionner. La structure du programme permet à l'étudiant d'acquérir ou d'approfondir des connaissances dans plusieurs spécialités de l'informatique.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 24 à 30 à option et 0 à 6 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Langages de programmation

+	IFT	1166	3	AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
+	IFT	1170	3	AHE	1 s	Programmation Java et applications
+	IFT	1175	3	A	1 s	Programmation en Visual Basic
+	IFT	1179	3	AH	1 js	Programmation en C#
	IFT	1810	3	AHE	1 js	Introduction à la programmation

Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Compléments d'informatique

+	IFT	1169	3	H	1 js	Programmation avancée en C++
+	IFT	1176	3	H	1 s	Aspects avancés de Java
+	IFT	2810	3	A	1 s	Structures de données
+	IFT	2821	3	H	1 s	Introduction aux bases de données

Bloc 72 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Administration des systèmes informatiques

+	IFT	2880	3	H	1 s	Organisation des ordinateurs et systèmes
+	IFT	3820	3	E	1 s	Gestion de réseaux et protocoles
+	IFT	3830	3	H	1 s	Systèmes d'exploitation : administration
+	IFT	3880	3	H	1 s	Applications distribuées

Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Multimédia

	IFT	1941	3	AH	1 js	Traitement et montage vidéo
+	IFT	2720	3	AHE	1 s	Introduction au multimédia
+	IFT	2730	3	A	1 s	Traitement d'images
+	IFT	3730	3	H	1 s	Infographie 3D
+	IFT	3740	3	E	1 s	Animation par ordinateur

Bloc 72 E option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Programmation internet

+	IFT	1142	3	AH	1 js	Programmation côté client
+	IFT	1144	3	AHE	1 js	Introduction à la programmation Internet
+	IFT	1147	3	AH	1 j	Programmation serveur avec PHP
+	IFT	1148	3	HE	1 js	Programmation serveur avec ASP
+	IFT	1149	3	H	1 js	Technologie JSP
+	IFT	1152	3	AH	1 js	Introduction aux technologies XML

Programme 1-191-1-0 Version 09

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de cours de niveau 3000, librement répartis entre les sigles IFT et MAT. Le bloc 70A constitue la 1re année d'études. La répartition des cours entre la 2e et la 3e année d'études n'est restreinte que par les préalables.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans

les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme assure une formation solide en mathématiques tout en permettant l'accès à un bon nombre de cours d'informatique offerts au programme. Sans pour autant que ce soit sa destination exclusive, ce programme est vivement recommandé à ceux qui désirent poursuivre des études de niveau supérieur, en particulier en informatique théorique et recherche opérationnelle.

Structure du programme

Ce programme totalise 49 crédits obligatoires, 35 à option et 6 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *30 cr.*

Bases de mathématiques et d'informatique

+	IFT	1015	3	AH	1 j	Programmation 1
+	IFT	1025	3	AH	1 j	Programmation 2
+	IFT	1065	3	AH	1 j	Structures discrètes en informatique
	IFT	1215	3	AH	1 j	Introduction aux systèmes informatiques
	IFT	1575	3	AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
	MAT	1000	4	AHE	1 j	Analyse 1
	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire
	STT	1700	3	AH	1 j	Introduction à la statistique

Bloc 70 B *obligatoire* *19 cr.*

Perfectionnement en mathématiques et informatique

+	IFT	2015	3	AE	1 j	Structures de données
+	IFT	2105	3	AHE	1 j	Introduction à l'informatique théorique
+	IFT	2125	3	AH	1 j	Introduction à l'algorithmique
+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2
+	MAT	1720	4	AHE	1 j	Probabilités
+	MAT	2050	3	A	1 j	Analyse 2

Bloc 70 C *option* *minimum 15 cr., maximum 24 cr.*

Informatique

+	IFT	1227	3	H	1 j	Architecture des ordinateurs 1
+	IFT	2035	3	AE	1 j	Concepts des langages de programmation
+	IFT	2245	3	AH	1 j	Systèmes d'exploitation
+	IFT	2255	3	HE	1 j	Génie logiciel
+	IFT	2425	3	H	1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+	IFT	2455	3	A	1 j	Analyse numérique matricielle
+	IFT	2505	3	A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+	IFT	2905	3	H	1 j	Interfaces personne-machine
+	IFT	2935	3	H	1 j	Bases de données
+	IFT	3150	3	AHE	1 j	Projet d'informatique
+	IFT	3165	3	A	1 j	Analyse des langages de programmation
+	IFT	3205	3	H	1 j	Systèmes linéaires
+	IFT	3225	3	A	1 j	Technologie de l'Internet
+	IFT	3245	3	A	1 j	Simulation et modèles
+	IFT	3325	3	A	1 j	Téléinformatique
+	IFT	3335	3	A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+	IFT	3355	3	H	1 j	Infographie
+	IFT	3375	3	H	1 j	Informatique théorique
+	IFT	3385	3	H	1 j	Architecture des ordinateurs 2
+	IFT	3405	3	A	1 j	Algèbre numérique
+	IFT	3515	3	H	1 j	Techniques d'optimisation 2
+	IFT	3545	3	A	1 j	Graphes et réseaux
+	IFT	3655	3	A	1 j	Modèles stochastiques
+	IFT	3911	3	A	1 j	Analyse et conception des logiciels
+	IFT	3912	3	A	1 j	Développement, maintenance de logiciels
+	IFT	3913	3	H	1 j	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 70 D *option* *minimum 12 cr., maximum 21 cr.*

Mathématiques

+	MAT	2100	3	H	1 j	Analyse 3
+	MAT	2115	3	H	1 j	Équations différentielles
+	MAT	2130	3	H	1 j	Variable complexe
+	MAT	2412	3	A	1 j	Analyse numérique 1
+	MAT	2466	3	A	1 j	Analyse appliquée
+	MAT	2600	3	A	1 j	Algèbre 1
+	MAT	2611	3	H	1 j	Algèbre 2
+	MAT	2717	3	HE	1 j	Processus stochastiques
+	MAT	3060	3	A	1 j	Logique
+	MAT	3162	3	H	1 j	Équations aux dérivées partielles
+	MAT	3415	3	H	1 j	Analyse numérique 2
+	MAT	3431	3	A	1 j	Théorie de l'optimisation
+	MAT	3450	3	A	1 j	Modélisation mathématique
+	MAT	3616	3	H	1 j	Théorie des graphes
+	MAT	3632	3	A	1 j	Théorie des nombres
	MAT	6111	3	AH	1	Mesure et intégration
	MAT	6112	3	AH	1	Analyse fonctionnelle I
+	STT	2000	3	A	1 j	Échantillonnage
+	STT	2305	3	H	1 j	Analyse multivariée appliquée
+	STT	2400	3	HE	1 j	Régression linéaire
+	STT	2700	3	AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique
+	STT	3410	3	AE	1 j	Plans et analyses d'expériences
+	STT	3700	3	H	1 j	Inférence statistique
+	STT	3781	3	H	1 j	Laboratoire de statistique

Programme 1-175-7-2 Version 00

Module en programmation S

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut dépasser le niveau « utilisation de progiciels » et faire une première expérience de ce qu'est l'informatique.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 12 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

+	IFT	1166	3	AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
+	IFT	1170	3	AHE	1 s	Programmation Java et applications
+	IFT	1175	3	A	1 s	Programmation en Visual Basic

+	IFT	1179	3	AH	1	js	Programmation en C#
	IFT	1810	3	AHE	1	js	Introduction à la programmation

Bloc 72 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

+	IFT	1169	3	H	1	js	Programmation avancée en C++
+	IFT	1176	3	H	1	s	Aspects avancés de Java
+	IFT	2810	3	A	1	s	Structures de données
+	IFT	2821	3	H	1	s	Introduction aux bases de données

Programme 1-175-7-3 Version 00

Module en administration des systèmes informatiques S

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui est appelée à gérer un système informatique dans une entreprise.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 0 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A *obligatoire* *12 cr.*

+	IFT	2880	3	H	1	s	Organisation des ordinateurs et systèmes
+	IFT	3820	3	E	1	s	Gestion de réseaux et protocoles
+	IFT	3830	3	H	1	s	Systèmes d'exploitation : administration
+	IFT	3880	3	H	1	s	Applications distribuées

Programme 1-175-7-4 Version 01

Module en multimédia S

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut acquérir des connaissances informatiques en multimédia.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 12 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

+	IFT	1142	3	AH	1	js	Programmation côté client
+	IFT	1144	3	AHE	1	js	Introduction à la programmation Internet
+	IFT	1147	3	AH	1	j	Programmation serveur avec PHP
	IFT	1941	3	AH	1	js	Traitement et montage vidéo
+	IFT	2720	3	AHE	1	s	Introduction au multimédia
+	IFT	2730	3	A	1	s	Traitement d'images
+	IFT	3730	3	H	1	s	Infographie 3D
+	IFT	3740	3	E	1	s	Animation par ordinateur

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique

(Voir sous le Département de physique.)

Département de linguistique et de traduction

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-9006
Téléphone : 514-343-7869 (linguistique)
Téléphone : 514-343-7445 (traduction)
Télécopieur : 514-343-2284

Introduction

En raison de l'importance, à tous points de vue primordiale, des langues dans les sociétés, la linguistique et la traduction jouent un rôle fondamental dans l'ensemble des sciences humaines et sociales. Un peu comme les mathématiques qui sont au centre des sciences pures, la langue et les disciplines qui l'étudient sont à la base aussi bien des activités scientifiques elles-mêmes que de la création littéraire, des arts et même de la vie des mythes les plus fondateurs des civilisations.

De nos jours, le développement des industries liées à la langue fait émerger des applications nouvelles peut-être aussi prometteuses que l'invention de l'imprimerie, du téléphone et de l'aéronautique. L'informatique et la langue ouvrent ensemble des champs de recherche comme l'intelligence artificielle, la synthèse et la reconnaissance de la parole, la traduction automatique, l'identification des voix et la commande vocale.

Le Département de linguistique et de traduction vise à donner une formation de base dans les domaines fondamentaux de la linguistique (phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique) et propose également une formation à orientation historique ainsi que dans plusieurs domaines appliqués.

Ce Département offre également une formation, professionnelle ou plus orientée vers la recherche, en traduction. Les éléments fondamentaux de cette formation sont la terminologie, la traductique, la rédaction, la familiarisation avec les langues de spécialité et évidemment la traduction de l'anglais vers le français ou du français vers l'espagnol.

Directeur intérimaire : Richard Patry

Personnel enseignant

Linguistique

Professeurs titulaires
Gonia Jarema-Arvanitakis, Ph. D. linguistique (Montréal)
Jean-Yves Morin, Ph. D. (McGill)
Richard Patry, Ph. D. en linguistique (Montréal)
Alain Polguère, M.A. en linguistique (Paris X), D.E.A. en linguistique (Clermont II), Ph. D. en linguistique (Montréal), en congé
Rajendra Singh, Ph. D. (Brown University)
Brigitte Stemmer, M.D. (Essen), Ph. D. en linguistique appliquée (Bochum)

Professeurs agrégés
Victor Boucher, Ph. D. en linguistique (Laval)
Louise Dagenais, Ph. D. en linguistique (Montréal)
Marthe Faribault, M.A. (Montréal), doctorat de 3e cycle (Paris IV-Sorbonne)
Christine Tellier, Ph. D. en linguistique (McGill)
Daniel Valois, Ph. D. en linguistique (UCLA)

Chercheur invité
Nazam Halaoui, doctorat en linguistique (Paris III)

Professeurs émérites
André Clas
Jean-Claude Gémar
Étienne Tiffou

Traduction

Professeurs titulaires
Monique C. Cormier, doctorat en interprétation et en traduction (Sorbonne Nouvelle, Paris III)
Jeanne Dancette, licence d'anglais (Grenoble), licence d'allemand (Grenoble), diplôme de sciences politiques (Grenoble), CAPES sciences économiques et sociales (Paris), M.A. traduction (Montréal), Ph. D. en linguistique, orientation traduction (Montréal)
Marie-Claude L'Homme, doctorat en linguistique (Laval)
Alexis Nuselovici Nouss, doctorat en littérature française (Sorbonne)

Professeurs agrégés
Georges Bastin, doctorat en sciences de la traduction et de l'interprétation (Sorbonne Nouvelle, Paris III)
Gilles Bélanger, Ph. D. (Sherbrooke)
Judith Lavoie, Ph. D. traduction (McGill)
Jacques Lethuillier, certificat de 3e cycle en physique supérieure (Caen)
Sylvie Vandaele, M.A. traduction (Montréal), diplôme d'État de doctorat en pharmacie (Marseille), D. Sc. pharmacologie moléculaire (Nice)

Professeurs adjoints
Louise Audet, Ph. D. en linguistique option traduction (Montréal)
Hélène Buzelin, M.A. anglais moderne (Royaume-Uni), Ph. D. traduction (McGill)
Patrick Drouin, Ph. D. en linguistique (Montréal), M.A. (Laval)

Responsable de formation professionnelle
Nycole Bélanger, M.A. traduction (Montréal)

Programme 1-180-1-0 Version 06

B.A. spécialisé en linguistique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 70D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs
Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. Le baccalauréat permet d'acquérir des connaissances plus approfondies de la discipline : phonétique et phonologie, syntaxe, sémantique, etc. À partir de la deuxième année, de nombreux cours à option sont offerts : philologie, linguistique formelle, psycholinguistique, sociolinguistique, stylistique, lexicologie, sémiologie, etc. De plus, on peut s'initier aux études germaniques, slaves, asiatiques et amérindiennes. Comme linguiste, on peut être amené à participer au développement de banques de mots ou de données linguistiques, à des recherches en traduction automatique, en intelligence artificielle ou en reconnaissance et en génération automatiques de la parole.

Structure du programme
Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 63 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 24 cr.

Connaissances de base 1

	LNG	1080	3	A	1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
	LNG	1400	3	A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
	LNG	1540	3	A	1 j	Notions de syntaxe
+	LNG	2050	3	H	1 j	Syntaxe du français
+	LNG	2080	3	H	1 j	Sémantique du français
+	LNG	2360	3	H	1 j	Morphologie du français
+	LNG	2400	3	H	1 j	Phonétique instrumentale du français
+	LNG	2470	3	H	1 j	Phonologie du français

Bloc 70 B option minimum 12 cr., maximum 15 cr.

Connaissances de base 2

+	LNG	3040	3	A	1 j	Syntaxe : théorie et description
+	LNG	3050	3	A	1 j	Sémantique : théorie et description
+	LNG	3070	3	A	1 j	Phonologie : théorie et description
+	LNG	3400	3	A	1 j	Morphologie : théorie et description
+	LNG	3560	3	H	1 j	Phonétique : théorie et description

Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Connaissances de base 3 – linguistique historique et philologie

	LNG	1050	3	A	1 j	Ancien et moyen français
	LNG	1120	3	A	1 j	Histoire de la langue française
	LNG	1125	3	H	1 j	Temps et espaces francophones
	LNG	2750	3	A	1 j	Introduction à l'indo-européen
+	LNG	2820	3	H	1 j	Linguistique historique : introduction

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Maîtrise du français

	FRA	1013	3	H	1 j	La rédaction
	FRA	2952G	3	AHE	1 js	Techniques d'écriture
	FRA	2953G	3	AHE	1 js	Structuration de textes
	TRA	1005	3	AH	1 j	Difficultés du français écrit
	TRA	1015	3	AH	1 j	Interférences linguistiques

Bloc 70 E *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Langues

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
	ALL	1979	3	AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1 js	Lecture en allemand 2
+	ALL	1983	3	E	1 j	Lecture en allemand 3
+	ANG	1102	3	H	1 j	English Composition 2
	ARA	1951	6	A	2 j	Arabe élémentaire
+	ARA	1952	3	AH	1 js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1 js	Arabe avancé
	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
+	CHN	1060	6	HE	1 j	Chinois élémentaire 2
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
+	GRM	1952	3	H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	H	1 js	Grec moderne avancé
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2
	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1 js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1 js	Portugais avancé
	RUS	1951	6	A	2 js	Russe élémentaire

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

Outils et applications

	LNG	1000	3	H	1 j	Introduction aux langages formels
	LNG	1060	3	H	1 j	Stylistique
+	LNG	2000	3	A	1 j	Grammaires formelles
+	LNG	2001	3	H	1 j	Atelier de programmation linguistique
	LNG	2002	3	A	1 j	Acquisition et linguistique
	LNG	2005	3	E	1 j	Introduction à la lexicométrie
+	LNG	2160	3	H	1 j	Introduction à la psycholinguistique
	LNG	2170	3	H	1 j	Français, langue maternelle
+	LNG	2250	3	H	1 j	Analyse du discours en linguistique
	LNG	2340	3	A	1 j	Langues secondes
	LNG	2350	3	A	1 j	Sociolinguistique
+	LNG	2410	3	A	1 j	Phonétique appliquée : pathologie
+	LNG	3120	3	H	1 j	Traitement automatique du langage
	LNG	3160	3	AHE	1 j	Atelier de travaux pratiques
+	LNG	3410	3	A	1 j	Phonétique et technologies vocales
+	LNG	3450	3	H	1 j	Production de la parole
+	LNG	3460	3	H	1 j	Perception et acoustique de la parole

Bloc 70 G *option* *minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

Sujets spéciaux

	LNG	1090	3	H	1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
	LNG	1131	3	A	1 j	Linguistic Introduction to English
	LNG	1150	3	A	1 j	Linguistique amérindienne
+	LNG	1231	3	H	1 j	Topics in English Linguistics
	LNG	1300	3	H	1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
	LNG	2011	3	H	1 j	Courants théoriques en linguistique
+	LNG	2045	3	A	1 j	Grammaire du français et linguistique
+	LNG	2100	3	H	1 j	Français québécois
	LNG	2140	3	A	1 j	Questions de bilinguisme
+	LNG	2231	3	A	1 j	History of the English Language
	LNG	2240	3	H	1 j	Pragmatique
+	LNG	2390	3	A	1 j	Social and Regional Variation in English
	LNG	3015	3	A	1 j	Le chinois : synchronie et diachronie
	LNG	3025	3	A	1 j	Le japonais : synchronie et diachronie
+	LNG	3150	3	H	1 j	Linguistique du texte amérindien

Bloc 70 H *option* *minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

Compléments en linguistique historique et philologie romane

	LNG	1126	3	A	1 j	Histoire du français en Amérique
+	LNG	2120	3	H	1 j	Le français moderne, de 1500 à 1789
	LNG	2225	3	A	1 j	Historia de la lengua espanola
+	LNG	2650	3	A	1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+	LNG	2660	3	A	1 j	Philologie occitane
	LNG	2700	3	H	1 j	Philologie latine
+	LNG	3020	3	A	1 j	Problèmes en histoire du français
+	LNG	3240	3	A	1 j	Philologie romane
+	LNG	3600	3	A	1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français

Bloc 70 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Formations complémentaires et connexes

	ANT	2611	3	A	1 j	Ethnographie de la communication
	ANT	2624	3	E	1 j	Langages et systèmes symboliques
	ANT	2665	3	A	1 j	Description ethnolinguistique
	ANT	3631	3	H	1 j	Changement social et linguistique
	ARV	1050	3	AH	1 s	Introduction à l'archivistique
+	ARV	1054	3	A	1 s	Organisation intellectuelle 1
	ARV	2955	3	H	1 s	Histoire du livre et de l'imprimé
	COM	2200	3	H	1 j	Communication, sens et discours
	ETM	2102	3	A	1 j	Les institutions médiévales
	FRA	2111	3	A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
	HST	1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
	HST	2001	3	A	1 s	Paléographie
+	IFT	1166	3	AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
	IFT	1810	3	AHE	1 js	Introduction à la programmation
	IFT	1990	3	H	1 js	Informatique pour sciences sociales
	PHI	1005	3	A	1 j	Logique 1
	PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
	PHI	2150	3	A	1 j	Philosophie des sciences humaines
	PHI	2160	3	A	1 j	Philosophie des sciences exactes
	PHI	2180	3	H	1 j	Philosophie du langage
	PHI	2320	3	A	1 j	Philosophie de l'esprit
	PSY	1085	3	AH	1 j	L'apprentissage
	PSY	1095	3	AHE	1 j	L'enfance
	PSY	2055	3	AH	1 j	Psychologie de la perception
	PSY	2065	3	AHE	1 j	Processus cognitifs 1

Programme 1-180-2-0 Version 05

Majeure en linguistique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux coursFRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La majeure permet d'acquérir les bases de la discipline : phonétique et phonologie, syntaxe, sémantique, etc. On peut s'initier aux études germaniques, slaves, asiatiques et amérindiennes. La majeure peut être associée à une discipline connexe : enseignement, littérature, langues, etc. Comme linguiste, on peut être amené à participer au développement de banques de mots ou de données linguistiques, à des recherches en traduction automatique, en intelligence artificielle ou en reconnaissance et en génération automatiques de la parole.

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *24 cr.*

Connaissances de base 1

	LNG	1080	3	A	1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
	LNG	1400	3	A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
	LNG	1540	3	A	1 j	Notions de syntaxe
+	LNG	2050	3	H	1 j	Syntaxe du français
+	LNG	2080	3	H	1 j	Sémantique du français
+	LNG	2360	3	H	1 j	Morphologie du français
+	LNG	2400	3	H	1 j	Phonétique instrumentale du français
+	LNG	2470	3	H	1 j	Phonologie du français

Bloc 71 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Connaissances de base 2

+	LNG	3040	3	A	1 j	Syntaxe : théorie et description
+	LNG	3050	3	A	1 j	Sémantique : théorie et description
+	LNG	3070	3	A	1 j	Phonologie : théorie et description
+	LNG	3400	3	A	1 j	Morphologie : théorie et description
+	LNG	3560	3	H	1 j	Phonétique : théorie et description

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Connaissances de base 3 – linguistique historique et philologie

	LNG	1050	3	A	1 j	Ancien et moyen français
	LNG	1120	3	A	1 j	Histoire de la langue française
	LNG	1125	3	H	1 j	Temps et espaces francophones
	LNG	2750	3	A	1 j	Introduction à l'indo-européen
+	LNG	2820	3	H	1 j	Linguistique historique : introduction

Bloc 71 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Maîtrise du français

	FRA	1013	3	H	1 j	La rédaction
	FRA	2952G	3	AHE	1 js	Techniques d'écriture
	FRA	2953G	3	AHE	1 js	Structuration de textes
	TRA	1005	3	AH	1 j	Difficultés du français écrit
	TRA	1015	3	AH	1 j	Interférences linguistiques

Bloc 71 E *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Langues

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
	ALL	1979	3	AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1 js	Lecture en allemand 2
+	ALL	1983	3	E	1 j	Lecture en allemand 3
+	ANG	1102	3	H	1 j	English Composition 2
	ARA	1951	6	A	2 j	Arabe élémentaire
+	ARA	1952	3	AH	1 js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1 js	Arabe avancé
	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
+	CHN	1060	6	HE	1 j	Chinois élémentaire 2
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
+	GRM	1952	3	H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	H	1 js	Grec moderne avancé
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2
	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1 js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1 js	Portugais avancé
	RUS	1951	6	A	2 js	Russe élémentaire

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Outils et applications

	LNG	1000	3	H	1 j	Introduction aux langages formels
	LNG	1060	3	H	1 j	Stylistique
+	LNG	2000	3	A	1 j	Grammaires formelles
+	LNG	2001	3	H	1 j	Atelier de programmation linguistique
	LNG	2002	3	A	1 j	Acquisition et linguistique
	LNG	2005	3	E	1 j	Introduction à la lexicométrie
+	LNG	2160	3	H	1 j	Introduction à la psycholinguistique
	LNG	2170	3	H	1 j	Français, langue maternelle
+	LNG	2250	3	H	1 j	Analyse du discours en linguistique
	LNG	2340	3	A	1 j	Langues secondes
	LNG	2350	3	A	1 j	Sociolinguistique
+	LNG	2410	3	A	1 j	Phonétique appliquée : pathologie
+	LNG	3120	3	H	1 j	Traitement automatique du langage
	LNG	3160	3	AHE	1 j	Atelier de travaux pratiques
+	LNG	3410	3	A	1 j	Phonétique et technologies vocales
+	LNG	3450	3	H	1 j	Production de la parole
+	LNG	3460	3	H	1 j	Perception et acoustique de la parole

Bloc 71 G *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Sujets spéciaux

	LNG	1090	3	H	1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
	LNG	1131	3	A	1 j	Linguistic Introduction to English
	LNG	1150	3	A	1 j	Linguistique amérindienne
+	LNG	1231	3	H	1 j	Topics in English Linguistics
	LNG	1300	3	H	1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
	LNG	2011	3	H	1 j	Courants théoriques en linguistique
+	LNG	2045	3	A	1 j	Grammaire du français et linguistique
+	LNG	2100	3	H	1 j	Français québécois
	LNG	2140	3	A	1 j	Questions de bilinguisme
+	LNG	2231	3	A	1 j	History of the English Language
	LNG	2240	3	H	1 j	Pragmatique
+	LNG	2390	3	A	1 j	Social and Regional Variation in English
	LNG	3015	3	A	1 j	Le chinois : synchronie et diachronie
	LNG	3025	3	A	1 j	Le japonais : synchronie et diachronie
+	LNG	3150	3	H	1 j	Linguistique du texte amérindien

Bloc 71 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Compléments en linguistique historique et philologie romane

	LNG	1126	3	A	1 j	Histoire du français en Amérique
+	LNG	2120	3	H	1 j	Le français moderne, de 1500 à 1789
	LNG	2225	3	A	1 j	Historia de la lengua espanola
+	LNG	2650	3	A	1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+	LNG	2660	3	A	1 j	Philologie occitane
	LNG	2700	3	H	1 j	Philologie latine
+	LNG	3020	3	A	1 j	Problèmes en histoire du français
+	LNG	3240	3	A	1 j	Philologie romane
+	LNG	3600	3	A	1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français

Bloc 71 Y option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formations complémentaires et connexes

	ANT	2611	3	A	1 j	Ethnographie de la communication
	ANT	2624	3	E	1 j	Langages et systèmes symboliques
	ANT	2665	3	A	1 j	Description ethnolinguistique
	ANT	3631	3	H	1 j	Changement social et linguistique
	ARV	1050	3	AH	1 s	Introduction à l'archivistique
+	ARV	1054	3	A	1 s	Organisation intellectuelle 1
	ARV	2955	3	H	1 s	Histoire du livre et de l'imprimé
	COM	2200	3	H	1 j	Communication, sens et discours
	ETM	2102	3	A	1 j	Les institutions médiévales
	FRA	2111	3	A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
	HST	1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
	HST	2001	3	A	1 s	Paléographie
+	IFT	1166	3	AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
	IFT	1810	3	AHE	1 js	Introduction à la programmation
	IFT	1990	3	H	1 js	Informatique pour sciences sociales
	PHI	1005	3	A	1 j	Logique 1
	PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
	PHI	2150	3	A	1 j	Philosophie des sciences humaines
	PHI	2160	3	A	1 j	Philosophie des sciences exactes
	PHI	2180	3	H	1 j	Philosophie du langage
	PHI	2320	3	A	1 j	Philosophie de l'esprit
	PSY	1085	3	AH	1 j	L'apprentissage
	PSY	1095	3	AHE	1 j	L'enfance
	PSY	2055	3	AH	1 j	Psychologie de la perception
	PSY	2065	3	AHE	1 j	Processus cognitifs 1

Programme 1-180-4-0 Version 04

Mineure en linguistique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La mineure est conçue pour apporter un complément de formation à une autre discipline.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 9 cr.

Initiation à la linguistique 1

	LNG	1080	3	A	1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
	LNG	1400	3	A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
	LNG	1540	3	A	1 j	Notions de syntaxe

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Initiation à la linguistique 2

+	LNG	2050	3	H	1 j	Syntaxe du français
+	LNG	2080	3	H	1 j	Sémantique du français
+	LNG	2360	3	H	1 j	Morphologie du français
+	LNG	2400	3	H	1 j	Phonétique instrumentale du français
+	LNG	2470	3	H	1 j	Phonologie du français

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Initiation à la linguistique historique et à la philologie

	LNG	1050	3	A	1 j	Ancien et moyen français
	LNG	1120	3	A	1 j	Histoire de la langue française
	LNG	1125	3	H	1 j	Temps et espaces francophones
	LNG	2750	3	A	1 j	Introduction à l'indo-européen
+	LNG	2820	3	H	1 j	Linguistique historique : introduction

Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Maîtrise du français

	FRA	1013	3	H	1 j	La rédaction
	FRA	2952G	3	AHE	1 js	Techniques d'écriture
	FRA	2953G	3	AHE	1 js	Structuration de textes
	TRA	1005	3	AH	1 j	Difficultés du français écrit
	TRA	1015	3	AH	1 j	Interférences linguistiques

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Outils et applications

	LNG	1000	3	H	1 j	Introduction aux langages formels
	LNG	1060	3	H	1 j	Stylistique
+	LNG	2000	3	A	1 j	Grammaires formelles
+	LNG	2001	3	H	1 j	Atelier de programmation linguistique
	LNG	2002	3	A	1 j	Acquisition et linguistique
	LNG	2005	3	E	1 j	Introduction à la lexicométrie
+	LNG	2160	3	H	1 j	Introduction à la psycholinguistique
	LNG	2170	3	H	1 j	Français, langue maternelle
+	LNG	2250	3	H	1 j	Analyse du discours en linguistique
	LNG	2340	3	A	1 j	Langues secondes
	LNG	2350	3	A	1 j	Sociolinguistique
+	LNG	2410	3	A	1 j	Phonétique appliquée : pathologie
+	LNG	3120	3	H	1 j	Traitement automatique du langage
	LNG	3160	3	AHE	1 j	Atelier de travaux pratiques
+	LNG	3410	3	A	1 j	Phonétique et technologies vocales
+	LNG	3450	3	H	1 j	Production de la parole
+	LNG	3460	3	H	1 j	Perception et acoustique de la parole

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Sujets spéciaux

	LNG	1090	3	H	1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
	LNG	1131	3	A	1 j	Linguistic Introduction to English
	LNG	1150	3	A	1 j	Linguistique amérindienne
+	LNG	1231	3	H	1 j	Topics in English Linguistics
	LNG	1300	3	H	1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
	LNG	2011	3	H	1 j	Courants théoriques en linguistique
+	LNG	2045	3	A	1 j	Grammaire du français et linguistique
+	LNG	2100	3	H	1 j	Français québécois
	LNG	2140	3	A	1 j	Questions de bilinguisme
+	LNG	2231	3	A	1 j	History of the English Language
	LNG	2240	3	H	1 j	Pragmatique
+	LNG	2390	3	A	1 j	Social and Regional Variation in English
+	LNG	3150	3	H	1 j	Linguistique du texte amérindien

Programme 1-180-4-1 Version 00

Mineure en philologie française et romane J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en philologie française et romane. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *12 cr.*

Fondements méthodologiques et formation de base

	LNG	1050	3	A	1 j	Ancien et moyen français
	LNG	1120	3	A	1 j	Histoire de la langue française
+	LNG	2650	3	A	1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+	LNG	3240	3	A	1 j	Philologie romane

Bloc 71 B *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Compléments de base

+	ETM	2200	3	AH	1 j	Latin médiéval 1
	FRA	2100	3	H	1 j	Littérature française du Moyen Âge
	HST	2001	3	A	1 s	Paléographie
+	LNG	2660	3	A	1 j	Philologie occitane
	LNG	2750	3	A	1 j	Introduction à l'indo-européen
+	LNG	2820	3	H	1 j	Linguistique historique : introduction
+	LNG	3600	3	A	1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français
	PHI	1860	3	A	1 j	Introduction à la philosophie médiévale
	TRA	2115	3	H	1 j	Histoire de la traduction

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Littératures

+	ESP	3212	3	A	1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
	ETM	2106	3	AH	1 js	Littérature latine médiévale
	FRA	1021	3	H	1 j	Littérature et histoire de la langue
	FRA	2203	3	A	1 j	Poétiques médiévales
	FRA	2500	3	H	1 j	La littérature et les autres arts
	FRA	3315	3	A	1 j	Édition critique et génétique textuelle
	GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
	ITL	1141	3	AH	1 j	Introduction à la littérature italienne
	LAT	1031	3	A	1 j	Histoire de la littérature latine
	PHI	3250	3	H	1 j	Esthétique de la littérature

Bloc 71 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Histoire

	ETM	2102	3	A	1 j	Les institutions médiévales
+	ETM	3202	3	H	1 j	Initiation aux sources médiévales
	HST	1932	3	H	1 s	Le Moyen Âge occidental
	HST	2125	3	A	1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
	HST	2126	3	H	1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
	HST	2127	3	H	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
	HST	2128	3	A	1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge

Bloc 71 E *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Philosophie et théologie

	PHI	2865	3	A	1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
	PHI	3730	3	H	1 j	Herméneutique philosophique 1

Bloc 71 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Histoire de l'art

	HAR	1080	3	AH	1 j	Le Moyen-Âge roman
	HAR	2070	3	AH	1 j	La cathédrale gothique
	HAR	3080	3	H	1 j	L'art de cour au XIVe siècle

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Langues

	ALL	1979	3	AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1 js	Lecture en allemand 2
	ESP	1991	6	AHE	1 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1996	6	AHE	1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+	ESP	3517	3	A	1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+	ESP	3518	3	H	1 j	Espagnol médiéval et classique 2
+	ETM	2201	3	AH	1 j	Latin médiéval 2
	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2
	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1 js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1 js	Portugais avancé

Bloc 71 H *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Civilisation

	ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société
	ESP	1215	3	A	1 j	Civilisation espagnole
+	ITL	2195	3	AH	1 j	Société et culture en Italie
	LNG	2225	3	A	1 j	Historia de la lengua espanola
	PTG	1210	3	AH	1 js	Introduction à la culture portugaise

Programme 1-183-1-0 Version 01

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Ce programme totalise 60 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *60 cr.*

Bases en linguistique et en psychologie

	LNG	1080	3	A	1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
	LNG	1400	3	A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
	LNG	1540	3	A	1 j	Notions de syntaxe
+	LNG	2050	3	H	1 j	Syntaxe du français
+	LNG	2080	3	H	1 j	Sémantique du français
+	LNG	2360	3	H	1 j	Morphologie du français
+	LNG	2400	3	H	1 j	Phonétique instrumentale du français
+	LNG	2470	3	H	1 j	Phonologie du français
	LNP	1000	3	A	1 j	Linguistique et psychologie
	LNP	3000	3	A	1 j	Synthèses en linguistique et psychologie
	PSY	1004	3	AH	1 j	Analyses quantitatives en psychologie 1
	PSY	1006	3	AH	1 j	Méthodologie scientifique 1
	PSY	1035	3	AH	1 j	Psychologie physiologique
	PSY	1085	3	AH	1 j	L'apprentissage
	PSY	1095	3	AHE	1 j	L'enfance
	PSY	2055	3	AH	1 j	Psychologie de la perception
	PSY	2065	3	AHE	1 j	Processus cognitifs 1
	PSY	2115	3	AHE	1 js	Psychopathologie: introduction
	PSY	3022	3	AH	1 j	Histoire critique de la psychologie
+	PSY	3032	3	AHE	1 j	Neuropsychologie humaine

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Linguistique historique

	LNG	1050	3	A	1 j	Ancien et moyen français
	LNG	1120	3	A	1 j	Histoire de la langue française
	LNG	1125	3	H	1 j	Temps et espaces francophones
	LNG	1126	3	A	1 j	Histoire du français en Amérique
+	LNG	2820	3	H	1 j	Linguistique historique : introduction

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation approfondie en linguistique

+	LNG	3040	3	A	1 j	Syntaxe : théorie et description
+	LNG	3050	3	A	1 j	Sémantique : théorie et description
+	LNG	3070	3	A	1 j	Phonologie : théorie et description
	LNG	3160	3	AHE	1 j	Atelier de travaux pratiques
+	LNG	3400	3	A	1 j	Morphologie : théorie et description
+	LNG	3560	3	H	1 j	Phonétique : théorie et description

Bloc 70 D *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

Formation complémentaire en linguistique

	LNG	1000	3	H	1 j	Introduction aux langages formels
	LNG	1060	3	H	1 j	Stylistique
	LNG	1090	3	H	1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
	LNG	1131	3	A	1 j	Linguistic Introduction to English
	LNG	1150	3	A	1 j	Linguistique amérindienne
+	LNG	1231	3	H	1 j	Topics in English Linguistics
	LNG	1300	3	H	1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
+	LNG	2000	3	A	1 j	Grammaires formelles
+	LNG	2001	3	H	1 j	Atelier de programmation linguistique
	LNG	2002	3	A	1 j	Acquisition et linguistique
	LNG	2005	3	E	1 j	Introduction à la lexicométrie
	LNG	2011	3	H	1 j	Courants théoriques en linguistique
+	LNG	2045	3	A	1 j	Grammaire du français et linguistique
+	LNG	2100	3	H	1 j	Français québécois
	LNG	2140	3	A	1 j	Questions de bilinguisme
+	LNG	2160	3	H	1 j	Introduction à la psycholinguistique
	LNG	2170	3	H	1 j	Français, langue maternelle
+	LNG	2231	3	A	1 j	History of the English Language
	LNG	2240	3	H	1 j	Pragmatique
+	LNG	2250	3	H	1 j	Analyse du discours en linguistique
	LNG	2340	3	A	1 j	Langues secondes
	LNG	2350	3	A	1 j	Sociolinguistique
+	LNG	2390	3	A	1 j	Social and Regional Variation in English
+	LNG	3120	3	H	1 j	Traitement automatique du langage
+	LNG	3150	3	H	1 j	Linguistique du texte amérindien

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation approfondie en psychologie du développement

+	PSY	3090	3	A	1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+	PSY	3093	3	AE	1 j	Adolescence
+	PSY	3096	3	H	1 j	Famille et développement de l'enfant
+	PSY	3254	3	H	1 j	Maturité et vieillesse

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation approfondie en psychologie cognitive

+	PSY	3033	3	A	1 j	Neuropsychologie sensorielle
+	PSY	3063	3	H	1 j	Processus cognitifs 2
+	PSY	3083	3	H	1 j	Mémoire humaine
+	PSY	3106	3	H	1 j	La psychologie du rêve

Bloc 70 G *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation complémentaire en psychologie

	PSY	1045	3	AHE	1 j	Motivation et émotion
	PSY	1075	3	AHE	1 js	Psychologie sociale
	PSY	1105	3	AHE	1 js	Psychologie de la personnalité
+	PSY	2003	3	AH	1 j	Introduction à la psychométrie
+	PSY	2007	3	AH	1 j	Laboratoire 1
	PSY	2078	3	A	1 j	Psychologie des femmes
	PSY	2098	3	A	1 j	Sexualité et cycle de vie
	PSY	2127	3	AH	1 j	Psychologie et éducation
+	PSY	2128	3	AH	1 j	Psychologie et monde du travail
	PSY	2253	3	H	1 j	Psychologie évolutionniste
+	PSY	3071	3	HE	1 js	Relations interpersonnelles
+	PSY	3079	3	H	1 j	Psychologie comparée des sexes
+	PSY	3114	3	H	1 j	Les troubles mentaux graves
+	PSY	3249	3	A	1 j	Violence familiale

+	PSY	3250	3	H	1 j	Violence et agression
+	PSY	3258	3	A	1 j	Psychopathologie 2
+	PSY	3260	3	H	1 j	Théorie psychanalytique : Freud et après

Programme 1-147-1-5 Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Linguistique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les 6 crédits du bloc 72 B doivent être choisis dans une seule et même langue.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux étudiants ayant pour préoccupation principale la littérature ou l'étude du langage d'acquérir une solide formation théorique et méthodologique dans l'autre discipline, et ainsi, de former des littéraires qui connaissent à fond les différents niveaux de structuration du langage et des linguistes en mesure de nuancer et d'enrichir leurs connaissances fondamentales par une réflexion sur les dimensions de l'expressivité et de la créativité artistique que recèle le corpus littéraire. Les étudiants ayant suivi ce programme pourront poursuivre leur formation aux études supérieures dans l'un des deux départements, à leur choix, ou dans un programme de maîtrise conjointe, lorsqu'il aura été mis en place. De plus, les étudiants souhaitant interrompre leurs études après le premier cycle bénéficieront d'une formation unique et de grande qualité pour occuper des emplois orientés vers la rédaction, la révision de texte, où toute autre forme d'occupation demandant une haute maîtrise du langage.

Structure du programme

Ce programme totalise 51 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A *obligatoire* *51 cr.*

Bases en études françaises et en linguistique

	FRA	1000	3	A	1 j	Introduction aux études littéraires
	FRA	1005	3	A	1 j	Analyse de textes
	FRA	1021	3	H	1 j	Littérature et histoire de la langue
	FRA	1027	3	A	1 j	Histoire de la littérature
+	FRA	2000	3	A	2 j	Théories et méthodes critiques
+	FRA	2001	3	A	2 j	Théories et méthodes critiques: analyses
	FRA	2007	3	A	1 j	Questions d'histoire de la littérature
	FRA	3308	3	H	1 j	Littérature et linguistique
	LNG	1050	3	A	1 j	Ancien et moyen français
	LNG	1080	3	A	1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
	LNG	1400	3	A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
	LNG	1540	3	A	1 j	Notions de syntaxe
+	LNG	2050	3	H	1 j	Syntaxe du français
+	LNG	2080	3	H	1 j	Sémantique du français
+	LNG	2360	3	H	1 j	Morphologie du français
+	LNG	2400	3	H	1 j	Phonétique instrumentale du français
+	LNG	2470	3	H	1 j	Phonologie du français

Bloc 72 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Langues

	ALL	1979	3	AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1 js	Lecture en allemand 2
+	ALL	1983	3	E	1 j	Lecture en allemand 3
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2
	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1 js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1 js	Portugais avancé

Bloc 72 C *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Histoire des littératures de langue française

	FRA	1100	3	AH	1 j	Introduction à la littérature médiévale
	FRA	1102	3	A	1 j	Introduction à l'humanisme
	FRA	1110	3	A	1 j	Introduction aux classicismes
	FRA	1120	3	H	1 j	Introduction aux modernités
	FRA	1130	3	HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
	FRA	1140	3	A	1 j	Introduction à la francophonie
	FRA	1160	3	A	1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
	FRA	1161	3	H	1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
	FRA	2100	3	H	1 j	Littérature française du Moyen Âge
	FRA	2103	3	H	1 j	Littérature française de la Renaissance
	FRA	2110	3	H	1 j	Littérature française du XVIIe siècle
	FRA	2111	3	A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
	FRA	2112	3	A	1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
	FRA	2124	3	A	1 j	Littérature française du XIXe siècle
	FRA	2130	3	A	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
	FRA	2131	3	HE	1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
	FRA	2141	3	H	1 j	Littérature maghrébine
	FRA	2142	3	H	1 j	Littérature africaine
	FRA	2143	3	A	1 j	Littérature des Caraïbes
	FRA	2144	3	H	1 j	Littératures francophones d'Amérique
	FRA	2145	3	A	1 j	Littératures francophones d'Europe
	FRA	2162	3	A	1 j	Histoire du théâtre au Québec
	FRA	2180	3	A	1 j	Poésie moderne et contemporaine
	FRA	2181	3	H	1 j	Roman moderne et contemporain

Bloc 72 D *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Langue dans la francophonie

	LNG	1125	3	H	1 j	Temps et espaces francophones
	LNG	1126	3	A	1 j	Histoire du français en Amérique
	LNG	1300	3	H	1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
+	LNG	2045	3	A	1 j	Grammaire du français et linguistique
	LNG	2170	3	H	1 j	Français, langue maternelle
	TRA	2115	3	H	1 j	Histoire de la traduction
	TRA	3075	3	A	1 j	Traduction et cultures
	TRA	3125	3	A	1 j	Théories contemporaines de la traduction
+	TRA	3580	3	A	1 j	Traduction littéraire

Bloc 72 E *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Poétique et parcours de lecture

	FRA	1203	3 H	1 j	Lecture du poème
	FRA	1204	3 A	1 j	Lecture du roman
	FRA	1205	3 A	1 j	Lecture de l'essai
	FRA	1260	3 H	1 j	Lecture du texte de théâtre
	FRA	2203	3 A	1 j	Poétiques médiévales
	FRA	2204	3 H	1 j	Poétiques classiques
	FRA	2210	3 A	1 j	Poétiques modernes
	FRA	2211	3 AH	1 j	Poétiques contemporaines
	FRA	2220	3 AH	1 j	Formes narratives
	FRA	2221	3 AH	1 j	Formes poétiques
	FRA	2222	3 H	1 j	Formes de l'essai
	FRA	2223	3 H	1 j	Formes dramatiques
	FRA	2241	3 AE	1 j	Lecture des textes francophones
	FRA	2261	3 A	1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
	FRA	2263	3 A	1 j	Dramaturgie moderne
	FRA	2264	3 A	1 j	Dramaturgie québécoise

Bloc 72 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Langue avant 1800

	LNG	1120	3 A	1 j	Histoire de la langue française
+	LNG	2120	3 H	1 j	Le français moderne, de 1500 à 1789
+	LNG	2650	3 A	1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+	LNG	2660	3 A	1 j	Philologie occitane
+	LNG	2820	3 H	1 j	Linguistique historique : introduction

Bloc 72 G *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Champs sectoriels en linguistique

	LNG	1060	3 H	1 j	Stylistique
	LNG	1090	3 H	1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
	LNG	1150	3 A	1 j	Linguistique amérindienne
	LNG	2005	3 E	1 j	Introduction à la lexicométrie
	LNG	2011	3 H	1 j	Courants théoriques en linguistique
+	LNG	2100	3 H	1 j	Français québécois
	LNG	2140	3 A	1 j	Questions de bilinguisme
+	LNG	2160	3 H	1 j	Introduction à la psycholinguistique
	LNG	2240	3 H	1 j	Pragmatique
+	LNG	2250	3 H	1 j	Analyse du discours en linguistique
	LNG	2340	3 A	1 j	Langues secondes
	LNG	2350	3 A	1 j	Sociolinguistique

Bloc 72 H *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Recherches en littérature française

	FRA	2617	3 A	1 j	Identités sexuelles et littérature
	FRA	2618	3 H	1 j	Imaginaire social et littérature
	FRA	3301	3 A	1 j	Théorie des genres
	FRA	3302	3 H	1 j	Rhétorique
	FRA	3303	3 A	1 j	Narratologie
	FRA	3304	3 A	1 j	Théorie et analyse du discours poétique
	FRA	3306	3 A	1 j	Théories des identités sexuelles
	FRA	3307	3 H	1 j	Modernités : théories et problèmes
	FRA	3309	3 H	1 j	Littérature et anthropologie
	FRA	3310	3 A	1 j	Littérature et société
	FRA	3314	3 A	1 j	Littérature et philosophie
	FRA	3315	3 A	1 j	Édition critique et génétique textuelle
	FRA	3359	3 A	1 j	La recherche en littérature
	FRA	3361	3 A	1 j	Théorie du texte de théâtre
	FRA	3500	3 H	1 j	Littérature, culture, médias
	FRA	3503	3 H	1 j	Mythes et littérature
	FRA	3608	3 H	1 j	Identités culturelles et littérature

Bloc 72 I *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Recherches en linguistique

+	LNG	3020	3 A	1 j	Problèmes en histoire du français
+	LNG	3040	3 A	1 j	Syntaxe : théorie et description
+	LNG	3050	3 A	1 j	Sémantique : théorie et description
+	LNG	3070	3 A	1 j	Phonologie : théorie et description
+	LNG	3150	3 H	1 j	Linguistique du texte amérindien
+	LNG	3240	3 A	1 j	Philologie romane
+	LNG	3400	3 A	1 j	Morphologie : théorie et description
+	LNG	3560	3 H	1 j	Phonétique : théorie et description
+	LNG	3600	3 A	1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français

Programme 1-182-4-0 Version 01

Mineure en sciences cognitives J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Dans le bloc 74 B, les étudiants ne peuvent prendre de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire. Dans le bloc 74 C, les étudiants ne peuvent prendre plus de 3 crédits de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences cognitives. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Les sciences cognitives visent à comprendre la connaissance sous toutes ses formes : des formes plus périphériques impliquées dans la perception, aux formes plus centrales qui sous-tendent l'apprentissage, le langage, la résolution de problèmes et le raisonnement. Ce domaine d'étude acquiert aussi une importance pratique accrue dans une société axée sur l'information où de plus en plus de métiers et professions nécessitent de produire, d'emmagasiner, de transformer et de transmettre de l'information. L'objectif du programme est de permettre aux étudiants une formation de base en sciences cognitives, en mettant à contribution les enseignements de quatre Départements de la Faculté : informatique et recherche opérationnelle, linguistique et traduction, philosophie et psychologie. Ce programme s'inscrit bien dans les cheminements de ceux qui le compléteront avec une Majeure dans l'une des quatre disciplines, mais peut également s'avérer une excellente introduction à l'étude des sciences cognitives pour des étudiants inscrits dans d'autres programmes tels l'anthropologie, la communication, l'orthophonie ou la psychoéducation.

Structure du programme

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 27 à option et 0 au choix. Dans le bloc 74 B, les étudiants ne peuvent suivre de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire. Dans le bloc 74 C, les étudiants ne peuvent suivre plus de 3 crédits de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 74

Bloc 74 A *obligatoire* *3 cr.*

	PSY	2065	3	AHE 1 j	Processus cognitifs 1

Bloc 74 B *option* *minimum 18 cr., maximum 21 cr.*

Fondements théoriques et méthodologiques

	IFT	1810	3	AHE 1 js	Introduction à la programmation
	IFT	1990	3	H 1 js	Informatique pour sciences sociales
	LNG	1080	3	A 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
	LNG	1540	3	A 1 j	Notions de syntaxe
	PHI	1005	3	A 1 j	Logique 1
	PHI	2320	3	A 1 j	Philosophie de l'esprit
	PSY	1006	3	AH 1 j	Méthodologie scientifique 1
	PSY	1035	3	AH 1 j	Psychologie physiologique

Bloc 74 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Champs sectoriels disciplinaires

+	IFT	1166	3	AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
+	IFT	2810	3	A 1 s	Structures de données
+	IFT	2821	3	H 1 s	Introduction aux bases de données
	LNG	1000	3	H 1 j	Introduction aux langages formels
	LNG	1400	3	A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
+	LNG	2000	3	A 1 j	Grammaires formelles
+	LNG	2001	3	H 1 j	Atelier de programmation linguistique
	LNG	2005	3	E 1 j	Introduction à la lexicométrie
+	LNG	2050	3	H 1 j	Syntaxe du français
+	LNG	2160	3	H 1 j	Introduction à la psycholinguistique
	LNG	2240	3	H 1 j	Pragmatique
+	LNG	2250	3	H 1 j	Analyse du discours en linguistique
	PHI	1130	3	H 1 j	Philosophie des sciences
	PHI	1300	3	HE 1 j	Philosophie de la connaissance
	PHI	2005	3	H 1 j	Logique 2
	PHI	2180	3	H 1 j	Philosophie du langage
	PHI	2305	3	A 1 j	Théories de la connaissance
	PSY	1004	3	AH 1 j	Analyses quantitatives en psychologie 1
	PSY	2055	3	AH 1 j	Psychologie de la perception
+	PSY	3032	3	AHE 1 j	Neuropsychologie humaine
+	PSY	3063	3	H 1 j	Processus cognitifs 2
+	PSY	3083	3	H 1 j	Mémoire humaine

Programme 1-185-1-0 Version 10

B.A. spécialisé en traduction J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit aux blocs 01A, 01B et 01G durant sa 1re année; aux blocs 01C et 01D durant sa 2e année; aux blocs 01E et 01F durant sa 3e année; et au bloc 71A ou 72A durant ses 2e et 3e années. Les 6 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département. Les cours ANG 1101 et ANG 1102 ne peuvent pas être crédités dans le programme de baccalauréat en traduction. L'étudiant qui désire s'inscrire àl'orientation COOP en fait la demande à la fin de sa 1re année dans le programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Le programme de baccalauréat spécialisé en traduction offre une formation professionnelle de niveau universitaire. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste de l'anglais au français, il permet également d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...). Il peut également conduire à des études de 2e et de 3e cycles orientées vers la spécialisation ou la recherche. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein pendant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

Structure du programme

L'orientation générale comprend les segments 01 et 71, avec 51 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix. L'orientation COOP comprend les segments 01 et 72, avec 51 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix. Les étudiants de cette dernière orientation doivent aussi effectuer avec succès les stages hors programme TRA 2001, TRA 3001 et TRA 3002 (Stage en milieu de travail 1, 2 et 3).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *24 cr.*

Formation de base

	TRA	1005	3	AH 1 j	Difficultés du français écrit
	TRA	1015	3	AH 1 j	Interférences linguistiques
	TRA	1025	3	AH 1 j	Text Analysis
	TRA	1105	3	A 1 j	Concepts clés en traductologie
	TRA	1300	3	AH 1 j	Techniques de rédaction
	TRA	1400	3	AH 1 j	Recherche documentaire et terminologique
	TRA	1500	3	AH 1 j	Méthodologie de la traduction
+	TRA	2500	3	AH 1 j	Traduction générale

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Connaissances de l'anglais

	ANG	1022	3	AH 1 j	Contemporary Canadian Culture
	ANG	1023	3	A 1 j	Contemporary American Culture
+	ANG	1052	3	AE 1 j	English Grammar 1
+	ANG	1053	3	H 1 j	English Grammar 2
+	ANG	1103	3	A 1 j	English Composition 3
+	ANG	1104	3	H 1 j	English Composition 4
+	ANG	1972	3	H 1 j	Business Reading
+	ANG	1973	3	AH 1 j	Reading for the Social Sciences
+	ANG	1974	3	AHE 1 j	Reading for the Sciences

Bloc 01 C *obligatoire* *12 cr.*

Formation avancée

+	TRA	2000	3	AH 1 j	Outils informatiques des langagiers
	TRA	2115	3	H 1 j	Histoire de la traduction
+	TRA	2450	3	AH 1 j	Terminologie et terminographie
+	TRA	2550	3	AH 1 j	Traduction avancée

Bloc 01 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Langues de spécialités

	TRA	2210	3	A 1 j	Langues scientifique et technique
	TRA	2220	3	A 1 j	Langues commerciale et économique
	TRA	2250	3	A 1 j	Langues juridique et administrative
	TRA	3265	3	A 1 j	Langues médicale et pharmacologique

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Thématiques particulières

	TRA	2305G	3	AHE	1 j s	Interprétation en milieu social
	TRA	3075	3	A	1 j	Traduction et cultures
	TRA	3150	3	H	1 j	Problématiques de la traduction
	TRA	3400G	3	AHE	1 j s	Initiation à la localisation
+	TRA	3450	3	H	1 j	Terminologie et aménagement linguistique
+	TRA	3850	3	A	1 j	Introduction à l'interprétation

Bloc 01 F *obligatoire* *15 cr.*

De la théorie à la pratique

	TRA	3125	3	A	1 j	Théories contemporaines de la traduction
+	TRA	3310	3	AH	1 j	Rédaction professionnelle
+	TRA	3505	3	AH	1 j	Traduction et adaptation
+	TRA	3610	3	AH	1 j	Révision de textes
+	TRA	3900	3	AH	1 j s	Réalités professionnelles

Bloc 01 G *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Connaissances linguistiques

	LNG	1060	3	H	1 j	Stylistique
	LNG	1080	3	A	1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
	LNG	1090	3	H	1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
	LNG	1120	3	A	1 j	Histoire de la langue française
	LNG	1125	3	H	1 j	Temps et espaces francophones
	LNG	1131	3	A	1 j	Linguistic Introduction to English
	LNG	1300	3	H	1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
	LNG	1955	3	A	1 j	Notions générales de linguistique
+	LNG	2080	3	H	1 j	Sémantique du français
+	LNG	2231	3	A	1 j	History of the English Language
+	LNG	2250	3	H	1 j	Analyse du discours en linguistique
+	LNG	2390	3	A	1 j	Social and Regional Variation in English

Bloc 01 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Connaissances connexes

	ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société
	ARV	2955	3	H	1 s	Histoire du livre et de l'imprimé
	BIO	1803	3	AH	1 j s	Écologie et environnement
	CHM	1600	3	AH	1 j	Chimie de l'environnement : introduction
	COM	1150	3	AH	1 j	Rédaction en communication 1
	COM	1300	3	AH	1 j s	Théories de la communication
	COM	1500	3	AH	1 j	Communication organisationnelle
	DRT	1151G	3	AHE	1 s	Introduction à l'étude du droit
	DRT	2401G	3	AHE	1 s	Droit des affaires 1
	ECN	1000	3	AHE	1 j s	Principes d'économie
	ECN	1800	3	AHE	1 j	Économies nord-américaines
	ESP	1317	3	H	1 j	Civilisation hispano-américaine 1
	FAS	1000	3	A	1 j s	Introduction à l'interculturel
	HST	1043	3	A	1 j	Histoire des États-Unis
	HST	1905	3	H	1 j	Histoire du Canada contemporain
	HST	2904	3	A	1 j	Histoire du Québec contemporain
	IFT	1800	3	AHE	1 j s	Initiation à l'informatique
	IFT	1986	3	AHE	1 j s	Traitement informatique des textes
	JOU	2310	3	AHE	1 j s	Analyse de l'actualité
	LCO	2300	3	A	1 j	Pratiques culturelles
	PBT	1000	3	AHE	1 j s	Communication marketing
	POL	1953	3	AH	1 j s	Institutions politiques Canada – Québec
	POL	1954	3	AH	1 j s	Politique internationale
	PSL	1993	3	H	1 j	Physiologie générale
	REI	1010	3	AH	1 j	Introduction aux relations industrielles
	REI	1210	3	AH	1 j	Principes de gestion
	REI	1220	3	H	1 j	Administration des affaires

Segment 71 Propre à l'orientation générale

Bloc 71 A *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Traduction spécialisée

	TRA	1075	3	A	1 j	English Writing and Translation
+	TRA	2510	3	H	1 j	Traduction scientifique et technique
+	TRA	2520	3	H	1 j	Traduction commerciale et économique
	TRA	2750	3	A	1 j	General Translation
+	TRA	2900	3	AH	1 j	Simulation de cabinet de traduction
+	TRA	2950	6	AHE	2 j s	Pratique en milieu de travail
+	TRA	3250	3	H	1 j	Langue et traduction informatiques
+	TRA	3560	3	H	1 j	Traduction juridique et administrative
+	TRA	3570	3	H	1 j	Traduction médicale et pharmacologique
+	TRA	3580	3	A	1 j	Traduction littéraire
+	TRA	3590	3	A	1 j	Traduction cinématographique
+	TRA	3750	3	H	1 j	Specialized Translation

Segment 72 Propre à l'orientation COOP

Bloc 72 A *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Traduction spécialisée

	TRA	1075	3	A	1 j	English Writing and Translation
+	TRA	2510	3	H	1 j	Traduction scientifique et technique
+	TRA	2520	3	H	1 j	Traduction commerciale et économique
	TRA	2750	3	A	1 j	General Translation
+	TRA	3250	3	H	1 j	Langue et traduction informatiques
+	TRA	3560	3	H	1 j	Traduction juridique et administrative
+	TRA	3570	3	H	1 j	Traduction médicale et pharmacologique
+	TRA	3580	3	A	1 j	Traduction littéraire
+	TRA	3590	3	A	1 j	Traduction cinématographique
+	TRA	3750	3	H	1 j	Specialized Translation

Programme 1-185-2-0 Version 02

Majeure en traduction J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit aux blocs 70A et 70B durant sa 1re année; aux blocs 70C, 70D, 70E et 70F durant sa 2e année. Les 3 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département. Les cours ANG 1101 et ANG 1102 ne peuvent pas être crédités dans le programme de majeure en traduction.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en traduction. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme de majeure en traduction offre une formation professionnelle de niveau universitaire. Il permet de combiner une solide formation en traduction à une mineure ou à un certificat dans une autre discipline en vue d'acquérir une compétence particu-

lière. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste, il permet également d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...). Il peut également conduire à des études de 2e et de 3e cycles orientées vers la spécialisation ou la recherche. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein pendant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

Structure du programme

Ce programme totalise 39 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix. L'étudiant s'inscrit aux blocs 70A et 70B durant sa première année; aux blocs 70C, 70D, 70E et 70F durant sa deuxième année. Les 3 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département. Les cours ANG 1101 et ANG 1102 ne peuvent pas être crédités dans le programme de majeure en traduction.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *24 cr.*

Formation de base

	TRA	1005	3	AH 1 j	Difficultés du français écrit
	TRA	1015	3	AH 1 j	Interférences linguistiques
	TRA	1025	3	AH 1 j	Text Analysis
	TRA	1105	3	A 1 j	Concepts clés en traductologie
	TRA	1300	3	AH 1 j	Techniques de rédaction
	TRA	1400	3	AH 1 j	Recherche documentaire et terminologique
	TRA	1500	3	AH 1 j	Méthodologie de la traduction
+	TRA	2500	3	AH 1 j	Traduction générale

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Connaissance de l'anglais

	ANG	1022	3	AH 1 j	Contemporary Canadian Culture
	ANG	1023	3	A 1 j	Contemporary American Culture
+	ANG	1052	3	AE 1 j	English Grammar 1
+	ANG	1053	3	H 1 j	English Grammar 2
+	ANG	1103	3	A 1 j	English Composition 3
+	ANG	1104	3	H 1 j	English Composition 4
+	ANG	1972	3	H 1 j	Business Reading
+	ANG	1973	3	AH 1 j	Reading for the Social Sciences
+	ANG	1974	3	AHE 1 j	Reading for the Sciences

Bloc 70 C *obligatoire* *15 cr.*

Formation avancée

+	TRA	2000	3	AH 1 j	Outils informatiques des langagiers
+	TRA	2450	3	AH 1 j	Terminologie et terminographie
+	TRA	2550	3	AH 1 j	Traduction avancée
+	TRA	3310	3	AH 1 j	Rédaction professionnelle
+	TRA	3900	3	AH 1 js	Réalités professionnelles

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Langues de spécialités

	TRA	2210	3	A 1 j	Langues scientifique et technique
	TRA	2220	3	A 1 j	Langues commerciale et économique
	TRA	2250	3	A 1 j	Langues juridique et administrative
	TRA	3265	3	A 1 j	Langues médicale et pharmacologique

Bloc 70 E *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Traduction spécialisée

+	TRA	2510	3	H 1 j	Traduction scientifique et technique
+	TRA	2520	3	H 1 j	Traduction commerciale et économique
	TRA	2750	3	A 1 j	General Translation
+	TRA	2900	3	AH 1 j	Simulation de cabinet de traduction
+	TRA	3250	3	H 1 j	Langue et traduction informatiques
+	TRA	3505	3	AH 1 j	Traduction et adaptation
+	TRA	3560	3	H 1 j	Traduction juridique et administrative
+	TRA	3570	3	H 1 j	Traduction médicale et pharmacologique
+	TRA	3580	3	A 1 j	Traduction littéraire
+	TRA	3590	3	A 1 j	Traduction cinématographique
+	TRA	3750	3	H 1 j	Specialized Translation

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Thématiques particulières

	TRA	2305G	3	AHE 1 js	Interprétation en milieu social
	TRA	3400G	3	AHE 1 js	Initiation à la localisation
+	TRA	3450	3	H 1 j	Terminologie et aménagement linguistique
+	TRA	3610	3	AH 1 j	Révision de textes
+	TRA	3850	3	A 1 j	Introduction à l'interprétation

Certificat de traduction troisième langue

(Voir sous le Département de littératures et de langues modernes.)

Département de littérature comparée

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8117
Téléphone : 514-343-7255
Télécopieur : 514-343-2211

Introduction

Créé en 1969, le programme de littérature comparée de l'Université de Montréal a pu fêter son vingtième anniversaire en se transformant en département.

La littérature comparée, à l'Université de Montréal, se caractérise par l'importance qu'elle accorde au fait textuel dans toute sa généralité, généralité qui englobe bien sûr, mais dépasse aussi, les domaines proprement littéraires. Tout en recoupant les préoccupations traditionnelles de la discipline (comparaison de littératures nationales sur des bases thématiques, stylistiques et autres, intérêt pour la théorie du fait littéraire, son histoire, sa sociologie, etc.), le Département de littérature comparée en suit également les tendances les plus récentes et ce de plusieurs manières : linguistiquement et géographiquement d'abord, en débordant largement les limites des littératures occidentales (Chine, Japon); ensuite en élargissant son champ d'activités à l'analyse de pratiques culturelles textuelles, qu'elles soient littéraires ou non, et en les évaluant dans leurs rapports changeants à des savoirs également en flux; enfin, en visant désormais à intégrer dans ses outils de recherche tous les instruments nouveaux offerts par l'informatique.

La littérature comparée, telle qu'on la pratique à l'Université de Montréal, entend jouer le rôle de carrefour entre diverses disciplines (études littéraires, histoire, philosophie, linguistique, anthropologie, communication, sociologie, etc.). En effet, en offrant l'occasion d'explorer et de construire des outils permettant l'abord comparé de zones discursives multiples (science, philosophie, théologie) et leur confrontation à des ensembles visuels ou auditifs divers (peinture, sculpture, danse, musique, cinéma, médias de masse et médias interactifs), la littérature comparée reconstruit un lieu de dialogue et d'interrogations qui avait été largement disloqué par les processus de spécialisation et de cloisonnement disciplinaire à l'œuvre depuis la fin du XIXe siècle. Ce lieu permettra donc à toutes ces disciplines de mieux traiter, ensemble, les questions brûlantes et fondamentales auxquelles notre civilisation est confrontée et qui relèvent des humanités depuis toujours.

Directeur : Terry Cochran

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Amaryll Chanady, Ph. D. (Université d'Alberta)
Terry Cochran, Ph. D. (Minnesota)
Philippe Despoix, Ph. D. (École des Hautes Études, Paris), thèse d'État (F.U., Berlin)
Tonglin Lu, M.A. (Montréal), Ph. D. (Princeton)
Jean-Claude Guédon, Ph. D. (Wisconsin-Madison)
Wladimir Krysinski, doctorat de l'Université (Strasbourg), MSRC, en congé
Livia Monnet, Ph. D. (Vienne)

Professeurs agrégés
Jacques Cardinal, Ph. D. (Montréal)
Éric Savoy, Ph. D. (Queen's), en congé

Professeurs adjoints
Najat Rahman, Ph. D. (Wisconsin–Madison)
Julian Vigo, M.A. (New York), Ph. D. (City University of New York)

Professeur associé
Walter Moser, doctorat ès lettres (Zurich)

Professeur émérite
Antonio Gomez-Moriana

Programme 1-140-2-0 Version 01

Majeure en littérature comparée J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant peut substituer aux cours du bloc 70F des cours de langue avancés.
La Faculté recommande à l'étudiant qui ne maîtrise que deux langues d'utiliser les six crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme a comme objectif principal la spécialisation dans la discipline dans son état actuel. Cette formation comporte plusieurs volets : la maîtrise des bases de la discipline, une ouverture systématique à d'autres cultures, y compris non occidentales, la capacité de réfléchir de façon cohérente et systématique à des problèmes particuliers et d'apporter des réponses basées sur la recherche autonome, et une ouverture interdisciplinaire pour mieux rendre compte de certains phénomènes complexes qui ne peuvent être cernés de façon adéquate à travers un strict cloisonnement disciplinaire. Les diplômés du programme auront ainsi une excellente connaissance des développements actuels de notre discipline en Europe et en Amérique du Nord, et posséderont les outils essentiels à la poursuite des études supérieures au Canada aussi bien qu'à l'étranger.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *21 cr.*

Fondements

LCO	1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO	1008	3	A	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO	2040	3	H	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO	2060	3	H	1 j	Rhétorique et interprétation
LCO	2100	3	A	1 j	Littérature et théories de la culture
LCO	3010	3	H	1 js	Théories de la littérature
LCO	3030	3	H	1 j	L'essai comme pensée littéraire

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Comparaisons littéraires

LCO	1010	3	H	1 j	Littérature et ethnicité
LCO	1030	3	A	1 j	Postcolonialismes comparés
LCO	1050	3	H	1 j	Discours épique
LCO	2000	3	H	1 j	Évolution du roman
LCO	2011	3	H	1 js	Études comparatives des récits
LCO	2070	3	A	1 j	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO	3000	3	H	1 j	Cours thématique
LCO	3050	3	H	1 j	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Interdisciplinaire

FAS	1005	3	A	1 j	Introduction aux sciences humaines
FAS	1070	3	A	1 j	Avènement du monde contemporain
LCO	1001	3	A	1 j	Le textuel et le visuel
LCO	1020	3	A	1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO	1060	3	AH	1 j	Littérature et pensée scientifique
LCO	2030	3	A	1 j	Littérature, technologies et médias
LCO	2300	3	A	1 j	Pratiques culturelles
LCO	3001	3	H	1 j	Problèmes de la représentation
LCO	3020	3	AH	1 j	Littérature et diversité humaine

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Ouverture aux autres disciplines

	ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société
	ANT	2020	3	A	1 j	Anthropologie de la religion
	ANT	3625	3	H	1 j	Langue, culture et poétique
	ARV	2955	3	H	1 s	Histoire du livre et de l'imprimé
	CIN	3103	3	H	1 j	Mythologies du cinéma
	FAS	1000	3	A	1 js	Introduction à l'interculturel
	FAS	1020	3	H	1 j	Le monde Antique
	FAS	1030	3	A	1 j	Le Moyen Âge
	FAS	1040	3	H	1 j	L'Europe à la Renaissance
	FAS	1050	3	AH	1 j	L'invention de l'homme moderne
	HAR	2145	3	H	1 js	L'oeuvre d'art et ses textes
	HST	1941	3	A	1 s	L'époque moderne
	HST	1942	3	H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
	PHI	1600	3	H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
	PHI	3250	3	H	1 j	Esthétique de la littérature
+	SOL	1015	3	A	1 j	Histoire de la pensée sociale
	SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société
	TRA	2115	3	H	1 j	Histoire de la traduction
	TRA	3075	3	A	1 j	Traduction et cultures
	TRA	3125	3	A	1 j	Théories contemporaines de la traduction

Bloc 70 E *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Aires culturelles

AES	2011	3	A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES	2012	3	H	1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES	2020	3	A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES	2021	3	H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
ALL	2214	3	H	1 j	Panorama de la littérature allemande
ALL	2261	3	A	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
ALL	2271	3	A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
ALL	2321	3	H	1 j	Panorama du cinéma allemand
ALL	3262	3	A	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 2
ALL	3272	3	A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2
ANG	1033	3	H	1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG	1325	3	A	1 j	Survey of Canadian Literature
ANG	2361	3	H	1 j	Postcolonial Literature in English
ANG	2404	3	H	1 j	Literature and Transnational Feminisms
ARA	2050	3	AHE	1 j	Littérature arabe

	CIN	1107	3	H	1 j	Cinémas nationaux
+	ESP	1225	6	A	1 j	Littérature espagnole : panorama
+	ESP	1325	3	H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
	ESP	2400	3	A	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
	FRA	1110	3	A	1 j	Introduction aux classicismes
	FRA	1120	3	H	1 j	Introduction aux modernités
	FRA	2141	3	H	1 j	Littérature maghrébine
	FRA	2142	3	H	1 j	Littérature africaine
	FRA	2143	3	A	1 j	Littérature des Caraïbes
	GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
	GRM	1001	3	A	1 js	Littérature néo-hellénique
	ITL	1141	3	AH	1 j	Introduction à la littérature italienne
	ITL	2160	3	AH	1 j	Cinéma et littérature après 1945
+	ITL	2880	3	AHE	1 js	L'Italie méditerranéenne
+	ITL	3075	3	AH	1 j	Grands courants littéraires en Italie
	LAT	1031	3	A	1 j	Histoire de la littérature latine
	LCO	3521	3	A	1 j	Littératures italiennes et comparées
	PTG	1210	3	AH	1 js	Introduction à la culture portugaise
	PTG	1220	3	H	1 js	Introduction à la culture brésilienne
	PTG	2010	3	AH	1 j	Littérature portugaise
	PTG	2020	3	AH	1 j	Littérature brésilienne

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Langues

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
	ALL	1979	3	AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 js	Lecture en allemand 1
	ALL	1991	6	AHE	1 js	Allemand élémentaire
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1971	3	AH	1 j	Reading for the Humanities
+	ANG	1975	3	HE	1 js	Advanced Reading
	ARA	1951	6	A	2 j	Arabe élémentaire
	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
	CHN	1050H	6	AH	2 s	Chinois élémentaire 1
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	ESP	1991	6	AHE	1 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1996	6	AHE	1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
	ITL	1991	6	AHE	1 js	Italien élémentaire
	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
	JPN	1050H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 1
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2
	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
	RUS	1951	6	A	2 js	Russe élémentaire

L'étudiant doit avoir initialement la connaissance passive de l'anglais.

Programme 1-140-4-0 Version 01

Mineure en littérature comparée J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant qui ne possède pas une troisième langue est invité à utiliser les 6 crédits au choix pour s'initier à une langue étrangère.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme a pour objectif d'initier l'étudiant aux études en littérature comparée. Il vise à préparer l'étudiant aux études supérieures en littérature comparée et dans d'autres départements de littérature, et à offrir une formation complémentaire à tous ceux qui sont inscrits dans les divers programmes de lettres.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 à option et 6 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *6 cr.*

Méthodologies

LCO	1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO	2100	3	A	1 j	Littérature et théories de la culture

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Littérature

LCO	1008	3	A	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO	1010	3	H	1 j	Littérature et ethnicité
LCO	1030	3	A	1 j	Postcolonialismes comparés
LCO	1050	3	H	1 j	Discours épique
LCO	2000	3	H	1 j	Évolution du roman
LCO	2040	3	H	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO	2060	3	H	1 j	Rhétorique et interprétation
LCO	2070	3	A	1 j	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO	3000	3	H	1 j	Cours thématique
LCO	3010	3	H	1 js	Théories de la littérature
LCO	3030	3	H	1 j	L'essai comme pensée littéraire
LCO	3050	3	H	1 j	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Interdisciplinaire

ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société
ANT	2020	3	A	1 j	Anthropologie de la religion
ANT	3625	3	H	1 j	Langue, culture et poétique
CIN	3103	3	H	1 j	Mythologies du cinéma
FAS	1000	3	A	1 js	Introduction à l'interculturel
FAS	1005	3	A	1 j	Introduction aux sciences humaines
FAS	1070	3	A	1 j	Avènement du monde contemporain
FRA	1110	3	A	1 j	Introduction aux classicismes
FRA	1120	3	H	1 j	Introduction aux modernités
HAR	1070	3	AH	1 js	Historiographie

	HAR	2145	3	H	1 js	L'oeuvre d'art et ses textes
	HST	1941	3	A	1 s	L'époque moderne
	HST	1942	3	H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
	LCO	1001	3	A	1 j	Le textuel et le visuel
	LCO	1020	3	A	1 j	Littérature comparée et philosophie
	LCO	1060	3	AH	1 j	Littérature et pensée scientifique
	LCO	2011	3	H	1 js	Études comparatives des récits
	LCO	2030	3	A	1 j	Littérature, technologies et médias
	LCO	2300	3	A	1 j	Pratiques culturelles
	LCO	3001	3	H	1 j	Problèmes de la représentation
	LCO	3020	3	AH	1 j	Littérature et diversité humaine
	PHI	1600	3	H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
	PHI	2200	3	H	1 j	Nietzsche
	PHI	3250	3	H	1 j	Esthétique de la littérature
+	SOL	1015	3	A	1 j	Histoire de la pensée sociale
	SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Aires culturelles

	AES	2011	3	A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
	AES	2012	3	H	1 j	Littérature chinoise contemporaine
	AES	2020	3	A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
	AES	2021	3	H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
	ALL	2214	3	H	1 j	Panorama de la littérature allemande
	ALL	2261	3	A	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
	ALL	2271	3	A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
	ALL	2321	3	H	1 j	Panorama du cinéma allemand
	ANG	1033	3	H	1 j	Twentieth Century Literatures in English
	ANG	1325	3	A	1 j	Survey of Canadian Literature
	ANG	2361	3	H	1 j	Postcolonial Literature in English
	ANG	2404	3	H	1 j	Literature and Transnational Feminisms
	ARA	2050	3	AHE	1 j	Littérature arabe
	CIN	1107	3	H	1 j	Cinémas nationaux
+	ESP	1225	6	A	1 j	Littérature espagnole : panorama
+	ESP	1325	3	H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
	ESP	2400	3	A	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
	FRA	1140	3	A	1 j	Introduction à la francophonie
	FRA	2131	3	HE	1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
	FRA	2141	3	H	1 j	Littérature maghrébine
	FRA	2142	3	H	1 j	Littérature africaine
	FRA	2143	3	A	1 j	Littérature des Caraïbes
	GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
	GRM	1001	3	A	1 js	Littérature néo-hellénique
	ITL	1120	3	A	1 j	Introduction à la culture italienne
	ITL	1141	3	AH	1 j	Introduction à la littérature italienne
	ITL	2160	3	AH	1 j	Cinéma et littérature après 1945
	LAT	1031	3	A	1 j	Histoire de la littérature latine
	LCO	3521	3	A	1 j	Littératures italiennes et comparées
	PTG	1210	3	AH	1 js	Introduction à la culture portugaise
	PTG	1220	3	H	1 js	Introduction à la culture brésilienne
	PTG	2010	3	AH	1 j	Littérature portugaise
	PTG	2020	3	AH	1 j	Littérature brésilienne
	QCF	1050	3	A	1 j	Introduction au Québec

Programme 1-174-1-0 Version 02

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études cinématographiques et Littérature comparée J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours devront avoir été complétés pour chacune des deux disciplines (incluant les cours des blocs 70 D, E et F). On recommande fortement que l'étudiant qui maîtrise seulement deux langues consacre les 6 crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme offre à l'étudiant une formation bidisciplinaire en études cinématographiques et littérature comparée. Il vise à doter l'étudiant 1) d'une formation théorique et critique en littérature et en cinéma; 2) de connaissances sur l'interaction des différents médias dans la culture; 3) d'une formation transdisciplinaire grâce entre autres à plusieurs cours axés sur l'interaction des disciplines et des médias; 4) d'une spécialisation dans une aire culturelle donnée. Le programme donne accès à la maîtrise en littérature comparée et en études cinématographiques. Il constitue un atout pour entrer sur le marché du travail dans le domaine de la culture, des communications et du multimédia.

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 60 à option et 6 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *24 cr.*

Théories et méthodologies

CIN	1101	3	A	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN	1102	3	AH	1 j	Langage et matières de l'expression
CIN	1104	3	A	1 js	Culture et documentation du cinéma
CIN	2101	3	A	1 j	Théories du cinéma
LCO	1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO	1001	3	A	1 j	Le textuel et le visuel
LCO	2100	3	A	1 j	Littérature et théories de la culture
LCO	3001	3	H	1 j	Problèmes de la représentation

Bloc 70 B *option* *minimum 18 cr., maximum 21 cr.*

Disciplinaire (cinéma)

CIN	1103	3	H	1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN	1105	3	A	1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN	1109	3	A	1 s	Les genres et le cinéma
CIN	2104	3	A	1 s	Cinéma documentaire
CIN	2105	3	A	1 j	L'avènement du cinéma
CIN	2107	3	H	1 js	L'adaptation cinématographique
CIN	2108	3	A	1 j	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN	3103	3	H	1 j	Mythologies du cinéma
CIN	3104	3	A	1 j	Histoire et théorie du scénario

Bloc 70 C *option* *minimum 18 cr., maximum 21 cr.*

Disciplinaire (littérature comparée)

FAS	1000	3	A	1 js	Introduction à l'interculturel
FAS	1005	3	A	1 j	Introduction aux sciences humaines
LCO	1008	3	A	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO	1010	3	H	1 j	Littérature et ethnicité
LCO	1020	3	A	1 j	Littérature comparée et philosophie

LCO	1050	3	H	1 j	Discours épique
LCO	1060	3	AH	1 j	Littérature et pensée scientifique
LCO	2000	3	H	1 j	Évolution du roman
LCO	2011	3	H	1 js	Études comparatives des récits
LCO	2030	3	A	1 j	Littérature, technologies et médias
LCO	2040	3	H	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO	2060	3	H	1 j	Rhétorique et interprétation
LCO	2070	3	A	1 j	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO	2300	3	A	1 j	Pratiques culturelles
LCO	3000	3	H	1 j	Cours thématique
LCO	3010	3	H	1 js	Théories de la littérature
LCO	3020	3	AH	1 j	Littérature et diversité humaine
LCO	3030	3	H	1 j	L'essai comme pensée littéraire
LCO	3050	3	H	1 j	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cinéma et autres arts (cinéma)

CIN	2110	3	AH	1 js	Le cinéma et les autres arts
HAR	2030	3	A	1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR	2145	3	H	1 js	L'oeuvre d'art et ses textes
HAR	2185	3	H	1 j	Histoire de la photographie

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Aires culturelles (cinéma)

CIN	1107	3	H	1 j	Cinémas nationaux
CIN	2102	3	AH	1 j	Cinéma québécois
CIN	3101	3	A	1 j	Cinéma des différences
ESP	2400	3	A	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
GRM	1201	3	AH	1 s	Cinéma grec
ITL	2160	3	AH	1 j	Cinéma et littérature après 1945

Bloc 70 F *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Aires culturelles (littérature comparée)

	AES	2011	3	A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
	AES	2012	3	H	1 j	Littérature chinoise contemporaine
	AES	2020	3	A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
	AES	2021	3	H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
	ALL	2214	3	H	1 j	Panorama de la littérature allemande
	ALL	2261	3	A	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
	ALL	2271	3	A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
	ALL	2321	3	H	1 j	Panorama du cinéma allemand
	ANG	1033	3	H	1 j	Twentieth Century Literatures in English
	ANG	1325	3	A	1 j	Survey of Canadian Literature
	ANG	2361	3	H	1 j	Postcolonial Literature in English
	ANG	2404	3	H	1 j	Literature and Transnational Feminisms
	ARA	1001	3	A	1 s	Introduction au monde arabe 1
	ARA	2050	3	AHE	1 j	Littérature arabe
	ESP	1215	3	A	1 j	Civilisation espagnole
+	ESP	1225	6	A	1 j	Littérature espagnole : panorama
+	ESP	1325	3	H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
	FAS	1070	3	A	1 j	Avènement du monde contemporain
	FRA	1140	3	A	1 j	Introduction à la francophonie
	FRA	2131	3	HE	1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
	FRA	2141	3	H	1 j	Littérature maghrébine
	FRA	2142	3	H	1 j	Littérature africaine
	FRA	2143	3	A	1 j	Littérature des Caraïbes
	FRA	2211	3	AH	1 j	Poétiques contemporaines
	FRA	2264	3	A	1 j	Dramaturgie québécoise
	GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
+	GRC	2011	3	A	1 j	Grec intermédiaire
	GRM	1001	3	A	1 js	Littérature néo-hellénique
	ITL	1120	3	A	1 j	Introduction à la culture italienne
	ITL	1141	3	AH	1 j	Introduction à la littérature italienne
+	ITL	2110	3	A	1 s	Le roman italien contemporain
+	ITL	2880	3	AHE	1 js	L'Italie méditerranéenne
	LAT	1031	3	A	1 j	Histoire de la littérature latine
	LCO	1030	3	A	1 j	Postcolonialismes comparés
	LCO	3521	3	A	1 j	Littératures italiennes et comparées
	PTG	1210	3	AH	1 js	Introduction à la culture portugaise
	PTG	1220	3	H	1 js	Introduction à la culture brésilienne
	PTG	2010	3	AH	1 j	Littérature portugaise
	PTG	2020	3	AH	1 j	Littérature brésilienne
	QCF	1050	3	A	1 j	Introduction au Québec

Programme 1-142-1-0 Version 01

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littérature comparée et Philosophie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Parmi ses 45 crédits à option, l'étudiant doit prendre 18 crédits dans les blocs 70 B, 70 C et 70 D et 15 crédits dans les blocs 70 F, 70 G, 70 H et 70 I. L'étudiant doit choisir les 12 crédits dans une seule langue parmi celles proposées au bloc 70 E. En outre, 6 crédits feront partie des 42 crédits en littérature comparée et 6 crédits feront partie des 42 crédits en philosophie. L'étudiant qui maîtrise seulement deux langues doit consacrer les 6 crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme assure une formation approfondie en littérature comparée et en philosophie. Il vise en outre à doter l'étudiant : 1) de connaissances sur l'interaction entre les deux disciplines dans le passé et aujourd'hui; 2) d'un esprit critique qui lui permet de réfléchir en profondeur sur certaines problématiques spécifiques comme le sujet, l'identité, l'altérité et la diversité humaine; 3) de la connaissance d'une langue autre que le français et l'anglais. Le programme donne accès à la maîtrise en littérature comparée et à la maîtrise en philosophie. Il constitue un atout pour n'importe quel emploi qui exige un esprit critique et une bonne compréhension des débats politiques et sociaux actuels.

Structure du programme

Ce programme totalise 39 crédits obligatoires, 45 à option et 6 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *39 cr.*

Fondements

LCO	1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO	1008	3	A	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO	1020	3	A	1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO	2040	3	H	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO	2100	3	A	1 j	Littérature et théories de la culture
LCO	3010	3	H	1 js	Théories de la littérature

	PHI	1005	3	A	1 j	Logique 1
	PHI	1430	3	H	1 j	Éthique et politique
	PHI	1520	3	H	1 j	Introduction à la métaphysique
	PHI	1600	3	H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
	PHI	1800	3	A	1 j	Des présocratiques à Aristote
	PHI	2180	3	H	1 j	Philosophie du langage
	PHI	3250	3	H	1 j	Esthétique de la littérature

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Interdisciplinaire (littérature comparée)

	FAS	1005	3	A	1 j	Introduction aux sciences humaines
	FRA	3314	3	A	1 j	Littérature et philosophie
	LCO	1001	3	A	1 j	Le textuel et le visuel
	LCO	2030	3	A	1 j	Littérature, technologies et médias
	LCO	2060	3	H	1 j	Rhétorique et interprétation
	LCO	2300	3	A	1 j	Pratiques culturelles
	LCO	3020	3	AH	1 j	Littérature et diversité humaine
	LCO	3030	3	H	1 j	L'essai comme pensée littéraire

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Problématiques comparatistes (littérature comparée)

	LCO	1010	3	H	1 j	Littérature et ethnicité
	LCO	1030	3	A	1 j	Postcolonialismes comparés
	LCO	1060	3	AH	1 j	Littérature et pensée scientifique
	LCO	2000	3	H	1 j	Évolution du roman
	LCO	2011	3	H	1 js	Études comparatives des récits
	LCO	2070	3	A	1 j	Poésie comme pratique conceptuelle
	LCO	3000	3	H	1 j	Cours thématique
	LCO	3001	3	H	1 j	Problèmes de la représentation
	LCO	3050	3	H	1 j	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Aires culturelles (littérature comparée)

	AES	2011	3	A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
	AES	2012	3	H	1 j	Littérature chinoise contemporaine
	AES	2020	3	A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
	AES	2021	3	H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
	ALL	2214	3	H	1 j	Panorama de la littérature allemande
	ALL	2321	3	H	1 j	Panorama du cinéma allemand
	ANG	1033	3	H	1 j	Twentieth Century Literatures in English
	ANG	1325	3	A	1 j	Survey of Canadian Literature
	ANG	2361	3	H	1 j	Postcolonial Literature in English
	ANG	2404	3	H	1 j	Literature and Transnational Feminisms
	ARA	2050	3	AHE	1 j	Littérature arabe
+	ESP	1225	6	A	1 j	Littérature espagnole : panorama
+	ESP	1325	3	H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
	ESP	2400	3	A	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
	FAS	1000	3	A	1 js	Introduction à l'interculturel
	FAS	1070	3	A	1 j	Avènement du monde contemporain
	FRA	1140	3	A	1 j	Introduction à la francophonie
	FRA	2141	3	H	1 j	Littérature maghrébine
	FRA	2142	3	H	1 j	Littérature africaine
	FRA	2143	3	A	1 j	Littérature des Caraïbes
	GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
	GRM	1001	3	A	1 js	Littérature néo-hellénique
	ITL	1120	3	A	1 j	Introduction à la culture italienne
	ITL	2160	3	AH	1 j	Cinéma et littérature après 1945
	LAT	1031	3	A	1 j	Histoire de la littérature latine
	LCO	1050	3	H	1 j	Discours épique
	LCO	3521	3	A	1 j	Littératures italiennes et comparées
	PTG	1210	3	AH	1 js	Introduction à la culture portugaise
	PTG	1220	3	H	1 js	Introduction à la culture brésilienne
	PTG	2010	3	AH	1 j	Littérature portugaise
	PTG	2020	3	AH	1 j	Littérature brésilienne
	QCF	1050	3	A	1 j	Introduction au Québec

Bloc 70 E *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

Langues

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1 js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1 js	Allemand avancé 2
	ALL	1979	3	AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1 js	Lecture en allemand 2
+	ALL	1983	3	E	1 j	Lecture en allemand 3
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1975	3	HE	1 js	Advanced Reading
+	ANG	2051	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 1
+	ANG	2052	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 2
	ARA	1951	6	A	2 j	Arabe élémentaire
+	ARA	1952	3	AH	1 js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1 js	Arabe avancé
	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
	CHN	1050H	6	AH	2 s	Chinois élémentaire 1
+	CHN	1060	6	HE	1 j	Chinois élémentaire 2
+	CHN	1060H	6	A	2 s	Chinois élémentaire 2
+	CHN	2075	6	AE	1 j	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2085	6	HE	1 j	Chinois intermédiaire 2
+	CHN	3050	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+	CHN	3060	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+	CHN	3070	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+	CHN	3080	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 2
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	ESP	1991	6	AHE	1 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1996	6	AHE	1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+	ESP	2510	3	AHE	1 j	Pratique orale de l'espagnol
	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
+	GRC	2011	3	A	1 j	Grec intermédiaire
+	GRC	2021	3	H	1 j	Grec avancé (A)
+	GRC	2031	3	H	1 j	Grec avancé (B)
+	ITL	1070	3	AH	1 js	Grammaire avancée 1
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
+	ITL	2040	3	HE	1 j	Italien parlé
	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
	JPN	1050H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
+	JPN	1060H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 2
+	JPN	2075	6	A	1 s	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2085	6	H	1 j	Japonais intermédiaire 2
+	JPN	3050	3	A	1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+	JPN	3060	3	H	1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+	JPN	3070	3	A	1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+	JPN	3080	3	H	1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2
+	LAT	2011	3	A	1 j	Latin intermédiaire
+	LAT	2021	3	H	1 j	Latin avancé (A)
+	LAT	2031	3	H	1 j	Latin avancé (B)

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Philosophie et pensée scientifique (philosophie)

	PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
	PHI	1300	3	HE	1 j	Philosophie de la connaissance
	PHI	2150	3	A	1 j	Philosophie des sciences humaines
	PHI	2305	3	A	1 j	Théories de la connaissance
	PHI	2320	3	A	1 j	Philosophie de l'esprit
	PHI	3710	3	H	1 j	Philosophie anglo-américaine

Bloc 70 G *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Histoire de la philosophie (philosophie)

	PHI	1860	3	A	1 j	Introduction à la philosophie médiévale
	PHI	2615	3	H	1 j	Philosophie des Lumières
	PHI	2650	3	A	1 j	Kant : Critique de la raison pure
	PHI	2670	3	A	1 j	L'empirisme moderne
	PHI	2800	3	A	1 j	Philosophie grecque : Platon
	PHI	2810	3	H	1 j	Philosophie grecque : Aristote
	PHI	2820	3	A	1 j	Philosophie hellénistique
	PHI	2865	3	A	1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
	PHI	3530	3	A	1 j	Le rationalisme moderne
	PHI	3645	3	A	1 j	La critique de la faculté de juger

PHI	3820	3	H	1 j	La métaphysique d'Aristote
PHI	3865	3	A	1 j	Textes philosophiques : tradition latine

Bloc 70 H option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Philosophie éthico-politique (philosophie)

PHI	2421	3	H	1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI	2422	3	H	1 j	Théories politiques modernes
PHI	2425	3	H	1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI	2430	3	H	1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI	3460	3	H	1 js	Histoire de la philosophie politique
PHI	3625	3	A	1 j	Problèmes d'éthique
PHI	3630	3	H	1 j	Philosophie de l'action
PHI	3660	3	A	1 j	Philosophie du droit
PHI	3780	3	A	1 j	Figures de la philosophie européenne
PHI	3805	3	H	1 j	Aristote : éthique et politique

Bloc 70 I option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Philosophie continentale (philosophie)

PHI	1205	3	H	1 j	Philosophie française contemporaine
PHI	1255	3	H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI	2200	3	H	1 j	Nietzsche
PHI	2205	3	A	1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI	2215	3	A	1 j	Le post-structuralisme en France
PHI	2255	3	A	1 j	Théories esthétiques
PHI	2580	3	A	1 j	Philosophie de l'histoire
PHI	3255	3	A	1 j	Esthétique contemporaine
PHI	3640	3	A	1 j	Hegel
PHI	3730	3	H	1 j	Herméneutique philosophique 1
PHI	3735	3	H	1 j	Herméneutique philosophique 2
PHI	3760	3	A	1 j	Heidegger

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études anglaises et Littérature comparée

(Voir sous le Département d'études anglaises.)

B.A. spécialisé en lettres et sciences humaines

(Voir sous le Département des littératures de langue française.)

Département des littératures de langue française

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8016
Téléphone : 514-343-6225
Télécopieur : 514-343-2256

Introduction

Créé en 1962, le Département compte aujourd'hui parmi les départements de littérature française les plus importants d'Amérique du Nord. La formation qu'il dispense porte sur l'ensemble des littératures d'expression française, ainsi que sur l'histoire et la théorie littéraires.

La récente réforme en profondeur des programmes de 1er cycle permet d'associer à une solide culture littéraire et historique diverses formes de spécialisation qui ouvrent sur le monde contemporain. La mineure et la majeure en littératures de langue française peuvent être combinées respectivement à un diplôme de majeure ou à une mineure d'une autre discipline. Le baccalauréat spécialisé comporte trois orientations : histoire poétique et théories des littératures; dramaturgie; francophonie. La première orientation est la plus générale, visant l'acquisition de solides connaissances dans l'ensemble des littératures d'expression française et dans les théories littéraires; les deux autres ajoutent, à une formation de base dans ces deux domaines, une concentration de 30 crédits sur l'analyse des textes et des pratiques de théâtre (dramaturgie) ou des littératures des pays autres que la France et le Québec (francophonie). Le Département participe également à des baccalauréats bidisciplinaires, avec études cinématographiques, avec philosophie, avec linguistique et avec études anglaises, ainsi qu'au baccalauréat en lettres et sciences humaines. Il collabore par ailleurs avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement du français au secondaire.

Les programmes et formules pédagogiques favorisent le travail personnel et font une large place à la participation des étudiants. Les cours obligatoires, qui donnent la formation de base, sont nombreux en 1re année; ils le sont moins en 2e et disparaissent complètement en 3e année, où n'existent plus que des cours avec un nombre limité d'étudiants.

En plus des cours qui font habituellement partie d'un programme de littérature, le Département offre des cours de création littéraire assurés par des professeurs du Département et par des spécialistes du monde littéraire de Montréal.

Le Département reçoit aussi régulièrement un écrivain en résidence, des professeurs invités et il accueille de nombreux conférenciers.

Pour toute information supplémentaire sur les programmes, s'adresser à premiercycle@littfra.umontreal.ca ou à la responsable, Marie-Pascale Huglo, 514-343-6378.

Directeur : Benoît Melançon

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Jean-Philippe Beaulieu, M.A. (Waterloo), Ph. D. (Ottawa)
Lucie Bourassa, M.A. (UQTR), Ph. D. (Montréal)
Micheline Cambron, Ph. D. (Montréal), Secrétaire de Faculté, vice-doyenne
Guy Laflèche, M.A. (Strasbourg), doctorat de 3e cycle (Paris)
Jean Larose, M.A. (Montréal), doctorat de 3e cycle (Paris), en congé
Catherine Mavrikakis, Ph. D. (Montréal)
Éric Méchoulan, Ph. D. en littérature comparée (Montréal), doctorat en lettres modernes (Paris III)
Benoît Melançon, Ph. D. (Montréal)
Ginette Michaud, Ph. D. (Montréal)
Élisabeth Nardout-Lafarge, M.A. (Limoges), Ph. D. (McGill)
Christiane Ndiaye, M.A. (Bordeaux), Ph. D. (Montréal), en congé
Pierre Nepveu, M.A. (Montpellier), Ph. D. (Montréal)
Michel Pierssens, D.E.S. (Tours), doctorat de 3e cycle (Aix-Marseille)
Pierre Popovic, Licence en philologie romane (Liège), Ph. D. (Montréal)
Antoine Soare, Ph. D. (McGill)
Stéphane Vachon, doctorat ès lettres modernes (Paris VIII)

Professeurs agrégés
Jean-François Cottier, doctorat en Lettres (Paris IV)
Gilbert David, Ph. D. (Montréal)
Josias Semujanga, Ph. D. (Laval)
Gilles Dupuis, M.A. (Ottawa), Ph. D. en littérature comparée (Montréal), en congé
Francis Gingras, doctorat de l'Université (Montpellier)
Marie-Pascale Huglo, Ph. D. (Montréal)
Andrea Oberhuber, Ph. D. en philologie romane (Innsbruck)
Benjamin Victor, Ph. D. en études classiques (Michigan)

Professeurs adjoints
Jeanne Bovet, M.A. (Laval), Ph. D. (Montréal)
Ugo Dionne, M.A. (Montréal), doctorat en langue et littérature françaises (Paris III)
Martine-Emmanuelle Lapointe, Ph. D. (Montréal)
Karim Larose, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés
Nicole Deschamps, doctorat de l'Université (Paris)
Bruno Roy, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites
Bernard Beugnot
Jacques Brault
Lise Gauvin
Laurent Mailhot
Gilles Marcotte
Robert Melançon

Programme 1-145-1-5 Version 01

B.A. spécialisé en littératures de langue française J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01A et selon l'orientation choisie aux cours suivants : pour l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures, aux cours des blocs 83A et B, pour l'orientation Dramaturgie, à deux cours du 84A ainsi qu'à des cours à option des blocs 84G et H, et pour l'orientation Francophonie, aux cours des blocs 85A, F et G.

En 2e année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B et, pour l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures, à un cours du bloc 84A;

Il complète l'entièreté de son programme en s'inscrivant à des cours à option.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle FRA.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Structure du programme

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *15 cr.*

FRA	1000	3	A	1 j	Introduction aux études littéraires
FRA	1005	3	A	1 j	Analyse de textes
FRA	1009	3	AHE	1 j	Grammaire du français
FRA	1021	3	H	1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA	1027	3	A	1 j	Histoire de la littérature

Bloc 01 B *obligatoire* *9 cr.*

+ FRA	2000	3	A	2 j	Théories et méthodes critiques
+ FRA	2001	3	A	2 j	Théories et méthodes critiques: analyses
FRA	2007	3	A	1 j	Questions d'histoire de la littérature

Segment 83

Bloc 83 A *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

FRA	1100	3	AH	1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA	1102	3	A	1 j	Introduction à l'humanisme
FRA	1110	3	A	1 j	Introduction aux classicismes
FRA	1120	3	H	1 j	Introduction aux modernités
FRA	1130	3	HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA	1140	3	A	1 j	Introduction à la francophonie
FRA	1160	3	A	1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA	1161	3	H	1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)

Bloc 83 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

FRA	1203	3	H	1 j	Lecture du poème
FRA	1204	3	A	1 j	Lecture du roman
FRA	1205	3	A	1 j	Lecture de l'essai
FRA	1260	3	H	1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA	1704	3	AHE	1 j	Création littéraire
FRA	1705	3	H	1 j	Entendre, voir, écrire

Bloc 83 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

FRA	2100	3	H	1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA	2103	3	H	1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA	2110	3	H	1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA	2111	3	A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA	2112	3	A	1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA	2124	3	A	1 j	Littérature française du XIXe siècle
FRA	2130	3	A	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA	2131	3	HE	1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA	2141	3	H	1 j	Littérature maghrébine
FRA	2142	3	H	1 j	Littérature africaine
FRA	2143	3	A	1 j	Littérature des Caraïbes
FRA	2144	3	H	1 j	Littératures francophones d'Amérique
FRA	2145	3	A	1 j	Littératures francophones d'Europe
FRA	2162	3	A	1 j	Histoire du théâtre au Québec
FRA	2180	3	A	1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA	2181	3	H	1 j	Roman moderne et contemporain
FRA	2182	3	A	1 j	Problèmes d'histoire des genres
FRA	2183	3	HE	1 j	Histoire de la littérature des femmes
FRA	2184	3	H	1 j	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA	2185	3	H	1 j	Histoire de la littérature populaire

Bloc 83 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

FRA	2203	3	A	1 j	Poétiques médiévales
FRA	2204	3	H	1 j	Poétiques classiques
FRA	2210	3	A	1 j	Poétiques modernes
FRA	2211	3	AH	1 j	Poétiques contemporaines
FRA	2220	3	AH	1 j	Formes narratives
FRA	2221	3	AH	1 j	Formes poétiques
FRA	2222	3	H	1 j	Formes de l'essai
FRA	2223	3	H	1 j	Formes dramatiques
FRA	2224	3	A	1 j	Formes brèves
FRA	2241	3	AE	1 j	Lecture des textes francophones
FRA	2261	3	A	1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA	2263	3	A	1 j	Dramaturgie moderne
FRA	2264	3	A	1 j	Dramaturgie québécoise
FRA	2265	3	H	1 j	Questions d'analyse dramaturgique
FRA	2280	3	H	1 j	Problèmes de poétique
FRA	2284	3	E	1 j	Paralittératures
FRA	2285	3	A	1 j	Les récits de soi
FRA	3220	3	H	1 j	Auteur français
FRA	3230	3	A	1 j	Auteur québécois
FRA	3241	3	E	1 j	Auteur francophone
FRA	3242	3	H	1 j	Questions de littérature francophone

Bloc 83 E *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

FRA	3301	3	A	1 j	Théorie des genres
FRA	3302	3	H	1 j	Rhétorique
FRA	3303	3	A	1 j	Narratologie
FRA	3304	3	A	1 j	Théorie et analyse du discours poétique
FRA	3306	3	A	1 j	Théories des identités sexuelles
FRA	3307	3	H	1 j	Modernités : théories et problèmes
FRA	3308	3	H	1 j	Littérature et linguistique
FRA	3309	3	H	1 j	Littérature et anthropologie
FRA	3310	3	A	1 j	Littérature et société
FRA	3313	3	H	1 j	Littérature et psychanalyse
FRA	3314	3	A	1 j	Littérature et philosophie
FRA	3315	3	A	1 j	Édition critique et génétique textuelle
FRA	3359	3	A	1 j	La recherche en littérature
FRA	3360	3	H	1 j	Théorie de la représentation théâtrale
FRA	3361	3	A	1 j	Théorie du texte de théâtre
FRA	3362	3	H	1 j	Théorie des formes dramatiques

Bloc 83 F *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

	FRA	1011	3 A	1 j	Le français aujourd'hui
	FRA	1013	3 H	1 j	La rédaction
	LNG	1050	3 A	1 j	Ancien et moyen français
	LNG	1060	3 H	1 j	Stylistique
	LNG	1061G	3 AHE	1 js	De la grammaire au style
	LNG	1062G	3 AHE	1 js	Le lexique : particularités, difficultés
	LNG	1125	3 H	1 j	Temps et espaces francophones
	LNG	1126	3 A	1 j	Histoire du français en Amérique
	LNG	1955	3 A	1 j	Notions générales de linguistique
+	LNG	2100	3 H	1 j	Français québécois
+	LNG	2250	3 H	1 j	Analyse du discours en linguistique

Bloc 83 G *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

	FRA	2500	3 H	1 j	La littérature et les autres arts
	FRA	2509	3 A	1 j	La chanson
	FRA	2510	3 H	1 j	La bande dessinée
	FRA	3500	3 H	1 j	Littérature, culture, médias
	FRA	3503	3 H	1 j	Mythes et littérature
	FRA	3504	3 A	1 j	Littérature et spatialité
	FRA	3505	3 A	1 j	Littérature et informatique

Bloc 83 H *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

	CIN	2110	3 AH	1 js	Le cinéma et les autres arts
	FAS	1005	3 A	1 j	Introduction aux sciences humaines
	FAS	1020	3 H	1 j	Le monde Antique
	FAS	1030	3 A	1 j	Le Moyen Âge
	FAS	1040	3 H	1 j	L'Europe à la Renaissance
	FAS	1050	3 AH	1 j	L'invention de l'homme moderne
	FAS	1070	3 A	1 j	Avènement du monde contemporain
	LCO	1001	3 A	1 j	Le textuel et le visuel
	LCO	2030	3 A	1 j	Littérature, technologies et médias
	LCO	3001	3 H	1 j	Problèmes de la représentation
	SRL	1025	3 AHE	1 js	Christianisme, arts et littérature

Bloc 83 I *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

	FRA	2602	3 H	1 j	Presse et littérature
	FRA	2617	3 A	1 j	Identités sexuelles et littérature
	FRA	2618	3 H	1 j	Imaginaire social et littérature
	FRA	3607	3 H	1 j	La littérature dans l'espace public
	FRA	3608	3 H	1 j	Identités culturelles et littérature
	FRA	3609	3 A	1 j	Sociabilités littéraires
	FRA	3611	3 A	1 j	Les avant-gardes
	FRA	3641	3 E	1 j	Littérature et civilisation africaines

Bloc 83 J *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

	CIN	3101	3 A	1 j	Cinéma des différences
	FAS	1000	3 A	1 js	Introduction à l'interculturel
	ITL	2270	3 A	1 js	Italie-Québec: Parcours interculturels
	LCO	1010	3 H	1 j	Littérature et ethnicité
	LCO	1020	3 A	1 j	Littérature comparée et philosophie
	LCO	2100	3 A	1 j	Littérature et théories de la culture
	LCO	2300	3 A	1 j	Pratiques culturelles
	SRL	3011	3 AHE	1 js	Fondements religieux de l'Occident

Bloc 83 K *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

	FRA	2706	3 A	1 j	Critique littéraire
	FRA	2707	3 H	1 j	Pratique des genres
	FRA	2760	3 A	1 j	L'écriture dramatique
	FRA	3708	3 A	1 j	Pastiches et mélanges
	FRA	3709	3 H	1 j	Les chantiers de la création
	FRA	3760	3 H	1 j	Critique théâtrale

Bloc 83 L *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

+	CIN	2003	3 A	1 j	Pratique scénaristique
	CIN	2109	3 A	1 js	Critique cinématographique

Segment 84

Bloc 84 A *obligatoire* *15 cr.*

	FRA	1160	3 A	1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
	FRA	1161	3 H	1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
	FRA	2162	3 A	1 j	Histoire du théâtre au Québec
	FRA	3360	3 H	1 j	Théorie de la représentation théâtrale

Bloc 84 B *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

	FRA	1260	3 H	1 j	Lecture du texte de théâtre
	FRA	2223	3 H	1 j	Formes dramatiques
	FRA	2261	3 A	1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
	FRA	2263	3 A	1 j	Dramaturgie moderne
	FRA	2264	3 A	1 j	Dramaturgie québécoise
	FRA	2265	3 H	1 j	Questions d'analyse dramaturgique
	FRA	2760	3 A	1 j	L'écriture dramatique
	FRA	2862	3 H	1 j	Recherches en dramaturgie
	FRA	3760	3 H	1 j	Critique théâtrale
+	FRA	3860	3 HE	1 j	Stage en milieu théâtral

Bloc 84 C *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

	FRA	2706	3 A	1 j	Critique littéraire
	FRA	2707	3 H	1 j	Pratique des genres
	FRA	3708	3 A	1 j	Pastiches et mélanges
	FRA	3709	3 H	1 j	Les chantiers de la création

Bloc 84 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

	FRA	2805	3 A	1 j	Littérature et édition
	FRA	2806	3 A	1 s	L'émission littéraire
+	FRA	3819	3 AHE	1 j	Stage dans une maison d'édition
	FRA	3825	3 H	1 j	Pratiques de l'édition numérique

Bloc 84 E *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

	ALL	2321	3 H	1 j	Panorama du cinéma allemand
	ANG	2115	3 A	1 j	Shakespeare
+	ESP	3252	3 AH	1 j	Roman et théâtre espagnols du XXe siècle
+	ESP	3326	3 A	1 j	Narration et théâtre hispano-américains
+	ESP	3435	3 H	1 j	Théâtre hispanique du Siècle d'or
	GRC	1031	3 A	1 j	Introduction à la littérature grecque
+	GRC	3140	3 AH	1 j	La tragédie et la comédie
+	LAT	3160	3 H	1 j	Le théâtre latin

Bloc 84 F *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

	FRA	1100	3 AH	1 j	Introduction à la littérature médiévale
	FRA	1102	3 A	1 j	Introduction à l'humanisme
	FRA	1110	3 A	1 j	Introduction aux classicismes
	FRA	1120	3 H	1 j	Introduction aux modernités
	FRA	1130	3 HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
	FRA	1140	3 A	1 j	Introduction à la francophonie
	FRA	2100	3 H	1 j	Littérature française du Moyen Âge
	FRA	2103	3 H	1 j	Littérature française de la Renaissance
	FRA	2110	3 H	1 j	Littérature française du XVIIe siècle
	FRA	2111	3 A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
	FRA	2112	3 A	1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
	FRA	2124	3 A	1 j	Littérature française du XIXe siècle
	FRA	2130	3 A	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
	FRA	2131	3 HE	1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
	FRA	2141	3 H	1 j	Littérature maghrébine
	FRA	2142	3 H	1 j	Littérature africaine
	FRA	2143	3 A	1 j	Littérature des Caraïbes
	FRA	2144	3 H	1 j	Littératures francophones d'Amérique
	FRA	2145	3 A	1 j	Littératures francophones d'Europe
	FRA	2180	3 A	1 j	Poésie moderne et contemporaine
	FRA	2181	3 H	1 j	Roman moderne et contemporain
	FRA	2182	3 A	1 j	Problèmes d'histoire des genres
	FRA	2183	3 HE	1 j	Histoire de la littérature des femmes
	FRA	2184	3 H	1 j	Histoire de la littérature de jeunesse
	FRA	2185	3 H	1 j	Histoire de la littérature populaire

Bloc 84 G *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

	FRA	1203	3 H	1 j	Lecture du poème
	FRA	1204	3 A	1 j	Lecture du roman
	FRA	1205	3 A	1 j	Lecture de l'essai
	FRA	2203	3 A	1 j	Poétiques médiévales
	FRA	2204	3 H	1 j	Poétiques classiques
	FRA	2210	3 A	1 j	Poétiques modernes
	FRA	2211	3 AH	1 j	Poétiques contemporaines
	FRA	2220	3 AH	1 j	Formes narratives
	FRA	2221	3 AH	1 j	Formes poétiques
	FRA	2222	3 H	1 j	Formes de l'essai
	FRA	2223	3 H	1 j	Formes dramatiques
	FRA	2224	3 A	1 j	Formes brèves
	FRA	2241	3 AE	1 j	Lecture des textes francophones
	FRA	2280	3 H	1 j	Problèmes de poétique
	FRA	2284	3 E	1 j	Paralittératures
	FRA	2285	3 A	1 j	Les récits de soi
	FRA	3220	3 H	1 j	Auteur français

	FRA	3230	3	A	1 j	Auteur québécois
	FRA	3241	3	E	1 j	Auteur francophone
	FRA	3242	3	H	1 j	Questions de littérature francophone

Bloc 84 H *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

	FRA	3301	3	A	1 j	Théorie des genres
	FRA	3302	3	H	1 j	Rhétorique
	FRA	3303	3	A	1 j	Narratologie
	FRA	3304	3	A	1 j	Théorie et analyse du discours poétique
	FRA	3306	3	A	1 j	Théories des identités sexuelles
	FRA	3307	3	H	1 j	Modernités : théories et problèmes
	FRA	3308	3	H	1 j	Littérature et linguistique
	FRA	3309	3	H	1 j	Littérature et anthropologie
	FRA	3310	3	A	1 j	Littérature et société
	FRA	3313	3	H	1 j	Littérature et psychanalyse
	FRA	3314	3	A	1 j	Littérature et philosophie
	FRA	3315	3	A	1 j	Édition critique et génétique textuelle
	FRA	3359	3	A	1 j	La recherche en littérature

Bloc 84 I *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

	FRA	1011	3	A	1 j	Le français aujourd'hui
	FRA	1013	3	H	1 j	La rédaction
	LNG	1050	3	A	1 j	Ancien et moyen français
	LNG	1060	3	H	1 j	Stylistique
	LNG	1061G	3	AHE	1 js	De la grammaire au style
	LNG	1062G	3	AHE	1 js	Le lexique : particularités, difficultés
	LNG	1125	3	H	1 j	Temps et espaces francophones
	LNG	1126	3	A	1 j	Histoire du français en Amérique
	LNG	1955	3	A	1 j	Notions générales de linguistique
+	LNG	2100	3	H	1 j	Français québécois
+	LNG	2250	3	H	1 j	Analyse du discours en linguistique

Bloc 84 J *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

	FRA	2500	3	H	1 j	La littérature et les autres arts
	FRA	2602	3	H	1 j	Presse et littérature
	FRA	2617	3	A	1 j	Identités sexuelles et littérature
	FRA	2618	3	H	1 j	Imaginaire social et littérature
	FRA	3607	3	H	1 j	La littérature dans l'espace public
	FRA	3608	3	H	1 j	Identités culturelles et littérature
	FRA	3609	3	A	1 j	Sociabilités littéraires
	FRA	3611	3	A	1 j	Les avant-gardes
	FRA	3641	3	E	1 j	Littérature et civilisation africaines

Bloc 84 K *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

	AES	2011	3	A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
	AES	2012	3	H	1 j	Littérature chinoise contemporaine
	AES	2020	3	A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
	AES	2021	3	H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
	ALL	2200	3	A	1 j	Introduction à la littérature allemande
	ALL	2214	3	H	1 j	Panorama de la littérature allemande
	ALL	2250	3	H	1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
	ALL	2261	3	A	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
	ALL	2271	3	A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
	ALL	3262	3	A	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 2
	ALL	3272	3	A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2
	ANG	1001	3	A	1 j	Reading Poetry
	ANG	1002	3	A	1 j	Reading Fiction
	ANG	1031	3	A	1 j	Survey of British Literature to 1650
	ANG	1032	3	A	1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
	ANG	1033	3	H	1 j	Twentieth Century Literatures in English
	ANG	1320	3	A	1 j	Children's Literature in English
	ANG	1390	3	H	1 j	Twentieth Century Short Story
	ANG	1401	3	A	1 j	Quebec Writing in English
	ANG	1500	3	H	1 j	African-American Literature
	ANG	1600	3	A	1 j	Detective Fiction
	ANG	1655	3	A	1 j	Travel Literature in English
	ANG	1750	3	A	1 j	Science Fiction and Fantasy
	ANG	2153	3	A	1 j	British Literature 1790 to 1900
	ANG	2163	3	H	1 j	British Literature 1900 to Present
	ANG	2173	3	A	1 j	American Literature 1776 to 1900
	ANG	2183	3	A	1 j	American Literature 1900 to Present
	ANG	2325	3	H	1 j	Contemporary Canadian Literature
	ANG	2361	3	H	1 j	Postcolonial Literature in English
	ANG	2404	3	H	1 j	Literature and Transnational Feminisms
	ANG	2461	3	A	1 j	Sexuality and Representation
	ARA	2050	3	AHE	1 j	Littérature arabe
	ESP	2400	3	A	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
	GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
	GRM	1001	3	A	1 js	Littérature néo-hellénique

Bloc 84 L *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
	ALL	1979	3	AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 js	Lecture en allemand 1
	ALL	1991	6	AHE	1 js	Allemand élémentaire
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1971	3	AH	1 j	Reading for the Humanities
+	ANG	1975	3	HE	1 js	Advanced Reading
	ARA	1951	6	A	2 j	Arabe élémentaire
	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
	CHN	1050H	6	AH	2 s	Chinois élémentaire 1
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	ESP	1991	6	AHE	1 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1996	6	AHE	1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
	ITL	1991	6	AHE	1 js	Italien élémentaire
	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
	JPN	1050H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 1
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2
	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
	RUS	1951	6	A	2 js	Russe élémentaire

Bloc 84 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

	ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société
	ANT	1900	3	AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
	CIN	1101	3	A	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
	CIN	1103	3	H	1 j	Courants du cinéma contemporain
	CIN	2101	3	A	1 j	Théories du cinéma
	CIN	2102	3	AH	1 j	Cinéma québécois
	CIN	2110	3	AH	1 js	Le cinéma et les autres arts
	CIN	3104	3	A	1 j	Histoire et théorie du scénario
	HAR	1070	3	AH	1 js	Historiographie
	HAR	1090	3	A	1 js	La Renaissance : une définition
	HAR	1130	3	H	1 j	Autour de l'impressionnisme
	HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
	HAR	1200	3	H	1 js	Introduction à l'art moderne
	HAR	2145	3	H	1 js	L'oeuvre d'art et ses textes
	HAR	2185	3	H	1 j	Histoire de la photographie
	HAR	2294	3	H	1 js	L'art des révolutions (1789-1871)
	HAR	2360	3	AH	1 js	Les avant-gardes historiques
	HAR	3040	3	A	1 j	Critique d'art : histoire et pratique
	HAR	3220	3	H	1 j	L'art actuel
	HAR	3900	3	H	1 j	Théories de l'art
	HGL	1021	3	A	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
	HGL	1031	3	A	1 j	Mythe et religion dans le monde romain
	HST	1010	3	A	1 j	Histoire : fondements et méthodes
	HST	1931	3	A	1 s	L'Antiquité
+	HST	2023	3	H	1 j	Introduction à la discipline historique
	HST	2108	3	A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
	HST	2261	3	A	1 j	Société française d'Ancien Régime
	HST	2267	3	H	1 s	Histoire de la France contemporaine
	HST	2904	3	A	1 j	Histoire du Québec contemporain
	ITL	2160	3	AH	1 j	Cinéma et littérature après 1945
+	ITL	2195	3	AH	1 j	Société et culture en Italie
	MUL	1101	3	A	1 j	Histoire générale de la musique 1
	MUL	1102	3	H	1 j	Histoire générale de la musique 2
	MUL	2112	3	A	1 j	Histoire de la musique au Canada
	PHI	2180	3	H	1 j	Philosophie du langage

Programme 1-145-2-5 Version 00

Majeure en littératures de langue française J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 83A et B. En 2e année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète l'entièreté de son programme en s'inscrivant à des cours à option. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle FRA.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La majeure, construite à partir de l'orientation « Histoire, poétique et théorie des littératures « du baccalauréat spécialisé, propose une solide formation de base en études littéraires. Associée à une mineure, elle mène les étudiants ne souhaitant pas se consacrer uniquement aux études littéraires au monde de l'édition, de la rédaction et des communications. Elle permet également aux étudiants désireux de mener des études supérieures, après avoir complété leur baccalauréat par une mineure, de le faire sans avoir à suivre une propédeutique trop lourde.

Structure du programme

Ce programme comprend les segments 01 et 83, et totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *15 cr.*

Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

	FRA	1000	3	A	1 j	Introduction aux études littéraires
	FRA	1005	3	A	1 j	Analyse de textes
	FRA	1009	3	AHE	1 j	Grammaire du français
	FRA	1021	3	H	1 j	Littérature et histoire de la langue
	FRA	1027	3	A	1 j	Histoire de la littérature

Bloc 01 B *obligatoire* *9 cr.*

Lectures critiques

+	FRA	2000	3	A	2 j	Théories et méthodes critiques
+	FRA	2001	3	A	2 j	Théories et méthodes critiques: analyses
	FRA	2007	3	A	1 j	Questions d'histoire de la littérature

Segment 83 Histoire, poétique et théorie des littératures

Bloc 83 A *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Introductions à l'histoire des littératures

FRA	1100	3	AH	1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA	1102	3	A	1 j	Introduction à l'humanisme
FRA	1110	3	A	1 j	Introduction aux classicismes
FRA	1120	3	H	1 j	Introduction aux modernités
FRA	1130	3	HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA	1140	3	A	1 j	Introduction à la francophonie
FRA	1160	3	A	1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA	1161	3	H	1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)

Bloc 83 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Initiations à l'analyse et à l'écriture

FRA	1203	3	H	1 j	Lecture du poème
FRA	1204	3	A	1 j	Lecture du roman
FRA	1205	3	A	1 j	Lecture de l'essai
FRA	1260	3	H	1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA	1704	3	AHE	1 j	Création littéraire
FRA	1705	3	H	1 j	Entendre, voir, écrire

Bloc 83 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Histoire des littératures

FRA	2100	3	H	1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA	2103	3	H	1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA	2110	3	H	1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA	2111	3	A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA	2112	3	A	1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA	2124	3	A	1 j	Littérature française du XIXe siècle
FRA	2130	3	A	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA	2131	3	HE	1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA	2141	3	H	1 j	Littérature maghrébine
FRA	2142	3	H	1 j	Littérature africaine
FRA	2143	3	A	1 j	Littérature des Caraïbes
FRA	2144	3	H	1 j	Littératures francophones d'Amérique
FRA	2145	3	A	1 j	Littératures francophones d'Europe
FRA	2162	3	A	1 j	Histoire du théâtre au Québec
FRA	2180	3	A	1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA	2181	3	H	1 j	Roman moderne et contemporain
FRA	2182	3	A	1 j	Problèmes d'histoire des genres
FRA	2183	3	HE	1 j	Histoire de la littérature des femmes
FRA	2184	3	H	1 j	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA	2185	3	H	1 j	Histoire de la littérature populaire

Bloc 83 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Poétiques et parcours de lecture

FRA	2203	3	A	1 j	Poétiques médiévales
FRA	2204	3	H	1 j	Poétiques classiques
FRA	2210	3	A	1 j	Poétiques modernes
FRA	2211	3	AH	1 j	Poétiques contemporaines
FRA	2220	3	AH	1 j	Formes narratives
FRA	2221	3	AH	1 j	Formes poétiques
FRA	2222	3	H	1 j	Formes de l'essai
FRA	2223	3	H	1 j	Formes dramatiques
FRA	2224	3	A	1 j	Formes brèves
FRA	2241	3	AE	1 j	Lecture des textes francophones
FRA	2261	3	A	1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA	2263	3	A	1 j	Dramaturgie moderne
FRA	2264	3	A	1 j	Dramaturgie québécoise
FRA	2265	3	H	1 j	Questions d'analyse dramaturgique
FRA	2280	3	H	1 j	Problèmes de poétique
FRA	2284	3	E	1 j	Paralittératures
FRA	2285	3	A	1 j	Les récits de soi
FRA	3220	3	H	1 j	Auteur français
FRA	3230	3	A	1 j	Auteur québécois
FRA	3241	3	E	1 j	Auteur francophone
FRA	3242	3	H	1 j	Questions de littérature francophone

Bloc 83 E *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Théories

FRA	3301	3	A	1 j	Théorie des genres
FRA	3302	3	H	1 j	Rhétorique
FRA	3303	3	A	1 j	Narratologie
FRA	3304	3	A	1 j	Théorie et analyse du discours poétique

FRA	3306	3	A	1 j	Théories des identités sexuelles
FRA	3307	3	H	1 j	Modernités : théories et problèmes
FRA	3308	3	H	1 j	Littérature et linguistique
FRA	3309	3	H	1 j	Littérature et anthropologie
FRA	3310	3	A	1 j	Littérature et société
FRA	3313	3	H	1 j	Littérature et psychanalyse
FRA	3314	3	A	1 j	Littérature et philosophie
FRA	3315	3	A	1 j	Édition critique et génétique textuelle
FRA	3359	3	A	1 j	La recherche en littérature
FRA	3360	3	H	1 j	Théorie de la représentation théâtrale
FRA	3361	3	A	1 j	Théorie du texte de théâtre
FRA	3362	3	H	1 j	Théorie des formes dramatiques

Bloc 83 F *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Langue française

FRA	1011	3	A	1 j	Le français aujourd'hui
FRA	1013	3	H	1 j	La rédaction
LNG	1050	3	A	1 j	Ancien et moyen français
LNG	1060	3	H	1 j	Stylistique
LNG	1061G	3	AHE	1 js	De la grammaire au style
LNG	1062G	3	AHE	1 js	Le lexique : particularités, difficultés
LNG	1125	3	H	1 j	Temps et espaces francophones
LNG	1126	3	A	1 j	Histoire du français en Amérique
LNG	1955	3	A	1 j	Notions générales de linguistique
+ LNG	2100	3	H	1 j	Français québécois
+ LNG	2250	3	H	1 j	Analyse du discours en linguistique

Bloc 83 G *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Intermédialité et interdisciplinarité

FRA	2500	3	H	1 j	La littérature et les autres arts
FRA	2509	3	A	1 j	La chanson
FRA	2510	3	H	1 j	La bande dessinée
FRA	3500	3	H	1 j	Littérature, culture, médias
FRA	3503	3	H	1 j	Mythes et littérature
FRA	3504	3	A	1 j	Littérature et spatialité
FRA	3505	3	A	1 j	Littérature et informatique

Bloc 83 H *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Compléments aux approches interdisciplinaires

CIN	2110	3	AH	1 js	Le cinéma et les autres arts
LCO	1001	3	A	1 j	Le textuel et le visuel
LCO	2030	3	A	1 j	Littérature, technologies et médias
LCO	3001	3	H	1 j	Problèmes de la représentation

Bloc 83 I *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Études culturelles

FRA	2602	3	H	1 j	Presse et littérature
FRA	2617	3	A	1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA	2618	3	H	1 j	Imaginaire social et littérature
FRA	3607	3	H	1 j	La littérature dans l'espace public
FRA	3608	3	H	1 j	Identités culturelles et littérature
FRA	3609	3	A	1 j	Sociabilités littéraires
FRA	3611	3	A	1 j	Les avant-gardes
FRA	3641	3	E	1 j	Littérature et civilisation africaines

Bloc 83 J *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Compléments aux études culturelles

CIN	3101	3	A	1 j	Cinéma des différences
FAS	1000	3	A	1 js	Introduction à l'interculturel
LCO	1010	3	H	1 j	Littérature et ethnicité
LCO	1020	3	A	1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO	2100	3	A	1 j	Littérature et théories de la culture
LCO	2300	3	A	1 j	Pratiques culturelles

Bloc 83 K *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Pratiques d'écriture

FRA	2706	3	A	1 j	Critique littéraire
FRA	2707	3	H	1 j	Pratique des genres
FRA	2760	3	A	1 j	L'écriture dramatique
FRA	3708	3	A	1 j	Pastiches et mélanges
FRA	3709	3	H	1 j	Les chantiers de la création
FRA	3760	3	H	1 j	Critique théâtrale

Bloc 83 L *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Compléments aux pratiques d'écriture

+ CIN	1004	3	H	1 js	Laboratoire de scénarisation
+ CIN	2003	3	A	1 j	Pratique scénaristique
CIN	2109	3	A	1 js	Critique cinématographique

Bloc 83 M *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Métiers de l'édition et de la culture

FRA	2805	3	A	1 j	Littérature et édition
FRA	2806	3	A	1 s	L'émission littéraire
FRA	2862	3	H	1 j	Recherches en dramaturgie
+ FRA	3819	3	AHE	1 j	Stage dans une maison d'édition
FRA	3825	3	H	1 j	Pratiques de l'édition numérique
+ FRA	3860	3	HE	1 j	Stage en milieu théâtral

Bloc 83 N *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Compléments aux métiers de l'édition et de la culture

ANT	3141	3	A	1 j	Technologies de la représentation
ARV	2955	3	H	1 s	Histoire du livre et de l'imprimé
COM	1300	3	AH	1 js	Théories de la communication
COM	1350	3	A	1 j	Communication, cognition, émotions
COM	1600	3	AH	1 j	Communication médiatique
HAR	3340	3	A	1 j	Exposition d'art : discours et pratiques
JOU	1100	3	AHE	1 js	L'information journalistique
JOU	2310	3	AHE	1 js	Analyse de l'actualité

Programme 1-145-4-5 Version 00

Mineure en littératures de langue française J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La mineure est un programme conçu pour assurer une solide initiation aux études littéraires. Sa souplesse le rend adaptable aux besoins particuliers de l'étudiant qui veut compléter une formation acquise dans une autre discipline ou qui préfère s'inscrire à un programme court dans le domaine des lettres en lui laissant la possibilité de l'intégrer par la suite aux programmes plus étoffées que sont le baccalauréat spécialisé et la majeure.

Structure du programme

Ce programme comprend les segments 01 et 83, et totalise 15 crédits obligatoires et 15 à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *15 cr.*

Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

FRA	1000	3	A	1 j	Introduction aux études littéraires
FRA	1005	3	A	1 j	Analyse de textes
FRA	1009	3	AHE	1 j	Grammaire du français
FRA	1021	3	H	1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA	1027	3	A	1 j	Histoire de la littérature

Segment 83 Histoire, poétique et théorie des littératures

Bloc 83 A *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Introductions à l'histoire des littératures

FRA	1100	3	AH	1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA	1102	3	A	1 j	Introduction à l'humanisme
FRA	1110	3	A	1 j	Introduction aux classicismes
FRA	1120	3	H	1 j	Introduction aux modernités
FRA	1130	3	HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA	1140	3	A	1 j	Introduction à la francophonie
FRA	1160	3	A	1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA	1161	3	H	1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)

Bloc 83 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Initiations à l'analyse et à l'écriture

FRA	1203	3	H	1 j	Lecture du poème
FRA	1204	3	A	1 j	Lecture du roman
FRA	1205	3	A	1 j	Lecture de l'essai
FRA	1260	3	H	1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA	1704	3	AHE	1 j	Création littéraire
FRA	1705	3	H	1 j	Entendre, voir, écrire

Bloc 83 C *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Intermédialité et interdisciplinarité

FRA	2500	3	H	1 j	La littérature et les autres arts
FRA	2509	3	A	1 j	La chanson
FRA	2510	3	H	1 j	La bande dessinée

Bloc 83 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Études culturelles

FRA	2602	3	H	1 j	Presse et littérature
FRA	2617	3	A	1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA	2618	3	H	1 j	Imaginaire social et littérature

Bloc 83 E *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Pratiques d'écriture

FRA	1011	3	A	1 j	Le français aujourd'hui
FRA	1013	3	H	1 j	La rédaction
FRA	2706	3	A	1 j	Critique littéraire
FRA	2707	3	H	1 j	Pratique des genres
FRA	2760	3	A	1 j	L'écriture dramatique

Bloc 83 F *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Métiers de l'édition et de la culture

FRA	2805	3	A	1 j	Littérature et édition
FRA	2806	3	A	1 s	L'émission littéraire
FRA	2862	3	H	1 j	Recherches en dramaturgie

Programme 1-163-1-0 Version 04

B.A. Spécialisé en lettres et sciences humaines J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit suivre au moins un cours FRA, HAR, HST, LCO et PHI dans le bloc 01B. Les 12 crédits du bloc 01F doivent être choisis dans une seule et même langue. L'étudiant inscrit à l'orientation Histoire doit avoir accumulé à la fin de son baccalauréat un total de 33 crédits en histoire.

Pour être admissible au programme de maîtrise en histoire sans propédeutique, l'étudiant doit avoir réussi au moins 15 crédits dans l'aire spatio-temporelle de spécialisation. L'étudiant doit prendre au minimum 6 crédits de cours HST3XXX. S'il souhaite se spécialiser sur l'Antiquité ou le Moyen Âge, il peut remplacer jusqu'à 6 crédits de cours HST par des cours GRC, LAT, HGL ou ETM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

L'organisation du savoir n'a pas toujours été celle que nous connaissons aujourd'hui. Il est important d'en connaître les configurations historiques pour mieux comprendre le présent. D'autant plus que la réorganisation du discours et des formes du savoir est toujours plus manifeste dans notre vécu quotidien à la fois par le contact accru entre les cultures que produit la mondialisation et par l'impact de la cyberculture sur nos vies. Saisir cette dynamique de l'organisation des savoirs dans une perspective interdisciplinaire et historique devient alors un atout précieux pour mieux contribuer à une société en mutation. Ce baccalauréat offre une formation interdisciplinaire solide fondée sur l'étude des questions fondamentales touchant l'ensemble des sciences humaines. Il appréhende l'évolution des savoirs selon une approche à la fois conceptuelle et historique et à partir de la perspective propre à cinq disciplines soit l'histoire, l'histoire de l'art, la philosophie, la littérature comparée et la littérature française. Cette formation polyvalente et pluridisciplinaire permettra à l'étudiant de s'adapter à un marché du travail large et en constante évolution tout en ayant acquis une culture générale soigneusement construite. Après deux années de formation générale interdisciplinaire et une troisième année spécialisée dans une des cinq disciplines de base, le programme permet de poursuivre des études de maîtrise dans la discipline choisie.

Destinataires

Ce Baccalauréat est contingenté et s'adresse à des étudiants motivés ayant déjà fait preuve d'excellence dans leurs études antérieures.

Structure du programme

L'orientation Histoire comprend les segments 01 et 71, avec 21 crédits obligatoires, 69 à option et 0 au choix. L'orientation Histoire de l'art comprend les segments 01 et 72, avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Littératures de langue française comprend les segments 01 et 73, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Littérature comparée comprend les segments 01 et 74, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Philosophie comprend les segments 01 et 75, avec 21 crédits obligatoires, 69 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux cinq orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *18 cr.*

FAS	1005	3	A	1 j	Introduction aux sciences humaines
FAS	1020	3	H	1 j	Le monde Antique
FAS	1030	3	A	1 j	Le Moyen Âge
FAS	1040	3	H	1 j	L'Europe à la Renaissance
FAS	1050	3	AH	1 j	L'invention de l'homme moderne
FAS	1070	3	A	1 j	Avènement du monde contemporain

Bloc 01 B *option* *minimum 15 cr., maximum 18 cr.*

Fondements

FRA	1021	3	H	1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA	1027	3	A	1 j	Histoire de la littérature
HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR	1200	3	H	1 js	Introduction à l'art moderne
HST	1031	3	A	1 j	Histoire de l'Antiquité
HST	1041	3	A	1 j	L'Europe moderne
LCO	1008	3	A	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO	2040	3	H	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
PHI	1430	3	H	1 j	Éthique et politique
PHI	1600	3	H	1 j	Introduction à la philosophie moderne

Bloc 01 C *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

L'humanité et son passé

ANT	1210	3	A	1 j	Éléments de préhistoire
ANT	1213	3	H	1 j	L'archéologie des civilisations
FRA	1100	3	AH	1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA	1102	3	A	1 j	Introduction à l'humanisme
FRA	1110	3	A	1 j	Introduction aux classicismes
FRA	1120	3	H	1 j	Introduction aux modernités
FRA	1160	3	A	1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA	1161	3	H	1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
FRA	2183	3	HE	1 j	Histoire de la littérature des femmes
HAR	1090	3	A	1 js	La Renaissance : une définition
HAR	1130	3	H	1 j	Autour de l'impressionnisme
HAR	1165	3	A	1 js	Introduction aux arts du monde antique
HAR	1630	3	H	1 j	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR	2070	3	AH	1 j	La cathédrale gothique
HAR	3530	3	H	1 j	L'âge des Académies
HGL	1021	3	A	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST	1032	3	H	1 j	Histoire du Moyen Âge
HST	1042	3	H	1 j	L'Europe contemporaine
HST	1043	3	A	1 j	Histoire des États-Unis
HST	1051	3	A	1 j	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST	1052	3	H	1 s	Histoire du Canada depuis 1850
LCO	1050	3	H	1 j	Discours épique
LCO	2011	3	H	1 js	Études comparatives des récits
PHI	1800	3	A	1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI	1860	3	A	1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI	2615	3	H	1 j	Philosophie des Lumières
PHI	2800	3	A	1 j	Philosophie grecque : Platon

Bloc 01 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Science et culture

ANT	1511	3	A	1 j	Évolution et comportement humain
ANT	1513	3	H	1 j	Introduction à la variation biologique
ANT	2058	3	H	1 j	Les technologies
ANT	2423	3	H	1 j	Biologie et environnement socioculturel
CIN	2104	3	A	1 s	Cinéma documentaire
FRA	3309	3	H	1 j	Littérature et anthropologie
GEO	1112	3	A	1 j	Géophysiologie
HAR	2030	3	A	1 j	Perception et oeuvre d'art
HST	1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST	2521	3	H	1 j	Histoire de la médecine et de la santé
HST	2522	3	A	1 j	Sciences et conflits internationaux
LCO	1060	3	AH	1 j	Littérature et pensée scientifique
PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
PHI	2150	3	A	1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI	2160	3	A	1 j	Philosophie des sciences exactes
POL	2230	3	AH	1 j	Politiques scientifiques

Bloc 01 E *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Culture et différence

AES	2011	3	A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES	2012	3	H	1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES	2020	3	A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES	2021	3	H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société
ANT	2020	3	A	1 j	Anthropologie de la religion
ANT	2611	3	A	1 j	Ethnographie de la communication
ANT	2624	3	E	1 j	Langages et systèmes symboliques
ARA	1001	3	A	1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA	1002	3	H	1 s	Introduction au monde arabe 2
ARA	2050	3	AHE	1 j	Littérature arabe
ARA	2060	3	E	1 s	Le monde arabe contemporain
CIN	1101	3	A	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN	1103	3	H	1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN	3101	3	A	1 j	Cinéma des différences
CIN	3103	3	H	1 j	Mythologies du cinéma
ESP	1215	3	A	1 j	Civilisation espagnole
ESP	1317	3	H	1 j	Civilisation hispano-américaine 1
FRA	2141	3	H	1 j	Littérature maghrébine
FRA	2142	3	H	1 j	Littérature africaine
FRA	2143	3	A	1 j	Littérature des Caraïbes
FRA	2617	3	A	1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA	3310	3	A	1 j	Littérature et société
FRA	3314	3	A	1 j	Littérature et philosophie
FRA	3608	3	H	1 j	Identités culturelles et littérature
FRA	3641	3	E	1 j	Littérature et civilisation africaines
HAR	2085	3	A	1 js	Arts et civilisations asiatiques
HAR	2201	3	AH	1 js	Art et architecture : Premières nations
HAR	2510	3	H	1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR	2780	3	A	1 j	Art, genres et sexualités
HST	1044	3	H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST	2212	3	A	1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST	2606	3	HE	1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST	2619	3	H	1 j	La Chine impériale
HST	2620	3	A	1 j	La Chine en révolution
HST	2623	3	H	1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST	2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain
LCO	1030	3	A	1 j	Postcolonialismes comparés
LCO	2300	3	A	1 j	Pratiques culturelles
PHI	1400	3	A	1 j	Problèmes en éthique
PHI	2415	3	A	1 j	Éthique des relations internationales
PHI	2960	3	H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI	3250	3	H	1 j	Esthétique de la littérature
PHI	3965	3	A	1 j	L'univers intellectuel chinois
SOL	2104	3	H	1 j	Relations ethniques

Bloc 01 F *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

Langue

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1 js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1 js	Allemand avancé 2
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1975	3	HE	1 js	Advanced Reading
+	ANG	2051	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 1
+	ANG	2052	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 2
	ARA	1951	6	A	2 j	Arabe élémentaire
+	ARA	1952	3	AH	1 js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1 js	Arabe avancé
	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1

+	CHN	1060	6	HE	1 j	Chinois élémentaire 2
+	CHN	2075	6	AE	1 j	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2085	6	HE	1 j	Chinois intermédiaire 2
+	CHN	3050	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+	CHN	3060	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+	CHN	3070	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+	CHN	3080	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 2
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	ESP	1991	6	AHE	1 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1996	6	AHE	1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+	ESP	2510	3	AHE	1 j	Pratique orale de l'espagnol
+	ESP	3610	3	H	1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)
	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
+	GRC	2011	3	A	1 j	Grec intermédiaire
+	GRC	2021	3	H	1 j	Grec avancé (A)
+	GRC	2031	3	H	1 j	Grec avancé (B)
	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
+	GRM	1952	3	H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	H	1 js	Grec moderne avancé
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
+	ITL	2040	3	HE	1 j	Italien parlé
	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
+	JPN	2075	6	A	1 s	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2075H	6	A	2 js	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2085	6	H	1 j	Japonais intermédiaire 2
+	JPN	3050	3	A	1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+	JPN	3060	3	H	1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+	JPN	3070	3	A	1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+	JPN	3080	3	H	1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2
+	LAT	2011	3	A	1 j	Latin intermédiaire
+	LAT	2021	3	H	1 j	Latin avancé (A)
+	LAT	2031	3	H	1 j	Latin avancé (B)
	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1 js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1 js	Portugais avancé
+	PTG	1954	3	AH	1 js	Portugais idiomatique et composition
+	PTG	1955	3	AH	1 js	Portugais: communication orale et écrite
	RUS	1951	6	A	2 js	Russe élémentaire

Segment 71 Propre à l'orientation Histoire

Bloc 71 A *obligatoire* *3 cr.*

+	HST	2023	3	H	1 j	Introduction à la discipline historique

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Méthodologie

HST	2001	3	A	1 s	Paléographie
HST	2002	3	A	1 j	Initiation aux sources orales
HST	2007	3	A	1 s	Histoire et multimédia
HST	2013	3	H	1 s	Histoire et muséologie

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Antiquité – Moyen Âge

HST	2108	3	A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST	2109	3	H	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST	2110	3	A	1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST	2111	3	H	1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST	2113	3	A	1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST	2125	3	A	1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST	2126	3	H	1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST	2127	3	H	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST	3105	3	H	1 j	Économie et société grecques
HST	3108	3	A	1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST	3111	3	H	1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST	3130	3	H	1 j	Culture et société au Moyen Âge

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Europe moderne et contemporaine

HST	2256	3	A	1 j	Histoire économique de l'Europe
HST	2261	3	A	1 j	Société française d'Ancien Régime
HST	2262	3	H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST	2267	3	H	1 s	Histoire de la France contemporaine
HST	2272	3	AE	1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST	2275	3	A	1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST	2282	3	H	1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST	2284	3	A	1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST	2820	3	A	1 j	La mondialisation depuis 1850
HST	2830	3	A	1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST	2850	3	A	1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
HST	2870	3	A	1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
HST	2880	3	HE	1 j	Histoire des femmes en Europe
HST	3206	3	A	1 j	Religions et mentalités modernes
HST	3207	3	A	1 j	La Révolution française et l'Empire
HST	3256	3	H	1 j	La politique étrangère allemande
HST	3257	3	H	1 j	Relations internationales : France
HST	3562	3	H	1 j	Sciences, techniques et sociétés
HST	3591	3	A	1 s	Médecine, santé et société en Europe

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Canada – Québec

HST	2418	3	A	1 j	Nouvelle France
HST	2426	3	AE	1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST	2427	3	H	1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
HST	2440	3	A	1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST	2441	3	H	1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST	2446	3	HE	1 j	Histoire des femmes au Canada
HST	2490	3	A	1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST	2552	3	E	1 j	Santé et médecine au Canada
HST	3420	3	A	1 j	Le Québec préindustriel
HST	3426	3	A	1 j	Vivre au Canada préindustriel
HST	3433	3	H	1 j	Espace domestique, espace public
HST	3450	3	H	1 j	Histoire économique nord-américaine
HST	3460	3	H	1 j	État, société et citoyenneté au Canada
HST	3475	3	A	1 j	Industrie, capital et travail au Québec
HST	3476	3	A	1 j	Histoire intellectuelle du Québec

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Les Amériques

HST	2351	3	A	1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST	2352	3	H	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST	2360	3	H	1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST	2361	3	A	1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST	3352	3	H	1 j	Pouvoir et société en Amérique latine
HST	3360	3	A	1 j	Société et idéologie aux États-Unis
HST	3361	3	H	1 j	Société et pouvoir aux États-Unis

Segment 72 Propre à l'orientation Histoire de l'art

Bloc 72 A *obligatoire* *12 cr.*

HAR	1070	3	AH	1 js	Historiographie
HAR	1075	3	A	1 j	Initiation à la recherche historique
HAR	2145	3	H	1 js	L'oeuvre d'art et ses textes
HAR	3900	3	H	1 j	Théories de l'art

Bloc 72 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Moyen Âge et Renaissance

HAR	1080	3	AH	1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR	2090	3	H	1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR	2710	3	A	1 j	Architecture « all antica » (1400-1600)
HAR	2810	3	H	1 j	La Renaissance hors d'Italie
HAR	3080	3	H	1 j	L'art de cour au XIVe siècle
HAR	3420	3	H	1 js	L'art de la Renaissance à Venise

Bloc 72 C *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

XVIIe – XVIIIe siècles

HAR	2440	3	H	1 js	Arts flamand et hollandais au XVIIe s.
HAR	2530	3	H	1 j	Le baroque italien
HAR	3131	3	A	1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR	3700	3	H	1 j	Architecture à l'âge de l'absolutisme

Bloc 72 D *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

XIXe siècle

HAR	2185	3	H	1 j	Histoire de la photographie
HAR	2240	3	H	1 j	Le musée d'art
HAR	2294	3	H	1 js	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR	3040	3	A	1 j	Critique d'art : histoire et pratique

Bloc 72 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

XXe siècle

HAR	2360	3	AH	1 js	Les avant-gardes historiques
HAR	2400	3	H	1 j	Histoire d'un médium
HAR	2650	3	H	1 s	Les révolutions surréalistes
HAR	3065	3	H	1 j	Modernisme et postmodernisme (1950-2000)
HAR	3175	3	A	1 j	La peinture moderne aux Etats-Unis
HAR	3220	3	H	1 j	L'art actuel

Bloc 72 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Arts des Amériques

HAR	1610	3	H	1 js	Américanité et les arts
HAR	2115	3	H	1 j	Arts anciens au Québec
HAR	2195	3	A	1 js	Art, culture et identité au Québec

Segment 73 Propre à l'orientation Littératures de langue française

Bloc 73 A *obligatoire* *9 cr.*

+ FRA	2000	3	A	2 j	Théories et méthodes critiques
+ FRA	2001	3	A	2 j	Théories et méthodes critiques: analyses
FRA	2007	3	A	1 j	Questions d'histoire de la littérature

Bloc 73 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Poétique et parcours de lecture

FRA	2203	3	A	1 j	Poétiques médiévales
FRA	2204	3	H	1 j	Poétiques classiques
FRA	2210	3	A	1 j	Poétiques modernes
FRA	2211	3	AH	1 j	Poétiques contemporaines
FRA	2220	3	AH	1 j	Formes narratives
FRA	2221	3	AH	1 j	Formes poétiques
FRA	2222	3	H	1 j	Formes de l'essai
FRA	2223	3	H	1 j	Formes dramatiques
FRA	2263	3	A	1 j	Dramaturgie moderne
FRA	2264	3	A	1 j	Dramaturgie québécoise

Bloc 73 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Histoires des littératures

FRA	1130	3	HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA	1140	3	A	1 j	Introduction à la francophonie
FRA	2100	3	H	1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA	2110	3	H	1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA	2111	3	A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA	2112	3	A	1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA	2124	3	A	1 j	Littérature française du XIXe siècle
FRA	2130	3	A	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA	2131	3	HE	1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA	2162	3	A	1 j	Histoire du théâtre au Québec

Bloc 73 D *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Approches

FRA	1000	3	A	1 j	Introduction aux études littéraires
FRA	1005	3	A	1 j	Analyse de textes
FRA	2285	3	A	1 j	Les récits de soi
FRA	3301	3	A	1 j	Théorie des genres
FRA	3302	3	H	1 j	Rhétorique
FRA	3303	3	A	1 j	Narratologie
FRA	3306	3	A	1 j	Théories des identités sexuelles
FRA	3313	3	H	1 j	Littérature et psychanalyse
FRA	3315	3	A	1 j	Édition critique et génétique textuelle
FRA	3500	3	H	1 j	Littérature, culture, médias

Bloc 73 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Recherches et outils

FRA	1009	3	AHE	1 j	Grammaire du français
FRA	2500	3	H	1 j	La littérature et les autres arts
FRA	2805	3	A	1 j	Littérature et édition
FRA	3242	3	H	1 j	Questions de littérature francophone
FRA	3359	3	A	1 j	La recherche en littérature
FRA	3360	3	H	1 j	Théorie de la représentation théâtrale
FRA	3505	3	A	1 j	Littérature et informatique
FRA	3760	3	H	1 j	Critique théâtrale

Segment 74 Propre à l'orientation Littérature comparée

Bloc 74 A *obligatoire* *9 cr.*

Méthodologies

LCO	1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO	2100	3	A	1 j	Littérature et théories de la culture
LCO	3010	3	H	1 js	Théories de la littérature

Bloc 74 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Littérature

LCO	1010	3	H	1 j	Littérature et ethnicité
LCO	2000	3	H	1 j	Évolution du roman
LCO	2070	3	A	1 j	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO	3050	3	H	1 j	Problèmes de l'histoire littéraire
LCO	3521	3	A	1 j	Littératures italiennes et comparées

Bloc 74 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Interdisciplinaire

LCO	1001	3	A	1 j	Le textuel et le visuel
LCO	1020	3	A	1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO	2030	3	A	1 j	Littérature, technologies et médias
LCO	2060	3	H	1 j	Rhétorique et interprétation
LCO	3000	3	H	1 j	Cours thématique
LCO	3001	3	H	1 j	Problèmes de la représentation
LCO	3020	3	AH	1 j	Littérature et diversité humaine
LCO	3030	3	H	1 j	L'essai comme pensée littéraire

Bloc 74 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Aires culturelles

ALL	2200	3	A	1 j	Introduction à la littérature allemande
ALL	2214	3	H	1 j	Panorama de la littérature allemande
ALL	2250	3	H	1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
ALL	2261	3	A	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
ALL	2321	3	H	1 j	Panorama du cinéma allemand
ALL	2340	3	H	1 j	Histoire de la langue allemande
ANG	1033	3	H	1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG	2173	3	A	1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG	2183	3	A	1 j	American Literature 1900 to Present
ANG	2361	3	H	1 j	Postcolonial Literature in English
ANG	2404	3	H	1 j	Literature and Transnational Feminisms
+ ESP	1225	6	A	1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP	1325	3	H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
+ ESP	3222	3	H	1 j	Cervantes et le roman du Siècle d'or
+ ESP	3242	3	H	1 j	Romantisme et réalisme en Espagne
+ ESP	3311	3	H	1 j	Littérature de la Conquête
+ ESP	3312	3	H	1 j	Littérature de l'Indépendance
+ ESP	3324	3	H	1 j	Roman et conte hispano-américains
+ ESP	3355	3	H	1 j	Littérature hispano-américaine
+ ITL	2120	3	H	1 j	Le théâtre italien du XXe siècle
+ ITL	2880	3	AHE	1 js	L'Italie méditerranéenne

Segment 75 Propre à l'orientation Philosophie

Bloc 75 A *obligatoire* *3 cr.*

PHI	1005	3	A	1 j	Logique 1

Bloc 75 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Philosophie du langage et des sciences

PHI	2005	3	H	1 j	Logique 2
PHI	2180	3	H	1 j	Philosophie du langage
PHI	3155	3	H	1 j	Problèmes de philosophie des sciences
PHI	3365	3	A	1 j	Philosophie de la biologie
PHI	3710	3	H	1 j	Philosophie anglo-américaine

Bloc 75 C *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Philosophie continentale

PHI	2200	3	H	1 j	Nietzsche
PHI	2205	3	A	1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI	2650	3	A	1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI	3760	3	A	1 j	Heidegger
PHI	3780	3	A	1 j	Figures de la philosophie européenne

Bloc 75 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Ethique et politique

PHI	2406	3	A	1 j	Théories éthiques contemporaines
PHI	2422	3	H	1 j	Théories politiques modernes
PHI	2430	3	H	1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI	3625	3	A	1 j	Problèmes d'éthique
PHI	3805	3	H	1 j	Aristote : éthique et politique

Bloc 75 E *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Histoire de la philosophie

PHI	2670	3	A	1 j	L'empirisme moderne
PHI	2810	3	H	1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI	2870	3	A	1 j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)
PHI	3530	3	A	1 j	Le rationalisme moderne
PHI	3820	3	H	1 j	La métaphysique d'Aristote

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Linguistique

(Voir sous le Département de linguistique et de traduction.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Philosophie

(Voir sous le Département de philosophie.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langues anglaise et française

(Voir sous le Département d'études anglaises.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Écriture de scénario et création littéraire

(Voir sous le Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques.)

Département de littératures et de langues modernes

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8086
Téléphone : 514-343-6222
Télécopieur : 514-343-2255

Introduction

Les études allemandes et les études hispaniques, disciplines qui forment chacune une section, existent depuis plus de trente ans à l'Université de Montréal. Elles font partie du Département de littératures et de langues modernes créé en juin 1989.

Le Département offre des programmes de B.A. spécialisé, de majeure, et de mineure en études allemandes et en études hispaniques; les programmes de B.A. spécialisé et de majeure préparent aux études supérieures en langues, didactique des langues et littératures ainsi qu'aux études supérieures dans les domaines des sciences humaines reliés aux langues et civilisations allemande et hispanique.

Aux études supérieures, le Département offre la maîtrise en études allemandes et en études hispaniques et, conjointement avec le Département de littérature comparée, le doctorat en littérature (option littérature allemande et option littérature hispanique).

Conjointement avec le Département de linguistique et de traduction, le Département offre également un programme de Certificat en traduction troisième langue, avec une orientation allemand-français et une orientation espagnol-français, français-espagnol.

Le Département de littératures et de langues modernes collabore étroitement avec trois organismes facultaires qui soutiennent la recherche et l'enseignement et donnent au Département une dynamique intéressante.

La Direction de l'enseignement des langues coordonne l'ensemble des cours de langues anglaise et étrangères relevant de la Faculté des arts et des sciences. Le Centre canadien d'études allemandes et européennes, fondé grâce à l'initiative conjointe du Service allemand d'échanges universitaires (DAAD), de l'Université de Montréal et de York University (Toronto) favorise la recherche et l'enseignement académique en études allemandes et européennes sur une base interdisciplinaire. La création du Centre de ressources de l'espagnol, à la suite d'une entente entre l'Université de Montréal et le Ministère de l'éducation d'Espagne, répond à la nécessité de promouvoir l'enseignement de la langue espagnole dans le cadre du système éducatif du Québec.

Directrice : Monique Moser-Verrey

Personnel enseignant

Professeure titulaire
Monique Moser-Verrey, Dr. Phil. I (Zurich)

Études allemandes

Professeurs agrégés
Jürgen Heizmann, Ph. D. en littérature allemande (Montréal) – responsable de la section d'études allemandes
Manuel Meune, M.A. (Paris X), agrégation, D.E.A. (Paris) doctorat d'études germaniques (Strasbourg 2), Till van Rahden, M.A. (Johns Hopkins), Doktor der Philosophie (Universität Bielefeld), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études allemandes et européennes

Professeur adjoint
Nikola von Merveldt, M.A. (Cambridge), doctorat (Ludwig-Maximilians Universität)

Responsable des cours de langue allemande
Hildegard Grüter, Ph. D. en littérature allemande (Montréal)

Études hispaniques

Professeurs agrégés
Juan Carlos Godenzzi, licence en langue et littérature (Lima), doctorat de 3e cycle en linguistique (Paris IV)
Catherine Poupeney Hart, agrégation de lettres-espagnol (Paris IV), Ph. D. en littérature espagnole (Montréal)
Javier Rubiera, doctorat en philologie hispanique (Oviedo)
Monique Sarfati-Arnaud, doctorat de 3 e cycle en études latino-américaines (Paris X-Nanterre), responsable de la section d'études hispaniques

Professeurs adjoints
James Cisneros, M.A. (Simon Fraser), Ph. D. en littérature comparée (Montréal)
Enrique Pato Maldonado, Doctor en Filosofía y Letras (Universidad Autónoma de Madrid)

Responsable des cours de langue espagnole
Oro Anahory-Librowicz, licence ès lettres (Paris), maîtrise en art dramatique (UQÀM), Ph. D. en langue et littérature espagnoles (Columbia)

Professeure associée
Rosa Asenjo, doctorat en philologie hispanique (Valladodid)

Professeurs émérites
Maryse Bertrand De Muñoz
Karin R. Gürttler
Alfredo Hermenegildo

Professeurs honoraires
Alexander Fisher
Räkel Hans-Herbert
Friedhelm Lach

Autres professeurs

Professeur titulaire
Jacques Bouchard, doctorat ès lettres (Thessalonique), (grec moderne), MSRC, directeur du Centre interuniversitaire d'études néo-helléniques

Lecteurs
Luis Felipe Aguilar, M.A. en Sciences de l'éducation (Montréal), (portugais)
Javier LLoro Javiere, M.A. (Saragosse) (espagnole)
Eric Villadrich Castellanas, M.A. (rédaction) Ecole de technologie supérieure Montréal-Québec (catalan)

Autres responsables de cours de langue

Langue chinoise
Hongju Yu, Ph. D. linguistique (Montréal)

Langue italienne
N.

Langue japonaise
Takehiro Kanaya, Ph. D. linguistique (Montréal)

Programme 1-085-1-0 Version 10

B.A. spécialisé en études allemandes J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs
Ce programme offre une formation complète en langue, littérature et civilisation allemandes. Des blocs de cours à option permettent une certaine spécialisation parmi quatre orientations thématiques; la traduction allemand-français; la littérature classique et contemporaine; la civilisation de l'espace culturel germanique; la didactique de l'allemand comme langue étrangère avec une initiation à l'enseignement de cette langue. Ce baccalauréat donne accès à la maîtrise en études allemandes, au certificat de traduction allemand-français et à la maîtrise en traduction. Il constitue une base solide pour une carrière dans l'enseignement ainsi que pour l'exercice d'une activité professionnelle dans le cadre des échanges avec l'Allemagne et l'Europe. Ce programme donne aussi accès aux études supérieures au Centre canadien d'études allemandes et européennes.

Structure du programme
Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 51 à option et 9 au choix. Les cours du bloc 71 A sont répartis sur trois jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *12 cr.*

Apprentissage de l'allemand

ALL	1011	3	A	1 j	Cours pratique d'allemand 1
ALL	1012	3	A	1 j	Cours pratique d'allemand 2
ALL	1014	3	A	1 j	Grammaire fondamentale 1
ALL	1015	3	A	1 j	Grammaire fondamentale 2

Bloc 71 B *obligatoire* *18 cr.*

Introduction aux études allemandes

ALL	1090	3	H	1 j	Grammaire fondamentale 3
ALL	1110	3	H	1 j	Allemand écrit
ALL	1210	3	H	1 j	Textes littéraires et scientifiques
ALL	1380	3	H	1 j	Allemand moderne parlé
ALL	2010	3	A	1 j	Grammaire approfondie
ALL	2200	3	A	1 j	Introduction à la littérature allemande

Bloc 71 C *option* *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

Civilisation

ALL	1310	3	A	1 j	Civilisation allemande
ALL	2321	3	H	1 j	Panorama du cinéma allemand
ALL	2331	3	A	1 j	Actualités allemandes 1
ALL	2340	3	H	1 j	Histoire de la langue allemande
ALL	2350	3	H	1 j	Moyen Âge, Réforme, Baroque
ALL	3332	3	A	1 j	Actualités allemandes 2
ALL	3350	3	A	1 j	Édition et médias germanophones

Bloc 71 D *option* *minimum 9 cr., maximum 21 cr.*

Littérature et culture

ALL	2214	3	H	1 j	Panorama de la littérature allemande
ALL	2250	3	H	1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
ALL	2261	3	A	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
ALL	2271	3	A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
ALL	3262	3	A	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 2
ALL	3272	3	A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2
ALL	3281	3	AH	1 j	Colloque à sujet ouvert

Bloc 71 E *option* *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

Traduction et rédaction

ALL	2110	3	A	1 j	Traduction allemand-français
ALL	2123	3	A	1 j	Rédaction
ALL	3111	3	H	1 j	Traduction (générale et scientifique) 1
ALL	3112	3	H	1 j	Traduction (générale et scientifique) 2
ALL	3120	3	H	1 j	Préparation Test DaF
ALL	3130	3	H	1 j	Stylistique comparée

Bloc 71 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Enseignement de l'allemand langue étrangère

ALL	3411	3	HE	1 j	Allemand : langue étrangère (DaF) 1
ALL	3412	3	E	1 j	Allemand : langue étrangère (DaF) 2

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Lectures guidées

+ ALL	2290	3	AH	1 j	Lectures guidées 1
ALL	3290	3	AHE	1 j	Lectures guidées 2

Bloc 71 Y *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

ANG	1033	3	H	1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANT	1900	3	AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
COM	2200	3	H	1 j	Communication, sens et discours
ECN	1967	3	A	1 s	Économie de l'Europe
FRA	1027	3	A	1 j	Histoire de la littérature
FRA	2180	3	A	1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA	2181	3	H	1 j	Roman moderne et contemporain
FRA	2211	3	AH	1 j	Poétiques contemporaines
HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR	1200	3	H	1 js	Introduction à l'art moderne
HAR	1630	3	H	1 j	Figuration et abstraction (1900-1950)

	HST	1042	3	H	1 j	L'Europe contemporaine
	HST	1942	3	H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
	HST	2275	3	A	1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
	HST	3256	3	H	1 j	La politique étrangère allemande
	LCO	1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
	LCO	2100	3	A	1 j	Littérature et théories de la culture
	LNG	1955	3	A	1 j	Notions générales de linguistique
	LNG	2340	3	A	1 j	Langues secondes
	MUL	1107	3	AH	1 j	Histoire de la musique 5
	PHI	2200	3	H	1 j	Nietzsche
	PHI	2650	3	A	1 j	Kant : Critique de la raison pure
	PHI	3640	3	A	1 j	Hegel
	PHI	3760	3	A	1 j	Heidegger
	POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
	POL	2350	3	AH	1 j	Systèmes politiques européens
	POL	3851	3	AHE	1 j	Intégration européenne
+	SOL	2018	3	A	1 j	Marx et marxismes
+	SOL	3012	3	A	1 j	Sociologie critique

Programme 1-085-2-0 Version 09

Majeure en études allemandes J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme offre un apprentissage complet de la langue allemande orale et écrite ainsi qu'une introduction substantielle dans chacune des quatre orientations qui caractérisent le baccalauréat spécialisé. Combinée à un certificat en traduction allemand-français ou à une mineure dans une autre discipline, elle conduit à l'obtention d'un baccalauréat. Le programme de la majeure, qui inclut obligatoirement quelques cours complémentaires de troisième année de baccalauréat, donne accès à la maîtrise en études allemandes.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix. Les cours du bloc 71 A sont répartis sur trois jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 12 cr.

Apprentissage de l'allemand

	ALL	1011	3	A	1 j	Cours pratique d'allemand 1
	ALL	1012	3	A	1 j	Cours pratique d'allemand 2
	ALL	1014	3	A	1 j	Grammaire fondamentale 1
	ALL	1015	3	A	1 j	Grammaire fondamentale 2

Bloc 71 B obligatoire 18 cr.

Introduction aux études allemandes

	ALL	1090	3	H	1 j	Grammaire fondamentale 3
	ALL	1110	3	H	1 j	Allemand écrit
	ALL	1210	3	H	1 j	Textes littéraires et scientifiques
	ALL	1380	3	H	1 j	Allemand moderne parlé
	ALL	2010	3	A	1 j	Grammaire approfondie
	ALL	2200	3	A	1 j	Introduction à la littérature allemande

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Civilisation

	ALL	1310	3	A	1 j	Civilisation allemande
	ALL	2321	3	H	1 j	Panorama du cinéma allemand
	ALL	2331	3	A	1 j	Actualités allemandes 1
	ALL	2340	3	H	1 j	Histoire de la langue allemande
	ALL	2350	3	H	1 j	Moyen Âge, Réforme, Baroque
	ALL	3332	3	A	1 j	Actualités allemandes 2
	ALL	3350	3	A	1 j	Édition et médias germanophones

Bloc 71 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Littérature et culture

	ALL	2214	3	H	1 j	Panorama de la littérature allemande
	ALL	2250	3	H	1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
	ALL	2261	3	A	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
	ALL	2271	3	A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
	ALL	3262	3	A	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 2
	ALL	3272	3	A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2
	ALL	3281	3	AH	1 j	Colloque à sujet ouvert

Bloc 71 E option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Traduction et rédaction

	ALL	2110	3	A	1 j	Traduction allemand-français
	ALL	2123	3	A	1 j	Rédaction
	ALL	3111	3	H	1 j	Traduction (générale et scientifique) 1
	ALL	3112	3	H	1 j	Traduction (générale et scientifique) 2
	ALL	3120	3	H	1 j	Préparation Test DaF
	ALL	3130	3	H	1 j	Stylistique comparée

Bloc 71 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Enseignement de l'allemand langue étrangère

	ALL	3411	3	HE	1 j	Allemand : langue étrangère (DaF) 1
	ALL	3412	3	E	1 j	Allemand : langue étrangère (DaF) 2

Bloc 71 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Lectures guidées

+	ALL	2290	3	AH	1 j	Lectures guidées 1
	ALL	3290	3	AHE	1 j	Lectures guidées 2

Bloc 71 Y option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Disciplines connexes

	ANG	1033	3	H	1 j	Twentieth Century Literatures in English
	ANT	1900	3	AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
	COM	2200	3	H	1 j	Communication, sens et discours
	ECN	1967	3	A	1 s	Économie de l'Europe
	FRA	1027	3	A	1 j	Histoire de la littérature
	FRA	2180	3	A	1 j	Poésie moderne et contemporaine
	FRA	2181	3	H	1 j	Roman moderne et contemporain
	FRA	2211	3	AH	1 j	Poétiques contemporaines
	HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
	HAR	1200	3	H	1 js	Introduction à l'art moderne

	HAR	1630	3	H	1 j	Figuration et abstraction (1900-1950)
	HST	1042	3	H	1 j	L'Europe contemporaine
	HST	1942	3	H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
	HST	2275	3	A	1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
	HST	3256	3	H	1 j	La politique étrangère allemande
	LCO	1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
	LCO	2100	3	A	1 j	Littérature et théories de la culture
	LNG	1955	3	A	1 j	Notions générales de linguistique
	LNG	2340	3	A	1 j	Langues secondes
	MUL	1107	3	AH	1 j	Histoire de la musique 5
	PHI	2200	3	H	1 j	Nietzsche
	PHI	2650	3	A	1 j	Kant : Critique de la raison pure
	PHI	3640	3	A	1 j	Hegel
	PHI	3760	3	A	1 j	Heidegger
	POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
	POL	2350	3	AH	1 j	Systèmes politiques européens
	POL	3851	3	AHE	1 j	Intégration européenne
+	SOL	2018	3	A	1 j	Marx et marxismes
+	SOL	3012	3	A	1 j	Sociologie critique

Programme 1-085-4-0 Version 08

Mineure en études allemandes J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants sans connaissances préalables de la langue allemande choisissent en premier le cours ALL 1991 du bloc B. Pour suivre les cours du bloc 71A, l'étudiant devra avoir des connaissances équivalentes aux cours 101 et 201 du CEGEP ou ALL 1951 ou, ALL 1979 et ALL 1980.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Cette mineure, combinée à un programme de majeure dans une autre discipline, permet de compléter un baccalauréat. Elle offre une formation de base complète en langue allemande orale et écrite (sans toutefois l'approfondir) et permet une prise de contact avec quelques aspects de la civilisation allemande contemporaine. Dans beaucoup de disciplines, une bonne connaissance de l'allemand est un atout précieux, notamment dans certains domaines des sciences humaines et sociales.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix. Les cours du bloc 71A sont répartis sur trois jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *12 cr.*

Apprentissage de l'allemand

ALL	1011	3	A	1 j	Cours pratique d'allemand 1
ALL	1012	3	A	1 j	Cours pratique d'allemand 2
ALL	1014	3	A	1 j	Grammaire fondamentale 1
ALL	1015	3	A	1 j	Grammaire fondamentale 2

Bloc 71 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Introduction aux études allemandes

ALL	1090	3	H	1 j	Grammaire fondamentale 3
ALL	1110	3	H	1 j	Allemand écrit
ALL	1210	3	H	1 j	Textes littéraires et scientifiques
ALL	1380	3	H	1 j	Allemand moderne parlé
ALL	1991	6	AHE	1 js	Allemand élémentaire

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Littérature et culture

ALL	1310	3	A	1 j	Civilisation allemande
ALL	2200	3	A	1 j	Introduction à la littérature allemande

Programme 1-087-1-0 Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

L'Allemagne unie s'impose comme chef de file de l'Union européenne tandis qu'elle étend son influence par le biais d'une langue parlée dans tout l'est européen. Le baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire s'adresse à une clientèle s'intéressant à l'Allemagne qui souhaite acquérir à la fois une formation disciplinaire solide en histoire et une connaissance approfondie de la langue et de la culture allemandes. Les cours d'histoire, en plus de procurer une formation méthodologique, permettent de situer l'évolution de la civilisation allemande dans un cadre comparatif (européen) tant sur le plan thématique que chronologique. Aux cours de langue allemande écrite et parlée s'ajoutent des cours sur la littérature et la civilisation germaniques à diverses époques.

Structure du programme

Ce programme totalise 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *15 cr.*

Formation de base 1

	ALL	1310	3	A	1 j	Civilisation allemande
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
	HST	1010	3	A	1 j	Histoire : fondements et méthodes
	HST	1032	3	H	1 j	Histoire du Moyen Âge

Bloc 70 B *obligatoire* *15 cr.*

Formation de base 2

+	ALL	1955	3	AHE	1 js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1 js	Allemand avancé 2
+	ALL	1982	3	H	1 js	Lecture en allemand 2
	HST	1041	3	A	1 j	L'Europe moderne
	HST	1042	3	H	1 j	L'Europe contemporaine

Bloc 70 C *obligatoire* *12 cr.*

Perfectionnement

	ALL	1110	3	H	1 j	Allemand écrit
	ALL	2200	3	A	1 j	Introduction à la littérature allemande
+	HST	2023	3	H	1 j	Introduction à la discipline historique
	HST	3700	3	AHE	1 j	Lectures dirigées

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

De la Réforme au Congrès de Vienne 1

	ALL	2250	3	H	1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
	ALL	2340	3	H	1 j	Histoire de la langue allemande
	ALL	2350	3	H	1 j	Moyen Âge, Réforme, Baroque

Bloc 70 E *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

De la Réforme au Congrès de Vienne 2

	HST	2127	3	H	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
	HST	2261	3	A	1 j	Société française d'Ancien Régime
	HST	2272	3	AE	1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
	HST	2282	3	H	1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
	HST	3206	3	A	1 j	Religions et mentalités modernes

Bloc 70 F *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Du Congrès de Vienne à nos jours 1

	ALL	2261	3	A	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
	ALL	2271	3	A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
	ALL	2321	3	H	1 j	Panorama du cinéma allemand
	ALL	3272	3	A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2
	ALL	3332	3	A	1 j	Actualités allemandes 2

Bloc 70 G *option* *minimum 15 cr., maximum 15 cr.*

Du Congrès de Vienne à nos jours 2

	HST	2212	3	A	1 j	Histoire de l'Union soviétique
	HST	2256	3	A	1 j	Histoire économique de l'Europe
	HST	2262	3	H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
	HST	2267	3	H	1 s	Histoire de la France contemporaine
	HST	2275	3	A	1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
	HST	2284	3	A	1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
	HST	2522	3	A	1 j	Sciences et conflits internationaux
	HST	3220	3	H	1 j	France contemporaine : économie, société
	HST	3256	3	H	1 j	La politique étrangère allemande
	HST	3562	3	H	1 j	Sciences, techniques et sociétés

Bloc 70 H *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Contributions d'autres disciplines

	PHI	2200	3	H	1 j	Nietzsche
	PHI	2430	3	H	1 j	La philosophie pratique de Kant
	PHI	2580	3	A	1 j	Philosophie de l'histoire
	POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
+	SOL	2017	3	H	1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+	SOL	2018	3	A	1 j	Marx et marxismes

Programme 1-105-1-0 Version 11

B.A. spécialisé en études hispaniques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en études hispaniques constitue un programme complet et diversifié grâce auquel les étudiants auront l'occasion d'obtenir de solides connaissances dans des domaines complémentaires telles l'étude et la didactique de la langue espagnole, l'étude et la méthodologie des littératures hispaniques (dans un esprit de dialogue avec les autres pratiques culturelles), une approche des civilisations espagnole et hispano-américaine, la théorie et la pratique de la traduction espagnol-français/français-espagnol. La presque totalité des cours étant dispensée en espagnol, les étudiants peuvent acquérir ainsi une compétence langagière remarquable. Le choix de cours complémentaires pris dans des disciplines connexes (anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc.) permet d'élargir considérablement l'éventail des connaissances et de la formation. Outre la voie qu'il ouvre sur l'enseignement postsecondaire, le baccalauréat spécialisé constitue aussi une solide plate-forme pour aborder une carrière dans le cadre, notamment, de l'intensification des échanges avec le monde hispanique. Ce programme donne également accès aux études supérieures dans ce domaine.

Structure du programme

Ce programme totalise 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A *obligatoire* *33 cr.*

Langue, civilisations, littérature

	ESP	1215	3	A	1 j	Civilisation espagnole
+	ESP	1225	6	A	1 j	Littérature espagnole : panorama
	ESP	1317	3	H	1 j	Civilisation hispano-américaine 1
+	ESP	1325	3	H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
+	ESP	1327	3	H	1 j	Civilisation hispano-américaine 2
+	ESP	2536	3	AH	1 j	Grammaire avancée
+	ESP	2651	3	A	1 j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+	ESP	2652	3	H	1 j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+	ESP	3517	3	A	1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+	ESP	3537	3	H	1 j	Espagnol moderne

Bloc 73 B *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Apprentissage de l'espagnol

+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
+	ESP	1996	6	AHE	1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+	ESP	2510	3	AHE	1 j	Pratique orale de l'espagnol
+	ESP	3610	3	H	1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)

Bloc 73 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Étude de la langue

+	ESP	3511	3	H	1 j	Phonologie et phonétique de l'espagnol
+	ESP	3518	3	H	1 j	Espagnol médiéval et classique 2
+	ESP	3550	3	A	1 j	L'espagnol d'Amérique
+	ESP	3710	3	A	1 j	L'espagnol : langue étrangère 1
+	ESP	3720	3	H	1 j	L'espagnol : langue étrangère 2
	LNG	1955	3	A	1 j	Notions générales de linguistique

Bloc 73 D *option* *minimum 6 cr., maximum 15 cr.*

Traduction et rédaction

+	ESP	2525	3	AHE	1 j	Composition espagnole 1
+	ESP	2531	3	A	1 j	Thème
+	ESP	2535	3	H	1 j	Composition espagnole 2
+	ESP	2700	3	A	1 j	Introduction à la traduction hispanique
+	ESP	2710	3	A	1 j	Traduction espagnol-français 1
+	ESP	2720	3	H	1 j	Traduction espagnol-français 2
+	ESP	2730	3	H	1 j	Traduction français-espagnol

Bloc 73 E *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Littérature espagnole

+	ESP	3212	3	A	1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
+	ESP	3222	3	H	1 j	Cervantes et le roman du Siècle d'or
+	ESP	3242	3	H	1 j	Romantisme et réalisme en Espagne
+	ESP	3252	3	AH	1 j	Roman et théâtre espagnols du XXe siècle

Bloc 73 F *option* *minimum 6 cr., maximum 15 cr.*

Littérature hispano-américaine

	ESP	2300	3	H	1 j	Voix de l'Amérique latine
+	ESP	3311	3	H	1 j	Littérature de la Conquête
+	ESP	3312	3	H	1 j	Littérature de l'Indépendance
+	ESP	3324	3	H	1 j	Roman et conte hispano-américains
+	ESP	3326	3	A	1 j	Narration et théâtre hispano-américains
+	ESP	3355	3	H	1 j	Littérature hispano-américaine

Bloc 73 G *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Littérature hispanique

	ESP	2400	3	A	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
+	ESP	3415	3	H	1 j	Poésie hispanique de l'époque baroque
+	ESP	3435	3	H	1 j	Théâtre hispanique du Siècle d'or
+	ESP	3440	3	A	1 j	Poésie hispanique moderne
+	ESP	3444	3	H	1 j	Écriture féminine hispanique
+	ESP	3451	3	H	1 j	Essai hispanique XVIIIe – XXe siècles

Bloc 73 H *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Lectures et recherches complémentaires

+	ESP	3810	3	AHE	1 js	Travail de recherche
+	ESP	3820	3	AHE	1 js	Programme de lectures
+	ESP	3900	3	AHE	1 js	Travail dirigé en traduction

Bloc 73 I *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Théorie littéraire

	FRA	1000	3	A	1 j	Introduction aux études littéraires
	FRA	3301	3	A	1 j	Théorie des genres
	LCO	2011	3	H	1 js	Études comparatives des récits
	LCO	3010	3	H	1 js	Théories de la littérature

Bloc 73 J *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Culture et société

+	ANT	3858	3	H	1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
	ANT	3859	3	A	1 j	Cultures mésoaméricaines
	ANT	3881	3	A	1 j	Mésoamérique ancienne
	CTL	1120	3	A	1 js	Introduction à la culture catalane
	HAR	2201	3	AH	1 js	Art et architecture : Premières nations
	HAR	2360	3	AH	1 js	Les avant-gardes historiques
	HAR	2510	3	H	1 j	L'art baroque en Amérique latine
	HAR	3131	3	A	1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
	HST	1931	3	A	1 s	L'Antiquité
	JUI	2100	3	A	1 js	Judaïsme et judéité
	LAA	1101	3	H	1 js	Amérique latine : cours synthèse
	POL	2830	3	AH	1 j	L'Amérique latine
	POL	3830	3	AHE	1 j	Développement et politique au Mexique

Bloc 73 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
	ARA	1001	3	A	1 s	Introduction au monde arabe 1
	ARA	1002	3	H	1 s	Introduction au monde arabe 2
	ARA	1951	6	A	2 j	Arabe élémentaire
	CIN	1102	3	AH	1 j	Langage et matières de l'expression
	COM	1200	3	A	1 j	Introduction aux médias
	CTL	1951	6	A	2 js	Catalan élémentaire
	FRA	1160	3	A	1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
	FRA	1161	3	H	1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
	FRA	2143	3	A	1 j	Littérature des Caraïbes
	HGL	1021	3	A	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
	HGL	1031	3	A	1 j	Mythe et religion dans le monde romain
	HST	2351	3	A	1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
	HST	2352	3	H	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
	ITL	1120	3	A	1 j	Introduction à la culture italienne
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2
+	LAT	3160	3	H	1 j	Le théâtre latin
	LNG	1060	3	H	1 j	Stylistique
	LNG	1400	3	A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
	LNG	1540	3	A	1 j	Notions de syntaxe
	LNG	2340	3	A	1 j	Langues secondes
	PHI	2320	3	A	1 j	Philosophie de l'esprit
	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1 js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1 js	Portugais avancé

Programme 1-105-2-0 Version 12

Majeure en études hispaniques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La majeure en études hispaniques propose aux étudiants d'améliorer leur formation de base en langue espagnole par des cours approfondis tels que conversation avancée, composition, traduction, étude de l'espagnol d'Amérique. Il permet aussi d'enrichir cet apprentissage linguistique avec des cours de littérature, de cinéma et littérature et de civilisation des pays hispanophones. Ce programme favorise aussi l'ouverture des étudiants à d'autres disciplines. Ils peuvent ainsi choisir un certain nombre de cours en anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc., en fonction de l'apport de ces cours à une meilleure connaissance du monde hispanique ou de leur intérêt spécifique. La majeure est souvent combinée à une mineure dans une autre discipline ou au certificat de traduction espagnol-français-espagnol (auquel il donne accès), pour obtenir un baccalauréat. La majeure peut donner accès à la maîtrise en études hispaniques à la condition de suivre, dans le cadre de la scolarité de maîtrise, un certain nombre de cours de 3e année.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A *obligatoire* *18 cr.*

Langue, civilisations, littérature

	ESP	1215	3	A	1 j	Civilisation espagnole
+	ESP	1225	6	A	1 j	Littérature espagnole : panorama
	ESP	1317	3	H	1 j	Civilisation hispano-américaine 1
+	ESP	1325	3	H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
+	ESP	2536	3	AH	1 j	Grammaire avancée

Bloc 73 B *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Apprentissage de l'espagnol

+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
+	ESP	1996	6	AHE	1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+	ESP	2510	3	AHE	1 j	Pratique orale de l'espagnol
+	ESP	3610	3	H	1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)

Bloc 73 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Étude de la langue

+	ESP	3511	3	H	1 j	Phonologie et phonétique de l'espagnol
+	ESP	3517	3	A	1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+	ESP	3518	3	H	1 j	Espagnol médiéval et classique 2
+	ESP	3537	3	H	1 j	Espagnol moderne
+	ESP	3550	3	A	1 j	L'espagnol d'Amérique
+	ESP	3710	3	A	1 j	L'espagnol : langue étrangère 1
+	ESP	3720	3	H	1 j	L'espagnol : langue étrangère 2
	LNG	1955	3	A	1 j	Notions générales de linguistique

Bloc 73 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Traduction et rédaction

+	ESP	2525	3	AHE	1 j	Composition espagnole 1
+	ESP	2531	3	A	1 j	Thème
+	ESP	2535	3	H	1 j	Composition espagnole 2
+	ESP	2700	3	A	1 j	Introduction à la traduction hispanique
+	ESP	2710	3	A	1 j	Traduction espagnol-français 1
+	ESP	2720	3	H	1 j	Traduction espagnol-français 2
+	ESP	2730	3	H	1 j	Traduction français-espagnol

Bloc 73 E *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Littérature espagnole

+	ESP	3212	3	A	1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
+	ESP	3222	3	H	1 j	Cervantes et le roman du Siècle d'or
+	ESP	3242	3	H	1 j	Romantisme et réalisme en Espagne
+	ESP	3252	3	AH	1 j	Roman et théâtre espagnols du XXe siècle

Bloc 73 F *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Pratiques culturelles hispano-américaines

+	ESP	1327	3	H	1 j	Civilisation hispano-américaine 2
	ESP	2300	3	H	1 j	Voix de l'Amérique latine
+	ESP	3311	3	H	1 j	Littérature de la Conquête
+	ESP	3312	3	H	1 j	Littérature de l'Indépendance
+	ESP	3324	3	H	1 j	Roman et conte hispano-américains
+	ESP	3326	3	A	1 j	Narration et théâtre hispano-américains
+	ESP	3355	3	H	1 j	Littérature hispano-américaine

Bloc 73 G *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Littérature hispanique

	ESP	2400	3	A	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
+	ESP	2651	3	A	1 j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+	ESP	2652	3	H	1 j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+	ESP	3415	3	H	1 j	Poésie hispanique de l'époque baroque
+	ESP	3435	3	H	1 j	Théâtre hispanique du Siècle d'or
+	ESP	3440	3	A	1 j	Poésie hispanique moderne
+	ESP	3451	3	H	1 j	Essai hispanique XVIIIe – XXe siècles

Bloc 73 H *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Lectures et recherches complémentaires

+	ESP	3810	3	AHE	1 js	Travail de recherche
+	ESP	3820	3	AHE	1 js	Programme de lectures
+	ESP	3900	3	AHE	1 js	Travail dirigé en traduction

Bloc 73 I *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Théorie littéraire

	FRA	1000	3	A	1 j	Introduction aux études littéraires
	FRA	3301	3	A	1 j	Théorie des genres
	LCO	2011	3	H	1 js	Études comparatives des récits
	LCO	3010	3	H	1 js	Théories de la littérature

Bloc 73 J *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Culture et société

+	ANT	3858	3	H	1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
	ANT	3859	3	A	1 j	Cultures mésoaméricaines
	ANT	3881	3	A	1 j	Mésoamérique ancienne
	CTL	1120	3	A	1 js	Introduction à la culture catalane
	HAR	2201	3	AH	1 js	Art et architecture : Premières nations
	HAR	2360	3	AH	1 js	Les avant-gardes historiques
	HAR	2510	3	H	1 j	L'art baroque en Amérique latine
	HAR	3131	3	A	1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
	HST	1931	3	A	1 s	L'Antiquité
	JUI	2100	3	A	1 js	Judaïsme et judéité
	LAA	1101	3	H	1 js	Amérique latine : cours synthèse
	POL	2830	3	AH	1 j	L'Amérique latine
	POL	3830	3	AHE	1 j	Développement et politique au Mexique

Bloc 73 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
	ARA	1001	3	A	1 s	Introduction au monde arabe 1
	ARA	1002	3	H	1 s	Introduction au monde arabe 2
+	ARA	1952	3	AH	1 js	Arabe intermédiaire
	CIN	1102	3	AH	1 j	Langage et matières de l'expression
	COM	1200	3	A	1 j	Introduction aux médias
	FRA	1160	3	A	1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
	FRA	1161	3	H	1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
	FRA	2143	3	A	1 j	Littérature des Caraïbes
	HGL	1021	3	A	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
	HGL	1031	3	A	1 j	Mythe et religion dans le monde romain
	HST	2351	3	A	1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
	HST	2352	3	H	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
	ITL	1120	3	A	1 j	Introduction à la culture italienne
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
+	LAT	3160	3	H	1 j	Le théâtre latin
	LNG	1060	3	H	1 j	Stylistique
	LNG	1400	3	A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
	LNG	1540	3	A	1 j	Notions de syntaxe
	LNG	2340	3	A	1 j	Langues secondes
	PHI	2320	3	A	1 j	Philosophie de l'esprit
+	PTG	1952	3	AH	1 js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1 js	Portugais avancé

Programme 1-105-4-0 Version 07

Mineure en études hispaniques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La mineure en études hispaniques a été conçue pour offrir aux étudiants venant d'horizons divers (Cégeps, autres départements, marché du travail) une formation de base solide en langue espagnole et un premier contact avec la culture des pays de langue espagnole. Ce programme permettant une certaine flexibilité, il peut accueillir aussi des étudiants qui possèdent des connaissances plus avancées en langue espagnole et qui y trouveront un cadre pour s'initier à une formation universitaire par des cours de langue, de traduction, de civilisation, de littérature et autres pratiques culturelles du monde hispanique. La mineure est habituellement combinée avec une majeure dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat. Elle représente un atout pour des étudiants de diverses disciplines désireux de posséder des instruments favorisant leur meilleure intégration au marché du travail dans le contexte de la mondialisation.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Apprentissage de l'espagnol

	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	ESP	1994	6	AHE	1 js	Espagnol élémentaire et intermédiaire
+	ESP	1996	6	AHE	1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+	ESP	2510	3	AHE	1 j	Pratique orale de l'espagnol

Bloc 72 B *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Étude de la langue

+	ESP	2536	3	AH	1 j	Grammaire avancée
+	ESP	3511	3	H	1 j	Phonologie et phonétique de l'espagnol
+	ESP	3550	3	A	1 j	L'espagnol d'Amérique
+	ESP	3610	3	H	1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)

Bloc 72 C *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Traduction et rédaction

+	ESP	2525	3	AHE	1 j	Composition espagnole 1
+	ESP	2531	3	A	1 j	Thème
+	ESP	2535	3	H	1 j	Composition espagnole 2
+	ESP	2700	3	A	1 j	Introduction à la traduction hispanique
+	ESP	2710	3	A	1 j	Traduction espagnol-français 1
+	ESP	2720	3	H	1 j	Traduction espagnol-français 2
+	ESP	2730	3	H	1 j	Traduction français-espagnol

Bloc 72 D *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Civilisation et littérature

	ESP	1215	3	A	1 j	Civilisation espagnole
+	ESP	1225	6	A	1 j	Littérature espagnole : panorama
	ESP	1317	3	H	1 j	Civilisation hispano-américaine 1
+	ESP	1325	3	H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
+	ESP	1327	3	H	1 j	Civilisation hispano-américaine 2
	ESP	2300	3	H	1 j	Voix de l'Amérique latine
	ESP	2400	3	A	1 j	Cinéma et littératures hispaniques

+ ESP	2651	3	A	1 j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+ ESP	2652	3	H	1 j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+ ESP	3444	3	H	1 j	Écriture féminine hispanique

Programme 1-185-5-2 Version 00

Certificat de traduction troisième langue J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en traduction troisième langue. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme du Certificat de traduction troisième langue est un programme interdisciplinaire au niveau du premier cycle faisant appel aux cours du Département de linguistique et de traduction (TRA) et aux cours du Département de littératures et de langues modernes (ALL et ESP). Ce programme offre une formation adaptée aux besoins des étudiants de traduction d'études allemandes et d'études hispaniques, par un choix équilibré de cours de sigle TRA (couvrant la traduction anglais-français) et de cours de la troisième langue pour : – ajouter une troisième langue au champ de compétences des étudiants en traduction anglais-français, en vue de leur donner un atout supplémentaire dans leur formation professionnelle; – permettre aux étudiants faisant des études dans une troisième langue d'acquérir un complément de formation de niveau professionnel en traduction de la troisième langue vers le français ainsi qu'une base en traduction anglais-français.

Structure du programme

L'orientation traduction allemand-français comprend les segments 01 et 81, avec 27 crédits à option et 3 au choix. L'orientation traduction espagnol-français, français-espagnol comprend les segments 01 et 82, avec 27 crédits à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

+ ALL	3190	3	AHE 2	js	Travail personnel dirigé
+ ESP	3900	3	AHE 1	js	Travail dirigé en traduction

Bloc 01 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

ALL	2010	3	A	1 j	Grammaire approfondie
ALL	2110	3	A	1 j	Traduction allemand-français
+ ESP	2536	3	AH	1 j	Grammaire avancée
+ ESP	2710	3	A	1 j	Traduction espagnol-français 1
TRA	1005	3	AH	1 j	Difficultés du français écrit
TRA	1400	3	AH	1 j	Recherche documentaire et terminologique

Bloc 01 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

+ TRA	2000	3	AH	1 j	Outils informatiques des langagiers
TRA	2115	3	H	1 j	Histoire de la traduction
TRA	2210	3	A	1 j	Langues scientifique et technique
TRA	2220	3	A	1 j	Langues commerciale et économique
TRA	2250	3	A	1 j	Langues juridique et administrative
+ TRA	2450	3	AH	1 j	Terminologie et terminographie
+ TRA	2510	3	H	1 j	Traduction scientifique et technique
+ TRA	2520	3	H	1 j	Traduction commerciale et économique
TRA	3125	3	A	1 j	Théories contemporaines de la traduction
+ TRA	3250	3	H	1 j	Langue et traduction informatiques
TRA	3265	3	A	1 j	Langues médicale et pharmacologique
+ TRA	3560	3	H	1 j	Traduction juridique et administrative
+ TRA	3570	3	H	1 j	Traduction médicale et pharmacologique
+ TRA	3580	3	A	1 j	Traduction littéraire

Segment 81 Propre à l'orientation Traduction allemand-français

Bloc 81 A *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

ALL	3111	3	H	1 j	Traduction (générale et scientifique) 1
ALL	3112	3	H	1 j	Traduction (générale et scientifique) 2
ALL	3120	3	H	1 j	Préparation Test DaF
ALL	3130	3	H	1 j	Stylistique comparée

Bloc 81 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

ALL	2200	3	A	1 j	Introduction à la littérature allemande
ALL	2250	3	H	1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
ALL	2271	3	A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
ALL	2321	3	H	1 j	Panorama du cinéma allemand
ALL	2331	3	A	1 j	Actualités allemandes 1
ALL	3262	3	A	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 2
ALL	3272	3	A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2

Segment 82 Propre à l'orientation Traduction espagnol-français, français-espagnol

Bloc 82 A *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

+ ESP	2535	3	H	1 j	Composition espagnole 2
+ ESP	2700	3	A	1 j	Introduction à la traduction hispanique
+ ESP	2720	3	H	1 j	Traduction espagnol-français 2
+ ESP	2730	3	H	1 j	Traduction français-espagnol

Bloc 82 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

+ ESP	1225	6	A	1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP	1325	3	H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
+ ESP	1327	3	H	1 j	Civilisation hispano-américaine 2
+ ESP	2651	3	A	1 j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+ ESP	2652	3	H	1 j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+ ESP	3252	3	AH	1 j	Roman et théâtre espagnols du XXe siècle
+ ESP	3324	3	H	1 j	Roman et conte hispano-américains
+ ESP	3355	3	H	1 j	Littérature hispano-américaine
+ ESP	3444	3	H	1 j	Écriture féminine hispanique
+ ESP	3537	3	H	1 j	Espagnol moderne
+ ESP	3550	3	A	1 j	L'espagnol d'Amérique

Département de mathématiques et de statistique

Pavillon André-Aisenstadt, bureau 5186
Téléphone : 514-343-6111, poste 1693
Télécopieur : 514-343-5700

Introduction

Les mathématiques se sont de tout temps inscrites dans le grand courant du développement de la science. Tantôt innovatrices, tantôt à la remorque des autres sciences, elles se sont imposées dans les développements scientifiques ou technologiques.

Le Département offre six orientations au baccalauréat spécialisé en mathématiques : actuariat, actuariat COOP, mathématiques pures et appliquées, sciences mathématiques, statistique et statistique COOP.

En collaboration avec les départements d'informatique et de recherche opérationnelle, de physique et de sciences économiques, le Département offre des baccalauréats spécialisés bidisciplinaires en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique et en Mathématiques et Économie, pouvant mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre discipline.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des mathématiques au secondaire.

Directrice : Véronique Hussin

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Jean-François Angers, Ph. D. (Purdue)
Paul Arminjon, Ph. D. (Montréal)
Jacques Bélair, Ph. D. (Cornell)
Khalid Benabdallah, Ph. D. (Wayne State)
Martin Bilodeau, Ph. D. (Toronto)
Anne Bourlioux, Ph. D. (Princeton)
Octavian Cornea, Ph. D. (Rochester)
Michel Delfour, Ph. D. (Case Western Reserve)
Marlène Frigon, Ph. D. (Montréal)
Paul M. Gauthier, Ph. D. (Wayne State)
André Giroux, Ph. D. (Montréal)
Andrew Granville, Ph. D. (Queens, Kingston)
Véronique Hussin, Ph. D. (Liège)
François Lalonde, doctorat d'État (Paris)
Christian Léger, Ph. D. (Stanford)
Yves Lepage, Ph. D. (Montréal)
Sabin Lessard, Ph. D. (Montréal)
Robert Gwyn Owens, Ph. D. (Wales)
Jiri Patera, Ph. D. (Prague)
François Perron, Ph. D. (Montréal)
Qazi Ibadur Rahman, Ph. D. (Londres)
Ivo G. Rosenberg, Ph. D. (J.E. Purkyne, Brno)
Christiane Rousseau, Ph. D. (Montréal)
Yvan Saint-Aubin, Ph. D. (Montréal)
Pavel Winternitz, Ph. D. (Joint Inst. Dubna)

Professeurs agrégés
Abraham Broer, Ph. D. (R.U. Utrecht)
Louis Doray, Ph. D. (Waterloo)
Pierre Duchesne, Ph. D. (Montréal)
Richard Duncan, Ph. D. (San Diego)
Alejandro Murua, Ph. D. (Brown)
Iosif Polterovitch, Ph. D. (Weizmann)
Jean-Marc Terrier, D.Sc. (Zurich)

Professeurs adjoints
Mylène Bédard, Ph. D. (Toronto)
Charles Dugas, Ph. D. (Montréal)
David Haziza, Ph. D. (Carleton)
Manuel Morales, Ph. D. (Concordia)

Professeurs associés
Robert Brunet, Ph. D. (Londres)
Richard Fournier, Ph. D. (Montréal)
Michel Grundland, Ph. D. (Varsovie)
Anatole Joffe, Ph. D. (Cornell)
Roch Roy, Ph. D. (Montréal)
Gert Sabidussi, Ph. D. (Vienne)
Dana Schlomiuk, Ph. D. (McGill)
Jonathan E. Taylor, Ph. D. (McGill)

Professeurs émérites
Robert Cléroux
Serge Dubuc
Andrzej Granas
Constance Van Eeden

Programme 1-190-1-0 Version 15

B.Sc. spécialisé en mathématiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme, qui comporte six orientations, vise à initier l'étudiant aux sujets principaux des mathématiques, de la statistique et de l'actuariat et à développer chez l'étudiant une méthode de travail respectant la démarche scientifique : esprit d'analyse et de synthèse, démarche rigoureuse, aptitude à résoudre des problèmes. Ces aptitudes préparent adéquatement tant au marché du travail qu'aux études supérieures. L'orientation Actuariat (Ac), en plus de développer l'esprit mathématique, prépare aux examens professionnels des sociétés d'actuaires. En plus des objectifs de l'orientation Actuariat, l'orientation Actuariat COOP vise à intégrer dans la formation des expériences dans le milieu du travail. L'orientation Mathématiques pures et appliquées (MPA) offre aux étudiants une introduction systématique à tous les grands chapitres des mathématiques, aux sujets menant aux applications et à divers outils informatiques. L'orientation Sciences mathématiques (SM) offre une solide initiation aux mathématiques, à un éventail de disciplines connexes et à plusieurs outils immédiatement utiles sur le marché du travail. L'orientation Statistique (St) offre aux étudiants une solide formation de base en statistique qui intègre logiciels statistiques, informatique et méthodes numériques. En plus des objectifs de l'orientation Statistique, l'orientation Statistique COOP vise à intégrer dans la formation des expériences dans le milieu du travail.

Structure du programme

L'orientation Actuariat comprend les segments 02 et 75, avec 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix. L'orientation Actuariat COOP comprend les segments 02 et 76, avec 63 crédits obligatoires, 27 à option et 0 au choix. Les étudiants doivent aussi effectuer avec succès un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3). L'orientation Mathématiques pures et appliquées comprend les segments 02 et 77, avec 63 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix. L'orientation Sciences Mathématiques comprend les segments 02 et 78, avec 27 crédits obligatoires, 54 à option et 9 au choix. L'orientation Statistique comprend les segments 02 et 79, avec 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix. L'orientation Statistique COOP comprend les segments 02 et 80, avec 66 crédits obligatoires, 24 à option et 0 au choix. Les étudiants doivent aussi effectuer avec succès un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3). Afin d'ob-

tenir l'accréditation de la Société statistique du Canada au niveau A-Stat, l'étudiant doit prendre quatre cours du bloc 79Y ou 80Y dans la même discipline.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 02 Commun aux six orientations

Bloc 02 A *obligatoire* *24 cr.*

	MAT	1000	4	AHE	1 j	Analyse 1
	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
	MAT	1500	4	A	1 j	Mathématiques discrètes
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire
+	MAT	1681	1	AH	1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+	MAT	1720	4	AHE	1 j	Probabilités
	STT	1700	3	AH	1 j	Introduction à la statistique

Segment 75 Propre à l'orientation Actuariat

Bloc 75 A *obligatoire* *27 cr.*

Mathématiques de l'aléatoire et actuarielles

+	ACT	1240	3	HE	1 j	Mathématiques financières
+	ACT	2241	3	A	1 j	Produits dérivés et gestion de risque
+	ACT	2250	3	A	1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1
+	ACT	2284	3	H	1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
+	ACT	3251	3	A	1 j	Théorie du risque
+	MAT	2050	3	A	1 j	Analyse 2
+	MAT	2717	3	HE	1 j	Processus stochastiques
+	STT	2400	3	HE	1 j	Régression linéaire
+	STT	2700	3	AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 75 B *obligatoire* *6 cr.*

Outils informatiques de base

	IFT	1177	3	AH	1 j	Chiffrier-bases de données: compléments
	IFT	1178	3	HE	1 j	Programmation d'applications en VB

Bloc 75 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Compléments de mathématiques et de statistique

+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2
+	MAT	2100	3	H	1 j	Analyse 3
+	MAT	2115	3	H	1 j	Équations différentielles
+	MAT	2412	3	A	1 j	Analyse numérique 1
	MAT	6111	3	AH	1	Mesure et intégration
	MAT	6112	3	AH	1	Analyse fonctionnelle I
	MAT	6717	3	AH	1	Probabilités
+	STT	2000	3	A	1 j	Échantillonnage
+	STT	2100	3	H	1 j	Théorie de la décision
+	STT	2305	3	H	1 j	Analyse multivariée appliquée
+	STT	3410	3	AE	1 j	Plans et analyses d'expériences
+	STT	3500	3	A	1 j	Méthodes non paramétriques
+	STT	3505	3	H	1 j	Données catégorielles
+	STT	3700	3	H	1 j	Inférence statistique
+	STT	3781	3	H	1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 75 D *option* *minimum 12 cr., maximum 18 cr.*

Compléments d'actuariat

+	ACT	2251	3	HE	1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
+	ACT	3201	3	A	1 j	Mathématiques des régimes de rentes
	ACT	3281	3	H	1 j	Laboratoire d'actuariat
+	ACT	3284	3	A	1 j	Modèles en assurance IARD
	ACT	6230	3	H	1 j	Finance mathématique
	MAT	2000	3	AHE	1 j	Stage 1
	MAT	3000	3	AHE	1 j	Stage 2
+	STT	3220	3	AH	1 j	Méthodes de prévision
+	STT	3260	3	H	1 j	Modèles de survie

Bloc 75 Y *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Contributions d'autres disciplines

	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
+	DMO	2960	3	H	1 j	Démographie et actuariat
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	2165	3	A	1 j	Comptabilité 1
	HEC	2240	3	A	1 j	Finance 1
	HEC	2241	3	H	1 j	Finance 2
+	IFT	1015	3	AH	1 j	Programmation 1
+	IFT	1025	3	AH	1 j	Programmation 2
+	IFT	2015	3	AE	1 j	Structures de données
+	IFT	3245	3	A	1 j	Simulation et modèles

Segment 76 Propre à l'orientation Actuariat COOP

Bloc 76 A *obligatoire* *27 cr.*

Mathématiques de l'aléatoire et actuarielles

+	ACT	1240	3	HE	1 j	Mathématiques financières
+	ACT	2241	3	A	1 j	Produits dérivés et gestion de risque
+	ACT	2250	3	A	1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1
+	ACT	2284	3	H	1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
+	ACT	3251	3	A	1 j	Théorie du risque
+	MAT	2050	3	A	1 j	Analyse 2
+	MAT	2717	3	HE	1 j	Processus stochastiques
+	STT	2400	3	HE	1 j	Régression linéaire
+	STT	2700	3	AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 76 B *obligatoire* *6 cr.*

Outils informatiques de base

	IFT	1177	3	AH	1 j	Chiffrier-bases de données: compléments
	IFT	1178	3	HE	1 j	Programmation d'applications en VB

Bloc 76 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Compléments de mathématiques et de statistique

+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2
+	MAT	2100	3	H	1 j	Analyse 3
+	MAT	2115	3	H	1 j	Équations différentielles
+	MAT	2412	3	A	1 j	Analyse numérique 1
	MAT	6111	3	AH	1	Mesure et intégration
	MAT	6112	3	AH	1	Analyse fonctionnelle I
	MAT	6717	3	AH	1	Probabilités
+	STT	2000	3	A	1 j	Échantillonnage
+	STT	2100	3	H	1 j	Théorie de la décision
+	STT	2305	3	H	1 j	Analyse multivariée appliquée
+	STT	3410	3	AE	1 j	Plans et analyses d'expériences
+	STT	3500	3	A	1 j	Méthodes non paramétriques
+	STT	3505	3	H	1 j	Données catégorielles
+	STT	3700	3	H	1 j	Inférence statistique
+	STT	3781	3	H	1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 76 D *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Compléments d'actuariat

+	ACT	2251	3	HE	1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
+	ACT	3201	3	A	1 j	Mathématiques des régimes de rentes
	ACT	3281	3	H	1 j	Laboratoire d'actuariat
+	ACT	3284	3	A	1 j	Modèles en assurance IARD
	ACT	6230	3	H	1 j	Finance mathématique
+	STT	3220	3	AH	1 j	Méthodes de prévision
+	STT	3260	3	H	1 j	Modèles de survie

Bloc 76 E *obligatoire* *6 cr.*

	MAT	2000	3	AHE	1 j	Stage 1
	MAT	3000	3	AHE	1 j	Stage 2

Bloc 76 Y *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Contributions d'autres disciplines

	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
+	DMO	2960	3	H	1 j	Démographie et actuariat
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	2165	3	A	1 j	Comptabilité 1
	HEC	2240	3	A	1 j	Finance 1
	HEC	2241	3	H	1 j	Finance 2
+	IFT	1015	3	AH	1 j	Programmation 1
+	IFT	1025	3	AH	1 j	Programmation 2
+	IFT	2015	3	AE	1 j	Structures de données
+	IFT	3245	3	A	1 j	Simulation et modèles

Segment 77 Propre à l'orientation Mathématiques pures et appliquées

Bloc 77 A *obligatoire* *33 cr.*

Analyse, algèbre et géométrie

+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2
+	MAT	2050	3	A	1 j	Analyse 2
+	MAT	2100	3	H	1 j	Analyse 3
+	MAT	2115	3	H	1 j	Équations différentielles

+	MAT	2130	3	H	1 j	Variable complexe
+	MAT	2300	3	A	1 j	Géométrie différentielle
+	MAT	2412	3	A	1 j	Analyse numérique 1
+	MAT	2466	3	A	1 j	Analyse appliquée
+	MAT	2600	3	A	1 j	Algèbre 1
+	MAT	2611	3	H	1 j	Algèbre 2
+	MAT	2717	3	HE	1 j	Processus stochastiques

Bloc 77 B *obligatoire* *6 cr.*

Outils informatiques de base

+	IFT	1166	3	AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
+	IFT	1969	3	AH	1 js	Programmation scientifique en langage C

Bloc 77 C *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Compléments mathématiques 1

	MAT	2000	3	AHE	1 j	Stage 1
+	MAT	2450	3	H	1 j	Mathématiques et technologie
+	MAT	2531	3	H	1 j	Histoire des mathématiques

Bloc 77 D *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Compléments mathématiques 2

	MAT	3000	3	AHE	1 j	Stage 2
+	MAT	3060	3	A	1 j	Logique
+	MAT	3162	3	H	1 j	Équations aux dérivées partielles
+	MAT	3363	3	H	1 j	Topologie
+	MAT	3415	3	H	1 j	Analyse numérique 2
+	MAT	3431	3	A	1 j	Théorie de l'optimisation
+	MAT	3450	3	A	1 j	Modélisation mathématique
+	MAT	3616	3	H	1 j	Théorie des graphes
+	MAT	3632	3	A	1 j	Théorie des nombres
+	MAT	3661	3	A	1 j	Théorie de Galois
+	MAT	3681	3	H	1 j	Laboratoire de mathématiques
	MAT	4000	3	AHE	1 j	Mémoire de fin d'études
	MAT	6111	3	AH	1	Mesure et intégration
	MAT	6112	3	AH	1	Analyse fonctionnelle I
	MAT	6717	3	AH	1	Probabilités

Bloc 77 Y *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Contributions d'autres disciplines

	BIO	1203	3	AHE	1 js	Introduction à la génétique
	BIO	1803	3	AH	1 js	Écologie et environnement
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	2165	3	A	1 j	Comptabilité 1
+	ECN	3801	3	E	1 s	Économie financière
	GEO	1312	3	A	1 j	Développement durable et environnement
+	GEO	2122	3	H	1 js	Climatologie
+	GEO	2152	3	H	1 j	Hydrologie
+	GEO	2312	3	H	1 j	Gestion durable des ressources
+	IFT	1015	3	AH	1 j	Programmation 1
+	IFT	1025	3	AH	1 j	Programmation 2
+	IFT	2015	3	AE	1 j	Structures de données
+	IFT	2505	3	A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+	IFT	3245	3	A	1 j	Simulation et modèles
+	IFT	3515	3	H	1 j	Techniques d'optimisation 2
	PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
	PHI	1300	3	HE	1 j	Philosophie de la connaissance
+	PHY	1620	3	AH	1 j	Ondes et vibrations
	PHY	1651	3	AH	1 j	Mécanique classique 1
+	PHY	1652	3	AH	1 j	Relativité 1
+	PHY	2810	4	AH	1 j	Mécanique quantique
+	PHY	3080	3	A	1 j	Applications des groupes en physique
+	PHY	3131	3	H	1 j	Mécanique classique 2
+	STT	2000	3	A	1 j	Échantillonnage
+	STT	2100	3	H	1 j	Théorie de la décision
+	STT	2305	3	H	1 j	Analyse multivariée appliquée
+	STT	2400	3	HE	1 j	Régression linéaire
+	STT	2700	3	AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique
+	STT	3220	3	AH	1 j	Méthodes de prévision
+	STT	3260	3	H	1 j	Modèles de survie
+	STT	3410	3	AE	1 j	Plans et analyses d'expériences
+	STT	3500	3	A	1 j	Méthodes non paramétriques
+	STT	3505	3	H	1 j	Données catégorielles
+	STT	3510	3	A	1 j	Biostatistique
+	STT	3700	3	H	1 j	Inférence statistique
+	STT	3781	3	H	1 j	Laboratoire de statistique

Segment 78 Propre à l'orientation Sciences mathématiques

Bloc 78 A *obligatoire* *3 cr.*

Compléments

+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2

Bloc 78 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Outils informatiques de base

+	IFT	1166	3	AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
	IFT	1177	3	AH	1 j	Chiffrier-bases de données: compléments
	IFT	1178	3	HE	1 j	Programmation d'applications en VB
+	IFT	1969	3	AH	1 js	Programmation scientifique en langage C

Bloc 78 C *option* *minimum 36 cr., maximum 39 cr.*

Compléments mathématiques

+	ACT	1240	3	HE	1 j	Mathématiques financières
+	ACT	2241	3	A	1 j	Produits dérivés et gestion de risque
	ACT	6230	3	H	1 j	Finance mathématique
	IFT	1575	3	AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+	IFT	2505	3	A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+	IFT	3515	3	H	1 j	Techniques d'optimisation 2
	MAT	1101	3	H	1 j	Mathématiques fondamentales
	MAT	1301	3	A	1 j	Mathématiques élémentaires
	MAT	1334	4	AH	1 j	Géométrie euclidienne
	MAT	2000	3	AHE	1 j	Stage 1
+	MAT	2050	3	A	1 j	Analyse 2
+	MAT	2100	3	H	1 j	Analyse 3
+	MAT	2115	3	H	1 j	Équations différentielles
+	MAT	2130	3	H	1 j	Variable complexe
+	MAT	2300	3	A	1 j	Géométrie différentielle
+	MAT	2412	3	A	1 j	Analyse numérique 1
+	MAT	2450	3	H	1 j	Mathématiques et technologie
+	MAT	2466	3	A	1 j	Analyse appliquée
+	MAT	2531	3	H	1 j	Histoire des mathématiques
+	MAT	2600	3	A	1 j	Algèbre 1
+	MAT	2611	3	H	1 j	Algèbre 2
+	MAT	2717	3	HE	1 j	Processus stochastiques
	MAT	3000	3	AHE	1 j	Stage 2
+	MAT	3060	3	A	1 j	Logique
+	MAT	3162	3	H	1 j	Équations aux dérivées partielles
+	MAT	3363	3	H	1 j	Topologie
+	MAT	3415	3	H	1 j	Analyse numérique 2
+	MAT	3431	3	A	1 j	Théorie de l'optimisation
+	MAT	3450	3	A	1 j	Modélisation mathématique
+	MAT	3616	3	H	1 j	Théorie des graphes
+	MAT	3632	3	A	1 j	Théorie des nombres
+	MAT	3661	3	A	1 j	Théorie de Galois
+	MAT	3681	3	H	1 j	Laboratoire de mathématiques
+	STT	2000	3	A	1 j	Échantillonnage
+	STT	2100	3	H	1 j	Théorie de la décision
+	STT	2305	3	H	1 j	Analyse multivariée appliquée
+	STT	2400	3	HE	1 j	Régression linéaire
+	STT	2700	3	AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique
+	STT	3220	3	AH	1 j	Méthodes de prévision
+	STT	3260	3	H	1 j	Modèles de survie
+	STT	3410	3	AE	1 j	Plans et analyses d'expériences
+	STT	3500	3	A	1 j	Méthodes non paramétriques
+	STT	3505	3	H	1 j	Données catégorielles
+	STT	3510	3	A	1 j	Biostatistique
+	STT	3700	3	H	1 j	Inférence statistique
+	STT	3781	3	H	1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 78 Y *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Contributions d'autres disciplines

	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
	BIO	1203	3	AHE	1 js	Introduction à la génétique
	BIO	1803	3	AH	1 js	Écologie et environnement
+	BIO	2811	3	H	1 j	Dynamique des populations
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
+	DMO	2960	3	H	1 j	Démographie et actuariat
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie

	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	2165	3	A	1 j	Comptabilité 1
+	ECN	3801	3	E	1 s	Économie financière
	GEO	1312	3	A	1 j	Développement durable et environnement
+	GEO	2122	3	H	1 js	Climatologie
+	GEO	2152	3	H	1 j	Hydrologie
+	GEO	2312	3	H	1 j	Gestion durable des ressources
	HEC	3015	3	AHE	1 js	Management
	HEC	3017	3	AHE	1 js	Comptabilité de gestion
	HST	1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
+	IFT	1015	3	AH	1 j	Programmation 1
+	IFT	1025	3	AH	1 j	Programmation 2
+	IFT	2015	3	AE	1 j	Structures de données
+	IFT	2125	3	AH	1 j	Introduction à l'algorithmique
+	IFT	3245	3	A	1 j	Simulation et modèles
	LNG	1955	3	A	1 j	Notions générales de linguistique
	PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
	PHI	1300	3	HE	1 j	Philosophie de la connaissance
	PHI	3155	3	H	1 j	Problèmes de philosophie des sciences
+	PHY	1620	3	AH	1 j	Ondes et vibrations
	PHY	1651	3	AH	1 j	Mécanique classique 1
+	PHY	1652	3	AH	1 j	Relativité 1
+	PHY	2810	4	AH	1 j	Mécanique quantique
+	PHY	3080	3	A	1 j	Applications des groupes en physique
+	PHY	3131	3	H	1 j	Mécanique classique 2
	REI	1010	3	AH	1 j	Introduction aux relations industrielles

Segment 79 Propre à l'orientation Statistique

Bloc 79 A *obligatoire* *12 cr.*

Compléments mathématiques

+	MAT	2050	3	A	1 j	Analyse 2
+	MAT	2100	3	H	1 j	Analyse 3
+	MAT	2412	3	A	1 j	Analyse numérique 1
+	MAT	2717	3	HE	1 j	Processus stochastiques

Bloc 79 B *obligatoire* *18 cr.*

Éléments de statistique

+	STT	2000	3	A	1 j	Échantillonnage
+	STT	2400	3	HE	1 j	Régression linéaire
+	STT	2700	3	AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique
+	STT	3410	3	AE	1 j	Plans et analyses d'expériences
+	STT	3700	3	H	1 j	Inférence statistique
+	STT	3781	3	H	1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 79 C *obligatoire* *6 cr.*

Outils informatiques de base

+	IFT	1166	3	AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
+	IFT	1969	3	AH	1 js	Programmation scientifique en langage C

Bloc 79 D *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Outils informatiques avancés

+	IFT	1015	3	AH	1 j	Programmation 1
+	IFT	1025	3	AH	1 j	Programmation 2
+	IFT	2015	3	AE	1 j	Structures de données
+	IFT	3245	3	A	1 j	Simulation et modèles

Bloc 79 E *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Compléments en mathématiques

+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2
+	MAT	2115	3	H	1 j	Équations différentielles
+	MAT	2130	3	H	1 j	Variable complexe
+	MAT	2450	3	H	1 j	Mathématiques et technologie
+	MAT	2466	3	A	1 j	Analyse appliquée
+	MAT	3431	3	A	1 j	Théorie de l'optimisation
	MAT	6111	3	AH	1	Mesure et intégration
	MAT	6112	3	AH	1	Analyse fonctionnelle I

Bloc 79 F *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Mathématiques financières et de l'assurance

+	ACT	1240	3	HE	1 j	Mathématiques financières
+	ACT	2241	3	A	1 j	Produits dérivés et gestion de risque
+	ACT	2250	3	A	1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1
+	ACT	2251	3	HE	1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
+	ACT	2284	3	H	1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
+	ACT	3201	3	A	1 j	Mathématiques des régimes de rentes
+	ACT	3251	3	A	1 j	Théorie du risque
	ACT	3281	3	H	1 j	Laboratoire d'actuariat
+	ACT	3284	3	A	1 j	Modèles en assurance IARD
	ACT	6230	3	H	1 j	Finance mathématique

Bloc 79 G *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Compléments en probabilités et statistique 1

	MAT	2000	3	AHE	1 j	Stage 1
+	STT	2100	3	H	1 j	Théorie de la décision
+	STT	2305	3	H	1 j	Analyse multivariée appliquée
	STT	4000	3	AHE	1 j	Mémoire de fin d'études

Bloc 79 H *option* *minimum 3 cr., maximum 18 cr.*

Compléments en probabilités et statistique 2

	MAT	3000	3	AHE	1 j	Stage 2
	MAT	6717	3	AH	1	Probabilités
+	STT	3220	3	AH	1 j	Méthodes de prévision
+	STT	3260	3	H	1 j	Modèles de survie
+	STT	3500	3	A	1 j	Méthodes non paramétriques
+	STT	3505	3	H	1 j	Données catégorielles
+	STT	3510	3	A	1 j	Biostatistique

Bloc 79 Y *option* *minimum 9 cr., maximum 13 cr.*

Contributions d'autres disciplines

	BIO	1203	3	AHE	1 js	Introduction à la génétique
	BIO	1803	3	AH	1 js	Écologie et environnement
+	BIO	2115	3	H	1 j	Principes de phylogénie et systématique
+	BIO	2811	3	H	1 j	Dynamique des populations
+	BIO	3002	2	A	1 j	Bioéthique
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	DMO	2200	3	A	1 j	Collecte : source des informations
+	DMO	2311	3	A	1 j	Analyse longitudinale
+	DMO	2312	3	H	1 j	Analyse transversale
+	DMO	2960	3	H	1 j	Démographie et actuariat
+	DMO	3307	3	H	1 j	Pratique de la démographie
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
+	ECN	2040	3	AH	1 j	Théorie microéconomique 1
+	ECN	2045	3	H	1 j	Théorie microéconomique 2
	ECN	2165	3	A	1 j	Comptabilité 1
+	ECN	3801	3	E	1 s	Économie financière
	IFT	1575	3	AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+	IFT	2505	3	A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+	IFT	3205	3	H	1 j	Systèmes linéaires
+	IFT	3515	3	H	1 j	Techniques d'optimisation 2
+	PHY	1441	3	AH	1 j	Électromagnétisme
+	PHY	1620	3	AH	1 j	Ondes et vibrations
	PHY	1651	3	AH	1 j	Mécanique classique 1
+	PHY	1652	3	AH	1 j	Relativité 1
+	PHY	2215	4	AH	1 j	Physique thermique et statistique

Segment 80 Propre à l'orientation Statistique COOP

Bloc 80 A *obligatoire* *12 cr.*

Compléments mathématiques

+	MAT	2050	3	A	1 j	Analyse 2
+	MAT	2100	3	H	1 j	Analyse 3
+	MAT	2412	3	A	1 j	Analyse numérique 1
+	MAT	2717	3	HE	1 j	Processus stochastiques

Bloc 80 B *obligatoire* *18 cr.*

Éléments de statistique

+	STT	2000	3	A	1 j	Échantillonnage
+	STT	2400	3	HE	1 j	Régression linéaire
+	STT	2700	3	AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique
+	STT	3410	3	AE	1 j	Plans et analyses d'expériences
+	STT	3700	3	H	1 j	Inférence statistique
+	STT	3781	3	H	1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 80 C *obligatoire* *6 cr.*

Outils informatiques de base

+	IFT	1166	3	AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
+	IFT	1969	3	AH	1 js	Programmation scientifique en langage C

Bloc 80 D *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Outils informatiques avancés

+	IFT	1015	3	AH	1 j	Programmation 1
+	IFT	1025	3	AH	1 j	Programmation 2
+	IFT	2015	3	AE	1 j	Structures de données
+	IFT	3245	3	A	1 j	Simulation et modèles

Bloc 80 E *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Compléments en mathématiques

+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2
+	MAT	2115	3	H	1 j	Équations différentielles
+	MAT	2130	3	H	1 j	Variable complexe
+	MAT	2450	3	H	1 j	Mathématiques et technologie
+	MAT	2466	3	A	1 j	Analyse appliquée
+	MAT	3431	3	A	1 j	Théorie de l'optimisation
	MAT	6111	3	AH	1	Mesure et intégration
	MAT	6112	3	AH	1	Analyse fonctionnelle I

Bloc 80 F *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Mathématiques financières et de l'assurance

+	ACT	1240	3	HE	1 j	Mathématiques financières
+	ACT	2241	3	A	1 j	Produits dérivés et gestion de risque
+	ACT	2250	3	A	1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1
+	ACT	2251	3	HE	1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
+	ACT	2284	3	H	1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
+	ACT	3201	3	A	1 j	Mathématiques des régimes de rentes
+	ACT	3251	3	A	1 j	Théorie du risque
	ACT	3281	3	H	1 j	Laboratoire d'actuariat
+	ACT	3284	3	A	1 j	Modèles en assurance IARD
	ACT	6230	3	H	1 j	Finance mathématique

Bloc 80 G *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Compléments en probabilités et statistique

	MAT	6717	3	AH	1	Probabilités
+	STT	2100	3	H	1 j	Théorie de la décision
+	STT	2305	3	H	1 j	Analyse multivariée appliquée
+	STT	3220	3	AH	1 j	Méthodes de prévision
+	STT	3260	3	H	1 j	Modèles de survie
+	STT	3500	3	A	1 j	Méthodes non paramétriques
+	STT	3505	3	H	1 j	Données catégorielles
+	STT	3510	3	A	1 j	Biostatistique

Bloc 80 H *obligatoire* *6 cr.*

	MAT	2000	3	AHE	1 j	Stage 1
	MAT	3000	3	AHE	1 j	Stage 2

Bloc 80 Y *option* *minimum 9 cr., maximum 13 cr.*

Contributions d'autres disciplines

	BIO	1203	3	AHE	1 js	Introduction à la génétique
	BIO	1803	3	AH	1 js	Écologie et environnement
+	BIO	2115	3	H	1 j	Principes de phylogénie et systématique
+	BIO	2811	3	H	1 j	Dynamique des populations
+	BIO	3002	2	A	1 j	Bioéthique
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	DMO	2200	3	A	1 j	Collecte : source des informations
+	DMO	2311	3	A	1 j	Analyse longitudinale
+	DMO	2312	3	H	1 j	Analyse transversale
+	DMO	2960	3	H	1 j	Démographie et actuariat
+	DMO	3307	3	H	1 j	Pratique de la démographie
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
+	ECN	2040	3	AH	1 j	Théorie microéconomique 1
+	ECN	2045	3	H	1 j	Théorie microéconomique 2
	ECN	2165	3	A	1 j	Comptabilité 1
+	ECN	3801	3	E	1 s	Économie financière
	IFT	1575	3	AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+	IFT	2505	3	A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+	IFT	3205	3	H	1 j	Systèmes linéaires
+	IFT	3515	3	H	1 j	Techniques d'optimisation 2
+	PHY	1441	3	AH	1 j	Électromagnétisme
+	PHY	1620	3	AH	1 j	Ondes et vibrations
	PHY	1651	3	AH	1 j	Mécanique classique 1
+	PHY	1652	3	AH	1 j	Relativité 1
+	PHY	2215	4	AH	1 j	Physique thermique et statistique

Programme 1-190-2-0 Version 11

Majeure en mathématiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en mathématique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à donner à l'étudiant une culture mathématique suffisante pour qu'il puisse travailler utilement dans un domaine scientifique où les mathématiques jouent un rôle important. Selon le choix des cours à option, ce programme peut préparer à la maîtrise en mathématiques, en mathématiques industrielles, en statistique et en mathématique financière et computationnelle.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 24 à option et 6 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *30 cr.*

Éléments

+	IFT	1969	3	AH	1 js	Programmation scientifique en langage C
	MAT	1000	4	AHE	1 j	Analyse 1
	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2
	MAT	1500	4	A	1 j	Mathématiques discrètes
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire
+	MAT	1681	1	AH	1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+	MAT	1720	4	AHE	1 j	Probabilités
	STT	1700	3	AH	1 j	Introduction à la statistique

Bloc 71 B *option* *minimum 21 cr., maximum 21 cr.*

Compléments

+	ACT	1240	3	HE	1 j	Mathématiques financières
	ACT	6230	3	H	1 j	Finance mathématique
+	IFT	2505	3	A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+	MAT	2050	3	A	1 j	Analyse 2
+	MAT	2100	3	H	1 j	Analyse 3

+	MAT	2115	3	H	1 j	Équations différentielles
+	MAT	2130	3	H	1 j	Variable complexe
+	MAT	2300	3	A	1 j	Géométrie différentielle
+	MAT	2412	3	A	1 j	Analyse numérique 1
+	MAT	2450	3	H	1 j	Mathématiques et technologie
+	MAT	2466	3	A	1 j	Analyse appliquée
+	MAT	2531	3	H	1 j	Histoire des mathématiques
+	MAT	2600	3	A	1 j	Algèbre 1
+	MAT	2611	3	H	1 j	Algèbre 2
+	MAT	2717	3	HE	1 j	Processus stochastiques
+	MAT	3060	3	A	1 j	Logique
+	MAT	3162	3	H	1 j	Équations aux dérivées partielles
+	MAT	3363	3	H	1 j	Topologie
+	MAT	3415	3	H	1 j	Analyse numérique 2
+	MAT	3431	3	A	1 j	Théorie de l'optimisation
+	MAT	3450	3	A	1 j	Modélisation mathématique
+	MAT	3616	3	H	1 j	Théorie des graphes
+	MAT	3632	3	A	1 j	Théorie des nombres
+	MAT	3661	3	A	1 j	Théorie de Galois
+	MAT	3681	3	H	1 j	Laboratoire de mathématiques
+	STT	2000	3	A	1 j	Échantillonnage
+	STT	2100	3	H	1 j	Théorie de la décision
+	STT	2305	3	H	1 j	Analyse multivariée appliquée
+	STT	2400	3	HE	1 j	Régression linéaire
+	STT	2700	3	AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique
+	STT	3410	3	AE	1 j	Plans et analyses d'expériences
+	STT	3500	3	A	1 j	Méthodes non paramétriques
+	STT	3505	3	H	1 j	Données catégorielles
+	STT	3510	3	A	1 j	Biostatistique
+	STT	3700	3	H	1 j	Inférence statistique
+	STT	3781	3	H	1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 71 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 4 cr.*

	BIO	1803	3	AH	1 js	Écologie et environnement
+	BIO	2811	3	H	1 j	Dynamique des populations
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
+	DMO	2960	3	H	1 j	Démographie et actuariat
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	GLG	1952	3	AH	1 js	Géologie générale
	GLG	1972	3	A	1 j	Histoire de la Terre et du Climat
+	IFT	1166	3	AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
	PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
	PHI	1300	3	HE	1 j	Philosophie de la connaissance
	PHI	3155	3	H	1 j	Problèmes de philosophie des sciences
+	PHY	1441	3	AH	1 j	Électromagnétisme
+	PHY	1620	3	AH	1 j	Ondes et vibrations
	PHY	1651	3	AH	1 j	Mécanique classique 1
+	PHY	1652	3	AH	1 j	Relativité 1
+	PHY	2215	4	AH	1 j	Physique thermique et statistique
+	PHY	3080	3	A	1 j	Applications des groupes en physique
+	PHY	3131	3	H	1 j	Mécanique classique 2

Programme 1-190-4-0 Version 09

Mineure en mathématiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en mathématique. Le programme est associé au secteur siences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à apporter à l'étudiant une connaissance mathématique de base pour qu'il puisse travailler utilement dans un milieu où les mathématiques sont présentes.

Structure du programme

Ce programme totalise 22 crédits obligatoires, 6 à option et 2 au choix. S'il y avait passage de la mineure à la majeure ou au spécialisé, le cours IFT 1850 y serait transféré comme cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *22 cr.*

Éléments

	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2
	MAT	1500	4	A	1 j	Mathématiques discrètes
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire
+	MAT	1720	4	AHE	1 j	Probabilités
	STT	1700	3	AH	1 j	Introduction à la statistique

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 7 cr.*

Compléments

+	ACT	1240	3	HE	1 j	Mathématiques financières
	IFT	1575	3	AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+	IFT	1969	3	AH	1 js	Programmation scientifique en langage C
	MAT	1000	4	AHE	1 j	Analyse 1
	MAT	1101	3	H	1 j	Mathématiques fondamentales
	MAT	1301	3	A	1 j	Mathématiques élémentaires
	MAT	1334	4	AH	1 j	Géométrie euclidienne
+	MAT	1681	1	AH	1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+	MAT	2050	3	A	1 j	Analyse 2
+	MAT	2300	3	A	1 j	Géométrie différentielle
+	MAT	2450	3	H	1 j	Mathématiques et technologie
+	MAT	2531	3	H	1 j	Histoire des mathématiques
+	MAT	2600	3	A	1 j	Algèbre 1
+	MAT	3060	3	A	1 j	Logique
+	MAT	3632	3	A	1 j	Théorie des nombres
+	STT	2000	3	A	1 j	Échantillonnage
+	STT	2400	3	HE	1 j	Régression linéaire
+	STT	2700	3	AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 71 Y *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Disciplines connexes

	BIO	1803	3	AH	1 js	Écologie et environnement
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	2165	3	A	1 j	Comptabilité 1
+	IFT	1166	3	AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
	IFT	1177	3	AH	1 j	Chiffrier-bases de données: compléments

	IFT	1178	3	HE	1 j	Programmation d'applications en VB
	IFT	1850	3	AH	1 s	Modèles de recherche opérationnelle
+	PHY	1441	3	AH	1 j	Électromagnétisme
+	PHY	1620	3	AH	1 j	Ondes et vibrations
	PHY	1651	3	AH	1 j	Mécanique classique 1
+	PHY	1652	3	AH	1 j	Relativité 1

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Statistique

(Voir sous le Département de démographie.)

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie

(Voir sous le Département de sciences économiques.)

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique

(Voir sous le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.)

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique

(Voir sous le Département de physique.)

Département de philosophie

2910, boul. Édouard-Montpetit, app. 23
Téléphone : 514-343-6464
Télécopieur : 514-343-7899

Introduction

L'enseignement de la philosophie compte parmi les traditions de l'Université de Montréal. Cet enseignement a néanmoins évolué de façon notable dans notre milieu institutionnel. Au fil des ans, le Département de philosophie s'est acquis une réputation enviable parmi les unités analogues des universités québécoises et canadiennes.

Par l'orientation de ses programmes et les compétences représentées dans son corps professoral, le Département de philosophie couvre l'éventail des problématiques actuelles de la discipline. Le champ des enseignements dispensés comprend la philosophie ancienne, la philosophie médiévale, la philosophie chinoise classique, la philosophie moderne et contemporaine, mais aussi la métaphysique, l'esthétique, la philosophie politique, l'éthique, la logique, la philosophie du langage et des sciences, etc.; tant la philosophie anglo-américaine que la philosophie continentale contemporaine fait partie du programme de formation.

À partir des acquis de son histoire, la philosophie vise à développer une conception intégrée de la culture humaine, en même temps qu'elle forme aux méthodes d'analyse et à la réflexion critique. À notre époque plus que jamais, elle intervient dans des recherches interdisciplinaires sur les fondements et les modalités de l'activité rationnelle, théorique et pratique.

La formule pédagogique de la première année, concentrée autour d'un noyau de cours obligatoires, favorise l'acquisition progressive des connaissances de base. Les cours de 2e et de 3e année permettent l'approfondissement des connaissances et l'ouverture à une plus grande spécialisation. Les programmes de 1er cycle préparent ainsi à la recherche spécialisée en même temps qu'ils servent d'assises à une culture universitaire de qualité.

Directeur : Daniel Dumouchel

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Richard Bodéüs, agrégation de l'E.S.S. (Belgique), doctorat en philosophie et lettres (Liège), MSRC
Louis-André Dorion, M.A. (Montréal), D.Ph. (Paris I)
François Duchesneau, agrégation de philosophie (Université de France), doctorat 3e cycle, doctorat d'État ès lettres (Paris I), MSRC
Daniel Dumouchel, M.A. (Montréal), D.Ph. (Paris IV)
Yvon Gauthier, M.A. (Montréal), Ph. D. (Heidelberg)
Jean Grondin, M.A. (Montréal), Ph. D. (Tübingen), MSRC
Daniel Laurier, M.A. (UQÀM), D.Ph. (Aix-Marseille I)
François Lepage, D.Ph. logique (Paris V)
Jean-Pierre Marquis, Ph. D. (McGill)
Wayne J. Norman, Ph. D. (Londres), chaire de recherche McConnell en éthique des affaires, en congé
Claude Piché, M.A. (Montréal), Ph. D. (Heidelberg)
Michel Seymour, M.A. (UQÀM), Ph. D. (UQTR)
Daniel Weinstock, M.A. (McGill), D.Ph. (Oxford), chaire de recherche du Canada en éthique et philosophie politique

Professeurs agrégés
Bettina Bergo, Ph. D. (Boston)
Ryoa Chung, Ph. D. (Montréal)
Anna Ghiglione, M.A. langues et littératures orientales-chinois (Venise), D.Ph. Études de l'Extrême-Orient (Paris VII)
Vayos Liapis, Ph. D. études classiques (Glasgow)
Iain Macdonald, M.A. (Wales), Ph. D. (Essex)
Christian Nadeau, M.A. (UQÀM), D.Ph. (Paris X), en congé
Christine Tappolet, M.Phil. (Londres), D.Ph. (Genève), chaire de recherche du Canada en éthique et métaéthique

Professeurs adjoints
Frédéric Bouchard, M.A. (Montréal), Ph. D. (Duke)
Peter Dietsch, Lic. économie (Saint-Gall), Ph. D. philosophie (London School of Economics)
David Piché, Ph. D. (Laval), doctorat en philosophie (E.P.H.E., Paris)

Professeurs associés
Egbert J. Bakker, doctorat en études classiques (Leyde)
Steven Davis, Ph. D. (Illinois)
Maurice Lagueux, L.Ph. (Montréal), M.A. sciences économiques (McGill), doctorat en philosophie (Paris)

Professeurs émérites
Venant Cauchy
Vianney Décarie
Paul Lacoste
Charles Le Blanc

Programme 1-195-1-0 Version 10

B.A. spécialisé en philosophie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Durant sa première année, l'étudiant ne s'inscrit qu'à des cours de sigle PH. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs
L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base dans les grands champs de la philosophie tout en fournissant une spécialisation préparant de façon optimale aux études supérieures.

Structure du programme
Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 66 à option et 6 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 83

Bloc 83 A *obligatoire* *18 cr.*

Bases de la philosophie

PHI	1005	3	A	1 j	Logique 1
PHI	1430	3	H	1 j	Éthique et politique
PHI	1520	3	H	1 j	Introduction à la métaphysique
PHI	1600	3	H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI	1710	3	A	1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI	1800	3	A	1 j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 83 B *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Histoire de la philosophie 1

PHI	2800	3	A	1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI	2805	3	H	1 j	La République de Platon
PHI	2810	3	H	1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI	2820	3	A	1 j	Philosophie hellénistique

Bloc 83 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Histoire de la philosophie 2

PHI	1860	3	A	1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI	2865	3	A	1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI	2870	3	A	1 j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)

Bloc 83 D *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Histoire de la philosophie 3

PHI	2605	3	H	1 j	Descartes
PHI	2615	3	H	1 j	Philosophie des Lumières
PHI	2650	3	A	1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI	2670	3	A	1 j	L'empirisme moderne

Bloc 83 E *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie et sciences humaines

PHI	1200	3	A	1 j	Anthropologie philosophique
PHI	1205	3	H	1 j	Philosophie française contemporaine
PHI	1255	3	H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI	2195	3	H	1 j	Idéalisme allemand
PHI	2200	3	H	1 j	Nietzsche
PHI	2205	3	A	1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI	2210	3	H	1 j	Théorie critique
PHI	2215	3	A	1 j	Le post-structuralisme en France
PHI	2255	3	A	1 j	Théories esthétiques
PHI	2580	3	A	1 j	Philosophie de l'histoire
PHI	2920	3	A	1 j	Mythe, religion et connaissance

Bloc 83 F *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie éthico-politique

PHI	1400	3	A	1 j	Problèmes en éthique
PHI	2405	3	A	1 j	Théories éthiques modernes
PHI	2406	3	A	1 j	Théories éthiques contemporaines
PHI	2415	3	A	1 j	Éthique des relations internationales
PHI	2416	3	A	1 j	Éthique des affaires
PHI	2421	3	H	1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI	2422	3	H	1 j	Théories politiques modernes
PHI	2425	3	H	1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI	2430	3	H	1 j	La philosophie pratique de Kant

Bloc 83 G *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie et pensée scientifique

PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
PHI	1300	3	HE	1 j	Philosophie de la connaissance
PHI	1365	3	A	1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHI	2005	3	H	1 j	Logique 2
PHI	2150	3	A	1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI	2160	3	A	1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI	2180	3	H	1 j	Philosophie du langage
PHI	2305	3	A	1 j	Théories de la connaissance
PHI	2320	3	A	1 j	Philosophie de l'esprit
PHI	2330	3	H	1 j	Problèmes de métaphysique
PHI	2340	3	H	1 j	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 83 H *option* *minimum 15 cr., maximum 18 cr.*

Cours approfondis

PHI	3005	3	H	1 j	Logique 3
PHI	3015	3	H	1 j	Psychanalyse et philosophie
PHI	3155	3	H	1 j	Problèmes de philosophie des sciences
PHI	3165	3	A	1 j	Philosophie des mathématiques
PHI	3250	3	H	1 j	Esthétique de la littérature
PHI	3255	3	A	1 j	Esthétique contemporaine
PHI	3365	3	A	1 j	Philosophie de la biologie
PHI	3460	3	H	1 js	Histoire de la philosophie politique
PHI	3465	3	A	1 j	Démocratie et constitutionalisme
PHI	3510	3	A	1 j	Problèmes de philosophie moderne
PHI	3530	3	A	1 j	Le rationalisme moderne
PHI	3605	3	A	1 j	Nature humaine et normativité
PHI	3615	3	A	1 j	Éthique et psychologie morale
PHI	3625	3	A	1 j	Problèmes d'éthique
PHI	3630	3	H	1 j	Philosophie de l'action
PHI	3635	3	H	1 j	Économie et politique: aspects normatifs
PHI	3640	3	A	1 j	Hegel
PHI	3645	3	A	1 j	La critique de la faculté de juger
PHI	3655	3	A	1 j	Oeuvres de philosophie pratique
PHI	3660	3	A	1 j	Philosophie du droit
PHI	3685	3	H	1 j	Problèmes d'éthique appliquée
PHI	3710	3	H	1 j	Philosophie anglo-américaine
PHI	3730	3	H	1 j	Herméneutique philosophique 1
PHI	3735	3	H	1 j	Herméneutique philosophique 2
PHI	3755	3	A	1 j	La phénoménologie après Husserl
PHI	3760	3	A	1 j	Heidegger
PHI	3765	3	H	1 j	Lévinas et ses contemporains
PHI	3780	3	A	1 j	Figures de la philosophie européenne
PHI	3802	3	A	1 j	Philosophie néo-platonicienne
PHI	3805	3	H	1 j	Aristote : éthique et politique
PHI	3820	3	H	1 j	La métaphysique d'Aristote
PHI	3865	3	A	1 j	Textes philosophiques : tradition latine
PHI	3870	3	A	1 j	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI	3905	3	H	1 j	Philosophie de la religion
PHI	3925	3	A	1 j	Religion, science, raison philosophique

Bloc 83 I *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Philosophie orientale

PHI	2960	3	H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI	2965	3	H	1 j	Le bouddhisme chinois
PHI	3965	3	A	1 j	L'univers intellectuel chinois

Bloc 83 L *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Langues

	ALL	1979	3	AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1 js	Lecture en allemand 2

+	ALL	1983	3	E	1	j	Lecture en allemand 3
+	ANG	1975	3	HE	1	js	Advanced Reading
	ARA	1951	6	A	2	j	Arabe élémentaire
+	ARA	1952	3	AH	1	js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1	js	Arabe avancé
+	CHN	2075	6	AE	1	j	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2085	6	HE	1	j	Chinois intermédiaire 2
+	CHN	3070	3	AE	1	js	Chinois avancé : langue écrite 1
+	CHN	3080	3	HE	1	js	Chinois avancé : langue écrite 2
	GRC	1111	3	A	1	s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1	s	Initiation à la langue grecque 2
	LAT	1111	3	A	1	s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1	s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 83 Y option minimum 9 cr., maximum 14 cr.

Initiations complémentaires

	ANT	1013	3	A	1	j	Éléments d'ethnologie
	ANT	2026	3	A	1	js	Anthropologie politique
	COM	1300	3	AH	1	js	Théories de la communication
	COM	2200	3	H	1	j	Communication, sens et discours
	ECN	1000	3	AHE	1	js	Principes d'économie
	ECN	1050	3	AHE	1	j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	1350	3	A	1	j	Histoire économique du monde occidental
	ECN	1600	3	AH	1	js	Histoire de la pensée économique
	FAS	1005	3	A	1	j	Introduction aux sciences humaines
	FAS	1020	3	H	1	j	Le monde Antique
	FAS	1030	3	A	1	j	Le Moyen Âge
	FAS	1040	3	H	1	j	L'Europe à la Renaissance
	FAS	1050	3	AH	1	j	L'invention de l'homme moderne
	FAS	1070	3	A	1	j	Avènement du monde contemporain
	FRA	1027	3	A	1	j	Histoire de la littérature
	FRA	1110	3	A	1	j	Introduction aux classicismes
	FRA	2100	3	H	1	j	Littérature française du Moyen Âge
	FRA	2112	3	A	1	j	Littérature française du XVIIIe siècle
	FRA	3313	3	H	1	j	Littérature et psychanalyse
	FRA	3314	3	A	1	j	Littérature et philosophie
	GRC	1031	3	A	1	j	Introduction à la littérature grecque
+	GRC	2011	3	A	1	j	Grec intermédiaire
+	GRC	3170	3	A	1	j	Platon et Aristote
	HAR	1080	3	AH	1	j	Le Moyen-Âge roman
	HAR	1165	3	A	1	js	Introduction aux arts du monde antique
	HAR	1190	3	A	1	j	Introduction aux arts de l'Occident
	HAR	1200	3	H	1	js	Introduction à l'art moderne
	HAR	2252	3	A	1	j	L'art des Lumières
	HAR	2294	3	H	1	js	L'art des révolutions (1789-1871)
	HAR	3040	3	A	1	j	Critique d'art : histoire et pratique
	HST	1031	3	A	1	j	Histoire de l'Antiquité
	HST	1041	3	A	1	j	L'Europe moderne
	HST	1045	3	H	1	j	Introduction à l'histoire des sciences
	HST	1942	3	H	1	s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
+	IFT	1015	3	AH	1	j	Programmation 1
+	IFT	1025	3	AH	1	j	Programmation 2
+	IFT	1065	3	AH	1	j	Structures discrètes en informatique
	IFT	1810	3	AHE	1	js	Introduction à la programmation
	LAT	1031	3	A	1	j	Histoire de la littérature latine
	LCO	1000	3	A	1	j	Introduction à la littérature comparée
	LCO	1008	3	A	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
	LCO	2040	3	H	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
	LCO	3010	3	H	1	js	Théories de la littérature
	LNG	1090	3	H	1	j	Systèmes de signes et sémiotiques
	LNG	1540	3	A	1	j	Notions de syntaxe
	LNG	1955	3	A	1	j	Notions générales de linguistique
+	LNG	2000	3	A	1	j	Grammaires formelles
	LNG	2240	3	H	1	j	Pragmatique
	MAT	1000	4	AHE	1	j	Analyse 1
	MAT	1101	3	H	1	j	Mathématiques fondamentales
+	MAT	1720	4	AHE	1	j	Probabilités
+	MAT	2531	3	H	1	j	Histoire des mathématiques
	PHY	1651	3	AH	1	j	Mécanique classique 1
+	PHY	1652	3	AH	1	j	Relativité 1
	PHY	1901	3	AH	1	j	Mécanique et physique moderne
+	POL	2180	3	AH	1	j	Pensée politique critique
	POL	2230	3	AH	1	j	Politiques scientifiques
	PSY	1085	3	AH	1	j	L'apprentissage
	PSY	1990	3	A	1	j	Développement du jugement moral
	PSY	2055	3	AH	1	j	Psychologie de la perception
	PSY	2065	3	AHE	1	j	Processus cognitifs 1
	PSY	2115	3	AHE	1	js	Psychopathologie: introduction
	PSY	3022	3	AH	1	j	Histoire critique de la psychologie
+	SOL	2016	3	A	1	j	Durkheim et l'École française
+	SOL	2017	3	H	1	j	Weber, rationalité, rationalisation
+	SOL	2018	3	A	1	j	Marx et marxismes
+	SOL	3008	3	H	1	j	Débats théoriques contemporains
+	SOL	3012	3	A	1	j	Sociologie critique

Programme 1-195-2-0 Version 10

Majeure en philosophie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Durant sa 1re année, l'étudiant ne s'inscrit qu'aux cours des blocs 84 A, 84 B et 84 C. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base en philosophie aux étudiants qui désirent par ailleurs se donner une formation complémentaire grâce à une mineure dans une autre discipline. Ce programme donne accès à la maîtrise.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 84

Bloc 84 A *obligatoire* *18 cr.*

Bases de la philosophie

	PHI	1005	3 A	1 j	Logique 1
	PHI	1430	3 H	1 j	Éthique et politique
	PHI	1520	3 H	1 j	Introduction à la métaphysique
	PHI	1600	3 H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
	PHI	1710	3 A	1 j	Langage, pensée et connaissance
	PHI	1800	3 A	1 j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 84 B *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Histoire de la philosophie 1

	PHI	2800	3 A	1 j	Philosophie grecque : Platon
	PHI	2805	3 H	1 j	La République de Platon
	PHI	2810	3 H	1 j	Philosophie grecque : Aristote
	PHI	2820	3 A	1 j	Philosophie hellénistique

Bloc 84 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Histoire de la philosophie 2

	PHI	1860	3 A	1 j	Introduction à la philosophie médiévale
	PHI	2865	3 A	1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
	PHI	2870	3 A	1 j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)

Bloc 84 D *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Histoire de la philosophie 3

	PHI	2605	3 H	1 j	Descartes
	PHI	2615	3 H	1 j	Philosophie des Lumières
	PHI	2650	3 A	1 j	Kant : Critique de la raison pure
	PHI	2670	3 A	1 j	L'empirisme moderne

Bloc 84 E *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie et sciences humaines

	PHI	1200	3 A	1 j	Anthropologie philosophique
	PHI	1205	3 H	1 j	Philosophie française contemporaine
	PHI	1255	3 H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
	PHI	2195	3 H	1 j	Idéalisme allemand
	PHI	2200	3 H	1 j	Nietzsche
	PHI	2205	3 A	1 j	La phénoménologie de Husserl
	PHI	2210	3 H	1 j	Théorie critique
	PHI	2215	3 A	1 j	Le post-structuralisme en France
	PHI	2255	3 A	1 j	Théories esthétiques
	PHI	2580	3 A	1 j	Philosophie de l'histoire
	PHI	2920	3 A	1 j	Mythe, religion et connaissance

Bloc 84 F *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie éthico-politique

	PHI	1400	3 A	1 j	Problèmes en éthique
	PHI	2405	3 A	1 j	Théories éthiques modernes
	PHI	2406	3 A	1 j	Théories éthiques contemporaines
	PHI	2415	3 A	1 j	Éthique des relations internationales
	PHI	2416	3 A	1 j	Éthique des affaires
	PHI	2421	3 H	1 j	Éthique et politique à l'âge classique
	PHI	2422	3 H	1 j	Théories politiques modernes
	PHI	2425	3 H	1 js	Philosophie politique contemporaine
	PHI	2430	3 H	1 j	La philosophie pratique de Kant

Bloc 84 G *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie et pensée scientifique

	PHI	1130	3 H	1 j	Philosophie des sciences
	PHI	1300	3 HE	1 j	Philosophie de la connaissance
	PHI	1365	3 A	1 j	Évolution, pensée et valeurs
	PHI	2005	3 H	1 j	Logique 2
	PHI	2150	3 A	1 j	Philosophie des sciences humaines
	PHI	2160	3 A	1 j	Philosophie des sciences exactes
	PHI	2180	3 H	1 j	Philosophie du langage
	PHI	2305	3 A	1 j	Théories de la connaissance
	PHI	2320	3 A	1 j	Philosophie de l'esprit
	PHI	2330	3 H	1 j	Problèmes de métaphysique
	PHI	2340	3 H	1 j	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 84 H *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Cours approfondis

	PHI	3005	3 H	1 j	Logique 3
	PHI	3015	3 H	1 j	Psychanalyse et philosophie
	PHI	3155	3 H	1 j	Problèmes de philosophie des sciences
	PHI	3165	3 A	1 j	Philosophie des mathématiques
	PHI	3250	3 H	1 j	Esthétique de la littérature
	PHI	3255	3 A	1 j	Esthétique contemporaine
	PHI	3365	3 A	1 j	Philosophie de la biologie
	PHI	3460	3 H	1 js	Histoire de la philosophie politique
	PHI	3465	3 A	1 j	Démocratie et constitutionalisme
	PHI	3510	3 A	1 j	Problèmes de philosophie moderne
	PHI	3530	3 A	1 j	Le rationalisme moderne
	PHI	3605	3 A	1 j	Nature humaine et normativité
	PHI	3615	3 A	1 j	Éthique et psychologie morale
	PHI	3625	3 A	1 j	Problèmes d'éthique
	PHI	3630	3 H	1 j	Philosophie de l'action
	PHI	3635	3 H	1 j	Économie et politique: aspects normatifs
	PHI	3640	3 A	1 j	Hegel
	PHI	3645	3 A	1 j	La critique de la faculté de juger
	PHI	3655	3 A	1 j	Oeuvres de philosophie pratique
	PHI	3660	3 A	1 j	Philosophie du droit
	PHI	3685	3 H	1 j	Problèmes d'éthique appliquée
	PHI	3710	3 H	1 j	Philosophie anglo-américaine
	PHI	3730	3 H	1 j	Herméneutique philosophique 1
	PHI	3735	3 H	1 j	Herméneutique philosophique 2
	PHI	3755	3 A	1 j	La phénoménologie après Husserl
	PHI	3760	3 A	1 j	Heidegger
	PHI	3765	3 H	1 j	Lévinas et ses contemporains
	PHI	3780	3 A	1 j	Figures de la philosophie européenne
	PHI	3802	3 A	1 j	Philosophie néo-platonicienne
	PHI	3805	3 H	1 j	Aristote : éthique et politique
	PHI	3820	3 H	1 j	La métaphysique d'Aristote
	PHI	3865	3 A	1 j	Textes philosophiques : tradition latine
	PHI	3870	3 A	1 j	Philosophie médiévale arabe et juive
	PHI	3905	3 H	1 j	Philosophie de la religion
	PHI	3925	3 A	1 j	Religion, science, raison philosophique

Bloc 84 I *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Philosophie orientale

	PHI	2960	3 H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
	PHI	2965	3 H	1 j	Le bouddhisme chinois
	PHI	3965	3 A	1 j	L'univers intellectuel chinois

Bloc 84 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 11 cr.*

Initiations complémentaires

	ANT	1013	3 A	1 j	Éléments d'ethnologie
	ANT	2026	3 A	1 js	Anthropologie politique
	COM	1300	3 AH	1 js	Théories de la communication
	COM	2200	3 H	1 j	Communication, sens et discours
	ECN	1000	3 AHE	1 js	Principes d'économie
	ECN	1050	3 AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	1350	3 A	1 j	Histoire économique du monde occidental
	ECN	1600	3 AH	1 js	Histoire de la pensée économique
	FAS	1005	3 A	1 j	Introduction aux sciences humaines
	FAS	1020	3 H	1 j	Le monde Antique
	FAS	1030	3 A	1 j	Le Moyen Âge
	FAS	1040	3 H	1 j	L'Europe à la Renaissance
	FAS	1050	3 AH	1 j	L'invention de l'homme moderne
	FAS	1070	3 A	1 j	Avènement du monde contemporain
	FRA	1027	3 A	1 j	Histoire de la littérature
	FRA	1110	3 A	1 j	Introduction aux classicismes
	FRA	2100	3 H	1 j	Littérature française du Moyen Âge
	FRA	2112	3 A	1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
	FRA	3313	3 H	1 j	Littérature et psychanalyse
	FRA	3314	3 A	1 j	Littérature et philosophie
	GRC	1031	3 A	1 j	Introduction à la littérature grecque
+	GRC	2011	3 A	1 j	Grec intermédiaire
+	GRC	3170	3 A	1 j	Platon et Aristote
	HAR	1080	3 AH	1 j	Le Moyen-Âge roman
	HAR	1165	3 A	1 js	Introduction aux arts du monde antique
	HAR	1190	3 A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
	HAR	1200	3 H	1 js	Introduction à l'art moderne
	HAR	2252	3 A	1 j	L'art des Lumières
	HAR	2294	3 H	1 js	L'art des révolutions (1789-1871)
	HAR	3040	3 A	1 j	Critique d'art : histoire et pratique
	HST	1031	3 A	1 j	Histoire de l'Antiquité
	HST	1041	3 A	1 j	L'Europe moderne
	HST	1045	3 H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences

	HST	1942	3	H	1	s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
+	IFT	1015	3	AH	1	j	Programmation 1
+	IFT	1025	3	AH	1	j	Programmation 2
+	IFT	1065	3	AH	1	j	Structures discrètes en informatique
	IFT	1810	3	AHE	1	js	Introduction à la programmation
	LAT	1031	3	A	1	j	Histoire de la littérature latine
	LCO	1000	3	A	1	j	Introduction à la littérature comparée
	LCO	1008	3	A	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
	LCO	2040	3	H	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
	LCO	3010	3	H	1	js	Théories de la littérature
	LNG	1090	3	H	1	j	Systèmes de signes et sémiotiques
	LNG	1540	3	A	1	j	Notions de syntaxe
	LNG	1955	3	A	1	j	Notions générales de linguistique
+	LNG	2000	3	A	1	j	Grammaires formelles
	LNG	2240	3	H	1	j	Pragmatique
	MAT	1000	4	AHE	1	j	Analyse 1
	MAT	1101	3	H	1	j	Mathématiques fondamentales
+	MAT	1720	4	AHE	1	j	Probabilités
+	MAT	2531	3	H	1	j	Histoire des mathématiques
	PHY	1651	3	AH	1	j	Mécanique classique 1
+	PHY	1652	3	AH	1	j	Relativité 1
	PHY	1901	3	AH	1	j	Mécanique et physique moderne
+	POL	2180	3	AH	1	j	Pensée politique critique
	POL	2230	3	AH	1	j	Politiques scientifiques
	PSY	1085	3	AH	1	j	L'apprentissage
	PSY	1990	3	A	1	j	Développement du jugement moral
	PSY	2055	3	AH	1	j	Psychologie de la perception
	PSY	2065	3	AHE	1	j	Processus cognitifs 1
	PSY	2115	3	AHE	1	js	Psychopathologie: introduction
	PSY	3022	3	AH	1	j	Histoire critique de la psychologie
+	SOL	2016	3	A	1	j	Durkheim et l'École française
+	SOL	2017	3	H	1	j	Weber, rationalité, rationalisation
+	SOL	2018	3	A	1	j	Marx et marxismes
+	SOL	3008	3	H	1	j	Débats théoriques contemporains
+	SOL	3012	3	A	1	j	Sociologie critique

Programme 1-195-4-0 Version 04

Mineure en philosophie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'assurer une initiation rigoureuse à la pensée philosophique aux étudiants qui par ailleurs ont aussi choisi de faire une majeure dans une autre discipline.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 85

Bloc 85 A *obligatoire* *6 cr.*

Bases de la philosophie

PHI	1600	3	H	1	j	Introduction à la philosophie moderne
PHI	1800	3	A	1	j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 85 B *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Histoire de la philosophie 1

PHI	2800	3	A	1	j	Philosophie grecque : Platon
PHI	2805	3	H	1	j	La République de Platon
PHI	2810	3	H	1	j	Philosophie grecque : Aristote
PHI	2820	3	A	1	j	Philosophie hellénistique

Bloc 85 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Histoire de la philosophie 2

PHI	1860	3	A	1	j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI	2865	3	A	1	j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI	2870	3	A	1	j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)

Bloc 85 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Histoire de la philosophie 3

PHI	2605	3	H	1	j	Descartes
PHI	2615	3	H	1	j	Philosophie des Lumières
PHI	2650	3	A	1	j	Kant : Critique de la raison pure
PHI	2670	3	A	1	j	L'empirisme moderne

Bloc 85 E *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie et sciences humaines

PHI	1200	3	A	1	j	Anthropologie philosophique
PHI	1205	3	H	1	j	Philosophie française contemporaine
PHI	1255	3	H	1	j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI	1520	3	H	1	j	Introduction à la métaphysique
PHI	2195	3	H	1	j	Idéalisme allemand
PHI	2200	3	H	1	j	Nietzsche
PHI	2205	3	A	1	j	La phénoménologie de Husserl
PHI	2210	3	H	1	j	Théorie critique
PHI	2215	3	A	1	j	Le post-structuralisme en France
PHI	2255	3	A	1	j	Théories esthétiques
PHI	2580	3	A	1	j	Philosophie de l'histoire
PHI	2920	3	A	1	j	Mythe, religion et connaissance

Bloc 85 F *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie éthico-politique

PHI	1400	3	A	1	j	Problèmes en éthique
PHI	1430	3	H	1	j	Éthique et politique
PHI	2405	3	A	1	j	Théories éthiques modernes
PHI	2406	3	A	1	j	Théories éthiques contemporaines
PHI	2415	3	A	1	j	Éthique des relations internationales
PHI	2416	3	A	1	j	Éthique des affaires
PHI	2421	3	H	1	j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI	2422	3	H	1	j	Théories politiques modernes
PHI	2425	3	H	1	js	Philosophie politique contemporaine
PHI	2430	3	H	1	j	La philosophie pratique de Kant

Bloc 85 G *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie et pensée scientifique

PHI	1005	3	A	1	j	Logique 1
PHI	1130	3	H	1	j	Philosophie des sciences

PHI	1300	3	HE	1 j	Philosophie de la connaissance
PHI	1365	3	A	1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHI	1710	3	A	1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI	2005	3	H	1 j	Logique 2
PHI	2150	3	A	1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI	2160	3	A	1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI	2180	3	H	1 j	Philosophie du langage
PHI	2305	3	A	1 j	Théories de la connaissance
PHI	2320	3	A	1 j	Philosophie de l'esprit
PHI	2330	3	H	1 j	Problèmes de métaphysique
PHI	2340	3	H	1 j	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 85 I *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Philosophie orientale

PHI	2960	3	H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI	2965	3	H	1 j	Le bouddhisme chinois

Programme 1-198-4-0 Version 01

Mineure en éthique et droit J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en éthique et droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme de mineure en éthique et droit poursuit les objectifs suivants : donner aux étudiants une solide formation de base leur permettant de poser correctement les problèmes éthiques; formuler clairement les enjeux éthiques dans le cadre de situations problématiques; adopter une méthode pluridisciplinaire dans l'analyse et la résolution de problèmes éthiques; former des personnes plus averties face aux choix de société liés aux questions éthiques; permettre de développer une vision personnelle des enjeux liés à l'éthique.

Structure du programme

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *3 cr.*

PHI	3660	3	A	1 j	Philosophie du droit

Bloc 71 B *obligatoire* *12 cr.*

PHI	1400	3	A	1 j	Problèmes en éthique
PHI	1430	3	H	1 j	Éthique et politique
PHI	2415	3	A	1 j	Éthique des relations internationales
PHI	2430	3	H	1 j	La philosophie pratique de Kant

Bloc 71 C *obligatoire* *12 cr.*

DRT	1002S	3	AHE	1 j	Introduction au droit
DRT	3009	3	AHE	1	Éthique et systèmes normatifs
DRT	3010	3	AHE	1	Éthique et droit
DRT	3802	3	AHE	1 j	Droit des sciences biologiques

Programme 1-148-1-5 Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Philosophie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Structure du programme

Ce programme totalise 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *42 cr.*

Fondements philosophiques et littéraires

	FRA	1000	3	A	1 j	Introduction aux études littéraires
	FRA	1005	3	A	1 j	Analyse de textes
	FRA	1009	3	AHE	1 j	Grammaire du français
	FRA	1027	3	A	1 j	Histoire de la littérature
+	FRA	2000	3	A	2 j	Théories et méthodes critiques
+	FRA	2001	3	A	2 j	Théories et méthodes critiques: analyses
	FRA	3314	3	A	1 j	Littérature et philosophie
	PHI	1005	3	A	1 j	Logique 1
	PHI	1430	3	H	1 j	Éthique et politique
	PHI	1520	3	H	1 j	Introduction à la métaphysique
	PHI	1600	3	H	1 j	Introduction à la philosophie moderne

PHI	1800	3	A	1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI	2180	3	H	1 j	Philosophie du langage
PHI	3250	3	H	1 j	Esthétique de la littérature

Bloc 70 B *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Philosophie de la connaissance

PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
PHI	1300	3	HE	1 j	Philosophie de la connaissance
PHI	1365	3	A	1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHI	1710	3	A	1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI	2150	3	A	1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI	2305	3	A	1 j	Théories de la connaissance
PHI	2320	3	A	1 j	Philosophie de l'esprit
PHI	3155	3	H	1 j	Problèmes de philosophie des sciences
PHI	3165	3	A	1 j	Philosophie des mathématiques
PHI	3710	3	H	1 j	Philosophie anglo-américaine

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Histoire des littératures de langue française

FRA	1100	3	AH	1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA	1102	3	A	1 j	Introduction à l'humanisme
FRA	1110	3	A	1 j	Introduction aux classicismes
FRA	1120	3	H	1 j	Introduction aux modernités
FRA	1130	3	HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA	1140	3	A	1 j	Introduction à la francophonie
FRA	1160	3	A	1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA	1161	3	H	1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
FRA	2100	3	H	1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA	2103	3	H	1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA	2110	3	H	1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA	2111	3	A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA	2112	3	A	1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA	2124	3	A	1 j	Littérature française du XIXe siècle
FRA	2130	3	A	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA	2131	3	HE	1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA	2141	3	H	1 j	Littérature maghrébine
FRA	2142	3	H	1 j	Littérature africaine
FRA	2143	3	A	1 j	Littérature des Caraïbes
FRA	2144	3	H	1 j	Littératures francophones d'Amérique
FRA	2145	3	A	1 j	Littératures francophones d'Europe
FRA	2162	3	A	1 j	Histoire du théâtre au Québec
FRA	2180	3	A	1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA	2181	3	H	1 j	Roman moderne et contemporain

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Histoire de la philosophie

PHI	1860	3	A	1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI	2605	3	H	1 j	Descartes
PHI	2615	3	H	1 j	Philosophie des Lumières
PHI	2650	3	A	1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI	2670	3	A	1 j	L'empirisme moderne
PHI	2800	3	A	1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI	2810	3	H	1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI	2820	3	A	1 j	Philosophie hellénistique
PHI	2865	3	A	1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI	2965	3	H	1 j	Le bouddhisme chinois
PHI	3510	3	A	1 j	Problèmes de philosophie moderne
PHI	3530	3	A	1 j	Le rationalisme moderne
PHI	3645	3	A	1 j	La critique de la faculté de juger
PHI	3802	3	A	1 j	Philosophie néo-platonicienne
PHI	3820	3	H	1 j	La métaphysique d'Aristote
PHI	3865	3	A	1 j	Textes philosophiques : tradition latine
PHI	3870	3	A	1 j	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI	3965	3	A	1 j	L'univers intellectuel chinois

Bloc 70 E *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Poétique et parcours de lecture

FRA	1203	3	H	1 j	Lecture du poème
FRA	1204	3	A	1 j	Lecture du roman
FRA	1205	3	A	1 j	Lecture de l'essai
FRA	1260	3	H	1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA	2203	3	A	1 j	Poétiques médiévales
FRA	2204	3	H	1 j	Poétiques classiques
FRA	2210	3	A	1 j	Poétiques modernes
FRA	2211	3	AH	1 j	Poétiques contemporaines
FRA	2220	3	AH	1 j	Formes narratives
FRA	2221	3	AH	1 j	Formes poétiques
FRA	2222	3	H	1 j	Formes de l'essai
FRA	2223	3	H	1 j	Formes dramatiques
FRA	2241	3	AE	1 j	Lecture des textes francophones
FRA	2261	3	A	1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA	2263	3	A	1 j	Dramaturgie moderne
FRA	2264	3	A	1 j	Dramaturgie québécoise

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Éthique et philosophie politique

PHI	2210	3	H	1 j	Théorie critique
PHI	2421	3	H	1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI	2422	3	H	1 j	Théories politiques modernes
PHI	2425	3	H	1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI	2430	3	H	1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI	2805	3	H	1 j	La République de Platon
PHI	3460	3	H	1 js	Histoire de la philosophie politique
PHI	3465	3	A	1 j	Démocratie et constitutionalisme
PHI	3605	3	A	1 j	Nature humaine et normativité
PHI	3615	3	A	1 j	Éthique et psychologie morale
PHI	3625	3	A	1 j	Problèmes d'éthique
PHI	3630	3	H	1 j	Philosophie de l'action
PHI	3635	3	H	1 j	Économie et politique: aspects normatifs
PHI	3655	3	A	1 j	Oeuvres de philosophie pratique
PHI	3660	3	A	1 j	Philosophie du droit
PHI	3685	3	H	1 j	Problèmes d'éthique appliquée
PHI	3805	3	H	1 j	Aristote : éthique et politique

Bloc 70 G *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie continentale

PHI	1205	3	H	1 j	Philosophie française contemporaine
PHI	1255	3	H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI	2200	3	H	1 j	Nietzsche
PHI	2205	3	A	1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI	2210	3	H	1 j	Théorie critique
PHI	2215	3	A	1 j	Le post-structuralisme en France
PHI	2255	3	A	1 j	Théories esthétiques
PHI	2580	3	A	1 j	Philosophie de l'histoire
PHI	3015	3	H	1 j	Psychanalyse et philosophie
PHI	3640	3	A	1 j	Hegel
PHI	3730	3	H	1 j	Herméneutique philosophique 1
PHI	3735	3	H	1 j	Herméneutique philosophique 2
PHI	3755	3	A	1 j	La phénoménologie après Husserl
PHI	3760	3	A	1 j	Heidegger
PHI	3765	3	H	1 j	Lévinas et ses contemporains
PHI	3780	3	A	1 j	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70 H *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Ouvertures

FRA	2280	3	H	1 j	Problèmes de poétique
FRA	2500	3	H	1 j	La littérature et les autres arts
FRA	2602	3	H	1 j	Presse et littérature
FRA	2618	3	H	1 j	Imaginaire social et littérature
FRA	2805	3	A	1 j	Littérature et édition
FRA	3301	3	A	1 j	Théorie des genres
FRA	3302	3	H	1 j	Rhétorique
FRA	3303	3	A	1 j	Narratologie
FRA	3306	3	A	1 j	Théories des identités sexuelles
FRA	3309	3	H	1 j	Littérature et anthropologie
FRA	3310	3	A	1 j	Littérature et société
FRA	3313	3	H	1 j	Littérature et psychanalyse
FRA	3315	3	A	1 j	Édition critique et génétique textuelle
FRA	3360	3	H	1 j	Théorie de la représentation théâtrale
FRA	3361	3	A	1 j	Théorie du texte de théâtre
FRA	3503	3	H	1 j	Mythes et littérature
FRA	3504	3	A	1 j	Littérature et spatialité
FRA	3607	3	H	1 j	La littérature dans l'espace public
FRA	3608	3	H	1 j	Identités culturelles et littérature
FRA	3609	3	A	1 j	Sociabilités littéraires

Bloc 70 I *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Langues

ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+ ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1

+	ALL	1954	3	AHE	1 j s	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1 j s	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1 j s	Allemand avancé 2
	ALL	1979	3	AE	1 j s	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 j s	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1 j s	Lecture en allemand 2
+	ALL	1983	3	E	1 j	Lecture en allemand 3
	ANG	1967	3	AHE	1 j s	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 j s	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1975	3	HE	1 j s	Advanced Reading
+	ANG	2051	3	AHE	1 j s	Advanced Oral English 1
+	ANG	2052	3	AHE	1 j s	Advanced Oral English 2
	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
+	GRC	2011	3	A	1 j	Grec intermédiaire
+	GRC	2021	3	H	1 j	Grec avancé (A)
+	GRC	2031	3	H	1 j	Grec avancé (B)
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2
+	LAT	2011	3	A	1 j	Latin intermédiaire
+	LAT	2021	3	H	1 j	Latin avancé (A)
+	LAT	2031	3	H	1 j	Latin avancé (B)

Programme 1-199-1-0 Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Philosophie et études classiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70C et 70D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *24 cr.*

GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
HGL	2005	3	A	1 j	Méthodes de recherche en antiquité
LAT	1031	3	A	1 j	Histoire de la littérature latine
PHI	1005	3	A	1 j	Logique 1
PHI	1430	3	H	1 j	Éthique et politique
PHI	1520	3	H	1 j	Introduction à la métaphysique
PHI	1600	3	H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI	1800	3	A	1 j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Introduction complémentaire (études classiques)

HGL	1011	3	A	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HST	1031	3	A	1 j	Histoire de l'Antiquité
HST	2108	3	A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST	2110	3	A	1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Langues anciennes : apprentissage (études classiques)

GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Langues anciennes : apprentissage (études classiques)

+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Langues, lecture de textes (études classiques)

+	GRC	2011	3	A	1 j	Grec intermédiaire
+	GRC	2021	3	H	1 j	Grec avancé (A)
+	GRC	2031	3	H	1 j	Grec avancé (B)
+	LAT	2011	3	A	1 j	Latin intermédiaire
+	LAT	2021	3	H	1 j	Latin avancé (A)
+	LAT	2031	3	H	1 j	Latin avancé (B)

Bloc 70 F *option* *minimum 12 cr., maximum 18 cr.*

Philosophie grecque (philosophie)

PHI	2800	3	A	1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI	2805	3	H	1 j	La République de Platon
PHI	2810	3	H	1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI	2820	3	A	1 j	Philosophie hellénistique
PHI	3802	3	A	1 j	Philosophie néo-platonicienne
PHI	3805	3	H	1 j	Aristote : éthique et politique
PHI	3820	3	H	1 j	La métaphysique d'Aristote

Bloc 70 G *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Philosophie et pensée scientifique (philosophie)

PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
PHI	1300	3	HE	1 j	Philosophie de la connaissance
PHI	1710	3	A	1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI	2150	3	A	1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI	2180	3	H	1 j	Philosophie du langage
PHI	2305	3	A	1 j	Théories de la connaissance
PHI	2320	3	A	1 j	Philosophie de l'esprit

Bloc 70 H *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Histoire de la philosophie (philosophie)

PHI	1860	3	A	1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI	2605	3	H	1 j	Descartes
PHI	2615	3	H	1 j	Philosophie des Lumières
PHI	2650	3	A	1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI	2670	3	A	1 j	L'empirisme moderne
PHI	2865	3	A	1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI	2870	3	A	1 j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)
PHI	2960	3	H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI	3530	3	A	1 j	Le rationalisme moderne
PHI	3645	3	A	1 j	La critique de la faculté de juger
PHI	3865	3	A	1 j	Textes philosophiques : tradition latine
PHI	3870	3	A	1 j	Philosophie médiévale arabe et juive

Bloc 70 I option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Philosophie éthico-politique (philosophie)

	PHI	2421	3 H	1 j	Éthique et politique à l'âge classique
	PHI	2422	3 H	1 j	Théories politiques modernes
	PHI	2425	3 H	1 js	Philosophie politique contemporaine
	PHI	2430	3 H	1 j	La philosophie pratique de Kant
	PHI	3460	3 H	1 js	Histoire de la philosophie politique
	PHI	3625	3 A	1 j	Problèmes d'éthique
	PHI	3630	3 H	1 j	Philosophie de l'action
	PHI	3660	3 A	1 j	Philosophie du droit

Bloc 70 J option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Philosophie continentale (philosophie)

	PHI	1205	3 H	1 j	Philosophie française contemporaine
	PHI	1255	3 H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
	PHI	2195	3 H	1 j	Idéalisme allemand
	PHI	2200	3 H	1 j	Nietzsche
	PHI	2205	3 A	1 j	La phénoménologie de Husserl
	PHI	2215	3 A	1 j	Le post-structuralisme en France
	PHI	2255	3 A	1 j	Théories esthétiques
	PHI	2580	3 A	1 j	Philosophie de l'histoire
	PHI	3255	3 A	1 j	Esthétique contemporaine
	PHI	3640	3 A	1 j	Hegel
	PHI	3730	3 H	1 j	Herméneutique philosophique 1
	PHI	3735	3 H	1 j	Herméneutique philosophique 2
	PHI	3760	3 A	1 j	Heidegger
	PHI	3780	3 A	1 j	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70 K option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Langues : latin médiéval (études classiques)

	ETM	2106	3 AH	1 js	Littérature latine médiévale
+	ETM	2200	3 AH	1 j	Latin médiéval 1
+	ETM	2201	3 AH	1 j	Latin médiéval 2

Bloc 70 L option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Littérature gréco-latine (études classiques)

+	GRC	3100	3 A	1 j	Poésie hellénistique
+	GRC	3120	3 H	1 j	Homère et les poètes épiques
+	GRC	3130	3 A	1 j	Les historiens grecs
+	GRC	3140	3 AH	1 j	La tragédie et la comédie
+	GRC	3150	3 A	1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+	GRC	3170	3 A	1 j	Platon et Aristote
+	LAT	3100	3 A	1 j	Poésie didactique latine
+	LAT	3120	3 A	1 j	Poésie épique latine
+	LAT	3130	3 A	1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+	LAT	3140	3 H	1 j	Historiens romains
+	LAT	3150	3 H	1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
+	LAT	3160	3 H	1 j	Le théâtre latin

Bloc 70 M option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Histoire de l'Antiquité (études classiques)

	HGL	1021	3 A	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
	HGL	1031	3 A	1 j	Mythe et religion dans le monde romain
	HGL	3021	3 H	1 j	Questions d'histoire ancienne
	HST	2109	3 H	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
	HST	2111	3 H	1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
	HST	2113	3 A	1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
	HST	3105	3 H	1 j	Économie et société grecques
	HST	3111	3 H	1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 70 N option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Archéologie gréco-romaine (études classiques)

	HGL	2000	3 A	1 j	La Grèce et le Proche-Orient
	HGL	2031	3 A	1 j	La Grèce archaïque et classique
	HGL	2032	3 H	1 j	Archéologie du monde hellénistique
	HGL	2050	3 H	1 j	Méthodes et techniques en archéologie
	HGL	2061	3 A	1 j	Archéologie : République et Haut Empire
	HGL	2062	3 A	1 j	Archéologie : Le Bas Empire
	HGL	3070	3 H	1 j	Architecture et urbanisme romains

Bloc 70 O option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Linguistique (études classiques)

	ANT	1613	3 A	1 j	Anthropologie linguistique
	LNG	1955	3 A	1 j	Notions générales de linguistique

Bloc 70 P option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Langues modernes (philosophie et études classiques)

	ALL	1951	6 A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3 AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
	ALL	1979	3 AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3 AE	1 js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3 H	1 js	Lecture en allemand 2
+	ANG	1975	3 HE	1 js	Advanced Reading
	ITL	1951	6 A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3 AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3 AH	1 js	Italien avancé

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littérature comparée et Philosophie

(Voir sous le Département de littérature comparée.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie

(Voir sous le Département de science politique.)

B.A. spécialisé en lettres et sciences humaines

(Voir sous le Département des littératures de langue française.)

Département de physique

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-428
Téléphone : 514-343-6667
Télécopieur : 514-343-2071

Introduction

Discipline fondamentale qui traite des propriétés de la matière et dont les principes régissent les phénomènes naturels, la physique est à la base de toutes les sciences de la nature. Elle est omniprésente dans notre quotidien par les applications et les retombées considérables de ses découvertes : les progrès réalisés en électronique, en télécommunications et en informatique ne sont que quelques exemples de ses contributions. Se trouvant en amont de l'innovation technologique, elle constitue une importante voie d'accès à de nouveaux secteurs de recherche tant fondamentale qu'appliquée; on retrouve des diplômés de physique dans toutes les sphères d'activité.

Le Département de physique dispense un enseignement à tous les cycles. Grâce à ses groupes de recherche qui jouissent d'une réputation internationale enviable, il offre – dans ses laboratoires situés au Pavillon Roger-Gaudry, au Pavillon Paul-G.-Desmarais, au Laboratoire René-J.-A.-Lévesque et à l'Observatoire du mont Mégantic – des programmes d'études supérieures de très haut calibre dans plusieurs domaines de la physique : astronomie et astrophysique, biophysique, matière condensée, physique des particules, physique des plasmas, physique médicale, physique numérique et physique théorique. De plus, le département entretient d'étroites collaborations avec, notamment, le Département de mathématiques et de statistique, le Département d'informatique et de recherche opérationnelle et le Département de chimie.

Avec son B.Sc. spécialisé en physique, sa majeure et sa mineure, le département propose au 1er cycle des programmes souples donnant une formation disciplinaire axée sur la résolution de problèmes complexes à l'aide de méthodes quantitatives puissantes qui ouvrent la voie tant à des études supérieures en physique qu'à des carrières professionnelles ou académiques. De plus, en collaboration d'une part avec le Département de mathématiques et de statistique, et d'autre part avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle, le Département de physique offre deux programmes bidisciplinaires faisant le pont entre la physique et ces deux disciplines, procurant ainsi une formation solide et de niveau supérieur (voir la rubrique Programmes facultaires).

Enfin, le département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire. On peut obtenir les renseignements pertinents auprès de la responsable, Nicole St-Louis (téléphone : 514-343-6932).

Directeur : Yves Lépine

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Pierre Bastien, Ph. D. (Western Ontario)
Pierre Bergeron, Ph. D. (Montréal)
Claude Carignan, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Australian Nat. Un.)
Paul Charbonneau, Ph. D. (Montréal)
Gilles Fontaine, Ph. D. (Rochester)
Louis-André Hamel, Ph. D. (Montréal)
Jean-Yves Lapointe, Ph. D. (Montréal)
Richard Leonelli, M. Sc. (Simon Fraser), Ph. D. (Montréal)
Yves Lépine, Ph. D. (Montréal), responsable du spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique et du spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique
Claude Leroy, doctorat en sciences (Louvain), MSRC, directeur du Groupe de physique des particules (GPP)
Laurent J. Lewis, M. Sc. (Ottawa), Ph. D. (McGill)
David London, Ph. D. (Chicago)
Joëlle Margot, doctorat de 3e cycle (Paris), doctorat en sciences (Paris)
Michel Moisan, M. Sc. (Montréal), D. Sc. (Paris)
Daniel Nadeau, Ph. D. (Caltech)
Manu Paranjape, M. Sc. (Alberta), Ph. D. (M.I.T.)
Sjoerd Roorda, Ph. D. (Utrecht)
Nicole St-Louis, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (University College London)
Paul Taras, Ph. D. (Toronto)
Alain Vincent, doctorat (Toulouse)
Luc Vinet, Ph. D. (Montréal), recteur
François Wesemael, Ph. D. (Rochester)
Viktor Zacek, Ph. D. (Technical University, Munich)

Professeurs agrégés
Michel Côté, Ph. D. (Berkeley)
René Doyon, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Imperial College London)
Richard MacKenzie, Ph. D. (Santa Barbara)
Normand Mousseau, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Michigan State University)
François Schiettekatte, Ph. D. (INRS)

Professeurs adjoints
Andrea Bianchi, Ph. D. (Zurich)
Rikard Blunck, Dr. rer. nat. (Christian-Albrechts Universität, Allemagne)
Carlos Silva, Ph. D. (Minnesota)
Luc Stafford, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés
Georges Azuelos, Ph. D. (McGill)
Gilles Beaudoin, Ph. D. (Montréal)
Jean-François Carrier, Ph. D. (Laval)
Robert W. Cochrane, Ph. D. (Toronto)
Gilles Couture, Ph. D. (UBC)
Serge Demers, Ph. D. (Toronto)
Chandré Dharma-Wardana, Ph. D. (Cambridge)
Bernard Goulard, doctorat de 3e cycle, physique nucléaire (Grenoble), Ph. D. (Pennsylvanie)
Hannes Jeremie, M. Sc. (Hambourg), D. Sc. (Paris)
Michael Pearson, Ph. D. (McMaster)
Hubert Reeves, Ph. D. (Cornell)
Jacques Vanier, Ph. D. (McGill)
Ubi Wichoski, Ph. D. (São Paulo)

Chercheurs invités
James Forster, Ph. D. (Liverpool)
Subhash Gujrathi, M. Sc. (Sardar Patel University), Ph. D. (Calcutta)
Alain Houdayer, Ph. D. (McGill)
Jianfei Liu, Ph. D. (Beijing)

Professeurs émérites
Alain Caillé
Pierre Depommier
Raynald Laprade
Georges Michaud
René Racine
Carolyne Van Vliet

Programme 1-200-1-0 Version 13

B.Sc. spécialisé en physique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Pour les deux orientations, l'étudiant doit suivre un minimum de 63 et un maximum de 73 crédits de cours en physique (PHY).

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours de sigle PHY 3131, 3214, 3441, 3813. Pour être admissible aux études supérieures en biophysique, l'étudiant doit avoir suivi un minimum de neuf crédits parmi BCM 1531, BIO 1153, BIO 2101, CHM 2995, PHY 2900 et PHY 3030.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

L'objectif fondamental de ce programme est de donner une solide formation dans les disciplines formant le corpus reconnu par la communauté des physiciens. Celui-ci s'appuie sur une base fortement mathématisée qui constitue donc un élément essentiel de l'enseignement en physique. À l'intérieur de ce cadre, le programme poursuit deux objectifs spécifiques : d'une part, par une formation poussée, ouvrir à l'étudiant la voie aux études supérieures en physique, et d'autre part, par une formation plus générale, lui permettre l'accès à des activités professionnelles ou académiques indirectement liées à la physique, où sa capacité à résoudre des problèmes complexes constituera une compétence très recherchée. Le programme, marqué par la flexibilité, comprend donc un bloc de cours communs à toutes les orientations, représentant l'essentiel de la formation de physicien. Les étudiants qui se destinent aux études supérieures compléteront leur apprentissage par des cours spécialisés, alors que les autres auront davantage de latitude dans leurs options. Par ailleurs, le bloc « disciplines de la physique » permet aux étudiants d'acquérir, dès la deuxième année, une vision étendue des domaines de la physique, alors que l'orientation « avec stages » leur offre la possibilité d'acquérir une formation pratique dans un milieu à caractère industriel.

Structure du programme

L'orientation générale comprend les segments 01 et 71 avec 53 crédits obligatoires, 34 à option et 3 au choix. L'orientation avec stages comprend les segments 01 et 72

avec 59 crédits obligatoires, 28 à option et 3 au choix. Pour les deux orientations, l'étudiant doit suivre un minimum de 63 et un maximum de 73 crédits de cours en physique (PHY).
Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY. Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours de sigle PHY 3131, 3214, 3441, 3813. Pour être admissible aux études supérieures en biophysique, l'étudiant doit avoir suivi un minimum de neuf crédits parmi BCM 1531, BIO 1153, BIO 2101, CHM 2995, PHY 2900 et PHY 3030.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *27 cr.*

Physique fondamentale

+	PHY	1441	3	AH	1 j	Électromagnétisme
+	PHY	1620	3	AH	1 j	Ondes et vibrations
	PHY	1651	3	AH	1 j	Mécanique classique 1
+	PHY	1652	3	AH	1 j	Relativité 1
+	PHY	2215	4	AH	1 j	Physique thermique et statistique
+	PHY	2441	4	AH	1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+	PHY	2810	4	AH	1 j	Mécanique quantique
+	PHY	3030	3	AH	1 j	Projet de fin d'études

Bloc 01 B *obligatoire* *9 cr.*

Formation expérimentale

+	PHY	1501	3	H	1 j	Introduction à la physique expérimentale
+	PHY	2476	3	A	1 j	Physique expérimentale
+	PHY	3040	3	AE	1 j	Laboratoire d'optique

Bloc 01 C *obligatoire* *11 cr.*

Outils mathématiques de base

	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire

Bloc 01 D *obligatoire* *6 cr.*

Méthodes générales de solution de problèmes en physique

	PHY	1234	3	A	1 j	Introduction à la physique numérique
+	PHY	2345	3	A	1 j	Outils théoriques de la physique

Bloc 01 E *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Disciplines de la physique

	PHY	2300	3	AH	1	Physique médicale
+	PHY	2400	3	H	1 j	Physique des plasmas
+	PHY	2500	3	H	1 j	Physique de la matière condensée
+	PHY	2601	3	H	1 j	Physique subatomique
	PHY	2701	3	H	1 j	Astronomie et astrophysique
+	PHY	2900	3	H	1 j	Biophysique

Bloc 01 F *option* *minimum 3 cr., maximum 14 cr.*

Physique avancée

+	PHY	3131	3	H	1 j	Mécanique classique 2
+	PHY	3214	3	A	1 j	Compléments de mécanique statistique
+	PHY	3441	4	A	1 j	Électromagnétisme avancé
+	PHY	3813	4	H	1 j	Mécanique quantique avancée

Bloc 01 G *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Outils mathématiques complémentaires

+	MAT	1720	4	AHE	1 j	Probabilités
+	MAT	2115	3	H	1 j	Équations différentielles
+	MAT	3450	3	A	1 j	Modélisation mathématique

Bloc 01 H *option* *minimum 0 cr., maximum 7 cr.*

Outils informatiques complémentaires

+	IFT	1166	3	AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
+	IFT	1170	3	AHE	1 s	Programmation Java et applications
	IFT	1575	3	AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+	MAT	1681	1	AH	1 j	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 01 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Contribution d'autres disciplines

	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
	BCM	1531	3	AH	1 j	Introduction à la biochimie
+	BIO	1101	3	AH	1 j	Biologie moléculaire
	BIO	1153	3	AHE	1 j	Biologie cellulaire
	CHM	1994	2	A	1 j	Physicochimie générale 1A
+	CHM	2995	3	A	1 j	Physicochimie générale 2
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
+	GEO	2122	3	H	1 js	Climatologie
	HEC	3015	3	AHE	1 js	Management
	HEC	3017	3	AHE	1 js	Comptabilité de gestion
	HST	1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
	PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences

Segment 71 Propre à l'orientation générale

Bloc 71 A *option* *minimum 0 cr., maximum 21 cr.*

Compléments de physique

	PHY	3012	3	A	1 j	Évolution des concepts en physique
+	PHY	3060	3	A	1 j	Méthodes numériques en physique
+	PHY	3070	3	H	1 j	Relativité 2
+	PHY	3075	3	H	1 j	Modélisation numérique en physique
+	PHY	3080	3	A	1 j	Applications des groupes en physique
+	PHY	3140	3	H	1 j	Hydrodynamique
+	PHY	3181	3	A	1 j	Méthodes géométriques en physique
+	PHY	3320	3	H	1 j	Optique moderne
+	PHY	3600	3	A	1 j	Physique nucléaire
+	PHY	3700	3	A	1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+	PHY	3710	3	H	1 j	Structure et évolution stellaires
+	PHY	3830	3	A	1 j	Structure atomique et moléculaire

Segment 72 Propre à l'orientation avec stage

Bloc 72 A *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Compléments de physique

	PHY	3012	3	A	1 j	Évolution des concepts en physique
+	PHY	3060	3	A	1 j	Méthodes numériques en physique
+	PHY	3070	3	H	1 j	Relativité 2
+	PHY	3075	3	H	1 j	Modélisation numérique en physique
+	PHY	3080	3	A	1 j	Applications des groupes en physique
+	PHY	3140	3	H	1 j	Hydrodynamique
+	PHY	3181	3	A	1 j	Méthodes géométriques en physique
+	PHY	3320	3	H	1 j	Optique moderne
+	PHY	3600	3	A	1 j	Physique nucléaire
+	PHY	3700	3	A	1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+	PHY	3710	3	H	1 j	Structure et évolution stellaires
+	PHY	3830	3	A	1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 72 B *obligatoire* *6 cr.*

Stages

	PHY	2031	3	E	1 j	Stage 1 en industrie
	PHY	3031	3	E	1 j	Stage 2 en industrie

Programme 1-200-2-0 Version 12

Majeure en physique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit suivre un minimum de 44 et un maximum de 46 de crédits en physique (PHY).
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Comme pour le B.Sc. spécialisé en physique, ce programme vise à offrir un enseignement couvrant l'essentiel de la formation, tout en permettant d'aborder une autre discipline. Les débouchés s'offrant aux étudiants à la fin de ce programme sont nombreux et sont aussi reliés à la discipline de la mineure. Ce programme, par un choix approprié de cours dans la mineure, peut mener aux études supérieures en physique.

Structure du programme

Ce programme totalise 44 crédits obligatoires, 13 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *24 cr.*

Physique fondamentale

+	PHY	1441	3	AH	1 j	Électromagnétisme
+	PHY	1620	3	AH	1 j	Ondes et vibrations
	PHY	1651	3	AH	1 j	Mécanique classique 1
+	PHY	1652	3	AH	1 j	Relativité 1
+	PHY	2215	4	AH	1 j	Physique thermique et statistique
+	PHY	2441	4	AH	1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+	PHY	2810	4	AH	1 j	Mécanique quantique

Bloc 71 B *obligatoire* *11 cr.*

	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire

Bloc 71 C *obligatoire* *3 cr.*

Formation expérimentale

+	PHY	1501	3	H	1 j	Introduction à la physique expérimentale

Bloc 71 D *obligatoire* *6 cr.*

Méthodes générales de solution de problèmes en physique

	PHY	1234	3	A	1 j	Introduction à la physique numérique
+	PHY	2345	3	A	1 j	Outils théoriques de la physique

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 14 cr.*

Physique avancée

+	PHY	3131	3	H	1 j	Mécanique classique 2
+	PHY	3214	3	A	1 j	Compléments de mécanique statistique
+	PHY	3441	4	A	1 j	Électromagnétisme avancé
+	PHY	3813	4	H	1 j	Mécanique quantique avancée

Bloc 71 F *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Compléments de physique

	PHY	2300	3	AH	1	Physique médicale
+	PHY	2400	3	H	1 j	Physique des plasmas
+	PHY	2476	3	A	1 j	Physique expérimentale
+	PHY	2500	3	H	1 j	Physique de la matière condensée
+	PHY	2601	3	H	1 j	Physique subatomique
	PHY	2701	3	H	1 j	Astronomie et astrophysique
+	PHY	2900	3	H	1 j	Biophysique
	PHY	3012	3	A	1 j	Évolution des concepts en physique
+	PHY	3030	3	AH	1 j	Projet de fin d'études
+	PHY	3040	3	AE	1 j	Laboratoire d'optique
+	PHY	3060	3	A	1 j	Méthodes numériques en physique
+	PHY	3070	3	H	1 j	Relativité 2
+	PHY	3075	3	H	1 j	Modélisation numérique en physique
+	PHY	3080	3	A	1 j	Applications des groupes en physique
+	PHY	3140	3	H	1 j	Hydrodynamique
+	PHY	3181	3	A	1 j	Méthodes géométriques en physique
+	PHY	3320	3	H	1 j	Optique moderne
+	PHY	3600	3	A	1 j	Physique nucléaire
+	PHY	3700	3	A	1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+	PHY	3710	3	H	1 j	Structure et évolution stellaires
+	PHY	3830	3	A	1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Outils informatiques complémentaires

+	IFT	1166	3	AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
+	IFT	1170	3	AHE	1 s	Programmation Java et applications
	IFT	1575	3	AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+	MAT	1681	1	AH	1 j	Mathématiques assistées par ordinateur

Programme 1-200-4-0 Version 05

Mineure en physique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme, complémentaire à une majeure dans une autre discipline, offre une formation minimale en physique. Les objectifs de ce programme sont donc largement dépendants du choix de la discipline de la majeure.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *12 cr.*

Physique fondamentale

+	PHY	1441	3	AH	1 j	Électromagnétisme
+	PHY	1620	3	AH	1 j	Ondes et vibrations
	PHY	1651	3	AH	1 j	Mécanique classique 1
+	PHY	1652	3	AH	1 j	Relativité 1

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Outils mathématiques

	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire
+	MAT	1681	1	AH	1 j	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Compléments de physique

	PHY	1234	3	A	1 j	Introduction à la physique numérique
+	PHY	1501	3	H	1 j	Introduction à la physique expérimentale
+	PHY	2215	4	AH	1 j	Physique thermique et statistique
	PHY	2300	3	AH	1	Physique médicale
+	PHY	2345	3	A	1 j	Outils théoriques de la physique
+	PHY	2400	3	H	1 j	Physique des plasmas
+	PHY	2441	4	AH	1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+	PHY	2476	3	A	1 j	Physique expérimentale
+	PHY	2500	3	H	1 j	Physique de la matière condensée
+	PHY	2601	3	H	1 j	Physique subatomique
	PHY	2701	3	H	1 j	Astronomie et astrophysique
+	PHY	2810	4	AH	1 j	Mécanique quantique
+	PHY	2900	3	H	1 j	Biophysique
	PHY	3012	3	A	1 j	Évolution des concepts en physique

Programme 1-192-1-0 Version 10

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour être admissible aux études supérieures en physique l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 3131, PHY 3214, PHY 3441 et PHY 3813.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme vise à offrir une solide formation à la fois en physique et en mathématiques et constitue la voie naturelle pour les étudiants qui sont intéressés par la physique mathématique et qui désirent entreprendre des études supérieures dans ce domaine. Le programme met donc l'accent sur l'apprentissage d'une vaste gamme d'outils mathématiques et sur l'étude de problèmes fondamentaux en physique. Par ailleurs, la formation acquise à l'intérieur de ce programme présente une grande polyvalence qui permet à l'étudiant de développer des aptitudes très recherchées dans les milieux professionnels, notamment des compétences au niveau de la résolution de problèmes complexes.

Structure du programme

Ce programme totalise 68 crédits obligatoires, 19 à option et 3 au choix. Pour être admis aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours PHY 3131, 3214, 3441 et 3813.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *34 cr.*

Éléments mathématiques

	MAT	1000	4	AHE	1 j	Analyse 1
	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire
+	MAT	1720	4	AHE	1 j	Probabilités
+	MAT	2050	3	A	1 j	Analyse 2
+	MAT	2115	3	H	1 j	Équations différentielles
+	MAT	2130	3	H	1 j	Variable complexe
+	MAT	2300	3	A	1 j	Géométrie différentielle
+	MAT	2466	3	A	1 j	Analyse appliquée

Bloc 70 B *obligatoire* *34 cr.*

Physique fondamentale

	PHY	1234	3	A	1 j	Introduction à la physique numérique
+	PHY	1441	3	AH	1 j	Électromagnétisme
+	PHY	1501	3	H	1 j	Introduction à la physique expérimentale
+	PHY	1620	3	AH	1 j	Ondes et vibrations
	PHY	1651	3	AH	1 j	Mécanique classique 1
+	PHY	1652	3	AH	1 j	Relativité 1
+	PHY	2215	4	AH	1 j	Physique thermique et statistique
+	PHY	2441	4	AH	1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+	PHY	2810	4	AH	1 j	Mécanique quantique
+	PHY	3813	4	H	1 j	Mécanique quantique avancée

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 7 cr.*

Compléments de mathématiques 1

+	MAT	1681	1	AH	1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+	MAT	2100	3	H	1 j	Analyse 3
+	MAT	2412	3	A	1 j	Analyse numérique 1
+	MAT	2450	3	H	1 j	Mathématiques et technologie
+	MAT	2611	3	H	1 j	Algèbre 2
+	MAT	2717	3	HE	1 j	Processus stochastiques
+	MAT	3450	3	A	1 j	Modélisation mathématique
+	MAT	3632	3	A	1 j	Théorie des nombres
	MAT	6111	3	AH	1	Mesure et intégration
	MAT	6112	3	AH	1	Analyse fonctionnelle I

	STT	1700	3	AH	1 j	Introduction à la statistique
+	STT	2700	3	AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Compléments de physique 1

	PHY	2300	3	AH	1	Physique médicale
+	PHY	2400	3	H	1 j	Physique des plasmas
+	PHY	2476	3	A	1 j	Physique expérimentale
+	PHY	2500	3	H	1 j	Physique de la matière condensée
+	PHY	2601	3	H	1 j	Physique subatomique
	PHY	2701	3	H	1 j	Astronomie et astrophysique
+	PHY	2900	3	H	1 j	Biophysique
	PHY	3012	3	A	1 j	Évolution des concepts en physique
+	PHY	3060	3	A	1 j	Méthodes numériques en physique
+	PHY	3070	3	H	1 j	Relativité 2
+	PHY	3075	3	H	1 j	Modélisation numérique en physique
+	PHY	3080	3	A	1 j	Applications des groupes en physique
+	PHY	3140	3	H	1 j	Hydrodynamique
+	PHY	3181	3	A	1 j	Méthodes géométriques en physique
+	PHY	3320	3	H	1 j	Optique moderne
+	PHY	3600	3	A	1 j	Physique nucléaire
+	PHY	3700	3	A	1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+	PHY	3710	3	H	1 j	Structure et évolution stellaires
+	PHY	3830	3	A	1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 10 cr.*

Compléments de physique 2

+	PHY	3131	3	H	1 j	Mécanique classique 2
+	PHY	3214	3	A	1 j	Compléments de mécanique statistique
+	PHY	3441	4	A	1 j	Électromagnétisme avancé

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Compléments de mathématiques

+	MAT	2600	3	A	1 j	Algèbre 1
+	MAT	3162	3	H	1 j	Équations aux dérivées partielles

Programme 1-205-1-0 Version 03

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT et PHY. Les 6 crédits au choix peuvent être de tout sigle, y compris IFT et PHY.

Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 3131, 3214, 3441 et 3813.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme, relevant du département de physique, vise à assurer à l'étudiant un apprentissage de qualité, à la fois en physique et en informatique, en faisant le pont entre ces deux disciplines afin de lui permettre d'attaquer et de résoudre des problèmes complexes – à l'aide de méthodes quantitatives – dans un vaste domaine d'applications. Une fois acquise la formation de base en mathématiques, en physique et en informatique, trois voies sont offertes à l'étudiant. Il peut décider de mettre l'emphase sur la physique ou, à l'inverse, il peut maximiser sa formation en informatique. Il lui est aussi possible de maintenir un équilibre entre les deux disciplines. Dans ce programme qui présente une grande flexibilité, le choix repose largement sur l'étudiant qui y exprime ses intérêts et ses objectifs de carrière. Le programme peut le mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre des deux disciplines, par exemple en modélisation numérique, ou encore il peut conduire à une formation terminale peut-être plus adaptée à un emploi convoité, notamment en informatique de projets ou en programmation scientifique.

Structure du programme

Ce programme totalise 69 crédits obligatoires, 15 à option et 6 au choix. Pour être admis aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours PHY 3131, 3214, 3441 et 3813.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *30 cr.*

Physique fondamentale

+	PHY	1441	3	AH	1 j	Électromagnétisme
+	PHY	1501	3	H	1 j	Introduction à la physique expérimentale
+	PHY	1620	3	AH	1 j	Ondes et vibrations
	PHY	1651	3	AH	1 j	Mécanique classique 1
+	PHY	1652	3	AH	1 j	Relativité 1
+	PHY	2215	4	AH	1 j	Physique thermique et statistique
+	PHY	2345	3	A	1 j	Outils théoriques de la physique
+	PHY	2441	4	AH	1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+	PHY	2810	4	AH	1 j	Mécanique quantique

Bloc 70 B *obligatoire* *24 cr.*

Informatique fondamentale

+	IFT	1015	3	AH	1 j	Programmation 1
+	IFT	1025	3	AH	1 j	Programmation 2
+	IFT	1065	3	AH	1 j	Structures discrètes en informatique
	IFT	1215	3	AH	1 j	Introduction aux systèmes informatiques
	IFT	1575	3	AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+	IFT	2015	3	AE	1 j	Structures de données
+	IFT	2105	3	AHE	1 j	Introduction à l'informatique théorique
+	IFT	2125	3	AH	1 j	Introduction à l'algorithmique

Bloc 70 C *obligatoire* *15 cr.*

Outils mathématiques

	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire
+	MAT	1978	4	AH	1 j	Probabilités et statistique

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 13 cr.*

Compléments de physique

	PHY	2300	3	AH	1	Physique médicale
+	PHY	2400	3	H	1 j	Physique des plasmas
+	PHY	2476	3	A	1 j	Physique expérimentale
+	PHY	2500	3	H	1 j	Physique de la matière condensée
+	PHY	2601	3	H	1 j	Physique subatomique
	PHY	2701	3	H	1 j	Astronomie et astrophysique
+	PHY	2900	3	H	1 j	Biophysique

+	PHY	3030	3	AH	1 j	Projet de fin d'études
+	PHY	3060	3	A	1 j	Méthodes numériques en physique
+	PHY	3070	3	H	1 j	Relativité 2
+	PHY	3075	3	H	1 j	Modélisation numérique en physique
+	PHY	3080	3	A	1 j	Applications des groupes en physique
+	PHY	3131	3	H	1 j	Mécanique classique 2
+	PHY	3140	3	H	1 j	Hydrodynamique
+	PHY	3181	3	A	1 j	Méthodes géométriques en physique
+	PHY	3214	3	A	1 j	Compléments de mécanique statistique
+	PHY	3320	3	H	1 j	Optique moderne
+	PHY	3441	4	A	1 j	Électromagnétisme avancé
+	PHY	3600	3	A	1 j	Physique nucléaire
+	PHY	3700	3	A	1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+	PHY	3710	3	H	1 j	Structure et évolution stellaires
+	PHY	3813	4	H	1 j	Mécanique quantique avancée
+	PHY	3830	3	A	1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Compléments d'informatique

+	IFT	1227	3	H	1 j	Architecture des ordinateurs 1
+	IFT	2035	3	AE	1 j	Concepts des langages de programmation
+	IFT	2245	3	AH	1 j	Systèmes d'exploitation
+	IFT	2255	3	HE	1 j	Génie logiciel
+	IFT	2425	3	H	1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+	IFT	2505	3	A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+	IFT	2905	3	H	1 j	Interfaces personne-machine
+	IFT	2935	3	H	1 j	Bases de données
+	IFT	3065	3	A	1 j	Langages de programmation et compilation
+	IFT	3150	3	AHE	1 j	Projet d'informatique
+	IFT	3165	3	A	1 j	Analyse des langages de programmation
+	IFT	3225	3	A	1 j	Technologie de l'Internet
+	IFT	3245	3	A	1 j	Simulation et modèles
+	IFT	3325	3	A	1 j	Téléinformatique
+	IFT	3335	3	A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+	IFT	3355	3	H	1 j	Infographie
+	IFT	3375	3	H	1 j	Informatique théorique
+	IFT	3385	3	H	1 j	Architecture des ordinateurs 2
+	IFT	3515	3	H	1 j	Techniques d'optimisation 2
+	IFT	3545	3	A	1 j	Graphes et réseaux
+	IFT	3655	3	A	1 j	Modèles stochastiques
+	IFT	3911	3	A	1 j	Analyse et conception des logiciels
+	IFT	3912	3	A	1 j	Développement, maintenance de logiciels
+	IFT	3913	3	H	1 j	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Outils mathématiques complémentaires

+	MAT	2115	3	H	1 j	Équations différentielles
+	MAT	3450	3	A	1 j	Modélisation mathématique

École de psychoéducation

Pavillon Marie-Victorin, bureau C-444
Téléphone : 514-343-7421
Télécopieur : 514-343-6951

Introduction

L'École de psychoéducation a pour mission la formation d'intervenants auprès d'enfants et d'adolescents inadaptés ainsi que le développement de la recherche dans ce domaine. L'École fut créée en 1971, mais tire son origine de programmes de formation offerts par l'Institut de Psychologie entre 1954 et 1971. L'École offre des programmes d'études de 1er et 2e cycles et participe au doctorat en psychologie (option psychoéducation) et au doctorat interdisciplinaire en sciences humaines appliquées; elle accueille également des étudiants de niveau doctoral et postdoctoral pour des études portant sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant. Le diplôme de maîtrise avec stages donne accès à l'Ordre professionnel des psychoéducateurs du Québec.

La formation de 1er cycle en psychoéducation prépare les étudiants à travailler à la prévention et au traitement de l'inadaptation sociale chez les enfants et les adolescents. Les interventions se font dans le milieu habituel de vie de l'enfant (e.g. la famille et l'école) ou en milieux spécialisés (e.g. centres jeunesse ou centres hospitaliers). La formation de 1er cycle initie également les étudiants à la recherche scientifique, afin de leur permettre d'en comprendre l'utilité pour le développement de la pratique professionnelle ou pour permettre, à ceux qui le désirent, de se préparer à des études de maîtrise et de doctorat.

L'École offre un baccalauréat spécialisé, un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie (avec le Département de psychologie) et une mineure en psychoéducation au 1er cycle ainsi qu'un certificat en intervention psychoéducative. Le certificat en intervention psychoéducative s'adresse à des intervenants qui oeuvrent déjà dans des organismes d'éducation, des milieux communautaires, des services sociaux et des centres de santé mentale.

Directrice : Sophie Parent

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Serge Larivée, M.Psed. (Montréal), doctorat en psychologie (Lausanne)
Sylvie Normandeau, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (UQÀM), vice-doyenne, Faculté des arts et des sciences
Linda S. Pagani, M.A. psychologie de l'éducation et counseling (McGill), Ph. D. psychologie de l'éducation et counseling (McGill)
Sophie Parent, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (UQÀM)
Frank Vitaro, M.A. psychologie (UQÀM), Ph. D. psychologie (Montréal)

Professeurs agrégés
Sylvana Côté, Ph. D. psychologie (Montréal)
Paul Gendreau, Ph. D. psychologie (North Carolina)
Jacques C. Grégoire, M. Pséd. (Montréal), Ph. D. psychologie de l'éducation (Michigan)
Michel Janosz, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. sciences humaines appliquées (Montréal)
Lyse Turgeon, Ph. D. psychologie (Laval)

Professeurs adjoints
Isabelle Archambault, Ph. D. psychologie (Montréal)
Stéphane Cantin, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (Laval)
Sarah Dufour, Ph. D. psychologie (UQÀM)
Jean-Sébastien Fallu, Ph. D. psychologie (Montréal)
Julien Morizot, Ph. D. psychologie (Montréal)
Daniel Paquette, Ph. D. anthropologie (Montréal)

Professeurs émérites
Gilles Gendreau
Marc Le Blanc

Programme 1-210-1-0 Version 10

B.Sc. spécialisé en psychoéducation J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. En particulier, l'autorité compétente peut autoriser l'étudiant qui a une expérience de travail dans le domaine et un dossier académique satisfaisant, à s'inscrire à temps partiel après la première année de scolarité.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles PSE, JES et PEF.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont : 1) l'acquisition de connaissances sur le développement humain normal, sur le développement des problèmes d'adaptation au cours de l'enfance et de l'adolescence, sur les modèles et programmes de prévention et d'intervention, sur les méthodologies scientifiques en sciences sociales et sur la déontologie; 2) l'apprentissage progressif de la pratique professionnelle au cours de stages et de travaux pratiques.

Structure du programme

Ce programme totalise 60 crédits obligatoires (dont 12 de stages), 24 à option et 6 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *30 cr.*

Fondements

	PSE	1100	3	A	1 j	Introduction à la psychoéducation
	PSE	1101	3	A	1 j	Bases biologiques du développement
	PSE	1102	3	AH	1 j	Développement socio-affectif 1
	PSE	1104	3	AH	1 j	Développement cognitif
	PSE	1106	3	AH	1 j	Écologie sociale du développement
	PSE	1107	3	A	1 j	Méthodologie scientifique
+	PSE	1108	3	H	1 j	Analyses statistiques 1
+	PSE	2105	3	A	1 j	Inadaptation, petite enfance et enfance
+	PSE	2106	3	H	1 j	Inadaptation au cours de l'adolescence
+	PSE	2111	3	H	1 j	Modèles de prévention et d'intervention

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Compléments aux fondements

	CRI	3341	3	AH	1 j	Drogues et criminalité
	CRI	3420	3	AH	1 j	La femme et la question criminelle
	CRI	3540	3	H	1 j	Les minorités et la question criminelle
	PSY	1035	3	AH	1 j	Psychologie physiologique
	PSY	1045	3	AHE	1 j	Motivation et émotion
	PSY	1075	3	AHE	1 js	Psychologie sociale
	PSY	1085	3	AH	1 j	L'apprentissage
	PSY	1105	3	AHE	1 js	Psychologie de la personnalité
	PSY	2048	3	H	1 j	Psychologie de la santé
	PSY	2098	3	A	1 j	Sexualité et cycle de vie
	PSY	2115	3	AHE	1 js	Psychopathologie: introduction
+	PSY	3073	3	AH	1 s	Psychologie des groupes et équipes
+	PSY	3079	3	H	1 j	Psychologie comparée des sexes
+	PSY	3083	3	H	1 j	Mémoire humaine
+	PSY	3106	3	H	1 j	La psychologie du rêve
+	PSY	3114	3	H	1 j	Les troubles mentaux graves
+	PSY	3254	3	H	1 j	Maturité et vieillesse
+	PSY	3258	3	A	1 j	Psychopathologie 2
	SVS	1151	3	H	1 j	Travail social et rapports de genre
	SVS	1363	3	A	1 j	Problèmes sociaux
	SVS	2745	3	A	1 j	Travail social et pluriethnicité
	SVS	3804	3	AH	1 j	Fonctionnement et gestion des groupes
	SVS	3807	3	H	1 j	Jeunesse et action communautaire

Bloc 70 C *obligatoire* *30 cr.*

Formation professionnelle

+	PSE	1109	3	H	1 j	Réseau des services à la jeunesse
+	PSE	2103	3	H	1 j	Instruments de mesure et d'évaluation
+	PSE	2104	3	A	1 j	Observation des comportements
+	PSE	2108	3	A	1 j	Méthodologie de l'intervention 1
+	PSE	2109	6	A	2 js	Stages
+	PSE	3104	3	AH	1 j	Méthodologie de l'intervention 2
+	PSE	3117	6	A	2 js	Stages
+	PSE	3118	3	H	1 j	Intervention cognitivo-comportementale

Bloc 70 D *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

Compléments à la formation professionnelle

+	PSE	3105	3	AH	1 j	Étude de cas et plans d'intervention
+	PSE	3106	3	H	1 js	Interventions auprès de la famille
+	PSE	3107	3	AH	1 s	Interventions en milieu scolaire
+	PSE	3108	3	A	1 j	Interventions dans la communauté
+	PSE	3109	3	A	1 j	Interventions en milieu résidentiel
+	PSE	3111	3	AH	1 j	La relation psychoéducative
+	PSE	3115	3	H	1 j	Fonctionnement cognitif et intervention
+	PSE	3121	3	A	1 j	Identité, pratiques et éthique
+	PSE	3122	3	AH	1 j	Interventions en contexte d'autorité
+	PSE	3123	3	AH	1 j	L'enfant maltraité
+	PSE	3124	3	A	1 j	Prévention des troubles de l'attachement

Bloc 70 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Compléments de formation

ANT	1900	3	AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT	1982	3	H	1 js	Groupes ethniques et anthropologie
ANT	2042	3	H	1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
CRI	1950	3	AH	1 j	Introduction à la criminologie
CRI	3213	3	A	1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
GER	2021	3	AHE	1 js	Santé mentale et vieillissement
GER	2021D	3	AHE	1	Santé mentale et vieillissement
PHI	1400	3	A	1 j	Problèmes en éthique
SOL	1013	3	AH	1 j	Sociologie générale
SOL	1970	3	E	1 j	Sociologie du Québec
SOL	2104	3	H	1 j	Relations ethniques
SOL	3406	3	H	1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL	3503	3	H	1 j	Sociologie de la famille

Programme 1-210-4-0 Version 04

Mineure en psychoéducation J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en psychoéducation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme peut servir de passerelle pour le baccalauréat tout autant qu'être complémentaire à une majeure ou à deux autres mineures. Il comporte principalement des cours sur le développement normal, sur le développement de l'inadaptation psychosociale au cours de l'enfance et de l'adolescence, et sur les méthodologies d'intervention psychosociale. Il comprend la majorité des cours obligatoires de la première année du baccalauréat. Il initie au champ disciplinaire tout en permettant d'acquérir de solides connaissances sur le développement normal.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *21 cr.*

Fondements

	PSE	1100	3	A	1 j	Introduction à la psychoéducation
	PSE	1101	3	A	1 j	Bases biologiques du développement
	PSE	1102	3	AH	1 j	Développement socio-affectif 1
	PSE	1104	3	AH	1 j	Développement cognitif
	PSE	1106	3	AH	1 j	Écologie sociale du développement
	PSE	1107	3	A	1 j	Méthodologie scientifique
+	PSE	1109	3	H	1 j	Réseau des services à la jeunesse

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Compléments

+	PSE	1108	3	H	1 j	Analyses statistiques 1
+	PSE	2103	3	H	1 j	Instruments de mesure et d'évaluation
+	PSE	2105	3	A	1 j	Inadaptation, petite enfance et enfance
+	PSE	2106	3	H	1 j	Inadaptation au cours de l'adolescence
+	PSE	2111	3	H	1 j	Modèles de prévention et d'intervention
	PSY	1035	3	AH	1 j	Psychologie physiologique
	PSY	1045	3	AHE	1 j	Motivation et émotion
	PSY	1075	3	AHE	1 js	Psychologie sociale
	PSY	1085	3	AH	1 j	L'apprentissage
	PSY	1105	3	AHE	1 js	Psychologie de la personnalité

Programme 1-215-5-1 Version 06

Certificat en intervention psychoéducative S

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

L'inscription à tous les cours du programme est habituellement répartie sur cinq trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en intervention psychoéducative. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Ce programme n'est offert qu'au campus Laval.

Objectifs

Le programme de Certificat en intervention psychoéducative vise à habiliter des intervenants déjà actifs sur le marché du travail à élargir leur champ de compétences en intervention. Ce programme structuré s'appuie sur les connaissances et les pratiques psychoéducatives qui ont fait leur marque, notamment au Québec. À l'aide de modalités pédagogiques axées sur l'emploi des pratiques actuelles des intervenants, il offre à ces derniers la possibilité d'approfondir et d'enrichir leurs pratiques en vue d'offrir une qualité accrue de services aux clientèles en difficulté d'adaptation. Il peut répondre aux besoins de formation d'intervenants communautaires, d'éducateurs ou d'enseignants.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 80

Bloc 80 A *obligatoire* *15 cr.*

Initiation à la psychoéducation

	PSE	1070	3	A	1 s	La croissance et ses principaux enjeux
	PSE	1500	3	A	1 s	L'intervention psychoéducative
+	PSE	1501	3	H	1 s	Clientèles en difficulté d'adaptation
+	PSE	1502	3	H	1 s	Évaluation des habiletés et des besoins
+	PSE	1503	3	A	1 s	Aspects méthodologiques en intervention

Bloc 80 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Contextes d'intervention psychoéducative

+	PSE	2500	3	H	1 s	Savoir-être et intervention
+	PSE	2501	3	A	1 s	L'intervention à l'école
+	PSE	2502	3	A	1 s	L'intervention en milieu externe
+	PSE	2503	3	A	1 s	L'intervention en centre et en foyer
+	PSE	2504	3	H	1 s	L'intervention et le multiculturalisme

Bloc 80 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Formation continue en intervention

	PSE	2510	3	E	1 js	Problématiques psychoéducatives
	PSE	2511	1	A	1 js	Problématique en intervention
	PSE	2512	1	A	1 js	Compétence en intervention
	PSE	2513	1	A	1 js	Étude d'un programme d'intervention

Programme 1-217-1-0 Version 01

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. En particulier, l'autorité compétente peut autoriser l'étudiant qui a

une expérience de travail dans le domaine et un dossier académique satisfaisant, à s'inscrire à temps partiel après la première année de scolarité.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit avoir complété les cours de sigles PSY 1035, 1075, 1105 et 2115 avant de suivre les cours des blocs 70F, 70G, 70H et 70I.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le programme vise à former des étudiants aptes à aller sur le marché du travail après leurs études de premier cycle dans divers domaines d'intervention psychosociale ou à leur donner les bases requises pour être admis aux études supérieures tant en recherche que dans les programmes plus professionnels à l'Université de Montréal.

Destinataires

Le programme s'adresse notamment aux candidats qui hésitent entre les deux disciplines; qui souhaitent ajouter une dimension appliquée à l'introduction aux notions fondamentales; qui veulent un programme centré sur l'enfance et l'adolescence, en vue d'oeuvrer dans le domaine de la psychologie ou de la psychoéducation. Pour l'étudiant de psychologie intéressé à travailler spécifiquement auprès d'enfants ou de familles, il y a là une plus-value à sa formation. Le programme s'adresse également aux candidats qui désirent poursuivre des études supérieures dans l'une ou l'autre discipline sans avoir à faire de propédeutique.

Structure du programme

Ce programme comprend 72 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *21 cr.*

Connaissances de base en psychoéducation

	PSE	1100	3	A	1 j	Introduction à la psychoéducation
	PSE	1102	3	AH	1 j	Développement socio-affectif 1
+	PSE	1103	3	H	1 j	Développement socio-affectif 2
	PSE	1104	3	AH	1 j	Développement cognitif
	PSE	1106	3	AH	1 j	Écologie sociale du développement
+	PSE	2105	3	A	1 j	Inadaptation, petite enfance et enfance
+	PSE	2106	3	H	1 j	Inadaptation au cours de l'adolescence

Bloc 70 B *obligatoire* *21 cr.*

Formation professionnelle en psychoéducation

+	PSE	1109	3	H	1 j	Réseau des services à la jeunesse
+	PSE	2103	3	H	1 j	Instruments de mesure et d'évaluation
+	PSE	2104	3	A	1 j	Observation des comportements
+	PSE	2108	3	A	1 j	Méthodologie de l'intervention 1
+	PSE	2109	6	A	2 js	Stages
+	PSE	2111	3	H	1 j	Modèles de prévention et d'intervention

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Compléments de formation professionnelle en psychoéducation

+	PSE	3117	6	A	2 js	Stages

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Approfondissement de l'intervention en psychoéducation

+	PSE	3105	3	AH	1 j	Étude de cas et plans d'intervention
+	PSE	3106	3	H	1 js	Interventions auprès de la famille
+	PSE	3107	3	AH	1 s	Interventions en milieu scolaire
+	PSE	3108	3	A	1 j	Interventions dans la communauté
+	PSE	3109	3	A	1 j	Interventions en milieu résidentiel
+	PSE	3111	3	AH	1 j	La relation psychoéducative
+	PSE	3115	3	H	1 j	Fonctionnement cognitif et intervention
+	PSE	3122	3	AH	1 j	Interventions en contexte d'autorité

Bloc 70 E *obligatoire* *30 cr.*

Connaissances de base en psychologie

	PSY	1004	3	AH	1 j	Analyses quantitatives en psychologie 1
	PSY	1006	3	AH	1 j	Méthodologie scientifique 1
	PSY	1035	3	AH	1 j	Psychologie physiologique
	PSY	1045	3	AHE	1 j	Motivation et émotion
	PSY	1075	3	AHE	1 js	Psychologie sociale
	PSY	1085	3	AH	1 j	L'apprentissage
	PSY	1105	3	AHE	1 js	Psychologie de la personnalité
+	PSY	2007	3	AH	1 j	Laboratoire 1
	PSY	2115	3	AHE	1 js	Psychopathologie: introduction
	PSY	3022	3	AH	1 j	Histoire critique de la psychologie

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Biologie et comportement

	PSY	2055	3	AH	1 j	Psychologie de la perception
+	PSY	3032	3	AHE	1 j	Neuropsychologie humaine
+	PSY	3033	3	A	1 j	Neuropsychologie sensorielle

Bloc 70 G *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Psychologie, société et culture

	PSY	2084	3	H	1 j	Identités et interactions sociales
+	PSY	2128	3	AH	1 j	Psychologie et monde du travail
+	PSY	3073	3	AH	1 s	Psychologie des groupes et équipes

Bloc 70 H *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Psychologie du développement

	PSY	2127	3	AH	1 j	Psychologie et éducation
+	PSY	3090	3	A	1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+	PSY	3254	3	H	1 j	Maturité et vieillesse

Bloc 70 I *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Compléments de psychologie

	PSY	2044	3	H	1 j	Stress et anxiété
	PSY	2048	3	H	1 j	Psychologie de la santé
	PSY	2075	3	AE	1 j	Psychologie de l'environnement
	PSY	2078	3	A	1 j	Psychologie des femmes
	PSY	2098	3	A	1 j	Sexualité et cycle de vie
	PSY	2253	3	H	1 j	Psychologie évolutionniste
+	PSY	3071	3	HE	1 js	Relations interpersonnelles
+	PSY	3079	3	H	1 j	Psychologie comparée des sexes
+	PSY	3083	3	H	1 j	Mémoire humaine
+	PSY	3106	3	H	1 j	La psychologie du rêve
+	PSY	3114	3	H	1 j	Les troubles mentaux graves
+	PSY	3249	3	A	1 j	Violence familiale
+	PSY	3250	3	H	1 j	Violence et agression
+	PSY	3256	3	H	1 j	Problématique de l'agression sexuelle
+	PSY	3257	3	A	1 j	Personnalité 2
+	PSY	3258	3	A	1 j	Psychopathologie 2
+	PSY	3259	3	A	1 j	Psychologie légale
+	PSY	3260	3	H	1 j	Théorie psychanalytique : Freud et après

Bloc 70 J *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Formation complémentaire

	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1973	3	AH	1 j	Reading for the Social Sciences
+	ANG	1975	3	HE	1 js	Advanced Reading
	ANT	1900	3	AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie

	ANT	1982	3	H	1	js	Groupes ethniques et anthropologie
	ANT	2042	3	H	1	js	Problèmes d'ethnologie urbaine
	CRI	1950	3	AH	1	j	Introduction à la criminologie
	CRI	3213	3	A	1	j	Initiation aux méthodes qualitatives
	ESP	1951	6	A	2	js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1	js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1	js	Espagnol avancé
	IFT	1931	3	AHE	1	s	Initiation aux bases de données
	IFT	1990	3	H	1	js	Informatique pour sciences sociales
	PHI	1400	3	A	1	j	Problèmes en éthique
	SOL	1013	3	AH	1	j	Sociologie générale
	SOL	1970	3	E	1	j	Sociologie du Québec
	SOL	2104	3	H	1	j	Relations ethniques
	SOL	3406	3	H	1	j	Sociologie de la jeunesse
	SOL	3503	3	H	1	j	Sociologie de la famille

Département de psychologie

Pavillon Marie-Victorin, bureau D-423
Téléphone : 514-343-6972
Télécopieur : 514-343-2285

Introduction

Le Département de psychologie, fondé en 1942, est le plus ancien département de psychologie francophone d'Amérique du Nord. Il a vu ses effectifs professoraux et étudiants s'accroître particulièrement vers le début des années 1960. L'étudiant peut y acquérir une formation aussi bien dans des domaines de recherche fondamentale que dans des domaines de recherche appliquée et de formation professionnelle.

La psychologie est l'étude scientifique des comportements et des phénomènes mentaux. De ce point de vue, le rôle du psychologue est d'élargir, par la recherche, le champ des connaissances. Mais la psychologie est aussi une profession, officiellement reconnue par le Québec depuis 1962; en ce sens, le travail du psychologue consiste surtout en l'utilisation des connaissances et techniques psychologiques pour la solution de problèmes pratiques qui se posent dans divers domaines de l'activité humaine.

Il existe au Département une clinique universitaire de psychologie qui offre des consultations cliniques au grand public et de la formation continue aux professionnels. La clinique maintient une testothèque accessible à la communauté universitaire et comptant plus de mille tests. Des projets de recherche peuvent aussi y être menés.

Directeur : Michel Sabourin

Adjointe au directeur, grades supérieurs : Marcelle Cossette-Ricard
Adjointe au directeur, 1er cycle : Michèle Robert

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Martin Arguin, Ph. D. (Montréal)
Sylvie Belleville, Ph. D. (McGill)
Jacques Bergeron, Ph. D. (Montréal)
Marc-André Bouchard, Ph. D. (Montréal)
Luc Brunet, Ph. D. (Montréal)
Judith Comeau, Ph. D. (Montréal), directrice des programmes facultaires
Marcelle Cossette-Ricard, Ph. D. (Montréal)
Mireille Cyr, Ph. D. (Montréal)
Hélène David, Ph. D. (Montréal), vice-rectrice adjointe aux études
Julien Doyon, Ph. D. (McGill)
Andrée Fortin, Ph. D. (Montréal)
Robert Haccoun, Ph. D. (Ohio)
Pierre Jolicoeur, Ph. D. (Harvard)
Serge Larochelle, Ph. D. (Californie)
Jean-Claude Lasry, Ph. D. (Montréal)
Maryse Lassonde, Ph. D. (Stanford), en congé
Franco Lepore, Ph. D. (Montréal)
Mireille Mathieu, Ph. D. (Montréal)
Louise Nadeau, Ph. D. (UQÀM)
Isabelle Peretz, doctorat en psychologie (Bruxelles)
Michèle Robert, doctorat de 3e cycle (Université de Paris)
Michel Sabourin, Ph. D. (Montréal)
André Savoie, Ph. D. (Montréal)
Dominique Scarfone, M.D. (Montréal), F.R.C.P. psychiatrie
Ariel Stravynski, Ph. D. (Londres)
Richard E. Tremblay, Ph. D. (Londres)
John Wright, Ph. D. (Wisconsin)

Professeurs agrégés
Marie Achille, Ph. D. (Colombie-Britannique), en congé
Huguette Bégin, Ph. D. (Montréal)
Annie Bernier, Ph. D. (Laval)
Jean-Pierre Blondin, Ph. D. (Montréal), adjoint au développement académique et aux campus régionaux
Julie Carrier, Ph. D. (Montréal)
Denis Cousineau, Ph. D. (Montréal)
Francine Cyr, Ph. D. (Montréal)
Christopher M. Earls, Ph. D. (Kingston)
Frédéric Gosselin, Ph. D. (Glasgow), en congé
Serge Lecours, Ph. D. (Montréal), en congé
Joanne-Lucine Rouleau, Ph. D. (Laval)
Catherine Ruth Solomon-Scherzer, Ph. D. (Montréal)
Antonio Zadra, Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints
Jean-Sébastien Boudrias, Ph. D. (Montréal)
François Chiocchio, Ph. D. (Montréal)
Christian Dagenais, Ph. D. (UQÀM), prêt de service au CLIPP
Roxane De La Sablonnière, Ph. D. (Ottawa)
Sven Joubert, Ph. D. (Montréal)
Mireille Joussemet, Ph. D. (McGill), en congé
Tania Lecomte, Ph. D. (Montréal), en congé
Geneviève Mageau, Ph. D. (UQÀM), en congé
Michelle McKerral, Ph. D. (Montréal)
Marc Schoenwiesner, Ph. D. (Leipzig)

Chercheur agrégé
Hugo Théorêt, Ph. D. (Montréal)

Chercheur adjoint
Nicole Caza, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés
Pascal Belin, Doctorat (Paris)
Alain Brunet, Ph. D. (Montréal)
John Connolly, Ph. D. (London)
Gilbert Desmarais, Ph. D. (Montréal)
Lise Filion, Ph. D. (Laval)
Ruth Gruber, Ph. D. (Tel-Aviv)
Jean-Paul Guillemot, Ph. D. (Montréal)
Suzanne King, Ph. D. (Virginia Polytechnique Institute)
Michel Landry, Ph. D. (Montréal)
Zeev Rosberger, Ph. D. (Concordia)
Elisabet Service, Ph. D. (Helsinki)
Michael Sullivan, Ph. D. (Concordia)
Bernard Tétreau, M.A. (Montréal), M.A. et Ph. D. (Columbia)
Paul Veilleux, Ph. D. (Montréal)

Professeur invité
Sandra Trehub, Ph. D. (McGill)

Professeurs émérites
David Bélanger
Gabrielle Clerk
Thérèse Gouin-Décarie
Luc Granger
Margaret C. Kiely
Vaïra Vikis-Freibergs
Stéphanie Zuperko-Dudek

Programme 1-220-1-0 Version 11

B.Sc. spécialisé en psychologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1re année, les cours de sigle PSY2000 en 2e année et les cours de sigle PSY 3000 en 3e année. Les crédits du bloc 71V sont réservés au cheminement honor.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PSY.

Art. 2.4c Cheminement honor
Pour être admissible au cheminement honor, il faut avoir réussi au moins 54 crédits, dont 42 crédits obligatoires; il ne faut pas avoir complété plus de 66 crédits au total.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectifs d'offrir une formation scientifique polyvalente et de préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans divers domaines des sciences humaines et sociales. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Les étudiants qui maintiennent des résultats académiques supérieurs après quatre trimestres peuvent être admis dans un cheminement Honor. Celui-ci offre une formation approfondie en recherche dans le but de faciliter la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat en psychologie. Cependant, compléter cette formation n'assure pas l'admission aux études supérieures en psychologie à l'Université de Montréal.

Structure du programme

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix. Les crédits du bloc 71V sont réservés pour le cheminement Honor.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *15 cr.*

Histoire et méthode

	PSY	1004	3	AH	1 j	Analyses quantitatives en psychologie 1
	PSY	1006	3	AH	1 j	Méthodologie scientifique 1
+	PSY	2003	3	AH	1 j	Introduction à la psychométrie
+	PSY	2007	3	AH	1 j	Laboratoire 1
	PSY	3022	3	AH	1 j	Histoire critique de la psychologie

Bloc 71 B *obligatoire* *12 cr.*

Bases en neuropsychologie et psychologie cognitive

	PSY	1035	3	AH	1 j	Psychologie physiologique
	PSY	2055	3	AH	1 j	Psychologie de la perception
	PSY	2065	3	AHE	1 j	Processus cognitifs 1
+	PSY	3032	3	AHE	1 j	Neuropsychologie humaine

Bloc 71 C *obligatoire* *6 cr.*

Bases en psychologie du développement et de l'apprentissage

	PSY	1085	3	AH	1 j	L'apprentissage
	PSY	1095	3	AHE	1 j	L'enfance

Bloc 71 D *obligatoire* *15 cr.*

Bases individuelles et sociales

	PSY	1045	3	AHE	1 j	Motivation et émotion
	PSY	1075	3	AHE	1 js	Psychologie sociale
	PSY	1105	3	AHE	1 js	Psychologie de la personnalité
	PSY	2115	3	AHE	1 js	Psychopathologie: introduction
+	PSY	2128	3	AH	1 j	Psychologie et monde du travail

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Psychologie du développement

+	PSY	3093	3	AE	1 j	Adolescence
+	PSY	3254	3	H	1 j	Maturité et vieillesse

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Individu, groupe et société

	PSY	2078	3	A	1 j	Psychologie des femmes
	PSY	2084	3	H	1 j	Identités et interactions sociales
+	PSY	3071	3	HE	1 js	Relations interpersonnelles
+	PSY	3073	3	AH	1 s	Psychologie des groupes et équipes
+	PSY	3079	3	H	1 j	Psychologie comparée des sexes
+	PSY	3119	3	A	1 j	Psychologie communautaire

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Neuropsychologie et psychologie cognitive

+	PSY	3033	3	A	1 j	Neuropsychologie sensorielle
+	PSY	3035	3	A	1 j	Psychopharmacologie : introduction
+	PSY	3063	3	H	1 j	Processus cognitifs 2
+	PSY	3083	3	H	1 j	Mémoire humaine

Bloc 71 H *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Psychologie du développement et de l'apprentissage

	PSY	2098	3	A	1 j	Sexualité et cycle de vie
	PSY	2127	3	AH	1 j	Psychologie et éducation
+	PSY	3090	3	A	1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+	PSY	3096	3	H	1 j	Famille et développement de l'enfant

Bloc 71 I *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Personnalité, comportement et adaptation

	PSY	2044	3	H	1 j	Stress et anxiété
	PSY	2048	3	H	1 j	Psychologie de la santé
	PSY	2075	3	AE	1 j	Psychologie de l'environnement
	PSY	2253	3	H	1 j	Psychologie évolutionniste
+	PSY	3106	3	H	1 j	La psychologie du rêve
+	PSY	3114	3	H	1 j	Les troubles mentaux graves
+	PSY	3249	3	A	1 j	Violence familiale
+	PSY	3250	3	H	1 j	Violence et agression
+	PSY	3256	3	H	1 j	Problématique de l'agression sexuelle
+	PSY	3257	3	A	1 j	Personnalité 2
+	PSY	3258	3	A	1 j	Psychopathologie 2
+	PSY	3259	3	A	1 j	Psychologie légale
+	PSY	3260	3	H	1 j	Théorie psychanalytique : Freud et après
+	PSY	3263	3	AH	1 j	Troubles sexuels: les paraphilies

Bloc 71 J *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Initiation aux pratiques en psychologie

	PSY	2226	3	A	1 j	Modèles d'intervention
+	PSY	3129	3	H	1 j	Méthodes et techniques d'entrevues
+	PSY	3298	3	A	1 j	Stage d'initiation à la psychologie 1
+	PSY	3299	3	A	1 j	Stage d'initiation à la psychologie 2

Bloc 71 K *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Méthodologie scientifique

+	PSY	3008	3	AH	1 j	Laboratoire 2
+	PSY	3016	3	A	1 j	Cueillette et traitement des données
+	PSY	3204	3	A	1 j	Analyses quantitatives en psychologie 2

Bloc 71 V *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Cheminement Honor

+	PSY	3204	3	A	1 j	Analyses quantitatives en psychologie 2
	PSY	4000	6	A	2 j	Projet de recherche Honor
	PSY	4001	3	A	1 j	Méthodes de recherche avancées

Bloc 71 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Ouverture disciplinaire

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1955	3	AHE	1 js	Allemand avancé 1
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1975	3	HE	1 js	Advanced Reading
+	ANS	1404T	3	AHE	1 js	Scientific and Technical Writing
	ANT	1511	3	A	1 j	Évolution et comportement humain
	ANT	2454	3	H	1 j	Introduction à la primatologie
	ARV	1050	3	AH	1 s	Introduction à l'archivistique
	COM	1300	3	AH	1 js	Théories de la communication
	COM	1500	3	AH	1 j	Communication organisationnelle
	COM	1600	3	AH	1 j	Communication médiatique
	CRI	1050	3	A	1 j	Sociocriminologie 1
	CRI	1151	3	A	1 j	Justice criminelle 1
	CRI	1511	3	H	1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
	CRI	1950	3	AH	1 j	Introduction à la criminologie
	CRI	3341	3	AH	1 j	Drogues et criminalité
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
	ESP	1994	6	AHE	1 js	Espagnol élémentaire et intermédiaire
+	ESP	1996	6	AHE	1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
	IFT	1810	3	AHE	1 js	Introduction à la programmation
	IFT	1945	3	AHE	1 s	Internet et création de pages Web
+	IFT	1969	3	AH	1 js	Programmation scientifique en langage C
	IFT	1990	3	H	1 js	Informatique pour sciences sociales
+	INU	1001	3	AH	1 s	Introduction à l'information numérique
	LNG	1080	3	A	1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
	LNG	1400	3	A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
	LNG	1540	3	A	1 j	Notions de syntaxe
+	LNG	2160	3	H	1 j	Introduction à la psycholinguistique
	PHI	1300	3	HE	1 j	Philosophie de la connaissance
	PHI	1600	3	H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
	PHI	2305	3	A	1 j	Théories de la connaissance
	PHI	2320	3	A	1 j	Philosophie de l'esprit
	REI	1000	3	A	1 j	Travail et industrialisation
	REI	1010	3	AH	1 j	Introduction aux relations industrielles
	REI	1140	3	H	1 j	Approche juridique en R.I.
	REI	1210	3	AH	1 j	Principes de gestion
	SOL	1016	3	AE	1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
	SOL	1090	3	AH	1 j	Construction des données qualitatives
+	SOL	2090	3	A	1 j	Analyse des données qualitatives
	SOL	2511	3	A	1 j	Microsociologie
	SVS	1121	3	AH	1 j	Pratique du travail social : évolution
	SVS	1151	3	H	1 j	Travail social et rapports de genre
	SVS	1363	3	A	1 j	Problèmes sociaux
	SVS	1364	3	H	1 j	Conflits, lien social et santé mentale
	SVS	3744	3	AH	1 j	Pratiques en protection de l'enfance

Programme 1-220-2-0 Version 04

Majeure en psychologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le programme comprend des cours de difficulté croissante qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre les cours de sigle PSY1000 au cours des deux premiers trimestres, puis les cours de sigle PSY2000 et PSY 3000 au cours des derniers trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La majeure en psychologie permet d'acquérir les connaissances de base de cette discipline, tout en offrant la possibilité de compléter la formation reçue par un diplôme dans un autre domaine. Le baccalauréat avec majeure en psychologie permet l'accès aux études supérieures en psychologie. Il peut aussi fournir à ceux qui désirent poursuivre des études supérieures dans une autre discipline une formation de base dans les principaux domaines de la psychologie.

Structure du programme

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *15 cr.*

Histoire et méthode

	PSY	1004	3	AH	1 j	Analyses quantitatives en psychologie 1
	PSY	1006	3	AH	1 j	Méthodologie scientifique 1
+	PSY	2003	3	AH	1 j	Introduction à la psychométrie
+	PSY	2007	3	AH	1 j	Laboratoire 1
	PSY	3022	3	AH	1 j	Histoire critique de la psychologie

Bloc 71 B *obligatoire* *12 cr.*

Bases en neuropsychologie et psychologie cognitive

	PSY	1035	3	AH	1 j	Psychologie physiologique
	PSY	2055	3	AH	1 j	Psychologie de la perception

	PSY	2065	3	AHE 1 j	Processus cognitifs 1
+	PSY	3032	3	AHE 1 j	Neuropsychologie humaine

Bloc 71 C *obligatoire* *6 cr.*

Bases en psychologie du développement et de l'apprentissage

	PSY	1085	3	AH 1 j	L'apprentissage
	PSY	1095	3	AHE 1 j	L'enfance

Bloc 71 D *obligatoire* *15 cr.*

Bases individuelles et sociales

	PSY	1045	3	AHE 1 j	Motivation et émotion
	PSY	1075	3	AHE 1 js	Psychologie sociale
	PSY	1105	3	AHE 1 js	Psychologie de la personnalité
	PSY	2115	3	AHE 1 js	Psychopathologie: introduction
+	PSY	2128	3	AH 1 j	Psychologie et monde du travail

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Psychologie du développement

+	PSY	3093	3	AE 1 j	Adolescence
+	PSY	3254	3	H 1 j	Maturité et vieillesse

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Individu, groupe et société

	PSY	2078	3	A 1 j	Psychologie des femmes
	PSY	2084	3	H 1 j	Identités et interactions sociales
+	PSY	3071	3	HE 1 js	Relations interpersonnelles
+	PSY	3073	3	AH 1 s	Psychologie des groupes et équipes
+	PSY	3079	3	H 1 j	Psychologie comparée des sexes
+	PSY	3119	3	A 1 j	Psychologie communautaire

Bloc 71 G *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Cours d'approfondissement

	PSY	2044	3	H 1 j	Stress et anxiété
	PSY	2048	3	H 1 j	Psychologie de la santé
	PSY	2075	3	AE 1 j	Psychologie de l'environnement
	PSY	2098	3	A 1 j	Sexualité et cycle de vie
	PSY	2127	3	AH 1 j	Psychologie et éducation
	PSY	2226	3	A 1 j	Modèles d'intervention
	PSY	2253	3	H 1 j	Psychologie évolutionniste
+	PSY	3008	3	AH 1 j	Laboratoire 2
+	PSY	3016	3	A 1 j	Cueillette et traitement des données
+	PSY	3033	3	A 1 j	Neuropsychologie sensorielle
+	PSY	3035	3	A 1 j	Psychopharmacologie : introduction
+	PSY	3063	3	H 1 j	Processus cognitifs 2
+	PSY	3083	3	H 1 j	Mémoire humaine
+	PSY	3090	3	A 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+	PSY	3096	3	H 1 j	Famille et développement de l'enfant
+	PSY	3106	3	H 1 j	La psychologie du rêve
+	PSY	3114	3	H 1 j	Les troubles mentaux graves
+	PSY	3129	3	H 1 j	Méthodes et techniques d'entrevues
+	PSY	3204	3	A 1 j	Analyses quantitatives en psychologie 2
+	PSY	3249	3	A 1 j	Violence familiale
+	PSY	3250	3	H 1 j	Violence et agression
+	PSY	3256	3	H 1 j	Problématique de l'agression sexuelle
+	PSY	3257	3	A 1 j	Personnalité 2
+	PSY	3258	3	A 1 j	Psychopathologie 2
+	PSY	3259	3	A 1 j	Psychologie légale
+	PSY	3260	3	H 1 j	Théorie psychanalytique : Freud et après
+	PSY	3263	3	AH 1 j	Troubles sexuels: les paraphilies

Programme 1-220-4-0 Version 03

Mineure en psychologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours de niveau PSY2000 présentent un plus haut niveau de difficulté. Il faut donc planifier en conséquence le cheminement des études.

Les cours PSY1951, PSY1966, PSY1983 et PSY1989 ne peuvent pas être crédités dans les programmes de baccalauréat et de majeure en psychologie.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La mineure en psychologie a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base en psychologie. Ce programme peut se combiner aux programmes de plusieurs autres disciplines, appartenant tant aux sciences naturelles qu'aux sciences humaines.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Psychologie, science expérimentale

	PSY	1035	3	AH 1 j	Psychologie physiologique
	PSY	1983	3	AH 1 j	Psychologie et comportement
	PSY	2055	3	AH 1 j	Psychologie de la perception
	PSY	2065	3	AHE 1 j	Processus cognitifs 1

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Développement et apprentissage

	PSY	1085	3	AH 1 j	L'apprentissage
	PSY	1095	3	AHE 1 j	L'enfance
	PSY	1966	3	AH 1 js	Psychologie de l'adolescence
	PSY	2098	3	A 1 j	Sexualité et cycle de vie
	PSY	2127	3	AH 1 j	Psychologie et éducation

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Individu, groupe et société

	PSY	1075	3	AHE 1 js	Psychologie sociale
	PSY	1951	3	AHE 1 j	Relations interpersonnelles
	PSY	2078	3	A 1 j	Psychologie des femmes
	PSY	2084	3	H 1 j	Identités et interactions sociales
+	PSY	2128	3	AH 1 j	Psychologie et monde du travail

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Personnalité, comportement, adaptation

	PSY	1045	3	AHE 1 j	Motivation et émotion
	PSY	1105	3	AHE 1 js	Psychologie de la personnalité
	PSY	1989	3	AH 1 j	Stress et anxiété : introduction
	PSY	2048	3	H 1 j	Psychologie de la santé
	PSY	2075	3	AE 1 j	Psychologie de l'environnement

PSY	2115	3	AHE 1	js	Psychopathologie: introduction
PSY	2253	3	H 1	j	Psychologie évolutionniste

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie

(Voir sous le Département de linguistique et de traduction.)

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie

(Voir sous l'École de psychoéducation.)

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie

(Voir sous le Département de sociologie.)

École de relations industrielles

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-7056
Téléphone : 514-343-6111, poste 1267
Télécopieur : 514-343-5764

Introduction

Les relations industrielles sont un champ d'études qui prépare à la pratique professionnelle, plutôt qu'une discipline scientifique fondamentale. Les études en relations industrielles portent sur le travail humain sous tous ses aspects et mettent donc à contribution plusieurs sciences humaines : sociologie, sciences économiques, droit, psychologie, sciences de l'administration, ainsi que certaines sciences exactes telles que les mathématiques, la statistique et l'informatique. De plus, le travail humain est considéré à la fois aux niveaux individuel et collectif, permettant ainsi de comprendre le comportement des personnes au travail, de même que les relations qui s'établissent entre elles et les groupes dans différents contextes organisationnels. Les connaissances acquises permettent d'exercer une pratique professionnelle appliquée à la solution de différents problèmes tels que le recrutement, la formation, la rémunération, la santé-sécurité des ressources humaines, la négociation et l'administration des conventions collectives de travail, l'administration des programmes gouvernementaux et des législations touchant le travail.

Le programme de baccalauréat de l'École de relations industrielles comporte une formation obligatoire de base portant sur l'apport de certaines disciplines au champ d'études et sur des connaissances essentielles dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des relations collectives de travail, et des politiques et programmes gouvernementaux. En fin de programme, les étudiants peuvent se spécialiser par des cours optionnels choisis selon leurs intérêts et doivent faire un stage axé sur la pratique professionnelle dans un milieu de travail.

Directeur : Reynald Bourque

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Reynald Bourque, doctorat, économie et sociologie du travail (Aix-Marseille II)
Marie-Thérèse Chicha, Ph. D. économie (McGill)
Jean-Michel Cousineau, M. Sc. économique (Montréal), en congé
Pierre Durand, M. Sc. (Laval), M.B.A. (Sherbrooke), Ph. D. épidémiologie (McGill)
Victor Haines, Ph. D. relations industrielles (Montréal)
Gregor Murray, Ph. D. relations industrielles (Warwick)
Stéphane Renaud, M. Sc. relations industrielles (Montréal), Ph. D. relations industrielles (Toronto)
Tania Saba, Ph. D. relations industrielles (Montréal)
Marcel Simard, Ph. D. sociologie (Montréal)
Guylaine Vallée, M.A. relations industrielles (Laval), doctorat en droit social (Jean Moulin, Lyon III)

Professeurs agrégés
Adnane Belout, M. Sc. Gestion de projets (UQÀM), Ph. D. relations industrielles (Montréal)
Jean-Guy Bergeron, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph. D. relations industrielles (Toronto)
Jean Charest, B.A.A. (HEC, Montréal), M. Sc. économique (UQÀM), Ph. D. relations industrielles (Laval)
Michel Coutu, L.L.M. droit (Montréal), L.L.D. (Laval)
Patrice Jalette, Ph. D. relations industrielles (Montréal)
Diane Veilleux, M.A. relations industrielles (Laval), LL.D. (Laval)

Professeurs adjoints
Philippe Barré, Ph. D. sciences du travail (U. Louvain)
Brahim Boudarbat, Ph. D. sciences économiques (Montréal)
Mélanie Laroche, Ph. D. relations industrielles (Laval)
Alain Marchand, Ph D. sociologie (Montréal)
Vincent Rousseau, Ph. D. psychologie (Montréal)

Professeur émérite
Louis-Marie Tremblay

Programme 1-230-1-0 Version 11

B.Sc. spécialisé en relations industrielles J *

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le programme de baccalauréat en relations industrielles vise à former des professionnels qui, dès la fin de leurs études, sont aptes à oeuvrer de façon polyvalente sur le marché du travail. Ces professionnels pourront efficacement intervenir dans les grandes composantes des relations industrielles, aussi bien dans la gestion des ressources humaines que dans les relations du travail et les politiques gouvernementales concernant le travail et la main-d'oeuvre. Le programme vise aussi à préparer adéquatement à la poursuite d'études universitaires aux cycles supérieurs.

* Les étudiants qui ont complété un certificat de relations industrielles à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'être intégrés à ce programme pour en faire les 60 derniers crédits et obtenir le B.Sc.

Structure du programme

Ce programme totalise 63 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A *obligatoire* *6 cr.*

Relations industrielles

	REI	1000	3 A	1 j	Travail et industrialisation
	REI	1010	3 AH	1 j	Introduction aux relations industrielles

Bloc 72 B *obligatoire* *9 cr.*

Statistiques et méthodologie

	REI	1105	3 AE	1 j	Techniques statistiques en R.I.
+	REI	1130	3 H	1 j	Méthodologie en relations industrielles
	REI	1140	3 H	1 j	Approche juridique en R.I.

Bloc 72 C *obligatoire* *6 cr.*

Administration

	REI	1210	3 AH	1 j	Principes de gestion
	REI	1220	3 H	1 j	Administration des affaires

Bloc 72 D *obligatoire* *12 cr.*

Gestion des ressources humaines

	REI	1230	3 AH	1 j	Comportement organisationnel
+	REI	2220	3 A	1 j	Gestion des ressources humaines 1
+	REI	2240	3 H	1 j	Gestion des ressources humaines 2
+	REI	2250	3 H	1 j	Aspects juridiques de la G.R.H.

Bloc 72 E *obligatoire* *12 cr.*

Relations du travail

+	REI	2310	3 H	1 j	Convention collective
+	REI	2320	3 A	1 j	Rapports collectifs du travail
+	REI	2330	3 A	1 j	Syndicalisme
+	REI	3300	3 A	1 j	Négociation collective

Bloc 72 F *obligatoire* *9 cr.*

Politiques gouvernementales

	REI	1420	3 H	1 j	Emploi et salaire
+	REI	2470	3 A	1 j	Perspectives économiques : institutions
+	REI	2475	3 H	1 j	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 72 G *obligatoire* *9 cr.*

Stage professionnel

+	REI	3680	9 AH	1 j	Stage en relations industrielles

Bloc 72 H *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Gestion des ressources humaines

+	REI	3206	3 H	1 s	Systèmes d'information en G.R.H.
+	REI	3211	3 A	1 s	Formation et développement des R.H.
+	REI	3216	3 H	1 s	Dotation
+	REI	3251	3 AE	1 s	Évaluation et rémunération
+	REI	3256	3 AH	1 s	Communication et aide aux employés
+	REI	3261	3 H	1 s	SST et approche ergonomique
+	REI	3265	3 AE	1 js	Gestion de la SST
+	REI	3270	3 A	1 s	Résolution de problèmes en GRH
+	REI	3290	3 AH	1 j	Études à l'étranger 1

Bloc 72 I *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Relations du travail

+	REI	3315	3 A	1 s	Syndicalisme et société
+	REI	3325	3 H	1 s	Aspects internationaux des R.I.
+	REI	3335	3 H	1 s	Tribunaux de compétence fédérale en R.I.
+	REI	3345	3 AE	1 js	L'arbitrage des griefs
+	REI	3375	3 H	1 j	Pratique de la négociation collective
+	REI	3390	3 AH	1 j	Études à l'étranger 2

Bloc 72 J *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Politiques gouvernementales

+	REI	3425	3 H	1 s	L'emploi et les politiques de l'État
+	REI	3435	3 AH	1 js	Diversité de la main-d'oeuvre
+	REI	3490	3 AH	1 j	Études à l'étranger 3

Bloc 72 K *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Méthodes de recherche

	ECN	1260	3 AH	1 js	Économétrie 1
+	REI	3445	3 H	1 j	Analyse multivariée en R.I.

Bloc 72 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Complémentarité et connexité

	AEG	1905	3 AHE	1 js	Assemblées délibérantes
	ECN	1350	3 A	1 j	Histoire économique du monde occidental
	ECN	1800	3 AHE	1 j	Économies nord-américaines
	ECN	1961	3 HE	1 s	Économie de l'Asie
	ECN	1967	3 A	1 s	Économie de l'Europe
	ECN	1970	3 A	1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
	ECN	1971	3 AH	1 s	Économie de l'Amérique latine
	HST	2904	3 A	1 j	Histoire du Québec contemporain
	HST	3475	3 A	1 j	Industrie, capital et travail au Québec
	IFT	1912	3 AHE	1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
	IFT	1931	3 AHE	1 s	Initiation aux bases de données
	IFT	1935	3 AHE	1 s	Initiation au graphisme par ordinateur
	IFT	1945	3 AHE	1 s	Internet et création de pages Web
	IFT	1990	3 H	1 js	Informatique pour sciences sociales
	PHI	2150	3 A	1 j	Philosophie des sciences humaines
	PHI	2405	3 A	1 j	Théories éthiques modernes
	POL	1951	3 AH	1 js	Éléments de politique
	POL	1953	3 AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
	POL	1954	3 AH	1 js	Politique internationale
	PSY	1045	3 AHE	1 j	Motivation et émotion
	PSY	1075	3 AHE	1 js	Psychologie sociale
	PSY	1085	3 AH	1 j	L'apprentissage
	PSY	1951	3 AHE	1 j	Relations interpersonnelles
	SOL	1012	3 H	1 j	Inégalités sociales et marché du travail
	SOL	1970	3 E	1 j	Sociologie du Québec
	SOL	2104	3 H	1 j	Relations ethniques
	SOL	2107	3 H	1 j	Sociologie politique
	SVS	1151	3 H	1 j	Travail social et rapports de genre
	SVS	1363	3 A	1 j	Problèmes sociaux
	SVS	2378	3 H	1 s	Intervention communautaire
	SVS	3804	3 AH	1 j	Fonctionnement et gestion des groupes

Département de science politique

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-4006
Téléphone : 514-343-6111, poste 6578
Télécopieur : 514-343-2360
Courriel : direction@pol.umontreal.ca

Introduction

La science politique étudie les relations de pouvoir, les décisions et les processus qui touchent la distribution des ressources dans une société. Au Département de science politique, nous étudions ces phénomènes par le biais des relations internationales, de la gouvernance, du comportement électoral, de l'économie politique et de la représentation des citoyens et des groupes.

La première année insiste sur la formation méthodologique. Il devient ensuite possible pour l'étudiant de préciser sa formation en politique comparée, en administration et en politique publiques, en idées politiques, en relations internationales ou en comportement politique. Notre programme vise à développer une capacité d'analyse utile à des études ultérieures, à l'exercice d'une profession ou à l'action politique.

Outre les programmes présentés ci-dessous dans cette section de l'annuaire, le Département offre en collaboration trois programmes de baccalauréat spécialisés bidisciplinaires : en Économie et Politique, en Communication et Politique, en Philosophie et Politique. Le Département participe aussi au programme facultaire en études internationales.

Directeur : Philippe Faucher

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

André-J. Bélanger, M.A. (McGill), Ph. D. (Laval)
André Blais, Ph. D. (York) en congé

Gérard Boismenu, M. Sc. (Montréal), doctorat de 3e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
Graciela Ducatenzeiler, M.A. (Buenos Aires), doctorat de 3e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
Diane Éthier, M.A. (UQÀM), doctorat (Paris VIII)
Philippe Faucher, M.A. (McGill), doctorat de 3e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
Michel Fortmann, Ph. D. (Montréal)
Jane Jenson, Ph. D. (Rochester)
Pierre Martin, Ph. D. (Northwestern)
Laurence McFalls, Ph. D. (Harvard)
Denis Monière, M.A. (Ottawa), doctorat de 3e cycle (Paris I)
Richard Nadeau, M.A. sciences économiques (Montréal), Ph. D. (Montréal)
Alain Noël, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Denver)
Jean-Philippe Thérien, M. Sc. (Montréal), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)

Professeurs agrégés
Charles Blattberg, M.A. (McGill), Ph. D. (Oxford)
Robert Dalpé, Ph. D. (Montréal)
Luc Duhamel, M.A. (Montréal), doctorat (Paris)
Patrick Fournier, Ph. D. (Colombie-Britannique)
Mamoudou Gazibo, Ph.D (Bordeaux II)
Louis Massicotte, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Carleton)
Éric Montpetit, M.A. (Laval), Ph. D. (McMaster)
Denis Saint-Martin, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Carleton)
Marie-Joëlle Zahar, Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints
Laurence Bherer, Ph. D. (Bordeaux)
Dominique Caouette, Ph. D. government (Cornell)
Zhiming Chen, Ph. D. philosophy (Yale)
Pascale Dufour, Ph. D. (Montréal)
Martial Foucault, M.A. (Université de Bourgogne), Ph. D. (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
Frédéric Mérand, Ph. D. sociologie (Berkeley)
Christine Rothmayr Allison, Ph. D. (Zurich)
Augustin, Simard, M.A. (Laval), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)

Professeurs émérites
James Iain Gow
Panayotis Soldatos

Programme 1-245-1-0 Version 12
B.Sc. spécialisé en science politique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les 6 crédits du bloc 71 I doivent être choisis dans une seule et même langue. Les crédits au choix peuvent inclure 6 crédits de sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs
Tout en étant centrée sur la connaissance des théories, des méthodes, des institutions et des processus relatifs à la vie politique, la formation de premier cycle en science politique doit avant tout permettre aux étudiants d'acquérir un certain nombre de qualités personnelles, notamment un esprit créatif, une attitude rigoureuse à l'égard du travail et une capacité d'adaptation face à un environnement en perpétuel changement. Au-delà de ces objectifs fondamentaux, la formation de premier cycle en science politique vise à développer des aptitudes intellectuelles de base dont les plus importantes sont le sens de l'observation qui implique la compréhension de divers types de textes, le prélèvement et le traitement des données statistiques; la capacité d'interprétation, qui suppose que l'on puisse traiter l'information disponible et formuler des hypothèses en vue de les démontrer de façon logique; et la capacité de communiquer ses idées clairement, autant sous une forme écrite que sous une forme orale.

Structure du programme
Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 42 à option et 18 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A		*obligatoire*			*15 cr.*
	POL	1000	3	AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts
	POL	1008	3	AH 1 j	Forces et comportements politiques
	POL	1009	3	AH 1 j	Politique comparée
	POL	1020	3	AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
	POL	1100	3	AH 1 j	Méthodes de recherche en politique
Bloc 71 B		*obligatoire*			*15 cr.*
	POL	1200	3	AH 1 j	Pensée politique
	POL	1330	3	AH 1 j	Administration et politiques publiques
	POL	1600	3	AHE 1 j	Relations internationales
	POL	1803	3	AH 1 j	Introduction à l'analyse quantitative
	POL	2025	3	AH 1 j	Politique et économie
Bloc 71 C		*option*			*minimum 3 cr., maximum 21 cr.*
Pensée politique					
	POL	2090	3	AH 1 j	Pensée politique prémoderne
	POL	2100	3	AH 1 j	Pensée politique moderne
	POL	2102	3	AH 1 j	Pensée politique contemporaine
+	POL	2180	3	AH 1 j	Pensée politique critique
+	POL	2808	3	AH 1 j	Théories politiques empiriques
+	POL	3280	3	AH 1 j	Épistémologie de la science politique
	POL	3290	3	AH 1 j	Idées politiques au Québec
	POL	3291	3	AH 1 j	Idées politiques au Canada
	POL	3807	3	AH 1 j	Idéologies politiques
	POL	3911	3	AHE 1	Pensée politique : thématique spécifique
Bloc 71 D		*option*			*minimum 3 cr., maximum 15 cr.*
Méthodologies					
	POL	2809	3	AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
	POL	3120	3	AH 1 j	Méthodes qualitatives
	POL	3130	3	AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique
	POL	3804	3	AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
	POL	3990	3	A 2 j	Séminaire de recherche
Bloc 71 E		*option*			*minimum 3 cr., maximum 21 cr.*
Politique comparée					
	POL	2007	3	AH 1 j	Institutions politiques comparées
	POL	2110	3	AH 1 j	La France
	POL	2160	3	AH 1 j	Politiques urbaines
	POL	2280	3	AH 1 j	Le système politique de la Russie
	POL	2281	3	AH 1 j	La communauté des États indépendants
	POL	2310	3	AH 1 j	Les États-Unis : les institutions

	POL	2350	3	AH	1 j	Systèmes politiques européens
	POL	2751	3	AH	1 j	La Chine
	POL	2752	3	AH	1 j	Le Japon
	POL	2830	3	AH	1 j	L'Amérique latine
+	POL	2840	3	AH	1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
	POL	2850	3	AH	1 j	Enjeux politiques en Afrique
	POL	2860	3	AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
	POL	2904	3	AH	1 j	Système politique québécois 1
	POL	2905	3	AH	1 j	Système politique québécois 2
	POL	3400	3	AH	1 j	Fédéralisme comparé
	POL	3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est
	POL	3410	3	AH	1 j	Les modernisations politiques en Europe
	POL	3500	3	AH	1 j	Systèmes politiques canadiens
	POL	3802	3	AH	1 j	Théories du développement
	POL	3830	3	AHE	1 j	Développement et politique au Mexique
	POL	3908	3	AH	1 j	Politique comparée : enjeu actuel

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 21 cr.*

Forces et comportements

	POL	2005	3	AH	1 j	Les élections
	POL	2006	3	AH	1 j	Le leadership politique
	POL	2050	3	AH	1 j	Représentation politique
	POL	2272	3	AH	1 j	Sondages et opinion publique
	POL	3100	3	AH	1 j	Communication politique
	POL	3101	3	AH	1 j	Marketing politique
	POL	3102	3	AH	1 j	Marginalité et politique
	POL	3140	3	A	1 j	Psychologie politique
	POL	3560	3	AH	1 j	Action collective et politique
	POL	3900	3	AH	1 j	Politique et société
	POL	3910	3	AH	1 j	Les femmes et la politique
	POL	3912	3	AHE	1	Forces et comportements : enjeu actuel

Bloc 71 G *option* *minimum 3 cr., maximum 21 cr.*

Administration et politiques publiques

	POL	2140	3	AH	1 j	Analyse de politiques
	POL	2150	3	AH	1 j	Politiques sociales
	POL	2170	3	AH	1 j	Politiques environnementales comparées
	POL	2210	3	A	1 j	Politiques publiques et légitimité
	POL	2230	3	AH	1 j	Politiques scientifiques
	POL	2540	3	AH	1 j	Les formes de l'action gouvernementale
+	POL	2805	3	AH	1 j	Théorie de l'organisation administrative
	POL	3110	3	AH	1 j	L'État et l'économie
	POL	3320	3	AH	1 j	Politique et administration
	POL	3321	3	AHE	1 j	Administration publique comparée
	POL	3325	3	A	1 j	Réseaux et politiques publiques
	POL	3326	3	AH	1 j	Évaluation des politiques publiques
	POL	3350	3	AH	1 j	Relations intergouvernementales : Canada
	POL	3370	3	AH	1 j	Pouvoir judiciaire et démocratie
	POL	3913	3	AHE	1	Politiques publiques : enjeu actuel
	POL	3915	6	A	2 j	Politiques publiques appliquées

Bloc 71 H *option* *minimum 3 cr., maximum 21 cr.*

Relations internationales

	POL	2004	3	AH	1 j	Pensée stratégique classique
	POL	2250	3	AH	1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
	POL	2510	3	AH	1 j	Les organisations internationales
	POL	2606	3	AH	1 j	Économie politique internationale
	POL	2801	3	AH	1 j	La politique étrangère de la Russie
+	POL	2806	3	AH	1 j	Théories des relations internationales
	POL	3004	3	AH	1 j	Contrôle des armements
	POL	3005	3	AH	1 j	Sociopolitique des conflits armés
	POL	3010	3	AH	1 j	Les relations Nord-Sud
	POL	3220	3	AH	1 j	Pensée stratégique contemporaine
+	POL	3600	3	AH	1 j	Théories de politique étrangère comparée
	POL	3601	3	AH	1 j	Politique étrangère : grandes puissances
	POL	3602	3	AH	1 j	Politique et mondialisation des marchés
	POL	3721	3	AH	1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
	POL	3851	3	AHE	1 j	Intégration européenne
	POL	3861	3	AHE	1 j	L'intégration nord-américaine
	POL	3906	3	AH	1 j	La coopération internationale
	POL	3909	3	AH	1 j	Relations internationales : enjeu actuel
	POL	3914	3	AH	1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

Bloc 71 I *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Langues

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
	ALL	1979	3	AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1 js	Lecture en allemand 2
+	ALL	1983	3	E	1 j	Lecture en allemand 3
	ALL	1991	6	AHE	1 js	Allemand élémentaire
	ARA	1951	6	A	2 j	Arabe élémentaire
+	ARA	1952	3	AH	1 js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1 js	Arabe avancé
	ARA	1991	6	AHE	1 js	Arabe élémentaire
	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
+	CHN	1060	6	HE	1 j	Chinois élémentaire 2
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	ESP	1991	6	AHE	1 js	Espagnol élémentaire
	ESP	1994	6	AHE	1 js	Espagnol élémentaire et intermédiaire
	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
+	GRM	1952	3	H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	H	1 js	Grec moderne avancé
	GRM	1991	6	A	1 js	Grec moderne élémentaire
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
	ITL	1991	6	AHE	1 js	Italien élémentaire
	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1 js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1 js	Portugais avancé
	PTG	1991	6	AHE	1 js	Portugais élémentaire
	RUS	1951	6	A	2 js	Russe élémentaire
	RUS	1991	6	AHE	1 js	Russe élémentaire

Bloc 71 J *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Expérience pratique

	POL	3240	3	AH	1 j	Stage
	POL	3241	6	AH	1 j	Stage
	POL	3904	3	AHE	1 j	Travaux pratiques

Programme 1-245-2-0 Version 08

Majeure en science politique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les 6 crédits du bloc 71 I doivent être choisis dans une seule et même langue.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs
Les objectifs de la majeure sont de permettre aux étudiants de développer des aptitudes intellectuelles générales et transférables à d'autres champs du savoir ainsi que d'assurer une formation disciplinaire de base en science politique.

Structure du programme
Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 45 à option et 6 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *9 cr.*

	POL	1000	3	AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts
	POL	1020	3	AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
	POL	1100	3	AH 1 j	Méthodes de recherche en politique

Bloc 71 B *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

	POL	1008	3	AH 1 j	Forces et comportements politiques
	POL	1009	3	AH 1 j	Politique comparée
	POL	1200	3	AH 1 j	Pensée politique
	POL	1330	3	AH 1 j	Administration et politiques publiques
	POL	1600	3	AHE 1 j	Relations internationales
	POL	2025	3	AH 1 j	Politique et économie

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

Pensée politique

	POL	2090	3	AH 1 j	Pensée politique prémoderne
	POL	2100	3	AH 1 j	Pensée politique moderne
	POL	2102	3	AH 1 j	Pensée politique contemporaine
+	POL	2180	3	AH 1 j	Pensée politique critique
+	POL	2808	3	AH 1 j	Théories politiques empiriques
+	POL	3280	3	AH 1 j	Épistémologie de la science politique
	POL	3290	3	AH 1 j	Idées politiques au Québec
	POL	3291	3	AH 1 j	Idées politiques au Canada
	POL	3807	3	AH 1 j	Idéologies politiques
	POL	3911	3	AHE 1	Pensée politique : thématique spécifique

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 18 cr.*

Méthodologies

	POL	1803	3	AH 1 j	Introduction à l'analyse quantitative
	POL	2809	3	AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
	POL	3120	3	AH 1 j	Méthodes qualitatives
	POL	3130	3	AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique
	POL	3804	3	AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
	POL	3990	3	A 2 j	Séminaire de recherche

Bloc 71 E *option* *minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

Politique comparée

	POL	2007	3	AH 1 j	Institutions politiques comparées
	POL	2110	3	AH 1 j	La France
	POL	2160	3	AH 1 j	Politiques urbaines
	POL	2280	3	AH 1 j	Le système politique de la Russie
	POL	2281	3	AH 1 j	La communauté des États indépendants
	POL	2310	3	AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
	POL	2350	3	AH 1 j	Systèmes politiques européens
	POL	2751	3	AH 1 j	La Chine
	POL	2752	3	AH 1 j	Le Japon
	POL	2830	3	AH 1 j	L'Amérique latine
+	POL	2840	3	AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
	POL	2850	3	AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
	POL	2860	3	AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
	POL	2904	3	AH 1 j	Système politique québécois 1
	POL	2905	3	AH 1 j	Système politique québécois 2
	POL	3400	3	AH 1 j	Fédéralisme comparé
	POL	3401	3	AHE 1 j	L'Asie du Sud-Est
	POL	3410	3	AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
	POL	3500	3	AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
	POL	3802	3	AH 1 j	Théories du développement
	POL	3830	3	AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
	POL	3908	3	AH 1 j	Politique comparée : enjeu actuel

Bloc 71 F *option* *minimum 0 cr., maximum 21 cr.*

Forces et comportements

	POL	2005	3	AH 1 j	Les élections
	POL	2006	3	AH 1 j	Le leadership politique
	POL	2050	3	AH 1 j	Représentation politique
	POL	2272	3	AH 1 j	Sondages et opinion publique
	POL	3100	3	AH 1 j	Communication politique
	POL	3101	3	AH 1 j	Marketing politique
	POL	3102	3	AH 1 j	Marginalité et politique
	POL	3140	3	A 1 j	Psychologie politique
	POL	3560	3	AH 1 j	Action collective et politique
	POL	3900	3	AH 1 j	Politique et société
	POL	3910	3	AH 1 j	Les femmes et la politique
	POL	3912	3	AHE 1	Forces et comportements : enjeu actuel

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

Administration et politiques publiques

	POL	2140	3	AH 1 j	Analyse de politiques
	POL	2150	3	AH 1 j	Politiques sociales
	POL	2170	3	AH 1 j	Politiques environnementales comparées
	POL	2210	3	A 1 j	Politiques publiques et légitimité
	POL	2230	3	AH 1 j	Politiques scientifiques
	POL	2540	3	AH 1 j	Les formes de l'action gouvernementale
+	POL	2805	3	AH 1 j	Théorie de l'organisation administrative
	POL	3110	3	AH 1 j	L'État et l'économie
	POL	3320	3	AH 1 j	Politique et administration
	POL	3321	3	AHE 1 j	Administration publique comparée
	POL	3325	3	A 1 j	Réseaux et politiques publiques
	POL	3326	3	AH 1 j	Évaluation des politiques publiques
	POL	3350	3	AH 1 j	Relations intergouvernementales : Canada
	POL	3370	3	AH 1 j	Pouvoir judiciaire et démocratie
	POL	3913	3	AHE 1	Politiques publiques : enjeu actuel
	POL	3915	6	A 2 j	Politiques publiques appliquées

Bloc 71 H *option* *minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

Relations internationales

	POL	2004	3	AH 1 j	Pensée stratégique classique
	POL	2250	3	AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
	POL	2510	3	AH 1 j	Les organisations internationales
	POL	2606	3	AH 1 j	Économie politique internationale
	POL	2801	3	AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+	POL	2806	3	AH 1 j	Théories des relations internationales
	POL	3004	3	AH 1 j	Contrôle des armements
	POL	3005	3	AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
	POL	3010	3	AH 1 j	Les relations Nord-Sud
	POL	3220	3	AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+	POL	3600	3	AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
	POL	3601	3	AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
	POL	3602	3	AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
	POL	3721	3	AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
	POL	3851	3	AHE 1 j	Intégration européenne
	POL	3861	3	AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
	POL	3906	3	AH 1 j	La coopération internationale
	POL	3909	3	AH 1 j	Relations internationales : enjeu actuel
	POL	3914	3	AH 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

Bloc 71 I *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Langues

	ALL	1951	6	A 2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1

+	ALL	1954	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 2
	ALL	1979	3	AE	1	js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1	js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1	js	Lecture en allemand 2
+	ALL	1983	3	E	1	j	Lecture en allemand 3
	ALL	1991	6	AHE	1	js	Allemand élémentaire
	ARA	1951	6	A	2	j	Arabe élémentaire
+	ARA	1952	3	AH	1	js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1	js	Arabe avancé
	ARA	1991	6	AHE	1	js	Arabe élémentaire
	CHN	1050	6	AE	1	j	Chinois élémentaire 1
+	CHN	1060	6	HE	1	j	Chinois élémentaire 2
	ESP	1951	6	A	2	js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1	js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1	js	Espagnol avancé
	ESP	1991	6	AHE	1	js	Espagnol élémentaire
	ESP	1994	6	AHE	1	js	Espagnol élémentaire et intermédiaire
	GRC	1111	3	A	1	s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1	s	Initiation à la langue grecque 2
	GRM	1951	6	A	2	js	Grec moderne élémentaire
+	GRM	1952	3	H	1	js	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	H	1	js	Grec moderne avancé
	GRM	1991	6	A	1	js	Grec moderne élémentaire
	ITL	1951	6	A	2	js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1	js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1	js	Italien avancé
	ITL	1991	6	AHE	1	js	Italien élémentaire
	JPN	1050	6	AE	1	j	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1	j	Japonais élémentaire 2
	PTG	1951	6	A	2	js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1	js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1	js	Portugais avancé
	PTG	1991	6	AHE	1	js	Portugais élémentaire
	RUS	1951	6	A	2	js	Russe élémentaire
	RUS	1991	6	AHE	1	js	Russe élémentaire

Bloc 71 J *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Expérience pratique

	POL	3240	3	AH	1	j	Stage
	POL	3241	6	AH	1	j	Stage
	POL	3904	3	AHE	1	j	Travaux pratiques

Programme 1-245-4-0 Version 01

Mineure en science politique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Les objectifs de la mineure sont d'assurer aux étudiants le développement des aptitudes intellectuelles générales et transférables ainsi qu'une formation disciplinaire minimale de base en science politique.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *9 cr.*

	POL	1000	3	AH	1	j	Analyse politique : théories et concepts
	POL	1020	3	AH	1	j	Systèmes politiques : Québec et Canada
	POL	1100	3	AH	1	j	Méthodes de recherche en politique

Bloc 71 B *option* *minimum 18 cr., maximum 18 cr.*

	ECN	1600	3	AH	1	js	Histoire de la pensée économique
	POL	1008	3	AH	1	j	Forces et comportements politiques
	POL	1009	3	AH	1	j	Politique comparée
	POL	1200	3	AH	1	j	Pensée politique
	POL	1330	3	AH	1	j	Administration et politiques publiques
	POL	1600	3	AHE	1	j	Relations internationales
	POL	1803	3	AH	1	j	Introduction à l'analyse quantitative
	POL	2004	3	AH	1	j	Pensée stratégique classique
	POL	2005	3	AH	1	j	Les élections
	POL	2006	3	AH	1	j	Le leadership politique
	POL	2007	3	AH	1	j	Institutions politiques comparées
	POL	2025	3	AH	1	j	Politique et économie
	POL	2050	3	AH	1	j	Représentation politique
	POL	2090	3	AH	1	j	Pensée politique prémoderne
	POL	2100	3	AH	1	j	Pensée politique moderne
	POL	2102	3	AH	1	j	Pensée politique contemporaine
	POL	2110	3	AH	1	j	La France
	POL	2140	3	AH	1	j	Analyse de politiques
	POL	2150	3	AH	1	j	Politiques sociales
	POL	2160	3	AH	1	j	Politiques urbaines
	POL	2170	3	AH	1	j	Politiques environnementales comparées
+	POL	2180	3	AH	1	j	Pensée politique critique
	POL	2210	3	A	1	j	Politiques publiques et légitimité
	POL	2230	3	AH	1	j	Politiques scientifiques
	POL	2250	3	AH	1	j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
	POL	2272	3	AH	1	j	Sondages et opinion publique
	POL	2280	3	AH	1	j	Le système politique de la Russie
	POL	2281	3	AH	1	j	La communauté des États indépendants
	POL	2310	3	AH	1	j	Les États-Unis : les institutions
	POL	2350	3	AH	1	j	Systèmes politiques européens
	POL	2510	3	AH	1	j	Les organisations internationales
	POL	2540	3	AH	1	j	Les formes de l'action gouvernementale
	POL	2606	3	AH	1	j	Économie politique internationale
	POL	2751	3	AH	1	j	La Chine
	POL	2752	3	AH	1	j	Le Japon
	POL	2801	3	AH	1	j	La politique étrangère de la Russie
+	POL	2805	3	AH	1	j	Théorie de l'organisation administrative
+	POL	2806	3	AH	1	j	Théories des relations internationales
+	POL	2808	3	AH	1	j	Théories politiques empiriques
	POL	2809	3	AH	1	j	Méthodes quantitatives d'analyse
	POL	2830	3	AH	1	j	L'Amérique latine
+	POL	2840	3	AH	1	j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
	POL	2850	3	AH	1	j	Enjeux politiques en Afrique
	POL	2860	3	AH	1	j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

	POL	2904	3	AH	1 j	Système politique québécois 1
	POL	2905	3	AH	1 j	Système politique québécois 2
	POL	3004	3	AH	1 j	Contrôle des armements
	POL	3005	3	AH	1 j	Sociopolitique des conflits armés
	POL	3010	3	AH	1 j	Les relations Nord-Sud
	POL	3100	3	AH	1 j	Communication politique
	POL	3101	3	AH	1 j	Marketing politique
	POL	3102	3	AH	1 j	Marginalité et politique
	POL	3110	3	AH	1 j	L'État et l'économie
	POL	3120	3	AH	1 j	Méthodes qualitatives
	POL	3130	3	AH	1 j	Méthodes d'analyse du discours politique
	POL	3140	3	A	1 j	Psychologie politique
	POL	3220	3	AH	1 j	Pensée stratégique contemporaine
+	POL	3280	3	AH	1 j	Épistémologie de la science politique
	POL	3290	3	AH	1 j	Idées politiques au Québec
	POL	3291	3	AH	1 j	Idées politiques au Canada
	POL	3320	3	AH	1 j	Politique et administration
	POL	3321	3	AHE	1 j	Administration publique comparée
	POL	3325	3	A	1 j	Réseaux et politiques publiques
	POL	3326	3	AH	1 j	Évaluation des politiques publiques
	POL	3350	3	AH	1 j	Relations intergouvernementales : Canada
	POL	3370	3	AH	1 j	Pouvoir judiciaire et démocratie
	POL	3400	3	AH	1 j	Fédéralisme comparé
	POL	3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est
	POL	3410	3	AH	1 j	Les modernisations politiques en Europe
	POL	3500	3	AH	1 j	Systèmes politiques canadiens
	POL	3560	3	AH	1 j	Action collective et politique
+	POL	3600	3	AH	1 j	Théories de politique étrangère comparée
	POL	3601	3	AH	1 j	Politique étrangère : grandes puissances
	POL	3602	3	AH	1 j	Politique et mondialisation des marchés
	POL	3721	3	AH	1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
	POL	3802	3	AH	1 j	Théories du développement
	POL	3804	3	AH	1 j	Les techniques de l'analyse politique
	POL	3807	3	AH	1 j	Idéologies politiques
	POL	3830	3	AHE	1 j	Développement et politique au Mexique
	POL	3851	3	AHE	1 j	Intégration européenne
	POL	3861	3	AHE	1 j	L'intégration nord-américaine
	POL	3900	3	AH	1 j	Politique et société
	POL	3906	3	AH	1 j	La coopération internationale
	POL	3908	3	AH	1 j	Politique comparée : enjeu actuel
	POL	3909	3	AH	1 j	Relations internationales : enjeu actuel
	POL	3910	3	AH	1 j	Les femmes et la politique
	POL	3911	3	AHE	1	Pensée politique : thématique spécifique
	POL	3912	3	AHE	1	Forces et comportements : enjeu actuel
	POL	3913	3	AHE	1	Politiques publiques : enjeu actuel
	POL	3914	3	AH	1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
	POL	3990	3	A	2 j	Séminaire de recherche
	SOL	2107	3	H	1 j	Sociologie politique

Programme 1-960-1-3 Version 04

B.Sc. spécialisé en études internationales J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf autorisation du responsable, les cours du bloc 01C doivent être choisis dans un maximum de deux langues distinctes.

Pour être admissible à la maîtrise en science politique, les étudiants du baccalauréat spécialisé en études internationales doivent avoir réussi un des deux cours suivants : POL 2806 ou POL 3120.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

L'orientation Développement international comprend les segments 01 et 70, avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Droit comprend les segments 01 et 71, avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Économie-Administration comprend les segments 01 et 72, avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Histoire comprend les segments 01 et 73 avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Science politique comprend les segments 01 et 74, avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *30 cr.*

	DRT	1002S	3	AHE	1 j	Introduction au droit
	DRT	2100	3	AHE	1 j	Droit international public général
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
+	ECN	2700	3	HE	1 js	Relations économiques internationales
	HST	1042	3	H	1 j	L'Europe contemporaine
	HST	2443	3	AHE	1 j	Le Canada et le Québec dans le monde
	INT	1000	3	A	1 j	Introduction aux études internationales
	INT	1010	3	H	1 j	Écologie humaine du développement
	POL	1000	3	AH	1 j	Analyse politique : théories et concepts
	POL	1600	3	AHE	1 j	Relations internationales

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

	INT	3000	3	H	1 j	Cours synthèse en études internationales
	INT	3001	3	AHE	1 j	Stage en milieu de travail
	INT	3002	6	AHE	1	Stage en milieu de travail
	INT	3003	3	AHE	1 j	Travail dirigé en études internationales

Bloc 01 C *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1 js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1 js	Allemand avancé 2
	ALL	1991	6	AHE	1 js	Allemand élémentaire
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1975	3	HE	1 js	Advanced Reading
+	ANG	1991	3	A	1 j	Business Writing 1
+	ANG	2051	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 1
+	ARA	1952	3	AH	1 js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1 js	Arabe avancé
	ARA	1991	6	AHE	1 js	Arabe élémentaire
	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
	CHN	1050H	6	AH	2 s	Chinois élémentaire 1

+	CHN	1060	6	HE	1	j	Chinois élémentaire 2
+	CHN	1060H	6	A	2	s	Chinois élémentaire 2
+	CHN	2075	6	AE	1	j	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2075H	6	AH	2	s	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2085	6	HE	1	j	Chinois intermédiaire 2
+	CHN	3050	3	AE	1	js	Chinois avancé : langue parlée 1
+	CHN	3060	3	HE	1	js	Chinois avancé : langue parlée 2
+	CHN	3070	3	AE	1	js	Chinois avancé : langue écrite 1
+	CHN	3080	3	HE	1	js	Chinois avancé : langue écrite 2
	CTL	1951	6	A	2	js	Catalan élémentaire
	CTL	1952	3	AHE	1	js	Catalan intermédiaire
	ESP	1951	6	A	2	js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1	js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1	js	Espagnol avancé
	ESP	1991	6	AHE	1	js	Espagnol élémentaire
	ESP	1994	6	AHE	1	js	Espagnol élémentaire et intermédiaire
+	ESP	1996	6	AHE	1	j	Espagnol intermédiaire et avancé
+	ESP	2510	3	AHE	1	j	Pratique orale de l'espagnol
+	ESP	3610	3	H	1	j	Préparation au DELE (niveau supérieur)
+	GRM	1952	3	H	1	js	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	HE	1	js	Grec moderne avancé
	GRM	1991	6	A	1	js	Grec moderne élémentaire
	ITL	1951	6	A	2	js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1	js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1	js	Italien avancé
+	ITL	2040	3	HE	1	j	Italien parlé
	JPN	1050	6	AE	1	j	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1	j	Japonais élémentaire 2
+	JPN	2075	6	A	1	s	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2085	6	H	1	j	Japonais intermédiaire 2
+	JPN	3050	3	A	1	js	Japonais avancé : langue parlée 1
+	JPN	3060	3	H	1	js	Japonais avancé : langue parlée 2
+	JPN	3070	3	A	1	js	Japonais avancé : langue écrite 1
+	JPN	3080	3	H	1	js	Japonais avancé : langue écrite 2
+	PTG	1952	3	AH	1	js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1	js	Portugais avancé
+	PTG	1954	3	AH	1	js	Portugais idiomatique et composition
+	PTG	1955	3	AH	1	js	Portugais: communication orale et écrite
	PTG	1991	6	AHE	1	js	Portugais élémentaire
+	RUS	1952	3	AH	1	s	Russe intermédiaire
+	RUS	1953	3	AH	1	s	Russe avancé
	RUS	1991	6	AHE	1	js	Russe élémentaire
	VNM	1050H	6	A	2	s	Vietnamien élémentaire 1
+	VNM	1060H	6	A	2	s	Vietnamien élémentaire 2
+	VNM	2050H	6	A	2	s	Vietnamien intermédiaire 1

Bloc 01 D *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

	ANT	3081	3	A	1	j	Analyses quantitatives en anthropologie
	DMO	2200	3	A	1	j	Collecte : source des informations
+	DMO	2311	3	A	1	j	Analyse longitudinale
+	DMO	2312	3	H	1	j	Analyse transversale
	DMO	2330	3	A	1	j	Techniques auxiliaires
+	DMO	3307	3	H	1	j	Pratique de la démographie
	ECN	1070	3	AH	1	j	Techniques d'analyse économique 1
+	ECN	1075	3	AH	1	j	Techniques d'analyse économique 2
	ECN	1260	3	AH	1	js	Économétrie 1
	GEO	1512	3	A	1	js	Géographie quantitative 1
+	GEO	1522	3	H	1	js	Géographie quantitative 2
	HST	2004	3	A	1	j	Initiation aux méthodes quantitatives
	POL	1803	3	AH	1	j	Introduction à l'analyse quantitative
	POL	2809	3	AH	1	j	Méthodes quantitatives d'analyse
	SOL	1020	3	A	1	j	Introduction à la statistique sociale
+	SOL	2020	3	H	1	j	Statistique sociale avancée
+	SOL	3017	3	H	1	j	Méthodes de sondage

Bloc 01 E *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

	ANT	3850	3	A	1	j	Anthropologie de l'Europe
+	ANT	3858	3	H	1	j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
	ANT	3859	3	A	1	j	Cultures mésoaméricaines
	ANT	3860	3	A	1	j	L'Afrique au sud du Sahara
	ANT	3861	3	A	1	js	Le monde arabo-musulman
	ANT	3864	3	H	1	j	La culture japonaise
	ANT	3866	3	H	1	js	Anthropologie de la Chine
	ANT	3867	3	E	1	j	Culture et société italienne
	ANT	3875	3	A	1	j	Langues et cultures de l'Asie du Sud
	ANT	3876	3	H	1	j	Ethnographie du Caucase
	GEO	3412	3	AH	1	js	La Chine
	GEO	3422	3	A	1	j	Le Japon
	GEO	3432	3	H	1	j	Le Pacifique
	GEO	3442	3	AH	1	js	L'Asie du Sud-Est
	GEO	3452	3	H	1	j	L'Union européenne
	GEO	3462	3	AE	1	js	Thème régional

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 21 cr., maximum 27 cr.*

	ANT	1010	3	H	1	j	Les théories en ethnologie
	ANT	1013	3	A	1	j	Éléments d'ethnologie
	ANT	2023	3	A	1	js	Anthropologie économique
	ANT	2026	3	A	1	js	Anthropologie politique
	ANT	3044	3	H	1	js	Anthropologie et développement
	DMO	1000	3	AH	1	js	Introduction à la démographie
	DMO	1010	3	A	1	j	Problèmes de population contemporains
+	DMO	2700	3	A	1	js	Histoire de la population
+	DMO	3100	3	A	1	j	Démographie du Tiers-Monde
	DMO	3420	3	H	1	j	Immigration et intégration
+	DMO	3450	3	H	1	js	Économie et population
	GEO	1212	3	A	1	j	Espaces, société, économie
	GEO	1222	3	H	1	j	Le système monde
	GEO	1312	3	A	1	j	Développement durable et environnement
+	GEO	2212	3	H	1	j	Dynamique territoriale et développement
+	GEO	2222	3	A	1	j	Géographie des activités économiques
+	GEO	2252	3	H	1	j	Géographie politique
	GEO	3242	3	H	1	j	Agricultures et paysanneries d'Asie
+	GEO	3322	3	AH	1	j	Géographie de la santé et environnement
	SOL	3201	3	H	1	j	Sociologie du développement
	URB	1112	3	AH	1		Urbanisation dans le monde
	URB	2323	3	AH	1		Collectivités viables et urbanisme
	URB	2341	3	AH	1		Villes, régions et mondialisation
	URB	3312	3	AH	1		Théories et pratiques de planification

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

	DRT	1501	3	AHE	1	j	Droit constitutionnel 1
	DRT	1502	3	AHE	1	j	Droit constitutionnel 2
	DRT	3001	3	AHE	1	j	Introduction au droit comparé
	DRT	3002	3	AHE	1	j	Droit constitutionnel comparé
	DRT	3013	3	AHE	1	j	Droit de l'Union européenne
	DRT	3102	3	AHE	1	j	Institutions internationales
	DRT	3103	3	AHE	1	j	Dr. internat. des droits de la personne
	DRT	3105	3	AHE	1	j	Dr. des relations économiques internat.
	DRT	3108	3	AHE	1		Droit international de l'environnement
	DRT	3109	3	AHE	1	j	Droit international des conflits
	DRT	3502	3	AHE	1	j	Partage des compétences législatives
	DRT	3503	3	AHE	1	j	Libertés publiques

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

+	ECN	1040	3	AH	1	js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1	j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	1160	3	AH	1	j	Analyse des données économiques
	ECN	1350	3	A	1	j	Histoire économique du monde occidental
	ECN	1800	3	AHE	1	j	Économies nord-américaines
	ECN	1961	3	HE	1	s	Économie de l'Asie
	ECN	1966	3	H	1	s	Économie du monde arabe
	ECN	1967	3	A	1	s	Économie de l'Europe
	ECN	1970	3	A	1	j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
	ECN	1971	3	AH	1	s	Économie de l'Amérique latine
+	ECN	2015	3	H	1	js	Comportements stratégiques
+	ECN	2040	3	AH	1	j	Théorie microéconomique 1
+	ECN	2050	3	A	1	j	Théorie macroéconomique 1
+	ECN	2311	3	HE	1	j	Problèmes économiques contemporains
+	ECN	2370	3	H	1	j	Économie des pays capitalistes
+	ECN	2510	3	A	1	j	Démographie économique
+	ECN	2705	3	A	1	j	Régulation économique supranationale
+	ECN	2800	3	AH	1	js	Institutions publiques et financières
	HEC	3057	3	AH	1	j	Management
	HEC	3058	3	AH	1	j	Présentation de l'information comptable

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

	HST	1043	3	A	1	j	Histoire des États-Unis
	HST	1044	3	H	1	j	Introduction à l'Amérique latine
	HST	1052	3	H	1	s	Histoire du Canada depuis 1850

	HST	1061	3	AHE	1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
	HST	1071	3	AHE	1 j	L'émergence du monde arabe contemporain
	HST	1080	3	AHE	1 j	Histoire de l'Afrique
	HST	1941	3	A	1 s	L'époque moderne
+	HST	2023	3	H	1 j	Introduction à la discipline historique
	HST	2212	3	A	1 j	Histoire de l'Union soviétique
	HST	2262	3	H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
	HST	2267	3	H	1 s	Histoire de la France contemporaine
	HST	2275	3	A	1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
	HST	2284	3	A	1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
	HST	2295	3	A	1 j	Le première Guerre mondiale
	HST	2352	3	H	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
	HST	2370	3	AHE	1 j	Les Etats-Unis à l'ère des révolutions
	HST	2522	3	A	1 j	Sciences et conflits internationaux
	HST	2606	3	HE	1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
	HST	2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain
	HST	2820	3	A	1 j	La mondialisation depuis 1850
	HST	2835	3	A	1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
	HST	2904	3	A	1 j	Histoire du Québec contemporain
	HST	3256	3	H	1 j	Relations internationales : Allemagne
	HST	3257	3	H	1 j	Relations internationales : France

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

	PHI	2415	3	A	1 j	Éthique des relations internationales
	POL	1009	3	AH	1 j	Politique comparée
	POL	1020	3	AH	1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
	POL	2004	3	AH	1 j	Pensée stratégique classique
	POL	2007	3	AH	1 j	Institutions politiques comparées
	POL	2110	3	AH	1 j	La France
	POL	2140	3	AH	1 j	Analyse de politiques
	POL	2150	3	AH	1 j	Politiques sociales
	POL	2170	3	AH	1 j	Politiques environnementales comparées
	POL	2250	3	AH	1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
	POL	2280	3	AH	1 j	Le système politique de la Russie
	POL	2281	3	AH	1 j	La communauté des États indépendants
	POL	2310	3	AH	1 j	Les États-Unis : les institutions
	POL	2350	3	AH	1 j	Systèmes politiques européens
	POL	2510	3	AH	1 j	Les organisations internationales
	POL	2606	3	AH	1 j	Économie politique internationale
	POL	2751	3	AH	1 j	La Chine
	POL	2752	3	AH	1 j	Le Japon
	POL	2801	3	AH	1 j	La politique étrangère de la Russie
+	POL	2806	3	AH	1 j	Théories des relations internationales
	POL	2830	3	AH	1 j	L'Amérique latine
+	POL	2840	3	AH	1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
	POL	2850	3	AH	1 j	Enjeux politiques en Afrique
	POL	2860	3	AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
	POL	3004	3	AH	1 j	Contrôle des armements
	POL	3005	3	AH	1 j	Sociopolitique des conflits armés
	POL	3010	3	AH	1 j	Les relations Nord-Sud
	POL	3120	3	AH	1 j	Méthodes qualitatives
	POL	3220	3	AH	1 j	Pensée stratégique contemporaine
+	POL	3280	3	AH	1 j	Épistémologie de la science politique
	POL	3321	3	AHE	1 j	Administration publique comparée
	POL	3400	3	AH	1 j	Fédéralisme comparé
	POL	3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est
	POL	3410	3	AH	1 j	Les modernisations politiques en Europe
+	POL	3600	3	AH	1 j	Théories de politique étrangère comparée
	POL	3601	3	AH	1 j	Politique étrangère : grandes puissances
	POL	3602	3	AH	1 j	Politique et mondialisation des marchés
	POL	3721	3	AH	1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
	POL	3804	3	AH	1 j	Les techniques de l'analyse politique
	POL	3830	3	AHE	1 j	Développement et politique au Mexique
	POL	3851	3	AHE	1 j	Intégration européenne
	POL	3861	3	AHE	1 j	L'intégration nord-américaine
	POL	3906	3	AH	1 j	La coopération internationale
	POL	3910	3	AH	1 j	Les femmes et la politique
	POL	3914	3	AH	1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

Segment 71

Bloc 71 A *option* *minimum 21 cr., maximum 27 cr.*

	DRT	1501	3	AHE	1 j	Droit constitutionnel 1
	DRT	1502	3	AHE	1 j	Droit constitutionnel 2
	DRT	3001	3	AHE	1 j	Introduction au droit comparé
	DRT	3002	3	AHE	1 j	Droit constitutionnel comparé
	DRT	3013	3	AHE	1 j	Droit de l'Union européenne
	DRT	3102	3	AHE	1 j	Institutions internationales
	DRT	3103	3	AHE	1 j	Dr. internat. des droits de la personne
	DRT	3105	3	AHE	1 j	Dr. des relations économiques internat.
	DRT	3108	3	AHE	1	Droit international de l'environnement
	DRT	3109	3	AHE	1 j	Droit international des conflits
	DRT	3502	3	AHE	1 j	Partage des compétences législatives
	DRT	3503	3	AHE	1 j	Libertés publiques

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	1160	3	AH	1 j	Analyse des données économiques
	ECN	1350	3	A	1 j	Histoire économique du monde occidental
	ECN	1800	3	AHE	1 j	Économies nord-américaines
	ECN	1961	3	HE	1 s	Économie de l'Asie
	ECN	1966	3	H	1 s	Économie du monde arabe
	ECN	1967	3	A	1 s	Économie de l'Europe
	ECN	1970	3	A	1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
	ECN	1971	3	AH	1 s	Économie de l'Amérique latine
+	ECN	2015	3	H	1 js	Comportements stratégiques
+	ECN	2040	3	AH	1 j	Théorie microéconomique 1
+	ECN	2050	3	A	1 j	Théorie macroéconomique 1
+	ECN	2311	3	HE	1 j	Problèmes économiques contemporains
+	ECN	2370	3	H	1 j	Économie des pays capitalistes
+	ECN	2510	3	A	1 j	Démographie économique
+	ECN	2705	3	A	1 j	Régulation économique supranationale
+	ECN	2800	3	AH	1 js	Institutions publiques et financières
	HEC	3057	3	AH	1 j	Management
	HEC	3058	3	AH	1 j	Présentation de l'information comptable

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

	HST	1043	3	A	1 j	Histoire des États-Unis
	HST	1044	3	H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
	HST	1052	3	H	1 s	Histoire du Canada depuis 1850
	HST	1061	3	AHE	1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
	HST	1071	3	AHE	1 j	L'émergence du monde arabe contemporain
	HST	1080	3	AHE	1 j	Histoire de l'Afrique
	HST	1941	3	A	1 s	L'époque moderne
+	HST	2023	3	H	1 j	Introduction à la discipline historique
	HST	2212	3	A	1 j	Histoire de l'Union soviétique
	HST	2262	3	H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
	HST	2267	3	H	1 s	Histoire de la France contemporaine
	HST	2275	3	A	1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
	HST	2284	3	A	1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
	HST	2295	3	A	1 j	Le première Guerre mondiale
	HST	2352	3	H	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
	HST	2370	3	AHE	1 j	Les Etats-Unis à l'ère des révolutions
	HST	2522	3	A	1 j	Sciences et conflits internationaux
	HST	2606	3	HE	1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
	HST	2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain
	HST	2820	3	A	1 j	La mondialisation depuis 1850
	HST	2835	3	A	1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
	HST	2904	3	A	1 j	Histoire du Québec contemporain
	HST	3256	3	H	1 j	Relations internationales : Allemagne
	HST	3257	3	H	1 j	Relations internationales : France

Bloc 71 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

	PHI	2415	3	A	1 j	Éthique des relations internationales
	POL	1009	3	AH	1 j	Politique comparée
	POL	1020	3	AH	1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
	POL	2004	3	AH	1 j	Pensée stratégique classique
	POL	2007	3	AH	1 j	Institutions politiques comparées
	POL	2110	3	AH	1 j	La France
	POL	2140	3	AH	1 j	Analyse de politiques
	POL	2150	3	AH	1 j	Politiques sociales
	POL	2170	3	AH	1 j	Politiques environnementales comparées
	POL	2250	3	AH	1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
	POL	2280	3	AH	1 j	Le système politique de la Russie
	POL	2281	3	AH	1 j	La communauté des États indépendants
	POL	2310	3	AH	1 j	Les États-Unis : les institutions
	POL	2350	3	AH	1 j	Systèmes politiques européens
	POL	2510	3	AH	1 j	Les organisations internationales
	POL	2606	3	AH	1 j	Économie politique internationale

	POL	2751	3	AH	1 j	La Chine
	POL	2752	3	AH	1 j	Le Japon
	POL	2801	3	AH	1 j	La politique étrangère de la Russie
+	POL	2806	3	AH	1 j	Théories des relations internationales
	POL	2830	3	AH	1 j	L'Amérique latine
+	POL	2840	3	AH	1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
	POL	2850	3	AH	1 j	Enjeux politiques en Afrique
	POL	2860	3	AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
	POL	3004	3	AH	1 j	Contrôle des armements
	POL	3005	3	AH	1 j	Sociopolitique des conflits armés
	POL	3010	3	AH	1 j	Les relations Nord-Sud
	POL	3120	3	AH	1 j	Méthodes qualitatives
	POL	3220	3	AH	1 j	Pensée stratégique contemporaine
+	POL	3280	3	AH	1 j	Épistémologie de la science politique
	POL	3321	3	AHE	1 j	Administration publique comparée
	POL	3400	3	AH	1 j	Fédéralisme comparé
	POL	3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est
	POL	3410	3	AH	1 j	Les modernisations politiques en Europe
+	POL	3600	3	AH	1 j	Théories de politique étrangère comparée
	POL	3601	3	AH	1 j	Politique étrangère : grandes puissances
	POL	3602	3	AH	1 j	Politique et mondialisation des marchés
	POL	3721	3	AH	1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
	POL	3804	3	AH	1 j	Les techniques de l'analyse politique
	POL	3830	3	AHE	1 j	Développement et politique au Mexique
	POL	3851	3	AHE	1 j	Intégration européenne
	POL	3861	3	AHE	1 j	L'intégration nord-américaine
	POL	3906	3	AH	1 j	La coopération internationale
	POL	3910	3	AH	1 j	Les femmes et la politique
	POL	3914	3	AH	1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

Bloc 71 E *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

	ANT	1010	3	H	1 j	Les théories en ethnologie
	ANT	1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
	ANT	2023	3	A	1 js	Anthropologie économique
	ANT	2026	3	A	1 js	Anthropologie politique
	ANT	3044	3	H	1 js	Anthropologie et développement
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	DMO	1010	3	A	1 j	Problèmes de population contemporains
+	DMO	2700	3	A	1 js	Histoire de la population
+	DMO	3100	3	A	1 j	Démographie du Tiers-Monde
	DMO	3420	3	H	1 j	Immigration et intégration
+	DMO	3450	3	H	1 js	Économie et population
	GEO	1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie
	GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
	GEO	1312	3	A	1 j	Développement durable et environnement
+	GEO	2212	3	H	1 j	Dynamique territoriale et développement
+	GEO	2222	3	A	1 j	Géographie des activités économiques
+	GEO	2252	3	H	1 j	Géographie politique
	GEO	3242	3	H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
+	GEO	3322	3	AH	1 j	Géographie de la santé et environnement
	SOL	3201	3	H	1 j	Sociologie du développement
	URB	1112	3	AH	1	Urbanisation dans le monde
	URB	2323	3	AH	1	Collectivités viables et urbanisme
	URB	2341	3	AH	1	Villes, régions et mondialisation
	URB	3312	3	AH	1	Théories et pratiques de planification

Segment 72

Bloc 72 A *option* *minimum 21 cr., maximum 27 cr.*

+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	1160	3	AH	1 j	Analyse des données économiques
	ECN	1350	3	A	1 j	Histoire économique du monde occidental
	ECN	1800	3	AHE	1 j	Économies nord-américaines
	ECN	1961	3	HE	1 s	Économie de l'Asie
	ECN	1966	3	H	1 s	Économie du monde arabe
	ECN	1967	3	A	1 s	Économie de l'Europe
	ECN	1970	3	A	1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
	ECN	1971	3	AH	1 s	Économie de l'Amérique latine
+	ECN	2015	3	H	1 js	Comportements stratégiques
+	ECN	2040	3	AH	1 j	Théorie microéconomique 1
+	ECN	2045	3	H	1 j	Théorie microéconomique 2
+	ECN	2050	3	A	1 j	Théorie macroéconomique 1
+	ECN	2055	3	H	1 j	Théorie macroéconomique 2
+	ECN	2160	3	H	1 j	Économétrie 2
+	ECN	2311	3	HE	1 j	Problèmes économiques contemporains
+	ECN	2370	3	H	1 j	Économie des pays capitalistes
+	ECN	2510	3	A	1 j	Démographie économique
+	ECN	2705	3	A	1 j	Régulation économique supranationale
+	ECN	2800	3	AH	1 js	Institutions publiques et financières
	HEC	3057	3	AH	1 j	Management
	HEC	3058	3	AH	1 j	Présentation de l'information comptable

Bloc 72 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

	DRT	1501	3	AHE	1 j	Droit constitutionnel 1
	DRT	1502	3	AHE	1 j	Droit constitutionnel 2
	DRT	3001	3	AHE	1 j	Introduction au droit comparé
	DRT	3002	3	AHE	1 j	Droit constitutionnel comparé
	DRT	3013	3	AHE	1 j	Droit de l'Union européenne
	DRT	3102	3	AHE	1 j	Institutions internationales
	DRT	3103	3	AHE	1 j	Dr. internat. des droits de la personne
	DRT	3105	3	AHE	1 j	Dr. des relations économiques internat.
	DRT	3108	3	AHE	1	Droit international de l'environnement
	DRT	3109	3	AHE	1 j	Droit international des conflits
	DRT	3502	3	AHE	1 j	Partage des compétences législatives
	DRT	3503	3	AHE	1 j	Libertés publiques

Bloc 72 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

	HST	1043	3	A	1 j	Histoire des États-Unis
	HST	1044	3	H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
	HST	1052	3	H	1 s	Histoire du Canada depuis 1850
	HST	1061	3	AHE	1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
	HST	1071	3	AHE	1 j	L'émergence du monde arabe contemporain
	HST	1080	3	AHE	1 j	Histoire de l'Afrique
	HST	1941	3	A	1 s	L'époque moderne
+	HST	2023	3	H	1 j	Introduction à la discipline historique
	HST	2212	3	A	1 j	Histoire de l'Union soviétique
	HST	2262	3	H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
	HST	2267	3	H	1 s	Histoire de la France contemporaine
	HST	2275	3	A	1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
	HST	2284	3	A	1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
	HST	2295	3	A	1 j	Le première Guerre mondiale
	HST	2352	3	H	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
	HST	2370	3	AHE	1 j	Les Etats-Unis à l'ère des révolutions
	HST	2522	3	A	1 j	Sciences et conflits internationaux
	HST	2606	3	HE	1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
	HST	2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain
	HST	2820	3	A	1 j	La mondialisation depuis 1850
	HST	2835	3	A	1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
	HST	2904	3	A	1 j	Histoire du Québec contemporain
	HST	3256	3	H	1 j	Relations internationales : Allemagne
	HST	3257	3	H	1 j	Relations internationales : France

Bloc 72 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

	PHI	2415	3	A	1 j	Éthique des relations internationales
	POL	1009	3	AH	1 j	Politique comparée
	POL	1020	3	AH	1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
	POL	2004	3	AH	1 j	Pensée stratégique classique
	POL	2007	3	AH	1 j	Institutions politiques comparées
	POL	2110	3	AH	1 j	La France
	POL	2140	3	AH	1 j	Analyse de politiques
	POL	2150	3	AH	1 j	Politiques sociales
	POL	2170	3	AH	1 j	Politiques environnementales comparées
	POL	2250	3	AH	1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
	POL	2280	3	AH	1 j	Le système politique de la Russie
	POL	2281	3	AH	1 j	La communauté des États indépendants
	POL	2310	3	AH	1 j	Les États-Unis : les institutions
	POL	2350	3	AH	1 j	Systèmes politiques européens
	POL	2510	3	AH	1 j	Les organisations internationales
	POL	2606	3	AH	1 j	Économie politique internationale
	POL	2751	3	AH	1 j	La Chine
	POL	2752	3	AH	1 j	Le Japon
	POL	2801	3	AH	1 j	La politique étrangère de la Russie
+	POL	2806	3	AH	1 j	Théories des relations internationales
	POL	2830	3	AH	1 j	L'Amérique latine
+	POL	2840	3	AH	1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
	POL	2850	3	AH	1 j	Enjeux politiques en Afrique
	POL	2860	3	AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
	POL	3004	3	AH	1 j	Contrôle des armements
	POL	3005	3	AH	1 j	Sociopolitique des conflits armés

	POL	3010	3	AH	1 j	Les relations Nord-Sud
	POL	3120	3	AH	1 j	Méthodes qualitatives
	POL	3220	3	AH	1 j	Pensée stratégique contemporaine
+	POL	3280	3	AH	1 j	Épistémologie de la science politique
	POL	3321	3	AHE	1 j	Administration publique comparée
	POL	3400	3	AH	1 j	Fédéralisme comparé
	POL	3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est
	POL	3410	3	AH	1 j	Les modernisations politiques en Europe
+	POL	3600	3	AH	1 j	Théories de politique étrangère comparée
	POL	3601	3	AH	1 j	Politique étrangère : grandes puissances
	POL	3602	3	AH	1 j	Politique et mondialisation des marchés
	POL	3721	3	AH	1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
	POL	3804	3	AH	1 j	Les techniques de l'analyse politique
	POL	3830	3	AHE	1 j	Développement et politique au Mexique
	POL	3851	3	AHE	1 j	Intégration européenne
	POL	3861	3	AHE	1 j	L'intégration nord-américaine
	POL	3906	3	AH	1 j	La coopération internationale
	POL	3910	3	AH	1 j	Les femmes et la politique
	POL	3914	3	AH	1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

Bloc 72 E *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

	ANT	1010	3	H	1 j	Les théories en ethnologie
	ANT	1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
	ANT	2023	3	A	1 js	Anthropologie économique
	ANT	2026	3	A	1 js	Anthropologie politique
	ANT	3044	3	H	1 js	Anthropologie et développement
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	DMO	1010	3	A	1 j	Problèmes de population contemporains
+	DMO	2700	3	A	1 js	Histoire de la population
+	DMO	3100	3	A	1 j	Démographie du Tiers-Monde
	DMO	3420	3	H	1 j	Immigration et intégration
+	DMO	3450	3	H	1 js	Économie et population
	GEO	1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie
	GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
	GEO	1312	3	A	1 j	Développement durable et environnement
+	GEO	2212	3	H	1 j	Dynamique territoriale et développement
+	GEO	2222	3	A	1 j	Géographie des activités économiques
+	GEO	2252	3	H	1 j	Géographie politique
	GEO	3242	3	H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
+	GEO	3322	3	AH	1 j	Géographie de la santé et environnement
	SOL	3201	3	H	1 j	Sociologie du développement
	URB	1112	3	AH	1	Urbanisation dans le monde
	URB	2323	3	AH	1	Collectivités viables et urbanisme
	URB	2341	3	AH	1	Villes, régions et mondialisation
	URB	3312	3	AH	1	Théories et pratiques de planification

Segment 73

Bloc 73 A *option* *minimum 21 cr., maximum 27 cr.*

	HST	1043	3	A	1 j	Histoire des États-Unis
	HST	1044	3	H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
	HST	1052	3	H	1 s	Histoire du Canada depuis 1850
	HST	1061	3	AHE	1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
	HST	1071	3	AHE	1 j	L'émergence du monde arabe contemporain
	HST	1080	3	AHE	1 j	Histoire de l'Afrique
	HST	1941	3	A	1 s	L'époque moderne
+	HST	2023	3	H	1 j	Introduction à la discipline historique
	HST	2212	3	A	1 j	Histoire de l'Union soviétique
	HST	2262	3	H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
	HST	2267	3	H	1 s	Histoire de la France contemporaine
	HST	2275	3	A	1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
	HST	2284	3	A	1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
	HST	2295	3	A	1 j	Le première Guerre mondiale
	HST	2352	3	H	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
	HST	2370	3	AHE	1 j	Les Etats-Unis à l'ère des révolutions
	HST	2522	3	A	1 j	Sciences et conflits internationaux
	HST	2606	3	HE	1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
	HST	2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain
	HST	2820	3	A	1 j	La mondialisation depuis 1850
	HST	2835	3	A	1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
	HST	2904	3	A	1 j	Histoire du Québec contemporain
	HST	3256	3	H	1 j	Relations internationales : Allemagne
	HST	3257	3	H	1 j	Relations internationales : France

Bloc 73 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

	DRT	1501	3	AHE	1 j	Droit constitutionnel 1
	DRT	1502	3	AHE	1 j	Droit constitutionnel 2
	DRT	3001	3	AHE	1 j	Introduction au droit comparé
	DRT	3002	3	AHE	1 j	Droit constitutionnel comparé
	DRT	3103	3	AHE	1 j	Dr. internat. des droits de la personne
	DRT	3105	3	AHE	1 j	Dr. des relations économiques internat.
	DRT	3108	3	AHE	1	Droit international de l'environnement
	DRT	3502	3	AHE	1 j	Partage des compétences législatives
	DRT	3503	3	AHE	1 j	Libertés publiques

Bloc 73 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	1160	3	AH	1 j	Analyse des données économiques
	ECN	1350	3	A	1 j	Histoire économique du monde occidental
	ECN	1800	3	AHE	1 j	Économies nord-américaines
	ECN	1961	3	HE	1 s	Économie de l'Asie
	ECN	1966	3	H	1 s	Économie du monde arabe
	ECN	1967	3	A	1 s	Économie de l'Europe
	ECN	1970	3	A	1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
	ECN	1971	3	AH	1 s	Économie de l'Amérique latine
+	ECN	2015	3	H	1 js	Comportements stratégiques
+	ECN	2040	3	AH	1 j	Théorie microéconomique 1
+	ECN	2050	3	A	1 j	Théorie macroéconomique 1
+	ECN	2311	3	HE	1 j	Problèmes économiques contemporains
+	ECN	2370	3	H	1 j	Économie des pays capitalistes
+	ECN	2510	3	A	1 j	Démographie économique
+	ECN	2705	3	A	1 j	Régulation économique supranationale
+	ECN	2800	3	AH	1 js	Institutions publiques et financières
	HEC	3057	3	AH	1 j	Management
	HEC	3058	3	AH	1 j	Présentation de l'information comptable

Bloc 73 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

	PHI	2415	3	A	1 j	Éthique des relations internationales
	POL	1009	3	AH	1 j	Politique comparée
	POL	1020	3	AH	1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
	POL	2004	3	AH	1 j	Pensée stratégique classique
	POL	2007	3	AH	1 j	Institutions politiques comparées
	POL	2110	3	AH	1 j	La France
	POL	2140	3	AH	1 j	Analyse de politiques
	POL	2150	3	AH	1 j	Politiques sociales
	POL	2170	3	AH	1 j	Politiques environnementales comparées
	POL	2250	3	AH	1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
	POL	2280	3	AH	1 j	Le système politique de la Russie
	POL	2281	3	AH	1 j	La communauté des États indépendants
	POL	2310	3	AH	1 j	Les États-Unis : les institutions
	POL	2350	3	AH	1 j	Systèmes politiques européens
	POL	2510	3	AH	1 j	Les organisations internationales
	POL	2606	3	AH	1 j	Économie politique internationale
	POL	2751	3	AH	1 j	La Chine
	POL	2752	3	AH	1 j	Le Japon
	POL	2801	3	AH	1 j	La politique étrangère de la Russie
+	POL	2806	3	AH	1 j	Théories des relations internationales
	POL	2830	3	AH	1 j	L'Amérique latine
+	POL	2840	3	AH	1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
	POL	2850	3	AH	1 j	Enjeux politiques en Afrique
	POL	2860	3	AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
	POL	3004	3	AH	1 j	Contrôle des armements
	POL	3005	3	AH	1 j	Sociopolitique des conflits armés
	POL	3010	3	AH	1 j	Les relations Nord-Sud
	POL	3120	3	AH	1 j	Méthodes qualitatives
	POL	3220	3	AH	1 j	Pensée stratégique contemporaine
+	POL	3280	3	AH	1 j	Épistémologie de la science politique
	POL	3321	3	AHE	1 j	Administration publique comparée
	POL	3400	3	AH	1 j	Fédéralisme comparé
	POL	3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est
	POL	3410	3	AH	1 j	Les modernisations politiques en Europe
+	POL	3600	3	AH	1 j	Théories de politique étrangère comparée
	POL	3601	3	AH	1 j	Politique étrangère : grandes puissances
	POL	3602	3	AH	1 j	Politique et mondialisation des marchés
	POL	3721	3	AH	1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
	POL	3804	3	AH	1 j	Les techniques de l'analyse politique
	POL	3830	3	AHE	1 j	Développement et politique au Mexique
	POL	3851	3	AHE	1 j	Intégration européenne

	POL	3861	3	AHE	1 j	L'intégration nord-américaine
	POL	3906	3	AH	1 j	La coopération internationale
	POL	3910	3	AH	1 j	Les femmes et la politique
	POL	3914	3	AH	1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

Bloc 73 E *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

	ANT	1010	3	H	1 j	Les théories en ethnologie
	ANT	1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
	ANT	2023	3	A	1 js	Anthropologie économique
	ANT	2026	3	A	1 js	Anthropologie politique
	ANT	3044	3	H	1 js	Anthropologie et développement
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	DMO	1010	3	A	1 j	Problèmes de population contemporains
+	DMO	2700	3	A	1 js	Histoire de la population
+	DMO	3100	3	A	1 j	Démographie du Tiers-Monde
	DMO	3420	3	H	1 j	Immigration et intégration
+	DMO	3450	3	H	1 js	Économie et population
	GEO	1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie
	GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
	GEO	1312	3	A	1 j	Développement durable et environnement
+	GEO	2212	3	H	1 j	Dynamique territoriale et développement
+	GEO	2222	3	A	1 j	Géographie des activités économiques
+	GEO	2252	3	H	1 j	Géographie politique
	GEO	3242	3	H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
+	GEO	3322	3	AH	1 j	Géographie de la santé et environnement
	SOL	3201	3	H	1 j	Sociologie du développement
	URB	1112	3	AH	1	Urbanisation dans le monde
	URB	2323	3	AH	1	Collectivités viables et urbanisme
	URB	2341	3	AH	1	Villes, régions et mondialisation
	URB	3312	3	AH	1	Théories et pratiques de planification

Segment 74

Bloc 74 A *option* *minimum 21 cr., maximum 27 cr.*

	PHI	2415	3	A	1 j	Éthique des relations internationales
	POL	1009	3	AH	1 j	Politique comparée
	POL	1020	3	AH	1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
	POL	2004	3	AH	1 j	Pensée stratégique classique
	POL	2007	3	AH	1 j	Institutions politiques comparées
	POL	2110	3	AH	1 j	La France
	POL	2140	3	AH	1 j	Analyse de politiques
	POL	2150	3	AH	1 j	Politiques sociales
	POL	2170	3	AH	1 j	Politiques environnementales comparées
	POL	2250	3	AH	1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
	POL	2280	3	AH	1 j	Le système politique de la Russie
	POL	2281	3	AH	1 j	La communauté des États indépendants
	POL	2310	3	AH	1 j	Les États-Unis : les institutions
	POL	2350	3	AH	1 j	Systèmes politiques européens
	POL	2510	3	AH	1 j	Les organisations internationales
	POL	2606	3	AH	1 j	Économie politique internationale
	POL	2751	3	AH	1 j	La Chine
	POL	2752	3	AH	1 j	Le Japon
	POL	2801	3	AH	1 j	La politique étrangère de la Russie
+	POL	2806	3	AH	1 j	Théories des relations internationales
	POL	2830	3	AH	1 j	L'Amérique latine
+	POL	2840	3	AH	1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
	POL	2850	3	AH	1 j	Enjeux politiques en Afrique
	POL	2860	3	AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
	POL	3004	3	AH	1 j	Contrôle des armements
	POL	3005	3	AH	1 j	Sociopolitique des conflits armés
	POL	3010	3	AH	1 j	Les relations Nord-Sud
	POL	3120	3	AH	1 j	Méthodes qualitatives
	POL	3220	3	AH	1 j	Pensée stratégique contemporaine
+	POL	3280	3	AH	1 j	Épistémologie de la science politique
	POL	3321	3	AHE	1 j	Administration publique comparée
	POL	3400	3	AH	1 j	Fédéralisme comparé
	POL	3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est
	POL	3410	3	AH	1 j	Les modernisations politiques en Europe
+	POL	3600	3	AH	1 j	Théories de politique étrangère comparée
	POL	3601	3	AH	1 j	Politique étrangère : grandes puissances
	POL	3602	3	AH	1 j	Politique et mondialisation des marchés
	POL	3721	3	AH	1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
	POL	3804	3	AH	1 j	Les techniques de l'analyse politique
	POL	3830	3	AHE	1 j	Développement et politique au Mexique
	POL	3851	3	AHE	1 j	Intégration européenne
	POL	3861	3	AHE	1 j	L'intégration nord-américaine
	POL	3906	3	AH	1 j	La coopération internationale
	POL	3910	3	AH	1 j	Les femmes et la politique
	POL	3914	3	AH	1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

Bloc 74 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

	DRT	1501	3	AHE	1 j	Droit constitutionnel 1
	DRT	1502	3	AHE	1 j	Droit constitutionnel 2
	DRT	3001	3	AHE	1 j	Introduction au droit comparé
	DRT	3002	3	AHE	1 j	Droit constitutionnel comparé
	DRT	3103	3	AHE	1 j	Dr. internat. des droits de la personne
	DRT	3105	3	AHE	1 j	Dr. des relations économiques internat.
	DRT	3108	3	AHE	1	Droit international de l'environnement
	DRT	3502	3	AHE	1 j	Partage des compétences législatives
	DRT	3503	3	AHE	1 j	Libertés publiques

Bloc 74 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	1160	3	AH	1 j	Analyse des données économiques
	ECN	1350	3	A	1 j	Histoire économique du monde occidental
	ECN	1800	3	AHE	1 j	Économies nord-américaines
	ECN	1961	3	HE	1 s	Économie de l'Asie
	ECN	1966	3	H	1 s	Économie du monde arabe
	ECN	1967	3	A	1 s	Économie de l'Europe
	ECN	1970	3	A	1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
	ECN	1971	3	AH	1 s	Économie de l'Amérique latine
+	ECN	2015	3	H	1 js	Comportements stratégiques
+	ECN	2040	3	AH	1 j	Théorie microéconomique 1
+	ECN	2050	3	A	1 j	Théorie macroéconomique 1
+	ECN	2311	3	HE	1 j	Problèmes économiques contemporains
+	ECN	2370	3	H	1 j	Économie des pays capitalistes
+	ECN	2510	3	A	1 j	Démographie économique
+	ECN	2705	3	A	1 j	Régulation économique supranationale
+	ECN	2800	3	AH	1 js	Institutions publiques et financières
	HEC	3057	3	AH	1 j	Management
	HEC	3058	3	AH	1 j	Présentation de l'information comptable

Bloc 74 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

	HST	1043	3	A	1 j	Histoire des États-Unis
	HST	1044	3	H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
	HST	1052	3	H	1 s	Histoire du Canada depuis 1850
	HST	1061	3	AHE	1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
	HST	1071	3	AHE	1 j	L'émergence du monde arabe contemporain
	HST	1080	3	AHE	1 j	Histoire de l'Afrique
	HST	1941	3	A	1 s	L'époque moderne
+	HST	2023	3	H	1 j	Introduction à la discipline historique
	HST	2212	3	A	1 j	Histoire de l'Union soviétique
	HST	2262	3	H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
	HST	2267	3	H	1 s	Histoire de la France contemporaine
	HST	2275	3	A	1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
	HST	2284	3	A	1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
	HST	2295	3	A	1 j	Le première Guerre mondiale
	HST	2352	3	H	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
	HST	2370	3	AHE	1 j	Les Etats-Unis à l'ère des révolutions
	HST	2522	3	A	1 j	Sciences et conflits internationaux
	HST	2606	3	HE	1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
	HST	2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain
	HST	2820	3	A	1 j	La mondialisation depuis 1850
	HST	2835	3	A	1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
	HST	2904	3	A	1 j	Histoire du Québec contemporain
	HST	3256	3	H	1 j	Relations internationales : Allemagne
	HST	3257	3	H	1 j	Relations internationales : France

Bloc 74 E *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

	ANT	1010	3	H	1 j	Les théories en ethnologie
	ANT	1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
	ANT	2023	3	A	1 js	Anthropologie économique
	ANT	2026	3	A	1 js	Anthropologie politique
	ANT	3044	3	H	1 js	Anthropologie et développement
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	DMO	1010	3	A	1 j	Problèmes de population contemporains
+	DMO	2700	3	A	1 js	Histoire de la population
+	DMO	3100	3	A	1 j	Démographie du Tiers-Monde
	DMO	3420	3	H	1 j	Immigration et intégration
+	DMO	3450	3	H	1 js	Économie et population

	GEO	1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie
	GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
	GEO	1312	3	A	1 j	Développement durable et environnement
+	GEO	2212	3	H	1 j	Dynamique territoriale et développement
+	GEO	2222	3	A	1 j	Géographie des activités économiques
+	GEO	2252	3	H	1 j	Géographie politique
	GEO	3242	3	H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
+	GEO	3322	3	AH	1 j	Géographie de la santé et environnement
	SOL	3201	3	H	1 j	Sociologie du développement
	URB	1112	3	AH	1	Urbanisation dans le monde
	URB	2323	3	AH	1	Collectivités viables et urbanisme
	URB	2341	3	AH	1	Villes, régions et mondialisation
	URB	3312	3	AH	1	Théories et pratiques de planification

Programme 1-244-1-0 Version 03

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Un minimum de 39 crédits et un maximum de 42 crédits doivent provenir de cours de chacun des sigles ECN et POL.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN ni POL.

Pour respecter les exigences minimales quant au nombre de crédits dans chacune des disciplines, l'étudiant qui complète 6 crédits dans le cadre du bloc Y n'est pas tenu de faire les 3 crédits au choix car cela porterait son total de crédits à 93.

Le responsable de programme pourra, à certaines conditions, autoriser le remplacement de POL 3240 (stage de 3 crédits) par POL 3241 (stage de 6 crédits).

Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit avoir réussi les cours de sigles ECN 1070, 1075, 1260, 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160 (blocs 71B et 71D).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Les sphères économique et politique occupent une place prépondérante dans les sociétés modernes. Ce programme les aborde l'une et l'autre dans leurs perspectives essentielles, tout en permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base relatives aux techniques d'analyse des comportements économiques, politiques et administratifs. Il offre également la possibilité d'analyser plus en détail un pays donné, ou une région particulière. Les outils d'analyse des deux disciplines sont appliqués à l'étude de problèmes concrets de politique économique. L'étudiant, s'il le désire, pourra par un choix de cours judicieux se préparer aux études supérieures en science politique ou en sciences économiques.

Structure du programme

Ce programme totalise 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *36 cr.*

Concepts et techniques d'analyse

	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	1160	3	AH	1 j	Analyse des données économiques
	ECN	1800	3	AHE	1 j	Économies nord-américaines
+	ECN	2800	3	AH	1 js	Institutions publiques et financières
+	FAS	3900	3	A	1 j	Séminaire d'économie politique
	POL	1000	3	AH	1 j	Analyse politique : théories et concepts
	POL	1020	3	AH	1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
	POL	1100	3	AH	1 j	Méthodes de recherche en politique
	POL	1200	3	AH	1 j	Pensée politique
	POL	1600	3	AHE	1 j	Relations internationales

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Méthodologie

+	ECN	2160	3	H	1 j	Économétrie 2
	POL	2809	3	AH	1 j	Méthodes quantitatives d'analyse

Bloc 71 C *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Connaissances fondamentales en sciences économiques

	ECN	1070	3	AH	1 j	Techniques d'analyse économique 1
+	ECN	1075	3	AH	1 j	Techniques d'analyse économique 2
	ECN	1260	3	AH	1 js	Économétrie 1
	ECN	1350	3	A	1 j	Histoire économique du monde occidental
	ECN	1600	3	AH	1 js	Histoire de la pensée économique
	ECN	1961	3	HE	1 s	Économie de l'Asie
	ECN	1966	3	H	1 s	Économie du monde arabe
	ECN	1967	3	A	1 s	Économie de l'Europe
	ECN	1970	3	A	1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
	ECN	1971	3	AH	1 s	Économie de l'Amérique latine

Bloc 71 D *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Connaissances fondamentales en science politique

	POL	1008	3	AH	1 j	Forces et comportements politiques
	POL	1009	3	AH	1 j	Politique comparée
	POL	1330	3	AH	1 j	Administration et politiques publiques
	POL	2005	3	AH	1 j	Les élections
	POL	2007	3	AH	1 j	Institutions politiques comparées
	POL	2050	3	AH	1 j	Représentation politique
	POL	2090	3	AH	1 j	Pensée politique prémoderne
	POL	2140	3	AH	1 j	Analyse de politiques
	POL	2150	3	AH	1 j	Politiques sociales
+	POL	2180	3	AH	1 j	Pensée politique critique
	POL	2272	3	AH	1 j	Sondages et opinion publique
	POL	2510	3	AH	1 j	Les organisations internationales
+	POL	2805	3	AH	1 j	Théorie de l'organisation administrative
+	POL	2806	3	AH	1 j	Théories des relations internationales
+	POL	2808	3	AH	1 j	Théories politiques empiriques
	POL	3326	3	AH	1 j	Évaluation des politiques publiques
	POL	3410	3	AH	1 j	Les modernisations politiques en Europe

Bloc 71 E *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Domaines de spécialisation en sciences économiques

+	ECN	2015	3	H	1 js	Comportements stratégiques
+	ECN	2040	3	AH	1 j	Théorie microéconomique 1
+	ECN	2045	3	H	1 j	Théorie microéconomique 2
+	ECN	2050	3	A	1 j	Théorie macroéconomique 1
+	ECN	2055	3	H	1 j	Théorie macroéconomique 2
	ECN	2165	3	A	1 j	Comptabilité 1
+	ECN	2175	3	H	1 j	Comptabilité 2

+	ECN	2230	3	E	1 j	Institutions et marchés financiers
+	ECN	2311	3	HE	1 j	Problèmes économiques contemporains
+	ECN	2370	3	H	1 j	Économie des pays capitalistes
+	ECN	2450	3	A	1 j	Économie urbaine et régionale
+	ECN	2510	3	A	1 j	Démographie économique
+	ECN	2565	3	H	1 j	Introduction à l'économie industrielle
+	ECN	2700	3	HE	1 js	Relations économiques internationales
+	ECN	2705	3	A	1 j	Régulation économique supranationale
+	ECN	2964	3	H	1 j	Économie et finances publiques
+	REI	2475	3	H	1 j	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 71 F *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Domaines de spécialisation en science politique

	POL	2102	3	AH	1 j	Pensée politique contemporaine
	POL	2281	3	AH	1 j	La communauté des États indépendants
	POL	2606	3	AH	1 j	Économie politique internationale
	POL	2830	3	AH	1 j	L'Amérique latine
+	POL	2840	3	AH	1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
	POL	2850	3	AH	1 j	Enjeux politiques en Afrique
	POL	2860	3	AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
	POL	3005	3	AH	1 j	Sociopolitique des conflits armés
	POL	3010	3	AH	1 j	Les relations Nord-Sud
	POL	3100	3	AH	1 j	Communication politique
	POL	3110	3	AH	1 j	L'État et l'économie
	POL	3120	3	AH	1 j	Méthodes qualitatives
	POL	3220	3	AH	1 j	Pensée stratégique contemporaine
	POL	3240	3	AH	1 j	Stage
	POL	3241	6	AH	1 j	Stage
+	POL	3280	3	AH	1 j	Épistémologie de la science politique
	POL	3291	3	AH	1 j	Idées politiques au Canada
	POL	3320	3	AH	1 j	Politique et administration
	POL	3400	3	AH	1 j	Fédéralisme comparé
	POL	3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est
	POL	3560	3	AH	1 j	Action collective et politique
+	POL	3600	3	AH	1 j	Théories de politique étrangère comparée
	POL	3602	3	AH	1 j	Politique et mondialisation des marchés
	POL	3721	3	AH	1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
	POL	3802	3	AH	1 j	Théories du développement
	POL	3807	3	AH	1 j	Idéologies politiques
	POL	3851	3	AHE	1 j	Intégration européenne
	POL	3900	3	AH	1 j	Politique et société
	POL	3906	3	AH	1 j	La coopération internationale
	POL	3910	3	AH	1 j	Les femmes et la politique
	POL	3914	3	AH	1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
	POL	3990	3	A	2 j	Séminaire de recherche

Bloc 71 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1 js	Allemand avancé 1
	ALL	1991	6	AHE	1 js	Allemand élémentaire
+	ANG	1102	3	H	1 j	English Composition 2
+	ANG	1103	3	A	1 j	English Composition 3
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1972	3	H	1 j	Business Reading
+	ANG	1973	3	AH	1 j	Reading for the Social Sciences
+	ANG	1974	3	AHE	1 j	Reading for the Sciences
+	ANG	2051	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 1
+	ANG	2052	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 2
	ANT	1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	ESP	1991	6	AHE	1 js	Espagnol élémentaire
	ESP	1994	6	AHE	1 js	Espagnol élémentaire et intermédiaire
+	ESP	1996	6	AHE	1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+	GEO	2222	3	A	1 j	Géographie des activités économiques
	HST	3450	3	H	1 j	Histoire économique nord-américaine
	IFT	1800	3	AHE	1 js	Initiation à l'informatique
	IFT	1990	3	H	1 js	Informatique pour sciences sociales
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
	ITL	1991	6	AHE	1 js	Italien élémentaire
	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
	PHI	2150	3	A	1 j	Philosophie des sciences humaines
	PSY	1075	3	AHE	1 js	Psychologie sociale
	QCF	1050	3	A	1 j	Introduction au Québec
	REI	1010	3	AH	1 j	Introduction aux relations industrielles
	SOL	1970	3	E	1 j	Sociologie du Québec

Programme 1-247-1-0 Version 01

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit réussir 42 crédits de cours reliés à la philosophie (les cours de sigle PHI auxquels s'ajoutent les cours du bloc 70 P et le cours PEP 2000) et 42 crédits de cours reliés à la science politique (les cours de sigle POL auxquels s'ajoutent les cours du bloc 70 O et les cours PEP 1000 et PEP 3000).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

L'objectif de ce baccalauréat est de permettre aux étudiants de développer des compétences générales et transférables qu'ils pourront maîtriser davantage lors de leurs études de 2e cycle (en science politique ou en philosophie) ou lorsqu'ils seront appelés à oeuvrer dans divers milieux de travail. En effet, les objectifs de formation du programme débouchent sur des perspectives de carrière à la fois dans le domaine de la recherche et de l'enseignement universitaires, mais aussi dans des contextes professionnels plus spécifiques tels que le journalisme, la fonction publique, les relations diplomatiques, les institutions internationales et les organismes non gouvernementaux.

Destinataires

Ce baccalauréat est destiné à des candidats qui présentent un excellent profil académique, dans la mesure où les aptitudes requises afin d'évoluer dans deux domaines d'études intégrés l'un à l'autre exigent sans doute des qualités intellectuelles manifestes.

Structure du programme

Ce programme totalise 36 crédits obligatoires, 48 à option et 6 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *9 cr.*

PEP	1000	3	A 1 j	Analyse politique théorique
PEP	2000	3	A 1 j	Enjeux philosophiques du politique
PEP	3000	3	A 1 j	Épistémologie des théories politiques

Bloc 70 B *obligatoire* *15 cr.*

Fondements philosophiques

PHI	1005	3	A 1 j	Logique 1
PHI	1430	3	H 1 j	Éthique et politique
PHI	1520	3	H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI	1600	3	H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI	1800	3	A 1 j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 70 C *obligatoire* *12 cr.*

Volet science politique

POL	1008	3	AH 1 j	Forces et comportements politiques
POL	1009	3	AH 1 j	Politique comparée
POL	1600	3	AHE 1 j	Relations internationales
POL	1803	3	AH 1 j	Introduction à l'analyse quantitative

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Philosophie de la connaissance

PHI	1130	3	H 1 j	Philosophie des sciences
PHI	1300	3	HE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI	1710	3	A 1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI	2150	3	A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI	2180	3	H 1 j	Philosophie du langage
PHI	2305	3	A 1 j	Théories de la connaissance
PHI	3155	3	H 1 j	Problèmes de philosophie des sciences
PHI	3165	3	A 1 j	Philosophie des mathématiques

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Tradition philosophique

PHI	1860	3	A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI	2605	3	H 1 j	Descartes
PHI	2615	3	H 1 j	Philosophie des Lumières
PHI	2650	3	A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI	2670	3	A 1 j	L'empirisme moderne
PHI	2800	3	A 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI	2810	3	H 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI	2820	3	A 1 j	Philosophie hellénistique
PHI	2865	3	A 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI	3510	3	A 1 j	Problèmes de philosophie moderne
PHI	3530	3	A 1 j	Le rationalisme moderne
PHI	3645	3	A 1 j	La critique de la faculté de juger
PHI	3802	3	A 1 j	Philosophie néo-platonicienne
PHI	3820	3	H 1 j	La métaphysique d'Aristote
PHI	3865	3	A 1 j	Textes philosophiques : tradition latine
PHI	3870	3	A 1 j	Philosophie médiévale arabe et juive

Bloc 70 F *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Philosophie politique

PHI	2415	3	A 1 j	Éthique des relations internationales
PHI	2421	3	H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI	2422	3	H 1 j	Théories politiques modernes
PHI	2425	3	H 1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI	2430	3	H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI	2805	3	H 1 j	La République de Platon
PHI	3460	3	H 1 js	Histoire de la philosophie politique
PHI	3465	3	A 1 j	Démocratie et constitutionalisme
PHI	3605	3	A 1 j	Nature humaine et normativité
PHI	3615	3	A 1 j	Éthique et psychologie morale
PHI	3625	3	A 1 j	Problèmes d'éthique
PHI	3630	3	H 1 j	Philosophie de l'action
PHI	3635	3	H 1 j	Économie et politique: aspects normatifs
PHI	3655	3	A 1 j	Oeuvres de philosophie pratique
PHI	3660	3	A 1 j	Philosophie du droit
PHI	3685	3	H 1 j	Problèmes d'éthique appliquée
PHI	3805	3	H 1 j	Aristote : éthique et politique

Bloc 70 G *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Esthétique, herméneutique

PHI	1205	3	H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI	1255	3	H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI	2200	3	H 1 j	Nietzsche
PHI	2205	3	A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI	2210	3	H 1 j	Théorie critique
PHI	2255	3	A 1 j	Théories esthétiques
PHI	2580	3	A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI	3250	3	H 1 j	Esthétique de la littérature
PHI	3255	3	A 1 j	Esthétique contemporaine
PHI	3640	3	A 1 j	Hegel
PHI	3710	3	H 1 j	Philosophie anglo-américaine
PHI	3730	3	H 1 j	Herméneutique philosophique 1
PHI	3735	3	H 1 j	Herméneutique philosophique 2
PHI	3755	3	A 1 j	La phénoménologie après Husserl
PHI	3760	3	A 1 j	Heidegger
PHI	3780	3	A 1 j	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70 H *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Pensée politique

	POL	2090	3	AH 1 j	Pensée politique prémoderne
	POL	2100	3	AH 1 j	Pensée politique moderne
	POL	2102	3	AH 1 j	Pensée politique contemporaine
+	POL	2180	3	AH 1 j	Pensée politique critique
+	POL	2808	3	AH 1 j	Théories politiques empiriques
	POL	3290	3	AH 1 j	Idées politiques au Québec
	POL	3291	3	AH 1 j	Idées politiques au Canada
	POL	3807	3	AH 1 j	Idéologies politiques

Bloc 70 I *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Méthodologies

POL	2809	3	AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
POL	3120	3	AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL	3130	3	AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique
POL	3804	3	AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique

Bloc 70 J *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Politique comparée

POL	2007	3	AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL	3400	3	AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL	3401	3	AHE 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL	3410	3	AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
POL	3802	3	AH 1 j	Théories du développement

Bloc 70 K *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Systèmes politiques

POL	1020	3	AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL	2110	3	AH 1 j	La France
POL	2160	3	AH 1 j	Politiques urbaines
POL	2280	3	AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL	2281	3	AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL	2310	3	AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL	2350	3	AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL	2751	3	AH 1 j	La Chine
POL	2752	3	AH 1 j	Le Japon
POL	2830	3	AH 1 j	L'Amérique latine
+ POL	2840	3	AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL	2850	3	AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL	2860	3	AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL	2904	3	AH 1 j	Système politique québécois 1
POL	2905	3	AH 1 j	Système politique québécois 2
POL	3500	3	AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
POL	3830	3	AHE 1 j	Développement et politique au Mexique

Bloc 70 L *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Forces et comportements

POL	2005	3	AH 1 j	Les élections
POL	2006	3	AH 1 j	Le leadership politique

	POL	2050	3	AH	1 j	Représentation politique
	POL	2272	3	AH	1 j	Sondages et opinion publique
	POL	3100	3	AH	1 j	Communication politique
	POL	3101	3	AH	1 j	Marketing politique
	POL	3102	3	AH	1 j	Marginalité et politique
	POL	3140	3	A	1 j	Psychologie politique
	POL	3900	3	AH	1 j	Politique et société
	POL	3910	3	AH	1 j	Les femmes et la politique

Bloc 70 M option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Administration et politiques publiques

	POL	1330	3	AH	1 j	Administration et politiques publiques
	POL	2025	3	AH	1 j	Politique et économie
	POL	2140	3	AH	1 j	Analyse de politiques
	POL	2150	3	AH	1 j	Politiques sociales
	POL	2170	3	AH	1 j	Politiques environnementales comparées
	POL	2230	3	AH	1 j	Politiques scientifiques
	POL	3110	3	AH	1 j	L'État et l'économie
	POL	3326	3	AH	1 j	Évaluation des politiques publiques
	POL	3370	3	AH	1 j	Pouvoir judiciaire et démocratie

Bloc 70 N option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Relations internationales

	POL	2004	3	AH	1 j	Pensée stratégique classique
	POL	2250	3	AH	1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
	POL	2510	3	AH	1 j	Les organisations internationales
	POL	2606	3	AH	1 j	Économie politique internationale
+	POL	2806	3	AH	1 j	Théories des relations internationales
	POL	3005	3	AH	1 j	Sociopolitique des conflits armés
	POL	3010	3	AH	1 j	Les relations Nord-Sud
	POL	3220	3	AH	1 j	Pensée stratégique contemporaine
+	POL	3600	3	AH	1 j	Théories de politique étrangère comparée
	POL	3601	3	AH	1 j	Politique étrangère : grandes puissances
	POL	3602	3	AH	1 j	Politique et mondialisation des marchés
	POL	3851	3	AHE	1 j	Intégration européenne
	POL	3861	3	AHE	1 j	L'intégration nord-américaine
	POL	3906	3	AH	1 j	La coopération internationale

Bloc 70 O option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Sociologie et sciences économiques

	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	1600	3	AH	1 js	Histoire de la pensée économique
+	SOL	2016	3	A	1 j	Durkheim et l'École française
+	SOL	2017	3	H	1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+	SOL	3008	3	H	1 j	Débats théoriques contemporains

Bloc 70 P option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Culture et langue allemandes

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1 js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1 js	Allemand avancé 2
	ALL	1979	3	AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1 js	Lecture en allemand 2

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique

(Voir sous le Département de communication.)

Département de sciences biologiques

Pavillon Marie-Victorin, bureau D-219
Téléphone : 514-343-6585
Télécopieur : 514-343-2293

Introduction

Le Département de sciences biologiques compte 28 professeurs, 10 professeurs associés et un chercheur invité. L'enseignement et la recherche couvrent des champs scientifiques en biologie intégrative incluant la génomique et la biologie moléculaire et cellulaire, la taxonomie, la physiologie, la biogéochimie, l'écologie et l'écotoxicologie. Les modèles de recherche proviennent du monde végétal et animal, en allant des espèces modèles jusqu'aux écosystèmes planétaires.

Le Département est le plus important des départements de sciences de la Faculté des arts et des sciences. Au 1er cycle, le programme offre quatre orientations : Microbiologie et immunologie, Biologie moléculaire et cellulaire, Physiologie et biodiversité, Écologie et évolution, un cheminement honor, une majeure et une mineure. Aux études supérieures, les étudiants peuvent acquérir une formation de pointe et réaliser des recherches dans trois champs thématiques : Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes, Écologie et environnement, Biodiversité, systématique et évolution.

Le Département possède d'importantes infrastructures d'enseignement et de recherche dont des plateformes technologiques et expérimentales et des collections de plantes (Herbier Marie-Victorin) et d'insectes (Collection entomologique Ouellet-Robert). Le Département dispose aussi d'équipements en spectrophotométrie, en génomique et séquençage génétique, en écologie de terrain et en électrophysiologie.

Le Département héberge des groupes de recherche reconnus au niveau mondial. L'Institut de recherche en biologie végétale, associé au Jardin botanique de Montréal, et la Station de biologie des Laurentides sont des composantes importantes auxquelles se joignent le Groupe de Recherche Interuniversitaire en Limnologie et Environnement Aquatique et le Centre de recherche sur la biodiversité.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation pour le programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire et avec la Faculté de médecine pour le programme de baccalauréat en sciences biomédicales.

Directrice : Bernadette Pinel-Alloul

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Michel Anctil, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Santa Barbara)
Daniel Boisclair, Ph. D. (McGill)
André Bernard Bouchard, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Cornell)
Jacques Brodeur, Ph. D. (Laval)
Luc Brouillet, Ph. D. (Waterloo)
Anne Bruneau, M. Sc. (Connecticut), Ph. D. (Cornell)
Thérèse Cabana, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Ohio State)
Mario Cappadocia, D. Sc. (Rome), D. Sc. (Louvain)
Richard Carignan, Ph. D. (McGill)
François-Joseph Lapointe, Ph. D. (Montréal)
Pierre Legendre, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Colorado)
Daniel Philippe Matton, Ph. D. (Montréal)
Stéphane Molotchnikoff, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Buffalo)
David Morse, Ph. D. (McGill)
Bernadette Pinel-Alloul, Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés
Marc Amyot, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (York)
Bernard Angers, M. Sc. (UQÀC), Ph. D. (UQÀM)
Jacques Brisson, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (San Diego)
Antonella Cattaneo, D. Sc. (Pavie)
Anja Geitmann, M. Sc. (Konstanz), Ph. D. (Siena)
Jean Rivoal, Ph. D. (Bordeaux II)

Professeurs adjoints
Annie Angers, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)
Nadia Aubin-Horth, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Laval)
Christopher Cameron, Ph. D. (Alberta)
Frédérique Dubois, Ph. D. (Lyon I)
Mohamed Hijri, Ph. D. (Bourgogne)
Roxane Maranger, Ph. D. (UQÀM)
Jean-François Pflieger, Ph. D. (Montréal)

Responsable de formation professionnelle
Jocelyn Forget, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés
Denis Barabé, M. Sc. (Montréal)
Alain Cogliastro, Ph. D. (Montréal)
Alain Cuerrier, Ph. D. (Montréal)
Christiane Hudon, Ph. D. (Laval)

Pierre Lachapelle, Ph. D. (Montréal)
André Martel, M. Sc. (UQÀC), Ph. D. (Alberta)
Chantal Milleret, Ph. D. (Paris VI)
Stéphanie Pellerin, Ph. D. (Laval)
Hargurdeep S. Saini, M. Sc. (Punjab), Ph. D. (Adélaïde)
Marc St-Arnaud, Ph. D. (Montréal)

Chercheur invité
Michel Labrecque, M. Sc. (Montréal)

Professeurs émérites
Jean-Marie Demers
Raymond McNeil

Programme 1-235-1-0 Version 15

B.Sc. spécialisé en sciences biologiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
On recommande aux étudiants des orientations Microbiologie et immunologie et Biologie moléculaire et cellulaire de s'inscrire au cours CHM 1984 du bloc 01B.

Art. 2.4c Cheminement honor
Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 50 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits – Exemption de cours
L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

L'orientation Microbiologie et immunologie comprend les segments 01 et 91, avec 64 crédits obligatoires, 23 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Biologie moléculaire et cellulaire comprend les segments 01 et 92, avec 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Physiologie comprend les segments 01 et 93, avec 39 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Biodiversité, écologie et évolution comprend les segments 01 et 94, avec 39 crédits obligatoire, 48 crédits à option et 3 crédits au choix. Le cheminement honor comprend 12 crédits du bloc V de l'une ou l'autre des orientations.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux 4 orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *34 cr.*

Connaissances fondamentales en biologie

	BCM	1531	3	AH	1	j	Introduction à la biochimie
+	BIO	1101	3	AH	1	j	Biologie moléculaire
	BIO	1153	3	AHE	1	j	Biologie cellulaire
	BIO	1203	3	AHE	1	js	Introduction à la génétique
	BIO	1283	1	H	1	j	Évolution
	BIO	1335	2	A	1	j	Biodiversité 1
	BIO	1435	2	H	1	j	Biodiversité 2
	BIO	1534	3	A	1	j	Physiologie végétale
	BIO	1634	3	H	1	j	Principes de physiologie animale
	BIO	1803	3	AH	1	js	Écologie et environnement
	BIO	2041	3	AE	1	j	Biostatistique 1
+	BIO	3002	2	A	1	j	Bioéthique
	MCB	1979	3	H	1	j	Microbiologie générale

Bloc 01 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Connaissances connexes

+	ANG	1974	3	AHE	1	j	Reading for the Sciences
+	ANS	1404T	3	AHE	1	js	Scientific and Technical Writing
	ANT	1900	3	AHE	1	js	Introduction à l'anthropologie
	ANT	2454	3	H	1	j	Introduction à la primatologie
	BCM	1501	3	A	1	j	Origine biochimique de la vie
	CHM	1600	3	AH	1	j	Chimie de l'environnement : introduction
	CHM	1984	3	AE	1	j	Chimie organique
	CHM	1994	2	A	1	j	Physicochimie générale 1A
+	CHM	1995	2	H	1	j	Physicochimie générale 1B
	DID	2120	3	AH	1		Didactique des sciences au collégial
	DRT	3108	3	AHE	1		Droit international de l'environnement
	DRT	3802	3	AHE	1	j	Droit des sciences biologiques
	DRT	3802G	3	AHE	1	s	Droit des sciences biologiques
+	GEO	2122	3	H	1	js	Climatologie
+	GEO	3132	3	H	1	j	Paléogéographie
+	IFT	1015	3	AH	1	j	Programmation 1
	IFT	1810	3	AHE	1	js	Introduction à la programmation
	IFT	1912	3	AHE	1	s	Initiation aux chiffriers électroniques
	PHI	1130	3	H	1	j	Philosophie des sciences
	PHI	1365	3	A	1	j	Évolution, pensée et valeurs
	PHY	1973	3	H	1	j	Astrobiologie
	REI	1210	3	AH	1	j	Principes de gestion
	REI	1210G	3	AHE	1	js	Principes de gestion
	SOL	2200	3	A	1	j	Sociologie de l'environnement

Segment 91 Propre à l'orientation Microbiologie et immunologie

Bloc 91 A *obligatoire* *30 cr.*

Connaissances disciplinaires obligatoires

	BCM	2958	1	H	1	j	T. P. de biochimie générale
+	BIO	2162	3	A	1	j	Compléments de biologie cellulaire
+	MCB	2979	4	AH	1	j	Bactériologie générale 1
+	MCB	2986	4	A	1	j	Immunologie générale
+	MCB	2992	4	H	1	j	Bactériologie générale 2
+	MCB	2994	4	H	1	j	Virologie et pathogenèse virale
+	MCB	2999	3	H	1	j	Levures et organismes levuriformes
+	MCB	3964	3	A	1	j	Immunologie approfondie
+	MCB	3982	4	A	1	j	Diversité microbienne

Bloc 91 B *option* *minimum 7 cr., maximum 14 cr.*

Connaissances disciplinaires optionnelles

+	BCM	2003	3	AH	1	j	Application d'outils bio-informatiques
+	BCM	2501	3	H	1	j	Macromolécules biologiques
+	BCM	2504	2	H	1	j	Enzymologie
+	BCM	3512	3	A	1	j	Biochimie de la cellule
+	BCM	3514	3	H	1	j	Régulation de l'expression génique
+	BIO	3150	3	A	1	j	Signalisation cellulaire
+	BIO	3721	3	H	1	j	Écologie microbienne
	BIO	3893	3	H	1	js	Éco-toxicologie
+	MCB	3050	3	A	1	j	Microbiologie des aliments 1
+	MCB	3051	3	H	1	j	Microbiologie des aliments 2

+	MCB	3095	2	H	1	Microbiologie environnementale appliquée
+	MCB	3636	2	H	1 j	Pathogenèse microbienne

Bloc 91 C option minimum 0 cr., maximum 7 cr.

Connaissances en biodiversité

+	BIO	1345	1	A	1 j	T.P. de biodiversité 1
+	BIO	1445	1	H	1 j	T.P. de biodiversité 2
+	BIO	2150	3	A	1 j	Protistologie
+	BIO	2350	3	A	1 j	Mycologie
+	BIO	2440	3	H	1 j	Entomologie
+	BIO	2478	3	A	1 j	Herpétologie
+	BIO	2480	3	A	1 j	Ornithologie
+	BIO	2490	3	A	1 j	Mammalogie

Bloc 91 D option minimum 0 cr., maximum 7 cr.

Travaux en laboratoire

+	BIO	2110	2	H	1 j	T.P. de biologie moléculaire
+	BIO	2153	1	A	2 j	T.P. de biologie cellulaire et génétique
	MCB	3003	3	H	1 js	Applications biotechno. de l'immunologie
+	MCB	3071	3	H	1 j	Profession microbiologiste

Bloc 91 E option minimum 0 cr., maximum 7 cr.

Connaissances spécialisées et complémentaires

+	BIO	2042	3	H	1 j	Biostatistique 2
+	BIO	2315	3	H	1 j	Les plantes utilisées par l'homme
+	BIO	2372	4	A	1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+	BIO	2402	3	H	1 j	Embryologie animale
+	BIO	2412	3	H	1 j	Histologie animale
+	BIO	3203	3	A	1 j	Génétique évolutive
+	BIO	3204	3	A	1 j	Génétique des populations
+	BIO	3781	3	H	1 j	Phytopathologie et phytoprotection
	PHL	2100	3	H	1 j	Principes de pharmacologie

Bloc 91 F option minimum 0 cr., maximum 10 cr.

Stages en milieu de travail

+	BIO	2020	3	AHE	1 j	Stage en milieu de travail 1
+	BIO	2091	3	AHE	1 js	Initiation à la recherche
+	BIO	3020	3	AHE	1 j	Stage en milieu de travail 2
+	BIO	3080	1	AHE	1 js	Stage d'animation en biologie

Bloc 91 V option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Cheminement honor

	BIO	4000	3	A	1 j	Communication scientifique
	MCB	4020	9	A	2 js	Stage de recherche

Segment 92 Propre à l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire

Bloc 92 A obligatoire 14 cr.

Connaissances disciplinaires obligatoires

+	BIO	1345	1	A	1 j	T.P. de biodiversité 1
+	BIO	1445	1	H	1 j	T.P. de biodiversité 2
+	BIO	2110	2	H	1 j	T.P. de biologie moléculaire
+	BIO	2150	3	A	1 j	Protistologie
+	BIO	2153	1	A	2 j	T.P. de biologie cellulaire et génétique
+	BIO	2162	3	A	1 j	Compléments de biologie cellulaire
+	BIO	3150	3	A	1 j	Signalisation cellulaire

Bloc 92 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Connaissances en biologie moléculaire

+	BCM	2003	3	AH	1 j	Application d'outils bio-informatiques
+	BCM	2501	3	H	1 j	Macromolécules biologiques
+	BCM	2504	2	H	1 j	Enzymologie
+	BCM	3514	3	H	1 j	Régulation de l'expression génique
+	BIO	2115	3	H	1 j	Principes de phylogénie et systématique
+	BIO	3203	3	A	1 j	Génétique évolutive
+	BIO	3702	3	H	1 j	Biotechnologie végétale
	IFT	1890	3	H	1 j	Initiation à la bio-informatique

Bloc 92 C option minimum 6 cr., maximum 14 cr.

Connaissances en biologie cellulaire

+	BCM	3512	3	A	1 j	Biochimie de la cellule
+	BIO	2372	4	A	1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+	BIO	2402	3	H	1 j	Embryologie animale
+	BIO	2412	3	H	1 j	Histologie animale
+	MCB	2979	4	AH	1 j	Bactériologie générale 1
+	MCB	2986	4	A	1 j	Immunologie générale
+	MCB	2992	4	H	1 j	Bactériologie générale 2
+	MCB	2994	4	H	1 j	Virologie et pathogenèse virale
+	MCB	2999	3	H	1 j	Levures et organismes levuriformes
+	MCB	3982	4	A	1 j	Diversité microbienne

Bloc 92 D option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Travaux en laboratoire

	BCM	2958	1	H	1 j	T. P. de biochimie générale
+	BIO	3102	3	H	1 j	T.P. de biologie moléculaire : projet

Bloc 92 E option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Connaissances spécialisées et complémentaires

+	BIO	2042	3	H	1 j	Biostatistique 2
+	BIO	2350	3	A	1 j	Mycologie
+	BIO	2470	3	A	1 j	Morphologie évolutive des chordés
+	BIO	2471	3	H	1 j	Morphologie nerveuse des chordés
+	BIO	2541	3	H	1 j	Physiologie végétale avancée
+	BIO	2620	3	A	1 j	Physiologie animale comparée 1
+	BIO	2625	3	A	1 j	Physiologie animale comparée 2
+	BIO	3204	3	A	1 j	Génétique des populations
+	BIO	3659	3	A	1 j	Les fonctions du système nerveux
+	BIO	3665	3	A	1 j	Respiration, circulation, excrétion
+	BIO	3682	3	H	1 j	Endocrinologie animale
+	BIO	3701	3	A	1 j	Vitroculture des végétaux
+	BIO	3721	3	H	1 j	Écologie microbienne
+	BIO	3781	3	H	1 j	Phytopathologie et phytoprotection
	PHL	2100	3	H	1 j	Principes de pharmacologie

Bloc 92 F option minimum 0 cr., maximum 10 cr.

Stages en milieu de travail

+	BIO	2020	3	AHE	1 j	Stage en milieu de travail 1
+	BIO	2091	3	AHE	1 js	Initiation à la recherche
+	BIO	3020	3	AHE	1 j	Stage en milieu de travail 2
+	BIO	3080	1	AHE	1 js	Stage d'animation en biologie

Bloc 92 V option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Cheminement honor

	BIO	4000	3	A	1 j	Communication scientifique
	BIO	4020	9	A	2 js	Stage de recherche

Segment 93 Propre à l'orientation Physiologie

Bloc 93 A obligatoire 5 cr.

Connaissances disciplinaires obligatoires

+	BIO	1345	1	A	1 j	T.P. de biodiversité 1
+	BIO	1445	1	H	1 j	T.P. de biodiversité 2
+	BIO	2162	3	A	1 j	Compléments de biologie cellulaire

Bloc 93 B option minimum 0 cr., maximum 28 cr.

Connaissances en mycologie et biologie végétale

+	BIO	2150	3	A	1 j	Protistologie
	BIO	2306	3	A	1 j	Floristique du Québec
+	BIO	2315	3	H	1 j	Les plantes utilisées par l'homme
+	BIO	2350	3	A	1 j	Mycologie
+	BIO	2372	4	A	1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+	BIO	2386	3	H	1 j	Taxonomie des plantes vasculaires
+	BIO	2541	3	H	1 j	Physiologie végétale avancée
+	BIO	3701	3	A	1 j	Vitroculture des végétaux
+	BIO	3781	3	H	1 j	Phytopathologie et phytoprotection
+	MCB	2999	3	H	1 j	Levures et organismes levuriformes

Bloc 93 C option minimum 0 cr., maximum 27 cr.

Connaissances en biologie animale

+	BIO	2402	3	H	1 j	Embryologie animale
+	BIO	2412	3	H	1 j	Histologie animale
+	BIO	2470	3	A	1 j	Morphologie évolutive des chordés
+	BIO	2471	3	H	1 j	Morphologie nerveuse des chordés
+	BIO	2620	3	A	1 j	Physiologie animale comparée 1
+	BIO	2625	3	A	1 j	Physiologie animale comparée 2
+	BIO	2862	3	H	1 j	Introduction à l'éthologie
+	BIO	3659	3	A	1 j	Les fonctions du système nerveux
+	BIO	3665	3	A	1 j	Respiration, circulation, excrétion
+	BIO	3682	3	H	1 j	Endocrinologie animale

Bloc 93 D option minimum 2 cr., maximum 9 cr.

Travaux en laboratoire

	BCM	2958	1	H	1 j	T. P. de biochimie générale
+	BIO	2110	2	H	1 j	T.P. de biologie moléculaire
+	BIO	2153	1	A	2 j	T.P. de biologie cellulaire et génétique
+	BIO	3661	2	A	1 j	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
+	BIO	3674	3	H	1 j	T.P. Respiration, circulation, excrétion
+	BIO	3863	2	H	1 j	T.P. d'éthologie

Bloc 93 E option minimum 9 cr., maximum 24 cr.

Connaissances spécialisées et complémentaires

+	BIO	2042	3	H	1 j	Biostatistique 2
+	BIO	2431	3	A	1 j	Invertébrés sauf insectes
+	BIO	2440	3	H	1 j	Entomologie
+	BIO	2476	3	A	1 j	Ichtyologie
+	BIO	2478	3	A	1 j	Herpétologie
+	BIO	2480	3	A	1 j	Ornithologie
+	BIO	2490	3	A	1 j	Mammalogie
	BIO	2855	3	A	1 j	Écologie adaptative
+	BIO	3150	3	A	1 j	Signalisation cellulaire
+	BIO	3203	3	A	1 j	Génétique évolutive
+	BIO	3204	3	A	1 j	Génétique des populations
	BIO	3283	3	H	1 j	Principes d'évolution
	BIO	3893	3	H	1 js	Éco-toxicologie
+	MCB	2979	4	AH	1 j	Bactériologie générale 1
+	MCB	2986	4	A	1 j	Immunologie générale
+	MCB	2994	4	H	1 j	Virologie et pathogenèse virale

Bloc 93 F option minimum 0 cr., maximum 10 cr.

Stages en milieu de travail

+	BIO	2020	3	AHE	1 j	Stage en milieu de travail 1
+	BIO	2091	3	AHE	1 js	Initiation à la recherche
+	BIO	3020	3	AHE	1 j	Stage en milieu de travail 2
+	BIO	3080	1	AHE	1 js	Stage d'animation en biologie

Bloc 93 V option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Cheminement honor

	BIO	4000	3	A	1 j	Communication scientifique
	BIO	4020	9	A	2 js	Stage de recherche

Segment 94 Propre à l'orientation Biodiversité, écologie et évolution

Bloc 94 A obligatoire 5 cr.

Connaissances disciplinaires obligatoires

+	BIO	1345	1	A	1 j	T.P. de biodiversité 1
+	BIO	1445	1	H	1 j	T.P. de biodiversité 2
+	BIO	2042	3	H	1 j	Biostatistique 2

Bloc 94 B option minimum 9 cr., maximum 18 cr.

Connaissances en écologie et évolution

+	BIO	2115	3	H	1 j	Principes de phylogénie et systématique
+	BIO	2811	3	H	1 j	Dynamique des populations
+	BIO	3203	3	A	1 j	Génétique évolutive
+	BIO	3204	3	A	1 j	Génétique des populations
	BIO	3283	3	H	1 j	Principes d'évolution
+	BIO	3801	3	H	1 j	Conservation et aménagement
+	BIO	3853	3	H	1 j	Débats en écologie
	BIO	3893	3	H	1 js	Éco-toxicologie

Bloc 94 C option minimum 9 cr., maximum 18 cr.

Connaissances en biodiversité

+	BIO	2150	3	A	1 j	Protistologie
	BIO	2306	3	A	1 j	Floristique du Québec
+	BIO	2350	3	A	1 j	Mycologie
+	BIO	2386	3	H	1 j	Taxonomie des plantes vasculaires
+	BIO	2431	3	A	1 j	Invertébrés sauf insectes
+	BIO	2440	3	H	1 j	Entomologie
+	BIO	2476	3	A	1 j	Ichtyologie
+	BIO	2478	3	A	1 j	Herpétologie
+	BIO	2480	3	A	1 j	Ornithologie
+	BIO	2490	3	A	1 j	Mammalogie
+	MCB	2979	4	AH	1 j	Bactériologie générale 1
+	MCB	2992	4	H	1 j	Bactériologie générale 2
+	MCB	2999	3	H	1 j	Levures et organismes levuriformes
+	MCB	3982	4	A	1 j	Diversité microbienne

Bloc 94 D option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Travaux en laboratoire et sur le terrain

+	BIO	2110	2	H	1 j	T.P. de biologie moléculaire
+	BIO	2153	1	A	2 j	T.P. de biologie cellulaire et génétique
+	BIO	2703	1	A	1 j	Stage d'écologie forestière
	BIO	2854	3	A	1 js	Stage d'écologie des animaux terrestres
	BIO	3753	3	A	1 js	Stage d'écologie végétale
+	BIO	3843	3	A	1 js	Stage de limnologie
+	BIO	3863	2	H	1 j	T.P. d'éthologie

Bloc 94 E option minimum 9 cr., maximum 18 cr.

Connaissances spécialisées et complémentaires

+	BIO	2162	3	A	1 j	Compléments de biologie cellulaire
+	BIO	2315	3	H	1 j	Les plantes utilisées par l'homme
+	BIO	2372	4	A	1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+	BIO	2402	3	H	1 j	Embryologie animale
+	BIO	2470	3	A	1 j	Morphologie évolutive des chordés
+	BIO	2471	3	H	1 j	Morphologie nerveuse des chordés
+	BIO	2620	3	A	1 j	Physiologie animale comparée 1
+	BIO	2625	3	A	1 j	Physiologie animale comparée 2
	BIO	2855	3	A	1 j	Écologie adaptative
+	BIO	2862	3	H	1 j	Introduction à l'éthologie
+	BIO	3721	3	H	1 j	Écologie microbienne
+	BIO	3754	3	H	1 j	Écologie végétale
+	BIO	3781	3	H	1 j	Phytopathologie et phytoprotection
+	BIO	3831	3	A	1 j	Océanographie
+	BIO	3839	3	H	1 j	Limnologie
+	GEO	2132	3	A	1 j	Géomorphologie
+	GEO	2142	3	A	1 js	Pédologie
+	GEO	2152	3	H	1 j	Hydrologie
+	GEO	2512	3	H	1 j	Systèmes d'information géographique
+	GEO	3312	3	H	1 j	Études d'impacts
	IFT	1890	3	H	1 j	Initiation à la bio-informatique
+	MCB	3095	2	H	1	Microbiologie environnementale appliquée

Bloc 94 F option minimum 0 cr., maximum 10 cr.

Stages en milieu de travail

+	BIO	2020	3	AHE	1 j	Stage en milieu de travail 1
+	BIO	2091	3	AHE	1 js	Initiation à la recherche
+	BIO	3020	3	AHE	1 j	Stage en milieu de travail 2
+	BIO	3080	1	AHE	1 js	Stage d'animation en biologie

Bloc 94 V option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Cheminement honor

	BIO	4000	3	A	1 j	Communication scientifique
	BIO	4020	9	A	2 js	Stage de recherche

Programme 1-235-2-0 Version 11

Majeure en sciences biologiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans

les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme comprend le Segment 81 qui totalise 16 crédits obligatoires, 41 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 81 Propre à la Majeure

Bloc 81 A *obligatoire* *16 cr.*

Connaissances fondamentales en biologie

	BCM	1531	3	AH	1 j	Introduction à la biochimie
+	BIO	1101	3	AH	1 j	Biologie moléculaire
	BIO	1153	3	AHE	1 j	Biologie cellulaire
	BIO	1203	3	AHE	1 js	Introduction à la génétique
	BIO	1335	2	A	1 j	Biodiversité 1
	BIO	1435	2	H	1 j	Biodiversité 2

Bloc 81 B *option* *minimum 0 cr., maximum 26 cr.*

Microbiologie et immunologie

	MCB	1979	3	H	1 j	Microbiologie générale
+	MCB	2979	4	AH	1 j	Bactériologie générale 1
+	MCB	2986	4	A	1 j	Immunologie générale
+	MCB	2992	4	H	1 j	Bactériologie générale 2
+	MCB	2994	4	H	1 j	Virologie et pathogenèse virale
+	MCB	2999	3	H	1 j	Levures et organismes levuriformes
+	MCB	3982	4	A	1 j	Diversité microbienne

Bloc 81 C *option* *minimum 0 cr., maximum 25 cr.*

Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

	BIO	1534	3	A	1 j	Physiologie végétale
	BIO	1634	3	H	1 j	Principes de physiologie animale
+	BIO	2150	3	A	1 j	Protistologie
+	BIO	2162	3	A	1 j	Compléments de biologie cellulaire
+	BIO	2372	4	A	1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+	BIO	2402	3	H	1 j	Embryologie animale
+	BIO	2412	3	H	1 j	Histologie animale
+	BIO	3150	3	A	1 j	Signalisation cellulaire

Bloc 81 D *option* *minimum 0 cr., maximum 22 cr.*

Biodiversité, écologie et évolution

	BIO	1283	1	H	1 j	Évolution
	BIO	1803	3	AH	1 js	Écologie et environnement
+	BIO	2115	3	H	1 j	Principes de phylogénie et systématique
+	BIO	2811	3	H	1 j	Dynamique des populations
	BIO	2855	3	A	1 j	Écologie adaptative
+	BIO	2862	3	H	1 j	Introduction à l'éthologie
+	BIO	3801	3	H	1 j	Conservation et aménagement
	BIO	3893	3	H	1 js	Éco-toxicologie

Bloc 81 E *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Travaux pratiques et stages

+	BIO	1345	1	A	1 j	T.P. de biodiversité 1
+	BIO	1445	1	H	1 j	T.P. de biodiversité 2
+	BIO	2020	3	AHE	1 j	Stage en milieu de travail 1
+	BIO	2091	3	AHE	1 js	Initiation à la recherche
+	BIO	2110	2	H	1 j	T.P. de biologie moléculaire
+	BIO	2153	1	A	2 j	T.P. de biologie cellulaire et génétique
+	BIO	3080	1	AHE	1 js	Stage d'animation en biologie
	MCB	3003	3	H	1 js	Applications biotechno. de l'immunologie

Bloc 81 F *option* *minimum 0 cr., maximum 25 cr.*

Disciplines biologiques diverses

	BIO	2041	3	AE	1 j	Biostatistique 1
	BIO	2306	3	A	1 j	Floristique du Québec
+	BIO	2315	3	H	1 j	Les plantes utilisées par l'homme
+	BIO	2350	3	A	1 j	Mycologie
+	BIO	2386	3	H	1 j	Taxonomie des plantes vasculaires
+	BIO	2431	3	A	1 j	Invertébrés sauf insectes
+	BIO	2440	3	H	1 j	Entomologie
+	BIO	2470	3	A	1 j	Morphologie évolutive des chordés
+	BIO	2471	3	H	1 j	Morphologie nerveuse des chordés
+	BIO	2476	3	A	1 j	Ichtyologie
+	BIO	2478	3	A	1 j	Herpétologie
+	BIO	2480	3	A	1 j	Ornithologie
+	BIO	2490	3	A	1 j	Mammalogie
+	BIO	2541	3	H	1 j	Physiologie végétale avancée
+	BIO	2620	3	A	1 j	Physiologie animale comparée 1
+	BIO	2625	3	A	1 j	Physiologie animale comparée 2
+	BIO	3002	2	A	1 j	Bioéthique
+	BIO	3203	3	A	1 j	Génétique évolutive
+	BIO	3204	3	A	1 j	Génétique des populations
+	BIO	3659	3	A	1 j	Les fonctions du système nerveux
+	BIO	3665	3	A	1 j	Respiration, circulation, excrétion
+	BIO	3682	3	H	1 j	Endocrinologie animale
+	BIO	3721	3	H	1 j	Écologie microbienne
+	BIO	3754	3	H	1 j	Écologie végétale
+	BIO	3781	3	H	1 j	Phytopathologie et phytoprotection
+	BIO	3831	3	A	1 j	Océanographie
+	BIO	3839	3	H	1 j	Limnologie
+	MCB	3050	3	A	1 j	Microbiologie des aliments 1
+	MCB	3095	2	H	1	Microbiologie environnementale appliquée
+	MCB	3636	2	H	1 j	Pathogenèse microbienne
+	MCB	3964	3	A	1 j	Immunologie approfondie

Bloc 81 G *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Connaissances connexes

+	ANG	1974	3	AHE	1 j	Reading for the Sciences
+	ANS	1404T	3	AHE	1 js	Scientific and Technical Writing
	ANT	1900	3	AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
	ANT	2454	3	H	1 j	Introduction à la primatologie
	BCM	1501	3	A	1 j	Origine biochimique de la vie
	CHM	1600	3	AH	1 j	Chimie de l'environnement : introduction
	CHM	1984	3	AE	1 j	Chimie organique
	CHM	1994	2	A	1 j	Physicochimie générale 1A
+	CHM	1995	2	H	1 j	Physicochimie générale 1B
	DRT	3108	3	AHE	1	Droit international de l'environnement
+	GEO	2122	3	H	1 js	Climatologie
+	GEO	3132	3	H	1 j	Paléogéographie
	HST	1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
	IFT	1810	3	AHE	1 js	Introduction à la programmation
	IFT	1912	3	AHE	1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
	PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
	PHI	1365	3	A	1 j	Évolution, pensée et valeurs
	PHY	1973	3	H	1 j	Astrobiologie
	SOL	2200	3	A	1 j	Sociologie de l'environnement

Programme 1-235-4-0 Version 08

Mineure en sciences biologiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme comprend le Segment 71 qui totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71 Propre à la Mineure

Bloc 71 A *obligatoire* *12 cr.*

Connaissances fondamentales en biologie

	BCM	1531	3	AH	1 j	Introduction à la biochimie
+	BIO	1101	3	AH	1 j	Biologie moléculaire
	BIO	1153	3	AHE	1 j	Biologie cellulaire
	BIO	1203	3	AHE	1 js	Introduction à la génétique

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Microbiologie et immunologie

	MCB	1979	3	H	1 j	Microbiologie générale
+	MCB	2979	4	AH	1 j	Bactériologie générale 1
+	MCB	2986	4	A	1 j	Immunologie générale
+	MCB	2994	4	H	1 j	Virologie et pathogenèse virale

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

	BIO	1534	3	A	1 j	Physiologie végétale
	BIO	1634	3	H	1 j	Principes de physiologie animale
+	BIO	2153	1	A	2 j	T.P. de biologie cellulaire et génétique
+	BIO	2162	3	A	1 j	Compléments de biologie cellulaire
+	BIO	2372	4	A	1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+	BIO	2620	3	A	1 j	Physiologie animale comparée 1
+	BIO	2625	3	A	1 j	Physiologie animale comparée 2

Bloc 71 D *option* *minimum 0 cr., maximum 10 cr.*

Biodiversité, écologie et évolution

	BIO	1283	1	H	1 j	Évolution
	BIO	1335	2	A	1 j	Biodiversité 1
+	BIO	1345	1	A	1 j	T.P. de biodiversité 1
	BIO	1435	2	H	1 j	Biodiversité 2
+	BIO	1445	1	H	1 j	T.P. de biodiversité 2
	BIO	1803	3	AH	1 js	Écologie et environnement

Bloc 71 E *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Disciplines biologiques diverses

	BIO	2041	3	AE	1 j	Biostatistique 1
+	BIO	2115	3	H	1 j	Principes de phylogénie et systématique
	BIO	2306	3	A	1 j	Floristique du Québec
+	BIO	2315	3	H	1 j	Les plantes utilisées par l'homme
+	BIO	2350	3	A	1 j	Mycologie
+	BIO	2386	3	H	1 j	Taxonomie des plantes vasculaires
+	BIO	2402	3	H	1 j	Embryologie animale
+	BIO	2412	3	H	1 j	Histologie animale
+	BIO	2431	3	A	1 j	Invertébrés sauf insectes
+	BIO	2440	3	H	1 j	Entomologie
+	BIO	2470	3	A	1 j	Morphologie évolutive des chordés
+	BIO	2471	3	H	1 j	Morphologie nerveuse des chordés
+	BIO	2476	3	A	1 j	Ichtyologie
+	BIO	2478	3	A	1 j	Herpétologie
+	BIO	2480	3	A	1 j	Ornithologie
+	BIO	2490	3	A	1 j	Mammalogie
+	BIO	2541	3	H	1 j	Physiologie végétale avancée
+	BIO	2811	3	H	1 j	Dynamique des populations
+	BIO	2862	3	H	1 j	Introduction à l'éthologie
+	BIO	3002	2	A	1 j	Bioéthique
+	BIO	3659	3	A	1 j	Les fonctions du système nerveux
+	BIO	3665	3	A	1 j	Respiration, circulation, excrétion
+	BIO	3682	3	H	1 j	Endocrinologie animale
+	BIO	3754	3	H	1 j	Écologie végétale
+	BIO	3781	3	H	1 j	Phytopathologie et phytoprotection
+	BIO	3801	3	H	1 j	Conservation et aménagement
+	BIO	3831	3	A	1 j	Océanographie
+	BIO	3839	3	H	1 j	Limnologie
	BIO	3893	3	H	1 js	Éco-toxicologie

Département de sciences économiques

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-6006
Téléphone : 514-343-6540
Télécopieur : 514-343-7221

Introduction

L'enseignement de 1er cycle en sciences économiques vise à assurer aux économistes professionnels la base de la formation leur permettant d'accéder à une carrière dans la recherche ou à une fonction d'économiste dans des organismes privés ou publics. L'enseignement est conçu de façon à permettre aux étudiants d'acquérir une solide formation en théorie économique et une bonne connaissance des méthodes d'analyse quantitative. Les études du 1er cycle comprennent un ensemble de cours obligatoires selon le programme choisi ainsi qu'une séquence de cours à option que l'étudiant choisit en tenant compte à la fois de son domaine de spécialisation et de son éventuelle admission à des études supérieures.

À cette fin, le Département offre un programme d'études spécialisé, ainsi qu'un programme de majeure. Les étudiants inscrits au programme avec majeure complètent leurs études par une mineure dans une discipline connexe complémentaire.

Le Département offre aussi un programme de mineure. Les étudiants peuvent compléter ce programme par une majeure ou deux autres mineures dans d'autres disciplines.

Deux autres programmes comportant une composante économique peuvent intéresser les candidats souhaitant une formation bidisciplinaire. Ces programmes offrent la possibilité de compléter l'ensemble des cours obligatoires en économique tout en acquerrant une formation tout aussi approfondie dans une autre discipline. Il s'agit du baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, et du baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique. Ces deux programmes sont offerts en collaboration avec l'autre département concerné, soit Mathématiques et statistique dans le premier cas et Science politique dans le second.

Directeur : Michel Poitevin

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Walter Bossert, Ph. D. (Karlsruhe)
Marcel Boyer, Ph. D. (Carnegie-Mellon), MSRC
Emanuela Cardia, Ph. D. (Berkeley), en congé
Leonard Dudley, Ph. D. (Yale)
René Garcia, Ph. D. (Princeton), titulaire de la Chaire Hydro-Québec en gestion intégrée des risques et en finance mathématique, en congé
Gérard Gaudet, Ph. D. (Pennsylvania)
Abraham J. Hollander, Ph. D. (Minnesota)
André Martens, D.Sc. Econ. (Bruxelles)

Fernand Martin, Ph. D. (McGill)
Michel Poitevin, Ph. D. (UBC)
Francisco J. Ruge, Ph. D. (Virginia), en congé
Yves Sprumont, Ph. D. (Virginia Polytechnic Institute and State University)
François Vaillancourt, Ph. D. (Queen's), en congé

Professeurs agrégés
Massimiliano Amarante, Ph. D. (MIT)
Olivier Armantier, Ph. D. (Pittsburg), en congé
Marine Carrasco, Ph. D. (Toulouse)
Rui Castro, Ph. D. (Rochester), en congé
Lars H. Ehlers, Ph. D. (Maastricht)
Silvia Gonçalves, Ph. D. (San Diego), en congé
Marc Henry, Ph. D. (London School of Economics)
Benoit Perron, Ph. D. (Yale)

Professeurs adjoints
Sidartha Gordon, Ph. D. (Northwestern)
William J. McCausland, Ph. D. (Minnesota)
Onur Özgür, Ph. D. (New York)
Alessandro Riboni, Ph. D. (Rochester)

Chargé d'enseignement
Bariº Kaymak, Ph. D. (Rochester)

Professeurs associés
Marc J.I. Gaudry, Ph. D. (Princeton), B.Th. (I.C.P.), MSRC
Claude Montmarquette, Ph. D. (Chicago)

Professeurs émérites
Robert Lacroix
André Raynauld
Rodrigue Tremblay

Programme 1-240-1-0 Version 10

B.Sc. spécialisé en sciences économiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Art. 2.4c Cheminement honor
Pour être inscrit à l'orientation honor, l'étudiant doit avoir réussi au moins 54 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,3 et avoir une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble des cours ECN2040, ECN2045, ECN2050, ECN2055 et ECN2160.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme a pour objectif premier de former des économistes professionnels qui soient de véritables analystes scientifiques. Il offre une formation approfondie dans deux domaines distincts et complémentaires : la théorie économique, qui permet de formaliser les grands principes de la science économique et d'interpréter de façon cohérente et organisée les tendances socioéconomiques de notre temps, et les méthodes quantitatives, essentielles à l'analyse des données statistiques et au traitement des problèmes de prévision économique et de planification stratégique ou d'investissement. La maîtrise des outils formels qu'offrent ces deux champs d'étude sera mise à profit dans l'analyse de problèmes économiques réels. Au cours des deux premières années du programme, l'étudiant se familiarise avec les outils théoriques et statistiques de l'économie et acquiert les connaissances historiques et institutionnelles de base. En troisième année, il s'initie aux différentes applications de ce bagage scientifique dans des cours de concentration tels que l'économie du travail, l'économie industrielle, l'économie internationale, l'économie publique, l'économie du développement et la finance. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée.

Structure du programme

L'orientation générale comprend les segments 01 et 91 avec 51 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Honor comprend les segments 01 et 92, avec 60 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 au choix. Pour être inscrit à l'orientation Honor, l'étudiant doit avoir réussi au moins 54 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,3 et avoir une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble des cours ECN 2040, ECN2045, ECN2050, ECN2055 et ECN2160.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *27 cr.*

Cours de première année

	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	1070	3	AH	1 j	Techniques d'analyse économique 1
+	ECN	1075	3	AH	1 j	Techniques d'analyse économique 2
	ECN	1160	3	AH	1 j	Analyse des données économiques
	ECN	1260	3	AH	1 js	Économétrie 1
	ECN	1600	3	AH	1 js	Histoire de la pensée économique
	ECN	1800	3	AHE	1 j	Économies nord-américaines

Bloc 01 B *obligatoire* *24 cr.*

Cours de deuxième année

	ECN	1350	3	A	1 j	Histoire économique du monde occidental
+	ECN	2040	3	AH	1 j	Théorie microéconomique 1
+	ECN	2045	3	H	1 j	Théorie microéconomique 2
+	ECN	2050	3	A	1 j	Théorie macroéconomique 1
+	ECN	2055	3	H	1 j	Théorie macroéconomique 2
+	ECN	2160	3	H	1 j	Économétrie 2
+	ECN	2800	3	AH	1 js	Institutions publiques et financières
+	ECN	3950	3	AH	1 j	Atelier en économie appliquée

Bloc 01 C *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Cours de spécialisation de première année

ECN	1961	3	HE	1 s	Économie de l'Asie
ECN	1966	3	H	1 s	Économie du monde arabe
ECN	1967	3	A	1 s	Économie de l'Europe
ECN	1970	3	A	1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN	1971	3	AH	1 s	Économie de l'Amérique latine
POL	1953	3	AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec

Bloc 01 D *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Cours de spécialisation de deuxième année

+	ECN	2015	3	H	1 js	Comportements stratégiques
	ECN	2165	3	A	1 j	Comptabilité 1
+	ECN	2175	3	H	1 j	Comptabilité 2
+	ECN	2230	3	E	1 j	Institutions et marchés financiers

+	ECN	2311	3	HE	1 j	Problèmes économiques contemporains
+	ECN	2370	3	H	1 j	Économie des pays capitalistes
+	ECN	2450	3	A	1 j	Économie urbaine et régionale
+	ECN	2510	3	A	1 j	Démographie économique
+	ECN	2565	3	H	1 j	Introduction à l'économie industrielle
+	ECN	2700	3	HE	1 js	Relations économiques internationales
+	ECN	2705	3	A	1 j	Régulation économique supranationale
+	ECN	2964	3	H	1 j	Économie et finances publiques
	HST	3450	3	H	1 j	Histoire économique nord-américaine
	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire
+	MAT	1978	4	AH	1 j	Probabilités et statistique
+	REI	2475	3	H	1 j	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 01 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+	ANG	1102	3	H	1 j	English Composition 2
+	ANG	1103	3	A	1 j	English Composition 3
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1972	3	H	1 j	Business Reading
+	ANG	1973	3	AH	1 j	Reading for the Social Sciences
+	ANG	1974	3	AHE	1 j	Reading for the Sciences
	ANT	1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
+	DMO	2960	3	H	1 j	Démographie et actuariat
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	ESP	1991	6	AHE	1 js	Espagnol élémentaire
+	GEO	2222	3	A	1 j	Géographie des activités économiques
	HEC	3015	3	AHE	1 js	Management
	IFT	1800	3	AHE	1 js	Initiation à l'informatique
	IFT	1990	3	H	1 js	Informatique pour sciences sociales
	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
	PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
	PHI	1400	3	A	1 j	Problèmes en éthique
	POL	1000	3	AH	1 j	Analyse politique : théories et concepts
	POL	1600	3	AHE	1 j	Relations internationales
	PSY	1075	3	AHE	1 js	Psychologie sociale
	QCF	1050	3	A	1 j	Introduction au Québec
	REI	1010	3	AH	1 j	Introduction aux relations industrielles
	SOL	1970	3	E	1 j	Sociologie du Québec

Segment 91 Propre à l'orientation générale

Bloc 91 A *option* *minimum 21 cr., maximum 24 cr.*

Cours avancés

+	ECN	3013	3	A	1 j	Choix collectifs
+	ECN	3015	3	A	1 j	Théorie des jeux
+	ECN	3031	3	H	1 j	Problèmes et politiques économiques
+	ECN	3055	3	H	1 j	Fluctuations économiques
+	ECN	3064	3	H	1 j	Finances publiques
+	ECN	3065	3	H	1 j	Analyse coûts-bénéfices
+	ECN	3075	3	A	1 j	Sujets spéciaux d'économie mathématique
+	ECN	3080	3	A	1 j	Sujets spéciaux de politique économique
+	ECN	3105	3	H	1 j	Commerce international
+	ECN	3115	3	A	1 j	Finance internationale
+	ECN	3205	3	H	1 j	Théorie monétaire
+	ECN	3405	3	AH	1 j	Développement économique
+	ECN	3505	3	H	1 j	Économie du travail
+	ECN	3550	3	A	1 j	Économie de la santé
+	ECN	3565	3	A	1 j	Économie industrielle avancée
+	ECN	3650	3	A	1 j	Économie du comportement social
+	ECN	3705	3	H	1 j	Économie de l'assurance
+	ECN	3801	3	E	1 s	Économie financière
+	ECN	3820	3	H	1 j	Économie des organisations
+	ECN	3910	3	A	1 j	Économie de l'environnement
+	ECN	3920	3	A	1 j	Économie et droit
+	ECN	3930	3	A	1 j	Distribution du revenu
+	ECN	3995	3	AHE	1 j	Stage

Segment 92 Propre à l'orientation Honor

Bloc 92 A *obligatoire* *9 cr.*

	ECN	4040	3	A	1 j	Microéconomie honor
	ECN	4050	3	H	1 j	Macroéconomie honor
	ECN	4160	3	A	1 j	Économétrie appliquée honor

Bloc 92 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Cours de spécialisation

+	ECN	3013	3	A	1 j	Choix collectifs
+	ECN	3031	3	H	1 j	Problèmes et politiques économiques
+	ECN	3055	3	H	1 j	Fluctuations économiques
+	ECN	3064	3	H	1 j	Finances publiques
+	ECN	3065	3	H	1 j	Analyse coûts-bénéfices
+	ECN	3080	3	A	1 j	Sujets spéciaux de politique économique
+	ECN	3105	3	H	1 j	Commerce international
+	ECN	3115	3	A	1 j	Finance internationale
+	ECN	3405	3	AH	1 j	Développement économique
+	ECN	3505	3	H	1 j	Économie du travail
+	ECN	3550	3	A	1 j	Économie de la santé
+	ECN	3565	3	A	1 j	Économie industrielle avancée
+	ECN	3650	3	A	1 j	Économie du comportement social
+	ECN	3705	3	H	1 j	Économie de l'assurance
+	ECN	3801	3	E	1 s	Économie financière
+	ECN	3820	3	H	1 j	Économie des organisations
+	ECN	3910	3	A	1 j	Économie de l'environnement
+	ECN	3920	3	A	1 j	Économie et droit
+	ECN	3930	3	A	1 j	Distribution du revenu
+	ECN	3995	3	AHE	1 j	Stage

Bloc 92 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours de spécialisation avancés

	ECN	4070	3	H	1 j	Économie mathématique honor
	ECN	6233	3	AH	1	Microéconométrie
	ECN	6238	3	AH	1	Macroéconométrie
	ECN	6423	3	H	1	Macroéconomie du développement
	ECN	6428	3	A	1	Microéconomie du développement
	ECN	6473	3	AH	1	Commerce international
	ECN	6478	3	AHE	1	Finance internationale
	ECN	6523	3	A	1	Économie du travail A
	ECN	6528	3	H	1	Économie du travail B
	ECN	6573	3	AH	1	Économie financière
	ECN	6578	3	AH	1	Économétrie des marchés financiers
	ECN	6623	3	A	1	Organisation industrielle A
	ECN	6628	3	H	1	Organisation industrielle B
	ECN	6673	3	AH	1	Économie des transports A
	ECN	6823	3	AHE	1	Économie publique (taxation)
	ECN	6828	3	H	1	Économie publique (dépenses)
	ECN	6873	3	AH	1	Évaluation de projets
	ECN	6878	3	H	1	Choix d'investissement
	ECN	6923	3	A	1	Économie monétaire A

Programme 1-240-2-0 Version 08

Majeure en sciences économiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

-À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit avoir réussi les cours de sigles ECN 1070, 1075, 1260, 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme a pour objectif premier d'initier l'étudiant à la science économique. Il lui permet de se familiariser avec les outils élémentaires d'analyse qui seront ensuite utilisés dans l'étude de problèmes économiques concrets. Au cours de la première année, l'étudiant acquiert la maîtrise des outils élémentaires d'analyse et les connaissances institutionnelles. La deuxième année est pour lui l'occasion de mettre en pratique cet outillage conceptuel dans divers cours de concentration tels que l'économie industrielle, l'économie internationale et du développement, l'économie publique, l'économie urbaine et régionale. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée. Plusieurs disciplines offrent des compléments intéressants au programme de majeure en sciences économiques. Il est par exemple possible de parfaire sa formation en obtenant une mineure dans un domaine des sciences sociales (communication, démographie, histoire, sociologie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou dans une discipline complémentaire offrant des outils d'analyse formelle (mathématiques, informatique, recherche opérationnelle). Ce programme permet, au moyen d'un choix de cours approprié, d'accéder au programme de maîtrise en sciences économiques

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 crédits au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *15 cr.*

Cours de première année

	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	1160	3	AH	1 j	Analyse des données économiques
	ECN	1800	3	AHE	1 j	Économies nord-américaines

Bloc 71 B *obligatoire* *6 cr.*

Cours de deuxième année

+	ECN	2311	3	HE	1 j	Problèmes économiques contemporains
+	ECN	2800	3	AH	1 js	Institutions publiques et financières

Bloc 71 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Cours de spécialisation de première année

	ECN	1070	3	AH	1 j	Techniques d'analyse économique 1
+	ECN	1075	3	AH	1 j	Techniques d'analyse économique 2
	ECN	1260	3	AH	1 js	Économétrie 1
	ECN	1350	3	A	1 j	Histoire économique du monde occidental
	ECN	1600	3	AH	1 js	Histoire de la pensée économique
	ECN	1961	3	HE	1 s	Économie de l'Asie
	ECN	1966	3	H	1 s	Économie du monde arabe
	ECN	1967	3	A	1 s	Économie de l'Europe
	ECN	1970	3	A	1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
	ECN	1971	3	AH	1 s	Économie de l'Amérique latine
	POL	1953	3	AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec

Bloc 71 D *option* *minimum 18 cr., maximum 24 cr.*

Cours de spécialisation de deuxième année

+	ECN	2015	3	H	1 js	Comportements stratégiques
+	ECN	2040	3	AH	1 j	Théorie microéconomique 1
+	ECN	2045	3	H	1 j	Théorie microéconomique 2
+	ECN	2050	3	A	1 j	Théorie macroéconomique 1
+	ECN	2055	3	H	1 j	Théorie macroéconomique 2
+	ECN	2160	3	H	1 j	Économétrie 2
	ECN	2165	3	A	1 j	Comptabilité 1
+	ECN	2175	3	H	1 j	Comptabilité 2
+	ECN	2230	3	E	1 j	Institutions et marchés financiers
+	ECN	2370	3	H	1 j	Économie des pays capitalistes
+	ECN	2450	3	A	1 j	Économie urbaine et régionale
+	ECN	2510	3	A	1 j	Démographie économique
+	ECN	2565	3	H	1 j	Introduction à l'économie industrielle
+	ECN	2700	3	HE	1 js	Relations économiques internationales
+	ECN	2705	3	A	1 j	Régulation économique supranationale
+	ECN	2964	3	H	1 j	Économie et finances publiques
	HST	3450	3	H	1 j	Histoire économique nord-américaine
	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire
+	MAT	1978	4	AH	1 j	Probabilités et statistique
+	REI	2475	3	H	1 j	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 71 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+	ANG	1102	3	H	1 j	English Composition 2
+	ANG	1103	3	A	1 j	English Composition 3
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1972	3	H	1 j	Business Reading
+	ANG	1973	3	AH	1 j	Reading for the Social Sciences
+	ANG	1974	3	AHE	1 j	Reading for the Sciences
	ANT	1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
+	DMO	2960	3	H	1 j	Démographie et actuariat
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	ESP	1991	6	AHE	1 js	Espagnol élémentaire
+	GEO	2222	3	A	1 j	Géographie des activités économiques
	HEC	3015	3	AHE	1 js	Management
	IFT	1800	3	AHE	1 js	Initiation à l'informatique
	IFT	1990	3	H	1 js	Informatique pour sciences sociales
	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
	PHI	1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
	PHI	1400	3	A	1 j	Problèmes en éthique
	POL	1000	3	AH	1 j	Analyse politique : théories et concepts
	POL	1600	3	AHE	1 j	Relations internationales
	PSY	1075	3	AHE	1 js	Psychologie sociale
	QCF	1050	3	A	1 j	Introduction au Québec
	REI	1010	3	AH	1 j	Introduction aux relations industrielles
	SOL	1970	3	E	1 j	Sociologie du Québec

Programme 1-240-4-0 Version 06

Mineure en sciences économiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme propose une introduction à l'économie et aux institutions économiques. Il offre un complément utile et enrichissant à l'étudiant inscrit à un programme de majeure dans un autre domaine des sciences sociales (communication, démographie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou en sciences pures et appliquées (géographie, informatique, mathématiques, sciences biomédicales).

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *15 cr.*

	ECN	1000	3	AHE	1 j s	Principes d'économie
+	ECN	1040	3	AH	1 j s	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	ECN	1160	3	AH	1 j	Analyse des données économiques
	ECN	1800	3	AHE	1 j	Économies nord-américaines

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Économie et institutions régionales

ECN	1961	3	HE	1 s	Économie de l'Asie
ECN	1966	3	H	1 s	Économie du monde arabe
ECN	1967	3	A	1 s	Économie de l'Europe
ECN	1970	3	A	1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN	1971	3	AH	1 s	Économie de l'Amérique latine
POL	1953	3	AH	1 j s	Institutions politiques Canada – Québec

Bloc 71 C *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Cours spécialisés

	ECN	1070	3	AH	1 j	Techniques d'analyse économique 1
+	ECN	1075	3	AH	1 j	Techniques d'analyse économique 2
	ECN	1260	3	AH	1 j s	Économétrie 1
	ECN	1350	3	A	1 j	Histoire économique du monde occidental
	ECN	1600	3	AH	1 j s	Histoire de la pensée économique
+	ECN	2015	3	H	1 j s	Comportements stratégiques
+	ECN	2040	3	AH	1 j	Théorie microéconomique 1
+	ECN	2050	3	A	1 j	Théorie macroéconomique 1
	ECN	2165	3	A	1 j	Comptabilité 1
+	ECN	2230	3	E	1 j	Institutions et marchés financiers
+	ECN	2311	3	HE	1 j	Problèmes économiques contemporains
+	ECN	2370	3	H	1 j	Économie des pays capitalistes
+	ECN	2450	3	A	1 j	Économie urbaine et régionale
+	ECN	2510	3	A	1 j	Démographie économique
+	ECN	2565	3	H	1 j	Introduction à l'économie industrielle
+	ECN	2700	3	HE	1 j s	Relations économiques internationales
+	ECN	2705	3	A	1 j	Régulation économique supranationale
+	ECN	2800	3	AH	1 j s	Institutions publiques et financières
+	ECN	2964	3	H	1 j	Économie et finances publiques

Programme 1-193-1-0 Version 06

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN et MAT.

Dans le cadre du bloc 70C, certains étudiants ayant acquis 60 crédits et plus au baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 pourraient, après étude de leur dossier, être autorisés à s'inscrire à au plus deux des trois cours ECN 6013 (Éléments de microéconomie), ECN 6118 (Éléments de macroéconomie) et ECN 6350 (Éléments d'économétrie).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme intègre des cours de deux domaines scientifiques complémentaires afin d'offrir une expertise poussée des diverses méthodes d'analyse technique. Les outils techniques en mathématiques et les outils d'analyse en économie aideront l'étudiant à résoudre des problèmes économiques complexes dans des domaines d'application où l'approche analytique est de rigueur, comme la finance, l'organisation industrielle, la macroéconomie et l'économétrie. Ce programme constitue également une excellente préparation aux études supérieures en mathématiques ou en sciences économiques.

Structure du programme

Ce programme totalise 56 crédits obligatoires, 31 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *56 cr.*

Bases de mathématiques et d'économie

	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
+	ECN	2040	3	AH	1 j	Théorie microéconomique 1
+	ECN	2045	3	H	1 j	Théorie microéconomique 2
+	ECN	2050	3	A	1 j	Théorie macroéconomique 1
+	ECN	2055	3	H	1 j	Théorie macroéconomique 2
+	ECN	2160	3	H	1 j	Économétrie 2
	MAT	1000	4	AHE	1 j	Analyse 1
	MAT	1400	4	AH	1 j	Calcul 1
+	MAT	1410	3	AH	1 j	Calcul 2
	MAT	1500	4	A	1 j	Mathématiques discrètes
	MAT	1600	4	AH	1 j	Algèbre linéaire
+	MAT	1720	4	AHE	1 j	Probabilités
+	MAT	2050	3	A	1 j	Analyse 2
+	MAT	2717	3	HE	1 j	Processus stochastiques
	STT	1700	3	AH	1 j	Introduction à la statistique

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 13 cr.*

Perfectionnement en mathématiques et statistique

+	ACT	1240	3	HE	1 j	Mathématiques financières
+	MAT	1681	1	AH	1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+	MAT	2100	3	H	1 j	Analyse 3
+	MAT	2115	3	H	1 j	Équations différentielles
+	MAT	2130	3	H	1 j	Variable complexe
+	MAT	2300	3	A	1 j	Géométrie différentielle
+	MAT	2412	3	A	1 j	Analyse numérique 1
+	MAT	2466	3	A	1 j	Analyse appliquée
+	MAT	3162	3	H	1 j	Équations aux dérivées partielles
+	MAT	3450	3	A	1 j	Modélisation mathématique
+	MAT	3681	3	H	1 j	Laboratoire de mathématiques
	MAT	6111	3	AH	1	Mesure et intégration
	MAT	6717	3	AH	1	Probabilités
+	STT	2000	3	A	1 j	Échantillonnage
+	STT	2100	3	H	1 j	Théorie de la décision
+	STT	2305	3	H	1 j	Analyse multivariée appliquée
+	STT	2400	3	HE	1 j	Régression linéaire
+	STT	2700	3	AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique
+	STT	3220	3	AH	1 j	Méthodes de prévision
+	STT	3260	3	H	1 j	Modèles de survie
+	STT	3410	3	AE	1 j	Plans et analyses d'expériences
+	STT	3700	3	H	1 j	Inférence statistique
+	STT	3781	3	H	1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 70 C *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Perfectionnement en économie

	ECN	2165	3	A	1 j	Comptabilité 1
+	ECN	2175	3	H	1 j	Comptabilité 2
+	ECN	2230	3	E	1 j	Institutions et marchés financiers
+	ECN	2450	3	A	1 j	Économie urbaine et régionale
+	ECN	2510	3	A	1 j	Démographie économique
+	ECN	3013	3	A	1 j	Choix collectifs
+	ECN	3015	3	A	1 j	Théorie des jeux
+	ECN	3031	3	H	1 j	Problèmes et politiques économiques
+	ECN	3055	3	H	1 j	Fluctuations économiques
+	ECN	3064	3	H	1 j	Finances publiques
+	ECN	3065	3	H	1 j	Analyse coûts-bénéfices
+	ECN	3080	3	A	1 j	Sujets spéciaux de politique économique
+	ECN	3105	3	H	1 j	Commerce international
+	ECN	3115	3	A	1 j	Finance internationale
+	ECN	3205	3	H	1 j	Théorie monétaire
+	ECN	3405	3	AH	1 j	Développement économique
+	ECN	3505	3	H	1 j	Économie du travail
+	ECN	3550	3	A	1 j	Économie de la santé
+	ECN	3565	3	A	1 j	Économie industrielle avancée
+	ECN	3650	3	A	1 j	Économie du comportement social
+	ECN	3705	3	H	1 j	Économie de l'assurance
+	ECN	3801	3	E	1 s	Économie financière
+	ECN	3820	3	H	1 j	Économie des organisations
+	ECN	3910	3	A	1 j	Économie de l'environnement
+	ECN	3920	3	A	1 j	Économie et droit
+	ECN	3930	3	A	1 j	Distribution du revenu
+	ECN	3950	3	AH	1 j	Atelier en économie appliquée
+	ECN	3995	3	AHE	1 j	Stage
	ECN	6013	3	AH	1 j	Éléments de microéconomie
	ECN	6118	3	A	1 j	Éléments de macroéconomie
	ECN	6350	3	AH	1	Éléments d'économétrie

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Informatique

+	IFT	1166	3	AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
+	IFT	1969	3	AH	1 js	Programmation scientifique en langage C

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 4 cr.*

Optimisation

+	ECN	3075	3	A	1 j	Sujets spéciaux d'économie mathématique
+	IFT	2505	3	A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+	MAT	3431	3	A	1 j	Théorie de l'optimisation

Bloc 70 Y *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Contributions d'autres disciplines

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+	ANG	1102	3	H	1 j	English Composition 2
+	ANG	1103	3	A	1 j	English Composition 3
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1972	3	H	1 j	Business Reading
+	ANG	1973	3	AH	1 j	Reading for the Social Sciences
+	ANG	1974	3	AHE	1 j	Reading for the Sciences
	ANT	1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
+	DMO	2960	3	H	1 j	Démographie et actuariat
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	ESP	1991	6	AHE	1 js	Espagnol élémentaire
+	GEO	2222	3	A	1 j	Géographie des activités économiques
	HEC	3015	3	AHE	1 js	Management
	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
	POL	1000	3	AH	1 j	Analyse politique : théories et concepts
	PSY	1075	3	AHE	1 js	Psychologie sociale
	QCF	1050	3	A	1 j	Introduction au Québec
	REI	1010	3	AH	1 j	Introduction aux relations industrielles

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique

(Voir sous le Département de science politique.)

École de service social

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-7136
Téléphone : 514-343-6601
Télécopieur : 514-343-2493

Introduction

L'École de service social existe depuis 1940 et offre des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat, ainsi qu'un certificat en action communautaire. L'École est aussi associée au Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration sociale, au Diplôme d'études supérieures spécialisées sur le phénomène des drogues et au Doctorat en sciences humaines appliquées.

Le service social est une discipline pratique qui a pour objet les interactions des individus, des familles, des groupes et des communautés avec leur environnement dans un but de développement social et de la personne. Ces rôles s'exercent dans le cadre de services de santé et services sociaux du réseau public, dans les organismes communautaires et dans les milieux de travail. Ils portent sur des problèmes tels que la pauvreté, les conflits familiaux, l'isolement, l'alcoolisme.

Directrice : Dominique Damant

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Claire Chamberland, M.A. (UQÀM), Ph. D. psychologie (UQÀM)
Dominique Damant, Ph. D. service social (Laval), postdoctorat psychologie communautaire (UQÀM)
Pauline Morissette, M. Sc. service social (Montréal), Ph. D. santé communautaire (Montréal), en congé

Professeurs agrégés
Oscar Firbank, doctorat en sociologie (Paris)
Claude Larivière, M. Sc. service social (Montréal), M.A.P. (ENAP-Québec), Ph. D. sociologie (Montréal)
Jacques Moreau, Ph. D. psychologie (UQÀM)
Guylaine Racine, M.A. service social (Montréal), Ph. D. sciences humaines appliquées (Montréal)
Gilbert Renaud, M. Sc. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)
Lourdes Rodriguez Del Barrio, M.A. intervention sociale (UQÀM), Ph. D. sociologie (UQÀM)

Professeurs adjoints
Céline Bellot, maîtrise droit privé (Aix-Marseille), Ph. D. criminologie (Montréal), postdoctorat sociologie (UQÀM)
Sonia Gauthier, M. Sc. service social (UQÀM), Ph. D. sociologie (UQÀM)
Christian Jetté, Ph. D. sociologie (UQÀM)
Marie Lacroix, M.S.W. (Carleton), Ph. D. service social (McGill)
Lyse Montminy, Ph. D. service social (Laval)
Marie-Andrée Poirier, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph. D. service social (Laval)
Pierre Joseph Ulysse, M. Sc. sociologie (Montréal), maîtrise intervention sociale (UQÀM), Ph. D. sociologie (UQÀM)

Professeurs associés
Denyse Côté, M.A. sciences politiques (Ottawa), Ph. D. sociologie (Paris)
Lionel Groulx, M. Sc. service social (Montréal), Ph. D. sociologie (Paris)
Anna Kruzynski, M.A. psychologie (McGill), Ph. D. travail social (McGill)
Chantal Lavergne, Ph. D. criminologie (Montréal)
Frédéric Lesemann, M.A. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)
Claire Malo, Ph. D. psychologie (UQÀM)
Ricardo Zuniga, Ph. D. psychologie sociale (Harvard)

Professeurs émérites
Jean Panet-Raymond
Gilles Rondeau

Programme 1-250-1-0 Version 16

B.Sc. spécialisé en service social J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le programme vise à préparer des travailleuses et travailleurs sociaux. Il est conçu de façon à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base sur : a) les problèmes sociaux ; b) les politiques sociales et les institutions du travail social ; c) la méthodologie de l'intervention individuelle, de groupe, collective ; d) la recherche sociale ; e) les autres connaissances générales nécessaires à la pratique. Il vise également à développer les capacités d'analyse critique des problèmes individuels et collectifs et de leurs solutions, tenant compte de l'ensemble des composantes de l'intervention en service social.

Structure du programme

Ce programme totalise 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 74

Bloc 74 A *obligatoire* *33 cr.*

Fondements de l'intervention

	SVS	1182	3	A	1 j	Connaissance du milieu
	SVS	1283	3	A	1 j	Introduction à l'intervention 1
+	SVS	1284	3	H	1 j	Introduction à l'intervention 2
+	SVS	3008	3	A	2 j	Éthique et déontologie appliquée
+	SVS	3024	3	A	2 j	Séminaire de stage
+	SVS	3025	9	A	1 j	Stage 1
+	SVS	3035	9	H	1 j	Stage 2

Bloc 74 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Méthodologie de l'intervention

SVS	2375	3	A	1 j	Intervention : individu, couple, famille
SVS	2377	3	H	1 j	Intervention de groupe
SVS	2378	3	H	1 s	Intervention communautaire

Bloc 74 C *obligatoire* *6 cr.*

Recherche

	SVS	1141	3 A	1 j	Méthodes de recherche
+	SVS	2141	3 A	1 j	Recherche et analyse de pratique

Bloc 74 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Perspectives analytiques

	SVS	2366	3 HE	1 j	Problèmes sociaux et institutions
	SVS	2385	3 H	1 j	Protection sociale: lois et mesures
	SVS	2841	3 AE	1 j	Mouvements d'action sociale

Bloc 74 E *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Champs de pratiques

	SVS	3700	3 AE	1 s	Action communautaire : fondements
	SVS	3711	3 H	1 j	Familles : théories et pratiques
	SVS	3732	3 A	1 j	Pratiques auprès des personnes âgées
+	SVS	3742	3 AH	1 j	Pratiques en santé mentale
	SVS	3744	3 AH	1 j	Pratiques en protection de l'enfance
	SVS	3746	3 H	1	Pratiques spécifiques : sujets spéciaux
	SVS	3804	3 AH	1 j	Fonctionnement et gestion des groupes

Bloc 74 F *obligatoire* *21 cr.*

Fondements théoriques

	SVS	1121	3 AH	1 j	Pratique du travail social : évolution
	SVS	1151	3 H	1 j	Travail social et rapports de genre
	SVS	1362	3 AHE	1 j	Individu, développement, contexte social
	SVS	1363	3 A	1 j	Problèmes sociaux
	SVS	1364	3 H	1 j	Conflits, lien social et santé mentale
	SVS	1621	3 AHE	1 j	Analyse des politiques sociales
	SVS	2745	3 A	1 j	Travail social et pluriethnicité

Bloc 74 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

	ANT	1982	3 H	1 js	Groupes ethniques et anthropologie
	ANT	3043	3 H	1 j	Anthropologie : sociétés contemporaines
	CRI	1511	3 H	1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
	CRI	1950	3 AH	1 j	Introduction à la criminologie
	CRI	3341	3 AH	1 j	Drogues et criminalité
	CRI	3900	3 A	1 j	Justice des mineurs
	GER	1020	3 AHE	1 js	Anthropologie sociale du vieillissement
	PEF	2715	3 AHE	1 js	Santé, pauvreté, intervention
	PHI	1400	3 A	1 j	Problèmes en éthique
	PPL	3030	3 AHE	1 js	Gestion de la diversité socioculturelle
	PSE	1102	3 AH	1 j	Développement socio-affectif 1
	PSY	1045	3 AHE	1 j	Motivation et émotion
	PSY	1075	3 AHE	1 js	Psychologie sociale
	PSY	1105	3 AHE	1 js	Psychologie de la personnalité
	PSY	1966	3 AH	1 js	Psychologie de l'adolescence
	SME	3010	3 AHE	1 j	Intervention en situation de crise
	SOL	1967	3 H	1 j	Sociologie du vieillissement
	SOL	3503	3 H	1 j	Sociologie de la famille
	TXM	1111	3 AHE	1 js	Contextes d'utilisation des psychotropes
	TXM	1111D	3 AH	1	Contextes d'utilisation des psychotropes
	TXM	1221	3 AHE	1 js	Effets des substances psychotropes
	TXM	1331	3 AHE	1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
	TXM	1441	3 AHE	1 js	Étiologie et modèles d'intervention
	VIO	2009	3 AHE	1 js	Violence familiale et conjugale
	VIO	2012	3 AHE	1 js	Victimisation sexuelle
	VIO	2015	3 AHE	1 js	Résolution de conflits

Les 60 crédits obligatoires comportent 18 crédits de stage.

Programme 1-251-5-0 Version 04

Certificat en action communautaire J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en action communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme du certificat en action communautaire a pour objectif d'offrir une formation de base en action communautaire aux personnes qui travaillent dans les services sociaux, les services de santé, les centres d'accueil, les organisations communautaires et syndicales, ou aux personnes qui oeuvrent à titre de bénévoles dans les champs de l'action sociale et sanitaire.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *12 cr.*

Fondements

	SVS	1363	3 A	1 j	Problèmes sociaux
	SVS	2378	3 H	1 s	Intervention communautaire
	SVS	3700	3 AE	1 s	Action communautaire : fondements
	SVS	3804	3 AH	1 j	Fonctionnement et gestion des groupes

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Connaissances théoriques

	MSO	2030D	3 AHE	1	Systèmes de santé et santé communautaire
	MSO	2030G	3 AHE	1 js	Systèmes de santé et santé communautaire
	SOL	1150	3 A	1 j	Culture et société
	SVS	1151	3 H	1 j	Travail social et rapports de genre
	SVS	1621	3 AHE	1 j	Analyse des politiques sociales
	SVS	2841	3 AE	1 j	Mouvements d'action sociale
	SVS	3810	3 A	1 s	Développement économique communautaire
	SVS	3811	3 H	1 s	Méthodes de recherche-action
	TXM	1331	3 AHE	1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
	TXM	1331D	3 AHE	1	Prévention des toxicomanies : théorie
	URB	2341	3 AH	1	Villes, régions et mondialisation

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Connaissances méthodologiques

	AEG	1905	3 AHE	1 js	Assemblées délibérantes
	AEG	2110	3 AHE	1 js	Entraînement au travail en équipe
	SMN	3010	3 AHE	1 js	Ressources communautaires
	SVS	2385	3 H	1 j	Protection sociale: lois et mesures
	SVS	2806	3 H	1 s	Méthodes d'action préventive
	SVS	2807	3 H	1 s	Les mass-media en action communautaire
	SVS	3732	3 A	1 j	Pratiques auprès des personnes âgées
	SVS	3807	3 H	1 j	Jeunesse et action communautaire

Département de sociologie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5124
Téléphone : 514-343-6620
Télécopieur : 514-343-5722

Introduction

La sociologie a pour objet : 1) l'étude des relations humaines au sein de la vie collective organisée, des groupes humains, des organismes sociaux, des institutions; 2) l'étude des groupes comme acteurs sociaux collectifs dans leur participation aux processus de mutation sociale.

La sociologie générale est consacrée à l'étude des fondements d'une société : son fonctionnement, ses orientations, ses objectifs, sa cohérence et ses conflits.

Une grande partie des recherches sociologiques est issue de travaux théoriques et empiriques dans des domaines spécialisés : la vie religieuse, le travail et les professions, l'urbanisation, les mouvements de jeunes, les relations ethniques, les organisations, les administrations, etc. Mais c'est le comportement des acteurs individuels ou collectifs dans les relations sociales qui intéresse le sociologue.

Fondant sa recherche sur une épistémologie, la sociologie utilise pour atteindre ses objectifs des méthodes variées allant de l'interview clinique à la dynamique de groupe, en passant par les échelles d'attitudes d'un questionnaire, pour aboutir à un traitement statistique des résultats, en utilisant soit des mathématiques soit des méthodes d'analyse de contenu, soit d'autres méthodologies qualitatives.

La sociologie comme telle n'est pas une méthode d'action mais d'abord une méthode d'analyse de la vie collective qui, comme toute science, peut servir autant aux personnes engagées dans l'action qu'aux analystes des phénomènes sociaux appartenant à divers horizons disciplinaires.

La sociologie, dans sa plus ancienne tradition, est un effort de compréhension systématique du tout sociétal, permettant aux différentes sociologies spécialisées d'être mises dans le cadre de référence global qui leur est propre. La sociologie permet ainsi aux autres disciplines des sciences sociales et humaines de placer leurs propres recherches dans le cadre général de la société qu'elles étudient et où elles s'élaborent.

Directrice : Andrée Demers

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Paul Bernard, M.A. (Montréal), Ph. D. en sociologie (Harvard)
Andrée Demers, M. Sc. sociologie (Montréal), doctorat de 3e cycle, économie des ressources humaines (Aix-en-Provence), directrice du GRASP
Claire Durand, Ph. D. psychologie (Montréal)
Marcel Fournier, M.A. (Montréal), doctorat en sociologie (Paris), MSRC
Mona Josée Gagnon, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph. D. sociologie (Montréal)
Jacques Hamel, Ph. D. en sociologie (Montréal)
Pierre Hamel, Ph. D. aménagement (Montréal)
Camille Legendre, M.A. (Laval), Ph. D. en sociologie (Michigan State)
Christopher McAll, Ph. D. histoire-études celtiques (Oxford), directeur du CREMIS
Jean Renaud, M. Sc. science politique (Montréal), Ph. D. en sociologie (Montréal)
Marc Renaud, M.A. (Montréal), Ph. D. en sociologie (Wisconsin, Madison)
Guy Rocher, M.A. (Laval), Ph. D. en sociologie (Harvard), MSRC, détaché au CRDP
Arnaud Sales, Doctorat d'État en sociologie (Paris VII, Denis Diderot), en congé
Deena White, M.A. sociologie (Concordia), Ph. D. sociologie (Montréal)

Professeurs agrégés
Valérie Amiraux, M. Sc. histoire (Paris IV, Sorbonne), Ph. D. science politique (Institut d'études politiques, Paris)
Anne Emmanuèle Calves, Ph. D. sociologie rurale (Pennsylvania State University), en congé
Marianne Kempeneers, Ph. D. démographie (Montréal)
Paul Sabourin, Ph. D. sociologie (Montréal)

Professeurs adjoints
Sirma Bilge, Ph. D. études du monde anglophone (Sorbonne Nouvelle, Paris III)
Éric Lacourse, Ph. D. psychologie (Montréal)
Céline Lafontaine, Ph. D. sociologie (Paris I, Panthéon Sorbonne et Montréal)
Stéphane Moulin, ENS Lettres et sciences humaines, (Lyon), Ph. D. (Aix Marseille II)
Barbara Thériault, Ph. D. sociologie (Erfurt)

Chercheurs adjoints
Évelyne Baillergeau, Ph. D. sociologie urbaine (Université Grenoble 2) CSSS Jeanne Mance
Normand Carpentier, Ph. D. sociologie (Montréal), Institut universitaire de gériatrie

Professeurs associés
Marie-Josée Legault, Ph. D. (Montréal), Télé-Université du Québec
Jean-Guy Vaillancourt, Ph. D. en sociologie (Berkeley)

Chercheures invitées
Marguerite Cognet, Ph. D. sociologie (Paris VII – Denis Diderot)
Hélène David, doctorat de 3e cycle en sociologie (École Pratique des Hautes Études, Sorbonne)

Professeur émérite
Robert Sévigny

Programme 1-255-1-0 Version 11

B.Sc. spécialisé en sociologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours de niveau 2000 sans préalable sont accessibles après avoir complété 15 crédits de cours universitaires. Les cours de niveau 3000 sans préalable sont accessibles après avoir complété 30 crédits de cours universitaires.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé vise à former les étudiants dans les approches théoriques et les méthodes de recherche propres à la sociologie et à les familiariser avec divers champs thématiques ou sous-disciplines qui font partie de la sociologie. Les étudiants maîtrisent des méthodes d'enquête avancées sur le terrain qui sont basées sur de grandes banques de données. Ils maîtrisent également l'analyse des données qualitatives et des statistiques sociales. Ils acquièrent une compréhension approfondie des groupes, des processus et des changements sociaux, touchant une variété d'enjeux d'actualité et allant du local au mondial. Enfin, le programme offre des stages en recherche et en milieu de travail afin de préparer l'étudiant au travail du sociologue.

Destinataires

Toutes les orientations du baccalauréat en sociologie vont intéresser les étudiants passionnés par les enjeux sociaux et par les transformations à l'oeuvre dans la société contemporaine. L'orientation Fondamentale s'ouvre sur une pluralité de thèmes et d'enjeux sociaux,tandis que les otrois orientations appliquées favorisent une concentration multidisciplinaire dans un domaine donné.

Structure du programme

L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 72, avec 27 crédits obligatoires, 57 à option et 6 au choix. L'orientation Études de la population comprend les segments 01 et 73, avec 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix. L'orientation Relations ethniques, immigration et racisme comprend les segments 01 et 74, avec 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix. L'orientation Santé et société comprend les segments 01 et 75, avec 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux quatre orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *27 cr.*

Les bases théoriques et méthodologiques

	SOL	1013	3	AH	1 j	Sociologie générale
+	SOL	1015	3	A	1 j	Histoire de la pensée sociale
+	SOL	1017	3	H	1 j	Théories contemporaines
	SOL	1018	3	AH	1 j	Initiation à la recherche sociologique
	SOL	1020	3	A	1 j	Introduction à la statistique sociale
	SOL	1090	3	AH	1 j	Construction des données qualitatives
+	SOL	2020	3	H	1 j	Statistique sociale avancée
+	SOL	2035	3	H	1 j	Épistémologie sociologique
+	SOL	2090	3	A	1 j	Analyse des données qualitatives

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Théorie classique

+	SOL	2016	3	A	1 j	Durkheim et l'École française
+	SOL	2017	3	H	1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+	SOL	2018	3	A	1 j	Marx et marxismes
+	SOL	3026	3	H	1 j	Théorie classique : thèmes choisis

Bloc 01 C *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Théorie contemporaine

	SOL	2511	3	A	1 j	Microsociologie
+	SOL	3008	3	H	1 j	Débats théoriques contemporains
+	SOL	3012	3	A	1 j	Sociologie critique
+	SOL	3028	3	A	1 j	Sociologie des modernités

Bloc 01 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Laboratoires et stages

	SOL	3031	3	AHE	1 j	Stage en milieu de travail 1
+	SOL	3032	3	AHE	1 j	Stage en milieu de travail 2
	SOL	3033	3	AHE	1 j	Stage en milieu de recherche 1
+	SOL	3034	3	AHE	1 j	Stage en milieu de recherche 2
	SOL	3036	3	AH	1 j	Laboratoire de recherche 1
+	SOL	3037	3	H	1 j	Laboratoire de recherche 2
+	SOL	3038	3	E	1 j	Laboratoire de recherche 3

Segment 72 Propre à l'orientation Fondamentale

Bloc 72 A *option* *minimum 12 cr., maximum 42 cr.*

Cours thématiques en sociologie

	SOL	1003	3	A	1 j	Introduction à la sociologie du Québec
	SOL	1012	3	H	1 j	Inégalités sociales et marché du travail
	SOL	1016	3	AE	1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
	SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société
	SOL	1400	3	A	1 j	Économie et sociétés
	SOL	1967	3	H	1 j	Sociologie du vieillissement
	SOL	2015	3	H	1 j	Sociologie du travail
+	SOL	2027	3	A	1 j	Sociologie et société aux Etats-Unis
	SOL	2050	3	E	1 j	Sociologie du monde arabe
	SOL	2103	3	A	1 j	Sociologie de la santé
	SOL	2104	3	H	1 j	Relations ethniques
	SOL	2107	3	H	1 j	Sociologie politique
	SOL	2200	3	A	1 j	Sociologie de l'environnement
	SOL	2305	3	H	1 j	Information, communication et société
	SOL	2306	3	H	1 j	Sociologie des religions
	SOL	2403	3	H	1 j	Sociologie des organisations
	SOL	2410	3	A	1 j	Classes et mouvements sociaux
	SOL	3002	3	A	1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
	SOL	3005	3	H	1 s	La nouvelle sociologie de l'économie
+	SOL	3017	3	H	1 j	Méthodes de sondage
+	SOL	3025	3	H	1 j	Étude de cas
+	SOL	3055	3	A	1 j	Analyse multidimensionnelle
+	SOL	3075	3	A	1 j	Analyse des réseaux sociaux
	SOL	3101	3	H	1 j	Sociologie du droit
	SOL	3102	3	H	1 j	Sociologie de l'éducation
	SOL	3104	3	A	1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
	SOL	3105	3	H	1 j	Sociologie urbaine et régionale
	SOL	3106	3	H	1 j	Les déterminants sociaux de la santé
	SOL	3201	3	H	1 j	Sociologie du développement
+	SOL	3402	3	A	1 j	Stratification et mobilité sociales
	SOL	3404	3	A	1 j	Rapport de genre et sexualités
	SOL	3405	3	H	1 j	Sociologie de l'économie sociale
	SOL	3406	3	H	1 j	Sociologie de la jeunesse
	SOL	3410	3	AH	1 j	Technosciences, culture et société
	SOL	3503	3	H	1 j	Sociologie de la famille
	SOL	3505	3	A	1 j	Sociologie : thèmes choisis
	SOL	3506	3	H	1 j	Transformations du monde contemporain
	SOL	3604	3	H	1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté

Bloc 72 Y *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Disciplines connexes

	ANT	1010	3	H	1 j	Les théories en ethnologie
	ANT	1511	3	A	1 j	Évolution et comportement humain
	ANT	3030	3	H	1 j	Les Autochtones et l'État canadien
	ANT	3631	3	H	1 j	Changement social et linguistique
	CRI	1950	3	AH	1 j	Introduction à la criminologie
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	DMO	1010	3	A	1 j	Problèmes de population contemporains
	DMO	2200	3	A	1 j	Collecte : source des informations
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
	HST	1905	3	H	1 j	Histoire du Canada contemporain
	JOU	1200	3	AHE	1 js	Méthodes journalistiques
	PHI	1200	3	A	1 j	Anthropologie philosophique
	PHI	1400	3	A	1 j	Problèmes en éthique
	POL	1953	3	AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
	POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
	PSY	1045	3	AHE	1 j	Motivation et émotion
	PSY	1095	3	AHE	1 j	L'enfance
	PSY	1983	3	AH	1 j	Psychologie et comportement
	REI	1210	3	AH	1 j	Principes de gestion
	SVS	2378	3	H	1 s	Intervention communautaire
	URB	1113	3	AH	1	Espaces et sociétés

Segment 73 Propre à l'orientation Études de la population

Bloc 73 A *obligatoire* *3 cr.*

	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie

Bloc 73 B *option* *minimum 12 cr., maximum 18 cr.*

Formation en démographie

+	DMO	2100	3	H	1 j	Population canadienne
	DMO	2200	3	A	1 j	Collecte : source des informations
+	DMO	2311	3	A	1 j	Analyse longitudinale
+	DMO	2312	3	H	1 j	Analyse transversale
+	DMO	2700	3	A	1 js	Histoire de la population
+	DMO	3100	3	A	1 j	Démographie du Tiers-Monde
+	DMO	3307	3	H	1 j	Pratique de la démographie
+	DMO	3400	3	H	1 j	Sociologie et population
+	DMO	3450	3	H	1 js	Économie et population

Bloc 73 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Formation spécialisée en sociologie

	SOL	1012	3	H	1 j	Inégalités sociales et marché du travail
	SOL	1967	3	H	1 j	Sociologie du vieillissement
	SOL	2015	3	H	1 j	Sociologie du travail
	SOL	2103	3	A	1 j	Sociologie de la santé
	SOL	2104	3	H	1 j	Relations ethniques
+	SOL	3017	3	H	1 j	Méthodes de sondage

	SOL	3104	3	A	1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
	SOL	3106	3	H	1 j	Les déterminants sociaux de la santé
	SOL	3201	3	H	1 j	Sociologie du développement
	SOL	3404	3	A	1 j	Rapport de genre et sexualités
	SOL	3406	3	H	1 j	Sociologie de la jeunesse
	SOL	3503	3	H	1 j	Sociologie de la famille

Bloc 73 D *option* *minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

Cours thématiques en sociologie

	SOL	1003	3	A	1 j	Introduction à la sociologie du Québec
	SOL	1016	3	AE	1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
	SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société
	SOL	1400	3	A	1 j	Économie et sociétés
+	SOL	2027	3	A	1 j	Sociologie et société aux Etats-Unis
	SOL	2050	3	E	1 j	Sociologie du monde arabe
	SOL	2107	3	H	1 j	Sociologie politique
	SOL	2200	3	A	1 j	Sociologie de l'environnement
	SOL	2305	3	H	1 j	Information, communication et société
	SOL	2306	3	H	1 j	Sociologie des religions
	SOL	2403	3	H	1 j	Sociologie des organisations
	SOL	2410	3	A	1 j	Classes et mouvements sociaux
	SOL	3002	3	A	1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
	SOL	3005	3	H	1 s	La nouvelle sociologie de l'économie
+	SOL	3025	3	H	1 j	Étude de cas
+	SOL	3055	3	A	1 j	Analyse multidimensionnelle
+	SOL	3075	3	A	1 j	Analyse des réseaux sociaux
	SOL	3101	3	H	1 j	Sociologie du droit
	SOL	3102	3	H	1 j	Sociologie de l'éducation
	SOL	3105	3	H	1 j	Sociologie urbaine et régionale
+	SOL	3402	3	A	1 j	Stratification et mobilité sociales
	SOL	3405	3	H	1 j	Sociologie de l'économie sociale
	SOL	3410	3	AH	1 j	Technosciences, culture et société
	SOL	3505	3	A	1 j	Sociologie : thèmes choisis
	SOL	3506	3	H	1 j	Transformations du monde contemporain
	SOL	3604	3	H	1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté

Bloc 73 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes

	ANT	1010	3	H	1 j	Les théories en ethnologie
	ANT	1511	3	A	1 j	Évolution et comportement humain
	ANT	3030	3	H	1 j	Les Autochtones et l'État canadien
	ANT	3631	3	H	1 j	Changement social et linguistique
	CRI	1950	3	AH	1 j	Introduction à la criminologie
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
	HST	1905	3	H	1 j	Histoire du Canada contemporain
	JOU	1200	3	AHE	1 js	Méthodes journalistiques
	PHI	1200	3	A	1 j	Anthropologie philosophique
	PHI	1400	3	A	1 j	Problèmes en éthique
	POL	1953	3	AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
	POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
	PSY	1045	3	AHE	1 j	Motivation et émotion
	PSY	1095	3	AHE	1 j	L'enfance
	PSY	1983	3	AH	1 j	Psychologie et comportement
	REI	1210	3	AH	1 j	Principes de gestion
	SVS	2378	3	H	1 s	Intervention communautaire
	URB	1113	3	AH	1	Espaces et sociétés

Segment 74 Propre à l'orientation Relations ethniques, immigration et racisme

Bloc 74 A *obligatoire* *3 cr.*

	SOL	2104	3	H	1 j	Relations ethniques

Bloc 74 B *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

	ANT	1982	3	H	1 js	Groupes ethniques et anthropologie
	ANT	2042	3	H	1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
	ANT	2660	3	A	1 j	Langue et identité sociale
	DMO	3420	3	H	1 j	Immigration et intégration
	LCO	1010	3	H	1 j	Littérature et ethnicité
	LNG	2350	3	A	1 j	Sociolinguistique
	SOL	2306	3	H	1 j	Sociologie des religions
	SOL	3104	3	A	1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
	SOL	3604	3	H	1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté
	SRL	1080	3	AHE	1 js	Les grandes religions du monde
	SVS	2745	3	A	1 j	Travail social et pluriethnicité

Bloc 74 C *option* *minimum 3 cr., maximum 30 cr.*

Cours thématiques en sociologie

	SOL	1003	3	A	1 j	Introduction à la sociologie du Québec
	SOL	1012	3	H	1 j	Inégalités sociales et marché du travail
	SOL	1016	3	AE	1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
	SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société
	SOL	1400	3	A	1 j	Économie et sociétés
	SOL	1967	3	H	1 j	Sociologie du vieillissement
	SOL	2015	3	H	1 j	Sociologie du travail
+	SOL	2027	3	A	1 j	Sociologie et société aux Etats-Unis
	SOL	2050	3	E	1 j	Sociologie du monde arabe
	SOL	2103	3	A	1 j	Sociologie de la santé
	SOL	2107	3	H	1 j	Sociologie politique
	SOL	2200	3	A	1 j	Sociologie de l'environnement
	SOL	2305	3	H	1 j	Information, communication et société
	SOL	2403	3	H	1 j	Sociologie des organisations
	SOL	2410	3	A	1 j	Classes et mouvements sociaux
	SOL	3002	3	A	1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
	SOL	3005	3	H	1 s	La nouvelle sociologie de l'économie
+	SOL	3017	3	H	1 j	Méthodes de sondage
+	SOL	3025	3	H	1 j	Étude de cas
+	SOL	3055	3	A	1 j	Analyse multidimensionnelle
+	SOL	3075	3	A	1 j	Analyse des réseaux sociaux
	SOL	3101	3	H	1 j	Sociologie du droit
	SOL	3102	3	H	1 j	Sociologie de l'éducation
	SOL	3105	3	H	1 j	Sociologie urbaine et régionale
	SOL	3106	3	H	1 j	Les déterminants sociaux de la santé
	SOL	3201	3	H	1 j	Sociologie du développement
+	SOL	3402	3	A	1 j	Stratification et mobilité sociales
	SOL	3404	3	A	1 j	Rapport de genre et sexualités
	SOL	3405	3	H	1 j	Sociologie de l'économie sociale
	SOL	3406	3	H	1 j	Sociologie de la jeunesse
	SOL	3410	3	AH	1 j	Technosciences, culture et société
	SOL	3503	3	H	1 j	Sociologie de la famille
	SOL	3505	3	A	1 j	Sociologie : thèmes choisis
	SOL	3506	3	H	1 j	Transformations du monde contemporain

Bloc 74 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes

	ANT	1010	3	H	1 j	Les théories en ethnologie
	ANT	1511	3	A	1 j	Évolution et comportement humain
	ANT	3030	3	H	1 j	Les Autochtones et l'État canadien
	ANT	3631	3	H	1 j	Changement social et linguistique
	CRI	1950	3	AH	1 j	Introduction à la criminologie
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	DMO	1010	3	A	1 j	Problèmes de population contemporains
	DMO	2200	3	A	1 j	Collecte : source des informations
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
	HST	1905	3	H	1 j	Histoire du Canada contemporain
	JOU	1200	3	AHE	1 js	Méthodes journalistiques
	PHI	1200	3	A	1 j	Anthropologie philosophique
	PHI	1400	3	A	1 j	Problèmes en éthique
	POL	1953	3	AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
	POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
	PSY	1045	3	AHE	1 j	Motivation et émotion
	PSY	1095	3	AHE	1 j	L'enfance
	PSY	1983	3	AH	1 j	Psychologie et comportement
	REI	1210	3	AH	1 j	Principes de gestion
	SVS	2378	3	H	1 s	Intervention communautaire
	URB	1113	3	AH	1	Espaces et sociétés

Segment 75 Propre à l'orientation Santé et société

Bloc 75 A *obligatoire* *3 cr.*

	SOL	2103	3	A	1 j	Sociologie de la santé

Bloc 75 B *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

	ANT	3055	3	A	1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
	ASA	2400	3	AHE	1	Économie de la santé
	BIE	6000	3	AH	1	Bioéthique : origines, sens, pratiques
+	GEO	3322	3	AH	1 j	Géographie de la santé et environnement
	HST	2521	3	H	1 j	Histoire de la médecine et de la santé
	HST	2552	3	E	1 j	Santé et médecine au Canada
	PSE	1106	3	AH	1 j	Écologie sociale du développement
	PSY	2048	3	H	1 j	Psychologie de la santé
	SOL	1967	3	H	1 j	Sociologie du vieillissement
	SOL	3106	3	H	1 j	Les déterminants sociaux de la santé
	SVS	1364	3	H	1 j	Conflits, lien social et santé mentale

Bloc 75 C *option* *minimum 3 cr., maximum 30 cr.*

Cours thématiques en sociologie

	SOL	1003	3	A	1 j	Introduction à la sociologie du Québec
	SOL	1012	3	H	1 j	Inégalités sociales et marché du travail
	SOL	1016	3	AE	1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
	SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société
	SOL	1400	3	A	1 j	Économie et sociétés
	SOL	2015	3	H	1 j	Sociologie du travail
+	SOL	2027	3	A	1 j	Sociologie et société aux Etats-Unis
	SOL	2050	3	E	1 j	Sociologie du monde arabe
	SOL	2104	3	H	1 j	Relations ethniques
	SOL	2107	3	H	1 j	Sociologie politique
	SOL	2200	3	A	1 j	Sociologie de l'environnement
	SOL	2305	3	H	1 j	Information, communication et société
	SOL	2306	3	H	1 j	Sociologie des religions
	SOL	2403	3	H	1 j	Sociologie des organisations
	SOL	2410	3	A	1 j	Classes et mouvements sociaux
	SOL	3002	3	A	1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
	SOL	3005	3	H	1 s	La nouvelle sociologie de l'économie
+	SOL	3017	3	H	1 j	Méthodes de sondage
+	SOL	3025	3	H	1 j	Étude de cas
+	SOL	3055	3	A	1 j	Analyse multidimensionnelle
+	SOL	3075	3	A	1 j	Analyse des réseaux sociaux
	SOL	3101	3	H	1 j	Sociologie du droit
	SOL	3102	3	H	1 j	Sociologie de l'éducation
	SOL	3104	3	A	1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
	SOL	3105	3	H	1 j	Sociologie urbaine et régionale
	SOL	3201	3	H	1 j	Sociologie du développement
+	SOL	3402	3	A	1 j	Stratification et mobilité sociales
	SOL	3404	3	A	1 j	Rapport de genre et sexualités
	SOL	3405	3	H	1 j	Sociologie de l'économie sociale
	SOL	3406	3	H	1 j	Sociologie de la jeunesse
	SOL	3410	3	AH	1 j	Technosciences, culture et société
	SOL	3503	3	H	1 j	Sociologie de la famille
	SOL	3505	3	A	1 j	Sociologie : thèmes choisis
	SOL	3506	3	H	1 j	Transformations du monde contemporain
	SOL	3604	3	H	1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté

Bloc 75 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes

	ANT	1010	3	H	1 j	Les théories en ethnologie
	ANT	1511	3	A	1 j	Évolution et comportement humain
	ANT	3030	3	H	1 j	Les Autochtones et l'État canadien
	ANT	3631	3	H	1 j	Changement social et linguistique
	CRI	1950	3	AH	1 j	Introduction à la criminologie
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	DMO	1010	3	A	1 j	Problèmes de population contemporains
	DMO	2200	3	A	1 j	Collecte : source des informations
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
	HST	1905	3	H	1 j	Histoire du Canada contemporain
	JOU	1200	3	AHE	1 js	Méthodes journalistiques
	PHI	1200	3	A	1 j	Anthropologie philosophique
	PHI	1400	3	A	1 j	Problèmes en éthique
	POL	1953	3	AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
	POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
	PSY	1045	3	AHE	1 j	Motivation et émotion
	PSY	1095	3	AHE	1 j	L'enfance
	PSY	1983	3	AH	1 j	Psychologie et comportement
	REI	1210	3	AH	1 j	Principes de gestion
	SVS	2378	3	H	1 s	Intervention communautaire
	URB	1113	3	AH	1	Espaces et sociétés

Programme 1-255-2-0 Version 11

Majeure en sociologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours de niveau 2000 sont accessibles après avoir complété 15 crédits de cours universitaires ou avec permission et les cours de niveau 3000, après avoir complété 30 crédits de cours universitaires. Certains cours ont des préalables en plus.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs
La majeure vise à donner des bases théoriques et méthodologiques en sociologie et à permettre à l'étudiant d'explorer plusieurs thématiques. La majeure peut donner accès à la maîtrise en sociologie.

Destinataires
La majeure en sociologie s'adresse aux étudiants qui s'intéressent d'abord à la sociologie mais qui manifestent un intérêt pour la combiner avec une mineure dans une discipline complémentaire comme science politique, histoire, anthropologie ou sciences économiques.

Structure du programme
Ce programme totalise 60 crédits, avec 18 crédits obligatoires, 39 à option en sociologie ou dans des disciplines complémentaires (bloc Y) et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A obligatoire 18 cr.

Les bases théoriques et méthodologiques

	SOL	1013	3	AH	1 j	Sociologie générale
+	SOL	1015	3	A	1 j	Histoire de la pensée sociale
+	SOL	1017	3	H	1 j	Théories contemporaines
	SOL	1018	3	AH	1 j	Initiation à la recherche sociologique
	SOL	1020	3	A	1 j	Introduction à la statistique sociale
	SOL	1090	3	AH	1 j	Construction des données qualitatives

Bloc 72 B option minimum 36 cr., maximum 36 cr.

Cours thématiques en sociologie

	SOL	1003	3	A	1 j	Introduction à la sociologie du Québec
	SOL	1012	3	H	1 j	Inégalités sociales et marché du travail
	SOL	1016	3	AE	1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
	SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société
	SOL	1400	3	A	1 j	Économie et sociétés
	SOL	1967	3	H	1 j	Sociologie du vieillissement
	SOL	2015	3	H	1 j	Sociologie du travail
+	SOL	2016	3	A	1 j	Durkheim et l'École française
+	SOL	2017	3	H	1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+	SOL	2018	3	A	1 j	Marx et marxismes
+	SOL	2020	3	H	1 j	Statistique sociale avancée
+	SOL	2027	3	A	1 j	Sociologie et société aux Etats-Unis
+	SOL	2035	3	H	1 j	Épistémologie sociologique
	SOL	2050	3	E	1 j	Sociologie du monde arabe
+	SOL	2090	3	A	1 j	Analyse des données qualitatives
	SOL	2103	3	A	1 j	Sociologie de la santé
	SOL	2104	3	H	1 j	Relations ethniques
	SOL	2107	3	H	1 j	Sociologie politique
	SOL	2200	3	A	1 j	Sociologie de l'environnement
	SOL	2305	3	H	1 j	Information, communication et société
	SOL	2306	3	H	1 j	Sociologie des religions
	SOL	2403	3	H	1 j	Sociologie des organisations
	SOL	2410	3	A	1 j	Classes et mouvements sociaux
	SOL	2511	3	A	1 j	Microsociologie
	SOL	3002	3	A	1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
	SOL	3005	3	H	1 s	La nouvelle sociologie de l'économie
+	SOL	3008	3	H	1 j	Débats théoriques contemporains
+	SOL	3012	3	A	1 j	Sociologie critique
+	SOL	3017	3	H	1 j	Méthodes de sondage
+	SOL	3026	3	H	1 j	Théorie classique : thèmes choisis
+	SOL	3028	3	A	1 j	Sociologie des modernités
	SOL	3101	3	H	1 j	Sociologie du droit
	SOL	3102	3	H	1 j	Sociologie de l'éducation
	SOL	3104	3	A	1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
	SOL	3105	3	H	1 j	Sociologie urbaine et régionale
	SOL	3106	3	H	1 j	Les déterminants sociaux de la santé
	SOL	3201	3	H	1 j	Sociologie du développement
+	SOL	3402	3	A	1 j	Stratification et mobilité sociales
	SOL	3404	3	A	1 j	Rapport de genre et sexualités
	SOL	3405	3	H	1 j	Sociologie de l'économie sociale
	SOL	3406	3	H	1 j	Sociologie de la jeunesse
	SOL	3410	3	AH	1 j	Technosciences, culture et société
	SOL	3503	3	H	1 j	Sociologie de la famille
	SOL	3505	3	A	1 j	Sociologie : thèmes choisis
	SOL	3506	3	H	1 j	Transformations du monde contemporain
	SOL	3604	3	H	1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté

Bloc 72 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Disciplines connexes

	ANT	1010	3	H	1 j	Les théories en ethnologie
	ANT	1511	3	A	1 j	Évolution et comportement humain
	ANT	3030	3	H	1 j	Les Autochtones et l'État canadien
	ANT	3631	3	H	1 j	Changement social et linguistique
	CRI	1950	3	AH	1 j	Introduction à la criminologie
	DMO	1000	3	AH	1 js	Introduction à la démographie
	DMO	1010	3	A	1 j	Problèmes de population contemporains
	DMO	2200	3	A	1 j	Collecte : source des informations
	ECN	1000	3	AHE	1 js	Principes d'économie
+	ECN	1040	3	AH	1 js	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
	GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
	HST	1905	3	H	1 j	Histoire du Canada contemporain
	JOU	1200	3	AHE	1 js	Méthodes journalistiques
	PHI	1200	3	A	1 j	Anthropologie philosophique
	PHI	1400	3	A	1 j	Problèmes en éthique
	POL	1953	3	AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
	POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
	PSY	1045	3	AHE	1 j	Motivation et émotion
	PSY	1095	3	AHE	1 j	L'enfance
	PSY	1983	3	AH	1 j	Psychologie et comportement
	REI	1210	3	AH	1 j	Principes de gestion
	SVS	2378	3	H	1 s	Intervention communautaire
	URB	1113	3	AH	1	Espaces et sociétés

Programme 1-255-4-0 Version 09

Mineure en sociologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours de niveau 2000 sont accessibles après avoir complété 15 crédits de cours universitaires ou avec permission et les cours de niveau 3000, après avoir complété 30 crédits de cours universitaires. Certains cours ont des préalables en plus. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La mineure offre une formation complémentaire en sociologie à des étudiants poursuivant une majeure dans une autre discipline. Ce programme initie l'étudiant à la théorie et à la recherche sociologique ainsi qu'à quelques-uns des champs thématiques.

Destinataires

La mineure vise à préparer l'étudiant à comprendre les travaux sociologiques, à en faire la synthèse et à travailler en équipe avec des sociologues.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits avec 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A *obligatoire* *12 cr.*

Les bases théoriques et méthodologiques

	SOL	1013	3	AH	1 j	Sociologie générale
+	SOL	1015	3	A	1 j	Histoire de la pensée sociale
+	SOL	1017	3	H	1 j	Théories contemporaines
	SOL	1018	3	AH	1 j	Initiation à la recherche sociologique

Bloc 73 B *option* *minimum 15 cr., maximum 15 cr.*

Cours thématiques en sociologie

	SOL	1003	3	A	1 j	Introduction à la sociologie du Québec
	SOL	1012	3	H	1 j	Inégalités sociales et marché du travail
	SOL	1016	3	AE	1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
	SOL	1020	3	A	1 j	Introduction à la statistique sociale
	SOL	1090	3	AH	1 j	Construction des données qualitatives
	SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société
	SOL	1400	3	A	1 j	Économie et sociétés
	SOL	1967	3	H	1 j	Sociologie du vieillissement
	SOL	2015	3	H	1 j	Sociologie du travail
+	SOL	2016	3	A	1 j	Durkheim et l'École française
+	SOL	2017	3	H	1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+	SOL	2018	3	A	1 j	Marx et marxismes
+	SOL	2020	3	H	1 j	Statistique sociale avancée
+	SOL	2027	3	A	1 j	Sociologie et société aux Etats-Unis
	SOL	2050	3	E	1 j	Sociologie du monde arabe
	SOL	2103	3	A	1 j	Sociologie de la santé
	SOL	2104	3	H	1 j	Relations ethniques
	SOL	2107	3	H	1 j	Sociologie politique
	SOL	2200	3	A	1 j	Sociologie de l'environnement
	SOL	2305	3	H	1 j	Information, communication et société
	SOL	2306	3	H	1 j	Sociologie des religions
	SOL	2403	3	H	1 j	Sociologie des organisations
	SOL	2410	3	A	1 j	Classes et mouvements sociaux
	SOL	2511	3	A	1 j	Microsociologie
	SOL	3002	3	A	1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
	SOL	3005	3	H	1 s	La nouvelle sociologie de l'économie
+	SOL	3017	3	H	1 j	Méthodes de sondage
+	SOL	3026	3	H	1 j	Théorie classique : thèmes choisis
+	SOL	3028	3	A	1 j	Sociologie des modernités
	SOL	3101	3	H	1 j	Sociologie du droit
	SOL	3102	3	H	1 j	Sociologie de l'éducation
	SOL	3104	3	A	1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
	SOL	3105	3	H	1 j	Sociologie urbaine et régionale
	SOL	3106	3	H	1 j	Les déterminants sociaux de la santé
	SOL	3201	3	H	1 j	Sociologie du développement
+	SOL	3402	3	A	1 j	Stratification et mobilité sociales
	SOL	3404	3	A	1 j	Rapport de genre et sexualités
	SOL	3405	3	H	1 j	Sociologie de l'économie sociale
	SOL	3406	3	H	1 j	Sociologie de la jeunesse
	SOL	3410	3	AH	1 j	Technosciences, culture et société
	SOL	3503	3	H	1 j	Sociologie de la famille
	SOL	3505	3	A	1 j	Sociologie : thèmes choisis
	SOL	3506	3	H	1 j	Transformations du monde contemporain
	SOL	3604	3	H	1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté

Programme 1-257-1-0 Version 02

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours de sociologie de niveau 2000 sont accessibles après avoir complété 15 crédits de cours universitaires ou avec permission et les cours de niveau 3000, après avoir complété 30 crédits de cours universitaires, tandis que les cours de psychologie du programme sont conçus selon des niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1re année, les cours de sigle PSY2000 en 2e année et les cours de sigle PSY 3000 en 3e année. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL et PSY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Le programme donne accès à la maîtrise de recherche en psychologie et en sociologie à l'Université de Montréal.

Objectifs

Le programme vise à développer les compétences en vue de nombreux profils de carrière exigeant les habiletés suivantes : formuler des raisonnements articulant les savoirs théoriques et thématiques de la psychologie et la sociologie; assimiler la littérature scientifique portant sur les comportements humains, qu'elle soit le résultat d'expérimentation, d'observation quantitative ou qualitative; effectuer une démarche de recherche qui s'appuiera sur un choix étendu de méthodologies, de méthodes et de techniques; développer des compétences en termes de flexibilité et de versatilité d'adaptation aux caractéristiques des personnes et des groupes sociaux en situation de travail.

Destinataires

Le programme vise une clientèle étudiante qui s'intéresse à une formation dans les deux disciplines ou ayant fréquenté l'une ou l'autre des deux disciplines et qui voudra, face au caractère éclaté des cheminements académiques en sciences humaines, se donner une formation plus systématique et cohérente dans ces deux disciplines fondamentales. Soulignons que ce baccalauréat prépare particulièrement aux études supérieures dans les programmes spécialisés de sociologie, de psychologie (recherche), de microsociologie et de psychologie sociale.

Structure du programme

Ce programme totalise 42 crédits obligatoires, 45 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 75

Bloc 75 A *obligatoire* *21 cr.*

Les bases disciplinaires de la psychologie et de la sociologie

	PSY	1075	3	AHE	1 js	Psychologie sociale
	PSY	1085	3	AH	1 j	L'apprentissage
	PSY	3022	3	AH	1 j	Histoire critique de la psychologie
	SOL	1003	3	A	1 j	Introduction à la sociologie du Québec
	SOL	1013	3	AH	1 j	Sociologie générale
+	SOL	1015	3	A	1 j	Histoire de la pensée sociale
	SOL	2511	3	A	1 j	Microsociologie

Bloc 75 B *obligatoire* *9 cr.*

Formation de base en méthodologie quantitative

	PSY	1004	3	AH	1 j	Analyses quantitatives en psychologie 1
	PSY	1006	3	AH	1 j	Méthodologie scientifique 1
+	SOL	2020	3	H	1 j	Statistique sociale avancée

Bloc 75 C *obligatoire* *6 cr.*

Formation de base en méthodologie qualitative

	SOL	1090	3	AH	1 j	Construction des données qualitatives
+	SOL	2090	3	A	1 j	Analyse des données qualitatives

Bloc 75 D *obligatoire* *6 cr.*

Synthèse bidisciplinaire : psychologie et sociologie

	PSY	2600	3	A	1 j	Bidisciplinarité : psychosociologie 1
+	SOL	3600	3	H	1 j	Bidisciplinarité : psychosociologie 2

Bloc 75 E *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Les connaissances fondamentales de la psychologie

	PSY	1045	3	AHE	1 j	Motivation et émotion
	PSY	1095	3	AHE	1 j	L'enfance
	PSY	1105	3	AHE	1 js	Psychologie de la personnalité
	PSY	2065	3	AHE	1 j	Processus cognitifs 1
	PSY	2115	3	AHE	1 js	Psychopathologie: introduction
	PSY	2127	3	AH	1 j	Psychologie et éducation
+	PSY	2128	3	AH	1 j	Psychologie et monde du travail

Bloc 75 F *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Les connaissances fondamentales de la sociologie

	SOL	1012	3	H	1 j	Inégalités sociales et marché du travail
	SOL	1016	3	AE	1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
	SOL	1150	3	A	1 j	Culture et société
+	SOL	2016	3	A	1 j	Durkheim et l'École française
+	SOL	2017	3	H	1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+	SOL	2027	3	A	1 j	Sociologie et société aux Etats-Unis

Bloc 75 G *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Individuation et vie sociale

	PSY	2044	3	H	1 j	Stress et anxiété
	PSY	2075	3	AE	1 j	Psychologie de l'environnement
	PSY	2078	3	A	1 j	Psychologie des femmes
	PSY	2084	3	H	1 j	Identités et interactions sociales
	PSY	2098	3	A	1 j	Sexualité et cycle de vie
+	PSY	3071	3	HE	1 js	Relations interpersonnelles
+	PSY	3079	3	H	1 j	Psychologie comparée des sexes

Bloc 75 H *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Groupes sociaux et relations intergroupes

	SOL	1967	3	H	1 j	Sociologie du vieillissement
	SOL	2104	3	H	1 j	Relations ethniques
	SOL	2410	3	A	1 j	Classes et mouvements sociaux
+	SOL	3402	3	A	1 j	Stratification et mobilité sociales
	SOL	3404	3	A	1 j	Rapport de genre et sexualités
	SOL	3406	3	H	1 j	Sociologie de la jeunesse
	SOL	3505	3	A	1 j	Sociologie : thèmes choisis

Bloc 75 I *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

L'approche psychologique et sociologique des champs d'activité humaine

	PSY	2048	3	H	1 j	Psychologie de la santé
+	PSY	3073	3	AH	1 s	Psychologie des groupes et équipes
	SOL	2015	3	H	1 j	Sociologie du travail
	SOL	2103	3	A	1 j	Sociologie de la santé
	SOL	2107	3	H	1 j	Sociologie politique
	SOL	2306	3	H	1 j	Sociologie des religions
	SOL	2403	3	H	1 j	Sociologie des organisations
	SOL	3102	3	H	1 j	Sociologie de l'éducation
	SOL	3405	3	H	1 j	Sociologie de l'économie sociale
	SOL	3503	3	H	1 j	Sociologie de la famille

Bloc 75 J *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Les démarches méthodologiques quantitatives et qualitatives

	IFT	1990	3	H	1 js	Informatique pour sciences sociales
+	SOL	3017	3	H	1 j	Méthodes de sondage
+	SOL	3025	3	H	1 j	Étude de cas
	SOL	3033	3	AHE	1 j	Stage en milieu de recherche 1
+	SOL	3055	3	A	1 j	Analyse multidimensionnelle
+	SOL	3075	3	A	1 j	Analyse des réseaux sociaux

Programme 1-101-7-0 Version 00

Module en relations ethniques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le principal objectif de ce module en relations ethniques est de sensibiliser les étudiants à la composition pluriethnique croissante du Québec et du Canada dans son ensemble et de rendre compte des dynamiques découlant des ajustements à faire dans l'emploi, l'éducation, les services de santé, le logement, les médias, la police, etc., en fonction de la réalité pluriethnique de la société.

Structure du programme

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 12 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *3 cr.*

	ETH	1000	3	H	1 j	L'ethnicité et ses frontières

Bloc 70 B *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

	ANT	1982	3	H	1 js	Groupes ethniques et anthropologie
	ANT	2042	3	H	1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
	CRI	3540	3	H	1 j	Les minorités et la question criminelle
	LCO	1010	3	H	1 j	Littérature et ethnicité
	LNG	2140	3	A	1 j	Questions de bilinguisme
	MSO	2100G	3	AHE	1 js	La santé et les groupes ethniques
	PHI	1400	3	A	1 j	Problèmes en éthique

PPL	2015	3	AHE	1 j s	Politiques et modèles d'intégration
PPL	2035	3	AHE	1 j s	Stratégies identitaires
PPL	3030	3	AHE	1 j s	Gestion de la diversité socioculturelle
PPL	3040	3	AHE	1 j s	Communication interculturelle
PSY	2084	3	H	1 j	Identités et interactions sociales
PSY	2990	3	AH	1 s	Identité et rapports interculturels
SOL	2104	3	H	1 j	Relations ethniques
SOL	3104	3	A	1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SVS	2745	3	A	1 j	Travail social et pluriethnicité

Programmes facultaires

Introduction

La mission interdisciplinaire de la Faculté des arts et des sciences l'a amenée à créer des programmes d'études dits facultaires, à savoir des programmes qui ne relèvent pas d'un département unique parce qu'ils font appel, dans des proportions appropriées, aux cours et aux ressources de deux ou de plusieurs départements, et dans certains cas à quelques cours ou ressources ad hoc.

Pour faciliter la recherche et les études interdisciplinaires, la Faculté a en outre créé cinq centres d'études dont certains gèrent des programmes facultaires.

Ces programmes sont regroupés ci-dessous en fonction de l'organisme qui en assume la gestion au nom de la Faculté. Il en est ainsi du Service d'accueil et de gestion des études, qui gère quelques programmes facultaires. D'autres programmes relèvent de la Direction des programmes de langues et cultures anglaises et étrangères. Certains programmes facultaires relèvent d'un centre d'études. Les programmes bidisciplinaires, quant à eux, sont présentés sous le département qui en assure la gestion.

Par ailleurs, la Faculté participe à des programmes interfacultaires, dont la gestion relève de la Faculté de l'éducation permanente ou de la Faculté de théologie qui ont pris l'initiative d'en susciter la création.

Service d'accueil et de gestion des études (SAGE)

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, rez-de-chaussée
Téléphone : 514-343-6521
Courriel : info-sage@umontreal.ca
www.sage.umontreal.ca

Les programmes facultaires gérés par le Service d'accueil et de gestion des études sont essentiellement des cadres flexibles permettant à l'étudiant de regrouper, d'une façon structurée et bien balisée, des enseignements pouvant relever d'un grand nombre des disciplines ou champs d'études de la Faculté. Ce sont l'Accès aux études universitaires, la Mineure arts et sciences, le Baccalauréat de 120 crédits : Année de transition, le Baccalauréat de 120 crédits : Structure d'accueil et l'Actualisation de formation.

Programme 1-955-4-0 Version 02

Accès aux études universitaires J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un maximum de 12 crédits par trimestre.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Lors de son premier trimestre, un étudiant à temps plein doit s'inscrire aux cours obligatoires FAS 1901 et FRA 1957G et choisir un maximum de deux cours parmi les cours à option du Bloc 70B ou du Bloc 70C. Lors de son deuxième trimestre, il complète sa formation en s'inscrivant au cours FRA1958G et en choisissant un maximum de 3 cours à option parmi ceux du Bloc 70B ou du Bloc 70C. Le choix des cours est fait en tenant compte des objectifs de formation et avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation du Service d'accueil et de gestion des études (SAGE). L'étudiant doit s'inscrire à un ou aux deux cours de français du bloc 70A ou sera autorisé à leur substituer des cours choisis dans le bloc B, selon son résultat au test de maîtrise du français (TFLM), test auquel sont soumis, en début de scolarité, tous les étudiants du programme, y compris ceux qui ont réussi le Test de français international (TFI).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, à son admission, a obtenu un score insuffisant au Test de français international (TFI), doit réussir le ou les cours de mise à niveau de sigle EDP (français langue seconde) imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente; les deux cours de sigle EDP les plus avancés seront substitués aux cours obligatoires de sigle FRA. L'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 doit se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il doit s'inscrire à un cours de mathématique préalable, considéré comme hors programme.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation.

Objectifs

Ce programme s'adresse à la personne qui ne possède pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études, ou qui possède une expérience de travail appropriée et qui souhaite acquérir une formation générale de base afin d'accéder éventuellement à la formation universitaire de son choix.

Destinataires

Le programme s'adresse au candidat ne répondant pas aux bases régulières d'admissibilité à un programme mais qui est titulaire du Diplôme d'études secondaires du Québec, ou d'un diplôme équivalent depuis au moins 4 ans, et qui possède des connaissances et une expérience appropriées aux études universitaires. Le candidat peut être invité à une entrevue et à subir des tests d'admission.

Structure du programme

Lors de son premier trimestre un étudiant à temps plein doit s'inscrire aux cours obligatoires FAS1901 et FRA1957G et choisir un maximum de deux cours parmi les cours à option du Bloc 70G ou du Bloc 70C. Lors de son deuxième trimestre, il complète sa formation en s'inscrivant au cours FRA1958G et en choisissant un maximum de 3 cours à option parmi ceux du Bloc 70B. Le choix des cours est fait en tenant compte des objectifs de formation et avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation du Service d'accueil et de gestion des études (SAGE). L'étudiant doit s'inscrire à un ou aux deux cours de français du bloc 70A ou sera autorisé à leur substituer des cours choisis dans le bloc C, selon son résultat au test de maîtrise du français (TFLM), test auquel sont soumis, en début de scolarité, tous les étudiants du programme, y compris ceux qui ont réussi le Test de français international (TFI).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *9 cr.*

FAS	1901	3	AH	1 j	Méthodologie en sciences humaines
FRA	1957G	3	AHE	1 j s	Grammaire 1 : analyse grammaticale
FRA	1958G	3	AHE	1 j s	Grammaire 2 : révision grammaticale

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Compléments de formation

ANT	1902	3	A	1 j	Éléments d'anthropologie
BIO	1953	3	AH	1 j	Origine et diversité du vivant
HST	1901	3	AH	1 j	Histoire contemporaine
MAT	1901	3	AH	1 j s	Compléments de mathématiques
MAT	1903	3	AHE	1 j	Calcul différentiel et intégral 1
MAT	1905	3	AH	1 j	Algèbre vectorielle et linéaire
+ MAT	1923	3	AHE	1 j	Calcul différentiel et intégral 2
POL	1901	3	AH	1 j	Dynamique de la vie politique
SOL	1901	3	AH	1 j	Introduction à la sociologie

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Formation générale

	ANG	1967	3	AHE 1	js	Intermediate Oral English 1
	DMO	1000	3	AH 1	js	Introduction à la démographie
	ECN	1000	3	AHE 1	js	Principes d'économie
+	ESP	1952	3	AHE 1	js	Espagnol intermédiaire
	ESP	1991	6	AHE 1	js	Espagnol élémentaire
	FAS	1000	3	A 1	js	Introduction à l'interculturel
	GEO	1212	3	A 1	j	Espaces, société, économie
	GEO	1312	3	A 1	j	Développement durable et environnement
	HAR	1200	3	H 1	js	Introduction à l'art moderne
	IFT	1800	3	AHE 1	js	Initiation à l'informatique
	IFT	1986	3	AHE 1	js	Traitement informatique des textes
	KIN	1970	3	HE 1	j	Activité physique, nutrition et santé
	LNG	1952	3	A 1	j	Analyse de textes et synthèse
	LNG	1953	3	H 1	j	Rédaction et argumentation
	POL	1953	3	AH 1	js	Institutions politiques Canada – Québec
	PSY	1951	3	AHE 1	j	Relations interpersonnelles
	PSY	1983	3	AH 1	j	Psychologie et comportement
	PSY	1989	3	AH 1	j	Stress et anxiété : introduction
	QCF	1960	3	HE 1	j	Culture et société, Québec contemporain
	REI	1000	3	A 1	j	Travail et industrialisation
	REI	1230	3	AH 1	j	Comportement organisationnel
	STT	1971	3	AHE 1	s	Introduction à la statistique

Programme individualisé 1-950-1-8 Version 00

Actualisation de formation

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
Le programme ne peut donner droit à un certificat.

Objectifs

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de 1er cycle d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou encore pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise. Le programme offre au candidat la possibilité de choisir des cours dans la banque de cours de la Faculté selon leur disponibilité. Ce choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique.

Structure du programme

Le programme comporte un nombre maximum de 24 crédits.

Cheminement

Les cours sont choisis dans la banque de cours des facultés et départements en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique. L'étudiant est soumis au règlement pédagogique.

Programme 1-960-4-0 Version 00

Mineure arts et sciences JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
À partir d'une documentation préparée à cette fin, l'étudiant choisit deux concentrations de cours. Une concentration comporte trois ou quatre cours d'une discipline, totalisant de 9 à 12 crédits. L'étudiant ne peut pas s'inscrire à plus de deux cours d'une même concentration par trimestre. Puis, il complète ce programme par des cours d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ce choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation.

L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat arts et sciences. La concentration choisie détermine si le programme est associé au secteur arts ou au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au Certificat d'études individualisées offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Définie à l'article 1.6 du Règlement pédagogique de la Faculté, la Mineure arts et sciences est un programme d'études personnalisé permettant à un étudiant de choisir des cours dans plusieurs champs disciplinaires.

À partir d'une documentation préparée à cette fin, l'étudiant choisit deux concentrations de cours. Une concentration comporte trois ou quatre cours d'une discipline, totalisant de 9 à 12 crédits. L'étudiant ne peut pas s'inscrire à plus de deux cours d'une même concentration par trimestre. Puis, il complète ce programme par des cours d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ce choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation.

L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

La mineure arts et sciences peut jouer le même rôle que les mineures homogènes (une seule discipline) à l'intérieur d'un baccalauréat, accompagnant soit une majeure, soit deux autres mineures; il ne peut s'associer, toutefois, au certificat d'études individualisées de la Faculté de l'éducation permanente. Comme les mineures homogènes, elle donne lieu à un certificat.

Structure

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 0 à option et 30 au choix. Des concentrations sont actuellement offertes en :

Anthropologie	Études russes
Biochimie	Géographie
Chimie	Grec ancien
Communication	Histoire
Criminologie	Histoire de l'art
Études allemandes	Informatique
Études anglaises	Linguistique
Études arabes	Littérature comparée
Études chinoises	Mathématiques
Études cinématographiques	Philosophie
Études classiques	Physique
Études est-asiatiques	Psychoéducation
Études françaises	Psychologie
Études hispaniques	Relations industrielles
Études italiennes	Science politique
Études japonaises	Sciences biologiques
Études latines	Sciences économiques
Études néo-helléniques	Service social
Études portugaises	Sociologie

Programme 1-950-1-9 Version 04

Baccalauréat 120 crédits : Année de transition J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit s'inscrire à un ou aux deux cours de français du bloc 01A ou sera autorisé à leur substituer des cours choisis dans les blocs de l'orientation choisie, selon son résultat au test de maîtrise du français (TFLM), test auquel sont soumis tous les étudiants du programme, en début de scolarité, y compris ceux qui ont réussi le Test de français international (TFI).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, à son admission, a obtenu un score insuffisant au Test de français international (TFI), doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau de sigle EDP (français langue seconde) imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente; les deux cours de sigle EDP les plus avancés seront substitués aux cours obligatoires de sigle FRA. L'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 doit se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il doit s'inscrire à un cours de mathématique préalable, considéré comme hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

Objectifs

Ce programme vise à habiliter l'étudiant à bien préparer ses études dans la discipline de son choix et à obtenir un baccalauréat après quatre années d'études, comme dans sa province ou son pays d'origine.

Destinataires

Ce programme permet à l'étudiant titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu hors Québec, soit d'une autre province canadienne soit de certains pays étrangers, de compléter sa formation générale et d'acquérir des compétences essentielles pour la réussite de son programme de premier cycle.

Structure du programme

L'année de transition totalise 30 crédits. Dans l'orientation Sciences humaines et sociales, l'année de transition comprend le segment 01 et le segment 71 avec 21 crédits de cours obligatoires, 3 à 9 crédits de cours à option et 0 à 6 crédits de cours au choix qui doivent être approuvés par les conseillers en formation.
Dans l'orientation Sciences, l'année de transition comprend le segment 01 et le segment 72, avec 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option. Pour poursuivre ses études dans un programme contingenté ou non contingenté, l'étudiant doit compléter l'année de transition selon les exigences du programme. L'étudiant qui se dirige vers un programme contingenté doit de plus se soumettre au processus de sélection propre à la discipline.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Propre aux deux orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *6 cr.*

Langue française

	FRA	1957G	3	AHE	1	js	Grammaire 1 : analyse grammaticale
	FRA	1958G	3	AHE	1	js	Grammaire 2 : révision grammaticale

Segment 71 Propre à l'orientation Sciences humaines et sociales

Bloc 71 A *obligatoire* *15 cr.*

Formation générale

	ECN	1901	3	AH	1	j	Initiation à l'économie
	FAS	1901	3	AH	1	j	Méthodologie en sciences humaines
	HST	1901	3	AH	1	j	Histoire contemporaine
	PHI	1901	3	AH	1	j	Pensée rationnelle et argumentation
	PSY	1901	3	AH	1	j	Introduction à la psychologie

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Compléments de formation

	ANT	1902	3	A	1	j	Éléments d'anthropologie
	BIO	1953	3	AH	1	j	Origine et diversité du vivant
	MAT	1903	3	AHE	1	j	Calcul différentiel et intégral 1
	MAT	1905	3	AH	1	j	Algèbre vectorielle et linéaire
+	MAT	1923	3	AHE	1	j	Calcul différentiel et intégral 2
	POL	1901	3	AH	1	j	Dynamique de la vie politique
	SOL	1901	3	AH	1	j	Introduction à la sociologie

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Formation générale

	DMO	1000	3	AH	1	js	Introduction à la démographie
	ECN	1000	3	AHE	1	js	Principes d'économie
	FAS	1000	3	A	1	js	Introduction à l'interculturel
	GEO	1212	3	A	1	j	Espaces, société, économie
	GEO	1312	3	A	1	j	Développement durable et environnement
	IFT	1800	3	AHE	1	js	Initiation à l'informatique
	IFT	1986	3	AHE	1	js	Traitement informatique des textes
	LNG	1952	3	A	1	j	Analyse de textes et synthèse
	LNG	1953	3	H	1	j	Rédaction et argumentation
	QCF	1960	3	HE	1	j	Culture et société, Québec contemporain
	REI	1000	3	A	1	j	Travail et industrialisation
	REI	1230	3	AH	1	j	Comportement organisationnel
	STT	1971	3	AHE	1	s	Introduction à la statistique

Segment 72 Propre à l'orientation Sciences

Bloc 72 A *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Biologie

	BIO	1953	3	AH	1	j	Origine et diversité du vivant
+	BIO	1954	3	AHE	1	j	La cellule et l'uniformité du vivant

Bloc 72 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Chimie

	CHM	1963	3 AH 1 j	Chimie générale
	CHM	1982	3 AHE 1 j	Chimie organique

Bloc 72 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Mathématiques

	MAT	1903	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 1
	MAT	1905	3 AH 1 j	Algèbre vectorielle et linéaire
+	MAT	1923	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 2

Bloc 72 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Physique

	PHY	1901	3 AH 1 j	Mécanique et physique moderne
	PHY	1902	3 AHE 1 j	Électricité et optique

Programme 1-950-1-5 Version 03

Baccalauréat 120 crédits : Structure d'accueil J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

L'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 doit se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il doit s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

Objectifs

Ce programme offre au candidat avec DEC la possibilité de compléter une formation générale en sciences et lui permet de s'inscrire aux cours préalables donnant accès aux programmes de sciences ou de sciences de la santé de premier cycle de son choix.

Structure du programme

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Langue française

	FRA	1957G	3 AHE 1 js	Grammaire 1 : analyse grammaticale
	FRA	1958G	3 AHE 1 js	Grammaire 2 : révision grammaticale
+	FRS	1240	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 4
+	FRS	1252	3 AHE 1 js	Communication écrite. Intermédiaire 2
+	FRS	1262	3 AHE 1 js	Grammaire et expression écrite. Avancé 1

Segment 72

Bloc 72 A *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Biologie

	BIO	1953	3 AH 1 j	Origine et diversité du vivant
+	BIO	1954	3 AHE 1 j	La cellule et l'uniformité du vivant

Bloc 72 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Chimie

	CHM	1963	3 AH 1 j	Chimie générale
	CHM	1982	3 AHE 1 j	Chimie organique

Bloc 72 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Mathématique

	MAT	1903	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 1
	MAT	1905	3 AH 1 j	Algèbre vectorielle et linéaire
+	MAT	1923	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 2

Bloc 72 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Physique

	PHY	1901	3 AH 1 j	Mécanique et physique moderne
	PHY	1902	3 AHE 1 j	Électricité et optique

Direction de l'enseignement des langues et cultures étrangères (DELCÉ)

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8101
Téléphone : 514-343-6111, poste 3886
Télécopieur : 514-343-2255

Introduction

La Direction de l'enseignement des langues et cultures étrangères (DELCÉ) coordonne les cours des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, catalan, espagnol, grec moderne, italien, portugais, russe. Ces cours, de niveaux élémentaire, intermédiaire et avancé, abordent les différents aspects de la langue parlée et écrite. L'approche pédagogique s'inspire de la recherche linguistique, littéraire et didactique, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Ces cours s'adressent aux étudiants de toutes les facultés, des Écoles affiliées ainsi qu'aux étudiants libres.

La DELCÉ gère également 15 programmes facultaires dans le domaine des langues et cultures étrangères : études arabes (mineure), études italiennes (majeure et mineure), études latino-américaines (mineure), études néohelléniques (mineure), langue portugaise et cultures lusophones (mineure), ainsi que les neuf modules en langue et culture correspondant aux neuf langues enseignées. Les programmes facultaires gérés par la DELCÉ ont pour objet une région ou une culture dont on approfondit la connaissance et la compréhension grâce à l'apport de plusieurs disciplines des lettres et sciences humaines et sociales.

Les langues asiatiques ainsi que les programmes en études est-asiatiques relèvent du Centre d'études de l'Asie de l'Est (CÉTASE). Le Centre d'études classiques gère tout ce qui touche les langues anciennes (grec ancien et latin classique).

Responsable facultaire en enseignement des langues
Annie Desnoyers, M.A. linguistique (Montréal)

Responsable des cours de langue allemande
Hildegard Grüter, Ph. D. littérature allemande (Montréal)

Responsable des cours de langue anglaise
Sorel Friedman, Ph. D. littérature comparée (McGill), lauréate du Prix 3M du Canada pour l'excellence en enseignement

Responsable des cours de langue arabe
N.

Responsable des cours de langue espagnole
Oro Anahory-Librowicz, Ph. D. langue et littérature espagnoles (Columbia), M.A. art dramatique (UQÀM), licence ès lettres (Paris), médaillée par le roi d'Espagne

Responsable des cours de langue italienne
N.

Programme 1-117-4-0 Version 03

Mineure en études arabes JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en études arabes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme d'études arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire, la vie sociale et l'activité politique propres aux 22 pays arabes, peuplés de plus de 220 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'« ouverture sur le monde ». Cette mineure peut être associée à diverses majeures dans des disciplines portant sur les langues et les littératures, les sciences humaines et les sciences sociales. La mineure permet ainsi de donner à la formation dans la discipline choisie une orientation ou une application spécifique au monde arabe. Le programme s'adresse autant à ceux qui envisagent de faire des études avancées après le premier cycle qu'à ceux qui entendent exercer une activité professionnelle à caractère international dans la fonction publique, l'entreprise, les organisations internationales, les ONG, etc.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *6 cr.*

Fondements

ARA	1001	3	A	1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA	1002	3	H	1 s	Introduction au monde arabe 2

Bloc 70 B *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Langue

	ARA	1951	6	A	2 j	Arabe élémentaire
+	ARA	1952	3	AH	1 js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1 js	Arabe avancé
	ARA	1991	6	AHE	1 js	Arabe élémentaire

Bloc 70 C *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Le monde arabe

	ANT	3861	3	A	1 js	Le monde arabo-musulman
	ARA	2050	3	AHE	1 j	Littérature arabe
	ARA	2060	3	E	1 s	Le monde arabe contemporain
	ECN	1966	3	H	1 s	Économie du monde arabe
	HST	2623	3	H	1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
	PHI	3870	3	A	1 j	Philosophie médiévale arabe et juive
+	POL	2840	3	AH	1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
	SOL	2050	3	E	1 j	Sociologie du monde arabe
	SRL	1090	3	AHE	1 js	L'islam

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes

FRA	2141	3	H	1 j	Littérature maghrébine
GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
PHI	3805	3	H	1 j	Aristote : éthique et politique
SRL	2025	3	AHE	1 js	Histoire religieuse du Québec

Programme 1-110-2-0 Version 07

Majeure en études italiennes JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme du Majeure en études italiennes est un programme de langue, de littérature et de civilisation, à caractère interdisciplinaire car il offre aux étudiants la possibilité de choisir des cours dans d'autres départements. Le programme vise à fournir une appréciation nuancée de la langue italienne ainsi qu'une approche linguistique, historique, culturelle, sociale et littéraire. Il prépare l'étudiant à s'insérer dans un contexte professionnel au niveau local ou international.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A *obligatoire* *6 cr.*

Civilisation

	ITL	1120	3	A	1 j	Introduction à la culture italienne
+	ITL	2195	3	AH	1 j	Société et culture en Italie

Bloc 72 B *option* *minimum 15 cr., maximum 24 cr.*

Langue

+	ITL	1070	3	AH	1 js	Grammaire avancée 1
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
	ITL	1991	6	AHE	1 js	Italien élémentaire
+	ITL	2030	3	AH	1 j	Stylistique et composition italiennes
+	ITL	2040	3	HE	1 j	Italien parlé
+	ITL	2070	3	AH	1 j	Grammaire avancée 2
+	ITL	3002	3	AH	1 js	Version
+	ITL	3020	3	AH	1 j	Langue et culture en Italie

Bloc 72 C *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Littérature et société

	ITL	1141	3	AH	1 j	Introduction à la littérature italienne
+	ITL	2110	3	A	1 s	Le roman italien contemporain
+	ITL	2120	3	H	1 j	Le théâtre italien du XXe siècle
+	ITL	2150	3	H	1 s	La poésie italienne du XXe siècle
	ITL	2160	3	AH	1 j	Cinéma et littérature après 1945
	ITL	2270	3	A	1 js	Italie-Québec: Parcours interculturels
+	ITL	3075	3	AH	1 j	Grands courants littéraires en Italie

Bloc 72 D *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

L'Italie dans la Méditerranée

	ANT	3861	3	A	1 js	Le monde arabo-musulman
	ANT	3867	3	E	1 j	Culture et société italienne
	ARA	2050	3	AHE	1 j	Littérature arabe
	ESP	1215	3	A	1 j	Civilisation espagnole
	ESP	2400	3	A	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
	GRM	1201	3	AH	1 s	Cinéma grec
	HST	2127	3	H	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
	HST	2284	3	A	1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
+	ITL	2880	3	AHE	1 js	L'Italie méditerranéenne
	LCO	3521	3	A	1 j	Littératures italiennes et comparées

Bloc 72 E *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Les arts

HAR	1090	3	A	1 js	La Renaissance : une définition
HAR	2090	3	H	1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR	2360	3	AH	1 js	Les avant-gardes historiques
HAR	3420	3	H	1 js	L'art de la Renaissance à Venise
MUL	1104	3	AH	1 j	Histoire de la musique 2
MUL	1105	3	AH	1 j	Histoire de la musique 3
PHI	2255	3	A	1 j	Théories esthétiques

Bloc 72 Y *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes

HGL	1031	3	A	1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST	1932	3	H	1 s	Le Moyen Âge occidental
HST	1941	3	A	1 s	L'époque moderne
HST	2108	3	A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST	2109	3	H	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST	2282	3	H	1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
LCO	1008	3	A	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO	2011	3	H	1 js	Études comparatives des récits
LCO	2040	3	H	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO	3010	3	H	1 js	Théories de la littérature
LNG	2340	3	A	1 j	Langues secondes
TRA	2115	3	H	1 j	Histoire de la traduction
TRA	3075	3	A	1 j	Traduction et cultures
TRA	3125	3	A	1 j	Théories contemporaines de la traduction

Programme 1-110-4-0 Version 07

Mineure en études italiennes JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A *obligatoire* *3 cr.*

Civilisation

	ITL	1120	3	A	1 j	Introduction à la culture italienne

Bloc 72 B *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Langue

+	ITL	1070	3	AH	1 js	Grammaire avancée 1
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
	ITL	1991	6	AHE	1 js	Italien élémentaire
+	ITL	2030	3	AH	1 j	Stylistique et composition italiennes
+	ITL	2040	3	HE	1 j	Italien parlé

Bloc 72 C *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Lettres et société

	ANT	3867	3	E	1 j	Culture et société italienne
	HAR	1090	3	A	1 js	La Renaissance : une définition
	HAR	2090	3	H	1 js	L'art de la Renaissance à Rome
	HAR	3420	3	H	1 js	L'art de la Renaissance à Venise
	HST	2127	3	H	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
	HST	2284	3	A	1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
	ITL	1141	3	AH	1 j	Introduction à la littérature italienne
+	ITL	2110	3	A	1 s	Le roman italien contemporain
+	ITL	2120	3	H	1 j	Le théâtre italien du XXe siècle
+	ITL	2150	3	H	1 s	La poésie italienne du XXe siècle
	ITL	2160	3	AH	1 j	Cinéma et littérature après 1945

+	ITL	2195	3	AH	1 j	Société et culture en Italie
	ITL	2270	3	A	1 js	Italie-Québec: Parcours interculturels
+	ITL	2880	3	AHE	1 js	L'Italie méditerranéenne

Bloc 72 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Disciplines connexes

HGL	1031	3	A	1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST	1932	3	H	1 s	Le Moyen Âge occidental
HST	1941	3	A	1 s	L'époque moderne
HST	2282	3	H	1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
LCO	1008	3	A	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO	2011	3	H	1 js	Études comparatives des récits
LCO	2040	3	H	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO	3010	3	H	1 js	Théories de la littérature
LNG	2340	3	A	1 j	Langues secondes

Programme 1-092-4-0 Version 02

Mineure en études latino-américaines JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant qui a déjà une bonne connaissance de la langue espagnole ou de la langue portugaise peut, avec l'accord du responsable, remplacer les crédits du bloc 70 E par autant de crédits choisis parmi les cours d'autres blocs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en études latino-américaines. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme se caractérise par une approche multidisciplinaire et des enseignements centrés sur une région particulière. Il offre aux étudiants la possibilité d'acquérir une meilleure connaissance de l'Amérique latine. Il vise à offrir une formation polyvalente qui mène au marché du travail (fonction publique, communications, coopération internationale, affaires et enseignement).

Structure du programme

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *3 cr.*

Fondements

LAA	1101	3	H	1 js	Amérique latine : cours synthèse

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Aires culturelles

+	ANT	3858	3	H	1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
	ANT	3859	3	A	1 j	Cultures mésoaméricaines

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Histoire

ESP	1317	3	H	1 j	Civilisation hispano-américaine 1
HST	1044	3	H	1 j	Introduction à l'Amérique latine

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Économie et société

ECN	1971	3	AH	1 s	Économie de l'Amérique latine
POL	2830	3	AH	1 j	L'Amérique latine

Bloc 70 E *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Langues

+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
+	PTG	1952	3	AH	1 js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1 js	Portugais avancé

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Histoire et développement

HST	2351	3	A	1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST	2352	3	H	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
POL	3830	3	AHE	1 j	Développement et politique au Mexique
POL	3861	3	AHE	1 j	L'intégration nord-américaine

Bloc 70 G *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Arts, cultures et littératures

+	ANT	2220	3	H	1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
	ANT	3881	3	A	1 j	Mésoamérique ancienne
+	ESP	1325	3	H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
+	ESP	1327	3	H	1 j	Civilisation hispano-américaine 2
	ESP	2300	3	H	1 j	Voix de l'Amérique latine
	ESP	2400	3	A	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
+	ESP	3311	3	H	1 j	Littérature de la Conquête
+	ESP	3312	3	H	1 j	Littérature de l'Indépendance
+	ESP	3324	3	H	1 j	Roman et conte hispano-américains
+	ESP	3326	3	A	1 j	Narration et théâtre hispano-américains
+	ESP	3355	3	H	1 j	Littérature hispano-américaine
+	ESP	3550	3	A	1 j	L'espagnol d'Amérique
	HAR	2201	3	AH	1 js	Art et architecture : Premières nations
	HAR	2510	3	H	1 j	L'art baroque en Amérique latine
	PTG	1220	3	H	1 js	Introduction à la culture brésilienne

Bloc 70 H *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Croissance et développement

	ANT	3044	3	H	1 js	Anthropologie et développement
	DMO	1010	3	A	1 j	Problèmes de population contemporains
+	GEO	2212	3	H	1 j	Dynamique territoriale et développement
	POL	2606	3	AH	1 j	Économie politique internationale
	POL	3602	3	AH	1 j	Politique et mondialisation des marchés
	SOL	3201	3	H	1 j	Sociologie du développement

Programme 1-130-5-0 Version 00

Certificat en études néohelléniques JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue grecque moderne doit remplacer les 12 crédits des cours GRM 1951, 1952, 1953 et 1991 en tout ou en partie selon le niveau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours des blocs 72 B.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en études néo-helléniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs
Le programme est multidisciplinaire et trilingue. Il a pour but de former des néo-hellénistes compétents dans plusieurs sphères d'activités : enseignement de la langue, de la littérature, de l'histoire ou de la civilisation de la Grèce moderne dans les écoles hellénophones de Montréal, dans le domaine de la recherche universitaire de ces mêmes disciplines ou dans le domaine des services offerts à la communauté.

Destinataires
Le programme d'études néo-helléniques propose un éventail de cours apte à répondre aux besoins de trois clientèles : les étudiants débutants francophones, les étudiants débutants anglophones, les étudiants hellénophones.

Structure du programme
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Il intègre des cours offerts à l'Université McGill et à l'Université Concordia.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Langue

	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
+	GRM	1952	3	H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	H	1 js	Grec moderne avancé
	GRM	1991	6	A	1 js	Grec moderne élémentaire
	MCG	2300	6	A	2 j	Introductory Modern Greek (anglais)
	MCG	3310	3	A	1 j	Intermediate Modern Greek (anglais)
	MCG	3350	3	H	1 j	Intermediate Modern Greek (anglais)

Bloc 72 B *option* *minimum 15 cr., maximum 27 cr.*

Lettres et civilisation

	CON	3160	3	A	1 j	History: The Byzantine Empire, 602-1056
	CON	3180	3	H	1 j	History: The Byzantine Empire, 1056-1453
	GRM	1001	3	A	1 js	Littérature néo-hellénique
	GRM	1201	3	AH	1 s	Cinéma grec
+	GRM	3000	3	AH	1 js	Programme de lecture
	GRM	3005	3	AH	1 s	Prose néo-hellénique
	GRM	3006	3	AH	1 s	Poésie néo-hellénique
	GRM	3100	3	AH	1 s	Traduction littéraire grec-français
	HST	2215	3	A	1 j	Histoire des Balkans
	HST	2251	3	A	1 s	Histoire de la Grèce moderne
	HST	2282	3	H	1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
	MCG	3320	3	A	1 j	The Modern Greek Novel (grec)
	MCG	3330	3	A	1 j	Modern Greek Poetry (grec)

Programme 1-091-4-0 Version 00

Mineure en langue portugaise et cultures lusophones JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en langue portugaise et cultures lusophones.

Objectifs
La Mineure en langue portugaise et cultures lusophones offre aux étudiants une bonne formation en langue portugaise (compréhension orale et écrite et expression orale et écrite). Elle vise également à familiariser les étudiants avec les cultures et les littératures du Portugal et du Brésil, sans oublier les autres pays lusophones d'Afrique et d'Asie. Le programme peut être combiné à d'autres programmes de mineures ou de majeures (littératures, histoire, etc.) pour l'obtention d'un baccalauréat. Le programme s'adresse autant à ceux qui envisagent de faire des études avancées qu'à ceux qui entendent exercer une activité professionnelle à caractère international.

Structure du programme
Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *3 cr.*

Fondements

	PTG	1100	3	H	1 js	La lusophonie : cours synthèse

Bloc 70 B *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Connaissances langagières

	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1 js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1 js	Portugais avancé
+	PTG	1954	3	AH	1 js	Portugais idiomatique et composition

+	PTG	1955	3	AH	1	js	Portugais: communication orale et écrite
	PTG	1991	6	AHE	1	js	Portugais élémentaire
+	PTG	2050	3	AH	1	js	Portugais : langue étrangère

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Cultures et littératures

PTG	1210	3	AH	1	js	Introduction à la culture portugaise
PTG	1220	3	H	1	js	Introduction à la culture brésilienne
PTG	2010	3	AH	1	j	Littérature portugaise
PTG	2020	3	AH	1	j	Littérature brésilienne

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes

+	ANT	3858	3	H	1	j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
	ECN	1971	3	AH	1	s	Économie de l'Amérique latine
	HAR	2510	3	H	1	j	L'art baroque en Amérique latine
	HST	1044	3	H	1	j	Introduction à l'Amérique latine
	HST	2282	3	H	1	j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
	HST	2351	3	A	1	j	Amérique latine à l'époque coloniale
	LAA	1101	3	H	1	js	Amérique latine : cours synthèse
	POL	2830	3	AH	1	j	L'Amérique latine
	POL	3851	3	AHE	1	j	Intégration européenne

Programme 1-085-7-0 Version 00

Module en langue et culture allemandes JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Le module en langue et culture allemandes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires
Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture allemandes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

	ALL	1951	6	A	2	js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1	js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1	js	Allemand avancé 2
	ALL	1979	3	AE	1	js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1	js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1	js	Lecture en allemand 2
+	ALL	1983	3	E	1	j	Lecture en allemand 3
	ALL	1991	6	AHE	1	js	Allemand élémentaire

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Culture

ALL	1210	3	H	1	j	Textes littéraires et scientifiques
ALL	1310	3	A	1	j	Civilisation allemande
ALL	2200	3	A	1	j	Introduction à la littérature allemande
ALL	2214	3	H	1	j	Panorama de la littérature allemande
ALL	2321	3	H	1	j	Panorama du cinéma allemand
ALL	2331	3	A	1	j	Actualités allemandes 1
ALL	3332	3	A	1	j	Actualités allemandes 2
HST	1942	3	H	1	s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST	2275	3	A	1	j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
POL	1954	3	AH	1	js	Politique internationale

Programme 1-135-7-0 Version 00

Module en langue et culture anglaises JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Le module en langue et culture anglaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires
Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture anglaises. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

ANG	1051	3	A	1	j	English Phonetics and Pronunciation
ANG	1101	3	A	1	j	English Composition 1
ANG	1101T	3	AHE	1	j	English Composition

+	ANG	1102	3	H	1 j	English Composition 2
+	ANG	1103	3	A	1 j	English Composition 3
+	ANG	1104	3	H	1 j	English Composition 4
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	1971	3	AH	1 j	Reading for the Humanities
+	ANG	1972	3	H	1 j	Business Reading
+	ANG	1973	3	AH	1 j	Reading for the Social Sciences
+	ANG	1974	3	AHE	1 j	Reading for the Sciences
+	ANG	1975	3	HE	1 js	Advanced Reading
+	ANG	1991	3	A	1 j	Business Writing 1
+	ANG	1991T	3	A	1 j	Business Writing 1
+	ANG	1992	3	AH	1 j	Business Writing 2
+	ANG	1993	3	H	1 j	Scientific Writing 1
+	ANG	1994	3	H	1 j	Scientific Writing 2
+	ANG	2051	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 1
+	ANG	2052	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 2

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Culture

ANG	1021	3	H	1 j	Contemporary British and Irish Culture
ANG	1022	3	AH	1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG	1023	3	A	1 j	Contemporary American Culture
LNG	1131	3	A	1 j	Linguistic Introduction to English

Programme 1-117-7-0 Version 00

Module en langue et culture arabes JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de neuf crédits par trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Le module en langue et culture arabes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires
Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture arabes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

	ARA	1951	6	A	2 j	Arabe élémentaire
+	ARA	1952	3	AH	1 js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1 js	Arabe avancé
	ARA	1991	6	AHE	1 js	Arabe élémentaire

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Culture

	ANT	3861	3	A	1 js	Le monde arabo-musulman
	ARA	1001	3	A	1 s	Introduction au monde arabe 1
	ARA	1002	3	H	1 s	Introduction au monde arabe 2
	ARA	2050	3	AHE	1 j	Littérature arabe
	ARA	2060	3	E	1 s	Le monde arabe contemporain
	ECN	1966	3	H	1 s	Économie du monde arabe
	HST	2623	3	H	1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
+	POL	2840	3	AH	1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
	SOL	2050	3	E	1 j	Sociologie du monde arabe
	SRL	1090	3	AHE	1 js	L'islam

Programme 1-104-7-0 Version 00

Module en langue et culture catalanes JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Le module en langue et culture catalanes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement en langue et culture catalanes.

Destinataires
Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture catalanes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

	CTL	1951	6	A	2 js	Catalan élémentaire
	CTL	1952	3	AHE	1 js	Catalan intermédiaire

+	CTL	1953	3	AHE	1	js	Catalan avancé
	CTL	1991	6	AHE	1	js	Catalan élémentaire

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Culture

ANT	1611	3	H	1	j	Langage, culture, société
CTL	1120	3	A	1	js	Introduction à la culture catalane
ESP	1215	3	A	1	j	Civilisation espagnole
POL	3851	3	AHE	1	j	Intégration européenne

Programme 1-105-7-0 Version 00

Module en langue et culture hispaniques JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Le module en langue et culture hispaniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires
Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture hispaniques. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

+	ESP	1952	3	AHE	1	js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1	js	Espagnol avancé
	ESP	1991	6	AHE	1	js	Espagnol élémentaire
	ESP	1994	6	AHE	1	js	Espagnol élémentaire et intermédiaire
+	ESP	1996	6	AHE	1	j	Espagnol intermédiaire et avancé
+	ESP	2510	3	AHE	1	j	Pratique orale de l'espagnol

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Culture

+	ANT	3858	3	H	1	j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
	ANT	3859	3	A	1	j	Cultures mésoaméricaines
	ESP	1215	3	A	1	j	Civilisation espagnole
	ESP	1317	3	H	1	j	Civilisation hispano-américaine 1
+	ESP	1325	3	H	1	j	Littérature hispano-américaine: panorama
+	ESP	1327	3	H	1	j	Civilisation hispano-américaine 2
	ESP	2300	3	H	1	j	Voix de l'Amérique latine
	ESP	2400	3	A	1	j	Cinéma et littératures hispaniques
	HAR	2201	3	AH	1	js	Art et architecture : Premières nations
	HAR	2510	3	H	1	j	L'art baroque en Amérique latine
	HAR	3131	3	A	1	j	La peinture espagnole du Siècle d'or
	HST	1044	3	H	1	j	Introduction à l'Amérique latine
	POL	2830	3	AH	1	j	L'Amérique latine

Programme 1-110-7-0 Version 00

Module en langue et culture italiennes JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Le module en langue et culture italiennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires
Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture italiennes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

+	ITL	1070	3	AH	1	js	Grammaire avancée 1
+	ITL	1952	3	AHE	1	js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1	js	Italien avancé
	ITL	1991	6	AHE	1	js	Italien élémentaire
+	ITL	2040	3	HE	1	j	Italien parlé

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Culture

	HAR	1090	3	A	1	js	La Renaissance : une définition
	HAR	2090	3	H	1	js	L'art de la Renaissance à Rome
	HAR	3420	3	H	1	js	L'art de la Renaissance à Venise
	HST	1941	3	A	1	s	L'époque moderne
	ITL	1120	3	A	1	j	Introduction à la culture italienne
	ITL	1141	3	AH	1	j	Introduction à la littérature italienne
+	ITL	2110	3	A	1	s	Le roman italien contemporain

ITL	2160	3	AH	1 j	Cinéma et littérature après 1945
ITL	2270	3	A	1 js	Italie-Québec: Parcours interculturels

Programme 1-092-7-0 Version 00

Module en langue et culture luso-brésiliennes JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Le module en langue et culture luso-brésiliennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires
Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture luso-brésiliennes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1 js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1 js	Portugais avancé
+	PTG	1954	3	AH	1 js	Portugais idiomatique et composition
+	PTG	1955	3	AH	1 js	Portugais: communication orale et écrite
	PTG	1991	6	AHE	1 js	Portugais élémentaire

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Culture

+	ANT	3858	3	H	1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
	ECN	1971	3	AH	1 s	Économie de l'Amérique latine
	HAR	2510	3	H	1 j	L'art baroque en Amérique latine
	HST	1044	3	H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
	HST	2351	3	A	1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
	LAA	1101	3	H	1 js	Amérique latine : cours synthèse
	POL	2830	3	AH	1 j	L'Amérique latine
	PTG	1210	3	AH	1 js	Introduction à la culture portugaise
	PTG	1220	3	H	1 js	Introduction à la culture brésilienne

Programme 1-130-7-0 Version 00

Module en langue et culture néohelléniques JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Le module en langue et culture néo-helléniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires
Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture néo-helléniques. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
+	GRM	1952	3	H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	H	1 js	Grec moderne avancé
	GRM	1991	6	A	1 js	Grec moderne élémentaire

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Culture

	GRM	1001	3	A	1 js	Littérature néo-hellénique
	GRM	1201	3	AH	1 s	Cinéma grec
	HST	2215	3	A	1 j	Histoire des Balkans
	HST	2251	3	A	1 s	Histoire de la Grèce moderne
	POL	3851	3	AHE	1 j	Intégration européenne

Programme 1-121-7-0 Version 00

Module en langue et culture russes JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Le module en langue et culture russes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires
Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture russes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Langue

	RUS	1951	6	A	2 js	Russe élémentaire
+	RUS	1952	3	AH	1 s	Russe intermédiaire
+	RUS	1953	3	AH	1 s	Russe avancé
	RUS	1991	6	AHE	1 js	Russe élémentaire

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Culture

ECN	1970	3	A	1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
HST	2212	3	A	1 j	Histoire de l'Union soviétique
POL	2280	3	AH	1 j	Le système politique de la Russie
POL	2281	3	AH	1 j	La communauté des États indépendants
POL	2801	3	AH	1 j	La politique étrangère de la Russie
RUS	2050	3	H	1 js	Civilisation russe

Programmes des Centres d'études

Centre canadien d'études allemandes et européennes

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 525
Directeur : Philippe Despoix (littérature comparée)
Téléphone : 514-343-6763
Télécopieur : 514-343-7187
Courriel : cceae@umontreal.ca
www.cceae.umontreal.ca

Le Centre canadien d'études allemandes et européennes, fondé en 1997 grâce à l'initiative de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD), relève conjointement de l'Université de Montréal et de l'Université York (Toronto). Il a pour objectif de développer la recherche et l'enseignement universitaire en études allemandes et européennes sur une base interdisciplinaire.

Une trentaine de professeurs de plusieurs facultés, départements et universités participent aux activités de recherche du Centre.

Le Centre offre deux programmes : la Mineure en études européennes et le Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen (cycles supérieurs).

Programme 1-108-4-0 Version 00

Mineure en études européennes J

Directeur : Philippe Despoix (littérature comparée)

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en études européennes. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs
L'objectif principal du programme est de sensibiliser l'étudiant aux spécificités historiques et actuelles de l'Europe comme aire géographique, culturelle, sociale, économique et politique. Il devra comprendre les processus ayant généré cette spécificité et qui se poursuivent dans l'intégration européenne avec sa création de nouvelles formes de citoyenneté, d'identité et d'organisation sociopolitique. Parallèlement, l'étudiant sera amené à reconnaître l'interdépendance des processus culturel, social, politique et économique et ainsi dépasser le cloisonnement disciplinaire. À la fin du programme, l'étudiant devrait avoir une connaissance intégrée de la réalité européenne dont il pourra se servir dans une profession appliquée ou aux études supérieures.

Structure du programme
Ce programme totalise 3 crédits obligatoires et 27 à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *3 cr.*

Introduction aux études européennes

EAE	1000	3	A	1 j	Introduction aux études européennes

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

Politique, société et économie en Europe

ECN	1967	3	A	1 s	Économie de l'Europe
ECN	1970	3	A	1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
GEO	3452	3	H	1 j	L'Union européenne
HST	2256	3	A	1 j	Histoire économique de l'Europe
POL	2250	3	AH	1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL	2350	3	AH	1 j	Systèmes politiques européens

	POL	3410	3	AH	1 j	Les modernisations politiques en Europe
	POL	3851	3	AHE	1 j	Intégration européenne

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Histoire et cultures européennes

	ANT	3850	3	A	1 j	Anthropologie de l'Europe
	ESP	2400	3	A	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
	HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
	HAR	1630	3	H	1 j	Figuration et abstraction (1900-1950)
	HAR	2252	3	A	1 j	L'art des Lumières
	HST	1941	3	A	1 s	L'époque moderne
	HST	1942	3	H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
	LCO	1020	3	A	1 j	Littérature comparée et philosophie
	LCO	3020	3	AH	1 j	Littérature et diversité humaine
	LSL	3082	3	H	1 s	Aperçu des littératures slaves
	MUL	1107	3	AH	1 j	Histoire de la musique 5
	PHI	1520	3	H	1 j	Introduction à la métaphysique
	PHI	2615	3	H	1 j	Philosophie des Lumières
	PHI	3460	3	H	1 js	Histoire de la philosophie politique

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Cours monographiques sur les pays de l'Europe

	ALL	1310	3	A	1 j	Civilisation allemande
	ANG	1021	3	H	1 j	Contemporary British and Irish Culture
	ESP	1215	3	A	1 j	Civilisation espagnole
	HST	2212	3	A	1 j	Histoire de l'Union soviétique
	HST	2262	3	H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
	HST	2267	3	H	1 s	Histoire de la France contemporaine
	HST	2275	3	A	1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
	HST	2284	3	A	1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
	ITL	1120	3	A	1 j	Introduction à la culture italienne
	PHI	2405	3	A	1 j	Théories éthiques modernes
	POL	2110	3	AH	1 j	La France
	POL	2280	3	AH	1 j	Le système politique de la Russie
	POL	2281	3	AH	1 j	La communauté des États indépendants
	PTG	1210	3	AH	1 js	Introduction à la culture portugaise
	RUS	1050	3	A	1 j	Russie ancienne et moderne: introduction

Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Langues européennes

	ALL	1011	3	A	1 j	Cours pratique d'allemand 1
	ALL	1012	3	A	1 j	Cours pratique d'allemand 2
	ALL	1014	3	A	1 j	Grammaire fondamentale 1
	ALL	1015	3	A	1 j	Grammaire fondamentale 2
	ALL	1090	3	H	1 j	Grammaire fondamentale 3
	ALL	1110	3	H	1 j	Allemand écrit
	ALL	1210	3	H	1 j	Textes littéraires et scientifiques
	ALL	1380	3	H	1 j	Allemand moderne parlé
	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1 js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1 js	Allemand avancé 2
	ALL	1979	3	AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1 js	Lecture en allemand 2
+	ALL	1983	3	E	1 j	Lecture en allemand 3
	ALL	2010	3	A	1 j	Grammaire approfondie
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	ESP	1991	6	AHE	1 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1996	6	AHE	1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+	ESP	2510	3	AHE	1 j	Pratique orale de l'espagnol
+	ESP	2525	3	AHE	1 j	Composition espagnole 1
+	ESP	2535	3	H	1 j	Composition espagnole 2
+	ESP	2536	3	AH	1 j	Grammaire avancée
+	ESP	3610	3	H	1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)
+	ITL	1070	3	AH	1 js	Grammaire avancée 1
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
	ITL	1991	6	AHE	1 js	Italien élémentaire
+	ITL	2040	3	HE	1 j	Italien parlé
+	ITL	2070	3	AH	1 j	Grammaire avancée 2
	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1 js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1 js	Portugais avancé
+	PTG	1954	3	AH	1 js	Portugais idiomatique et composition
+	PTG	1955	3	AH	1 js	Portugais: communication orale et écrite
	RUS	1010	6	A	1 j	Langue russe 1
+	RUS	1011	6	H	1 j	Langue russe 2
+	RUS	1014	6	H	1 js	Éléments de grammaire russe
	RUS	1951	6	A	2 js	Russe élémentaire
+	RUS	2010	3	A	1 js	Morphologie et syntaxe russes
+	RUS	2030	3	AH	1 js	Composition russe
	RUS	3020	3	A	1 js	Russe parlé 3
+	RUS	3030	3	A	1 js	Stylistique russe

Centre d'études de l'Asie de l'Est

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 420
Directeur : David Ownby (histoire)
Téléphone : 514-343-5970
Télécopieur : 514-343-7716
Courriel : courrier@cetase.umontreal.ca
www.cetase.umontreal.ca

Le Centre d'études de l'Asie de l'Est a été établi pour assumer la coordination et le développement de la recherche académique, de l'enseignement et d'autres activités reliées à l'Asie de l'Est à l'Université de Montréal depuis 1976. Le Centre compte parmi ses membres des spécialistes de langues, littérature, cinéma, histoire, philosophie, géographie, et anthropologie de l'Asie de l'Est.

Des professeurs de plusieurs départements participent aux activités du Centre d'études, notamment Bernard Bernier (anthropologie), Fred Bild (professeur invité), Dominique Caouette (science politique), Claude Comtois (géographie), Rodolphe De Koninck (géographie, titulaire de la Chaire des études asiatiques), Diane Éthier (science politique), Anna Ghiglione (philosophie), Takehiro Kanaya (responsable de l'enseignement des cours de langue japonaise et chargé de cours), Sachiyo Kanzaki (chargée de cours, Charles Le Blanc (philosophie, professeur émérite), Tonglin Lu (littérature comparée), Laurence Monnais (histoire), Livia Monnet (littérature comparée), Yuko Murakami (chargée de cours), David Ownby (histoire), Hongju Yu (responsable de l'enseignement des cours de langue chinoise, chargé de cours), Huijun Zhou (chargée de cours), Hong Phuc Bui (chargée de cours), et Thi Ngoc Lan Ngoc (chargée de cours).

Programme 1-097-2-0 Version 05

Majeure en études est-asiatiques J

Responsable : David Ownby (histoire)

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir de solides notions langagières, culturelles et régionales sur l'Asie de l'Est tout en complétant sa formation par une mineure en sciences humaines ou en sciences sociales.

Structure du programme

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 0 crédit obligatoire, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 0 crédit obligatoire, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Viêtnam comprend les segments 01 et 73, avec 0 crédit obligatoire, 60 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux trois orientations

Bloc 01 A *option* *minimum 12 cr., maximum 27 cr.*

Formation est-asiatique de base

	AES	2010	3	A	1 j	Le Viêtnam moderne
	ANT	3164	3	H	1 j	La société japonaise contemporaine
	GEO	3412	3	AH	1 js	La Chine
	GEO	3422	3	A	1 j	Le Japon
	GEO	3442	3	AH	1 js	L'Asie du Sud-Est
	HST	2619	3	H	1 j	La Chine impériale
	HST	2620	3	A	1 j	La Chine en révolution
	HST	2624	3	A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
	HST	2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain

Bloc 01 B *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Formation est-asiatique complémentaire

	AES	2011	3	A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
	AES	2012	3	H	1 j	Littérature chinoise contemporaine
	AES	2014	3	H	1 j	Le cinéma chinois
	AES	2020	3	A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
	AES	2021	3	H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
	AES	2030	3	AH	1 j	Les religions de la Chine moderne
	AES	3021	3	H	1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
	AES	3022	3	A	1 j	Culture des femmes au Japon moderne
	AES	3032	3	H	1 j	Culture et communication en Corée
	AES	3710	3	H	1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
	ANT	3864	3	H	1 j	La culture japonaise
	ANT	3866	3	H	1 js	Anthropologie de la Chine
	ECN	1961	3	HE	1 s	Économie de l'Asie
	GEO	3242	3	H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
	GEO	3432	3	H	1 j	Le Pacifique
	HST	2626	3	A	1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
	PHI	2965	3	H	1 j	Le bouddhisme chinois
	PHI	3965	3	A	1 j	L'univers intellectuel chinois
	POL	2751	3	AH	1 j	La Chine
	POL	2752	3	AH	1 j	Le Japon
	POL	2860	3	AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

Bloc 01 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation est-asiatique avancée

	AES	3010	3	A	1 j	Lire la pensée chinoise antique
	AES	3034	3	AH	1 js	Pensée chinoise par les textes
	AES	3040	3	H	1 j	L'économie politique de la Chine moderne
	AES	3041	3	A	1 j	L'économie politique du Japon moderne
	AES	3050	3	A	1 j	Transport et communication en Asie
	AES	3070	3	H	1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
+	AES	3610	3	A	1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
	AES	3810	3	AH	1 j	Sujets spéciaux en études chinoises
	AES	3910	3	AH	1 j	Sujets spéciaux en études japonaises
	PHI	2960	3	H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
	POL	3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Complément de formation

	ANT	1213	3	H	1 j	L'archéologie des civilisations
	ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société
	COM	2001	3	AH	1 j	Communication et mondialisation
	DMO	1010	3	A	1 j	Problèmes de population contemporains
	EAM	1000	3	H	1 s	Littérature universelle
	LCO	2011	3	H	1 js	Études comparatives des récits
	MUL	3301	3	AH	1 j	Panorama des musiques du monde 1
	PHI	2920	3	A	1 j	Mythe, religion et connaissance
	POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
	PPL	3040	3	AHE	1 js	Communication interculturelle

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Bloc 71 A *option* *minimum 6 cr., maximum 36 cr.*

Langue chinoise

	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
	CHN	1050H	6	AH	2 s	Chinois élémentaire 1
+	CHN	1060	6	HE	1 j	Chinois élémentaire 2
+	CHN	1060H	6	A	2 s	Chinois élémentaire 2
+	CHN	2075	6	AE	1 j	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2075H	6	AH	2 s	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2085	6	HE	1 j	Chinois intermédiaire 2
+	CHN	3050	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+	CHN	3060	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+	CHN	3070	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+	CHN	3080	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Bloc 72 A *option* *minimum 6 cr., maximum 36 cr.*

Langue japonaise

	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
	JPN	1050H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
+	JPN	1060H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 2
+	JPN	2075	6	A	1 s	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2075H	6	A	2 js	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2085	6	H	1 j	Japonais intermédiaire 2
+	JPN	3050	3	A	1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+	JPN	3060	3	H	1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+	JPN	3070	3	A	1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+	JPN	3080	3	H	1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
+	JPN	3090	3	H	1 j	Langue et culture japonaises

Segment 73 Propre à l'orientation Viêtnam

Bloc 73 A *option* *minimum 6 cr., maximum 24 cr.*

Langue vietnamienne

	VNM	1050	6	AH	1 j	Vietnamien élémentaire 1
	VNM	1050H	6	A	2 s	Vietnamien élémentaire 1
+	VNM	1060	6	H	1 j	Vietnamien élémentaire 2
+	VNM	1060H	6	A	2 s	Vietnamien élémentaire 2
+	VNM	2050	6	AH	1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+	VNM	2050H	6	A	2 s	Vietnamien intermédiaire 1
+	VNM	2060	6	H	1 j	Vietnamien intermédiaire 2
+	VNM	2060H	6	A	2 s	Vietnamien intermédiaire 2

Programme 1-097-4-0 Version 05

Mineure en études est-asiatiques J

Responsable : David Ownby (histoire)

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme fournit une initiation aux langues et cultures des pays de l'Asie de l'Est qui bonifie des études dans un domaine des sciences humaines ou des sciences sociales.

Structure du programme

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 0 crédit obligatoire, 30 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 0 crédit obligatoire, 30 à option et 0 au choix. L'orientation Viêtnam comprend les segments 01 et 73, avec 0 crédit obligatoire, 30 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux trois orientations

Bloc 01 A option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Formation est-asiatique de base

	AES	2010	3	A	1 j	Le Viêtnam moderne
	ANT	3164	3	H	1 j	La société japonaise contemporaine
	GEO	3412	3	AH	1 js	La Chine
	GEO	3422	3	A	1 j	Le Japon
	GEO	3442	3	AH	1 js	L'Asie du Sud-Est
	HST	2619	3	H	1 j	La Chine impériale
	HST	2620	3	A	1 j	La Chine en révolution
	HST	2624	3	A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
	HST	2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain

Bloc 01 B option minimum 12 cr., maximum 24 cr.

Formation est-asiatique complémentaire

	AES	2011	3	A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
	AES	2012	3	H	1 j	Littérature chinoise contemporaine
	AES	2014	3	H	1 j	Le cinéma chinois
	AES	2020	3	A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
	AES	2021	3	H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
	AES	2030	3	AH	1 j	Les religions de la Chine moderne
	AES	3010	3	A	1 j	Lire la pensée chinoise antique
	AES	3021	3	H	1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
	AES	3022	3	A	1 j	Culture des femmes au Japon moderne
	AES	3032	3	H	1 j	Culture et communication en Corée
	AES	3034	3	AH	1 js	Pensée chinoise par les textes
	AES	3040	3	H	1 j	L'économie politique de la Chine moderne
	AES	3041	3	A	1 j	L'économie politique du Japon moderne
	AES	3050	3	A	1 j	Transport et communication en Asie
	AES	3070	3	H	1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
+	AES	3610	3	A	1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
	AES	3710	3	H	1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
	AES	3810	3	AH	1 j	Sujets spéciaux en études chinoises
	AES	3910	3	AH	1 j	Sujets spéciaux en études japonaises
	ANT	3864	3	H	1 j	La culture japonaise
	ANT	3866	3	H	1 js	Anthropologie de la Chine
	ECN	1961	3	HE	1 s	Économie de l'Asie
	GEO	3242	3	H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
	GEO	3432	3	H	1 j	Le Pacifique
	HST	2626	3	A	1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
	PHI	2960	3	H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
	POL	2751	3	AH	1 j	La Chine
	POL	2752	3	AH	1 j	Le Japon
	POL	2860	3	AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
	POL	3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Bloc 71 A option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Langue chinoise

	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
	CHN	1050H	6	AH	2 s	Chinois élémentaire 1
+	CHN	1060	6	HE	1 j	Chinois élémentaire 2
+	CHN	1060H	6	A	2 s	Chinois élémentaire 2
+	CHN	2075	6	AE	1 j	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2075H	6	AH	2 s	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2085	6	HE	1 j	Chinois intermédiaire 2
+	CHN	3050	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+	CHN	3060	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+	CHN	3070	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+	CHN	3080	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Bloc 72 A option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Langue japonaise

	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
	JPN	1050H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
+	JPN	1060H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 2
+	JPN	2075	6	A	1 s	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2075H	6	A	2 js	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2085	6	H	1 j	Japonais intermédiaire 2
+	JPN	3050	3	A	1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+	JPN	3060	3	H	1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+	JPN	3070	3	A	1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+	JPN	3080	3	H	1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
+	JPN	3090	3	H	1 j	Langue et culture japonaises

Segment 73 Propre à l'orientation Viêtnam

Bloc 73 A option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Langue vietnamienne

	VNM	1050	6	AH	1 j	Vietnamien élémentaire 1
	VNM	1050H	6	A	2 s	Vietnamien élémentaire 1
+	VNM	1060	6	H	1 j	Vietnamien élémentaire 2
+	VNM	1060H	6	A	2 s	Vietnamien élémentaire 2
+	VNM	2050	6	AH	1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+	VNM	2050H	6	A	2 s	Vietnamien intermédiaire 1
+	VNM	2060	6	H	1 j	Vietnamien intermédiaire 2
+	VNM	2060H	6	A	2 s	Vietnamien intermédiaire 2

Programme 1-096-1-0 Version 03

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Anthropologie J

Responsable : Bernard Bernier (anthropologie)

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant de comprendre l'humain à partir des caractéristiques biologiques, culturelles, sociales et économiques des sociétés. L'intégration de l'anthropologie physique, de l'archéologie, de l'anthropologie sociale et de l'ethnolinguistique appliquée à l'Asie de l'Est permettra aux étudiants d'évaluer l'impact des constantes culturelles, dans le contexte des communautés asiatiques à Montréal, au Québec et au Canada.

Structure du programme

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 0 crédit obligatoire, 90 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 0 crédit obligatoire, 90 à option et 0 au choix. L'orientation Viêtnam comprend les segments 01 et 73, avec 0 crédit obligatoire, 90 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux trois orientations

Bloc 01 A *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Formation est-asiatique de base

	ANT	3164	3 H	1 j	La société japonaise contemporaine
	ANT	3864	3 H	1 j	La culture japonaise
	ANT	3866	3 H	1 js	Anthropologie de la Chine

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation en ethnologie

	ANT	1010	3 H	1 j	Les théories en ethnologie
	ANT	1013	3 A	1 j	Éléments d'ethnologie
	ANT	1018	3 H	1 j	Étude des systèmes de parenté

Bloc 01 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation en archéologie

	ANT	1210	3 A	1 j	Éléments de préhistoire
	ANT	1213	3 H	1 j	L'archéologie des civilisations
	ANT	1285	3 A	1 j	Introduction à l'archéologie historique

Bloc 01 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation en anthropologie biologique

	ANT	1511	3 A	1 j	Évolution et comportement humain
	ANT	1513	3 H	1 j	Introduction à la variation biologique

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation en ethnolinguistique

	ANT	1611	3 H	1 j	Langage, culture, société
	ANT	1613	3 A	1 j	Anthropologie linguistique

Bloc 01 F *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation méthodologique

	ANT	1065	3 A	1 j	Initiation à la démarche anthropologique
	ANT	3081	3 A	1 j	Analyses quantitatives en anthropologie

Bloc 01 G *option* *minimum 9 cr., maximum 33 cr.*

Formation est-asiatique complémentaire

	AES	2010	3 A	1 j	Le Viêtnam moderne
	AES	2011	3 A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
	AES	2012	3 H	1 j	Littérature chinoise contemporaine
	AES	2014	3 H	1 j	Le cinéma chinois
	AES	2020	3 A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
	AES	2021	3 H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
	AES	2030	3 AH	1 j	Les religions de la Chine moderne
	AES	3010	3 A	1 j	Lire la pensée chinoise antique
	AES	3021	3 H	1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
	AES	3022	3 A	1 j	Culture des femmes au Japon moderne
	AES	3032	3 H	1 j	Culture et communication en Corée
	AES	3034	3 AH	1 js	Pensée chinoise par les textes
	AES	3040	3 H	1 j	L'économie politique de la Chine moderne
	AES	3041	3 A	1 j	L'économie politique du Japon moderne
	AES	3050	3 A	1 j	Transport et communication en Asie
	AES	3070	3 H	1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
+	AES	3610	3 A	1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
	AES	3710	3 H	1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
	AES	3810	3 AH	1 j	Sujets spéciaux en études chinoises
	AES	3910	3 AH	1 j	Sujets spéciaux en études japonaises
	ECN	1961	3 HE	1 s	Économie de l'Asie
	GEO	3242	3 H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
	GEO	3412	3 AH	1 js	La Chine
	GEO	3422	3 A	1 j	Le Japon
	GEO	3432	3 H	1 j	Le Pacifique
	GEO	3442	3 AH	1 js	L'Asie du Sud-Est
	HST	2619	3 H	1 j	La Chine impériale
	HST	2620	3 A	1 j	La Chine en révolution
	HST	2624	3 A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
	HST	2625	3 H	1 j	Histoire du Japon contemporain
	HST	2626	3 A	1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
	PHI	2960	3 H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
	PHI	2965	3 H	1 j	Le bouddhisme chinois
	PHI	3965	3 A	1 j	L'univers intellectuel chinois
	POL	2751	3 AH	1 j	La Chine
	POL	2752	3 AH	1 j	Le Japon
	POL	2860	3 AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
	POL	3401	3 AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01 H *option* *minimum 6 cr., maximum 24 cr.*

Formation anthropologique complémentaire

	ANT	2020	3 A	1 j	Anthropologie de la religion
	ANT	2023	3 A	1 js	Anthropologie économique
	ANT	2026	3 A	1 js	Anthropologie politique
	ANT	2030	3 H	1 j	Écologie culturelle
	ANT	2042	3 H	1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
	ANT	2058	3 H	1 j	Les technologies
	ANT	2070	3 H	1 j	Techniques de la collecte des données
+	ANT	2210	3 H	1 j	Techniques de recherche en archéologie
+	ANT	2220	3 H	1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
+	ANT	2260	3 A	1 j	Méthodes et concepts en archéologie
	ANT	2266	3 H	1 j	Archéologie: approche interdisciplinaire

	ANT	2423	3	H	1 j	Biologie et environnement socioculturel
	ANT	2430	3	A	1 j	Introduction à la paléontologie humaine
	ANT	2440	3	A	1 j	Génétique et anthropologie
	ANT	2454	3	H	1 j	Introduction à la primatologie
	ANT	2480	3	A	1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant
	ANT	2611	3	A	1 j	Ethnographie de la communication
	ANT	2624	3	E	1 j	Langages et systèmes symboliques
	ANT	2660	3	A	1 j	Langue et identité sociale
	ANT	2665	3	A	1 j	Description ethnolinguistique
	ANT	3030	3	H	1 j	Les Autochtones et l'État canadien
	ANT	3035	3	H	1 j	Dynamique socioculturelle
	ANT	3044	3	H	1 js	Anthropologie et développement
	ANT	3055	3	A	1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
	ANT	3065	3	A	1 j	Critiques des théories anthropologiques
	ANT	3072	3	A	1 j	Analyse qualitative des données
+	ANT	3230	3	H	1 j	Préhistoire de l'ancien monde
+	ANT	3260	3	H	1 j	La théorie en archéologie
+	ANT	3283	6	A	1 j	Techniques de fouilles sur le terrain
+	ANT	3341	3	A	1 j	Archéologie des sociétés pré-agricoles
	ANT	3420	3	H	1 j	Interactions bioculturelles
	ANT	3440	3	A	1 j	Génétique du comportement humain
+	ANT	3460	3	H	1 j	Concepts, méthodes en paléoanthropologie
+	ANT	3556	3	H	1 js	Évolution et comportement humain 2
	ANT	3612	3	A	1 j	Recherche en communauté linguistique
	ANT	3625	3	H	1 j	Langue, culture et poétique
	ANT	3631	3	H	1 j	Changement social et linguistique
	ANT	3809	3	A	1 j	Séminaire d'ethnologie
	ANT	3811	3	H	1 j	Problèmes actuels en ethnologie
	ANT	3813	3	A	1 j	Séminaire d'archéologie
	ANT	3814	3	H	1 j	Séminaire d'anthropologie biologique
	ANT	3815	3	A	1 j	Séminaire d'ethnolinguistique
	ANT	3850	3	A	1 j	Anthropologie de l'Europe
	ANT	3853	3	H	1	Texte ethnographique et terrain
	ANT	3854	3	A	1 j	Les autochtones de l'Est canadien
	ANT	3855	3	H	1 j	L'Ouest de l'Amérique
+	ANT	3858	3	H	1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
	ANT	3859	3	A	1 j	Cultures mésoaméricaines
	ANT	3860	3	A	1 j	L'Afrique au sud du Sahara
	ANT	3861	3	A	1 js	Le monde arabo-musulman
	ANT	3875	3	A	1 j	Langues et cultures de l'Asie du Sud
	ANT	3876	3	H	1 j	Ethnographie du Caucase
	ANT	3881	3	A	1 j	Mésoamérique ancienne
+	ANT	3882	3	A	1 j	Préhistoire du Québec
	ANT	3884	3	H	1 j	Préhistoire de l'Amérique de Sud

Bloc 01 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Complément de formation

	COM	2001	3	AH	1 j	Communication et mondialisation
	DMO	1010	3	A	1 j	Problèmes de population contemporains
	EAM	1000	3	H	1 s	Littérature universelle
	LCO	2011	3	H	1 js	Études comparatives des récits
	MUL	3301	3	AH	1 j	Panorama des musiques du monde 1
	PHI	2920	3	A	1 j	Mythe, religion et connaissance
	POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
	PPL	3040	3	AHE	1 js	Communication interculturelle

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Bloc 71 A *option* *minimum 12 cr., maximum 36 cr.*

Langue chinoise

	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
	CHN	1050H	6	AH	2 s	Chinois élémentaire 1
+	CHN	1060	6	HE	1 j	Chinois élémentaire 2
+	CHN	1060H	6	A	2 s	Chinois élémentaire 2
+	CHN	2075	6	AE	1 j	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2075H	6	AH	2 s	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2085	6	HE	1 j	Chinois intermédiaire 2
+	CHN	3050	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+	CHN	3060	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+	CHN	3070	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+	CHN	3080	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Bloc 72 A *option* *minimum 12 cr., maximum 36 cr.*

Langue japonaise

	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
	JPN	1050H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
+	JPN	1060H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 2
+	JPN	2075	6	A	1 s	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2075H	6	A	2 js	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2085	6	H	1 j	Japonais intermédiaire 2
+	JPN	3050	3	A	1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+	JPN	3060	3	H	1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+	JPN	3070	3	A	1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+	JPN	3080	3	H	1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
+	JPN	3090	3	H	1 j	Langue et culture japonaises

Segment 73 Propre à l'orientation Viêtnam

Bloc 73 A *option* *minimum 12 cr., maximum 24 cr.*

Langue vietnamienne

	VNM	1050	6	AH	1 j	Vietnamien élémentaire 1
	VNM	1050H	6	A	2 s	Vietnamien élémentaire 1
+	VNM	1060	6	H	1 j	Vietnamien élémentaire 2
+	VNM	1060H	6	A	2 s	Vietnamien élémentaire 2
+	VNM	2050	6	AH	1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+	VNM	2050H	6	A	2 s	Vietnamien intermédiaire 1
+	VNM	2060	6	H	1 j	Vietnamien intermédiaire 2
+	VNM	2060H	6	A	2 s	Vietnamien intermédiaire 2

Programme 1-098-1-0 Version 03

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Géographie J

Responsable (géographie) : Claude Comtois

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances théoriques et techniques des géosystèmes naturels et des activités humaines qui s'y insèrent ainsi qu'une maîtrise des langues et cultures de la Chine, du Japon, de la Corée et du Viêtnam. L'objectif consiste à former des professionnels capables de concevoir les problèmes de gestion des grands ensembles territoriaux, d'effectuer des analyses spatiales, d'élaborer des stratégies d'intervention et de diriger des équipes.

Structure du programme

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 21 crédits obligatoires, 69 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 21 crédits obligatoires, 69 à option et 0 au choix. L'orientation Viêtnam comprend les segments 01 et 73, avec 21 crédits obligatoires, 69 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux trois orientations

Bloc 01 A *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Formation est-asiatique de base

	GEO	3242	3	H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
	GEO	3412	3	AH	1 js	La Chine
	GEO	3422	3	A	1 j	Le Japon
	GEO	3432	3	H	1 j	Le Pacifique
	GEO	3442	3	AH	1 js	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01 B *obligatoire* *21 cr.*

Formation géographique de base

	GEO	1112	3	A	1 j	Géophysiologie
	GEO	1122	3	H	1 j	Géodynamique externe
	GEO	1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie
	GEO	1222	3	H	1 j	Le système monde
	GEO	1532	3	H	1 js	Cartographie
	GEO	1542	3	A	1 js	Photo-interprétation et télédétection
+	GEO	2212	3	H	1 j	Dynamique territoriale et développement

Bloc 01 C *option* *minimum 15 cr., maximum 30 cr.*

Formation est-asiatique complémentaire

	AES	2010	3	A	1 j	Le Viêtnam moderne
	AES	2011	3	A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
	AES	2012	3	H	1 j	Littérature chinoise contemporaine
	AES	2014	3	H	1 j	Le cinéma chinois
	AES	2020	3	A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
	AES	2021	3	H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
	AES	2030	3	AH	1 j	Les religions de la Chine moderne
	AES	3010	3	A	1 j	Lire la pensée chinoise antique
	AES	3021	3	H	1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
	AES	3022	3	A	1 j	Culture des femmes au Japon moderne
	AES	3032	3	H	1 j	Culture et communication en Corée
	AES	3034	3	AH	1 js	Pensée chinoise par les textes
	AES	3040	3	H	1 j	L'économie politique de la Chine moderne
	AES	3041	3	A	1 j	L'économie politique du Japon moderne
	AES	3050	3	A	1 j	Transport et communication en Asie
	AES	3070	3	H	1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
+	AES	3610	3	A	1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
	AES	3710	3	H	1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
	AES	3810	3	AH	1 j	Sujets spéciaux en études chinoises
	AES	3910	3	AH	1 j	Sujets spéciaux en études japonaises
	ANT	3164	3	H	1 j	La société japonaise contemporaine
	ANT	3864	3	H	1 j	La culture japonaise
	ANT	3866	3	H	1 js	Anthropologie de la Chine
	ECN	1961	3	HE	1 s	Économie de l'Asie
	HST	2619	3	H	1 j	La Chine impériale
	HST	2620	3	A	1 j	La Chine en révolution
	HST	2624	3	A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
	HST	2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain
	HST	2626	3	A	1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
	PHI	2960	3	H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
	PHI	2965	3	H	1 j	Le bouddhisme chinois
	PHI	3965	3	A	1 j	L'univers intellectuel chinois
	POL	2751	3	AH	1 j	La Chine
	POL	2752	3	AH	1 j	Le Japon
	POL	2860	3	AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
	POL	3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01 D *option* *minimum 9 cr., maximum 30 cr.*

Formation géographique complémentaire

	GEO	1312	3	A	1 j	Développement durable et environnement
	GEO	1512	3	A	1 js	Géographie quantitative 1
+	GEO	1522	3	H	1 js	Géographie quantitative 2
+	GEO	2112	3	A	1 j	Phytogéographie
+	GEO	2122	3	H	1 js	Climatologie
+	GEO	2132	3	A	1 j	Géomorphologie
+	GEO	2222	3	A	1 j	Géographie des activités économiques
+	GEO	2232	3	A	1 j	Populations et sociétés
+	GEO	2252	3	H	1 j	Géographie politique
+	GEO	2312	3	H	1 j	Gestion durable des ressources
+	GEO	2512	3	H	1 j	Systèmes d'information géographique
+	GEO	3132	3	H	1 j	Paléogéographie
+	GEO	3222	3	A	1 j	Transport et réseaux géographiques
+	GEO	3322	3	AH	1 j	Géographie de la santé et environnement

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Bloc 71 A *option* *minimum 12 cr., maximum 36 cr.*

Langue chinoise

	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
	CHN	1050H	6	AH	2 s	Chinois élémentaire 1
+	CHN	1060	6	HE	1 j	Chinois élémentaire 2
+	CHN	1060H	6	A	2 s	Chinois élémentaire 2
+	CHN	2075	6	AE	1 j	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2075H	6	AH	2 s	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2085	6	HE	1 j	Chinois intermédiaire 2
+	CHN	3050	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+	CHN	3060	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+	CHN	3070	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+	CHN	3080	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Bloc 72 A *option* *minimum 12 cr., maximum 36 cr.*

Langue japonaise

	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
	JPN	1050H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
+	JPN	1060H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 2
+	JPN	2075	6	A	1 s	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2075H	6	A	2 js	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2085	6	H	1 j	Japonais intermédiaire 2
+	JPN	3050	3	A	1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+	JPN	3060	3	H	1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+	JPN	3070	3	A	1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+	JPN	3080	3	H	1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
+	JPN	3090	3	H	1 j	Langue et culture japonaises

Segment 73 Propre à l'orientation Viêtnam

Bloc 73 A *option* *minimum 12 cr., maximum 24 cr.*

Langue vietnamienne

	VNM	1050	6	AH	1 j	Vietnamien élémentaire 1
	VNM	1050H	6	A	2 s	Vietnamien élémentaire 1
+	VNM	1060	6	H	1 j	Vietnamien élémentaire 2
+	VNM	1060H	6	A	2 s	Vietnamien élémentaire 2
+	VNM	2050	6	AH	1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+	VNM	2050H	6	A	2 s	Vietnamien intermédiaire 1
+	VNM	2060	6	H	1 j	Vietnamien intermédiaire 2
+	VNM	2060H	6	A	2 s	Vietnamien intermédiaire 2

Programme 1-099-1-0 Version 03

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Histoire J

Responsable : David Ownby (histoire)

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme consiste à former des étudiants capables d'identifier des expériences acquises lors de l'élaboration de scénarios. En définissant des orientations en fonction d'une aire spatio-temporelle (Asie de l'Est) et de recoupements thématiques (institutions, relations internationales et religion), les étudiants seront en mesure d'intégrer les conditions matérielles, politiques et spirituelles qui déterminent l'évolution de l'Asie de l'Est en ayant la capacité de tenir compte de spécificités culturelles qu'ils auront acquises.

Structure du programme

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 12 crédits obligatoires, 78 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 12 crédits obligatoires, 78 à option et 0 au choix. L'orientation Viêtnam comprend les segments 01 et 73, avec 12 crédits obligatoires, 78 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux trois orientations

Bloc 01 A *option* *minimum 12 cr., maximum 18 cr.*

Formation est-asiatique de base

AES	2010	3	A	1 j	Le Viêtnam moderne
HST	2619	3	H	1 j	La Chine impériale
HST	2620	3	A	1 j	La Chine en révolution
HST	2624	3	A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST	2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain
HST	2626	3	A	1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

Bloc 01 B *obligatoire* *12 cr.*

Formation historique de base

HST	1010	3	A	1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST	1041	3	A	1 j	L'Europe moderne
HST	1042	3	H	1 j	L'Europe contemporaine
+ HST	2023	3	H	1 j	Introduction à la discipline historique

Bloc 01 C *option* *minimum 21 cr., maximum 39 cr.*

Formation est-asiatique complémentaire

AES	2011	3	A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES	2012	3	H	1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES	2014	3	H	1 j	Le cinéma chinois
AES	2020	3	A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES	2021	3	H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
AES	2030	3	AH	1 j	Les religions de la Chine moderne
AES	3010	3	A	1 j	Lire la pensée chinoise antique
AES	3021	3	H	1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
AES	3022	3	A	1 j	Culture des femmes au Japon moderne
AES	3032	3	H	1 j	Culture et communication en Corée
AES	3034	3	AH	1 js	Pensée chinoise par les textes
AES	3050	3	A	1 j	Transport et communication en Asie
+ AES	3610	3	A	1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
AES	3710	3	H	1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
AES	3810	3	AH	1 j	Sujets spéciaux en études chinoises
AES	3910	3	AH	1 j	Sujets spéciaux en études japonaises
ANT	3164	3	H	1 j	La société japonaise contemporaine
ANT	3864	3	H	1 j	La culture japonaise
ANT	3866	3	H	1 js	Anthropologie de la Chine
ECN	1961	3	HE	1 s	Économie de l'Asie
GEO	3242	3	H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
GEO	3412	3	AH	1 js	La Chine
GEO	3422	3	A	1 j	Le Japon
GEO	3432	3	H	1 j	Le Pacifique
GEO	3442	3	AH	1 js	L'Asie du Sud-Est
PHI	2960	3	H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI	2965	3	H	1 j	Le bouddhisme chinois
PHI	3965	3	A	1 j	L'univers intellectuel chinois
POL	2751	3	AH	1 j	La Chine
POL	2752	3	AH	1 j	Le Japon
POL	2860	3	AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL	3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Formation historique complémentaire

HST	1043	3	A	1 j	Histoire des États-Unis
HST	1044	3	H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST	1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST	1051	3	A	1 j	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST	1052	3	H	1 s	Histoire du Canada depuis 1850
HST	2212	3	A	1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST	2262	3	H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST	2267	3	H	1 s	Histoire de la France contemporaine
HST	2275	3	A	1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST	2361	3	A	1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST	2522	3	A	1 j	Sciences et conflits internationaux
HST	2904	3	A	1 j	Histoire du Québec contemporain

Bloc 01 E *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Initiation à la recherche historique

AES	3040	3	H	1 j	L'économie politique de la Chine moderne
AES	3041	3	A	1 j	L'économie politique du Japon moderne
AES	3070	3	H	1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
HST	3220	3	H	1 j	France contemporaine : économie, société
HST	3256	3	H	1 j	La politique étrangère allemande
HST	3257	3	H	1 j	Relations internationales : France
HST	3360	3	A	1 j	Société et idéologie aux États-Unis
HST	3361	3	H	1 j	Société et pouvoir aux États-Unis
HST	3460	3	H	1 j	État, société et citoyenneté au Canada
HST	3475	3	A	1 j	Industrie, capital et travail au Québec
HST	3562	3	H	1 j	Sciences, techniques et sociétés
HST	3591	3	A	1 s	Médecine, santé et société en Europe

Bloc 01 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Complément de formation

ANT	1213	3	H	1 j	L'archéologie des civilisations
ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société
COM	2001	3	AH	1 j	Communication et mondialisation
DMO	1010	3	A	1 j	Problèmes de population contemporains
EAM	1000	3	H	1 s	Littérature universelle

	LCO	2011	3	H	1 js	Études comparatives des récits
	MUL	3301	3	AH	1 j	Panorama des musiques du monde 1
	PHI	2920	3	A	1 j	Mythe, religion et connaissance
	POL	1954	3	AH	1 js	Politique internationale
	PPL	3040	3	AHE	1 js	Communication interculturelle

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Bloc 71 A *option* *minimum 12 cr., maximum 24 cr.*

Langue chinoise

	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
	CHN	1050H	6	AH	2 s	Chinois élémentaire 1
+	CHN	1060	6	HE	1 j	Chinois élémentaire 2
+	CHN	1060H	6	A	2 s	Chinois élémentaire 2
+	CHN	2075	6	AE	1 j	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2075H	6	AH	2 s	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2085	6	HE	1 j	Chinois intermédiaire 2
+	CHN	3050	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+	CHN	3060	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+	CHN	3070	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+	CHN	3080	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Bloc 72 A *option* *minimum 12 cr., maximum 24 cr.*

Langue japonaise

	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
	JPN	1050H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
+	JPN	1060H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 2
+	JPN	2075	6	A	1 s	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2075H	6	A	2 js	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2085	6	H	1 j	Japonais intermédiaire 2
+	JPN	3050	3	A	1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+	JPN	3060	3	H	1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+	JPN	3070	3	A	1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+	JPN	3080	3	H	1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
+	JPN	3090	3	H	1 j	Langue et culture japonaises

Segment 73 Propre à l'orientation Viêtnam

Bloc 73 A *option* *minimum 12 cr., maximum 24 cr.*

Langue vietnamienne

	VNM	1050	6	AH	1 j	Vietnamien élémentaire 1
	VNM	1050H	6	A	2 s	Vietnamien élémentaire 1
+	VNM	1060	6	H	1 j	Vietnamien élémentaire 2
+	VNM	1060H	6	A	2 s	Vietnamien élémentaire 2
+	VNM	2050	6	AH	1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+	VNM	2050H	6	A	2 s	Vietnamien intermédiaire 1
+	VNM	2060	6	H	1 j	Vietnamien intermédiaire 2
+	VNM	2060H	6	A	2 s	Vietnamien intermédiaire 2

Programme 1-097-7-0 Version 01

Module en langue et culture chinoises JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Le module en langue et culture chinoises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires
Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture chinoises. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

Langue

	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
	CHN	1050H	6	AH	2 s	Chinois élémentaire 1
+	CHN	1060	6	HE	1 j	Chinois élémentaire 2
+	CHN	1060H	6	A	2 s	Chinois élémentaire 2
+	CHN	2075	6	AE	1 j	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2075H	6	AH	2 s	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2085	6	HE	1 j	Chinois intermédiaire 2
+	CHN	3050	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+	CHN	3060	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+	CHN	3070	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+	CHN	3080	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Culture

AES	2011	3	A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES	2012	3	H	1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES	2014	3	H	1 j	Le cinéma chinois
AES	2030	3	AH	1 j	Les religions de la Chine moderne
AES	3010	3	A	1 j	Lire la pensée chinoise antique
AES	3034	3	AH	1 js	Pensée chinoise par les textes
AES	3040	3	H	1 j	L'économie politique de la Chine moderne
AES	3050	3	A	1 j	Transport et communication en Asie
AES	3070	3	H	1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
ANT	3866	3	H	1 js	Anthropologie de la Chine
ECN	1961	3	HE	1 s	Économie de l'Asie
GEO	3412	3	AH	1 js	La Chine
HAR	2085	3	A	1 js	Arts et civilisations asiatiques
HST	2619	3	H	1 j	La Chine impériale
HST	2620	3	A	1 j	La Chine en révolution
LNG	3015	3	A	1 j	Le chinois : synchronie et diachronie
PHI	2960	3	H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
POL	2751	3	AH	1 j	La Chine
POL	3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est

Programme 1-097-7-2 Version 01

Module en langue et culture japonaises JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation

Objectifs
Le module en langue et culture japonaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires
Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture japonaises. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

Langue

	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
	JPN	1050H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
+	JPN	1060H	6	A	2 s	Japonais élémentaire 2
+	JPN	2075	6	A	1 s	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2075H	6	A	2 js	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2085	6	H	1 j	Japonais intermédiaire 2
+	JPN	3050	3	A	1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+	JPN	3060	3	H	1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+	JPN	3070	3	A	1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+	JPN	3080	3	H	1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
+	JPN	3090	3	H	1 j	Langue et culture japonaises

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Culture

AES	2020	3	A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES	2021	3	H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
AES	3041	3	A	1 j	L'économie politique du Japon moderne
AES	3050	3	A	1 j	Transport et communication en Asie
AES	3070	3	H	1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
ANT	3164	3	H	1 j	La société japonaise contemporaine
ANT	3864	3	H	1 j	La culture japonaise
ECN	1961	3	HE	1 s	Économie de l'Asie
GEO	3422	3	A	1 j	Le Japon
HAR	2085	3	A	1 js	Arts et civilisations asiatiques
HST	2624	3	A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST	2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain
LNG	3025	3	A	1 j	Le japonais : synchronie et diachronie
POL	2752	3	AH	1 j	Le Japon
POL	3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est

Programme 1-097-7-3 Version 01

Module en langue et culture vietnamiennes JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Le module en langue et culture vietnamiennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires
Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture vietnamiennes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

	VNM	1050	6	AH	1 j	Vietnamien élémentaire 1
	VNM	1050H	6	A	2 s	Vietnamien élémentaire 1
+	VNM	1060	6	H	1 j	Vietnamien élémentaire 2
+	VNM	1060H	6	A	2 s	Vietnamien élémentaire 2
+	VNM	2050	6	AH	1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+	VNM	2050H	6	A	2 s	Vietnamien intermédiaire 1
+	VNM	2060	6	H	1 j	Vietnamien intermédiaire 2
+	VNM	2060H	6	A	2 s	Vietnamien intermédiaire 2

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

AES	2010	3	A	1 j	Le Viêtnam moderne
AES	3050	3	A	1 j	Transport et communication en Asie
AES	3070	3	H	1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
ECN	1961	3	HE	1 s	Économie de l'Asie
GEO	3242	3	H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
GEO	3442	3	AH	1 js	L'Asie du Sud-Est

HAR	2085	3	A	1 js	Arts et civilisations asiatiques
HST	2626	3	A	1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
POL	3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est

Centre d'études classiques

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 520
Directeur : Pierre Bonnechere (histoire)
Téléphone : 514-343-6486
Télécopieur : 514-343-2347

Créé par la Faculté des arts et des sciences en 1993, le Centre d'études classiques a pour mandat de coordonner les activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des études classiques, qui existent depuis de nombreuses années à l'Université de Montréal et de promouvoir les liens avec les champs du savoir qui ont été fondamentalement influencés par la culture antique, par exemple les études françaises, les études anglaises et la philosophie

Le Centre gère les trois programmes facultaires en études classiques : le spécialisé, la majeure et la mineure. Ces programmes assurent une solide formation en langues grecque et latine, complétée par un enseignement approfondi de l'histoire, de la littérature, de l'art et de l'archéologie du monde gréco-romain.

Depuis 2005, le Centre a établi trois programmes bidisciplinaires, Le premier avec Histoire (géré par le Centre d'études classiques), un autre avec Philosophie (géré par le Département de Philosophie) et enfin un dernier avec Anthropologie (géré par le Centre d'études classiques). Ces trois programmes garantissent un apprentissage approfondi du grec et/ou latin, un aperçu complet de la culture antique, et assurent une formation solide en histoire, en philosophie ou en anthropologie.

Des professeurs de plusieurs départements participent aux activités du Centre d'études : Richard Bodéüs (philosophie), Pierre Bonnechere (histoire), Louis-André Dorion (philosophie), Vayos Liapis (philosophie), Jacques Y. Perreault (histoire), Christian Rudol Raschle (histoire) et Benjamin Victor (études françaises).

Programme 1-095-1-0 Version 03

B.A. spécialisé en études classiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme offre une formation complète permettant à l'étudiant la double possibilité d'assurer un enseignement de qualité au niveau préuniversitaire et de poursuivre des études supérieures dans une des sous-disciplines des études classiques : langues et littératures, histoire ancienne et archéologie classique.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 57 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A *obligatoire* *30 cr.*

	GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
	HGL	1011	3	A	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
	HGL	2005	3	A	1 j	Méthodes de recherche en antiquité
	HST	2108	3	A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
	HST	2110	3	A	1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
	LAT	1031	3	A	1 j	Histoire de la littérature latine
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 72 B *option* *minimum 3 cr., maximum 18 cr.*

Langues : lecture de textes

+	GRC	2011	3	A	1 j	Grec intermédiaire
+	GRC	2021	3	H	1 j	Grec avancé (A)
+	GRC	2031	3	H	1 j	Grec avancé (B)
+	LAT	2011	3	A	1 j	Latin intermédiaire
+	LAT	2021	3	H	1 j	Latin avancé (A)
+	LAT	2031	3	H	1 j	Latin avancé (B)

Bloc 72 C *option* *minimum 0 cr., maximum 27 cr.*

Littérature

+	GRC	3100	3	A	1 j	Poésie hellénistique
+	GRC	3101	3	A	1 j	Rhétorique et art oratoire
+	GRC	3120	3	H	1 j	Homère et les poètes épiques
+	GRC	3130	3	A	1 j	Les historiens grecs
+	GRC	3140	3	AH	1 j	La tragédie et la comédie
+	GRC	3150	3	A	1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+	GRC	3165	3	H	1 j	Les poètes lyriques
+	GRC	3170	3	A	1 j	Platon et Aristote
+	LAT	3100	3	A	1 j	Poésie didactique latine
+	LAT	3120	3	A	1 j	Poésie épique latine
+	LAT	3130	3	A	1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+	LAT	3140	3	H	1 j	Historiens romains
+	LAT	3150	3	H	1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
+	LAT	3160	3	H	1 j	Le théâtre latin
+	LAT	3170	3	H	1 j	Épigraphie latine et droit romain

Bloc 72 D *option* *minimum 0 cr., maximum 21 cr.*

Histoire

	HGL	1021	3	A	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
	HGL	1031	3	A	1 j	Mythe et religion dans le monde romain
	HGL	3021	3	H	1 j	Questions d'histoire ancienne
	HST	2109	3	H	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
	HST	2113	3	A	1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
	HST	3105	3	H	1 j	Économie et société grecques
	HST	3111	3	H	1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 72 E *option* *minimum 0 cr., maximum 27 cr.*

Archéologie

	HGL	2030	3	H	1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
	HGL	2031	3	A	1 j	La Grèce archaïque et classique
	HGL	2032	3	H	1 j	Archéologie du monde hellénistique
	HGL	2050	3	H	1 j	Méthodes et techniques en archéologie
	HGL	2060	3	A	1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
	HGL	2061	3	A	1 j	Archéologie : République et Haut Empire
	HGL	2062	3	A	1 j	Archéologie : Le Bas Empire

	HGL	2421	3	E	1 j	Stage pratique en archéologie
+	HGL	3040	3	H	1 j	Aspects d'archéologie classique
	HGL	3070	3	H	1 j	Architecture et urbanisme romains

Bloc 72 F *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Philosophie

	PHI	1800	3	A	1 j	Des présocratiques à Aristote
	PHI	2800	3	A	1 j	Philosophie grecque : Platon
	PHI	2810	3	H	1 j	Philosophie grecque : Aristote
	PHI	2820	3	A	1 j	Philosophie hellénistique

Bloc 72 G *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Théorie linguistique et littéraire

	ANT	1613	3	A	1 j	Anthropologie linguistique
+	FRA	2000	3	A	2 j	Théories et méthodes critiques
+	FRA	2001	3	A	2 j	Théories et méthodes critiques: analyses
	FRA	3301	3	A	1 j	Théorie des genres
	FRA	3302	3	H	1 j	Rhétorique
	FRA	3303	3	A	1 j	Narratologie
	FRA	3304	3	A	1 j	Théorie et analyse du discours poétique
	FRA	3308	3	H	1 j	Littérature et linguistique
	FRA	3309	3	H	1 j	Littérature et anthropologie
	FRA	3314	3	A	1 j	Littérature et philosophie
	FRA	3359	3	A	1 j	La recherche en littérature
	LCO	1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
	LCO	2030	3	A	1 j	Littérature, technologies et médias
	LCO	3010	3	H	1 js	Théories de la littérature
	LNG	1400	3	A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
	LNG	1540	3	A	1 j	Notions de syntaxe
	LNG	1955	3	A	1 j	Notions générales de linguistique

Bloc 72 H *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Le monde classique et le Proche-Orient ancien

	HGL	2000	3	A	1 j	La Grèce et le Proche-Orient
	HST	2111	3	H	1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
	THL	1025	3	AHE	1 s	Israël biblique et son histoire
	THL	2185	6	AHE	2 js	Hébreu biblique élémentaire
	THL	2220	3	AHE	1 js	Géographie et archéologie biblique
	THL	3045	3	AHE	1 js	Les Pères de l'Église

Bloc 72 I *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Compléments linguistiques

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1 js	Allemand avancé 1
	ALL	1979	3	AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1 js	Lecture en allemand 2
+	ANG	1053	3	H	1 j	English Grammar 2
	ANG	1101	3	A	1 j	English Composition 1
+	ANG	1102	3	H	1 j	English Composition 2
+	ANG	1103	3	A	1 j	English Composition 3
+	ETM	2200	3	AH	1 j	Latin médiéval 1
+	ETM	2201	3	AH	1 j	Latin médiéval 2
	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
+	GRM	1952	3	H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	H	1 js	Grec moderne avancé
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé

Bloc 72 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

	ANT	1900	3	AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
	ANT	2020	3	A	1 j	Anthropologie de la religion
	ETM	2106	3	AH	1 js	Littérature latine médiévale
	GLG	1972	3	A	1 j	Histoire de la Terre et du Climat
	HAR	1165	3	A	1 js	Introduction aux arts du monde antique
	PHY	1966	3	A	1 j	Archéométrie

Programme 1-095-2-0 Version 03

Majeure en études classiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme exige une formation dans une des deux langues anciennes, le grec ou le latin, complétée par une initiation aux autres sous-disciplines. Ce programme offre un atout intéressant lorsque combiné à une formation dans un autre domaine d'études où la connaissance d'une de ces deux langues représente un avantage certain.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A *obligatoire* *18 cr.*

GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
HGL	1011	3	A	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL	2005	3	A	1 j	Méthodes de recherche en antiquité
HST	2108	3	A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST	2110	3	A	1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT	1031	3	A	1 j	Histoire de la littérature latine

Bloc 73 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Langue 1 : Apprentissage

GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1

Bloc 73 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Langue 2 : Apprentissage

+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 73 D *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Langues : Lecture de textes

+	GRC	2011	3	A	1 j	Grec intermédiaire
+	GRC	2021	3	H	1 j	Grec avancé (A)
+	GRC	2031	3	H	1 j	Grec avancé (B)
+	LAT	2011	3	A	1 j	Latin intermédiaire
+	LAT	2021	3	H	1 j	Latin avancé (A)
+	LAT	2031	3	H	1 j	Latin avancé (B)

Bloc 73 E *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Littérature

+	GRC	3100	3	A	1 j	Poésie hellénistique
+	GRC	3101	3	A	1 j	Rhétorique et art oratoire
+	GRC	3120	3	H	1 j	Homère et les poètes épiques
+	GRC	3130	3	A	1 j	Les historiens grecs
+	GRC	3140	3	AH	1 j	La tragédie et la comédie
+	GRC	3150	3	A	1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+	GRC	3165	3	H	1 j	Les poètes lyriques
+	GRC	3170	3	A	1 j	Platon et Aristote
+	LAT	3100	3	A	1 j	Poésie didactique latine
+	LAT	3120	3	A	1 j	Poésie épique latine
+	LAT	3130	3	A	1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+	LAT	3140	3	H	1 j	Historiens romains
+	LAT	3150	3	H	1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
+	LAT	3160	3	H	1 j	Le théâtre latin
+	LAT	3170	3	H	1 j	Épigraphie latine et droit romain

Bloc 73 F *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Histoire

	HGL	1021	3	A	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
	HGL	1031	3	A	1 j	Mythe et religion dans le monde romain
	HGL	2000	3	A	1 j	La Grèce et le Proche-Orient
	HGL	3021	3	H	1 j	Questions d'histoire ancienne
	HST	2109	3	H	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
	HST	2111	3	H	1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
	HST	2113	3	A	1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
	HST	3105	3	H	1 j	Économie et société grecques
	HST	3111	3	H	1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 73 G *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Archéologie

	HGL	2030	3	H	1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
	HGL	2031	3	A	1 j	La Grèce archaïque et classique
	HGL	2032	3	H	1 j	Archéologie du monde hellénistique
	HGL	2050	3	H	1 j	Méthodes et techniques en archéologie
	HGL	2060	3	A	1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
	HGL	2061	3	A	1 j	Archéologie : République et Haut Empire
	HGL	2062	3	A	1 j	Archéologie : Le Bas Empire
	HGL	2421	3	E	1 j	Stage pratique en archéologie
+	HGL	3040	3	H	1 j	Aspects d'archéologie classique
	HGL	3070	3	H	1 j	Architecture et urbanisme romains

Bloc 73 H *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Philosophie

	PHI	1800	3	A	1 j	Des présocratiques à Aristote
	PHI	2800	3	A	1 j	Philosophie grecque : Platon
	PHI	2810	3	H	1 j	Philosophie grecque : Aristote
	PHI	2820	3	A	1 j	Philosophie hellénistique

Bloc 73 I *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Théorie linguistique et littéraire

	ANT	1613	3	A	1 j	Anthropologie linguistique
+	FRA	2000	3	A	2 j	Théories et méthodes critiques
+	FRA	2001	3	A	2 j	Théories et méthodes critiques: analyses
	FRA	3301	3	A	1 j	Théorie des genres
	FRA	3302	3	H	1 j	Rhétorique
	FRA	3303	3	A	1 j	Narratologie
	FRA	3304	3	A	1 j	Théorie et analyse du discours poétique
	FRA	3308	3	H	1 j	Littérature et linguistique
	FRA	3309	3	H	1 j	Littérature et anthropologie
	FRA	3314	3	A	1 j	Littérature et philosophie
	FRA	3359	3	A	1 j	La recherche en littérature
	LCO	1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
	LCO	2030	3	A	1 j	Littérature, technologies et médias
	LCO	3010	3	H	1 js	Théories de la littérature
	LNG	1400	3	A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
	LNG	1540	3	A	1 j	Notions de syntaxe
	LNG	1955	3	A	1 j	Notions générales de linguistique
	LNG	2700	3	H	1 j	Philologie latine
	LNG	2750	3	A	1 j	Introduction à l'indo-européen

Bloc 73 J *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Compléments linguistiques

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
	ALL	1979	3	AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1 js	Lecture en allemand 2
+	ANG	1053	3	H	1 j	English Grammar 2
	ANG	1101	3	A	1 j	English Composition 1
+	ANG	1102	3	H	1 j	English Composition 2
+	ANG	1103	3	A	1 j	English Composition 3
+	ETM	2200	3	AH	1 j	Latin médiéval 1
+	ETM	2201	3	AH	1 j	Latin médiéval 2
	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
+	GRM	1952	3	H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	H	1 js	Grec moderne avancé
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé

Bloc 73 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

	ANT	1900	3	AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
	ANT	2020	3	A	1 j	Anthropologie de la religion
	ETM	2106	3	AH	1 js	Littérature latine médiévale
	GLG	1972	3	A	1 j	Histoire de la Terre et du Climat
	HAR	1165	3	A	1 js	Introduction aux arts du monde antique
	PHY	1966	3	A	1 j	Archéométrie

Programme 1-095-4-0 Version 03

Mineure en études classiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La mineure est un programme d'introduction au monde classique, soit en matière de langues anciennes, soit en matière de civilisation. L'orientation Langues permet à l'étudiant l'apprentissage exclusif du latin et/ou du grec anciens, et s'avère un remarquable complément pour toutes les disciplines qui nécessitent les langues anciennes : histoire, philosophie, études françaises, études médiévales, linguistique, histoire de l'art. L'orientation Civilisation ne comprend pas d'obligation d'apprentissage des langues, et apporte un complément culturel qui peut être combiné avec les mêmes disciplines.

Structure du programme

L'orientation Langues comprend les segments 01 et 74, avec 6 crédits obligatoires, 24 à option et 0 au choix. L'orientation Civilisation comprend les segments 01 et 75, avec 12 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *6 cr.*

	GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
	LAT	1031	3	A	1 j	Histoire de la littérature latine

Segment 74 Propre à l'orientation Langues

Bloc 74 A *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Langues : apprentissage

	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 74 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Langues : lecture de textes

+	ETM	2200	3	AH	1 j	Latin médiéval 1
+	ETM	2201	3	AH	1 j	Latin médiéval 2
+	GRC	2011	3	A	1 j	Grec intermédiaire
+	GRC	2021	3	H	1 j	Grec avancé (A)
+	GRC	2031	3	H	1 j	Grec avancé (B)
+	LAT	2011	3	A	1 j	Latin intermédiaire
+	LAT	2021	3	H	1 j	Latin avancé (A)
+	LAT	2031	3	H	1 j	Latin avancé (B)

Bloc 74 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Littérature

+	GRC	3120	3	H	1 j	Homère et les poètes épiques
+	GRC	3130	3	A	1 j	Les historiens grecs
+	GRC	3140	3	AH	1 j	La tragédie et la comédie
+	GRC	3150	3	A	1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+	GRC	3170	3	A	1 j	Platon et Aristote
+	LAT	3120	3	A	1 j	Poésie épique latine
+	LAT	3130	3	A	1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+	LAT	3140	3	H	1 j	Historiens romains
+	LAT	3150	3	H	1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
+	LAT	3160	3	H	1 j	Le théâtre latin
+	LAT	3170	3	H	1 j	Épigraphie latine et droit romain
	PHI	3865	3	A	1 j	Textes philosophiques : tradition latine

Bloc 74 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Histoire et civilisation antique

	HGL	1011	3	A	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
	HGL	1012	3	A	1 j	Civilisation gréco-romaine
	HGL	1021	3	A	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
	HGL	1031	3	A	1 j	Mythe et religion dans le monde romain
	HGL	2000	3	A	1 j	La Grèce et le Proche-Orient
	HGL	2005	3	A	1 j	Méthodes de recherche en antiquité
	HGL	2031	3	A	1 j	La Grèce archaïque et classique
	HGL	2061	3	A	1 j	Archéologie : République et Haut Empire
	HST	1031	3	A	1 j	Histoire de l'Antiquité
	HST	2108	3	A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
	HST	2109	3	H	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
	HST	2110	3	A	1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
	HST	2111	3	H	1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
	HST	2113	3	A	1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
	PHI	1800	3	A	1 j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 74 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
	ALL	1979	3	AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1 js	Lecture en allemand 2
	ANT	1210	3	A	1 j	Éléments de préhistoire
	ANT	1213	3	H	1 j	L'archéologie des civilisations
	ANT	1900	3	AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
	ANT	2020	3	A	1 j	Anthropologie de la religion
	ETM	2106	3	AH	1 js	Littérature latine médiévale
	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
+	GRM	1952	3	H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	H	1 js	Grec moderne avancé
	HAR	1165	3	A	1 js	Introduction aux arts du monde antique
	HAR	2030	3	A	1 j	Perception et oeuvre d'art
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé

Segment 75 Propre à l'orientation Civilisation

Bloc 75 A *obligatoire* *6 cr.*

	HGL	1011	3	A	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
	HST	1031	3	A	1 j	Histoire de l'Antiquité

Bloc 75 B *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Langues

	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
+	GRC	2011	3	A	1 j	Grec intermédiaire
+	GRC	2021	3	H	1 j	Grec avancé (A)
+	GRC	2031	3	H	1 j	Grec avancé (B)
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2
+	LAT	2011	3	A	1 j	Latin intermédiaire
+	LAT	2021	3	H	1 j	Latin avancé (A)
+	LAT	2031	3	H	1 j	Latin avancé (B)

Bloc 75 C *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Histoire et civilisation

	HGL	1012	3	A	1 j	Civilisation gréco-romaine
	HGL	1021	3	A	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
	HGL	1031	3	A	1 j	Mythe et religion dans le monde romain
	HGL	2000	3	A	1 j	La Grèce et le Proche-Orient
	HGL	2005	3	A	1 j	Méthodes de recherche en antiquité
	HST	2108	3	A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
	HST	2109	3	H	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
	HST	2110	3	A	1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
	HST	2111	3	H	1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
	HST	2113	3	A	1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
	HST	3105	3	H	1 j	Économie et société grecques
	HST	3111	3	H	1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 75 D *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Archéologie

	HGL	2030	3	H	1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
	HGL	2031	3	A	1 j	La Grèce archaïque et classique
	HGL	2032	3	H	1 j	Archéologie du monde hellénistique
	HGL	2050	3	H	1 j	Méthodes et techniques en archéologie
	HGL	2060	3	A	1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
	HGL	2061	3	A	1 j	Archéologie : République et Haut Empire
	HGL	2062	3	A	1 j	Archéologie : Le Bas Empire
	HGL	2421	3	E	1 j	Stage pratique en archéologie
+	HGL	3040	3	H	1 j	Aspects d'archéologie classique

Bloc 75 Y *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1

+	ALL	1982	3	H	1 js	Lecture en allemand 2
	ANT	1210	3	A	1 j	Éléments de préhistoire
	ANT	1213	3	H	1 j	L'archéologie des civilisations
	ANT	1900	3	AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
	ANT	2020	3	A	1 j	Anthropologie de la religion
	ETM	2106	3	AH	1 js	Littérature latine médiévale
+	ETM	2200	3	AH	1 j	Latin médiéval 1
+	ETM	2201	3	AH	1 j	Latin médiéval 2
	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
+	GRM	1952	3	H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	H	1 js	Grec moderne avancé
	HAR	1165	3	A	1 js	Introduction aux arts du monde antique
	HAR	2030	3	A	1 j	Perception et oeuvre d'art
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé

Programme 1-094-1-0 Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

Pour entrer à la maîtrise en études classiques (option langues et histoire, ou archéologie classique), l'étudiant devra avoir suivi tous les cours du bloc 71B et du bloc 71C.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme assure une formation intégrée en études classiques et en anthropologie. Il permet l'étude approfondie du monde gréco-romain (avec la possibilité d'une spécialisation soit sur la Grèce, soit sur Rome), l'accent étant clairement mis sur l'archéologie, de même qu'il permet une formation en littérature. Cette étude se fait par un double biais: par l'acquisition d'une vision aussi large que possible de la discipline anthropologique (ethnologie, ethnolinguistique et archéologie de type anthropologique), qui a investi bien des aspects des études sur le monde classique, et par l'acquisition des connaissances nécessaires aux études classiques (histoire, langue et littérature, et archéologie méditerranéenne). On veillera aussi à l'acquisition d'un esprit critique aiguisé qui permet tant la compréhension correcte de la pensée antique et des problèmes culturels et de société.
À l'Université de Montréal, l'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varient selon l'option retenue.

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour entrer à la maîtrise en études classiques (option langues et histoire, ou archéologie classique), l'étudiant devra avoir suivi tous les cours du bloc 71B et du bloc 71C.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A — obligatoire — 24 cr.

Formation de base

	ANT	1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
	ANT	1065	3	A	1 j	Initiation à la démarche anthropologique
	ANT	1210	3	A	1 j	Éléments de préhistoire
	ANT	1513	3	H	1 j	Introduction à la variation biologique
	ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société
	HGL	1011	3	A	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
	HGL	2005	3	A	1 j	Méthodes de recherche en antiquité
	HST	1031	3	A	1 j	Histoire de l'Antiquité

Bloc 71 B — option — minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Langues anciennes 1

	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1

Bloc 71 C — option — minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Langues anciennes 2

+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 71 D — option — minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Méthodes et techniques de l'archéologie

+	ANT	2210	3	H	1 j	Techniques de recherche en archéologie
	ANT	2266	3	H	1 j	Archéologie: approche interdisciplinaire
	ANT	2280	3	H	1 js	Méthodes en archéologie historique
	ANT	3102	3	AHE	1 js	Lectures dirigées
+	ANT	3270	3	H	1 j	Méthode d'analyse en zooarchéologie
	ANT	3280	3	E	1 j	Fouilles en archéologie historique
+	ANT	3283	6	A	1 j	Techniques de fouilles sur le terrain
	ANT	3287	3	H	1 j	Archéologie maritime
	ANT	3806	3	AHE	1 js	Pratique de terrain
	HGL	2050	3	H	1 j	Méthodes et techniques en archéologie
	HGL	2421	3	E	1 j	Stage pratique en archéologie

Bloc 71 E — option — minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Cours complémentaires en archéologie anthropologique

	ANT	1213	3	H	1 j	L'archéologie des civilisations
	ANT	1285	3	A	1 j	Introduction à l'archéologie historique
+	ANT	2220	3	H	1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
+	ANT	2260	3	A	1 j	Méthodes et concepts en archéologie
	ANT	2270	3	A	1 j	Introduction à la zooarchéologie
+	ANT	3230	3	H	1 j	Préhistoire de l'ancien monde
+	ANT	3260	3	H	1 j	La théorie en archéologie
+	ANT	3341	3	A	1 j	Archéologie des sociétés pré-agricoles
	ANT	3813	3	A	1 j	Séminaire d'archéologie
	ANT	3881	3	A	1 j	Mésoamérique ancienne
+	ANT	3882	3	A	1 j	Préhistoire du Québec
	ANT	3884	3	H	1 j	Préhistoire de l'Amérique de Sud

Bloc 71 F — option — minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Cours complémentaires en archéologie méditerranéenne

	HGL	2030	3	H	1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
	HGL	2031	3	A	1 j	La Grèce archaïque et classique
	HGL	2032	3	H	1 j	Archéologie du monde hellénistique
	HGL	2060	3	A	1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique

	HGL	2061	3	A	1 j	Archéologie : République et Haut Empire
	HGL	2062	3	A	1 j	Archéologie : Le Bas Empire
+	HGL	3040	3	H	1 j	Aspects d'archéologie classique
	HGL	3070	3	H	1 j	Architecture et urbanisme romains

Bloc 71 G option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Cours complémentaires en ethnologie

	ANT	1010	3	H	1 j	Les théories en ethnologie
	ANT	1018	3	H	1 j	Étude des systèmes de parenté
	ANT	2020	3	A	1 j	Anthropologie de la religion
	ANT	2023	3	A	1 js	Anthropologie économique
	ANT	2026	3	A	1 js	Anthropologie politique
	ANT	2030	3	H	1 j	Écologie culturelle
	ANT	2036	3	AH	1 j	Occident : représentations
	ANT	2037	3	A	1 j	Anthropologie du quotidien
	ANT	2042	3	H	1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
	ANT	2058	3	H	1 j	Les technologies
	ANT	3021	3	A	1 js	Religion et modernité
	ANT	3035	3	H	1 j	Dynamique socioculturelle
	ANT	3043	3	H	1 j	Anthropologie : sociétés contemporaines
	ANT	3044	3	H	1 js	Anthropologie et développement
	ANT	3051	3	A	1 j	Anthropologie : théories contemporaines
	ANT	3055	3	A	1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
	ANT	3065	3	A	1 j	Critiques des théories anthropologiques
	ANT	3809	3	A	1 j	Séminaire d'ethnologie
	ANT	3811	3	H	1 j	Problèmes actuels en ethnologie
	ANT	3850	3	A	1 j	Anthropologie de l'Europe
	ANT	3853	3	H	1	Texte ethnographique et terrain
	ANT	3859	3	A	1 j	Cultures mésoaméricaines

Bloc 71 H option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Cours complémentaires en anthropologie linguistique

	ANT	1613	3	A	1 j	Anthropologie linguistique
	ANT	2611	3	A	1 j	Ethnographie de la communication
	ANT	2624	3	E	1 j	Langages et systèmes symboliques
	ANT	2660	3	A	1 j	Langue et identité sociale
	ANT	3625	3	H	1 j	Langue, culture et poétique
	ANT	3631	3	H	1 j	Changement social et linguistique
	ANT	3815	3	A	1 j	Séminaire d'ethnolinguistique
	ANT	3876	3	H	1 j	Ethnographie du Caucase

Bloc 71 I option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Cours complémentaires en bioanthropologie

	ANT	1511	3	A	1 j	Évolution et comportement humain
	ANT	2423	3	H	1 j	Biologie et environnement socioculturel
	ANT	2430	3	A	1 j	Introduction à la paléontologie humaine
	ANT	2440	3	A	1 j	Génétique et anthropologie
	ANT	2454	3	H	1 j	Introduction à la primatologie
	ANT	2470	3	H	1 j	Méthodes d'ostéologie humaine
	ANT	3420	3	H	1 j	Interactions bioculturelles
	ANT	3440	3	A	1 j	Génétique du comportement humain
+	ANT	3460	3	H	1 j	Concepts, méthodes en paléoanthropologie
+	ANT	3556	3	H	1 js	Évolution et comportement humain 2
	ANT	3814	3	H	1 j	Séminaire d'anthropologie biologique

Bloc 71 J option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Histoire littéraire

	GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
	LAT	1031	3	A	1 j	Histoire de la littérature latine

Bloc 71 K option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Langues : lecture de textes

+	GRC	2011	3	A	1 j	Grec intermédiaire
+	GRC	2021	3	H	1 j	Grec avancé (A)
+	GRC	2031	3	H	1 j	Grec avancé (B)
+	LAT	2011	3	A	1 j	Latin intermédiaire
+	LAT	2021	3	H	1 j	Latin avancé (A)
+	LAT	2031	3	H	1 j	Latin avancé (B)

Bloc 71 L option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Littérature

+	GRC	3100	3	A	1 j	Poésie hellénistique
+	GRC	3101	3	A	1 j	Rhétorique et art oratoire
+	GRC	3120	3	H	1 j	Homère et les poètes épiques
+	GRC	3130	3	A	1 j	Les historiens grecs
+	GRC	3140	3	AH	1 j	La tragédie et la comédie
+	GRC	3150	3	A	1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+	GRC	3165	3	H	1 j	Les poètes lyriques
+	GRC	3170	3	A	1 j	Platon et Aristote
+	LAT	3100	3	A	1 j	Poésie didactique latine
+	LAT	3120	3	A	1 j	Poésie épique latine
+	LAT	3130	3	A	1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+	LAT	3140	3	H	1 j	Historiens romains
+	LAT	3150	3	H	1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
+	LAT	3160	3	H	1 j	Le théâtre latin
+	LAT	3170	3	H	1 j	Épigraphie latine et droit romain

Bloc 71 M option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Histoire antique

	HGL	1021	3	A	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
	HGL	1031	3	A	1 j	Mythe et religion dans le monde romain
	HGL	3021	3	H	1 j	Questions d'histoire ancienne
	HST	2108	3	A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
	HST	2109	3	H	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
	HST	2110	3	A	1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
	HST	2111	3	H	1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
	HST	2113	3	A	1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
	HST	3105	3	H	1 j	Économie et société grecques
	HST	3111	3	H	1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 71 N option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Langues modernes

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1 js	Allemand avancé 1
	ALL	1979	3	AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 js	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1 js	Lecture en allemand 2
+	ANG	1102	3	H	1 j	English Composition 2
+	ANG	1103	3	A	1 j	English Composition 3
+	ANG	1104	3	H	1 j	English Composition 4
	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
+	GRM	1952	3	H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	H	1 js	Grec moderne avancé
	GRM	1991	6	A	1 js	Grec moderne élémentaire
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé

Programme 1-166-1-0 Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *24 cr.*

	GRC	1031	3 A	1 j	Introduction à la littérature grecque
	HGL	1011	3 A	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
	HGL	2005	3 A	1 j	Méthodes de recherche en antiquité
	HST	1032	3 H	1 j	Histoire du Moyen Âge
	HST	1041	3 A	1 j	L'Europe moderne
	HST	2108	3 A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
	HST	2110	3 A	1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
	LAT	1031	3 A	1 j	Histoire de la littérature latine

Bloc 71 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Introduction complémentaire (histoire)

	HST	1042	3 H	1 j	L'Europe contemporaine
	HST	1043	3 A	1 j	Histoire des États-Unis
	HST	1051	3 A	1 j	Histoire du Canada jusqu'en 1850
	HST	1052	3 H	1 s	Histoire du Canada depuis 1850
+	HST	2023	3 H	1 j	Introduction à la discipline historique

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Langues anciennes (études classiques)

	GRC	1111	3 A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
	LAT	1111	3 A	1 s	Initiation à la langue latine 1

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Langues anciennes (études classiques)

+	GRC	1121	3 H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
+	LAT	1121	3 H	1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Langues anciennes, lecture de textes (études classiques)

+	GRC	2011	3 A	1 j	Grec intermédiaire
+	GRC	2021	3 H	1 j	Grec avancé (A)
+	GRC	2031	3 H	1 j	Grec avancé (B)
+	LAT	2011	3 A	1 j	Latin intermédiaire
+	LAT	2021	3 H	1 j	Latin avancé (A)
+	LAT	2031	3 H	1 j	Latin avancé (B)

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Sciences auxiliaires (histoire et études classiques)

	ARV	1050	3 AH	1 s	Introduction à l'archivistique
+	ETM	3202	3 H	1 j	Initiation aux sources médiévales
	HST	2001	3 A	1 s	Paléographie
	HST	2004	3 A	1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
	HST	2007	3 A	1 s	Histoire et multimédia
	HST	2013	3 H	1 s	Histoire et muséologie
+	LAT	3170	3 H	1 j	Épigraphie latine et droit romain

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Littérature gréco-romaine (études classiques)

+	GRC	3100	3 A	1 j	Poésie hellénistique
+	GRC	3120	3 H	1 j	Homère et les poètes épiques
+	GRC	3130	3 A	1 j	Les historiens grecs
+	GRC	3140	3 AH	1 j	La tragédie et la comédie
+	GRC	3150	3 A	1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+	GRC	3170	3 A	1 j	Platon et Aristote
+	LAT	3100	3 A	1 j	Poésie didactique latine
+	LAT	3120	3 A	1 j	Poésie épique latine
+	LAT	3130	3 A	1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+	LAT	3140	3 H	1 j	Historiens romains
+	LAT	3150	3 H	1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
+	LAT	3160	3 H	1 j	Le théâtre latin

Bloc 71 H *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Histoire de l'Antiquité (histoire)

	HGL	1021	3 A	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
	HGL	1031	3 A	1 j	Mythe et religion dans le monde romain
	HGL	2000	3 A	1 j	La Grèce et le Proche-Orient
	HGL	3021	3 H	1 j	Questions d'histoire ancienne
	HST	2109	3 H	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
	HST	2111	3 H	1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
	HST	2113	3 A	1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
	HST	3105	3 H	1 j	Économie et société grecques
	HST	3111	3 H	1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 71 I *option* *minimum 6 cr., maximum 15 cr.*

Histoire médiévale et moderne (histoire)

	ETM	2106	3 AH	1 js	Littérature latine médiévale
+	ETM	2200	3 AH	1 j	Latin médiéval 1
+	ETM	2201	3 AH	1 j	Latin médiéval 2
	HST	2125	3 A	1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
	HST	2126	3 H	1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
	HST	2127	3 H	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
	HST	2128	3 A	1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
	HST	2261	3 A	1 j	Société française d'Ancien Régime
	HST	2262	3 H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
	HST	2272	3 AE	1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
	HST	2282	3 H	1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
	HST	2418	3 A	1 j	Nouvelle France
	HST	2810	3 H	1 j	Émergence de l'identité moderne
	HST	3127	3 H	1 j	Pouvoir, économie, société au Moyen Âge
	HST	3130	3 H	1 j	Culture et société au Moyen Âge
	HST	3206	3 A	1 j	Religions et mentalités modernes

Bloc 71 J *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Histoire contemporaine (histoire)

	HST	2251	3 A	1 s	Histoire de la Grèce moderne
	HST	2267	3 H	1 s	Histoire de la France contemporaine
	HST	2275	3 A	1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
	HST	2284	3 A	1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
	HST	2351	3 A	1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
	HST	2352	3 H	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
	HST	2360	3 H	1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
	HST	2361	3 A	1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
	HST	2440	3 A	1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
	HST	2441	3 H	1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
	HST	2447	3 AE	1 j	Histoire du catholicisme québécois
	HST	2490	3 A	1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada

Bloc 71 K *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Archéologie gréco-romaine (études classiques)

	HGL	2030	3 H	1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
	HGL	2031	3 A	1 j	La Grèce archaïque et classique
	HGL	2032	3 H	1 j	Archéologie du monde hellénistique
	HGL	2050	3 H	1 j	Méthodes et techniques en archéologie
	HGL	2060	3 A	1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
	HGL	2061	3 A	1 j	Archéologie : République et Haut Empire
	HGL	2062	3 A	1 j	Archéologie : Le Bas Empire
	HGL	2421	3 E	1 j	Stage pratique en archéologie
+	HGL	3040	3 H	1 j	Aspects d'archéologie classique
	HGL	3070	3 H	1 j	Architecture et urbanisme romains

Bloc 71 L option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Compléments linguistiques (histoire et études classiques)

+	ALL	1952	3	AHE	1 j s	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 j s	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1 j s	Allemand avancé 1
	ALL	1979	3	AE	1 j s	Introduction à la lecture en allemand
+	ALL	1980	3	AE	1 j s	Lecture en allemand 1
+	ALL	1982	3	H	1 j s	Lecture en allemand 2
+	ANG	1102	3	H	1 j	English Composition 2
+	ANG	1103	3	A	1 j	English Composition 3
+	ANG	1104	3	H	1 j	English Composition 4
	GRM	1951	6	A	2 j s	Grec moderne élémentaire
+	GRM	1952	3	H	1 j s	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	H	1 j s	Grec moderne avancé
	ITL	1951	6	A	2 j s	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 j s	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 j s	Italien avancé

Programme 1-095-7-1 Version 00

Module en langue et culture grecques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Le module en langue et culture grecques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires
Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture grecques. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Langues

	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
+	GRC	2011	3	A	1 j	Grec intermédiaire
+	GRC	2021	3	H	1 j	Grec avancé (A)
+	GRC	2031	3	H	1 j	Grec avancé (B)
+	GRC	3120	3	H	1 j	Homère et les poètes épiques
+	GRC	3130	3	A	1 j	Les historiens grecs
+	GRC	3140	3	AH	1 j	La tragédie et la comédie

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Civilisation

GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
HGL	1011	3	A	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL	1012	3	A	1 j	Civilisation gréco-romaine
HST	1031	3	A	1 j	Histoire de l'Antiquité
LAT	1031	3	A	1 j	Histoire de la littérature latine

Programme 1-095-7-0 Version 00

Module en langue et culture latines J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Le module en langue et culture latines est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires
Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture latines. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Langue

	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2
+	LAT	2011	3	A	1 j	Latin intermédiaire
+	LAT	2021	3	H	1 j	Latin avancé (A)
+	LAT	2031	3	H	1 j	Latin avancé (B)
+	LAT	3120	3	A	1 j	Poésie épique latine
+	LAT	3130	3	A	1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+	LAT	3160	3	H	1 j	Le théâtre latin

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Civilisation

GRC	1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
HGL	1011	3	A	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL	1012	3	A	1 j	Civilisation gréco-romaine
HST	1031	3	A	1 j	Histoire de l'Antiquité
LAT	1031	3	A	1 j	Histoire de la littérature latine

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Philosophie et Études classiques

(Voir sous le Département de philosophie.)

Centre d'études médiévales

Administrateur : Jean-François Cottier, Professeur agrégé au Département DLLF, Directeur du Centre
Bureau : C-8041, 3150, Jean-Brillant, tél. : 514 343 5665

Créé en 1994, le Centre d'études médiévales a pour mandat de coordonner les activités d'enseignement et de recherche et le développement des ressources documentaires dans le domaine des études médiévales.

Au 1er cycle, le Centre est responsable du programme facultaire de la Majeure et de la Mineure en études médiévales.

Programme 1-150-2-0 Version 00

Majeure en études médiévales J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours HST de niveau 3000 ont comme préalable HST 1032 ou HST 1932. L'acquisition d'une 3e langue est fortement recommandée.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à donner à de futurs spécialistes les connaissances fondamentales et la maîtrise des outils essentiels à la poursuite de leurs études et de leurs recherches. Afin de satisfaire ces objectifs, le programme comporte des cours visant à la formation spécifique de futurs médiévistes ainsi que des cours disciplinaires empruntés aux différents champs d'études de la médiévistique. Cette forte multidisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 45 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *12 cr.*

Latin et littérature du Moyen Âge

+	ETM	2200	3	AH	1 j	Latin médiéval 1
	FRA	1100	3	AH	1 j	Introduction à la littérature médiévale
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Introduction à l'histoire médiévale

HST	1032	3	H	1 j	Histoire du Moyen Âge
HST	1932	3	H	1 s	Le Moyen Âge occidental

Bloc 71 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Introduction au monde médiéval

	ETM	2001	3	AH	1 j	Introduction à la pensée médiévale
	ETM	2102	3	A	1 j	Les institutions médiévales
	ETM	2106	3	AH	1 js	Littérature latine médiévale
+	ETM	3202	3	H	1 j	Initiation aux sources médiévales
	ETM	3303	3	AH	1 j	Sujet spécial

Bloc 71 D *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Histoire du Moyen Âge

HST	2001	3	A	1 s	Paléographie
HST	2125	3	A	1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST	2126	3	H	1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST	2127	3	H	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST	2128	3	A	1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST	3108	3	A	1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST	3127	3	H	1 j	Pouvoir, économie, société au Moyen Âge
HST	3130	3	H	1 j	Culture et société au Moyen Âge

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Histoire de l'art et archéologie

ETM	2008	3	A	1 j	Archéologie médiévale
HAR	1080	3	AH	1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR	2070	3	AH	1 j	La cathédrale gothique
HAR	3055	3	H	1 j	L'art du premier millénaire
HAR	3080	3	H	1 j	L'art de cour au XIVe siècle

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littérature

	ALL	2350	3	H	1 j	Moyen Âge, Réforme, Baroque
	ANG	1031	3	A	1 j	Survey of British Literature to 1650
	ANG	2312	3	H	1 j	The Romance
+	ESP	3212	3	A	1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
	FRA	2100	3	H	1 j	Littérature française du Moyen Âge
	FRA	2203	3	A	1 j	Poétiques médiévales
	LAT	1031	3	A	1 j	Histoire de la littérature latine

Bloc 71 G *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Langue et philologie

	ALL	2340	3	H	1 j	Histoire de la langue allemande
	ANG	2020	3	A	1 j	English Languages since 1066
	ARA	1951	6	A	2 j	Arabe élémentaire
+	ARA	1952	3	AH	1 js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1 js	Arabe avancé
+	ESP	3517	3	A	1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+	ESP	3518	3	H	1 j	Espagnol médiéval et classique 2
+	ETM	2201	3	AH	1 j	Latin médiéval 2
	FRA	1021	3	H	1 j	Littérature et histoire de la langue
	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2

+	GRC	2011	3	A	1 j	Grec intermédiaire
+	LAT	2011	3	A	1 j	Latin intermédiaire
	LNG	1050	3	A	1 j	Ancien et moyen français
	LNG	2225	3	A	1 j	Historia de la lengua espanola
+	LNG	2650	3	A	1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+	LNG	2660	3	A	1 j	Philologie occitane
+	LNG	3240	3	A	1 j	Philologie romane
+	LNG	3600	3	A	1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français

Bloc 71 H *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Philosophie

PHI	1860	3	A	1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI	2865	3	A	1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI	2870	3	A	1 j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)
PHI	3865	3	A	1 j	Textes philosophiques : tradition latine
PHI	3870	3	A	1 j	Philosophie médiévale arabe et juive

Bloc 71 I *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Activité d'intégration

ETM	3304	3	A	1 js	Voyage d'études

Programme 1-150-4-0 Version 05

Mineure en études médiévales J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Cependant, la mineure ne peut être faite en une seule année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours HST de niveau 3000 ont comme préalable HST 1032.
L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme est destiné à consolider une formation principale en littérature, philologie, histoire de l'art, philosophie ou études classiques par exemple. Il vise à donner aux étudiants qui désirent se spécialiser en études médiévales les connaissances fondamentales et la maîtrise des outils essentiels à la poursuite de leurs études et de leurs recherches. Afin de satisfaire ces objectifs, le programme comporte des cours visant à la formation spécifique de futurs médiévistes, ainsi que des cours disciplinaires empruntés aux différents champs d'études de la médiévistique. Cette forte multidisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 21 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *9 cr.*

Latin

+	ETM	2200	3	AH	1 j	Latin médiéval 1
	LAT	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Introduction à l'histoire médiévale

HST	1032	3	H	1 j	Histoire du Moyen Âge
HST	1932	3	H	1 s	Le Moyen Âge occidental

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Introduction au monde médiéval

	ETM	2001	3	AH	1 j	Introduction à la pensée médiévale
	ETM	2102	3	A	1 j	Les institutions médiévales
	ETM	2106	3	AH	1 js	Littérature latine médiévale
+	ETM	3202	3	H	1 j	Initiation aux sources médiévales
	ETM	3303	3	AH	1 j	Sujet spécial
	FRA	1100	3	AH	1 j	Introduction à la littérature médiévale

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Histoire du Moyen Âge

HST	2001	3	A	1 s	Paléographie
HST	2125	3	A	1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST	2126	3	H	1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST	2127	3	H	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST	2128	3	A	1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST	3108	3	A	1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST	3127	3	H	1 j	Pouvoir, économie, société au Moyen Âge
HST	3130	3	H	1 j	Culture et société au Moyen Âge

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Histoire de l'art et archéologie

ETM	2008	3	A	1 j	Archéologie médiévale
HAR	1080	3	AH	1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR	2070	3	AH	1 j	La cathédrale gothique
HAR	3055	3	H	1 j	L'art du premier millénaire
HAR	3080	3	H	1 j	L'art de cour au XIVe siècle

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Littératures

	ALL	2350	3	H	1 j	Moyen Âge, Réforme, Baroque
	ANG	1031	3	A	1 j	Survey of British Literature to 1650
	ANG	2312	3	H	1 j	The Romance
+	ESP	3212	3	A	1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
	FRA	2100	3	H	1 j	Littérature française du Moyen Âge
	FRA	2203	3	A	1 j	Poétiques médiévales
	LAT	1031	3	A	1 j	Histoire de la littérature latine

Bloc 70 G *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Langue et philologie

	ALL	2340	3	H	1 j	Histoire de la langue allemande
	ANG	2020	3	A	1 j	English Languages since 1066
	ARA	1951	6	A	2 j	Arabe élémentaire
+	ARA	1952	3	AH	1 js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1 js	Arabe avancé
+	ESP	3517	3	A	1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+	ESP	3518	3	H	1 j	Espagnol médiéval et classique 2
+	ETM	2201	3	AH	1 j	Latin médiéval 2
	FRA	1021	3	H	1 j	Littérature et histoire de la langue
	GRC	1111	3	A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+	GRC	1121	3	H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
+	GRC	2011	3	A	1 j	Grec intermédiaire
+	LAT	2011	3	A	1 j	Latin intermédiaire
	LNG	1050	3	A	1 j	Ancien et moyen français
	LNG	2225	3	A	1 j	Historia de la lengua espanola

+	LNG	2650	3	A	1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+	LNG	2660	3	A	1 j	Philologie occitane
+	LNG	3240	3	A	1 j	Philologie romane
+	LNG	3600	3	A	1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français

Bloc 70 H *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Philosophie médiévale

PHI	1860	3	A	1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI	2865	3	A	1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI	2870	3	A	1 j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)
PHI	3865	3	A	1 j	Textes philosophiques : tradition latine
PHI	3870	3	A	1 j	Philosophie médiévale arabe et juive

Bloc 70 I *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Activité d'intégration

ETM	3304	3	A	1 js	Voyage d'études

Programmes interfacultaires

Certains programmes interdisciplinaires sont non seulement facultaires, puisqu'ils ne relèvent pas d'un département unique, mais même interfacultaires puisqu'ils font appel aux enseignements et aux ressources de plusieurs facultés, et sont sous la juridiction conjointe de celles-ci.

Programme 1-482-5-0 Version 02

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention S

Programme offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-6090.

Programme 1-961-5-0 Version 01

Certificat en sciences des religions J

Programme offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de théologie et de sciences des religions, et géré par cette dernière.

Section 3

Université de Montréal

Faculté de droit

Table des matières

Calendrier facultaire	
Introduction	3-**1**
Coordonnées générales de la Faculté	3-**1**
Direction	3-**1**
Centre de recherche en droit public (CRDP)	3-**1**
Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI)	3-**1**
Laboratoire LexUM	3-**2**
Personnel enseignant	3-**2**
Bibliothèque	3-**2**
Prix	3-**3**
Programmes d'échanges	3-**3**
Baccalauréat en droit	3-**3**
Répertoire des cours	3-**7**

À jour le 15 avril 2008

Faculté de droit

Introduction

Au regard de plusieurs caractéristiques comme le nombre de ses professeurs, de ses étudiants et de ses programmes, ainsi qu'au plan de son rayonnement intellectuel, la Faculté de droit est la plus importante au Canada. Elle compte 60 professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs chargés de cours, des enseignements à plus de 1 400 étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires dans une vingtaine de programmes ou concentrations.

La Faculté offre ainsi une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Les activités d'enseignement et de recherche menées à la Faculté se déploient dans tous les secteurs du droit et de ses applications. Le savoir juridique est aussi cerné en le situant dans ses contextes sociaux, politiques et économiques. Le Centre de recherche en droit public (CRDP) est rattaché à la Faculté et accueille de nombreux chercheurs de plusieurs disciplines. Il est le plus important du genre au Canada. Le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) constitue quant à lui un centre d'animation et de recherche dans un secteur d'activité d'une importance primordiale. Son laboratoire d'informatique juridique LexUM est unique au Canada.

La Faculté est un milieu d'enseignement et de recherche qui est plus que centenaire et qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à la reconnaissance du droit comme discipline universitaire. Occupant un pavillon autonome dans lequel logent une bibliothèque complète et un laboratoire informatique, elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de droit
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
H3T 1J7

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6124
Télécopieur : 514 343-2199
Courriel : recrutement@droit.umontreal.ca
www.droit.umontreal.ca

Direction

Doyenne : **Anne-Marie Boisvert**
Vice-doyen (études de 1er cycle) : **Ghislain Massé**
Vice-doyen (développement et planification) : **Guy Lefebvre**
Vice-doyen (études supérieures et recherche) : **Michel Morin**
Secrétaire de la Faculté : **Louise Viau**
Adjointe au vice-doyen (études de 1er cycle) : **Sophie Arès**
Adjoint au vice-doyen (études supérieures) : **Martin Scully**
Responsable de la gestion des études : **Josée Deschamps**
Directrice administrative : **Hélène Boivin**
Directrice par intérim du programme de maîtrise, option notariat : **Sylvie Berthold**
Directrice du programme de maîtrise, option fiscalité : **Diane Bruneau**

Centre de recherche en droit public (CRDP)

Directeur : **Karim Benyekhlef**
Le Centre de recherche en droit public, inauguré en 1962, est le plus important centre de recherche sur le droit au Canada. Il compte aujourd'hui 16 chercheurs réguliers, 30 chercheurs associés et 27 collaborateurs, œuvrant au Québec, au Canada et dans de nombreux autres pays.

Les travaux réalisés au CRDP sont centrés sur trois axes de recherche :
– Droit et nouveaux rapports sociaux
– Droit et technologies d'information et de communication
– Droit, biotechnologies et rapport au milieu.

Ces axes couvrent les dimensions changeantes de la normativité juridique contemporaine. On y aborde le droit en tant que forme du lien social. Les recherches qui y sont menées regroupent des équipes formées, selon le cas, de trois à soixante-dix chercheurs. Plusieurs projets reposent sur la collaboration de chercheurs étrangers. Il s'agit pour l'essentiel d'équipes composées d'universitaires issus de disciplines, de laboratoires, d'institutions, de facultés et de départements différents. Nos travaux se situent ainsi au carrefour de plusieurs perspectives disciplinaires et épistémologiques : théorie du droit, théorie de la communication, génie informatique et science politique, analyse économique, criminologie, histoire, anthropologie, médecine, génétique, philosophie, éthique, sociologie et biologie.

Les travaux menés au CRDP se caractérisent aussi par leur continuité. Si certains projets sont réalisés dans le cadre de cycles de recherche relativement courts, de trois à cinq ans, plusieurs s'étendent sur plus d'une dizaine d'années, suivant en cela le cours des changements sociaux et technologiques.

Les chercheurs du CRDP sont particulièrement impliqués dans les études supérieures au 2e et au 3e cycles, notamment par l'animation d'un programme de maîtrise en droit des technologies de l'information et par la direction de nombreux étudiants à la maîtrise et au doctorat. Tous les projets initiés par les chercheurs du CRDP font appel à la participation active des étudiants, que ceux-ci poursuivent un stage de 1er cycle au Centre, des études de maîtrise ou de doctorat, ou encore qu'ils œuvrent au Centre à titre de chercheurs postdoctoraux. Les étudiants peuvent ainsi bénéficier d'un encadrement académique stimulant et du soutien logistique et financier du Centre et de ses équipes de recherche. Nous estimons que leur contribution aux activités scientifiques du CRDP est essentielle au développement de la recherche et des connaissances en droit.

Au chapitre de la collaboration scientifique, nos activités de recherche et de formation ont engendré d'importants réseaux de recherche. Elles ont donné naissance au Regroupement stratégique *Droit et changements*, reconnu et financé par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture. Le Centre de recherche en droit public entretient par ailleurs des rapports continus, sur un plan national et international, avec une quinzaine de centres de recherche associés.

Le CRDP accueille également deux chaires de recherche :
– la Chaire de recherche du Canada en droit et médecine, dirigée par la professeure Bartha Maria Knoppers
– la Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique dirigée par le professeur Pierre Trudel.

Le Centre héberge aussi dans ses murs l'Institut International de Recherche en Éthique Biomédicale (IIREB).

Depuis quelques années, le Centre de recherche en droit public contribue de façon particulière à la diffusion et au transfert des connaissances en droit, notamment par le biais des sites Internet :
– HumGen, orienté sur les enjeux sociaux, éthiques et juridiques liés à la génétique humaine.
– Lex Electronica, la revue juridique internationale du CRDP.

Des informations supplémentaires concernant les projets de recherche et les activités du CRDP sont disponibles sur Internet à l'adresse : *www.crdp.umontreal.ca*

Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI)

Directeur : **Ejan Mackaay**
Le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) a été créé en 1997. La mission du CDACI consiste à contribuer au développement des connaissances en droit des affaires et du commerce international par ses recherches, et aussi à accroître les connaissances des juristes et des non-juristes qui interviennent dans ces domaines, par des initiatives de formation. La mission du CDACI est à la fois intellectuelle, économique et sociale, puisque le Centre veut répondre aux besoins du milieu, autant ceux des individus que des entreprises, et contribuer à l'essor économique par le développement des connaissances et des compétences pertinentes. La Faculté de droit souhaite ainsi souligner l'importance que revêt le droit des affaires dans notre société, tout en en faisant un des axes prioritaires de développement.

Dans cette perspective, le CDACI a activement collaboré à la création d'une option Droit des affaires dans le cadre du programme de maîtrise. Ce programme

d'études s'ajoute à celui de la maîtrise en droit, option Fiscalité, offert conjointement par HEC Montréal et la Faculté de droit.

Le CDACI accueille la Chaire de recherche en droit des affaires et du commerce international dirigée par le professeur Stéphane Rousseau.

Laboratoire LexUM

Directeur : **Daniel Poulin**

Le laboratoire LexUM a été créé par la Faculté de droit à l'automne 2005 à partir de l'équipe de recherche du même nom du CRDP. La mission du LexUM est de développer la recherche et d'innover dans le domaine des technologies de l'information et du droit afin d'améliorer l'accès à l'information juridique, de soutenir la bonne administration de la justice ainsi que d'améliorer l'accessibilité et la qualité des systèmes de justice au Canada et à l'étranger. Le LexUM mène en parallèle deux missions, la production d'activités universitaires de recherche et la production de services universitaires. Ces derniers peuvent être illustrés par la réalisation du site de l'Institut canadien d'information juridique (www.canlii.ca) pour le compte de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Les divers services offerts aux institutions judiciaires canadiennes dans le domaine des technologies de l'information constituent un autre exemple de cet engagement du LexUM auprès de la communauté juridique canadienne.

Le laboratoire LexUM regroupe une trentaine de chercheurs et de spécialistes en droit et en informatique. Les locaux du LexUM sont situés à proximité de la Faculté au 3 525, chemin Queen-Mary.

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Karim Benyekhlef, LL. D. (Montréal)
Anne-Marie Boisvert, LL. M. (Harvard)
Jean-Maurice Brisson, LL. M. (Montréal) – détaché à la FÉSP
Diane Bruneau, M. Fisc. (Sherbrooke), D.D.N. (Montréal)
François Chevrette, D.É.S. (Paris)
François Crépeau, D.É.A. (Paris I), D.É.A. (Paris II), doctorat en droit (Paris I), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit international des migrations et directeur scientifique du CÉRIUM
Patrice Deslauriers, D.É.A. (Paris), LL. M. (Montréal)
Hélène Dumont, LL. M. (Montréal), LL. M. (Berkeley)
Claude Fabien, LL. M. (McGill)
Jacques Frémont, LL. M. (Osgoode Hall), rectorat – *Provost* et vice-recteur – Affaires académiques
Ysolde Gendreau, LL. M. (McGill), doctorat en droit (Paris II)
Gérald Goldstein, maîtrise en droit (Paris I), D.É.S.S. (Paris I), LL. M. (McGill), D.C.L. (McGill)
Jean Hétu, LL. M. (Harvard)
Bartha Maria Knoppers, M.A. Comp. Litt. (Alberta), LL. B./B.C.L. (McGill), D.L.S. (Cambridge), doctorat en droit (Paris I), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit et médecine
Diane Labrèche, LL. M. (Osgoode Hall)
Jean Leclair, LL. M. (Montréal)
Brigitte Lefebvre, D.D.N. (Montréal), LL. M. (Montréal), Ph. D. (Paris II), titulaire de la Chaire du notariat
Guy Lefebvre, LL. M. (Montréal), LL. M. (Londres)
Thérèse Leroux, B.Sc. biologie (Sherbrooke), Ph. D. biochimie (Laval), LL. B. (Sherbrooke)
Didier Lluelles, D.É.S. (Paris), MRSC
Ejan Mackaay, LL. M. (Amsterdam), doctorat en droit (Amsterdam), LL. M. (Toronto)
Patrick A. Molinari, LL. M. (Montréal), MSRC
Michel Morin, M. Sc. économie (UQÀM), LL. B. (Montréal)
Nanette Neuwahl, LL. M. (Leyde), doctorat en droit (Institut Universitaire Européen)
Pierre Noreau, M. Sc. (Montréal), doctorat (Institut d'études politiques, Paris)
Danielle Pinard, LL. M. (Londres)
Adrian Popovici, D.É.S. (Paris), Dipl. Institut d'études polit. (Paris), Dipl. Institut de droit comparé (Paris), D.É.S. droit comparé (Strasbourg)
Daniel Poulin, LL. M. (Montréal), M. Sc. informatique (Montréal), titulaire de la Chaire LexUM en informatique juridique
Guy Rocher, M.A. en sociologie (Laval), Ph. D. en sociologie (Harvard), MSRC, détaché du Département de sociologie
Louise Rolland, LL. M. (Montréal)
Jeffrey Talpis, LL. D. (Montréal)
Luc B. Tremblay, LL. M. (UBC), D. Phil. (Oxford)
Gilles Trudeau, doctorat (Harvard)
Pierre Trudel, LL. M. (Montréal)
Daniel Turp, LL. M. (Montréal), D.É.A. (Paris II), Dipl. Intl. Law (Cantab.), doctorat d'État (Paris II) – en congé
Louise Viau, LL. M. (Montréal)
José Woehrling, LL. M. (Montréal)

Professeurs agrégés

Stéphane Beaulac, LL. M. (Cambridge), Ph. D. (Cambridge)
Emmanuel Sibidi Darankoum, D.É.A. (Strasbourg), D.D.C. (Strasbourg), D.E.C.L. (Moncton)
Isabelle Duplessis, LL. M. (Montréal), LL. D. (Montréal)
Jean-François Gaudreault-DesBiens, LL. M. (Laval), LL. D. (Ottawa), titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les identités juridiques et culturelles nord-américaines et comparées
Vincent Gautrais, LL. M. (Montréal), LL. D. (Montréal), titulaire de la Chaire en droit de la sécurité et des affaires électroniques
Matthew P. Harrington, B. Th. (McGill), J.D. (Boston.), LL. M. (Pennsylvania), S.J.D. (Pennsylvania)
France Houle, LL. M. (Queen's), LL. D. (Montréal)
Suzanne Lalonde, Ph. D. (Cambridge)
Ghislain Massé, LL. M. (Montréal)
Benoît Moore, LL. M. (Montréal), D.É.A. en droit privé (Paris I), titulaire de la Chaire Jean-Louis-Baudouin en droit civil
Hugues Parent, LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)
Louise Hélène Richard, LL. M. (Sherbrooke) – détachée aux Services aux étudiants
Stéphane Rousseau, LL. M. (Laval), S.J.D. (Toronto), titulaire de la Chaire en droit des affaires et du commerce international
Alain Roy, LL. M. (Montréal), LL. D. (Laval)
Pauline Roy, LL. D. (Montréal)
Hélène Trudeau, D.É.A. (Bordeaux I)

Professeurs adjoints

Élise Charpentier D.S.U. (Paris II), D.É.A. (Paris II), D.C.L. (McGill)
Renée-Claude Drouin, LL. M. (Laval), D.Phil. (Cambridge)
Geneviève Dufour, LL. L. (Montréal)
Konstantia Koutouki, LL. M. (Ottawa), LL. D. (Montréal)
Antoine Leduc, LL. M. (Montréal)
Violaine Lemay, LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)

Chercheure agrégée

Denise Avard, M.A. (Ottawa), Ph. D. (Cambridge)

Professeurs associés

Jean-Louis Baudouin, doctorat en droit (Paris), MSRC
Pierre Béliveau, LL. M. (Montréal)
Christine Gagnon, D.D.N. (Laval), LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)
Claude Laberge, M.D. (Laval), Ph. D. (Baltimore)

Professeurs émérites

Albert Bohémier, Pierre Ciotola, Roger Comtois, Pierre-André Côté, Andrée Lajoie, Pierre Martineau, Jacques-Yvan Morin, Yves Ouellette, Gilles Pépin, Jean Pineau

Bibliothèque

Direction : **Céline Amnotte**
Chef de bibliothèque : **Linda Patry**
Bibliothécaires de référence : **Chantal Lemay**, **Julia Smocot**
Responsable des services de prêt / Prêt réseau / PEB : **Amélie Bernard**

La Bibliothèque de droit constitue pour les étudiants de la Faculté de droit et de la communauté universitaire un véritable laboratoire. Ils peuvent y combler leurs besoins d'information en consultant les ouvrages cités par les professeurs, y effectuer leurs travaux pratiques et se livrer aux recherches que nécessitent la participation aux séminaires et la rédaction des dissertations et des thèses.

La Bibliothèque en est une de référence et de consultation. En conséquence, et afin d'assurer la disponibilité immédiate de tous les ouvrages, le lecteur a libre accès aux rayons et se documente dans la salle de lecture même. Pour favoriser une plus grande disponibilité des ouvrages, le prêt de documentation aux étudiants du 1er cycle est limité à trois jours. Les professeurs et étudiants des cycles supérieurs jouissent par ailleurs de privilèges de prêt plus étendus. Le nombre de lecteurs enregistrés à l'entrée au cours d'une année s'élève à plus de 200 000. La Bibliothèque peut recevoir simultanément jusqu'à 600 lecteurs. L'accès au catalogue et le prêt des documents sont automatisés.

La collection compte près de 200 000 documents et couvre tous les domaines du droit. Le droit québécois et canadien, en particulier, est couvert de façon presque exhaustive. Les points forts de la collection sont le droit civil des pays de langue française, les droits de l'homme, et le droit lié aux nouvelles technologies. On y trouve également les ouvrages de base et de référence d'autres juridictions telles que la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union européenne. De plus, la Bibliothèque offre l'accès à la majorité des bases de données juridiques et possède une vaste collection de périodiques électroniques.

Des bibliothécaires de référence détenant une formation en droit sont à la disposition des usagers pour les aider dans leurs recherches et offrir des activités de formation documentaire.

Le hall d'entrée et l'espace de référence ont été magnifiquement rénovés à l'automne 2004, offrant ainsi des locaux plus fonctionnels. Une salle de travail est réservée aux étudiants de maîtrise. Les étudiants de doctorat disposent quant à eux d'une vingtaine d'espaces individuels de travail dans une salle nouvellement aménagée. La Bibliothèque met à la disposition de ses usagers une cinquantaine d'ordinateurs, dont quinze portables et un laboratoire de formation doté de plusieurs postes de travail. La Bibliothèque loge également le laboratoire informatique de la Faculté de droit comptant près de quarante postes. De plus, la Bibliothèque offre l'accès au réseau sans fil, ce qui permet aux usagers de la communauté universitaire d'accéder à l'Internet et aux ressources électroniques disponibles sur le réseau de l'Université de Montréal.

Durant l'année académique, la Bibliothèque est ouverte du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 23 h, le vendredi de 8 h 30 à 21 h et les samedis et dimanches, de 10 h à 19 h. Pour en savoir plus, se rendre à l'adresse *www.bib.umontreal.ca/DR/*

Prix[1]

Prix destinés aux étudiants de 1re année
Prix Berthelot (fondement de droit – 100 $)
Prix Brouillette Charpentier Fortin (premier en 1re année – 500 $)
Prix Carswell (premier en 1re année – octroi d'ouvrages juridiques)
Prix Davies (théorie des obligations – 1 000 $)
Prix Larue & Leduc (droit pénal général – 100 $)
Prix Lord Reading Law Society (excellence en droit constitutionnel – 200 $)
Prix Réjane-Laberge-Colas (droit de la famille – 1 000 $)
Prix Sir-Lomer-Gouin (deuxième en 1re année – 100 $)
Prix Wilson & Lafleur (droit civil – 250 $)

Prix destinés aux étudiants de 2e et 3e années
Prix Adolphe-Mailhot (Barreau de Montréal) (deuxième en 2e année – 100 $)
Prix du Barreau de Montréal (droit civil – 300 $)
Prix du Barreau de Montréal (droit commercial – 300 $)
Prix du Barreau du Québec (premier en 2e année – 1 000 $)
Prix Bélanger Sauvé (droit administratif – 1 000 $)
Prix Bereskin & Parr (propriété intellectuelle – 500 $)
Prix Bernard-Taillefer (deuxième en droit administratif – 1 000 $)
Prix Crochetière, Pétrin (droit des sûretés et enregistrement – 1 000 $)
Prix Desjardins, Lapointe, Mousseau, Bélanger (droit des sûretés et enregistrement – 150 $)
Prix Dufresne Hébert Comeau (droit municipal – 500 $)
Prix Jacques-Fortin (droit pénal – 250 $)
Prix Francis-Fauteux (Barreau de Montréal) (droit municipal – 100 $)
Prix Frank-R.-Scott (droit constitutionnel – 250 $)
Prix Goldenberg (libertés publiques – 100 $)
Prix Harry-Batshaw (libertés publiques – 100 $)
Prix Herbert-Marx (excellence en rédaction juridique – 500 $)
Prix Jacques-Perron (excellence à la Clinique juridique – 500 $)
Prix Jean-Martineau (excellence dans le domaine de la plaidoirie, du droit de la preuve et de la procédure civile – 1 500 $)
Prix Joseph-Blain (initiation à la recherche juridique – 200 $)
Prix Lavery, de Billy (droit du travail – 500 $; droit de l'environnement – 500 $)
Prix Leroux, Côté & Burrogano (droit des biens et des contrats – 500 $)
Prix Lucien-Béliveau (concours de la Coupe Gale – 500 $)
Prix Robic (propriété intellectuelle – 1 000 $)
Prix Robinson Sheppard Shapiro (droit des assurances – 1 000 $)
Prix Rodolphe-Lemieux (droit international public – 100 $)
Prix Spiegel Sohmer (droit fiscal et commercial – 1 000 $)
Prix Stikeman, Elliott/Carswell (droit fiscal – 1 500 $)

[1] Les montants des prix sont approximatifs.

Prix destinés aux bacheliers
Médaille de la Faculté (premier au baccalauréat)
Prix du Barreau de Montréal (deuxième au baccalauréat – 700 $)
Prix Carswell (premier au baccalauréat – octroi d'ouvrages juridiques)
Prix Carswell (deuxième au baccalauréat – octroi d'ouvrages juridiques)
Prix Pérodeau (deuxième au baccalauréat – 100 $)
Prix des professeurs en droit (premier au baccalauréat – 2 500 $)

Programmes d'échanges

La Faculté de droit de l'Université de Montréal participe à de nombreux programmes d'échanges nationaux et internationaux. Premièrement, par la Direction des relations internationales, l'Université de Montréal a établi des programmes d'échanges d'étudiants avec plusieurs universités d'Europe et d'Amérique. Deuxièmement, dans le cadre d'ententes bilatérales signées par la Faculté de droit, les étudiants peuvent notamment séjourner aux universités de la China University of Political Science and Law à Pékin, de Poitiers, de Lyon II et Lyon III et de Paris II en France, aux facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur et à l'Université catholique de Louvain en Belgique, à l'Université de Bologne en Italie, aux universités de Genève et de Neufchâtel en Suisse, à l'Universitat de Barcelona et à Pompeu Fabra à Barcelone en Espagne, à l'Universidad Torcuato di Tella en Argentine, à la City University à Hong Kong, à l'université de Dalhousie à Halifax, à l'Université de Colombie-Britannique à Vancouver, ainsi qu'à la Osgoode Hall Law School de l'Université York à Toronto. Dans le cas de cette dernière institution, une entente prévoit aussi la possibilité d'obtention du baccalauréat en common law suite à une année d'étude passée à Osgoode Hall, postérieurement à l'obtention du baccalauréat de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Programme 1-325-1-0 Version 09

Baccalauréat en droit J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein. Le doyen ou l'autorité compétente peut toutefois autoriser l'inscription à temps partiel lorsque l'étudiant a complété les 35 crédits du bloc 70A.

– À temps plein, en 1re année, l'étudiant s'inscrit à 35 crédits à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits. Par la suite, il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 21 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à des cours totalisant de 30 à 36 crédits par année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre).

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant s'inscrit à tous les cours du bloc 70A, sauf ceux pour lesquels il bénéficie d'une reconnaissance de crédits, auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa 1re année d'inscription dans le programme.

Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.

Un cours au choix doit contribuer à l'atteinte des objectifs généraux du programme.

Cheminement honor
Pour être inscrit au cheminement honor (12 crédits du bloc 70W), l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,7 et avoir réussi les cours des blocs 70A et 70B et être inscrit à un des cours du bloc 70K ou en avoir réussi un. Aux cours du bloc 70W, s'ajoutent tous les cours susceptibles d'être offerts dans les programmes d'études de 2e cycle de la Faculté de droit.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres. La scolarité maximale est de sept années depuis la 1re inscription ou, s'il y a eu reconnaissance de crédits, depuis l'inscription la plus ancienne parmi celles ayant conduit à une reconnaissance de crédits.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque année, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Exceptionnellement, en 2008-2009, l'étudiant qui échoue un cours identifié par un numéro supérieur à 3000 a droit à la reprise de l'évaluation du cours à moins que l'évaluation n'ait porté sur au moins trois travaux obligatoires. S'il ne se prévaut pas de ce droit ou s'il échoue à la reprise, l'étudiant a droit à la reprise du cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en droit (LL. B.).

Objectifs

Le programme vise à procurer une formation générale de base en droit ainsi que des apprentissages préparatoires à des études supérieures, à des études spécialisées et à des pratiques professionnelles diversifiées. De façon plus spécifique, le programme a pour objectif de former un juriste : 1) qui possède une connaissance des éléments fondamentaux propres aux différents domaines du droit; 2) qui a développé une approche intégrée des problèmes juridiques et de leurs solutions; 3) qui maîtrise les habiletés propres à la méthode juridique, notamment : procéder à la qualification juridique de situations concrètes; repérer, consulter et mettre à jour la documentation; maîtriser le discours argumenté oral et écrit; 4) qui est autonome et apte à s'adapter aux changements et à devenir agent de sa propre formation juridique permanente; 5) qui est capable d'identifier les rapports entre le droit et la société et de les intégrer au processus de résolution juridique des conflits; 6) qui adopte une démarche critique qui tienne compte de la pluralité des approches conceptuelles dans le droit et sur le droit; 7) qui est conscient de ses responsabilités sociales, comme intellectuel et professionnel, respecte une éthique compatible avec celles-ci et est sensibilisé aux modes extrajudiciaires de solutions de conflits.

Structure du programme

Ce programme totalise 101 crédits dont 62 obligatoires, de 33 à 39 à option et de 0 à 6 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *35 cr.*

DRT	1001	2	AHE 1 j	Introduction au droit
DRT	1010	3	AHE 1 j	Fondements du droit 1
DRT	1022	3	AHE 1 j	Fondements du droit 2
DRT	1221	3	AHE 1 j	Obligations 1
DRT	1222	3	AHE 1 j	Obligations 2
DRT	1223	3	AHE 1 j	Obligations 3
DRT	1224	3	AHE 1 j	Personnes physiques et famille
DRT	1225	3	AHE 1 j	Biens
DRT	1500	3	AHE 1 j	Droit pénal général 1
DRT	1501	3	AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
DRT	1502	3	AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
DRT	1901	3	H 1 J	Développement des habiletés du juriste 1

Bloc 70 B *obligatoire* *27 cr.*

DRT	2001	3	AHE 1 j	Interprétation des lois
DRT	2100	3	AHE 1 j	Droit international public général
DRT	2231	3	AHE 1 J	Droit judiciaire privé 1
DRT	2232	3	AHE 1 J	Droit judiciaire privé 2
DRT	2401	3	AHE 1 j	Droit des affaires 1
DRT	2402	3	AHE 1 j	Droit des affaires 2
DRT	2500	3	AHE 1 j	Droit pénal général 2
DRT	2501	3	AHE 1 j	Droit administratif général
DRT	2902	3	A 1 j	Développement des habiletés du juriste 2

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

Systèmes juridiques et fondements théoriques

DRT	3001	3	AHE 1 j	Introduction au droit comparé
DRT	3002	3	AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé
DRT	3003	3	AHE 1 j	Éléments de common law
DRT	3004	3	AHE 1 J	Histoire du droit
DRT	3005	3	AHE 1 J	Sociologie du droit
DRT	3006	3	AHE 1 J	Théories du droit
DRT	3007	3	AHE 1 j	Philosophie du droit
DRT	3008	3	AHE 1 J	Théorie économique du droit
DRT	3009	3	AHE 1 J	Éthique et systèmes normatifs
DRT	3010	3	AHE 1 J	Éthique et droit
DRT	3011	3	AHE 1 J	Droit des autochtones
DRT	3012	3	AHE 1 j	Anthropologie du droit
DRT	3013	3	AHE 1 j	Droit de l'Union européenne
DRT	3021	3	AHE 1 j	Droit comparé avancé

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

Droit international

DRT	3101	3	AHE 1 j	Aspects jur. de la coop. internat. can.
DRT	3102	3	AHE 1 j	Institutions internationales
DRT	3103	3	AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne
DRT	3104	3	AHE 1 j	Droit international privé
DRT	3105	3	AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.
DRT	3106	3	AHE 1 J	Dr. des transactions commerc. internat.
DRT	3107	3	AHE 1 j	Droit international de la mer
DRT	3108	3	AHE 1 J	Droit international de l'environnement
DRT	3109	3	AHE 1 j	Droit international des conflits
DRT	3121	3	AHE 1 j	Droit international avancé

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 30 cr.*

Droit civil

DRT	3201	3	AHE 1 j	Assurances
DRT	3202	3	AHE 1 j	Vente, louage et mandat
DRT	3203	3	AHE 1 j	Régimes matrimoniaux
DRT	3204	3	AHE 1 j	Successions
DRT	3205	3	AHE 1 j	Sûretés
DRT	3207	3	AHE 1 j	Appel et procédures spéciales
DRT	3208	3	AHE 1 j	Exécution des jugements
DRT	3221	3	AHE 1 j	Droit civil avancé 1
DRT	3222	3	AHE 1 j	Droit civil avancé 2
DRT	3223	3	AHE 1 j	Droit civil avancé 3
DRT	3231	3	AHE 1 j	Droit judiciaire privé avancé

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 27 cr.*

Droit des affaires

DRT	3401	3	AHE 1 j	Faillite et insolvabilité
DRT	3402	3	AHE 1 j	Contrats et usages commerciaux
DRT	3403	3	AHE 1 j	Financement de l'entreprise
DRT	3404	3	AHE 1 j	Droit bancaire
DRT	3405	3	AHE 1 J	Éléments de comptabilité
DRT	3406	3	AHE 1 j	Propriété intellectuelle
DRT	3407	3	AHE 1 J	Droit des valeurs mobilières
DRT	3421	3	AHE 1 j	Droit des affaires avancé 1
DRT	3422	3	AHE 1 j	Droit des affaires avancé 2
DRT	3423	3	AHE 1 j	Droit des affaires avancé 3

Bloc 70 G *option* *minimum 0 cr., maximum 30 cr.*

Droit public et droit pénal

DRT	3501	3	AHE 1 j	Droit municipal
DRT	3502	3	AHE 1 j	Partage des compétences législatives
DRT	3503	3	AHE 1 j	Libertés publiques
DRT	3504	3	AHE 1 j	Tribunaux administratifs
DRT	3505	3	AHE 1 j	Preuve et procédure pénales
DRT	3506	3	AHE 1 J	Pénologie
DRT	3507	3	AHE 1 J	Fondements de la responsabilité pénale
DRT	3521	3	AHE 1 j	Droit public avancé 1
DRT	3522	3	AHE 1 J	Droit public avancé 2
DRT	3531	3	AHE 1 j	Droit pénal avancé 1
DRT	3532	3	AHE 1 J	Droit pénal avancé 2

Bloc 70 H *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Droit du travail et droit social

DRT	3601	3	AHE 1 J	Arbitrage des griefs
DRT	3602	3	AHE 1 j	Contrat individuel de travail
DRT	3603	3	AHE 1 j	Rapports collectifs de travail
DRT	3604	3	AHE 1 J	Dr. de la santé et de la séc. au trav.
DRT	3605	3	AHE 1 J	Droit de la sécurité sociale
DRT	3621	3	AHE 1 j	Droit du travail avancé

Bloc 70 I *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Droit fiscal

DRT	3701	3	AHE 1 j	Fondements du régime fiscal
DRT	3702	3	AHE 1 j	Régime fiscal de l'entreprise
DRT	3703	3	AHE 1 j	Planification fiscale
DRT	3711	3	AHE 1 j	Droit fiscal avancé

Bloc 70 J *option* *minimum 0 cr., maximum 30 cr.*

Cours thématiques

	DRT	3801	3	AHE 1 J	Droit de la concurrence
	DRT	3802	3	AHE 1 j	Droit des sciences biologiques
	DRT	3803	3	AHE 1 j	Droit de l'enfant
	DRT	3804	3	AHE 1 j	Droit de l'environnement
	DRT	3805	3	AHE 1 j	Dr. de l'information et de la comm.
	DRT	3806	3	AHE 1 j	Droit des professionnels
	DRT	3807	3	AHE 1 j	Droit de la consommation
	DRT	3808	3	AHE 1 J	Droit du cyberespace
	DRT	3809	3	AHE 1 J	Droit du transport
	DRT	3810	3	AHE 1 j	Droit de la santé
	DRT	3811	3	AHE 1 j	Droit et politiques publ. de la jeunesse

Bloc 70 K *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation pratique

+	DRT	3910	3	AH 1 j	Sém. de recherche et rédaction
+	DRT	3911	3	AH 1 j	Sém. de gestion de cas pratiques
+	DRT	3912	3	AH 1 j	Sém. modes altern. de sol. des conflits
+	DRT	3913	3	AH 1 j	Tribunal-école
+	DRT	3914	3	AH 1 j	Clinique juridique
+	DRT	3915	3	AH 1 j	Concours interne de plaidoiries
+	DRT	3916	3	AH 1 j	Stage de recherche 1

Bloc 70 L *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Formation pratique complémentaire

+	DRT	3910	3	AH 1 j	Sém. de recherche et rédaction
+	DRT	3911	3	AH 1 j	Sém. de gestion de cas pratiques
+	DRT	3912	3	AH 1 j	Sém. modes altern. de sol. des conflits
+	DRT	3913	3	AH 1 j	Tribunal-école
+	DRT	3914	3	AH 1 j	Clinique juridique
+	DRT	3915	3	AH 1 j	Concours interne de plaidoiries
+	DRT	3916	3	AH 1 j	Stage de recherche 1
+	DRT	3940	3	AH 1 j	Concours interne techn. de plaidoiries
+	DRT	3941	3	AH 1 j	Stage 1 en milieu communautaire
+	DRT	3942	3	AH 1 j	CyberTribunal-école
+	DRT	3943	3	AH 1 j	Stage aux Éditions Thémis
+	DRT	3944	3	AH 1 j	Stage à la Revue québ. de droit internat
+	DRT	3945	3	AH 1 j	Stage à la revue Lex electronica
+	DRT	3946	3	AH 1 j	Stage au Centre de formation pratique
+	DRT	3947	3	AH 1 j	Assistanat de recherche 1
+	DRT	3948	3	AH 1 j	Assistanat de recherche 2
+	DRT	3949	3	E 1 j	Stage en milieu professionnel
+	DRT	3951	3	AH 1 j	Activité pratique complémentaire 1
	DRT	3953	3	AH 1 j	Activité pratique complémentaire 2
+	DRT	3965	3	AH 1 j	Concours externe de plaidoiries
+	DRT	3966	3	AH 1 j	Stage de recherche 2
+	DRT	3990	3	AH 1 j	Concours externe techn. de plaidoiries
+	DRT	3991	3	AH 1 j	Stage 2 en milieu communautaire

Bloc 70 W *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Cheminement honor

	DRT	6525	3	AHE 1	Philosophie du droit
	DRT	6530	3	AHE 1	Sociologie du droit
+	DRT	6565	2	A 1	Fondements et méthodes de la Common Law
+	DRT	6566	3	AH 1	Contrats ("Contracts")
+	DRT	6567	3	AH 1	Responsabilité civile ("Torts")
+	DRT	6568	3	AH 1	Biens immobiliers ("Real property")
+	DRT	6569	3	AH 1	Procédure civile
+	DRT	6570	3	AH 1	Droit des obligations-Problèmes choisis
+	DRT	6571	3	AH 1	Droit des biens – Éléments commerciaux
+	DRT	6572	3	AHE 1	"Remedies » en droit public et privé
+	DRT	6573	3	AH 1	Fiducies et successions (Trusts-Estates)
+	DRT	6576	3	AH 1	Droit constitutionnel américain
+	DRT	6581A	3	AH 1	Common Law avancée
	DRT	6800A	3	AHE 1	Droit civil avancé
	DRT	6820A	3	AHE 1	Droit commercial avancé
	DRT	6830B	3	AHE 1	Droit international public avancé
	DRT	6830H	3	AHE 1	Droit international public avancé
	DRT	6835A	3	AHE 1	Droit du travail avancé
	DRT	6845A	3	AHE 1	Droit constitutionnel avancé
	DRT	6845C	3	AHE 1	Droit constitutionnel avancé
	DRT	6859A	3	E 1	Droit comparé avancé
	DRT	6860B	3	AHE 1	Droit pénal avancé
	DRT	6882A	3	AHE 1	Droit des biotechnologies avancé
	DRT	6910	3	AHE 1	Transactions commerc. internationales 1
	DRT	6920	3	AHE 1	Financement de l'entreprise
	DRT	6950	3	AHE 1	Droit international privé avancé
	DRT	6965C	3	AHE 1	Droit des affaires avancé
	DRT	6965H	3	AHE 1	Droit des affaires avancé
	DRT	6965L	3	AHE 1	Droit des affaires avancé

Section 4

Université de Montréal

Faculté de l'éducation permanente

Table des matières

Calendrier facultaire 2008-2009	
Index des programmes d'études	4-**1**
Introduction	4-**3**
Direction	4-**3**
Accueil des étudiants à la Faculté	4-**3**
Service de consultation - Conseil en formation	4-**3**
Formation universitaire à distance	4-**3**
Formation hors campus	4-**3**
Formation continue	4-**3**
Frais facultaires	4-**4**
Frais de cotisation des associations étudiantes	4-**4**
Règlement relatif aux conseils de programme de la Faculté de l'éducation permanente	4-**4**
Cours d'appoint	4-**4**
Cours de service	4-**5**
Programmes d'études	
• Certificats	4-**6**
• Microprogramme	4-**30**
• Modules	4-**31**
École de langues	4-**35**
• Certificat en français langue seconde pour non-francophones	4-**12**
• Cours de français langue seconde ou étrangère	4-**36**
• Cours d'anglais langue seconde	4-**36**
• Cours de français langue maternelle	4-**37**
Répertoire des cours	4-**39**

À jour le 1er avril 2008

Index des programmes d'études

Numéro du programme	Certificats (30 crédits)	Page	" ès ..."
1-226-5-1	Communication appliquée	4-6	arts
1-368-5-1	Coopération internationale	4-6	sciences
1-065-5-0	Criminologie	4-7	sciences
1-325-5-0	Droit	4-8	arts
1-488-5-1	Écosanté	4-10	sciences
1-962-5-0	Études individualisées	4-11	arts/sciences
1-821-5-1	Français langue seconde pour non-francophones	4-12	arts
1-377-5-0	Gérontologie	4-13	sciences
1-066-5-0	Gestion appliquée à la police et à la sécurité	4-14	sciences
1-631-5-2	Gestion des services de santé et des services sociaux	4-15	sciences
1-373-5-0	Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	4-16	sciences
1-422-5-0	Intervention en déficience intellectuelle	4-17	sciences
1-405-5-0	Journalisme	4-18	arts
1-253-5-0	Petite enfance et famille : intervention précoce	4-19	sciences
1-390-5-0	Publicité	4-20	arts
1-186-5-1	Rédaction	4-21	arts
1-230-5-2	Relations industrielles	4-22	sciences
1-400-5-0	Relations publiques	4-23	arts
1-481-5-0	Santé communautaire	4-24	sciences
1-402-5-0	Santé et sécurité du travail	4-25	sciences
1-482-5-0	Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	4-26	sciences
1-420-5-0	Toxicomanies : prévention et réadaptation	4-27	sciences
1-185-5-0	Traduction I	4-28	arts
1-185-5-1	Traduction II	4-29	arts
1-252-5-1	Violence, victimes et société	4-29	sciences
	Microprogramme		
	(9 à 15 crédits)		
1-325-6-5	Droit	4-30	
	Modules		
	(9 à 15 crédits)		
1-175-7-0	Bureautique	4-31	
1-390-7-0	Communication promotionnelle	4-32	
1-631-7-2	Gestion des services de santé et des services sociaux	4-33	
1-175-7-1	Initiation à la programmation	4-33	
1-175-7-6	Initiation au multimédia	4-34	
1-175-7-7	Programmation Internet	4-34	
1-186-7-0	Rédaction : principes et pratique	4-35	

Cours d'appoint

EDP 1900	Méthode de travail intellectuel	4-4
EDP 1912	L'argumentation	4-5
FRA 1955G	Nouvelle grammaire. Analyse et rédaction	4-5
FRA 1957G	Grammaire 1 : analyse grammaticale	4-5
FRA 1958G	Grammaire 2 : révision grammaticale	4-5
FRA 1965D	La phrase	4-5
FRA 1966D	La ponctuation	4-5
FRA 1967D	Le verbe	4-5
FRA 1968D	Le vocabulaire	4-5
FRA 1968G	Le vocabulaire	4-5

Cours de service

EDP 1111	Grammatical Difficulties in English	4-5
EDP 1222	Français écrit : grammaire et rédaction	4-5
FRA 1959G	Atelier de français écrit	4-5
LNG 1095G	Savoir lire dans sa discipline	4-5

Cours de langues

	Français langue seconde ou étrangère	4-36
	Anglais langue seconde	4-36
	Français langue maternelle	4-37

Cours à distance

EDP 1001D	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
EDP 1900D	Méthode de travail intellectuel
FRA 1965D	La phrase
FRA 1966D	La ponctuation
FRA 1967D	Le verbe
FRA 1968D	Le vocabulaire
GER 1000D	Introduction à la gérontologie
GER 1016D	Physiologie et vieillissement
GER 1040D	Épidémiologie et vieillissement (substitué par le MSO 2000D)
GER 2015D	Alimentation et vieillissement
GER 2019D	Activités physiques et vieillissement
GER 3042D	Planification de la retraite
GER 3045D	Déficits cognitifs
GER 3046D	Le grand âge
GER 3065D	Femmes et vieillissement
MSO 2000D	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2030D	Systèmes de santé et santé communautaire
PBT 2210D	Gestion des médias publicitaires
PEF 2710D	Jeunes familles en difficulté
RED 2010D	Rédaction et communications publiques
TXM 1111D	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221D	Effets des substances psychotropes
TXM 1331D	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 2470D	Prévention sida et toxicomanies
TXM 2480D	Dépistage de psychotropes en milieu de travail
TXM 2570D	Jeu pathologique
TXM 2580D	Héroïne et interventions spécifiques
TXM 2583D	La réduction des méfaits

Faculté de l'éducation permanente

Introduction

Les programmes offerts par la Faculté de l'éducation permanente, qu'il s'agisse de formation initiale ou de perfectionnement, sont conçus pour répondre aux besoins des personnes engagées sur le marché du travail ou soucieuses de s'y engager. La Faculté offre près d'une quarantaine de programmes, certificats et modules, axés sur les problématiques sociales et économiques actuelles.

La Faculté favorise la création de programmes en lien avec ces enjeux et, à cette fin, travaille en étroite collaboration tant avec les professionnels de divers milieux qu'avec les professeurs de l'Université. Elle procède à des évaluations systématiques et à des mises à jour périodiques de ses cours et de ses programmes dans le but d'en améliorer constamment la qualité et d'en accroître la pertinence. Ainsi, les certificats et les modules sont maintenus à la fine pointe de l'évolution des pratiques et des connaissances.

En outre, la FEP crée un milieu favorable au retour aux études. Tous les moyens sont mis en œuvre pour faciliter l'intégration et le succès des étudiants à l'Université : service d'accueil et de renseignements, service personnalisé et de conseil en formation, séances d'accueil, encadrement par les responsables de programmes et par les techniciennes à la gestion des dossiers étudiants, cours de propédeutique, de français, d'anglais et de méthode de travail intellectuel.

Plus de 10 000 étudiants fréquentent ce milieu vivant et dynamique de formation et l'enrichissent de leurs connaissances et de leurs expériences professionnelles. L'interaction entre professeurs et étudiants, entre théorie et pratique, y est constante.

La plupart des programmes étant multidisciplinaires, la FEP entretient une collaboration étroite avec les autres facultés. Elle donne ainsi à ses étudiants un plein accès aux multiples ressources d'une grande université, tout en tenant compte de leurs contraintes et de leurs réalités particulières.

Selon leurs besoins et leurs disponibilités, certains étudiants optent pour une formation courte reconnue par un certificat décerné par l'Université de Montréal, tandis que d'autres poursuivent leur démarche en combinant trois certificats en vue d'obtenir un baccalauréat. Ce grade peut aussi être composé, par exemple, de deux certificats de l'Université de Montréal ou des Écoles affiliées et d'un certificat d'une autre université, ou de trois mineures de l'Université de Montréal.

Pour faciliter aux étudiants l'atteinte de leurs objectifs, la majorité des programmes sont offerts sur le campus et hors campus, et quelque 30 cours sont offerts à distance. La Faculté offre également de la formation professionnelle continue non créditée.

Les programmes de la Faculté de l'éducation permanente sont généralement offerts à temps partiel. Cependant, les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études à temps plein peuvent communiquer avec la Faculté (au numéro de téléphone 514-343-6090 ou 1 800 363-8876) afin de vérifier s'il leur est possible de le faire et, le cas échéant, de convenir des modalités appropriées.

Direction

Doyen : **Jean-Marc Boudrias**
Vice-doyenne aux études et au développement : **Rachida Azdouz**
Secrétaire : **Yves Tousignant**
Directeur de la gestion des programmes : **Richard St-Onge**
Directrice du développement des programmes et de la formation non créditée : **Louise Blanchette**
Directrice intérimaire de la gestion des opérations académiques : **Suzanne Mailhot**
Directrice du Bureau d'études et de développement : **Lise Lavallée**
Directrice des communications et du marketing : **Diane Chalifour**
Directrice administrative : **Jacinthe Boutin**

Accueil des étudiants à la Faculté

Depuis plusieurs années, la FEP met en oeuvre divers moyens pour accueillir ses étudiants et faciliter leur cheminement dans l'institution.

Cet accueil revêt diverses formes : Service d'accueil et de renseignements où le candidat s'adresse pour recevoir la documentation et les renseignements pertinents; entrevues avec des responsables de programmes; séances d'accueil en début de session; cours d'appoint permettant à l'adulte de mieux bénéficier du programme d'études de son choix.

Pour obtenir des renseignements sur les programmes d'études, les activités de la Faculté, l'admission, l'inscription, les salles de cours, etc., composer le 514-343-6090 ou le 1 800 363-8876, ou se présenter au Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3e étage.

Service de consultation – Conseil en formation

Vous vous interrogez sur le choix du programme qui correspond le mieux à votre projet personnel ou professionnel ?

Le Conseil en formation est un service individualisé et gratuit. En une rencontre d'environ une heure, l'un de nos conseillers en formation vous aide à :

– faire le bilan de vos acquis de formation et d'expérience
– préciser vos objectifs de formation
– établir une stratégie de formation
– identifier les ressources internes et externes (programmes, facultés, institutions).

Pour obtenir un rendez-vous avec un conseiller en formation, le jour ou le soir, sans frais, composer le 514-343-6090 ou le 1 800 363-8876.

Ce service est aussi offert au Campus de Longueuil (450-651-4777) et au Campus de Ville de Laval (450-686-4777).

Service d'accueil et de renseignements
Faculté de l'éducation permanente
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3e étage
Métro Côte-des-Neiges
lundi et mardi
9 h à 19 h
mercredi, jeudi et vendredi
9 h à 17 h
Tél. : 514-343-6090
Ligne sans frais : 1-800-363-8876
Télécopieur : 514-343-2275
Courriel : **info@fep.umontreal.ca**

Adresse postale
Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Formation universitaire à distance

La Faculté de l'éducation permanente offre des cours crédités en formation à distance, notamment en gérontologie (tous les cours menant au Certificat peuvent être suivis à distance), en toxicomanies, en santé communautaire, en publicité, en français écrit, etc. Les cours s'orchestrent autour d'un matériel pédagogique bien structuré (imprimés, CD-ROM, DVD et Internet). La Faculté rend ainsi accessible à domicile une formation universitaire, et l'étudiant bénéficie d'un encadrement tout au long de sa démarche d'apprentissage.

Formation hors campus

La majorité des programmes sont offerts au Campus de Ville de Laval, au Campus de Longueuil et au Campus de Lanaudière. Quelques programmes le sont au Campus de Québec et ailleurs en province.

Formation continue

www.fep.umontreal.ca/formationcontinue

Depuis 1990, la Formation continue de la Faculté de l'éducation permanente répond aux besoins de formation des personnes oeuvrant dans les organisations et les entreprises.

Tenant compte de leur expérience professionnelle, la Formation continue favorise la mise à jour et l'enrichissement de leurs connaissances et le développement de leurs compétences.

Frais facultaires

Frais de révision du dossier d'admission	25 $
Frais de gestion d'examen différé	15 $
Frais de révision de l'évaluation finale (par cours, remboursables si la révision entraîne une hausse de la note)	15 $
Frais de recouvrement des travaux ou des examens par courrier	10 $
Frais pour le test de français	60 $

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par trimestre
Association des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP)*	25 $
AGEEFEP Fonds de défense juridique	1 $
Radio étudiante	1 $

Règlement relatif aux conseils de programme de la Faculté de l'éducation permanente

I- Conseil de programme

Le Conseil de programme est un organisme de la Faculté de l'éducation permanente ayant pour mandat d'assurer la qualité universitaire du programme et son adéquation aux besoins de la clientèle et du milieu par :

– la participation de tous les agents intéressés : personnel de la Faculté, professeurs de l'Université, étudiants et personnes de l'extérieur;
– la coordination des ressources;
– l'apport de spécialistes dans les disciplines ou champs d'études couverts par le programme;
– la rétroaction du milieu et des usagers.

II- Attributions

En conformité avec les orientations, les objectifs et les politiques définis par le Conseil de la Faculté ou dans les cas des programmes interfacultaires définis par les conseils des facultés concernées, le Conseil de programme :

2.1 précise les orientations et les politiques intéressant la vie du programme;
2.2 participe aux décisions relatives à l'évolution du programme, aux clientèles étudiantes, au corps enseignant, à la gestion des cours et des enseignements;
2.3 produit annuellement un rapport sur son fonctionnement et sur l'état du programme, transmet ce rapport au doyen, avec son avis, s'il y a lieu. Le rapport est intégré au rapport annuel sur l'état des programmes et le fonctionnement des conseils de programmes soumis annuellement au Conseil de Faculté par le doyen. Dans le cas des programmes interfacultaires, le doyen de la Faculté transmet aux doyens des facultés concernées le rapport sur le fonctionnement du conseil du programme et sur l'état du programme;
2.4 propose les modifications au programme. Celles-ci sont transmises au doyen. Le doyen propose au Conseil de la Faculté les modifications jugées pertinentes. La recommandation du Conseil de programme accompagne la proposition du doyen. Dans le cas des programmes interfacultaires, le doyen transmet aux doyens des facultés concernées les projets de modifications au programme;
2.5 fait toute autre recommandation utile au doyen de la Faculté, lequel, au besoin, la fait tenir à la direction des autres facultés.

III- Composition

3.1 Le responsable du programme, membre d'office et président du conseil;
3.2 le (ou les) doyen(s) de la (des) faculté(s) concernée(s), membre(s) d'office, ou son (leurs) représentant(s);
3.3 quatre étudiants choisis par et parmi les étudiants du Certificat. L'AGEEFEP nomme les membres étudiants au Conseil de programme;
3.4 deux professeurs de l'Université œuvrant dans des disciplines ou des champs d'études reliés de façon significative au programme, plus un troisième ou un quatrième lorsque le programme fait appel à plus de deux disciplines ou champs d'études.

Ces professeurs sont nommés et mandatés par les directions des facultés, écoles et départements concernés après consultation du doyen de la Faculté;
3.5 deux chargés de cours élus par et parmi ceux qui dispensent effectivement ou habituellement un enseignement dans le programme;
3.6 une ou deux personne(s) choisie(s) en milieu de travail de l'extérieur de l'Université nommée(s) par le doyen et, dans le cas des programmes interfacultaires, après concertation entre les doyens;
3.7 le Conseil de programme peut s'adjoindre toute autre personne, s'il le juge opportun.

Le Conseil de la Faculté est informé annuellement de la composition des conseils de programme de la Faculté.

IV- Durée du mandat

4.1 Le mandat de chacun des membres, autres que les membres d'office, est de deux ans, à moins qu'il ne perde pendant une année complète les qualifications requises par sa catégorie;
4.2 lors de la création du Conseil de programme, dans chacun des groupes composés de deux personnes ou plus, l'une d'entre elles a un mandat d'un an. Les mandats des membres peuvent être renouvelés.

V- Convocation

5.1 Le Conseil de programme est convoqué au moins une fois par année; copies de l'avis de convocation, du projet d'ordre du jour et des documents afférents sont transmises aux membres, au secrétaire de la Faculté ainsi qu'à l'AGEEFEP;
5.2 le Conseil de programme doit être convoqué si trois de ses membres en font la demande;
5.3 le délai de convocation des réunions du Conseil de programme est d'au moins deux semaines.

VI- Quorum

Le quorum est du tiers (1/3) des membres du Conseil.

VII- Ordre du jour et procès-verbaux

7.1 Le projet d'ordre du jour est élaboré par le président. Tout membre peut y faire inscrire un point;
7.2 les procès-verbaux sont transmis aux membres ainsi qu'à l'AGEEFEP, dans un délai d'un mois après la tenue de la réunion;
7.3 les procès-verbaux adoptés sont consignés aux archives par le secrétaire de la Faculté.

VIII- Rapport synthèse sur le fonctionnement des conseils de programmes et l'état des programmes

Le doyen dépose annuellement devant le Conseil de Faculté un rapport synthèse faisant état du fonctionnement des conseils de programmes et rendant compte de l'état des programmes. Les rapports individuels des programmes sont annexés au rapport synthèse.

IX- Entrée en vigueur du présent règlement

Ce règlement est entré en vigueur le 11 novembre 1987 et a été modifié le 13 mai 1992.

Cours d'appoint

Les cours d'appoint sont considérés comme hors programme.

EDP 1900 ou EDP 1900D Méthode de travail intellectuel

Responsable : Luc Hébert, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ce cours de trois crédits est offert à tous les étudiants qui, voulant entreprendre des études universitaires, éprouvent le besoin d'acquérir une méthode de travail. Ils y trouveront les moyens et les techniques qui leur permettront de mener à bien leur projet d'études. Ils doivent faire preuve d'une formation scolaire minimale (secondaire V ou l'équivalent).

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse *www.etudes.umontreal.ca* sous la rubrique Cours.

*Adresse géographique: Pavillon J.-A.-DeSève, local B-2419, tél. : 514-343-7733
Adresse postale : Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7

EDP 1912 L'argumentation

Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Ce cours de un crédit vise à consolider la pratique de l'argumentation, à établir la cohérence nécessaire entre le sujet, la structure de l'argumentation et l'objectif, tout en assurant la pertinence quant aux choix des arguments et à l'ordre de leur présentation.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse *www.etudes.umontreal.ca* sous la rubrique Cours.

FRA 1955G Nouvelle grammaire. Analyse et rédaction

Responsable : Lise Malo tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Ce cours de trois crédits, conçu à l'intention des étudiants qui ont d'importantes lacunes en français écrit, leur permettra de revoir les règles grammaticales de base et de les appliquer dans de courts textes. Approche selon la nouvelle grammaire.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse *www.etudes.umontreal.ca* sous la rubrique Cours.

FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale

Responsable : Lise Malo tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Ce cours de trois crédits, conçu à l'intention des étudiants qui ont d'importantes lacunes en français écrit, leur permettra de revoir les règles grammaticales de base et de les appliquer dans de courts textes.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse *www.etudes.umontreal.ca* sous la rubrique Cours.

FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale

Responsable : Lise Malo tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Ce cours de trois crédits vise l'acquisition, par les étudiants, des principes généraux de rédaction et il leur permet de poursuivre leur apprentissage de la grammaire.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse *www.etudes.umontreal.ca* sous la rubrique Cours.

FRA 1965D La phrase

Responsable : Lise Malo tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'appliquer les étapes de l'analyse grammaticale et logique, de façon à structurer leurs phrases correctement.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse *www.etudes.umontreal.ca* sous la rubrique Cours.

FRA 1966D La ponctuation

Responsable : Lise Malo tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés pour appliquer judicieusement les règles gouvernant l'emploi des signes de ponctuation dans leurs textes.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse *www.etudes.umontreal.ca* sous la rubrique Cours.

FRA 1967D Le verbe

Responsable : Lise Malo tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Ce cours de un crédit vise l'acquisition, par les étudiants, des connaissances et des habiletés requises pour appliquer les règles gouvernant l'emploi, l'orthographe et l'accord des verbes dans leurs textes.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse *www.etudes.umontreal.ca* sous la rubrique Cours.

FRA 1968G ou FRA 1968D Le vocabulaire

Responsable : Lise Malo tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'apprendre à utiliser judicieusement différents types de dictionnaires et d'élargir, préciser et corriger leur vocabulaire, de manière à employer le mot juste et à éviter les répétitions inutiles dans leurs textes.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse *www.etudes.umontreal.ca* sous la rubrique Cours.

Cours de service

EDP 1111 Grammatical Difficulties in English

Responsable : Rita Damiani, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Ce cours de trois crédits permet la révision de la grammaire, de la syntaxe et du vocabulaire courant, ainsi que l'acquisition et la pratique des principes fondamentaux de la rédaction de textes en anglais.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse *www.etudes.umontreal.ca* sous la rubrique Cours.

EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction

Responsable : Rita Damiani, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Ce cours de trois crédits permet la révision des systèmes grammatical et lexical français et leur application dans des exercices de rédaction.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse *www.etudes.umontreal.ca* sous la rubrique Cours.

FRA 1959G Atelier de français écrit

Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Ce cours de trois crédits permet l'acquisition des principes fondamentaux de rédaction : vocabulaire, syntaxe, structure de la phrase, structure du texte.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse *www.etudes.umontreal.ca* sous la rubrique Cours.

LNG 1095G Savoir lire dans sa discipline

Responsable : Luc Hébert, tél : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Ce cours de trois crédits permet, par des mises en situation, la saisie des processus cognitifs inhérents à l'activité de lecture et à la compréhension textuelle.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse *www.etudes.umontreal.ca* sous la rubrique Cours.

Certificats

Programme 1-226-5-1 Version 00

Certificat en communication appliquée

Responsable : Patrice Leroux, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en communication appliquée, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriée à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition
Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site *www.fep.umontreal.ca/tests.html*. **Cet avis tient lieu de convocation.**

Remarque
Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du Certificat sont surtout offerts les soirs et les fins de semaine. Il est plus difficile de s'y inscrire à temps plein.

Cours à distance
Le certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

L'étudiant doit avoir réussi tous les cours obligatoires du bloc 70A avant de s'inscrire aux cours à option portant les sigles JOU, RED et REP.

L'étudiant peut substituer au cours obligatoire RED 2010 offert en classe le même cours offert à distance sous le sigle et numéro RED 2010D.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite dans le programme donne droit au Certificat en communication appliquée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé à la Majeure ou à la Mineure en sciences de la communication offert par la Faculté des arts et des sciences pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

1) Proposer à l'étudiant une approche conceptuelle et instrumentale de la communication appliquée. 2) Fournir à l'étudiant une bonne initiation à divers champs de pratique : communication interne, informatique, journalisme, promotion, publicité, rédaction et relations publiques. 3) Développer chez lui des compétences en communication pour orienter sa formation ultérieure en fonction de ses aspirations professionnelles.

Destinataires

Ce certificat s'adresse aux étudiants qui recherchent un programme d'introduction générale à la communication appliquée. Il intéressera également ceux qui n'ont pas une idée suffisamment précise sur leur orientation dans l'un des grands domaines d'étude en communication offerts à la Faculté de l'éducation permanente.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A — obligatoire — 9 cr.

	COM	1500G	3	AHE 1 s	Communication et organisation
	COM	1600G	3	AHE 1 s	Communication et médias de masse
	RED	2010	3	AHE 1 js	Rédaction et communications publiques

Bloc 70 B — option — minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Médias et communications appliquées

	COM	1200G	3	AHE 1 s	Introduction aux médias
	COM	2540G	3	AHE 1 js	Pratiques de la photographie
+	EDP	2500	3	AHE 1 js	Pratiques de la communication interne
	JOU	1100	3	AHE 1 js	L'information journalistique
	PBT	1000	3	AHE 1 js	Communication marketing
	PRO	1000	3	AHE 1 js	Communication promotionnelle : théories
	REP	1000	3	AHE 1 js	Introduction aux relations publiques
	REP	2200	3	AHE 1 js	Communication orale

Bloc 70 C — option — minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Communication et gestion

	AEG	2110	3	AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
	HEC	3062	3	AHE 1 js	La gestion de projets
	PBT	2210	3	AHE 1 js	Gestion des médias publicitaires
	PBT	2210D	3	AH 1	Gestion des médias publicitaires
	REI	1210G	3	AHE 1 js	Principes de gestion

Bloc 70 D — option — minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Informatique et nouvelles technologies

	IFT	1810	3	AHE 1 js	Introduction à la programmation
	IFT	1941	3	AH 1 js	Traitement et montage vidéo
	IFT	1945	3	AHE 1 s	Internet et création de pages Web
+	IFT	2720	3	AHE 1 s	Introduction au multimédia
+	INU	1001	3	AH 1 s	Introduction à l'information numérique
	RED	2040	3	AHE 1 js	Rédaction pour Internet

Programme 1-368-5-1 Version 00

Certificat en coopération internationale

Responsable : Philippe Chaubet tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en coopération internationale, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation équivalente et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

Base universitaire
Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre base d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriée à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre base d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriée à ce programme.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Destinataires

Ce programme multidisciplinaire de premier cycle universitaire s'adresse aux candidats ayant complété une formation universitaire initiale dans un domaine pertinent, ou aux candidats ayant complété un DEC général ou technique et qui détiennent une expérience professionnelle d'une année.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le cours PPL 1040 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en coopération internationale. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour comprendre, analyser et agir dans des contextes et des situations liés à la coopération internationale et au développement. De façon plus spécifique, ce programme vise à amener l'étudiant à : adopter une approche multidisciplinaire de la coopération internationale; développer une approche critique de la coopération internationale et du développement; acquérir les connaissances interculturelles essentielles à l'exercice de son rôle; intégrer la pratique professionnelle dans la construction des savoirs associés au programme; s'approprier une conception de son rôle dans une perspective d'empowerment; transférer dans des situations concrètes les apprentissages réalisés dans le programme.

Destinataires

Ce programme multidisciplinaire de premier cycle universitaire s'adresse aux candidats ayant complété une formation universitaire initiale dans un domaine pertinent, ou aux candidats ayant complété un DEC général ou technique et qui détiennent une expérience professionnelle d'une année.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *12 cr.*

	PPL	1040	3	AHE 1	js	Enjeux et perspectives de la coop. int.
	PPL	2025	3	AHE 1	js	Dynamique de la coopération
	PPL	3010	3	AHE 1	js	Coopération et interculturalisme
+	PPL	3060	3	AHE 1	js	Activité d'intégration

Bloc 70 B *option* *minimum 15 cr., maximum 15 cr.*

Problématiques spécifiques et pratiques reliées

	PPL	2028	3	AHE 1	js	Citoyenneté et développement
	PPL	2030	3	AHE 1	js	Méthodes et outils d'intervention
	PPL	2040	3	AHE 1	js	Rapport hommes/femmes et développement
	PPL	2050	3	AHE 1	js	Santé et développement
	PPL	2065	3	AHE 1	js	Éducation et développement
	PPL	3014	3	AHE 1	js	Intervention en situation d'urgence
	PPL	3015	3	AHE 1	js	Gestion de projets et coopération
	PPL	3025	3	AHE 1	js	Approches et enjeux du dévelop. durable
	PPL	3035	3	AHE 1	js	Économie sociale et solidaire
	PPL	3050Y	3	AHE 1	js	Santé et transculturalité
	PPL	3065	3	AHE 1	js	Pratiques de développement endogène
	PPL	3075	3	AHE 1	js	Atelier thématique
	PPL	3080	3	AHE 1	js	Grands enjeux contemporains
	PPL	3080Y	3	AHE 1	js	Écoles d'été du CÉRIUM
	PPL	3080Z	3	AHE 1	js	Quest. actuelles en santé en coop. int.

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation complémentaire

	ANT	3044	3	H 1	js	Développement et sous-développement
+	ESP	1952	3	AHE 1	js	Espagnol intermédiaire
	MSO	2300G	3	AHE 1	js	Promotion et éducation de la santé
	POL	1600	3	AHE 1	j	Relations internationales
	POL	2510	3	AH 1	j	Les organisations internationales
	POL	2830	3	AH 1	j	L'Amérique latine
	POL	2850	3	AH 1	j	Enjeux politiques en Afrique
	POL	3010	3	AH 1	j	Les relations Nord-Sud
	PPL	3040	3	AHE 1	js	Communication interculturelle
	PPL	3045	3	AHE 1	js	Accommodement raisonnable
	SME	3010	3	AHE 1	j	Intervention en situation de crise
	SVS	1363	3	A 1	j	Problèmes sociaux

Programme 1-065-5-0 Version 05

Certificat de criminologie

Responsable : Fabienne Cusson, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de criminologie, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder une année d'expérience pertinente.

Base universitaire
Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
Posséder des connaissances et trois années d'expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Baccalauréat spécialisé en criminologie
L'étudiant désireux de poursuivre des études en criminologie après l'obtention du Certificat de criminologie peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé offert par l'École de criminologie. Cependant, l'admission à ce programme est contingentée et conditionnelle à la réussite des cours de mathématiques : MATH 103, 307 ou 337 offerts au CEGEP, ou STT 1971G offert à l'Université, de même que de certains cours du Certificat. L'étude des dossiers est déterminante quant à l'admission.

Maîtrise en criminologie
Pour être admissible à la Maîtrise en criminologie, l'étudiant titulaire d'un Baccalauréat doit obligatoirement avoir suivi, dans son Certificat, les cours suivants : CRI 1050G, 1100G, 1151G, 1600G et 3213G.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs
Ce programme vise à permettre aux étudiants de se familiariser avec la criminologie comme champ disciplinaire et de développer des compétences cliniques dans le domaine de l'intervention criminologique. 1) La criminologie comme champ disciplinaire : comprendre le phénomène criminel à la lumière des différentes théories; analyser les principaux enjeux touchant au phénomène criminel; développer une réflexion critique entourant la réaction sociale au crime. 2) L'intervention criminologique : analyser des problématiques d'un point de vue criminologique; développer des habiletés à intervenir en contexte d'autorité; développer une pratique réflexive dans son rôle d'intervenant.

Destinataires
Le Certificat de criminologie accueille des adultes en situation de travail oeuvrant dans des milieux ou dans des situations où se pose la question criminelle.

Structure du programme
Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *6 cr.*

Fondements de la criminologie

CRI	1050G	3	AHE 1	s	Sociocriminologie 1
CRI	1100G	3	AHE 1	s	Psychocriminologie

Bloc 70 B *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Méthodologie

CRI	1200G	3	AHE 1	s	La méthodologie en criminologie
CRI	1600G	3	AHE 1	s	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI	3213G	3	AHE 1	s	Initiation aux méthodes qualitatives

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

La criminologie comme champ disciplinaire

CRI	1001G	3	AHE 1	s	Perspectives historiques en criminologie
CRI	1151G	3	AHE 1	s	Justice criminelle 1
CRI	1511G	3	AHE 1	s	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI	1730G	3	AHE 1	s	Victimologie
CRI	2410G	3	AHE 1	s	Pénologie

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

L'intervention criminologique

CRI	2015G	3	AHE 1	s	Relation d'aide en criminologie
CRI	2455G	3	AHE 1	s	Personnalité criminelle 1
+ CRI	3800G	3	AHE 1	s	Principes d'évaluation clinique
+ JES	2017Y	3	AHE 1	js	Évaluation de la délinquance des jeunes
PSY	3012G	3	AHE 1	js	Méthodes et techniques d'entrevues

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Cours thématiques

CRI	2014G	3	AHE 1	s	Problèmes de criminologie
CRI	3010G	3	AHE 1	js	Conciliation et médiation
CRI	3040G	3	AHE 1	s	Formes particulières de crimes
CRI	3301G	3	AHE 1	s	Sociopolitique de la police
CRI	3305G	3	AHE 1	s	Violences criminelles
CRI	3341G	3	AHE 1	s	Drogues et criminalité
CRI	3415G	3	AHE 1	s	Mesures pénales communautaires
CRI	3420G	3	AHE 1	s	La femme et la question criminelle
CRI	3425G	3	AHE 1	s	Sociologie du milieu carcéral
CRI	3495G	3	AHE 1	js	Criminels et troubles mentaux
CRI	3900G	3	AHE 1	s	Justice des mineurs
GSP	2600Z	3	AHE 1	js	Analyse criminologique:enquête policière
JES	2015Z	3	AHE 1	js	Le phénomène des gangs
PPL	3040	3	AHE 1	js	Communication interculturelle
VIO	2009	3	AHE 1	js	Violence familiale et conjugale

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-325-5-0 Version 06

Certificat en droit

Responsable : Ginette Valois, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité
Pour être admissible au programme de Certificat en droit, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder au moins deux années d'expérience de travail après l'obtention du diplôme d'études collégiales.

Base universitaire
Avoir terminé une majeure ou deux certificats dans un champ pertinent ou être titulaire d'un grade universitaire.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition
Avoir la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Extrait de l'Entente entre la Faculté de droit et la Faculté de l'éducation permanente

Les cours du Certificat en droit sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours offerts par la Faculté de droit. Ceci, toutefois, n'implique pas l'admission automatique à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

L'étudiant désireux de poursuivre des études en droit, après l'obtention du Certificat en droit à la Faculté de l'éducation permanente, doit demander son admission à la Faculté de droit. Les règles d'admission et de contingentement de la Faculté de droit s'appliquent.

Un étudiant ne peut cumuler plus de 30 crédits de sigle DRT à la Faculté de l'éducation permanente.

Une demande d'admission à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, par un étudiant ayant terminé le Certificat en droit « orientation générale » à la Faculté de l'éducation permanente, sera considérée comme une demande d'admission en 2e année, dans la mesure où le candidat aura complété 21 crédits de niveau 1000 au moment du dépôt de sa demande et où son dossier laissera raisonnablement croire qu'il aura complété, au 1er juin, 27 crédits dont 24 crédits de sigle DRT 1000 et qu'il aura obtenu le Certificat au 15 septembre.

Les cours de sigle DRT 1000 représentent des cours de la première année du Baccalauréat, alors que les cours de sigle DRT 2000 et DRT 3000 représentent des cours des deuxième et troisième années du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal.

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant peut remplacer un cours à option par un cours au choix.

Les cours DRT 1151G Introduction à l'étude du droit, et DRT 1901G Développement des habiletés du juriste 1, doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et DRT 3804G.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Compte tenu de l'ampleur du droit comme champ d'études, un certificat de 30 crédits ne saurait prétendre proposer une étude exhaustive du droit et de ses champs d'application. Ce programme tendra plutôt à sensibiliser l'étudiant à certains aspects de la discipline juridique, à proposer l'acquisition de connaissances et à favoriser chez lui le développement d'une formation intellectuelle, entre autres, caractérisée par l'acquisition d'un esprit analytique l'habilitant à utiliser les connaissances acquises. Le Certificat en droit propose une formation de base qui peut être considérée comme terminale. Ce certificat peut également s'inscrire dans une perspective de baccalauréat par cumul de certificats ou être intégré dans un baccalauréat en droit. Compte tenu du fait que les études en droit à la Faculté de l'éducation permanente sont limitées à 30 crédits, de sigle DRT, l'étudiant devra, après avoir suivi les cours obligatoires du tronc commun, déterminer avec soin l'orientation et le choix de cours qui satisfont le mieux le but qu'il recherche en poursuivant des études en droit à la FEP.

Destinataires

Ce programme s'adresse à toute personne qui désire, soit une formation sur certains aspects généraux du droit, soit une formation davantage orientée vers le monde des affaires ou vers le secteur public et parapublic.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits de sigle DRT dont 21 crédits sont obligatoires et 9 crédits sont à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Tronc commun

Bloc 01 A			*obligatoire*			*12 cr.*
	DRT	1151G	3	AHE 1 s	Introduction à l'étude du droit	
	DRT	1221G	3	AHE 1 s	Obligations 1	
+	DRT	1223G	3	AHE 1 s	Obligations 3	
	DRT	1901G	3	AHE 1 s	Développement des habiletés du juriste 1	

Segment 70 Orientation I : droit général

Bloc 70 A			*obligatoire*			*9 cr.*
	DRT	1222G	3	AHE 1 s	Obligations 2	
	DRT	1501G	3	AHE 1 s	Droit constitutionnel 1	
+	DRT	1502G	3	AHE 1 s	Droit constitutionnel 2	
Bloc 70 B			*option*			*minimum 6 cr., maximum 9 cr.*
	DRT	1010G	3	AHE 1 s	Fondements du droit 1	
	DRT	1224G	3	AHE 1 s	Personnes physiques et famille	
	DRT	1225G	3	AHE 1 s	Biens	
+	DRT	1500G	3	AHE 1 s	Droit pénal général 1	
	DRT	2003G	3	AHE 1 s	Interprétation des lois	
	DRT	2100G	3	AHE 1 s	Droit international public général	
	DRT	2231G	3	AHE 1 s	Droit judiciaire privé 1	
	DRT	2401G	3	AHE 1 s	Droit des affaires 1	
	DRT	2501G	3	AHE 1 s	Droit administratif général	
+	DRT	3503G	3	AHE 1 s	Libertés publiques	
	DRT	3602G	3	AHE 1 s	Contrat individuel de travail	
	DRT	3603G	3	AHE 1 s	Rapports collectifs de travail	
	DRT	3807G	3	AHE 1 s	Droit de la consommation	

Segment 71 Orientation II : droit des affaires

Bloc 71 A			*obligatoire*			*9 cr.*
	DRT	1225G	3	AHE 1 s	Biens	
	DRT	2401G	3	AHE 1 s	Droit des affaires 1	
+	DRT	3205G	3	AHE 1 s	Sûretés	
Bloc 71 B			*option*			*minimum 6 cr., maximum 9 cr.*
	DRT	1222G	3	AHE 1 s	Obligations 2	
	DRT	2003G	3	AHE 1 s	Interprétation des lois	
	DRT	2231G	3	AHE 1 s	Droit judiciaire privé 1	
	DRT	2402G	3	AHE 1 s	Droit des affaires 2	
	DRT	3201G	3	AHE 1 js	Assurances	
+	DRT	3401G	3	AHE 1 s	Faillite et insolvabilité	
+	DRT	3402G	3	AHE 1 s	Contrats et usages commerciaux	
+	DRT	3403G	3	AHE 1 s	Financement de l'entreprise	
	DRT	3404G	3	AHE 1 s	Droit bancaire	
	DRT	3406G	3	AHE 1 s	Propriété intellectuelle	
	DRT	3602G	3	AHE 1 s	Contrat individuel de travail	
	DRT	3603G	3	AHE 1 s	Rapports collectifs de travail	
	DRT	3701G	3	AHE 1 s	Fondements du régime fiscal	
+	DRT	3702G	3	AHE 1 s	Régime fiscal de l'entreprise	
	DRT	3801G	3	AHE 1 s	Droit de la concurrence	
	DRT	3807G	3	AHE 1 s	Droit de la consommation	

Segment 72 Orientation III : droit public

Bloc 72 A			*obligatoire*			*9 cr.*
	DRT	1501G	3	AHE 1 s	Droit constitutionnel 1	
+	DRT	1502G	3	AHE 1 s	Droit constitutionnel 2	
	DRT	2501G	3	AHE 1 s	Droit administratif général	

Bloc 72 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

+	DRT	1500G	3	AHE 1	s	Droit pénal général 1
	DRT	2003G	3	AHE 1	s	Interprétation des lois
	DRT	2100G	3	AHE 1	s	Droit international public général
+	DRT	3501G	3	AHE 1	s	Droit municipal
+	DRT	3503G	3	AHE 1	s	Libertés publiques
+	DRT	3504G	3	AHE 1	s	Tribunaux administratifs
	DRT	3602G	3	AHE 1	s	Contrat individuel de travail
	DRT	3603G	3	AHE 1	s	Rapports collectifs de travail
	DRT	3802G	3	AHE 1	s	Droit des sciences biologiques
	DRT	3804G	3	AHE 1	s	Droit de l'environnement
	DRT	3805G	3	AHE 1	s	Drt de l'information et de la comm.
	DRT	3806G	3	AHE 1	s	Droit des professionnels
	DRT	3810G	3	AHE 1	js	Droit de la santé

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-488-5-1 Version 00

Certificat en écosanté

Information : tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en écosanté, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat.

ou

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire
Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le cours ECS 1000 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en écosanté. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le Certificat en écosanté est un programme interdisciplinaire de 1er cycle de 30 crédits.

Il a pour objet d'initier l'étudiant à une approche globale de la santé qui prend en compte les facteurs écosystémiques et environnementaux en raison de leur impact sur la qualité de vie et le bien-être des populations.

Il vise à doter l'étudiant d'outils d'analyse et d'intervention lui permettant de comprendre les interactions entre les différents facteurs influant sur la santé et d'agir, dans son champs d'activités, avec les acteurs concernés à divers titres (usagers, citoyens, élus, gestionnaires, intervenants), dans le cadre d'une démarche concertée d'organisation et de gouvernance du territoire en vue d'assurer le bien-être de la population qui l'habite. Le programme vise à développer les compétences suivantes chez les étudiants :

– Comprendre les fondements de l'écosanté et les enjeux qui y sont associés;
– Documenter un état de situation et faire des liens entre les facteurs qui ont une influence sur la santé humaine et l'intégrité des écosystèmes;
– Éclairer des problématiques sociosanitaires et environnementales;
– Savoir identifier les causes structurelles premières;
– Influencer la prise de décision et maîtriser les techniques de l'argumentation;
– Travailler en sein d'équipes interdisciplinaires et multisectorielles;

Destinataires

Le programme en écosanté vise à outiller les professionnels des domaines connexes qui devront composer avec la mise en œuvre de nouveaux paramètres de gouvernance des milieux de vie. Puisque l'écosanté s'intéresse aux facteurs d'organisation des milieux de vie, le programme rejoint un vaste éventail de professionnels, de gestionnaires et d'intervenants interpellés par les questions de développement durable et de viabilité des collectivités locales. Le programme interdisciplinaire mis de l'avant par la FEP offre la possibilité à divers types d'acteurs de se familiariser avec l'ensemble des déterminants qui influencent la santé et le bien-être des populations locales. Il s'adresse, entre autres, à des praticiens de la santé, de l'éducation, du milieu communautaire.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours optionnels..

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *15 cr.*

Fondements théoriques et pratiques

	ECS	1000	3	AHE 1	js	Introduction à l'écosanté
	ECS	1001	3	AHE 1	js	Mondialisation et enjeux locaux
	ECS	2000	3	AHE 1	js	Éthique de l'écosanté
+	ECS	3000	3	AHE 1	js	Atelier d'intégration
	MSN	2951	3	A 1	j	Environnement et santé

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Analyse

	ANT	3044	3	H 1	js	Développement et sous-développement
	ANT	3055	3	A 1	j	Cultures et problèmes médicaux
	ECS	2800	3	AHE 1	js	Régulation écono. et dévelop. durable
	ECS	3100	3	AHE 1	js	Thématiques liées à l'écosanté
	GEO	1900	3	A 1	j	S.I.G. : de la théorie à la pratique
+	GEO	2232	3	A 1	j	Populations et sociétés
+	GEO	3322	3	AH 1	j	Géographie de la santé et environnement
	MSO	2000D	3	AHE 1		Introduction à l'épidémiologie
	MSO	2000G	3	AHE 1	js	Introduction à l'épidémiologie
	POL	2170	3	AH 1	j	Politiques environnementales comparées
	PPL	3025	3	AHE 1	js	Approches et enjeux du dévelop. durable

	PSY	2075	3	AE	1 j	Psychologie de l'environnement
	SOL	2200	3	A	1 j	Sociologie de l'environnement
	SOL	3106	3	H	1 j	Les déterminants sociaux de la santé
	STT	1971	3	AHE	1 s	Introduction à la statistique
	URB	1113	3	AH	1	Espaces et sociétés
	URB	1114	3	AH	1	Villes, territoires et environnement

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Intervention

+	BIO	3801	3	H	1 j	Conservation et aménagement
	DRT	3804G	3	AHE	1 s	Droit de l'environnement
	ECS	2600	3	AHE	1 js	Communauté et aménagement
	GEO	1312	3	A	1 j	Développement durable et environnement
	HEC	3073	3	AHE	1 js	Entreprenariat, gouvernance collective
	MSO	2300G	3	AHE	1 js	Promotion et éducation de la santé
	PPL	3035	3	AHE	1 js	Économie sociale et solidaire
	URB	1211	3	AH	1	Activités urbaines, acteurs et enjeux
	URB	2323	3	AH	1	Collectivités viables et urbanisme
	URB	2344	3	AH	1	Gestion de l'environnement et urbanisme
	URB	2345	3	AH	1	Communication-participation-négociation

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Formation complémentaire

	AEG	1905	3	AHE	1 js	Assemblées délibérantes
	AEG	2110	3	AHE	1 js	Entraînement au travail en équipe
+	AEG	2115	3	AHE	1 js	Animation des groupes restreints
+	AEG	2117	3	AHE	1 js	Leadership et influence dans les groupes
	AEG	3140	3	AHE	1 js	Prise de décision en groupe, leadership
	ASA	3150G	3	AHE	1 js	Gestion stratégique du changement
	SVS	3804	3	AH	1 j	Fonctionnement et gestion des groupes

Programme 1-962-5-0 Version 00

Certificat d'études individualisées

Responsable : Anne Laroche, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat d'études individualisées, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Base universitaire
Avoir à son actif des études universitaires dans un programme (module, mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
Posséder des connaissances et une expérience appropriée à la concentration choisie au Certificat d'études individualisées.

Autres conditions obligatoires
Compléter le « Questionnaire d'analyse de candidature » qui permet au candidat de définir ses attentes et ses besoins.

Élaborer avec la responsable du programme le projet de formation qui tienne compte des intérêts et des besoins personnels et professionnels du candidat.

Conditions relatives à la langue française
Pour les concentrations suivantes : Journalisme, Publicité, Rédaction, Rédaction et communication, Relations publiques. Pour être admissible, le candidat doit se soumettre au test de français particulier à ces concentrations. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site de la Faculté de l'éducation permanente pour en connaître la date. Cet avis tient lieu de convocation.

Pour les autres concentrations : Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI)

Présentation du programme
Le projet de formation du candidat doit respecter le cadre du programme : le Certificat d'études individualisées est composé, en partie, d'une concentration de 9 à 15 crédits de cours (exceptionnellement de deux concentrations). L'étudiant termine le Certificat par des cours choisis dans la banque de cours de la Faculté de l'éducation permanente et des autres facultés, écoles et départements de l'Université.

Objectifs

En offrant ce certificat, la Faculté prend une initiative qui vise à favoriser la poursuite d'objectifs personnels de formation, de même qu'une démarche où l'étudiant jouit d'une autonomie plus grande dans le choix des voies à emprunter.

Destinataires

Ce programme intéresse toute personne qui veut atteindre des objectifs de formation précis et particuliers.

Structure du programme

Le Certificat permet aux étudiants de construire leur programme selon leurs besoins de formation professionnelle ou personnelle. Il comprend soit une concentration, soit un microprogramme, soit un module, le programme étant complété par d'autres cours correspondant aux objectifs de formation des étudiants. Dans tous les cas, le projet d'études est soumis à l'approbation du responsable de programme.

Définition de la concentration
La concentration est constituée soit de cours appartenant à un programme existant, soit de cours appartenant à un même champ d'études, par exemple : anglais langue seconde.

Le microprogramme ou le module, tel que défini à l'article 2.2C du Règlement des études de premier cycle, peut tenir lieu de concentration.

Le libellé du Certificat fait mention de la ou, le cas échéant, des concentrations (ou des microprogrammes ou modules) qui en font partie.

Lorsqu'un module tient lieu de concentration, on peut faire une demande d'admission au module et, une fois celui-ci terminé, faire une demande d'admission au Certificat d'études individualisées; on peut aussi faire une demande d'admission simultanée au module et au Certificat d'études individualisées, ce qui permet aux candidats de s'inscrire en même temps aux cours du module et aux autres cours choisis.

Restrictions
Sauf exception, l'étudiant ne peut s'inscrire, dans le cadre du Certificat d'études individualisées, à plus de 15 crédits de cours d'un même sigle ou d'un même certificat ou mineure.

Dans un baccalauréat composé de trois certificats, le présent certificat ne peut être associé au Certificat de culture et civilisation ou à la Mineure arts et sciences de la Faculté des arts et des sciences. Voir article 2.2B du Règlement des études de premier cycle.

Concentrations, microprogramme et modules facultaires

Pour la description de la structure de programme des concentrations, microprogramme et modules facultaires, consulter le site FEP à l'adresse suivante :
www.fep.umontreal.ca/cei/concentrations/index.html

Concentrations
Anglais langue seconde
Anglais langue des affaires
Criminologie
Français langue seconde (réservé exclusivement aux étudiants non francophones)
Gérontologie
Gestion appliquée à la police et à la sécurité
Intervention auprès des jeunes
Intervention dans les groupes et les organisations
Journalisme
Petite enfance et famille
Publicité
Rédaction
Rédaction et communication
Relations interculturelles
Relations publiques
Santé communautaire
Santé et sécurité du travail
Santé mentale
Toxicomanies
Violence, victimes et société

Microprogramme
Droit

Modules
Bureautique – offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences
Communication promotionnelle

Gestion des services de santé et des services sociaux
Initiation à la programmation – offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences
Initiation au multimédia – offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences
Programmation Internet – offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences
Rédaction : principes et pratique

Concentrations et modules interfacultaires

HEC Montréal
Concentrations
Administration
Marketing
Ressources humaines

Modules
HEC Montréal offre plus de 30 modules en gestion dans les secteurs suivants :
Commerce international
Comptabilité
Économie
Finances
Gestion des opérations et de la production
Gestion des ressources humaines
Management
Marketing
Supervision
Technologies de l'information

Le candidat peut prendre, comme concentration dans le cadre du CEI, une de ces concentrations ou un de ces modules sous réserve des contraintes suivantes :
– le maximum de cours à prendre à HEC Montréal ne doit pas dépasser 15 crédits;
– remplir les exigences et les conditions requises par HEC Montréal pour suivre les cours de la concentration ou du module choisie.

Faculté des arts et des sciences
Modules
Administration des systèmes informatiques
Langue et culture : allemandes, arabes, chinoises, coréennes, hispaniques, italiennes, japonaises, latines, luso-brésiliennes, néo-helléniques, russes, vietnamiennes
Multimédia
Programmation
Recherche opérationnelle

Les modules en Langue et culture, excepté celui en Langue et culture anglaises, peuvent être choisis comme concentrations dans le cadre du CEI. Il en va de même des modules en informatique. Dans l'un ou l'autre cas, le candidat doit demander à la Faculté des arts et des sciences l'admission au module souhaité, en plus de son admission au CEI.

Faculté des sciences infirmières
Modules
Évaluation de la santé et interventions
Urgence

Le candidat doit demander à la Faculté des sciences infirmières l'admission au module souhaité, en plus de son admission au CEI.

Faculté de théologie et de sciences des religions
Concentration
Sciences religieuses

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat d'études individualisées. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, l'association au secteur arts ou au secteur sciences est déterminée par le secteur auquel sont associés les cours suivis.

Programme 1-821-5-1 Version 00

Certificat en français langue seconde pour non-francophones

Responsable intérimaire : Philippe Chaubet, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en français langue seconde pour non-francophones, le candidat doit :

Base DEC
Être non francophone et titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Le candidat doit prendre rendez-vous pour une entrevue afin de déterminer les modalités de son cheminement.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
Tout candidat ne répondant pas à ces conditions d'admissibilité pourrait être admis, s'il démontre la pertinence de cette formation dans une démarche spécifique.

Le candidat doit prendre rendez-vous pour une entrevue afin de déterminer les modalités les plus pertinentes à son cheminement.

Autres conditions
Le niveau d'entrée au certificat est le niveau 3 (intermédiaire) tant à l'oral qu'à l'écrit. Le candidat doit se soumettre au test de classement requis par ce programme. Le test est obligatoire et permet de déterminer à quel niveau le candidat sera intégré. Le test peut être éliminatoire dans le cas d'un étudiant qui a déjà atteint les objectifs des niveaux avancés, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'étudiant dont les résultats au test de classement indiqueraient qu'il n'a pas atteint le niveau d'entrée requis devra suivre un ou des cours préparatoires, soit de niveaux 1 et 2. Ces cours seront considérés comme hors programme.

Les étudiants du Certificat sont exclus des dispositions de l'article 3.4 du Règlement des études de premier cycle touchant la connaissance du français.

Remarque
Le candidat doit se présenter à une rencontre d'information avant de déposer sa demande d'admission. Pour connaître la date de la prochaine rencontre, composer le numéro 514-343-6179.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant qui a peu ou pas de connaissance préalable du français doit suivre de 3 à 12 crédits de cours de français des niveaux 1 et 2 préalablement à l'inscription aux cours du Certificat. Ces cours sont hors programmes.

Les cours des blocs A, B et C doivent être suivis en début de programme.

Les cours FRS 1240 ou FRS 1241 (bloc A) ou FRS 1300 ou FRS 1301 (bloc B) et FRS 1252 (bloc C) ou leur équivalent sont préalables aux cours de perfectionnement des blocs D, E, F et G.

L'étudiant doit obligatoirement suivre, en fin de programme, au moins deux cours du bloc G.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en français langue seconde pour non-francophones. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Assurer les apprentissages fondamentaux en français afin : 1) de rendre accessible aux non-francophones la poursuite d'études universitaires en français; 2) de leur donner les moyens linguistiques de fonctionner en français dans leur domaine professionnel respectif; 3) de leur permettre de parfaire les connaissances nécessaires à la réalisation de projets futurs; 4) de permettre aux nouveaux arrivants de fonctionner en français dans la société québécoise.

Destinataires

Ce programme s'adresse à tout adulte non francophone désireux de maîtriser la langue parlée et écrite en vue d'une insertion aux études, professionnelle et sociale.

Structure du programme

Ce programme comporte 30 crédits de cours à option. Les cours des blocs A, B et C constituent des apprentissages fondamentaux. Le Certificat en français langue seconde pour non-francophones (30 crédits) comprend les cours de langue seconde de niveaux 3 à 6 (blocs A, B, C, D, E), les cours d'applications de la langue seconde (blocs F et G), ainsi que les cours disciplinaires qui apparaissent au bloc G. Les cours du bloc B sont des cours intensifs. Le test de classement est obligatoire et permet d'orienter l'étudiant vers les cours appropriés à son niveau de maîtrise de la langue. Dans le cas d'un étudiant admis au programme qui n'aurait que peu ou pas de connaissance préalable du français, le certificat pourrait comporter de 33 à 42 crédits, de 3 à 12 crédits étant hors programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Communication orale

+	FRS	1230	3	AHE 1 js	Communication orale. Niveau 3
+	FRS	1231	3	AHE 1 js	Étude pratique du français oral 3
+	FRS	1240	3	AHE 1 js	Communication orale. Niveau 4
+	FRS	1241	3	AHE 1 js	Étude pratique du français oral 4
+	FRS	1250	3	AHE 1 js	Communication orale. Niveau 5
+	FRS	1251	3	AHE 1 js	Étude pratique du français oral 5
+	FRS	1260	3	AHE 1 js	Communication orale. Niveau 6
+	FRS	1261	3	AHE 1 js	Étude pratique du français oral 6

Bloc 70 B option minimum 0 cr., maximum 24 cr.

Cours intensifs

+	FRS	1300	6	AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 3
+	FRS	1301	6	AHE 1 js	Pratique du français oral et écrit 3
+	FRS	1400	6	AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 4
+	FRS	1401	6	AHE 1 js	Étude prat. du français oral, écrit 4
+	FRS	1500	6	AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 5
+	FRS	1501	6	AHE 1 js	Pratique du français oral et écrit 5
+	FRS	1601	6	AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 6

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Communication écrite

+	FRS	1232	3	AHE 1 js	Communication écrite. Débutant 2
+	FRS	1233	3	AHE 1 js	Pratique du français écrit. Débutant 2
+	FRS	1242	3	AHE 1 js	Communication écrite. Intermédiaire 1
+	FRS	1243	3	AHE 1 js	Pratique du fra. écrit. Intermédiaire 1
+	FRS	1252	3	AHE 1 js	Communication écrite. Intermédiaire 2
+	FRS	1253	3	AHE 1 js	Pratique du fra. écrit. Intermédiaire 2

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Communication orale, niveau avancé

+	FRS	1263	3	AHE 1 js	Compréhension de l'oral – avancé 3
+	FRS	1273	3	AHE 1 js	Expression orale. Avancé 3

Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Communication écrite, niveau avancé

+	FRS	1262	3	AHE 1 js	Grammaire et expression écrite. Avancé 1
+	FRS	1272	3	AHE 1 js	Grammaire et expression écrite. Avancé 2

Bloc 70 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Outils pour la poursuite des études universitaires

+	FRS	1264	3	AHE 1 js	L'information: compréhension et synthèse
+	FRS	1282	3	AHE 1 js	Lecture et rédaction. Avancé 3

Bloc 70 G option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Formation complémentaire

	ENF	3000	3	AHE 1 js	Enseignement du français, langue seconde
+	FRS	1150	3	AHE 1 js	Français langue des affaires
+	FRS	1267W	1	AHE 1 js	Enseignement du FLS et culture
+	FRS	1267X	1	AHE 1 js	Nouveaux courants en didactique du FLS
+	FRS	1267Y	1	AHE 1 js	Didactique de l'écrit en FLS
+	FRS	1267Z	1	AHE 1 js	Didactique de l'oral en FLS
+	FRS	1269	6	AHE 1 js	Projet personnalisé d'intégration
	HST	1905	3	H 1 j	Histoire du Canada contemporain
	HST	2904	3	A 1 j	Histoire du Québec contemporain
	POL	1020G	3	AHE 1 s	Systèmes politiques : Québec et Canada
	POL	1953	3	AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
	QCF	1050	3	A 1 j	Introduction au Québec
	QCF	1960	3	HE 1 j	Culture et société, Québec contemporain
	SOL	1970	3	E 1 j	Sociologie du Québec
	SOL	1970G	3	AHE 1 s	Sociologie du Québec

Programme 1-377-5-0 Version 03

Certificat de gérontologie

Responsable Louis Plamondon, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de gérontologie, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Base universitaire
Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Certificat à distance
Pour répondre aux besoins actuels, le Certificat de gérontologie est également offert à distance. Les cours obligatoires sont offerts à distance ainsi que tous les cours identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours obligatoires doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat de gérontologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs
Offrir un programme multidisciplinaire d'études d'ordre théorique et pratique en gérontologie. Sensibiliser les étudiants à l'importance d'une plus grande autonomie individuelle et collective des personnes âgées. I – Permettre à l'étudiant, dans le cadre multidisciplinaire du programme : a) d'approfondir sa connaissance du vieillissement humain; b) d'étudier et d'analyser divers phénomènes liés à la situation des personnes âgées; c) de mieux connaître les milieux d'intervention et les ressources communautaires; d) de développer ses capacités d'observation et d'analyse critique des théories, des interventions, des institutions et des politiques face au vieillissement; e) d'identifier diverses méthodes d'intervention en vue de leur utilisation opportune. II – Maintenir la possibilité que l'étudiant puisse suivre quelques cours en salle de classe, lieu d'échanges et de réflexion.

Destinataires
La priorité sera accordée aux personnes engagées directement, à titre d'intervenants ou de responsables dans un milieu gérontologique. La possibilité demeure d'admettre au certificat toute autre personne qui, de par son travail, son expérience ou son projet de perfectionnement, désire obtenir une formation en gérontologie.

Structure du programme
Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, aussi offerts à distance (EDP 1001D, GER 1000D), de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A — obligatoire — 6 cr.

EDP	1001	3	AHE 1 s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
GER	1000	3	AHE 1 js	Introduction à la gérontologie

Bloc 70 B — option — minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Notions fondamentales

GER	1016	3	AHE 1 js	Physiologie et vieillissement
GER	1016D	3	AHE 1	Physiologie et vieillissement
GER	1020	3	AHE 1 js	Anthropologie sociale du vieillissement
GER	1040	3	AHE 1 js	Épidémiologie et vieillissement
GER	1040D	3	AH 1	Épidémiologie et vieillissement
PSY	1995	3	A 1 s	Psychologie du vieillissement

Bloc 70 C — option — minimum 15 cr., maximum 18 cr.

Pratiques et thématiques spécifiques

+	GER	2015	3	AHE 1 js	Alimentation et vieillissement
+	GER	2015D	3	AHE 1 js	Alimentation et vieillissement
+	GER	2017	3	AHE 1 js	Médicaments et vieillissement
+	GER	2019	3	AHE 1 js	Activités physiques et vieillissement
+	GER	2019D	3	AHE 1	Activités physiques et vieillissement
	GER	2021	3	AHE 1 js	Santé mentale et vieillissement
	GER	2021D	3	AHE 1	Santé mentale et vieillissement
	GER	2022	3	AHE 1 js	Le mourir (approche multidisciplinaire)
	GER	2037	3	AHE 1 js	Milieux de travail gérontologiques
	GER	3042	3	AHE 1 js	Planification de la retraite
	GER	3042D	3	AH 1	Planification de la retraite
	GER	3045	3	AHE 1 js	Problématique liée au vieillissement
	GER	3045D	3	AH 1	Déficits cognitifs
	GER	3046D	3	AHE 1	Le grand âge
	GER	3065	3	AHE 1 js	Atelier thématique en gérontologie
	GER	3065D	3	AH 1	Femmes et vieillissement
	GER	3065Y	3	AHE 1 js	La sécurité des aînés dans la société
	GER	3065Z	3	AHE 1 js	La relation d'aide en gérontologie
+	GER	3090	3	AHE 1 js	Projets spéciaux en gérontologie

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-066-5-0 Version 02

Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité

Responsable : Luc Hébert, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité
Pour être admissible au programme de Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et posséder une expérience pertinente d'au moins trois ans.
ou
Être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC), d'un certificat d'études collégiales (CEC) ou d'un diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC) relié au travail policier ou de sécurité et posséder une expérience pertinente d'au moins quatre ans.

Autre condition
Présenter une lettre de recommandation d'un spécialiste du domaine.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :
- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme vise le développement, chez l'étudiant, des cibles de compétences suivantes : 1) procéder à l'exploitation optimale des informations du domaine de la gestion des opérations en sécurité intérieure; 2) entretenir des interactions pertinentes et efficaces dans le cadre des activités professionnelles liées à la gestion des opérations en sécurité intérieure; 3) communiquer efficacement avec divers auditoires, tant à l'interne qu'à l'externe; 4) maîtriser la capacité de piloter l'ensemble du processus de gestion associé à la fonction de gestionnaire aux opérations en sécurité intérieure; 5) effectuer le coaching d'équipes de travail, de façon à en assurer le rendement optimal et à stimuler l'engagement du personnel; 6) entreprendre les actions nécessaires permettant de construire une vision stratégique dynamique, considérée dans le contexte de la gestion des opérations de la sécurité intérieure; 7) utiliser la méthode de résolution de problèmes dans une perspective systémique, dans le traitement de problématiques découlant de la sécurité intérieure; 8) procéder à l'évaluation systématique de ses décisions et de ses actions en fonction d'un cadre éthique pertinent.

Destinataires

Ce programme s'adresse au personnel d'encadrement et aux agents aspirant à un poste de gestionnaire dans les services de police et de sécurité privée; au personnel des services de sécurité des entreprises et des organismes privés, publics et parapublics; aux intervenants du milieu judiciaire; aux professionnels aspirant à des fonctions d'encadrement dans ces services; aux cadres et professionnels intéressés par la sécurité intérieure.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *18 cr.*

	GSP	1100	3	AHE 1 js	Communication appliquée en sec. int.
	GSP	1200	3	AHE 1 js	Exploitation de l'information séc. int.
	GSP	2100	3	AHE 1 js	Planif. et organisation des activités
+	GSP	2200	3	AHE 1 js	Direction et contrôle des activités
	GSP	2300	3	AHE 1 js	Pilotage d'équipes de travail
+	GSP	2500	3	AHE 1 js	Vision stratégique dynamique

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Formation spécifique

	GSP	1040	3	AHE 1 js	Technologie de la sécurité intérieure
	GSP	1060	3	AHE 1 js	Planification et contrôle budgétaire
+	GSP	1300	3	AHE 1 js	Réseautage professionnel en séc. int.
	GSP	1400	3	AHE 1 js	Gestion des mesures d'urgence
	GSP	2350	3	AHE 1	Gestion du rendement en sec. int.
	GSP	2600	3	AHE 1 js	Questions de sécurité intérieure
	GSP	2600Y	3	AHE 1 js	Gestion intégrée des opérations
	GSP	2600Z	3	AHE 1 js	Analyse criminologique:enquête policière
	GSP	3010	3	AHE 1 js	Résolution des problèmes en séc. int.
	GSP	3020	3	AHE 1 js	Éthique appliquée en sécurité intérieure

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Formation connexe

CRI	1730G	3	AHE 1 s	Victimologie
CRI	3010G	3	AHE 1 js	Conciliation et médiation
CRI	3040G	3	AHE 1 s	Formes particulières de crimes
DRT	1501G	3	AHE 1 s	Droit constitutionnel 1
PPL	3040	3	AHE 1 js	Communication interculturelle
SIP	2080	3	H 1 j	La sécurité privée
SST	1087	3	AHE 1 js	Sécurité du travail

Programme 1-631-5-2 Version 00

Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux*

Responsable : Pierre Saulnier, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine approprié et posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux.

ou

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC), posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire
Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le cours ASA 1050G doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

* Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Objectifs

Permettre à l'étudiant de développer des compétences en gestion des services de santé et des services sociaux adaptées à la réalité complexe d'un réseau en constante mutation. À la fin de ce programme, l'étudiant sera capable : d'exercer son rôle de gestionnaire en s'appuyant sur ses compétences personnelles et professionnelles; de gérer une offre de services adaptée aux besoins des différentes clientèles; d'organiser le travail de façon efficace et efficiente, tout en tenant compte de sa dimension interdisciplinaire; d'établir des relations de collaboration avec les membres de son équipe et les partenaires du milieu; de favoriser l'émergence de conduites nouvelles dans un contexte de changement marqué par l'ambiguïté et le paradoxe; de prendre des décisions basées sur des données qualitatives et quantitatives; d'établir un projet de développement professionnel sur la base d'aspirations reliées à une carrière en gestion.

Destinataires

Ce programme est destiné au personnel d'encadrement, aux personnes qui aspirent à le devenir, ainsi qu'aux professionnels des services de santé et des services sociaux.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *9 cr.*

Développement personnel et professionnel du gestionnaire

	ASA	1050G	3	AHE 1 js	Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux
	ASA	2050G	3	AHE 1 js	Le changement : une opportunité
+	ASA	3050G	3	AHE 1 js	Activité d'intégration

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Gestion de l'offre de services

ASA	1910G	3	AHE 1 js	Organisation du travail
ASA	2000G	3	AHE 1 js	Gérer la qualité et la performance
ASA	2150G	3	AHE 1 js	Information de gestion
ASA	3150G	3	AHE 1 js	Gestion stratégique du changement
ASA	3250G	3	AHE 1 js	Droit et éthique en gestion

Bloc 70 C *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Leadership et communication

ASA	2010G	3	AHE 1 js	Gestion des ressources humaines
ASA	2350G	3	AHE 1 js	Leadership et influence
ASA	3350G	3	AHE 1 js	Alliances et partenariat
ASA	3620G	3	AHE 1 js	Mobiliser une équipe de travail

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Formation complémentaire

ASA	2220G	3	AHE 1 js	Problématiques liées à la gestion
COM	1500G	3	AHE 1 s	Communication et organisation
HEC	3061	3	AHE 1 js	Introduction à l'informatique en gestion
PPL	3030	3	AHE 1 js	Gestion de la diversité socioculturelle
STT	1971G	3	AHE 1 s	Introduction à la statistique

Programme 1-373-5-0 Version 02

Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Responsable : Annie Tremblay, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

ou

Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat peut se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Cours à distance

Le Certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours JES 1000 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme de Certificat en intervention auprès des jeunes vise à offrir une formation multidisciplinaire d'ordre théorique et pratique qui devrait permettre aux étudiants de développer une pratique réflexive à l'égard du travail d'intervenant, d'une part, et d'acquérir les outils nécessaires à l'intervention dans une perspective interdisciplinaire, d'autre part. Compétences : Adopter une pratique réflexive dans l'intervention auprès des jeunes, incluant la connaissance de soi comme intervenant et la capacité de réfléchir sur sa pratique; Intervenir de façon structurée et adaptée à la problématique et à son contexte, incluant l'évaluation d'un problème, d'une situation et de son contexte et l'utilisation des stratégies d'intervention structurées; Travailler en complémentarité avec d'autres intervenants dans un contexte d'interdisciplinarité.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux intervenants auprès des jeunes, dans le réseau de la santé et des services sociaux : infirmières, travailleurs sociaux, techniciens spécialisés dans des domaines pertinents, etc. Il s'adresse aussi aux intervenants du réseau communautaire, du réseau de la justice, du réseau de l'éducation (professionnels non enseignants en particulier), ainsi qu'à toute personne désireuse de développer les compétences essentielles en intervention auprès des jeunes.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 à 18 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *12 cr.*

Fondements de l'intervention

	JES	1000	3	AHE 1 js	L'intervenant et la relation d'aide
	JES	1001	3	AHE 1 js	Jeunes et réalités sociales
	JES	1010	3	AHE 1 js	Processus d'évaluation et d'intervention
+	JES	3010	3	AHE 1 js	Activités de synthèse

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

Pratiques de l'intervention

	CRI	3010G	3	AHE 1 js	Conciliation et médiation
	CRI	3900G	3	AHE 1 s	Justice des mineurs
+	JES	1020	3	AHE 1 js	Stage d'observation
	JES	2005	3	AHE 1 js	Jeunes et famille
	JES	2007	3	AHE 1 js	Jeunes des communautés culturelles
	JES	2008	3	AHE 1 js	Jeunes et violence
	JES	2009	3	AHE 1 js	Jeunes et sexualité
	JES	2012	3	AHE 1 js	Les jeunes et le monde du travail
	JES	2014	3	AHE 1 js	Atelier thématique
	JES	2014Z	3	AHE 1 js	Intervention auprès du jeune suicidaire
	JES	2015Y	3	AHE 1 js	Les jeunes de la rue
	JES	2015Z	3	AHE 1 js	Le phénomène des gangs
	JES	2016Z	3	AHE 1 js	Le décrochage scolaire
+	JES	2017Y	3	AHE 1 js	Évaluation de la délinquance des jeunes
	JES	2017Z	3	AHE 1 js	Planifier et évaluer en concertation
+	JES	2021	3	AHE 1 js	Discussion de cas cliniques
+	JES	3020	3	AHE 1 js	Stage d'intervention
	SME	2044	3	AHE 1 js	Jeunes et santé mentale
	TXM	2300	3	AHE 1 js	Jeunes, prévention et toxicomanies
	TXM	2470D	1	AHE 1	Prévention sida et toxicomanies
	TXM	2580D	1	AHE 1	Héroïne et interventions spécifiques
	TXM	2583D	1	AHE 1	La réduction des méfaits

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Formation complémentaire

	AEG	2110	3	AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
	AEG	3137	3	AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
	CRI	1511G	3	AHE 1 s	Délinquance et facteurs criminogènes
	PEF	2710D	3	AHE 1	Jeunes familles en difficulté
	PPL	3040	3	AHE 1 js	Communication interculturelle
	PSE	1102	3	AH 1 j	Développement socio-affectif 1
	PSY	1966	3	AHE 1 js	Psychologie de l'adolescence
	PSY	3012G	3	AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues
	SRL	2515	3	AHE 1 js	Cultures et spiritualités des jeunes
	SVS	3807	3	H 1 j	Jeunesse et action communautaire
	VIO	2015	3	AHE 1 js	Résolution de conflits

Le cours au choix est suivi moyennant l'approbation du responsable de programme.

Programme 1-422-5-0 Version 00

Certificat d'intervention en déficience intellectuelle

Responsable : Suzanne Major, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat d'intervention en déficience intellectuelle, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine approprié et avoir une expérience de travail d'au moins un an dans un domaine pertinent.

ou

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC), posséder une expérience de travail d'au moins un an et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (certificat, mineure, majeure ou baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunérée ou bénévole d'au moins un an.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'intervention en déficience intellectuelle. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Exposer l'étudiant à une formation interdisciplinaire en déficience intellectuelle qui lui permettra de mieux évoluer dans un contexte communautaire en constante mutation, de savoir naviguer dans la complexité, avec comme objectif ultime de permettre la participation sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle dans leur communauté. Ce programme permettra en outre à l'étudiant : de développer une réflexion critique et éthique sur sa pratique professionnelle; de développer ses stratégies d'intervention auprès des clients présentant une déficience intellectuelle et auprès de leur réseau familial en tenant compte de la diversité et de la complexité des problématiques rencontrées; de s'outiller pour relever les défis inhérents au contexte de travail communautaire; de s'enrichir des réflexions des autres, de partager sa vision, de découvrir individuellement et collectivement d'autres façons de faire et d'être.

Destinataires

Les intervenants de divers réseaux publics (centres jeunesse, CLSC, centres de réadaptation, milieux scolaires, services de garde au préscolaire, centres hospitaliers spécialisés, organismes communautaires de la région métropolitaine et des régions environnantes) et ceux qui oeuvrent dans les organisations désirant contribuer au rehaussement du niveau de compétences de leurs intervenants compte tenu de la complexité de l'intervention dans des milieux ouverts.

Structure du programme

Le programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *15 cr.*

Notions fondamentales

	IDI	1010	3	AHE 1 js	Modèles d'intervention communautaire
	IDI	1020	3	AHE 1 js	Regard systémique sur les familles
	IDI	1030	3	AHE 1 js	Intervention en réseau
	IDI	2010	3	AHE 1 js	Les enjeux de l'intervention en DI
+	IDI	3000	3	AHE 1 js	Activités de synthèse et d'intégration

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Problématiques spécifiques et pratiques reliées

	IDI	2020	3	AHE 1 js	Éthique de l'intervention
	IDI	2030	3	AHE 1 js	Comportements excessifs et intervention
	IDI	2040	3	AHE 1 js	Troubles envahissants du développement
	IDI	3010	3	AHE 1 js	Groupe de codéveloppement
	IDI	3020	3	AHE 1 js	Atelier thématique
	IDI	3020W	3	AHE 1 js	Processus clinique en TED
	IDI	3020X	3	AHE 1 js	Instruments d'intervention en TED
	IDI	3020Y	3	AHE 1 js	Évaluation globale des besoins
	IDI	3020Z	3	AHE 1 js	Vieillissement et DI

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation complémentaire

	AEG	2110	3	AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
+	AEG	2115	3	AHE 1 js	Animation des groupes restreints
	AEG	3137	3	AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
	PPL	3040	3	AHE 1 js	Communication interculturelle
	PSY	1075	3	AHE 1 js	Psychologie sociale
	SVS	1363	3	A 1 j	Problèmes sociaux
	SVS	2378	3	H 1 s	Intervention communautaire
	VIO	2013	3	AHE 1 js	Violence et handicap
	VIO	2015	3	AHE 1 js	Résolution de conflits

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-405-5-0 Version 03

Certificat en journalisme

Responsable : Louis Poirier, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en journalisme, le candidat doit :

Base universitaire

Avoir réussi un minimum de 60 crédits universitaires (dans un programme de baccalauréat ou de majeure ou dans des programmes de mineures ou de certificats) ou faire la preuve d'une formation équivalente.

Réussir le test de français particulier à ce programme. Le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site de la Faculté de l'éducation permanente, *www.fep.umontreal.ca/tests.html*, pour en connaître la date. **Cet avis tient lieu de convocation.**

Présenter un curriculum vitae.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est limitée. Le dossier est étudié par la Faculté qui tient compte du dossier scolaire, de la pertinence des études antérieures et, le cas échéant, de l'expérience professionnelle.

Remarques

En fonction du résultat au test de français, la Faculté peut imposer au candidat admis de suivre et de réussir un cours préalable : FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou un cours équivalent. Ce cours est considéré comme hors programme.

Le curriculum vitae demandé doit être déposé ou envoyé par la poste au Registrariat de l'Université, C.P. 6205, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3T5 avant la date limite pour le dépôt d'une demande d'admission.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. Ce programme ne peut être terminé en moins de 3 trimestres réguliers.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction ou un cours équivalent.

Les cours obligatoires sont préalables aux cours du bloc 70 B Ateliers de presse : profils. Les cours de ce bloc correspondent à 3 profils de formation : presse écrite (JOU 2101, JOU 2102), presse parlée (JOU 2201, JOU 2202) et presse télévisée (JOU 2300). L'étudiant doit suivre au complet au moins un de ces profils.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en journalisme. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise, dans le cadre d'une formation théorique et pratique, l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés professionnelles dans les différents secteurs de l'information écrite, parlée et télévisée.

Destinataires

Le programme s'adresse à toute personne désireuse d'acquérir les bases d'une formation professionnelle en journalisme.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *6 cr.*

	JOU	1100	3	AHE 1 js	L'information journalistique
	JOU	1200	3	AHE 1 js	Méthodes journalistiques

Bloc 70 B *option* *minimum 12 cr., maximum 18 cr.*

Ateliers de presse : profils

+	JOU	2101	3	AHE 1 js	Atelier de presse écrite 1
+	JOU	2102	3	AHE 1 js	Atelier de presse écrite 2
+	JOU	2201	3	AHE 1 js	Atelier de radio 1
+	JOU	2202	3	AHE 1 js	Atelier de radio 2
+	JOU	2300	6	AHE 2 js	Atelier de presse télévisée
+	JOU	2400	3	AHE 1 js	Journalisme et Internet
+	JOU	2500	3	AHE 1 js	Le journaliste-pupitreur

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation à l'esprit critique

JOU	2310	3	AHE 1 js	Analyse de l'actualité
JOU	2410	3	AHE 1 s	Analyse critique du traitement de l'info

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Applications pratiques

+	JOU	3400	3	AHE 1 js	Stage en entreprise
+	RED	3000	3	AHE 1 js	Atelier de rédaction professionnelle

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Maîtrise de l'expression écrite et parlée

+	ANS	1404T	3	AHE 1 js	Scientific and Technical Writing
	FRA	2953G	3	AHE 1 js	Structuration de textes
	LNG	1061G	3	AHE 1 js	De la grammaire au style
	LNG	1062G	3	AHE 1 js	Le lexique : particularités, difficultés
	REP	2200	3	AHE 1 js	Communication orale

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines complémentaires

	COM	2540G	3	AHE 1 js	Pratiques de la photographie
	DRT	3805G	3	AHE 1 s	Drt de l'information et de la comm.
	POL	1020G	3	AHE 1 s	Systèmes politiques : Québec et Canada
	POL	1605G	3	AHE 1 js	Politique internationale
	RED	2201	3	AHE 1 js	Écriture et médias
	RED	2301	3	AHE 1 js	Problèmes de vulgarisation
+	REP	3101	3	AHE 1 js	Recherche et évaluation des actions

Programme 1-253-5-0 Version 00

Certificat en petite enfance et famille : intervention précoce

Responsable : Guylaine Laforte, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en petite enfance et famille : intervention précoce, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat.

ou

Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire
Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le cours PEF 1000 doit obligatoirement être suivi dès le premier trimestre de l'inscription.

La Faculté recommande aux étudiants qui n'ont aucune formation ou expérience dans le domaine d'inclure les cours suivants dans leur cheminement : PEF 1005, PEF 1200, PEF 2315, PEF 3200W et MSO 2180G.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en petite enfance et famille : intervention précoce. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Offrir aux intervenants dans le domaine de la petite enfance une formation multidisciplinaire à la fois théorique et pratique dans le but de leur fournir une vision globale et critique et de les outiller dans leur pratique. Objectifs spécifiques : Permettre aux intervenants : 1) de reconnaître et de comprendre les capacités, le potentiel et les problèmes des jeunes enfants et de leur famille en situant les interventions dans leurs cadres social, organisationnel et légal; 2) d'approfondir leurs connaissances et leurs habiletés d'intervention sur des problèmes particuliers vécus par les jeunes enfants, leurs parents et famille; 3) d'instrumenter leur pratique en matière d'intervention précoce en milieu de garde, en milieu naturel et en contexte d'autorité; 4) d'avoir un lieu de contact et d'échange entre intervenants de divers horizons; 5) de faire une réflexion critique et éthique sur leur intervention.

Destinataires

Les intervenants dans les divers réseaux publics : Centres Jeunesse, CLSC, écoles maternelles et prématernelles, centres de la petite enfance, garderies, etc. et dans les organismes liés à la problématique de la petite enfance en quête de perfectionnement, de qualification à l'emploi, de scolarisation et de formation continue de façon générale.

Structure du programme

Le programme totalise 3 crédits de cours obligatoires, de 21 à 27 crédits de cours à option et de 0 à 6 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *3 cr.*

	PEF	1000	1	AHE 1 js	Activité d'orientation
+	PEF	2000	1	AHE 1 js	Activité d'étape
+	PEF	3000	1	AHE 1 js	Activité de synthèse et d'intégration

Bloc 70 B *option* *minimum 21 cr., maximum 27 cr.*

JES	1010	3	AHE 1 js	Processus d'évaluation et d'intervention
JES	2005	3	AHE 1 js	Jeunes et famille
MSO	2180G	3	AHE 1 js	Santé physique des tout-petits
PEF	1005	3	AHE 1 js	Compétences de l'enfant de 0-5 ans
PEF	1200	3	AHE 1 js	Petite enfance et milieux de garde
PEF	2315	3	AHE 1 js	Activité ludique et animation
PEF	2415	3	AHE 1 js	Intervention en milieu de garde
PEF	2420	3	AHE 1 js	Gestion de l'intervention éducative
PEF	2510	3	AHE 1 js	Dysfonctions chez l'enfant de 0-5 ans
PEF	2610	3	AHE 1 js	Prévention et intervention précoce
PEF	2710	3	AHE 1 js	Jeunes familles en difficulté
PEF	2710D	3	AHE 1	Jeunes familles en difficulté
PEF	2715	3	AHE 1 js	Santé, pauvreté, intervention
PEF	3010	3	AHE 1 js	Modèles et programmes d'intervention
PEF	3101	1	AHE 1 js	Atelier thématique 1
PEF	3101Y	1	AHE 1 js	Les habiletés sociales des tout-petits
PEF	3101Z	1	AHE 1 js	L'attachement
PEF	3102	1	AHE 1 js	Atelier thématique 2

	PEF	3102Y	1	AHE 1	js	Programmes éducatifs en petite enfance
	PEF	3103	1	AHE 1	js	Atelier thématique 3
	PEF	3103W	1	AHE 1	js	Partenariat avec les parents
	PEF	3103X	1	AHE 1	js	La séparation parentale et ses effets
	PEF	3103Y	1	AHE 1	js	L'approche Françoise Dolto
+	PEF	3110	3	AHE 1	js	Projets spéciaux
	PEF	3200	3	AHE 1	js	Atelier thématique
	PEF	3200V	3	AHE 1	js	La résilience
	PEF	3200W	3	AHE 1	js	Sécurité des tout-petits
	PEF	3200X	3	AHE 1	js	L'agressivité chez l'enfant de 0-5 ans
	PEF	3200Y	3	AHE 1	js	Langage et communication chez l'enfant
	PEF	3200Z	3	AHE 1	js	L'estime de soi
+	PEF	3210	3	AHE 1	js	Évaluation et instrumentation
+	PEF	4015	3	AHE 1	js	Intervention précoce: atelier pratique 1
+	PEF	4020	3	AHE 1	js	Intervention précoce: atelier pratique 2
	PPL	3045	3	AHE 1	js	Accommodement raisonnable
	PPL	3050	3	AHE 1	js	Problématique liée à l'interculturel
	PPL	3050Z	3	AHE 1	js	École, famille en contexte pluriethnique

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

	AEG	2110	3	AHE 1	js	Entraînement au travail en équipe
	AEG	3137	3	AHE 1	js	Groupe et situation d'aide
	CRI	3010G	3	AHE 1	js	Conciliation et médiation
	DRT	3803	3	AHE 1	j	Droit de l'enfant
	JES	1000	3	AHE 1	js	L'intervenant et la relation d'aide
	JES	2008	3	AHE 1	js	Jeunes et violence
+	JES	2021	3	AHE 1	js	Discussion de cas cliniques
	PPL	3040	3	AHE 1	js	Communication interculturelle
	PSE	1102	3	AH 1	j	Développement socio-affectif 1
+	PSE	1103	3	H 1	j	Développement socio-affectif 2
	PSE	1104	3	AH 1	j	Développement cognitif
	PSE	1106	3	AH 1	j	Écologie sociale du développement
	PSY	1095	3	AHE 1	j	L'enfance
	PSY	3012G	3	AHE 1	js	Méthodes et techniques d'entrevues
+	PSY	3090	3	A 1	j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+	PSY	3096	3	H 1	j	Famille et développement de l'enfant
	SOL	3503	3	H 1	j	Sociologie de la famille
	SVS	2378	3	H 1	s	Intervention communautaire
	SVS	3711	3	H 1	j	Familles : théories et pratiques
	SVS	3744	3	AH 1	j	Pratiques en protection de l'enfance
	VIO	2015	3	AHE 1	js	Résolution de conflits

L'étudiant peut prendre jusqu'à 6 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-390-5-0 Version 06

Certificat de publicité

Responsable : Sylvain Desrochers, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de publicité, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition
Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site *www.fep.umontreal.ca/tests.html*. Cet avis tient lieu de convocation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un ou des cours préalables hors programme en français : FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale, FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale.

Le cours PBT 1000 doit être suivi dès le 1er trimestre de l'inscription.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat de publicité. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

1) Fournir les connaissances de base nécessaires à la compréhension de l'ensemble du processus publicitaire. 2) Amener les étudiants à une forme de pratique professionnelle. 3) Situer la publicité dans un contexte socio-économique et culturel.

Destinataires

Toute personne intéressée par la publicité ou la profession de publicitaire.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *15 cr.*

	PBT	1000	3	AHE 1	js	Communication marketing
	PBT	2000	3	AHE 1	js	Stratégies de création
+	PBT	2003	3	AHE 1	js	Stratégies – service-conseil
	PBT	2210D	3	AH 1		Gestion des médias publicitaires
+	PBT	4000	1	AHE 1	js	Activité de synthèse
+	PBT	4100	2	AHE 1	js	Atelier d'intégration

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Création publicitaire

	PBT	2001	3	AHE 1	js	Création et production publicitaires
	PBT	2002	3	AHE 1	js	Publicité et nouvelles technologies
	PBT	3000	3	AHE 1	js	Atelier en création
	PBT	3000X	3	AHE 1	js	Publicités sociétales et humanitaires
	PBT	3000Y	3	AHE 1	js	Projets publicitaires pour PME
	PBT	3000Z	3	AHE 1	js	Briefings, évaluations, conceptions
+	PBT	3100	3	AHE 1	js	Stage en création
	RED	2020	3	AHE 1	js	Langue et rédaction publicitaire

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Service conseil

	PBT	2004	3	AHE 1	js	Gestion – service-conseil
	PBT	2005	3	AHE 1	js	Publicité et culture
	PBT	3001	3	AHE 1	js	Atelier en service-conseil

	PBT	3001W	3	AHE 1 js	Publicité pour commerces de détail
	PBT	3001X	3	AHE 1 js	Publicité directe
	PBT	3001Y	3	AHE 1 js	Concours – relève publicitaire
	PBT	3001Z	3	AHE 1 js	Les commandites
+	PBT	3101	3	AHE 1 js	Stage en service-conseil

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Instruments complémentaires

	AEG	2110	3	AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
+	ANS	1402T	3	AHE 1 js	Business English – Oral Communication
	HEC	3006	3	AHE 1 js	Management
+	HEC	3007	3	AHE 1 js	Recherche commerciale
	IFT	1800	3	AHE 1 js	Initiation à l'informatique
	PRO	1000	3	AHE 1 js	Communication promotionnelle : théories
	REP	2200	3	AHE 1 js	Communication orale

Programme 1-186-5-1 Version 00

Certificat de rédaction

Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de rédaction, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition
Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site *www.fep.umontreal.ca/tests.html*. Cet avis tient lieu de convocation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

Les cours obligatoires doivent être suivis avant les cours à option du bloc 70 B et le cours FRA 1300G du bloc 70 C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la responsable du Certificat. Le cours obligatoire RED 3000 doit être suivi en fin de candidature.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat de rédaction. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le Certificat de rédaction vise à donner à l'étudiant des outils rédactionnels qui lui permettront de rédiger divers types de textes de façon logique et cohérente, dans une langue claire, vivante et de niveau approprié. L'étudiant apprendra à produire des textes en fonction des théories et des pratiques actuelles de la communication écrite, et développera ses connaissances du lexique, de la stylistique et de la structuration de textes. Globalement, le programme vise à assurer à l'étudiant un complément fonctionnel à une formation générale ou spécialisée, et à développer chez lui la qualité et la polyvalence rédactionnelles exigées dans le monde du travail actuel.

Destinataires

Le programme s'adresse aux adultes qui, en situation de travail, sont appelés à rédiger des textes d'ordre divers : agents d'information, rédacteurs, journalistes et chroniqueurs pigistes, secrétaires de direction, publicitaires, personnel de relations publiques, etc. Il s'adresse également à toute personne ayant une bonne connaissance de la grammaire qui souhaite parfaire sa connaissance de la langue française et développer ses habiletés en rédaction, quel que soit le domaine de sa formation antérieure ou ultérieure. Il peut en outre constituer un complément de formation pour des étudiants du premier cycle ayant complété un programme de sciences humaines et sociales, de lettres, de communication, d'administration, de gestion ou de génie, et qui aspireraient à remplir des fonctions similaires à celles qui sont décrites ci-dessus. Le programme offre également un ressourcement en écriture aux professeurs qui, régulièrement, doivent corriger des textes et évaluer les habiletés en rédaction de leurs étudiants.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 15 cr.

	FRA	2952G	3	AHE 1 js	Techniques d'écriture
	FRA	2953G	3	AHE 1 js	Structuration de textes
	LNG	1061G	3	AHE 1 js	De la grammaire au style
	LNG	1062G	3	AHE 1 js	Le lexique : particularités, difficultés
+	RED	3000	3	AHE 1 js	Atelier de rédaction professionnelle

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Rédaction spécialisée

	RED	2000	3	AHE 1 js	Rédaction administrative
	RED	2010	3	AHE 1 js	Rédaction et communications publiques
	RED	2010D	3	AHE 1	Rédaction et communications publiques
	RED	2020	3	AHE 1 js	Langue et rédaction publicitaire
	RED	2030	3	AHE 1 js	Rédaction technique
	RED	2040	3	AHE 1 js	Rédaction pour Internet
	RED	2101	3	AHE 1 js	Le texte de création
	RED	2201	3	AHE 1 js	Écriture et médias
	RED	2301	3	AHE 1 js	Problèmes de vulgarisation

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Documentation, langue et outils informatiques

	FRA	1300G	3	AHE 1 s	Révision de textes
	IFT	1986	3	AHE 1 js	Traitement informatique des textes
	LNG	3510G	3	AHE 1 s	Grammaire supérieure normative
	RED	1100	3	AHE 1 js	L'édition informatisée
	TRA	1072G	3	AHE 1 s	Documentation et terminologie 1
	TRA	3400G	3	AHE 1 js	Initiation à la localisation

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Formation complémentaire

	FRA	1021	3	H 1 j	Littérature et histoire de la langue
	FRA	2131	3	HE 1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
	FRA	2141	3	H 1 j	Littérature maghrébine
	FRA	2142	3	H 1 j	Littérature africaine
	LNG	1505G	3	AHE 1 s	Introduction aux sciences du langage

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce

choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat. Restriction : sont exclus des cours au choix possibles tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programme 1-230-5-2 Version 00

Certificat de relations industrielles

Responsable : *Anne Sarrasin, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876*

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de relations industrielles, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat et avoir une expérience pertinente de travail d'au moins un an ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

ou

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder au moins deux années d'expérience de travail après l'obtention du diplôme d'études collégiales.

Base universitaire
Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) pertinent au programme.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience d'au moins quatre années appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Baccalauréat spécialisé en relations industrielles
La Faculté de l'éducation permanente offre aux nouveaux étudiants le Certificat de relations industrielles. Les cours de sigle REI du Certificat sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours du Baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles (FAS).

L'étudiant désireux de poursuivre des études en relations industrielles après l'obtention du Certificat peut, s'il répond aux conditions de transfert, être admis en deuxième année du Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

Conditions et procédure de transfert
Avoir terminé le Certificat de relations industrielles ou l'équivalent.

Avoir maintenu une moyenne cumulative globale de 2,3 au Certificat de relations industrielles.

Avoir réussi un cours de statistiques soit au niveau collégial (mathématiques 307, 337 ou 360), soit au niveau universitaire (cours STT 1971G).

Pour connaître les modalités de transfert (dates limites, formulaires, etc.), le candidat est prié de s'adresser au technicien à la gestion des dossiers étudiants du Certificat de relations industrielles au 514-343-2014.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat de relations industrielles. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Offrir des éléments d'une formation de base en relations industrielles c'est-à-dire : connaissance de la configuration et de l'évolution du champ d'études et de la pratique; introduction à la gestion des ressources humaines, aux relations du travail et aux politiques gouvernementales en relations industrielles; connaissance du contexte organisationnel ainsi que de l'encadrement juridique de la pratique professionnelle; initiation aux apports de diverses disciplines telles la psychologie, la sociologie et les sciences économiques, au champ d'études et à la pratique des relations industrielles. Par l'acquisition de connaissances et le développement d'aptitudes professionnelles : 1) faciliter l'accès à un poste d'encadrement dans une organisation de travail ou à un poste dans le domaine des relations industrielles; 2) contribuer à l'augmentation de l'efficacité et au perfectionnement des cadres en exercice et des personnes oeuvrant déjà dans un service de ressources humaines ou de relations de travail, ou en milieu syndical; 3) permettre au candidat désirant une formation universitaire accrue de poursuivre éventuellement son apprentissage dans le cadre du baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. Tous les cours de sigle REI sont obligatoires au Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *12 cr.*

Fondements de la pratique professionnelle

	REI	1010G	3	AHE 1 s	Introduction aux relations industrielles
	REI	1140G	3	AHE 1 s	Approche juridique en R.I.
+	REI	2220G	3	AHE 1 s	Gestion des ressources humaines 1
+	REI	2250G	3	AHE 1 s	Aspects juridiques de la G.R.H.

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Administration

	REI	1210G	3	AHE 1 js	Principes de gestion
	REI	1220G	3	AHE 1 s	Administration des affaires

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Formation pluridisciplinaire

	REI	1000G	3	AHE 1 s	Travail et industrialisation
	REI	1230G	3	AHE 1 s	Comportement organisationnel
	REI	1420G	3	AHE 1 s	Emploi et salaire

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Perfectionnement

+	REI	2240G	3	AHE 1 s	Gestion des ressources humaines 2
+	REI	2310G	3	AHE 1 s	Convention collective
+	REI	2320G	3	AHE 1 s	Rapports collectifs du travail
+	REI	2330G	3	AHE 1 s	Syndicalisme
+	REI	2475G	3	AHE 1 s	Politiques gouvernementales en R.I.
+	REI	3216G	3	AHE 1	Dotation
+	REI	3251G	3	AHE 1	Évaluation et rémunération
+	REI	3270G	3	AHE 1	Gestion des ressources humaines 3

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Formation complémentaire

	AEG	1905	3	AHE 1 js	Assemblées délibérantes
+	ANS	1042	3	AHE 1 js	Business Writing 1
+	ANS	1042T	3	AHE 1 js	Business Writing
	COM	1500G	3	AHE 1 s	Communication et organisation
	GIR	2010	3	AHE 1 js	Régime de la CSST

HEC	3018	3	AHE 1	js	Introduction au marketing
IFT	1912	3	AHE 1	s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT	1931	3	AHE 1	s	Initiation aux bases de données
PHI	2405	3	A 1	j	Théories éthiques modernes
PSY	1045	3	AHE 1	j	Motivation et émotion
RED	2000	3	AHE 1	js	Rédaction administrative

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-400-5-0 Version 05

Certificat de relations publiques

Responsable : Patrice Leroux, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de relations publiques, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Posséder une expérience de travail pertinente d'au moins deux ans.

Base universitaire
Avoir réussi un minimum de 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) ou faire la preuve d'une formation équivalente.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition
Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique *Tests d'admission* sur le site *www.fep.umontreal.ca/tests.htm*. **Cet avis tient lieu de convocation.**

Remarque
Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du Certificat sont surtout offerts les soirs et les fins de semaine. Il est plus difficile de s'y inscrire à temps plein.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

Les cours obligatoires REP 1000 et REP 2100 doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat de relations publiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Situer les relations publiques dans le processus global de la gestion des communications d'une organisation. Acquérir des connaissances touchant la pratique professionnelle. Développer des habiletés spécifiques pour élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des programmes de relations publiques. Maîtriser les instruments de communications internes et externes d'une organisation.

Destinataires

Les personnes exerçant ou souhaitant exercer dans une organisation une fonction qui requiert la maîtrise des instruments de communication : les cadres et responsables de section d'une organisation commerciale, industrielle, gouvernementale, syndicale ou communautaire, le personnel du service de relations publiques et des communications marketing, les agents d'information ou les personnes qui occupent une fonction connexe.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *15 cr.*

Fondements

	REP	1000	3	AHE 1	js	Introduction aux relations publiques
	REP	2100	3	AHE 1	js	Rédaction en relations publiques
+	REP	3101	3	AHE 1	js	Recherche et évaluation des actions
+	REP	3102	3	AHE 1	js	Gestion stratégique des rel. publiques
+	REP	3103	3	AHE 1	js	Atelier : Plans de communication

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Habiletés spécifiques

	REP	2104	3	AHE 1	js	Relations avec les publics internes
	REP	2150	3	AHE 1	js	Relations publiques Marketing
	REP	2200	3	AHE 1	js	Communication orale
	REP	2300	3	AHE 1	js	Relations avec les médias
+	REP	2400	3	AHE 1	js	Internet et relations publiques
+	REP	2500	3	AHE 1	js	Relations avec les milieux

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Approfondissement de thématiques

+	REP	3104	3	AHE 1	js	Gestion de crises et communication
+	REP	3105	3	AHE 1	js	Relations gouvernementales
+	REP	3106	3	AHE 1	js	Relations financières
+	REP	3107	3	AHE 1	js	Stage en relations publiques

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Ouverture disciplinaire

	DMO	1000	3	AH 1	js	Introduction à la démographie
	PHI	1400	3	AE 1	j	Problèmes en éthique
	POL	1953	3	AH 1	js	Institutions politiques Canada – Québec
	POL	1954	3	AH 1	js	Politique internationale
	PPL	3040	3	AHE 1	js	Communication interculturelle
	PSY	1045	3	AHE 1	j	Motivation et émotion

L'étudiant doit avoir réussi, le cas échéant, tout cours hors programme exigé par la Faculté, avant de s'inscrire aux cours du bloc 70C.

Programme 1-481-5-0 Version 02

Certificat en santé communautaire*

Responsable : Pierre Saulnier, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Seule l'orientation I, Sciences infirmières, est ouverte à l'admission.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en santé communautaire, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat.

ou

Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire
Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition
Pour choisir l'orientation I du programme, soit le segment 70, Sciences infirmières, en plus de satisfaire aux conditions générales d'admission, être détenteur d'un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et être inscrit au tableau de l'Ordre.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants sont exemptés des préalables des cours SOI 2202 et SOI 3305.

L'étudiant peut substituer aux cours obligatoires MSO 2000G et MSO 2030G offerts en classe les cours correspondants offerts à distance sous les sigles et numéros MSO 2000D et MSO 2030D.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en santé communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le Certificat en santé communautaire vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et la collaboration intersectorielle; à intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés.

Destinataires

Ce programme s'adresse à des intervenants (médecins, infirmières, nutritionnistes, éducateurs sanitaires, travailleurs sociaux, psychologues ou autres) oeuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux (principalement les CLSC) ou dans un champ connexe.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Le programme comporte deux orientations. Le segment 01 est commun aux deux orientations. Le segment 70 couvre l'orientation I : sciences infirmières. Le segment 71 couvre l'orientation II : multidisciplinaire.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Tronc commun

Bloc 01 A			*obligatoire*			*9 cr.*
	MSO	2000G	3	AHE 1	js	Introduction à l'épidémiologie
	MSO	2030G	3	AHE 1	js	Systèmes de santé et santé communautaire
	MSO	2300G	3	AHE 1	js	Promotion et éducation de la santé

Segment 70 Orientation I : sciences infirmières

Bloc 70 A			*obligatoire*			*9 cr.*
	SOI	1401	3	AHE 1	js	Famille en santé
	SOI	1402	3	AHE 1	js	Communauté en santé
+	SOI	1414	3	AHE 1	js	Projet d'intervention dans la communauté
Bloc 70 B			*option*			*minimum 6 cr., maximum 9 cr.*
	SOI	1405	3	AHE 1	js	Gestion des soins et des services
	SOI	1406	3	AHE 1	js	Sc. inf., santé et sécurité du travail
	SOI	1407	3	AHE 1	js	Problématiques contemporaines de santé
	SOI	1408	3	AHE 1	js	Évaluation de la santé
	SOI	1413	3	AHE 1	js	Analyse de thèmes liés à l'intervention
	SOI	1421	3	AHE 1	js	Communautés culturelles et soins
+	SOI	2202	3	AHE 1	js	Éthique en sciences infirmières
	SOI	3209	3	AHE 1	js	Soins infirmiers aux mourants
	SOI	3220	3	AHE 1	js	Intervention en situation de crise
+	SOI	3305	3	AHE 1	js	Sc. inf. : adaptation, réadaptation
Bloc 70 C			*option*			*minimum 3 cr., maximum 6 cr.*
	AEG	2110	3	AHE 1	js	Entraînement au travail en équipe
	ANT	1980G	3	H 1	js	Anthropologie de la santé
	DRT	3810G	3	AHE 1	js	Droit de la santé
	EDP	1001	3	AHE 1	s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
	EDP	1001D	3	AHE 1		Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
	MSO	2010G	3	AHE 1	js	Introduction à la biostatistique
	MSO	2140G	3	AHE 1	js	Thèmes liés à la santé communautaire
	MSO	2141G	3	AHE 1	js	Soulagement de la douleur
+	MSO	2142G	3	AHE 1	js	Priorités nationales de santé publique
	MSO	2143G	3	AHE 1	js	Diabète : approches interdisciplinaires
	MSO	2144G	3	AHE 1	js	Réseau intégré de services:défis actuels
	MSO	2145G	3	AHE 1	js	Gestion de cas dans la communauté
	MSO	2170G	3	AHE 1	js	Système d'information en milieu de santé
	PPL	3040	3	AHE 1	js	Communication interculturelle
	SOL	3109G	3	AHE 1	js	Sociologie de la santé

* Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Segment 71 Orientation II : multidisciplinaire

Bloc 71 A		*obligatoire*				*9 cr.*
	MSO	2010G	3	AHE 1	js	Introduction à la biostatistique
	MSO	2200G	3	AHE 1	js	Intervention de première ligne
	MSO	2440G	3	AHE 1	js	Programmes en santé communautaire
Bloc 71 B		*option*				*minimum 6 cr., maximum 9 cr.*
	AEG	3137	3	AHE 1	js	Groupe et situation d'aide
	MSN	1061G	3	AHE 1	js	Santé : déterminants environnementaux
	MSN	3100G	3	AHE 1	js	Introduction aux maladies du travail
	MSO	2080G	3	AHE 1	js	Santé des jeunes 0-18 ans
	MSO	2100G	3	AHE 1	js	La santé et les groupes ethniques
	MSO	2110G	3	AHE 1	js	Intégration : pers. âgées et handicapées
	MSO	2120G	3	AHE 1	js	Adaptation sociale du jeune adulte
	MSO	2130G	3	AHE 1	js	Santé mentale et communauté
	MSO	2150G	3	AHE 1	js	Aspects éthiques en santé communautaire
	MSO	2180G	3	AHE 1	js	Santé physique des tout-petits
Bloc 71 C		*option*				*minimum 3 cr., maximum 6 cr.*
	AEG	2110	3	AHE 1	js	Entraînement au travail en équipe
	ANT	1980G	3	H 1	js	Anthropologie de la santé
	DRT	3810G	3	AHE 1	js	Droit de la santé
	EDP	1001	3	AHE 1	s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
	EDP	1001D	3	AHE 1		Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
	MSO	2140G	3	AHE 1	js	Thèmes liés à la santé communautaire
	MSO	2141G	3	AHE 1	js	Soulagement de la douleur
+	MSO	2142G	3	AHE 1	js	Priorités nationales de santé publique
	MSO	2170G	3	AHE 1	js	Système d'information en milieu de santé
	PPL	3040	3	AHE 1	js	Communication interculturelle
	SOL	3109G	3	AHE 1	js	Sociologie de la santé

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-402-5-0 Version 05

Certificat de santé et sécurité du travail

Responsable : Yvan Gauthier, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de santé et sécurité du travail, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat.

ou

Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire
Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat de santé et sécurité au travail. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à former des agents innovateurs, ouverts, rigoureux et critiques, capables d'oeuvrer à l'application du cadre législatif propre à la SST, d'assumer des fonctions d'agent, de conseiller ou de cadre intermédiaire et de promouvoir une approche intégrée de la SST.

Destinataires

Ce programme s'adresse principalement aux personnes qui travaillent ou qui désirent éventuellement travailler dans des institutions directement concernées par la SST ou dans des organisations intéressées par cette problématique : les permanents de la CSST, le personnel des associations sectorielles paritaires (ASP), des équipes de SST oeuvrant dans les DSP et les CLSC et des experts-conseils en SST, les infirmières oeuvrant en santé au travail, les personnes des domaines de la gestion ou des relations de travail, les techniciens en hygiène du travail, les membres des comités de SST, les conseillers en prévention et les gestionnaires de dossiers de lésions professionnelles, les agents de recherche en SST, les personnes qui sont en formation dans le cadre d'un programme de réadaptation.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A		*obligatoire*				*21 cr.*
Connaissances de base en SST						
	SST	1001	1	AHE 1	js	Introduction à la SST
+	SST	1042	2	AHE 1	js	Droit de la SST
+	SST	1045	3	AHE 1	js	Loi et SST
+	SST	1050	3	AHE 1	js	Physiologie du travail et ergonomie
	SST	1087	3	AHE 1	js	Sécurité du travail
+	SST	2000	3	AHE 1	js	Hygiène du travail
+	SST	2525	3	AHE 1	js	Psychodynamique du travail
+	SST	3052	3	AHE 1	js	Gestion intégrée de la SST
Bloc 70 B		*option*				*minimum 6 cr., maximum 9 cr.*
Approfondissement des pratiques de la SST						
+	SST	2400	3	AHE 1	js	Stratégie de la formation en SST
+	SST	3000	3	AHE 1	js	Stage d'intégration en SST
+	SST	3055	3	AHE 1	js	L'impératif financier
+	SST	3061	3	AHE 1	js	L'audit des pratiques de SST
+	SST	3065	3	AHE 1	js	Démarche de changement en SST
+	SST	3180	3	AHE 1	js	Les tribunaux administratifs en SST

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Cours complémentaires

AEG	2110	3	AHE 1	js	Entraînement au travail en équipe
AEG	3137	3	AHE 1	js	Groupe et situation d'aide
ERN	2095	3	AHE 1	js	Ergonomie dans le réseau de la santé
IFT	1931	3	AHE 1	s	Initiation aux bases de données
MSN	3100G	3	AHE 1	js	Introduction aux maladies du travail
REI	1205G	3	AHE 1	js	Introduction aux relations de travail
REI	1210G	3	AHE 1	js	Principes de gestion
VIO	2011	3	AHE 1	js	Prévention de la violence au travail

Programme 1-482-5-0 Version 02

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention*

Responsable : Suzanne Major, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

ou

Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire
Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Pour respecter l'ordre des apprentissages, les cours obligatoires devraient être suivis dans l'ordre suivant : SME 1000, SME 1020, PST 2955G, SVS 2901 et SME 3000 (ou de façon concomitante), avant les cours des blocs B et C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la personne responsable du certificat.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le Certificat d'intervention en santé mentale poursuit l'objectif suivant : fournir aux diplômés des connaissances et une instrumentation spécifiques pour améliorer leur intervention dans le domaine de la santé mentale dans un contexte interdisciplinaire. Objectifs spécifiques : Permettre à l'étudiant : 1) de développer une réflexion personnelle et professionnelle sur son engagement en santé mentale; 2) d'acquérir des notions fondamentales spécifiques aux diverses pratiques d'intervention en santé mentale dans une perspective interdisciplinaire; 3) de développer des habiletés d'intervention en collaboration avec la personne, son réseau et les services en santé mentale.

Destinataires

Ce programme s'adresse à des intervenants en santé mentale (infirmières, travailleurs sociaux, criminologues, enseignants, éducateurs, bénévoles ou autres) qui oeuvrent dans le réseau de la santé et des services sociaux, des ressources alternatives et de l'éducation ou dans tout domaine approprié et qui possèdent une formation initiale jugée pertinente.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 15 cr.

Notions fondamentales

	PST	2955G	3	AHE 1	js	Psychopathologie et intervention
	SME	1000	3	AHE 1	j	Compétences personnelle, professionnelle
	SME	1020	3	AHE 1	js	Interdisciplinarité et intervention
+	SME	3000	3	AHE 1	js	Atelier d'intégration
	SVS	2901	3	AH 1	s	Santé mentale : aspects sociopolitiques

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Problématiques et pratiques spécifiques

SME	1050	3	AHE 1	js	Dynamique et dévelop. de la personnalité
SME	2033	3	AHE 1	js	Santé mentale et travail
SME	2044	3	AHE 1	js	Jeunes et santé mentale
SME	2055	3	AHE 1	js	Problématiques complexes
SME	2055T	3	AHE 1	js	Deuil et suicide
SME	2055V	3	AHE 1	js	Troubles des conduites alimentaires
SME	3005	3	AHE 1	j	Approche systémique
SME	3010	3	AHE 1	j	Intervention en situation de crise
SME	3030	3	AHE 1	j	Atelier en santé mentale 1
SME	3030V	3	AHE 1	js	Explorations créatrices en santé mentale
SME	3030W	3	AHE 1	js	La quête du mieux-être
SME	3030Z	3	AHE 1	js	Maladies psychosomatiques
SME	3035	3	AHE 1	js	Atelier en santé mentale 2
SME	3035W	3	AHE 1	js	Systémique/processus de guérison en Écho
SME	3035Y	3	AHE 1	js	Pratiques de réadaptation
SME	3035Z	3	AHE 1	js	Les troubles de la personnalité
SME	3040	3	AHE 1	js	Discussion de cas cliniques
SME	3045	3	AHE 1	js	Intervention psychogériatrique
SME	3520	3	AHE 1	js	Partenariat et concertation

* Offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des arts et des sciences, avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation complémentaire

AEG	3137	3	AHE 1	js	Groupe et situation d'aide
CRI	1730G	3	AHE 1	s	Victimologie
EDP	1001D	3	AHE 1		Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
GER	2021D	3	AHE 1		Santé mentale et vieillissement
GER	3045D	3	AH 1		Déficits cognitifs
IDI	2020	3	AHE 1	js	Éthique de l'intervention
PPL	3045	3	AHE 1	js	Accommodement raisonnable
PPL	3050	3	AHE 1	js	Problématique liée à l'interculturel
PPL	3050Y	3	AHE 1	js	Santé et transculturalité
PSY	1075	3	AHE 1	js	Psychologie sociale
PSY	3012G	3	AHE 1	js	Méthodes et techniques d'entrevues
TXM	1221D	3	AHE 1		Effets des substances psychotropes
VIO	2009	3	AHE 1	js	Violence familiale et conjugale

Programme 1-420-5-0 Version 04

Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation

Responsable Cécile Baillargeon, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Base universitaire
Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (certificat, mineure, majeure, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Cours à distance
Le certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit suivre les cours obligatoires en début de programme, de préférence en commençant par les cours TXM 1441 et 1331.

L'étudiant peut substituer aux cours obligatoires TXM 1111, TXM 1221 et TXM 1331 offerts en classe les cours correspondants offerts à distance sous les sigles et numéros TXM 1111D, 1221D et 1331D.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants de développer des compétences pour intervenir, en conformité avec leur statut professionnel, dans le domaine de la prévention et de la réadaptation des toxicomanies. À la fin de sa formation, l'étudiant : 1) Connaîtra les effets des substances psychotropes. 2) Analysera les enjeux psychologiques et sociologiques de la prévention et de la réadaptation. 3) Sera sensibilisé à l'étiologie, à la santé mentale et au traitement. 4) Sera en mesure d'effectuer une entrevue d'accueil et d'évaluation préliminaire. 5) Aura développé des habiletés de base reliées à l'animation de groupe et à l'intervention individuelle. 6) Sera capable d'élaborer des activités de prévention.

Destinataires

Le certificat s'adresse à toute personne intéressée à acquérir des connaissances et des habiletés dans la prévention des toxicomanies et la réadaptation des toxicomanes. À titre de complément de formation, le programme intéresse également les personnes qui oeuvrent dans les domaines de la santé et des services sociaux (personnel médical, paramédical et psychosocial), de l'éducation (personnel enseignant, conseillers, éducateurs), de la justice (membres des services de prévention de la criminalité, agents de réhabilitation et de réinsertion sociale) et du travail (personnel rattaché au programme d'aide aux employés).

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits d'ateliers pratiques et 0 à 3 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 18 cr.

Notions fondamentales

	TXM	1111	3	AHE 1	js	Contextes d'utilisation des psychotropes
	TXM	1221	3	AHE 1	js	Effets des substances psychotropes
	TXM	1331	3	AHE 1	js	Prévention des toxicomanies : théorie
	TXM	1441	3	AHE 1	js	Étiologie et modèles d'intervention
	TXM	2551	3	AHE 1	js	Santé mentale et traitement en toxico
+	TXM	3530	3	AHE 1	js	Évaluation en toxicomanie

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Pratiques en toxicomanies – Ateliers et stages

+	TXM	3400	3	AHE 1	js	Conception d'un programme de prévention
+	TXM	3410	3	AHE 1	js	Actualisation d'un prog. de prévention
+	TXM	3500	3	AHE 1	js	Approches motivationnelles
+	TXM	3510	3	AHE 1	js	Intervention clinique en toxicomanie
+	TXM	3520	3	AHE 1	js	Animation de groupe en toxicomanie
+	TXM	3540	3	AHE 1	js	Intervention auprès des jeunes en toxico
+	TXM	3600	6	AHE 1	js	Stage en milieu d'intervention
+	TXM	3610	6	AHE 1	js	Stage international

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Problématiques associées

CRI	1511G	3	AHE 1	s	Délinquance et facteurs criminogènes
JES	2014Z	3	AHE 1	js	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES	2015Z	3	AHE 1	js	Le phénomène des gangs
PSY	3012G	3	AHE 1	js	Méthodes et techniques d'entrevues
SME	1050	3	AHE 1	js	Dynamique et dévelop. de la personnalité
SME	3010	3	AHE 1	j	Intervention en situation de crise
SME	3035Z	3	AHE 1	js	Les troubles de la personnalité
SVS	1363	3	A 1	j	Problèmes sociaux
TXM	2300	3	AHE 1	js	Jeunes, prévention et toxicomanies
TXM	2310	3	AHE 1	js	Pratiques novatrices en prévention

TXM	2470D	1	AHE 1		Prévention sida et toxicomanies
TXM	2480	1	AHE 1	js	Problématique liée à la toxicomanie
TXM	2480D	1	AHE 1		Psychotropes en milieu de travail
TXM	2521	3	AHE 1	js	Délinquance et toxicomanies
TXM	2540	1	AHE 1	js	Sexualité et toxicomanies
TXM	2570D	1	AHE 1		Jeu pathologique
TXM	2580D	1	AHE 1		Héroïne et interventions spécifiques
TXM	2583D	1	AHE 1		La réduction des méfaits
TXM	2591	1	AHE 1	js	L'ombre de l'amour et l'amour de l'ombre
TXM	2592	1	AHE 1	js	L'IGT pour adultes
TXM	2593	1	AHE 1	js	L'IGT pour adolescents
TXM	2600	3	AHE 1	js	Problématique liée à la toxicomanie B
VIO	2009	3	AHE 1	js	Violence familiale et conjugale

Programme 1-185-5-0 Version 04

Certificat de traduction I

Responsable : Rita Damiani, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de traduction I, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition
Se soumettre au test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance et de maîtrise du français et de l'anglais du candidat. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date et le lieu, le candidat est prié de consulter la rubrique *Tests d'admission* sur le site *www.fep.umontreal.ca/tests.html*. L'avis qui s'y trouve tient lieu de convocation.

Baccalauréat spécialisé en traduction
L'étudiant ayant terminé les deux Certificats (60 crédits) peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé en traduction offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences. Il est à noter que le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité. Voir la rubrique « Baccalauréat spécialisé en traduction » sous Certificat de traduction II.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test imposé à l'admission doit suivre et réussir les cours préalables EDP 1111 Grammatical Difficulties in English ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction. Si l'étudiant n'obtient pas à ces cours un résultat d'au moins B- (2,7), il pourra se voir imposer d'autres cours préalables, suivant les lacunes qui n'auraient pu être comblées.

Les cours obligatoires doivent être suivis dans l'ordre suivant : TRA 1005G, LNG 1505G, TRA 1006G, TRA 1007G, TRA 1015G, TRA 1072G et TRA 1082G (ou de façon concomitante), avant les cours à option des blocs 70 B et 70 C.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat de traduction I. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Initier les étudiants à la formation professionnelle en traduction. Cette formation vise l'accroissement des connaissances en grammaire et en stylistique françaises et anglaises, une meilleure compréhension de la langue de départ (l'anglais) et le développement de l'habileté à produire des textes logiques et cohérents dans la langue d'arrivée (le français). Le programme aborde les questions théoriques fondamentales et vise l'acquisition des techniques de base en traduction.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux personnes intéressées à la traduction, soit pour préparer une carrière éventuelle, soit par souci de culture personnelle. Il s'adresse également aux personnes qui font occasionnellement de la traduction et qui désireraient améliorer la qualité de leur travail dans ce domaine.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, de 3 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *21 cr.*

Formation de base

	LNG	1505G	3	AHE 1 s	Introduction aux sciences du langage
	TRA	1005G	3	AHE 1 s	Difficultés du français écrit
	TRA	1006G	3	AHE 1 s	Increased English Comprehension
+	TRA	1007G	3	AHE 1 s	Stylistique et rédaction
+	TRA	1015G	3	AHE 1 s	Interférences linguistiques
	TRA	1072G	3	AHE 1 s	Documentation et terminologie 1
+	TRA	1082G	3	AHE 1 s	Méthodologie et traduction générale

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation professionnelle

+	TRA	2022G	3	AHE 1 s	Traduction littéraire
+	TRA	2032G	3	AHE 1 s	Traduction commerciale et économique
+	TRA	2042G	3	AHE 1 s	Traduction scientifique et technique
+	TRA	2052G	3	AHE 1 s	Traduction juridique et administrative
+	TRA	2062G	3	AHE 1 s	Traduction médico-pharmaceutique
+	TRA	2100G	3	AHE 1 s	General Translation

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Outils méthodologiques et intégration au milieu

	IFT	1986	3	AHE 1 js	Traitement informatique des textes
+	TRA	2072G	3	AHE 1 s	Documentation et terminologie 2
+	TRA	2092G	3	AHE 1 js	Les outils informatiques en traduction
	TRA	2305G	3	AHE 1 js	Interprétation en milieu social
+	TRA	3200G	3	AHE 1 s	Réalités professionnelles
	TRA	3325G	3	AHE 1 js	Langues et mondialisation
	TRA	3400G	3	AHE 1 js	Initiation à la localisation

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Perfectionnement

+	ANS	1502	3	AHE 1 js	Business English – Oral Communication 2
	FRA	2952G	3	AHE 1 js	Techniques d'écriture
	FRA	2953G	3	AHE 1 js	Structuration de textes
	LNG	3510G	3	AHE 1 s	Grammaire supérieure normative
	TRA	2110G	3	AHE 1 s	Advanced Business and Technical Writing

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat. RESTRICTION : sont exclus des cours au choix tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programme 1-185-5-1 Version 04

Certificat de traduction II

Responsable : Rita Damiani, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de traduction II, le candidat doit être titulaire du Certificat de traduction I ou posséder une formation jugée équivalente.

Baccalauréat spécialisé en traduction
L'étudiant ayant terminé les deux certificats (60 crédits) peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé en traduction (B.A. spécialisé) offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences.

Même si le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité, les étudiants qui ont obtenu les deux certificats de traduction (60 crédits) à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être admis pour en faire les 30 derniers crédits et obtenir ainsi le Baccalauréat spécialisé en traduction.

Conditions et procédure de transfert
Avoir terminé les deux certificats de traduction. Remplir le formulaire ACCD-07 que le candidat peut se procurer en communiquant avec la technicienne à la gestion des dossiers étudiants des Certificats de traduction au 514-343-6111 poste 2867.

Pour renseignements supplémentaires concernant le Baccalauréat spécialisé en traduction : Secrétariat, Département de linguistique et de traduction, tél. : 514-343-6220.

Autres formations possibles
Le candidat peut aussi s'inscrire à un troisième certificat tel que rédaction ou droit par exemple et obtenir un Baccalauréat par cumul de certificats.

Pour renseignements supplémentaires concernant une carrière en traduction, communiquez avec la responsable des Certificats de traduction à la Faculté de l'éducation permanente.

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat de traduction 2. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Permettre à ceux qui sont titulaires d'un premier certificat de traduction d'améliorer leur méthode de travail et de s'initier aux secteurs spécialisés de la traduction.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A — obligatoire — 18 cr.

Formation professionnelle

+	TRA	2032G	3	AHE 1	s	Traduction commerciale et économique
+	TRA	2042G	3	AHE 1	s	Traduction scientifique et technique
+	TRA	2052G	3	AHE 1	s	Traduction juridique et administrative
+	TRA	2072G	3	AHE 1	s	Documentation et terminologie 2
+	TRA	2100G	3	AHE 1	s	General Translation
+	TRA	3010G	3	AHE 1	s	Révision et contrôle de la qualité

Bloc 70 B — option — minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation complémentaire et perfectionnement

	FRA	2953G	3	AHE 1	js	Structuration de textes
	LNG	3510G	3	AHE 1	s	Grammaire supérieure normative
	RED	2000	3	AHE 1	js	Rédaction administrative
	RED	2020	3	AHE 1	js	Langue et rédaction publicitaire
	TRA	1025	3	AH 1	j	Text Analysis
+	TRA	2022G	3	AHE 1	s	Traduction littéraire
+	TRA	2062G	3	AHE 1	s	Traduction médico-pharmaceutique
	TRA	2110G	3	AHE 1	s	Advanced Business and Technical Writing
+	TRA	3020G	3	AHE 1	s	Traduction et adaptation publicitaire
+	TRA	3025G	3	AHE 1	s	Trad. et adapt. cinématographique
+	TRA	3850	3	A 1	j	Introduction à l'interprétation

Bloc 70 C — option — minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Outils méthodologiques et intégration au milieu

+	TRA	2092G	3	AHE 1	js	Les outils informatiques en traduction
	TRA	2305G	3	AHE 1	js	Interprétation en milieu social
+	TRA	3200G	3	AHE 1	s	Réalités professionnelles
	TRA	3225G	3	AHE 1	s	Projets spéciaux en milieu de travail
	TRA	3325G	3	AHE 1	js	Langues et mondialisation
	TRA	3400G	3	AHE 1	js	Initiation à la localisation

Bloc 70 D — option — minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Connaissances connexes

ANG	1022	3	AH 1	j	Contemporary Canadian Culture
ANG	1023	3	A 1	j	Contemporary American Culture
ARV	1050	3	AH 1	s	Introduction à l'archivistique
COM	1200G	3	AHE 1	s	Introduction aux médias
DRT	1151G	3	AHE 1	s	Introduction à l'étude du droit
DRT	2401G	3	AHE 1	s	Droit des affaires 1
ESP	1317	3	H 1	j	Civilisation hispano-américaine 1
JOU	2310	3	AHE 1	js	Analyse de l'actualité
MSN	1061G	3	AHE 1	js	Santé : déterminants environnementaux
MSO	2000D	3	AHE 1		Introduction à l'épidémiologie
MSO	2000G	3	AHE 1	js	Introduction à l'épidémiologie
PBT	1000	3	AHE 1	js	Communication marketing
POL	1020G	3	AHE 1	s	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL	1605G	3	AHE 1	js	Politique internationale
REI	1210G	3	AHE 1	js	Principes de gestion
REI	1220G	3	AHE 1	s	Administration des affaires

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-252-5-1 Version 03

Certificat Violence, victimes et société

Responsable : Louis Plamondon, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat Violence, victimes et société, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat.

ou

Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire
Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat violence, victimes et société. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Offrir une formation multidisciplinaire d'ordre théorique et pratique sur les phénomènes de violence et leurs impacts, dans le but d'en dégager les causes et les manifestations multiples pour sensibiliser les intervenants à certaines pratiques appropriées à leur statut professionnel. Permettre à l'étudiant : 1) de comprendre différentes formes de violence et de saisir leurs liens avec certains problèmes de société; 2) de connaître les apports de certaines disciplines à la définition, à la compréhension et à la résolution de phénomènes de violence; 3) de connaître l'apport de différentes disciplines dans la prise en charge des impacts de la violence sur les victimes et leurs proches; 4) d'apprendre un langage commun favorisant la complémentarité des interventions; 5) de se sensibiliser à certaines pratiques de dépistage, de prévention et de résolution de problèmes; 6) de se sensibiliser aux dimensions sociales et institutionnelles qui peuvent être productrices de violence; 7) de se sensibiliser aux dimensions éthiques de l'intervention à travers la connaissance de soi et de son propre rapport à la violence; 8) d'acquérir une distance critique.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux personnes exerçant des fonctions en matière de prévention, de traitement, de contrôle de problèmes ou de situations comportant des risques de violence dans les réseaux de la santé et des services sociaux, le réseau de la justice et les réseaux communautaires : travailleurs sociaux, techniciens spécialisés, policiers, intervenants de maisons d'hébergement, de centres de crise, de mouvements de défense des droits, infirmiers, ergothérapeutes, éducateurs, etc. Il s'adresse aussi à toute personne exerçant des fonctions qui pourraient l'amener à côtoyer ou à vivre des situations de conflit ou de violence.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A		*obligatoire*				*12 cr.*
CRI	1730G	3	AHE 1	s	Victimologie	
VIO	1005	3	AHE 1	js	Violence : approches disciplinaires	
VIO	2005	3	AHE 1	js	Abus et recours dans les organisations	
VIO	2009	3	AHE 1	js	Violence familiale et conjugale	
Bloc 70 B		*option*				*minimum 3 cr., maximum 6 cr.*
Fondements						
EDP	1001D	3	AHE 1		Méthode de recherche en sc. hum. et soc.	
PSY	1075	3	AHE 1	js	Psychologie sociale	
PSY	1951	3	AHE 1	j	Relations interpersonnelles	
Bloc 70 C		*option*				*minimum 6 cr., maximum 9 cr.*
Problématiques						
CRI	1511G	3	AHE 1	s	Délinquance et facteurs criminogènes	
CRI	3305G	3	AHE 1	s	Violences criminelles	
JES	2008	3	AHE 1	js	Jeunes et violence	
JES	2015Y	3	AHE 1	js	Les jeunes de la rue	
PEF	2710D	3	AHE 1		Jeunes familles en difficulté	
SVS	1151	3	H 1	j	Travail social et rapports de genre	
VIO	2008	3	AHE 1	js	Violence à l'endroit des personnes âgées	
VIO	2011	3	AHE 1	js	Prévention de la violence au travail	
VIO	2012	3	AHE 1	js	Victimisation sexuelle	
VIO	2013	3	AHE 1	js	Violence et handicap	
VIO	2040	3	AHE 1	js	Problématique spécifique	
VIO	2040Z	3	AHE 1	js	Violence et rapports interculturels	
Bloc 70 D		*option*				*minimum 6 cr., maximum 9 cr.*
Intervention						
AEG	2110	3	AHE 1	js	Entraînement au travail en équipe	
AEG	3137	3	AHE 1	js	Groupe et situation d'aide	
GSP	1400	3	AHE 1	js	Gestion des mesures d'urgence	
JES	2014Z	3	AHE 1	js	Intervention auprès du jeune suicidaire	
PPL	3040	3	AHE 1	js	Communication interculturelle	
SVS	2378	3	H 1	s	Intervention communautaire	
SVS	2806	3	H 1	s	Méthodes d'action préventive	
VIO	1000	3	AHE 1	js	L'intervenant en contexte de violence	
VIO	2015	3	AHE 1	js	Résolution de conflits	
VIO	2016	3	AHE 1	js	Intervention en contexte traumatique	
VIO	2050	3	AHE 1	js	Atelier thématique	
VIO	2050V	3	AHE 1	js	Homicides, survivants, vécu des proches	
+ VIO	3000	3	AHE 1	js	Projets spéciaux sur la violence	

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme.

Microprogramme

Microprogramme 1-325-6-5 Version 03

Droit

Responsable : Ginette Valois, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Microprogramme en droit, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder au moins deux années d'expérience de travail après l'obtention du diplôme d'études collégiales.

Base universitaire
Avoir terminé une majeure ou deux certificats dans un champ pertinent ou être titulaire d'un grade universitaire.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition
Avoir la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Note : Les conditions d'admissibilité au Microprogramme en droit sont les mêmes que pour le Certificat en droit. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Aux fins de l'application du Règlement des études, le Microprogramme en droit est considéré comme un module.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le responsable du programme détermine les cours que l'étudiant doit suivre en fonction du domaine du droit privilégié par l'étudiant au moment de l'admission au microprogramme.

Le cours obligatoire doit être suivi en début de programme, avant les cours à option.

Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et DRT 3804G.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce microprogramme permet à l'étudiant : d'obtenir une vue d'ensemble de la discipline par le cours « Introduction à l'étude du droit »; d'obtenir une formation juridique sur un sujet particulier au moyen du ou des cours à option.

Destinataires

Ce programme s'adresse à toute personne qui désire obtenir de façon ponctuelle une connaissance sur un sujet particulier en droit (droit fiscal, libertés publiques, droit des compagnies, droit de la famille, etc.) pour mieux saisir la place occupée par le droit dans ses activités professionnelles ou sa vie personnelle.

Structure du programme

Ce programme comporte de 9 à 15 crédits de cours, dont 3 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A			*obligatoire*		*3 cr.*
	DRT	1151G	3	AHE 1 s	Introduction à l'étude du droit
Bloc 70 B			*option*		*minimum 6 cr., maximum 12 cr.*
	DRT	1010G	3	AHE 1 s	Fondements du droit 1
	DRT	1221G	3	AHE 1 s	Obligations 1
	DRT	1222G	3	AHE 1 s	Obligations 2
+	DRT	1223G	3	AHE 1 s	Obligations 3
	DRT	1224G	3	AHE 1 s	Personnes physiques et famille
	DRT	1225G	3	AHE 1 s	Biens
+	DRT	1500G	3	AHE 1 s	Droit pénal général 1
	DRT	1501G	3	AHE 1 s	Droit constitutionnel 1
+	DRT	1502G	3	AHE 1 s	Droit constitutionnel 2
	DRT	1901G	3	AHE 1 s	Développement des habiletés du juriste 1
	DRT	2003G	3	AHE 1 s	Interprétation des lois
	DRT	2100G	3	AHE 1 s	Droit international public général
	DRT	2231G	3	AHE 1 s	Droit judiciaire privé 1
	DRT	2401G	3	AHE 1 s	Droit des affaires 1
	DRT	2402G	3	AHE 1 s	Droit des affaires 2
	DRT	2501G	3	AHE 1 s	Droit administratif général
	DRT	3201G	3	AHE 1 js	Assurances
+	DRT	3205G	3	AHE 1 s	Sûretés
+	DRT	3401G	3	AHE 1 s	Faillite et insolvabilité
+	DRT	3402G	3	AHE 1 s	Contrats et usages commerciaux
+	DRT	3403G	3	AHE 1 s	Financement de l'entreprise
	DRT	3404G	3	AHE 1 s	Droit bancaire
	DRT	3406G	3	AHE 1 s	Propriété intellectuelle
+	DRT	3501G	3	AHE 1 s	Droit municipal
+	DRT	3503G	3	AHE 1 s	Libertés publiques
+	DRT	3504G	3	AHE 1 s	Tribunaux administratifs
	DRT	3602G	3	AHE 1 s	Contrat individuel de travail
	DRT	3603G	3	AHE 1 s	Rapports collectifs de travail
	DRT	3701G	3	AHE 1 s	Fondements du régime fiscal
+	DRT	3702G	3	AHE 1 s	Régime fiscal de l'entreprise
	DRT	3801G	3	AHE 1 s	Droit de la concurrence
	DRT	3802G	3	AHE 1 s	Droit des sciences biologiques
	DRT	3804G	3	AHE 1 s	Droit de l'environnement
	DRT	3805G	3	AHE 1 s	Drt de l'information et de la comm.
	DRT	3806G	3	AHE 1 s	Droit des professionnels
	DRT	3807G	3	AHE 1 s	Droit de la consommation
	DRT	3810G	3	AHE 1 js	Droit de la santé

Modules

Programme 1-175-7-0 Version 00

Module en bureautique*

Responsable : Suzanne Major, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Module en bureautique, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant qui n'a aucune connaissance préalable en informatique doit suivre le cours IFT 1800 dès le premier trimestre de sa scolarité.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Destinataires
Ce module s'adresse aux personnes qui désirent maîtriser divers logiciels de bureautique et s'initier à Internet. Couronné par une attestation, il peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme
Ce programme totalise 12 crédits de cours à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

Bureautique

	IFT	1800	3	AHE 1 js	Initiation à l'informatique
	IFT	1912	3	AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
	IFT	1931	3	AHE 1 s	Initiation aux bases de données
	IFT	1935	3	AHE 1 s	Initiation au graphisme par ordinateur
	IFT	1945	3	AHE 1 s	Internet et création de pages Web
+	IFT	1946	3	AH 1 j	Sites Web avancés avec Frontpage
	IFT	1986	3	AHE 1 js	Traitement informatique des textes

Programme 1-390-7-0 Version 00

Module en communication promotionnelle

Responsable : Sylvain Desrochers, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Le Module est ouvert à l'admission au trimestre d'automne seulement.

Conditions d'admissibilité
Pour être admissible au module de communication promotionnelle, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préalable.

Autre condition
Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site *www.fep.umontreal.ca/tests.html*. Cet avis tient lieu de convocation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un ou des cours préalables hors programme en français : FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale, FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale.

Le cours PRO 1000 Communication promotionnelle : théories doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Le module en communication promotionnelle vise à procurer aux étudiants une perspective d'ensemble de ce champ d'activité et à leur permettre de développer des habiletés reliées à la mise en oeuvre de campagnes promotionnelles. À la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de : – Cerner la nature de la promotion et d'en apprécier le rôle au sein du mix de communication et de stratégie marketing – Planifier des campagnes promotionnelles avec rigueur, efficacité et pertinence – Réaliser les diverses activités propres à la mise en oeuvre de campagnes promotionnelles – Évaluer les résultats d'une campagne promotionnelle au regard des objectifs visés.

Structure du programme
Ce module totalise 15 crédits de cours obligatoires.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *15 cr.*

	PRO	1000	3	AHE 1 js	Communication promotionnelle : théories
+	PRO	1001	3	AHE 1 js	Conception d'activités promotionnelles
+	PRO	2000	3	AHE 1 js	Médias et création promotionnelle
+	PRO	2001	3	AHE 1 js	Design et promotions
+	PRO	3000	3	AHE 1 js	Atelier d'intégration en promotion

Une attestation confirme la réussite de ce module. Il peut également être intégré au Certificat d'études individualisées.

Programme 1-413-7-0 Version 01

Module en gestion de l'invalidité et de la réadaptation

Responsable : Yvan Gauthier, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme à l'automne 2008 ni à l'hiver 2009.

Programme 1-631-7-2 Version 00

Module en gestion des services de santé et des services sociaux*

Responsable : Pierre Saulnier, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Module en gestion des services de santé et des services sociaux, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine approprié et posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux.

ou

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC), posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire
Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat ou baccalauréat) et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)
S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue et subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :
- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le cours ASA 1050G doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module vise le développement de certaines compétences en gestion des services de santé et des services sociaux. À la fin de ce programme de 15 crédits, l'étudiant sera capable d'utiliser les outils de réflexion et d'action répondant à ses besoins professionnels. En fonction des cours choisis, l'étudiant aura développé ses aptitudes à : gérer une offre de services adaptée aux besoins des différentes clientèles; organiser le travail de façon efficace et efficiente, tout en tenant compte de sa dimension interdisciplinaire; établir des relations de collaboration avec les membres de son équipe et les partenaires du milieu; favoriser l'émergence de conduites nouvelles dans un contexte de changement marqué par l'ambiguïté et le paradoxe; prendre des décisions basées sur des données qualitatives et quantitatives.

Destinataires

Ce programme est destiné au personnel d'encadrement, aux personnes qui aspirent à le devenir, ainsi qu'aux professionnels des services de santé et des services sociaux.

Structure du programme

Ce programme totalise 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A		*obligatoire*			*3 cr.*
ASA	1050G	3	AHE 1	js	Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux
Bloc 70 B		*option*			*minimum 12 cr., maximum 12 cr.*
ASA	1910G	3	AHE 1	js	Organisation du travail
ASA	2000G	3	AHE 1	js	Gérer la qualité et la performance
ASA	2010G	3	AHE 1	js	Gestion des ressources humaines
ASA	2150G	3	AHE 1	js	Information de gestion
ASA	2220G	3	AHE 1	js	Problématiques liées à la gestion
ASA	2350G	3	AHE 1	js	Leadership et influence
ASA	3150G	3	AHE 1	js	Gestion stratégique du changement
ASA	3250G	3	AHE 1	js	Droit et éthique en gestion
ASA	3350G	3	AHE 1	js	Alliances et partenariat
ASA	3620G	3	AHE 1	js	Mobiliser une équipe de travail

Programme 1-175-7-1 Version 02

Module d'initiation à la programmation*

Responsable Suzanne Major, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Module d'initiation à la programmation, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé
Tout candidat ne répondant pas à cette base d'admissibilité pourrait être admis s'il possède les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Autre condition
Le candidat qui n'a aucune formation antérieure en programmation pourrait se voir imposer de suivre, dès le premier trimestre de sa scolarité, le cours IFT 1875 Initiation : programme Visual Basic.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :
- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant qui n'a aucune formation antérieure en programmation ne peut compléter ce programme en un trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme s'adresse aux personnes qui désirent s'initier à la programmation. Couronné par une attestation, il peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits, soit 3 obligatoires et 9 à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A		*obligatoire*			*3 cr.*
	IFT	1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation	
Bloc 72 B		*option*			*minimum 6 cr., maximum 9 cr.*
+	IFT	1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++	
+	IFT	1170	3 AHE 1 s	Programmation Java et applications	
+	IFT	1175	3 A 1 s	Programmation en Visual Basic	
+	IFT	1179	3 AH 1 js	Programmation en C#	
Bloc 72 C		*option*			*minimum 0 cr., maximum 3 cr.*
+	IFT	1169	3 H 1 js	Programmation avancée en C++	
+	IFT	1176	3 H 1 s	Aspects avancés de Java	

Programme 1-175-7-6 Version 02

Module d'initiation au multimédia*

Responsable : Suzanne Major, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Module d'initiation au multimédia, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé
Tout candidat ne répondant pas à cette base d'admissibilité pourrait être admis s'il possède les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Autre condition
Le candidat qui n'a aucune formation antérieure en multimédia pourrait se voir imposer de suivre, dès le premier trimestre de sa scolarité, le cours IFT1870 Initiation : programmation Java.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :
- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant qui n'a aucune formation antérieure en programmation ou en multimédia ne peut compléter ce programme en un trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Initier les étudiants à la manipulation d'images par ordinateur, au multimédia et à la programmation Internet. Couronné par une attestation, ce module peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire et 12 crédits à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A		*option*			*minimum 6 cr., maximum 9 cr.*
Graphisme-multimédia					
	IFT	1935	3 AHE 1 s	Initiation au graphisme par ordinateur	
	IFT	1941	3 AH 1 js	Traitement et montage vidéo	
+	IFT	2720	3 AHE 1 s	Introduction au multimédia	
Bloc 73 B		*option*			*minimum 3 cr., maximum 6 cr.*
Programmation Internet					
+	IFT	1142	3 AH 1 js	Programmation côté client	
+	IFT	1144	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation Internet	
+	IFT	1147	3 AHE 1 j	Programmation serveur avec PHP	

Programme 1-175-7-7 Version 01

Module en programmation Internet*

Responsable : Suzanne Major, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Module de programmation Internet, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé
S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Condition relative à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :
- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- Soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme
Ce programme comporte 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A		*obligatoire*				*9 cr.*
+	IFT	1142	3	AH 1	js	Programmation côté client
+	IFT	1144	3	AHE 1	js	Introduction à la programmation Internet
	IFT	1810	3	AHE 1	js	Introduction à la programmation
Bloc 70 B		*option*				*minimum 0 cr., maximum 3 cr.*
+	IFT	1170	3	AHE 1	s	Programmation Java et applications
+	IFT	1175	3	A 1	s	Programmation en Visual Basic
+	IFT	1179	3	AH 1	js	Programmation en C#
Bloc 70 C		*option*				*minimum 3 cr., maximum 6 cr.*
+	IFT	1147	3	AHE 1	j	Programmation serveur avec PHP
+	IFT	1148	3	HE 1	js	Programmation serveur avec ASP
+	IFT	1149	3	H 1	js	Technologie JSP
+	IFT	1152	3	AH 1	js	Introduction aux technologies XML

Programme 1-186-7-0 Version 00

Module de rédaction : principes et pratique

Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité
Pour être admissible au module de rédaction : principes et pratique, le candidat doit :

Base DEC
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Profil d'accueil individualisé
S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autres conditions
Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site *www.fep.umontreal.ca/tests.html*. **Cet avis tient lieu de convocation.**

S'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir un cours préalable en français considéré comme hors programme, FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction. Ces cours sont considérés comme hors programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

Le cours LNG 1061G doit être suivi en fin de candidature.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Fournir des outils rédactionnels qui permettront aux étudiants de rédiger des textes clairs, vivants et cohérents.

Destinataires
Toutes les personnes qui, dans leur travail, sont appelées à rédiger des textes variés : professionnels de la communication, journalistes, administrateurs, enseignants. Ce module peut être intégré au Certificat de rédaction ou au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme
Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A		*obligatoire*				*12 cr.*
	FRA	2952G	3	AHE 1	js	Techniques d'écriture
	FRA	2953G	3	AHE 1	js	Structuration de textes
	LNG	1061G	3	AHE 1	js	De la grammaire au style
	LNG	1062G	3	AHE 1	js	Le lexique : particularités, difficultés

École de langues

Directrice : Suzanne Fradette, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

École de français
L'École de français offre depuis de nombreuses années des cours de français langue seconde ou étrangère à des étudiants originaires des quatre coins du monde. À l'avant-garde de l'actualité pédagogique, l'École de français fournit un enseignement dynamique et adapté aux besoins variés de sa clientèle. Elle offre des sessions intensives et extensives de français pour les non-francophones, tout au cours de l'année.

L'acquisition d'une compétence de communication en français, tant à l'oral qu'à l'écrit, et l'intégration au milieu universitaire francophone ainsi qu'à la société québécoise constituent les principaux objectifs poursuivis à l'École de français.

L'École de français a été agréée en tant qu'établissement participant au programme de bourses Explore du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) {CMEC}. Les citoyens canadiens inscrits à temps plein durant l'année scolaire sont admissibles à ce programme. Pour plus de détails, s'adresser au coordonnateur du programme de bourses au ministère de l'Éducation de sa province de résidence.

L'École de français offre aussi le programme Langue, culture et société québécoise en partenariat avec le ministère des Relations internationales du Québec.

L'École de français est membre actif de l'Association québécoise des écoles de français (AQEF).

Pour plus de renseignements et pour obtenir des formulaires d'inscription, s'adresser à :

Université de Montréal
École de français
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tél. : 514-343-6090
ou 1 800 363-8876
Télécopieur : 514-343-5984
Courriel : infolang@fep.umontreal.ca

Programme 1-821-5-1 Version 00

Certificat en français langue seconde pour non-francophones

Responsable intérimaire : Philippe Chaubet tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Consulter la section des Certificats.

Cours de français langue seconde ou étrangère

Responsable intérimaire : Philippe Chaubet, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Ces cours s'adressent aux non-francophones n'ayant aucune connaissance de la langue française aussi bien qu'à ceux désirant perfectionner leur connaissance de cette langue.

Tous les étudiants doivent subir un test de classement obligatoire lors de leur inscription.

	Français oral et écrit		**Crédits**
•	FRS 1010	Initiation à la communication orale et écrite	6
•	FRS 1100	Communication orale et écrite. Niveau 1	**6**
•	FRS 1101	Pratique du français oral et écrit 1	**6**
•	FRS 1200	Communication orale et écrite. Niveau 2	**6**
•	FRS 1201	Pratique du français oral et écrit 2	**6**
•	FRS 1300	Communication orale et écrite. Niveau 3	**6**
•	FRS 1301	Pratique du français oral et écrit 3	**6**
•	FRS 1400	Communication orale et écrite. Niveau 4	**6**
•	FRS 1401	Pratique du français oral et écrit 4	**6**
•	FRS 1500	Communication orale et écrite. Niveau 5	**6**
•	FRS 1601	Communication orale et écrite. Niveau 6	**6**
•	FRS 1110	Phonétique corrective. Débutant	**3**
•	FRS 1120	Phonétique corrective. Intermédiaire	**3**
•	FRS 1150	Français langue des affaires	**3**
•	FRS 1265	Communication sur mesure 1	**1**
•	FRS 1266	Communication sur mesure 2	**1**
•	FRS 1267	Communication sur mesure 3	**1**
•	FRS 1268	Projet spécial	**3**
•	FRS 1269	Projet personnalisé d'intégration	**3**

	Français oral		**Crédits**
•	FRS 1210	Communication orale. Niveau 1	**3**
•	FRS 1211	Étude pratique du français oral 1	**3**
•	FRS 1220	Communication orale. Niveau 2	**3**
•	FRS 1221	Étude pratique du français oral 2	**3**
•	FRS 1230	Communication orale. Niveau 3	**3**
•	FRS 1231	Étude pratique du français oral 3	**3**
•	FRS 1240	Communication orale. Niveau 4	**3**
•	FRS 1241	Étude pratique du français oral 4	**3**
•	FRS 1250	Communication orale. Niveau 5	**3**
•	FRS 1260	Communication orale. Niveau 6	**3**
•	FRS 1263	Compréhension de l'oral. Avancé	**3**
•	FRS 1264	L'information : compréhension et synthèse	3
•	FRS 1273	Expression orale. Avancé 3	**3**

	Français écrit pour non-francophones		**Crédits**
•	FRS 1222	Communication écrite. Débutant 1	**3**
•	FRS 1223	Pratique du français écrit. Débutant 1	**3**
•	FRS 1232	Communication écrite. Débutant 2	**3**
•	FRS 1242	Communication écrite. Intermédiaire 1	**3**
•	FRS 1252	Communication écrite. Intermédiaire 2	**3**
•	FRS 1262	Grammaire et expression écrite. Avancé 1	**3**
•	FRS 1272	Grammaire et expression écrite. Avancé 2	**3**
•	FRS 1282	Lecture et rédaction. Avancé 3	**3**
•	FRS 1292	Lecture et rédaction. Avancé 4	**3**

Cours d'anglais langue seconde

Responsable : Mary Boudreau, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Les cours d'anglais permettent à l'étudiant de développer une compétence de communication en anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'étudiant choisit l'une des orientations suivantes, le soir ou le samedi :

– l'anglais vu de façon globale et pratique (conversation, écriture et lecture);
– l'anglais tel que pratiqué dans des domaines plus spécialisés (santé, affaires, sciences, etc.).

Certains de ces cours s'adressent aux étudiants débutants, d'autres à ceux qui désirent améliorer ou perfectionner leur anglais oral ou écrit.

Tous les nouveaux étudiants ainsi que les anciens étudiants qui n'auraient pas suivi de cours d'anglais à la Faculté de l'éducation permanente depuis plus de un an doivent subir un test de classement obligatoire.

Tout étudiant qui n'a pas le préalable exigé pour le cours qu'il veut suivre doit également subir un test de classement. Voir la description des cours et les préalables exigés dans la section Répertoire des cours de ce document, où les cours sont présentés par ordre alphanumérique de sigles, ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse *www.etudes.umontreal.ca* sous la rubrique Cours.

Pour plus de renseignements ou pour obtenir le dépliant des cours et un formulaire d'inscription, s'adresser à :

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
Cours d'anglais langue seconde
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tél. : 514-343-6090
Télécopieur : 514-343-2430

	Anglais oral		**Crédits**
•	ANS 1100	English Conversation (1A)	**3**
•	ANS 1101	English Conversation (1B)	**3**
•	ANS 1200	English Conversation (2A)	**3**
•	ANS 1201	English Conversation (2B)	**3**
•	ANS 1300	English Conversation (3A)	**3**
•	ANS 1301	English Conversation (3B)	**3**
•	ANS 1400	English Conversation (4A)	**3**
•	ANS 1401	English Conversation (4B)	**3**
•	ANS 1500	English Conversation (5A)	**3**
•	ANS 1501	English Conversation (5B)	**3**

Les cours de niveaux 3, 4 et 5 peuvent être reconnus comme cours au choix. Vérifier auprès de votre département.

	Anglais écrit		**Crédits**
•	ANS 1040	Writing Workshop 1	**3**
•	ANS 1050	Writing Workshop 2	**3**

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

	Anglais des affaires		**Crédits**
•	ANS 1042	Business Writing 1	**3**
•	ANS 1052	Business Writing 2	3
•	ANS 1305	Reading and Writing	3
•	ANS 1405	English for Legal Purposes	3

•	ANS 1402	Business English – Oral Communication 1	**3**
•	ANS 1502	Business English – Oral Communication 2	**3**

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

	Anglais : Domaine de la santé		**Crédits**
•	ANS 1303	English for Health Care Professionals 1	**3**
•	ANS 1403	English for Health Care Professionals 2	**3**

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

	Anglais : Lecture et écrit, rédaction spécialisée		**Crédits**
•	ANS 1304	Reading	3
•	ANS 1302	Office Communication	3
•	ANS 1404	Scientific and Technical Writing	**3**

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Cours de français langue maternelle

Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

La Faculté propose huit cours d'appoint en français écrit :

- EDP 1912 L'argumentation
- FRA 1955G Nouvelle grammaire. Analyse et rédaction
- FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale
- FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale
- FRA 1965D La phrase*
- FRA 1966D La ponctuation*
- FRA 1967D Le verbe*
- FRA 1968G Le vocabulaire

Ces cours sont considérés comme hors programme.

Deux autres cours sont accessibles aux étudiants qui ont réussi une épreuve de français ou les cours FRA 1957G et FRA 1958G ou un cours équivalent. Il s'agit des cours :

- FRA 1959G Atelier de français écrit
- EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

Ces cours peuvent être intégrés à la majorité des programmes comme cours au choix (à l'exception des certificats de journalisme, de rédaction, de relations publiques et de traduction). Pour obtenir des renseignements sur le cours EDP 1222, contacter la responsable Rita Damiani, tél : 514-343-6090.

* La Faculté de l'éducation permanente offre également à distance des activités non créditées portant sur la phrase, la ponctuation et le verbe.

Section 6

Université de Montréal

Faculté de médecine

Table des matières

Introduction	6-**1**
Coordonnées générales de la Faculté	6-**1**
Direction	6-**1**
Chaires philanthropiques	6-**3**
Prix et bourses aux étudiants	6-**3**
Hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal	6-**4**
Informations pratiques	6-**5**
Études supérieures	6-**5**
Bureau de développement	6-**5**
RUIS – Réseau universitaire intégré de santé	6-**5**
CPASS – Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé	6-**6**
USI – Unité de santé internationale	6-**6**
Exercice professionnel	6-**7**
Associations étudiantes – 1er cycle	6-**7**
Frais de cotisation des associations étudiantes	6-**7**
Frais facultaires	6-**7**
Département d'administration de la santé	6-**7**
Département d'anesthésiologie	6-**8**
Département de biochimie	6-**9**
Département de chirurgie	6-**10**
Département de médecine	6-**12**
Département de médecine familiale	6-**16**
Département de médecine sociale et préventive	6-**19**
Département de microbiologie et immunologie	6-**20**
Département de nutrition	6-**21**
Département d'obstétrique-gynécologie	6-**21**
Département d'ophtalmologie	6-**22**
Département de pathologie et biologie cellulaire	6-**23**
Département de pédiatrie	6-**24**
Département de pharmacologie	6-**25**
Département de physiologie	6-**26**
Département de psychiatrie	6-**27**
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire	6-**29**
Département de santé environnementale et santé au travail	6-**30**
École d'orthophonie et d'audiologie	6-**31**
École de réadaptation	6-**31**

Centres, hôpitaux et instituts d'enseignement affiliés 6-**33**
Année préparatoire au programme M.D. 6-**36**
Doctorat en médecine (M.D.) 6-**37**
Baccalauréat spécialisé en nutrition 6-**38**
Baccalauréat spécialisé en audiologie 6-**39**
Baccalauréat spécialisé en orthophonie 6-**40**
Baccalauréat spécialisé en sciences de la santé (ergothérapie) 6-**41**
Baccalauréat spécialisé en sciences de la santé (physiothérapie) 6-**41**
Baccalauréat spécialisé en sciences biomédicales 6-**42**
Baccalauréat spécialisé en biochimie 6-**44**
Baccalauréat spécialisé en bio-informatique 6-**44**
Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux 6-**44**
Certificat en santé communautaire 6-**44**
Répertoire des cours 6-**45**

À jour le 15 mai 2008

Faculté de médecine

Introduction

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1er cycle : en médecine à 1 217 étudiants et en formation professionnelle paramédicale (nutrition, audiologie, orthophonie, ergothérapie, physiothérapie et sciences biomédicales) à 1 314 étudiants à temps plein. Elle dispense une formation de résidence dans une soixantaine de programmes agréés à plus de 800 étudiants et supporte plusieurs spécialisations en administration de la santé, santé environnementale et santé au travail, médecine sociale et préventive et médecine d'expertise. Elle abrite aussi une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (1 758 étudiants à la maîtrise et au doctorat en 2007-2008). Deux centres hospitaliers universitaires (CHUM et CHU Sainte-Justine), responsables de formation et de soins de santé spécialisés en médecine adulte et pédiatrique, deux centres affiliés universitaires suprarégionaux (Hôpital Maisonneuve-Rosemont et Hôpital du Sacré-Coeur), plusieurs instituts et institutions affiliés l'aident dans la poursuite de sa vocation. En outre, 531 professeurs de carrière, 208 chercheurs et 1 982 professeurs de clinique assurent actuellement à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal une place de première importance au pays.

Coordonnées générales de la Faculté

www.med.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : 514-
Secrétariat Pavillon Roger-Gaudry	P-408	343-6267
Département d'administration de la santé Pavillon 1 420 boul. du Mont-Royal	2390	343-7964
Département d'anesthésiologie Pavillon Roger-Gaudry	S-712	343-6466
Département de biochimie Pavillon Roger-Gaudry	D-360	343-6375
Département de chirurgie Pavillon Roger-Gaudry	S-749	343-7040
Département de médecine Pavillon Roger-Gaudry	S-759	343-5931
Département de médecine familiale Pavillon Roger-Gaudry	S-711	343-6497
Département de médecine sociale et préventive Pavillon 1 420 boul. Mont-Royal 1 420 Mont-Royal	3118	343-6140
Département de microbiologie et immunologie Pavillon Roger-Gaudry	P-623	343-6273
Département de nutrition 2 405 Côte Ste-Catherine	1280.3	343-6401
Département d'obstétrique-gynécologie CHU Sainte-Justine	4829	345-7708
Département d'ophtalmologie Pavillon Roger-Gaudry	S-700	343-7094
Département de pathologie et biologie cellulaire Pavillon Roger-Gaudry	N-535	343-6294
Département de pédiatrie CHU Sainte-Justine	7955	345-4675
Département de pharmacologie Pavillon Roger-Gaudry	S-440	343-6334
Département de physiologie Pavillon Paul-G.-Desmarais	1111	343-6347
Département de psychiatrie Pavillon Roger-Gaudry	S-750	343-7755
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire Pavillon Roger-Gaudry	S-716	343-5855
Département de santé environnementale et santé au travail Pavillon Marguerite-d'Youville	4095	343-6134
École d'orthophonie et d'audiologie Pavillon Marguerite-d'Youville	3026	343-7672
École de réadaptation 7077 avenue du Parc	403-F	343-6417
Groupe de recherche interdisciplinaire en santé Pavillon 1 420 Mont-Royal	2382	349-6185
Programme de baccalauréat en bio-informatique (Voir Département de biochimie)		
Programme de baccalauréat en sciences biomédicales Pavillon Roger-Gaudry	N-422	343-6111 poste 4243
Programmes de génie biomédical Pavillon Paul-G.-Desmarais	2511	343-6357
Programme de médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé www.mae.umontreal.ca	N-414	343-7606

Direction

Doyen
Jean L. Rouleau

Vice-doyen exécutif
François Lessard, exécutif et affaires hospitalières

Vice-doyens
Pierre Boyle, recherche
Christine Colin, santé publique, sciences de la santé et relations internationales
Serge Dubé, affaires professorales
André Ferron, études supérieures
Pierre Gagné, Centre de formation médicale en Mauricie
Raymond Lalande, études médicales de 1er cycle, formation professionnelle continue et développement de l'enseignement
Guy Lalonde, études médicales postdoctorales

Vice-doyen adjoint
Vincent Castellucci, recherche

Secrétaire de Faculté
Chantal Lambert

Adjoints
Louise Bossé, ressources matérielles, physiques et planification
Francine Gariépy, recherche
Line Ginchereau, affaires professorales
Fabienne Grou, stages en région
Anne-Marie Labrecque, décanat
Lorraine Locas, études médicales postdoctorales
Marie-Johanne Nadeau, santé publique, sciences de la santé et relations internationales
Josette Noël, études supérieures
Francyne Poulin, études médicales de 1er cycle, formation professionnelle continue et développement de l'enseignement

Directeurs des départements et écoles de la Faculté

Département d'administration de la santé : Renaldo Battista
Département d'anesthésiologie : Pierre Drolet
Département de biochimie : Muriel Aubry
Département de chirurgie : Guy Valiquette
Département de médecine : Denis Roy
Département de médecine familiale : François Lehmann
Département de médecine sociale et préventive : Marie-France Raynault
Département de microbiologie et immunologie : Pierre Belhumeur
Département de nutrition : Marielle Ledoux
Département d'obstétrique-gynécologie : William Fraser
Département d'ophtalmologie : Hélène Boisjoly

Département de pathologie et biologie cellulaire : Pierre Drapeau
Département de pédiatrie : Marc Girard
Département de pharmacologie : Patrick du Souich
Département de physiologie : Allan Smith
Département de psychiatrie : Jean Hébert
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire : Pierre M. Bourgouin
Département de santé environnementale et santé au travail : Michel Gérin
École d'orthophonie et d'audiologie : Louise Getty
École de réadaptation : Daniel Bourbonnais

Directeurs de l'enseignement universitaire dans les hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal

CSSS Sud-Ouest–Verdun : Marc Belley
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Marie-Josée Dupuis
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Robert Perron
CSSS de Laval
CSSS de Chicoutimi : Mauril Gaudreault
Hôpital Louis-H. Lafontaine : Luc Nicole
Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Jacques Bernier
Hôpital Rivière-des-Prairies : André Masse
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : Marc Giasson
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Marc Girard
Institut de cardiologie de Montréal : Annie Dore
Institut de réadaptation de Montréal : Roger Vadeboncoeur
Institut Philippe-Pinel de Montréal : Jean-Luc Dubreucq
Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Paule Lebel

Directeurs de centres, groupes et instituts de recherche

Centre d'excellence en neuromique (CEN) : Guy Rouleau
Centre de recherche du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Robert Perron
Centre de recherche du CSSS de Laval – Hôpital Cité-de-la-santé : Marie-Thérèse Lussier
Centre de recherche de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : René Cardinal
Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Denis-Claude Roy
Centre de recherche de l'Hôpital Rivière-des-Prairies : Roger Godbout
Centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
Centre de recherche de l'Institut de réadaptation de Montréal : Daniel Bourbonnais
Centre de recherche de l'Institut Philippe-Pinel : Gilles Côté
Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Yves Joanette
Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Jacques Turgeon
Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Guy Rouleau
Centre de recherche Fernand-Séguin (Hôpital Louis-H.-Lafontaine) : Richard Boyer (intérim)
Centre de recherche du CSSS de Chicoutimi : Daniel Gaudet
Centre de recherche Léa-Roback : Marie-France Raynault
Centre de pharmacogénomique Beaulieu-Saucier de l'Université de Montréal à l'Institut de cardiologie : N.
Groupe d'étude des protéines membranaires (GEPROM): Jean-Yves Lapointe
Groupe de recherche sur la gestion thérapeutique (GRGT) :Terrence Montague
Groupe de recherche interdisciplinaire en santé (GRIS) : Jean-Louis Denis
Groupe de recherche sur le système nerveux central (GRSNC) : Trevor Drew
Groupe de recherche en science et technologies biomédicales (GRSTB) : Michael D. Buschmann
Groupe de recherche universitaire sur le médicament (GRUM) : Michel Bouvier
Institut de recherches cliniques de Montréal : Tarik Möröy
Institut de recherche en immunologie et cancer : Guy Sauvageau

Directeurs de programmes d'études médicales et paramédicales de 1er cycle (B.Sc., M.D.)

Études médicales de 1er cycle : Marcel Julien
Externat : Martine Jolivet-Tremblay
Audiologie : Benoît Jutras
Ergothérapie : Elizabeth Dutil
Nutrition : Marielle Ledoux
Orthophonie : Natacha Trudeau
Physiothérapie : Denis Gravel
Sciences biomédicales : Christiane Malo

Directeurs de programmes d'études supérieures (D.É.S.S, M.Sc., Ph.D.)

Administration des services de santé : Nicole Rogerge
Biochimie : Luc DesGroseillers
Bio-informatique : Gertraud Burger
Biologie moléculaire : Trang Hoang
Environnement, santé et gestion des catastrophes : Joseph Zayed
Génie biomédical : Aimé Robert Leblanc
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : François Sestier
Microbiologie et immunologie, virologie et immunologie : George Szatmari
Nutrition : Marielle Ledoux
Orthophonie et audiologie : Renée Béland
Pathologie et biologie cellulaires : Nicole Leclerc
Pharmacologie : René Cardinal
Physiologie : Réjean Couture
Physiothérapie : Élaine Chapman
Santé communautaire : Lise Gauvin
Santé environnementale et santé au travail : Adolf Vyskocil
Santé publique : Nicole Leduc
Sciences biomédicales : Daniel Lajeunesse
Sciences neurologiques : John Kalaska
Toxicologie et analyse du risque : Robert Tardif

Directeur de programme d'études postdoctorales (DÉPD)

Biochimie clinique : Roger Sanfaçon

Directeurs de programmes d'études médicales postdoctorales (D.É.S.)

Anatomo-pathologie : Luc Laurier Oligny
Anesthésiologie : François Girard
Biochimie médicale : Nadine Kadri
Cardiologie : Donald Palisaitis
Cardiologie chez l'enfant : Christine Boutin
Chirurgie cardiaque : Michel Carrier
Chirurgie générale : Jean-François Latulippe
Chirurgie générale pédiatrique : Dickens Saint-Vil
Chirurgie orthopédique : Marc Isler
Chirurgie plastique : Patrick Harris
Chirurgie thoracique : Jean Deslauriers et Gilles Beauchamp
Chirurgie vasculaire : Rafik Ghali
Cliniciens-chercheurs : Jacques Lacroix
Dermatologie : Benoit Côté
Endocrinologie et métabolisme : Pierre D'Amour
Endocrinologie et métabolisme chez l'enfant : Cheri L. Deal
Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité : Jacques Kadoch
Gastroentérologie: Michel Lemoyne
Gastroentérologie chez l'enfant : Denise Herzog
Génétique médicale : Emmanuelle Lemyre
Gériatrie : Marie-Jeanne Kergoat
Hématologie : Jeannine Kassis
Hématologie/oncologie pédiatrique : Josette Champagne
Immunologie clinique et allergie : Jean Paradis
Immunologie clinique et allergie chez l'enfant : Anne Des Roches
Maladies infectieuses chez l'enfant : Valérie Lamarre
Médecine/tronc commun : François Gobeil
Médecine communautaire : Stéphane Perron
Médecine de soins intensifs : Marc-Jacques Dubois
Médecine de soins intensifs chez l'enfant : Baruch Toledano
Médecine d'urgence/spécialité : Raoul Daoust
Médecine d'urgence/compétence spéciale : Isabelle Montplaisir
Médecine d'urgence pédiatrique : Nathalie Lucas
Médecine de l'adolescence : Jean-Yves Frappier
Médecine familiale : Louise Authier
Médecine interne : Geneviève Grégoire
Médecine maternelle et fœtale : Lynda Hudon
Médecine néonatale et périnatale : Christian Lachance
Médecine nucléaire : Michel Picard
Médecine palliative: Robert Marchand
Médecine physique et réadaptation : Nicole Beaudoin
Microbiologie médicale et infectiologie : Claire Béliveau
Néphrologie : Alain Bonnardeaux

Néphrologie chez l'enfant : Marie-Josée Clermont
Neurochirurgie : Alain Bouthillier
Neurologie : Luc Marchand
Neurologie chez l'enfant : Paola Diadori
Neuropathologie : Yves Robitaille
Neuroradiologie : Daniel Roy
Obstétrique et gynécologie : Stéphane Ouellet
Oncologie gynécologique : Pierre Drouin
Oncologie médicale : Louise Yelle
Oncologie radiologique : Carole Lambert
Ophtalmologie : Patrick Hamel
Oto-rhino-laryngologie : Louis Guertin
Pédiatrie du développement : Robert Dubé
Pédiatrie – tronc commun : Catherine Ann Farrell
Pédiatrie générale : Catherine Ann Farrell
Pharmacologie clinique : Jacques Le Lorier
Pneumologie : Vincent Jobin
Pneumologie chez l'enfant : Denis Bérubé
Psychiatrie : Paul Lespérance
Radiologie diagnostique : Josée Dubois
Radiologie pédiatrique : Laurent Garel
Rhumatologie : Éric Rich
Santé communautaire : Stéphane Perron
Soins aux personnes âgées : Christiane Lepage
Soins palliatifs : Robert Marchand
Urgence spécialisée : Raoul Daoust
Urologie : François Bénard

Chaires philanthropiques

Centre de pharmacogénomique Beaulieu-Saucier de l'Université de Montréal à l'Institut de cardiologie de Montréal
Chaire Banque Scotia en diagnostic et traitement du cancer du sein et Fonds Lilly en recherche en cancer du sein, titulaire : André Robidoux
Chaire Claude-Bertrand en neurochirurgie de l'Université de Montréal, titulaire : Richard Béliveau
Chaire CIBC en recherche sur les causes du cancer du sein, titulaire : Sylvie Mader
Chaire de pharmacologie (Merck Frosst Canada Inc.), titulaire : Patrick du Souich
Chaire de psychiatrie légale et d'éthique biomédicale Philippe-Pinel, titulaire : David Norman Weisstub
Chaire de recherche en orthopédie de l'Hôpital du Sacré-Cœur, titulaire : Julio C. Fernandes
Chaire Docteur Sadok Besrour en médecine familiale de l'Université de Montréal, titulaire : Marie-Dominique Beaulieu
Chaire d'enseignement Lucie et André Chagnon sur l'approche intégrée en prévention de l'Université de Montréal, titulaire : Brigitte Maheux
Chaire Eli Lilly Canada de recherche en schizophrénie de l'Université de Montréal, titulaire : Emmanuel Stipp
Chaire en analyse des risques toxicologiques pour la santé humaine, titulaire : Claude Viau
Chaire en arthrose de l'Université de Montréal, cotitulaires : Johanne Martel-Pelletier et Jean-Pierre Pelletier
Chaire en cancer de la prostate, titulaire : Fred Saad
Chaire de médecine transfusionnelle – Association des bénévoles du don de sang Héma-Québec-Bayer de l'Université de Montréal, titulaire : Jean-François Hardy
Chaire Shire en néphrologie et en transplantation et régénération rénales, titulaire : Marie-Josée Hébert
Chaire en sciences du mouvement du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, et de l'Université de Montréal, titulaire : Hubert Labelle
Chaire en sclérodermie, titulaire : Jean-Luc Senécal
Chaire François-Karl Viau en oncogénomique pédiatrique de l'Université de Montréal, titulaire : Daniel Sinnett
Chaire GlaxoSmithKline (GSK) en gestion optimale des maladies chroniques, titulaire : N.
Chaire Industrielle Alliance de recherche en leucémie, titulaire : Jean Roy
Chaire Marie Lou et Yves Cotrel pour la recherche en orthopédie, titulaire : Jacques A. de Guise
Chaire Michal et Renata Hornstein en chirurgie cardiaque, titulaire : Michel Pellerin
Chaire Novartis – Fondation canadienne du foie en hépatologie de l'Université de Montréal, titulaire : Daniel Lamarre
Chaire Paul-David en électrophysiologie cardiovasculaire de l'Université de Montréal, titulaire : Stanley Nattel
Chaire Pfizer – Bristol-Myers Squibb – Smithkline Beecham – Eli Lilly en psychopharmacologie de l'Université de Montréal, titulaire : N.
Chaire Pfizer en athérosclérose de l'Université de Montréal, titulaire : Jean-Claude Tardif
Chaire Philippa et Marvin Carsley en cardiologie de l'Université de Montréal, titulaire : Normand Racine
Chaire Power Corporation du Canada en sciences physiologiques de l'Université de Montréal, titulaire : N.
Chaire Saputo en valorisation biomédicale des produits laitiers, titulaire : Pierre Belhumeur
Chaire Squibb en biologie moléculaire, titulaire : Muriel Aubry
Groupe de recherche en gestion thérapeutique, titulaire : Terrence Montague
Chaire Marcel et Rolande Gosselin en chirurgie thoracique oncologique de l'Université de Montréal, titulaire : N.
Chaire Roger Des Groseillers d'oncologie chirurgicale hépato-biliaire et pancréatique de l'Université de Montréal, titulaire : Réal Lapointe
Chaire Medtronic de traumatologie spinale de l'Université de Montréal, titulaire : N.
Chaire Yves Des Groseillers et André Bérard de cardiologie interventionnelle : cellules souches et thérapie régénératrice de l'Université de Montréal, titulaire : Serge Doucet
Chaire de recherche Environnement-Cancer – Guzzo-La Société de recherche sur le cancer de l'Université de Montréal, titulaire : Jack Siemiatycki
Chaire Léopoldine A. Wolfe de recherche clinique/translationnelle en prévention de la cécité causée par la dégénérescence maculaire liée à l'âge de l'Université de Montréal, titulaire : N.
Chaire Charles-Albert-Poissant de transplantation cornéenne de l'Université de Montréal, titulaire : Isabelle Brunette
Chaire Alfonzo Minicozzi de chirurgie thoracique et transplantation pulmonaire, titulaire : N.

Prix et bourses aux étudiants

** Les prix et bourses suivis d'un astérisque proviennent de fonds capitalisés de la Faculté.*

M.D.

Bourse Bell Canada – Recherches en télémédecine
Bourse de l'Association médicale des personnes de race noire
Bourse de l'Institut Hannah pour l'histoire de la médecine
Bourse de la Fondation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Lange Medics Award
Médaille Sir William Hingston*
Prix de l'Association des médecins de langue française
Prix de la Fondation canadienne des maladies inflammatoires
Prix du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Prix du Collège des médecins de famille du Canada
Prix B.-G. Bourgeois*
Prix Bristol-Myers Squibb
Prix Charles Weisberg*
Prix E. David Sherman – Fondation Aldee*
Prix E. Persillier-Lachapelle*
Prix Élie-G. Asselin*
Prix IMS Health
Prix Isaac et Rachelle Weisberg*
Prix Marthe-Pelland*
Prix Merck-Frosst
Prix Merck Sharp & Dohme
Prix Monseigneur A.-E. Deschamps*
Prix Pharmacia
Prix Pierre-Masson*
Prix Rodolphe Boulet*
Prix Télesphore Parizeau

D.É.S.

Bourse Groupe Fonds des professionnels

Programmes de sciences cliniques

Bourse Fonds pour la surspécialisation clinique*

Département de chirurgie
Bourse Georges-Étienne-Cartier*
Bourse Paul-Dessureault en urologie*
Prix Daniel-Tassé

Département de médecine
Bourses de la Fondation Cole
Prix Jacques-Genest
Prix Pierre-Bois

Département de médecine familiale
Fonds Docteur Sadok Besrour pour le développement de la médecine en Tunisie*

Département d'ophtalmologie
Bourse de la Fondation E. A. Baker
Bourse du Fonds Besner-Valois*
Bourse Dr Suzanne Véronneau Troutman*
Fonds de recherche en ophtalmologie de l'Université de Montréal (FROUM)*

Département de pédiatrie
Bourses de formation postgraduée du Département de pédiatrie
Prix Claude-C. Roy
Prix Luc-Chicoine

Département de psychiatrie
Fonds Monique-Gaumond pour la recherche en maladies affectives*

Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire
Bourse Cordis-Johnson & Johnson
Bourse du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire*
Bourse General Electric
Prix Jean-Louis Léger (NYCOMED)
Prix offerts aux résidents du programme de radio-oncologie :
Prix de l'Association canadienne des Radio-Oncologues (CARO)
Prix de l'Association des Radio-Oncologues du Québec et Société Française de Radio-Oncologie (AROQ-SFRO)
Prix offerts aux résidents du programme de radiologie :
Prix pour l'excellence d'une publication ou d'une communication : SCFR, C.A.R., R.S.N.A. et A.R.R.S.

Programmes de sciences fondamentales

Département de biochimie
Prix Astra Zénéca
Prix Merck-Frosst
Prix Simon-Pierre Noël*

Département de microbiologie-immunologie
Bourse d'excellence Gabriel-Marquis
Bourse en mycologie médicale de l'Université de Montréal
Bourse postdoctorale Michel Saucier
Bourse Serge Montplaisir pour la lutte contre les maladies infectieuses*
Bourses du Département de microbiologie-immunologie*

Département de pathologie et biologie cellulaire
Fonds commémoratif Pierre-Masson
Prix de l'American Society for Clinical Pathology

Département de pharmacologie
Bourse de perfectionnement Merck Frosst
Bourses de la journée Gabriel L. Plaa

Département de physiologie
Bourse Herbert H-Jasper
Bourse J. P. Cordeau
Fonds Michel-Bergeron*

Programmes des sciences de la santé

Département de nutrition
Bourse Jean-Paul Houle*
Prix de l'Association Fournisseur Hôtels et Restaurants (AFHR)
Prix de la Fondation Amanda Tessier*
Prix de la Journée de la recherche
Prix de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec
Prix du Département de nutrition en gestion des services alimentaires
Prix Fédération des producteurs de porcs
Prix Gabi-B.- Reaidi*
Prix Marcel Laliberté
Prix Rachel-Beaudoin*

École de réadaptation
Bourse Andrée-Forget pour le développement de la réadaptation au plan international*
Prix de l'Association canadienne des ergothérapeutes
Prix de l'Association canadienne de physiothérapie
Prix d'excellence clinique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
Prix de la Régie de recherche en réadaptation du Montréal-Ouest du Québec (RRRMOQ)
Prix de la Société cardiorespiratoire du Canada, section physiothérapie
Prix de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec
Prix des médecins psychiatres du Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital Sacré-Coeur
Prix Françoise-Savard-Goulet*
Prix Martine-Chabot*

École d'orthophonie et d'audiologie
Prix Cordozzo-Coderre
Prix d'excellence de l'École d'orthophonie et d'audiologie
Prix de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes
Prix Michèle Bergeron
Prix Raymond-Hétu*

Programmes des sciences de la santé publique

Département d'administration de la santé
Bourse Marie-Anne Lavallée
Bourse de la Fondation McGraw
Prix Robert Wood Johnson

Département de médecine sociale et préventive
Prix Armand-Frappier

Département de santé environnementale et santé au travail
Bourse de voyage
Prix Jules-Brodeur*

Axes médicaux

Gériatrie-gérontologie
Bourse Marthe-Demers en gérontologie-gériatrie*

Sciences neurologiques
Prix Justine et Yves Sergent*
Prix Tomas Alfred Reader*

Hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal

CHU – Centres hospitaliers universitaires
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

IU – Instituts universitaires
Institut de Cardiologie de Montréal
Institut universitaire de gériatrie de Montréal

CAUS – Centres affiliés universitaires suprarégionaux
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

CAUR – Centres affiliés universitaires régionaux
CSSS de Chicoutimi

CHA – Centres hospitaliers affiliés
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
CSSS Sud-Ouest-Verdun – Centre hospitalier de Verdun
CSSS de Laval
CSSS de Chicoutimi
Hôpital Louis-H. Lafontaine
Hôpital Rivière-des-Prairies
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut de réadaptation de Montréal

CSSS – Centres de santé et de services sociaux
CSSS Ahuntsic-Montréal-Nord – CLSC Ahuntsic
CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent – CLSC Bordeaux-Cartierville
CSSS de la Montagne – CLSC Côte-des-Neiges
CSSS Jeanne-Mance – CLSC des Faubourgs
CSSS Pointe-de-l'Île – CLSC Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est
CSSS Cavendish – CLSC René-Cassin / Institut universitaire de gérontologie sociale du Québec

CSSS Champlain – CLSC St-Hubert
CSSS de Laval – CLSC-CHSLD du Marigot

Autres
Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)
Institut national de santé publique
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau
Institut de Nazareth et Louis-Braille
Institut Raymond-Dewar
Centre Dollard Cormier
Le regroupement des centres de réadaptation, Alternatives, Domrémy-Montréal, Préfontaine
Les Centres jeunesse de Montréal / Institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes

Informations pratiques

Certificat médical
Tout étudiant qui est appelé à faire des stages en milieu hospitalier doit fournir au préalable un certificat médical attestant qu'il a subi un examen général ainsi que certains tests de laboratoire.

Aide financière aux étudiants
La Faculté dispose d'un certain nombre de prêts et bourses. L'Université de Montréal offre aussi des bourses de premier cycle destinées aux étudiants.

Bureau d'aide aux étudiants et aux résidents
Ramses Wassef, directeur
Pavillon Paul-G.-Desmarais, local 3106
Téléphone : 514-343-6603

Service d'aide aux étudiants et résidents en médecine
Pour des problèmes pédagogiques, financiers ou de santé.

Études supérieures

Programme Médecine/Recherche
Secrétariat
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau P-705
Téléphone : 514-343-6111, poste 0933

Pour permettre à certains étudiants en médecine d'acquérir une formation avancée en recherche, la Faculté de médecine offre le programme Médecine/Recherche, qui vise l'obtention d'un diplôme d'études supérieures (M.Sc. et/ou Ph.D.) en cours d'études de médecine (M.D. et D.É.S.). L'inscription à Médecine/Recherche doit se faire conjointement dans ce programme et le programme d'études supérieures.

Études médicales postdoctorales (Programmes de D.É.S.)
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-738
Téléphone : 514-343-6269

Une soixantaine de programmes d'études médicales postdoctorales sont offerts et les stages de formation s'effectuent dans les hôpitaux et instituts d'enseignement affiliés. Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de ces programmes, les candidats peuvent se procurer une brochure explicative en s'adressant au secrétariat des départements qui gèrent ces programmes.

Bureau de développement

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau N-403
Téléphone 514-343-6302

Le Bureau de développement de la Faculté de médecine a pour mission principale d'assurer la permanence des activités de développement et de sollicitation afin de recueillir des sommes additionnelles qui assureront la consolidation et la croissance de la Faculté.

Relevant du doyen, le Bureau de développement agit à titre d'ambassadeur de la Faculté de médecine auprès du personnel, des diplômés, des individus, des fondations, des corporations et autres organismes externes. Il coordonne les initiatives de sollicitation des départements, des centres de recherche et des autres unités de la Faculté. Dans l'ensemble de ses activités, il vise à développer et à maintenir dans la communauté interne et externe, un sentiment d'appartenance favorable au développement de la Faculté.

Bureau exécutif du Réseau universitaire intégré de santé (RUIS) de l'Université de Montréal

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-723
Téléphone : 514-343-6450
Télécopieur : 514-343-2296

Le Réseau universitaire intégré de santé est un organisme regroupant la direction des facultés de médecine, des sciences infirmières, de pharmacie, de médecine dentaire, la direction des centres hospitaliers affiliés à l'Université et la direction des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du territoire du RUIS. Ce Réseau vise à favoriser la concertation, la complémentarité et l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche des établissements de santé ayant une désignation universitaire et de l'Université de Montréal.

La présidence du RUIS est assumée par le directeur général du CHUM en alternance avec le doyen de la Faculté de médecine et de deux vice-présidents. Le président est actuellement docteur Denis Richard Roy et les deux vice-présidents sont le doyen de la Faculté de médecine, docteur Jean Lucien Rouleau, et le directeur général du CHU Sainte-Justine, monsieur Khiem-Thien Dao.

Les membres du comité directeur du RUIS sont :

les directeurs généraux des hôpitaux d'enseignement et des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) suivants :

CHUM : Denis Richard Roy
CHU Sainte-Justine : Khiem-Thien Dao
CSSS Sud-Ouest – Verdun : Danielle McCann
CSSS de Laval : Luc Lepage
CSSS de Chicoutimi : Richard Lemieux
CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent : Daniel Corbeil
CSSS Jeanne-Mance : Chantale Lapointe
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Jean Bragagnolo
Hôpital Charles LeMoyne : Richard Deschamps (intérim)
Hôpital Louis-H. Lafontaine : André Lemieux
Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Carole Deschambault
Hôpital Rivière-des-Prairies : Michel Lapointe
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal : Michel Larivière
Institut de Cardiologie de Montréal : Robert Busilacchi
Institut Philippe-Pinel de Montréal : Paul-André Lafleur
Institut de Réadaptation de Montréal : Jacques Nolet
Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Marie-France Simard

les présidents-directeurs généraux des Agences régionales de la santé et des services sociaux suivantes :

Agence de Lanaudière : Jean-François Foisy
Agence des Laurentides : Jocelyn Ouellet
Agence de Laval : Claude Desjardins
Agence de la Montérégie : Luc Boileau
Agence de Montréal : David Levine
Agence de la Mauricie et Centre-du-Québec : Jean-Denis Allaire

les représentants de l'Université de Montréal suivants :

Faculté de médecine : Jean L Rouleau
Faculté de médecine : François Lessard
Faculté de médecine : Christine Colin
Faculté des sciences infirmières : Francine Girard
Faculté de pharmacie : Pierre Moreau
Faculté de médecine dentaire : Claude Lamarche

les autres membres sont les suivants :

MSSS : Louis Dufresne
CUSM : Timothy Meagher

La permanence du Bureau exécutif est assurée par un Secrétaire général, Richard Klein.

Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé (CPASS)

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-200
Téléphone : 514-343-7864

Le CPASS a pour mission de soutenir et de stimuler le développement de la Faculté de médecine en tant que chef de file de la formation de professionnels de la santé reconnus pour leur haut niveau de compétence et leur engagement face aux besoins de santé de la société. Le CPASS est rattaché administrativement au Vice-décanat aux études médicales de 1er cycle, formation professionnelle continue et développement de l'enseignement. Son fonctionnement matriciel se caractérise par l'interaction, la fertilisation croisée, la coopération et la synergie des forces.

Ainsi, il regroupe et permet le travail conjoint de quatre Directions (Développement professionnel continu, Évaluation, Formation pédagogique, Recherche / développement), de l'Espace éthique et des secteurs Compétences des professionnels de la santé, Stratégies et moyens d'enseignement et apprentissage, Technologies et outils d'enseignement et apprentissage.

Le CPASS a, entre autres, des fonctions de formation en pédagogie et en éthique, de recherche, d'évaluation des apprentissages et des enseignements, d'innovation et de diffusion. Ces membres peuvent, le cas échéant, exercer des fonctions d'expertise-conseil en pédagogie ou en éthique.

Direction / Coordination
Directeur : Bernard Millette
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-3
Téléphone : 514-343-7864

Direction de la formation pédagogique du CPASS
Directrice : Paule Lebel
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-05
Téléphone : 514-343-6111 poste 5533
Collaborateurs : Christian Bourdy, Marquis Fortin et Louise Samson

La Direction de la formation pédagogique a pour mission la formation pédagogique du corps professoral et des résidents, et cela de la formation initiale à la formation spécialisée des programmes des sciences de la santé de la Faculté.

Direction de la recherche et du développement du CPASS
Directeur : Bernard Charlin
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau U-206
Téléphone : 514-343-6111 poste 4140

La Direction de la recherche et du développement du CPASS (anciennement l'URDESS) est une structure de recherche en éducation des sciences de la santé qui contribue au rayonnement de la Faculté par des activités de recherche, par des activités de présentation sur les différentes tribunes, ainsi que par la rédaction d'articles qui s'ajoutent à la littérature existante en éducation du domaine des sciences de la santé.

Direction de l'évaluation du CPASS
Directeur : Michel Girard
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-15
Téléphone : 514-343-6111 poste 4148

La Direction de l'évaluation du CPASS assure l'évaluation, de façon régulière et continue, des enseignants, des enseignements et des programmes d'études de la Faculté de médecine. Les principaux objectifs de ce processus sont l'amélioration de la qualité des programmes offerts aux étudiants et la valorisation du rôle de professeur. À la Faculté de médecine, la Direction de l'évaluation contribue à la formation des professeurs en évaluation et participe à l'élaboration des politiques facultaires en évaluation. La Direction de l'évaluation est présente sur la scène internationale, soit en recevant des stagiaires étrangers ou en animant des ateliers de formation en évaluation dans différents pays.

Direction du développement professionnel continu du CPASS
Directeur : Martin Labelle
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-07
Téléphone 514-343-6111 poste 6367

La Direction du développement professionnel continu (DPC) de la Faculté de médecine dispense des activités de formation depuis plus de 30 ans. Ces dernières sont générées soit par des comités de développement ou à partir d'initiatives des différents départements ou centres hospitaliers affiliés à la Faculté. Elles s'adressent, d'abord, aux omnipraticiens et aux médecins spécialistes du Québec, bien que plusieurs de ces activités rejoignent également nos collègues canadiens (en langue anglaise), ainsi que les professionnels de l'espace francophone international.

Espace éthique du CPASS
Directrice : Danielle Laudy
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-316
Téléphone : 514-343-6111 poste 6879
Télécopieur : 514-343-7650

L'Espace éthique du CPASS a pour mission de favoriser la diffusion de l'éthique au sein du réseau académique par des activités d'enseignement de l'éthique aux étudiants et aux résidents, et par la discussion des intervenants du réseau clinico-académique de la Faculté autour des enjeux éthiques. La richesse des réflexions et des savoirs éthiques fait aussi l'objet d'activités de recherche, de publications, de présentations et de conférences locales et internationales.

Secteur Compétences du professionnel de la santé du CPASS
Directrice : Andrée Boucher
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-09
Téléphone 514-343-6111 poste 4341

Ce secteur a la responsabilité de développer des réflexions et de faire émerger les enjeux, les concepts et de proposer des solutions ou des stratégies portant sur les défis du développement des compétences des professionnels de la santé (expertise, communication, collaboration, professionnalisme, érudition, promotion de la santé, gestion).

Secteur Stratégies et moyens d'enseignement et apprentissage du CPASS
Directeur : Christian Bourdy
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau U-228
Téléphone 514-343-6111 poste 5534

Ce secteur a la responsabilité de développer des réflexions et de faire émerger les enjeux, les concepts et d'élaborer des propositions portant sur les stratégies et les moyens d'enseigner et d'apprendre (cartes conceptuelles, place du constructivisme, développement de moyens d'évaluer les compétences).

Secteur Technologies et outils d'enseignement et apprentissage du CPASS
Directeur : Richard Ratelle
Collaborateurs : Jean-Victor Patenaude, Louise Charron (projet ÉduMED)
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-11
Téléphone 514-343-6111 poste 4953

Ce secteur a la responsabilité de développer des réflexions et de faire émerger les enjeux, les concepts et de proposer des solutions ou des stratégies portant sur l'utilisation des technologies et autres outils d'enseignement et d'apprentissage (E-Learning, Centre d'apprentissage des attitudes et habiletés, cours en ligne, tutorials d'enseignement, place du PodCast, etc.). Ce secteur est important pour toutes les composantes du réseau clinico-académique (études de 1er cycle, résidences, DPC, études supérieures). Il vise à exercer un leadership dynamique afin de permettre à la Faculté et à son réseau clinico-académique d'intégrer rapidement et de profiter pleinement des innovations informatiques pertinentes.

Unité de santé internationale (USI)

Directeur : Lucien Albert
Edifice Saint-Urbain
CRCHUM
5ème étage
Téléphone : 514-890-8156

L'USI est une entité qui contribue au rayonnement de la Faculté sur la scène internationale, particulièrement dans les pays en développement et en transition. Elle réalise des activités de formation, de recherche et met à contribution l'expertise disponible dans des interventions. Les partenariats sont développés dans le champ des politiques, des programmes et des services de santé et dans celui des problèmes de santé et de population. Ses activités se déroulent dans une trentaine de pays.

Exercice professionnel

A) Médecine

1– Immatriculation au Collège des médecins du Québec

Une fois admis par la Faculté, l'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine au Québec doit être immatriculé au Collège des médecins du Québec selon la loi médicale du Québec.

L'étudiant peut obtenir le texte de la loi médicale du Québec et les règlements du Bureau provincial de médecine en s'adressant au :

Collège des médecins du Québec
Bureau du secrétaire
2170, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H3H 2T8
Téléphone : 514-933-4441

L'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine dans une autre province doit s'informer des conditions d'admission à l'étude dans cette province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales.

2– Exercice de la médecine au Québec

L'exercice de la médecine est de juridiction provinciale. À cet effet, il existe dans chaque province un collège des médecins, seul autorisé à décerner le permis d'exercice de la médecine. Le diplôme de docteur en médecine ne donne pas droit en soi d'exercer la médecine au Québec. Le candidat obtient un permis d'exercice de la médecine après avoir satisfait aux conditions et règlements du Collège des médecins du Québec, du code des professions et de la loi médicale.

3– Certificat de spécialiste octroyé par le Collège des médecins du Québec

Depuis 1948, le Collège des médecins du Québec a le pouvoir de faire abroger, modifier et exécuter des règlements en vue de décerner des certificats de spécialiste aux médecins dont la formation et les études spécialisées dans une branche de la médecine répondent aux exigences du Collège, du code des professions et de la loi médicale.

Pour tout renseignement concernant l'obtention d'un certificat de spécialiste, s'adresser au Service des études médicales du Collège des médecins du Québec.

4– Le Conseil médical du Canada

Le Conseil médical du Canada émet une licence fédérale à ceux qui ont réussi son examen. Cette licence permet l'inscription à un Collège des médecins d'une autre province du Canada et l'exercice de la médecine dans cette province.

Le candidat qui aspire au permis d'exercice de la médecine au Québec et qui est titulaire du diplôme de docteur en médecine d'une université située dans une autre province, doit d'abord posséder la licence du Conseil médical du Canada (L.C.M.C.). Pour obtenir cette licence, un médecin doit être inscrit au Collège des médecins d'une des provinces du Canada, satisfaire aux épreuves du bureau d'examinateurs nommés par le Conseil médical du Canada et avoir complété une année d'internat validée par cette corporation. Cette licence fédérale est valide tant que son titulaire demeure membre dudit Collège.

Pour information, l'étudiant peut s'adresser au :

Conseil médical du Canada
Bureau du Registraire
1867 Alta Vista Drive
Ottawa (Ontario)
K1G 3H7

B) Diététique

L'exercice de la diététique dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Les titulaires du baccalauréat ès sciences (nutrition) sont admissibles au permis émis par l'Ordre et à celui de Diététistes du Canada.

C) Ergothérapie

L'exercice de l'ergothérapie est régi par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B.Sc. en ergothérapie ou B.Sc. en sciences de la santé (ergothétapie).

D) Orthophonie et Audiologie

L'exercice de l'orthophonie et de l'audiologie dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Seuls les titulaires d'une maîtrise en orthophonie et (ou) audiologie d'une université reconnue peuvent exercer cette profession.

E) Physiothérapie

L'exercice de la physiothérapie est régi par l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B.Sc. en physiothérapie ou B.Sc. en sciences de la santé (physiothérapie).

Associations étudiantes - 1er cycle

ADÉÉOA – L'Association des étudiants en orthophonie-audiologie
AÉÉMUM – L'Association des étudiants et étudiantes en médecine
AEESPUM – L'Association des étudiantes et étudiants en santé publique de l'Université de Montréal
AÉNUM – L'Association des étudiants en nutrition de l'Université de Montréal
AESBUM – L'Association des étudiantes et étudiants du baccalauréat en sciences biomédicales
SÉRUM – La Société des étudiants en réadaptation de l'Université de Montréal

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par année
Année préparatoire au M.D. et Programme M.D.	44 $
Département de nutrition	16 $
École d'orthophonie et d'audiologie	16 $
École de réadaptation	15 $
Sciences biomédicales	24 $

Frais facultaires

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section des Renseignements généraux, les frais suivants sont exigés :

Achat de manuels et d'instruments
Programme de médecine (M.D.) : par année environ 2 500 $

Département d'administration de la santé

Pavillon Mont-Royal
Bureau 2390
Téléphone : 514-343-6170
Télécopieur : 514-343-2448
www.mdas.umontreal.ca

Le Département d'administration de la santé a pour objectif d'être un centre interdisciplinaire d'excellence dans les domaines de la formation de gestionnaires de la santé, de la recherche sur la santé des populations, sur le système de santé et sur ses organisations et enfin de l'animation critique du secteur de la gestion des services de santé.

La mission du Département est, d'une part, de former des gestionnaires compétents, soucieux de faire contribuer leur organisation, de la façon la plus efficiente possible, à la promotion et à l'amélioration de la santé et du bien-être des individus et des populations. La mission du Département est, d'autre part, de former des analystes, conseillers, agents de recherche, capables de contribuer à une meilleure compréhension du fonctionnement et de la performance des organisations et du système de santé, ainsi qu'au développement d'interventions efficientes. En outre, le Département a pour mission de produire et de diffuser des connaissances dans ces domaines d'intervention.

Le Département déploie ses activités auprès des gestionnaires de la santé du Québec, des gestionnaires francophones de la santé du reste du Canada, ainsi qu'auprès de ceux des autres pays avec lesquels il entretient des relations de coopération, en particulier l'Afrique francophone, l'Amérique latine et l'Europe.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire
Renaldo Battista, M.D. (Montréal), M.P.H., Ph.D. (Harvard)

Professeurs titulaires
François Béland, B.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval)
Régis Blais, M.Ps. (Montréal), Ph.D. (UQÀM)
Pierre Boyle, M.Sc. (Ottawa), Ph.D. (McGill)

François Champagne, M.H.A. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)
André-Pierre Contandriopoulos, Ph.D. (Montréal)
Nicole Dedobbeleer, M.A. (Montréal), L.Sc. (Louvain), D.Sc. (Baltimore)
Jean-Louis Denis, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Paul Lamarche, M.A.H. (Montréal), Ph.D. (Michigan)
Nicole Leduc, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Claude Sicotte, M.A.S., Ph.D. (Montréal)

Professeurs agrégés
Lambert Farand, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Mira Johri, Ph.D. (McGill), M.P.H. (Yale)
Lise Lamothe, M.B.A. (HÉC, Montréal), Ph.D. (McGill)
Pascale Lehoux, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Professeure adjointe
Marie-Pascale Pomey, M.D. (Paris VI), M.Sc. (Paris V), Ph.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
Brigitte Côté, M.Sc. santé communautaire (McGill), M.Sc. internationale ULYSSES (Montréal), M.D. (Montréal)
Anne Lemay, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Georges L'espérance, M.D. (Nancy I), M.Sc. (Montréal)
Louise Rousseau, B.Pharm. (Laval), Ph.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints
Astrid Brousselle, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Montréal)
Damien Contandriopoulos, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique
Khiem-Thien Dao, M.A. (Montréal), M.B.A. (HÉC, Montréal)
Claude Desjardins, M.Sc. (Montréal)
Marie-Hélène Desrosiers, B.Sc. inf. (Montréal), M.Sc. (HÉC, Montréal)

Responsables de formation professionnelle
Daniel Adam, M.A.S. (Montréal)
Caroline Barbir, M.Sc., B.Sc. (Montréal)
Luce Beauregard, M.A.P. (ÉNAP), M.Sc. Psycho. (Montréal)
Yves Benoit, M.Sc., B.Sc. (Montréal)
Luc Boileau, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. Administration des services de santé (Montréal)
Pierre Bourget, Certificat en gestion du personnel (UQAT), B.Sc. sciences comptables (UQAT), D.É.S gestion des organisations de santé et services sociaux (UQAT)
Robert Busilacchi, B.Sc. Sc.sociales (Ottawa), M.A.P. (ÉNAP)
Khiem-Thien Dao, M.B.A. (HÉC), M.A.S. (Montréal)
Carole Deschambault, M.Sc, Sciences infirmières (Montréal)
Richard Deschamps, B.Sc., M.Sc. Travail social (UQAM), M.A.P. (option management) (ÉNAP)
Claude Desjardins, M.A.H. (Montréal), Études en sciences commerciales (HÉC)
Yves Desjardins, Ph.D. santé publique (Montréal), M.Sc. en administration (Sherbrooke)
Marie-Hélène Desrosiers, M.B.A., option marketing (HÉC)
Danielle Dubois, M.Sc. (Montréal)
Henri Elbaz, M.A.A. (Concordia)
Irène Giannetti, M.Sc. administration de la santé (Montréal), Bachelor of Commerce (McGill)
Richard Grignon, M.Sc. sociologie (Montréal), M.A.P. (ÉNAP)
Najia Hachimi-Idrissi, M.Sc. Administration de la santé (Montréal)
Arvind K. Joshi, M.D. (Dublin), M.B.A. (Montréal)
Anne Lemay, Ph.D. santé communautaire, M.Sc. sciences économiques (Montréal)
André Lemieux, Licence en droit (Montréal), Diplôme en sc. administratives (HÉC)
David Levine, M.Sc. administration (Montréal), M.Sc. philosophie en génie biomédical (Londres)
Danielle McCann, M.B.A. (HÉC), B.Sc. sc. de l'éducation (Montréal)
Marie-France Noël, M.Sc. santé publique (Montréal), M.Sc. éducation (Montréal)
Christian Pépin, B.Sc. physiothérapie (Montréal), Diplôme sc. biologiques (Montréal), D.É.S. gestion (HÉC)
Raymond Roberge, M.Sc. gestion de projets (UQÀM)
Denis-Richard Roy, M.D., M.B.A. (Ottawa)
Marie-France Simard, B.Sc. ergothérapie (Montréal), M.Sc. administration des services de santé (Montréal)
Sylvie Veilleux, B.Sc. diététique (Laval), M.B.A. (Sherbrooke), LL.M. en droit de la santé (Sherbrooke)

Professeurs associés
Howard Bergman, M.D. (McGill)
Luc Boileau, M.D. (Sherbrooke), LMCC, CSPQ, M.Sc. administration de la santé (Montréal)
Ghislaine Cleret de Langavant, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Pierre Dagenais, M.D. (Montréal), LMCC, CSPQ, FRCPC, M.Sc. sciences clin. (Sherbrooke), M.Sc. éval., gest. des technologies de la santé (Montréal), Ph.D. bio. cellulaire (Sherbrooke)
François-Pierre Dussault, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Marie-Josée Fleury, B.A., M.A., Ph.D. (Montréal)
Pierre-Gerlier Forest, B.A., M.A. science politique (Laval), Ph.D. histoire et sociopolitiques des sciences (Montréal)
Benoît Gaumer, M.D. (Paris), M.Sc., Ph.D. (Montréal)
François Lagarde, B.Sc. (UQÀM), M.A. (McGill)
Ann Langley-Laporte, B.A. (Oxford), M.A. (Lancaster), Ph.D. (HÉC, Montréal)
Éric Latimer, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Pennsylvania)
Jean Rochon, B.A., LL.L. (Montréal), M.D. (Laval), M.P.H., Dr P.H. (Harvard)
Rosario Charo Rodriguez, M.D., M.Sc., M.P.H. (Alicante, Espagne), Ph.D. (Montréal)
Denis-Richard Roy, M.B.A. (Ottawa), CSPQ, FRCP (McGill), M.D. (Ottawa)
Franco Sassi, Ph.D. Philosophy (London)

Département d'anesthésiologie

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-712
Téléphone : 514-343-6466
Télécopieur : 514-343-6961
www.anesth.umontreal.ca

Le Département universitaire d'anesthésiologie regroupe près de 100 professeurs répartis dans quatre milieux d'enseignement. Ces professeurs offrent des services cliniques spécialisés et surspécialisés dans les différents centres hospitaliers affiliés à l'Université, contribuent à la formation des futurs médecins (stage à l'externat I) et des résidents de la spécialité. Ils participent en outre activement à différents programmes de recherche selon leurs expertises et leurs intérêts académiques.

Les étudiants en troisième ou quatrième année de l'externat sont appelés à effectuer un stage de cinq jours en anesthésiologie. L'atelier préstage et le stage lui-même ont pour but de permettre à l'étudiant de mieux comprendre le rôle de l'anesthésiologiste tant en salle d'opération qu'en dehors du bloc opératoire et de parfaire certaines habiletés essentielles (l'accès intraveineux, l'intubation endotrachéale, la réanimation cardiopulmonaire, par exemple).

Personnel enseignant

Directeur et professeur agrégé
Pierre Drolet, M.D. (Laval)

Professeurs titulaires
Gilbert Blaise, M.D. (Liège)
François Donati, M.D. (McGill), Ph.D. (Toronto)
Michel Girard, M.D. (Montréal), M.H.P.E. (Illinois)
Jean-François Hardy, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés
Pierre Beaulieu, Diplôme d'État de docteur en médecine (Bordeaux II), Ph.D. (Montréal)
Manon Choinière, Ph.D. (McGill)
François Girard, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique
Sylvain Bélisle, M.D. (Montréal)
Aline Boulanger, M.D. (Laval), M.P.H. (Harvard)
Jacques Couture, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Pierre Couture, M.D. (Montréal)
André Denault, M.D. (Montréal)
Joanne Guay, M.D. (Montréal)
Jean Taillefer, M.D. (Montréal)
Normand A. Tremblay, M.D. (Ottawa)

Professeurs adjoints de clinique
Daniel Audy, M.D. (Laval)
Robert Blain, M.D. (Montréal)
Jean-Luc Boileau, M.D. (Montréal)
Daniel Boudreault, M.D. (Montréal)
Benoît Bouré, M.D. (Montréal)
Jean Charest, M.D. (Montréal)
Philippe Chouinard, M.D. (Montréal)
Jennifer Cogan, B.Sc. (Ottawa), M.Sc. (McGill), M.D. (McMaster)
Chantal Crochetière, M.D. (Laval)

Marie-Josée Crowe, M.D. (Montréal)
Louise Cyrenne, M.D. (Montréal)
Alain Deschamps, M.D. (Montréal) Ph.D. (McGill)
Joanne Fortier, M.D. (Montréal)
Louis-Philippe Fortier, M.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
François Fugère, M.D. (Laval)
Alain Gauthier, M.D. (McGill)
Dominique Girard, M.D. (Montréal)
Yvan Grenier, M.D. (Sherbrooke)
Gisèle Thérèse Hemmings, M.D. (Sherbrooke)
Huu Tram Anh Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
Claude Perreault, M.D. (McGill)
Bruno Petit, M.D. (Sherbrooke)
Pierre-Yvon Rousseau, M.D. (Montréal)
Maria Grisell Vargas-Dreyer, M.D. (Universidad Central de Venezula)
Yves Veillette, M.D. (Laval)
Édith Villeneuve, M.D. (Montréal)
Daniel Vischoff, M.D. (Lausanne)
Stephan Williams, B.Sc. (Ottawa), M.D., Ph.D. (Montréal)
Françoise Zaharia, M.D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI), M.Sc. (Sherbrooke)

Chargés d'enseignement de clinique
Geneviève Arcand, M.D. (Montréal)
André Archambault, M.D. (Montréal)
Patrice Aubin, M.D. (Montréal)
Denis Babin, Inh., B.Sc., M.Sc. (UQÀM)
Guy Beaubien, B.Sc. (UQTR), M.D., M.Sc. (Montréal)
Danielle Beaulieu, M.D. (Montréal)
Guy Besner, M.D. (Montréal)
Yves Brossard, M.D. (Montréal)
André Cardinal, M.D. (Montréal)
Charles Caron, M.D. (Montréal)
Paul Caron, M.D. (Montréal)
Andrée Chevalier, M.D. (Montréal)
Madeleine Chicha-Dzineku, M.D. (Beyrouth)
Jean-Luc Choinière, M.D. (Montréal)
Claudia Coimbra, M.D. (Montréal)
Tudor Costachescu, M.D. (Montréal)
Martin Dickner, B.Sc., M.D. (Montréal)
Diane Dumas, M.D. (Montréal)
Roger Duverseau, M.D. (Mexico)
Anna Fabrizi, M.D. (Montréal)
Josée-Anne Fortin, M.D. (Montréal)
Gilles Girouard, M.D. (Montréal)
Margaret Haig, M.D. (McMaster)
Chantal Hickey, M.D. (Montréal)
Dominique Jean, M.D. (Laval)
Claude Johnson, M.D. (Laval)
Suzan Kaprelian, M.D. (Montréal)
Annie Lagacé, M.D. (Sherbrooke)
Alexandre Lallo, M.D. (Montréal)
Nicole Landry, M.D. (Montréal)
Robert Lattik, M.D. (McGill)
Claire Lavoie, M.D. (Montréal)
Nicole Lavoie, M.D. (Montréal)
Anh Tai Le, M.D. (Sherbrooke)
Caroline Lepage, B.Mus. (Laval), M.D. (Montréal)
Nicole Lessard, M.D. (Laval)
Jean-Charles Lévesque, M.D. (Sherbrooke)
Patrick Limoges, M.D. (Montréal)
Luc Massicotte, M.D. (Montréal)
Nathalie Massicotte, M.D. (Montréal)
Sylvain Mathews, M.D. (Montréal)
Jocelyne Maucotel, M.D. (Montréal)
Sylvie McKenty, M.D. (Montréal)
Danielle Pelletier-Léveillé, M.D. (Montréal)
Michel-Antoine Perrault, M.D. (Montréal)
François Plante, M.D. (Montréal)
Baqir Qizilbash, B.Sc. (Queen's), M.D. (McGill)
Antoine Rochon, B.Sc., M.D. (Montréal)
François Rochon, M.D. (Sherbrooke)
Jean-Denis Roy, B.Sc. (Ottawa), M.D. (Montréal)
Pierre Ruest, M.D. (Montréal)
Sophie Saindon, M.D. (Laval)
Jean-François Saint-Germain, M.D. (Montréal)
Luce Santerre, M.D. (Laval)
Suzanne Tourville, M.D. (Montréal)

Responsable de formation clinique
Isabelle Tremblay, M.D. (Sherbrooke)

Professeurs associés
Serge Marchand, B.Ed. (UQAT), M.Sc. (UQTR), Ph.D. (Montréal)
Fred-Alain Nago Humbert, Diplôme de docteur en biologie humaine (Lyon I)
Éric Troncy, D.V. (Lyon I), M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Département de biochimie

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau D-355
Téléphone : 514-343-6111-1-5193
Télécopieur : 514-343-2210
www.bcm.umontreal.ca

Le Département de biochimie offre un programme d'études conduisant au baccalauréat spécialisé en biochimie. Il n'existe présentement ni majeur, ni mineur, en biochimie.

Durant les deux premières années d'études, l'accent est mis sur l'acquisition d'une solide formation de base tant théorique que pratique en biochimie, biologie et chimie, ces deux dernières disciplines étant essentielles à la compréhension et à la pratique de la biochimie moderne. En troisième année, l'étudiant approfondit ses connaissances en biochimie ainsi qu'en biologie cellulaire et moléculaire. Il aborde et approfondit certaines disciplines connexes.

Le contenu du programme d'études est révisé régulièrement afin d'offrir aux étudiants la meilleure formation scientifique possible, tout en tenant compte des attentes des milieux sociaux et industriels face aux jeunes biochimistes. Le maintien et l'amélioration de la qualité du programme d'études demeurent une préoccupation constante du personnel œuvrant au sein du Département de biochimie.

Personnel enseignant

Directrice et professeure titulaire
Muriel Aubry, Ph.D. (Montréal)

Professeurs titulaires
Guy Boileau, Ph.D. (Montréal)
Michel Bouvier, Ph.D. (Montréal)
Normand Brisson, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Gertraud Burger, doctorat d'État (I.M.V., Munich)
Philippe Crine, Ph.D. (Montréal)
Luc DesGroseillers, Ph.D. (Montréal)
Franz Bernd Lang, Doctorat en sc. naturelles (Munich)
Sylvie Mader, M.Sc., D.É.A. microbiologie (Pierre et Marie Curie, Paris VI), Doctorat (Louis Pasteur, Strasbourg)
Stephen Michnick, Ph.D. (Toronto)
James Gerard Omichinsky, Ph.D. (Seattle)
Hervé Philippe, Ph.D. (Paris)
Martine Raymond, Ph.D. (McGill)
Luis Alberto Rokeach, D.Sc. (Bruxelles)
Jurgen Sygusch, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique
Edgard Delvin, Ph.D. (Montréal)
Bernard Vinet, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs titulaires
Benoit Coulombe, Ph.D. (Montréal)
Jacques Drouin, D.Sc. (Laval)

Professeurs agrégés
Tony Antakly, Doctorat d'Université, D.Sc. (Paris VI)
Pascale Legault, Ph.D. (Colorado)
Alain Moreau, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)

Professeur agrégé de clinique
Raymond Lepage, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs agrégés
Jacques Archambault, PH.D. (Toronto)
Pascal Chartrand, Ph.D. (Montréal)
Serguei Chteinberg, M.Sc. (Leningrad), Ph.D. (Moscou)

Gerardo Ferbeyre, M.D. (La Havane), Ph.D. (Montréal)
Nikolaus Heveker, Ph.D. (Humboldt)

Professeure adjointe
Nathalie Grandvaux, Ph.D. (Grenoble)

Professeurs adjoints de clinique
Jean-Pierre Émond, Ph.D. (Laval)
Roger Sanfaçon, D.Sc. (Laval)

Chercheur adjoint
Mounib Elchebly, M.D. (Damas), Doctorat (Claude Bernard, Lyon)

Chargés d'enseignement de clinique
Pierre Allard, PhD. (Montréal)
François Lessard, M.D. (Laval)

Attachée de recherche
Barbara Karska-Wysocki, Ph.D. (Université de Varsovie)

Professeurs associés
Yves Aubin, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Yale)
Yves Durocher, Ph.D. (Montréal)
Robert Ménard, Ph.D. (Montréal)
Denis Riendeau, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)

Professeurs émérites
Léa Brakier-Gingras
Kenneth D. Roberts

Département de chirurgie

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-749
Téléphone : 514-343-7040
Télécopieur : 514-343-5785

Le Département de chirurgie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal a comme mission principale l'enseignement de la chirurgie, la recherche dans les domaines reliés à la chirurgie, ainsi que le développement et l'évaluation des technologies. Il est donc impliqué dans les programmes d'enseignement prégradué ainsi que de spécialisation chirurgicale : chirurgie générale, orthopédie, chirurgie plastique et reconstructive, urologie, otorhinolaryngologie, neurochirurgie, chirurgie cardiaque, chirurgie vasculaire, chirurgie thoracique et chirurgie pédiatrique.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire
Luc Valiquette

Professeurs titulaires
Paul Allard, M.D. (Montréal)
Gilles Beauchamp, M.D. (Montréal)
Denis Bernard, M.D. (Montréal)
Louise Caouette-Laberge, M.D. (Laval)
Michel Carrier, M.D. (Sherbrooke)
Bernard Charlin, Dipl. d'État de docteur en médecine (Montpellier), M.A. (Sherbrooke)
Pierre Daloze, M.D. (Louvain)
Serge Dubé, M.D. (Montréal)
André Duranceau, M.D. (Montréal)
Hubert Labelle, M.D. (Montréal)
Pierre Pagé, M.D. (Montréal)
Jean-Marie Paquin, M.D. (Montréal)
Michel Pellerin, M.D. (Laval)
Charles-Hilaire Rivard, M.D. (Laval)
André Robidoux, M.D. (Montréal)
André Roy, M.D. (Montréal)
Fred Saad, M.D. (Montréal)
Dickens Saint-Vil, M.D. (McGill)
Ramses Wassef, M.D. (Montréal), M.Sc. (Toronto)

Chercheur titulaire
Hui Fang Chen, M.D., D.Sc. (Shanghai)

Professeurs titulaires de clinique
Arié Léon Bensoussan, M.D. (Marseille)
Guy Bouvier, M.D. (Montréal)
Raymond Cartier, M.D. (Montréal)
Léon Dontigny, M.D. (Montréal)
Morris Duhaime, M.D. (Montréal)
Anne-Marie Houle, M.D. (Laval)
Réal Lapointe, M.D. (Laval)
Jean-Paul Perreault, M.D. (Montréal)
Benoît Poitras, M.D. (Laval)
Alain Verdant, M.D. (Montréal)
Salam Yazbeck, M.D. (Lyon)

Professeurs agrégés
Michel Bojanowski, M.D. (Montréal)
Pierre Dubé, M.D. (Montréal)
Julio C. Fernandes, M.D. (Parana) M.Sc. (Montréal)
Pasquale Ferraro, M.D. (Montréal)
Patrick Harris, M.D. (McGill)
Pierre Karakiewicz, M.D. (McGill)
Louis Paul Perrault, M.D. (Montréal)
Claude Potvin, M.D. (Montréal)
Richard Ratelle, M.D. (Montréal)
Éric Thorin, M.D. (France)

Professeurs agrégés de clinique
Henri Atlas, M.D. (Louvain)
Juan Diego Barrieras, M.D. (Montréal)
Pierre H. Beaumont, M.D. (Laval)
François Bénard, M.D. (Montréal)
Denis Bouchard, M.D. (McGill)
Sarah Bouchard, M.D. (Montréal)
Alain Bouthillier, M.D., M.Sc. (Montréal)
Ali Charghi, M.D. (Genève)
Michel Dagenais, M.D. (Montréal)
Ronald Denis, M.D. (Montréal)
Martin Desrosiers, M.D. (Montréal)
Guy Drouin, M.D. (Montréal)
Jean-Jacques Dufour, M.D. (Laval)
Patricia Egerszegi, M.D., M.Sc. (McGill)
Michel Fallaha, M.D. (Montréal)
Sylvain Gagnon, M.D. (McGill)
Pierre B. Ghosn, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Claude Godin, M.D. (Montréal)
Guy Grimard, M.D. (Sherbrooke)
Marc Isler, M.D. (Montréal)
Alain Jodoin, M.D. (Montréal)
Georges-Henri Laflamme, M.D. (Laval), M.Sc. (Minnesota)
Steven Lapointe, M.D. (Montréal)
Jean-François Latulippe, M.D. (Laval)
Ginette Martin, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Claude Mercier, M.D. (Montréal)
Benoit Morin, M.D. (Montréal)
Michel Morin, M.D. (Montréal)
Richard Moufarrège, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Robert Moumdjian, M.D. (American U. of Beirut), M.Sc. (McGill)
Edgard Nassif, M.D. (Montréal)
Nicholas M. Newman, M.D. (Manitoba)
Jacques Papillon, M.D. (Laval)
Paul Perrotte, M.D. (Montréal)
Daniel Pharand, M.D. (Montréal)
Nancy Poirier, M.D. (Montréal)
Ignacio Prieto, M.D. (Salamanca)
Antoine Rabbat, M.B., Ch.B. (Alexandrie)
Pierre Ranger, M.D. (Montréal)
Alain Roy, M.D. (Montréal)
Constantin Stanciu, M.D. (Montréal)
Gilles R. Tremblay, M.D., M.Sc. (McGill)

Professeurs adjoints de clinique
Elias Abdulnour, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Anthony Abela, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Christian Ahmarani, M.D. (Montréal)
Pierre-Honoré Arcand, M.D. (Ottawa)
Philippe Arjane, M.D. (Sherbrooke)
Antoine Azar, M.D. (Alexandrie)
Azemi Barama, M.D. (Algers)
Fadi Basile, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Nathalie Beaudoin, M.D. (Montréal)

Mona Beaunoyer, M.D. (McGill)
Gilles Beauregard, M.D. (Laval)
Jean-François Bellemare, M.D. (Laval)
Jean-François Blair, M.D., D.É.S. (Montréal)
David Blanchette, M.D. (Sherbrooke)
Patricia Bortoluzzi, M.D. (Montréal)
Ghassan Boubez (Sherbrooke)
Luc Bruneau, M.D. (Montréal)
Jean-Paul Brutus, M.D. (Bruxelles)
Marie-Andrée Cantin, M.D. (Laval)
André Chollet, M.D. (Montréal)
Hugo Ciaburro, M.D. (Montréal)
Marc I. Clairoux, M.D. (Montréal)
Éric De Broux, M.D. (Montréal)
Philippe Demers, M.D. (Montréal)
André Lucien Desjardins, M.D. (Montréal)
Renée Dugas, M.D. (Montréal)
Louise Duranceau, M.D. (Ottawa)
Stéphane Elkouri, M.D. (Montréal)
Guy Forget, M.D. (Montréal)
Julie Franc-Guimond, M.D. (Montréal)
Pierre Yves Garneau, M.D. (Laval)
Rafik Ghali, M.D. (Laval)
Chantal Giguère, M.D. (McGill)
Jean-François Giguère, M.D., Ph.D. (Montréal)
Louis Guertin, M.D. (Sherbrooke)
Yves Hébert, M.D. (Montréal)
Gisèle Hellou, M.D. (Montréal)
Margaret Henri, M.D. (Montréal)
Françoise Heyen, M.D. (Montréal)
Chantal Janelle, M.D. (Montréal)
Hugues Jeanmart, M.D. (Laval)
Martine Jolivet-Tremblay, M.D. (Montréal)
Denis Ladouceur, M.D. (Sherbrooke)
Georges Y. Laflamme, M.D. (Sherbrooke)
Edwin Lafontaine, M.D. (Sherbrooke)
Annie Lapointe, M.D. (Laval)
Daniel Larochelle, M.D. (Laval)
Jean Lassonde, M.D. (Montréal)
Jean-Baptiste Lattouf, M.D. (Montréal)
François Lavigne, M.D. (Sherbrooke)
Martin Lavigne, M.D. (Sherbrooke)
Line Leboeuf, M.D. (Montréal)
Yves-Eugène Leclerc, M.D. (Laval)
Richard Létourneau, M.D. (Montréal)
Michel Malo, M.D. (Montréal)
Jocelyne Martin, M.D. (Montréal)
François Mauffette, M.D. (Montréal)
Gilles R. Maurais, M.D. (Laval)
Michael McCormack, M.D. (Montréal)
Bernard Montreuil, M.D. (Montréal)
Stephen Nicolaidis, M.D. (McGill)
Andréas Nikolis, M.D. (McGill)
Nicolas Noiseux, M.D. (Montréal)
Marie-Jo Olivier, M.D. (McGill)
Denise Ouellette, M.D. (Ottawa)
Alain Ouimet, M.D. (Sherbrooke)
Stéfan Parent, M.D. (McGill)
Erica Patocskai, M.D. (McGill)
François Péloquin, M.D. (Sherbrooke)
Louis Péloquin, M.D. (Montréal)
Luc Pilon, M.D. (Montréal)
Marylène Plasse, M.D. (Laval)
Mate Poljicak, M.D. (Zagreb)
Marie-Claude Quintal, M.D. (Sherbrooke)
Akran Rahal, M.D. (Montréal)
Carole Richard, M.D. (Montréal)
Jean-Yves Saint-Laurent, M.D. (Laval)
Issam Saliba, M.D. (Liban)
Herawaty Sebajang, M.D. (Montréal)
Daniel Shédid, M.D. (Laval)
Lucas Sidéris, M.D. (Laval)
Dominique Synnott, M.D. (Montréal)
Jean-Claude Tabet, M.D. (Montréal)
Jocelyne Tessier, M.D. (Montréal)
Patrice Tétreault, M.D. (McGill)
Franck Vandenbroucke, M.D. (France)
Pascal Vendittoli, M.D. (Laval)
Suzanne Jitka Vobecky, M.D. (Sherbrooke)
Hugues Widmer, M.D. (Montréal)
Sami Youssef, M.D. (Hebrew)

Professeur adjoint
Alexis Armour, M.D. (Toronto)

Chercheurs adjoints
Éric Beaumont, M.D. (Montréal)
Mohamed Benderdour, M.D. (Nancy)
Danielle Laudy, Ph.D. sc. pol. (Montréal)
Shijie Qi, M.D. (Chine)

Chargés d'enseignement de clinique
Carlos Martin Ansaldo, M.D. (Buenos Aires)
Vijayabalan Balasingam, M.D. (McGill)
Guy Bélair, M.D. (Montréal)
Sarah Bellemare, M.D. (Montréal)
Serge Benayoun, M.D. (Montréal)
Yves Bendavid, M.D. (Montréal)
Éric Bensimon, M.D. (Laval)
Christina Bernier, M.D. (Laval)
Jean-Pierre Borsanyi, M.D. (Laval)
Daniel Bourgouin, M.D. (Laval)
Louise Choinière, M.D. (Montréal)
Carlos Cordoba, M.D. (McGill)
Faramarze Dehnade, M.D. (Montpellier)
André Desjardins, M.D. (Montréal)
Lyne Desnoyers, M.D. (Montréal)
Quoc Bao Do, M.D. (Laval)
Annabelle Doyon, M.D. (Sherbrooke)
Lucie Duclos, M.D. (Laval)
Jacques-Pierre Fontaine, M.D. (McGill)
Gilles Frenette, M.D. (Montréal)
Christian Gavin-Morin, M.D. (Montréal)
Guy Girard, M.D. (Sherbrooke)
Marie-Hélène Girouard, M.D. (Montréal)
Marc F. Giroux, M.D. (Sherbrooke)
Charles Guertin, M.D. (Montréal)
Ezat Hashim, M.D. (McGill)
Joe Helou, M.D. (Ottawa)
Timothy Arnold Heron, M.D. (McGill)
Nadim Korban, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Sophie Lacharité, M.D. (Sherbrooke)
Guy Leblanc, M.D. (Montréal)
Lucie Lessard, M.D. (Laval)
Carlos Antion Lopez-Valle, M.D. (Rio de Janeiro, Brésil)
Rasmy Loungnarath, M.D. (Montréal)
Pierre Major, M.D. (Montréal)
Brenda Allison Markland, M.D. (McGill)
Bruno Mastropasqua, M.D. (Montréal)
Alain Moukheiber, M.D. (Liban)
Louis Normandin, M.D. (Montréal)
Stéphane Panic, M.D. (Sherbrooke)
Johanne Pelletier, M.D. (Laval)
Jean Poirier, M.D. (Montréal)
L. Normand Poirier, M.D. (Montréal)
Claude Proulx, M.D. (Montréal)
Dominique Rouleau, M.D. (Montréal)
Pierre Sabouret, M.D. (Aix-Marseille)
Pierre Sainte-Marie, M.D. (Sherbrooke)
Michel Tardif, M.D. (Laval)
Jacques Toueg, M.D. (Montréal)
Patrick Trudeau, M.D. (Montréal)
Zadeh Teanoosh, M.D. (Laval)

Professeurs associés
Carl-Éric Aubin, Ph.D. (Poly, Montréal)
Richard Béliveau, Ph.D. (Montréal)
Jacques DeGuise, Ph.D. (Poly, Montréal)
Reggie Hamdy, M.D., M.Sc. (Alexandrie)
Heydar Sadeghi, Ph.D. (Montréal)

John Sotirios Sampalis, M.D. (McGill)
L'hocine Yahia, Bacc. technique (Lycée Technique d'État), Ph.D. (Poly, Montréal)

Responsables de formation clinique
Valérie Bédard, M.D. (Laval)
Sébastien Carignan, M.D. (Laval)
Jean-Luc Houde, M.D. (Montréal)
Pierre Leclerc, M.D. (Laval)

Stagiaires de recherche
Benoit Benoit, M.D. (Laval)
Véronique Godbout, M.D. (Montréal)
Yoan Lamarche, M.D. (Montréal)
Jean-Marc Mac-Thiong, M.D. (Montréal)

Attaché de recherche
Qin Shi, B.Sc. (Chine)

Professeurs émérites
Claude Bertrand
Hervé Blanchard
Jean-Paul Cholette
Jules Hardy
Louis Conrad Pelletier

Département de médecine

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-759
Téléphone : 514-343-5931
Télécopieur : 514-343-7089

Le Département assure la formation optimale de médecins spécialistes et de scientifiques, contribue à l'éducation d'étudiants d'autres départements, instituts et facultés et maintient la compétence des professionnels de la santé. Il assume ainsi ses responsabilités pour que des soins de qualité soient donnés à la population.

La recherche effectuée au Département vise le progrès des connaissances dans les sciences cliniques et fondamentales et leur application aux problèmes de santé, et favorise le développement et l'évaluation de méthodes nouvelles pour la prévention et le traitement des maladies. La recherche individuelle et la recherche interdisciplinaire sont encouragées de plein droit.

Le soutien des professeurs au fonctionnement de l'institution et leur présence sur la scène nationale et internationale dans tous les aspects de la vie universitaire complètent la mission du Département.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire
Denis Roy, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires
Yves Berthiaume, M.D., M.Sc. (Sherbrooke)
Richard Bertrand , Ph.D. (Montréal)
Daniel Bichet, M.D. (Besançon), M.Sc. (Montréal)
Gilbert Blaise, M.D. (Belgique)
Edward (Ted) Bradley, Ph.D. (Case Western Reserve)
Paul Brazeau, Ph.D. (Sherbrooke)
Roger F. Butterworth, Ph.D. (Londres)
Jean-Louis Chiasson, M.D. (Laval)
Pierre D'Amour, M.D. (Montréal)
Guy J.T. Delespesse, M.D. (Bruxelles)
Pierre Duquette, M.D. (Montréal)
Pierrette Gaudreau, Ph.D. (Sherbrooke)
André Gougoux, M.D., M.Sc. (Montréal)
Jolanta Gutkowska, M.Sc. (Varsovie), Ph.D. (Montréal)
Jean-Pierre Hallé, M.D. (Montréal)
Pavel Hamet, M.D. (Charles), Ph.D. (McGill)
André Lacroix, M.D. (Montréal)
Daniel Lajeunesse, Ph.D. (Montréal)
Daniel Lamarre, Ph.D. (Sherbrooke)
Jacques Le Lorier, M.D. (Mexico), Ph.D. (Minnesota)
Jean-Luc Malo, M.D. (Montréal)
Denis Marleau, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Johanne Martel-Pelletier, Ph.D. (Montréal)
Anne-Marie Mes-Masson, Ph.D. (McGill)
Walid Mourad B.Sc. (UQAM), M.Sc.et Ph.D. (Laval)
Stanley Nattel, M.D. (McGill)
Jean-Pierre Pelletier, M.D. (Montréal)
Claude Perreault, M.D. (Montréal)
Pierre Poitras, M.D. (Laval)
Gilles Pomier-Layrargues, M.D. (Montpellier)
Serge Quérin, M.D. (Montréal)
Eugenio Rasio, M.D., Ph.D. (Belgique)
Yves Raymond, Ph.D. (McGill)
Guy Rouleau, M.D. (Ottawa) Ph.D. (Massachusetts)
Jean-L. Rouleau, M.D. (Ottawa)
Denis-Claude Roy, M.D. (Montréal)
Marie Sarfati, M.D. (Bruxelles), Ph.D. (Manitoba)
Sauvageau Guy, M.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Colombie Britannique)
Jean-Luc Sénécal, M.D. (Montréal)
Omar Serri, M.D. (France), Ph.D. (Montréal)
Mario Talajic, M.D. (Ottawa)
Jean-Claude Tardif , M.D. (Montréal)
Johanne Tremblay, Ph.D. (Montréal)
Jean-Pierre Villeneuve, M.D., M.Sc. (Montréal)
Patrick Vinay, M.D., Ph.D. (Montréal)
Bernard Willems, M.D. (Louvain)

Professeurs titulaires de clinique
Raymond Beaulieu, M.D. (Montréal), M.Sc. (Oregon)
Hugues Beauregard, M.D. (Montréal)
Michel Boivin, M.D. (Montréal)
Martial Bourassa, M.D. (Laval)
André Cartier, M.D. (Montréal)
Ronald Comtois, M.D. (Montréal)
Raymond Dandavino, M.D. (Montréal)
Jean Davignon, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Richard Leclaire, M.D. (Montréal)
Réginald Nadeau, M.D. (Montréal)
André Pasternac, M.D., M.Sc. (Toulouse)
Jean-Victor Patenaude, M.D. (Montréal)
Giles Raymond, M.D. (Montréal)
Paolo Renzi, M.D. (Montréal)
Jean-Marc Saint-Hilaire, M.D. (Laval)
François Sestier, M.D. (Nancy), Ph.D. (McGill)
Jeanne Teitelbaum, M.D. (Montréal)
Pierre Théroux, M.D. (Montréal)
Maurice Verdy, M.D. (Montréal)

Chercheurs titulaires
Joseph Ayoub, M.D. (Alexandrie)
Pangala V. Bhat, Ph.D. (Mysore)
John S.D. Chan, Ph.D. (Manitoba)
Alan Deng, B. Sc. (Yunnan, Chine), Ph.D. (Michigan)
Christian Deschepper, Docteur en médecine (Bruxelles)
Louis-Gilles Durand, Ing. et B.Sc.A., Ph.D. (Montréal)
Yves Langelier, Ph.D. (Sherbrooke)
Claude Lazure, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Sherbrooke)
Puttaswamy Manjunath, Ph.D. (Karnataka, Inde)
Yahye Merhi, M. Sc. (UQÀM), Ph.D. (Laval)
Serguei Orlov, Ph.D., D.Sc. (Moscou)
Dindial Ramotar, M.Sc. (Concordia), Ph.D. (McGill)
Timothy L. Reudelhuber, Ph.D. (Texas)
David Roy, L.Ph. (Rome), D.Th. (Münster)
Malur R. Sairam, Ph.D. (Bangalore)
Nabil G. Seidah, Ph.D. (Georgetown)
Ashok Srivastava , M. Sc. (Lucknow), Ph.D. (Kanpur)
Marie Trudel, D.Sc. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
André Veillette, M.D. (Laval)
Jianping Wu, Ph.D. (Manitoba)
Muhammad Zafarullah, M. Sc. (Islamabad), D. Sc. (Bruxelles)

Professeurs agrégés
Raphaël Bélanger, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Alain Bonnardeaux, M.D. (Montréal)
Andrée Boucher, M.D. (Montréal)
Ramon Brugada-Terradellas (Espagne)
Jocelyn Dupuis, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Jean Éthier, M.D. (Montréal)
Jean-Paul Ferron, M.D. (Montréal)

Daniel Gaudet, M.D., Ph.D. (Laval)
Richard Gauthier, M.D., M.Sc. (Montréal)
Jean-Gilles Guimond, M.D. (Sherbrooke)
Marie-Josée Hébert, M.D. (Montréal)
Marcel Julien, M.D. (Montréal)
Jeannine Kassis, M.D. (Montréal)
Marie-Jeanne Kergoat, M.D. (Sherbrooke)
Guy Lalonde, M.D. (Montréal)
Martine Leblanc, M.D. (Montréal)
Catherine Lemière, Doctorat en médecine (Aix-Marseille II), M.Sc. (Montréal)
François Madore, M.D. (Montréal), M.Sc. (Harvard)
Christine Maugard, M.D., Ph.D. (France)
Michael Sean Phillips, Ph. D. (Toronto)
Vincent Pichette, M.D. (Montréal)
Vincent Poitout, M.D. (Paris)
Alain Rivard, M.D. (Montréal)
Mark Samuels, Ph.D. (Massachusetts)
Jean-François Tanguay, M.D. (Montréal)
Michael White, M.D. (Laval)

Professeurs agrégés de clinique
Robert Amyot, M.D. (Montréal)
Jacques Baillargeon, M.D. (Laval)
Arsène Basmadjian, M.D. (Montréal)
Alain Beaupré, M.D. (Montréal)
Robert Bélanger, M.D. (Montréal)
Sylvain Bélisle, M.D. (Montréal)
Claude Blondin, M.D. (Montréal)
Dan Boghen, M.D. (Montréal)
Philippe Bolduc, M.D. (Montréal), Ph.D. (Londres)
Raoul Bonan, M.D. (Paris)
Anne Boucher, M.D. (Sherbrooke)
Jean-Marie Boutin, M.D. (Sherbrooke), Ph.D. (McGill)
Joseph Braidy, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Jean-Hugues Brossard, M.D. (Montréal)
Lambert Busque, M.D. (Montréal)
Louise Charron, M.D. (Sherbrooke)
Richard Clermont, M.D. (Montréal)
Patrick D'Amico, M.D. (Montréal)
Alain Desjardins, M.D. (Montréal)
Jean Gino Diodati, M.D. (Montréal)
Annie Dore, M.D. (Sherbrooke)
Serge Doucet, M.D. (Montréal)
Marc Dubuc, M.D. (Montréal)
Anique Ducharme, M.D. M.Sc. (Montréal)
Michel Émond, M.D. (Montréal)
Pierre Falardeau, M.D., M.Sc. (Sherbrooke)
Daphna Fenyves, M.D. (McMaster)
Hélène Fournier, M.D. (Montréal)
Michel Gagnon, M.D. (Montréal)
Roger Marie Gagnon, M.D. (Montréal)
Claude Girard, M.D. (Montréal)
Boulos Haraoui, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Gilles Jobin, M.D. (Montréal)
Martin Juneau, M.Ps. (Montréal), M.D. (Sherbrooke)
Catherine Kissel, M.D. (Bordeaux)
Sylvy Lachance, M.D. (Sherbrooke)
Raymond Lahaie, M.D. (Sherbrooke)
Jules C.C. Lam-Yuk-Tseung, M.D. (McGill)
François Larivière, M.D. (Montréal)
Judith Latour, M.D. (Sherbrooke)
Philippe Lavoie-L'Allier, M.D. (Sherbrooke)
Louise-Hélène Lebrun, M.D. (Montréal)
Monique Lefebvre-D'Amour, M.D. (Montréal)
Michel Lemoyne, M.D. (Sherbrooke)
Jacques Malo, M.D. (Montréal)
Luc Marchand, M.D. (Montréal)
Hélène Masson, M.D. (Montréal)
Pierre Mayer, M.D. (Montréal)
Lise-Andrée Mercier, M.D. (Montréal)
Jean-Pierre Moquin, M.D. (Montréal)
Martin Morissette, M.D. (Laval)
Diem-Quyen Nguyen, M.D. (Montréal)
Denis Ouimet, M.D. (Sherbrooke)
Michel Panisset, M.D. (Montréal)
Jean Paradis, M.D. (Montréal)
Louise Passerini, M.D. (Montréal)
Jean-L. Perrault, M.D. (Montréal)
Jean-Marie Peyronnard, M.D. (Lyon)
Robert E. Primeau, M.D. (Montréal)
Normand Racine, M.D. (Montréal)
François Reeves, M.D. (Montréal)
Evelyne Rey, M.D. (Montréal)
André Roussin, M.D. (Montréal)
Jean Roy, M.D. (Laval)
Louise Roy, M.D. (Montréal)
Louis-Georges Sainte-Marie, M.D. (Montréal)
Erik Schampaert, M.D. (Montréal)
Yoanna Skrobik, M.D. (Montréal)
Bernard Thibault, M.D. (Montréal)
Claude Thuot, M.D. (Montréal)
Louise Yelle, M.D. (Montréal)

Chercheurs agrégés
Bruce G. Allen, Ph.D. (British Columbia)
Marc Bilodeau, M.D. (Laval)
Denyse Gautrin, M.Sc. (Londres), Ph.D. (McGill)
Ryszard Grygorczyk, M.Sc., Ph.D. (Pologne)
Marek Jankowski, M.Sc. (Varsovie), Doctorat ès sciences (Inst. Nat. d'Hygiène, Varsovie)
Edouard Kouassi, M. Sc., Ph.D. (Montréal)
Labrecque Nathalie, Ph. D. (Montréal)
Guy Leclerc, M.D. (Montréal)
Karim Maghni, M. Sc.(Paris VII), Doctorat d'état (Montpellier), Ph.D. (Sherbrooke)
Éric Milot, B. Sc (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
Suhayla Mukaddam-Daher, Ph.D. (American U. of Beirut)
Martine Raymond, Ph.D. (McGill)
Pascal Reboul, M.Sc., Ph.D. (Lyon, France)
Geneviève Renier, M.D. (Belgique), Ph.D. (Montréal)
Anand Sahai, M.Sc.,M.D. (Montréal)
Manuela Santos, B. Sc. (Sofia), M. Sc. (Porto), Ph.D.(Utrech)
Gaétan Thibault, Ph.D. (Montréal)
Rhian Merry Touyz, M.B., B.Ch., Ph.D. (Witwatersrand)
Jean Vacher, Doctorat d'État ès sciences (Paris VII)
Zhiguo Wang, M.Sc. (Zhongsham), Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints
Danuta Balicki, M.D. (Montréal)
Patrick Cossette, M.D., Ph.D. (Montréal)
Paul Khairy, M.D. (McGill), Ph.D. (Montréal)
Sylvain Lanthier, M.D. (Montréal)
Réjean Lapointe, Ph.D. (Laval)
Christine Maugard, M.D., Ph.D. (France)
Alexandre Prat, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Claude Sauvé, M.D. (Montréal)
Naglaa Shoukry, B.Sc.(Egypte), M.Sc. (McGill), Ph.D. (McGill)
Cara Tannenbaum, M.D. (McGill)

Professeurs adjoints de clinique
Martin Albert, M.D. (Montréal)
Stefania Argentin, M.D., Ph.D. (McGill)
Mahla Aris-Jilwan, M.D. (Angers)
Pierre Aslanian, M.D. (Montréal)
Guy Aumais, M.D. (Montréal)
Jean-Pierre Ayoub, B.Sc. (Montréal), M.D. (McGill)
Rani Azar, M.D. (American Univ. of Beirut)
François Beaudet, M.D. (Montréal)
Julie Beaudet, M.D. (Montréal)
André Beaudoin, M.D. (Montréal)
Marc Beaudoin, M.D. (Montréal)
Nicole Beaudoin, M.D. (Montréal)
Yanick Beaulieu, M.D. (McGill)
Catherine Beauregard, M.D. (McGill)
Daniel Bélanger, M.D. (Montréal)
Karl Bélanger, M.D. (Montréal)
Patrick Bellemare, M.D. (Montréal)
Antranick Benohanian, M.B., Ch.B. (Alexandrie)
Céline Bergeron, B.Sc .(UQÀM), M. Sc. (Montréal) M.D. (Laval)
Yves Bergeron, M.D. (Montréal)
Francis Bernard, M.D. (Montréal)

Edmond-Jean Bernard, M.D. (Montréal)
Claude Bernier, M.D. (Sherbrooke)
Steven Bernstein, M.D. (McGill)
Michel Bertrand, M.D. (Montréal)
Luc Bilodeau, M.D. (Laval)
Guy Biron, M.D. (Montréal)
Bernard Bissonnette, M.D. (Montréal)
Louis Blair, M.D. (Montréal)
Martin Blaquière, M.D. (Montréal) M.Sc. (Laval)
Christian Bocti, M.D. (Montréal)
Jean Boileau, M.D. (Montréal)
Redouane Bouali, Diplôme et doctorat de médecine (Université d'Alger)
Lucie Boucher, M.D. (Laval)
Mickael Bouin, Cert. de maîtrise (Rouen), Dipl. d'ét. app. (Paris VII), Dipl. d'État de docteur en médecine (Caen)
Isabelle Bourdeau, M.D. (Montréal)
Dominique Bourrelle, M.D. (Montréal)
Denis Burelle, M.D. (Sherbrooke)
Jean-François Cailhier M.D. (Montréal)
Héloïse Cardinal, M.D. (Sherbrooke)
André Caron, M.D. (Montréal)
Daniel Caron, M.D. (Montréal)
Pierre Cartier, M.D., M.Sc. (Montréal)
Yves Caussignac, M.D. (Montréal)
Isabelle Chagnon, M.D. (Montréal)
Danielle Charpentier, M.D. (Montréal)
Suzanne Chartier, M.D. (Montréal)
Marc Chassé, M.D. (Ottawa)
Annick Chatillon, M.D. (Ottawa)
Céline Chayer, M.D. (Montréal)
Denis Choquette, M.D. (Montréal)
Sylvain Chouinard, M.D. (Montréal)
Sandra Cohen, M.D. (Sherbrooke)
Isabelle Coiteux, B.Sc. (UQÀM), M.D. (Montréal)
Christian Constance, M.D. (Montréal)
Benoit Côté, M.D. (Montréal)
Maryse Courteau, M.D. (Montréal)
Benoit Coutu, M.D. (Montréal)
Jehane H. Dagher, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
Nicole Daneault, M.D. (Montréal)
Pierre De Guise, M.D. (Montréal)
Benoît Deligne, Docteur en médecine, chirurgie et accouchements (Université catholique de Louvain)
Éric Deslandres, M.D. (Montréal)
Razvan Diaconescu, B. Sc. (Ottawa)
Maria Di Lorenzo, M.D. (McGill)
Manuel Dominguez, M.D. (Séville)
Michel Doucet, M.D., C.M. (McGill)
Marc-Jacques Dubois, M.D. (Montréal), B.Sc. (Sherbrooke)
Mario Dugas, M.D. (Montréal)
Annick Dupras, M.D. (Sherbrooke)
André Durocher, M.D. (Montréal)
Louis-Philippe Durocher, M.D. (Montréal)
Josée Fafard, M.D. (McGill)
Claire Faucher, M.D. (Paris VI)
Marc Favreau, M.D.(McGill)
Marc Filiatrault, M.D. (Montréal)
Josée Filion, M.D. (Montréal)
Douglas Fish, M.D. (Montréal)
Jean Fleury, M.D. (Montréal)
Florescu Marie, M.D. (Sherbrooke)
Louise Fortin, M.D. (Montréal)
Luc Fortin, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Daniel Froment, M.D. (Montréal)
Funaro Deana, M.D. (Montréal)
Michel Gascon, M.D. (Montréal)
Guylaine Gaudet, M.D. (Montréal)
André J.G. Gervais, M.D. (McGill)
George Ghattas, M.D. (Montréal)
Marc Giasson, M.D. (Montréal)
J.-Marc Girard, M.D. (Montréal)
Catherine Girardin, M.D. (Montréal)
Caroline Girouard, M.D. (Montréal)
François Gobeil, M.D. (Sherbrooke)
Gilbert Gosselin, M.D. (McGill)
Jacques Gratton, M.D. (Montréal)
Geneviève Grégoire, M.D. (Montréal)
Jean Grégoire, M.D. (Montréal)
Tamara Grodzicky, M.D. (Montréal)
Anne-Marie Grothe, M.D. (Montréal)
Peter Guerra, M.D. (McGill)
Ziad Hassoun, M.D. (Belgique)
Josée Hébert, M.D. (Montréal)
Maggy Hélou, M.D. (Beyrouth)
Marc Houde, M.D. (Montréal)
Sylvie Houde, M.D. (Sherbrooke)
Ibrahim Reda, M.D. (Montréal)
Jean-François Rita, M.D. (Bruxelles)
Alphonse Jeanneret-Grosjean, M.D. (Lausanne)
France Joyal, M.D., M.Sc. (Montréal)
Michel Joyal, M.D. (Sherbrooke)
Nadine Kadri, M.D. (McGill), M.Sc. (Laval)
Thomas Kiss, M.D. (Suisse)
André Kokis, M.D. (Montréal)
Manon Labrecque, M.D. (Montréal)
Raymonde Labrecque, M.D. (Montréal)
Pierre Lacombe, M.D. (Montréal)
Martine Lafleur, M. Sc., M.D. (Montréal)
Chantal Lafond, M.D. (Montréal)
Colin Lagrenade-Verdant, M.D. (Montréal)
Céline Lamarre, M.D. (Laval)
Maxime Lamarre-Cliche, M.D. (Montréal)
Martin Lamontagne, M.D. (Laval
Jacques Laplante, M.D. (Montréal)
Pierre Laplante, M.D., M.Sc. (Montréal)
Yves Lapointe, M.D. (Montréal)
Pierre Laramée, M.D. (Montréal)
Brian Laufer, M.D. (Montréal)
Annick Lavoie, M.D. (Montréal)
Hélène Lavoie, M.D. (Montréal)
Réal Lebeau, M.D. (Montréal)
Raymond Leduc, M.D. (Montréal)
Gabriel-Charles Léger, M.D. (McGill)
Jacques LeMay, M.D. (Montréal)
Robert Lemay, M.D. (Montréal)
Bernard Lemieux, M.D. (Montréal)
François Lemire, M.D. (Laval)
Bernard Lespérance, M.D. (Montréal)
Élaine Letendre, Ph.D. (McGill), M.D. (Montréal)
François Letendre, M.D. (Montréal)
Michel Léveillé, M.D. (Montréal)
Renée Lévesque, B. Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
Hélène Lord, M.D. (Montréal)
Michèle Mahone, M.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
Laurent Macle, M.D. (Sherbrooke)
Anne-Marie Mansour, M.Sc., M.D. (Montréal)
Samer Mansour, M.D. (Liban)
François Marcotte, M.D. (Montréal)
Pierre Marsolais, M.D. (Montréal)
Fadi Massoud, M.D. (Montréal)
Nadim Matar, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Jean-Pierre Mathieu, M.D. (Montréal)
Lise-Andrée Mercier, M.D. (Montréal)
Hortensia Mircescu, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
Marie-Josée Miron, M.D., M.Sc. (Montréal)
Luigina Mollica, M.Sc., M.D. (Montréal)
Marie-Josée Monette, M.D. (Montréal)
Claude Morin, M.D. (Montréal)
François Nepveu, M.D. (Montréal)
Dang Khoa Nguyen, M.D. (Montréal)
Doan-Trang Nguyen, M.D. (Montréal)
Anil Nigam, M.D. (Ottawa), M.Sc. (Montréal)
Anne-Marie Nutini, M.D. (Paris)
Harold J. Olney, M.D. (McGill)
Eileen O'Meara, M.D. B.Sc., M.D. (Montréal)
Donald Palisaitis, M.D. (Sherbrooke)
Benoit Panzini, M.D. (Sherbrooke)
Michel R. Pâquet, M.Sc., M.D. (Sherbrooke), Ph.D. (Toronto)

Louis Paradis, M.D. (Montréal)
Guy Pelletier, M.D. (McGill)
Michel Pelletier, M.D. (Montréal)
Pierre Plante, M.D. (Montréal)
Charles D. Poirier, M.D. (Ottawa)
Vu-Hung Quan, M.D. (Sherbrooke)
Farouk Radwan, M.D. (Laval), Ph.D. (Sherbrooke)
Denis Raymond, M.D. (Sherbrooke)
Jean-Pierre Raynauld, M.D. (Montréal)
Edith Renoult, M.D. (Nantes)
Éric Rich, M.D. (Montréal)
Philippe Rico, M.D. (McGill)
Stéphane Rinfret, M.D. (Montréal), M.Sc. (Harvard)
Alain Robillard, M.D. (Montréal)
Danielle Robitaille, M.D. (Sherbrooke)
Andrée Ross-Chouinard, M.D. (Montréal)
Josée-Anne Roy, M.D. (Montréal)
Louis E. Roy, M.D. (Montréal)
Sidney Sabbah, M.D. (Montréal)
Gilles Saint-Louis, M.D. (Montréal)
Jean Saint-Louis, M.D. (McGill)
Monique Saint-Martin, M.D. (Montréal)
Daniel Savard, M.D. (Montréal)
Pierre-Louis Schiller, M.D. (Valencia, Espagne)
Lynn Sénécal, M.D. (Montréal)
Sirdar Emmanuel, M.D. (Montréal)
Valérie Soland, M.D. (Sherbrooke)
Denis Soulières, M.D., M.Sc. (Laval)
Vicky Soulière, M.D. (Sherbrooke)
Pierre Tessier, M.D., M.Sc. (Montréal)
Axel Tosikyan, M.D. (McGill)
Jacques Tremblay, M.D. (Montréal)
Stephan Troyanov, M.D. (Montréal)
Roger Vadeboncoeur, M.D. (Laval)
Sophie Vallette-Kasic, M.D., Ph.D. (France)
Paul Van Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
Bertrand Veilleux, M.D. (Montréal)
Catherine Vincent , M.D. (Montréal)
Florence Weber , M.D. (Montréal)
Xiaoduan Weng, M.D. (Chine), Ph.D. (France)
Renaud Whittom, M.D. (Laval)
Robert Wistaff, M.D. (Montréal)
Anna Yiannopoulos, M.D. (McGill)
Michel Zummer, M.Sc. (Queen's), M.D. (Laval)

Chercheurs adjoints
Nathalie Arbour, B. Sc. (McGill), Ph.D. (UQAM)
Ghayath Baroudi, M.Sc. (Liban), M.Sc. et Ph.D. (Laval)
Emmanuelle Brochiero, M.Sc., Ph.D., (France)
Euridice Carmona, M.Sc., Ph.D. (Brésil)
Michel Cayouette, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (Laval)
Frédéric Charron, B.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Lise Coderre, Ph.D. (Montréal)
Jean-François Côté, B.Sc.(Montréal), M.Sc. (UQÀM)
Ph.D. (McGill)
Vibhuti Davé, Ph.D. (Bombay)
Marie-Pierre Dubé, B.Sc. et Ph.D. (McGill)
Hassan Fahmi, M.Sc., Ph.D. (Paris)
Jean-Philippe Gratton, M.Sc., Ph.D. (Sherbrooke)
Sophie Gratton, Ph.D. (McGill)
Zaher S. Hanna, M.Sc. (Brock), Ph.D. (Ottawa)
Alan Stewart Hazell, M.Sc. (London), Ph.D. (McGill)
Marko Horb, Ph.D. (New York)
David Hipfner, B.Sc., Ph.D. (Ontario)
Maria Kmita, B.Sc., M.Sc., Ph.D (France)
Robert Lalonde, Ph.D. (Montréal)
Paola Lanfranchi, M.D. (Italie), M.Sc. (Montréal)
Julie Lavoie, M. Sc., Ph.D. (Montréal)
Hongyn Luo, M.D. (Chine), M.Sc. et Ph.D. (Montréal)
Andrew Makrigiannis, Ph.D. (Nova Scotia)
Jean Mathieu, M.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
Zdenka Pausova, M.D. (J.E. Purkine)
Éric Racine, B. Sc. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)
François Robert, B.Sc., Ph.D. (Sherbrooke)
Isabelle Royal, B.Sc., Ph.D. (Montréal)
Jadranka Spahija, B.SC. M.Sc. (McGill)
Ginette Tardif, B.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Toronto)
Shao-Ling Zhang, M.D. (Chine), Ph.D. (Montréal)
Claudia Zwingmann, Ph.D. (République Fédérale d'Allemagne)

Chargés d'enseignement de clinique
Stéphane Ahern, M.D. (Montréal)
André Bachand, M.D. (Montréal)
Caroline Beaule, M.D. (Laval)
Bruno Benzaquen, M.D. (McGill)
Michel Berjat, M.D. (Paris)
Sandra Bernardin, M.D. (Montréal)
Gilles Bernier, M.D. (Montréal)
Jeannine Bernier-Buzzanga, M.D. (Laval)
Carole Bertrand, M.D. (Montréal)
Lyne Bérubé, M.D. (Montréal)
Normand Blais, M.D. (Sherbrooke)
Chantal Bolduc, M.D. (Montréal)
Thérèse Botez-Marquard, B.Sc. et M. Sc. (Laval)
Lucie Boucher, M.D. (Laval)
Donald Breton, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
Marco Charneux, M.D. (Montréal)
Thierry Charron, M.D. (Sherbrooke)
Yves Choquet, M.D. (Montréal)
Sylvie Chouinard, M.D. (Montréal), M.Sc. (Laval)
Barbara Désir, M.D. (Montréal)
Michèle Dessureault, M.D. (Laval)
Razvan Diaconescu, B.Sc. (Ottawa)
Ariel Horacio Diaz, M.D. (Argentine), M.Sc. (Montréal)
Barbara Duda, M.D. (Montréal)
Denis Duranleau, M.D. (Sherbrooke)
Gidej Durivage, M.D. (Montréal)
Geneviève Fortier-Riberdy, M.D. (Montréal)
Christine Fournier, M.D. (Sherbrooke)
Marc Frenette, M.D. (Montréal)
Dominique Friedmann, M.D. (Montréal)
Betty Gabay, M.D. et B.Sc. (Montréal)
André Gagnon, M.D. (Montréal)
Michel A. Gagnon, D.M.V. (Montréal), M.D. (Laval)
Pascale Garneau, M.D. (Sherbrooke)
Guy Goudreau, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Gilles Goulet, M.D. (Sherbrooke)
Jean-Richard Goulet, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
David Grunbaum, M.D. (Israël)
Charles Guité, M.D. (Sherbrooke)
Muriel Haziza, M.D. (Montréal)
Julie Heroux, M.D.. (Montréal)
Roger Huot, M.D. (Montréal)
Bruno Imbeault, M.D. (Montréal)
Marcel Jodoin, M.D. (Montréal)
Éric Kerkerian, M.D. (Montréal)
Jean-René Lachance, M.D. (Laval)
Alexandra Laforest-Rénald, M.D. (Laval)
Nadine Lahoud, M.D. (Saint-Joseph), M.B.A. (McGill)
Dalila Laïb-Barama, M. Sc. (France), M.D. (Algérie)
Richard Lambert, M.D. (Montréal)
André Lapierre, M.D. (Montréal)
Jacques Lapointe, M.D. (Montréal)
Benoît Laramée, M.D. (Montréal)
Michel Laurier, M.D. (Montréal)
David Laverdière, M.D. (Montréal)
Michel (André) Laverdière, M.D. (Montréal)
Bernard E. Leduc, M.D. (Montréal)
Martin Légaré, M.D. (Laval)
Sophie Ligier, M.D. (McGill)
Elizabeth Ling, M.D. (Laval)
Jean-François Lizé, M.D., B.Sc. (Montréal)
Catherine Maari, M.D. (McGill)
Bernard Malo, M.D. (Montréal)
Isabelle Marcil, M.D. (Montréal)
François Marquis, M.D. (Montréal)
Geneviève Mathieu, M.D. (Montréal)
Gilles Michaud, M.D. (Montréal)
Nicole Michon, M.D. (Montréal)
Francine Morin, M.D. (McGill)

Nathalie Neveu, M.D. (McGill)
Ngoc Bich Thuy Nguyen, M.D. (Montréal)
Tuong-Phong Nguyen, M.D. (McGill)
Simon Nigen, M.D. (Montréal)
Louise Numainville, M.D. (Montréal)
Michèle Ohayon, M.D. (Montréal)
Gilles Ouellet, M.D. (Laval)
Sarto Paquin, M.D. (Montréal)
Simon Parenteau, M.D. (Montréal)
Roxanne Pichette, M.D. (Montréal)
Claude Poirier, M.D. (Sherbrooke)
Marc Poliquin, M.D. (McGill)
Marie Richard, M.D. (Montréal)
Louis-Charles Rioux, M.D. (Montréal)
Louise Rouleau , B. Sc. (Laval), M.D. (Sherbrooke)
Julie Rousseau, M.D. (Montréal)
André Roy, M.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
Anne Saint-Pierre, M.D. (Montréal)
Patrizia Santagata, B.Sc, M.D. (Montréal)
Elena Spacek, M.D. (Sherbrooke)
Erika Stumpf. M.D. (Montréal), B.Sc. (McGill). M.Sc. (B.C.)
Màrcio Lerch Stürmer, M.D. (Brésil)
Ibrahim Sultanem, M.D. (Syrie)
Jean-François Tremblay, M.D. (Montréal)
Jean-François Tremblay, M.D. (McGill)
Jean-Luc Tremblay, M.D. (Montréal)
Germain Trempe, M.D. (Montréal)
Yves Troyanov, M.D. (Laval)
Ngoc-Uyen Truong, M.D. (Laval)
Nicole Van Rossum, M.D. (Sherbrooke)
Philippe Voglimacci, M.D. (Montréal)
Zeina Yared, M.D. (Montréal), B.Sc. (McGill)

Attachés de recherche
Thierry Alquier, Ph.D. (Toulouse, France)
Séverine Boillée, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (Paris XII)
Pierre Chagnon, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
André Dagenais, B.Sc., Ph.D. (Montréal)
Martin Duenwald, Ph.D. (République Fédérale d'Allemagne)
Dragan Jovanovic, M.D., M.Sc. (Yougoslavie)
Stéphane Lefrançois, B.Sc. et Ph.D. (McGill)
Eric Rheaume B.Sc., Ph.D. (Laval)
Isabelle Rouleau, Ph.D. (Montréal)
Estelle Schmitt, Ph.D. (Montréal)
Woong-Kyung Suh, B.Sc., M.Sc. (Corée), Ph.D. (Toronto)
Christine Vande Velde, B.Sc et Ph.D. (Manitoba)

Responsables de formation clinique
Thérèse Botez-Marquard, M.Sc. (Montréal)
Jocelyne Matte, M.D. (Montréal)

Professeurs associés
Diane Brisson, B.Sc. (Laval). M.Sc. (UQAC)
Catherine Laprise, B.Sc. (UQAC), M.Sc., Ph.D. (Laval)
Rosaire Mongrain, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Martha Santuré, B.Sc., M.Sc. (Laval)
Dario Trojan, M.D. (Connecticut), M.Sc. (McGill)
Essebag Vidal, M.Sc., M.D., Ph.D. (McGill)

Professeurs émérites
Lucien Campeau
Serge Carrière
Alcide Chapdelaine
Michel Chrétien
Roger Gariépy
Jacques Genest
Otto Kuchel
André-Roch Lecours
Jean Mathieu
De Guise Vaillancourt

Département de médecine familiale

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-711
Téléphone : 514-343-6497
Télécopieur : 514-343-2258
www.medfam.umontreal.ca

Le Département de médecine familiale de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal a pour mission de contribuer à l'amélioration de la santé de la population du Québec et de l'ensemble de la communauté internationale, par ses activités cliniques, de recherche et d'enseignement dans le champ de la médecine familiale et des soins de première ligne. Le Département de médecine familiale offre un programme de résidence en médecine familiale d'une durée minimale de deux ans ainsi que des programmes de formation additionnelle d'un an dans les secteurs de la médecine d'urgence, de la gériatrie, et des soins palliatifs. Il offre aussi un programme de cinq ans en médecine d'urgence spécialisée.

En recherche: le Département de médecine familiale a développé une expertise dans les domaines de la communication médecin/patient, de l'évaluation des services de santé et de la diffusion des connaissances dans les pratiques et dans le domaine des problèmes de santé en milieu urbain.

Personnel enseignant

Directeur et professeur agrégé de clinique
François Lehmann, M.D. (McGill)

Professeurs titulaires
Marie-Dominique Beaulieu, M.D. (Montréal), M.Sc. (Laval)
Raymond Lalande, M.D., M.A. (Montréal)
Bernard Millette, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)

Professeurs agrégés
André Bourque, M.D. (Ottawa)
Julie Bruneau, M.D. (Montréal)
Marquis Fortin, M.D. (Sherbrooke)
Paule Lebel, M.D., M.Sc. (Montréal)
Marie-Thérèse Lussier, M.D., M.Sc. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique
Suzanne Brissette, M.D., M.Sc., Montréal
Nathalie Champoux, M.D. (Montréal)
Raoul Daoust, M.D. Montréal
Michel Garner, M.D. (Montréal)
Fabienne Grou, M.D. (Montréal)
Roger Ladouceur, M.D., M.Sc. (Montréal)
Isabel Rodrigues, M.D. (Montréal), M.P.H. (Johns Hopkins)

Professeur adjoint
Serge Daneault, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (UQÀM)

Professeurs adjoints de clinique
Pierre Alarie, M.D. (Montréal)
Luce Amyot, M.D. (Montréal)
Louise Authier, M.D. (Montréal)
Caroline Béïque, M.D. (McGill)
Nathalie Blouin, M.D. (Montréal)
Christian Bourdy, M.D. (Montréal)
Raymond-Michel Brabant, M.D. (Montréal)
Marco, Charneux M.D. (Montréal)
Jean Marc, Chauny M.D. (Montréal)
François Collette, M.D. (Montréal)
Lise Cusson, M.D. (Montréal)
Michelle Dallaire, M.D. (Sherbrooke)
Pierre Desaulniers, M.D. (Laval)
Steven Di Tommaso, M.D. (McGill)
Renée Dugas, M.D. (Montréal)
Réjean Duplain, M.D. (Montréal)
Eva Földes, M.D. (Semmelweis)
Carl Fournier, M.D. (Montréal)
François Goulet, M.D. (Montréal), M.A. (Laval)
Magued Ishak, M.D. (Montréal)
Martin Labelle, M.D. (Montréal)
Paul-André Lachance, M.D. (McGill)
Julie Lajeunesse, M.D. (Montréal)
Yvette Lajeunesse, M.D. (Montréal)

Yves Lambert, M.D. (Montréal)
Michel Lapierre, M.D. (Sherbrooke)
Suzanne Laurin, M.D. (Montréal)
Suzanne Leclerc, M.D. (Laval)
François Lemieux, M.D. (Laval)
Johanne Magnan, M.D. (Montréal)
Robert Marchand, M.D. (Ottawa)
Bernard Mathieu, M.D. (Montréal)
Jean-François Mathieu, M.D., M.Sc. (Montréal)
Marie-Françoise Mégie, M.D. (Haïti)
Daniel Murphy, M.D. (McGill)
Éric Notebaert, M.D. (Montréal)
Jean Pelletier, M.D. (Laval)
Ernest Prégent, M.D. (Montréal)
Michel Racine, M.D. (Laval)
Jean Rodrigue, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Diane Roger-Achim, M.D. (Sherbrooke)
Gilbert Sanche, M.D. (Montréal)
Benoit Trottier, M.D. (Montréal)
Alain Vadeboncoeur, M.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Alexandre Ackaoui, M.Sc.A., M.D. (Montréal)
François Allison, M.D. (Laval)
Yasmina Ammara, M.D. (Montréal)
Christian Assaf, M.D. (Montréal)
Tony Assouline, M.D. (Grenoble, France)
Louise Aubertin, M.A. (UQÀM)
Marie-Claude Audétat, OPQ
Marie Authier, M.Sc. (UQÀM), Ph.D. (Montréal)
Patricia Ayoub, M.D. (Sherbrooke)
Elizabeth Azuelos, M.D. (Montréal)
Carmen Baltazar, M.D. (Montréal)
Jean Guy Baril, M.D. (Montréal)
Réal Barrette, M.D. (Montréal)
Jocelyn Barriault, M.D. (Montréal)
Yolande Bary Charles, M.D. (France)
Allan Barsauskas, M.D. (Ottawa)
Yvon Beauchamp, M.D. (Montréal)
Catherine Beaudoin, M.D. (Montréal)
Véronique Beaudry, M.D. (Montréal)
Thierry Bégin, M.D. (Laval)
Normand Béland, M.D. (Montréal)
Patricia Bell, M.D. (Montréal)
Luc Belleau, M.D. (Montréal)
Marc Belley, M.D. (Montréal)
Anne Bhéreur, M.D. (Montréal)
Anthony Bergeron, M.D. (Montréal)
Renée Berthiaume, M.D. (Montréal)
Sylvie Berthiaume, M.D. (Montréal)
François Bertrand, M.D. (McGill)
Sadok Besrour, Diplôme de Docteur (Lyon)
Sylvain Bianki, M.D. (Montréal)
Madeleine Biron Sutto, M.D. (Montréal)
Josée Boissonneault, M.D. (Montréal)
Julie Boivin, M.D. (Sherbrooke)
Sylvie Bouchard, M.D. (Montréal)
Anne Louise Boucher, M.D. (Laval)
Pierre Boucher, M.D. (Montréal)
Guy Boudreau, M.D. (Montréal)
Karine Bouillon, M.D. (Montréal)
Jeanne Bouïsset, M.D. (Montréal)
Danielle Boulay, M.D. (Montréal)
Marc Boulet, M.D. (Montréal)
Sylvie Boulianne, M.D. (Montréal)
Michel Bourbeau, M.D. (Montréal)
Annie Bouthillier, M.D. (Montréal)
Michel-Claude Bracka, M.D. (Montréal)
Martin Brizard, M.D. (Montréal)
Brui Nathalie, M.D. (Montréal)
Anne Bruneau, M.D. (Laval)
Nathalie Caire Fon, M.D. (Montréal)
Luc Carmel, M.D. (Montréal)
Guy Chamberland, M.D. (Laval)
Martin Champagne, M.D. (Montréal)
Louis Charbonneau M.D. (McGill)
Hélène Chénard, M.D. (Montréal)
Martin Chénier, M.D. (Montréal)
Jean Philippe Chouinard, M.D. (Montréal)
Christian Clavel, M.D. (Montréal)
Linda Cloutier, M.D. (Laval)
Chantal Cordeau, M.D. (Montréal)
Nathalie Cormier, M.D. (Montréal)
Louise Corneille, M.D. (Montréal)
Andréanne Côté, M.D. (Montréal)
Louis Coutu, M.D. (Laval)
Dominique Couture, M.D. (Montréal)
Josée Couture, M.D. (Montréal)
Christian Croteau, M.D. (Montréal)
Céline Crowe, M.D. (Montréal)
Jean Paul Czitrom, M.D. (Montréal)
Chady Dagher, M.D. (Beyrouth)
Éric Dagher, M.D. (Montréal)
Josiane D'Amico, M.D. (Montréal)
Josée D'Astous, M.D. (Montréal)
Geneviève Dechêne, M.D. (Laval)
Céline Delorme, M.D. (Laval)
Anne De Médicis, M.D. (Montréal)
Annie Demers, M.D. (Montréal)
Daniel Demers, M.D. (Montréal)
Yves Demers, M.D. (Laval)
Alexandra De Pokomandy, M.D. (McGill)
François Desbiens, M.D. (Laval)
Jean-Luc Desmarais, M.D. (Montréal)
Marie Desmarais, M.D. (Montréal)
Lise Desormeaux, M.D. (Montréal)
Chantale Desrochers, M.D. (Montréal)
Line Desrosiers, M.D. (Montréal)
Pauline Desrosiers, M.D. (Montréal)
Lucie Dessureault, M.D. (Montréal)
Dominique Dion, M.D. (Montréal)
Janique Dion, M.D. (Laval)
Ly Huong Doan, M.D. (Montréal)
David Dubois, M.D. (Laval)
Pascale Dubois, M.D. (Sherbrooke)
Manon Duchesne, M.D. (Montréal)
François Duguay, M.D. (Montréal)
Jean Daniel Duhaime, M.D. (Montréal)
Mario Dumas, B.Sc. (Montréal)
Serge Dumont, M.D. (Montréal)
Magdalena Duniewicz, M.D. (Montréal)
David Dunn, M.D. (McGill)
Julie Dupont, M.D. (Laval)
Serge Dupont M.D. (Montréal)
Michèle Dussault, M.D. (Montréal)
Christian Duval, M.D. (Montréal)
Carmen Fernandez Llamazares, M.D. (Ottawa)
Patricia Ferri, M.D. (Montréal)
Marie-Chantal Forget, M.D. (Montréal)
Ginette Fortier, M.D. (Montréal)
Denise Fréchette, M.D. (Montréal)
France Galarneau, M.D. (Laval)
Sophie Galarneau, M.D. (Sherbrooke)
Julie Gagnon, M.D. (Montréal)
Félix Xavier Garneau, M.D. (Montréal)
Claire Gaudreault, M.D. (Sherbrooke)
Nathalie Gauvin, M.D. (Laval)
Daniel Gélinas, M.D. (Laval)
Raymond Gendreau, M.D. (Montréal)
Stéphane Gendron, M.D. (Montréal)
Chantal Gervais, M.D. (Montréal)
Yves Gervais, M.D. (Montréal)
Marc Ghannoum, M.D. (McGill)
Pascale Gingras, M.D. (Laval)
Jean-François Girard, M.D. (Montréal)
François Pierre Gladu, M.D. (Montréal)
Francis Gossard, M.D., Ph.D. (Montréal)
Isabelle Gosselin, M.D. (Sherbrooke)
Alain Goudreau, M.D. (Montréal)

Julie Grégoire, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
Catherine Guertin, M.D. (Laval)
Sylvianne Guitard, M.D. (Montréal)
Daphné Handanos, M.D. (Montréal)
Samuel Harper, M.D. (Montréal)
Mark Hazeltine, M.D. (Montréal)
Banafcheh Hejazi, M.D. (Montréal)
Dinh Le Thao Hoang, M.D. (Sherbrooke)
Roger Hobden, M.D. (Montréal)
Patrick Houle, M.D. (Sherbrooke)
Vérilibe Huard, M.D. (Montréal)
Eveline Hudon, M.D. (Montréal)
Denis Huot, M.D. (Laval)
Valérie Hurteloup, M.D. (Montréal)
Nathalie Ifergan, M.D. (Montréal)
André Jacob, M.D. (Laval)
Paul Jacquemin, M.D. (Université catholique de Louvain)
Lyne Jodoin, M.D. (Montréal)
Emmanuelle Jourdenais, M.D. (Laval)
Marie-Suzanne Joyal, M.D., M.Sc. (Montréal)
Isabelle Julien, M.D. (Laval)
Philippe Karazivan, M.D. (Montréal)
Leyla Korany, M.D. (Montréal)
Elisabeth Kounde-Tognidé, Doctorat en médecine (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
Daniel L'Abbé, M.D. (Montréal)
Janel Labbé, M.D. (Sherbrooke)
Michèle Alexandra Labrecque, M.D. (Montréal)
Yves Lachance, M.D. (Laval)
Daniel Lafond, M.D. (Montréal)
Michel Lafond, M.D. (Sherbrooke)
Jacques Lafortune, M.D. (Montréal)
Suzanne Lalonde, M.D. (Montréal)
Viateur Lalonde, M.D. (Montréal)
Angèle Lamarre, M.D. (Montréal)
Manon Lamoureux, M.D. (Montréal)
Isabelle Langlois, M.D. (Montréal)
Éric Laperrière Nguyen, M.D. (McGill)
Lucie Laplante, M.D. (Laval)
Luc Lapointe, M.D. (Montréal)
Lyne Laurendeau, M.D. (Montréal)
Jean-Pierre Laurens, M.D. (Sherbrooke)
Pierre Lauzon, M.D. (Montréal)
Yannick Lavoie, M.D. (Sherbrooke)
Suzanne Lebel, M.D. (Montréal)
Danielle Leblanc, M.D. (Laval)
Marie-Claude Leblanc, M.D. (Montréal)
Julie Leclerc, M.D. (Laval)
Claude Leduc, M.D. (Montréal)
Jean Sébastien Leduc, M.D. (Montréal)
Marie Claude Lefebvre, M.D. (Montréal)
Christiane Lepage, M.D. (Laval)
Thuy Linh Le Quoc, M.D. (Sherbrooke)
Sylvie Lespérance, M.D. (Montréal)
Marie Eve Léveillé, M.D. (Laval)
Marie Sophie McNeil, M.D. (Montréal)
Dominique Mandeville, M.D. (Montréal)
Ingrid Marchand, M.D. (Montréal)
Michel Massé, M.D. (Montréal)
Rose Marie Mécarbané, M.D. (Montréal)
Lyne Ménard, M.D. (Montréal)
Bohdan Mereniuk, M.D. (Montréal)
Alexandre Messier, M.D. (Montréal)
Julie Michaud, M.D. (Laval)
Martine Montigny, M.D. (Louvain), M.Sc. (Montréal)
Isabelle Montplaisir, M.D. (Laval)
Michèle Moreau, M.D. (Montréal)
Claudette Moriconi, M.D. (Montréal)
Patricia Murphy, M.D. (Montréal)
Nancy Nadeau, M.D. (McGill)
Diem Hong Nguyen, M.D. (Montréal)
Thituong Nguyen Nguyen, M.D. (Montréal)
Thi Khanh Van Nguyen-Ong, M.D. (Montréal
John O'Driscoll, M.D. (Queen's)
Huguette Ohayon-Gabbay, M.D. (Paris-Sud)
Gérard Orlup, M.D. (McGill)
Geneviève Ostiguy, M.D. (Montréal)
Jacques Ouellet, M.D. (Montréal)
Alain Papineau, M.D. (Montréal)
Nadine Paquet, M.D. (McGill)
Claudie Paquette, M.Sc.(UQÀM), M.D. (Montréal)
Manon Paquette, M.D. (Montréal)
Marie Eve Parent, M.D. (Laval)
Pierre Pascual, M.D. (Montpellier, France)
Marie-France Pelland, M.D. (Montréal)
Alain Pelletier, M.D. (Montréal)
Bruno Pelletier, M.D. (Montréal)
Micheline Pelletier, M.D. (Montréal)
Caroline Perreault, M.D. (Sherbrooke)
Térésa Pétraglia, M.D. (Montréal)
Jean Claude Philibert, M.D. (Montréal)
Lyne Picard, M.D. (Sherbrooke)
Annie Piché, M.D. (Montréal)
Claude Piette, M.D. (Montréal)
Dominique Pilon, M.D. (Montréal)
Michel Plante, M.A., Ph.D. (UQÀM)
Anne Marie Poitevin, M.D. (Laval)
Sabrina Polletta, M.D. (Montréal)
Laila Popescu, M.D. (Roumanie)
Samiha Poudrier, M.D. (Laval)
Martine Pronovost, M.D. (Laval)
Manon Proulx, M.D. (Montréal)
Daniel Racine, M.D. (Montréal)
Thérèse Racine Venne, M.D. B.Sc., M.Sc. (Montréal)
Claude Rajotte, M.D. (Montréal)
Marie-Claude Raymond, M.D. (Montréal)
Mario Raymond, M.D. (Sherbrooke)
Martine Raymond, M.D. (Montréal)
Alain Renaud, M.D. (Laval)
Sammy-Ant. Renda, M.D. (Montréal)
Claude Rivard, M.D. (Montréal)
Jean Rivest, M.D. (Montréal)
Diane Robert, M.D. (Laval)
Michelle M. Robert, M.D. (Laval)
Isabelle Robitaille, M.D. (Laval)
Stéphane Roulier, M.D. (Montréal)
Marie Andrée Roy, M.D. (Sherbrooke)
Lucie Sarrazin-Vincelette, M.D. (Montréal)
Claude Saucier, M.D. (Montréal)
Yolaine Sauvageau, M.D. (Laval)
Rachel Savage, M.D. (Montréal)
Josée Savoie, M.D. (Montréal)
Line Savoie, M.D. (Sherbrooke)
François Scarborough, M.D. (Laval)
Feryal Sharabyani, M.D. (Montréal)
John Sikiniotis, M.D. (Sherbrooke)
Luc Simoncelli, M.D. (Montréal)
Dany Sirois, M.D. (Laval)
Alain St-Arnaud, M.D. (Laval)
Michael Stumpf, M.D. (Montréal)
Annie Talbot, M.D. (Montréal)
Isabelle Tardif, M.D. (Montréal)
Dominique Tessier, M.D. (Montréal)
Maurice Thibault, M.D. (Montréal)
Sébastien Thibault, M.D. (Montréal)
Geneviève Tondreau, M.D. (Montréal)
François Tremblay, M.D. (Montréal)
Dominique Trempe, M.D. (Montréal)
Alain Turcotte, M.D. (Montréal)
Muoy Ung, M.D. (Montréal)
Olga Valdivia, M.D. (Montréal)
Maxime Valois, M.D. (Sherbrooke)
Stéphane Vanier, M.D. (Montréal)
Mariette Varvarikos, M.D. (Montréal)
Diane Villeneuve, M.D. (Montréal)
Jean-Pierre Villeneuve, M.D. (Montréal)
Martin Vincent, M.D. (Montréal)

Responsables de formation clinique
David Barbeau, M.D. (Sherbrooke)
Pierre Bastien, M.D. (Montréal)
Alicia Bedkowska, M.D. (Académie de médecine de Cracovie)
Yvan Bernier, M.D. (Laval)
Richard Boisvert, M.D. (Montréal)
Wilfrid Boisvert, M.D. (Montréal)
Karine Boucher, M.D. (Montréal)
Jean Bougard, M.D. (Montréal)
Nicole Bricault, B.Sc. (Montréal)
Gaétan Brouillard, M.D. (Montréal)
Julie Carrier, M.D., B.Sc. (Laval)
Nicolas Chan Wai Ling, M.D. (McGill)
Marc-André Charron, M.D. (Sherbrooke)
Alex Chatelier, M.D. (Montréal)
Annie Cloutier, M.D. (Montréal)
Marie Ève Désilets, M.D. (Montréal)
Serge Dufresne, M.Sc. (UQÀM), M.D. (Montréal)
Daniel Émond, M.D. (Montréal)
Raymonde Fortin, B.Sc. (Ottawa), B.Sc. (Montréal)
Jacques Fournier, M.D. (Montréal)
Guy Frenette, M.D. (Laval)
Louise Gagnon, M.D. (Montréal)
Neil Gaul, M.D. (Montréal)
Maroussia Groleau, M.D. (Montréal)
Le Uyen Anh Hoang, M.D. (Montréal)
Geneviève Jacob, M.D. (McGill)
Isabelle Jolicoeur, M.D. (Sherbrooke)
Guy Lauzon, M.D. (Sherbrooke)
Renée-Marthe Leblanc, M.D. (Montréal)
Francine Léger, M.D. (Montréal)
Guylaine Lemay, M.D. (Montréal)
David Lesage, M.D. (Montréal)
Marthe Lessard, M.D. (Laval)
Lise Lussier, M.A. (UQÀM)
Marie Claude Matte, M.D. (Montréal)
Caroline Noory, M.D. (Sherbrooke)
Michel Paquin, M.D. (Laval)
Yves Parent, M.D. (Montréal)
Paul Pelletier, M.D. (Montréal)
Yves Piché, M.D. (Montréal)
Charles Pless, M.D. (Montréal)
Louis Prud'homme, M.D. (Montréal)
Mylène Quévillon, M.D. (Sherbrooke)
Christyne Ricard, M.D. (Montréal)
Fanny Sutto, B.Sc., M.D. (Montréal)
Geneviève Talbot, M.D. (Sherbrooke)
Sabine Trahan, M.D. (Montréal)
Louise Trépanier, M.D. (Montréal)
Amélie Trudel Brun, M.D. (Laval)
Suzie Vermette, M.D. (Montréal)

Professeur associé
Hassan Soubhi, M.D. (Montréal)

Département de médecine sociale et préventive

Pavillon 1420 Mont-Royal
Bureau 3118
Téléphone : 514-343-6139
Télécopieur : 514-343-5645
www.mdsocp.umontreal.ca

Le Département de médecine sociale et préventive a été créé en 1965. Son mandat est d'atteindre et de maintenir un niveau d'excellence en enseignement et en recherche dans les domaines de l'épidémiologie, de la biostatistique, de la santé publique, de la prévention des maladies et de la promotion de la santé. De façon plus spécifique, le Département de médecine sociale et préventive forme des professionnels de la santé publique capables de concevoir, d'élaborer et d'implanter des stratégies d'intervention visant à promouvoir la santé des populations et à prévenir les maladies et d'évaluer l'efficacité de ces interventions. Il contribue au développement des connaissances et à la formation des chercheurs sur la santé des populations, ses déterminants et sur l'efficacité des interventions. Il est impliqué dans la formation médicale afin que les étudiants en médecine soient exposés aux approches propres à la santé publique. Il maintient des liens étroits avec des milieux de pratique au Québec, au Canada et au niveau international, ce qui permet d'établir des échanges d'expertise et de ressources et de contribuer à la constitution de leadership en santé publique.

Personnel enseignant

Directrice et professeure agrégée
Marie-France Raynault, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)

Professeurs titulaires
Jean-Marc Brodeur, D.D.S., Ph.D. (Montréal)
Clément Dassa, M.A. (Montréal), M.Sc. (McGill), Ph.D. (Toronto)
Pierre Fournier, M.D. (Nice), M.Sc. (Montréal)
Lise Gauvin, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Lise Goulet, M.D. (Laval), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Slim Haddad, M.D. (Tunis), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Lyon)
Jean Lambert, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Michigan)
Brigitte Maheux, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), Ph.D. (Michigan)
O'Loughlin, Jennifer, M.Sc., Ph.D. (McGill)
Louise Potvin, M.A. (Concordia), Ph.D. (Montréal)
Michèle Rivard, M.Sc. (Montréal), D.Sc. (Harvard)
Louise Séguin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Californie)
Jack Siemiatycki, M.Sc., Ph.D. (McGill)
Maria Victoria Zunzunegui, M.Sc., Ph.D. (California)

Professeurs agrégés
Christine Colin, M.D. (Nice), M.Sc. (Montréal)
Côté, Sylvana, M.Ps. (Laval)., Ph.D. (Montréal)
Mark Daniel, M.Sc. (Manitoba), Ph.D. (Colombie-Britannique)
Debbie Ehrmann-Feldman, M.Sc., Ph.D. – appartenance secondaire
Béatrice Godard, M.Sc. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)
Paule Lebel, M.D., M.Sc. (Montréal), CSPQ, FRCP – appartenance secondaire
François Madore, M.D. (Montréal), Ph.D. (Harvard), FRCP – appartenance secondaire
Vinh-Kim Nguyen, M.D. (Montréal), M.Sc., Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints
Katherine Frohlich, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Marie Hatem, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Bryn Williams-Jones, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Colombie-Britannique)

Professeurs agrégés de clinique
Alexandre Dumont, M.D., Ph.D. (Paris VI) – appartenance secondaire
Louise Fournier, M.Sc. (UQAM), Ph.D. (Montréal)
Louis Jacques, M.D. (Sherbrooke), M.O.H. (Harvard), C.S.P.Q., F.R.C.P.
Richard Lessard, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), M.A. (Michigan)

Professeurs titulaires de clinique
Céline Mercier, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Louis-Pasteur)
Julio C. Soto, M.D., M.Sc. (Cayetano Heredia), Ph.D. (Montréal)

Chercheure agrégée
Denyse Gautrin, M.Sc. (Londres), Ph.D. (McGill) – appartenance secondaire

Professeurs adjoints de clinique
Robert Allard, M.D., M.Sc. (McGill)
Marie-Josée Aubin, M.D. (McGill), M.Sc. (Montréal), M.Sc. (London) – appartenance secondaire
Mike Bénigéri, D.D.S. (Paris VII), M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Angèle Bilodeau, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Ingeborg Blancquaert, M.D. (Belgique), Ph.D. (McGill)
Paul Brassard, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Sylvie Cardin, M.Sc., Ph.D. (McGill)
Nicole Damestoy, M.D. (McGill), M.Sc. (Montréal)
Véronique Déry, M.D., M.Sc. (Sherbrooke)
Louis Drouin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Harvard)
Aline Émond, M.Sc. (Montréal)
Andrée Gilbert, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Johanne Laguë, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Marie-Claire Laurendeau, M.Sc., Ph.D. (UQÀM)
Jean-Frédéric Lévesque, M.D., M.Sc., Ph.D., C.S.P.Q., F.R.C.P. (Montréal)
Nour, Karen, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
Alain Poirier, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal), en congé
Selim Rashed, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal) – appartenance secondaire
Paul Rivest, M.D., M.Sc. (Montréal)
Yves Robert, M.D. M.Sc. (Montréal)), en congé

Yvonne Robitaille, M.A. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Denis Roy, M.D. (Laval), M.P.H. (California), M.Sc. (McGill)
Élise Roy, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Thérèse Saint-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M.Sc. (McMaster), Ph.D. (Montréal), FRCP – appartenance secondaire
Marc Steben, M.D., D.É.S.S. (Montréal)
Susan Stock, M.D., M.Sc. (McMaster)
Louise Valiquette, M.D., M.Sc. (Montréal)

Chercheurs adjoints
Nicole F. Bernier, M.Sc. (Concordia), Ph.D. (Montréal)
Marie-Pierre Dubé, Ph.D. (McGill)
Isabel Fortier, M.Sc. (UQÀM), Ph.D. (Laval)
Yan Kestens, M.Sc., Ph.D. (Laval)
Karen Leffondré, M.Sc. (Rennes), Ph.D. (Paris-Sud)
Valéry Ridde, M.Sc., Ph.D. (Laval)

Chargés d'enseignement de clinique
Nathalie Auger, M.D. (Colombie-Britannique), M.Sc. (McGill), F.R.C.P.
Robert Bastien, M.A., Ph.D. (Montréal)
Alex Battaglini, M.Sc. (Montréal))
Nicole Beaudet, M.Sc. (Montréal)
Lucie Bédard, M.Sc. (San Diego), M.P.H. (California)
Robert Choinière, M.Sc. (Montréal)
Irma Clapperton, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Pierre Côté, M.D. (Laval)
Suzanne DeBlois, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Marthe Deschênes, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Michèle Dupont, M.D., M.Sc. (Montréal), Cert. 2e cycle, santé comm. (Laval)
Céline Farley, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Stockholm)
Nicole Hébert-Croteau, M.D., Ph.D. (Montréal), M.Sc. (California)
Marie Julien, M.A., Ph.D. (UQÀM)
France Labrèche, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Ginette Lafontaine, M.Sc. (Montréal)
Mireille Lajoie, M.D. (Sherbrooke)
Gilles Lambert, M.D. (Laval)
Marie-José Legault, M.D. (Montréal)
Paul Le Guerrier, M.D. (Montréal)
Doïna Malaï, M.D. (Roumanie), M.Sc. (Montréal)
Lyne Mongeau, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Carole Morrissette, M.D. (Montréal)
Sandra Palmieri, M.D. (Montréal)
Nicole Perreault, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Pierre A. Pilon, M.D. (Montréal)
Blandine Piquet-Gauthier, M.D. (Lyon I), M.Sc. (Montréal)
Léo-Roch Poirier, M.Sc. (Montréal)
Julie Poissant, Ph.D. (UQÀM)
Sylvie Provost, M.D., M.Sc. (Montréal)
Nadine Sicard, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal), C.S.P.Q., F.R.C.P.
Michèle Tremblay, M.D., M.Sc. (Montréal), C.S.P.Q., F.R.C.P.
Michèle Tremblay, M.D. (Laval)
Sylvie Venne, M.D., M.Sc. (Montréal)

Professeurs associés
Christophe Bedos, D.M.D. (Paris), M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Michel Camus, M.Sc., Ph.D. (McGill) – appartenance secondaire
Norman Frohlich, M.Sc. (Rutgers), Ph.D. (Princeton)
Jeannie Haggerty, M.Sc., Ph.D. (McGill)
Joe Oppenheimer, Ph.D. (Maryland)
Joanne Otis, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Ozdemir, Vural, M.D., M.Sc., Ph.D. (Toronto)
Fred Paccaud, M.D. (Lausanne)
Gilles Paradis, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Marie-Élise Parent, M.Sc. (Toronto), Ph.D. (Montréal)
Michel Rossignol, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (McGill)
Marie-Claude Rousseau, M.Sc., Ph.D. (McGill)

Professeurs émérites
Georges Desrosiers
Milos Jenicek
Raynald Pineault

Département de microbiologie et immunologie

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau P-615
Téléphone : 514-343-6275
Télécopieur : 514-343-5701
www.microim.umontreal.ca

Le Département offre l'ensemble de la formation en microbiologie (bactériologie, mycologie, parasitologie et virologie) et en immunologie à l'Université de Montréal. Cet enseignement théorique et pratique s'adresse aux étudiants en sciences biologiques et, plus particulièrement, à ceux qui aspirent à une carrière en microbiologie et en immunologie. Il s'adresse également, à l'intérieur de cours spécialisés, à tous les étudiants en sciences de la santé. Le corps professoral est composé, entre autres, de chercheurs fondamentalistes et de médecins cliniciens enseignants.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire
Pierre Belhumeur, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Professeurs titulaires
Fernando Alvarez, diplôme de Médecine (Buenos Aires)
Pierre Auger, M.D., M.Sc. (Montréal)
Jean Barbeau, Ph.D. (Laval)
Éric Cohen, Ph.D. (Montréal)
François Coutlée, M.D. (Montréal)
Louis De Repentigny, M.D., M.Sc. (Montréal)
Marc Drolet, Ph.D. (Montréal)
Patrick Hallenbeck, Ph.D. (Berkeley, California)
Françoise Le Deist, M.D. (Paris VII), Ph.D. (Paris VI)
Guy Lemay, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Serge Montplaisir, M.D., M.Sc. (Montréal)
Richard Morisset, M.D., M.Sc. (Montréal)
Michel Roger, M.D., Ph.D. (Montréal)
Rafick-Pierre Sekaly, M.Sc. (Montréal), D.Sc. (Lausanne)

Professeurs titulaires de clinique
Anne-Marie Bourgault, M.D. (Sherbrooke)
Christiane Gaudreau, M.D. (Montréal)
François Lamothe, M.D., M.Sc. (Montréal)
Michel Laverdière, M.D., M.Sc. (Montréal)
Emil Toma, Docteur en médecine (Bucarest)
Jean Vincelette, M.D., M.Sc. (Montréal)

Chercheurs titulaires
Paul Jolicoeur, M.D., Ph.D. (Laval)
Yves Langelier, Ph.D. (Sherbrooke)
Tarik Möröy, Ph.D. (Allemagne)

Professeurs agrégés
Sophie Laberge, M.D. (Laval)
Hugo Soudeyns, Ph.D. (McGill)
George Szatmari, Ph.D. (McGill)
Jacques Thibodeau, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Laval)
Cécile Tremblay, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique
Paul Bayardelle, M.D. (Strasbourg)
Claire Béliveau, M.D. (Montréal)
Jocelyn Delorme, M.D. (Montréal)
Elie Haddad, M.D. (Paris)
Louise Labrecque, M.D. (Montréal), Ph.D. (London)
Céline Laferrière, M.D. (Laval)
Claude Lemieux, M.D. (Montréal)
Denis Phaneuf, M.D., M.Sc. (Montréal)
Michel Poisson, M.D. (Montréal)
Madeleine Ravaoarinoro, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
Jean Robert, M.D., M.Sc. (Montréal)
Danielle Rouleau, M.D., M.Sc. (Montréal)
Pierre Saint-Antoine, M.D. (Montréal)
Karl Weiss, M.D., M.Sc. (Montréal)

Chercheurs agrégés
Ali Ahmad, D.M.V., M.Sc. agriculture (Faisalabad), Ph.D. (Cornell)
Carolina Alfieri, Ph.D. (Montréal)
Elliot Drobetsky, Ph.D. (York)

Professeure adjointe
France Daigle, Ph.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
Guy Albert, M.D. (Montréal)
Anne-Marie Demers, M.D. (Montréal)
Yves Girouard, M.D. (Montréal)
Annie-Claude Labbé, M.D. (Sherbrooke)
Pierre-Jean Laflamme, M.D. (Montréal)
Brigitte Malette, Ph.D. (Montréal)
Richard Marchand, M.D. (Montréal)
Claudine Matte, Ph.D. (Laval)
Grégoire Noël, M.D. (Mexico), M.Sc. (Montréal)
Gilbert Pichette, M.D. (Montréal)
Louise Poirier, M.D. (McGill)
Johanne Poudrier, Ph.D. (Montréal)
Fabien Rallu, Ph.D. (Pierre-et-Marie Curie, Paris VI)
Céline Rousseau, M.D. (Laval)
Lise-Anne St-Jean, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints
Petronela Ancuta, Ph.D. (Paris-Sud, Paris XI)
Abdellah Belmaaza, Ph.D. (Montréal)
Elias El Haddad, Ph.D. (McGill)
Idriss Djilali-Saiah, Ph.D. (Paris-Sud, Paris XI)
Martin Guimond, Ph.D. (Montréal)
Sylvie Lesage, Ph.D. (McGill)

Chargés d'enseignement de clinique
Cybèle Bergeron, M.D. (Montréal)
Claude Fortin, M.D. (Montréal)
Monique Goyette, M.D. (Montréal)
Benoit Thivierge, M.D. (Montréal)
Carlos Vega-Jacome, M.D. (U. Nationale de la Colombie), M.Sc. (Montréal)

Professeurs associés
Fabien Agenes, Ph.D. (Paris VI)
Sadjia Bekal, Ph.D. (Dijon)
Roland Brousseau, Ph.D. (Massachussets)
Luchino Cohen, (Paris-Sud, Paris XI)
Diane Fournier, Ph.D. (UQ à Québec)
Lyne Gagnon, Ph.D. (Sherbrooke)
Anne Gatignol, Ph.D. (Toulouse)
Serge Guiot, Doctorat en sciences de l'environnement (Fondation universitaire Luxembourgeoise)
Georg Hollander, M.D. (Suisse)
Bernard Massie, Ph.D. (Montréal)
Luke Masson, B.Sc. (Waterloo), Ph.D. (McGill)
Andrew Mouland, Ph.D. (McGill)
Alaka Mullick, Ph.D. (Illinois)

Professeurs émérites
José Menezes
Sorin Sonea
Fernand Turgeon

Département de nutrition

Pavillon Liliane-de-Stewart
Bureau 1204
Téléphone : 514-343-6398
Télécopieur : 514-343-7395
www.mdnut.umontreal.ca

Le Département de nutrition est le seul au Canada qui soit relié à une Faculté de médecine, ce qui lui confère un mandat fortement axé sur la santé. Créé en 1942, sous le nom d'Institut de diététique et de nutrition, il est, depuis avril 1974, constitué en département qui a pour but de former des spécialistes de la nutrition, envisagée comme discipline scientifique et comme profession de la santé. C'est un département de sciences de base et, de ce fait, il assume la responsabilité de l'enseignement et de la recherche en nutrition à la Faculté de médecine et à l'Université. C'est aussi une école professionnelle de diététique, et à ce titre, il dispense un programme complet de 1er cycle, un programme de maîtrise professionnelle en plus d'une maîtrise recherche, un doctorat en nutrition et des activités d'enseignement continu.

Personnel enseignant

Directrice et professeure titulaire
Marielle Ledoux, Ph.D. (McGill)

Professeurs titulaires
Hélène Delisle, Maîtrise en droit (Grenoble), M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)
Christine Des Rosiers, Ph.D. (Laval)
Jean-Marie Ékoé, Ph.D. (Suisse)
Guylaine Ferland, Ph.D. (Montréal)
Dominique Garrel, M.D. (Lyon)
Victor Gavino, M.Sc. (Minnesota), Ph.D. (Ohio)
Parviz Ghadirian, M.Sc. (Nebraska), Ph.D. (Londres)
Émile Levy, Ph.D. (Jérusalem)
Marc Prentki, Doctorat en sciences (Genève)
Olivier Receveur, M.Sc., Ph.D (Berkeley-Californie)
Irène Strychar, M.Ed. (Ottawa), Ed.D. (B.C.)

Professeures agrégées
Marie Marquis, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (UQÀM)
Bryna Shatenstein, B.Sc. (McGill), M.Sc., Ph.D (Montréal)

Chercheure agrégée
Jane Aimée Montgomery, Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints
Guylaine Bouchard, Ph.D. (Montréal)
Rémi Rabasa-Lhoret, Ph.D. (Montpellier)

Professeur adjoint de clinique
Robert Dufour, M.D. (Montréal)

Chercheures adjointes
May Faraj, Ph.D. (McGill)
Stéphanie Fulton, Ph.D. (Concordia)

Responsables de formation clinique
Christina Blais, M.Sc. (Davis, California)
Manon Bureau, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (HÉC, Montréal)
Marguerite Desaulniers, M.Sc. (Laval)
Danielle Lepage, M.Sc. (Montréal)
France Nolin, M.Sc. (McGill)
Édith Painchaud, M.Sc. (Montréal)
Micheline Poliquin, M.Sc. (Montréal)
Louise Saint-Denis, M.Sc. (Montréal)
Annie Vallières, B.Sc. (Laval)

Professeurs associés
Antony Karelis, Ph.D. (Montréal)
Marie-Claude Paquette, Ph.D. (Cornell)

Professeures émérites
Monique Daigneault
Estelle Mongeau

Département d'obstétrique-gynécologie

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
3175, ch. de la Côte-Sainte-Catherine
4e étage, bloc 8, Bureau 4829
Téléphone : 514-345-7708
Télécopieur : 514-345-4648

Le Département universitaire a été créé par une décision du conseil de l'Université de Montréal en décembre 1963 par la fusion du Département d'obstétrique avec le service de gynécologie du Département de chirurgie. La mission du Département est de promouvoir la santé des femmes par la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies reliées au système reproducteur et à la grossesse. Depuis sa création, le Département s'est particulièrement signalé par la qualité de ses programmes d'enseignement aux divers cycles, de surspécialité et de formation continue, l'innovation pédagogique et un rôle prépondérant dans le domaine de la reproduction au niveau

national. Ses activités de recherche s'effectuent en collaboration avec plusieurs départements de l'Université de Montréal ainsi qu'avec des partenaires nationaux et internationaux.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire
William Fraser, M.D. (Dalhousie), M.Sc. (Calgary)

Professeurs titulaires
Serge Bélisle, M.D. (Montréal)
Gilles Bleau, Ph.D. (Montréal)
Marc Boucher, M.D. (Montréal)
Pierre Drouin, M.D. (Ottawa)
Diane Michèle Provencher, M.D. (Montréal)
Jean St-Louis, Ph.D. (Sherbrooke)

Professeurs titulaires de clinique
Pierre Fugère, M.D. (Montréal)
Robert Gauthier, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés
François Maurice Audibert, M.D. (Paris)
Michèle Brochu, M.D. (Laval)
Marie-Josée Dupuis, M.D. (Montréal)
Bernard Lambert, M.D. (Montréal)
Line Leduc, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique
Joanne Benoit, M.D. (Montréal)
François Bissonnette, M.D. (Montréal)
Alexandre Dumont, M.D. (Paris)
Diane Francoeur, M.D. (Laval)
Philippe Gauthier, M.D. (Montréal)
Linda Hudon, M.D. (Montréal)
Julien Lord, M.D. (Laval)
André Masse, M.D. (Montréal)
Bertrand Michon, M.D. (Montréal)
Lucie Morin, M.D. (Sherbrooke)

Chercheur agrégé
François Dubé, Ph.D. (Montréal)

Professeures adjointes
Marie-Josée Bédard, M.D. (McGill)
Marie-Hélène Mayrand, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
Guylaine Asselin, M.D. (Montréal)
Louis Beaumont, M.D. (Montréal)
Jacques Bourque, M.D. (Montréal)
Christine Cadrin, M.D. (Laval)
Johanne Dubé, LL.B. (Sherbrooke), M.D. (Montréal)
Suzy Gascon, M.D. (Montréal)
Louis R. Granger, M.D. (Montréal)
Jacques Kadoch, M.D. (Montréal)
Daniel Landry, M.D. (Montréal)
Louise Lapensée, M.D. (Laval)
Marie-Claude Lemieux, M.D. (McGill)
Pierre Miron, M.D. (Sherbrooke)
Stéphane Ouellet, M.D. (Montréal)
Robert Pichet, M.D. (Montréal)
Chantal Rivard, M.D. (Montréal)
Geneviève Roy, M.D. (Montréal)
Robert Sabbah, M.D. (Montréal)
Philippe G. Sauthier, M.D. (Montréal)
Marie-Soleil Wagner, M.D. (Montréal)
Michel Welt, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints
Zoha Kibar, M.Sc. (Beyrouth), Ph.D. (McGill)
André Tremblay, B.Sc. (UQÀM), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Sherbrooke)
Luo Zhong-Cheng, M.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique
François Beaudoin, M.D. (Montréal)
Martine Bernard, M.D. (Sherbrooke)
René Chemaly, M.D. (Beyrouth)
Jocelyne Desjardins, M.D. (Montréal)
Anne Di Zazzo, M.D. (Montréal)
Louise Duperron, M.D. (Montréal)
Sonia Gagnon, M.D. (Montréal)
Julie Guimond, M.D. (Montréal)
Carolyne Johnson, M.D. (Montréal)
Yves Korcaz, Doctorat en médecine (Grenoble), M.Sc. (Montréal)
Annick Larochelle, M.D. (Montréal)
Nathalie Leroux, M.D. (Montréal)
Omer Poulin, B.Pharm. (Montréal), M.D. (Louvain), M.A. (UQÀM)
Andrée Sansregret, M.D. (Montréal)

Professeurs associés
Emmanuel Bujold, M.D. (Montréal)
Julie Lafond, B.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)

Département d'ophtalmologie

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-700
Téléphone : 514-343-7094
Télécopieur : 514-343-5790
www.ophtalmo.umontreal.ca

La mission du Département d'ophtalmologie est essentiellement une mission d'excellence en enseignement, en recherche et en distribution de soins ultraspécialisés.

Le Département offre un enseignement de la plus haute qualité. Cet enseignement s'adresse aux étudiants du programme de médecine, du programme de résidence en ophtalmologie et de celui des autres spécialités, notamment médecine familiale, neurologie, plastie. Il assure également la formation en surspécialité (*fellowship*) et en études graduées et postgraduées. De plus, le Département organise diverses activités de formation continue à l'intention de son corps professoral, des médecins spécialistes, des médecins omnipraticiens et du personnel paramédical.

Le Département d'ophtalmologie favorise aussi la recherche clinique et fondamentale et stimule l'esprit de recherche chez les étudiants et les professeurs. Il exerce également un rôle important dans l'évaluation des technologies nouvelles.

Le Département entend, tout en assurant son propre rayonnement, offrir à la population des soins de la plus haute qualité.

Personnel enseignant

Directrice et professeure titulaire
Hélène Boisjoly, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Johns Hopkins University)

Professeurs titulaires
Pierre Labelle, M.D. (Montréal)
Leonard Levin, M.D. (Harvard), Ph.D. (Harvard)

Professeurs agrégés
Isabelle Brunette, M.D. (Montréal)
Adriana Di Polo. Ph.D. (Californie)
Christine Corriveau, M.D. (Montréal)
Mark Lesk, M.D. (McGill), M.Sc. (Weizmann Institute of Science)

Professeurs agrégés de clinique
Alfred Assalian, M.D. (Montréal)
Marie-Carole Boucher, M.D. (Montréal)
François Codère, M.D. (Sherbrooke)
Isabelle Hardy, M.D. (Montréal)
Jean-Louis Jacob, M.D. (Montréal)
Nicole Robillard, M.D. (Montréal)
Paul Thompson, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
Jean-Daniel Arbour, M.D. (Montréal)
Marie-Josée Aubin, M.D. (McGill), M.Sc. (University College, London)
Marie-Lyne Bélair, M.D. (Montréal)
Patrick Boulos, M.D. (Montréal)
Pierre Brais, M.D. (Montréal)
Line Chevrette, M.D. (Montréal)
Louis A. Corriveau, M.D. (Montréal)
Jean André De Groot, M.D. (Montréal)
Jean Duperré, M.D. (Laval)
Nicole Fallaha, M.D. (Sherbrooke)
Michael Flanders, M.D. (McGill)
Éric Fortin, M.D. (Laval)

Sébastien Gagné, M.D. (Sherbrooke)
Danny Gauthier, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
Patrick Hamel, M.D. (Laval)
Paul Harasymowycz, M.D. (McGill), M.Sc. (Montréal)
Mona Harissi-Dagher, M.D. (Montréal)
Pierre Laflamme, M.D. (Montréal)
Salim Lahoud, M.D. (American University of Beirut)
Gisèle Li, M.D. (McGill)
Katie Luneau, M.D. (Montréal)
Frédéric Lord, M.D. (Montréal)
Michèle Mabon, M.D. (Manitoba)
Gilles Marcil, M.D. (Montréal)
Francine Mathieu-Millaire, M.D. (Montréal)
Sébastien Olivier, M.D. (Montréal)
Jacqueline Orquin, M.D. (Paris)
Luis H. Ospina, M.D. (Pontificia Universidad Javeriana, Bogota, Colombie)
Conrad-R. Pelletier, M.D. (Montréal)
Louis Racine, M.D. (Montréal)
Jacinthe Rouleau, M.D. (Montréal)
Mikael Sebag, M.D. (Montréal)
Rosanne Superstein, M.D. (McGill)
Jamie Wong, B.Sc. (Cambridge), M.D. (Boston)

Chercheurs adjoints
Gilbert Bernier, Ph.D. (Montréal)
Santiago Costantino, Ph.D. (Buenos Aires)
Ellen Freeman, Ph.D. (Baltimore)
Marie-Sylvie Roy, Ph.D. (Montréal)
Dave Saint-Amour, Ph.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique
Richard F. Bergeron, M.D. (Montréal)
Louise Brossard-Jaimes, M.D. (Montréal)
Renée Carignan, M.D. (Montréal)
Louise Charbonneau, M.D. (Montréal)
Ghassan Cordahi, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Daniel Desjardins, M.D. (Sherbrooke)
Michel Gravel, M.D. (Montréal)
Lucie Khouri, M.D. (Montréal)
Sophie Leduc, M.Sc., M.D. (Montréal)
Jeannine Méchaly-Chokron, M.D. (Paris)
Thao T.B. Nguyen, M.D. (Montréal)
Tuan Quynh Tram Nguyen, M.D. (Montréal)
Manuel Perrier, M.D. (Montréal)
Michel Podtetenev, M.D. (Montréal)
Michael Quigley, M.D. (Dalhousie)
Alexandre Silvestri, M.D. (Montréal)
Denis Tardif, M.D. (Laval)
Pierre-Marie Tassot, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Marie-Claude Tremblay, M.D. (Montréal)

Département de pathologie et biologie cellulaire

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau N-535
Téléphone : 514-343-6297
Télécopieur : 514-343-5755
www.patho.umontreal.ca

Le Département de pathologie et biologie cellulaire se caractérise par sa double vocation, à la fois clinique et fondamentale. Son corps professoral est ainsi composé de professeurs de clinique, de professeurs réguliers universitaires et de chercheurs fondamentalistes et cliniciens. L'enseignement supérieur professionnel est dispensé dans deux programmes accrédités par le Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada : l'Anatomopathologie et la Neuropathologie. Cet enseignement se concentre principalement dans les centres hospitaliers universitaires (CHUM; CHUME et CHA : Hôpital Maisonneuve-Rosemont).

Les programmes de formation de deuxième et troisième cycles de Pathologie et biologie cellulaires accueillent des étudiants dans cinq options : Biologie du cancer; Biologie cellulaire; Biopathologie cardiovasculaire; Cytogénétique; Système nerveux. Les activités de recherche se regroupent selon les principaux axes suivants : biologie cellulaire et moléculaire; physiopathologie cardiaque, vasculaire et sanguine; neurocytologie; neuropathologie; reproduction et SIDA. De plus, le Département accueille des étudiants de premier cycle pour des stages d'initiation à la recherche, et des chercheurs postdoctoraux canadiens et étrangers.

Enfin, le Département de pathologie et biologie cellulaire assure l'enseignement de l'anatomie macroscopique, de l'embryologie microscopique et ultrastructurale, de la biologie cellulaire et moléculaire, de la pathologie et de la cytogénétique à des étudiants en médecine et à ceux des autres programmes facultaires.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire
Pierre Drapeau, Ph.D. (McGill)

Professeurs titulaires
Moïse Bendayan, Ph.D. (Montréal)
Katherine Borden, Ph.D. (Yale)
Laurent Descarries, M.D. (Montréal)
Guy Doucet, Ph.D. (Montréal)
Janos G. Filep, M.D. (Hongrie)
Lise Giroux, M.D. (Montréal)
Luc Laurier Oligny, M.D., M.Sc. (McGill)

Professeurs titulaires de clinique
Yves Robitaille, M.D. (Montréal)
Walter Schürch, M.D. (Berne), Doctorat en médecine (Zurich)

Professeurs agrégés
Michel Desjardins, Ph.D. (Montréal)
Jean Déziel, M.D. (Montréal)
Adriana Di Polo, B.Sc. (Venezuela), Ph.D. (California)
Louis Gaboury, M.D. (Montréal), Ph.D. (B.C.)
Dorin Lucian Ghitescu, Ph.D. (Montréal)
Victor Gisiger, Dipl. Fédéral de Médecine, M.D. (Lausanne)
Nicole Leclerc, Ph.D. (Laval)
Nicole Lemieux, Ph.D. (Montréal)
Roger Lippé, M.Sc. (McMaster), Ph.D. (B.C.)
Jacques Paiement, Ph.D. (McGill)
Marc Pelletier, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Sherbrooke)
Marc Therrien, Ph.D. (Montréal)
Alain Verreault, Ph.D. (Cambridge)
Maria Leiza Vitale, Licence et Doctorat (Buenos Aires)

Professeurs agrégés de clinique
Guy Allaire, M.D. (Montréal)
France Berthelet, M.D., M.Sc. (Montréal)
Pierre Brochu, M.D. (Montréal)
Jean Côté, M.D. (Montréal), D.C.P. (Londres)
Gilles Gariépy, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints
Damien D'Amours, Ph.D. (Angleterre)
Grégory Émery, Ph.D. (Suisse)
Jean-Christophe Fournet, M.D. (Paris)
Jean-Claude Labbé, Ph.D. (Montréal)
Julie Lessard, Ph.D. (Montréal)
Paul Maddox, Ph.D. (USA)
Philippe Roux, Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints de clinique
Danielle Bouffard, M.D. (Sherbrooke)
Josée Doyon, M.D. (Montréal)
Raouf Fetni, Ph.D. (Montréal)
Isabelle Gorskà-Flipot, Ph.D. (Gdansk)
Victor Kokta, M.D. (Sherbrooke)
Andrew Mitchell, M.D. (Saskatchewan)
Hervé Sartelet, M.D., D.É.A. (France)
Anny Sauvageau, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints
Sébastien Carréno, M.Sc., Ph.D. (France)
Karl Fernandes, Ph.D. (B.C.)
Amy Maddox, Ph.D. (USA)
Jodey Alexander Parker, Ph.D. (B.C.)
Saint-Amant Louis, Ph.D. (McGill)

Chargés d'enseignement de clinique
Annie Belisle, M.D. (Montréal)
Yvan Boivin, M.D. (Ottawa)

André Bourgault, M.D. (Montréal)
Dorothée Dal Soglio, M.Sc., M.D. (Paris)
José Ferreira, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
Rachid Hadjeres, M.D. (Alger)
Jean-Luc Laporte, D.É.A. (Paris VII), Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris VI, Faculté de médecine Saint-Antoine)
Christian Lussier, M.D. (Montréal)
Caroline Meunier, M.D. (Montréal)
Serge Nolet, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
Lilia Maria Sanchez, M.D. (Colombie)
Caroline Tanguay, M.D. (Montréal)

Responsables de formation clinique
Pascale Lanneville, M.D. (Laval)
Robert Perron, M.D. (Laval)

Professeurs associés
Lisa McKerracher, Ph.D. (York)
Ivan Robert Nabi, Ph.D. (Israël)
Christian Néri, Ph.D. (France)
François Rousseau, M.D., M.Sc. (Laval)

Professeurs émérites
Pierre Bois
Pierre Jean
Jean-Gilles Latour
Claude-Lise Richer
René Simard

Département de pédiatrie

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Bureau 7956
Téléphone : 514-345-4675
Télécopieur : 514-345-4822
www.medped.umontreal.ca

Le Département de pédiatrie s'est donné comme mission d'exercer un leadership dans les domaines reliés à la santé et au bien-être des enfants, de la période embryonnaire à la fin de l'adolescence. À cet effet, le Département s'assure que la qualité des soins offerts aux enfants soit continuellement optimisée dans ses départements hospitaliers universitaires affiliés, grâce à un corps professoral de qualité et à un encadrement approprié des stagiaires sous sa responsabilité. En créant un environnement propice à la transmission et à l'application de nouvelles connaissances selon des axes prioritaires centrés sur l'enfant, le Département veut jouer un rôle d'avant-garde en recherche. Le Département vise la meilleure qualité d'apprentissage à tous les niveaux de formation (niveau de premier cycle, résidence, stagiaires du niveau des études supérieures) et favorise le développement d'approches novatrices dans l'acquisition des connaissances. Le but ultime de cette démarche pédagogique vise l'excellence de la formation des médecins et une contribution à la formation d'autres professionnels de la santé, en relation avec le bien-être de l'enfant.

Personnel enseignant

Directeur et professeur agrégé de clinique
Marc A. Girard, M.D. (Laval)

Professeurs titulaires
Fernando Alvarez, diplôme de Médecine (Buenos Aires)
Harry Bard, M.D. (Lausanne)
Sylvain Chemtob, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Jean-Claude Fouron, M.D. (Haïti)
Jean-Yves Frappier, M.D. (Montréal)
Marie Gauthier-Chouinard, M.D. (Laval)
Damian Labuda, Ph.D. (Adam Mickiewicz)
Jacques Lacroix, M.D. (Montréal)
Marie Lambert, M.D. (Montréal)
Normand Lapointe, M.D., M.Sc. (Montréal)
Françoise Le Deist, M.D., M.Sc. (Paris VII), appartenance secondaire
Émile Lévy, Ph.D. (Israël), appartenance secondaire
Grant Mitchell, M.D. (Saskatchewan)
Andrée-Marie Rasquin-Weber, M.D. (Louvain)
Pierre Robitaille, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Élisabeth Rousseau, M.D. (Strasbourg)
Daniel Sinnett, Ph.D. (Montréal)
François Teasdale, M.D. (Montréal)
Richard Tremblay, Ph.D. (London, Angleterre), appartenance secondaire
Michel Vanasse, M.D. (Montréal)
Guy Van Vliet, M.D. (Bruxelles)
Jean Wilkins, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique
Gloria Jeliu, M.D. (Paris)
Albert Larbrisseau, M.D. (Montréal)
Georges-Étienne Rivard, M.D. (Montréal)

Chercheur titulaire
Alexey Pshezhetsky, M.Sc., Ph.D. (Moscou)

Professeurs agrégés
René Carbonneau Ph.D. (Montréal)
Lionel Carmant, M.D. (Sherbrooke)
Michèle David, M.D. (Montréal)
Cheri L. Deal, Ph.D. (McGill), M.D. (Montréal)
Sophie Laberge, M.D. (Laval)
Jean-Guy Lapierre, M.D. (Montréal)
Jacques Michaud, M.D., M.Sc. (Montréal)
Hugo Soudeyns, Ph.D. (McGill), appartenance secondaire
Linda Spigelblatt, M.D. (McGill)
Robert L. Thivierge, M.D. (Laval)

Professeurs agrégés de clinique
Claire Allard-Dansereau, M.D. (Sherbrooke)
Benoit Bailey, M.D., M.Sc. (Montréal)
Anne-Claude Bernard-Bonnin, M.D. (Montréal)
Jean-Luc Bigras, M.D. (Montréal)
Christine Boutin, M.D. (Sherbrooke)
Ana-Maria Carceller-Blanchard, M.D., Ph.D. (Barcelone)
Josette Champagne, M.D. (Sherbrooke)
Martin A. Champagne, M.D. (Sherbrooke)
Éric Drouin, M.D. (Montréal)
Robert Dubé, M.D. (Sherbrooke)
Michel Duval, M.Sc. (René-Descartes), Diplôme d'État de docteur en médecine (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
Catherine Farrell, M.D. (Queen's)
Christophe Faure, Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris V)
Anne Fournier, M.D. (Montréal)
Pierre Gaudreault, M.D. (Laval)
Elie Haddad, M.D. (Paris)
Nancy Haley, M.D. (McMaster)
Heather Hume, M.D. (Queen's)
Céline Huot, M.D. (McGill)
Marc Lebel, M.D. (Montréal)
Jean-Marie Leclerc, M.D. (Montréal)
Francine Lefebvre, M.D. (Montréal)
Emmanuelle Lemyre, M.D. (McGill)
Danielle Marcoux, M.D. (Montréal)
Steven R. Martin, M.D. (Calgary)
Catherine McCuaig, M.D. (Queen's)
Joachim Miro, M.D. (Montréal)
Albert Moghrabi, M.D. (Montréal)
Anne Monique Nuyt, M.D. (Montréal)
Julie Powell, M.D. (Sherbrooke)
François Proulx, M.D. (Montréal)
Robert Rosenfeld, M.D. (Genève)
Jacques Saintonge, M.D. (Montréal)
Bruce Tapiero, M.D. (Montréal)
Jean Turgeon, M.D. (Montréal)
Nicolaas H. Van Doesburg, M.D. (Montréal)

Chercheurs agrégés
Maja Krajinovic, M.D., Ph.D. (Belgrade)
Andrea Richter, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

Professeure adjointe
Graziella Di Cristo, Ph.D. (Italie)

Professeurs adjoints de clinique
Nathalie Alos, M.D. (Bordeaux, France)
Isabelle Amyot, M.D. (Montréal)
Michael Arsenault, M.D. (Ottawa)
Stéphane Barrette, M.D. (Laval)

Denis Bérubé, M.D. (McGill)
Myriam Brassard, M.D. (McGill)
Benoit Carrière, M.D. (Montréal)
Gilles Chabot, M.D. (Montréal)
Isabelle Chevalier, M.D. (McGill)
Jean-François Chicoine, M.D. (Montréal)
Marie-José Clermont, M.D. (Montréal)
Dominique Cousineau, M.D. (Montréal)
Barbara Joy Cummins-McManus, M.D. (McMaster)
Nagib S. Dahdah, Diplôme de docteur en médecine (St-Joseph, Beyrouth)
Hélène Decaluwe, M.D. (McGill)
Valérie Désilets, M.D. (Laval)
Colette Deslandres, M.D. (Montréal)
Anne Des Roches, M.D. (Laval)
Paola Diadori, M.Sc. (McGill), M.D. (Laval)
Martha Dirks, B.Sc. (Western Ontario), M.D. (McGill)
Gilles Fortin, M.D. (Montréal)
France Gauvin, M.D., M.Sc. (Montréal)
Louis Geoffroy, M.D. (Sherbrooke)
Jean Bernard Girodias, M.D. (Lyon)
Monique Gonthier, M.D. (Sherbrooke)
Serge Gouin, M.D. (McGill)
Denise Herzog, M.D., M.Sc. (Bâle)
Sheila Jacob, M.D. (Toronto)
Philippe Jouvet, M.D. (Paris VII)
Christian Lachance, M.D. (Montréal)
Valérie Lamarre, M.D. (McGill)
Anne-Laure Lapeyraque, M.D. (Paris V)
Caroline Laverdière, M.D. (Montréal)
Mireille Le May, M.D. (Ottawa)
Catherine Litalien, M.D. (McGill)
Joanne Liu, M.D. (McGill)
Anne Lortie, M.D. (Montréal)
Jacques-Édouard Marcotte, M.D. (Laval)
Aicha Merouani, M.D. (Alger)
Ibrahim Mohamed, M.D. (Égypte)
Uyen-Phuong Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
Sonia Nizard, M.D., Ph.D. (France)
Philippe Ovetchkine, M.Sc. (Paris VII), M.D. (Pierre-et-Marie Curie, Paris VI)
Antoine Payot, M.D. (Genève)
Véronique Phan, M.D. (McGill)
Selim Rashed, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Monique Robert, M.D. (Sherbrooke)
Claire H. Saint-Cyr, M.D. (Laval)
Thérèse Saint-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M.Sc. (McMaster)
Danielle Taddeo, M.D. (Montréal)
Frédérique Tihy, Ph.D. (Paris XI)
Baruch Toledano, M.D. (McGill)
Marisa Tucci, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
Annie Veilleux, M.D. (Laval)
Rochelle Winikoff, B.Sc., M.D. (McGill)

Chercheurs adjoints
Devendra Amre, Ph.D. (McGill)
Gregor Andelfinger, M.D. (Allemagne)
Alzbeta Chorvatova, Ph.D. (Claude Bernard, Lyon I)
Sylvie Fortin, Ph.D. (Montréal)
Pierre Hardy, M.D. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Jean-Claude Lavoie, Ph. D. (Montréal)
Éric Wagner, Ph.D. (Laval)

Chargés d'enseignement de clinique
Céline Belhumeur, M.D., M.Sc. (Laval)
Brahim Bensouda, M.D. (Maroc)
Suzanne Brunet, M.D. (Laval)
Maria Buithieu, M.D. (Montréal)
Chantal Buteau, M.D. (Laval)
Antonio D'Angelo, M.D. (Queen's, Ontario)
Guy D'Anjou M.D. (Laval)
Negib Debs, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Lydia Diliddo, M.D. (Montréal)
Otilia-Maria Dobrescu, M.D. (Bucarest)
Julie Dubé, M.D. (Sherbrooke)
Frédéric Faucher, M.D. (Montréal)
Christiane Gagnon, M.D. (Montréal)
Jocelyn Gravel, M.D. (Montréal)
Charles Hamaoui, M.D. (Montréal)
Karen Harrington, M.D., Ph.D. (McGill)
Afshin Hatami, M.D. (Montréal)
Catherine Hervouet-Zeiber, M.D. (McGill)
Olivier Jamoulle, M.D., Ph.D. (Belgique)
Marie Laberge-Malo, M.D. (Montréal)
Jean Lachapelle, M.D. (Montréal)
Guylaine Larose, M.D., Ph.D. (Montréal)
Tuyet-Diem Le, M.D. (Hue, Viêtnam)
Hélène Leblond, M.D. (Laval)
Arielle Lévy, M.D. (Montréal)
Nathalie Lucas, M.D. (Laval)
Valérie Marchand, M.D. (Sherbrooke)
Bich Hong Nguyen, M.D. (Montréal)
Angela Noble, M.D., Ph.D. (Terre-Neuve)
Dominique Panet-Raymond, B.Sc. (Queen's, Ontario), M.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
Caroline Pedneault, M.D. (Sherbrooke)
Véronique Pelletier, M.D. (Laval)
Louise Piché, M.D. (McGill)
Nancy Robitaille, M.D. (Montréal)
Michel Roy, M.D. (Montréal)
Robert Saint-Jacques, M.D. (Montréal)
Nora Setton-Dahan, M.D. (Montréal)
Alain Sirard, M.D. (Montréal)
Anca Sterescu, M.D. (Montréal)
Sanja Stojanovic, M.D. (René Descartes, Paris V)
Tahmouresse Toussi, M.D. (Lausanne)
Mélanie Vincent, M.D. (McGill)

Professeurs associés
Louis Dallaire, M.D. (Laval), Ph.D. (McGill)
Laurent Legault, M.D. (Montréal)
Ijaz Aslam Qureshi, Ph.D. (Montréal)

Professeur invité
Philip Awadalla, Ph.D. (Edinburgh, Écosse)

Responsables de formation clinique
Véronique Bédard, M.D. (Sherbrooke)
Marie-Hélène Caumartin, M.D. (Sherbrooke)
François Chrétien, M.D. (Sherbrooke)
Claude Fecteau, M.D. (Sherbrooke)
Gilles Julien, M.D. (Laval)
Caroline Lacerte, M.D. (Laval)

Attaché de recherche
Tang Zhu, M.D., M.Sc. (Chine), Ph.D. (Japon)

Professeurs émérites
Robert Collu
Louis Dallaire
André Davignon
Gloria Jeliu
Claude C. Roy

Département de pharmacologie

Téléphone : 514-343-6329
Télécopieur : 514-343-2291
www.pharmaco.umontreal.ca

La pharmacologie est la science qui s'occupe du devenir des médicaments dans le corps et de leurs effets sur le corps. L'objectif de la pharmacologie est d'améliorer la santé par l'utilisation de médicaments. Pour atteindre cet objectif, en tant que science de base, la pharmacologie s'occupe de la cinétique des médicaments, de la compréhension des mécanismes d'action de la réponse aux médicaments, de la relation structure – activité, et de la découverte de nouveaux médicaments ou de nouvelles cibles pour mieux traiter une maladie. En tant que science appliquée, la pharmacologie clinique s'intéresse à l'utilisation des médicaments et à l'accessibilité aux médicaments afin d'améliorer la qualité de vie de tous les patients.

Les activités de recherche du Département de pharmacologie, en tant que science de base, couvrent les axes suivants : la pharmacologie moléculaire et les voies de signalisation, la pharmacologie cardiovasculaire, la neuropharmacologie, la

pharmacologie de l'appareil digestif, la pharmacologie oncologique, la pharmacologie de l'inflammation, la pharmacologie de la douleur, la pharmacogénomique, la thérapie génique, la pharmacocinétique, le métabolisme des médicaments et la pharmacodynamie. En tant que science appliquée, par le biais de la pharmacologie clinique, le Département s'intéresse à la cinétique et dynamique des médicaments, à l'utilisation rationnelle des médicaments, à la pharmacovigilance, à la pharmacoépidémiologie et à l'évaluation économique du médicament.

Le corps professoral du Département de pharmacologie inclut 31 chercheurs et professeurs qui encadrent la formation d'une soixantaine d'étudiants du niveau des études supérieures. En plus du programme de formation de deuxième et de troisième cycles, le Département assure l'enseignement de la pharmacologie dans plusieurs programmes de premier cycle tels les programmes de médecine, de sciences biomédicales, de sciences infirmières, de réadaptation, de biochimie et sciences biologiques. Des conférences de pharmacologie sur une base hebdomadaire complètent cette formation.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire
Patrick du Souich, M.D., Ph.D. (Barcelone)

Professeurs titulaires
René Cardinal, Ph.D. (McGill)
Denis DeBlois, Ph.D. (Laval)
André De Léan, M.D., Ph.D. (Laval)
Louis Dumont, Ph.D. (Montréal)
Pierre S. Haddad, Ph.D. (Montréal)
Trang Hoang, Ph.D. (Lausanne)
Chantal Lambert, Ph.D. (Montréal)
Pierre Larochelle, M.D. (Laval), Ph.D. (McGill)
Pierre-André Lavoie, Ph.D. (McGill)
Sylvain Meloche, M.D., Ph.D. (Montréal)
Richard-L. Momparler, Ph.D. (Vermont)

Chercheurs titulaires
André De Léan, M.D., Ph.D. (Laval)
Mona Nemer, Ph.D. (McGill)
Peter W. Schiller, Ph.D. (Zurich)

Professeurs agrégés
Pierre Beaulieu, M.D. (Bordeaux), Ph.D. (Montréal)
Jean-François Gauchat, Ph.D. (Genève)
Teresa Kus, M.D., Ph.D. (McGill)
Louis P. Perrault, M.D. (Montréal), Ph.D. (Strasbourg)
Vincent Pichette, M.D., Ph.D. (Montréal)
Martin G. Sirois, Ph.D. (Sherbrooke)
Louis-Éric Trudeau, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs agrégés
Audrey Claing, Ph.D. (Sherbrooke)
Maja Krajinovic, M.D., Ph.D. (Belgrade)
Guy Rousseau, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints
Christian Beauséjour, Ph.D. (Montréal)
Yves Théorêt, Ph.D. (McGill)

Professeurs associés
Robert Élie, M.D. (Lausanne), Ph.D. (Montréal)
James Féthière, M.D., Ph.D. (Montréal)
Jean Spénard, Ph.D. (Montréal)

Professeurs émérites
Marielle Gascon-Barré
Gabriel L. Plaa

Département de physiologie

Pavillon Paul-G.-Desmarais
Bureau 2140
Téléphone : 514-343-6342
Télécopieur : 514-343-2111
www.physio.umontreal.ca

La physiologie a pour objet d'étudier les fonctions et les propriétés des organes et des tissus des êtres vivants. Cette discipline, très vaste, couvre la fonction et les grands systèmes physiologiques (cardiovasculaire, digestif, endocrinien, nerveux, rénal, reproducteur et respiratoire), de la molécule à l'Homme. En conséquence, elle a, comme particularité, une approche multidisciplinaire. Avec la découverte du génome, la physiologie se trouve dans une position critique et importante, effectuant le lien entre les connaissances acquises de la génomique fonctionnelle et de la protéomique, et la fonction des cellules, des organes et de l'organisme entier. De plus, la physiologie permet de faire ce lien dans le contexte des mécanismes patho-physiologiques des organes et de l'organisme entier.

La mission du Département de physiologie est de promouvoir et de soutenir ces nouveaux aspects de l'étude de la physiologie. La réalisation de cette mission comprend les 3 éléments suivants :

– L'avancement des connaissances dans les sciences physiologiques en supportant la recherche de haut niveau.
– La formation des étudiants aux 2e et 3e cycles et des stagiaires postdoctoraux pour les initier à la recherche et à l'enseignement.
– L'enseignement des connaissances physiologiques aux diverses clientèles étudiantes de premier cycle afin de les préparer pour des carrières dans les sciences biologiques et de la santé.

Au niveau du 1er cycle, le Département dispense l'enseignement de cette matière aux programmes d'études médicales, sciences biomédicales, physiothérapie, ergothérapie, orthophonie et audiologie, nutrition, médecine dentaire, optométrie, kinésiologie et génie biomédical, pour plus de 4 000 crédits-étudiants. Le Département est fortement impliqué dans le baccalauréat en sciences biomédicales sous la juridiction de la Faculté de médecine.

Le Département de physiologie joue un rôle majeur dans l'enseignement des 2e et 3e cycles. Il gère deux programmes d'études supérieures menant à la maîtrise et au doctorat : le programme de physiologie (avec une option en biophysique et physiologie moléculaire) et le programme de sciences neurologiques. Plus de 150 étudiants sont inscrits à ces programmes. La plupart d'entre eux reçoivent des bourses d'études d'organismes extérieurs. De plus, le Département assure la gestion du programme de génie biomédical (programme FES) et les membres de physiologie dirigent dans ce programme une trentaine d'étudiants aux cycles supérieurs.

Les membres du Département sont aussi responsables de plusieurs groupes (GRSNC, GÉPROM, IRSC–sciences neurologiques, IRSC-transmission synaptique et plasticité), et réseaux de recherche (FRSQ-Santé Mentale et Neurosciences).

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire
Allan M. Smith, Ph.D. (McGill)

Professeurs titulaires
Madhu Anand-Srivastava, M.Sc. (Delhi), Ph.D. (Manitoba)
Alfred Berteloot, Ing. (Lyon), Ph.D. (Sherbrooke)
Jacques Billette, M.D., Ph.D. (Montréal)
Angelo Calderone, Ph.D. (Montréal)
Vincent Castellucci, Ph.D. (Washington)
Réjean Couture, Ph.D. (Sherbrooke)
Trevor Bernard Drew, Ph.D. (Bristol)
Anatol G. Feldman, Ph.D., D.Sc. (Moscou)
Jean-Pierre Gossard, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
John Francis Kalaska, Ph.D. (Toronto)
Jean-Claude Lacaille, Ph.D. (Memorial)
Michel Lavallée, Ph.D. (Montréal)
Aimé-Robert LeBlanc, Ing., D.Sc.A. (Poly, Montréal)
Dominic Maestracci, Ing. (Lyon), Ph.D. (Sherbrooke)
Christiane Malo, Ph.D. (Sherbrooke)
Pierre-A. Mathieu, Ing., D.Sc.A. (Poly, Montréal)
Lucie Parent, M.Sc (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
Serge Rossignol, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Rémy Sauvé, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (New York)
Richard Robitaille, Ph.D. (Laval)
Jean-Louis Schwartz, IEG. (Grenoble), M.Sc.A., Ph.D. (Ottawa)

Professeurs agrégés
André Ferron, Ph.D. (Montréal)
Josette Noël, Ph.D. (Montréal)
Jean-Pierre Raynauld, Ph.D. (Johns Hopkins)
Alain Vinet, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Professeur adjoint
Richard Hoge, Ph.D. (McGill)

Chercheurs adjoints
Jannic Boehm, Ph.D. (Wuerzburg)
Paul Cisek, Ph.D. (Boston)

Philippe Comtois, Ing. (Poly, Montréal), Ph.D. (Montréal)
Andrea Green, Ph.D. (McGill)

Professeurs associés
Richard Béliveau, Ph.D. (Laval)
Réjean Dubuc, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
James Percy Lund, B.D.S. (Adelaïde), Ph.D. (Western Ontario)
Wayne S. Sossin, Ph.D. (Stanford)

Professeur émérite
Jacques de Champlain

Département de psychiatrie

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-750
Téléphone : 514-343-7755
Télécopieur : 514-343-5785

Le Département de psychiatrie de l'Université de Montréal regroupe un ensemble de chercheurs et de cliniciens qui dédient leurs activités à l'enseignement, à la recherche et aux soins globaux à la population. Ils travaillent dans les différents centres hospitaliers affiliés à l'Université de Montréal, auxquels nos étudiants et résidents ont accès. Les principaux objectifs du Département consistent à offrir des soins de pointe à la population, à former des médecins spécialistes qui auront acquis l'ensemble des connaissances nécessaires à la pratique des soins spécialisés en psychiatrie et à sensibiliser les futurs médecins de famille à la dimension de la santé mentale dans les différentes situations cliniques qu'ils rencontreront.

Le développement de la recherche est au centre de nos préoccupations puisque celle-ci nous permet de participer activement aux nouvelles découvertes réalisées dans le vaste domaine des sciences psychiques.

L'intégration de la recherche, de l'enseignement et de la clinique demeure une priorité. Le Département souhaite recruter de nouveaux chercheurs et accueillir des stagiaires de tous les milieux dans ses laboratoires. Ses professeurs exercent de nombreuses activités de rayonnement qui se reflètent dans la production d'une multitude d'articles scientifiques, par des interventions dans les médias et des présentations lors de colloques et congrès d'importance. Le Département poursuivra son implication dans les cours de service et maintiendra sa participation active aux grandes orientations de la Faculté.

Personnel enseignant

Directeur et professeur adjoint de clinique
Jean Hébert, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires
Arthur Amyot, M.D. (Montréal)
Guy Chouinard, M.D., M.Sc. (Montréal)
Marie Dumont, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Roger Godbout, M.A. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)
Pierre Lalonde, M.D. (Montréal)
Michel Louis Lemay, M.D. (Rennes), Doctorat ès Lettres (Nanterre)
Alain Lesage, M.D. (Sherbrooke), Master of Philosophy (London)
Jacques Monday, M.D. (Montréal)
Jacques Yves Montplaisir, M.D., Ph.D. (Montréal)
Laurent Mottron, M.D. (Tours), Doctorat (Paris)
Tore André Nielsen, Ph.D. (Alberta)
Pierre-Paul Rompré, Ph.D. (Ottawa)
David Norman Weisstub, M.A. (Toronto), J.D. (Yale Law School)

Professeurs titulaires de clinique
François Borgeat, M.D. (Laval), M.Sc. (McGill)
Jean-Charles Crombez, M.D. (Lille)

Chercheurs titulaires
Kieron O'Connor, M.Phil. (Sussex), Ph.D. (London)
Philippe Robaey, M.D. (Bruxelles), D.Sc. (Paris)
Jean-François Saucier, M.D. (Laval), Ph.D. (Columbia)

Professeurs agrégés
Georges Aird, M.D. (Montréal)
Julie Bruneau, Ph..D. (Montréal)
Hugues Cormier, M.D. (Sherbrooke), Ph.D. (Harvard)
Pierre Drapeau, M.D. (Laval)
François Lespérance, M.D. (Montréal)
Manuel Serrano, M.D. (Madrid)
Emmanuel Stip, M.D. (Angers)
Ursula Streit-Forest, Ph.D. (Zurich)

Professeurs agrégés de clinique
Jocelyn Aubut, M.D. (Montréal)
Jean-Jacques Breton, M.D. (Laval)
Louise Demers, M.D. (Montréal)
Roger-A. Dufresne, M.D. (Montréal)
Jean-Guy Fontaine, M.D. (Laval)
Patricia Garel-Blanche, M.D. (Paris)
Jean-Marc Guilé, Diplôme d'Université de 3e cycle (Aix-Marseille II), Diplôme d'État de docteur en médecine (Paris-Sud, Paris XI)
Jean Leblanc, M.D. (Laval)
Paul Lespérance, M.D., M.Sc. (Montréal)
Jacques Mackay, M.D. (Montréal)
Frédéric Millaud, M.D. (Lyon)
Georges-Franck Pinard, M.D. (Montréal)
Albert Plante, M.D. (Montréal)
Gilles C. Plante, M.D. (Ottawa)
Marie-Carmen Plante, M.D., M.Sc. (Montréal)
Yves Quenneville, M.D. (Laval)
Wilfrid Reid, M.D. (Montréal)
Pierre H. Tremblay, M.D. (Laval)
Jean-Pierre Valla, M.D. (Paris)
Pierre Verrier, M.D. (Sherbrooke)

Chercheurs agrégés
Richard Boyer, M.A. (UQÀM), Ph.D. (California)
François Guillem, D.É.A., Doctorat sc. cognitives (Bordeaux II)
Marc E. Lavoie, Ph.D. (Montréal)
Jean-Richard Séguin, Ph.D. (McGill)
Richard Warren, B.Sc. (UQÀM), Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints de clinique
Évangelina Lila Amirali, M.D. (Grèce), M.Sc. (McGill)
Amal Abdel-Baki, M.D. (Laval)
Lahcen Ait Bentaleb, M.D. (Hassan 2), M.Sc. (Sherbrooke)
Brian Bexton, M.D. (Montréal)
Samia Attia-Galand, M.D. (Paris)
Nagy Charles Bedwani, M.D. (Alexandrie)
Odette Bernazzani, M.D., M.Sc. (Montréal)
Jacques Bernier, M.D. (Sherbrooke)
Christiane Bertelli, M.D. (Laval)
Déborah Naomi Black, Ph.D., M.Sc. (McGill)
Bernard Boileau, M.D. (Ottawa)
Johanne Boivin, M.D. (Montréal)
Daniel Bordeleau, M.D. (Laval), M.A. (UQÀM)
Jocelyne Brault, M.D. (Montréal)
Lise Brochu, M.D. (Laval), D.S.A. (HÉC, Montréal)
Marie-Andrée Bruneau, M.D., M.Sc. (Montréal)
Louis Chaloult, M.D. (Laval)
Gilles Chamberland, M.D. (Montréal)
Laury Chamelian, M.D. (Montréal)
Maryse Charron, M.D. (Montréal)
Doris Clerc, M.D. (Sherbrooke)
Marie-Ève Cotton, M.D. (Sherbrooke)
Jocelyne Cournoyer, M.D. (Montréal)
Andrée Daigneault, M.D. (Sherbrooke)
Benoit Dassylva, M.D. (Montréal)
Pierre David, M.D. (Montréal)
Sylvaine De Plaen, M.D. (Montréal)
Marie-Claude Delisle, B.Sc. (UQÀM), Ph.D., M.D. (Montréal)
Jean-Luc Dubreucq, M.D., C.E.S. (Lille)
Antoine Durivage, M.D. (Montréal)
José Luis Fabian, M.D. (Montréal)
Michel Filion, M.D. (Montréal)
Renée Fugère, M.D. (Laval)
Jacques R. Gagnon, M.D. (Montréal)
Adrienne Gaudet, M.D. (Montréal)
Bernard Gauthier, M.D. (Montréal)
Jacques Gauthier, M.D. (Laval)
Serge Gauthier, M.D. (Montréal)
Martin Gignac, M.D. (McGill)
Jean Goulet, M.D., M.Sc. (Montréal)
Béatrice Granger, M.D. (Montréal)

Gaétan Grondin, M.D. (Laval)
Louise Guay, M.D. (Montréal)
Marcel Hudon, M.D. (Laval)
Paul-André Lafleur, M.D. (Montréal)
Philippe Lageix, M.D. (Paris)
Pierre Landry, Ph.D. (Laval), M.D. (Montréal)
Robert Langlois, M.D. (Montréal)
Odile Lapierre, M.D. (Montréal)
Léon-Maurice Larouche, M.D. (Laval)
Denis Laurendeau, M.D. (Montréal)
Alain Lebel, M.D. (Montréal)
Roger Leduc, M.D. (Laval)
Jacques Lesage, M.D. (Montréal)
Viviane Lew, M.D. (Montréal)
Olivier Lipp, M.D. (Sherbrooke)
Marc Lonergan, M.D. (McGill)
André Luyet, M.D. (Montréal)
Nicole Mainguy, M.D. (Laval)
François Maranda, M.D. (Laval)
Claude Marquette, M.D. (Montréal)
André Masse, M.D. (Montréal)
Javad Moamai, M.D. (Univ. nationale d'Iran), M.Sc. (Montréal)
Francine Morin, Ph.D. (Montréal), M.Sc. B.Sc. (Ottawa)
Louis Morissette, M.D. (Laval)
Raymond Morissette, M.D. (Laval)
Jean-Pierre Mottard, M.D. (Laval)
Nicole Nadeau, M.D. (Laval)
Luc Nicole, M.D. (Montréal)
Sylvain Palardy, M.D. (Montréal)
Isabelle Paquette, M.D., M.Sc. (Montréal)
Gilles Pelletier, M.D. (Laval)
Yvan Pelletier, M.D. (Sherbrooke)
Jean-Pierre Pépin, M.D. (Montréal)
Roger-Michel Poirier, M.D. (Montréal)
Robert Poitras, M.D. (Montréal)
France Proulx, M.D., M.Sc. (Montréal)
Rosita Punti, M.D. (Sherbrooke)
Johanne Renaud, M.D., M.Sc. (Montréal)
Renée Roy, M.D. (Montréal)
Martin Saint-André, M.D. (McGill)
Hélène Saint-Jacques, M.D. (Montréal)
Daniel Saint-Laurent, M.D. (France)
Marc Sasseville, M.D. (Montréal)
Diane Sauriol, M.D. (Montréal)
Pierre Savard, B.Sc. (Québec), M.D. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Hugues Simard, M.D. (Laval)
Geneviève Tellier, M.D. (Montréal)
Christo Todorov, M.D. (Leningrad)
Smadar Valérie Tourjman, M.D. (McGill)
Martin Tremblay, M.D., M.Sc. (Montréal)
Jean-Robert Turcotte, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Harvard)
Julie Turcotte, M.D. (Laval)
Claude Vanier, M.D. (Montréal)
Nancy Vasil, M.D. (Sherbrooke)
Claude Villeneuve, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Raymond Baillargeon, M.Sc. (Laval), Ph.D. (York, Ontario)
Lise Bergeron, Ph.D. (Montréal)
Sandra Boye, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (Concordia)
Bianca D'Antono, B.Sc., Ph.D. (McGill)
Anne Décary, B.Sc. (Concordia), Ph.D. (UQÀM)
Aline Drapeau, B.Sc., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Jean-François Gagnon, B.Sc., M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Gabriella Gobbi, M.D. (Université Catholique du Sacré-Cœur, Rome), Ph.D. (Cagliarie, Italie)
Stéphane Guay, Ph.D. (Laval)
Boutheina Jemel, B.Sc., M.Sc. (Tunisie), Ph.D. (Paris VI)
Sylvia Kairouz, Diplôme d'études univ. générales (Paris), M.Sc., B.Sc. (Montréal)
Adrianna Mendreck, Ph.D. (Vancouver)
Graciela Pineyro, Docteur en médecine (Montevideo, Uruguay), Ph.D. (McGill)
Ron Sullivan, B.Sc., B. Éduc. (St-François Xavier), Ph.D. (McMaster)
Tomoka Takeuchi, M.A. (Waseda, Japon), Ph.D. (Hiroshima)

Chargés d'enseignement de clinique

Patrick Barabé, M.D. (Montréal)
Marie-Claire Baril, M.D. (Montréal)
Nathalie Beauchemin, M.D. (Montréal)
Normand Beaudet, B.Sc. (Québec)
Kim Bédard-Charrette, M.D. (Montréal)
Marie-Claude Bélisle, M.D. (Montréal)
Élise Benoît, M.D. (Montréal)
Frédéric Benoit, M.D., M.Sc. (Montréal)
Louis Bérard, M.D. (Montréal)
Nicolas Bergeron, M.D. (Montréal)
Guy Blouin, M.D. (Montréal)
Anne-Marie Bouchard, M.D. (Montréal)
Chantal Bouchard, M.D. (Montréal)
Anne Boudreau, M.D. (Montréal)
Hélène Bouvier, M.D. (Sherbrooke)
Annie Breault, Ph.D. (Laval)
Georges-Étienne Cartier, M.D. (Montréal)
Gilles Chagnon, M.D. (Montréal)
Florence Chanut, M.D. (Sherbrooke)
Manon Charbonneau, Ph.D. (Montréal)
Jean Cloutier, M.D. (Laval)
Richard Cloutier, B.Sc., M.D. (Montréal)
Sébastien Colette, M.D., M.Sc. (Montréal)
Prometheas Constantinides, M.D. (Montréal)
Pierre Coupal, M.D. (Montréal)
Joanne Cyr, M.D. (Montréal)
Alina Czarlinska, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
Hélène Dame, M.D. (Montréal)
Monique Desjardins, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
Gilbert Desmarais, D.Ps. (Montréal)
Louis Deumié, M.D. (France)
Natacha Dufour, Ph.D., M.Sc. (Montréal)
Daniel Dumont, M.D. (Montréal)
Lyne Dumoulin, M.D. (Montréal)
Anne Émond, M.D. (Laval)
Gilbert Fournier, M. D. Laval
Johanne Fréchette, M.D. (Montréal)
Guylaine Gagné, M.D. (Laval)
Serge Gagné, M.D. (Montréal)
Stéphane Gagnier, M.D. (Montréal)
André Gamache, M.D. (Laval)
Karin Goddard, M.D. (Manitoba)
Pascale Grégoire, M.D. (Laval)
Georges Haddad, M.D. (René Descartes)
Hélène Hétu, M.D. (Montréal)
Alexandra Hobden, M.D. (Montréal)
Antoine Jilwan, M.D. (Angers)
Marc-André Laliberté, M.D. (Laval)
Monique Lamarre, M.D. (Montréal)
Sylvain Laniel, M.D. (Sherbrooke)
Ginette Lavoie, M.D. (Montréal)
Michel Lavoie, M.D. (Montréal)
Denis Lazure, M.D. (Montréal)
Hélène Le Blanc, M.D. (Montréal)
Suzanne Leclair, M.D. (Sherbrooke)
Nancy Légaré, B.Sc., M.Sc. (Montréal)
Louis Legault, M.D. (Montréal)
Andrée Legendre, B Sc., M.Sc., M.D. (Montréal)
Pierre Léouffre, M.D. (Nice)
Suzanne Lépine, M.D. (Sherbrooke)
Guy Léveillé, M.D. (Laval)
Alain Lévesque, B.Sc,
Sylvie Lévesque, M.D., D.É.S. (Montréal)
Sylvie Lortie, M.D. (Sherbrooke)
Marie-Lise Maheu, M.D. (Laval)
Jean-Jacques Marier, M.D. (Sherbrooke)
Carolle Marullo, B.Sc., M.Sc. M.D. (Montréal)
Pascale Masson, M.D. (Montréal)
Geoffroy Melançon, M.D. (Montréal)
Réjean Messier, M.D. (Montréal)
Gérard Montagne, M.D., M.Sc. (Montréal)
Caroline Morin, M.D., D.É.S. (Montréal)
Carole Murphy, M.D. (Montréal)

Mutsuko Nakamura-Émond, Ph.D. (Japon)
Thanh-Lan Ngo, M.D. (Montréal)
Isabelle Paiement, M.D. (Montréal)
Michel Paradis, M.D. (Montréal)
Jean Parratte, M.D. (Paris-Nord), D.É.S. (Pierre-et-Marie Curie)
Clifford Perrin, M.D. (Montréal)
Stéphane Proulx, B.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
Anne-Marie Provencher, M.D. (Montréal)
Claude Richer, M.D. (Sherbrooke)
Pierre Rochette, B.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
Michelle Rochon, M.O.A., M.D. (Montréal)
Louise Rousseau, M.D. (Montréal)
Gabriel Safadi, M.D. (Montréal)
Pierre Saint-Denis, M.D. (Montréal)
Pierre Saint-Jean, M.D. (Montréal)
Chantal Sansfaçon, M.D., D.É.S. (Montréal)
José Adolfo Segura, M.D. (Chili)
Nathalie Shamlian, B.Sc., M.D. (Montréal)
Nicole Smolla, B.Sc., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval)
Élise St-André, M.D. (Montréal)
Constantin Tranulis, M.D., M.Sc. (Montréal)
Claudine Tremblay-Jolicoeur, M.D. (Sherbrooke)
France Turcot, M.D. (Montréal)
Lucie Viau, M.D. (Montréal)
Marcel Wolfe, M.D. (Montréal)
Marianna Zarrelli, M.D. (Montréal)

Professeurs associés
Gilles Côté, Ph.D. (Montréal)
Nancy Frasure-Smith, Ph.D. (Johns Hopkins)
Réal Labelle, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Richard Laws, M.D. (Missouri), M.Sc., Ph.D. (Illinois)
André Marchand, Ph.D. (UQÀM)
Vincent Mauriello, B.Sc. (Martinique), M.D. (Montréal)

Professeure invitée
Viviane Kovess, Docteure en médecine (Faculté Hôtel-Dieu Broussais – Paris)

Professeur émérite
Yvon Gauthier

Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-716
Téléphone : 514-343-5855
Télécopieur : 514-343-6468
www.radiol.umontreal.ca

Le Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire est responsable de l'enseignement, de la recherche et du rayonnement dans les domaines de la radiologie, radio-oncologie, médecine nucléaire ainsi que des secteurs connexes.

Le Département a une implication importante, déterminante et grandissante dans la formation des futurs médecins. Il est responsable des programmes de spécialités accrédités de médecine nucléaire, neuroradiologie, radiologie diagnostique, radio-oncologie et radiopédiatrie, dans un environnement professionnel et scientifique qui vise l'excellence. Sa contribution à la formation d'étudiants à la maîtrise et au doctorat fait partie intégrante de la mission du Département.

Le Département s'implique, par divers moyens, dans le maintien de la compétence (formation continue) de ses propres membres, de médecins spécialistes, d'omnipraticiens et d'autres professionnels de la santé. Le développement de nouvelles formules pédagogiques, à tous les niveaux, alliant efficacité pédagogique et économie de moyens est mis de l'avant. Le Département favorise la recherche dans un environnement et des équipes de recherche multidisciplinaires dans les domaines d'intérêt du Département. Il privilégie une approche structurée, assortie de rigueur, de diversité de méthodes et de distance critique, dans une organisation collégiale, transparente, non discriminatoire et propice à l'interdisciplinarité, partout à l'intérieur du réseau des institutions participant à la mission du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire.

Les 181 professeurs et chercheurs du Département oeuvrent essentiellement dans le réseau d'institutions hospitalières affiliées ainsi que dans les Centres de recherche affiliés.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire de clinique
Pierre M. Bourgouin, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires
Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)
Guy Cloutier, M.Sc.A., Ph.D. (Poly, Montréal)
Josée Dubois, M.D. (Sherbrooke)
Michel Lafortune, M.D. (Montréal)
Jean Raymond, M.D. (Montréal)
Louise Samson, M.D. (Sherbrooke)
Gilles Soulez, M.D. (Paris)

Professeurs titulaires de clinique
Étienne Cardinal, M.D. (Montréal)
Jean Chalaoui, M.D. (Liban)
Raymonde Chartrand, M.D. (Montréal)
Denis Filiatrault, M.D. (Montréal)
Laurent Garel, M.D. (Paris)
Andrée Grignon, M.D. (Montréal)
Gilles Hudon, M.D. (Laval)
Jacques Lespérance, M.D. (Montréal)
Jean Lette, M.D. (McGill)
Jean Léveillé, M.D. (Montréal)
Dominique Marton, M.D. (Montréal)
Vincent Oliva, M.D. (Sherbrooke)
Denise Ouimet-Oliva, M.D. (Montréal)
Daniel Picard, M.D. (Montréal), M.Sc. (London)
Daniel Roy, M.D. (Montréal)
Jean-Paul Soucy, M.D. (Montréal)
Raymond Taillefer, M.D. (Montréal)
Éric Therasse, M.D. (Laval)

Chercheur titulaire
Yvan Boulanger, Ph.D. (Ottawa)

Professeur agrégé
Jean-Paul Bahary, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique
Céline Bard, M.D. (Ottawa)
Jacques Boisvert, M.D. (Montréal)
Nathalie Bureau, M.D. (Montréal)
Carl Chartrand-Lefebvre, M.D. (Montréal)
Marie-Pierre Cordeau, M.D. (Montréal)
Guy Cousineau, M.D. (Montréal)
Jean-Claude Décarie, M.D. (Montréal)
Renée Déry, M.D. (Laval)
Serge Éthier, M.D. (Montréal)
Marie-Claire Eybalin, M.D. (Montréal)
Robert Filion, M.D. (Montréal)
Suzanne Fontaine, M.D. (Montréal)
Ronald Guérin, M.D. (Laval)
Raymond Lambert, M.D. (Sherbrooke)
François Lamoureux, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Londres)
Jean Laperrière, M.D. (Montréal)
Roger Ledoux, M.D. (Montréal)
Lise Lemarbre, M.D. (Montréal)
Raymond-Jean Lemieux, M.D. (Ottawa)
Luigi Lepanto, M.D. (Montréal)
André Levasseur, M.D. (Laval)
Viviane Nicolet, M.D. (Sherbrooke)
Éléonore Paquet, M.D. (Laval)
Gilles Perreault, M.D. (Montréal)
Michel Picard, M.D. (Montréal)
Odile Prosmanne, M.D. (Montréal)
Pierre Robillard, M.D. (Montréal)
Françoise Rypens, B.Sc., M.D. (Université libre de Bruxelles)
Pierre Rousseau, M.D. (Sherbrooke)
Alain Weill, Dipl. d'État de docteur en médecine (René-Descartes, Paris V)

Chercheur agrégé
Mario Beauregard, Ph.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
André Arsenault, M.D. (Montréal)
Benoit Aubin, M.D. (Montréal)

Jean-Martin Baillargeon, M.D. (Laval)
Daniel Beauchamp, M.D. (Montréal)
Sylvain Beaulieu, M.D. (Laval)
Danielle Bédard, M.D. (Laval)
Manon Bélair, M.D., M.Sc. (Montréal)
Charles Bernard, M.D. (Montréal)
Marie-Josée Berthiaume, M.D. (Montréal)
Jean-Sébastien Billiard, M.D. (Lyon)
Jocelyn Blais, M.D. (Laval)
Luc Boucher, M.D. (Montréal)
Pierre André Boulianne, M.D. (Montréal)
Michel Cerino, M.D. (Montréal)
Christian Cohade, M.D. (Laval)
Pauline Daigle, M.D. (Laval)
Pierre Del Vecchio, M.D. (Montréal)
David Donath, M.D. (McGill)
Michel-Pierre Dufresne, M.D. (Sherbrooke)
Vagharchag Ehramdjian, M.B., Ch.B. (Alexandrie)
Bernard Fortin, M.D. (Montréal)
Marie-André Fortin, M.D. (Sherbrooke)
Pierre Gagné, M.D. (Sherbrooke)
Danielle Gilbert, M.D. (Sherbrooke)
Marie-France Giroux, M.D. (Sherbrooke)
Nicole Gougeon, M.D. (Montréal)
Jean Grégoire, M.D. (Montréal)
Jean-Pierre Guay, M.D. (Montréal)
François Guilbert, M.D. (Sherbrooke)
François Harel, M.D. (Laval)
Marjorie Jolicoeur, M.D. (Montréal), M.Sc. (UQÀM)
Louis Laflamme, M.D. (Laval)
Lucie Lalonde, M.D. (Montréal)
Carole Lambert, M.D. (Sherbrooke)
Chantale Lapierre, M.D. (Sherbrooke)
Gilles Lavallée, M.D. (Montréal)
Jacques Lesage, M.D. (Laval)
Sophie Lavertu, M.D. (Laval)
Jean-Philippe Mercier, M.D. (Laval)
Francis Méthot, M.D. (Montréal)
Marie-Claude Miron, M.D. (Montréal)
Christian Morin, M.D. (Montréal)
Thu-Van Nguyen-Huynh, M.D. (Montréal)
Phuc Félix Nguyen-Tan, M.D. (McGill)
Pierre Perreault, M.D. (Sherbrooke)
Julie Prénovault, M.D. (Manitoba)
Danielle Raymond, M.D. (Montréal)
Isabelle Roy, M.D. (Montréal)
Guy Saint-Georges, M.D. (Montréal)
Caroline Samson, M.D. (Laval)
Daniel Taussky, M.D. (Suisse)
Micheline Thibodeau, M.D. (Montréal)
Isabelle Trop, M.D. (McGill)
Sophie Turpin, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints
Gilles Beaudoin, Ph.D. (Montréal)
Jean-François Carrier, Ph.D. (Laval)
Roch Litz Maurice, Ph.D. (Montréal)
Oury Monchy, M.Sc. et Ph.D. (London, Angleterre)

Chargés d'enseignement de clinique
Claude Albaret, M.Sc. (McGill)
Pascale Audet, M.D. (Montréal)
Gaétan Barrette, M.D. (Montréal)
Marie-Claude Beauchemin, M.D. (Sherbrooke)
Dominic Béliveau-Nadeau, M.Sc. (Laval)
Réal Besner, M.Sc. (Montréal)
Danis Blais, M.Sc. (Montréal)
Noël Blais, Ph.D. (McGill)
Hugo Bouchard, M.Sc. (McGill)
Louis Bouchard, M.D. (Montréal)
Chantal Boudreau, M.Sc. (McGill)
Christian Boukaram, M.D. (Montréal)
Marie-Pierre Campeau, M.D. (Montréal)
Stéphane Carignan, M.D. (Montréal)
Pierre Chabot, M.D. (Laval)
Anne Shu-Lei Chin, M.D. (McGill)
Jean-Charles Côté, Ph.D. (Montréal)
Geneviève Coulombe, M.D. (Montréal)
Iona Maria Danet, M.D. (Montréal)
Julie David, M.D. (Montréal)
Sandrine David, M. de physique (Franche-Comté)
Marie-Claire Descary, M.D. (Montréal)
Sylvain Deschesnes, Ph.D. (Laval)
Francine Dinelle, Ph.D. (Poly, Montréal)
Nasser Djennaoui. Ph.D. (Angleterre)
Robert Doucet, M.Sc. (McGill)
Michel Dubé, M.D. (Montréal)
Alain Gauvin, M.Sc. (McGill)
Marc Girard, M.D. (Laval)
Pierre Goulet, Ph.D. (Toronto)
Yannick Hervieux, M.D. (Montréal)
Martin Hinse, Ph.D. (McGill)
Fadi Hobeila, M.Sc. (McGill); M.Sc. (Montréal)
Frédéric Lacroix, Ph.D. (McGill)
Benoit Laliberté, M.D. (Montréal)
Alexandre Lamarre, M.D. (Sherbrooke)
Renée Larouche, M.Sc. (McGill)
Stéphanie Lassalle, M.Sc. (Toulouse, France)
Pierre-David Lefebvre, M.Sc. (McGill), M.D. (Laval)
Céline Lemaire, M.D. (Montréal)
Monique Lessard, M.D. (Laval)
Valérie Levert, M.D. (Laval)
Charles Martel, M.Sc. (Sherbrooke)
Anne Martin, M.D. (Montréal)
Maryse Mondat, M.Sc. (McGill)
Jessica Murphy-Lavallée, M.D. (McGill)
Thuy Khanh Nguyen, M.D. (McGill)
Lysanne Normandeau, B.Sc. (Montréal)
Robert Ouellet, M.Sc. (Laval)
Karina Pérusse, M.D. (Laval)
Andrée-Anne Pistono, M.D. (Montréal)
Michel Philie, M.D. (Montréal)
Joséphine Pressacco, M.D. (Toronto)
Slimane Rahmani, M.Sc. (Montréal)
Jean-François Talbot, M.Sc. (Poly, Montréal)
An Tang, M.D (Sherbrooke)
Patricia Ugolini, M.D. (Montréal)
Martin Veilleux, M.D. (Laval)
Jean-Marc Villemaire, M.D. (Montréal)
Thi Trinh Thuc Vu, M.D. (Laval)
Wieslaw Wierzbicki, M.Sc. (Varsovie), Ph.D. (Montréal)

Professeure associée
Sophie Lerouge, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Département de santé environnementale et santé au travail

Pavillon Marguerite-d'Youville
Bureau 4095
Téléphone : 514-343-6134
Télécopieur : 514-343-2200
www.mdtrav.umontreal.ca

Le Département de santé environnementale et santé au travail est un regroupement de professeurs et chercheurs spécialisés dans l'étude des relations entre l'environnement général ou professionnel et la santé. Ceux-ci mettent leurs compétences en toxicologie, biologie, chimie, médecine, épidémiologie au service de la recherche et de l'enseignement en santé environnementale et en santé au travail. Par ses nombreuses publications et communications en analyse des risques toxicologiques pour la santé humaine, le Département est considéré par la communauté scientifique comme un leader international dans ce domaine.

Le Département est ancré dans le secteur des sciences de la santé publique de la Faculté de médecine. Les travaux de recherche du Département reposent sur une approche scientifique multidisciplinaire à caractère fondamental et appliqué. L'acquisition de connaissances en hygiène et en toxicologie s'effectue selon une approche expérimentale qui comprend, en particulier, l'étude de l'exposition aux agents nocifs,

l'étude de leurs mécanismes d'action ainsi que la détermination de la relation exposition-réponse. L'intégration des connaissances dans des champs disciplinaires variés permet le développement de modèles mathématiques décrivant le devenir et l'interaction des contaminants avec l'organisme humain.

La principale mission poursuivie par le Département est de réaliser des recherches en santé environnementale et en santé au travail à la fine pointe des connaissances et de former de jeunes chercheurs et des intervenants compétents. Il participe aussi à la formation de premier cycle dans le domaine de la relation entre la santé et l'environnement. De cette façon, il contribue, dans une perspective de santé publique, à réduire les risques encourus par les populations humaines exposées aux agents nocifs dans leur environnement général et dans leur milieu de travail.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire
Michel Gérin, Ph.D. (McGill)

Professeurs titulaires
Gaétan Carrier, M.D. (Montréal), Ph.D. (Montréal)
Kannan Krishnan, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)
Robert Tardif, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Claude Viau, M.Sc. (Montréal), Doctorat en sciences méd. (Louvain)
Joseph Zayed, M.Ed., M.Sc.A., Ph.D. (Montréal)

Professeur agrégé
Adolf Vyskocil, Ph.D. (Prague)

Professeure adjointe
Michèle Bouchard, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique
Louis Jacques, M.D. (Sherbrooke), M.O.H. (Harvard)
Ginette Truchon, Ph.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
Yvette Bonvalot, D.É.A., Diplôme de doctorat (Paris VII)
Chantal Dion, Ph.D. (Montréal)
Claude Emond, Ph.D. (Montréal)
Louise De Guire, M.D. (Montréal), M.Sc. (Laval)
Monique Isler, M.D. (Montréal), D.O.H.S. (McMaster)
Audrey Smargiassi, Ph.D. (UQÀM)

Chargés d'enseignement de clinique
Fatiha Haouara, M.D. (Alger), D.É.S.S. (Montréal)
Lise Laplante, M.D. M.Sc. (Montréal)
Luc Lefebvre, M.Sc. (Montréal)
Mylène Trottier, M.D. (Montréal)

Professeurs associés
Pierre Band, M.D. (Montréal)
Marc Baril, Ph.D. (Montréal)
Michel Camus, Ph.D. (McGill)
Jan Deadman, Ph.D. (McGill)
Jean-Philippe Weber, Ph.D. (Laval)

Professeur émérite
Jules Brodeur

École d'orthophonie et d'audiologie

Pavillon Marguerite-d'Youville
Bureau 3026
Téléphone : 514-343-7645
Télécopieur : 514-343-2115
www.eoa.umontreal.ca

L'École d'orthophonie et d'audiologie poursuit ses activités au sein du secteur des sciences de la santé en collaboration avec l'École de réadaptation et le Département de nutrition. Sa mission universitaire est double. D'abord, l'École offre une formation de 1er et de 2e cycles universitaires qui permet l'accès aux domaines professionnels de l'orthophonie et de l'audiologie. Ensuite, l'École joue un rôle important dans le maintien et le développement d'activités de recherche relevant du domaine des sciences de la parole, du langage et de l'audition, et du domaine des sciences de la communication humaine et de ses troubles.

L'École est le seul organisme francophone du réseau québécois pour la formation des orthophonistes et des audiologistes. Les programmes de 1er cycle (baccalauréat) accueillent 85 nouveaux étudiants par année. L'École est également l'un des plus importants lieux canadiens de formation dans ces domaines par le biais de ses programmes de 2e cycle (Maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.), Maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.), Maîtrise en sciences biomédicales (M.Sc.) et par le biais de son programme de 3e cycle (Ph.D.). L'École offre en outre des études postdoctorales. Le corps professoral regroupe 18 professeurs qui participent activement à l'enseignement professionnel, à la formation en recherche et aux activités de recherche. Ces dernières se déroulent soit au sein des équipes intramuros à l'Université, soit dans différents Centres affiliés à l'Université.

Les orthophonistes et les audiologistes sont des professionnels qui s'intéressent aux troubles de la communication humaine. Dans leurs champs d'expertise respectifs et avec les approches qui leur sont propres, les orthophonistes et les audiologistes offrent des services variés visant la prévention de l'apparition de troubles de la parole, du langage et de l'audition. Ils procèdent à l'identification précoce de ces troubles, à leur évaluation et à leur rééducation, ainsi qu'à la réadaptation des personnes qui en sont affectées. De plus, ces professionnels offrent des services de support et de consultation. L'ensemble de ces services peut s'adresser à un individu, un groupe ou une communauté.

Les audiologistes et les orthophonistes oeuvrent dans les différents établissements du réseau de la santé et des services sociaux et en milieu scolaire. Ces professionnels peuvent également s'adonner à la pratique privée, exercer des fonctions administratives ou faire carrière en recherche et dans l'enseignement universitaire.

Personnel enseignant

Directrice et professeure titulaire
Louise Getty, M.A. (Montréal)

Professeurs titulaires
Renée Béland, M.A. (Laval), D.É.A. (Grenoble), Ph.D. (Montréal)
Martha Crago, M.Sc., Ph.D. (McGill)
Jean-Pierre Gagné, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Washington)
Yves Joanette, Ph.D. (Montréal)
Guylaine Le Dorze, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)
Michel Picard, Ph.D. (Illinois)
Bernadette Ska, D.Ps. (Louvain)

Professeurs agrégés
Julie Fortier Blanc, M.Sc. (Syracuse), Ph.D. (McGill)
Sylvie Hébert, Ph.D., (Montréal)
David McFarland, M.A. (California), Ph.D. (Purdue)
Nicole Normandin, M.O.A. (Montréal), Ph.D. (Virginie)
Ann Sutton, M.A. (Toronto), M.Sc. (Boston), Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints
Claire Croteau, Ph.D. (Montréal)
Benoit Jutras, Ph.D. (Montréal)
Tony Leroux, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Carleton)
Phaedra Royle, Ph.D. (Montréal)
Natacha Trudeau, Ph.D. (Montréal)

Chercheure adjointe
Ana Inés Ansaldo, Ph.D. (Montréal)

Responsables de formation clinique
Isabelle Billard, M.O.A. (Montréal)
Louise Boulanger, M.O.A. (Montréal)
Paul-André Gallant, M.P.O. (Montréal)
Guy Philippe Légaré, M.O.A. (Montréal)
Sylvie Martin, M.O.A. (Montréal)

Professeure émérite
Louise Coderre

École de réadaptation

Pavillon 7077 avenue du Parc
4e étage
Téléphone : 514- 343-6416
Télécopieur : 514- 343-2105
www.readap.umontreal.ca

L'École de réadaptation fut fondée en 1954 sous le nom de « L'École de physiothérapie et de thérapie occupationnelle ». En 1971, l'École adopte son nom actuel et devient statutairement un département de la Faculté de médecine. Sa mission vise l'excellence dans la formation de professionnels en ergothérapie et en physiothérapie, la

formation des futurs scientifiques oeuvrant en réadaptation et le développement de la recherche en sciences de la réadaptation. Actuellement, l'École de réadaptation accueille 120 nouveaux étudiants par année en ergothérapie et 100 en physiothérapie. Elle est donc la plus imposante école de réadaptation francophone au Canada. L'École offre plusieurs programmes de formation, au 1er cyle : B.Sc. en sciences de la santé (ergothérapie) et B.Sc. en sciences de la santé (physiothérapie), au 2e cycle : M.Sc. (ergothérapie), M.Sc. (physiothérapie) et M.Sc. en sciences biomédicales puis au 3e cycle : Ph.D. en sciences biomédicales.

Par des activités de recherche, des publications et des communications scientifiques, l'École de réadaptation veut répondre aux besoins croissants de la société et contribuer au développement du corpus de connaissances en réadaptation.

Sa mission d'enseignement professionnel vise à donner à ses étudiants, en ergothérapie et en physiothérapie, une formation qui favorise un juste équilibre et une interaction dynamique entre l'acquisition cohérente des connaissances, du savoir-faire et du savoir-être, ainsi que l'apport et l'intégration de connaissances tirées de divers champs de pratique. La formation vise aussi le développement de l'esprit d'analyse, du sens critique, de l'initiative et de la créativité.

L'ergothérapie se définit comme suit : tout acte qui a pour objet le traitement d'une personne en vue d'améliorer ou d'assurer son indépendance fonctionnelle, sur les plans physique et psychique, principalement par l'utilisation d'activités de travail, de jeu ou de la vie quotidienne; l'exercice de l'ergothérapie comprend notamment l'évaluation du potentiel fonctionnel d'une personne, l'utilisation d'activités psychodynamiques impliquant des relations thérapeutiques et la conception d'adaptations fonctionnelles.

La physiothérapie est une discipline de la santé visant la prévention, le maintien et le rétablissement fonctionnel maximum des diverses capacités de la personne compte tenu de son environnement, par l'utilisation d'exercices, par des thérapies manuelles et d'autres agents physiques, tels que l'électricité, la chaleur, l'eau, le son et le froid.

Pour sa mission d'enseignement et de formation à la recherche, l'École de réadaptation veut développer chez ses étudiants les aptitudes à l'innovation, à la créativité et à l'esprit d'initiative; elle veut leur donner une vision de la réadaptation qui soit principe de dynamisme et de progrès; elle veut les inciter à remettre en question et à renouveler les pratiques professionnelles; elle veut les rendre capables d'une critique constructive de la société et de ses institutions; enfin, elle veut donner au plus grand nombre les moyens d'exercer une action qui ait une envergure à la fois nationale et internationale.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire
Daniel Bourbonnais, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Directrice du programme d'ergothérapie et professeure agrégée
Julie Gosselin, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Coordonnatrice de l'enseignement clinique (ergothérapie) par intérim
Sylvie Scurti, B.Sc. (Montréal)

Directeur du programme de physiothérapie et professeur titulaire
Denis Gravel, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval)

Coordonnatrice de l'enseignement clinique (physiothérapie)
Chantal Besner, B.Sc., Cert. géront. (Montréal), M.A.P. (ENAP)

Professeurs titulaires
A. Bertrand Arsenault, Ph.D. (Burnaby), Ph.D. (Waterloo)
C. Elaine Chapman, M.Sc. (Western Ontario), D.Sc. (Fribourg)
Robert Forget, Ph.D. (Montréal)
Rhoda Weiss-Lambrou, M.Sc. (Boston)

Professeurs agrégés
Louise Demers, Ph.D. (Montréal)
Debbie Ehrmann-Feldman, Ph.D. (McGill)
Julie Gosselin, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Sylvie Nadeau, Ph.D. (Montréal)
Jacqueline Rousseau, Ph.D. (Montréal)
Bonnie Swaine, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Micheline Saint-Jean, M.Sc. (Montréal)
Marie Vanier, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Professeur adjoints
Chantale Dumoulin, Ph.D. (Montréal)
Johanne Filiatrault, Ph.D. (Montréal)
Johanne Higgins, Ph.D. (McGill)
Lise Poissant, Ph.D. (Montréal)
Annie Rochette, Ph.D. (Sherbrooke)
Catherine Briand, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Dany Gagnon, Ph.D. (Montréal)
Cyril Duclos, Ph.D. (Aix-Marseille, Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
Ginette Aubin, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal)
Patricia-Anne Beausoleil, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal)
Rachel Brosseau, B.Sc., M.Sc. (Montréal)
Marie-France Jobin, B.Sc., (Montréal), M.B.A. (HÉC, Montréal)
Pierre Fortier, B.Sc. (Laval), M.Sc. (UQÀM)
Lucie Hébert, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Montréal)
Ghislaine Lavoie, M.Sc. (Montréal)
Anne-Marie Léonard, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal)
Myrlande Martin, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal)
Ingrid Ménard-Laplante, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Manon Pilon, M.Sc. (Montréal)
France Piotte, M.Sc. (Montréal)
Guylaine Roy, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal)
Gisèle Talbot, M.Sc. (Montréal)
Pierre-Yves Therriault, Ph.D. (Montréal)

Professeur invité
Mathieu Carignan B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique
Héloise Allard, B.Sc. (Montréal)
Ginette Aubin, B.Sc. (Montréal)
Denise Auger, B.Sc. (Montréal), B.F.A., M.A. (Concordia)
Ilmar Belarbi, B.Sc. (Laval)
Julie Blouin, B.Sc. (Montréal)
Mélanie Brisson, B.Sc. (Laval)
Bernardita Caceres, B.Sc. (Montréal)
Paola Campana, B.Sc. (Montréal)
Lise Côté, B.Sc. (Laval), Certificat gestion des ressources humaines (HÉC)
Julie Coulombe, B.Sc. (Montréal)
Marie-Josée Cordeau, B.Sc. (McGill)
Mario De Almeida, B.Sc. (Montréal)
Maria De Notariis, B.Sc. (McGill)
Susan Desroches, B.Sc. (Montréal)
Sophie Desrochers, B.Sc. (Montréal)
Julie Desrosiers, B.Sc. (Montréal), certificats en santé et gériatrie (Montréal)
Nathalie Doucet, B.Sc. (Montréal)
Michel Dufresne, B.Sc. (Montréal)
Lucie Farmer, B.Sc. (McGill)
Barbara Fillion, B.Sc. (Montréal)
Monique Frenette, B.Sc. (Montréal)
Annick Gaumond B.Sc. (Laval)
Josée Gauthier, M.Sc. (Montréal)
Monique Granger, B.Sc. (Montréal)
Barbara Hamelin, B.Sc. (Montréal)
Chantal Hamelin, B.Sc. (Montréal)
Lionel Hugonnier, B.Sc. (Laval)
André Jauron, B.Sc. (Montréal)
Marie-France Jobin, B.Sc. (Montréal)
Christiane Jolicoeur, B.Sc. (Montréal)
Marie Jutras, B.Sc. (Montréal)
Lina Kachouh, B.Sc. (Montréal)
Christine Kaegi, B.Sc. (McGill)
Christiane Lacoursière, B.Sc. (Montréal)
Hélène Landry, B.Sc. (McGill)
Francois Laplante, B.Sc. (Montréal)
Chantal Lapointe, B.Sc. (Montréal)
Carolle Lavallée, B.Sc. (Montréal)
Lucie Lavallée, B.Sc. (Montréal)
Marie-Hélène Lavergne, B.Sc. (Montréal)
Marie-Claude Lemonde, B.Sc. (McGill)
Hélène Lemyre, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal)
Denis Lévesque, B.Sc. (Laval)
Cristina Machuca, B.Sc. (Chili)
Elisa Macri, B.Sc. (McGill)
Célyn Marchand, B.Sc. (Montréal)
Isabelle Ménard B.Sc. (Montréal)
Catherine Millette, B.Sc. (Montréal)
Diane Santerre, B.Sc. (Montréal)
Monique Sauvé, B.Sc. (Montréal)
Sylvain Saint-Amour, B.Sc. (Montréal)
Geneviève Saint-Germain, B.Sc. (Montréal)

Marie-Ève Thériault, B.Sc. (Montréal)
Marie-Christine Thibodeau, B.Sc. (McGill)
Lucie Tremblay, B.Sc. (Laval)
Kristell Vario, B.Sc. (Montréal), Diplôme ergothérapie (Brest-France)

Professeurs associés
Frédérique Courtois, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Francine Ferland, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Isabelle Gagnon, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Erika Gisel, M.Sc., Ph.D. (Philadelphia)
Céline Mercier, M.Sc. (Laval), Doctorat de 3e cycle (Louis-Pasteur, Strasbourg)
André Plamondon, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Jacques Rhéaume, Ph.D. (Montréal)

Professeures émérites
Francine Ferland
Andrée Forget

Centres, hôpitaux et instituts d'enseignement affiliés

CHU – Centres hospitaliers universitaires

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

3840, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec)
H2W 1T8
Téléphone : 514-890-8000

Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) a été officiellement créé le 1er octobre 1996. Il est né de la fusion de l'Hôtel-Dieu de Montréal, de l'Hôpital Notre-Dame et de l'Hôpital Saint-Luc. Un seul conseil d'administration le régit. Son corps médical est regroupé au sein d'un seul conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et sa structure départementale est elle aussi unifiée. Parallèlement, tous les autres professionnels sont réunis au sein de deux conseils : le conseil des infirmières et infirmiers (CII) et le conseil multidisciplinaire (CM).

Le CHUM offre la gamme complète des programmes de formation médicale et l'ensemble des programmes d'enseignement dans les diverses sciences de la santé; de plus, il participe à la formation de chercheurs. Son important centre de recherche poursuit des activités de recherche clinique et de recherche fondamentale réparties dans les trois hôpitaux. Le CHUM est doté d'équipements de pointe et dispose d'un programme d'évaluation et de développement des nouvelles technologies dans le domaine de la santé. Il constitue un des plus importants centre de médecine académique au Canada, tant par sa taille que par la diversité des services offerts aux différentes clientèles appelées à le fréquenter.

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
H3T 1C5
Téléphone : 514-345-4931
Télécopieur : 514-345-4808
www.chu-sainte-justine.org

Le CHU Sainte-Justine fut fondé en 1907; il compte 489 lits. C'est un centre de référence régional et provincial qui offre aux enfants malades et aux femmes enceintes des soins ultraspécialisés. Son personnel est composé de plus de 500 médecins spécialistes et d'environ 150 résidents couvrant toutes les spécialités de la pédiatrie médicale et chirurgicale, de l'obstétrique et des spécialités de laboratoire. Il dispense l'enseignement aux étudiants de la Faculté de médecine à tous les niveaux. Il est agréé par les différents organismes pour la formation postdoctorale et offre des ressources pour la formation des autres professionnels de la santé.

Le CHU Sainte-Justine a un centre de recherche affilié au réseau des Centres et Instituts du F.R.S.Q. et dont l'assemblée des chercheurs compte près de 160 membres. On peut y préparer, en se conformant aux exigences de la Faculté de médecine et de la Faculté des études supérieures, un diplôme de maîtrise (M.Sc.) ou de doctorat (Ph.D.).

L'Hôpital a été désigné Centre hospitalier universitaire en 1995.

IU – Instituts universitaires

Institut de Cardiologie de Montréal

5000, rue Bélanger
Montréal (Québec) H1T 1C8
Téléphone : (514) 376-3330
Télécopieur : (514) 593-2540

Fondé en 1954 par le Dr Paul David, et affilié à l'Université de Montréal, l'Institut de Cardiologie de Montréal (ICM) est un centre ultraspécialisé voué aux soins tertiaires et quaternaires, à la prévention des maladies cardiovasculaires, à l'enseignement et à la recherche; sa mission est aussi de contribuer à l'évaluation et au développement des nouvelles technologies et des nouveaux modes d'intervention en cardiologie.

L'ICM a développé une expertise incontestable en cardiologie tertiaire et en chirurgie cardiaque. Pour ce faire, il s'appuie sur une équipe de plus de 1 400 personnes, dont 44 cardiologues, 9 chirurgiens cardiovasculaires, 12 anesthésiologistes, 400 infirmières et professionnels de la santé. L'ICM dispose de 153 lits.

L'ICM joue un rôle de premier plan en ce qui a trait à la formation des médecins et des autres professionnels de la santé dans le domaine cardiovasculaire. Il participe à l'enseignement pré et postdoctoral et offre des stages de formation paramédicale dans plusieurs secteurs. Depuis sa création, l'ICM a contribué à la formation d'un grand nombre de cardiologues, de chirurgiens, d'anesthésiologistes cardiaques et de radiologistes spécialisés en maladie cardiovasculaire pratiquant au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Actuellement, plus de la moitié de la formation totale des résidents du programme de cardiologie de l'Université de Montréal s'effectue à l'ICM.

Le Centre de recherche de l'ICM compte 400 employés, dont 80 chercheurs cliniciens et fondamentaux et 150 étudiants. La majorité de ses chercheurs occupent des postes professoraux à l'Université de Montréal. La caractéristique exceptionnelle du Centre de recherche de l'ICM réside dans l'équilibre entre sa recherche fondamentale, sa recherche clinique et les soins cliniques. Ses principaux axes de recherche sont les fonctions vasculaires (athérosclérose, infarctus), électrophysiologiques (arythmie, mort subite) et myocardiques (défaillance cardiaque, hypertrophie ventriculaire). La génomique (incluant la pharmacogénomique), les biomarqueurs et la cardiologie préventive y sont également en émergence.

L'intégration du Centre ÉPIC (centre de médecine préventive et d'activité physique) à l'Institut en 1983 et la création d'une direction de la prévention en 2004 témoignent de l'importance que l'ICM accorde à cet important volet de sa mission. Très reconnue dans les milieux universitaires et de la santé, la direction de la prévention de l'ICM est directement en lien avec l'Université de Montréal et la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. L'ICM a reçu la certification « Health Promoting Hospital », décernée par l'Organisation mondiale de la santé pour ses différents programmes de prévention.

Institut universitaire de gériatrie de Montréal

Siège social – Pavillon Côte-des-Neiges
4565, chemin Queen-Mary
Montréal (Québec)
H3W 1W5
Téléphone : 514- 340-2800
Télécopieur : 514- 340-2802

Pavillon Alfred-DesRochers
5325, avenue Victoria
Montréal (Québec)
H3W 2P2
Téléphone : 514-731-3891
Télécopieur : 514-731-2136

Le Centre hospitalier Côte-des-Neiges a été désigné Institut universitaire de gériatrie de Montréal en octobre 1997. Il s'agit d'un établissement de soins généraux et spécialisés en gériatrie. Il dispense des soins et des services axés prioritairement sur la qualité de vie des personnes âgées dans une optique de milieu de vie qui soit le plus possible adapté à leurs besoins. Les soins sont offerts sous forme de programmes : courte durée gériatrique, réadaptation fonctionnelle intensive, hôpital de jour, centre de jour, hébergement et soins de longue durée, psychogériatrie, hébergement temporaire; ils sont dispensés par des équipes interdisciplinaires et visent au maintien de l'autonomie maximale des personnes âgées.

Ce centre d'enseignement universitaire, collégial et professionnel pour l'ensemble des disciplines de la santé est également un centre de recherche interdisciplinaire de niveau international, dont les objectifs sont de promouvoir et d'effectuer des recherches dans le domaine de la gérontologie et de la gériatrie et de contribuer à la formation de chercheurs. L'évaluation des technologies de la santé, la promotion de la santé ainsi que la diffusion de l'expertise s'ajoutent à la gamme des soins et services offerts, pour faire de ce centre un lieu de référence à l'échelle provinciale et internationale dans les domaines de la gériatrie et de la gérontologie.

Les activités de l'Institut, qui dispose de 452 lits, sont réparties dans deux pavillons : le pavillon Côte-des-Neiges et le pavillon Alfred-DesRochers.

Centres affiliés universitaires suprarégionaux

Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
5400, boulevard Gouin Ouest
Montréal (Québec) H4J 1C5
Téléphone : 514-338-2222
Télécopieur : 514-338-2384
www.hscm.ca

L'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal (HSCM) constitue un maillon essentiel au réseau montréalais et québécois de la santé. Au fil des ans, l'HSCM a obtenu une désignation suprarégionale qui en fait un centre de référence majeur de soins et services spécialisés et ultraspécialisés pour les populations de l'Ouest du Québec et plus particulièrement des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.

Par sa vocation de centre de soins généraux, spécialisés et ultraspécialisés, l'HSCM offre à sa clientèle des services dans toutes les disciplines médicales, chirurgicales et professionnelles. L'HSCM dispose de 554 lits et compte plus de 350 médecins et 3 800 autres professionnels de la santé, techniciens et employés généraux.

Assumant sa mission d'enseignement par son affiliation à l'Université de Montréal et son partenariat avec le réseau collégial, l'Hôpital contribue à la formation de médecins et de professionnels de la santé de diverses disciplines afin d'assurer le maintien et la qualité des soins offerts aux générations présentes et futures.

L'HSCM contribue également, par ses activités de recherche, d'évaluation des technologies de la santé et des pratiques de soins, à l'avancement des connaissances dans les disciplines médicales et paramédicales, et ce, dans une perspective d'amélioration constante des soins et des services destinés à assurer la santé et le bien-être des usagers.

Axes stratégiques
Les orientations stratégiques de l'HSCM s'articulent autour de six axes, lesquels représentent des secteurs où l'Hôpital est déjà reconnu pour la qualité de ses soins ultraspécialisés et l'excellence de sa contribution à l'enseignement et à la recherche : la traumatologie-orthopédie, les maladies cardiovasculaires, les maladies du système respiratoire, la santé mentale, la pharmacie et la médecine d'urgence, ce dernier étant un axe en émergence.

Enseignement
Au cours de l'année scolaire 2004-2005, l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal a accueilli, pour des stages cliniques 253 résidents, 325 externes et 134 étudiants en médecine de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal; 331 stagiaires universitaires d'autres facultés, départements et écoles affiliées; et 744 étudiants de niveau collégial ou candidats au diplôme d'études professionnelles.

Centre de recherche
Le Centre de recherche de l'HSCM compte 40 chercheurs réguliers et 40 chercheurs associés. Les secteurs de recherche de pointe sont la traumatologie-orthopédie, la santé cardiovasculaire, la santé respiratoire, la génétique et épidémiologie des maladies rénales ainsi que les neurosciences-santé mentale.

Particularités
L'HSCM est un centre désigné dans de nombreuses disciplines :
– Centre de cardiologie tertiaire suprarégional
– Centre de traumatologie tertiaire suprarégional
– Centre d'excellence en orthopédie
– Centre d'excellence en santé respiratoire
– Centre d'expertise pour les personnes blessées médullaires de l'Ouest du Québec, lequel est aussi le centre désigné pour les personnes tétraplégiques ventilo-assistées de la province.

L'HSCM se caractérise également par son expertise en médecine hyperbare, en chirurgie bariatrique et, tout récemment, à titre de centre préhospitalier d'urgence.

Hôpital Maisonneuve-Rosemont
5415, boulevard de l'Assomption
Montréal (Québec)
H1T 2M4
Téléphone : 514-252-3400
Télécopieur : 514-252-3589
www.maisonneuve-rosemont.org

L'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (l'HMR) constitue un maillon important du Réseau universitaire intégré de soins (RUIS) de l'Université de Montréal. Cet établissement assume, en plus des soins, trois autres volets de la mission dévolue à un « centre affilié », soit l'enseignement, la recherche et l'évaluation des technologies. Hôpital de soins généraux, spécialisés et ultraspécialisés, ses secteurs de pointe sont l'hémato-oncologie dont la greffe de moelle osseuse, l'ophtalmologie et la néphrologie dont la greffe rénale.

L'HMR compte 725 lits et toute la gamme des spécialités desservant un immense bassin de population d'environ 500 000 personnes de tous les âges. Son Service des urgences est l'un des plus achalandés au Canada. Maisonneuve-Rosemont est aussi le seul hôpital montréalais francophone à offrir la gamme complète de services pédiatriques, mis à part bien sûr le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. Situation unique à Montréal, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont est désigné comme « hôpital de première instance » pour deux centres de santé et de services sociaux (CSSS Lucille-Teasdale et de la Pointe-de-l'île). Tous ces partenaires travaillent afin d'atteindre l'ultime objectif d'assurer à la population du territoire un meilleur continuum de soins et une prise en charge adéquate.

Le nouveau Centre de soins ambulatoires de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, le seul au Québec à être rattaché à une université, offre à la clientèle étudiante et aux professeurs un milieu académique repensé facilitant l'enseignement et comportant quinze salles d'enseignement qui intègrent les plus récentes technologies. Plus de 3 200 étudiants de différents niveaux y défilent chaque année et profitent aussi d'un pavillon spécifiquement dédié à l'enseignement, le pavillon J.A. DeSève.

L'Hôpital Maisonneuve-Rosemont est agréé par l'Université de Montréal pour l'enseignement prédoctoral et posdoctoral en médecine et pour l'enseignement aux étudiants provenant d'autres facultés (Sciences infirmières et Pharmacie). Il offre aussi des ressources pour la formation d'autres professionnels de la santé.

Les activités de recherche y sont nombreuses. On peut y préparer, en se conformant aux exigences des facultés de Médecine et des Études supérieures, un diplôme de maîtrise ès sciences (M.Sc.) ou de doctorat (Ph.D.). Ses axes de recherche sont l'Immunologie-oncologie, la Santé de la vision, la Néphrologie-métabolisme, et la Recherche clinique. Le Centre de recherche accueille aussi des stagiaires du baccalauréat (par exemple en biochimie).

Son personnel médical se compose de 460 médecins dont 354 possèdent un statut de membre actif. À Maisonneuve-Rosemont, l'approche interdisciplinaire centrée sur le patient est valorisée, développée et mise en valeur tant pour la dispensation des soins que pour l'enseignement. Enfin, mentionnons que la structure de gestion par programmes met à contribution l'ensemble des professionnels dont les médecins.

Centre affilié universitaire régional

Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi
305, avenue Saint-Vallier
Saguenay (Qc) G7H 5H6
Tél : 418-541-1000
Télécopieur : 418-541-1144

Au fil des générations, le Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est doté d'un réseau complet de santé. Par sa taille et par sa mission axée sur les spécialités et les surspécialités, le Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi est appelé à jouer un rôle de premier plan au sein de ce réseau, en partenariat avec tous les intervenants de la santé et des services sociaux. Sa mission consiste à maintenir et à améliorer l'état de santé physique et mentale des Saguenéens et des Jeannois. Son rayonnement se fait sentir jusqu'à Chibougamau et sur la Côte-Nord.

Le CSSSC s'acquitte de sa mission en offrant :
– des soins et des services généraux et des soins de longue durée à la population du bassin du Saguenay en continuité avec les autres établissements ;
– des soins et des services spécialisés et surspécialisés à l'ensemble de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi qu'à certaines clientèles de la Côte-Nord et du Nord du Québec ;
– un milieu d'enseignement universitaire, de recherche clinique et d'évaluation des nouvelles technologies.

Le CSSSC compte 707 lits au permis, dont 332 en soins de courte durée physique, 84 en psychiatrie, 60 en soins de longue durée, 6 en néonatalogie et 20 en hôtellerie hospitalière et 205 lits dans les centres d'hébergement.

Le CSSSC a obtenu en novembre 2004, une désignation du Ministère de la santé et des services sociaux à titre de Centre hospitalier universitaire régional. Il est ainsi devenu l'un des six centres hospitaliers à se voir investi d'une vocation de CAU régional.
– Ainsi, en plus de son activité clinique, le Centre contribue à la formation des professionnels de la santé du Québec et poursuit une activité de recherche universitaire.
– Le vocable régional identifie une responsabilité nouvelle, celle d'agir comme pôle universitaire assurant un rayonnement de son activité à tout le territoire régional. Le Centre doit donc constituer un modèle et un pivot en matière de soins, d'enseignement et de recherche pour l'ensemble du réseau régional.

L'enseignement et la recherche se développent dans une perspective planifiée. Ce développement repose, entre autres, sur :
– une affiliation à deux universités (Sherbrooke et Montréal);

– une croissance soutenue des activités d'enseignement en médecine de famille et dans les spécialités;
– un élargissement de la capacité régionale d'enseignement au postdoctorat et au prédoctorat.

Le Centre affilié universitaire régional (CAUR) de Chicoutimi met de l'avant un développement harmonieux du secteur de la recherche par un maillage et des interactions étroites avec les trois autres missions universitaires (soins et services, enseignement, évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé). La vision adoptée valorise une contribution de la recherche en santé au développement socio-économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et au rayonnement de l'établissement sur la scène nationale ou internationale, en mettant en valeur les forces et les expertises particulières développées dans la région.

Centres hospitaliers affiliés

Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
1991 boul. du Carmel
Trois-Rivières
G8Z 3R9
Téléphone : (819) 697-3333

Affilié à l'Université de Montréal, le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (CHRTR) est un centre hospitalier de soins et de services médicaux, chirurgicaux et spécialisés de courte durée.

Il dispose de 473 lits, dont 428 en santé physique et 45 en santé mentale, pour dispenser des services de deuxième et troisième lignes, répondant aux problèmes complexes de santé qui nécessitent l'accès aux services ambulatoires spécialisés ou l'hospitalisation.

Le CHRTR possède une vocation régionale en cancérologie, en traumatologie (neurologie, neurochirurgie), en néphrologie et en infectiologie. Il compte plus de 250 médecins dont 160 médecins spécialistes et des plateaux technologiques à la fine pointe pour répondre parfaitement non seulement aux besoins de la population régionale, mais également aux critères de formation d'une relève médicale formée spécifiquement dans et pour un contexte régional.

CSSS Sud-Ouest-Verdun –Centre hospitalier de Verdun
4 000, boulevard LaSalle
Verdun (Québec)
H4G 2A3
Téléphone : 514-362-1000
Télécopieur : 514-765-7306

L'Hôpital de Verdun est un hôpital général de soins spécialisés où sont également dispensés des soins ultraspécialisés dans certaines disciplines.

On y retrouve 261 lits de courte et de longue durées, répartis dans plusieurs unités de soins : médecine, chirurgie, unité coronarienne, soins intensifs, hémodialyse, gériatrie active, soins prolongés, urgence et gynécologie.

Le corps médical comprend 122 spécialistes et 78 omnipraticiens. L'Hôpital de Verdun est accrédité par divers organismes pour offrir la formation aux étudiants prédoctoraux et aux résidents en médecine familiale. L'hôpital participe en plus à la formation des professionnels de la santé dans plusieurs disciplines.

Centre de santé et de services sociaux de Laval (CSSS de Laval)
1515, boul. Chomedey
Laval (Québec) H7V 3Y7
Téléphone : 450-668-1010
Télécopieur : 450-975-5545

Hôpital Cité de la Santé : 452 lits
Centres d'hébergement : 777 lits
Centre ambulatoire
Unité de médecine familiale
4 CLSC

Le CSSS de Laval, créé en 2004, dessert 365 000 Lavallois et 150 000 personnes de la couronne Nord-Est de Laval.

Le CSSS de Laval développe des approches visant l'amélioration continue de l'accessibilité, de la continuité et de la qualité des soins et des services. Il est responsable de la coordination du réseau de soins et de services de Laval. Il a aussi une responsabilité populationnelle, visant principalement le fait de voir à tous les besoins de santé de la population, en complétant son offre de services par des ententes avec des partenaires et en développant des activités de prévention-promotion de la santé et du bien-être. Le médecin de famille joue un rôle déterminant dans ce contexte et travaille avec le support d'une équipe interdisciplinaire et un système de référence vers les niveaux spécialisés et ultraspécialisés.

Le CSSS de Laval est affilié à l'Université de Montréal pour ses programmes de résidence en médecine familiale et en santé communautaire.

Hôpital Louis-H. Lafontaine
7401, rue Hochelaga
Montréal (Québec)
H1N 3M5
Téléphone : 514-251-4000
Télécopieur : 514-251-0856
www.hlhl.qc.ca

L'Hôpital Louis-H. Lafontaine offre des services spécialisés et ultra-spécialisés en psychiatrie. Chef de file dans son domaine, il est agréé par le Conseil canadien d'agrément des services de santé pour la qualité de ses pratiques cliniques et de gestion. L'établissement compte 532 lits, reçoit chaque année plus de 4 000 usagers à son service de psychiatrie des urgences et suit près de 8 000 usagers en externe.

Pour atténuer l'impact de la maladie mentale sur la personne et son entourage, l'Hôpital Louis-H. Lafontaine a mis en place un dispositif varié et innovateur de services de traitement, de réadaptation et de réhabilitation qui répond aux besoins multiples de sa clientèle. Parmi ses secteurs cliniques de pointe, notons la Clinique jeunes adultes, la psychopharmacologie, la Clinique Cormier-Lafontaine (comorbidité, santé mentale et toxicomanie), la Clinique d'intervention cognitivo-comportementale, gérontopsychiatrie, la psychiatrie tertiaire. L'Hôpital Louis-H. Lafontaine offre des services de télésanté (expertise en psychiatrie spécialisée et surspécialisée offerte aux établissements du RUIS de l'Université de Montréal par le biais de la téléconsultation).

Affilié à l'Université de Montréal, l'Hôpital Louis-H. Lafontaine ouvre se portes et son expertise en offrant chaque année près de 120 000 heures de stages à plus de 650 étudiants de différentes provenances, dont 24 résidents en psychiatrie et 27 externes. Ces activités concrétisent le transfert des connaissances aux intervenants de demain et le développement des interventions de qualité à l'intention des personnes qui présentent un problème de santé mentale.

À la fine pointe des connaissances, le Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine est le plus important lieu de recherche en santé mentale dans le milieu francophone canadien. Ses cinq axes de recherche sont la neurobiologie fondamentale, la neurobiologie humaine, la psychiatrie sociale, les interventions psychologiques et la psychiatrie légale Avec un budget de plus de 5 millions de dollars, les 51 chercheurs réguliers, 25 chercheurs associés et 238 étudiants et stagiaires ont contribué à la production de 300 publications au cours de la dernière année.

Hôpital Rivière-des-Prairies
7070, boulevard Perras
Montréal (Québec)
H1E 1A4
Téléphone : 514-323-7260
Télécopieur : 514-323-8622
www.hrdp.qc.ca

L'hôpital Rivière-des-Prairies, situé dans le nord-est de l'Île de Montréal, est un centre hospitalier de soins psychiatriques, d'enseignement et de recherche, affilié à l'Université de Montréal.

L'Hôpital offre des services spécialisés et surspécialisés en psychiatrie à une clientèle d'enfants et d'adolescents. Il offre également des services surspécialisés à une clientèle d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant des pathologies psychiatriques ou de sévères problèmes adaptatifs associés à une déficience intellectuelle, à un trouble envahissant du développement ou à un autre trouble neurodéveloppemental complexe.

L'Hôpital concentre ses activités dans les services spécialisés et surspécialisés de consultation, d'évaluation, de traitement et d'hospitalisation pour la clientèle de Montréal et celle du territoire du RUIS de l'Université de Montréal. Les cliniques surspécialisées ayant une mission universitaire, elles offrent aussi des activités d'enseignement, de formation et de recherche.

L'offre de service s'adresse à des jeunes et à leur famille présentant des problèmes de santé mentale très complexes. Nos équipes d'intervenants et de chercheurs cliniques possèdent un haut niveau de compétences surspécialisées pour le développement des soins et des pratiques de pointe en pédopsychiatrie et en troubles neurodéveloppementaux.

Institut de réadaptation de Montréal
6300, avenue Darlington
Montréal (Québec)
H3S 2J4
Téléphone : 514-340-2085
Télécopieur : 514-340-2091
http://ireadapt.qc.ca/

Fondé en 1949 par le docteur Gustave Gingras, l'Institut de réadaptation de Montréal a rapidement démontré, tant sur les plans local et national qu'international, le niveau d'excellence de ses équipes et de ses méthodes de réadaptation.

Ses 102 lits et ses services externes lui permettent d'offrir à une population régionale et suprarégionale ayant subi des déficiences physiques sévères des services spécialisés en réadaptation fonctionnelle qui s'adressent à quatre clientèles cibles : les personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral ou celles ayant une déficience motrice cérébrale, les personnes présentant des troubles locomoteurs associés à une amputation ou à toutes autres blessures orthopédiques graves, les personnes ayant subi une lésion partielle ou complète de la moelle épinière, les personnes ayant subi un traumatisme cranio-cérébral.

L'Institut de réadaptation reçoit également plus de 10 000 patients par année à sa clinique externe. La majorité consulte pour un diagnostic et des traitements touchant les affections douloureuses chroniques de l'appareil locomoteur. Une importante équipe de 18 médecins rééducateurs ou physiatres y travaille. L'Institut de réadaptation est un lieu de référence à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

L'Institut participe à l'enseignement collégial, médical prédoctoral et postdoctoral. Des étudiants de nombreuses disciplines autres que la physiatrie (neurologie, orthopédie, gériatrie) viennent aussi y parfaire leur formation. Les notions de réadaptation globale et d'approche interdisciplinaire représentent les concepts de base de cet enseignement.

Depuis sa fondation, l'Institut s'est intéressé à la recherche. Déjà, dans ce domaine, de nombreuses techniques ont été développées, perfectionnées ou améliorées. Le centre de recherche de l'Institut vise à articuler les interactions de la clinique et de la recherche, dans une optique d'amélioration constante des services aux bénéficiaires. L'équipe de chercheurs compte 14 Ph.D. et de nombreux stagiaires en maitrise et au doctorat. Le centre de recherche de l'Institut de réadaptation de Montréal est une constituante du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation (C.R.I.R.).

On peut y préparer, en se conformant aux exigences de la Faculté de médecine et de la Faculté des études supérieures, un diplôme de maîtrise (M.Sc.) ou de doctorat (Ph.D.).

Enfin, l'Institut de réadaptation évalue les nouvelles technologies en réadaptation.

Institut Philippe-Pinel de Montréal
10 905, boulevard Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec)
H1C 1H1
Téléphone : 514-648-8461
Télécopieur : 514-494-4406
www.pinel.qc.ca

L'Institut Philippe-Pinel de Montréal est un hôpital psychiatrique suprarégional universitaire, spécialisé en psychiatrie légale et dans l'évaluation, le traitement et la gestion des patients présentant un risque de comportements violents. Les soins et les services dispensés sont de niveau tertiaire et de courte durée. L'Institut est affilié à l'Université de Montréal et collabore avec des institutions d'enseignement et d'autres universités canadiennes et internationales.

L'Institut Philippe-Pinel de Montréal remplit la mission suivante :

– évaluer l'état mental et les risques de violence d'une personne et prodiguer les traitements adaptés;
– enseigner à des résidents en psychiatrie et à des étudiants de divers domaines de la santé ainsi qu'offrir de la formation continue à des professionnels de la santé mentale;
– faire de la recherche sur des aspects biologiques, sociologiques et psychologiques reliés aux phénomènes de la violence et de la dangerosité, de même que sur l'efficacité des programmes de traitement;
– prévenir la violence, en collaboration avec la Fondation Docteur Philippe-Pinel, par l'application de programmes spécifiques et par le partage de son expertise avec ses partenaires.

Une des préoccupations premières de cette fondation est de travailler auprès d'organismes, auprès des jeunes, des moins jeunes et de leur entourage, pour les sensibiliser au phénomène de la violence et à ses répercussions.

L'Institut dispense des soins et des services à une clientèle qui provient de toutes les régions du Québec, d'institutions pénales ou d'autres établissements du réseau de la santé qui sont aux prises avec des patients qu'il leur est difficile, voire impossible, de traiter. En plus de la clientèle adulte mixte, l'Institut traite aussi les adolescents.

La vocation universitaire de l'Institut lui a permis de développer, au cours des dernières années, une solide tradition de formation clinique et de recherche. Considéré comme le chef de file de l'enseignement en psychiatrie légale, il se consacre à la réalisation de deux objectifs principaux : la formation de stagiaires et la formation en cours d'emploi, et ce, dans diverses disciplines tels les soins infirmiers, l'éducation spécialisée, la psychoéducation, la psychologie, la criminologie, la médecine et la psychiatrie.

Centre de recherche affilié

Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)
110, avenue des Pins Ouest
Montréal (Québec)
H2W 1R7
Téléphone : 514-987-5500

L'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) fut fondé en 1967. L'IRCM est un établissement juridiquement autonome, affilié à l'Université de Montréal et associé au CHUM, qui est voué à la recherche biomédicale, à la formation de chercheurs et au traitement des maladies.

L'IRCM regroupe près de 450 personnes oeuvrant dans 35 unités de recherche fondamentale et clinique; il fut le premier institut au Canada à se doter d'un centre de bioéthique qui s'intéresse aux aspects sociaux, médicaux et légaux soulevés par la pratique de la médecine moderne.

L'IRCM regroupe des chercheurs oeuvrant dans diverses disciplines, des plus fondamentales comme la chimie médicinale et la biologie du développement, aux plus appliquées comme le génie biomédical et la recherche clinique.

Les thèmes de recherche portent sur divers aspects du cancer (cancer du sein, cancer du pancréas, leucémie, évolution des métastases, thérapie génique) et de l'immunologie (réponse inflammatoire, infections bactériennes et virales, développement des maladies auto-immunes), sur les maladies endocriniennes et cardiovasculaires (hypertension artérielle, hypertrophie cardiaque, sténoses valvulaires, hypercholestérolémie familiale, malformations cardiaques congénitales, diabète), sur la neurobiologie (maladies neurodégénératives telles le Parkinson et l'Alzheimer), sur les thérapies moléculaires (développement de nouveaux analgésiques, synthèse de nouveaux antibiotiques et antiviraux, découverte de nouvelles cibles pharmacologiques) et sur les problèmes éthiques qui en découlent (soins palliatifs, utilisation des cellules souches, dépistage génétique, technologies de reproduction, sida, confidentialité et sécurité des échanges de données par l'autoroute de l'information, génémique et éthique de la complexité).

De plus, l'IRCM est reconnu pour son service de consultations externes. Les cliniciens y oeuvrant reçoivent chaque année 20 000 visites de patients qui sont dirigés vers l'Institut par leur médecin traitant. Ces patients sont suivis principalement pour des problèmes d'hypertension artérielle, de diabète et de dyslipidémies. Plusieurs patients participent également, sur une base volontaire, à des protocoles d'études métaboliques et pharmacologiques.

L'IRCM accueille chaque année près d'une centaine d'étudiants à la maîtrise et au doctorat, ainsi qu'une cinquantaine de stagiaires postdoctoraux, qui s'orientent vers des carrières dans le secteur de la santé.

Programme 1-450-4-0 Version 06

Année préparatoire en médecine (M.D.) J

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne accès au programme de doctorat en médecine. Elle ne donne pas droit à un diplôme.

Structure du programme
L'année préparatoire au programme M.D. comprend 40 crédits dont 37 crédits obligatoires et 0 à 3 crédits à option ou 0 à 3 crédits au choix soumis à l'approbation du responsable du programme. Cette année correspond aux blocs 70 A et 70 B.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A		*obligatoire*				*37 cr.*
MMD	1007	3	H	1	j	Biostatistique
MMD	1009	2	A	1	j	Biologie cellulaire et tissulaire
MMD	1010	3	A	1	j	Microbiologie et virologie
MMD	1015	1	H	1	j	Immersion clinique
MMD	1016	2	A	1	j	Introduction à l'anatomie clinique 1
MMD	1017	2	H	1	j	Introduction à l'anatomie clinique 2
MMD	1019	3	H	1	j	Nutrition et métabolisme
MMD	1021	3	H	1	j	Physiologie générale
MMD	1022	2	H	1	j	Génétique médicale
MMD	1023	1	A	1	j	Embryologie humaine
MMD	1024	4	A	1	j	Biologie moléculaire de la cellule
MMD	1025	2	H	1	j	Pharmacologie médicale
PHI	1968	3	A	1		Notions fondamentales d'éthique
PSY	1968	3	A	1	j	Psychologie et comportement humain
SOL	1968	3	H	1	j	Introduction à la sociologie de la santé
Bloc 70 B		*option*				*minimum 0 cr., maximum 3 cr.*
ANG	1969	3	AHE	1	j	Intermediate Reading
ANT	1900	3	AHE	1	js	Introduction à l'anthropologie
COM	1200	3	A	1	j	Introduction aux médias
CRI	3341	3	AH	1	j	Drogues et criminalité
DRT	1002S	3	AHE	1	j	Introduction au droit
DRT	1810S	3	AH	1	j	Droit pour professionnels de la santé
IFT	1800	3	AHE	1	js	Initiation à l'informatique
IFT	1810	3	AHE	1	js	Introduction à la programmation
IFT	1990	3	H	1	js	Informatique pour sciences sociales
MMD	1081	3	AH	1	j	Sciences de l'information en santé
MMD	1083	3	AHE	1	j	Intervention psychosociale clinique
MMD	1086	3	AHE	1	j	Santé internationale
MMD	1088A	3	AHE	1	j	Travaux de recherche individuels 1
MMD	1091	3	AHE	1	j	Initiation à la recherche
MMD	1092A	3	A	1	j	Introduction à la toxicologie
PHI	1130	3	H	1	j	Philosophie des sciences

Programme 1-450-1-0 Version 21

Doctorat en médecine (M.D.) J

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, il s'inscrit à un total de 41 à 44 crédits en 1re année, de 45 à 48 crédits en 2e année. Il s'inscrit à un minimum de 60 crédits en 3e année et de 40 crédits en 4e année, au total en 3e et en 4e années, il s'inscrit à 108 crédits.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re et 2e années, l'étudiant s'inscrit successivement aux cours des blocs 01A et 01B ainsi qu'aux cours à option ou au choix.

L'inscription à un cours au choix est sujette à l'approbation du responsable de programme.

Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3e ou la 4e année, à l'exception des stages de médecine et de chirurgie qui doivent être effectués en 3e année, et à l'exception des stages de médecine d'urgence et de santé communautaire, qui doivent être effectués durant la 4e année. Les stages d'anesthésiologie, de radiologie et d'ophtalmologie sont concomitants et peuvent être effectués à la fin de la 3e année ou durant la 4e année. En 3e et 4e années, l'étudiant doit choisir cinq stages à option parmi lesquels au moins un doit être dans une discipline médicale.

Inscription à la maîtrise ou au Ph. D.
Dans certains cas, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un étudiant ayant terminé sa 2e année d'études et remplissant les conditions d'admission à un programme d'études supérieures, à s'inscrire à la maîtrise ès sciences ou au Ph. D. et à interrompre ses études médicales pour une durée maximale de trois ans.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Évaluation des stages à option
Tous les cours et stages à option et au choix sont évalués par la mention "Succès » ou « Échec".

Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

L'évaluation porte sur l'ensemble des cours offerts selon l'approche par problèmes de chacun des trimestres de la 1re et de la 2e années.

L'évaluation porte sur chacun des stages de la 3e et de la 4e années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours de sigle MMD doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise selon la décision de l'autorité compétente. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre. S'il échoue un stage à option, il doit reprendre le stage ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage. S'il échoue un cours d'un sigle autre que MMD, il doit reprendre le cours ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation
Sur recommandation du comité de promotion, le doyen ou l'autorité compétente peut imposer une probation à l''étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à la partie 1 de l'examen du Conseil médical du Canada.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Doctorat en médecine (M. D.).

Structure du programme

Le programme totalise 169 crédits obligatoires dont 78 crédits de stage, 25 à 28 crédits à option dont 25 crédits de stage et de 0 à 3 crédits au choix. La 1re et la 2e années totalisent un minimum de 89 crédits dont 86 crédits obligatoires, 0 à 3 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix. La 3e et la 4e années totalisent 78 crédits de stages obligatoires, 5 crédits de cours obligatoires et 25 crédits de stages à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A		*obligatoire*				*41 cr.*
MMD	1227	1	A	1	j	Introduction aux études médicales
MMD	1228	4	A	1		Croissance-développement-vieillissement
MMD	1229	5	A	1	j	Pathologie et immunologie générales
MMD	1230	3	A	1	j	Micro-organismes pathogènes et infection
MMD	1231	3	H	1	j	Sciences hématologiques
MMD	1232	6	H	1	j	Exploration du système nerveux
MMD	1233	4	H	1	j	Sciences psychiques
MMD	1234	5	H	1	j	Appareil locomoteur
MMD	1236	1	A	1	j	Histoire de la médecine
MMD	1238	4	A	1	j	Introduction à la médecine clinique 1
MMD	1239	5	H	1	j	Introduction à la médecine clinique 2
Bloc 01 B		*obligatoire*				*45 cr.*
MMD	2227	4	A	1	j	Initiation à la démarche clinique 1
MMD	2228	5	H	1	j	Initiation à la démarche clinique 2
MMD	2229	5	A	1	j	Coeur et circulation
MMD	2230	4	A	1	j	Respiration et oxygénation
MMD	2231	4	A	1	j	Homéostasie, rein et arbre urinaire
MMD	2232	6	H	1	j	Digestion – nutrition
MMD	2233	6	H	1	j	Endocrinologie et reproduction
MMD	2234	6	H	1	j	Problèmes systémiques
MMD	2241	4	A	2	j	Épidémiologie clinique
MMD	2242	1	A	1	j	Réanimation cardiaque respiratoire 1
Bloc 01 C		*option*				*minimum 0 cr., maximum 7 cr.*
ANG	1969	3	AHE	1	j	Intermediate Reading
ANT	1900	3	AHE	1	js	Introduction à l'anthropologie
COM	1200	3	A	1	j	Introduction aux médias
CRI	3341	3	AH	1	j	Drogues et criminalité
DRT	1002S	3	AHE	1	j	Introduction au droit
DRT	1810S	3	AH	1	j	Droit pour professionnels de la santé
IFT	1800	3	AHE	1	js	Initiation à l'informatique
IFT	1810	3	AHE	1	js	Introduction à la programmation
IFT	1890	3	H	1	j	Initiation à la bio-informatique
IFT	1990	3	H	1	js	Informatique pour sciences sociales
MMD	1016	2	A	1	j	Introduction à l'anatomie clinique 1
MMD	1017	2	H	1	j	Introduction à l'anatomie clinique 2
MMD	1026	3	AH	1	j	Introduction aux sciences fondamentales
MMD	1081	3	AH	1	j	Sciences de l'information en santé
MMD	1082	3	AH	1	j	Initiation à la médecine de réadaptation

MMD 1083	3	AHE 1	j	Intervention psychosociale clinique
MMD 1085	3	AH 1	j	Radio-anatomie
MMD 1086	3	AHE 1	j	Santé internationale
MMD 1087	3	AHE 1	j	Travaux cliniques individuels
MMD 1088A	3	AHE 1	j	Travaux de recherche individuels 1
MMD 1088B	3	AHE 1	j	Travaux de recherche individuels 2
MMD 1088C	3	AHE 1	j	Travaux de recherche individuels 3
MMD 1088E	3	AHE 1	j	Travaux de recherche individuels 4
MMD 1091	3	AHE 1	j	Initiation à la recherche
MMD 1093	3	AH 1	j	Médecine légale
MMD 1094	3	AH 1	j	Médecine hyperbare
MMD 1095	3	AH 1	j	Médecine tropicale
MMD 1096	3	AH 1	js	ITSS : intervention et prévention
MMD 1097	3	AHE 1	j	Intervention en milieux défavorisés
PHI 1130	3	H 1	j	Philosophie des sciences
PHI 1968	3	A 1		Notions fondamentales d'éthique
PSY 1968	3	A 1	j	Psychologie et comportement humain
SOL 1968	3	H 1	j	Introduction à la sociologie de la santé

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *83 cr.*

MMD 3501	10	AHE 1	j	Médecine
MMD 3503	10	AHE 1	j	Pédiatrie
MMD 3504	10	AHE 1	j	Obstétrique-gynécologie
MMD 3505	10	AHE 1	j	Psychiatrie
MMD 3506	5	AHE 1	j	Médecine familiale
MMD 3602	10	AHE 1	j	Chirurgie
MMD 4507	5	AHE 1	j	Gériatrie
MMD 4508	4	AHE 1	j	Radiologie
MMD 4509	2	AHE 1	j	Anesthésie-réanimation
MMD 4510	2	AHE 1	j	Ophtalmologie
MMD 4511	5	AHE 1	j	Médecine communautaire
MMD 4513	5	AHE 1	j	Médecine d'urgence
MMD 4516	1.5	H 1	j	Pharmacothérapie 1
MMD 4517	1.5	A 1	j	Pharmacothérapie 2
MMD 4518	1	A 1	j	Réanimation cardiaque respiratoire 2
MMD 4520	1	AHE 1	j	Compl. de formation aux stages cliniques

Bloc 70 B *option* *minimum 25 cr., maximum 25 cr.*

MMD 3511	5	AHE 1	j	Stage : Spécialités médicales
MMD 3511A	5	AHE 1	j	Stage : Allergie
MMD 3511B	5	AHE 1	j	Stage : Cardiologie
MMD 3511C	5	AHE 1	j	Stage : Dermatologie
MMD 3511D	5	AHE 1	j	Stage : Endocrinologie
MMD 3511E	5	AHE 1	j	Stage : Gastro-entérologie
MMD 3511H	5	AHE 1	j	Stage : Gériatrie
MMD 3511I	5	AHE 1	j	Stage : Hématologie
MMD 3511J	5	AHE 1	j	Stage : Médecine interne
MMD 3511K	5	AHE 1	j	Stage : Néphrologie
MMD 3511L	5	AHE 1	j	Stage : Neurologie
MMD 3511M	5	AHE 1	j	Stage : Oncologie médicale
MMD 3511N	5	AHE 1	j	Stage : Physiatrie
MMD 3511O	5	AHE 1	j	Stage : Pneumologie
MMD 3511P	5	AHE 1	j	Stage : Rhumatologie
MMD 3511Q	5	AHE 1	j	Stage : Hématologie clinique
MMD 3511R	5	AHE 1	j	Stage : Hématologie et oncologie
MMD 3511S	5	AHE 1	j	Stage : Laboratoire des lipides
MMD 3511T	5	AHE 1	j	Stage : Nutrition appliquée
MMD 3511U	5	A 1	j	Stage : Médecine vasculaire
MMD 3511V	5	AHE 1	j	Stage : Hépatologie
MMD 3511W	5	AHE 1	j	Stage : Soins intensifs médicaux
MMD 3512	5	AHE 1	j	Stage : Spécialités chirurgicales
MMD 3512A	5	AHE 1	j	Stage : Chir. cardiovascul. thoracique
MMD 3512B	5	AHE 1	j	Stage : Chirurgie générale
MMD 3512C	5	AHE 1	j	Stage : Chirurgie générale pédiatrique
MMD 3512D	5	AHE 1	j	Stage : Chirurgie orthopédique
MMD 3512E	5	AHE 1	j	Stage : Chirurgie plastique
MMD 3512H	5	AHE 1	j	Stage : Neurochirurgie
MMD 3512I	5	AHE 1	j	Stage : Oto-rhino-laryngologie
MMD 3512J	5	AHE 1	j	Stage : Urologie
MMD 3512K	5	AHE 1	j	Stage : Chirurgie cardio-thoracique
MMD 3512L	5	AHE 1	j	Stage : Chirurgie vasculaire
MMD 3512M	5	AHE 1	j	Stage : Soins ambulatoires chirurgicaux
MMD 3512N	5	AHE 1	j	Stage : Soins intensifs chirurgicaux
MMD 3513A	5	AHE 1	j	Stage : Santé communautaire
MMD 3513B	5	AHE 1	j	Stage : Recherche
MMD 3513C	5	AHE 1	j	Interv.: Pays en voie de développement
MMD 3514	5	AHE 1	j	Stages rotatifs
MMD 3515	5	AHE 1	j	Stage : Pédiatrie globale
MMD 3515A	5	AHE 1	j	Stage : Néonatalogie
MMD 3515B	5	AHE 1	j	Stage : Pédiatrie du nourrisson
MMD 3515C	5	AHE 1	j	Stage : Pédiatrie du développement
MMD 3515D	5	AHE 1	j	Stage : Pédiatrie de l'âge scolaire
MMD 3515E	5	AHE 1	j	Stage : Médecine de l'adolescence
MMD 3515H	5	AHE 1	j	Stage : Urgences pédiatriques
MMD 3515I	5	AHE 1	j	Stage : Soins intensifs pédiatriques
MMD 3515J	5	AHE 1	j	Stage : Maladies infectieuses pédiatriq.
MMD 3515K	5	AHE 1	j	Stage : Pédiatrie ambulatoire
MMD 3515L	5	AHE 1	j	Stage : Immunologie pédiatrique
MMD 3515M	5	AHE 1	j	Stage : Cardiologie pédiatrique
MMD 3515N	5	AHE 1	j	Stage : Dermatologie pédiatrique
MMD 3515O	5	AHE 1	j	Stage : Endocrinologie pédiatrique
MMD 3515P	5	AHE 1	j	Stage : Gastro-entérologie pédiatrique
MMD 3515Q	5	AHE 1	j	Stage : Hémato., oncologie pédiatriques
MMD 3515R	5	AHE 1	j	Stage : Néphrologie pédiatrique
MMD 3515S	5	AHE 1	j	Stage : Neurologie pédiatrique
MMD 3515T	5	AHE 1	j	Stage : Réadaptation pédiatrique
MMD 3515U	5	AHE 1	j	Stage : Pneumologie pédiatrique
MMD 3515V	5	AHE 1	j	Stage : Génétique, maladies métaboliques
MMD 3515W	5	AHE 1	j	Stage : Pédiatrie internationale
MMD 3515X	5	AHE 1	j	Stage : Pédiatrie sociale
MMD 3516	5	AHE 1	j	Stage : Psychiatrie
MMD 3516A	5	AHE 1	j	Stage : Psychiatrie pédiatrique
MMD 3516B	5	AHE 1	j	Stage : Psychiatrie de l'adulte
MMD 3516C	5	AHE 1	j	Stage : Psychogériatrie
MMD 3516D	5	AHE 1	j	Stage : Psychosomatique
MMD 3516E	5	AHE 1	j	Stage : Psychiatrie légale
MMD 3517	5	AHE 1	j	Stage : Médecine familiale
MMD 3517A	5	AHE 1	j	Stage : Omnipratique en régions
MMD 3517B	5	AHE 1	j	Stage : Soins d'urgence
MMD 3517C	5	AHE 1	j	Stage : Urgences cardiologiques
MMD 3517D	5	AHE 1	j	Stage: Médecine du sport
MMD 3517E	5	AHE 1	j	Stage: Soins palliatifs
MMD 3518	5	AHE 1	j	Stage : Obstétrique-gynécologie
MMD 3518A	5	AHE 1	j	Stage : Obstétrique médicale
MMD 3518B	5	AHE 1	j	Stage : Obstétrique générale
MMD 3519	5	AHE 1	j	Stage : Anesthésie-réanimation
MMD 3520	5	AHE 1	j	Stage : Radiologie
MMD 3520A	5	AHE 1	j	Stage: Radiologie générale
MMD 3520B	5	AHE 1	j	Stage : Médecine nucléaire
MMD 3520C	5	AHE 1	j	Stage : Radiologie oncologique
MMD 3520D	5	AHE 1	j	Stage: Neuroradiol. interventionnelle
MMD 3520E	5	AHE 1	j	Stage : Radiologie interventionnelle
MMD 3521	5	AHE 1	j	Stage : Ophtalmologie
MMD 3522	5	AHE 1	j	Stage : Nutrition
MMD 3523	5	AHE 1	j	Stage : Pathologie
MMD 3524	5	AHE 1	j	Stage : Biochimie médicale
MMD 3525	5	AHE 1	j	Stage : Microbiologie médicale
MMD 3526	5	AHE 1	j	Stage : Pharmacologie clinique

Programme 1-320-1-0 Version 16

B.Sc. spécialisé en nutrition J

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 31 crédits en 1re année, de 35 crédits en 2e année et de 41 crédits en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A et à un cours à option choisi dans les blocs 70F, 70G et 70H; en 2e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70B et à un cours à option; en 3e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70C, à des cours totalisant 5

crédits du bloc Bloc 70E et à 2 cours à option. Enfin de 3e année, il s'inscrit aux stages du bloc 70D et termine les cours du bloc 70E.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de sept trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté au début de chacune des périodes suivantes :
– en 1re année à l'occasion des stages du bloc 70A
– en 2e année à l'occasion des stages du bloc 70B
– en 3e année à l'occasion des stages du bloc 70C et du bloc 70E
– à la fin de la 3e année à l'occasion des stages du bloc 70D et du bloc 70E.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs
Ce programme a pour but de former des spécialistes de la nutrition envisagée comme discipline scientifique et comme profession de la santé. Il comprend un ensemble de cours obligatoires, de cours à option et de stages dirigés d'une durée totale de quarante semaines.

Structure du programme
Ce programme totalise 120 crédits dont 78 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 30 crédits de stages dirigés d'une durée totale de 40 semaines.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A		*obligatoire*			*28 cr.*
	MCB	2956	3 A 1		Microbiologie générale
	MSO	2160	3 AHE 1 s		Introduction aux méthodes quantitatives
	NUT	1014	2 H 1		Science des aliments : travaux pratiques
	NUT	1016	1 A 1 j		Salubrité et qualité des aliments
	NUT	1018	3 H 1 j		Science des aliments
	NUT	1033	2 A 1 j		Nutrition et alimentation
	NUT	1034	1 A 1 j		Nutrition et alimentation : T.P.
	NUT	1071	3 AH 1		Stage en diététique 1
	NUT	1971	3 A 1 j		Principes de biochimie 1
	NUT	1972	3 H 1 j		Principes de biochimie 2
	PSL	1996	2 A 1 j		Anatomie et physiologie générales 1
	PSL	1997	2 H 1 j		Anatomie et physiologie générales 2
Bloc 70 B		*obligatoire*			*32 cr.*
	NUT	2016	2 AH 1 j		Technologie alimentaire
	NUT	2021	3 A 1		Organisation du travail dans les S.A.
	NUT	2024	5 AH 2 j		Alimentation des collectivités
	NUT	2032	3 A 1 j		Nutrition fondamentale
+	NUT	2038	3 A 1 j		Nutrition appliquée 1
	NUT	2039	3 H 1 j		Nutrition appliquée 2
	NUT	2041	3 A 1 j		Nutrition clinique 1
	NUT	2044	3 H 1 j		Nutrition clinique 2
	NUT	2045	1 H 1		Soutien nutritionnel
	NUT	2071	3 AH 1 j		Stage en gestion des S.A. 2
	NUT	2072	3 AHE 1 j		Stage en nutrition clinique 2
Bloc 70 C		*obligatoire*			*30 cr.*
	ASA	2010	3 AHE 1		Gestion stratégique des ress. humaines
	NUT	3013	3 AH 2 j		Projets: recherche en chimie alimentaire
	NUT	3022	3 A 1		Gestion financière/syst. d'inf. des S.A.
	NUT	3023	2 AH 1 j		Planification et marketing des S.A.
	NUT	3033	3 AH 2		Initiation à la recherche en nutrition
	NUT	3044	3 A 1 j		Nutrition clinique 3
	NUT	3045	3 H 1 j		Nutrition clinique 4
	NUT	3060	3 H 1		Nutrition publique et consommation
	NUT	3065	4 A 1 j		Éducation et consultation en nutrition
	NUT	3071	3 AHE 1 j		Stage en gestion des S.A. 3
Bloc 70 D		*obligatoire*			*8 cr.*
	NUT	4072	4 AHE 1 j		Stage en gestion des S.A. 4
	NUT	4073	4 AHE 1 j		Stage en nutrition clinique 4
Bloc 70 E		*obligatoire*			*10 cr.*
	NUT	3073	5 AHE 1 j		Stage en nutrition communautaire
	NUT	3074	3 AHE 1 j		Stage en nutrition clinique 3
	NUT	3075	2 AHE 1		Stage en soutien nutritionnel
Bloc 70 F		*option*			*minimum 3 cr., maximum 6 cr.*
	ANT	1511	3 A 1 j		Évolution et comportement humain
	ANT	3420	3 H 1 j		Interactions bioculturelles
	ASA	1050G	3 AHE 1 js		Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux
	ASA	2400	3 AHE 1		Économie de la santé
	SOL	1952	3 A 1 j		Introduction aux concepts sociologiques
	SOL	1970	3 E 1 j		Sociologie du Québec
Bloc 70 G		*option*			*minimum 3 cr., maximum 6 cr.*
	PSY	1045	3 AHE 1 j		Motivation et émotion
	PSY	1075	3 AHE 1 js		Psychologie sociale
	PSY	1085	3 AH 1 j		L'apprentissage
	PSY	1963	3 H 1 j		Psychologie du comportement
	PSY	1966	3 AHE 1 js		Psychologie de l'adolescence
Bloc 70 H		*option*			*minimum 3 cr., maximum 8 cr.*
	AEG	2110	3 AHE 1 js		Entraînement au travail en équipe
	AEG	3140	3 AHE 1 js		Prise de décision en groupe, leadership
	MSN	2951	3 A 1 j		Environnement et santé
	NUT	2018	2 AH 1 j		Évaluation sensorielle des aliments
	NUT	2019	3 AH 1 j		Contrôle de la qualité des aliments
	NUT	2027	3 AHE 1 j		Systèmes de gestion en alimentation
	NUT	3024	3 AH 1 j		Aménagement des services d'alimentation
	NUT	3025	2 AH 1 j		Tendances nouvelles alim. des collectiv.
	NUT	3030	3 AH 1 j		Nutrition et métabolisme
	NUT	3038	3 AH 1 j		Programme d'éducation en nutrition
	NUT	3039	3 AH 1 j		Intégration de la pratique diététique
	NUT	3052	2 A 1		Histoire de l'aliment et de la nutrition

Les étudiants dont les connaissances en techniques culinaires sont insuffisantes devront prendre le cours NUT 1910 Préparation des aliments, au premier trimestre d'inscription. Ce cours est hors programme.

Programme 1-751-1-0 Version 05

B.Sc. spécialisé en audiologie J

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
– À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 36 à 39 crédits en 1re année, de 36 à 39 crédits en 2e année et de 31 à 34 crédits en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 73A, en 2e année, aux cours du bloc 73B et en 3e année, aux cours des blocs 73C et 73D. Il termine son programme avec un cours au choix de 3 crédits.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours portant sur l'intervention audiologique conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de 3e année.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme
Ce programme totalise 106 crédits, dont 103 obligatoires et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A		*obligatoire*			*36 cr.*
+	ORA	1123	3 H 1		Psychoacoustique
+	ORA	1125	3 AH 1		Acquisition du langage de 0 à 5 ans
	ORA	1528	2 AH 1		Anatomie et physiologie de l'audition
	ORA	1529	2 AH 1		Initiation à l'exercice professionnel
	ORA	1530	4 AH 1		Anatomie et physiologie de la parole
	ORA	1531	3 AH 1	j	Phonétique clinique
	ORA	1532	3 AHE 1	js	Langage 1
	ORA	1533	2 AHE 1	js	Langage 2
	PHY	1955	3 A 1	j	Acoustique
	PSL	1982	2 A 1		Les bases du système nerveux
	PSY	1085	3 AH 1	j	L'apprentissage
	PSY	1961	3 A 1	js	Psychologie du développement humain 1
	PSY	2961	3 H 1	j	Psychologie du développement humain 2
Bloc 73 B		*obligatoire*			*36 cr.*
	ORA	1527	2 AH 1		Neurologie de la communication humaine
+	ORA	2240	1 AH 1		Enseignement clinique en orthophonie
+	ORA	2241	1 AH 1		Enseignement clinique en audiologie
+	ORA	2513	3 AH 1		Initiation à la pratique orthophonique
+	ORA	2527	3 AH 1		Troubles du langage chez l'enfant 1
+	ORA	2550	3 AH 1		Bilan audiologique – Enfant
	ORA	2559	3 AH 1		Bilan audiologique – Adulte
	ORA	2574	3 AH 1	j	Perception de la parole
	ORA	2617	3 AHE 1		Métrologie acoustique
	ORA	2636	3 AHE 1	js	Troubles du système auditif
	ORA	2716	3 AHE 1	j	Méthodes et recherche 1
	ORA	2717	3 AHE 1	j	Méthodes et recherche 2
	ORA	3373	2 AH 1	j	Systèmes de santé et d'éducation
+	ORA	3563	3 AH 1		Déficiences auditives périphériques 1
Bloc 73 C		*obligatoire*			*10 cr.*
+	ORA	3345	1 AH 1		Deuxième stage en audiologie
+	ORA	3346	1 AH 1		Troisième stage en audiologie
	ORA	3372	2 AH 1	j	Réadaptation et adulte déficient auditif
+	ORA	3540	1 AH 1		Atelier d'activités cliniques
+	ORA	3542	1 AH 1		Premier stage en audiologie
	ORA	3547	1 AH 1	j	Activités d'intégration en audiologie 1
	ORA	3548	1 AH 1	j	Activités d'intégration en audiologie 2
+	ORA	3573	2 AH 1		Intervention et enfant déficient auditif
Bloc 73 D		*obligatoire*			*21 cr.*
	ORA	3366	3 AH 1	j	Intervention audiologique 1
+	ORA	3562	3 AH 1		Physiologie auditivo-vestibulaire
	ORA	3564	3 AHE 1	j	Déficiences auditives périphériques 2
+	ORA	3565	3 AH 1		Déficiences auditives centrales
+	ORA	3567	3 AH 1		Intervention audiologique 2
+	ORA	3568	1 AH 1		Intervention audiologique 3
+	ORA	3576	3 AH 1		Intervention audiologique avancée
	ORA	3577	2 AH 1		Psychoacoustique avancée

Programme 1-752-1-0 Version 05

B.Sc. spécialisé en orthophonie J

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
– À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 36 à 39 crédits en 1re année, de 32 à 35 crédits en 2e année et de 36 à 39 crédits en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 73A, en 2e année, aux cours du bloc 73B et en 3e année, aux cours des blocs 73C et 73D. Il termine son programme avec un cours au choix de 3 crédits.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des stages conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de 3e année.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme
Ce programme totalise 107 crédits, dont 104 obligatoires et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A		*obligatoire*			*36 cr.*
+	ORA	1123	3 H 1		Psychoacoustique
+	ORA	1125	3 AH 1		Acquisition du langage de 0 à 5 ans
	ORA	1528	2 AH 1		Anatomie et physiologie de l'audition
	ORA	1529	2 AH 1		Initiation à l'exercice professionnel
	ORA	1530	4 AH 1		Anatomie et physiologie de la parole
	ORA	1531	3 AH 1	j	Phonétique clinique
	ORA	1532	3 AHE 1	js	Langage 1
	ORA	1533	2 AHE 1	js	Langage 2
	PHY	1955	3 A 1	j	Acoustique
	PSL	1982	2 A 1		Les bases du système nerveux
	PSY	1085	3 AH 1	j	L'apprentissage
	PSY	1961	3 A 1	js	Psychologie du développement humain 1
	PSY	2961	3 H 1	j	Psychologie du développement humain 2
Bloc 73 B		*obligatoire*			*32 cr.*
	ORA	1527	2 AH 1		Neurologie de la communication humaine
+	ORA	2240	1 AH 1		Enseignement clinique en orthophonie
+	ORA	2241	1 AH 1		Enseignement clinique en audiologie
+	ORA	2514	3 AH 1		Initiation à la pratique audiologique
+	ORA	2527	3 AH 1		Troubles du langage chez l'enfant 1
	ORA	2539	3 AH 1		Vieillissement et troubles du langage
	ORA	2561	2 AHE 1	j	Pragmatique et troubles de communication
	ORA	2574	3 AH 1	j	Perception de la parole
+	ORA	2626	3 AHE 1		Troubles de la parole
+	ORA	2628	3 AHE 1		Intervention en orthophonie
	ORA	2716	3 AHE 1	j	Méthodes et recherche 1
	ORA	2717	3 AHE 1	j	Méthodes et recherche 2
	ORA	3373	2 AH 1	j	Systèmes de santé et d'éducation
Bloc 73 C		*obligatoire*			*16 cr.*
+	ORA	3343	1 AH 1		Deuxième stage en orthophonie
+	ORA	3344	1 AH 1		Troisième stage en orthophonie

	ORA	3372	2	AH	1 j	Réadaptation et adulte déficient auditif
+	ORA	3540	1	AH	1	Atelier d'activités cliniques
+	ORA	3541	1	AH	1	Premier stage en orthophonie
	ORA	3549	1	A	1 j	Activités d'intégration en orthophonie 1
	ORA	3550	1	H	1 j	Activités d'intégration en orthophonie 2
+	ORA	3573	2	AH	1	Intervention et enfant déficient auditif
+	ORA	3578	3	AH	1	Orthophonie – enfant 1
+	ORA	3579	3	AH	1	Orthophonie – enfant 2

Bloc 73 D *obligatoire* *20 cr.*

+	ORA	3358	3	AH	1 j	Troubles du langage oral et écrit
+	ORA	3359	3	AH	1 j	Troubles acquis du langage
	ORA	3555	2	AH	1	Troubles neurologiques de la parole
+	ORA	3557	3	AH	1	Problèmes de la fluidité
+	ORA	3560	3	AH	1	Problèmes de résonance
+	ORA	3566	3	AH	1	Problèmes de la voix
	ORA	3657	3	AHE	1 j	Dysphagies

Programme 1-740-1-1 Version 00

B.Sc. en sciences de la santé (ergothérapie) J

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
– À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 32 crédits en 1re année, de 31 crédits en 2e année et de 27 crédits en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A, en 2e année, aux cours du bloc 70B et en 3e année, aux cours du bloc 70C. Il est recommandé à l'étudiant de s'inscrire au cours au choix au trimestre d'hiver de sa dernière année.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion de tous les stages et considérés dans tous les cours ERT du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) constitue une première étape pour former des ergothérapeutes soucieux de répondre aux besoins des clients en valorisant les bienfaits de l'occupation et d'un environnement favorable à la santé de l'individu. Le programme vise aussi à former des individus responsables de leur formation et capables de s'engager socialement et ce, tout au long de leur carrière.

Structure du programme

Ce programme comprend 87 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *32 cr.*

ERT	1400	2	A	1 j	Notions de base en ergothérapie
ERT	1401	2	H	1 j	Approches théoriques en ergothérapie
ERT	1402	4	H	1 j	Pratique factuelle en ergothérapie
ERT	1430	1	A	1 j	Compétence de base en ergothérapie
ERT	1450	1	H	1 js	Activités d'auto-apprentissage 1
ERT	1460	1	AHE	1 j	Initiation à la formation clinique
ERT	1461	1	AHE	1 j	Accompagnement en milieu communautaire
PBC	1045	4	A	1 j	Anatomie de l'appareil locomoteur
PSL	1984	4	H	1 j	Fonctions du système nerveux
PSL	1996	2	A	1 j	Anatomie et physiologie générales 1
PSL	1997	2	H	1 j	Anatomie et physiologie générales 2
PST	1964	2	A	1 j	Développement du système psychique
PSY	1984	3	AH	1 j	Cognition, émotion et ergothérapie
SOL	1953	3	A	1 j	Sociologie 1

Bloc 70 B *obligatoire* *31 cr.*

ERT	2410	1	A	1 j	Introduction à l'APP
ERT	2411	4	A	1 j	Ergothérapie auprès de l'adulte
ERT	2412	2	H	1 j	Ergothérapie auprès de l'enfant
ERT	2413	2	H	1 j	Ergothérapie auprès de la personne âgée
ERT	2420	2	A	1 j	Thématiques en ergothérapie 1
ERT	2421	2	A	1 j	Thématiques en ergothérapie 2
ERT	2422	2	H	1 j	Thématiques en ergothérapie 3
ERT	2423	2	H	1 j	Thématiques en ergothérapie 4
ERT	2430	1	A	1 j	Ergo – Développement professionnel 1
ERT	2431	1	A	1 j	Ergo – Développement professionnel 2
ERT	2432	1	A	1 j	Ergo – Développement professionnel 3
ERT	2433	1	H	1 j	Ergo – Développement professionnel 4
ERT	2434	1	H	1 j	Ergo – Développement professionnel 5
ERT	2450	1	H	1 js	Activités d'auto-apprentissage 2
ERT	2460	8	AHE	1 j	Formation clinique 2

Bloc 70 C *obligatoire* *24 cr.*

ERT	3400	1	AH	1 j	Prat. interprofessionnelle et ergo.
ERT	3401	3	H	1 j	Ergo, enjeux professionnels et société
ERT	3402	3	H	1 j	Gestion et promotion en ergothérapie
ERT	3410	2	AH	1 j	Problématiques intégratives
ERT	3411	3	H	1 j	Problématiques intégratives 2
ERT	3420	2	A	1 j	Thématiques en ergothérapie 5
ERT	3430	1	A	1 j	Ergo – Développement professionnel 6
ERT	3450	2	H	1 js	Activités d'auto-apprentissage 3
ERT	3460	7	AHE	1 j	Formation clinique 3

Ce baccalauréat doit être suivi d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie de 45 crédits (début janvier 2008). Ce programme de maîtrise répond aux exigences de formation de l'organisme d'agrément, l'Association canadienne des ergothérapeutes.

Programme 1-745-1-1 Version 00

B.Sc. en sciences de la santé (physiothérapie) J

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
– À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 30 crédits en 1re année, de 33 crédits en 2e année et de 27 crédits en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 73A, en 2e année, aux cours du bloc 73B et en 3e année, aux cours des blocs 73C et 73D.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des laboratoires d'habiletés cliniques et de tous les stages du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation
L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant douze crédits ou plus, est mis en probation.

Dans certains cours et tel qu'indiqué au plan de cours, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou la mention (S) (succès) à chacune des composantes, théorique et pratique, du cours.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le baccalauréat en sciences de la santé (physiothérapie) vise à donner aux étudiants une formation scientifique de base dans le domaine de la santé et à les préparer au programme de maîtrise professionnelle en physiothérapie ainsi qu'aux études supérieures en recherche. Par différentes approches pédagogiques, ce programme initie les étudiants aux méthodes d'évaluation et de traitement en physiothérapie, les prépare à exercer des activités cliniques de façon sécuritaire et éthique.

Ce programme s'inscrit dans un continuum baccalauréat-maîtrise professionnelle qui a pour objectif de former un physiothérapeute autonome qui réponde aux exigences de qualification de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) et des organismes nationaux et internationaux d'agrément des programmes de physiothérapie.

Structure du programme

Ce programme totalise 90 crédits obligatoires, 0 crédit à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A			*obligatoire*				*30 cr.*
	PBC	1045	4	A	1	j	Anatomie de l'appareil locomoteur
+	PHT	1108	3	A	1	j	Application des exercices thérapeutiques
	PHT	1301	1	A	1	j	Introduction à la physiothérapie
	PHT	1303	3	A	1	j	Biomécanique et rééducation
+	PHT	1307	3	A	1	j	Théorie des exercices thérapeutiques
+	PHT	1309	4	H	1	j	Pathokinésiol. articul. et fonctionnelle
+	PHT	1310	4	H	1	j	Physiothérapie musc.squel. 1, extrémités
	PSL	1984	4	H	1	j	Fonctions du système nerveux
	PSL	1996	2	A	1	j	Anatomie et physiologie générales 1
	PSL	1997	2	H	1	j	Anatomie et physiologie générales 2
Bloc 70 B			*obligatoire*				*33 cr.*
	PBC	2060	3	H	1	j	Pathologie générale
	PHT	1302	1	A	1	j	Éthique et déontologie en physiothérapie
+	PHT	2311	4	A	1	j	Physiothérapie musc.squel. 2, quad. inf.
+	PHT	2312	3	H	1	j	Physiothérapie musc.squel. 3, quad. sup.
+	PHT	2314	4	A	1	j	Physiothérapie des affec.neurologiques 1
+	PHT	2316	4	H	1	j	Physiothérapie des affec.neurologiques 2
	PHT	2318	3	H	1	j	Mesures de résultats en physiothérapie
	PHT	2319	2	A	1	j	Modalités électrothérapeutiques 1
	PHT	2320	2	H	1	j	Modalités électrothérapeutiques 2
+	PHT	2351	3	A	1	j	Stage clinique 1
+	PHT	2353	4	H	1	j	Stage clinique 2
Bloc 70 C			*obligatoire*				*27 cr.*
	PHL	2900	2	AH	1	j	Éléments de pharmacologie
+	PHT	3313	2	H	1	j	Physiothérapie musculo-squelettique 4
	PHT	3318	3	A	1	j	Physiothérapie et géronto-gériatrie
+	PHT	3320	4	A	1	j	Physiothérapie des affec. cardiovascul.
+	PHT	3321	3	H	1	j	Physiothérapie affections respiratoires
	PHT	3322	2	H	1	j	Éducation,consultation en physiothérapie
+	PHT	3331	2	H	1	j	Physiothérapie de la douleur
+	PHT	3357	4	H	1	j	Stage clinique 3
	PST	1970	2	A	1	j	Psychopathologie
	PSY	3952	3	A	1	j	Psychologie en réadaptation

Pour être admis au programme de maîtrise professionnelle, l'étudiant doit avoir obtenu, dans son programme de baccalauréat, une moyenne cumulative de 3 (ou une moyenne équivalente) selon l'article 45 de la section XI du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FÉSP).

Programme 1-484-1-0 Version 05

B.Sc. spécialisé en sciences biomédicales J

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re et en 2e années, l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires du bloc 01A et exceptionnellement à des cours du bloc O1B et à un ou deux cours au choix.

En 3e année, après autorisation des responsables d'orientation, il complète son programme dans chacun des segments de cours particuliers aux orientations offertes:

L'orientation Sciences biomédicales (segment 01 et 90)
L'étudiant de l'orientation s'inscrit à 9 à 15 crédits de stage du bloc 90A, à 9 à 15 crédits du bloc 01B, avec un maximum de 7 crédits de cours d'un même sigle et à 6 crédits de cours au choix. S'il est admis au cheminement honor, il s'inscrit au stage honor du bloc 90A, à 6 crédits du bloc 90W, à 6 crédits du bloc 018 et à 3 crédits au choix.

L'orientation Perfusion extracorporelle (segment 91)
L'orientation est contingentée. L'étudiant de l'orientation s'inscrit aux 27 crédits obligatoires du bloc 91A et à 3 crédits de cours au choix.

Les orientations Pharmacologie (segment 92), Sciences neurologiques (segment 93), Physiologie intégrée (segment 94), Pathologie et biologie cellulaire (segment 95) et Sciences de la vision (segment 96)
L'étudiant s'inscrit à 15 crédits de stage du bloc A, à 6 à 12 crédits du bloc B, et à 3 crédits de cours au choix. S'il est admis au cheminement honor, il s'inscrit au stage honor du bloc A, à 6 crédits du bloc B, à 6 crédits du bloc W, et à 3 crédits au choix.

Un cours d'un bloc à option du programme peut être choisi à titre de cours au choix.

L'étudiant doit faire approuver son inscription au cours au choix par le responsable de l'orientation.

Cheminement honor
Pour être admis au cheminement honor d'une orientation, l'étudiant doit avoir complété le segment 01 avec une moyenne cumulative d'au moins 3.8.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
L'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours ou subir un examen de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le B.Sc. en sciences biomédicales permet à l'étudiant : 1) d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation de l'humain, en tant qu'organisme vivant, par l'étude des molécules, des cellules, des tissus et des organes, et de comprendre l'intégration des mécanismes physiologiques fondamentaux, cellulaires et tissulaires, responsables du contrôle et du maintien des fonctions vitales chez l'humain; 2) de se familiariser avec divers milieux de travail; 3) d'aborder une problématique donnée avec une démarche scientifique rigoureuse; 4) de développer des aptitudes à la communication.

Structure du programme

Le programme offre sept orientations: l'orientation Sciences biomédicales comprend les segments 01 et 90, avec 60 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 6 crédits au choix. L'orientation Perfusion extracorporelle comprend les segments 01 et 91, avec

87 crédits obligatoires et 3 au choix. Les autres orientations, Pharmacologie (segments 01 et 92), Sciences neurologiques (segments 01 et 93), Physiologie intégrée (segments 01 et 94), Pathologie et biologie cellulaire (segments 01 et 95) et Sciences de la vision (segments 01 et 96) comprennent 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix. Le cheminement honor en sciences biomédicales comprend le stage honor du bloc 90A, 6 crédits du bloc OIB, 6 crédits du bloc 90W. Le cheminement honor des autres orientations, sauf l'orientation Perfusion extracorporelle, comprend le stage honor du bloc A, 6 crédits du bloc B, 6 crédits du bloc W.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *60 cr.*

Complément de formation en sciences biomédicales

	BCM	1521	2	AH	1 j	Travaux pratiques de biochimie 1
	BCM	1531A	3	A	1 j	Introduction à la biochimie
+	BIO	1101	3	AH	1 j	Biologie moléculaire
	BIO	1157	3	A	1 j	Biologie cellulaire
	BIO	1204	3	H	1 j	Génétique
+	BIO	2110	2	H	1 j	T.P. de biologie moléculaire
	MCB	1979	3	H	1 j	Microbiologie générale
+	MCB	2986	4	A	1 j	Immunologie générale
	MSN	2100	3	H	1 j	Toxicologie et environnement
	MSO	2160	3	AHE	1 s	Introduction aux méthodes quantitatives
+	PBC	2000	3	AHE	1 j	Biopathologie générale
	PHI	1968	3	A	1	Notions fondamentales d'éthique
	PHL	2100	3	H	1 j	Principes de pharmacologie
	PHL	6025	1	H	1 j	Principes de l'expérimentation animale
	SBM	1001	5	H	1 j	Morphologie fonctionnelle
	SBM	1002	1	AH	1 j	Intro. à la communication scientifique
	SBM	2001	4	AH	1 j	Système nerveux
	SBM	2002	4	AH	1 j	Circulation, respiration et rein
	SBM	2003	2	AH	1 j	Digestion et nutrition
	SBM	2004	3	AH	1 j	Endocrinologie et reproduction
	SBM	2006	2	AH	1 j	Analyse de la communication scientifique

Bloc 01 B *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

+	BCM	2501	3	H	1 j	Macromolécules biologiques
+	BCM	2502	3	A	1 j	Acides nucléiques et génétique 2
+	BCM	2531	2	A	1 j	Travaux pratiques 2
+	BCM	3512	3	A	1 j	Biochimie de la cellule
+	BCM	3513	4	H	1 j	Pathophysiologie moléculaire
+	BCM	3514	3	H	1 j	Régulation de l'expression génique
+	BCM	3531	3	AH	1 j	Travaux pratiques 3
	BCM	3562	3	H	1 j	Biochimie clinique
+	BIO	3661	2	A	1 j	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
+	BIO	3674	3	H	1 j	T.P. Respiration, circulation, excrétion
	GIN	1010	3	A	1 s	Intro. aux technologies bioméd.
+	MCB	2979	4	AH	1 j	Bactériologie générale 1
+	MCB	2992	4	H	1 j	Bactériologie générale 2
+	MCB	2994	4	H	1 j	Virologie et pathogenèse virale
+	MCB	2999	3	H	1 j	Levures et organismes levuriformes
+	MCB	3964	3	A	1 j	Immunologie approfondie
	MMD	1096	3	AH	1 js	ITSS : intervention et prévention
	OPH	2992	3	H	1	Anatomie oculaire
	OPM	1009	3	H	1	Optique géométrique
	OPM	2503	2	A	1 j	Pharmacologie oculaire 2.1
	OPM	2504	4	A	2 j	Santé oculaire 2.2
	PBC	3010	3	H	1 j	Biologie cellulaire 2
	PBC	3040	3	AHE	1 j	Développement du système nerveux
	PBC	3050	3	AHE	1 j	Embryologie et biologie du développement
	PHL	3100	3	A	1 j	Pharmacodynamie des médicaments
	PHL	3200	3	AH	1 j	Méthodes de découverte des médicaments
	PHL	3300	3	AH	1 j	Travaux pratiques en pharmacologie
+	PHL	3400	3	A	1 j	Méth. statistiques en pharmacologie
	PHL	3500	3	H	1 j	Intro. pharmacologie cardiovasculaire
	PHL	3600	3	A	1 j	Pharmacogénétique
	PHL	3700	3	A	1 j	Genèse et réglementation des médicaments
	PSL	3061	3	AH	1 j	Physiologie intégrée
	PSL	3062	3	A	1 j	Base neuronale des fonctions cérébrales
	PSL	3063	3	A	1 j	Neuroscience cognitive
	PSL	3065	3	AH	1 j	Fonctions spécialisées du syst. nerveux
+	PSY	3032	3	AHE	1 j	Neuropsychologie humaine
+	PSY	3033	3	A	1 j	Neuropsychologie sensorielle
	SBM	3003	3	AH	1 j	Hématologie
	SCV	1101	3	A	1 j	Sc. de la vision 1 Physiologie de l'oeil
	SCV	1103	3	H	1 j	Sc. de la vision 3 Vision binoculaire
	SCV	1105	3	H	1 j	Sc. de la vision 4 Neurophysiologie
	SCV	2102	3	A	1 j	Sc. de la vision 5 Psychophysique
	SCV	2103	3	A	1 j	Sc. de la vision 6 Mouvements oculaires

Segment 90 Propre à l'orientation Sciences biomédicales

Bloc 90 A *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Stages en milieu de travail

	SBM	3000	9	AHE	1 j	Stage de recherche en sc. biomédicales
	SBM	3008	15	AHE	1 j	Stage de recherche en sc. biomédicales
+	SBM	4008	15	AHE	1 j	Stage honor en sciences biomédicales

Bloc 90 W *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Cheminement honor

	BIO	6605	3	A	1	Neurobiologie avancée
+	MCB	6210	3	H	1	Microorganismes-pathogénicité, immunité
	NRL	6051	3	A	1	Neurosciences des systèmes
	NRL	6060	3	A	1	Neurobiologie cellulaire
	NRL	6070	3	H	1	Neurophysiologie fonctionnelle
	PBC	6000	3	A	1	Biologie cellulaire avancée
	PBC	6061	3	H	1	Aspect moléculaire des neuropathologies
	PBC	6085	3	A	2	Cancérologie
	PBC	6300	3	A	1	Cytogénétique médicale
	PBC	6400	3	AHE	1 j	Médecine légale et sciences judiciaires
	PHL	6011	3	A	1 j	Pharmacodynamie
	PHL	6031	3	A	1	Neuropharmacologie
	PHL	6035	3	H	1	Pharmacologie de la douleur
	PHL	6041	3	A	1	Toxicologie cellulaire et moléculaire
	PHL	6081	3	H	1	Métabolisme des médicaments
	PHL	6093	3	H	1 j	Immunopharmacologie
	PSL	6020	3	A	1	Structure et transport membranaires
	PSL	6021	3	H	1 j	Modèles du transport membranaire
+	PSL	6022	3	AHE	1	Stages de physiologie moléculaire
	PSL	6081	3	H	1	Données récentes en cardiovasculaire
	PSL	6090	3	H	1	Mécanismes régulateurs en physiologie
	PSL	6170	3	AH	1	Physiologie cardiovasculaire
	SCV	6007	3	AHE	1	Neurophysiologie de la vision
	SCV	6010	3	AH	1	Psychophysique de la vision

Segment 91 Propre à l'orientation Perfusion extracorporelle

Bloc 91 A *obligatoire* *27 cr.*

+	CHI	1900	3	AHE	1 j	Introduction aux techniques en C.E.C.
+	CHI	1901	6	AHE	1 js	Stage d'introduction en C.E.C.
+	CHI	1902	9	AHE	1 js	Appropriation des techniques en C.E.C.
	PHL	3100	3	A	1 j	Pharmacodynamie des médicaments
	PHL	3500	3	H	1 j	Intro. pharmacologie cardiovasculaire
	SBM	3003	3	AH	1 j	Hématologie

Segment 92 Propre à l'orientation Pharmacologie

Bloc 92 A *option* *minimum 15 cr., maximum 15 cr.*

Stages en milieu de travail

+	SBM	3009	15	AHE	1 j	Stage de recherche en pharmacologie
+	SBM	4009	15	AHE	1 j	Stage honor en pharmacologie

Bloc 92 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Compléments de formation en pharmacologie

	PHL	3100	3	A	1 j	Pharmacodynamie des médicaments
	PHL	3200	3	AH	1 j	Méthodes de découverte des médicaments
	PHL	3300	3	AH	1 j	Travaux pratiques en pharmacologie
+	PHL	3400	3	A	1 j	Méth. statistiques en pharmacologie
	PHL	3500	3	H	1 j	Intro. pharmacologie cardiovasculaire
	PHL	3600	3	A	1 j	Pharmacogénétique
	PHL	3700	3	A	1 j	Genèse et réglementation des médicaments

Bloc 92 W *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Cheminement honor

	PHL	6011	3	A	1 j	Pharmacodynamie
	PHL	6031	3	A	1	Neuropharmacologie
	PHL	6035	3	H	1	Pharmacologie de la douleur
	PHL	6041	3	A	1	Toxicologie cellulaire et moléculaire

	PHL	6081	3	H 1	Métabolisme des médicaments
	PHL	6093	3	H 1 j	Immunopharmacologie

Segment 93 Propre à l'orientation Sciences neurologiques

Bloc 93 A option minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Stages en milieu de travail

+	SBM	3010	15	AHE 1 j	Stage de recherche sc. neurologiques
+	SBM	4010	15	AHE 1 j	Stage honor en sciences neurologiques

Bloc 93 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Compléments de formation en sciences neurologiques

+	BIO	3661	2	A 1 j	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
+	PHL	3400	3	A 1 j	Méth. statistiques en pharmacologie
	PSL	3062	3	A 1 j	Base neuronale des fonctions cérébrales
	PSL	3063	3	A 1 j	Neuroscience cognitive
+	PSY	3032	3	AHE 1 j	Neuropsychologie humaine
+	PSY	3033	3	A 1 j	Neuropsychologie sensorielle

Bloc 93 W option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cheminement honor

	NRL	6051	3	A 1	Neurosciences des systèmes
	NRL	6060	3	A 1	Neurobiologie cellulaire
	NRL	6070	3	H 1	Neurophysiologie fonctionnelle
	PBC	6061	3	H 1	Aspect moléculaire des neuropathologies
	PHL	6031	3	A 1	Neuropharmacologie
+	PSL	6022	3	AHE 1	Stages de physiologie moléculaire

Segment 94 Propre à l'orientation Physiologie intégrée

Bloc 94 A option minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Stages en milieu de travail

+	SBM	3011	15	AHE 1 j	Stage de recherche physiologie intégrée
+	SBM	4011	15	AHE 1 j	Stage honor en physiologie intégrée

Bloc 94 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Compléments de formation en physiologie intégrée

+	BCM	3513	4	H 1 j	Pathophysiologie moléculaire
+	BIO	3674	3	H 1 j	T.P. Respiration, circulation, excrétion
	PBC	3010	3	H 1 j	Biologie cellulaire 2
	PHL	3300	3	AH 1 j	Travaux pratiques en pharmacologie
+	PHL	3400	3	A 1 j	Méth. statistiques en pharmacologie
	PSL	3061	3	AH 1 j	Physiologie intégrée

Bloc 94 W option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cheminement honor

	PBC	6085	3	A 2	Cancérologie
	PHL	6031	3	A 1	Neuropharmacologie
	PSL	6020	3	A 1	Structure et transport membranaires
	PSL	6021	3	H 1 j	Modèles du transport membranaire
+	PSL	6022	3	AHE 1	Stages de physiologie moléculaire
	PSL	6081	3	H 1	Données récentes en cardiovasculaire
	PSL	6090	3	H 1	Mécanismes régulateurs en physiologie
	PSL	6170	3	AH 1	Physiologie cardiovasculaire

Segment 95 Propre à l'orientation Pathologie et biologie cellulaire

Bloc 95 A option minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Stages en milieu de travail

+	SBM	3012	15	AHE 1 j	Stage de recherche pathol. et bio. cell.
+	SBM	4012	15	AHE 1 j	Stage honor en pathol. et bio. cell.

Bloc 95 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Compléments de formation en pathologie et biologie cellulaire

+	BCM	3512	3	A 1 j	Biochimie de la cellule
+	BCM	3514	3	H 1 j	Régulation de l'expression génique
	PBC	3010	3	H 1 j	Biologie cellulaire 2
	PBC	3040	3	AHE 1 j	Développement du système nerveux
	PBC	3050	3	AHE 1 j	Embryologie et biologie du développement
	PSL	3062	3	A 1 j	Base neuronale des fonctions cérébrales
	SBM	3003	3	AH 1 j	Hématologie

Bloc 95 W option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cheminement honor

	PBC	6000	3	A 1	Biologie cellulaire avancée
	PBC	6061	3	H 1	Aspect moléculaire des neuropathologies
	PBC	6085	3	A 2	Cancérologie
	PBC	6300	3	A 1	Cytogénétique médicale
	PBC	6400	3	AHE 1 j	Médecine légale et sciences judiciaires

Segment 96 Propre à l'orientation Sciences de la vision

Bloc 96 A option minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Stages en milieu de travail

+	SBM	3013	15	AHE 1 j	Stage recherche sciences de la vision
+	SBM	4013	15	AHE 1 j	Stage honor en sciences de la vision

Bloc 96 B option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Compléments de formation en sciences de la vision

	OPH	2992	3	H 1	Anatomie oculaire
	OPM	1009	3	H 1	Optique géométrique
	OPM	2503	2	A 1 j	Pharmacologie oculaire 2.1
	OPM	2504	4	A 2 j	Santé oculaire 2.2
	SCV	1101	3	A 1 j	Sc. de la vision 1 Physiologie de l'oeil
	SCV	1103	3	H 1 j	Sc. de la vision 3 Vision binoculaire
	SCV	1105	3	H 1 j	Sc. de la vision 4 Neurophysiologie
	SCV	2102	3	A 1 j	Sc. de la vision 5 Psychophysique
	SCV	2103	3	A 1 j	Sc. de la vision 6 Mouvements oculaires

Bloc 96 W option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cheminement honor

	PBC	6000	3	A 1	Biologie cellulaire avancée
	PBC	6061	3	H 1	Aspect moléculaire des neuropathologies
	PHL	6011	3	A 1 j	Pharmacodynamie
	SCV	6002	2	AH 2	Conférences en sciences de la vision
	SCV	6007	3	AHE 1	Neurophysiologie de la vision
	SCV	6009	3	AH 1	L'optique de l'oeil
	SCV	6010	3	AH 1	Psychophysique de la vision

Programme 1-465-1-0 Version 11

B.Sc. spécialisé en biochimie

(Pour plus de détails, voir la Faculté des arts et des sciences.)

Programme 1-468-1-0 Version 03

B.Sc. spécialisé en bio-informatique

(Pour plus de détails, voir la Faculté des arts et des sciences.)

Programme 1-631-5-2 Version 00

Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux

Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-7482.

Programme 1-481-5-0 Version 02

Certificat en santé communautaire

Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-7489.

Section 7

Université de Montréal

Faculté de médecine dentaire

Table des matières

Calendrier facultaire	
Introduction	7-**1**
Coordonnées générales de la Faculté	7-**1**
Direction	7-**1**
Informations pratiques	7-**1**
Frais facultaires	7-**1**
Frais de cotisation des associations étudiantes	7-**1**
Département de dentisterie de restauration	7-**1**
Département de santé buccale	7-**2**
Département de stomatologie	7-**2**
Programmes d'études	7-**2**
Répertoire des cours	7-**5**

À jour le 1er avril 2008

Faculté de médecine dentaire

Introduction

La formation du dentiste est basée sur l'assimilation des connaissances fondamentales de la biologie humaine et des données qui servent d'assises à la prévention et au traitement des maladies dentaires et buccales. Cette formation se poursuit tout le long de la carrière du praticien, mais son stage initial se déroule à l'Université et au moins quatre années doivent lui être consacrées.

Au début du programme, l'accent porte sur l'enseignement des disciplines biologiques les plus intimement liées à l'exercice de la médecine dentaire. L'enseignement des aspects cliniques de la médecine dentaire s'intensifie dans la seconde moitié du cours. Il doit être conforme aux exigences immédiates de la pratique et tenir compte des raffinements techniques les plus récents et les mieux éprouvés. Il doit surtout se renouveler sous l'influence des recherches courantes et des besoins nouveaux qui s'expriment dans la société.

La Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal collabore aussi aux programmes de formation en orthodontie, en réhabilitation prosthodontique, en dentisterie pédiatrique, en sciences bucco-dentaires ainsi qu'au programme de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire. Ces programmes relèvent de la Faculté des études supérieures.

Coordonnées générales de la Faculté

	Bureau	Tél. : (514)
Pavillon Roger-Gaudry		
Bureau de renseignements sur les programmes	I-229	343-6111 poste 3437
Département de dentisterie de restauration	I-229	343-5643
Département de santé buccale	A-218	343-6002
Département de stomatologie	A-218	343-5846

Direction

Doyen : **Claude Lamarche**
Vice-doyenne aux études : **Anne Charbonneau**
Vice-doyenne à la recherche : **Arlette Kolta**
Secrétaire : **Monique Michaud**
Adjoints au doyen :
Formation dentaire continue : **Pierre de Grandmont** et **Gilles Gauthier**
Directeur administratif : **Richard Alix**

Cliniques

Directeur des cliniques : **André Phaneuf**

Directeurs des départements de la Faculté

Département de dentisterie de restauration : **Patrice Milot**
Département de santé buccale : **Daniel Kandelman**
Département de stomatologie : **Monique Michaud**

Informations pratiques

Calendrier

Pour les étudiants du programme de Doctorat en médecine dentaire, les activités d'enseignement débutent en août, voir le calendrier facultaire.

Dossiers étudiants

Consulter la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) au téléphone 343-6111, poste 3437.

Inscription à l'Ordre des dentistes du Québec

L'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine dentaire dans une autre province doit se renseigner sur les conditions exactes d'admission à l'étude dans cette province, et s'y conformer dès le début de ses études dentaires.

Frais facultaires

Dépôts de garantie	
1re année	50 $
2e année	250 $
3e année	250 $
4e année	aucuns
Achat d'instruments	
1re année	approximativement 10 500 $
2e année	approximativement 7 000 $
3e année	approximativement 4 500 $
4e année	approximativement 200 $

Location d'instruments
La Faculté fournit des articulateurs, des moufles, des presses, etc., aux élèves des quatre années. Le coût de location de ces appareils est d'environ :

1re année	30 $
2e année	30 $
3e année	40 $
4e année	40 $

Location de microscope
L'étudiant doit se procurer un microscope : la Faculté exige que ses étudiants aient un microscope à leur usage exclusif. Cet appareil doit être muni de deux oculaires (5x et 10x) et de quatre objectifs (loupe, 10x, 43x et 97x, ou 32 mm, 16 mm, 4 mm et 2 mm). Le coût de location de cet appareil est d'environ :

1re année	40,00 $
2e année	25,00 $
3e année	12,50 $

Instrumentation
Les étudiants devront se procurer les instruments, fournitures et manuels selon les indications transmises au moment de l'admission.

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par année
Faculté de médecine dentaire	**32,50 $**

Département de dentisterie de restauration

Directeur : Patrice Milot

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Pierre Boudrias, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)
Daniel Fortin, D.M.D. (Montréal), M.S. (Iowa)
Claude Lamarche, D.M.D. (Montréal), M.S. (San Francisco)
André Prévost, D.D.S. (Montréal), M.S. (Iowa)
Salam Sakkal, D.M.D. (Montréal), M.S. (Chicago)

Professeurs agrégés
Pierre de Grandmont, D.M.D. (Montréal), Cert. prosthodontie (Toronto), M. Sc. (Montréal)
Louis De Koninck, D.M.D., M. Sc. réhabilitation prosthodontique (Montréal)
Gilles Gauthier, D.M.D. (Montréal), M.H.E. (Georgia)
Geneviève Guertin, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire (Montréal), Cert. prosthodontie (Californie)
Patrice Milot, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Boston)
Richard Silbert, D.D.S. (Montréal), Cert. endodontie, M.S.D. endodontie (Boston)
Annie St-Georges, D.M.D. (Montréal), M.S. (North Carolina)

Professeur adjoint
Hugo Ciaburo, D.M.D., M. Sc. réhabilitation prosthodontique (Montréal)

Chargés d'enseignement
Elham Amami, D.D.S. (Iran), M. Sc. (Montréal)
Yves Sitbon, D.C.D., D.U.P.F., D.E.A.B.M.

Responsable de formation clinique
Richard Mercier, D.M.D. (Montréal)

Département de santé buccale

Directeur : Daniel Kandelman

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Monique Julien, B. Sc. (Laval), M. Sc. nut. (Montréal), M.P.H., Dr. P.H. (Johns Hopkins)
Daniel Kandelman, D.M.D. (Genève), M.P.H. (Boston)
Gilles Lavigne, D.M.D., M. Sc. (Montréal)
Claude Remise, D.D.S. (Montréal), M.S. (Indiana)
Morris Wechsler, D.D.S. (McGill), Cert. orthodontie (Montréal), F.R.C.D. (C)

Professeurs agrégés
Léonardo Abelardo, D.M.D. (Manila), Cert. pédodontie (Rochester)
Hélène Buithieu, D.M.D., Cert. pédodontie (Montréal), M.S.D. (Boston), F.R.C.D. (C)
Anne Charbonneau, D.M.D., M. Sc. (Montréal)
Lionel Cudzinowski, D.D.S. (Montréal), Cert. pédodontie (Rochester), F.R.C.D. (C)
Athena Papadakis, B. Sc. (Liverpool), M. Sc. (Montréal)
Jack Turkewicz, D.D.S. (McGill), M. Sc. (Connecticut)
René Voyer, D.M.D. (Laval), M. Sc. (North Carolina)

Professeurs adjoints
Icham El-Khatib, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire, M. Sc. (Montréal)
Angeliki Papioannou, D.D.S. (Athènes), Cert. orthodontie, M.S. (Massachusetts), Fellowship (Texas)

Responsable de formation clinique
Patrick Canonne, D.D.S., Cert. pédodontie (Montréal)

Professeur émérite
Jean-Paul Lussier

Département de stomatologie

Directeur : Antonio Nanci

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Jean Barbeau, B. Sc., M. Sc., Ph. D. (Laval)
William B. Donohue, D.D.S. (McGill), M. Sc. (Montréal), Dip. A.B.O.S., F.R.C.D. (C)
Gary Duncan, D.D.S., Ph. D. (University of North Carolina)
Arlette Kolta, B. Sc., M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Benoît Lalonde, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)
Monique Michaud, D.D.S. (Montréal), M.S.D. (Indiana)
Antonio Nanci, Ph. D. (McGill)

Professeurs agrégés
Pierre Blanchet, M.D. (Montréal), Cert. (McGill), Ph. D. (Laval)
Aldo Camarda, D.D.S., M. Sc. (McGill)
Florina Moldovan, M.D. (Yougoslavie), Ph. D. (Paris)
Alain Moreau, B. Sc. biologie (Montréal), M. Sc. biologie (UQÀM), Ph. D. microbiologie (Montréal)
Manon Paquette, D.M.D. (Montréal), Cert. Dental Diagnostic Science, M.S. (Texas)
Pierre Rainville, B. Sc. biologie (UQÀM), Ph. D. psychologie (Montréal)
Stéphane Roy, B. Sc. biology (Ottawa), Ph. D. biologie (McGill)

Professeur adjoint
Adel Kauzman, D.M.D. (Montréal), M. Sc. (Toronto)

Professeur associé
Marc Lavoie, Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement
Jean-Charles Doucet, D.M.D. (Montréal)
Nathalie Rei, D.M.D. (Montréal)

Chercheur titulaire
Charles-Edward Smith, D.D.S., Ph. D. (McGill)

Professeurs émérites
Arto Demirjian
Denis Forest
Gérard de Montigny
Christiane Mascrès
Solange Simard-Savoie

Programme 1-300-4-0 Version 03

Année préparatoire au programme D.M.D. J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps. L'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. Dans un tel cas, le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit à un total de 37 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Structure du programme

Le programme de l'année préparatoire comporte des cours obligatoires pour un total de 37 crédits.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 75

Bloc 75 A *obligatoire* *37 cr.*

ANT	1980G	3	H	1	js	Anthropologie de la santé
BCM	1970	2	A	1		Biochimie 1
BCM	1974	2	H	1	j	Biochimie 2
DEN	1003	1	A	2	j	Observation clinique
DEN	1004	1	A	1	j	Introduction à la clinique
DIN	1211	3	A	1	j	Forme et couleur
DRT	1810S	3	H	1	j	Droit pour professionnels de la santé
MCB	1097	2	H	1	j	Microbiologie et immunologie générales
PBC	1050	2	A	1	j	Anatomie macroscopique humaine
PBC	1060	3	A	1		Embryologie et histologie humaine
PHI	1968	3	A	1		Notions fondamentales d'éthique
PSL	1982	2	AH	1		Les bases du système nerveux

PSL	1993	3	H	1 j	Physiologie générale
PSY	1960	2	A	1 j	Psychologie et médecine dentaire 1
SAB	1010	2	A	1 j	Introduction à la dentisterie préventive
SRL	2040	3	AHE	1 js	Pluralisme religieux et milieux de santé

Programme 1-300-1-0 Version 17

Doctorat en médecine dentaire J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits en 1re année, de 40,5 crédits en 2e année, de 60 crédits en 3e année et de 41 crédits en 4e année.
– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 80A et 80B, en 2e année, aux cours des blocs 80C et 80D, en 3e année, aux cours des blocs 80E et 80F et en 4e année, aux cours des blocs 80G et 80H.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours cliniques, à chacun des trimestres de la scolarité conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un cours clinique obligatoire, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation
L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un cours clinique, est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Doctorat en médecine dentaire (D. M. D.).

Objectifs

Le programme de doctorat en médecine dentaire vise à former des dentistes en : favorisant des compétences, des connaissances et des habiletés propres à la médecine dentaire; favorisant le développement de qualités personnelles, de leadership et des habiletés propres à la médecine dentaire; s'ouvrant sur l'interdisciplinarité, l'international et la diversité culturelle. À la fin du programme d'études, un dentiste pourra s'orienter en pratique générale ou poursuivre des études en résidence multidisciplinaire, en spécialité, en recherche ou dans tout autre domaine lié à la santé buccodentaire.

Structure du programme

Le programme de doctorat en médecine dentaire comporte des cours obligatoires pour un total de 181.5 crédits.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 80

Bloc 80 A *obligatoire* *22 cr.*

	DER	1012	2.5	A	1 j	Morphologie dentaire
	DER	1030	2	A	1	Matériaux dentaires
+	MCB	1198	3	H	1	Microbiologie bucco-dentaire
	NUT	1800	.5	A	1	Nutrition appliquée
	NUT	1963	2	A	1 j	Nutrition
+	PBC	1020	2	A	1	Pathologie générale en dentisterie
	SAB	1017	2	A	1 j	Dentisterie préventive préclinique
	SAB	1052	2	A	1 j	Introduction à la recherche clinique
	STO	1014	3	A	1 j	Anatomie de la tête et du cou
	STO	1020	3	A	1	Histologie bucco-dentaire

Bloc 80 B *obligatoire* *18 cr.*

	DEN	1005	2	H	1 j	Informatique dentaire
	DER	1001	1	H	1	Prothèse partielle fixe théorique
	DER	1004	1.5	H	1	Prothèse partielle fixe pratique
	DER	1010	1	H	1	Dentisterie opératoire théorique
	DER	1013	1.5	H	1	Dentisterie opératoire pratique
	DER	1092	1.5	H	1 j	Prothèse complète préclinique 1
	DER	1096	1	H	1 j	Prothèse complète théorique 1
+	PBC	2030	4	H	1	Pathologie spéciale en dentisterie
	PSY	1979	2	H	1 j	Gestion du stress en médecine dentaire
	SAB	1019	.5	H	1 j	Dentisterie préventive clinique
	SAB	1060	1	H	1 j	Croissance et physiologie en orthodontie
	STO	1062	1	H	1 j	Radiologie 1

Bloc 80 C *obligatoire* *32 cr.*

	DER	2001	2	A	2	Prothèse partielle fixe théorique
	DER	2004	3	A	2	Prothèse partielle fixe pratique
	DER	2010	2	A	2	Dentisterie opératoire théorique
	DER	2013	3	A	2	Dentisterie opératoire pratique
	DER	2032	2	A	1 j	Matériaux dentaires
	DER	2092	1.5	A	1 j	Prothèse complète préclinique 2
	DER	2098	1	H	1 j	Prothèse complète théorique 2
	DER	2099	1	A	1 j	Prothèse complète théorique 3
	SAB	2022	.5	A	1 j	Dentisterie préventive communautaire
	SAB	2041	2	A	2 j	Biomécanique et thérapeutique occlusales
	SAB	2051	1	A	1 j	Éthique et professionnalisme dentaire 1
	SAB	2072	2	A	2 j	Dentisterie pédiatrique théorique
	SAB	2084	2	A	2 j	Parodontie théorique
	STO	2034	4	A	1 j	Pathologie buccale
	STO	2042	3	A	2 j	Pharmacologie dentaire
	STO	2062	2	A	2 j	Radiologie 2

Bloc 80 D *obligatoire* *8.5 cr.*

	DER	2022	1	H	1 j	Introduction à l'endodontie
	DER	2023	1	H	1 j	Endodontie préclinique
	DER	2095	1	H	1 j	Prothèse complète clinique 1
	SAB	2015	.5	H	1 j	Soins préventifs primaires 1
	SAB	2043	1.5	H	1 j	Occlusion pratique
	SAB	2077	1.5	H	1 j	Dentisterie pédiatrique préclinique
	SAB	2079	.5	H	1 j	Préclinique d'orthodontie
	STO	2050	1	H	1	Anesthésiologie locale
	STO	2061	.5	H	1 j	Radiologie clinique 1

Bloc 80 E *obligatoire* *43.5 cr.*

	DER	3001	2	A	2	Prothèse partielle fixe théorique
	DER	3004	3	A	2 j	Prothèse partielle fixe clinique 1
	DER	3010	1	A	1	Dentisterie opératoire théorique
	DER	3015	1	A	1 j	Prothèse partielle amovible préclinique
	DER	3016	4.5	A	2 j	Dentisterie opératoire clinique 1
	DER	3022	2	A	2	Endodontie théorique
	DER	3023	1.5	A	2 j	Endodontie clinique 1
	DER	3095	3	A	2 j	Prothèse amovible clinique 1
	DER	3098	2	A	1 j	Prothèse partielle amovible
	SAB	3015	.5	A	1 j	Soins préventifs primaires 2
	SAB	3051	1	A	1 j	Éthique et professionnalisme dentaire
	SAB	3057	2	A	1 j	Organisation d'une pratique dentaire
	SAB	3060	3	A	2	Orthodontie
	SAB	3077	1.5	A	2 j	Orthodontie clinique 1
	SAB	3078	1.5	A	2 j	Dentisterie pédiatrique clinique 1
	SAB	3085	1	A	1 j	Parodontie théorique
	SAB	3086	2.5	A	2 j	Parodontie clinique 1
	STO	3061	.5	A	1 j	Radiologie clinique 2
	STO	3070	2	A	2	Chirurgie buccale et maxillo-faciale
	STO	3073	2	A	2 j	Chirurgie clinique 1
	STO	3080	5	A	2	Médecine buccale 1
	STO	3081	1	A	2	Diagnostic clinique

Bloc 80 F *obligatoire* *16.5 cr.*

	DEN	3051	2	E	1 j	Travaux dirigés
	DEN	3980	7	E	1 j	Clinique multidisciplinaire
	DER	3017	1.5	H	1 j	Laboratoire d'implantologie
	DER	3094	1	H	1 j	Réhabilitation implanto-portée 1
	SAB	3040	2	E	1 j	Santé dentaire publique

SAB	3070	2	A	2	Dentisterie pédiatrique théorique
STO	3281	1	E	1 j	Conférences clinico-pathologiques

Bloc 80 G *obligatoire* *36 cr.*

DEN	4996	1	A	1 j	Sciences de base: applications pratiques
DER	4004	4.5	A	2 j	Prothèse partielle fixe clinique 2
DER	4013	4.5	A	2 j	Dentisterie opératoire clinique 2
DER	4023	1.5	A	2 j	Endodontie clinique 2
DER	4093	3	A	2 j	Prothèse amovible clinique 2
DER	4094	1	A	1 j	Réhabilitation implanto-portée 2
DER	4096	2	A	2 j	Dentisterie esthétique : progrès récents
SAB	4070	2	A	1 j	Conférences clinico-orthodontiques
SAB	4077	1.5	A	2 j	Orthodontie clinique 2
SAB	4078	3	A	2 j	Dentisterie pédiatrique clinique 2
SAB	4080	1	A	1	Parodontie théorique
SAB	4085	2	A	2 j	Parodontie clinique 2
SAB	4087	.5	A	1 j	Parodontie préclinique
STO	4070	2	A	1	Chirurgie
STO	4073	3	A	2 j	Chirurgie clinique 2
STO	4080	2	A	1	Médecine buccale 2
STO	4084	1.5	A	2 j	Diagnostic – urgence

Bloc 80 H *obligatoire* *5 cr.*

DEN	4995	2	H	1 j	Cliniques à options
DER	4082	1	H	1 j	Conférences clinico-restauratrices
SAB	4056	1	H	1 j	Administration pratique
SAB	4076	1	H	1 j	Dysfonctions et douleurs buccofaciales

Section 8

Université de Montréal

Faculté de médecine vétérinaire

Table des matières

Introduction	8-**1**
Coordonnées générales de la Faculté	8-**1**
Direction	8-**1**
Informations pratiques	8-**1**
Frais facultaires	8-**2**
Frais de cotisation des associations étudiantes	8-**2**
Département de biomédecine vétérinaire	8-**2**
Département de pathologie et microbiologie	8-**2**
Département de sciences cliniques	8-**3**
Recherche	8-**4**
Programme – Doctorat en médecine vétérinaire	8-**5**
Répertoire des cours	8-**9**

À jour le 1er avril 2008

Faculté de médecine vétérinaire

Introduction

La Faculté de médecine vétérinaire tire son origine de l'École vétérinaire française de Montréal fondée, en 1886, par le docteur V.-T. Daubigny. Elle devint, de 1895 à 1920, l'École de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal et, en 1920, elle fut l'une des écoles constituantes de l'Université de Montréal. De 1928 à 1969, elle fut affiliée à l'Université de Montréal, d'abord sous le vocable d'École vétérinaire d'Oka jusqu'en 1947, puis à Saint-Hyacinthe, sous celui d'École de médecine vétérinaire de la province de Québec, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. À la suite d'une recommandation du Rapport Parent, elle s'est intégrée à l'Université de Montréal, en 1969, avec le statut de Faculté. En 1986, la Faculté a célébré le Centenaire de l'enseignement vétérinaire francophone au Québec. Le Fonds du Centenaire a été créé à cette occasion. Il vise à stimuler le développement de la recherche dans tous les domaines de la médecine vétérinaire et des sciences connexes.

La médecine vétérinaire assure une formation médicale qui trouve ses applications dans le vaste domaine de la biologie.

Les activités de la profession ne se limitent pas à l'exercice en clientèles rurale et urbaine, qui absorbe à peine la moitié des diplômés. L'hygiène préventive, la salubrité des usines de transformation des aliments, l'inspection des viandes, le contrôle des maladies transmissibles à l'homme, les laboratoires de diagnostics et de recherches, l'industrie des produits pharmaceutiques, la recherche pure et appliquée, l'enseignement, sont autant de sphères d'activités qui intéressent le médecin vétérinaire.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de médecine vétérinaire
3200, rue Sicotte
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 2M2 Canada
Tél. de Saint-Hyacinthe : 450-773-8521
Tél. de Montréal : 514-345-8521
Télécopieur : 450-778-8137
Courriel : saefmv@medvet.umontreal.ca
www.medvet.umontreal.ca/

Département de biomédecine vétérinaire	poste 1-8229
Département de pathologie et microbiologie	poste 1-8240
Département de sciences cliniques	poste 1-8253

Direction

Doyen : **Jean Sirois**
Vice-doyen à la formation professionnelle : **André Vrins**
Vice-doyen aux affaires cliniques : **Pascal Dubreuil**
Vice-doyen à la recherche et aux études supérieures : **Mario Jacques**
Vice-doyenne aux affaires étudiantes et à la vie facultaire, et Secrétaire de faculté : **Christiane Girard**
Directeur du Développement et relations avec les diplômés : **Émile Bouchard**
Directrice administrative : **Isabelle Shumanski**

Directeurs des départements :
- Biomédecine vétérinaire : **Normand Larivière**
- Pathologie et microbiologie : **Sylvain Quessy**
- Sciences cliniques : **Diane Blais**

Informations pratiques

Calendrier facultaire

Pour les étudiants du doctorat en médecine vétérinaire, les cours débutent généralement une semaine avant et peuvent finir une semaine après les dates mentionnées au calendrier universitaire. Le calendrier facultaire annuel précise ces informations.

Congés fériés

Les étudiants de cinquième année seront tenus d'assurer les gardes cliniques durant le jour de la Fête du travail, le jour de l'Action de grâces et durant le congé de Pâques.

Exercice de la profession

Le titre de docteur en médecine vétérinaire ne confère pas, en soi, la permission d'exercer la profession. Pour obtenir ce droit au Québec, le nouveau diplômé doit subir avec succès les examens exigés par la Loi de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Pour information, s'adresser au :

Directeur général et secrétaire
800 avenue Sainte-Anne
Bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5G7
Tél. : 450-774-1427 ou 1-800-267-1427

Stages de formation

La Faculté de médecine vétérinaire offre aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec et ayant complété une partie significative de leurs études, la possibilité d'effectuer :

- un stage de formation clinique au Département de sciences cliniques
  MMV 4001 ABCEH Stage en médecine et chirurgie 1,
  3 cr. hors programme
  MMV 4002 ABCEH Stage en médecine et chirurgie 2,
  3 cr. hors programme
  MMV 4003 ABCE Stage en médecine et chirurgie 3,
  1 cr. hors programme
- un stage au Département de pathologie et microbiologie
  PTM 4001 AB Stage en épidémiologie clinique,
  1 cr. hors programme
  PTM 4002 ABCEH Stage en épidémiologie clinique,
  3 cr. hors programme
  PTM 4003 AB Stage en pathologie,
  1 cr. hors programme
  PTM 4004 ABCEH Stage en pathologie,
  3 cr. hors programme
  PTM 4005 AB Stage en microbiologie,
  1 cr. hors programme
  PTM 4006 ABCEH Stage en microbiologie,
  3 cr. hors programme
- et un stage au Département de biomédecine vétérinaire
  MMV 4004 AB Laboratoire de recherche,
  3 cr. hors programme
  MMV 4005 AB Laboratoire de recherche,
  1 cr. hors programme

On peut obtenir plus d'information en écrivant à :

Administration des stages
a/s Madame Louise Pinsonneault
Faculté de médecine vétérinaire
C.P. 5000
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7C6
Courriel : louise.pinsonneault@umontreal.ca

Services

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et au public en général, selon une réglementation établie.

On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte cinq cliniques : la Clinique des animaux de compagnie, la Clinique des animaux de consommation, la Clinique ambulatoire, la Clinique équine, la Clinique des oiseaux de proie, ainsi qu'un service de diagnostic, une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service de formation continue, une bibliothèque et une librairie spécialisées.

Frais facultaires

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux, les frais suivants sont exigés :

Microscopes et instruments chirurgicaux
Dans les laboratoires de la Faculté, chaque étudiant doit utiliser soit un microscope, soit des instruments chirurgicaux. L'utilisation de cet appareil ou de ces instruments comporte certains frais de location.

Achats en cours de programme
L'étudiant doit prévoir l'achat d'un stéthoscope (80 $ à 200 $), de vêtements (sarraus et salopettes) et de bottes (150 $) et acquérir progressivement, de la première à la quatrième année, une trousse de chirurgie dont les instruments représentent un achat annuel d'environ 100 $.

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les étudiants en médecine vétérinaire sont tenus de se joindre à l'Association des étudiants en médecine vétérinaire du Québec inc. (A.E.M.V.Q. inc.). Elle est régie par un conseil d'administration élu par les étudiants de chacune des années. Des comités sociaux, culturels, sportifs et autres existent au sein de l'A.E.M.V.Q. inc.

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.
Faculté de médecine vétérinaire 35 $ par année

Département de biomédecine vétérinaire

Personnel enseignant

Directeur : Normand Larivière

Professeurs titulaires
Paul D. Carrière, D.M.V. (Montréal), M. Sc. pathologie (Guelph), Ph. D. pathobiologie (McGill)
Alan K. Goff, B. Sc. physiologie, Ph. D. endocrinologie (Sheffield)
Normand Larivière, D.M.V., M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. médecine expérimentale (McGill)
Jacques G. Lussier, B. Sc. biochimie, D.M.V. (Montréal), M. Sc. physiologie de la reproduction (Sherbrooke), Ph. D. endocrinologie et physiologie animales (Saskatchewan)
Bruce D. Murphy, B. Sc. zoologie, M. Sc. physiologie (Colorado), Ph. D. physiologie de la reproduction (Saskatchewan)
Christopher A. Price, B. Sc. sciences animales (Nottingham), Ph. D. physiologie animale (Édimbourg)
David W. Silversides, B. Sc. biochimie, D.M.V., Ph. D. physiologie et endocrinologie moléculaire (Saskatchewan)
Jean Sirois, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph. D. physiologie de la reproduction (Cornell)
Lawrence C. Smith, D.M.V. (São Paulo), M. Sc. sciences animales, Ph. D. physiologie animale (Édimbourg)

Professeurs agrégés
André Blouin, D.M.V., M. Sc. pharmacologie, Ph. D. pharmacologie (Montréal)
Jérôme del Castillo, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences pharmaceutiques (Montréal)
Bernard Delorme, B. Sc. biologie expérimentale, M. Sc. biochimie (Sherbrooke), D. Sc. biochimie (Laval)
Michèle Y. Doucet, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), D.V. Sc. médecine interne (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M., Dipl. A.C.V.C.P.
Vincent Girard, B. Sc. agriculture, M. Sc. agriculture, Ph. D. agriculture (Zürich)
Christine Théorêt, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. chirurgie des grands animaux, M. Sc. chirurgie vétérinaire, Ph. D. chirurgie vétérinaire (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.S.
Éric Troncy, D. V. (Lyon), M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph. D. sciences biomédicales (Montréal), D.U. pharmacologie (Louis-Pasteur, Strasbourg)
Pascal Vachon, B. Sc. kinésiologie (Waterloo), M. Sc. kinanthropologie (Sherbrooke), Ph. D. sciences neurologiques, D.M.V. (Montréal)

Professeur adjoint
Derek Boerboom, B. Sc. biochimie, M. Sc. biochimie (McGill), Ph. D. biologie moléculaire, D.M.V. (Montréal)

Professeurs associés
Luigi Faucitano, B. Sc. production animale, Ph. D. sciences animales (Bologne)
Stéphane Godbout, B. Sc. génie agroenvironnemental, M. Sc. génie environnemental, Ph. D. génie civil (Laval)

Département de pathologie et microbiologie

Personnel enseignant

Directeur : Sylvain Quessy

Professeurs titulaires
Denise Bélanger, D.M.V. (Montréal), M.P.V.M., Ph. D. épidémiologie (Californie)
Michel Bigras-Poulin, B. Sc. informatique, D.M.V. (Montréal), M. Sc. épidémiologie, Ph. D. épidémiologie (Guelph)
Michel Desnoyers, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal), M.V.Sc. pathologie vétérinaire (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.P.
Monique Doré, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. pathologie vétérinaire (Cornell), Dipl. A.C.V.P.
Richard Drolet, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Cert. Rés. pathologie (Minnesota), Dipl. A.C.V.P.
J. Daniel Dubreuil, B. Sc. microbiologie (McGill), M. Sc. microbiologie et immunologie, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
John M. Fairbrother, B.V. Sc. (Sidney), Ph. D. microbiologie vétérinaire (Cornell)
Christiane Girard, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
Marcelo Gottschalk, D.M.V. (Buenos Aires), Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
Josée Harel, B. Sc. sciences biologiques, M. Sc. microbiologie et immunologie (Montréal), Ph. D. microbiologie (McGill)
Mario Jacques, B. Sc. sciences biologiques, M. Sc. microbiologie et immunologie, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
Réal Lallier, B. Sc. zoologie, Ph. D. sciences biocellulaires (Sherbrooke)
Daniel Martineau, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. pathologie (Cornell), Dipl. A.C.V.P.
Serge Messier, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. microbiologie (Iowa State), Dipl. A.C.V.M.
Khyali R. Mittal, B.V.Sc., M.V.Sc. microbiologie vétérinaire (Agar), Ph. D. microbiologie et immunologie (Guelph)
Michel Morin, D.M.V. (Montréal), Ph. D. pathologie (Missouri), Dipl. A.C.V.P.
Sylvain Quessy, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
Daniel T. Scholl, B. S. sciences vétérinaires, D.M.V., M.P.V.P. épidémiologie (Californie), Ph. D. épidémiologie (Utrecht)
Amer N. Silim, D.M.V. (Brno), M. Sc. microbiologie, Ph. D. virologie (Guelph)

Professeurs agrégés
Béatrice Doizé, D.M.V. (Liège), M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. anatomie (McGill)
Pierre Hélie, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
Alain Villeneuve, B. Sc. sciences biologiques, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie, D.É.S.S. toxicologie (Montréal)

Professeurs adjoints
Marie Archambault, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
Christian Bédard, B. Sc. biologie (Laval), M. Sc. biologie (Waterloo), D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en pathologie, D.É.S. diagnostic en laboratoire en pathologie clinique (Montréal)
Carl A. Gagnon, D.M.V. (Montréal), Ph. D. virologie et immunologie (INRS – Institut Armand-Frappier)
Malcolm Gains, D.M.V., D.V.Sc. (Guelph), Ph. D. neurosciences (McGill), Dipl. A.C.V.P.
Michaël Mourez, Ing. chimie organique et biomédecine (Palaiseau), Ing. Agro. biochimie et biomédecine (Paris-Grignon), D. Sc. bactériologie fondamentale (Paris XI)

Chercheurs adjoints
Ann Letellier, B. Sc. biologie (Sherbrooke), M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie, (Montréal)
Éric Nadeau, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en biomédecine, Ph. D. sciences vétérinaires en microbiologie (Montréal)
Mariela A. Segura, B. Sc. microbiologie (Cordoba), Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)

Attachés de recherche
Sylvette Laurent Lewandowski, B. Sc. biochimie, M. Sc. microbiologie, Ph. D. biochimie (Sherbrooke)
Grant Tomita, B. Sc. sciences animales, M. Sc. sciences animales (Hawaï), Ph. D. sciences animales (Ohio)

Professeurs associés
Jacques Galipeau, M.D. (Montréal)
Alain Houde, B. Sc. biochimie, B. Sc. microbiologie (Laval), M. Sc. microbiologie, Ph. D. microbiologie (Sherbrooke)
Michèle Marcotte, B. Sc. A. génie chimique (Laval), M. Sc. génie alimentaire (Alberta), D. Sc. sciences des aliments (McGill)
Pascal Michel, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M.P.V.M. (Californie), Ph. D. épidémiologie (Guelph)
Nicholas H. Ogden, B.V.Sc. (Liverpool), Cert. conservation de la nature (Newcastle), Ph. D. zoologie (Oxford)
André Ravel, D.M.V. (Lyon) M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences biomédicales (Montréal)
Yves Robinson, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal)
Linda Saucier, B. Sc. A. sciences et technologie des aliments, M. Sc. sciences et technologie des aliments (Laval), Ph. D. microbiologie (Alberta)
Carole Simard, D.M.V. (Montréal), M. Sc. virologie (Institut Armand-Frappier-Université du Québec), Ph. D. biologie moléculaire (Montréal)

Cliniciens
André D. Dallaire, D.M.V., M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal)
Caroline Piché, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, D.É.S. en diagnostic en laboratoire en pathologie clinique, M. Sc. sciences vétérinaires (pathologie) (Montréal)
F. Carl Uhland, D.M.V. (Illinois), I.P.S.A.V. espèces aquatiques (Île-du-Prince-Édouard), D.É.S. diagnostic en laboratoire en microbiologie vétérinaire (Montréal), Dipl. A.C.V.M.

Cliniciens associés
Sonia Chénier, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal)
Isabelle Lanthier, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal)
Doris Sylvestre, D.M.V., M. Sc. hygiène du travail et de l'environnement, I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal)

Professeur invité
Daniel Perron, D.M.V., D.M.V.P. (Montréal), M. Sc. agroalimentaire (Laval)

Professeurs émérites
André Lagacé
Serge Larivière
Raymond S. Roy

Département de sciences cliniques

Personnel enseignant

Directrice : Diane Blais

Professeurs titulaires
Diane Blais, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. anesthésiologie (Cornell)
Émile Bouchard, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. Rés. médecine de population, M.P.V.M. (Californie)
Martine Boulianne, D.M.V. (Montréal), Ph. D. pathologie aviaire (Guelph), Dipl. A.C.P.V.
Michel Carrier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Cert. Rés. ophtalmologie (Floride), Dipl. A.C.V.O.
Sophie Cuvelliez, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M. Sc. sciences vétérinaires, Cert. Rés. anesthésiologie vétérinaire (Wisconsin), Dipl. A.C.V.A., Dipl. E.C.V.A.
Sylvie D'Allaire, D.M.V., M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. (Minnesota)
Luc DesCôteaux, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Dipl. A.B.V.P.
André Desrochers, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M. Sc. chirurgie des grands animaux (Kansas), Dipl. A.C.V.S.
Pascal Dubreuil, D.M.V. (Montréal), M. Sc. physiologie digestive, Ph. D. endocrinologie (Sherbrooke)
Gilles Fecteau, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. Rés. médecine des animaux de consommation (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.
Denis Harvey, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Doctorat technologie de l'enseignement (Laval)
Daniel Jean, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Ph. D. sciences de la vie (Paris XII), Dipl. A.C.V.I.M.
Sheila Laverty, M.V.B. et M.R.C.V.S. (Dublin), Cert. Rés. chirurgie équine (Californie), Dipl. A.C.V.S.
Jean-Pierre Lavoie, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. médecine interne des grands animaux (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.
Marcel Marcoux, D.M.V., M. Sc. V. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)
Manon Paradis, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), Cert. Rés. médecine interne des petits animaux, M. Sc. V. reproduction des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.D.
Joane Parent, D.M.V. (Montréal), M. Sc. V. médecine interne (Saskatchewan) Dipl. A.C.V.I.M. neurologie
Yves Rossier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. médecine interne des grands animaux (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.I.M.
Denis Vaillancourt, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. sciences cliniques vétérinaires (Saskatchewan), Cert. Rés. thériogénologie, M. Sc. thériogénologie (Missouri), Dipl. A.C.T.
Jean-Pierre Vaillancourt, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph. D. (Minnesota)
André Vrins, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. médecine interne (Californie)

Professeurs agrégés
Marilyn Dunn, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), M.V.Sc. médecine interne des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.I.M.
Diane Frank, D.M.V. (Montréal), Rés. comportement animal (Cornell), Dipl. A.C.V.B.
Stéphane Lair, D.M.V., I.P.S.A.V. pathologie aviaire, D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal), D.V. Sc. médecine et pathologie des animaux de zoo (Guelph), Dipl. A.C.Z.M.
Thérèse Lanthier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), D.V. Sc. chirurgie des petits animaux (Guelph)
Réjean C. Lefebvre, D.M.V., I.P.S.A.V. obstétrique et reproduction (Montréal), Ph. D. physiologie de la reproduction (Cornell), Dipl. A.C.T.
Bertrand Lussier, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), D.É.S. chirurgie des petits animaux (Cornell), Dipl. A.C.V.S.

Professeurs adjoints
Kate Alexander, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine interne et chirurgie des grands animaux (Guelph), M. Sc. imagerie médicale vétérinaire, Rés. imagerie vétérinaire (Ohio State)
Pascale Aubry, B. Sc. chimie, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. médecine ambulatoire et médecine de population bovine (Cornell)

Marie-Claude Bélanger, D.M.V., D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.
Søren R. Boysen, D.M.V. (Saskatchewan), Internat médecine et chirurgie des petits animaux (Île-du-Prince-Édouard), Rés. urgentologie (Tufts)
Sébastien Buczinski, D.V. (Alfort), D.É.S. en sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal)
Marc-André d'Anjou, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), Rés. imagerie vétérinaire (Tufts)
Alexander de Oliveira El Warrak, D.M.V. (Rio de Janeiro), M. Sc. chirurgie vétérinaire (Santa Maria), Ph. D. chirurgie vétérinaire (Zürich), Rés. chirurgie des petits animaux (Illinois)
David Francoz, D.V. (Nantes), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.
Sophie Morisset, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M. Sc. pharmacologie (Sherbrooke), Doctorat sciences cliniques (Colorado), Dipl. A.C.V.S.
Marie-Ève Nadeau, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. médecine et chirurgie des petits animaux, Rés. oncologie (Illinois), Dipl. A.C.V.I.M.
Sylvain Nichols, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Rés. chirurgie et médecine des animaux de consommation (Kansas)
Jean-Philippe Roy, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)

Professeure invitée
Martine Denicourt, D.M.V. (Montréal), M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)

Professeurs associés
Paul Baillargeon, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
Cyril Désévaux, D.V. (Alfort), M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques, Ph. D. sciences pharmaceutiques (Montréal)
Francine Goulet, B. Sc. chimie, M. Sc. médecine expérimentale, Ph. D. médecine expérimentale, Ph. D. physiothérapie (Laval)
Louis M. Huneault, D.M.V., D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
Olivier Lepage, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal), Dipl. E.C.V.S.
Lena N. Measures, B. Sc. zoologie, M. Sc. zoologie, Ph. D. zoologie (Guelph)
Philippe Pibarot, D.V. (Lyon), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences biomédicales (Montréal)

Cliniciens
Marie Babkine, D.M.V. (Alfort), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal)
Mauricio Badillo, M.V. (Bogotá), D.M.V. (Montréal)
Anne-Marie Bélanger, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal)
Ariane Bonneville-Hébert, D.M.V. (Montréal)
Andréas Brieger, D.M.V. (Hanovre), Cert. Spéc. médecine vétérinaire des animaux exotiques (Royaume-Uni)
Marcel Brodeur, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
Geneviève Bussières, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M. Sc. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)
Isabelle Caron, D.M.V. (Montréal) Internat en animaux de compagnie (Centre vétérinaire D.M.V., Montréal), Rés. médecine interne des animaux de compagnie (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M.
Jérôme Carrier, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Ph. D. médecine de population (Minnesota)
Christophe Céleste, D.E.F.V. (Nantes), I.P.S.A.V. médecine équine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal), Dipl. E.C.V.S., Dipl. A.C.V.S.
Nadège Chailleux, D.E.F.V. (Toulouse), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
Anne-Marie Couture, D.M.V. (Montréal) Internat en animaux de compagnie (Centre vétérinaire D.M.V., Montréal)
Myriam De Carufel, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
Cécile Ferrouillet, D.E.F.V. (Toulouse), I.P.S.A.V. médecine bovine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine de population animale-bovins laitiers (Montréal), M.P.H. santé publique (Minnesota)
Guy Fitzgerald, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)
Marie-Sophie Gilbert, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal)
Josiane Houle, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
Jean-Jacques Kona-Boun, D.M.V., D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en anesthésiologie, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
Marketa Kopal, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
Isabelle Langlois, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Saskatoon), Rés. médecine et chirurgie des oiseaux et animaux exotiques (Tennessee), Dipl. A.B.V.P.
Laureline Lecoq, D.M.V. (Liège), Internat en médecine équine (Ternat), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux, Dipl. A.C.V.I.M.
Marie Le Cornec, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
Suzie Lemay, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
Susana Maria Moutinho Neves Macieira, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal)
Véronique Martin-Bouyer, D.M.V., Internat en petits animaux (Liège), Rés. anesthésiologie (Gand)
Pierre-Yves Mulon, D.V. (Nantes), I.P.S.A.V. médecine bovine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal)
Ignacio Raggio, D.M.V. (La Plata), M. Sc. sciences animales (Laval), I.P.S.A.V. médecine équine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en thériogénologie (Montréal)
Frédéric Sauvé, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en dermatologie (Montréal)
Matthew Tedstone, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
Charlotte Thorneloe, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
Maria Vanore, D.M.V. (Naples), Spéc. ophtalmologie, Rés. ophtalmologie (Alfort); Chirurgie expérimentale et microchirurgie, Exploration visuelle (Paris VII)
Manon Veillette, D.M.V. (Montréal)

Responsables de formation clinique
Pascale Benoist, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)
Geneviève Lessard, D.M.V. (Montréal)
Louise St-Germain, D.M.V., D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des petits animaux (Montréal)

Recherche

Centre de recherche en reproduction animale (CRRA)
www.medvet.umontreal.ca/crra
Directeur : Bruce D. Murphy, B. Sc., M. Sc., Ph. D.

Centre de recherche en infectiologie porcine (CRIP)
www.crip.umontreal.ca
Directeur : Marcelo Gottschalk, D.M.V., Ph. D.

Centre québécois sur la santé des animaux sauvages (CQSAS)
Directeur : Stéphane Lair, D.M.V., I.P.S.A.V. pathologie aviaire, D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal), D.V. Sc. médecine et pathologie des animaux de zoo (Guelph), Dipl. A.C.Z.M.

Centre de recherche avicole (CRA)
Directeur : Jean-Pierre Vaillancourt, D.M.V., M. Sc., Ph. D.

Chaire en recherche avicole
Titulaire : Martine Boulianne, D.M.V., Ph. D., Dipl. A.C.P.V.

Chaire de recherche du Canada en clonage et biotechnologie de l'embryon
www.medvet.umontreal.ca/crra/Smith.htm
Titulaire : Lawrence C. Smith, D.M.V., M. Sc., Ph. D.

Chaire de recherche du Canada sur les maladies d'origine bactérienne
www.mapageweb.umontreal.ca/mourezm/web.htm
Titulaire : Michaël Mourez, Ing. Agro., D.Sc.

Chaire de recherche du Canada en biologie moléculaire ovarienne et génomique fonctionnelle
Titulaire : Derek Boerboom, B.Sc, M. Sc., Ph. D., D.M.V.

Chaire de recherche en salubrité des viandes
Titulaire : Ann Letellier, B. Sc., M. Sc., Ph. D.

Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP)
www.medvet.umontreal.ca/gremip
Directeur : Marcelo Gottschalk, D.M.V., Ph. D.

Groupe de recherche en médecine équine du Québec (GREMEQ)
www.medvet.umontreal.ca/gremeq
Directrice : Sophie Morisset, D.M.V., I.P.S.A.V., M. Sc. Doctorat, Dipl. A.C.V.S.

Groupe de recherche sur les animaux de compagnie (GRAC)
Directrice : Manon Paradis, D.M.V., I.P.S.A.V. Cert. Rés., M. Sc.V., Dipl. A.C.V.D.

Groupe de recherche en épidémiologie des zoonoses et santé publique (GREZOSP)
www.medvet.umontreal.ca/grezosp/grezosp_f.htm
Directeur : Michel Bigras-Poulin, B. Sc. D.M.V., M. Sc., Ph. D.

Groupe vétérinaire en thérapie génique (GVTG)
Coordonnateur : Daniel Martineau, D.M.V., I.P.S.A.V., M. Sc., Ph. D., Dipl. A.C.V.P.

Groupe de recherche en pharmacologie animale du Québec (GREPAQ)
Coordonnateur : Pascal Vachon, B. Sc., M. Sc., Ph. D., D.M.V.

Groupe de recherche et développement en gestion informatisée de la santé animale (DSA R&D)
Directeur : Émile Bouchard, D.M.V., I.P.S.A.V., Cert. Rés., M.P.V.M.

Plateforme agroenvironnementale REPA (recherche environnementale et production animale)
Directeur scientifique : Vincent Girard, B. Sc., M. Sc., Ph. D.

Réseau canadien de recherche sur la mammite bovine (RCRMB)
www.reseaumammite.org
Directeur : Daniel T. Scholl, B.S., D.M.V., M.P.V.P., Ph. D.

Réseau d'intervenants en santé ovine et caprine
www.medvet.umontreal.ca/reseau_ovins_caprins/default.asp
Responsable : Julie Arsenault, D.M.V., M. Sc.

Programme 1-580-1-0 Version 17

Doctorat en médecine vétérinaire J

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 44 crédits en 1re année, de 43 crédits en 2e année, de 43 crédits en 3e année, de 33 à 36 crédits en 4e année et de 32 crédits en 5e année.
– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01A, en 2e année, aux cours du bloc 02A et à 2 cours du bloc 02B , en 3e année, aux cours du bloc 03A et à 2 cours du bloc 03B, en 4e année, aux cours du bloc 04A et à des cours totalisant entre 12 et 15 crédits du bloc 04B, en 5e année, aux cours du bloc 85A et à des cours totalisant 16 crédits du bloc 85B.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de dix trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de programme.
– selon les plans de cours
– à l'occasion des stages précliniques
– à l'occasion des stages cliniques.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue à un stage, il doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou dès qu'il sera offert ultérieurement ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation
L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais dont la moyenne pour les cours obligatoires de l'année est inférieure à 2,0 est mis en probation.

Art. 16 Normes de succès – programme
La réussite du programme donne droit au Doctorat en médecine vétérinaire.

Objectifs

Le doctorat en médecine vétérinaire assure une formation médicale qui trouve ses applications dans le vaste domaine de la biologie. Les activités de la profession ne se limitent pas à l'exercice en population rurale et urbaine, qui absorbe à peine la moitié des diplômés. L'hygiène préventive, la salubrité des usines de transformation des aliments, l'inspection des viandes, le contrôle des maladies transmissibles à l'homme, les laboratoires de diagnostics et de recherche pure et appliquée, l'enseignement sont autant de sphères d'activités qui intéressent le médecin vétérinaire. Le titre de docteur en médecine vétérinaire ne confère pas la permission d'exercer la profession. Pour obtenir ce droit au Québec, le nouveau diplômé doit subir avec succès les examens exigés par la Corporation professionnelle des médecins vétérinaires du Québec.

Structure du programme

Le programme totalise 195 crédits répartis sur cinq ans et comprenant 161 crédits obligatoires et 34 crédits à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A	*obligatoire*				*44 cr.*
DMV	1111	5	H	1	Histologie et embryologie
DMV	1112	1	A	1	Introduction à la médecine vétérinaire
DMV	1113	1	A	1	Gestion de l'information
DMV	1114	6	A	1	Anatomie
DMV	1116	2	A	1	Biochimie et métabolisme
DMV	1210	6	H	1	Physiologie des animaux domestiques 1
DMV	1213	6	AH	2	Organisation et gestion des élevages
DMV	1214	6	H	1	Physiologie des animaux domestiques 2
DMV	1220	2	H	1	Microbiologie vétérinaire
DMV	1410	2	A	1 j	Comportement animal
DMV	1411	1	AH	2 j	Stage préclinique 1
DMV	1412	4	A	1 j	Génomique médicale vétérinaire
DMV	1510	2	A	1 j	Éthique et bien-être animal

Segment 02

Bloc 02 A	*obligatoire*				*41 cr.*
DMV	2110	4	A	1	Nutrition et alimentation
DMV	2120	6	A	1	Infectiologie vétérinaire
DMV	2121	3	A	1	Immunologie vétérinaire
DMV	2122	4	A	1	Biopathologie
DMV	2130	1	A	1	Stages à la ferme
DMV	2210	3	H	1	Méthodes quantitatives en médecine vét.
DMV	2211	1	H	1	Médecine vétérinaire et environnement
DMV	2212	3	H	1	Pharmacologie vétérinaire
DMV	2220	6	H	1	Pathologie systémique
DMV	2230	2	H	1	Principes de chirurgie 1
DMV	2231	1	AH	2	Stage préclinique 2
DMV	2411	3	H	1 j	Principes de médecine 1
DMV	2510	1	A	1 j	Morphophysiologie comparée des vertébrés
DMV	2511	1	A	1 j	Principes de dentisterie
DMV	2512	1	H	1 j	Toxicologie vétérinaire
DMV	2513	1	H	1 j	Communication et travail d'équipe
Bloc 02 B	*option*				*minimum 2 cr., maximum 2 cr.*
DMV	2421	1	A	1 j	Travaux dirigés en biomédecine vét. 1
DMV	2422	1	A	1 j	Travaux dirigés en biomédecine vét. 2
DMV	2423	1	H	1 j	Travaux dirigés en biomédecine vét. 3
DMV	2424	1	H	1 j	Travaux dirigés en biomédecine vét. 4

Segment 03

Bloc 03 A	*obligatoire*				*39 cr.*
DMV	3120	3	A	1	Principes d'épidémiologie
DMV	3131	2	H	1	Principes de médecine de population
DMV	3132	3	A	1	Anesthésie, analgésie et réanimation
DMV	3133	3	H	1	Principes de chirurgie 2
DMV	3220	3	A	1	Pathologie clinique
DMV	3221	3	H	1	Mal. infect., santé publique, zoonoses
DMV	3236	3	A	1	Imagerie médicale

DMV	3237	2	H	1	Intro. méd. animaux exotiq. de compagnie
DMV	3238	1	H	1	Intro. à la médecine des animaux de labo
DMV	3410	5	A	1 j	Principes de médecine 2
DMV	3411	3	AH	2 j	Stage préclinique 3
DMV	3412	2	H	1 j	Médecine des animaux de compagnie 1
DMV	3413	3	H	1 j	Pharmacologie clinique vétérinaire
DMV	3414	3	H	1 j	Milieux de travail

Bloc 03 B *option* *minimum 4 cr., maximum 4 cr.*

DMV	3222	2	H	1	Immunologie clinique vétérinaire
DMV	3223	2	H	1	Santé publique vétérinaire
DMV	3224	2	H	1	Gestion du risque en production animale
DMV	3225	2	H	1	Agents infectieux, animaux de rente

Segment 04

Bloc 04 A *obligatoire* *21 cr.*

DMV	4120	2	A	1	Pathologies des maladies spécifiques
DMV	4130	4	A	1	Médecine des ruminants
DMV	4131	4	A	1	Médecine des équins
DMV	4133	2	A	1	Médecine des volailles
DMV	4134	2	A	1	Médecine des porcins
DMV	4135	2	AH	2	Stage préclinique 4
DMV	4410	4	A	1 j	Médecine des animaux de compagnie 2
DMV	4510	1	H	1 j	Aspects éthiques et juridiques vét.

Bloc 04 B *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

MEV	4315	1	H	1	Anesthésiologie des animaux de compagnie
MEV	4336	1	H	1	Ophtalmologie canine et féline
MEV	4340	1	H	1	Thériogénologie équine
MEV	4421	2	H	1	Médecine des chevaux sportifs
MEV	4422	1	H	1	Laboratoire pratique équine
MEV	4423	2	H	1	Médecine interne équine
MEV	4424	2	H	1	Pathologies du syst. locom. des chevaux
MEV	4425	2	H	1	Alimentation pratique des bovins laitier
MEV	4426	1	H	1	Zootechnie et environnement
MEV	4427	2	H	1	Chirurgies spéciales des bovins
MEV	4428	1	H	1	Médecine interne bovine
MEV	4429	2	H	1	Médecine de population bovine 1
MEV	4430	1	H	1	Médecine de population bovine 2
MEV	4431	2	H	1	Thériogénologie des grands animaux
MEV	4432	1	H	1	Thériogénologie chez le bovin
MEV	4433	2	H	1	Pratique des petits ruminants
MEV	4434	2	H	1	Médecine porcine spécialisée 2
MEV	4435	1	H	1	Production porcine spécialisée
MEV	4436	1	H	1	Production avicole spécialisée
MEV	4437	2	H	1	Médecine porcine spécialisée 1
MEV	4438	2	H	1	Médecine avicole spécialisée
MEV	4439	1	H	1	Prévention/thérapie : porc et volaille
MEV	4440	1	H	1	La douleur et son contrôle
MEV	4441	1	H	1	Troubles du comportement canin
MEV	4442	1	H	1	Troubles du comportement félin
MEV	4443	1	H	1	Dentisterie vétérinaire de base
MEV	4444	1	H	1	Introduction à l'urgentologie
MEV	4445	1	H	1	Interprétation en imagerie médicale
MEV	4446	1	H	1	Médecine zoologique aviaire
MEV	4447	1	H	1	Neurologie canine et féline
MEV	4448	1	H	1	Méd. zool.-amphibiens-reptiles-poissons
MEV	4449	1	H	1	Médecine zoologique des mammifères
MEV	4450	1	H	1	Dermatologie canine et féline
MEV	4451	2	H	1	Chirurgie des animaux de compagnie
MEV	4452	1	H	1	Oncologie canine et féline
MEV	4453	2	H	1	Chirurgie équine
MMV	4011	1	H	1	Santé des animaux, médecine réglementée
MMV	4014	1	H	1	Pharmacothér.des animaux de consommation
MMV	4015	1	H	1	Pharmacothér. des animaux de compagnie
MMV	4016	1	H	1	Alimentation clinique : chiens – chats
MMV	4017	1	H	1	Anesthésie/analgésie des grands animaux
PAA	4120	1	H	1	Troubles du comportement des équins
PAA	4142	1	H	1	Anatomie chirurgicale canine et féline
PAA	4143	1	H	1	Médecine préventive en apiculture
PAA	4400	1	H	1	Séminaires de recherche
PAA	4402	1	H	1	Communication scientifique
PAA	4403	1	H	1	Enseignement universitaire
PAA	4404	1	H	1	Les souris transgéniques
PAA	4405	1	H	1	Thérapies holistiques
PAA	4406	2	H	1	Antibiologie vétérinaire
PAA	4407	1	H	1	Promoteurs de croissance non hormonaux
PAA	4408	2	H	1	Environnement, mondialisation, pauvreté
PTM	4241	1	H	1	Ichtyopathologie
PTM	4410	1	H	1	Maladies émergentes à virus ARN
PTM	4411	1	H	1	Vétérinaire, faune et environnement
PTM	4412	2	H	1	Hygiène des viandes et santé publique
PTM	4413	1	H	1	Parasitologie, animaux de compagnie
PTM	4414	1	H	1	Hémat. clinique en méd. féline et canine
PTM	4415	1	H	1	Ressources humaines en milieu de travail

Segment 85

Bloc 85 A *obligatoire* *16 cr.*

DMV	5201	4	AH	1	Clinique des animaux de compagnie
DMV	5202	4	AH	1	Clinique des animaux de consommation
DMV	5203	4	AH	1	Clinique équine
DMV	5301	4	AH	1	Pathologie vétérinaire

Bloc 85 B *option* *minimum 16 cr., maximum 16 cr.*

DMV	5204A	2	AH	1	Médecine et chirurgie bovines
DMV	5204B	2	AH	1	Médecine et chirurgie bovines
DMV	5204C	2	AH	1	Médecine et chirurgie bovines
DMV	5205A	2	AH	1	Ambulatoire : animaux de consommation
DMV	5205B	2	AH	1	Ambulatoire : animaux de consommation
DMV	5205C	2	AH	1	Ambulatoire : animaux de consommation
DMV	5206A	2	AH	1	Médecine interne équine
DMV	5206B	2	AH	1	Médecine interne équine
DMV	5206C	2	AH	1	Médecine interne équine
DMV	5207A	2	AH	1	Chirurgie équine
DMV	5207B	2	AH	1	Chirurgie équine
DMV	5207C	2	AH	1	Chirurgie équine
DMV	5208A	2	AH	1	Médecine sportive équine
DMV	5208B	2	AH	1	Médecine sportive équine
DMV	5209A	2	AH	1	Médecine de population porcine
DMV	5209B	2	AH	1	Médecine de population porcine
DMV	5209C	2	AH	1	Médecine de population porcine
DMV	5210A	2	AH	1	Médecine de population avicole
DMV	5210B	2	AH	1	Médecine de population avicole
DMV	5210C	2	AH	1	Médecine de population avicole
DMV	5211A	2	AH	1	Médecine de population bovine
DMV	5211B	2	AH	1	Médecine de population bovine
DMV	5211C	2	AH	1	Médecine de population bovine
DMV	5212A	2	AH	1	Médecine des animaux de laboratoire
DMV	5212B	2	AH	1	Médecine des animaux de laboratoire
DMV	5212C	2	AH	1	Médecine des animaux de laboratoire
DMV	5213A	2	AH	1	Médecine zoologique
DMV	5213B	2	AH	1	Médecine zoologique
DMV	5213C	2	AH	1	Médecine zoologique
DMV	5213D	2	AH	1 j	Médecine zoologique
DMV	5213E	2	AH	1 j	Médecine zoologique
DMV	5213F	2	AH	1 j	Médecine zoologique
DMV	5216A	2	AH	1	Thériogénologie
DMV	5216B	2	AH	1	Thériogénologie
DMV	5216C	2	AH	1	Thériogénologie
DMV	5217A	2	AH	1	Imagerie médicale
DMV	5218A	2	AH	1	Médecine des animaux de compagnie
DMV	5218B	2	AH	1	Médecine des animaux de compagnie
DMV	5218C	2	AH	1	Médecine des animaux de compagnie
DMV	5219A	2	AH	1	Chirurgie des animaux de compagnie
DMV	5219B	2	AH	1	Chirurgie des animaux de compagnie
DMV	5219C	2	AH	1	Chirurgie des animaux de compagnie
DMV	5303A	2	AH	1	Pathologie macroscopique
DMV	5303B	2	AH	1	Pathologie macroscopique
DMV	5303C	2	AH	1	Pathologie macroscopique
DMV	5304A	2	AH	1	Médecine réglementée
DMV	5304B	2	AH	1	Médecine réglementée
DMV	5304C	2	AH	1	Médecine réglementée
DMV	5305A	2	AH	1	Aquaculture
DMV	5305B	2	AH	1	Aquaculture
DMV	5305C	2	AH	1	Aquaculture
DMV	5400A	2	AH	1	Initiation à la recherche
DMV	5400B	2	AH	1	Initiation à la recherche
DMV	5400C	2	AH	1	Initiation à la recherche

DMV	5410A	2	AH	1	Santé des écosystèmes
DMV	5410B	2	AH	1	Santé des écosystèmes
DMV	5410C	2	AH	1	Santé des écosystèmes
DMV	5411A	2	AH	1	Anesthésie bovine et équine
DMV	5412A	2	AH	1	Dermatologie vétérinaire
DMV	5413A	2	AH	1	Ophtalmologie vétérinaire
DMV	5414A	2	AH	1	Neurologie vétérinaire
DMV	5415A	2	AH	1	Urgentologie : animaux de compagnie
DMV	5416A	2	AH	1	Dentisterie vétérinaire
DMV	5418A	2	AH	1	Stage mixte : animaux de compagnie
DMV	5419A	2	AH	1	Néonatalogie et médecine équines
DMV	5420A	2	AH	1	Urgentologie et médecine équines
DMV	5421A	2	AH	1	Stage externe
DMV	5421B	2	AH	1	Stage externe
DMV	5422A	2	AH	1	Ambulatoire équine
DMV	5422B	2	AH	1	Ambulatoire équine
DMV	5423A	2	AH	1	Anesthésie – animaux de compagnie
DMV	5424A	2	AH	1	Médecine porcine industrielle
DMV	5424B	2	AH	1	Médecine porcine industrielle
DMV	5424C	2	AH	1	Médecine porcine industrielle
DMV	5425A	2	AH	1	Industrie pharmaceutique vétérinaire
DMV	5426A	2	AH	1	Médicaments vétérinaires: réglementation
DMV	5427A	2	AH	1 j	Oncologie des animaux de compagnie
DMV	5427B	2	AH	1 j	Oncologie des animaux de compagnie
DMV	5428A	2	AH	1 j	Chirurgie bovine
DMV	5428B	2	AH	1 j	Chirurgie bovine
DMV	5428C	2	AH	1 j	Chirurgie bovine
DMV	5429A	2	AH	1 j	Médecine interne bovine
DMV	5429B	2	AH	1 j	Médecine interne bovine
DMV	5429C	2	AH	1 j	Médecine interne bovine
DMV	5430A	2	AH	1 j	Investigations spécialisées clin. bovine
DMV	5430B	2	AH	1 j	Investigations spécialisées clin. bovine
DMV	5430C	2	AH	1 j	Investigations spécialisées clin. bovine

Section 9

Université de Montréal

Faculté de musique

Table des matières

Introduction	9-**1**
Coordonnées générales de la Faculté	9-**1**
Direction	9-**1**
Frais facultaires	9-**1**
Frais de cotisation des associations étudiantes	9-**1**
Personnel enseignant	9-**1**
Programmes d'études	
B. en musique général	9-**3**
B. en musique interprétation jazz	9-**7**
B. en musique interprétation instruments classiques	9-**9**
B. en musique interprétation chant – orientation baroque et classique	9-**13**
B. en musique composition électroacoustique	9-**15**
B. en musique composition instrumentale	9-**18**
B. en musique composition mixte	9-**21**
B. en musique musicologie	9-**25**
Mineure en musique, art et société	9-**28**
Mineure en musiques numériques	9-**28**
B. en musique écriture	9-**29**
Répertoire des cours	9-**35**

À jour le 15 avril 2008

Faculté de musique

Introduction

Depuis sa fondation en 1950, la Faculté de musique de l'Université de Montréal s'est efforcée avec succès de contribuer au développement des connaissances, de la pratique et de la diffusion musicales, dans notre société et dans le monde en général, en s'appuyant sur des normes d'excellence de niveau international.

Cette mission de la Faculté comporte trois volets distincts quoique étroitement reliés :

- La **formation** des créateurs, interprètes, pédagogues, animateurs et chercheurs en musique par des programmes d'enseignement dans la plupart des grands secteurs de l'activité musicale, tant au premier cycle qu'au niveau des études supérieures.
- La **recherche** menant autant au développement des connaissances et des pratiques de la musique qu'à la création d'oeuvres et de moyens originaux pour rendre et promouvoir la musique sous ses différentes formes d'expression.
- La **contribution à l'ensemble de la vie musicale** par des activités de formation et d'animation, des programmes de concerts, des conférences et manifestations publiques, ainsi que des diffusions et publications sous toutes les formes.

Pour réaliser sa mission, la Faculté de musique compte sur la multidisciplinarité de ses activités, ainsi que sur la complémentarité essentielle entre enseignement et recherche, entre pratiques et connaissances théoriques, pour maintenir la place active qu'elle occupe dans son environnement urbain et dans le milieu culturel québécois.

Aujourd'hui, grâce au dynamisme de ses 44 professeurs réguliers et de ses quelque 80 enseignants à temps partiel, la Faculté de musique accueille près de 700 étudiants répartis dans ses différents programmes d'études, dont le tiers au niveau de la maîtrise, du D.É.S.S. et du doctorat. Par le nombre global d'étudiants qu'elle accueille, la Faculté se classe d'ailleurs deuxième en importance au Québec et au Canada, et toute première par le nombre d'étudiants inscrits à ses programmes de deuxième et de troisième cycles.

Plusieurs de ses diplômés mènent aujourd'hui des carrières reconnues et occupent des postes de leaders dans le domaine des arts, de l'éducation et des communications.

Coordonnées générales de la Faculté

Adresse civique
Pavillon de la Faculté de musique
200, ave. Vincent-d'Indy
Montréal (Québec)

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Secrétariat : Local B338
Téléphone : 514-343-6427
Télécopieur : 514-343-5727
Courriel : musique@umontreal.ca

www.musique.umontreal.ca

Direction

Doyen : **Jacques Boucher**
Vice-doyen (recherche, enseignement et études) : **Sylvain Caron**
Vice-doyenne (interprétation) : **Chistiane Laflamme**
Adjoint aux relations internationales : **Robert Normandeau**
Administrateur exerçant les fonctions de Secrétaire : **Robert Leroux**
Adjointe administrative : **Johanne Beaudin**
Adjointe au doyen pour les affaires publiques : **Madeleine Bédard**

Responsables de programmes

Composition électroacoustique : Robert Normandeau
Composition instrumentale : Denis Gougeon
Composition mixte : Denis Gougeon
Général : Robert Leroux
Interprétation :
Chant : Rosemarie Landry
Clavecin : Réjean Poirier
Cordes : Jutta Puchhammer
Guitare et harpe : Peter McCutcheon
Instruments anciens : Réjean Poirier
Jazz : Richard Provençal (conseiller pédagogique : Reno De Stefano)
Orgue : Réjean Poirier
Percussion : Robert Leroux
Piano : Maneli Pirzadeh (conseiller pédagogique : Marc Durand)
Vents : Lise Daoust (conseillers pédagogiques : Albert Devito et André Moisan)
Musicologie : Michel Duchesneau
Écriture : François-Hugues Leclair
Ethnomusicologie : Monique Desroches

Activités d'expression

Les activités d'expression de la Faculté comprennent, entre autres, les conférences, les cours de maître, les récitals et concerts donnés par les étudiants, les professeurs et les artistes invités. Les étudiants sont également appelés à se produire dans le cadre des différents ateliers.

Frais facultaires

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux :

Certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté ; le montant des frais dépend du statut de l'étudiant.

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais suivants sont sujets à changement sans avis préalable : 7 $ / crédit (max. 105 $ / trimestre).

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Alan Belkin, M.A. théorie et analyse (McGill), D. M. A. composition (The Juilliard School, New York)
Lise Daoust, 1er prix de flûte (Conservatoire national de France à Orléans)
Monique Desroches, Ph. D. musicologie (Montréal), Postdoctorat en ethnomusicologie (London et Aix-Marseille)
Marc Durand, M. Mus. piano (Montréal), Master of Music piano (Temple University, Philadelphie)
José Evangelista, L. Sc. composition (Valence), M. Mus. composition (Montréal), D. Mus. composition (McGill)
Marcelle Guertin, M.A. musicologie (Montréal), Ph. D. musicologie (Laval)
Marie-Thérèse Lefebvre, Ph. D. musicologie (Montréal)
Robert Leroux, B. Mus. percussion (Montréal)
Michel Longtin, D. Mus. composition (Montréal)
Jean-Jacques Nattiez, licence ès lettres, licence en linguistique (Aix-en-Provence), M.A. lettres modernes (Aix-en-Provence), doctorat en sémiologie musicale (Paris VIII)
Isabelle Panneton, 1er prix de composition, d'analyse musicale, de fugue, d'harmonie et de contrepoint (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Jean Piché, M.A. communication (Simon Fraser University, Vancouver)
Réjean Poirier, 1er prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Québec), 1er prix (Concours international d'orgue de Bruges)
Jean-François Rivest, Post-Graduate Diploma – violin (The Juilliard School, New York)
Philip Tagg, Ph. D. musicologie (Göteborg, Suède)

Lorraine Vaillancourt, Diplôme d'Études Supérieures III Musique, option piano (Conservatoire de musique de la Province de Québec), chef d'orchestre

Professeurs agrégés
Luce Beaudet, L. Mus. (Montréal)
Paolo Bellomia, Postdoctorat direction d'orchestre (Carleton, Ottawa), D. Mus. interprétation (Montréal)
Sylvain Caron, D. Mus. orgue (Montréal)
François De Médicis, M.A. musicologie (Montréal), Ph. D. musicologie (McGill)
Reno De Stefano, Ph. D. musicologie, option jazz (Montréal)
Albert Devito, 1er prix de trombone (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Michel Duchesneau, Ph. D. musicologie (Laval)
Denis Gougeon, M. Mus. composition (Montréal)
Rosemarie Landry, B. Mus. chant (Montréal), B. Mus. piano (Montréal), L. Mus. chant (Laval), diplôme de perfectionnement (Toronto)
Vladimir Landsman, Diplôme de dernier cycle (Conservatoire de Moscou), 1er prix de violon (Concours international de Montréal)
Peter McCutcheon, B. Mus. (Montréal), 1er prix de guitare (Conservatoire national supérieur de musique de Paris)
André Moisan, clarinette basse et saxophone solo à l'OSM
Robert Normandeau, D. Mus. composition (Montréal)
Mark Pedrotti, Diplôme en performance d'opéra (Toronto)
Raymond Perrin, 1er prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Johanne Perron, 1er prix de violoncelle et 1er prix de musique de chambre (Conservatoire de musique du Québec), Master of Music (Yale University)
Richard Provençal, batteur, musicien de jazz et de musique populaire spécialisé en travail de studio et de télévision
Claude Richard, Artist Diploma (Cleveland) 1er prix de violon (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Pierre Rolland, B. Mus. hautbois (New England Conservatory of Music, Boston)
Jean Saulnier, D. Mus. piano (Montréal)
Jean-Eudes Vaillancourt, 1er prix de piano (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

Professeurs adjoints
Marie-Alexis Colin, Diplôme de docteur de musique (Université de Tours)
Nathalie Fernando, Diplôme de docteur [histoire de la musique et musicologie] (Sorbonne, Paris IV)
Maneli Pirzadeh, D. Mus. piano (Montréal)
Jutta Puchhammer, M. Mus. alto (Eastman School of Music, Rochester, New York)
Paul Stewart, B. Mus. piano (McGill)
Caroline Traube, Ph. D. Music Technology (McGill)
Robin Wheeler, Diplôme de perfectionnement accompagnement piano (Toronto)

Professeurs associés
Mireille Barrière, Ph. D. histoire (Laval)
Carmelle Bégin, D. Mus. histoire et langues (Montréal)
Frank Dobbins, D. Phil. (Oxford University)
Ghyslaine Guertin, Ph. D. philosophie (sémiologie-musique) (Montréal)
Bruce Haynes, Ph. D. musicologie (Montréal)
Sylvia L'Écuyer, Ph. D. musicologie (Montréal)
Zach Settel, D. Mus. composition (Montréal)
Sabina Teller-Ratner, Ph. D. musicologie (U. of Michigan)

Professeurs invités
Sylveline Bourion, Ph. D. musicologie (Montréal)
Jimmy Brière, D. Mus. piano (Montréal)
François-Hugues Leclair, D. Mus. composition (Montréal)
Michael Meraw, M. Mus. (McGill)
Pierre-Daniel Rheault, B. Mus. (McGill)

Ensembles en résidence
Giri Kedaton (Gamelan balinais)
Le Nouvel Ensemble Moderne (NEM)

Professeures émérites
Maryvonne Kendergi
Natalie Pepin

Personnel enseignant ayant assumé, en 2007-2008, les cours suivants :

Instruments

Alto : Jutta Puchhammer, Eleonora Turovsky, Neal Gripp
Basse électrique et acoustique : Michel Donato, Denis Labrosse, Jean-François Martel, Frédéric Alarie
Basson : Martin Mangrum
Batterie : Paul Brochu, Gilbert Fradette
Chant : Gail Desmarais, France Dion, Rosemarie Landry, Suzie LeBlanc, Michael Meraw, Yolande Parent, Mark Pedrotti, Adrienne Savoie, Catherine Sévigny
Chant jazz : Lana Carbonneau, Vincent Morel
Clarinette : Martin Carpentier, André Moisan, Jean-François Normand
Clarinette jazz : Simon Stone
Clavecin : Réjean Poirier, Catherine Todorovski, Luc Beauséjour
Connaissance du clavier : Raymond Perrin
Contrebasse : Marc Denis, Éric Chappell, Jacques Beaudoin
Contrebasse jazz : Michel Donato, Jean-François Martel
Cor : Jean Gaudreault, Paul Marcotte
Flûte à bec : Francis Colpron
Flûte traversière : Denis Bluteau, Lise Daoust
Guitare : Peter McCutcheon, Bruno Perron
Guitare jazz : Nick Di Tomaso, Michael A. Gauthier
Guitare baroque : Sylvain Bergeron
Harpe : Christiane Gendron
Hautbois : Lise Beauchamp, Pierre-Vincent Plante
Luth : Sylvain Bergeron
Orgue : Réjean Poirier, Catherine Todorovski
Percussion : Julien Grégoire, Robert Leroux, Andrei Malachenko
Piano : Dang Thai Son, Marc Durand, Christian Parent, Maneli Pirzadeh, Jean Saulnier, Paul Stewart, Jimmy Brière, Daniel Moran
Piano jazz : Luc Beaugrand, Pierre Leduc
Saxophone : Jean-Marc Bouchard, Jean-François Guay
Saxophone jazz : Dany Roy, Simon Stone
Trombone : Albert Devito
Trombone jazz : Muhammad Abdul Al-Khabyyr, Jean-Nicolas Trottier
Trompette : Jean-Louis Chatel
Trompette jazz : Ron Di Lauro
Tuba : Yan Sallafranque
Viole de gambe : Margaret Little
Violon : Vladimir Landsman, Claude Richard, Anne Robert, Eleonora Turovsky
Violon jazz : Mireille Proulx, Tommy Gauthier
Violoncelle : Johanne Perron, Yuli Turovsky

Ateliers et ensembles

Atelier d'accompagnement : Jean-Eudes Vaillancourt
Atelier d'accompagnement vocal jazz : Vincent Morel
Atelier d'improvisation : Jean-Marc Bouchard
Atelier d'opéra : Robin Wheeler
Atelier de musique baroque : Luc Beauséjour
Atelier de musique contemporaine : Lorraine Vaillancourt
Atelier de percussion : Robert Leroux, Julien Grégoire
Choeur d'opéra : Robin Wheeler, Raymond Perrin
Chorale : Raymond Perrin
Chorale jazz : Vincent Morel
Combo : Luc Beaugrand, Ron Di Lauro, Michel Donato, Michael A. Gauthier, Pierre Leduc, Vincent Morel, Richard Provençal, Dany Roy, Simon Stone
Ensemble claviers : Jean-Eudes Vaillancourt
Ensemble cuivres : Albert Devito
Ensemble guitares : Peter McCutcheon
Ensemble jazz (Big Band) : Ron Di Lauro
Ensemble musique de chambre : Peter McCutcheon, Johanne Perron, Jutta Puchhammer, Jean-Eudes Vaillancourt
Ensemble vocal jazz : Vincent Morel
Gamelan : Gabriel Evangelista, Éric Vandal
Orchestre : Jean-François Rivest
Quatuor à cordes : Johanne Perron, Jutta Puchhammer

Programme 1-600-1-0 Version 12

B. en musique général J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme compte huit orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz et Vers interprétation chant. Les sept premières totalisent chacune 10 crédits obligatoires, 62 à option et 18 au choix et la dernière orientation totalise 22 crédits obligatoires, 50 à option et 18 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux huit orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *10 cr.*

+	MTE	2010	3 A	1 j	Écriture et analyse 3
+	MTE	2011	3 H	1 j	Écriture et analyse 4
	MUS	1204	2 A	1 j	Solfège et dictée 1
+	MUS	1205	2 H	1 j	Solfège et dictée 2

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Outils

	FRA	1009	3 AHE	1 j	Grammaire du français
	FRA	1959G	3 AHE	1 js	Atelier de français écrit
	MUL	1132	3 A	1 j	Méthodologie musicale
	MUL	3332	3 H	1 j	Rédaction musicale
	MUS	1126	3 A	1 j	Intro. aux logiciels d'édition musicale
	MUS	2134	3 A	1 j	Le métier du musicien

Bloc 01 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Histoire

	MUL	1101	3 A	1 j	Histoire générale de la musique 1
	MUL	1102	3 H	1 j	Histoire générale de la musique 2
	MUL	1103	3 AH	1 j	Histoire de la musique 1
	MUL	1104	3 AH	1 j	Histoire de la musique 2
	MUL	1105	3 AH	1 j	Histoire de la musique 3
	MUL	1106	3 AH	1 j	Histoire de la musique 4
	MUL	1107	3 AH	1 j	Histoire de la musique 5
	MUL	1108A	3 AH	1 j	Histoire de la musique 6A
	MUL	1108B	3 AH	1 j	Histoire de la musique 6B
	MUL	2115	3 A	1 j	Histoire et analyse du jazz 1
	MUL	2116	3 H	1 j	Histoire et analyse du jazz 2
	MUL	2117	3 A	1 j	Histoire et analyse du jazz 3
	MUL	2118	3 H	1 j	Histoire et analyse du jazz 4
	MUL	3333	3 A	1 j	Courants historiques en musique et art

Bloc 01 D *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littérature

	MIN	1714	3 A	1 j	Littérature de la guitare
	MIN	1729	3 A	1 j	Littérature de l'orgue 1
	MIN	1730	3 H	1	Littérature de l'orgue 2
	MIN	1741	3 AH	1 j	Littérature du clavecin
	MIN	1743	3 A	1 j	Littérature du piano 1
	MIN	1744	3 H	1 j	Littérature du piano 2
	MIN	1748	3 AH	1 j	Littérature du chant 1
	MIN	1749	3 AH	1 j	Littérature du chant 2
	MIN	1753	3 A	1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
	MIN	1754	3 H	1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Musique du XXe siècle

	MIN	1752	3 H	1 j	Littérature de la musique électro.
+	MTE	1205	3 A	1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1
+	MTE	1206	3 H	1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2
	MTE	3300	3 H	1 j	Analyse de la musique électroacoustique
	MUL	1121	3 A	1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
	MUL	2109	3 H	1 s	Musiques et images en mouvement
	MUL	2112	3 A	1 j	Histoire de la musique au Canada
	MUS	1221	3 H	1 j	Musique et musiciens actuels

Bloc 01 F *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Harmonie

	MTE	1010	3 A	1 j	Écriture et analyse 1
+	MTE	1011	3 H	1 j	Écriture et analyse 2
	MTE	1204	6 A	2 j	Analyse du discours harmonique tonal

Bloc 01 G *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Musiques du monde

	MUL	3301	3 AH	1 j	Panorama des musiques du monde 1
	MUL	3302	3 H	1 j	Panorama des musiques du monde 2
	MUL	3314	3 AH	1 j	Introduction à l'ethnomusicologie

Bloc 01 H *option* *minimum 4 cr., maximum 12 cr.*

Grands ensembles

	MUE	1281	1 AH	1	Chorale
+	MUE	1282	1 AH	1	Chorale
+	MUE	1283	1 AH	1	Chorale
+	MUE	1284	1 AH	1	Chorale
+	MUE	1285	1 AH	1	Chorale
+	MUE	1286	1 AH	1	Chorale
+	MUE	1287	1 AH	1	Chorale
+	MUE	1288	1 AH	1	Chorale
	MUE	1341	1 AH	1	Gamelan
+	MUE	1342	1 AH	1	Gamelan
+	MUE	1343	1 AH	1	Gamelan
+	MUE	1344	1 AH	1	Gamelan
+	MUE	1345	1 AH	1	Gamelan
+	MUE	1346	1 AH	1	Gamelan
+	MUE	1347	1 AH	1	Gamelan
+	MUE	1348	1 AH	1	Gamelan
	MUE	1361	1 AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1362	1 AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1363	1 AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1364	1 AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1365	1 AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1366	1 AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1367	1 AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1368	1 AH	1	Chorale jazz
	MUE	1431	2 AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1432	2 AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1433	2 AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1434	2 AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1435	2 AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1436	2 AH	1	Harmonie de concert
	MUE	1441	2 AH	1	Orchestre
+	MUE	1442	2 AH	1	Orchestre

+	MUE	1443	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1444	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1445	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1446	2	AH	1	Orchestre
	MUE	1471	2	AH	1	Ensemble jazz
+	MUE	1472	2	AH	1	Ensemble jazz
+	MUE	1473	2	AH	1	Ensemble jazz
+	MUE	1474	2	AH	1	Ensemble jazz
+	MUE	1475	2	AH	1	Ensemble jazz
+	MUE	1476	2	AH	1	Ensemble jazz

Bloc 01 I *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Autres ensembles

	MUE	1151	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1152	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1153	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1154	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1155	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1156	1	AH	1	Atelier de musique baroque
	MUE	1161	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1162	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1163	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1164	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1165	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1166	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
	MUE	1241	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1242	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1243	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1244	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1245	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1246	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
	MUE	1261	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1262	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1263	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1264	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1265	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1266	1	AH	1	Ensemble
	MUE	1351	1	AH	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1352	2	H	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1353	1	A	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1354	2	H	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
	MUE	1491	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1492	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1493	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1494	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1495	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1496	1	AH	1	Atelier d'improvisation

Bloc 01 J *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Langues et cultures internationales

	ALL	1951	6	A	2	js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1	js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1	js	Allemand avancé 2
	ANG	1967	3	AHE	1	js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1	j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1	js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1	j	Intermediate Reading
+	ANG	2051	3	AHE	1	js	Advanced Oral English 1
+	ANG	2052	3	AHE	1	js	Advanced Oral English 2
	ANT	1010	3	H	1	j	Les grandes théories en ethnologie
	ANT	1013	3	A	1	j	Éléments d'ethnologie
	ANT	1611	3	H	1	j	Langage, culture, société
	ESP	1951	6	A	2	js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1	js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1	js	Espagnol avancé
	ITL	1951	6	A	2	js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1	js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1	js	Italien avancé
	SRL	1080	3	AHE	1	js	Les grandes religions du monde

Bloc 01 K *option* *minimum 6 cr., maximum 20 cr.*

Complément de formation

	EMU	1310	1	A	1		Technique de direction
+	EMU	1320	2	H	1		Technique de direction avec application
	MIN	1802	3	AH	1	j	Éléments d'interprétation 1550-1850
	MIN	1803	3	E	1		La musique, enseignement en cours privé
+	MTE	1003	2	AH	1	j	Composition complémentaire 1 (instrum.)
+	MTE	1110	3	A	1	j	Contrepoint 1
+	MTE	1111	3	H	1	j	Contrepoint 2
+	MTE	1113	3	AH	1	j	Contrepoint et analyse
	MTE	1315	3	A	1	j	Harmonie jazz 1
+	MTE	1316	3	H	1	j	Harmonie jazz 2
+	MTE	1503	3	A	1	j	Atelier de composition électro. 1
+	MTE	1504	3	H	1	j	Atelier de composition électro. 2
+	MTE	2114	3	A	1	j	Orchestration 1
+	MTE	2115	3	H	1	j	Orchestration 2
+	MTE	2315	3	A	1	j	Arrangement 1
+	MTE	2316	3	H	1	j	Arrangement 2
+	MTE	3010	3	A	1	j	Harmonie avancée 1
+	MTE	3011	3	H	1	j	Harmonie avancée 2
	MUL	1245	3	AH	1	j	Esthétique musicale
+	MUL	1401	1	H	1	j	Théorie-contexte musique balinaise
	MUL	3334	3	A	1	j	Sociologie de la musique
	MUS	1217	3	A	1	j	Typologie et morphologie sonores
	MUS	1232	3	E	1	j	Introduction à la musicothérapie
	MUS	1300	3	A	1	j	Introduction à l'acoustique musicale
+	MUS	1321	3	H	1	s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+	MUS	1322	3	H	1	s	Techniques d'enregistrement en studio
	MUS	1323	3	A	1	j	Introduction à la programmation musicale
	MUS	2135	3	A	1	j	Institutions musicales au Québec
+	MUS	2204A	2	A	1	j	Solfège et dictée 3
+	MUS	2204B	1	A	1	j	Atelier de lecture vocale 1
+	MUS	2205A	2	H	1		Solfège et dictée 4
+	MUS	2205B	1	H	1	j	Atelier de lecture vocale 2
	MUS	2314	3	AH	1	j	Musique et médiatique 1
+	MUS	2315	3	AH	1	j	Musique et médiatique 2
+	MUS	2321	3	A	1	j	Programmation musicale 1
+	MUS	2322	3	H	1	j	Programmation musicale 2
+	MUS	3321	3	AH	1	js	Psychoacoustique musicale
+	MUS	3322	3	AH	1	js	Organologie et acoustique instrumentale
+	MUS	3323	3	H	1	j	Musique de création et technologies

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A *option* *minimum 8 cr., maximum 18 cr.*

Instrument

	MUI	1103A	3	AH	1	Alto 1
+	MUI	1103B	3	AH	1	Alto 2
	MUI	1104V	4	AH	1	Alto 1
+	MUI	1104W	4	AH	1	Alto 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1173A	3	AH	1	Contrebasse 1
+	MUI	1173B	3	AH	1	Contrebasse 2
	MUI	1174V	4	AH	1	Contrebasse 1
+	MUI	1174W	4	AH	1	Contrebasse 2
	MUI	1303A	3	AH	1	Violon 1
+	MUI	1303B	3	AH	1	Violon 2
	MUI	1304V	4	AH	1	Violon 1
+	MUI	1304W	4	AH	1	Violon 2
	MUI	1313A	3	AH	1	Violoncelle 1
+	MUI	1313B	3	AH	1	Violoncelle 2
	MUI	1314V	4	AH	1	Violoncelle 1
+	MUI	1314W	4	AH	1	Violoncelle 2
+	MUI	2103A	3	AH	1	Alto 3
+	MUI	2103B	3	AH	1	Alto 4
+	MUI	2173A	3	AH	1	Contrebasse 3
+	MUI	2173B	3	AH	1	Contrebasse 4
+	MUI	2303A	3	AH	1	Violon 3
+	MUI	2303B	3	AH	1	Violon 4
+	MUI	2313A	3	AH	1	Violoncelle 3
+	MUI	2313B	3	AH	1	Violoncelle 4
+	MUI	3103A	3	AH	1	Alto 5
+	MUI	3103B	3	AH	1	Alto 6

+	MUI	3173A	3	AH	1	Contrebasse 5
+	MUI	3173B	3	AH	1	Contrebasse 6
+	MUI	3303A	3	AH	1	Violon 5
+	MUI	3303B	3	AH	1	Violon 6
+	MUI	3313A	3	AH	1	Violoncelle 5
+	MUI	3313B	3	AH	1	Violoncelle 6

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A *option* *minimum 8 cr., maximum 18 cr.*

Instrument

	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1183A	3	AH	1	Cor 1
+	MUI	1183B	3	AH	1	Cor 2
	MUI	1184V	4	AH	1	Cor 1
+	MUI	1184W	4	AH	1	Cor 2
	MUI	1273A	3	AH	1	Trombone 1
+	MUI	1273B	3	AH	1	Trombone 2
	MUI	1274V	4	AH	1	Trombone 1
+	MUI	1274W	4	AH	1	Trombone 2
	MUI	1283A	3	AH	1	Trompette 1
+	MUI	1283B	3	AH	1	Trompette 2
	MUI	1284V	4	AH	1	Trompette 1
+	MUI	1284W	4	AH	1	Trompette 2
	MUI	1293A	3	AH	1	Tuba 1
+	MUI	1293B	3	AH	1	Tuba 2
	MUI	1294V	4	AH	1	Tuba 1
+	MUI	1294W	4	AH	1	Tuba 2
+	MUI	2183A	3	AH	1	Cor 3
+	MUI	2183B	3	AH	1	Cor 4
+	MUI	2273A	3	AH	1	Trombone 3
+	MUI	2273B	3	AH	1	Trombone 4
+	MUI	2283A	3	AH	1	Trompette 3
+	MUI	2283B	3	AH	1	Trompette 4
+	MUI	2293A	3	AH	1	Tuba 3
+	MUI	2293B	3	AH	1	Tuba 4
+	MUI	3183A	3	AH	1	Cor 5
+	MUI	3183B	3	AH	1	Cor 6
+	MUI	3273A	3	AH	1	Trombone 5
+	MUI	3273B	3	AH	1	Trombone 6
+	MUI	3283A	3	AH	1	Trompette 5
+	MUI	3283B	3	AH	1	Trompette 6
+	MUI	3293A	3	AH	1	Tuba 5
+	MUI	3293B	3	AH	1	Tuba 6

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Ensemble

	MUE	1211	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1212	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1213	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1214	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1215	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1216	1	AH	1	Ensemble cuivres
	MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1255	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1256	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A *option* *minimum 8 cr., maximum 18 cr.*

Instrument

	MUI	1123A	3	AH	1	Basson 1
+	MUI	1123B	3	AH	1	Basson 2
	MUI	1124V	4	AH	1	Basson 1
+	MUI	1124W	4	AH	1	Basson 2
	MUI	1143A	3	AH	1	Clarinette 1
+	MUI	1143B	3	AH	1	Clarinette 2
	MUI	1144V	4	AH	1	Clarinette 1
+	MUI	1144W	4	AH	1	Clarinette 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1193A	3	AH	1	Flûte traversière 1
+	MUI	1193B	3	AH	1	Flûte traversière 2
	MUI	1194V	4	AH	1	Flûte traversière 1
+	MUI	1194W	4	AH	1	Flûte traversière 2
	MUI	1223A	3	AH	1	Hautbois 1
+	MUI	1223B	3	AH	1	Hautbois 2
	MUI	1224V	4	AH	1	Hautbois 1
+	MUI	1224W	4	AH	1	Hautbois 2
	MUI	1263A	3	AH	1	Saxophone 1
+	MUI	1263B	3	AH	1	Saxophone 2
	MUI	1264V	4	AH	1	Saxophone 1
+	MUI	1264W	4	AH	1	Saxophone 2
+	MUI	2123A	3	AH	1	Basson 3
+	MUI	2123B	3	AH	1	Basson 4
+	MUI	2143A	3	AH	1	Clarinette 3
+	MUI	2143B	3	AH	1	Clarinette 4
+	MUI	2193A	3	AH	1	Flûte traversière 3
+	MUI	2193B	3	AH	1	Flûte traversière 4
+	MUI	2223A	3	AH	1	Hautbois 3
+	MUI	2223B	3	AH	1	Hautbois 4
+	MUI	2263A	3	AH	1	Saxophone 3
+	MUI	2263B	3	AH	1	Saxophone 4
+	MUI	3123A	3	AH	1	Basson 5
+	MUI	3123B	3	AH	1	Basson 6
+	MUI	3143A	3	AH	1	Clarinette 5
+	MUI	3143B	3	AH	1	Clarinette 6
+	MUI	3193A	3	AH	1	Flûte traversière 5
+	MUI	3193B	3	AH	1	Flûte traversière 6
+	MUI	3223A	3	AH	1	Hautbois 5
+	MUI	3223B	3	AH	1	Hautbois 6
+	MUI	3263A	3	AH	1	Saxophone 5
+	MUI	3263B	3	AH	1	Saxophone 6

Bloc 72 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Ensemble

	MUE	1221	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1222	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1223	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1224	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1225	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1226	1	AH	1	Ensemble flûtes
	MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1255	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1256	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
	MUE	1271	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1272	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1273	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1274	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1275	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1276	1	AH	1	Quatuor de saxophones
	MUE	1381	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1382	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1383	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1384	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1385	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1386	1	AH	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A *option* *minimum 8 cr., maximum 18 cr.*

Instrument

	MUI	1023A	3	AH	1	Flûte baroque 1
+	MUI	1023B	3	AH	1	Flûte baroque 2
	MUI	1024V	4	AH	1	Flûte baroque 1
+	MUI	1024W	4	AH	1	Flûte baroque 2
	MUI	1033A	3	AH	1	Flûte à bec 1
+	MUI	1033B	3	AH	1	Flûte à bec 2
	MUI	1034V	4	AH	1	Flûte à bec 1
+	MUI	1034W	4	AH	1	Flûte à bec 2
	MUI	1043A	3	AH	1	Hautbois baroque 1
+	MUI	1043B	3	AH	1	Hautbois baroque 2

	MUI	1044V	4	AH	1	Hautbois baroque 1
+	MUI	1044W	4	AH	1	Hautbois baroque 2
	MUI	1053A	3	AH	1	Luth 1
+	MUI	1053B	3	AH	1	Luth 2
	MUI	1054V	4	AH	1	Luth 1
+	MUI	1054W	4	AH	1	Luth 2
	MUI	1073A	3	AH	1	Violon baroque 1
+	MUI	1073B	3	AH	1	Violon baroque 2
	MUI	1074V	4	AH	1	Violon baroque 1
+	MUI	1074W	4	AH	1	Violon baroque 2
	MUI	1083A	3	AH	1	Viole de gambe 1
+	MUI	1083B	3	AH	1	Viole de gambe 2
	MUI	1084V	4	AH	1	Viole de gambe 1
+	MUI	1084W	4	AH	1	Viole de gambe 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
+	MUI	2023A	3	AH	1	Flûte baroque 3
+	MUI	2023B	3	AH	1	Flûte baroque 4
+	MUI	2033A	3	AH	1	Flûte à bec 3
+	MUI	2033B	3	AH	1	Flûte à bec 4
+	MUI	2043A	3	AH	1	Hautbois baroque 3
+	MUI	2043B	3	AH	1	Hautbois baroque 4
+	MUI	2053A	3	AH	1	Luth 3
+	MUI	2053B	3	AH	1	Luth 4
+	MUI	2073A	3	AH	1	Violon baroque 3
+	MUI	2073B	3	AH	1	Violon baroque 4
+	MUI	2083A	3	AH	1	Viole de gambe 3
+	MUI	2083B	3	AH	1	Viole de gambe 4
+	MUI	3023A	3	AH	1	Flûte baroque 5
+	MUI	3023B	3	AH	1	Flûte baroque 6
+	MUI	3033A	3	AH	1	Flûte à bec 5
+	MUI	3033B	3	AH	1	Flûte à bec 6
+	MUI	3043A	3	AH	1	Hautbois baroque 5
+	MUI	3043B	3	AH	1	Hautbois baroque 6
+	MUI	3053A	3	AH	1	Luth 5
+	MUI	3053B	3	AH	1	Luth 6
+	MUI	3073A	3	AH	1	Violon baroque 5
+	MUI	3073B	3	AH	1	Violon baroque 6
+	MUI	3083A	3	AH	1	Viole de gambe 5
+	MUI	3083B	3	AH	1	Viole de gambe 6

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A *option* *minimum 8 cr., maximum 18 cr.*

Instrument

	MUI	1153A	3	AH	1	Clavecin 1
+	MUI	1153B	3	AH	1	Clavecin 2
	MUI	1154V	4	AH	1	Clavecin 1
+	MUI	1154W	4	AH	1	Clavecin 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1233A	3	AH	1	Orgue 1
+	MUI	1233B	3	AH	1	Orgue 2
	MUI	1234V	4	AH	1	Orgue 1
+	MUI	1234W	4	AH	1	Orgue 2
	MUI	1253A	3	AH	1	Piano 1
+	MUI	1253B	3	AH	1	Piano 2
	MUI	1254A	4	AHE	1	Piano 1
+	MUI	1254B	4	AHE	1	Piano 2
	MUI	1254V	4	AH	1	Piano 1
+	MUI	1254W	4	AH	1	Piano 2
+	MUI	2153A	3	AH	1	Clavecin 3
+	MUI	2153B	3	AH	1	Clavecin 4
+	MUI	2162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 3
+	MUI	2162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 4
+	MUI	2233A	3	AH	1	Orgue 3
+	MUI	2233B	3	AH	1	Orgue 4
+	MUI	2253A	3	AH	1	Piano 3
+	MUI	2253B	3	AH	1	Piano 4
+	MUI	2254A	4	AH	1	Piano 3
+	MUI	2254B	4	AH	1	Piano 4
+	MUI	3153A	3	AH	1	Clavecin 5
+	MUI	3153B	3	AH	1	Clavecin 6
+	MUI	3233A	3	AH	1	Orgue 5
+	MUI	3233B	3	AH	1	Orgue 6
+	MUI	3253A	3	AH	1	Piano 5
+	MUI	3253B	3	AH	1	Piano 6
+	MUI	3254A	4	AHE	1	Piano 5
+	MUI	3254B	4	AHE	1	Piano 6

Bloc 74 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Ensemble

	MUE	1191	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1192	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1193	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1194	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1195	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1196	1	AH	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

Bloc 75 A *option* *minimum 8 cr., maximum 18 cr.*

Instrument

	MUI	1132A	2	AH	1	Chant 1
+	MUI	1132B	2	AH	1	Chant 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1203A	3	AH	1	Guitare 1
+	MUI	1203B	3	AH	1	Guitare 2
	MUI	1204V	4	AH	1	Guitare 1
+	MUI	1204W	4	AH	1	Guitare 2
	MUI	1213A	3	AH	1	Harpe 1
+	MUI	1213B	3	AH	1	Harpe 2
	MUI	1214V	4	AH	1	Harpe 1
+	MUI	1214W	4	AH	1	Harpe 2
	MUI	1243A	3	AH	1	Percussion 1
+	MUI	1243B	3	AH	1	Percussion 2
	MUI	1244V	4	AH	1	Percussion 1
+	MUI	1244W	4	AH	1	Percussion 2
+	MUI	2132A	2	AH	1	Chant 3
+	MUI	2132B	2	AH	1	Chant 4
+	MUI	2203A	3	AH	1	Guitare 3
+	MUI	2203B	3	AH	1	Guitare 4
+	MUI	2213A	3	AH	1	Harpe 3
+	MUI	2213B	3	AH	1	Harpe 4
+	MUI	2243A	3	AH	1	Percussion 3
+	MUI	2243B	3	AH	1	Percussion 4
+	MUI	3132A	2	AH	1	Chant 5
+	MUI	3132B	2	AH	1	Chant 6
+	MUI	3203A	3	AH	1	Guitare 5
+	MUI	3203B	3	AH	1	Guitare 6
+	MUI	3213A	3	AH	1	Harpe 5
+	MUI	3213B	3	AH	1	Harpe 6
+	MUI	3243A	3	AH	1	Percussion 5
+	MUI	3243B	3	AH	1	Percussion 6

Bloc 75 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Ensemble

	MUE	1171	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1172	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1173	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1174	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1175	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1176	1	AH	1	Atelier de percussion
	MUE	1231	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1232	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1233	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1234	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1235	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1236	1	AH	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

Bloc 76 A *option* *minimum 8 cr., maximum 18 cr.*

Instrument

	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1403A	3	AH	1	Basse électrique 1
+	MUI	1403B	3	AH	1	Basse électrique 2

	MUI	1413A	3	AH	1	Batterie 1
+	MUI	1413B	3	AH	1	Batterie 2
	MUI	1423A	3	AH	1	Chant jazz 1
+	MUI	1423B	3	AH	1	Chant jazz 2
	MUI	1453A	3	AH	1	Guitare jazz 1
+	MUI	1453B	3	AH	1	Guitare jazz 2
	MUI	1463A	3	AH	1	Piano jazz 1
+	MUI	1463B	3	AH	1	Piano jazz 2
	MUI	1473A	3	AH	1	Saxophone jazz 1
+	MUI	1473B	3	AH	1	Saxophone jazz 2
	MUI	1483A	3	AH	1	Trompette jazz 1
+	MUI	1483B	3	AH	1	Trompette jazz 2
	MUI	1523A	3	AH	1	Trombone jazz 1
+	MUI	1523B	3	AH	1	Trombone jazz 2
	MUI	1533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 1
+	MUI	1533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 2
	MUI	1543A	3	AH	1 js	Harmonica jazz 1
+	MUI	1543B	3	AH	1 js	Harmonica jazz 2
+	MUI	2403A	3	AH	1	Basse électrique 3
+	MUI	2403B	3	AH	1	Basse électrique 4
+	MUI	2413A	3	AH	1	Batterie 3
+	MUI	2413B	3	AH	1	Batterie 4
+	MUI	2423A	3	AH	1	Chant jazz 3
+	MUI	2423B	3	AH	1	Chant jazz 4
+	MUI	2453A	3	AH	1	Guitare jazz 3
+	MUI	2453B	3	AH	1	Guitare jazz 4
+	MUI	2463A	3	AH	1	Piano jazz 3
+	MUI	2463B	3	AH	1	Piano jazz 4
+	MUI	2473A	3	AH	1	Saxophone jazz 3
+	MUI	2473B	3	AH	1	Saxophone jazz 4
+	MUI	2483A	3	AH	1	Trompette jazz 3
+	MUI	2483B	3	AH	1	Trompette jazz 4
+	MUI	2523A	3	AH	1	Trombone jazz 3
+	MUI	2523B	3	AH	1	Trombone jazz 4
+	MUI	2533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 3
+	MUI	2533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 4
+	MUI	2543A	3	AH	1 js	Harmonica jazz 3
+	MUI	2543B	3	AH	1 js	Harmonica jazz 4
+	MUI	3403A	3	AH	1	Basse électrique 5
+	MUI	3403B	3	AH	1	Basse électrique 6
+	MUI	3413A	3	AH	1	Batterie 5
+	MUI	3413B	3	AH	1	Batterie 6
+	MUI	3423A	3	AH	1	Chant jazz 5
+	MUI	3423B	3	AH	1	Chant jazz 6
+	MUI	3453A	3	AH	1	Guitare jazz 5
+	MUI	3453B	3	AH	1	Guitare jazz 6
+	MUI	3463A	3	AH	1	Piano jazz 5
+	MUI	3463B	3	AH	1	Piano jazz 6
+	MUI	3473A	3	AH	1	Saxophone jazz 5
+	MUI	3473B	3	AH	1	Saxophone jazz 6
+	MUI	3483A	3	AH	1	Trompette jazz 5
+	MUI	3483B	3	AH	1	Trompette jazz 6
+	MUI	3523A	3	AH	1	Trombone jazz 5
+	MUI	3523B	3	AH	1	Trombone jazz 6
+	MUI	3533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 5
+	MUI	3533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 6
+	MUI	3543A	3	AH	1 js	Harmonica jazz 5
+	MUI	3543B	3	AH	1 js	Harmonica jazz 6

Segment 77 Propre à l'orientation Vers interprétation chant

Bloc 77 A *obligatoire* *12 cr.*

+	ALL	1941	1	A	1 j	Diction lyrique allemande 1
+	ALL	1942	1	H	1 j	Diction lyrique allemande 2
+	ITL	1961	1	A	1 j	Diction lyrique italienne 1
+	ITL	1962	1	H	1 j	Diction lyrique italienne 2
+	MIN	1096	2	A	1 j	Geste et mouvement scénique 1
	MUI	1133V	3	AH	1	Chant 1
+	MUI	1133W	3	AH	1	Chant 2

Bloc 77 B *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Formation complémentaire

+	MIN	1097	2	H	1 j	Geste et mouvement scénique 2
	MIN	1806	2	AH	1 j	Danse baroque
	MIN	1807	2	AH	1 j	Gestuelle baroque
	MIN	1808	1	AH	1 j	Style vocal baroque 1
	MIN	1809	1	AH	1 j	Style vocal baroque 2
	MUE	1301	1	AH	1	Ensemble vocal
+	MUE	1302	1	AH	1	Ensemble vocal
+	MUE	1451	1	AH	1	Choeur d'opéra
+	MUE	1452	1	AH	1	Choeur d'opéra
+	MUE	1482	2	AH	1	Choeur d'opéra

Programme 1-605-1-6 Version 04

B. en musique interprétation jazz J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme totalise 22 crédits obligatoires, 56 à option et 12 au choix. Préalables musicaux: Connaissance de l'instrument et du répertoire. Le candidat sera appelé à passer devant jury un examen qui portera sur le double aspect de la technique et du répertoire. Il devra faire preuve d'habileté technique et d'aptitudes marquées pour l'interprétation. Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 80

Bloc 80 A *obligatoire* *22 cr.*

	MUE	1461	2	AH	1	Combo
+	MUE	1462	2	AH	1	Combo
+	MUE	1463	2	AH	1	Combo
+	MUE	1464	2	AH	1	Combo
+	MUE	1465	2	AH	1	Combo
+	MUE	1466	2	AH	1	Combo
	MUS	1204	2	A	1 j	Solfège et dictée 1
+	MUS	1205	2	H	1 j	Solfège et dictée 2
+	MUS	1211	3	A	1 j	Solfège et dictée jazz 1
+	MUS	1212	3	H	1 j	Solfège et dictée jazz 2

Bloc 80 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Outils

	FRA	1009	3	AHE	1 j	Grammaire du français
	FRA	1959G	3	AHE	1 js	Atelier de français écrit
	MUL	1132	3	A	1 j	Méthodologie musicale
	MUL	3332	3	H	1 j	Rédaction musicale
	MUS	1126	3	A	1 j	Intro. aux logiciels d'édition musicale
	MUS	2134	3	A	1 j	Le métier du musicien

Bloc 80 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Écriture

	MTE	1010	3	A	1 j	Écriture et analyse 1
+	MTE	1011	3	H	1 j	Écriture et analyse 2
+	MTE	1113	3	AH	1 j	Contrepoint et analyse
	MTE	1315	3	A	1 j	Harmonie jazz 1
+	MTE	1316	3	H	1 j	Harmonie jazz 2
+	MTE	1407	3	A	1 j	Composition jazz 1
+	MTE	1408	3	H	1 j	Composition jazz 2
+	MTE	2114	3	A	1 j	Orchestration 1
+	MTE	2115	3	H	1 j	Orchestration 2
+	MTE	2315	3	A	1 j	Arrangement 1
+	MTE	2316	3	H	1 j	Arrangement 2

Bloc 80 D *option* *minimum 4 cr., maximum 10 cr.*

Cours connexes

	MIN	1098	2	A	1 j	Improvisation jazz 1
+	MIN	1099	2	H	1 j	Improvisation jazz 2
	MIN	1791	2	A	1 s	Harmonie jazz au clavier 1
+	MIN	1792	2	H	1 s	Harmonie jazz au clavier 2
+	MIN	2791	2	A	1 s	Harmonie jazz au clavier 3
+	MIN	2792	2	H	1 s	Harmonie jazz au clavier 4
	MUL	3334	3	A	1 j	Sociologie de la musique
	MUS	2135	3	A	1 j	Institutions musicales au Québec

Bloc 80 E *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Histoire et littérature

	MIN	1752	3	H	1 j	Littérature de la musique électro.
	MIN	1753	3	A	1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
	MIN	1754	3	H	1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
	MTE	3300	3	H	1 j	Analyse de la musique électroacoustique
	MUL	1101	3	A	1 j	Histoire générale de la musique 1
	MUL	1102	3	H	1 j	Histoire générale de la musique 2
	MUL	1121	3	A	1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
	MUL	2109	3	H	1 s	Musiques et images en mouvement
	MUL	2112	3	A	1 j	Histoire de la musique au Canada
	MUL	2115	3	A	1 j	Histoire et analyse du jazz 1
	MUL	2116	3	H	1 j	Histoire et analyse du jazz 2
	MUL	2117	3	A	1 j	Histoire et analyse du jazz 3
	MUL	2118	3	H	1 j	Histoire et analyse du jazz 4
	MUL	3333	3	A	1 j	Courants historiques en musique et art
	MUS	1221	3	H	1 j	Musique et musiciens actuels
+	MUS	3323	3	H	1 j	Musique de création et technologies

Bloc 80 F *option* *minimum 24 cr., maximum 24 cr.*

Instrument

	MUI	1404A	4	AHE	1	Basse électrique 1
+	MUI	1404B	4	AHE	1	Basse électrique 2
	MUI	1414A	4	AHE	1	Batterie 1
+	MUI	1414B	4	AHE	1	Batterie 2
	MUI	1424A	4	AHE	1	Chant jazz 1
+	MUI	1424B	4	AHE	1	Chant jazz 2
	MUI	1434A	4	AHE	1	Clarinette jazz 1
	MUI	1434B	4	AHE	1	Clarinette jazz 2
	MUI	1454A	4	AHE	1	Guitare jazz 1
+	MUI	1454B	4	AHE	1	Guitare jazz 2
	MUI	1464A	4	AHE	1	Piano jazz 1
+	MUI	1464B	4	AHE	1	Piano jazz 2
	MUI	1474A	4	AHE	1	Saxophone jazz 1
+	MUI	1474B	4	AHE	1	Saxophone jazz 2
	MUI	1484A	4	AHE	1	Trompette jazz 1
+	MUI	1484B	4	AHE	1	Trompette jazz 2
	MUI	1494A	4	AHE	1	Violon jazz 1
	MUI	1494B	4	AHE	1	Violon jazz 2
	MUI	1524A	4	AH	1	Trombone jazz 1
+	MUI	1524B	4	AH	1	Trombone jazz 2
	MUI	1534A	4	AH	1	Contrebasse jazz 1
+	MUI	1534B	4	AH	1	Contrebasse jazz 2
+	MUI	2404A	4	AHE	1	Basse électrique 3
+	MUI	2404B	4	AHE	1	Basse électrique 4
+	MUI	2414A	4	AHE	1	Batterie 3
+	MUI	2414B	4	AHE	1	Batterie 4
+	MUI	2424A	4	AHE	1	Chant jazz 3
+	MUI	2424B	4	AHE	1	Chant jazz 4
	MUI	2434A	4	AHE	1	Clarinette jazz 3
	MUI	2434B	4	AHE	1	Clarinette jazz 4
+	MUI	2454A	4	AHE	1	Guitare jazz 3
+	MUI	2454B	4	AHE	1	Guitare jazz 4
+	MUI	2464A	4	AHE	1	Piano jazz 3
+	MUI	2464B	4	AHE	1	Piano jazz 4
+	MUI	2474A	4	AHE	1	Saxophone jazz 3
+	MUI	2474B	4	AHE	1	Saxophone jazz 4
+	MUI	2484A	4	AHE	1	Trompette jazz 3
+	MUI	2484B	4	AHE	1	Trompette jazz 4
	MUI	2494A	4	AHE	1	Violon jazz 3
	MUI	2494B	4	AHE	1	Violon jazz 4
+	MUI	2524A	4	AH	1	Trombone jazz 3
+	MUI	2524B	4	AH	1	Trombone jazz 4
+	MUI	2534A	4	AH	1	Contrebasse jazz 3
+	MUI	2534B	4	AH	1	Contrebasse jazz 4
+	MUI	3404A	4	AHE	1	Basse électrique 5
+	MUI	3404B	4	AHE	1	Basse électrique 6
+	MUI	3414A	4	AHE	1	Batterie 5
+	MUI	3414B	4	AHE	1	Batterie 6
+	MUI	3424A	4	AHE	1	Chant jazz 5
+	MUI	3424B	4	AHE	1	Chant jazz 6
	MUI	3434A	4	AHE	1	Clarinette jazz 5
	MUI	3434B	4	AHE	1	Clarinette jazz 6
+	MUI	3454A	4	AHE	1	Guitare jazz 5
+	MUI	3454B	4	AHE	1	Guitare jazz 6
+	MUI	3464A	4	AHE	1	Piano jazz 5
+	MUI	3464B	4	AHE	1	Piano jazz 6
+	MUI	3474A	4	AHE	1	Saxophone jazz 5
+	MUI	3474B	4	AHE	1	Saxophone jazz 6
+	MUI	3484A	4	AHE	1	Trompette jazz 5
+	MUI	3484B	4	AHE	1	Trompette jazz 6
	MUI	3494A	4	AHE	1	Violon jazz 5
	MUI	3494B	4	AHE	1	Violon jazz 6
+	MUI	3524A	4	AH	1	Trombone jazz 5
+	MUI	3524B	4	AH	1	Trombone jazz 6
+	MUI	3534A	4	AH	1	Contrebasse jazz 5
+	MUI	3534B	4	AH	1	Contrebasse jazz 6

Bloc 80 G *option* *minimum 4 cr., maximum 8 cr.*

Grands ensembles

	MUE	1281	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1282	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1283	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1284	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1285	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1286	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1287	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1288	1	AH	1	Chorale
	MUE	1341	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1342	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1343	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1344	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1345	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1346	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1347	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1348	1	AH	1	Gamelan
	MUE	1361	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1362	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1363	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1364	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1365	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1366	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1367	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1368	1	AH	1	Chorale jazz
	MUE	1431	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1432	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1433	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1434	2	AH	1	Harmonie de concert
	MUE	1471	2	AH	1	Ensemble jazz
+	MUE	1472	2	AH	1	Ensemble jazz
+	MUE	1473	2	AH	1	Ensemble jazz
+	MUE	1474	2	AH	1	Ensemble jazz

Bloc 80 H *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Autres ensembles

	MUE	1261	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1262	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1263	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1264	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1265	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1266	1	AH	1	Ensemble
	MUE	1351	1	AH	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1352	2	H	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1353	1	A	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1354	2	H	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
	MUE	1391	1	AH	1	Ensemble vocal jazz
+	MUE	1392	1	AH	1	Ensemble vocal jazz
+	MUE	1393	1	AH	1	Ensemble vocal jazz
+	MUE	1394	1	AH	1	Ensemble vocal jazz
+	MUE	1395	1	AH	1	Ensemble vocal jazz
+	MUE	1396	1	AH	1	Ensemble vocal jazz
	MUE	1421	1	AH	1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
+	MUE	1422	1	AH	1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
+	MUE	1423	1	AH	1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
+	MUE	1424	1	AH	1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
+	MUE	1425	1	AH	1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
+	MUE	1426	1	AH	1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
	MUE	1491	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1492	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1493	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1494	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1495	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1496	1	AH	1	Atelier d'improvisation

Bloc 80 I *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Complément de formation

	EMU	1310	1	A	1	Technique de direction
+	EMU	1320	2	H	1	Technique de direction avec application
	MIN	1804	3	AH	1 j	Processus d'apprentissage en musique
+	MIN	1805	3	AH	1 j	Geste et conscience en interprétation
	MUL	1245	3	AH	1 j	Esthétique musicale
+	MUL	1401	1	H	1 j	Théorie-contexte musique balinaise
	MUL	3301	3	AH	1 j	Panorama des musiques du monde 1
	MUL	3302	3	H	1 j	Panorama des musiques du monde 2
	MUL	3314	3	AH	1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
	MUS	1217	3	A	1 j	Typologie et morphologie sonores
	MUS	1232	3	E	1 j	Introduction à la musicothérapie
	MUS	1300	3	A	1 j	Introduction à l'acoustique musicale
+	MUS	1321	3	H	1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+	MUS	1322	3	H	1 s	Techniques d'enregistrement en studio
	MUS	1323	3	A	1 j	Introduction à la programmation musicale
	MUS	2314	3	AH	1 j	Musique et médiatique 1
+	MUS	2315	3	AH	1 j	Musique et médiatique 2
+	MUS	2321	3	A	1 j	Programmation musicale 1
+	MUS	2322	3	H	1 j	Programmation musicale 2
+	MUS	3321	3	AH	1 js	Psychoacoustique musicale
+	MUS	3322	3	AH	1 js	Organologie et acoustique instrumentale

Bloc 80 J *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Langues et cultures internationales

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1 js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1 js	Allemand avancé 2
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	2051	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 1
+	ANG	2052	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 2
	ANT	1010	3	H	1 j	Les grandes théories en ethnologie
	ANT	1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
	ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
	SRL	1080	3	AHE	1 js	Les grandes religions du monde

Programme 1-605-1-8 Version 02

B. en musique interprétation instruments classiques

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Le programme compte six orientations. Les orientations Cuivres, Bois et Autres instruments totalisent chacune 16 crédits obligatoires, 66 à option et 8 au choix. L'orientation Cordes totalise 18 crédits obligatoires, 64 à option et 8 au choix. Les orientations Instruments anciens et Claviers totalisent chacune 16 crédits obligatoires, 70 à option et 4 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de l'instrument et du répertoire. Le candidat sera appelé à passer devant jury un examen qui portera sur le double aspect de la technique et du répertoire. Il devra faire preuve d'habileté technique et d'aptitudes marquées pour l'interprétation. Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux six orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *16 cr.*

	MTE	1010	3	A	1 j	Écriture et analyse 1
+	MTE	1011	3	H	1 j	Écriture et analyse 2
+	MTE	2010	3	A	1 j	Écriture et analyse 3
+	MTE	2011	3	H	1 j	Écriture et analyse 4
	MUS	1204	2	A	1 j	Solfège et dictée 1
+	MUS	1205	2	H	1 j	Solfège et dictée 2

Bloc 01 B *option* *minimum 4 cr., maximum 12 cr.*

Formation auditive

	MTE	1204	6	A	2 j	Analyse du discours harmonique tonal
	MUS	1217	3	A	1 j	Typologie et morphologie sonores
+	MUS	2204A	2	A	1 j	Solfège et dictée 3
+	MUS	2204B	1	A	1 j	Atelier de lecture vocale 1
+	MUS	2205A	2	H	1	Solfège et dictée 4
+	MUS	2205B	1	H	1 j	Atelier de lecture vocale 2

Bloc 01 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Écriture

+	MTE	1113	3	AH	1 j	Contrepoint et analyse
	MTE	1315	3	A	1 j	Harmonie jazz 1
+	MTE	1316	3	H	1 j	Harmonie jazz 2
+	MTE	2315	3	A	1 j	Arrangement 1
+	MTE	2316	3	H	1 j	Arrangement 2
+	MTE	3010	3	A	1 j	Harmonie avancée 1
+	MTE	3011	3	H	1 j	Harmonie avancée 2

Bloc 01 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Histoire

MUL	1101	3	A	1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL	1102	3	H	1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL	1103	3	AH	1 j	Histoire de la musique 1
MUL	1104	3	AH	1 j	Histoire de la musique 2
MUL	1105	3	AH	1 j	Histoire de la musique 3
MUL	1106	3	AH	1 j	Histoire de la musique 4
MUL	1107	3	AH	1 j	Histoire de la musique 5
MUL	1108A	3	AH	1 j	Histoire de la musique 6A
MUL	1108B	3	AH	1 j	Histoire de la musique 6B
MUL	2112	3	A	1 j	Histoire de la musique au Canada
MUL	3333	3	A	1 j	Courants historiques en musique et art

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littérature

MIN	1714	3	A	1 j	Littérature de la guitare
MIN	1729	3	A	1 j	Littérature de l'orgue 1
MIN	1730	3	H	1	Littérature de l'orgue 2
MIN	1741	3	AH	1 j	Littérature du clavecin
MIN	1743	3	A	1 j	Littérature du piano 1
MIN	1744	3	H	1 j	Littérature du piano 2
MIN	1748	3	AH	1 j	Littérature du chant 1
MIN	1749	3	AH	1 j	Littérature du chant 2
MIN	1752	3	H	1 j	Littérature de la musique électro.
MIN	1753	3	A	1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN	1754	3	H	1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MTE	3300	3	H	1 j	Analyse de la musique électroacoustique
MUS	1221	3	H	1 j	Musique et musiciens actuels

Bloc 01 F *option* *minimum 4 cr., maximum 12 cr.*

Grands ensembles

	MUE	1281	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1282	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1283	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1284	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1285	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1286	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1287	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1288	1	AH	1	Chorale
	MUE	1341	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1342	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1343	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1344	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1345	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1346	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1347	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1348	1	AH	1	Gamelan
	MUE	1361	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1362	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1363	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1364	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1365	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1366	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1367	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1368	1	AH	1	Chorale jazz
	MUE	1431	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1432	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1433	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1434	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1435	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1436	2	AH	1	Harmonie de concert
	MUE	1441	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1442	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1443	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1444	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1445	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1446	2	AH	1	Orchestre
	MUE	1471	2	AH	1	Ensemble jazz
+	MUE	1472	2	AH	1	Ensemble jazz
+	MUE	1473	2	AH	1	Ensemble jazz
+	MUE	1474	2	AH	1	Ensemble jazz
+	MUE	1475	2	AH	1	Ensemble jazz
+	MUE	1476	2	AH	1	Ensemble jazz

Bloc 01 G *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Outils

FRA	1009	3	AHE	1 j	Grammaire du français
FRA	1959G	3	AHE	1 js	Atelier de français écrit
MUL	1132	3	A	1 j	Méthodologie musicale
MUL	3332	3	H	1 j	Rédaction musicale
MUS	1126	3	A	1 j	Intro. aux logiciels d'édition musicale
MUS	2134	3	A	1 j	Le métier du musicien

Bloc 01 H *option* *minimum 2 cr., maximum 8 cr.*

Cours connexes

	EMU	1310	1	A	1	Technique de direction
+	EMU	1320	2	H	1	Technique de direction avec application
+	MIN	1769	3	A	1 j	Harmonie au clavier
	MIN	1802	3	AH	1 j	Éléments d'interprétation 1550-1850
	MIN	1803	3	E	1	La musique, enseignement en cours privé
	MIN	1804	3	AH	1 j	Processus d'apprentissage en musique
+	MIN	1805	3	AH	1 j	Geste et conscience en interprétation
+	MIN	2802	2	A	1 j	Continuo 1
+	MIN	2803	2	H	1 j	Continuo 2
	MUL	1121	3	A	1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
	MUL	1245	3	AH	1 j	Esthétique musicale
+	MUL	1401	1	H	1 j	Théorie-contexte musique balinaise
	MUL	2109	3	H	1 s	Musiques et images en mouvement
	MUL	2115	3	A	1 j	Histoire et analyse du jazz 1
	MUL	2116	3	H	1 j	Histoire et analyse du jazz 2
	MUL	2117	3	A	1 j	Histoire et analyse du jazz 3
	MUL	2118	3	H	1 j	Histoire et analyse du jazz 4
	MUL	3314	3	AH	1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
	MUL	3334	3	A	1 j	Sociologie de la musique
	MUS	1131	2	AH	1 j	Facture du clavecin
	MUS	1132	2	AH	1 j	Éléments d'organographie
	MUS	1232	3	E	1 j	Introduction à la musicothérapie
	MUS	1300	3	A	1 j	Introduction à l'acoustique musicale
+	MUS	1321	3	H	1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+	MUS	1322	3	H	1 s	Techniques d'enregistrement en studio
	MUS	1323	3	A	1 j	Introduction à la programmation musicale
	MUS	2135	3	A	1 j	Institutions musicales au Québec
	MUS	2314	3	AH	1 j	Musique et médiatique 1
+	MUS	2315	3	AH	1 j	Musique et médiatique 2
+	MUS	2321	3	A	1 j	Programmation musicale 1
+	MUS	2322	3	H	1 j	Programmation musicale 2
+	MUS	3321	3	AH	1 js	Psychoacoustique musicale
+	MUS	3322	3	AH	1 js	Organologie et acoustique instrumentale

Bloc 01 I *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Langues et cultures internationales

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1 js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1 js	Allemand avancé 2
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	2051	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 1
+	ANG	2052	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 2
	ANT	1010	3	H	1 j	Les grandes théories en ethnologie
	ANT	1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
	ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé

	ITL	1951	6	A	2	js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1	js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1	js	Italien avancé
	SRL	1080	3	AHE	1	js	Les grandes religions du monde

Segment 02 Commun aux orientations Bois, Claviers, Cuivres, Inst. anciens, Autres inst.

Bloc 02 A *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Autres ensembles

	MUE	1151	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1152	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1153	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1154	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1155	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1156	1	AH	1	Atelier de musique baroque
	MUE	1161	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1162	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1163	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1164	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1165	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1166	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
	MUE	1241	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1242	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1243	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1244	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1245	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1246	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
	MUE	1261	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1262	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1263	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1264	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1265	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1266	1	AH	1	Ensemble
	MUE	1351	1	AH	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1352	2	H	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1353	1	A	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1354	2	H	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A *option* *minimum 30 cr., maximum 34 cr.*

Instrument

	MUI	1105A	5	AH	1	Alto 1
+	MUI	1105B	5	AH	1	Alto 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1175A	5	AH	1	Contrebasse 1
+	MUI	1175B	5	AH	1	Contrebasse 2
	MUI	1305A	5	AH	1	Violon 1
+	MUI	1305B	5	AH	1	Violon 2
	MUI	1315A	5	AH	1	Violoncelle 1
+	MUI	1315B	5	AH	1	Violoncelle 2
+	MUI	2105A	5	AH	1	Alto 3
+	MUI	2105B	5	AH	1	Alto 4
+	MUI	2175A	5	AH	1	Contrebasse 3
+	MUI	2175B	5	AH	1	Contrebasse 4
+	MUI	2305A	5	AH	1	Violon 3
+	MUI	2305B	5	AH	1	Violon 4
+	MUI	2315A	5	AH	1	Violoncelle 3
+	MUI	2315B	5	AH	1	Violoncelle 4
+	MUI	3105A	5	AH	1	Alto 5
+	MUI	3105B	5	AH	1	Alto 6
+	MUI	3175A	5	AH	1	Contrebasse 5
+	MUI	3175B	5	AH	1	Contrebasse 6
+	MUI	3305A	5	AHE	1	Violon 5
+	MUI	3305B	5	AHE	1	Violon 6
+	MUI	3315A	5	AH	1	Violoncelle 5
+	MUI	3315B	5	AH	1	Violoncelle 6

Bloc 70 B *obligatoire* *2 cr.*

Ensembles

	MUE	1151	1	AH	1	Atelier de musique baroque
	MUE	1161	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Autres ensembles

+	MUE	1152	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1153	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1154	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1155	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1156	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1162	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1163	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1164	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1165	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1166	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
	MUE	1241	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1242	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1243	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1244	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1245	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1246	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
	MUE	1261	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1262	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1263	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1264	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1265	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1266	1	AH	1	Ensemble
	MUE	1351	1	AH	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1352	2	H	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1353	1	A	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1354	2	H	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
	MUE	1371	1	AH	1	Quatuor à cordes
+	MUE	1372	1	AH	1	Quatuor à cordes
+	MUE	1373	1	AH	1	Quatuor à cordes
+	MUE	1374	1	AH	1	Quatuor à cordes
+	MUE	1375	1	AH	1	Quatuor à cordes
+	MUE	1376	1	AH	1	Quatuor à cordes

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A *option* *minimum 30 cr., maximum 34 cr.*

Instrument

	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1185A	5	AH	1	Cor 1
+	MUI	1185B	5	AH	1	Cor 2
	MUI	1275A	5	AH	1	Trombone 1
+	MUI	1275B	5	AH	1	Trombone 2
	MUI	1285A	5	AH	1	Trompette 1
+	MUI	1285B	5	AH	1	Trompette 2
	MUI	1295A	5	AH	1	Tuba 1
+	MUI	1295B	5	AH	1	Tuba 2
+	MUI	2185A	5	AH	1	Cor 3
+	MUI	2185B	5	AH	1	Cor 4
+	MUI	2275A	5	AH	1	Trombone 3
+	MUI	2275B	5	AH	1	Trombone 4
+	MUI	2285A	5	AH	1	Trompette 3
+	MUI	2285B	5	AH	1	Trompette 4
+	MUI	2295A	5	AH	1	Tuba 3
+	MUI	2295B	5	AH	1	Tuba 4
+	MUI	3185A	5	AH	1	Cor 5
+	MUI	3185B	5	AH	1	Cor 6
+	MUI	3275A	5	AH	1	Trombone 5
+	MUI	3275B	5	AH	1	Trombone 6
+	MUI	3285A	5	AH	1	Trompette 5
+	MUI	3285B	5	AH	1	Trompette 6
+	MUI	3295A	5	AH	1	Tuba 5
+	MUI	3295B	5	AH	1	Tuba 6

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Ensemble

	MUE	1211	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1212	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1213	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1214	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1215	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1216	1	AH	1	Ensemble cuivres

	MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1255	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1256	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A *option* *minimum 30 cr., maximum 34 cr.*

Instrument

	MUI	1125A	5	AH	1	Basson 1
+	MUI	1125B	5	AH	1	Basson 2
	MUI	1145A	5	AH	1	Clarinette 1
+	MUI	1145B	5	AH	1	Clarinette 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1195A	5	AH	1	Flûte traversière 1
+	MUI	1195B	5	AH	1	Flûte traversière 2
	MUI	1225A	5	AH	1	Hautbois 1
+	MUI	1225B	5	AH	1	Hautbois 2
	MUI	1265A	5	AH	1	Saxophone 1
+	MUI	1265B	5	AH	1	Saxophone 2
+	MUI	2125A	5	AH	1	Basson 3
+	MUI	2125B	5	AH	1	Basson 4
+	MUI	2145A	5	AH	1	Clarinette 3
+	MUI	2145B	5	AH	1	Clarinette 4
+	MUI	2195A	5	AH	1	Flûte traversière 3
+	MUI	2195B	5	AH	1	Flûte traversière 4
+	MUI	2225A	5	AH	1	Hautbois 3
+	MUI	2225B	5	AH	1	Hautbois 4
+	MUI	2265A	5	AH	1	Saxophone 3
+	MUI	2265B	5	AH	1	Saxophone 4
+	MUI	3125A	5	AH	1	Basson 5
+	MUI	3125B	5	AH	1	Basson 6
+	MUI	3145A	5	AH	1	Clarinette 5
+	MUI	3145B	5	AH	1	Clarinette 6
+	MUI	3195A	5	AH	1	Flûte traversière 5
+	MUI	3195B	5	AHE	1	Flûte traversière 6
+	MUI	3225A	5	AH	1	Hautbois 5
+	MUI	3225B	5	AH	1	Hautbois 6
+	MUI	3265A	5	AH	1	Saxophone 5
+	MUI	3265B	5	AH	1	Saxophone 6

Bloc 72 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Ensemble

	MUE	1221	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1222	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1223	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1224	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1225	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1226	1	AH	1	Ensemble flûtes
	MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1255	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1256	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
	MUE	1271	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1272	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1273	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1274	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1275	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1276	1	AH	1	Quatuor de saxophones
	MUE	1381	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1382	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1383	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1384	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1385	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1386	1	AH	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A *option* *minimum 34 cr., maximum 34 cr.*

Instrument principal

	MUI	1022A	2	AHE	1	Flûte baroque 1
+	MUI	1022B	2	AHE	1	Flûte baroque 2
	MUI	1023A	3	AH	1	Flûte baroque 1
+	MUI	1023B	3	AH	1	Flûte baroque 2
	MUI	1032A	2	AHE	1	Flûte à bec 1
+	MUI	1032B	2	AHE	1	Flûte à bec 2
	MUI	1033A	3	AH	1	Flûte à bec 1
+	MUI	1033B	3	AH	1	Flûte à bec 2
	MUI	1042A	2	AHE	1	Hautbois baroque 1
+	MUI	1042B	2	AHE	1	Hautbois baroque 2
	MUI	1043A	3	AH	1	Hautbois baroque 1
+	MUI	1043B	3	AH	1	Hautbois baroque 2
	MUI	1052A	2	AHE	1	Luth 1
+	MUI	1052B	2	AHE	1	Luth 2
	MUI	1053A	3	AH	1	Luth 1
+	MUI	1053B	3	AH	1	Luth 2
	MUI	1072A	2	AHE	1	Violon baroque 1
+	MUI	1072B	2	AHE	1	Violon baroque 2
	MUI	1073A	3	AH	1	Violon baroque 1
+	MUI	1073B	3	AH	1	Violon baroque 2
	MUI	1082A	2	AHE	1	Viole de gambe 1
+	MUI	1082B	2	AHE	1	Viole de gambe 2
	MUI	1083A	3	AH	1	Viole de gambe 1
+	MUI	1083B	3	AH	1	Viole de gambe 2
+	MUI	2022A	2	AHE	1	Flûte baroque 3
+	MUI	2022B	2	AHE	1	Flûte baroque 4
+	MUI	2024A	4	AHE	1	Flûte baroque 3
+	MUI	2024B	4	AHE	1	Flûte baroque 4
+	MUI	2032A	2	AHE	1	Flûte à bec 3
+	MUI	2032B	2	AHE	1	Flûte à bec 4
+	MUI	2034A	4	AHE	1	Flûte à bec 3
+	MUI	2034B	4	AHE	1	Flûte à bec 4
+	MUI	2042A	2	AHE	1	Hautbois baroque 3
+	MUI	2042B	2	AHE	1	Hautbois baroque 4
+	MUI	2044A	4	AHE	1	Hautbois baroque 3
+	MUI	2044B	4	AHE	1	Hautbois baroque 4
+	MUI	2052A	2	AHE	1	Luth 3
+	MUI	2052B	2	AHE	1	Luth 4
+	MUI	2054A	4	AHE	1	Luth 3
+	MUI	2054B	4	AHE	1	Luth 4
+	MUI	2072A	2	AHE	1	Violon baroque 3
+	MUI	2072B	2	AHE	1	Violon baroque 4
+	MUI	2074A	4	AHE	1	Violon baroque 3
+	MUI	2074B	4	AHE	1	Violon baroque 4
+	MUI	2082A	2	AHE	1	Viole de gambe 3
+	MUI	2082B	2	AHE	1	Viole de gambe 4
+	MUI	2084A	4	AHE	1	Viole de gambe 3
+	MUI	2084B	4	AHE	1	Viole de gambe 4
+	MUI	3022A	2	AHE	1	Flûte baroque 5
+	MUI	3022B	2	AHE	1	Flûte baroque 6
+	MUI	3024A	4	AHE	1	Flûte baroque 5
+	MUI	3024B	4	AHE	1	Flûte baroque 6
+	MUI	3032A	2	AHE	1	Flûte à bec 5
+	MUI	3032B	2	AHE	1	Flûte à bec 6
+	MUI	3034A	4	AHE	1	Flûte à bec 5
+	MUI	3034B	4	AHE	1	Flûte à bec 6
+	MUI	3042A	2	AHE	1	Hautbois baroque 5
+	MUI	3042B	2	AHE	1	Hautbois baroque 6
+	MUI	3044A	4	AHE	1	Hautbois baroque 5
+	MUI	3044B	4	AHE	1	Hautbois baroque 6
+	MUI	3052A	2	AHE	1	Luth 5
+	MUI	3052B	2	AHE	1	Luth 6
+	MUI	3054A	4	AHE	1	Luth 5
+	MUI	3054B	4	AHE	1	Luth 6
+	MUI	3072A	2	AHE	1	Violon baroque 5
+	MUI	3072B	2	AHE	1	Violon baroque 6
+	MUI	3074A	4	AHE	1	Violon baroque 5
+	MUI	3074B	4	AHE	1	Violon baroque 6
+	MUI	3082A	2	AHE	1	Viole de gambe 5
+	MUI	3082B	2	AHE	1	Viole de gambe 6

+	MUI	3084A	4	AHE 1	Viole de gambe 5
+	MUI	3084B	4	AHE 1	Viole de gambe 6

Bloc 73 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Instrument second

	MUI	1152A	2	AHE 1	Clavecin 1
+	MUI	1152B	2	AHE 1	Clavecin 2
	MUI	1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A *option* *minimum 34 cr., maximum 34 cr.*

Instrument

	MUI	1062A	2	AHE 1	Pianoforte 1
+	MUI	1062B	2	AHE 1	Pianoforte 2
	MUI	1152A	2	AHE 1	Clavecin 1
+	MUI	1152B	2	AHE 1	Clavecin 2
	MUI	1155A	5	AH 1	Clavecin 1
+	MUI	1155B	5	AH 1	Clavecin 2
	MUI	1232A	2	AHE 1	Orgue 1
+	MUI	1232B	2	AHE 1	Orgue 2
+	MUI	1234B	4	AH 1	Orgue 2
	MUI	1235A	5	AH 1	Orgue 1
	MUI	1252A	2	AHE 1	Piano 1
+	MUI	1252B	2	AHE 1	Piano 2
	MUI	1255A	5	AH 1	Piano 1
+	MUI	1255B	5	AH 1	Piano 2
	MUI	1462A	2	AH 1	Piano jazz 1
+	MUI	1462B	2	AH 1	Piano jazz 2
+	MUI	2062A	2	AHE 1	Pianoforte 3
+	MUI	2152A	2	AHE 1	Clavecin 3
+	MUI	2154A	4	AH 1	Clavecin 3
+	MUI	2154B	4	AH 1	Clavecin 4
+	MUI	2234A	4	AH 1	Orgue 3
+	MUI	2234B	4	AH 1	Orgue 4
+	MUI	2252A	2	AHE 1	Piano 3
+	MUI	2254A	4	AH 1	Piano 3
+	MUI	2254B	4	AH 1	Piano 4
+	MUI	2256A	6	AH 1	Piano 3
+	MUI	2256B	6	AH 1	Piano 4
+	MUI	2462A	2	E 1	Piano jazz 3
+	MUI	3156A	6	AH 1	Clavecin 5
+	MUI	3156B	6	AH 1	Clavecin 6
+	MUI	3235A	5	AH 1	Orgue 5
+	MUI	3236B	6	AH 1	Orgue 6
+	MUI	3256A	6	AH 1	Piano 5
+	MUI	3256B	6	AH 1	Piano 6

Bloc 74 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Ensemble

	MUE	1101	1	AH 1	Atelier d'accompagnement
+	MUE	1102	1	AH 1	Atelier d'accompagnement
+	MUE	1103	1	AH 1	Atelier d'accompagnement
+	MUE	1104	1	AH 1	Atelier d'accompagnement
+	MUE	1105	1	AH 1	Atelier d'accompagnement
+	MUE	1106	1	AH 1	Atelier d'accompagnement
	MUE	1191	1	AH 1	Ensemble claviers
+	MUE	1192	1	AH 1	Ensemble claviers
+	MUE	1193	1	AH 1	Ensemble claviers
+	MUE	1194	1	AH 1	Ensemble claviers
+	MUE	1195	1	AH 1	Ensemble claviers
+	MUE	1196	1	AH 1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Autres Instruments

Bloc 75 A *option* *minimum 30 cr., maximum 34 cr.*

Instrument

	MUI	1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1205A	5	AH 1	Guitare 1
+	MUI	1205B	5	AH 1	Guitare 2
	MUI	1215A	5	AH 1	Harpe 1
+	MUI	1215B	5	AH 1	Harpe 2
	MUI	1245A	5	AH 1	Percussion 1
+	MUI	1245B	5	AH 1	Percussion 2
+	MUI	2205A	5	AH 1	Guitare 3
+	MUI	2205B	5	AH 1	Guitare 4
+	MUI	2215A	5	AH 1	Harpe 3
+	MUI	2215B	5	AH 1	Harpe 4
+	MUI	2245A	5	AH 1	Percussion 3
+	MUI	2245B	5	AH 1	Percussion 4
+	MUI	3205A	5	AH 1	Guitare 5
+	MUI	3205B	5	AH 1	Guitare 6
+	MUI	3215A	5	AH 1	Harpe 5
+	MUI	3215B	5	AH 1	Harpe 6
+	MUI	3245A	5	AH 1	Percussion 5
+	MUI	3245B	5	AH 1	Percussion 6

Bloc 75 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Ensemble

	MUE	1171	1	AH 1	Atelier de percussion
+	MUE	1172	1	AH 1	Atelier de percussion
+	MUE	1173	1	AH 1	Atelier de percussion
+	MUE	1174	1	AH 1	Atelier de percussion
+	MUE	1175	1	AH 1	Atelier de percussion
+	MUE	1176	1	AH 1	Atelier de percussion
	MUE	1231	1	AH 1	Ensemble guitares
+	MUE	1232	1	AH 1	Ensemble guitares
+	MUE	1233	1	AH 1	Ensemble guitares
+	MUE	1234	1	AH 1	Ensemble guitares
+	MUE	1235	1	AH 1	Ensemble guitares
+	MUE	1236	1	AH 1	Ensemble guitares

Pour les instrumentistes à vent et à cordes, l'audition d'orchestre est obligatoire à chaque trimestre. Si un étudiant n'est pas retenu à l'orchestre, un autre grand ensemble lui sera assigné. Il est recommandé à tous les instrumentistes de s'inscrire à au moins deux crédits de musique pour « petits ensembles » au cours des trois années de baccalauréat.

Programme 1-605-1-9 Version 01

B. en musique interprétation chant – orientation baroque et classique

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme
Ce programme totalise 34 crédits obligatoires, 55 à option et 3 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de l'instrument et du répertoire. Le candidat sera appelé à

passer devant jury un examen qui portera sur le double aspect de la technique et du répertoire. Il devra faire preuve d'habileté technique et d'aptitudes marquées pour l'interprétation. Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *34 cr.*

+	ALL	1941	1	A	1 j	Diction lyrique allemande 1
+	ALL	1942	1	H	1 j	Diction lyrique allemande 2
+	ALL	1943	1	A	1 j	Diction lyrique allemande 3
+	ALL	1944	1	H	1 j	Diction lyrique allemande 4
+	ALL	1945	1	A	1 j	Diction lyrique allemande 5
+	ALL	1946	1	H	1 j	Diction lyrique allemande 6
+	ANG	1961	1	A	1 j	Diction lyrique anglaise 1
+	ANG	1962	1	H	1 j	Diction lyrique anglaise 2
+	FRA	1961	1	A	1 j	Diction lyrique française 1
+	FRA	1962	1	H	1 j	Diction lyrique française 2
+	ITL	1961	1	A	1 j	Diction lyrique italienne 1
+	ITL	1962	1	H	1 j	Diction lyrique italienne 2
+	ITL	1963	1	A	1 j	Diction lyrique italienne 3
+	ITL	1964	1	H	1 j	Diction lyrique italienne 4
+	ITL	1965	1	A	1 j	Diction lyrique italienne 5
+	ITL	1966	1	H	1 j	Diction lyrique italienne 6
+	MIN	1096	2	A	1 j	Geste et mouvement scénique 1
+	MTE	2010	3	A	1 j	Écriture et analyse 3
+	MTE	2011	3	H	1 j	Écriture et analyse 4
	MUS	1204	2	A	1 j	Solfège et dictée 1
+	MUS	1205	2	H	1 j	Solfège et dictée 2
+	MUS	2204B	1	A	1 j	Atelier de lecture vocale 1
+	MUS	2205B	1	H	1 j	Atelier de lecture vocale 2
+	MUS	2206	2	A	1 j	Solfège 3
+	MUS	2207	2	H	1 j	Solfège 4

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Outils

	FRA	1009	3	AHE	1 j	Grammaire du français
	FRA	1959G	3	AHE	1 js	Atelier de français écrit
	MUL	1132	3	A	1 j	Méthodologie musicale
	MUL	3332	3	H	1 j	Rédaction musicale
	MUS	1126	3	A	1 j	Intro. aux logiciels d'édition musicale
	MUS	2134	3	A	1 j	Le métier du musicien

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Harmonie

	MTE	1010	3	A	1 j	Écriture et analyse 1
+	MTE	1011	3	H	1 j	Écriture et analyse 2
	MTE	1204	6	A	2 j	Analyse du discours harmonique tonal

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Histoire

	MUL	1101	3	A	1 j	Histoire générale de la musique 1
	MUL	1102	3	H	1 j	Histoire générale de la musique 2
	MUL	1103	3	AH	1 j	Histoire de la musique 1
	MUL	1104	3	AH	1 j	Histoire de la musique 2
	MUL	1105	3	AH	1 j	Histoire de la musique 3
	MUL	1106	3	AH	1 j	Histoire de la musique 4
	MUL	1107	3	AH	1 j	Histoire de la musique 5
	MUL	1108A	3	AH	1 j	Histoire de la musique 6A
	MUL	1108B	3	AH	1 j	Histoire de la musique 6B
	MUL	2112	3	A	1 j	Histoire de la musique au Canada
	MUL	3333	3	A	1 j	Courants historiques en musique et art

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littérature

	MIN	1748	3	AH	1 j	Littérature du chant 1
	MIN	1749	3	AH	1 j	Littérature du chant 2
	MIN	1752	3	H	1 j	Littérature de la musique électro.
	MTE	3300	3	H	1 j	Analyse de la musique électroacoustique
	MUS	1221	3	H	1 j	Musique et musiciens actuels

Bloc 70 F *option* *minimum 26 cr., maximum 30 cr.*

Instrument

	MUI	1134A	4	AH	1	Chant 1
+	MUI	1134B	4	AH	1	Chant 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1252A	2	AHE	1	Piano 1
+	MUI	1252B	2	AHE	1	Piano 2
+	MUI	2134A	4	AH	1	Chant 3
+	MUI	2134B	4	AH	1	Chant 4
+	MUI	3135A	5	AH	1	Chant 5
+	MUI	3135B	5	AHE	1	Chant 6

Bloc 70 G *option* *minimum 2 cr., maximum 8 cr.*

Grands ensembles

	MUE	1281	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1282	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1283	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1284	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1285	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1286	1	AH	1	Chorale
	MUE	1301	1	AH	1	Ensemble vocal
+	MUE	1302	1	AH	1	Ensemble vocal
+	MUE	1303	1	AH	1	Ensemble vocal
+	MUE	1304	1	AH	1	Ensemble vocal
+	MUE	1305	1	AH	1	Ensemble vocal
+	MUE	1306	1	AH	1	Ensemble vocal
	MUE	1341	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1342	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1343	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1344	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1345	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1346	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1451	1	AH	1	Choeur d'opéra
+	MUE	1452	1	AH	1	Choeur d'opéra
+	MUE	1453	1	AH	1	Choeur d'opéra
+	MUE	1454	1	AH	1	Choeur d'opéra
+	MUE	1455	1	AH	1	Choeur d'opéra
+	MUE	1456	1	AH	1	Choeur d'opéra
	MUE	1481	2	AH	1	Choeur d'opéra
+	MUE	1482	2	AH	1	Choeur d'opéra
+	MUE	1483	2	AH	1	Choeur d'opéra
+	MUE	1484	2	AH	1	Choeur d'opéra

Bloc 70 H *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Autres ensembles

	MUE	1261	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1262	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1263	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1264	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1265	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1266	1	AH	1	Ensemble

Bloc 70 I *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Spécialisation

	MIN	1806	2	AH	1 j	Danse baroque
	MIN	1807	2	AH	1 j	Gestuelle baroque
	MIN	1808	1	AH	1 j	Style vocal baroque 1
	MIN	1809	1	AH	1 j	Style vocal baroque 2
	MUE	1151	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1152	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1153	1	AH	1	Atelier de musique baroque
	MUE	1161	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1162	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1163	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1411	3	AH	1	Atelier d'opéra
+	MUE	1412	3	AH	1	Atelier d'opéra
+	MUE	1413	3	AH	1	Atelier d'opéra
+	MUE	1451	1	AH	1	Choeur d'opéra
+	MUE	1452	1	AH	1	Choeur d'opéra
+	MUE	1453	1	AH	1	Choeur d'opéra
	MUE	1481	2	AH	1	Choeur d'opéra
+	MUE	1482	2	AH	1	Choeur d'opéra
+	MUE	1483	2	AH	1	Choeur d'opéra

Bloc 70 J *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Formation complémentaire

	EMU	1310	1	A	1	Technique de direction
+	EMU	1320	2	H	1	Technique de direction avec application
+	MIN	1097	2	H	1 j	Geste et mouvement scénique 2
	MIN	1802	3	AH	1 j	Éléments d'interprétation 1550-1850
	MIN	1803	3	E	1	La musique, enseignement en cours privé
	MIN	1804	3	AH	1 j	Processus d'apprentissage en musique
+	MIN	1805	3	AH	1 j	Geste et conscience en interprétation
+	MIN	2802	2	A	1 j	Continuo 1
+	MIN	2803	2	H	1 j	Continuo 2
	MUL	1121	3	A	1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
	MUL	1245	3	AH	1 j	Esthétique musicale
+	MUL	1401	1	H	1 j	Théorie-contexte musique balinaise
	MUL	2109	3	H	1 s	Musiques et images en mouvement
	MUL	2115	3	A	1 j	Histoire et analyse du jazz 1
	MUL	2116	3	H	1 j	Histoire et analyse du jazz 2
	MUL	2117	3	A	1 j	Histoire et analyse du jazz 3
	MUL	2118	3	H	1 j	Histoire et analyse du jazz 4
	MUL	3301	3	AH	1 j	Panorama des musiques du monde 1
	MUL	3302	3	H	1 j	Panorama des musiques du monde 2
	MUL	3314	3	AH	1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
	MUL	3334	3	A	1 j	Sociologie de la musique
	MUS	1217	3	A	1 j	Typologie et morphologie sonores
	MUS	1232	3	E	1 j	Introduction à la musicothérapie
	MUS	1300	3	A	1 j	Introduction à l'acoustique musicale
+	MUS	1321	3	H	1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+	MUS	1322	3	H	1 s	Techniques d'enregistrement en studio
	MUS	1323	3	A	1 j	Introduction à la programmation musicale
	MUS	2135	3	A	1 j	Institutions musicales au Québec
	MUS	2314	3	AH	1 j	Musique et médiatique 1
+	MUS	2315	3	AH	1 j	Musique et médiatique 2
+	MUS	2321	3	A	1 j	Programmation musicale 1
+	MUS	2322	3	H	1 j	Programmation musicale 2
+	MUS	3321	3	AH	1 js	Psychoacoustique musicale
+	MUS	3322	3	AH	1 js	Organologie et acoustique instrumentale

Programme 1-610-1-2 Version 02

B. en musique composition électroacoustique

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme compte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 42 crédits obligatoires, 45 à option et 3 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de la théorie de la musique. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Les aptitudes musicales générales du candidat et plus particulièrement ses dons créateurs seront pris en considération. Cette évaluation se fera à partir de l'examen de compositions soumises par le candidat avant son entrevue d'admission. L'admission de l'étudiant est conditionnelle à son acceptation dans une des classes de composition. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux sept orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *42 cr.*

+	MCT	1401	3	AH	1	Composition 1
+	MCT	1402	3	AH	1	Composition 2
+	MCT	1403	3	AH	1	Composition 3
+	MCT	1404	3	AH	1	Composition 4
	MIN	1752	3	H	1 j	Littérature de la musique électro.
+	MTE	1503	3	A	1 j	Atelier de composition électro. 1
+	MTE	1504	3	H	1 j	Atelier de composition électro. 2
	MUS	1217	3	A	1 j	Typologie et morphologie sonores
	MUS	1300	3	A	1 j	Introduction à l'acoustique musicale
+	MUS	1321	3	H	1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+	MUS	1322	3	H	1 s	Techniques d'enregistrement en studio
+	MUS	2321	3	A	1 j	Programmation musicale 1
+	MUS	2322	3	H	1 j	Programmation musicale 2
+	MUS	3321	3	AH	1 js	Psychoacoustique musicale

Bloc 01 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Écriture et analyse

	MTE	1010	3	A	1 j	Écriture et analyse 1
+	MTE	1011	3	H	1 j	Écriture et analyse 2
+	MTE	1110	3	A	1 j	Contrepoint 1
+	MTE	1111	3	H	1 j	Contrepoint 2
+	MTE	1113	3	AH	1 j	Contrepoint et analyse
+	MTE	1205	3	A	1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1
+	MTE	1206	3	H	1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2
	MTE	1403	3	A	1 j	Techniques modernes de composition 1
+	MTE	1404	3	H	1 j	Techniques modernes de composition 2
+	MTE	2010	3	A	1 j	Écriture et analyse 3
+	MTE	2011	3	H	1 j	Écriture et analyse 4
+	MTE	2114	3	A	1 j	Orchestration 1
+	MTE	2115	3	H	1 j	Orchestration 2
+	MTE	3010	3	A	1 j	Harmonie avancée 1
+	MTE	3011	3	H	1 j	Harmonie avancée 2
	MTE	3300	3	H	1 j	Analyse de la musique électroacoustique
+	MUS	3322	3	AH	1 js	Organologie et acoustique instrumentale
+	MUS	3323	3	H	1 j	Musique de création et technologies

Bloc 01 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Histoire et littérature

	MIN	1714	3	A	1 j	Littérature de la guitare
	MIN	1729	3	A	1 j	Littérature de l'orgue 1
	MIN	1730	3	H	1	Littérature de l'orgue 2
	MIN	1741	3	AH	1 j	Littérature du clavecin
	MIN	1743	3	A	1 j	Littérature du piano 1
	MIN	1744	3	H	1 j	Littérature du piano 2
	MIN	1748	3	AH	1 j	Littérature du chant 1
	MIN	1749	3	AH	1 j	Littérature du chant 2
	MIN	1753	3	A	1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
	MIN	1754	3	H	1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
	MUL	1101	3	A	1 j	Histoire générale de la musique 1
	MUL	1102	3	H	1 j	Histoire générale de la musique 2
	MUL	1103	3	AH	1 j	Histoire de la musique 1
	MUL	1104	3	AH	1 j	Histoire de la musique 2
	MUL	1105	3	AH	1 j	Histoire de la musique 3
	MUL	1106	3	AH	1 j	Histoire de la musique 4
	MUL	1107	3	AH	1 j	Histoire de la musique 5
	MUL	1108A	3	AH	1 j	Histoire de la musique 6A
	MUL	1108B	3	AH	1 j	Histoire de la musique 6B
	MUL	1245	3	AH	1 j	Esthétique musicale
+	MUL	1401	1	H	1 j	Théorie-contexte musique balinaise
	MUL	2112	3	A	1 j	Histoire de la musique au Canada
	MUL	2115	3	A	1 j	Histoire et analyse du jazz 1
	MUL	2116	3	H	1 j	Histoire et analyse du jazz 2

	MUL	2117	3	A	1	j	Histoire et analyse du jazz 3
	MUL	2118	3	H	1	j	Histoire et analyse du jazz 4
	MUL	3301	3	AH	1	j	Panorama des musiques du monde 1
	MUL	3302	3	H	1	j	Panorama des musiques du monde 2
	MUL	3314	3	AH	1	j	Introduction à l'ethnomusicologie
	MUL	3333	3	A	1	j	Courants historiques en musique et art
	MUL	3334	3	A	1	j	Sociologie de la musique
	MUS	1221	3	H	1	j	Musique et musiciens actuels
	MUS	2135	3	A	1	j	Institutions musicales au Québec

Bloc 01 D *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Outils

	FRA	1009	3	AHE	1	j	Grammaire du français
	FRA	1959G	3	AHE	1	js	Atelier de français écrit
	MUL	1132	3	A	1	j	Méthodologie musicale
	MUL	3332	3	H	1	j	Rédaction musicale
	MUS	1126	3	A	1	j	Intro. aux logiciels d'édition musicale
	MUS	2134	3	A	1	j	Le métier du musicien

Bloc 01 E *option* *minimum 4 cr., maximum 10 cr.*

Grands ensembles

	MUE	1281	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1282	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1283	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1284	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1285	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1286	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1287	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1288	1	AH	1	Chorale
	MUE	1341	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1342	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1343	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1344	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1345	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1346	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1347	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1348	1	AH	1	Gamelan
	MUE	1361	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1362	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1363	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1364	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1365	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1366	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1367	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1368	1	AH	1	Chorale jazz
	MUE	1431	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1432	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1433	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1434	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1435	2	AH	1	Harmonie de concert
	MUE	1441	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1442	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1443	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1444	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1445	2	AH	1	Orchestre

Bloc 01 F *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Autres ensembles

	MUE	1151	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1152	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1153	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1154	1	AH	1	Atelier de musique baroque
	MUE	1161	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1162	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1163	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1164	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
	MUE	1241	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1242	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1243	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1244	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
	MUE	1261	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1262	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1263	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1264	1	AH	1	Ensemble
	MUE	1351	1	AH	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1352	2	H	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1353	1	A	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
	MUE	1491	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1492	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1493	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1494	1	AH	1	Atelier d'improvisation

Bloc 01 G *option* *minimum 12 cr., maximum 23 cr.*

Média et programmation

	CIN	1101	3	A	1	js	Mouvements de l'histoire du cinéma
	CIN	1102	3	AH	1	j	Langage et matières de l'expression
	CIN	1105	3	A	1	js	Cinéma d'animation et images composites
	CIN	2108	3	A	1	j	Cinéma expérimental et art vidéo
	CIN	2110	3	AH	1	js	Le cinéma et les autres arts
+	IFT	1166	3	AHE	1	j	Programmation orientée objet en C++
	IFT	1810	3	AHE	1	js	Introduction à la programmation
	MUL	1121	3	A	1	j	Histoire de la musique pop. anglophone
	MUL	2109	3	H	1	s	Musiques et images en mouvement
	MUS	1232	3	E	1	j	Introduction à la musicothérapie
	MUS	1251	1	AH	1		Sujets spéciaux en musique 1
	MUS	1252	2	AH	1		Sujets spéciaux en musique 2
	MUS	1253	3	AHE	1		Sujets spéciaux en musique 3
	MUS	1261	1	AH	1		Sujets spéciaux en musique 4
	MUS	1262	2	AH	1		Sujets spéciaux en musique 5
	MUS	1263	3	AH	1		Sujets spéciaux en musique 6
	MUS	1264	3	AH	1		Sujets spéciaux en musique 7
	MUS	1323	3	A	1	j	Introduction à la programmation musicale
	MUS	2314	3	AH	1	j	Musique et médiatique 1
+	MUS	2315	3	AH	1	j	Musique et médiatique 2

Bloc 01 H *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Langues et cultures internationales

	ALL	1951	6	A	2	js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1	js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1	js	Allemand avancé 2
	ANG	1967	3	AHE	1	js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1	j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1	js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1	j	Intermediate Reading
+	ANG	2051	3	AHE	1	js	Advanced Oral English 1
+	ANG	2052	3	AHE	1	js	Advanced Oral English 2
	ANT	1010	3	H	1	j	Les grandes théories en ethnologie
	ANT	1013	3	A	1	j	Éléments d'ethnologie
	ANT	1611	3	H	1	j	Langage, culture, société
	ESP	1951	6	A	2	js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1	js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1	js	Espagnol avancé
	ITL	1951	6	A	2	js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1	js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1	js	Italien avancé
	SRL	1080	3	AHE	1	js	Les grandes religions du monde

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A *option* *minimum 3 cr., maximum 13 cr.*

Instrument

	MUI	1103A	3	AH	1	Alto 1
+	MUI	1103B	3	AH	1	Alto 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1173A	3	AH	1	Contrebasse 1
+	MUI	1173B	3	AH	1	Contrebasse 2
	MUI	1303A	3	AH	1	Violon 1
+	MUI	1303B	3	AH	1	Violon 2
	MUI	1313A	3	AH	1	Violoncelle 1
+	MUI	1313B	3	AH	1	Violoncelle 2
+	MUI	2103A	3	AH	1	Alto 3
+	MUI	2173A	3	AH	1	Contrebasse 3
+	MUI	2303A	3	AH	1	Violon 3
+	MUI	2313A	3	AH	1	Violoncelle 3

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A *option* *minimum 3 cr., maximum 13 cr.*

Instrument

	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1183A	3	AH	1	Cor 1
+	MUI	1183B	3	AH	1	Cor 2
	MUI	1273A	3	AH	1	Trombone 1
+	MUI	1273B	3	AH	1	Trombone 2
	MUI	1283A	3	AH	1	Trompette 1
+	MUI	1283B	3	AH	1	Trompette 2
	MUI	1293A	3	AH	1	Tuba 1
+	MUI	1293B	3	AH	1	Tuba 2
+	MUI	2183A	3	AH	1	Cor 3
+	MUI	2273A	3	AH	1	Trombone 3
+	MUI	2283A	3	AH	1	Trompette 3
+	MUI	2293A	3	AH	1	Tuba 3

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1211	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1212	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1213	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1214	1	AH	1	Ensemble cuivres
	MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A *option* *minimum 3 cr., maximum 13 cr.*

Instrument

	MUI	1123A	3	AH	1	Basson 1
+	MUI	1123B	3	AH	1	Basson 2
	MUI	1143A	3	AH	1	Clarinette 1
+	MUI	1143B	3	AH	1	Clarinette 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1193A	3	AH	1	Flûte traversière 1
+	MUI	1193B	3	AH	1	Flûte traversière 2
	MUI	1223A	3	AH	1	Hautbois 1
+	MUI	1223B	3	AH	1	Hautbois 2
	MUI	1263A	3	AH	1	Saxophone 1
+	MUI	1263B	3	AH	1	Saxophone 2
+	MUI	2123A	3	AH	1	Basson 3
+	MUI	2143A	3	AH	1	Clarinette 3
+	MUI	2193A	3	AH	1	Flûte traversière 3
+	MUI	2223A	3	AH	1	Hautbois 3
+	MUI	2263A	3	AH	1	Saxophone 3

Bloc 72 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1221	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1222	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1223	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1224	1	AH	1	Ensemble flûtes
	MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
	MUE	1271	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1272	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1273	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1274	1	AH	1	Quatuor de saxophones
	MUE	1381	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1382	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1383	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1384	1	AH	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A *option* *minimum 3 cr., maximum 13 cr.*

Instrument

	MUI	1023A	3	AH	1	Flûte baroque 1
+	MUI	1023B	3	AH	1	Flûte baroque 2
	MUI	1033A	3	AH	1	Flûte à bec 1
+	MUI	1033B	3	AH	1	Flûte à bec 2
	MUI	1043A	3	AH	1	Hautbois baroque 1
+	MUI	1043B	3	AH	1	Hautbois baroque 2
	MUI	1053A	3	AH	1	Luth 1
+	MUI	1053B	3	AH	1	Luth 2
	MUI	1073A	3	AH	1	Violon baroque 1
+	MUI	1073B	3	AH	1	Violon baroque 2
	MUI	1083A	3	AH	1	Viole de gambe 1
+	MUI	1083B	3	AH	1	Viole de gambe 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
+	MUI	2023A	3	AH	1	Flûte baroque 3
+	MUI	2033A	3	AH	1	Flûte à bec 3
+	MUI	2043A	3	AH	1	Hautbois baroque 3
+	MUI	2053A	3	AH	1	Luth 3
+	MUI	2073A	3	AH	1	Violon baroque 3
+	MUI	2083A	3	AH	1	Viole de gambe 3

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Instrument

	MUI	1153A	3	AH	1	Clavecin 1
+	MUI	1153B	3	AH	1	Clavecin 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1233A	3	AH	1	Orgue 1
+	MUI	1233B	3	AH	1	Orgue 2
	MUI	1253A	3	AH	1	Piano 1
+	MUI	1253B	3	AH	1	Piano 2
+	MUI	2153A	3	AH	1	Clavecin 3
+	MUI	2162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 3
+	MUI	2162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 4
+	MUI	2233A	3	AH	1	Orgue 3
+	MUI	2253A	3	AH	1	Piano 3

Bloc 74 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1191	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1192	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1193	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1194	1	AH	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

Bloc 75 A *option* *minimum 3 cr., maximum 13 cr.*

Instrument

	MUI	1132A	2	AH	1	Chant 1
+	MUI	1132B	2	AH	1	Chant 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1203A	3	AH	1	Guitare 1
+	MUI	1203B	3	AH	1	Guitare 2
	MUI	1213A	3	AH	1	Harpe 1
+	MUI	1213B	3	AH	1	Harpe 2
	MUI	1243A	3	AH	1	Percussion 1
+	MUI	1243B	3	AH	1	Percussion 2
+	MUI	2132A	2	AH	1	Chant 3
+	MUI	2203A	3	AH	1	Guitare 3
+	MUI	2213A	3	AH	1	Harpe 3
+	MUI	2243A	3	AH	1	Percussion 3

Bloc 75 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1171	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1172	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1173	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1174	1	AH	1	Atelier de percussion

	MUE	1231	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1232	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1233	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1234	1	AH	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

Bloc 76 A *option* *minimum 3 cr., maximum 13 cr.*

Instrument

	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1403A	3	AH	1	Basse électrique 1
+	MUI	1403B	3	AH	1	Basse électrique 2
	MUI	1413A	3	AH	1	Batterie 1
+	MUI	1413B	3	AH	1	Batterie 2
	MUI	1423A	3	AH	1	Chant jazz 1
+	MUI	1423B	3	AH	1	Chant jazz 2
	MUI	1453A	3	AH	1	Guitare jazz 1
+	MUI	1453B	3	AH	1	Guitare jazz 2
	MUI	1463A	3	AH	1	Piano jazz 1
+	MUI	1463B	3	AH	1	Piano jazz 2
	MUI	1473A	3	AH	1	Saxophone jazz 1
+	MUI	1473B	3	AH	1	Saxophone jazz 2
	MUI	1483A	3	AH	1	Trompette jazz 1
+	MUI	1483B	3	AH	1	Trompette jazz 2
	MUI	1523A	3	AH	1	Trombone jazz 1
+	MUI	1523B	3	AH	1	Trombone jazz 2
	MUI	1533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 1
+	MUI	1533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 2
	MUI	1543A	3	AH	1 js	Harmonica jazz 1
+	MUI	1543B	3	AH	1 js	Harmonica jazz 2
+	MUI	2403A	3	AH	1	Basse électrique 3
+	MUI	2413A	3	AH	1	Batterie 3
+	MUI	2423A	3	AH	1	Chant jazz 3
+	MUI	2453A	3	AH	1	Guitare jazz 3
+	MUI	2463A	3	AH	1	Piano jazz 3
+	MUI	2473A	3	AH	1	Saxophone jazz 3
+	MUI	2483A	3	AH	1	Trompette jazz 3
+	MUI	2523A	3	AH	1	Trombone jazz 3
+	MUI	2533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 3
+	MUI	2543A	3	AH	1 js	Harmonica jazz 3

Programme 1-610-1-3 Version 02

B. en musique composition instrumentale

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme comporte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 46 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Les aptitudes musicales générales du candidat et plus particulièrement ses dons créateurs seront pris en considération. Cette évaluation se fera à partir de l'examen de compositions instrumentales soumises par le candidat avant son entrevue d'admission. L'admission de l'étudiant est conditionnelle à son acceptation dans une des classes de composition. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux sept orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *46 cr.*

+	MCT	1401	3	AH	1	Composition 1
+	MCT	1402	3	AH	1	Composition 2
+	MCT	1403	3	AH	1	Composition 3
+	MCT	1404	3	AH	1	Composition 4
+	MTE	1205	3	A	1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1
+	MTE	1206	3	H	1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2
	MTE	1403	3	A	1 j	Techniques modernes de composition 1
+	MTE	1404	3	H	1 j	Techniques modernes de composition 2
+	MTE	2010	3	A	1 j	Écriture et analyse 3
+	MTE	2011	3	H	1 j	Écriture et analyse 4
+	MTE	2110	3	A	1 j	Contrepoint 3
+	MTE	2111	3	H	1 j	Contrepoint 4
+	MTE	3010	3	A	1 j	Harmonie avancée 1
+	MTE	3011	3	H	1 j	Harmonie avancée 2
	MUS	1204	2	A	1 j	Solfège et dictée 1
+	MUS	1205	2	H	1 j	Solfège et dictée 2

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Outils

FRA	1009	3	AHE	1 j	Grammaire du français
FRA	1959G	3	AHE	1 js	Atelier de français écrit
MUL	1132	3	A	1 j	Méthodologie musicale
MUL	3332	3	H	1 j	Rédaction musicale
MUS	1126	3	A	1 j	Intro. aux logiciels d'édition musicale
MUS	2134	3	A	1 j	Le métier du musicien

Bloc 01 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Histoire

MUL	1101	3	A	1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL	1102	3	H	1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL	1103	3	AH	1 j	Histoire de la musique 1
MUL	1104	3	AH	1 j	Histoire de la musique 2
MUL	1105	3	AH	1 j	Histoire de la musique 3
MUL	1106	3	AH	1 j	Histoire de la musique 4
MUL	1107	3	AH	1 j	Histoire de la musique 5
MUL	1108A	3	AH	1 j	Histoire de la musique 6A
MUL	1108B	3	AH	1 j	Histoire de la musique 6B
MUL	2112	3	A	1 j	Histoire de la musique au Canada
MUL	2115	3	A	1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL	2116	3	H	1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL	2117	3	A	1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL	2118	3	H	1 j	Histoire et analyse du jazz 4
MUL	3333	3	A	1 j	Courants historiques en musique et art

Bloc 01 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Littérature et cinéma

CIN	1101	3	A	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN	1102	3	AH	1 j	Langage et matières de l'expression
CIN	1105	3	A	1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN	2108	3	A	1 j	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN	2110	3	AH	1 js	Le cinéma et les autres arts
EMU	1310	1	A	1	Technique de direction
+ EMU	1320	2	H	1	Technique de direction avec application
MIN	1714	3	A	1 j	Littérature de la guitare

	MIN	1729	3	A	1 j	Littérature de l'orgue 1
	MIN	1730	3	H	1	Littérature de l'orgue 2
	MIN	1741	3	AH	1 j	Littérature du clavecin
	MIN	1743	3	A	1 j	Littérature du piano 1
	MIN	1744	3	H	1 j	Littérature du piano 2
	MIN	1748	3	AH	1 j	Littérature du chant 1
	MIN	1749	3	AH	1 j	Littérature du chant 2
	MIN	1752	3	H	1 j	Littérature de la musique électro.
	MIN	1753	3	A	1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
	MIN	1754	3	H	1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
	MUL	1121	3	A	1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
	MUL	1245	3	AH	1 j	Esthétique musicale
+	MUL	1401	1	H	1 j	Théorie-contexte musique balinaise
	MUL	2109	3	H	1 s	Musiques et images en mouvement
	MUL	3301	3	AH	1 j	Panorama des musiques du monde 1
	MUL	3302	3	H	1 j	Panorama des musiques du monde 2
	MUL	3314	3	AH	1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
	MUL	3334	3	A	1 j	Sociologie de la musique
	MUS	1221	3	H	1 j	Musique et musiciens actuels
	MUS	1232	3	E	1 j	Introduction à la musicothérapie
	MUS	2135	3	A	1 j	Institutions musicales au Québec

Bloc 01 E *option* *minimum 4 cr., maximum 10 cr.*

Grands ensembles

	MUE	1281	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1282	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1283	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1284	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1285	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1286	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1287	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1288	1	AH	1	Chorale
	MUE	1341	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1342	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1343	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1344	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1345	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1346	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1347	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1348	1	AH	1	Gamelan
	MUE	1361	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1362	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1363	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1364	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1365	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1366	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1367	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1368	1	AH	1	Chorale jazz
	MUE	1431	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1432	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1433	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1434	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1435	2	AH	1	Harmonie de concert
	MUE	1441	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1442	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1443	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1444	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1445	2	AH	1	Orchestre

Bloc 01 F *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Autres ensembles

	MUE	1151	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1152	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1153	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1154	1	AH	1	Atelier de musique baroque
	MUE	1161	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1162	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1163	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1164	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
	MUE	1241	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1242	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1243	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1244	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
	MUE	1261	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1262	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1263	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1264	1	AH	1	Ensemble
	MUE	1351	1	AH	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1352	2	H	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1353	1	A	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
	MUE	1491	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1492	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1493	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1494	1	AH	1	Atelier d'improvisation

Bloc 01 G *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Langues et cultures internationales

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1 js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1 js	Allemand avancé 2
	ANG	1967	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1 j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1 j	Intermediate Reading
+	ANG	2051	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 1
+	ANG	2052	3	AHE	1 js	Advanced Oral English 2
	ANT	1010	3	H	1 j	Les grandes théories en ethnologie
	ANT	1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
	ANT	1611	3	H	1 j	Langage, culture, société
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
	SRL	1080	3	AHE	1 js	Les grandes religions du monde

Bloc 01 H *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Théorie et écriture

	IFT	1810	3	AHE	1 js	Introduction à la programmation
	MTE	1315	3	A	1 j	Harmonie jazz 1
+	MTE	1316	3	H	1 j	Harmonie jazz 2
+	MTE	1503	3	A	1 j	Atelier de composition électro. 1
+	MTE	1504	3	H	1 j	Atelier de composition électro. 2
	MUS	1251	1	AH	1	Sujets spéciaux en musique 1
	MUS	1252	2	AH	1	Sujets spéciaux en musique 2
	MUS	1253	3	AHE	1	Sujets spéciaux en musique 3
	MUS	1261	1	AH	1	Sujets spéciaux en musique 4
	MUS	1262	2	AH	1	Sujets spéciaux en musique 5
	MUS	1263	3	AH	1	Sujets spéciaux en musique 6
	MUS	1300	3	A	1 j	Introduction à l'acoustique musicale
+	MUS	1321	3	H	1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+	MUS	1322	3	H	1 s	Techniques d'enregistrement en studio
	MUS	1323	3	A	1 j	Introduction à la programmation musicale
+	MUS	2204A	2	A	1 j	Solfège et dictée 3
+	MUS	2204B	1	A	1 j	Atelier de lecture vocale 1
+	MUS	2205A	2	H	1	Solfège et dictée 4
+	MUS	2205B	1	H	1 j	Atelier de lecture vocale 2
+	MUS	2321	3	A	1 j	Programmation musicale 1
+	MUS	2322	3	H	1 j	Programmation musicale 2
	MUS	3101	3	A	1 j	Composition assistée par ordinateur 1
	MUS	3102	3	H	1 j	Composition assistée par ordinateur 2
+	MUS	3321	3	AH	1 js	Psychoacoustique musicale
+	MUS	3322	3	AH	1 js	Organologie et acoustique instrumentale
+	MUS	3323	3	H	1 j	Musique de création et technologies

Bloc 01 I *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Arrangement et orchestration

+	MTE	2114	3	A	1 j	Orchestration 1
+	MTE	2115	3	H	1 j	Orchestration 2
+	MTE	2315	3	A	1 j	Arrangement 1
+	MTE	2316	3	H	1 j	Arrangement 2
+	MTE	3114	3	H	1 j	Orchestration 3

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1103A	3	AH	1	Alto 1
+	MUI	1103B	3	AH	1	Alto 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1173A	3	AH	1	Contrebasse 1
+	MUI	1173B	3	AH	1	Contrebasse 2
	MUI	1303A	3	AH	1	Violon 1
+	MUI	1303B	3	AH	1	Violon 2
	MUI	1313A	3	AH	1	Violoncelle 1
+	MUI	1313B	3	AH	1	Violoncelle 2
+	MUI	2103A	3	AH	1	Alto 3
+	MUI	2103B	3	AH	1	Alto 4
+	MUI	2173A	3	AH	1	Contrebasse 3
+	MUI	2173B	3	AH	1	Contrebasse 4
+	MUI	2303A	3	AH	1	Violon 3
+	MUI	2303B	3	AH	1	Violon 4
+	MUI	2313A	3	AH	1	Violoncelle 3
+	MUI	2313B	3	AH	1	Violoncelle 4

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1183A	3	AH	1	Cor 1
+	MUI	1183B	3	AH	1	Cor 2
	MUI	1273A	3	AH	1	Trombone 1
+	MUI	1273B	3	AH	1	Trombone 2
	MUI	1283A	3	AH	1	Trompette 1
+	MUI	1283B	3	AH	1	Trompette 2
	MUI	1293A	3	AH	1	Tuba 1
+	MUI	1293B	3	AH	1	Tuba 2
+	MUI	2183A	3	AH	1	Cor 3
+	MUI	2183B	3	AH	1	Cor 4
+	MUI	2273A	3	AH	1	Trombone 3
+	MUI	2273B	3	AH	1	Trombone 4
+	MUI	2283A	3	AH	1	Trompette 3
+	MUI	2283B	3	AH	1	Trompette 4
+	MUI	2293A	3	AH	1	Tuba 3
+	MUI	2293B	3	AH	1	Tuba 4

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1211	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1212	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1213	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1214	1	AH	1	Ensemble cuivres
	MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1123A	3	AH	1	Basson 1
+	MUI	1123B	3	AH	1	Basson 2
	MUI	1143A	3	AH	1	Clarinette 1
+	MUI	1143B	3	AH	1	Clarinette 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1193A	3	AH	1	Flûte traversière 1
+	MUI	1193B	3	AH	1	Flûte traversière 2
	MUI	1223A	3	AH	1	Hautbois 1
+	MUI	1223B	3	AH	1	Hautbois 2
	MUI	1263A	3	AH	1	Saxophone 1
+	MUI	1263B	3	AH	1	Saxophone 2
+	MUI	2123A	3	AH	1	Basson 3
+	MUI	2123B	3	AH	1	Basson 4
+	MUI	2143A	3	AH	1	Clarinette 3
+	MUI	2143B	3	AH	1	Clarinette 4
+	MUI	2193A	3	AH	1	Flûte traversière 3
+	MUI	2193B	3	AH	1	Flûte traversière 4
+	MUI	2223A	3	AH	1	Hautbois 3
+	MUI	2223B	3	AH	1	Hautbois 4
+	MUI	2263A	3	AH	1	Saxophone 3
+	MUI	2263B	3	AH	1	Saxophone 4

Bloc 72 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1221	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1222	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1223	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1224	1	AH	1	Ensemble flûtes
	MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
	MUE	1271	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1272	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1273	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1274	1	AH	1	Quatuor de saxophones
	MUE	1381	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1382	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1383	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1384	1	AH	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1023A	3	AH	1	Flûte baroque 1
+	MUI	1023B	3	AH	1	Flûte baroque 2
	MUI	1033A	3	AH	1	Flûte à bec 1
+	MUI	1033B	3	AH	1	Flûte à bec 2
	MUI	1043A	3	AH	1	Hautbois baroque 1
+	MUI	1043B	3	AH	1	Hautbois baroque 2
	MUI	1053A	3	AH	1	Luth 1
+	MUI	1053B	3	AH	1	Luth 2
	MUI	1073A	3	AH	1	Violon baroque 1
+	MUI	1073B	3	AH	1	Violon baroque 2
	MUI	1083A	3	AH	1	Viole de gambe 1
+	MUI	1083B	3	AH	1	Viole de gambe 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
+	MUI	2023A	3	AH	1	Flûte baroque 3
+	MUI	2023B	3	AH	1	Flûte baroque 4
+	MUI	2033A	3	AH	1	Flûte à bec 3
+	MUI	2033B	3	AH	1	Flûte à bec 4
+	MUI	2043A	3	AH	1	Hautbois baroque 3
+	MUI	2043B	3	AH	1	Hautbois baroque 4
+	MUI	2053A	3	AH	1	Luth 3
+	MUI	2053B	3	AH	1	Luth 4
+	MUI	2073A	3	AH	1	Violon baroque 3
+	MUI	2073B	3	AH	1	Violon baroque 4
+	MUI	2083A	3	AH	1	Viole de gambe 3
+	MUI	2083B	3	AH	1	Viole de gambe 4

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1153A	3	AH	1	Clavecin 1
+	MUI	1153B	3	AH	1	Clavecin 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1233A	3	AH	1	Orgue 1
+	MUI	1233B	3	AH	1	Orgue 2
	MUI	1253A	3	AH	1	Piano 1
+	MUI	1253B	3	AH	1	Piano 2
	MUI	1254A	4	AHE	1	Piano 1
+	MUI	1254B	4	AHE	1	Piano 2
+	MUI	2153A	3	AH	1	Clavecin 3
+	MUI	2153B	3	AH	1	Clavecin 4

+	MUI	2162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 3
+	MUI	2162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 4
+	MUI	2233A	3	AH	1	Orgue 3
+	MUI	2233B	3	AH	1	Orgue 4
+	MUI	2253A	3	AH	1	Piano 3
+	MUI	2253B	3	AH	1	Piano 4
+	MUI	2254A	4	AH	1	Piano 3
+	MUI	2254B	4	AH	1	Piano 4

Bloc 74 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1191	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1192	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1193	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1194	1	AH	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

Bloc 75 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1132A	2	AH	1	Chant 1
+	MUI	1132B	2	AH	1	Chant 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1203A	3	AH	1	Guitare 1
+	MUI	1203B	3	AH	1	Guitare 2
	MUI	1213A	3	AH	1	Harpe 1
+	MUI	1213B	3	AH	1	Harpe 2
	MUI	1243A	3	AH	1	Percussion 1
+	MUI	1243B	3	AH	1	Percussion 2
+	MUI	2132A	2	AH	1	Chant 3
+	MUI	2132B	2	AH	1	Chant 4
+	MUI	2203A	3	AH	1	Guitare 3
+	MUI	2203B	3	AH	1	Guitare 4
+	MUI	2213A	3	AH	1	Harpe 3
+	MUI	2213B	3	AH	1	Harpe 4
+	MUI	2243A	3	AH	1	Percussion 3
+	MUI	2243B	3	AH	1	Percussion 4
+	MUI	3132A	2	AH	1	Chant 5
+	MUI	3132B	2	AH	1	Chant 6

Bloc 75 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1171	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1172	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1173	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1174	1	AH	1	Atelier de percussion
	MUE	1231	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1232	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1233	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1234	1	AH	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

Bloc 76 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1403A	3	AH	1	Basse électrique 1
+	MUI	1403B	3	AH	1	Basse électrique 2
	MUI	1413A	3	AH	1	Batterie 1
+	MUI	1413B	3	AH	1	Batterie 2
	MUI	1423A	3	AH	1	Chant jazz 1
+	MUI	1423B	3	AH	1	Chant jazz 2
	MUI	1453A	3	AH	1	Guitare jazz 1
+	MUI	1453B	3	AH	1	Guitare jazz 2
	MUI	1463A	3	AH	1	Piano jazz 1
+	MUI	1463B	3	AH	1	Piano jazz 2
	MUI	1473A	3	AH	1	Saxophone jazz 1
+	MUI	1473B	3	AH	1	Saxophone jazz 2
	MUI	1483A	3	AH	1	Trompette jazz 1
+	MUI	1483B	3	AH	1	Trompette jazz 2
	MUI	1523A	3	AH	1	Trombone jazz 1
+	MUI	1523B	3	AH	1	Trombone jazz 2
	MUI	1533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 1
+	MUI	1533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 2
	MUI	1543A	3	AH	1 js	Harmonica jazz 1
+	MUI	1543B	3	AH	1 js	Harmonica jazz 2
+	MUI	2403A	3	AH	1	Basse électrique 3
+	MUI	2403B	3	AH	1	Basse électrique 4
+	MUI	2413A	3	AH	1	Batterie 3
+	MUI	2413B	3	AH	1	Batterie 4
+	MUI	2423A	3	AH	1	Chant jazz 3
+	MUI	2423B	3	AH	1	Chant jazz 4
+	MUI	2453A	3	AH	1	Guitare jazz 3
+	MUI	2453B	3	AH	1	Guitare jazz 4
+	MUI	2463A	3	AH	1	Piano jazz 3
+	MUI	2463B	3	AH	1	Piano jazz 4
+	MUI	2473A	3	AH	1	Saxophone jazz 3
+	MUI	2473B	3	AH	1	Saxophone jazz 4
+	MUI	2483A	3	AH	1	Trompette jazz 3
+	MUI	2483B	3	AH	1	Trompette jazz 4
+	MUI	2523A	3	AH	1	Trombone jazz 3
+	MUI	2523B	3	AH	1	Trombone jazz 4
+	MUI	2533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 3
+	MUI	2533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 4
+	MUI	2543A	3	AH	1 js	Harmonica jazz 3
+	MUI	2543B	3	AH	1 js	Harmonica jazz 4

Programme 1-610-1-4 Version 02

B. en musique composition mixte

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme
Ce programme comporte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 46 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Les aptitudes musicales générales du candidat et plus particulièrement ses dons créateurs seront pris en considération. Cette évaluation se fera à partir de l'examen de compositions instrumentales et électroacoustiques soumises par le candidat avant son entrevue d'admission. L'admission de l'étudiant est conditionnelle à son acceptation dans une des classes de composition. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux sept orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *46 cr.*

+	MCT	1501	3	AH	1	Composition électroacoustique 1
+	MCT	1502	3	AH	1	Composition électroacoustique 2
+	MCT	1601	3	AH	1	Composition instrumentale 1
+	MCT	1602	3	AH	1	Composition instrumentale 2
	MTE	1010	3	A	1 j	Écriture et analyse 1
+	MTE	1011	3	H	1 j	Écriture et analyse 2
+	MTE	1205	3	A	1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1
+	MTE	1206	3	H	1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2
	MTE	1403	3	A	1 j	Techniques modernes de composition 1
+	MTE	1404	3	H	1 j	Techniques modernes de composition 2
+	MTE	1503	3	A	1 j	Atelier de composition électro. 1
+	MTE	1504	3	H	1 j	Atelier de composition électro. 2
	MUS	1204	2	A	1 j	Solfège et dictée 1
+	MUS	1205	2	H	1 j	Solfège et dictée 2
	MUS	1300	3	A	1 j	Introduction à l'acoustique musicale
+	MUS	1321	3	H	1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Outils

	FRA	1009	3	AHE	1 j	Grammaire du français
	FRA	1959G	3	AHE	1 js	Atelier de français écrit
	MUL	1132	3	A	1 j	Méthodologie musicale
	MUL	3332	3	H	1 j	Rédaction musicale
	MUS	1126	3	A	1 j	Intro. aux logiciels d'édition musicale
	MUS	2134	3	A	1 j	Le métier du musicien

Bloc 01 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Histoire

	MUL	1101	3	A	1 j	Histoire générale de la musique 1
	MUL	1102	3	H	1 j	Histoire générale de la musique 2
	MUL	1103	3	AH	1 j	Histoire de la musique 1
	MUL	1104	3	AH	1 j	Histoire de la musique 2
	MUL	1105	3	AH	1 j	Histoire de la musique 3
	MUL	1106	3	AH	1 j	Histoire de la musique 4
	MUL	1107	3	AH	1 j	Histoire de la musique 5
	MUL	1108A	3	AH	1 j	Histoire de la musique 6A
	MUL	1108B	3	AH	1 j	Histoire de la musique 6B
	MUL	2112	3	A	1 j	Histoire de la musique au Canada
	MUL	2115	3	A	1 j	Histoire et analyse du jazz 1
	MUL	2116	3	H	1 j	Histoire et analyse du jazz 2
	MUL	2117	3	A	1 j	Histoire et analyse du jazz 3
	MUL	2118	3	H	1 j	Histoire et analyse du jazz 4
	MUL	3333	3	A	1 j	Courants historiques en musique et art

Bloc 01 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Littérature et cinéma

	CIN	1101	3	A	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
	CIN	1102	3	AH	1 j	Langage et matières de l'expression
	CIN	1105	3	A	1 js	Cinéma d'animation et images composites
	CIN	2108	3	A	1 j	Cinéma expérimental et art vidéo
	CIN	2110	3	AH	1 js	Le cinéma et les autres arts
	EMU	1310	1	A	1	Technique de direction
+	EMU	1320	2	H	1	Technique de direction avec application
	MIN	1714	3	A	1 j	Littérature de la guitare
	MIN	1729	3	A	1 j	Littérature de l'orgue 1
	MIN	1730	3	H	1	Littérature de l'orgue 2
	MIN	1741	3	AH	1 j	Littérature du clavecin
	MIN	1743	3	A	1 j	Littérature du piano 1
	MIN	1744	3	H	1 j	Littérature du piano 2
	MIN	1748	3	AH	1 j	Littérature du chant 1
	MIN	1749	3	AH	1 j	Littérature du chant 2
	MIN	1752	3	H	1 j	Littérature de la musique électro.
	MIN	1753	3	A	1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
	MIN	1754	3	H	1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
	MUL	1121	3	A	1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
	MUL	1245	3	AH	1 j	Esthétique musicale
+	MUL	1401	1	H	1 j	Théorie-contexte musique balinaise
	MUL	2109	3	H	1 s	Musiques et images en mouvement
	MUL	3301	3	AH	1 j	Panorama des musiques du monde 1
	MUL	3302	3	H	1 j	Panorama des musiques du monde 2
	MUL	3314	3	AH	1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
	MUL	3334	3	A	1 j	Sociologie de la musique
	MUS	1221	3	H	1 j	Musique et musiciens actuels
	MUS	1232	3	E	1 j	Introduction à la musicothérapie
	MUS	2135	3	A	1 j	Institutions musicales au Québec
	MUS	2314	3	AH	1 j	Musique et médiatique 1
+	MUS	2315	3	AH	1 j	Musique et médiatique 2
	MUS	3101	3	A	1 j	Composition assistée par ordinateur 1
	MUS	3102	3	H	1 j	Composition assistée par ordinateur 2

Bloc 01 E *option* *minimum 4 cr., maximum 10 cr.*

Grands ensembles

	MUE	1281	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1282	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1283	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1284	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1285	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1286	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1287	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1288	1	AH	1	Chorale
	MUE	1341	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1342	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1343	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1344	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1345	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1346	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1347	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1348	1	AH	1	Gamelan
	MUE	1361	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1362	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1363	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1364	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1365	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1366	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1367	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1368	1	AH	1	Chorale jazz
	MUE	1431	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1432	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1433	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1434	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1435	2	AH	1	Harmonie de concert
	MUE	1441	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1442	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1443	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1444	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1445	2	AH	1	Orchestre

Bloc 01 F *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Autres ensembles

	MUE	1151	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1152	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1153	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1154	1	AH	1	Atelier de musique baroque
	MUE	1161	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1162	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1163	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1164	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
	MUE	1241	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1242	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1243	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1244	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
	MUE	1261	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1262	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1263	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1264	1	AH	1	Ensemble
	MUE	1351	1	AH	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1352	2	H	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1353	1	A	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
	MUE	1491	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1492	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1493	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1494	1	AH	1	Atelier d'improvisation

Bloc 01 G *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Langues et cultures internationales

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1

+	ALL	1954	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1	js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1	js	Allemand avancé 2
	ANG	1967	3	AHE	1	js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1	j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1	js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1	j	Intermediate Reading
+	ANG	2051	3	AHE	1	js	Advanced Oral English 1
+	ANG	2052	3	AHE	1	js	Advanced Oral English 2
	ANT	1010	3	H	1	j	Les grandes théories en ethnologie
	ANT	1013	3	A	1	j	Éléments d'ethnologie
	ANT	1611	3	H	1	j	Langage, culture, société
	ESP	1951	6	A	2	js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1	js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1	js	Espagnol avancé
	ITL	1951	6	A	2	js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1	js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1	js	Italien avancé
	SRL	1080	3	AHE	1	js	Les grandes religions du monde

Bloc 01 H *option* *minimum 12 cr., maximum 18 cr.*

Théorie et écriture

+	IFT	1166	3	AHE	1	j	Programmation orientée objet en C++
	IFT	1810	3	AHE	1	js	Introduction à la programmation
+	MTE	1110	3	A	1	j	Contrepoint 1
+	MTE	1111	3	H	1	j	Contrepoint 2
+	MTE	1113	3	AH	1	j	Contrepoint et analyse
+	MTE	2010	3	A	1	j	Écriture et analyse 3
+	MTE	2011	3	H	1	j	Écriture et analyse 4
+	MTE	2114	3	A	1	j	Orchestration 1
+	MTE	2115	3	H	1	j	Orchestration 2
+	MTE	3010	3	A	1	j	Harmonie avancée 1
+	MTE	3011	3	H	1	j	Harmonie avancée 2
	MTE	3300	3	H	1	j	Analyse de la musique électroacoustique
	MUS	1217	3	A	1	j	Typologie et morphologie sonores
	MUS	1251	1	AH	1		Sujets spéciaux en musique 1
	MUS	1252	2	AH	1		Sujets spéciaux en musique 2
	MUS	1253	3	AHE	1		Sujets spéciaux en musique 3
	MUS	1261	1	AH	1		Sujets spéciaux en musique 4
	MUS	1262	2	AH	1		Sujets spéciaux en musique 5
	MUS	1263	3	AH	1		Sujets spéciaux en musique 6
+	MUS	1322	3	H	1	s	Techniques d'enregistrement en studio
	MUS	1323	3	A	1	j	Introduction à la programmation musicale
+	MUS	2204A	2	A	1	j	Solfège et dictée 3
+	MUS	2204B	1	A	1	j	Atelier de lecture vocale 1
+	MUS	2205A	2	H	1		Solfège et dictée 4
+	MUS	2205B	1	H	1	j	Atelier de lecture vocale 2
+	MUS	2321	3	A	1	j	Programmation musicale 1
+	MUS	2322	3	H	1	j	Programmation musicale 2
+	MUS	3321	3	AH	1	js	Psychoacoustique musicale
+	MUS	3322	3	AH	1	js	Organologie et acoustique instrumentale
+	MUS	3323	3	H	1	j	Musique de création et technologies

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1103A	3	AH	1	Alto 1
+	MUI	1103B	3	AH	1	Alto 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1173A	3	AH	1	Contrebasse 1
+	MUI	1173B	3	AH	1	Contrebasse 2
	MUI	1303A	3	AH	1	Violon 1
+	MUI	1303B	3	AH	1	Violon 2
	MUI	1313A	3	AH	1	Violoncelle 1
+	MUI	1313B	3	AH	1	Violoncelle 2
+	MUI	2103A	3	AH	1	Alto 3
+	MUI	2103B	3	AH	1	Alto 4
+	MUI	2173A	3	AH	1	Contrebasse 3
+	MUI	2173B	3	AH	1	Contrebasse 4
+	MUI	2303A	3	AH	1	Violon 3
+	MUI	2303B	3	AH	1	Violon 4
+	MUI	2313A	3	AH	1	Violoncelle 3
+	MUI	2313B	3	AH	1	Violoncelle 4

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1183A	3	AH	1	Cor 1
+	MUI	1183B	3	AH	1	Cor 2
	MUI	1273A	3	AH	1	Trombone 1
+	MUI	1273B	3	AH	1	Trombone 2
	MUI	1283A	3	AH	1	Trompette 1
+	MUI	1283B	3	AH	1	Trompette 2
	MUI	1293A	3	AH	1	Tuba 1
+	MUI	1293B	3	AH	1	Tuba 2
+	MUI	2183A	3	AH	1	Cor 3
+	MUI	2183B	3	AH	1	Cor 4
+	MUI	2273A	3	AH	1	Trombone 3
+	MUI	2273B	3	AH	1	Trombone 4
+	MUI	2283A	3	AH	1	Trompette 3
+	MUI	2283B	3	AH	1	Trompette 4
+	MUI	2293A	3	AH	1	Tuba 3
+	MUI	2293B	3	AH	1	Tuba 4

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1211	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1212	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1213	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1214	1	AH	1	Ensemble cuivres
	MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1123A	3	AH	1	Basson 1
+	MUI	1123B	3	AH	1	Basson 2
	MUI	1143A	3	AH	1	Clarinette 1
+	MUI	1143B	3	AH	1	Clarinette 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1193A	3	AH	1	Flûte traversière 1
+	MUI	1193B	3	AH	1	Flûte traversière 2
	MUI	1223A	3	AH	1	Hautbois 1
+	MUI	1223B	3	AH	1	Hautbois 2
	MUI	1263A	3	AH	1	Saxophone 1
+	MUI	1263B	3	AH	1	Saxophone 2
+	MUI	2123A	3	AH	1	Basson 3
+	MUI	2123B	3	AH	1	Basson 4
+	MUI	2143A	3	AH	1	Clarinette 3
+	MUI	2143B	3	AH	1	Clarinette 4
+	MUI	2193A	3	AH	1	Flûte traversière 3
+	MUI	2193B	3	AH	1	Flûte traversière 4
+	MUI	2223A	3	AH	1	Hautbois 3
+	MUI	2223B	3	AH	1	Hautbois 4
+	MUI	2263A	3	AH	1	Saxophone 3
+	MUI	2263B	3	AH	1	Saxophone 4

Bloc 72 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1221	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1222	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1223	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1224	1	AH	1	Ensemble flûtes
	MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
	MUE	1271	1	AH	1	Quatuor de saxophones

+	MUE	1272	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1273	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1274	1	AH	1	Quatuor de saxophones
	MUE	1381	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1382	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1383	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1384	1	AH	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1023A	3	AH	1	Flûte baroque 1
+	MUI	1023B	3	AH	1	Flûte baroque 2
	MUI	1033A	3	AH	1	Flûte à bec 1
+	MUI	1033B	3	AH	1	Flûte à bec 2
	MUI	1043A	3	AH	1	Hautbois baroque 1
+	MUI	1043B	3	AH	1	Hautbois baroque 2
	MUI	1053A	3	AH	1	Luth 1
+	MUI	1053B	3	AH	1	Luth 2
	MUI	1073A	3	AH	1	Violon baroque 1
+	MUI	1073B	3	AH	1	Violon baroque 2
	MUI	1083A	3	AH	1	Viole de gambe 1
+	MUI	1083B	3	AH	1	Viole de gambe 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
+	MUI	2023A	3	AH	1	Flûte baroque 3
+	MUI	2023B	3	AH	1	Flûte baroque 4
+	MUI	2033A	3	AH	1	Flûte à bec 3
+	MUI	2033B	3	AH	1	Flûte à bec 4
+	MUI	2043A	3	AH	1	Hautbois baroque 3
+	MUI	2043B	3	AH	1	Hautbois baroque 4
+	MUI	2053A	3	AH	1	Luth 3
+	MUI	2053B	3	AH	1	Luth 4
+	MUI	2073A	3	AH	1	Violon baroque 3
+	MUI	2073B	3	AH	1	Violon baroque 4
+	MUI	2083A	3	AH	1	Viole de gambe 3
+	MUI	2083B	3	AH	1	Viole de gambe 4

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1153A	3	AH	1	Clavecin 1
+	MUI	1153B	3	AH	1	Clavecin 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1233A	3	AH	1	Orgue 1
+	MUI	1233B	3	AH	1	Orgue 2
	MUI	1253A	3	AH	1	Piano 1
+	MUI	1253B	3	AH	1	Piano 2
	MUI	1254A	4	AHE	1	Piano 1
+	MUI	1254B	4	AHE	1	Piano 2
+	MUI	2153A	3	AH	1	Clavecin 3
+	MUI	2153B	3	AH	1	Clavecin 4
+	MUI	2162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 3
+	MUI	2162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 4
+	MUI	2233A	3	AH	1	Orgue 3
+	MUI	2233B	3	AH	1	Orgue 4
+	MUI	2253A	3	AH	1	Piano 3
+	MUI	2253B	3	AH	1	Piano 4
+	MUI	2254A	4	AH	1	Piano 3
+	MUI	2254B	4	AH	1	Piano 4

Bloc 74 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1191	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1192	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1193	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1194	1	AH	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

Bloc 75 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1132A	2	AH	1	Chant 1
+	MUI	1132B	2	AH	1	Chant 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1203A	3	AH	1	Guitare 1
+	MUI	1203B	3	AH	1	Guitare 2
	MUI	1213A	3	AH	1	Harpe 1
+	MUI	1213B	3	AH	1	Harpe 2
	MUI	1243A	3	AH	1	Percussion 1
+	MUI	1243B	3	AH	1	Percussion 2
+	MUI	2132A	2	AH	1	Chant 3
+	MUI	2132B	2	AH	1	Chant 4
+	MUI	2203A	3	AH	1	Guitare 3
+	MUI	2203B	3	AH	1	Guitare 4
+	MUI	2213A	3	AH	1	Harpe 3
+	MUI	2213B	3	AH	1	Harpe 4
+	MUI	2243A	3	AH	1	Percussion 3
+	MUI	2243B	3	AH	1	Percussion 4
+	MUI	3132A	2	AH	1	Chant 5
+	MUI	3132B	2	AH	1	Chant 6

Bloc 75 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1171	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1172	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1173	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1174	1	AH	1	Atelier de percussion
	MUE	1231	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1232	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1233	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1234	1	AH	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

Bloc 76 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1403A	3	AH	1	Basse électrique 1
+	MUI	1403B	3	AH	1	Basse électrique 2
	MUI	1413A	3	AH	1	Batterie 1
+	MUI	1413B	3	AH	1	Batterie 2
	MUI	1423A	3	AH	1	Chant jazz 1
+	MUI	1423B	3	AH	1	Chant jazz 2
	MUI	1453A	3	AH	1	Guitare jazz 1
+	MUI	1453B	3	AH	1	Guitare jazz 2
	MUI	1463A	3	AH	1	Piano jazz 1
+	MUI	1463B	3	AH	1	Piano jazz 2
	MUI	1473A	3	AH	1	Saxophone jazz 1
+	MUI	1473B	3	AH	1	Saxophone jazz 2
	MUI	1483A	3	AH	1	Trompette jazz 1
+	MUI	1483B	3	AH	1	Trompette jazz 2
	MUI	1523A	3	AH	1	Trombone jazz 1
+	MUI	1523B	3	AH	1	Trombone jazz 2
	MUI	1533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 1
+	MUI	1533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 2
	MUI	1543A	3	AH	1 js	Harmonica jazz 1
+	MUI	1543B	3	AH	1 js	Harmonica jazz 2
+	MUI	2403A	3	AH	1	Basse électrique 3
+	MUI	2403B	3	AH	1	Basse électrique 4
+	MUI	2413A	3	AH	1	Batterie 3
+	MUI	2413B	3	AH	1	Batterie 4
+	MUI	2423A	3	AH	1	Chant jazz 3
+	MUI	2423B	3	AH	1	Chant jazz 4
+	MUI	2453A	3	AH	1	Guitare jazz 3
+	MUI	2453B	3	AH	1	Guitare jazz 4
+	MUI	2463A	3	AH	1	Piano jazz 3
+	MUI	2463B	3	AH	1	Piano jazz 4
+	MUI	2473A	3	AH	1	Saxophone jazz 3
+	MUI	2473B	3	AH	1	Saxophone jazz 4
+	MUI	2483A	3	AH	1	Trompette jazz 3

+	MUI	2483B	3	AH	1	Trompette jazz 4
+	MUI	2523A	3	AH	1	Trombone jazz 3
+	MUI	2523B	3	AH	1	Trombone jazz 4
+	MUI	2533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 3
+	MUI	2533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 4
+	MUI	2543A	3	AH	1 js	Harmonica jazz 3
+	MUI	2543B	3	AH	1 js	Harmonica jazz 4

Programme 1-615-1-1 Version 09

B. en musique musicologie

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme comprend sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 36 crédits obligatoires, 43 à option et 12 au choix. Préalables musicaux: Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Les aptitudes musicologiques du candidat seront également évaluées au moyen d'une entrevue et d'une rédaction sur un sujet imposé. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux sept orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *36 cr.*

+	MTE	2010	3	A	1 j	Écriture et analyse 3
+	MTE	2011	3	H	1 j	Écriture et analyse 4
	MUL	1103	3	AH	1 j	Histoire de la musique 1
	MUL	1104	3	AH	1 j	Histoire de la musique 2
	MUL	1105	3	AH	1 j	Histoire de la musique 3
	MUL	1106	3	AH	1 j	Histoire de la musique 4
	MUL	1107	3	AH	1 j	Histoire de la musique 5
	MUL	1108A	3	AH	1 j	Histoire de la musique 6A
	MUL	1134	3	H	1 s	Introduction à la musicologie
	MUL	1245	3	AH	1 j	Esthétique musicale
	MUL	3314	3	AH	1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
	MUS	1253	3	AHE	1	Sujets spéciaux en musique 3

Bloc 01 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Histoire

	MIN	1752	3	H	1 j	Littérature de la musique électro.
	MUL	1108B	3	AH	1 j	Histoire de la musique 6B
	MUL	1121	3	A	1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
	MUL	2112	3	A	1 j	Histoire de la musique au Canada
	MUL	3333	3	A	1 j	Courants historiques en musique et art
	MUL	3334	3	A	1 j	Sociologie de la musique
	MUS	1221	3	H	1 j	Musique et musiciens actuels
	MUS	2135	3	A	1 j	Institutions musicales au Québec

Bloc 01 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Analyse

+	MTE	1205	3	A	1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1
+	MTE	1206	3	H	1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2
	MTE	3300	3	H	1 j	Analyse de la musique électroacoustique
+	MUL	1401	1	H	1 j	Théorie-contexte musique balinaise
	MUL	2109	3	H	1 s	Musiques et images en mouvement
	MUL	2115	3	A	1 j	Histoire et analyse du jazz 1
	MUL	2116	3	H	1 j	Histoire et analyse du jazz 2
	MUL	2117	3	A	1 j	Histoire et analyse du jazz 3
	MUL	2118	3	H	1 j	Histoire et analyse du jazz 4
	MUL	3301	3	AH	1 j	Panorama des musiques du monde 1
	MUL	3302	3	H	1 j	Panorama des musiques du monde 2
	MUS	1232	3	E	1 j	Introduction à la musicothérapie
+	MUS	3321	3	AH	1 js	Psychoacoustique musicale
+	MUS	3322	3	AH	1 js	Organologie et acoustique instrumentale
+	MUS	3323	3	H	1 j	Musique de création et technologies

Bloc 01 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Outils

	FRA	1009	3	AHE	1 j	Grammaire du français
	FRA	1959G	3	AHE	1 js	Atelier de français écrit
	MUL	3332	3	H	1 j	Rédaction musicale
	MUS	1126	3	A	1 j	Intro. aux logiciels d'édition musicale
	MUS	1300	3	A	1 j	Introduction à l'acoustique musicale
	MUS	2134	3	A	1 j	Le métier du musicien

Bloc 01 E *option* *minimum 6 cr., maximum 10 cr.*

Écriture et audition

	MTE	1010	3	A	1 j	Écriture et analyse 1
+	MTE	1011	3	H	1 j	Écriture et analyse 2
+	MTE	1113	3	AH	1 j	Contrepoint et analyse
	MTE	1204	6	A	2 j	Analyse du discours harmonique tonal
	MUS	1204	2	A	1 j	Solfège et dictée 1
+	MUS	1205	2	H	1 j	Solfège et dictée 2

Bloc 01 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Électroacoustique

	MUS	1217	3	A	1 j	Typologie et morphologie sonores
+	MUS	1321	3	H	1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+	MUS	1322	3	H	1 s	Techniques d'enregistrement en studio
	MUS	1323	3	A	1 j	Introduction à la programmation musicale
	MUS	2314	3	AH	1 j	Musique et médiatique 1
+	MUS	2315	3	AH	1 j	Musique et médiatique 2
+	MUS	2321	3	A	1 j	Programmation musicale 1
+	MUS	2322	3	H	1 j	Programmation musicale 2

Bloc 01 G *option* *minimum 4 cr., maximum 8 cr.*

Grands ensembles

	MUE	1281	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1282	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1283	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1284	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1285	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1286	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1287	1	AH	1	Chorale
+	MUE	1288	1	AH	1	Chorale
	MUE	1341	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1342	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1343	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1344	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1345	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1346	1	AH	1	Gamelan
+	MUE	1347	1	AH	1	Gamelan

+	MUE	1348	1	AH	1	Gamelan
	MUE	1361	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1362	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1363	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1364	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1365	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1366	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1367	1	AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1368	1	AH	1	Chorale jazz
	MUE	1431	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1432	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1433	2	AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1434	2	AH	1	Harmonie de concert
	MUE	1441	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1442	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1443	2	AH	1	Orchestre
+	MUE	1444	2	AH	1	Orchestre

Bloc 01 H *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Autres ensembles

	MUE	1151	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1152	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1153	1	AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1154	1	AH	1	Atelier de musique baroque
	MUE	1161	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1162	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1163	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1164	1	AH	1	Atelier de musique contemporaine
	MUE	1241	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1242	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1243	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1244	1	AHE	1	Ensemble musique de chambre
	MUE	1261	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1262	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1263	1	AH	1	Ensemble
+	MUE	1264	1	AH	1	Ensemble
	MUE	1351	1	AH	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1352	2	H	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1353	1	A	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
	MUE	1491	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1492	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1493	1	AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1494	1	AH	1	Atelier d'improvisation

Bloc 01 I *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Langues et cultures internationales

	ALL	1951	6	A	2	js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1	js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1	js	Allemand avancé 2
	ANG	1967	3	AHE	1	js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1	j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1	js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1	j	Intermediate Reading
+	ANG	2051	3	AHE	1	js	Advanced Oral English 1
+	ANG	2052	3	AHE	1	js	Advanced Oral English 2
	ANT	1010	3	H	1	j	Les grandes théories en ethnologie
	ANT	1013	3	A	1	j	Éléments d'ethnologie
	ANT	1611	3	H	1	j	Langage, culture, société
	ESP	1951	6	A	2	js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1	js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1	js	Espagnol avancé
	ITL	1951	6	A	2	js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1	js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1	js	Italien avancé
	SRL	1080	3	AHE	1	js	Les grandes religions du monde

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1103A	3	AH	1	Alto 1
+	MUI	1103B	3	AH	1	Alto 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1173A	3	AH	1	Contrebasse 1
+	MUI	1173B	3	AH	1	Contrebasse 2
	MUI	1303A	3	AH	1	Violon 1
+	MUI	1303B	3	AH	1	Violon 2
	MUI	1313A	3	AH	1	Violoncelle 1
+	MUI	1313B	3	AH	1	Violoncelle 2
+	MUI	2103A	3	AH	1	Alto 3
+	MUI	2103B	3	AH	1	Alto 4
+	MUI	2173A	3	AH	1	Contrebasse 3
+	MUI	2173B	3	AH	1	Contrebasse 4
+	MUI	2303A	3	AH	1	Violon 3
+	MUI	2303B	3	AH	1	Violon 4
+	MUI	2313A	3	AH	1	Violoncelle 3
+	MUI	2313B	3	AH	1	Violoncelle 4

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1183A	3	AH	1	Cor 1
+	MUI	1183B	3	AH	1	Cor 2
	MUI	1273A	3	AH	1	Trombone 1
+	MUI	1273B	3	AH	1	Trombone 2
	MUI	1283A	3	AH	1	Trompette 1
+	MUI	1283B	3	AH	1	Trompette 2
	MUI	1293A	3	AH	1	Tuba 1
+	MUI	1293B	3	AH	1	Tuba 2
+	MUI	2183A	3	AH	1	Cor 3
+	MUI	2183B	3	AH	1	Cor 4
+	MUI	2273A	3	AH	1	Trombone 3
+	MUI	2273B	3	AH	1	Trombone 4
+	MUI	2283A	3	AH	1	Trompette 3
+	MUI	2283B	3	AH	1	Trompette 4
+	MUI	2293A	3	AH	1	Tuba 3
+	MUI	2293B	3	AH	1	Tuba 4

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1211	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1212	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1213	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1214	1	AH	1	Ensemble cuivres
	MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1123A	3	AH	1	Basson 1
+	MUI	1123B	3	AH	1	Basson 2
	MUI	1143A	3	AH	1	Clarinette 1
+	MUI	1143B	3	AH	1	Clarinette 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1193A	3	AH	1	Flûte traversière 1
+	MUI	1193B	3	AH	1	Flûte traversière 2
	MUI	1223A	3	AH	1	Hautbois 1
+	MUI	1223B	3	AH	1	Hautbois 2
	MUI	1263A	3	AH	1	Saxophone 1
+	MUI	1263B	3	AH	1	Saxophone 2
+	MUI	2123A	3	AH	1	Basson 3
+	MUI	2123B	3	AH	1	Basson 4
+	MUI	2143A	3	AH	1	Clarinette 3
+	MUI	2143B	3	AH	1	Clarinette 4
+	MUI	2193A	3	AH	1	Flûte traversière 3
+	MUI	2193B	3	AH	1	Flûte traversière 4
+	MUI	2223A	3	AH	1	Hautbois 3
+	MUI	2223B	3	AH	1	Hautbois 4

+	MUI	2263A	3	AH	1	Saxophone 3
+	MUI	2263B	3	AH	1	Saxophone 4

Bloc 72 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1221	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1222	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1223	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1224	1	AH	1	Ensemble flûtes
	MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
	MUE	1271	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1272	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1273	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1274	1	AH	1	Quatuor de saxophones
	MUE	1381	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1382	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1383	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1384	1	AH	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1023A	3	AH	1	Flûte baroque 1
+	MUI	1023B	3	AH	1	Flûte baroque 2
	MUI	1033A	3	AH	1	Flûte à bec 1
+	MUI	1033B	3	AH	1	Flûte à bec 2
	MUI	1043A	3	AH	1	Hautbois baroque 1
+	MUI	1043B	3	AH	1	Hautbois baroque 2
	MUI	1053A	3	AH	1	Luth 1
+	MUI	1053B	3	AH	1	Luth 2
	MUI	1073A	3	AH	1	Violon baroque 1
+	MUI	1073B	3	AH	1	Violon baroque 2
	MUI	1083A	3	AH	1	Viole de gambe 1
+	MUI	1083B	3	AH	1	Viole de gambe 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
+	MUI	2023A	3	AH	1	Flûte baroque 3
+	MUI	2023B	3	AH	1	Flûte baroque 4
+	MUI	2033A	3	AH	1	Flûte à bec 3
+	MUI	2033B	3	AH	1	Flûte à bec 4
+	MUI	2043A	3	AH	1	Hautbois baroque 3
+	MUI	2043B	3	AH	1	Hautbois baroque 4
+	MUI	2053A	3	AH	1	Luth 3
+	MUI	2053B	3	AH	1	Luth 4
+	MUI	2073A	3	AH	1	Violon baroque 3
+	MUI	2073B	3	AH	1	Violon baroque 4
+	MUI	2083A	3	AH	1	Viole de gambe 3
+	MUI	2083B	3	AH	1	Viole de gambe 4

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1153A	3	AH	1	Clavecin 1
+	MUI	1153B	3	AH	1	Clavecin 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1233A	3	AH	1	Orgue 1
+	MUI	1233B	3	AH	1	Orgue 2
	MUI	1253A	3	AH	1	Piano 1
+	MUI	1253B	3	AH	1	Piano 2
	MUI	1254A	4	AHE	1	Piano 1
+	MUI	1254B	4	AHE	1	Piano 2
+	MUI	2153A	3	AH	1	Clavecin 3
+	MUI	2153B	3	AH	1	Clavecin 4
+	MUI	2162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 3
+	MUI	2162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 4
+	MUI	2233A	3	AH	1	Orgue 3
+	MUI	2233B	3	AH	1	Orgue 4
+	MUI	2253A	3	AH	1	Piano 3
+	MUI	2253B	3	AH	1	Piano 4
+	MUI	2254A	4	AH	1	Piano 3
+	MUI	2254B	4	AH	1	Piano 4

Bloc 74 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1191	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1192	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1193	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1194	1	AH	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

Bloc 75 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1132A	2	AH	1	Chant 1
+	MUI	1132B	2	AH	1	Chant 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1203A	3	AH	1	Guitare 1
+	MUI	1203B	3	AH	1	Guitare 2
	MUI	1213A	3	AH	1	Harpe 1
+	MUI	1213B	3	AH	1	Harpe 2
	MUI	1243A	3	AH	1	Percussion 1
+	MUI	1243B	3	AH	1	Percussion 2
+	MUI	2132A	2	AH	1	Chant 3
+	MUI	2132B	2	AH	1	Chant 4
+	MUI	2203A	3	AH	1	Guitare 3
+	MUI	2203B	3	AH	1	Guitare 4
+	MUI	2213A	3	AH	1	Harpe 3
+	MUI	2213B	3	AH	1	Harpe 4
+	MUI	2243A	3	AH	1	Percussion 3
+	MUI	2243B	3	AH	1	Percussion 4
+	MUI	3132A	2	AH	1	Chant 5
+	MUI	3132B	2	AH	1	Chant 6

Bloc 75 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1171	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1172	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1173	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1174	1	AH	1	Atelier de percussion
	MUE	1231	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1232	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1233	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1234	1	AH	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

Bloc 76 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1403A	3	AH	1	Basse électrique 1
+	MUI	1403B	3	AH	1	Basse électrique 2
	MUI	1413A	3	AH	1	Batterie 1
+	MUI	1413B	3	AH	1	Batterie 2
	MUI	1423A	3	AH	1	Chant jazz 1
+	MUI	1423B	3	AH	1	Chant jazz 2
	MUI	1453A	3	AH	1	Guitare jazz 1
+	MUI	1453B	3	AH	1	Guitare jazz 2
	MUI	1463A	3	AH	1	Piano jazz 1
+	MUI	1463B	3	AH	1	Piano jazz 2
	MUI	1473A	3	AH	1	Saxophone jazz 1
+	MUI	1473B	3	AH	1	Saxophone jazz 2
	MUI	1483A	3	AH	1	Trompette jazz 1
+	MUI	1483B	3	AH	1	Trompette jazz 2
	MUI	1523A	3	AH	1	Trombone jazz 1
+	MUI	1523B	3	AH	1	Trombone jazz 2
	MUI	1533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 1
+	MUI	1533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 2
	MUI	1543A	3	AH	1 js	Harmonica jazz 1
+	MUI	1543B	3	AH	1 js	Harmonica jazz 2
+	MUI	2403A	3	AH	1	Basse électrique 3
+	MUI	2403B	3	AH	1	Basse électrique 4
+	MUI	2413A	3	AH	1	Batterie 3

+	MUI	2413B	3	AH	1	Batterie 4
+	MUI	2423A	3	AH	1	Chant jazz 3
+	MUI	2423B	3	AH	1	Chant jazz 4
+	MUI	2453A	3	AH	1	Guitare jazz 3
+	MUI	2453B	3	AH	1	Guitare jazz 4
+	MUI	2463A	3	AH	1	Piano jazz 3
+	MUI	2463B	3	AH	1	Piano jazz 4
+	MUI	2473A	3	AH	1	Saxophone jazz 3
+	MUI	2473B	3	AH	1	Saxophone jazz 4
+	MUI	2483A	3	AH	1	Trompette jazz 3
+	MUI	2483B	3	AH	1	Trompette jazz 4
+	MUI	2523A	3	AH	1	Trombone jazz 3
+	MUI	2523B	3	AH	1	Trombone jazz 4
+	MUI	2533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 3
+	MUI	2533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 4
+	MUI	2543A	3	AH	1 js	Harmonica jazz 3
+	MUI	2543B	3	AH	1 js	Harmonica jazz 4

Programme 1-615-4-0 Version 00

Mineure en musique, art et société

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel, (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en musique, art et société. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs
L'objectif premier du programme est de sensibiliser les étudiants en sciences humaines, plus particulièrement les étudiants en sociologie et en histoire de l'art, au domaine de l'esthétique et de la sociologie de la musique. Le second objectif est de développer des outils interdisciplinaires pour les musicologues des domaines de la sociologie de la musique et de l'histoire de l'art, dans une perspective d'ouverture vers la recherche en sciences humaines.

Destinataires
Ce programme s'adresse essentiellement aux non musiciens qui étudient dans le domaine des arts, de la sociologie et des autres sciences humaines; aux étudiants ayant déjà une formation en musique qui, par cette mineure, désirent poursuivre leur formation musicale à l'université tout en poursuivant une formation dans un autre domaine – en particulier les étudiants faisant un double DEC peuvent être intéressés par cette possibilité -; aux étudiants étrangers provenant d'une unité où la musicologie est insérée dans un cursus en art, lettres et sciences humaines.

Structure du programme
Le programme comporte un total de 30 crédits répartis comme suit : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *9 cr.*

MUL	1245	3	AH	1 j	Esthétique musicale
MUL	3333	3	A	1 j	Courants historiques en musique et art
MUL	3334	3	A	1 j	Sociologie de la musique

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Histoire et répertoire musical

MUL	1101	3	A	1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL	1102	3	H	1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL	1121	3	A	1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL	2109	3	H	1 s	Musiques et images en mouvement
MUL	2112	3	A	1 j	Histoire de la musique au Canada
MUL	2115	3	A	1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL	2116	3	H	1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL	2117	3	A	1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL	2118	3	H	1 j	Histoire et analyse du jazz 4
MUS	1221	3	H	1 j	Musique et musiciens actuels
MUS	2135	3	A	1 j	Institutions musicales au Québec

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Outil

MUL	1134	3	H	1 s	Introduction à la musicologie
MUL	3332	3	H	1 j	Rédaction musicale
MUS	2134	3	A	1 j	Le métier du musicien

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Art et société

	CIN	1103	3	H	1 j	Courants du cinéma contemporain
	CIN	2111	3	H	1 j	Histoire et cinéma
	CIN	2113	3	H	1 js	Cinéma et technologies numériques
	HAR	1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
	HAR	1200	3	H	1 js	Introduction à l'art moderne
	HAR	2030	3	A	1 j	Perception et oeuvre d'art
	HAR	2195	3	A	1 js	Art, culture et identité au Québec
	HAR	2875	3	H	1 j	Images et rôles sociaux de l'artiste
	HAR	3900	3	H	1 j	Théories de l'art
+	SOL	1017	3	H	1 j	Théories contemporaines
	SOL	3410	3	AH	1 j	Technosciences, culture et société

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Musique d'ensemble

MUE	1281	1	AH	1	Chorale
MUE	1341	1	AH	1	Gamelan
MUE	1441	2	AH	1	Orchestre
MUE	1471	2	AH	1	Ensemble jazz
MUE	1491	1	AH	1	Atelier d'improvisation

Programme 1-615-4-1 Version 00

Mineure en musiques numériques

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musi-

cale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en musiques numériques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Les principaux objectifs du programme sont d'initier les étudiants du domaine de l'informatique et des études cinématographiques, entre autres, aux applications musicales de leurs disciplines; d'initier les musiciens aux sciences et technologies de la musique pour la création sonore et musicale; de développer des outils interdisciplinaires, dans une perspective d'ouverture de la recherche en musique, audionumérique et informatique. Cette mineure servira de porte d'entrée aux études supérieures, soit en musicologie, soit dans un domaine scientifique ou technologique ayant pour objet la musique, soit dans le domaine de la musique d'application audiovisuelle et le design de jeu vidéo ou encore au D.É.S.S. en musicothérapie.

Destinataires

- Les non musiciens qui étudient dans le domaine de l'informatique, de la physique, des mathématiques et des études cinématographiques;
– Les étudiants ayant déjà une formation en musique qui, par cette mineure, désirent poursuivre leur formation musicale à l'université tout en poursuivant une formation complémentaire dans le cadre d'une mineure ou d'une majeure dans une autre discipline. Les étudiants ayant effectué un double DEC pourraient être intéressés par cette possibilité;
– Les étudiants étrangers.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits répartis comme suit: 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *9 cr.*

	IFT	1810	3	AHE	1	js	Introduction à la programmation
	MUS	1300	3	A	1	j	Introduction à l'acoustique musicale
+	MUS	3323	3	H	1	j	Musique de création et technologies

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Électroacoustique

+	CIN	2000	3	A	1	j	Pratique et esthétique du son
	MIN	1752	3	H	1	j	Littérature de la musique électro.
+	MTE	1503	3	A	1	j	Atelier de composition électro. 1
+	MTE	1504	3	H	1	j	Atelier de composition électro. 2
	MTE	3300	3	H	1	j	Analyse de la musique électroacoustique
	MUS	1217	3	A	1	j	Typologie et morphologie sonores
+	MUS	1322	3	H	1	s	Techniques d'enregistrement en studio
+	MUS	3321	3	AH	1	js	Psychoacoustique musicale
+	MUS	3322	3	AH	1	js	Organologie et acoustique instrumentale

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Informatique musicale et médiatique

	CIN	1105	3	A	1	js	Cinéma d'animation et images composites
	CIN	2113	3	H	1	js	Cinéma et technologies numériques
+	IFT	1166	3	AHE	1	j	Programmation orientée objet en C++
	MUS	1126	3	A	1	j	Intro. aux logiciels d'édition musicale
+	MUS	1321	3	H	1	s	Analyse, synthèse et traitement des sons
	MUS	2314	3	AH	1	j	Musique et médiatique 1
+	MUS	2315	3	AH	1	j	Musique et médiatique 2
+	MUS	2321	3	A	1	j	Programmation musicale 1
+	MUS	2322	3	H	1	j	Programmation musicale 2
	MUS	3101	3	A	1	j	Composition assistée par ordinateur 1
	MUS	3102	3	H	1	j	Composition assistée par ordinateur 2

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Culture musicale et artistique

	CIN	1101	3	A	1	js	Mouvements de l'histoire du cinéma
	CIN	1102	3	AH	1	j	Langage et matières de l'expression
	CIN	1103	3	H	1	j	Courants du cinéma contemporain
	CIN	2101	3	A	1	j	Théories du cinéma
	CIN	2103	3	H	1	j	Analyse filmique
	CIN	2108	3	A	1	j	Cinéma expérimental et art vidéo
	CIN	2110	3	AH	1	js	Le cinéma et les autres arts
	HAR	1190	3	A	1	j	Introduction aux arts de l'Occident
	HAR	1200	3	H	1	js	Introduction à l'art moderne
	HAR	2030	3	A	1	j	Perception et oeuvre d'art
	HAR	2195	3	A	1	js	Art, culture et identité au Québec
	HAR	2875	3	H	1	j	Images et rôles sociaux de l'artiste
	HAR	3900	3	H	1	j	Théories de l'art
	MUL	1101	3	A	1	j	Histoire générale de la musique 1
	MUL	1102	3	H	1	j	Histoire générale de la musique 2
	MUL	1121	3	A	1	j	Histoire de la musique pop. anglophone
	MUL	1134	3	H	1	s	Introduction à la musicologie
	MUL	2109	3	H	1	s	Musiques et images en mouvement
	MUL	2115	3	A	1	j	Histoire et analyse du jazz 1
	MUL	2116	3	H	1	j	Histoire et analyse du jazz 2
	MUL	2117	3	A	1	j	Histoire et analyse du jazz 3
	MUL	2118	3	H	1	j	Histoire et analyse du jazz 4
	MUL	3301	3	AH	1	j	Panorama des musiques du monde 1
	MUL	3302	3	H	1	j	Panorama des musiques du monde 2
	MUL	3314	3	AH	1	j	Introduction à l'ethnomusicologie
	MUL	3333	3	A	1	j	Courants historiques en musique et art
+	SOL	1017	3	H	1	j	Théories contemporaines
	SOL	3410	3	AH	1	j	Technosciences, culture et société

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Musique d'ensemble

MUE	1281	1	AH	1	Chorale
MUE	1341	1	AH	1	Gamelan
MUE	1441	2	AH	1	Orchestre
MUE	1471	2	AH	1	Ensemble jazz
MUE	1491	1	AH	1	Atelier d'improvisation

Programme 1-620-1-1 Version 01

B. en musique écriture

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme compte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 43 crédits obligatoires, 42 à option et 5 au choix. Préalables musicaux :Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Les aptitudes musicales générales du candidat et plus particulièrement dans le domaine de l'écriture seront évaluées à partir de l'examen de travaux d'écriture qu'il devra apporter au moment de l'entrevue avec son responsable de programme. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux sept orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *43 cr.*

	MTE	1010	3 A	1 j	Écriture et analyse 1
+	MTE	1011	3 H	1 j	Écriture et analyse 2
+	MTE	1110	3 A	1 j	Contrepoint 1
+	MTE	1111	3 H	1 j	Contrepoint 2
+	MTE	2010	3 A	1 j	Écriture et analyse 3
+	MTE	2011	3 H	1 j	Écriture et analyse 4
+	MTE	2110	3 A	1 j	Contrepoint 3
+	MTE	2111	3 H	1 j	Contrepoint 4
+	MTE	2114	3 A	1 j	Orchestration 1
+	MTE	2115	3 H	1 j	Orchestration 2
+	MTE	3010	3 A	1 j	Harmonie avancée 1
+	MTE	3011	3 H	1 j	Harmonie avancée 2
+	MTE	3114	3 H	1 j	Orchestration 3
	MUS	1204	2 A	1 j	Solfège et dictée 1
+	MUS	1205	2 H	1 j	Solfège et dictée 2

Bloc 01 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Formation auditive

	MTE	1204	6 A	2 j	Analyse du discours harmonique tonal
+	MUS	2204A	2 A	1 j	Solfège et dictée 3
+	MUS	2204B	1 A	1 j	Atelier de lecture vocale 1
+	MUS	2205A	2 H	1	Solfège et dictée 4
+	MUS	2205B	1 H	1 j	Atelier de lecture vocale 2

Bloc 01 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Composition

+	MCT	1401	3 AH	1	Composition 1
+	MCT	1402	3 AH	1	Composition 2
+	MTE	1407	3 A	1 j	Composition jazz 1
+	MTE	1408	3 H	1 j	Composition jazz 2

Bloc 01 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Écriture et analyse

+	MTE	1205	3 A	1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1
+	MTE	1206	3 H	1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2
	MTE	1315	3 A	1 j	Harmonie jazz 1
+	MTE	1316	3 H	1 j	Harmonie jazz 2
	MTE	1403	3 A	1 j	Techniques modernes de composition 1
+	MTE	1404	3 H	1 j	Techniques modernes de composition 2
+	MTE	2315	3 A	1 j	Arrangement 1
+	MTE	2316	3 H	1 j	Arrangement 2

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Outils

	FRA	1009	3 AHE	1 j	Grammaire du français
	FRA	1959G	3 AHE	1 js	Atelier de français écrit
	MUL	1132	3 A	1 j	Méthodologie musicale
	MUL	3332	3 H	1 j	Rédaction musicale
	MUS	1126	3 A	1 j	Intro. aux logiciels d'édition musicale

Bloc 01 F *option* *minimum 4 cr., maximum 10 cr.*

Grands ensembles

	MUE	1281	1 AH	1	Chorale
+	MUE	1282	1 AH	1	Chorale
+	MUE	1283	1 AH	1	Chorale
+	MUE	1284	1 AH	1	Chorale
+	MUE	1285	1 AH	1	Chorale
+	MUE	1286	1 AH	1	Chorale
+	MUE	1287	1 AH	1	Chorale
+	MUE	1288	1 AH	1	Chorale
	MUE	1341	1 AH	1	Gamelan
+	MUE	1342	1 AH	1	Gamelan
+	MUE	1343	1 AH	1	Gamelan
+	MUE	1344	1 AH	1	Gamelan
+	MUE	1345	1 AH	1	Gamelan
+	MUE	1346	1 AH	1	Gamelan
+	MUE	1347	1 AH	1	Gamelan
+	MUE	1348	1 AH	1	Gamelan
	MUE	1361	1 AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1362	1 AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1363	1 AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1364	1 AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1365	1 AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1366	1 AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1367	1 AH	1	Chorale jazz
+	MUE	1368	1 AH	1	Chorale jazz
	MUE	1431	2 AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1432	2 AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1433	2 AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1434	2 AH	1	Harmonie de concert
+	MUE	1435	2 AH	1	Harmonie de concert
	MUE	1441	2 AH	1	Orchestre
+	MUE	1442	2 AH	1	Orchestre
+	MUE	1443	2 AH	1	Orchestre
+	MUE	1444	2 AH	1	Orchestre
+	MUE	1445	2 AH	1	Orchestre

Bloc 01 G *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Autres ensembles

	MUE	1151	1 AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1152	1 AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1153	1 AH	1	Atelier de musique baroque
+	MUE	1154	1 AH	1	Atelier de musique baroque
	MUE	1161	1 AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1162	1 AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1163	1 AH	1	Atelier de musique contemporaine
+	MUE	1164	1 AH	1	Atelier de musique contemporaine
	MUE	1241	1 AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1242	1 AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1243	1 AHE	1	Ensemble musique de chambre
+	MUE	1244	1 AHE	1	Ensemble musique de chambre
	MUE	1261	1 AH	1	Ensemble
+	MUE	1262	1 AH	1	Ensemble
+	MUE	1263	1 AH	1	Ensemble
+	MUE	1264	1 AH	1	Ensemble
	MUE	1351	1 AH	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1352	2 H	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+	MUE	1353	1 A	1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
	MUE	1491	1 AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1492	1 AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1493	1 AH	1	Atelier d'improvisation
+	MUE	1494	1 AH	1	Atelier d'improvisation

Bloc 01 H *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Histoire

	MUL	1101	3 A	1 j	Histoire générale de la musique 1
	MUL	1102	3 H	1 j	Histoire générale de la musique 2
	MUL	1103	3 AH	1 j	Histoire de la musique 1
	MUL	1104	3 AH	1 j	Histoire de la musique 2
	MUL	1105	3 AH	1 j	Histoire de la musique 3
	MUL	1106	3 AH	1 j	Histoire de la musique 4
	MUL	1107	3 AH	1 j	Histoire de la musique 5
	MUL	1108A	3 AH	1 j	Histoire de la musique 6A
	MUL	1108B	3 AH	1 j	Histoire de la musique 6B

	MUL	2112	3	A	1	j	Histoire de la musique au Canada
	MUL	2115	3	A	1	j	Histoire et analyse du jazz 1
	MUL	2116	3	H	1	j	Histoire et analyse du jazz 2
	MUL	2117	3	A	1	j	Histoire et analyse du jazz 3
	MUL	2118	3	H	1	j	Histoire et analyse du jazz 4
	MUL	3333	3	A	1	j	Courants historiques en musique et art

Bloc 01 I *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Littérature et cinéma

	CIN	1101	3	A	1	js	Mouvements de l'histoire du cinéma
	CIN	1102	3	AH	1	j	Langage et matières de l'expression
	CIN	1105	3	A	1	js	Cinéma d'animation et images composites
	CIN	2108	3	A	1	j	Cinéma expérimental et art vidéo
	CIN	2110	3	AH	1	js	Le cinéma et les autres arts
	EMU	1310	1	A	1		Technique de direction
+	EMU	1320	2	H	1		Technique de direction avec application
	MIN	1714	3	A	1	j	Littérature de la guitare
	MIN	1729	3	A	1	j	Littérature de l'orgue 1
	MIN	1730	3	H	1		Littérature de l'orgue 2
	MIN	1741	3	AH	1	j	Littérature du clavecin
	MIN	1743	3	A	1	j	Littérature du piano 1
	MIN	1744	3	H	1	j	Littérature du piano 2
	MIN	1748	3	AH	1	j	Littérature du chant 1
	MIN	1749	3	AH	1	j	Littérature du chant 2
	MIN	1752	3	H	1	j	Littérature de la musique électro.
	MIN	1753	3	A	1	j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
	MIN	1754	3	H	1	j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
	MUL	1121	3	A	1	j	Histoire de la musique pop. anglophone
+	MUL	1401	1	H	1	j	Théorie-contexte musique balinaise
	MUL	2109	3	H	1	s	Musiques et images en mouvement
	MUL	3334	3	A	1	j	Sociologie de la musique
	MUS	1221	3	H	1	j	Musique et musiciens actuels
	MUS	1232	3	E	1	j	Introduction à la musicothérapie
	MUS	2135	3	A	1	j	Institutions musicales au Québec
	MUS	2314	3	AH	1	j	Musique et médiatique 1
+	MUS	2315	3	AH	1	j	Musique et médiatique 2

Bloc 01 J *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Langues et cultures internationales

	ALL	1951	6	A	2	js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 2
+	ALL	1955	3	AHE	1	js	Allemand avancé 1
+	ALL	1956	3	AH	1	js	Allemand avancé 2
	ANG	1967	3	AHE	1	js	Intermediate Oral English 1
	ANG	1967T	3	AHE	1	j	Intermediate Oral English
+	ANG	1968	3	AHE	1	js	Intermediate Oral English 2
	ANG	1969	3	AHE	1	j	Intermediate Reading
+	ANG	2051	3	AHE	1	js	Advanced Oral English 1
+	ANG	2052	3	AHE	1	js	Advanced Oral English 2
	ANT	1010	3	H	1	j	Les grandes théories en ethnologie
	ANT	1013	3	A	1	j	Éléments d'ethnologie
	ANT	1611	3	H	1	j	Langage, culture, société
	ESP	1951	6	A	2	js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1	js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1	js	Espagnol avancé
	ITL	1951	6	A	2	js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1	js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1	js	Italien avancé
	SRL	1080	3	AHE	1	js	Les grandes religions du monde

Bloc 01 K *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Électroacoustique

	MTE	3300	3	H	1	j	Analyse de la musique électroacoustique
	MUS	1217	3	A	1	j	Typologie et morphologie sonores
	MUS	1300	3	A	1	j	Introduction à l'acoustique musicale
+	MUS	1321	3	H	1	s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+	MUS	1322	3	H	1	s	Techniques d'enregistrement en studio
	MUS	1323	3	A	1	j	Introduction à la programmation musicale
+	MUS	2321	3	A	1	j	Programmation musicale 1
+	MUS	2322	3	H	1	j	Programmation musicale 2
+	MUS	3321	3	AH	1	js	Psychoacoustique musicale
+	MUS	3322	3	AH	1	js	Organologie et acoustique instrumentale

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1103A	3	AH	1	Alto 1
+	MUI	1103B	3	AH	1	Alto 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1173A	3	AH	1	Contrebasse 1
+	MUI	1173B	3	AH	1	Contrebasse 2
	MUI	1303A	3	AH	1	Violon 1
+	MUI	1303B	3	AH	1	Violon 2
	MUI	1313A	3	AH	1	Violoncelle 1
+	MUI	1313B	3	AH	1	Violoncelle 2
+	MUI	2103A	3	AH	1	Alto 3
+	MUI	2103B	3	AH	1	Alto 4
+	MUI	2173A	3	AH	1	Contrebasse 3
+	MUI	2173B	3	AH	1	Contrebasse 4
+	MUI	2303A	3	AH	1	Violon 3
+	MUI	2303B	3	AH	1	Violon 4
+	MUI	2313A	3	AH	1	Violoncelle 3
+	MUI	2313B	3	AH	1	Violoncelle 4

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1183A	3	AH	1	Cor 1
+	MUI	1183B	3	AH	1	Cor 2
	MUI	1273A	3	AH	1	Trombone 1
+	MUI	1273B	3	AH	1	Trombone 2
	MUI	1283A	3	AH	1	Trompette 1
+	MUI	1283B	3	AH	1	Trompette 2
	MUI	1293A	3	AH	1	Tuba 1
+	MUI	1293B	3	AH	1	Tuba 2
+	MUI	2183A	3	AH	1	Cor 3
+	MUI	2183B	3	AH	1	Cor 4
+	MUI	2273A	3	AH	1	Trombone 3
+	MUI	2273B	3	AH	1	Trombone 4
+	MUI	2283A	3	AH	1	Trompette 3
+	MUI	2283B	3	AH	1	Trompette 4
+	MUI	2293A	3	AH	1	Tuba 3
+	MUI	2293B	3	AH	1	Tuba 4

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1211	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1212	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1213	1	AH	1	Ensemble cuivres
+	MUE	1214	1	AH	1	Ensemble cuivres
	MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1123A	3	AH	1	Basson 1
+	MUI	1123B	3	AH	1	Basson 2
	MUI	1143A	3	AH	1	Clarinette 1
+	MUI	1143B	3	AH	1	Clarinette 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1193A	3	AH	1	Flûte traversière 1
+	MUI	1193B	3	AH	1	Flûte traversière 2
	MUI	1223A	3	AH	1	Hautbois 1
+	MUI	1223B	3	AH	1	Hautbois 2
	MUI	1263A	3	AH	1	Saxophone 1
+	MUI	1263B	3	AH	1	Saxophone 2
+	MUI	2123A	3	AH	1	Basson 3
+	MUI	2123B	3	AH	1	Basson 4

+	MUI	2143A	3	AH	1	Clarinette 3
+	MUI	2143B	3	AH	1	Clarinette 4
+	MUI	2193A	3	AH	1	Flûte traversière 3
+	MUI	2193B	3	AH	1	Flûte traversière 4
+	MUI	2223A	3	AH	1	Hautbois 3
+	MUI	2223B	3	AH	1	Hautbois 4
+	MUI	2263A	3	AH	1	Saxophone 3
+	MUI	2263B	3	AH	1	Saxophone 4

Bloc 72 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1221	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1222	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1223	1	AH	1	Ensemble flûtes
+	MUE	1224	1	AH	1	Ensemble flûtes
	MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+	MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
	MUE	1271	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1272	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1273	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+	MUE	1274	1	AH	1	Quatuor de saxophones
	MUE	1381	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1382	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1383	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+	MUE	1384	1	AH	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1023A	3	AH	1	Flûte baroque 1
+	MUI	1023B	3	AH	1	Flûte baroque 2
	MUI	1033A	3	AH	1	Flûte à bec 1
+	MUI	1033B	3	AH	1	Flûte à bec 2
	MUI	1043A	3	AH	1	Hautbois baroque 1
+	MUI	1043B	3	AH	1	Hautbois baroque 2
	MUI	1053A	3	AH	1	Luth 1
+	MUI	1053B	3	AH	1	Luth 2
	MUI	1073A	3	AH	1	Violon baroque 1
+	MUI	1073B	3	AH	1	Violon baroque 2
	MUI	1083A	3	AH	1	Viole de gambe 1
+	MUI	1083B	3	AH	1	Viole de gambe 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
+	MUI	2023A	3	AH	1	Flûte baroque 3
+	MUI	2023B	3	AH	1	Flûte baroque 4
+	MUI	2033A	3	AH	1	Flûte à bec 3
+	MUI	2033B	3	AH	1	Flûte à bec 4
+	MUI	2043A	3	AH	1	Hautbois baroque 3
+	MUI	2043B	3	AH	1	Hautbois baroque 4
+	MUI	2053A	3	AH	1	Luth 3
+	MUI	2053B	3	AH	1	Luth 4
+	MUI	2073A	3	AH	1	Violon baroque 3
+	MUI	2073B	3	AH	1	Violon baroque 4
+	MUI	2083A	3	AH	1	Viole de gambe 3
+	MUI	2083B	3	AH	1	Viole de gambe 4

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1153A	3	AH	1	Clavecin 1
+	MUI	1153B	3	AH	1	Clavecin 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1233A	3	AH	1	Orgue 1
+	MUI	1233B	3	AH	1	Orgue 2
	MUI	1253A	3	AH	1	Piano 1
+	MUI	1253B	3	AH	1	Piano 2
	MUI	1254A	4	AHE	1	Piano 1
+	MUI	1254B	4	AHE	1	Piano 2
+	MUI	2153A	3	AH	1	Clavecin 3
+	MUI	2153B	3	AH	1	Clavecin 4
+	MUI	2162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 3
+	MUI	2162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 4
+	MUI	2233A	3	AH	1	Orgue 3
+	MUI	2233B	3	AH	1	Orgue 4
+	MUI	2253A	3	AH	1	Piano 3
+	MUI	2253B	3	AH	1	Piano 4
+	MUI	2254A	4	AH	1	Piano 3
+	MUI	2254B	4	AH	1	Piano 4

Bloc 74 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1191	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1192	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1193	1	AH	1	Ensemble claviers
+	MUE	1194	1	AH	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

Bloc 75 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1132A	2	AH	1	Chant 1
+	MUI	1132B	2	AH	1	Chant 2
	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1203A	3	AH	1	Guitare 1
+	MUI	1203B	3	AH	1	Guitare 2
	MUI	1213A	3	AH	1	Harpe 1
+	MUI	1213B	3	AH	1	Harpe 2
	MUI	1243A	3	AH	1	Percussion 1
+	MUI	1243B	3	AH	1	Percussion 2
+	MUI	2132A	2	AH	1	Chant 3
+	MUI	2132B	2	AH	1	Chant 4
+	MUI	2203A	3	AH	1	Guitare 3
+	MUI	2203B	3	AH	1	Guitare 4
+	MUI	2213A	3	AH	1	Harpe 3
+	MUI	2213B	3	AH	1	Harpe 4
+	MUI	2243A	3	AH	1	Percussion 3
+	MUI	2243B	3	AH	1	Percussion 4
+	MUI	3132A	2	AH	1	Chant 5
+	MUI	3132B	2	AH	1	Chant 6

Bloc 75 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

	MUE	1171	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1172	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1173	1	AH	1	Atelier de percussion
+	MUE	1174	1	AH	1	Atelier de percussion
	MUE	1231	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1232	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1233	1	AH	1	Ensemble guitares
+	MUE	1234	1	AH	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

Bloc 76 A *option* *minimum 8 cr., maximum 16 cr.*

Instrument

	MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+	MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
	MUI	1403A	3	AH	1	Basse électrique 1
+	MUI	1403B	3	AH	1	Basse électrique 2
	MUI	1413A	3	AH	1	Batterie 1
+	MUI	1413B	3	AH	1	Batterie 2
	MUI	1423A	3	AH	1	Chant jazz 1
+	MUI	1423B	3	AH	1	Chant jazz 2
	MUI	1453A	3	AH	1	Guitare jazz 1
+	MUI	1453B	3	AH	1	Guitare jazz 2
	MUI	1463A	3	AH	1	Piano jazz 1
+	MUI	1463B	3	AH	1	Piano jazz 2
	MUI	1473A	3	AH	1	Saxophone jazz 1
+	MUI	1473B	3	AH	1	Saxophone jazz 2
	MUI	1483A	3	AH	1	Trompette jazz 1
+	MUI	1483B	3	AH	1	Trompette jazz 2
	MUI	1523A	3	AH	1	Trombone jazz 1
+	MUI	1523B	3	AH	1	Trombone jazz 2
	MUI	1533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 1

+	MUI	1533B	3	AH	1		Contrebasse jazz 2
	MUI	1543A	3	AH	1	js	Harmonica jazz 1
+	MUI	1543B	3	AH	1	js	Harmonica jazz 2
+	MUI	2403A	3	AH	1		Basse électrique 3
+	MUI	2403B	3	AH	1		Basse électrique 4
+	MUI	2413A	3	AH	1		Batterie 3
+	MUI	2413B	3	AH	1		Batterie 4
+	MUI	2423A	3	AH	1		Chant jazz 3
+	MUI	2423B	3	AH	1		Chant jazz 4
+	MUI	2453A	3	AH	1		Guitare jazz 3
+	MUI	2453B	3	AH	1		Guitare jazz 4
+	MUI	2463A	3	AH	1		Piano jazz 3
+	MUI	2463B	3	AH	1		Piano jazz 4
+	MUI	2473A	3	AH	1		Saxophone jazz 3
+	MUI	2473B	3	AH	1		Saxophone jazz 4
+	MUI	2483A	3	AH	1		Trompette jazz 3
+	MUI	2483B	3	AH	1		Trompette jazz 4
+	MUI	2523A	3	AH	1		Trombone jazz 3
+	MUI	2523B	3	AH	1		Trombone jazz 4
+	MUI	2533A	3	AH	1		Contrebasse jazz 3
+	MUI	2533B	3	AH	1		Contrebasse jazz 4
+	MUI	2543A	3	AH	1	js	Harmonica jazz 3
+	MUI	2543B	3	AH	1	js	Harmonica jazz 4

Section 10

Université de Montréal

Faculté de pharmacie

Table des matières

Introduction	10-**1**
Direction	10-**1**
Coordonnées générales de la Faculté	10-**1**
Exercice de la profession	10-**1**
Chaires	10-**1**
Frais de cotisation des associations étudiantes	10-**1**
Personnel enseignant	10-**1**
Programmes d'études	10-**2**
Répertoire des cours	10-**5**

À jour le 15 avril 2008

Faculté de pharmacie

Introduction

La Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal tire son origine du *Montreal College of Pharmacy* et fut constituée en Faculté en 1943.

En mai 2002, le Conseil canadien d'agrément des programmes de pharmacie accordait un agrément de six ans à la Faculté pour son programme de baccalauréat, ce qui correspond à la durée maximale attribuable. Depuis l'automne 2007, le programme de doctorat professionnel (Pharm. D.) remplace le programme de baccalauréat pour les nouveaux étudiants inscrits au premier cycle.

La Faculté a connu des développements importants en 2004 et a notamment emménagé au pavillon Jean-Coutu au printemps 2005.

Direction

Doyen : **Pierre Moreau**
Vice-doyenne aux études : **Chantal Pharand**
Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : **Daniel Lamontagne**
Secrétaire : **Claudine Laurier**
Directeur des services administratifs : **Michel Campagna**
Responsables des services administratifs : **Sophie Brisebois**
Adjointe, études de premier cycle : **Marie-Claude Binette**
Adjoint, études supérieures en développement du médicament : **Robert-Georges Paradis**

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de pharmacie
Pavillon Jean-Coutu
2940 Chemin de la Polytechnique
Montréal (Québec)
H3T 1J4

Adresse postale :
Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Téléphone – Dossiers étudiants : 343-6111, poste 3235
Courriel : pharmd-information@pharm.umontreal.ca
www.pharm.umontreal.ca

Exercice de la profession

Le doctorat en pharmacie, comme le baccalauréat en pharmacie, préparent à la pratique de la pharmacie mais ne donnent pas le droit automatique d'exercer la pharmacie dans la province. L'Ordre des pharmaciens du Québec est seul autorisé à décider de l'admission d'un candidat à la pratique de la pharmacie au Québec. Cependant, cette autorisation tient compte des activités réalisées à l'intérieur du programme universitaire de formation.

Chaires

Chaire Aventis Pharma en soins pharmaceutiques ambulatoires
Chaire pharmaceutique ACFPP en pharmacocinétique des populations
Chaire pharmaceutique Astra Zeneca en santé respiratoire
Chaire pharmaceutique Aventis Pharma sur l'utilisation des médicaments : politiques et résultantes
Chaire pharmaceutique Famille Jean-Guy-Sabourin en santé des femmes
Chaire pharmaceutique Famille Louis-Boivin : Médicaments, grossesse et allaitement
Chaire pharmaceutique Michel-Saucier en santé et vieillissement

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par année
Faculté de pharmacie	102,50 $

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Albert Adam, D. Sc. Bio. (Liège)
Suzanne Bisaillon, Ph. D., LL.B. (Montréal)
Jean-Louis Brazier, Doctorat d'État en Sci. Pharm. (Lyon)
Louis Cartilier, D. Sc. Pharm. (Bruxelles)
Johanne Collin, Ph. D. (UQÀM)
Daniel Lamontagne, Ph. D. (Montréal)
Claudine Laurier, Ph. D. (Montréal)
Jean-Christophe Leroux, D. Sc. Pharm. (Genève)
Claude Mailhot, Pharm. D. (Utah)
Jean-Norbert McMullen, Ph. D. (Florida)
Pierre Moreau, Ph. D. (Montréal)
Huy Ong, Ph. D. (Montréal)
Chantal Pharand, Pharm. D. (Pennsylvanie)
Jacques Turgeon, Ph. D. (Laval)
France Varin, Ph. D. (Montréal)
Françoise Winnik, Ph. D. (Toronto)

Professeurs agrégés
Anick Bérard, Ph. D. (McGill)
Lucie Blais, Ph. D. (McGill)
Céline Fiset, Ph .D. (Laval)
Suzanne Giasson, Ph. D. (France et Western Ontario)
Patrice Hildgen, Ph. D. (Montréal)
Lyne Lalonde, Ph. D. (McGill)
Daniel Lévesque, Ph. D. (Laval)
Sylvie Marleau, Ph. D. (Montréal)
Yola Moride, Ph. D. (McGill)
Fahima Nekka, Ph. D. (Montréal)
Sylvie Perreault, Ph. D. (Montréal)
Marc Servant, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints
Simon DeDenus, M. Sc. (Montréal)
Line Labbé, Ph. D. (Laval)
Jean Lachaine, Ph. D. (Montréal)

Professeure titulaire de clinique
Louise Mallet, Pharm. D. (Boston)

Professeurs agrégés de clinique
Marie-France Beauchesne, Pharm. D. (Colombie-Britannique)
Jean-François Bussières, M. Sc. (Laval), M. B. A. (McGill)
Ema Ferreira, Pharm. D. (Colombie-Britannique)
Diane Lamarre, M. Sc. (Montréal)
Marc Perreault, Pharm. D. (State University of New York)
Daniel Jia G. Thirion, Pharm. D. (Wayne State)
Marie-Claude Vanier, M. Sc. (Laval)

Professeurs adjoints de clinique
Annie Lavoie, M. Sc. (Montréal)
Nancy Sheehan, M. Sc. (Laval)
David Williamson, M. Sc. (Montréal)

Responsables de formation clinique
Anne Fillion, M. Sc. (Montréal)
Isabelle Landry, M. Sc. (Montréal)
Denis Lebel, M. Sc. (Montréal)
Nathalie Letarte, M. Sc. (Montréal)
Julie Roy, Ph. D. (Montréal)
Michel Savoie, M. Sc. (Montréal)

Responsables de formation professionnelle
David Bensemana, Ph. D. (Montréal)
Céline Bouvet, Ph. D. (Montréal)
Marc Champagne, B. Pharm. (Montréal)
Germain Chartier, B. Pharm. (Montréal)
Geneviève Cholette, B. Pharm. (Montréal)
Tania Choquette, B. Pharm. (Montréal)
Eva Cohen, M. Sc. (Montréal)
Danielle Desroches, M. Sc. (Montréal)
Marie Dubois, D. P. H. (Montréal)
Louise Fortier, M. Sc. (McGill)
Pascale Gervais, M. Sc. (Montréal)
Sophie Grondin, M. Sc. (Montréal)
Jude Goulet, Pharm. D. (Caroline du Sud)
Jean-François Guévin, B. Pharm. (Montréal), M. B. A. (Sherbrooke)
Danielle Lachance, Ph. D. (Montréal)
Jérôme Landry, B. Pharm. (Montréal)
Cécile Lecours, D. P. H., M. B. A. (Montréal)
Céline Léveillé-Imbeault, M. Sc. (Montréal)
Véronique Magnan, B. Pharm. (Laval)
Christine O'Doherty, LL.M. (UQÀM)
Karine Patry, B. Pharm. (Montréal)
Sylvie Robert, Pharm. D. (Caroline du Sud)
Francine Lussier-Labelle, D. P. H. (Montréal)
Nathalie Turgeon, B. Pharm. (Laval)
Marc Vallée, M. Sc. (Montréal)

Professeurs associés
Sophie-Dorothée Clas, Ph. D. (McGill)
Julie Ducharme, Ph. D. (Montréal)
Murray Ducharme, Pharm. D. (Détroit)
Mallé Jurima-Romet, Ph. D. (Toronto)
Salmaan Kanji, Pharm. D. (Wayne State)
Elizabeth Kwong, Ph. D. (Colombie-Britannique)
Maxime Ranger, Ph. D. (Laval)
Roch Thibert, Ph. D. (Montréal)

Professeurs invités
Michelle Savoie, Ph. D. (Montréal)
François-Xavier Lacasse, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites
Robert Goyer
Rashad Tawashi

Programme 1-675-1-0 Version 10

Baccalauréat en pharmacie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à 35 crédits en 1re année, à 43 crédits en 2e année, à 38 crédits en 3e année et à 26 crédits en 4e année.
– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant : 1re année : cours des blocs 01A et 01B; 2e année : cours des blocs 01C et 01D; 3e année : cours des blocs 01E et 01F; 4e année : cours des blocs 01G et 01H et des cours totalisant 6 à 9 crédits choisis dans les cours des blocs 70A et 70B et 0 à 3 crédits de cours au choix.

L'inscription à un cours du bloc70B est réservée aux étudiants qui ont complété 90 crédits du programme et qui sont jugés aptes à poursuivre avantageusement un cours de 2e cycle.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de premier cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en pharmacie (B. Pharm.).

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme

Objectifs

Pendant les deux premières années du programme, l'étudiant reçoit une solide formation en sciences chimiques, biologiques, biomédicales et en sciences pharmaceutiques de base. Par la suite, l'étude de la pharmacologie, de la pharmacothérapie et les cours de démarche pharmaceutique préparent l'étudiant à bien maîtriser les aspects cliniques et socio-économiques qui lui permettront d'assumer pleinement les responsabilités qu'a confiées le législateur au pharmacien dans le domaine de l'utilisation rationnelle des médicaments prescrits et non prescrits. L'étudiant complète sa formation dans des domaines spécifiques de la pharmacie en s'inscrivant à des cours à option. Le programme de baccalauréat prépare aussi les étudiants à poursuivre leur formation aux études supérieures. Pour celui qui désire acquérir une formation plus approfondie en pharmacie hospitalière, la Faculté des études supérieures offre, en collaboration avec la Faculté de pharmacie, un programme d'études de deuxième cycle conduisant à l'obtention d'une maîtrise ès sciences (pratique pharmaceutique). Celui qui le désire peut aussi poursuivre des études supérieures menant à l'obtention d'un D.E.S.S., d'une maîtrise ou d'un doctorat dans diverses disciplines du domaine pharmaceutique.

Structure du programme

Ce programme totalise 133 crédits de cours obligatoires (blocs 01 A à 01 H), 6 à 9 crédits de cours à option (blocs 70 A et 70 B) et 0 à 3 crédits de cours au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A			*obligatoire*			*17 cr.*
	PBC	1050	2 A	1 j	Anatomie macroscopique humaine	
	PSL	1982	2 AH	1	Les bases du système nerveux	
Bloc 01 B			*obligatoire*			*18 cr.*
	PHM	1140	4 A	1 j	Biochimie	
	PHM	1210	1 H	1 j	Médicaments non prescrits	
+	PHM	1232	3 H	1 j	Pharmacie physico-chimique 2	
	PHM	1233	3 H	1 j	Intro. à la démarche pharmaceutique	
+	PHM	1240	4 H	1 j	Qualité du médicament	
	PSL	1993	3 H	1 j	Physiologie générale	
Bloc 01 C			*obligatoire*			*22 cr.*
+	MCB	2990	4 A	1 j	Microbiologie pharmaceutique	
+	PBC	1000	2 A	1 j	Pathologie générale en pharmacie	
+	PHM	2320	2 A	1 j	Pharmacologie moléculaire	
	PHM	2331	3 A	1 j	Démarche pharmaceutique 1	
+	PHM	2332	3 A	1 j	Chimie médicinale 2	
+	PHM	2341	4 A	1 j	Pharmacie galénique 1	
+	PHM	2443	4 A	1 j	Biopharmacie et pharmacocinétique	
Bloc 01 D			*obligatoire*			*21 cr.*
+	PBC	2020	3 H	1 j	Pathologie spéciale en pharmacie	
+	PHM	2330	3 H	1 j	Biologie clinique	
+	PHM	2420	2 H	1 j	Produits stériles	
+	PHM	2421	2 H	1 j	Démarche pharmaceutique 2	
+	PHM	2433	3 H	1 j	Pharmacie galénique 2	
+	PHM	2441	4 H	1 j	Pharmacologie 1	
+	PHM	2444	4 H	1 j	Antibiotiques et infectiologie	
Bloc 01 E			*obligatoire*			*19 cr.*
+	PHM	1220	2 A	1 j	Phytothérapie	
+	PHM	3510	1 A	1 j	Anticancéreux et immunomodulateurs	
	PHM	3520	2 A	1 j	Communication	
	PHM	3525	2 A	1 j	Législation et éthique pharmaceutiques	

+	PHM 3532	3	A	1 j	Pharmacologie 2
+	PHM 3533	3	A	1 j	Démarche pharmaceutique 3
+	PHM 3541	4	A	1 j	Pharmacothérapie 1
+	PHM 3623	2	A	1 j	Pharmacologie 3

Bloc 01 F *obligatoire* *19 cr.*

+	PHM 3522	2	H	1 j	Pharmacothérapie nutritionnelle
+	PHM 3527	2	H	1 j	Dermopharmacie
+	PHM 3620	2	H	1 j	Toxicologie et pharmacodépendance
+	PHM 3630	3	H	1 j	Automédication et instruments médicaux
+	PHM 3634	3	H	1 j	Démarche pharmaceutique 4
	PHM 3635	3	H	1 j	Pharmacie, systèmes et services de santé
+	PHM 3642	4	H	1 j	Pharmacothérapie 2

Bloc 01 G *obligatoire* *3 cr.*

+	PHM 4730	3	AH	1 j	Ateliers de pharmacothérapie

Bloc 01 H *obligatoire* *14 cr.*

+	PHM 4871	7	AHE	1 j	Enseignement clinique 1
+	PHM 4872	7	AH	1 j	Enseignement clinique 2

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

	PHM 1121	3	A	1 j	Histoire sociale de la pharmacie
	PHM 2081	1	AHE	1	Séminaires 1
	PHM 2282	2	AHE	1	Problèmes pharmaceutiques 1
	PHM 3083	1	AHE	1	Séminaires 2
	PHM 3285	2	AHE	1	Problèmes pharmaceutiques 2
	PHM 3526	2	A	1 j	Marketing en pharmacie
	PHM 4072	3	AH	1	Radiopharmacie
	PHM 4116	3	AH	1 j	Analyse pharmaceutique instrumentale
	PHM 4131	3	AH	1 j	Administration d'officine
	PHM 4132	3	A	1 j	Fabrication pharmaceutique
	PHM 4133	3	A	1 j	T.P. fabrication / contrôle de qualité
	PHM 4135	2	AH	1 j	Industrie du médicament
	PHM 4136	2	AHE	1 j	Biotechnologie pharmaceutique
	PHM 4171	3	AHE	1 j	Administration en pharmacie d'hôpital
+	PHM 4229	2	A	1	Produits vétérinaires
	PHM 4735	3	H	1 j	Pharmacocinétique et physiopathologie
+	PHM 4810	1	AH	1 j	Laboratoire de produits stériles
	PHM 4811	1	AH	1 j	Coordination de l'essai clinique

Bloc 70 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

+	PHM 6007	3	H	1	Biodisponibilité et bioéquivalence
	PHM 6010	3	A	1 j	Développement du médicament
+	PHM 6015	3	H	1 j	Médicament : réglementation canadienne
	PHM 6043	3	AHE	1	Le ciblage des médicaments
	PHM 6500	3	H	1	Soins pharmaceutiques ambulatoires
	PHM 6501	3	AH	1	Soins pharmaceutiques mère-enfant
	PHM 6502	3	AH	1	Prod. de santé naturels : asp. cliniques
	PHM 6504	3	AHE	1	Pharmacothérapie gériatrique
+	PHM 6507	3	H	1	Chronopharmacologie
+	PHM 6509	2	AH	1	Pharmacothérapie pédiatrique
	PHM 6637	1	AHE	1	Documenter l'intervention en pharmacie

Après étude de leur dossier, certains étudiants ayant complété 90 crédits au baccalauréat et qui seraient jugés aptes à poursuivre avantageusement un cours de 2e cycle pourront être autorisés à s'inscrire à tout cours du bloc 70 B.

Programme 1-675-1-1 Version 00

Doctorat en pharmacie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 42 crédits en 1re année, 44 crédits en 2e année, 40 crédits en 3e année et 38 crédits en 4e année.
– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant : 1re année : cours du segment 01; 2e année : cours du segment 02 ; 3e année : cours du bloc 03A et 03B obligatoirement et 3 crédits de cours du bloc 03C ou 03D; 4e année : cours du segment 70.

L'inscription à un cours du bloc 03D est réservée aux étudiants qui ont complété 90 crédits du programme et qui sont jugés aptes à poursuivre avantageusement un cours de 2e cycle.

Cheminement honor
Pour s'inscrire au cours et au stage du cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 90 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement honor.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Une évaluation sous forme d'observation est prévue pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme notamment aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Cette évaluation peut porter sur les connaissances, attitudes et habiletés de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de premier cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès – programme
En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Doctorat en pharmacie (Pharm. D.).

Note
Le trimestre d'automne débute en août. Pour la 1re et la 3e années, le trimestre d'hiver se termine au plus tard à la fin juin.

Objectifs

Le programme de doctorat en pharmacie vise à former des pharmaciens aptes à : – prodiguer des soins pharmaceutiques de haute qualité en accordant la priorité aux patients, aidant chacun à prendre en charge ses besoins de santé; – jouer pleinement leur rôle dans le système de santé québécois, à titre d'intervenant de première ligne ; – agir en multidisciplinarité avec les autres acteurs du système de santé; – favoriser le développement et la reconnaissance sociale de sa profession.

Structure du programme

Le programme de doctorat en pharmacie totalise 164 crédits dont 161 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option. Le cheminement Honor comporte un cours de 3 crédits en méthodologie de la recherche (PHA 4702) et un stage de recherche de 12 crédits (PHA 4701). Le cours et le stage sont hors programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *19 cr.*

	PHA 1110I	2	A	1 j	Fonctionnement normal du corps humain 1
+	PHA 1120I	2	A	1 j	Fonctionnement normal du corps humain 2
+	PHA 1130I	4	A	1 j	Fonctionnement normal du corps humain 3
+	PHA 1140I	3	A	1 j	Fonctionnement normal du corps humain 4
	PHA 1210	2	A	1 j	Le pharmacien, professionnel de la santé
	PHA 1215	2	A	1 j	Le pharmacien et la loi

+	PHA	1310	1	A 1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 1
+	PHA	1410	3	A 1 j	Activités d'intégration en pharmacie 1

Bloc 01 B *obligatoire* *23 cr.*

+	PHA	1150	4	H 1 j	LADMER 1 – Médicament en dose unique
+	PHA	1160	3	H 1 j	LADMER 2 – Médicament en doses multiples
+	PHA	1170	2	H 1 j	LADMER 3 – Médicaments en interaction
+	PHA	1180	3	H 1 j	Soins pharm. : Immunologie
+	PHA	1220	2	H 1 j	Le pharmacien et le patient
+	PHA	1320	3	H 1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 2
+	PHA	1420	2	H 1 j	Activités d'intégration en pharmacie 2
+	PHA	1510	4	H 1 j	Pratique pharmaceutique communautaire 1

Segment 02

Bloc 02 A *obligatoire* *20 cr.*

+	PHA	2110	4	A 1 j	Soins pharm. : Hématologie, néphrologie
+	PHA	2120	4	A 1 j	Soins pharm. : Infectiologie 1
+	PHA	2130	4	A 1 j	Soins pharm. : Infectiologie 2
	PHA	2210	3	A 1 j	Le pharmacien et le savoir scientifique
+	PHA	2310	3	A 1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 3
+	PHA	2410	2	A 1 j	Activités d'intégration en pharmacie 3

Bloc 02 B *obligatoire* *24 cr.*

+	PHA	2140	4	H 1 j	Soins pharm. : Gastro-entérologie
+	PHA	2150	4	H 1 j	Soins pharm. : Cardiologie 1
+	PHA	2160	4	H 1 j	Soins pharm. : Cardiologie 2
+	PHA	2220	3	H 1 j	Le pharmacien-conseil
+	PHA	2320	3	H 1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 4
+	PHA	2420	2	H 1 j	Activités d'intégration en pharmacie 4
+	PHA	2510	4	H 1 j	Pratique en établissement de santé 1

Segment 03

Bloc 03 A *obligatoire* *20 cr.*

+	PHA	3110	4	A 1 j	Soins pharm. : Endocrinologie
+	PHA	3120	4	A 1 j	Soins pharm. : Pneumologie, rhumatologie
+	PHA	3130	4	A 1 j	Soins pharm.:Obs-gyn, urologie, ORLO
+	PHA	3210	4	A 1 j	Le pharmacien et la communauté
+	PHA	3310	2	A 1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 5
+	PHA	3410	2	A 1 j	Activités d'intégration en pharmacie 5

Bloc 03 B *obligatoire* *17 cr.*

+	PHA	3140	3	H 1 j	Soins pharm. : Dermatologie
+	PHA	3150	3	H 1 j	Soins pharm. : Neurologie
+	PHA	3160	3	H 1 j	Soins pharm. : Psychiatrie, toxicomanie
+	PHA	3170	3	H 1 j	Soins pharm. : Oncologie
+	PHA	3220	3	H 1 j	Le pharmacien gestionnaire
+	PHA	3320	2	H 1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 6

Bloc 03 C *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

	PHA	3600	1	H 1 j	Atelier thématique
+	PHA	3601	2	H 1 j	Marketing pharmaceutique
	PHM	1121	3	A 1 j	Histoire sociale de la pharmacie
	PHM	2081	1	AHE 1	Séminaires 1
	PHM	2282	2	AHE 1	Problèmes pharmaceutiques 1
	PHM	3083	1	AHE 1	Séminaires 2
	PHM	3285	2	AHE 1	Problèmes pharmaceutiques 2
+	PHM	4229	2	A 1	Produits vétérinaires
+	PHM	4810	1	AH 1 j	Laboratoire de produits stériles

Bloc 03 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

	PHM	6010	3	A 1 j	Développement du médicament
	PHM	6500	3	H 1	Soins pharmaceutiques ambulatoires
	PHM	6501	3	AH 1	Soins pharmaceutiques mère-enfant
	PHM	6502	3	AH 1	Prod. de santé naturels : asp. cliniques
	PHM	6504	3	AHE 1	Pharmacothérapie gériatrique
+	PHM	6507	3	H 1	Chronopharmacologie
+	PHM	6509	2	AH 1	Pharmacothérapie pédiatrique

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *38 cr.*

+	PHA	4410	6	AHE 1 j	Activités d'intégration en pharmacie 6
+	PHA	4510T	8	AH 1 j	Pratique pharmaceutique communautaire 2
+	PHA	4520T	8	AHE 1 j	Pratique pharmaceutique communautaire 3
+	PHA	4530	8	AH 1 j	Pratique en établissement de santé 2
+	PHA	4540	4	AHE 1 j	Pratique en établissement de santé 3
+	PHA	4550	4	HE 1 j	Stage à thématique optionnelle

Section 11

Université de Montréal

Faculté des sciences de l'éducation

Table des matières

Calendrier facultaire 2008-2009	
Introduction	11-**1**
Coordonnées générales de la Faculté	11-**1**
Direction	11-**1**
Frais de cotisation des associations étudiantes	11-**1**
Département d'administration et fondements de l'éducation	11-**1**
Département de didactique	11-**2**
Département de psychopédagogie et d'andragogie	11-**2**
Centre de formation initiale des maîtres	11-**3**
Programmes d'études	11-**4**
Répertoire des cours	11-**17**

À jour le 15 mai 2008

Faculté des sciences de l'éducation

Introduction

La Faculté des sciences de l'éducation (FSE) a été créée en 1965. Elle prenait la relève de l'Institut des sciences pédagogiques mis sur pied en 1964 pour promouvoir la recherche en sciences de l'éducation et pour coordonner l'enseignement de la pédagogie dans différents établissements rattachés à l'Université de Montréal. Deux de ces établissements pédagogiques étaient intégrés à la Faculté des sciences de l'éducation au moment de sa création : l'École normale secondaire et l'École normale supérieure. Fusionnées, elles constituaient un des deux départements de la nouvelle Faculté, à savoir le Département de l'École normale supérieure. L'autre département était celui des Sciences pédagogiques. En 1966, l'Institut pédagogique Saint-Georges s'intégra à son tour à la nouvelle Faculté.

En 1970, les départements furent abolis et la Faculté fut subdivisée en huit sections : Administration scolaire, Andragogie, Éducation préscolaire et enseignement primaire, Enseignement secondaire et collégial, Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation en éducation, Orthopédagogie et Technologie éducationnelle.

En 1988, la Faculté fut restructurée en trois départements : Département de didactique, Département de psychopédagogie et d'andragogie, Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation. Ce dernier devenait, en novembre 2002, le Département d'administration et fondements de l'éducation.

Le modèle actuel de départementalisation de la Faculté continue de respecter, dans une perspective évolutive, l'essentiel des objectifs fixés lors de la création de la Faculté en 1965, c'est-à-dire la recherche et l'enseignement en sciences de l'éducation, d'une part, et la formation et le perfectionnement des maîtres et autres professionnels œuvrant en éducation et en formation, d'autre part.

Au printemps de l'année 1991, la Faculté créait le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM), responsable de la gestion et de la coordination des programmes de formation initiale des maîtres, et le Centre de formation continue aux cycles supérieurs qui a pour mandat de gérer et de développer les programmes de formation professionnelle. Ce dernier Centre était remplacé, en janvier 2003, par un comité interdépartemental de formation continue.

Coordonnées générales de la Faculté

Pavillon Marie-Victorin
90, ave Vincent-d'Indy
H2V 2S9
Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

	Bureau	Tél. : (514)
Bureau du Secrétaire de faculté	B-513	343-6650
Centre de formation initiale des maîtres	A-244	343-6652
Département d'administration et fondements de l'éducation	A-540	343-6659
Département de didactique	D-517	343-7247
Département de psychopédagogie et d'andragogie	B-306	343-7035

Direction

Doyen : **Michel D. Laurier**
Vice-doyen aux études de premier cycle et directeur du Centre de formation initiale des maîtres: **Roch Chouinard**
Adjointe au vice-doyen : **Lise-Anne St Vincent**
Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : **François Bowen**
Adjointe au vice-doyen: **Céline Dufresne**
Secrétaire de faculté : **Jean-Pierre Charland**
Directrice des services administratifs: **Nicole Viau**

Directeurs des départements de la Faculté

Département de didactique : **Louise Poirier**
Département d'administration et fondements de l'éducation : **Jean-Marie Van der Maren**
Département de psychopédagogie et d'andragogie : **Manon Théorêt**

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par année
Faculté des sciences de l'éducation	18,00 $

Département d'administration et fondements de l'éducation

Champs d'études

Les champs d'études portent sur les aspects généraux de l'éducation :
– ses fondements, son insertion institutionnelle et sociale, ses aspects administratifs, ses instruments d'intervention et son évaluation
– l'étude des politiques en éducation, à la lumière des données et des méthodes de la réflexion philosophique, des sciences sociales, des sciences humaines, des sciences du comportement et des sciences administratives;
– l'étude des stratégies et des problèmes d'administration et de gestion en éducation à la lumière des données des sciences administratives et des sciences de l'éducation;
– la réflexion critique sur l'éducation, ses finalités, ses conditions de réalisation, son rôle social et sa définition dans l'établissement scolaire, à la lumière de la contribution de l'histoire, de la philosophie, de la sociologie, de l'éducation comparée et de la psychologie de l'éducation;
– la méthodologie de la recherche et du développement en éducation ainsi que les techniques générales de mesure; les techniques générales de planification et d'évaluation des apprentissages, de l'enseignement, des programmes et des établissements.

Programmes spécifiques

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :
– les options de la M.A. et du Ph.D. :
  Administration de l'éducation
  Éducation comparée et fondements de l'éducation
  Mesure et évaluation en éducation
– l'option Administration de l'éducation de la M.Éd.
– le D.É.S.S. en administration de l'éducation
– le D.É.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation
– le microprogramme de 2e cycle en administration de l'éducation des systèmes d'éducation et de formation
– le microprogramme de 2e cycle en administration de l'éducation
– le microprogramme de 2e cycle en gestion du changement
– le microprogramme de 2e cycle en évaluation des compétences
– le microprogramme de 2e cycle en insertion à la fonction de direction
– le microprogramme de 2e cycle d'approfondissement en administration de l'éducation.

Contributions à des programmes facultaires et aux programmes des autres départements

Le Département d'administration et fondements de l'éducation assume la responsabilité de plusieurs cours dans les programmes de formation initiale des maîtres ainsi que dans certains programmes des autres départements.

Personnel enseignant

Directeur : Jean-Marie Van der Maren

Professeurs titulaires
Jean-Guy Blais, M.Sc. mathématiques (stat.) (Montréal), Ph.D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)
Guy Bourgeault, L.Ph. (Montréal), D.Th. (Rome)
Manuel Crespo, M.A. sciences religieuses (Montréal), Ph.D. sociologie (McGill)
Marc-André Deniger, Ph.D. sociologie (Montréal)
Philippe Dupuis, Ph.D. Educational Administration (Alberta)
Michel D. Laurier, M.A. linguistique appliquée (Ottawa), Ph.D. Education (Toronto)
Claude Lessard, M.A. sociologie (Montréal), Ph.D. Educational Theory (Toronto)
Marie Mc Andrew, Ph.D. sciences de l'éducation (éduc. comp.) (Montréal)
Jean-Pierre Proulx, Ph.D. théologie (Montréal)
Maurice Tardif, M.A. philosophie (Montréal), Ph.D. fondements de l'éducation (Montréal), détaché, recteur HEP, Bejune (Suisse)
Jean-Marie Van der Maren, Licence en pédagogie (Louvain), Doctorat en psychologie (Louvain)

Professeurs agrégés
Jean Archambault, Ph.D. éducation (Montréal)
Pierre Bordeleau, M.A. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal), Doctorat de 3e cycle en psychologie (Strasbourg)
Serge Racine, Ph.D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)

Professeurs adjoints
Martial Dembélé, Ph.D. éducation (Michigan State University)
Hugette Drouin, Ph.D. éducation (Montréal)
Micheline-Johanne Durand, Ph.D. éducation (UQÀM)
Roseline Garon, Ph.D. psychologie (Montréal)
Pierre Lapointe, Ph.D. psychologie (UQÀM)
Jake Murdoch, Ph.D. éducation (Bourgogne)
Frédéric Yvon, M.A. philosophie (Paris X), Ph.D. (CNAM, France)

Professeurs invités
Gabriel Boileau
Richard Boudreault
Ginette Casavant

Professeur émérite
Harold Stolovitch

Département de didactique

Champ d'études

Le champ d'études est l'apprentissage et l'enseignement de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, à l'ordre primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Mentionnons en particulier :
– les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines;
– l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines;
– l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines;
– l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

Programmes spécifiques

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :
– le microprogramme en didactique
– le microprogramme en didactique et intégration des matières
– l'option Didactique du D.É.S.S. en éducation
– l'option Didactique du M.Éd. en éducation
– l'option Didactique de la M.A. en éducation
– l'option Didactique du Ph.D. en éducation.

Contributions au Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Le Département de didactique assume une forte proportion des enseignements dans les programmes de formation initiale des maîtres.

Personnel enseignant

Directrice : Louise Poirier

Professeurs titulaires
Françoise Armand, Maîtrise de français langue étrangère (Aix-Marseille), Ph.D. didactique (Montréal)
Jean-Pierre Charland, Ph.D. histoire (Laval), Ph.D. didactique (Laval)
Monique Noël-Gaudreault, Maîtrise en lettres françaises (Sorbonne), Ph.D. littérature québécoise (Laval)
Pierre Nonnon, M.A. psychologie (UQÀM), Ph.D. technologie de l'éducation (Laval)
Régine Pierre, Ph.D. psychologie (Montréal)
Louise Poirier, M.A. psychologie (UQÀM), Ph.D. éducation (UQÀM)
Marcel Thouin, Ph.D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)

Professeurs agrégés
Marc-André Éthier, M.A. histoire (Montréal), Ph.D. sciences de l'éducation (Montréal)
Patricia Lamarre, M.A. didactique (UBC), Ph.D. sociologie de l'éducation (UBC)
Réal Larose, Ph.D. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal)
Pascale Lefrançois, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph.D. didactique (Montréal)
Isabelle Montesinos-Gelet, Maîtrise de psychologie, D.E.A., Doctorat en psychologie (Lyon)
Jean Portugais, Doctorat en sciences de l'éducation (Genève)
Ewa Puchalska, Doctorat en didactique des mathématiques (Varsovie)
Sophie René de Cotret, Maîtrise en mathématiques (enseignement) (UQÀM), Doctorat en didactique des mathématiques (Grenoble I)
Philippe R. Richard, Maîtrise en sciences de l'éducation, Ph.D. didactique (UAB, Espagne)
Jesús Vázquez-Abad, Ph.D. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal)

Professeurs adjoints
Ahlem Ammar, M.A. arts (Concordia), Ph.D. philosophie (McGill)
Marie-Claude Boivin, M.A. linguistique (UQÀM), Ph.D. linguistique (M.I.T.)
France Caron, M.Sc.A. mathématiques appliquées (Poly, Montréal), Ph.D. didactique (Montréal)
Daniel Daigle, M.A. linguistique (UQÀM), Ph.D. didactique (Montréal)
Anne-Marie Émond, Maîtrise en arts plastiques (UQÀM), Doctorat Art Ed (Concordia)
Alejandro Gonzalez-Martin, Ph.D. mathématiques (La Laguna)
Manon Hébert, M.A. éducation (Montréal), Ph.D. éducation (Montréal)

Professeure associée
Gisèle Lemoyne, Ph.D. psychologie (Montréal)

Professeurs émérites
Jacques Bergeron
Pierre Dagenais
Alison d'Anglejan

Professeure invitée
Mireille Estivalès

Département de psychopédagogie et d'andragogie

Champ d'études

Le champ d'études est l'intervention éducative, qu'elle se situe à l'intérieur du cadre scolaire (incluant alors l'intervention pédagogique) ou à l'extérieur du cadre scolaire, et ses conditions générales de réalisation. Mentionnons en particulier :
– les caractéristiques des diverses clientèles, des groupes ou des individus en rapport avec les données de la psychologie du développement, de la psychologie de l'apprentissage et de la psychologie sociale;
– les caractéristiques du milieu social, culturel ou physique, les conditions de vie, les effets de la vie en milieu éducatif sur le développement individuel;
– les conditions générales d'apprentissage et d'enseignement, les stratégies d'apprentissage, les modèles généraux d'enseignement et d'intervention;
– le rapport apprenant-intervenant, entre autres le rapport enfant-éducateur, en référence à des finalités d'éducation et d'enseignement, l'animation et le leadership pédagogiques, la gestion des groupes d'apprenants et du climat psychosocial, la formation et le perfectionnement des enseignants ou intervenants, l'étude des divers modèles de formation et de développement professionnel.

Programmes spécifiques

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :
- le microprogramme de 2e cycle de formation à l'enseignement postsecondaire
- le microprogramme de 2e cycle en intégration pédagogique des TIC
- le microprogramme de 2e cycle en insertion professionnelle en enseignement
- le microprogramme de soutien à l'apprentissage
- le D.É.S.S. en intervention éducative
- les profils de la M.Éd. en intervention éducative :
  - Formation des adultes
  - Orthopédagogie
  - Psychopédagogie
- les options de la M.A. et du Ph.D. :
  - Andragogie
  - Psychopédagogie.

Contributions au Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Le Département de psychopédagogie et d'andragogie assume une forte proportion des enseignements dans les programmes de formation initiale des maîtres.

Personnel enseignant

Directrice : Manon Théorêt

Professeurs titulaires
François Bowen, Ph.D. psychologie (UQÀM)
Roch Chouinard, Ph.D. psychologie (UQÀM)
Colette Dufresne-Tassé, Ph.D. psychologie (Montréal), Doctorat de 3e cycle en sociologie (Paris)
Jean Gaudreau, D.Ps. (Montréal)
Thierry Karsenti, M.Éd. didactique des langues (McGill), M.A. sciences de l'éducation (UQÀM), Ph.D. sciences de l'éducation (UQÀM)
Jacques Langevin, M.A. sciences de l'éducation (ortho.) (Montréal), Doctorat en psychologie (Paris-Vincennes)
Claudie Solar, Ph.D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)
Jacques Viens, M.S. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal), Ph.D. Education (Toronto)

Professeurs agrégés
Sylvie Cartier, M.Éd. éducation spécialisée (Sherbrooke), Ph.D. sciences de l'éducation (psychopédagogie) (Montréal)
Estelle Chamberland, Ph.D. sciences de l'éducation (ortho.) (Montréal)
Nadia Desbiens, Ph.D. psychopédagogie (Laval)
Colette Gervais, Ph.D. sciences de l'éducation (didactique) (Montréal)
Mohamed Hrimech, Ph.D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)
Fasal Kanouté, Ph.D. psychopédagogie (Montréal)
Francisco A. Loiola, M.Sc. éducation (Ceará, Brésil), Ph.D. psychopédagogie (Laval)
Jrène Rahm, Ph.D. Education (Colorado)
Sylvie Rocque, Ph.D. éducation (UQÀM)
Manon Théorêt, Ph.D. psychologie (UQÀM)

Professeurs adjoints
Robert David, B.Éd. (Sherbrooke), M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph.D. psychopédagogie (Laval)
Cecilia Maria Ferreira-Borges, Maîtrise en sciences de l'éducation (Brésil), Ph.D. sciences humaines, Éducation (Brésil)
Serge J. Larrivée, Ph.D. éducation (UQÀM)
Nathalie Trépanier, Ph.D. sciences de l'éducation (Montréal)

Professeures associées
Johanne Bédard, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), D. en pédagogie (Fribourg)
Marie-Françoise Legendre, Ph.D. psychopédagogie (Laval)

Professeurs invités
Richard Angeloro
Michel Lepage
Carole Séguin
Gérald Sigouin

Professeure émérite
Huguette Caglar

Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Directeur : **Roch Chouinard**
Directrice adjointe : **Colette Gervais**
Conseillère gestion des études : **Denise Sirois-Morin**

Le Centre a la responsabilité de la formation initiale des maîtres et, plus spécifiquement, de l'orientation, du développement et de l'évaluation des programmes facultaires de formation des maîtres, sous l'autorité du Conseil de la Faculté.

B.Éd., éducation préscolaire et enseignement primaire

Responsable pédagogique : Pascale Lefrançois
Responsable pédagogique de la formation pratique : Richard Angeloro
Coordination des stages : Arianne Provencher, Nicole Morency
La durée d'études de ce programme est de quatre ans à plein temps.
Les titulaires du B.Éd., éducation préscolaire et enseignement primaire, se voient octroyer un brevet d'enseignement dans le secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Conditions de poursuite des études dans le programme
Les modalités des conditions de poursuite des études relatives à la maîtrise de la langue française sont décrites dans le Règlement des études de premier cycle, à l'article 14.2d.
En cas d'échec à l'épreuve diagnostique en mathématiques à l'entrée dans le programme, les étudiants se verront imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'ils devront réussir.

B.Éd., enseignement secondaire

Responsable pédagogique : Marc-André Éthier
Responsable pédagogique de la formation pratique : Michel Lepage
En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences, la Faculté des sciences de l'éducation offre cinq programmes de baccalauréat en éducation (enseignement secondaire), correspondant à autant de disciplines enseignées au secondaire.
La durée d'études de ces programmes est de quatre ans à plein temps.
Les titulaires du B.Éd., enseignement secondaire se voient octroyer un brevet d'enseignement dans le secteur de l'enseignement au secondaire.

Conditions de poursuite des études dans le programme
Les modalités des conditions de poursuite des études relatives à la maîtrise de la langue française sont décrites dans le Règlement des études de premier cycle, à l'article 14.2d.

B.Éd., enseignement en adaptation scolaire

Responsable pédagogique : Nathalie Trépanier
Responsable pédagogique de la formation pratique : Danielle Bertrand-Poirier
Coordination des stages : Marie Duval-Destin, Nicole Morency, Ariane Provencher, Michelle Roy
La durée d'études de ce programme est de quatre ans à plein temps.
Les titulaires du B.Éd., enseignement en adaptation scolaire se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire ou au secondaire, dans le secteur de l'adaptation scolaire.

Conditions de poursuite des études dans le programme
Les modalités des conditions de poursuite des études relatives à la maîtrise de la langue française sont décrites dans le Règlement des études de premier cycle, à l'article 14.2d.
En cas d'échec à l'épreuve diagnostique en mathématiques à l'entrée dans le programme, les étudiants se verront imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'ils devront réussir.

B.Éd., enseignement du français langue seconde

Responsable pédagogique : Virginie Doubli-Bounoua
Responsable pédagogique de la formation pratique : Colette Gervais
Coordination des stages : Marie Duval-Destin
Ce programme conjoint, Université de Montréal – Université McGill, compte quatre années d'études à plein temps.
Les titulaires du B.Éd., enseignement du français langue seconde se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire et au secondaire dans le secteur du français langue seconde.

Conditions de poursuite des études dans le programme
Les modalités des conditions de poursuite des études relatives à la maîtrise de la langue française sont décrites dans le Règlement des études de premier cycle, à l'article 14.2d.
En cas d'échec à l'épreuve diagnostique en mathématiques à l'entrée dans le programme, les étudiants se verront imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'ils devront réussir.

B.Éd., enseignement de l'éducation physique et à la santé

Responsable pédagogique : Cecilia Maria Ferreira-Borges
Responsable pédagogique de la formation pratique : Carole Séguin
Coordination des stages : Michelle Roy

Ce programme offert en collaboration avec le Département de kinésiologie compte quatre années d'études à plein temps.

Les titulaires du B.Éd. enseignement de l'éducation physique et santé se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire et au secondaire, dans le secteur de l'éducation physique et à la santé.

Conditions de poursuite des études dans le programme

Les modalités des conditions de poursuite des études relatives à la maîtrise de la langue française sont décrites dans le Règlement des études de premier cycle, à l'article 14.2d.

Programme 1-820-1-0 Version 11

B.Éd., éducation préscolaire et enseignement primaire J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-BEPEP.pdf

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau
En cas d'échec aux tests diagnostiques de français écrit ou de mathématiques à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit
Pour s'inscrire au stage de 3e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral
Pour s'inscrire au stage de 4e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1re année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Structure du programme

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *15 cr.*

Initiation à la profession enseignante

	ETA	1001	3	AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
	ETA	1900	3	AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
	ETA	2200	3	AHE 1	École et environnement social
	ETA	3550	3	AHE 1	Évaluation des apprentissages
	ETA	4010	3	AHE 1 j	Recherches appliquées en éducation

Bloc 01 B *obligatoire* *27 cr.*

Intervention éducative

	PPA	1100	3	AHE 1 j	Apprentissage scolaire et développement
	PPA	1101T	3	AHE 1 j	Éléments de base en gestion de classe
	PPA	1205	3	AHE 1	Problématique de l'éducation préscolaire
	PPA	2100A	3	AHE 2 j	Intégration des TIC
+	PPA	2101	3	AHE 1 j	L'environnement éducatif à la maternelle
+	PPA	2200	3	AHE 1	L'intervention éducative au préscolaire
+	PPA	3101	3	AHE 1 j	Éval. interv. auprès des élèves à risque
	PPA	3205	3	AHE 1	La classe en milieu urbain
+	PPA	4100	3	AHE 1 j	Gestion de classe/besoins particuliers

Bloc 01 C *obligatoire* *48 cr.*

Didactique

	DID	1010A	3	A 2 js	Français écrit pour futurs enseignants
	DID	1111	3	AHE 1 j	Culture scientifique au primaire
	DID	1202	3	AHE 1 j	Didactique de l'écrit (fondements)
+	DID	1203	3	AHE 1 j	Didactique de l'écrit (grammaire)
	DID	1204	3	AHE 1 j	Didactique de l'arithmétique 1
	DID	2110	3	AHE 1	Didactique des sciences et technologies
	DID	2202	3	AHE 1 j	Didactique de l'oral
+	DID	2204	3	AHE 1 j	Didactique de l'arithmétique 2
	DID	2205	3	AHE 1 j	Les sciences humaines au primaire
+	DID	3203	3	AHE 1 j	Didactique de l'écrit (texte)
	DID	3204	3	AHE 1 j	Didactique de la géométrie
+	DID	3209	3	AHE 1 j	Did. des sciences humaines au primaire
	DID	3309	3	AH 1 j	Did. de l'éthique et de la culture relig
	DID	4203	3	AHE 1 j	Didactique différenciée en mathématiques
	DID	4204	3	AHE 1 j	Difficultés en français L1 ou L2
	DID	4213	3	AHE 1 j	Didactique des mathématiques

Bloc 01 D *obligatoire* *21 cr.*

Stages

+	EDU	1002	3	AHE 1 j	Stage d'initiation professionnelle
+	EDU	2002	3	AHE 1 j	Stage en éducation au préscolaire
+	EDU	3002	6	AHE 1 j	Stage d'enseignement au primaire
+	EDU	4002	9	AHE 1 j	Stage d'intégration à la profession

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Didactique des arts

	DID	2900	3 AHE 1	Didactique de l'art dramatique
	DID	2910	3 AHE 1	Didactique des arts plastiques 1
+	DID	2911	3 AHE 1	Didactique des arts plastiques 2
	DID	2915	3 AHE 1	Did. des arts au préscolaire-primaire
	DID	2920	3 AHE 1	Didactique de la musique au primaire

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Compléments de formation

DID	3401	3 AHE 1 j	Culture, littérature jeunesse et did.
ETA	4400	3 AHE 1 j	L'organisation du travail enseignant
PPA	3215	3 AHE 1	Pédagogie différenciée
PPA	4406	3 AHE 1 j	Incapacités et pratiques d'intégration
SRL	1080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde

Programme 1-821-1-0 Version 05

B.Éd., enseignement du français langue seconde J

Programme conjoint Université de Montréal – Université McGill

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante: http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-FLS.pdf
L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau
En cas d'échec aux tests diagnostiques de français écrit ou de mathématiques à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit
Pour s'inscrire au stage de 3e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral
Pour s'inscrire au stage de 4e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1re année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de : – comprendre les orientations et l'esprit des nouveaux programmes de formation des jeunes en français langue seconde tant en immersion qu'en accueil; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement du français langue seconde; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 120 crédits dont 95 du segment 01, 8 crédits à option du segment 02, 11 crédits à option du segment 03, 6 crédits à option du segment 70.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *27 cr.*

Éducation

ETA	1900	3 AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
ETA	2200	3 AHE 1	École et environnement social
ETA	3100	3 AHE 1 j	Évaluation en FLS
PPA	1100	3 AHE 1 j	Apprentissage scolaire et développement
PPA	1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA	2100T	3 AHE 1 j	Intégration des TIC
PPA	2104	3 AHE 1 j	Laboratoire d'enseignement en FLS
PPA	3103	3 AHE 1 j	Élèves à besoins particuliers
PPA	3222	3 AHE 1 j	Gestion de classe en L2

Bloc 01 B *obligatoire* *12 cr.*

Didactique du français langue seconde

DID	1010T	3 AE 1 js	Français écrit pour futurs enseignants
DID	2102	3 AHE 1 j	Acquisition et apprentissage des langues
DID	2206	3 AHE 1 j	Étude de la langue
DID	4236	3 AHE 1 j	Littératie et littérature jeunesse en L2

Bloc 01 C *obligatoire* *12 cr.*

Didactique des matières scolaires en L2

DID	1500	3 AHE 1	Les mathématiques au primaire
DID	2110	3 AHE 1	Didactique des sciences et technologies
DID	2910	3 AHE 1	Didactique des arts plastiques 1
DID	3506	3 AHE 1 j	Didactique des mathématiques en L2

Bloc 01 D *obligatoire* *9 cr.*

Littératures française et québécoise

FLS	1200	3 AHE 1 j	Littérature française depuis 1800
FLS	3100	3 AHE 1 j	Méthod. d'analyse des textes littéraires
FLS	3350	3 AHE 1 j	Littérature québécoise

Bloc 01 E *obligatoire* *15 cr.*

Linguistique

FLS	1000	3 AHE 1 j	Grammaire avancée
FLS	1001	3 AHE 1 j	Stylistique comparée
LNG	1080	3 A 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie

	LNG	1400	3	A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
	LNG	1540	3	A	1 j	Notions de syntaxe

Bloc 01 F *obligatoire* *5 cr.*

Stages et séminaire de 1re et 2e années

	EDU	1006	1	AHE	1 j	Stage de familiarisation en accueil
+	EDU	2006	3	AHE	1 j	Stage d'assistanat
+	EDU	2080	1	AHE	1 j	Séminaire de stage de 2e année

Bloc 01 G *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Philosophie de l'éducation

	ETA	1300	3	AHE	1 j	Fondements philosophiques de l'éducation
	ETA	1301	3	AHE	1 j	Philosophie de l'éducation catholique

Bloc 01 H *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Compléments de formation 1

	DID	2205	3	AHE	1 j	Les sciences humaines au primaire
+	DID	3237	3	AHE	1 j	Didactique et TIC pour l'univers social
	ETA	4000	3	AHE	1	Recherche et résolution de problèmes
	ETA	4410	3	AHE	1 j	Laboratoire de formation professionnelle
	PPA	1205	3	AHE	1	Problématique de l'éducation préscolaire

Bloc 01 I *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Compléments de formation 2

	FLS	3000	3	AHE	1 j	Aspects linguistiques du bilinguisme
	PPA	3001	3	AHE	1 j	Éducation interculturelle

Bloc 01 J *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Spécialisation 1

	DID	3206	3	AHE	1 j	Didactique du français en accueil 1
	DID	3510	3	AHE	1 j	Enseignement du FLS au secondaire

Bloc 01 K *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Spécialisation 2

	DID	4214	3	AHE	1 j	Didactique du français en accueil 2
	DID	4600	3	AHE	1 j	Enseignement du FLS par immersion

Segment 02 Stages et séminaires de 3e année

Bloc 02 A *option* *minimum 0 cr., maximum 8 cr.*

+	EDU	3006	7	AHE	1 j	Stage d'enseignement 1
+	EDU	3080	1	AHE	1 j	Séminaire de stage de 3e année

Bloc 02 B *option* *minimum 0 cr., maximum 8 cr.*

+	EDU	3008	7	AHE	1 j	Stage d'enseignement en FLS
+	EDU	3090	1	AHE	1 j	Séminaire de stage de 3e année

Segment 03 Stages et séminaires de 4e année

Bloc 03 A *option* *minimum 0 cr., maximum 11 cr.*

+	EDU	4006	9	AHE	1 j	Stage d'enseignement 2
+	EDU	4080	2	AHE	1 j	Séminaire de stage de 4e année

Bloc 03 B *option* *minimum 0 cr., maximum 11 cr.*

+	EDU	4008	9	AHE	1 j	Stage d'enseignement en immersion
+	EDU	4090	2	AHE	1 j	Séminaire de stage de 4e année

Segment 70 Langues étrangères

Bloc 70 A *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

	ALL	1951	6	A	2 js	Allemand élémentaire
+	ALL	1952	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+	ALL	1954	3	AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
	ARA	1951	6	A	2 j	Arabe élémentaire
+	ARA	1952	3	AH	1 js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1 js	Arabe avancé
	CHN	1050	6	AE	1 j	Chinois élémentaire 1
+	CHN	1060	6	HE	1 j	Chinois élémentaire 2
	ESP	1951	6	A	2 js	Espagnol élémentaire
+	ESP	1952	3	AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+	ESP	1953	3	AHE	1 js	Espagnol avancé
	GRM	1951	6	A	2 js	Grec moderne élémentaire
+	GRM	1952	3	H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+	GRM	1953	3	HE	1 js	Grec moderne avancé
	ITL	1951	6	A	2 js	Italien élémentaire
+	ITL	1952	3	AHE	1 js	Italien intermédiaire
+	ITL	1953	3	AH	1 js	Italien avancé
	JPN	1050	6	AE	1 j	Japonais élémentaire 1
+	JPN	1060	6	H	1 j	Japonais élémentaire 2
	PTG	1951	6	A	2 js	Portugais élémentaire
+	PTG	1952	3	AH	1 js	Portugais intermédiaire
+	PTG	1953	3	AH	1 js	Portugais avancé
	RUS	1951	6	A	2 js	Russe élémentaire

Programme 1-822-1-0 Version 06

B.Éd., enseignement de l'éducation physique et à la santé J

En collaboration avec le Département de kinésiologie

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-EPS.pdf

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau
En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit
Pour s'inscrire au stage de 3e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral
Pour s'inscrire au stage de 4e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1re année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant: de comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes; d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; d'acquérir les savoirs essentiels propres à la discipline de l'éducation physique et au domaine de l'éducation à la santé; de maîtriser les savoir-faire et les savoir- être d'un professionnel ou d'une professionnelle de l'activité physique; de développer des qualités personnelles qui lui permettront de devenir un leader dans sa profession. L'étudiant maîtrisera le français oral et écrit pour pouvoir entreprendre sa 3e année (écrit) ou sa 4e année (oral).

Structure du programme

Ce programme comporte 120 crédits dont 53 en Sciences de l'éducation (segment 01), 67 en Éducation physique et santé et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *33 cr.*

Éducation

	DID	1010A	3 A	2 js	Français écrit pour futurs enseignants
	DID	2103	3 AHE	1 j	Didactique de l'éducation physique/santé
	ETA	1001	3 AHE	1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
	ETA	1900	3 AHE	1	Système éduc. et profession enseignante
	ETA	2200	3 AHE	1	École et environnement social
	ETA	3550	3 AHE	1	Évaluation des apprentissages
	PPA	1100	3 AHE	1 j	Apprentissage scolaire et développement
	PPA	1210	3 AHE	1	L'adolescent et l'expérience scolaire
	PPA	2102	3 AHE	1 j	Gestion de classe en éducation physique
	PPA	3102	3 AHE	1 j	Intervention : élèves en difficulté
	PPA	3400	3 AHE	1	Intégration scolaire des élèves HDAA

Bloc 01 B *obligatoire* *20 cr.*

Stages

+	EDU	1004	3 AHE	1 j	Familiarisation et assistanat au prim.
+	EDU	2004	3 AHE	1 j	Familiarisation et assistanat au sec.
+	EDU	3004	5 AHE	1 j	Enseignement 1 (primaire ou secondaire)
+	EDU	4004	9 AHE	1 j	Enseignement 2 (primaire ou secondaire)

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *30 cr.*

Kinésiologie

	KIN	1031	3 A	1 j	Apprentissage et contrôle du mouvement
	KIN	1047	4 H	1 j	Activité physique: bases physiologiques
	KIN	1049	3 A	1 j	Anatomie fonctionnelle et enseignement
	KIN	1712	3 A	1 j	Introduction en ÉPS
+	KIN	2010	3 A	1 s	Croissance et développement moteur
	KIN	2101	3 A	1 j	Biomécanique et enseignement
	KIN	2102	3 H	1 j	Sécurité et premiers soins
	KIN	3002	2 A	1 j	Histoire de l'éducation physique
	KIN	3710	3 H	1 j	Élèves à besoins particuliers et ÉPS
	KIN	4101	3 A	1 j	Éthique professionnelle en ÉPS

Bloc 70 B *obligatoire* *8 cr.*

Intervention en éducation physique et santé

	KIN	1402	3 A	1 j	Atelier au secondaire
+	KIN	1406	1 H	1 j	Recherche-action en ÉPS
	KIN	1407	1 H	1 j	Projet de recherche appliquée en ÉPS
	KIN	1408	3 A	1 j	Atelier au préscolaire et au primaire

Bloc 70 C *obligatoire* *6 cr.*

Activités physiques et santé

	KIN	1102	1 A	1 j	Mise en forme
	KIN	1103	1 A	1 j	Activités coopératives
	KIN	1105	1 A	1 j	Activités de combat
	KIN	1303	1 H	1 j	Activités de duel
	KIN	2020	2 AH	1 j	Gestion du stress

Bloc 70 D *obligatoire* *3 cr.*

Nutrition

	NUT	2962	3 H	1 j	Nutrition

Bloc 70 E *option* *minimum 8 cr., maximum 11 cr.*

Éducation à la santé

	KIN	1050	3 H	1 j	Adopter un mode de vie sain et actif
	KIN	1405	2 A	1 j	Evaluation des aptitudes physiques
	KIN	3043	3 A	1 j	Promotion de l'A.P. en milieu scolaire
	MSO	3100	3 AH	1 j	Fondements des interventions de santé

Bloc 70 F *option* *minimum 7 cr., maximum 10 cr.*

Activités pratiques

	KIN	1101	1 H	1 j	Athlétisme
	KIN	1104	1 A	1 j	Activités cycliques en milieu aquatique
	KIN	1201	1 H	1 j	Activités gymniques ou acrobatie
	KIN	1203	1 A	1 j	Escalade et parcours
	KIN	1205	1 A	1 j	Activités d'adresse et jonglerie
+	KIN	1206	1 H	1 j	Entraînement musculosquelettique
	KIN	1207	1 H	1 j	Activités rythmiques et expressives
+	KIN	1304	2 H	1 j	Intervention aquatique et sauvetage
	KIN	1307	1 A	1 j	Activités coll. en espaces distincts

Bloc 70 G *option* *minimum 1 cr., maximum 2 cr.*

Activités de plein air

	KIN	1106	1 A	1 j	Activités de plein air 1
	KIN	1107	1 H	1 j	Activités de plein air 2

Bloc 70 H *option* *minimum 1 cr., maximum 2 cr.*

	KIN	1305	1 A	1 j	Activités collectives 1
	KIN	1306	1 A	1 j	Activités collectives 2

Programme 1-828-1-0 Version 02

B.Éd., enseignement des sciences et des technologies au secondaire J

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-BES-ScT.pdf

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau
En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit
Pour s'inscrire au stage de 3e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral
Pour s'inscrire au stage de 4e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1re année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15 Normes de succès – Programme
L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de : – comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement des sciences et des technologies; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 123 crédits, avec un tronc commun de 47 crédits obligatoires et 8 crédits à option en éducation (segment 01), et 32 crédits obligatoires en didactiques, sciences et technologies (segment 02), ainsi que 36 crédits disciplinaires (segment 80, 81 ou 82).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Éducation

Bloc 01 A *obligatoire* *9 cr.*

Initiation à la profession enseignante

	ETA	1001	3	AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
	ETA	1900	3	AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
	ETA	3550	3	AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B *obligatoire* *9 cr.*

Intervention éducative

	PPA	1120	1.5	AHE 1 j	L'adolescent et l'école secondaire
	PPA	1130	1.5	AHE 1 j	L'apprentissage au secondaire
	PPA	2000	3	AHE 1	Laboratoire d'enseignement
	PPA	3120	3	AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C *obligatoire* *20 cr.*

Stages

	EDU	1012	1	AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+	EDU	2012	4	AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+	EDU	3012	5	AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 1
+	EDU	4012	10	AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 2

Bloc 01 D *obligatoire* *9 cr.*

Didactique

	DID	1010A	3	A 2 js	Français écrit pour futurs enseignants
	DID	2216	2	AHE 1 j	Intro: did. des sciences et technologies
	DID	2218	3	AHE 1 j	Didactique et modélisation systémique
+	DID	4296	1	AHE 1 j	Labo de did. des sciences/technologies

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Didactique de la discipline de spécialisation

+	DID	3335	3	AHE 1 j	Didactique des sciences biologiques
+	DID	3345	3	AHE 1 j	Didactique de la chimie
+	DID	3355	3	AHE 1 j	Didactique de la physique

Bloc 01 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Élève et son milieu

	ETA	2200	3	AHE 1	École et environnement social
	PPA	3300	3	AHE 1 j	Pédagogie en milieu urbain

Bloc 01 G *option* *minimum 2 cr., maximum 2 cr.*

Élèves à besoins particuliers

	PPA	4420	2	AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
	PPA	4430	2	AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
	PPA	4440	2	AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers

Segment 02 Didactiques, sciences et technologies

Bloc 02 A *obligatoire* *18 cr.*

	DST	1035	3	AHE 1 j	Notions de biologie pour enseignants
	DST	1045	3	AHE 1 j	Notions de chimie pour enseignants
	DST	1055	3	AHE 1 j	Notions de physique pour enseignants
	DST	2000	3	AHE 1 j	La technologie, outil d'appr. : ExAO
+	DST	3000	3	AHE 1 j	Laboratoire de techn. et de robotique
	PHI	1130	3	H 1 j	Philosophie des sciences

Bloc 02 B *obligatoire* *14 cr.*

Projets d'intégration

+	DST	2010	3	AHE 1 j	Projets intégrés en sciences/techn. 1
+	DST	3010	4	AHE 1 j	Projets intégrés en sciences/techn. 2
+	DST	4010	7	AHE 1 j	Projets intégrés en sciences/techn. 3

Segment 80 Physique

Bloc 80 A *obligatoire* *11 cr.*

Outils mathématiques

	MAT	1400	4	AH 1 j	Calcul 1
+	MAT	1410	3	AH 1 j	Calcul 2
	MAT	1600	4	AH 1 j	Algèbre linéaire

Bloc 80 B *obligatoire* *15 cr.*

Physique de base

	PHY	1234	3	A 1 j	Introduction à la physique numérique
+	PHY	1441	3	AH 1 j	Électromagnétisme
+	PHY	1501	3	H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
+	PHY	1620	3	AH 1 j	Ondes et vibrations
	PHY	1651	3	AH 1 j	Mécanique classique 1

Bloc 80 C *option* *minimum 4 cr., maximum 4 cr.*

Physique intermédiaire

+	PHY	2215	4	AH 1 j	Physique thermique et statistique
+	PHY	2441	4	AH 1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+	PHY	2810	4	AH 1 j	Mécanique quantique

Bloc 80 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Compléments de physique

+	PHY	1652	3	AH	1 j	Relativité 1
	PHY	2300	3	AH	1	Physique médicale
+	PHY	2345	3	A	1 j	Outils théoriques de la physique
+	PHY	2476	3	A	1 j	Physique expérimentale
+	PHY	2601	3	H	1 j	Physique subatomique
	PHY	2701	3	H	1 j	Astronomie et astrophysique
+	PHY	2900	3	H	1 j	Biophysique
	PHY	3012	3	A	1 j	Évolution des concepts en physique

Segment 81 Chimie

Bloc 81 A *obligatoire* *36 cr.*

	CHM	1101	3	A	1 j	Chimie analytique 1
	CHM	1201	3	H	1 j	Chimie inorganique 1
	CHM	1301	3	AH	1 j	Chimie organique 1
+	CHM	1302	3	HE	1 j	Chimie organique 2
	CHM	1401	3	A	1 j	Chimie physique 1
+	CHM	1402	3	H	1 j	Chimie physique 2
	CHM	1501	3	A	1 j	Chimie expérimentale 1
+	CHM	1502	3	H	1 j	Chimie expérimentale 2
	CHM	1600	3	AH	1 j	Chimie de l'environnement : introduction
+	CHM	2102	3	H	1 j	Chimie analytique 2
+	CHM	3333	3	H	1 j	Modélisation moléculaire : introduction
	MAT	1958	3	AH	1 j	Mathématiques pour chimistes

Segment 82 Biologie

Bloc 82 A *obligatoire* *36 cr.*

	BCM	1531	3	AH	1 j	Introduction à la biochimie
+	BIO	1101	3	AH	1 j	Biologie moléculaire
	BIO	1153	3	AHE	1 j	Biologie cellulaire
	BIO	1203	3	AHE	1 js	Introduction à la génétique
	BIO	1283	1	H	1 j	Évolution
	BIO	1335	2	A	1 j	Biodiversité 1
+	BIO	1345	1	A	1 j	T.P. de biodiversité 1
	BIO	1435	2	H	1 j	Biodiversité 2
+	BIO	1445	1	H	1 j	T.P. de biodiversité 2
	BIO	1534	3	A	1 j	Physiologie végétale
	BIO	1634	3	H	1 j	Principes de physiologie animale
	BIO	1803	3	AH	1 js	Écologie et environnement
+	BIO	2153	1	A	2 j	T.P. de biologie cellulaire et génétique
+	BIO	2412	3	H	1 j	Histologie animale
+	BIO	2703	1	A	1 j	Stage d'écologie forestière
	MCB	1979	3	H	1 j	Microbiologie générale

Programme 1-834-1-2 Version 05

B.Éd., enseignement des mathématiques au secondaire J

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-BES-MAT.pdf

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau
En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit
Pour s'inscrire au stage de 3e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral
Pour s'inscrire au stage de 4e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1re année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15 Normes de succès – Programme
L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de : – comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 123 crédits dont 66 du segment 01 Éducation et 57 du segment 80 Mathématiques. 103 crédits du programme sont obligatoires, 20 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Éducation

Bloc 01 A *obligatoire* *9 cr.*

Initiation à la profession enseignante

	ETA	1001	3	AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
	ETA	1900	3	AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
	ETA	3550	3	AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B *obligatoire* *12 cr.*

Intervention éducative

	PPA	1210	3	AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
	PPA	2000	3	AHE 1	Laboratoire d'enseignement
	PPA	2220	3	AHE 1	Apprentissage scolaire au secondaire
	PPA	3120	3	AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C *obligatoire* *20 cr.*

Didactique

	DID	1010A	3	A 2 js	Français écrit pour futurs enseignants
+	DID	2260	3	AHE 1 j	Didactique de la proportionnalité
+	DID	2270	3	AHE 1 j	Le raisonnement en mathématiques
+	DID	2280	3	AHE 1 j	Erreurs et obstacles d'apprent. en maths
+	DID	3260	3	AHE 1 j	Technologies et enseignement des maths
+	DID	3270	3	AHE 1 j	Didactique de l'algèbre et des fonctions
+	DID	4298	2	AHE 1 j	Laboratoire de didactique des maths

Bloc 01 D *obligatoire* *20 cr.*

Stages

	EDU	1012	1	AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+	EDU	2012	4	AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+	EDU	3012	5	AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 1
+	EDU	4012	10	AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 2

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Élève et son milieu

	ETA	2200	3	AHE 1	École et environnement social
	PPA	3300	3	AHE 1 j	Pédagogie en milieu urbain

Bloc 01 F *option* *minimum 2 cr., maximum 2 cr.*

Élèves à besoins particuliers

	PPA	4420	2	AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
	PPA	4430	2	AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
	PPA	4440	2	AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers

Segment 80 Mathématiques

Bloc 80 A *obligatoire* *10 cr.*

Approfondissement des mathématiques du secondaire

	MAT	1101	3	H 1 j	Mathématiques fondamentales
	MAT	1301	3	A 1 j	Mathématiques élémentaires
	MAT	1334	4	AH 1 j	Géométrie euclidienne

Bloc 80 B *obligatoire* *23 cr.*

Bases de mathématiques

	MAT	1000	4	AHE 1 j	Analyse 1
	MAT	1400	4	AH 1 j	Calcul 1
	MAT	1500	4	A 1 j	Mathématiques discrètes
	MAT	1600	4	AH 1 j	Algèbre linéaire
+	MAT	1720	4	AHE 1 j	Probabilités
	STT	1700	3	AH 1 j	Introduction à la statistique

Bloc 80 C *obligatoire* *9 cr.*

Mise en contexte des mathématiques

+	IFT	1969	3	AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
+	MAT	2450	3	H 1 j	Mathématiques et technologie
+	MAT	2531	3	H 1 j	Histoire des mathématiques

Bloc 80 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Outils informatiques

+	IFT	1144	3	AHE 1 js	Introduction à la programmation Internet
+	IFT	1166	3	AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
	IFT	1178	3	HE 1 j	Programmation d'applications en VB
+	IFT	2720	3	AHE 1 s	Introduction au multimédia

Bloc 80 E *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Approfondissement des mathématiques

+	MAT	1410	3	AH 1 j	Calcul 2
+	MAT	2050	3	A 1 j	Analyse 2
+	MAT	2100	3	H 1 j	Analyse 3
+	MAT	2115	3	H 1 j	Équations différentielles
+	MAT	2130	3	H 1 j	Variable complexe
+	MAT	2300	3	A 1 j	Géométrie différentielle
+	MAT	2412	3	A 1 j	Analyse numérique 1
+	MAT	2466	3	A 1 j	Analyse appliquée
+	MAT	2600	3	A 1 j	Algèbre 1
+	MAT	2611	3	H 1 j	Algèbre 2
+	MAT	2717	3	HE 1 j	Processus stochastiques
+	MAT	3060	3	A 1 j	Logique
+	MAT	3363	3	H 1 j	Topologie
+	MAT	3450	3	A 1 j	Modélisation mathématique
+	MAT	3616	3	H 1 j	Théorie des graphes
+	MAT	3632	3	A 1 j	Théorie des nombres
+	STT	2400	3	HE 1 j	Régression linéaire
+	STT	2700	3	AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 80 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Philosophie de la connaissance et éthique

	PHI	1130	3	H 1 j	Philosophie des sciences
	PHI	1300	3	HE 1 j	Philosophie de la connaissance
	PHI	1400	3	AE 1 j	Problèmes en éthique
	PHI	2160	3	A 1 j	Philosophie des sciences exactes
	PHI	3155	3	H 1 j	Problèmes de philosophie des sciences

Bloc 80 G *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Autres disciplines

	BIO	1203	3	AHE 1 js	Introduction à la génétique
	BIO	1803	3	AH 1 js	Écologie et environnement
	BIO	3283	3	H 1 j	Principes d'évolution
	DMO	1000	3	AH 1 js	Introduction à la démographie
	ECN	1000	3	AHE 1 js	Principes d'économie
+	PHY	1441	3	AH 1 j	Électromagnétisme
+	PHY	1501	3	H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
	PHY	1651	3	AH 1 j	Mécanique classique 1
	PHY	3012	3	A 1 j	Évolution des concepts en physique

Programme 1-835-1-5 Version 06

B.Éd., enseignement du français au secondaire J

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-BES-FRA.pdf

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit
Pour s'inscrire au stage de 3e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral
Pour s'inscrire au stage de 4e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1re année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15 Normes de succès – Programme
L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de : – comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 123 crédits dont 63 du segment 01 Éducation et 60 du segment 80 Français et linguistique.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Éducation

Bloc 01 A *obligatoire* *9 cr.*

Initiation à la profession enseignante

ETA	1001	3	AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA	1900	3	AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
ETA	3550	3	AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B *obligatoire* *12 cr.*

Intervention éducative

PPA	1210	3	AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA	2000	3	AHE 1	Laboratoire d'enseignement
PPA	2220	3	AHE 1	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA	3120	3	AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C *obligatoire* *17 cr.*

Didactique

DID	1010A	3	A 2 js	Français écrit pour futurs enseignants
+ DID	2211	3	A 1 j	Intro. à la did. du français au second.
+ DID	3210	3	AHE 1 j	Didactique de la littérature
+ DID	3212	3	AHE 1 j	Did. de la grammaire et de l'orthographe
+ DID	4202	3	AHE 1 j	Did. des textes courants et de l'oral
+ DID	4212	2	AHE 1 j	Laboratoire de didactique du français

Bloc 01 D *obligatoire* *20 cr.*

Stages

EDU	1012	1	AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU	2012	4	AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU	3012	5	AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 1
+ EDU	4012	10	AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 2

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Élève et son milieu

ETA	2200	3	AHE 1	École et environnement social
PPA	3300	3	AHE 1 j	Pédagogie en milieu urbain

Bloc 01 F *option* *minimum 2 cr., maximum 2 cr.*

Élèves à besoins particuliers

PPA	4420	2	AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA	4430	2	AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
PPA	4440	2	AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers

Segment 80 Français et linguistique

Bloc 80 A *obligatoire* *18 cr.*

Introduction à la littérature

FRA	1000	3	A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA	1005	3	A 1 j	Analyse de textes
FRA	1021	3	H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA	1027	3	A 1 j	Histoire de la littérature
FRA	2007	3	A 1 j	Questions d'histoire de la littérature
FRA	2184	3	HE 1 j	Histoire de la littérature de jeunesse

Bloc 80 B *obligatoire* *24 cr.*

Bases de la linguistique

LNG	1080	3	A 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG	1400	3	A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG	1540	3	A 1 j	Notions de syntaxe
+ LNG	2045	3	A 1 j	Grammaire du français et linguistique
+ LNG	2100	3	H 1 j	Français québécois
+ LNG	2160	3	H 1 j	Introduction à la psycholinguistique
+ LNG	2250	3	H 1 j	Analyse du discours en linguistique
LNG	2350	3	A 1 j	Sociolinguistique

Bloc 80 C *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Littérature française d'Ancien Régime

FRA	1100	3	AH 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA	2100	3	H 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA	2103	3	H 1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA	2110	3	H 1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA	2112	3	A 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA	2203	3	A 1 j	Poétiques médiévales
FRA	2204	3	H 1 j	Poétiques classiques
FRA	2261	3	A 1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA	3503	3	H 1 j	Mythes et littérature

Bloc 80 D *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Littérature française du XIXe siècle

FRA	2124	3	A 1 j	Littérature française du XIXe siècle
FRA	2182	3	A 1 j	Problèmes d'histoire des genres
FRA	2183	3	HE 1 j	Histoire de la littérature des femmes
FRA	2210	3	A 1 j	Poétiques modernes
FRA	2221	3	AH 1 j	Formes poétiques

FRA	2263	3	A	1 j	Dramaturgie moderne
FRA	2500	3	H	1 j	La littérature et les autres arts
FRA	3611	3	A	1 j	Les avant-gardes

Bloc 80 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Littérature française du XXe siècle

FRA	2180	3	A	1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA	2181	3	H	1 j	Roman moderne et contemporain
FRA	2185	3	HE	1 j	Histoire de la littérature populaire
FRA	2211	3	AH	1 j	Poétiques contemporaines
FRA	2220	3	AH	1 j	Formes narratives
FRA	2223	3	H	1 j	Formes dramatiques
FRA	2224	3	A	1 j	Formes brèves
FRA	2280	3	H	1 j	Problèmes de poétique
FRA	2284	3	E	1 j	Paralittératures
FRA	2510	3	H	1 j	La bande dessinée
FRA	3500	3	H	1 j	Littérature, culture, médias

Bloc 80 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Littérature québécoise

FRA	1130	3	HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA	2111	3	A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA	2130	3	A	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA	2131	3	HE	1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA	2162	3	A	1 j	Histoire du théâtre au Québec
FRA	2264	3	A	1 j	Dramaturgie québécoise
FRA	2602	3	H	1 j	Presse et littérature
FRA	3230	3	A	1 j	Auteur québécois

Bloc 80 G *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Littératures francophones

FRA	1140	3	A	1 j	Introduction à la francophonie
FRA	2141	3	H	1 j	Littérature maghrébine
FRA	2142	3	H	1 j	Littérature africaine
FRA	2143	3	A	1 j	Littérature des Caraïbes
FRA	2144	3	H	1 j	Littératures francophones d'Amérique
FRA	2145	3	A	1 j	Littératures francophones d'Europe
FRA	2241	3	AE	1 j	Lecture des textes francophones
FRA	3241	3	E	1 j	Auteur francophone
FRA	3242	3	H	1 j	Questions de littérature francophone

Bloc 80 H *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Compléments de formation en linguistique

LNG	1120	3	A	1 j	Histoire de la langue française
LNG	1125	3	H	1 j	Temps et espaces francophones

Programme 1-835-1-8 Version 01

B.Éd., enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de théologie et de sciences des religions

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante: http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-BES-ECR.pdf

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau
En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit
Pour s'inscrire au stage de 3e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral
Pour s'inscrire au stage de 4e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1re année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15 Normes de succès – Programme
L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de : – comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 123 crédits dont 60 crédits du segment 01 Éducation, 30 à 33 crédits du segment 02 Éthique et 30 à 33 crédits du segment 80 Culture religieuse.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Éducation

Bloc 01 A *obligatoire* *9 cr.*

Initiation à la profession enseignante

ETA	1001	3	AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA	1900	3	AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
ETA	3550	3	AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B *obligatoire* *12 cr.*

Intervention éducative

PPA	1210	3	AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA	2000	3	AHE 1	Laboratoire d'enseignement
PPA	2220	3	AHE 1	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA	3120	3	AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C *obligatoire* *14 cr.*

Didactique

DID	1010A	3	A 2 js	Français écrit pour futurs enseignants
DID	2250	3	AHE 1 j	Didactique de la culture religieuse
DID	3250	3	AHE 1 j	Didactique de l'éthique
DID	3750	3	AHE 1 j	Didactique et médias pour ECR
DID	4650	2	AHE 1 j	Labo. de didactique ECR

Bloc 01 D *obligatoire* *20 cr.*

Stages

EDU	1012	1	AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU	2012	4	AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU	3012	5	AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 1
+ EDU	4012	10	AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 2

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Élève et son milieu

ETA	2200	3	AHE 1	École et environnement social
PPA	3300	3	AHE 1 j	Pédagogie en milieu urbain

Bloc 01 F *option* *minimum 2 cr., maximum 2 cr.*

Élève à besoins particuliers

PPA	4420	2	AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA	4430	2	AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
PPA	4440	2	AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers

Segment 02 Éthique

Bloc 02 A *obligatoire* *9 cr.*

Initiation à l'éthique

PHI	1400	3	AE 1 j	Problèmes en éthique
PHI	1430	3	H 1 j	Éthique et politique
SRL	1431	3	AE 1 js	Religions, éthique et modernité

Bloc 02 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Histoire de l'éthique

PHI	2200	3	H 1 j	Nietzsche
PHI	2405	3	A 1 j	Théories éthiques modernes
PHI	2421	3	H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI	2430	3	H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI	2805	3	H 1 j	La République de Platon
PHI	3805	3	H 1 j	Aristote : éthique et politique

Bloc 02 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Théories éthiques

PHI	1365	3	A 1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHI	2406	3	A 1 j	Théories éthiques contemporaines
PHI	3605	3	A 1 j	Nature humaine et normativité
PHI	3615	3	A 1 j	Éthique et psychologie morale
PHI	3655	3	A 1 j	Oeuvres de philosophie pratique
PHI	3765	3	H 1 j	Lévinas et ses contemporains
THL	1095	3	AHE 1 js	Éthique théologique

Bloc 02 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Éthique appliquée

DRT	3010	3	AHE 1	Éthique et droit
PHI	2415	3	A 1 j	Éthique des relations internationales
PHI	2416	3	A 1 j	Éthique des affaires
PHI	3625	3	A 1 j	Problèmes d'éthique
PHI	3685	3	H 1 j	Problèmes d'éthique appliquée
THL	2525	3	AHE 1 js	Éthique sociothéologique
THL	3520	3	AHE 1 js	Bioéthique

Segment 80 Culture religieuse

Bloc 80 A *obligatoire* *6 cr.*

Culture religieuse et humanisme

PHI	1200	3	A 1 j	Anthropologie philosophique
SRL	1005	3	AHE 1 js	Introduction aux phénomènes religieux

Bloc 80 B *obligatoire* *9 cr.*

Traditions monothéistes

SRL	1070	3	AHE 1 js	Le christianisme
SRL	1090	3	AHE 1 js	L'islam
SRL	1091	3	AHE 1 js	Le judaïsme

Bloc 80 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Religions, société et cultures

SRL	1025	3	AHE 1 js	Christianisme, arts et littérature
SRL	2025	3	AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec
SRL	2030	3	AHE 1 js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL	2520	3	AE 1 js	Dialogue interreligieux
SRL	2524	3	AE 1 js	Patrimoine religieux du Québec
SRL	3005	3	AHE 1 js	La religion dans l'espace public
SRL	3011	3	AHE 1 js	Fondements religieux de l'Occident
SRL	3015	3	AHE 1 js	Religions et politique
SRL	3120	3	AHE 1 js	L'interreligieux et gestion de conflits

Bloc 80 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Spiritualités et développement personnel

PHI	2920	3	A 1 j	Mythe, religion et connaissance
PHI	2965	3	H 1 j	Le bouddhisme chinois
SRL	1011	3	AHE 1 js	Spiritualités de l'Asie du Sud
SRL	1055	3	AHE 1 js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL	2515	3	AHE 1 js	Cultures et spiritualités des jeunes
SRL	2521	3	AE 1 js	Diversité relig. et dévelop. personnel
SRL	2522	3	AE 1 js	Spiritualités amérindiennes
SRL	2523	3	AE 1 js	Spiritualités de l'Asie de l'Est
SRL	2525	3	AE 1 js	Spiritualités africaines et créoles
THL	2005	3	AHE 1 js	Sources et voies de spiritualité

Programme 1-841-1-0 Version 02

B.Éd., enseignement de l'univers social au secondaire J

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante: http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-BES-US.pdf

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau
En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit
Pour s'inscrire au stage de 3e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral
Pour s'inscrire au stage de 4e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1re année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15 Normes de succès – Programme
L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant : – de comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes à l'univers social; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement ; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa discipline; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 123 crédits, dont 100 obligatoires, 23 à option et 0 au choix, répartis ainsi : 63 crédits du segment 01 – Éducation et 60 crédits du segment 80 – Histoire et Géographie.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Éducation

Bloc 01 A *obligatoire* *9 cr.*

Initiation à la profession enseignante

ETA	1001	3	AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA	1900	3	AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
ETA	3550	3	AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B *obligatoire* *12 cr.*

Intervention éducative

PPA	1210	3	AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA	2000	3	AHE 1	Laboratoire d'enseignement
PPA	2220	3	AHE 1	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA	3120	3	AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C *obligatoire* *17 cr.*

Didactique

DID	1010A	3	A 2 js	Français écrit pour futurs enseignants
DID	2238	3	A 1 j	Did. de l'environnement géoéconomique
+ DID	3237	3	AHE 1 j	Didactique et TIC pour l'univers social
+ DID	3247	3	AHE 1 j	Didactique de l'histoire 1
+ DID	4217	3	AHE 1 j	Didactique de l'histoire 2
+ DID	4297	2	AHE 1 j	Labo de didactique : univers social

Bloc 01 D *obligatoire* *20 cr.*

Stages

EDU	1012	1	AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU	2012	4	AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU	3012	5	AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 1
+ EDU	4012	10	AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 2

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Élève et son milieu

ETA	2200	3	AHE 1	École et environnement social
PPA	3300	3	AHE 1 j	Pédagogie en milieu urbain

Bloc 01 F *option* *minimum 2 cr., maximum 2 cr.*

Élève à besoins particuliers

PPA	4420	2	AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA	4430	2	AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
PPA	4440	2	AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers

Segment 80 Histoire

Bloc 80 A *obligatoire* *24 cr.*

Histoire

HST	1010	3	A 1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST	1043	3	A 1 j	Histoire des États-Unis
HST	1903	3	A 1 j	Le Canada préindustriel
HST	1905	3	H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST	1931	3	A 1 s	L'Antiquité
HST	1932	3	H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST	1941	3	A 1 s	L'époque moderne
HST	1942	3	H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles

Bloc 80 B *obligatoire* *18 cr.*

Géographie

GEO	1112	3	A 1 j	Géophysiologie
GEO	1122	3	H 1 j	Géodynamique externe
GEO	1212	3	A 1 j	Espaces, société, économie
GEO	1222	3	H 1 j	Le système monde
GEO	1412	3	AH 1 j	Le Québec
GEO	2412	3	A 1 j	Le Canada

Bloc 80 C *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

Environnement économique contemporain et citoyenneté

DID	6192	3	AHE 1	Did. des sc. humaines : thèmes
GEO	1312	3	A 1 j	Développement durable et environnement
GEO	1532	3	H 1 js	Cartographie
+ GEO	2212	3	H 1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO	2222	3	A 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO	2232	3	A 1 j	Populations et sociétés
+ GEO	2312	3	H 1 j	Gestion durable des ressources
GEO	3412	3	AH 1 js	La Chine
GEO	3422	3	A 1 j	Le Japon
GEO	3432	3	H 1 j	Le Pacifique
GEO	3442	3	AH 1 js	L'Asie du Sud-Est
GEO	3452	3	H 1 j	L'Union européenne
HST	1044	3	H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST	2212	3	A 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST	2267	3	H 1 s	Histoire de la France contemporaine
HST	2275	3	A 1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
HST	2361	3	A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865

HST	2440	3	A	1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST	2441	3	H	1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST	2446	3	HE	1 j	Histoire des femmes au Canada
HST	2606	3	HE	1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST	2620	3	A	1 j	La Chine en révolution
HST	2623	3	H	1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST	2820	3	A	1 j	La mondialisation depuis 1850
HST	2835	3	A	1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST	3460	3	H	1 j	État, société et citoyenneté au Canada

Bloc 80 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Approfondissement de la discipline historique

+ HST	2023	3	H	1 j	Introduction à la discipline historique
HST	2108	3	A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST	2111	3	H	1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST	2127	3	H	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST	2261	3	A	1 j	Société française d'Ancien Régime
HST	2262	3	H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST	2282	3	H	1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST	2360	3	H	1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST	2426	3	AE	1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST	2490	3	A	1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST	2521	3	H	1 j	Histoire de la médecine et de la santé
HST	2626	3	A	1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
HST	2830	3	A	1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST	2850	3	A	1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
HST	2860	3	H	1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST	2870	3	A	1 j	Villes et environnement
HST	3206	3	A	1 j	Religions et mentalités modernes
HST	3257	3	H	1 j	Relations internationales : France
HST	3433	3	H	1 j	Espace domestique, espace public

Programme 1-857-1-0 Version 01

B.Éd., enseignement en adaptation scolaire J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-BEAS.pdf.

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau
En cas d'échec aux tests diagnostiques de français écrit ou de mathématiques à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit
Pour s'inscrire au stage de 3e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral
Pour s'inscrire au stage de 4e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1re année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme vise à rendre l'étudiant capable d'intervenir auprès d'élèves du primaire ou du secondaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA), d'offrir le soutien nécessaire aux élèves HDAA ou à risque d'échec pour favoriser leur réussite scolaire dans divers contextes (classe ordinaire, classe spéciale, école spéciale, etc.), en adaptant les interventions aux besoins de ces élèves et en collaborant avec les autres agents d'éducation.

Structure du programme

L'orientation Enseignement au primaire comprend les segments 01 et 70 avec 120 crédits dont 111 obligatoires et 9 à option. L'orientation Enseignement au secondaire comprend les segments 01 et 75 avec 120 crédits dont 114 obligatoires et 6 à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *12 cr.*

Initiation à la profession enseignante

ETA	1001	3	AHE	1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA	1900	3	AHE	1	Système éduc. et profession enseignante
ETA	3001	3	AHE	1 j	Recherche appliquée en adaptation scol.
ETA	3550	3	AHE	1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B *obligatoire* *15 cr.*

Intervention éducative en adaptation scolaire

PPA	1111	3	AHE	1 j	Élèves HDAA et modèles de service
PPA	1114	3	AHE	1 j	TIC et adaptation scolaire
PPA	1115	3	AHE	1 j	Appr. et modèles d'ens. en adapt. scol.
PPA	2110	3	AHE	1 j	Gestion de classe et adaptation scolaire
PPA	3110	3	AHE	1 j	École, famille, conseil en adapt. scol.

Bloc 01 C *obligatoire* *9 cr.*

Fondements en didactique

DID	1001	3	AHE	1 j	Fondements de la didactique des maths
DID	1010A	3	A	2 js	Français écrit pour futurs enseignants
DID	2200	3	AHE	1	Didactique de la lecture/écriture

Bloc 01 D *obligatoire* *9 cr.*

Projets d'intégration

	PED	1001	2	AHE 2 j	Adapt. scol. au primaire et secondaire
	PED	3001	1	AHE 1 j	Enseigner en adapt. scol. élèves HDAA
+	PED	4300	3	AHE 1 j	Atelier d'innovation en adapt. scolaire
+	PED	4301	3	AHE 1 j	Projet d'intégration en adapt. scolaire

Segment 70 Propre à l'orientation Enseignement au primaire

Bloc 70 A *obligatoire* *30 cr.*

Didactique et orthodidactique des matières enseignées

	DID	1220	3	AHE 1 j	Did. de l'arithmétique en adapt. scol.
	DID	1940	3	AHE 1	Didactique des arts, adapt. scol. prim.
+	DID	2235	3	AHE 1	Difficultés d'appr. du langage écrit 1
	DID	3220	3	AHE 1 j	Did. des sciences, adapt. scol. primaire
	DID	3230	3	AHE 1 j	Sc. humaines, adapt. scol. au primaire
+	DID	3236	3	AHE 1	Difficultés d'appr. du langage écrit 2
	DID	3280	3	AHE 1 j	Did. nbr. rationnels, adapt. scol. prim.
	DID	3309	3	AH 1 j	Did. de l'éthique et de la culture relig
	DID	4209	3	AHE 1 j	Did. de la géométrie, adapt. scol. prim.
	DID	4232	1.5	AHE 1 j	Comm. orale, adapt. scol. primaire
+	DID	4242	1.5	AHE 1 j	Allophones au prim. et ens. du français

Bloc 70 B *obligatoire* *15 cr.*

Besoins des élèves HDAA au primaire

	PPA	1110	3	AHE 1 j	Croissance de l'enfant et prévention
+	PPA	2401	3	AHE 1 j	Élèves en diff. d'apprentissage au prim.
+	PPA	3402	3	AHE 1 j	Élèves en diff. de comportement au prim.
+	PPA	3470	3	AHE 1	Élèves du prim., incapacités intellect.
+	PPA	4401	3	AHE 1	Élèves du primaire en diff. et milieu

Bloc 70 C *obligatoire* *21 cr.*

Stages

+	EDU	1110	3	AHE 1 j	Stage 1 en adapt. scol. au prim. et sec.
+	EDU	2003	6	AHE 1 j	Stage 2 en adapt. scol. au primaire
+	EDU	3003	6	AHE 1 j	Stage 3 en adapt. scol. au primaire
+	EDU	4003	6	AHE 1 j	Stage 4 en adapt. scol. au primaire

Bloc 70 D *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Clientèles particulières et environnement social

	ETA	2200	3	AHE 1	École et environnement social
	PPA	3205	3	AHE 1	La classe en milieu urbain
	PPA	4406	3	AHE 1 j	Incapacités et pratiques d'intégration
+	PPA	4407	3	AHE 1 j	Élèves en diff. grave de comportement

Segment 75 Propre à l'orientation Enseignement au secondaire

Bloc 75 A *obligatoire* *27 cr.*

Didactique et orthodidactique des matières enseignées

	DID	2010	3	AHE 1 j	Didactique des arts, adapt. scol. sec.
	DID	2020	3	AHE 1 j	Difficultés en lecture au secondaire
	DID	2030	3	AHE 1 j	Did. nbr. rationnels, adapt. scol. sec.
	DID	2040	3	AHE 1 j	Did. des sciences, adapt. scol. second.
	DID	3110	3	AHE 1 j	Difficultés en écriture au secondaire
	DID	3120	3	AHE 1 j	Didactique de l'algèbre en adapt. scol.
	DID	3130	3	AHE 1 j	Sc. humaines, adapt. scol. au secondaire
	DID	4010	1.5	AHE 1 j	Comm. orale, adapt. scol. au secondaire
+	DID	4020	1.5	AHE 1 j	Allophones au sec. et ens. du français
	DID	4030	3	AHE 1 j	Did. de la géométrie, adapt. scol. sec.

Bloc 75 B *obligatoire* *21 cr.*

Besoins des élèves HDAA au secondaire

+	PPA	2402	3	AHE 1 j	Élèves en diff. d'apprentissage au sec.
+	PPA	3403	3	AHE 1 j	Élèves en diff. de comportement au sec.
+	PPA	3480	3	AHE 1 j	Élèves du sec., incapacités intellect.
	PPA	3485	3	AHE 1 j	Insertion socioprof. des élèves HDAA
+	PPA	4402	3	AHE 1 j	Élèves du secondaire en diff. et milieu
	PPA	4415	3	AHE 1	École et adolescents en difficulté
+	PPA	4675	3	AHE 1	L'adulte en difficulté d'apprentissage

Bloc 75 C *obligatoire* *21 cr.*

Stages

+	EDU	1110	3	AHE 1 j	Stage 1 en adapt. scol. au prim. et sec.
+	EDU	2110	6	AHE 1 j	Stage 2 en adapt. scol. au secondaire
+	EDU	3110	6	AHE 1 j	Stage 3 en adapt. scol. au secondaire
+	EDU	4110	6	AHE 1 j	Stage 4 en adapt. scol. au secondaire

Bloc 75 D *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Environnement social

ETA	2200	3	AHE 1	École et environnement social
PPA	3205	3	AHE 1	La classe en milieu urbain

Bloc 75 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Clientèles particulières

	PPA	4406	3	AHE 1 j	Incapacités et pratiques d'intégration
+	PPA	4407	3	AHE 1 j	Élèves en diff. grave de comportement

Le choix des milieux de stage est subordonné à l'obligation de mettre le stagiaire en contact avec deux des trois clientèles cibles : difficultés d'apprentissage, difficultés d'adaptation et incapacité intellectuelle.

Section 12

Université de Montréal

Faculté des sciences infirmières

Table des matières

Introduction	12-1
Coordonnées générales de la Faculté	12-1
Direction	12-1
Frais facultaires	12-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	12-1
Personnel enseignant	12-1
Programmes d'études	12-2
Répertoire des cours	12-9

À jour le 15 mai 2008

Faculté des sciences infirmières

Introduction

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) s'est taillée une place de choix comme leader en matière de formation supérieure et de recherche en sciences infirmières dans la francophonie internationale. Elle est la seule dans le monde francophone à offrir à la fois un programme de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières, ce dernier conjointement avec l'Université McGill.

Compte tenu de sa position stratégique aux niveaux national et international, la Faculté a pour mission de développer et de transmettre les connaissances de la discipline infirmière tout en assurant une interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle et les fondements scientifiques de la discipline. La Faculté joue un rôle déterminant pour la santé des populations. Elle assure le renouvellement des pratiques de soins et un leadership dans l'orientation des politiques de santé. Elle contribue à la formation de professionnels capables d'innovation et de créativité dans le développement du soin, en tenant compte des besoins de la société en matière de santé. En raison de sa discipline professionnelle, la Faculté offre des enseignements qui permettent l'intégration de la théorie, de la pratique et de la recherche.

Coordonnées générales de la Faculté

	Bureau	Tél. : (514)
Pavillon Marguerite-d'Youville	2055	343-6437

Direction

Doyenne : **Francine Girard**
Vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : **Johanne Goudreau**
Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : **Francine Gratton**
Secrétaire de Faculté : **Claire Chapados**
Directeur des services administratifs : **Normand Hétu**
Adjointe à la doyenne : **Sharon Harvie**
Adjointe à la vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : **Catherine Sarrazin**
Adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : **Suzanne Pinel**
Adjointe à la vice-doyenne à la recherche : **Louise Bérubé**
Responsable des programmes courts de 1er cycle et de la formation continue : Jocelyne Labarre
Responsable de programmes au 1er cycle : Julie Ménard
Conseillère en développement : Marie Routhier
Chef de secteur formation clinique et pré-clinique : Paule Bolduc
Responsables de formation professionnelle : Sylvie Béchard, Sylvie Champagne, Hélène Durocher, Micheline Hotte
Responsable de formation préclinique : Suzanne Tremblay
Coordonnateurs-trices des stages : Linda Bonnier, Nicole Champagne, Céline Chassé, Maria Chiné, Hélène Gauthier, François Gendreau, Léonie Mvumbi Mambu, Raymonde Paquet-Grondin

Frais facultaires

– Frais de gestion d'examen différé : 25 $
– Frais de révision des notes : 20 $
– Frais de laboratoire d'habiletés cliniques

Des frais supplémentaires s'appliquent aux activités nécessitant l'utilisation des laboratoires d'habiletés cliniques :

Des frais de 10 $ s'appliquent aux cours de sigle SOI 1901, 1911, 2901, 2911, 3606, 3901.
Des frais de 15 $ s'appliquent aux cours de sigle SOI 1007,1605, 2602, 2614, 2603,3231.
Des frais de 50 $ s'appliquent aux cours de sigle SOI 1615, 1603.
Des frais de 100 $ s'appliquent aux cours de sigles : SOI 1625, SOI 2609.

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par année
Faculté des sciences infirmières	25 $

Personnel enseignant

Professeures titulaires
Francine Ducharme, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)
Fabie Duhamel, M.N. (Calgary), Ph. D. Educational Psychology-Counseling (Calgary)
Louise Gagnon, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sciences cliniques (Montréal)
Céline Goulet, M.A. (Sherbrooke), Ph. D. Health Sciences (Toronto)
Francine Gratton, M. Nurs. (Montréal), Ph. D. sociologie (UQÀM)
Jacinthe Pepin, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Rochester, N.Y.)
Nicole Ricard, M. Nurs. (Montréal), Ph. D. counseling (Laval)
Lucie Richard, M. psychologie (Laval), Ph. D. santé communautaire (Montréal)
Bilkis Vissandjee, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Public Health (Michigan)

Professeurs agrégés
Jean-Pierre Bonin, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. santé publique (Montréal)
Louise Bouchard, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (New York University)
Chantal Cara, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Colorado)
Chantal Caux, M. A. didactique, Ph. D. santé publique
Claire Chapados, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. éducation (Laval)
Sylvie Cossette, Ph. D. sc. infirmières (McGill)
José Côté, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)
Danielle D'Amour, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. santé publique (Montréal)
Francine Girard, M. Nurs. (Calgary), Ph. D. Nurs. (Calgary)
Hélène Lefebvre, M. Éd. (Montréal), Ph. D. éducation (Montréal)
Annette Leibing, Ph. D. anthropologie médicale (Hambourg)
Sylvie Le May, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sciences cliniques (Montréal)

Professeurs adjoints
Marie Alderson, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Chantal Caux, M. A. didactique (U. Laval), Ph. D. santé publique (Montréal)
Carl-Ardy Dubois, M. Sc. administration de la santé (Montréal), Ph. D. santé publique (Montréal)
France Dupuis, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Sylvie Gendron, Ph. D. santé publique (Montréal)
Johanne Goudreau, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. santé publique (Montréal)
Caroline Larue, M. Sc. ès sciences (Montréal), Ph. D. sc. de l'éducation (Montréal)
Alain Legault, M.A. gérontologie (Sherbrooke), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Denise Malo, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Sylvie Noiseux, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Chargées d'enseignement
Marilyn Aita, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)
Anne Bourbonnais, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)
Isabelle Brault, M. Sc. Administration de la santé (Montréal), Ph. D. santé publique (cand.), (Montréal)
Sylvie Dubois, MBA (Montréal), M. Éd. (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (McGill)
Marjolaine Héon, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)
Géraldine Martorella, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)
Pilar Ramirez Garcia, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)

Professeures invitées
Nicole Beaudet, M. Sc santé communautaire (?)
Annie Bisaillon, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)

Amélie Blanchet Garneau, M. Sc. ès sciences en santé communautaire (U. Laval)
Louise Boyer, M. Éd. andragogie (Montréal)
Louise-Andrée Brien, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
Sophie Charland, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Certificat infirmière praticienne en soins de santé primaires (Ottawa)
Arlette Dumonceau, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
Louise Francoeur, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
Sonia Heppell, M. Sc. sc. infirmières option praticienne spécialisée en cardiologie (Montréal)
Anne-Marie Martinez, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
Jacinthe Thibault : M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
Nicole Tremblay, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)

Professeures associées
Ariella Lang, M. Sc sc. infirmières (McGill), Ph. D. (Montréal)
Jocelyne Saint-Arnaud, Ph. D. philosophie (Montréal)

Professeures émérites
Evelyn Adam, Fabienne Fortin, Suzanne Kérouac, Louise Lévesque, Diane Pelchat, Marie-Élisabeth Taggart, Marie-France Thibaudeau

Programme 1-630-1-1 Version 00

B.Sc. spécialisé en sciences infirmières J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 34 crédits en 1re année, 35 en 2e année et 34 crédits en 3e année.
– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
À l'automne, l'étudiant s'inscrit au bloc A de l'un des segments 01, 02 et 03 et à l'hiver, il s'inscrit au bloc B des mêmes segments. L'inscription au segment 70 ou au segment 71 se fait au trimestre d'hiver de la 3e année. **N.B.** Certains cours des blocs B se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Cheminement honor
Pour s'inscrire au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats à l'orientation honor.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français oral
Tout étudiant doit faire la preuve de sa maîtrise du français oral. Pour ce :
– l'étudiant qui, à l'admission, a été convoqué au Test de connaissance du français (TCF) doit avoir été classé au niveau 5 à l'entrevue orale ou avoir réussi le cours EDP 1240 après avoir subi le Test, et ce, dans les délais indiqués avant d'être autorisé à poursuivre ses études;
– l'étudiant qui a réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec, celui qui a été exempté du TCF ou celui qui a réussi ce test en atteignant le seuil établi par la Faculté pour attester de sa maîtrise du français oral est réputé satisfaire aux exigences en français oral.

Maîtrise du français écrit
Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :
– tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme ;
– l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « pratique de soins » (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de « pratique de soins » doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à des cours du programme totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs
Les objectifs du programme s'enracinent dans une philosophie humaniste qui considère que l'individu, sa famille et la communauté ont le potentiel pour prendre en main leur santé et agir comme agent principal de leur développement. Selon cette perspective, le rôle de l'infirmière est de faciliter l'apprentissage de modes de vie saine favorisant le développement personnel, familial et communautaire, d'aider la population à faire face à la maladie et aux crises de la vie, d'aménager l'environnement de la personne afin qu'elle puisse bénéficier des soins de santé, et de l'aider à utiliser ses ressources et celles de l'environnement pour la promotion et la protection de la santé. Le programme vise à former des infirmières et des infirmiers cliniciens généralistes habilités à la pratique professionnelle autonome.

Destinataires
Ce programme est destiné aux titulaires du Diplôme d'études collégiales en sciences de la nature ou d'un diplôme équivalent.

Structure du programme
Le programme comprend 103 crédits dont 91 constituent un tronc commun formé des segments 01, 02 et 03. Il comprend aussi un bloc de 12 crédits d'orientation choisi entre les deux segments 70 ou 71.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A			*obligatoire*				*15 cr.*
+	SOI	1605	5	A	1	js	Personne et santé
+	SOI	1615	5	A	1	js	Expériences de maladie chronique 1
+	SOI	1702	2	A	1	js	Pratique de soins – maladie chronique 1
	SOI	1802	2	A	1	js	Initiation aux sciences infirmières
	SOI	1901	1	A	1	js	Intégration des apprentissages 1
Bloc 01 B			*obligatoire*				*19 cr.*
+	SOI	1603	3	H	1	js	Expériences de maladie chronique 2
+	SOI	1625	5	H	1	js	Expériences relatives à la chirurgie
+	SOI	1705	5	H	1	js	Pratique de soins – chirurgie
+	SOI	1712	2	H	1	js	Pratique de soins – maladie chronique 2
+	SOI	1803	3	H	1	js	Discipline infirmière et profession 1
+	SOI	1911	1	E	1	js	Intégration des apprentissages 2

Segment 02 Commun aux deux orientations (clinique et «honor»)

Bloc 02 A			*obligatoire*				*15 cr.*
+	SOI	2602	2	A	1	js	Expériences de santé en périnatalité
+	SOI	2604	4	A	1	js	Expériences de santé mentale
+	SOI	2703	3	A	1	js	Pratique de soins – périnatalité
+	SOI	2713	3	A	1	js	Pratique de soins – santé mentale
+	SOI	2802	2	A	1	js	Discipline infirmière et profession 2
	SOI	2901	1	A	1	js	Intégration des apprentissages 3
Bloc 02 B			*obligatoire*				*20 cr.*
+	SOI	2609	9	AH	1	js	Situations critiques de santé
+	SOI	2613	3	H	1	js	Famille et santé
+	SOI	2614	4	HE	1	js	Expériences de fin de vie

+	SOI	2723	3	AH	1 js	Pratique de soins – situations critiques
+	SOI	2911	1	E	1 js	Intégration des apprentissages 4

Segment 03 Commun aux deux orientations (clinique et «honor»)

Bloc 03 A			*obligatoire*				*15 cr.*
+	SOI	3606	6	AH	1 js	Communauté et santé	
+	SOI	3706	6	AH	1 js	Pratique de soins – santé communautaire	
	SOI	3802	2	A	1 js	Pratique en interdisciplinarité	
	SOI	3901	1	A	1 js	Intégration des apprentissages 5	
Bloc 03 B			*obligatoire*				*7 cr.*
	SOI	3602	2	H	1 js	Expériences de transition dans les soins	
+	SOI	3803	3	H	1 js	Leadership et profession infirmière 1	
+	SOI	3812	2	E	1 js	Leadership et profession infirmière 2	

Segment 70 Propre à l'orientation clinique

Bloc 70 A			*obligatoire*				*12 cr.*
+	SOI	3506	6	H	1 js	Projet d'intervention infirmière	
+	SOI	3716	6	H	1 js	Pratique de soins – clientèle spécifique	

Segment 71 Propre à l'orientation honor

Bloc 71 A			*obligatoire*				*12 cr.*
	MSO	6061	3	AH	1	Introduction à la biostatistique	
	SOI	4706	6	H	1 js	Practicum de recherche	
	SOI	6103	3	AH	1	Recherche en sciences infirmières	

Pour s'inscrire à l'orientation 71 honor, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 4,0 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats à l'orientation « honor ».

Programme 1-630-1-2 Version 01

B.Sc. spécialisé en sciences infirmières J

Ce baccalauréat destiné aux infirmières est offert à temps plein ou selon une modalité d'alternance travail-étude (périodes d'études à temps plein alternant avec des périodes de travail à temps plein). De plus, la Faculté des sciences infirmières offre 3 programmes de mineures successifs de 30 crédits chacun donnant droit au baccalauréat en sciences infirmières.

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou selon la modalité d'alternance travail-études, l'inscription selon un autre régime n'est autorisée qu'exceptionnellement

Temps plein
– L'étudiant du cheminement A (Dec-Bacc) s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits à sa 1re année et 34 crédits à sa 2e année. L'étudiant du cheminement B (infirmier en exercice) s'inscrit à des cours totalisant 21 crédits la 1re année, 35 en 2e année et 34 crédits en 3e année. Les cours sont répartis sur les trimestres d'automne et d'hiver.

Alternance travail-études
– L'étudiant du cheminement A (Dec-Bacc) s'inscrit à des cours totalisant 22 crédits en 1re année, 22 crédits en 2e année et 25 crédits en 3e année. L'étudiant du cheminement B (infirmier en exercice) qui a complété les crédits du segment 11 à temps plein ou à temps partiel, peut choisir la modalité d'alternance travail-études. Il s'inscrit alors à des cours totalisant respectivement 22 crédits, 22 crédits et 25 crédits dans les trois années suivantes. Les cours sont répartis sur l'année selon un horaire particulier faisant alterner des périodes d'études et des périodes de travail.
– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire selon un régime particulier.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Étudiant inscrit à temps plein au cheminement A (Dec-Bacc)
– Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée Dec-Bacc, il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du segment 01 (34 crédits). À l'automne de chacune de ses années d'inscription, l'étudiant s'inscrit au bloc A du segment 02 ou du segment 03 et à l'hiver, au bloc B du même segment. L'inscription aux segments 80 ou 81 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme.

Étudiant inscrit à temps plein au cheminement B (infirmier en exercice)
– En 1re année, l'étudiant du cheminement B s'inscrit aux cours du segment 11. Ensuite, à l'automne, il s'inscrit au bloc A du segment 12 ou du segment 13, et à l'hiver, aux blocs B du même segment. L'inscription au segment 90 ou 91 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme. **N.B.** Certains cours des blocs B se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Étudiant inscrit selon la modalité d'alternance travail-étude
– L'étudiant s'inscrit au cheminement prévu pour cette modalité selon les indications présentées sur le site web de la Faculté des sciences infirmières.

Cheminement honor
Pour s'inscrire au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats à l'orientation honor.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français oral
Tout étudiant doit faire la preuve de sa maîtrise du français oral. Pour ce :
– l'étudiant qui, à l'admission, a été convoqué au Test de connaissance du français (TCF) doit avoir été classé au niveau 5 à l'entrevue orale ou avoir réussi le cours EDP 1240 après avoir subi le Test, et ce, dans les délais indiqués avant d'être autorisé à poursuivre ses études;
– l'étudiant qui a réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec, celui qui a été exempté du TCF ou celui qui a réussi ce test en atteignant le seuil établi par la Faculté pour attester de sa maîtrise du français oral est réputé satisfaire aux exigences en français oral.

Maîtrise du français écrit
Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :
– tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
– l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité
– Pour l'étudiant inscrit au cheminement A à temps plein, la scolarité minimale est de 4 trimestres et la scolarité maximale, de 4 années.
– Pour l'étudiant inscrit au cheminement B à temps plein et l'étudiant inscrit au cheminement A selon la modalité d'alternance travail-étude, la scolarité minimale est de 6 trimestres et la scolarité maximale de 5 années.
– Pour l'étudiant inscrit au cheminement B selon une modalité d'alternance travail-étude, la scolarité minimale est de 8 trimestres et la scolarité maximale de 6 années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « pratique de soins » (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de « pratique de soins » doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à des cours totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Les objectifs s'enracinent dans une philosophie humaniste qui considère que l'individu, sa famille et la communauté ont le potentiel pour prendre en main leur santé et agir comme agent principal de leur développement. Selon cette perspective, le rôle de l'infirmière est de faciliter l'apprentissage de modes de vie saine favorisant le dévelop-

pement personnel, familial et communautaire, d'aider la population à faire face à la maladie et aux crises de la vie, d'aménager l'environnement de la personne afin qu'elle puisse bénéficier des soins de santé, et de l'aider à utiliser ses ressources et celles de l'environnement pour la promotion et la protection de la santé. Le programme vise à former des infirmières et des infirmiers généralistes habilités à la pratique professionnelle autonome.

Destinataires

Le cheminement A est destiné aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers – programmes 180 A0 et 180 B0 et est conforme aux termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation infirmière intégrée (Dec-Bacc). Le cheminement B est destiné aux infirmières en exercice, titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers – programmes 180-01 et 180-21 ou versions antérieures.

Structure du programme

Le cheminement A comprend 103 crédits obligatoires répartis dans les trois segments de tronc commun 01 02 et 03, (91 crédits) et dans un des deux segments d'orientation segment 80 ou 81 (12 crédits). Le cheminement B comprend 69 crédits obligatoires et 21 crédits à option. Les crédits sont répartis dans les trois segments de tronc commun 11, 12 et 13 (78 crédits) et dans un des deux segments d'orientation 90 ou 91 (12 crédits).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

Bloc 01 A		*obligatoire*				*34 cr.*
+	SOI	1603	3	H	1 js	Expériences de maladie chronique 2
+	SOI	1615	5	A	1 js	Expériences de maladie chronique 1
+	SOI	1625	5	H	1 js	Expériences relatives à la chirurgie
+	SOI	1702	2	A	1 js	Pratique de soins – maladie chronique 1
+	SOI	1705	5	H	1 js	Pratique de soins – chirurgie
+	SOI	1712	2	H	1 js	Pratique de soins – maladie chronique 2
+	SOI	2602	2	A	1 js	Expériences de santé en périnatalité
+	SOI	2604	4	A	1 js	Expériences de santé mentale
+	SOI	2703	3	A	1 js	Pratique de soins – périnatalité
+	SOI	2713	3	A	1 js	Pratique de soins – santé mentale

Segment 02 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

Bloc 02 A		*obligatoire*				*15 cr.*
+	SOI	2506	6	A	1 js	Approfondissement des sc. fondamentales
+	SOI	2603	3	A	1 js	Personne et santé
+	SOI	2803	3	A	1 js	Discipline infirmière et profession 1-2
	SOI	2812	2	A	1 js	Intégration aux sciences infirmières
	SOI	2901	1	A	1 js	Intégration des apprentissages 3

Bloc 02 B		*obligatoire*				*20 cr.*
+	SOI	2609	9	AH	1 js	Situations critiques de santé
+	SOI	2613	3	H	1 js	Famille et santé
+	SOI	2614	4	HE	1 js	Expériences de fin de vie
+	SOI	2723	3	AH	1 js	Pratique de soins – situations critiques
+	SOI	2911	1	E	1 js	Intégration des apprentissages 4

Segment 03 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

Bloc 03 A		*obligatoire*				*15 cr.*
+	SOI	3606	6	AH	1 js	Communauté et santé
+	SOI	3706	6	AH	1 js	Pratique de soins – santé communautaire
	SOI	3802	2	A	1 js	Pratique en interdisciplinarité
	SOI	3901	1	A	1 js	Intégration des apprentissages 5

Bloc 03 B		*obligatoire*				*7 cr.*
	SOI	3602	2	H	1 js	Expériences de transition dans les soins
+	SOI	3803	3	H	1 js	Leadership et profession infirmière 1
+	SOI	3812	2	E	1 js	Leadership et profession infirmière 2

Segment 11 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

Bloc 11 A		*obligatoire*				*12 cr.*
	PHL	1952	3	AH	1 j	Principes généraux de pharmacologie
+	SOI	1007	3	AH	1 js	Méthodes d'évaluation de la santé
	SOI	1173	3	AHE	1 js	Enseignement à la clientèle
	SOI	3213	3	AHE	1 js	Interaction infirmière-client

Bloc 11 B		*option*				*minimum 9 cr., maximum 10 cr.*
	NUT	1959	2	AH	1 j	Nutrition et santé
	SOI	1421	3	AHE	1 js	Communautés culturelles et soins
+	SOI	2202	3	AHE	1 js	Éthique en sciences infirmières
+	SOI	3005	4	AH	1 js	Soins et expériences de santé mentale
	SOI	3012	3	AHE	1 js	Prévention des infections
	SOI	3207	3	AHE	1 js	Chronicité à tous les âges de la vie
	SOI	3220	3	AHE	1 js	Intervention en situation de crise

Segment 12 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

Bloc 12 A		*obligatoire*				*15 cr.*
+	SOI	2506	6	A	1 js	Approfondissement des sc. fondamentales
+	SOI	2603	3	A	1 js	Personne et santé
+	SOI	2803	3	A	1 js	Discipline infirmière et profession 1-2
	SOI	2812	2	A	1 js	Intégration aux sciences infirmières
	SOI	2901	1	A	1 js	Intégration des apprentissages 3

Bloc 12 B		*obligatoire*				*20 cr.*
+	SOI	2609	9	AH	1 js	Situations critiques de santé
+	SOI	2613	3	H	1 js	Famille et santé
+	SOI	2614	4	HE	1 js	Expériences de fin de vie
+	SOI	2723	3	AH	1 js	Pratique de soins – situations critiques
+	SOI	2911	1	E	1 js	Intégration des apprentissages 4

Segment 13 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

Bloc 13 A		*obligatoire*				*15 cr.*
+	SOI	3606	6	AH	1 js	Communauté et santé
+	SOI	3706	6	AH	1 js	Pratique de soins – santé communautaire
	SOI	3802	2	A	1 js	Pratique en interdisciplinarité
	SOI	3901	1	A	1 js	Intégration des apprentissages 5

Bloc 13 B		*obligatoire*				*7 cr.*
	SOI	3602	2	H	1 js	Expériences de transition dans les soins
+	SOI	3803	3	H	1 js	Leadership et profession infirmière 1
+	SOI	3812	2	E	1 js	Leadership et profession infirmière 2

Segment 80 Propre à l'orientation clinique

Bloc 80 A		*obligatoire*				*12 cr.*
+	SOI	3506	6	H	1 js	Projet d'intervention infirmière
+	SOI	3716	6	H	1 js	Pratique de soins – clientèle spécifique

Segment 81 Propre à l'orientation honor

Bloc 81 A		*obligatoire*				*12 cr.*
	MSO	6061	3	AH	1	Introduction à la biostatistique
	SOI	4706	6	H	1 js	Practicum de recherche
	SOI	6103	3	AH	1	Recherche en sciences infirmières

Segment 90 Propre à l'orientation clinique

Bloc 90 A		*obligatoire*				*12 cr.*
+	SOI	3506	6	H	1 js	Projet d'intervention infirmière
+	SOI	3716	6	H	1 js	Pratique de soins – clientèle spécifique

Segment 91 Propre à l'orientation honor

Bloc 91 A		*obligatoire*				*12 cr.*
	MSO	6061	3	AH	1	Introduction à la biostatistique
	SOI	4706	6	H	1 js	Practicum de recherche
	SOI	6103	3	AH	1	Recherche en sciences infirmières

Pour s'inscrire aux orientations 81 et 91 honor, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 4,0 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats à l'orientation « honor ».

Programme 1-630-4-0 Version 00

Mineure en sciences infirmières : profession et santé JS

Cette mineure est la première de trois mineures successives donnant droit au baccalauréat en sciences infirmières. Les deux autres mineures seront respectivement offertes à l'automne 2009 et à l'automne 2011.

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel, à raison de 3 à 6 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver et de 0 à 3 crédits au trimestre d'été.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant commence le programme en suivant le cours SOI 1007 Méthodes d'évaluation de la santé. Dans le Bloc 70B, les cours SOI 2812 et SOI 2803 doivent être suivis avant le cours SOI 2506. Les cours du Bloc 70D sont suivis à la fin du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français oral
Tout étudiant doit faire la preuve de sa maîtrise du français oral. Pour ce :
– l'étudiant qui, à l'admission, a été convoqué au Test de connaissance du français (TCF) doit avoir été classé au niveau 5 à l'entrevue orale ou avoir réussi le cours EDP 1240 après avoir subi le Test, et ce, dans les délais indiqués avant d'être autorisé à poursuivre ses études;
– l'étudiant qui a réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec, celui qui a été exempté du TCF ou celui qui a réussi ce test en atteignant le seuil établi par la Faculté pour attester de sa maîtrise du français oral est réputé satisfaire aux exigences en français oral.

Maîtrise du français écrit
Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :
– tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
– l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «pratique de soins» (stages), à chaque année et conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de « pratique de soins » doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à des cours totalisant 9 crédits, est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences infirmières Mineure en sc. inf. : profession et santé.

La réussite des programmes Mineure en sc. inf. : profession et santé (1-630-4-0), Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 1 (1-630-4-1) et Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 2 (1-630-4-2) donne droit au Baccalauréat ès sciences (sciences infirmières) dans la mesure où les trois programmes ont été complétés en un maximum de huit ans.

La mineure peut également être combinée à d'autres mineures-certificats pour l'obtention d'un baccalauréat ès sciences ou ès arts. Elle est alors associée au secteur sciences.

Objectifs
Ce programme, correspondant à une portion du baccalauréat en sciences infirmières, permet aux infirmières d'intégrer des notions fondamentales liées aux sciences biologiques et à la discipline infirmière. Les infirmières peuvent ainsi poursuivre le développement de leur identité professionnelle, de même que leur compétence en évaluation de la santé, notamment par une pratique réflexive sur leur intervention auprès de la personne.

Structure du programme
La mineure « Sciences infirmières – Profession et santé », offerte à temps partiel, est constituée de 27 crédits obligatoires et de 3 crédits à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *12 cr.*

Évaluation de la santé et interventions

	PHL	1952	3	AH	1 j	Principes généraux de pharmacologie
+	SOI	1007	3	AH	1 js	Méthodes d'évaluation de la santé
	SOI	1173	3	AHE	1 js	Enseignement à la clientèle
	SOI	3213	3	AHE	1 js	Interaction infirmière-client

Bloc 70 B *obligatoire* *11 cr.*

Assises de la profession

+	SOI	2506	6	A	1 js	Approfondissement des sc. fondamentales
+	SOI	2803	3	A	1 js	Discipline infirmière et profession 1-2
	SOI	2812	2	A	1 js	Intégration aux sciences infirmières

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation complémentaire

	SOI	1421	3	AHE	1 js	Communautés culturelles et soins
+	SOI	2202	3	AHE	1 js	Éthique en sciences infirmières
	SOI	3012	3	AHE	1 js	Prévention des infections
	SOI	3220	3	AHE	1 js	Intervention en situation de crise

Bloc 70 D *obligatoire* *4 cr.*

Pratique réflexive

	SOI	3013	3	AH	1 js	Pratique réflexive
	SOI	3911	1	AH	1 js	Intégration des apprentissages

Programme 1-630-5-5 Version 03

Certificat de sciences infirmières : milieu clinique JS

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme. Les personnes inscrites pourront terminer leur programme. La Faculté des sciences infirmières offre maintenant 3 programmes de mineures successifs de 30 crédits chacun, donnant droit au baccalauréat en sciences infirmières.

Programme 1-630-5-6 Version 00

Certificat de sciences infirmières : intégration et perspectives JS

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme. Les personnes inscrites pourront terminer leur programme. La Faculté des sciences infirmières offre maintenant 3 programmes de mineures successifs de 30 crédits chacun donnant droit au baccalauréat en sciences infirmières.

Programme 1-630-7-1 Version 01

Module en sciences infirmières : soins d'urgence JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français oral
Tout étudiant doit faire la preuve de sa maîtrise du français oral. Pour ce :
– l'étudiant qui, à l'admission, a été convoqué au Test de connaissance du français (TCF) doit avoir été classé au niveau 5 à l'entrevue orale ou avoir réussi le cours EDP 1240 après avoir subi le Test, et ce, dans les délais indiqués avant d'être autorisé à poursuivre ses études;
– l'étudiant qui a réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec, celui qui a été exempté du TCF ou celui qui a réussi ce test en atteignant le seuil établi par la Faculté pour attester de sa maîtrise du français oral est réputé satisfaire aux exigences en français oral.

Maîtrise du français écrit
Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :
– tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme ;
– l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Ce programme permet aux infirmières de développer des compétences pour dispenser des soins infirmiers sécuritaires et de qualité dans un contexte de service d'urgence des personnes de tous âges et de leur famille. Il vise notamment l'approfondissement des notions en sciences biologiques et infirmières pour l'exercice d'un raisonnement clinique infirmier et des interventions infirmières adéquates en tenant compte des dimensions éthiques et professionnelles. À la fin du programme, les infirmières seront en mesure, dans un contexte d'urgence: d'évaluer la situation de santé des personnes et des familles dans une perspective de priorisation des soins; d'élaborer un plan thérapeutique infirmier adapté aux différentes situations cliniques et d'en assurer le suivi; de prodiguer des soins adaptés aux diverses situations cliniques; de promouvoir l'adaptation de la personne et de sa famille aux situations de santé auxquelles elles sont confrontées; d'assurer une continuité de soins et de services intra et interdisciplinaires; d'améliorer leur capacité personnelle à composer avec la réalité inhérente aux soins d'urgence.

Structure du programme
Ce programme comporte 13 crédits de cours obligatoires.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A		*obligatoire*				*13 cr.*
	SOI	2403	3	AH 1	js	Soins en situation d'urgence 1
+	SOI	2413	3	AH 1	js	Soins en situation d'urgence 2
+	SOI	2423	3	AH 1	js	Soins en situation d'urgence 3
	SOI	2431	1	AH 1	js	Intégration des compétences (urgence)
+	SOI	2733	3	AH 1	js	Pratique de soins – Situations urgence 3

Programme 1-630-7-5 Version 00

Module en sciences infirmières : évaluation de la santé et interventions

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français oral
Tout étudiant doit faire la preuve de sa maîtrise du français oral. Pour ce :
– l'étudiant qui, à l'admission, a été convoqué au Test de connaissance du français (TCF) doit avoir été classé au niveau 5 à l'entrevue orale ou avoir réussi le cours EDP 1240 après avoir subi le Test, et ce, dans les délais indiqués avant d'être autorisé à poursuivre ses études;
– l'étudiant qui a réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec, celui qui a été exempté du TCF ou celui qui a réussi ce test en atteignant le seuil établi par la Faculté pour attester de sa maîtrise du français oral est réputé satisfaire aux exigences en français oral.

Maîtrise du français écrit
Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :
– tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme ;
– l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans les délais indiqués.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Ce programme vise à permettre aux infirmières en exercice de parfaire leurs compétences en évaluation de la santé, et de développer une pratique réflexive quant à leur intervention auprès de la personne.

Destinataires
Le module Évaluation de la santé et interventions s'adresse à des infirmières en exercice qui souhaitent revisiter leur pratique à la lumière des données récentes dans le domaine, et à celles qui entrevoient poursuivre leurs études au niveau du baccalauréat en sciences infirmières.

Structure du programme
Ce module, offert à temps partiel, est constitué de 15 crédits (12 crédits obligatoires et 3 crédits à option).
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A		*obligatoire*				*12 cr.*
	PHL	1952	3	AH 1	j	Principes généraux de pharmacologie
+	SOI	1007	3	AH 1	js	Méthodes d'évaluation de la santé
	SOI	1173	3	AHE 1	js	Enseignement à la clientèle
	SOI	3213	3	AHE 1	js	Interaction infirmière-client

Bloc 70 B			*option*		*minimum 3 cr., maximum 3 cr.*
	SOI	1421	3	AHE 1 js	Communautés culturelles et soins
+	SOI	2202	3	AHE 1 js	Éthique en sciences infirmières
	SOI	3012	3	AHE 1 js	Prévention des infections
	SOI	3220	3	AHE 1 js	Intervention en situation de crise

Les cours de ce module peuvent être intégrés à un programme d'études s'ils en font partie. En particulier, ils peuvent être intégrés au Baccalauréat en sciences infirmières 1-630-1-2. Ce module pourra aussi être intégré à un certificat sur étude du dossier.

Programme 1-481-5-0 Version 02

Certificat en santé communautaire

Programme offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-7489.

Section 13

Université de Montréal

Faculté de théologie et de sciences des religions

Table des matières

Introduction	13-**1**
Coordonnées générales de la Faculté	13-**1**
Direction	13-**1**
Frais de cotisation des associations étudiantes	13-**1**
Personnel enseignant	13-**1**
Programmes d'études	13-**1**
Répertoire des cours	13-**11**

À jour le 1er avril 2008

Faculté de théologie et de sciences des religions

Introduction

Au cœur d'une métropole réputée pour sa diversité culturelle, ethnique et religieuse, la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) vise l'intégration des recherches fondamentales et appliquées permettant d'approfondir les religions dans leurs contextes et avec leurs défis. La FTSR investit tant dans l'étude de sa tradition catholique romaine que dans celle des autres traditions religieuses et spiritualités. Dans l'un et l'autre cas, elle entend conjuguer rigueur intellectuelle et respect des diverses visions du monde et options religieuses.

Son travail en théologie et en sciences des religions privilégie une approche interdisciplinaire et met à contribution les sciences humaines et sociales. Attentive au dialogue œcuménique entre les confessions chrétiennes, la Faculté s'ouvre aussi au dialogue interreligieux depuis quelques années. Elle soutient plusieurs groupes et projets de recherche et des chaires qui disent bien son orientation : *Religion, culture et société ; Islam, pluralisme et globalisation,* et, bientôt, *Christianisme et transmission.*

En lien avec la recherche, la FTSR offre, à tous les cycles, des programmes en études bibliques, théologie, bioéthique, théologie pratique et sciences des religions, susceptibles de répondre aux attentes contemporaines à la lumière de l'étude des traditions anciennes. Elle vise à former des intervenants compétents dans les secteurs reliés aux grandes questions religieuses, éthiques et spirituelles de notre temps : analyse du phénomène religieux, initiation, éducation et accompagnement dans les communautés chrétiennes, intervention en soins spirituels en milieu de santé, défis sociaux, dialogue interreligieux et résolution de conflits. Elle accueille des personnes désireuses de vivre leurs implications personnelles de façon réfléchie et de soutenir cette même expérience autour d'elles. Elle offre aussi des cours à des professionnels en formation dans d'autres disciplines pour leur permettre d'intégrer la dimension religieuse et spirituelle à leurs pratiques. Ces activités se déroulent habituellement sur les campus de Montréal, Longueuil et Laval de même que dans les Centres de formation.

La diversité de formation de son personnel enseignant est garante de ses objectifs et de sa capacité d'élaborer des projets de recherche respectueux des enjeux liés aux différentes traditions religieuses. La Faculté explore des voies de recherche comme les théologies féministes et contextuelles, l'analyse narrative, la *process theology,* la théologie discursive, la praxéologie et les sciences des religions appliquées.

Depuis sa fondation en 1878 et surtout depuis son arrivée sur le campus universitaire en 1967, la FTSR constitue un pôle majeur de la théologie francophone en Amérique du Nord. Elle contribue au GREB (Groupe de recherche en bioéthique) depuis 1977, au CÉRUM (Centre d'étude des religions de l'Université de Montréal) depuis 2000, au CÉTECQ (Centre d'éthique et de théologie contextuelles québécoises) depuis 2004 et elle s'est associée au CINR (Centre d'informations sur les nouvelles religions) en 2005. Par ses partenariats, elle entend apporter sa contribution au rapprochement entre le savoir et les engagements personnels, y compris religieux.

Coordonnées générales de la Faculté

	Bureau	Tél. : (514)
3333, ch. Queen-Mary	630	343-7080

Direction

Doyen : **Jean Duhaime**
Vice-doyen : **Alain Gignac**
Secrétaire : **Jean-Claude Breton**

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par année
Faculté de théologie et de sciences des religions	19,00 $

Personnel enseignant

Professeurs titulaires
Robert David, Ph.D. théologie – études bibliques (Montréal)
Jean-Marc Charron, M.Th., Ph.D. théologie – études pastorales (Montréal)
Jean Duhaime, M.Th., M.Sc. sociologie (Montréal), E.D.E.B.A.F. (Jérusalem)
Solange Lefebvre, D.É.S. musique (Conservatoire du Québec), Ph.D. théologie (Montréal), D.É.A. anthropologie sociale et ethnologie (Paris)
Odette Mainville, Ph.D. théologie – études bibliques (Montréal)
Jean-Guy Nadeau, M.A. philosophie (Ottawa), Ph.D. (Montréal)

Professeurs agrégés
Jean-Claude Breton, B.Ph., M.Th. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)
Patrice Brodeur, M.A. études islamiques (McGill), M.A. et Ph.D. études religieuses (Harvard)
Denise Couture, Ph.D. théologie (Montréal)
Jean-Marc Gauthier, B.A. philosophie, M.A. théologie (Ottawa), Ph.D. théologie (Montréal)
Alain Gignac, D.S.E.B. études bibliques, D.É.A. histoire des religions et anthropologie religieuse (Paris), Ph.D. théologie – études bibliques (Montréal)
Béatrice Godard, Licence sociologie (Nantes), M.A. sociologie (Ottawa), Ph.D. sociologie (Montréal)
Pierre Létourneau, M.A. théologie (Laval), Lic. Écriture Sainte (Rome), Ph.D. théologie (Laval)
Jean-François Roussel, Ph.D. théologie (Montréal)
Guy-Robert St-Arnaud, M.A. théologie (UQTR), D.Th. (Strasbourg), D.E.A. psychanalyse (Paris)

Professeur adjoint
Olivier Bauer, Licence en théologie (Université de Neufchâtel, Suisse), Doctorat en théologie (Université de Lausanne, Suisse)

Responsables de formation professionnelle
André Desautels, B.Th., M.Th., (Institut supérieur de liturgie de l'Institut catholique de Paris)
Annie Laporte, M.Éd. enseignement secondaire et collégial (Montréal), M.A. théologie (Sherbrooke)

Professeurs associés
Henri Derroitte, Doctorat (Université Catholique de Louvain)
John Doutre, Maîtrise et Ph.D. en théologie (Montréal)
Anne Fortin, Maîtrise en théologie (Laval), Doctorat en sciences théologiques (Institut Catholique de Paris), Doctorat en histoire des religions et anthropologie religieuse (Sorbonne)
Munanga Kabengele, Doctorat sciences humaines, spécialisation en anthropologie sociale (Universidade de Saõ Paulo, Brésil)
Charles Kannengiesser, Doctorat ès sciences religieuses (Strasbourg), Doctorat de théologie (Institut Catholique de Paris), Doctorat d'État ès Lettres et Sciences humaines, (Sorbonne)
Trichur S. Rukmani, Ph.D. (Delhi)

Professeurs invités
Paul Delorme, L.Th. (Montréal), Maîtrise en pastorale catéchétique (I.S.P.C., Paris)
Hubert Doucet, L.Th. (Ottawa), Doctorat en sciences religieuses (Strasbourg)
Mireille Estivalezes, Licence (Sorbonne), Maîtrise histoire (Sorbonne), D.É.A. histoire des religions et anthropologie religieuse (Sorbonne), Doctorat sciences religieuses (École Pratique des Hautes Études, Paris)
Manuel Jinbachian, B.A. (Univ. américaine de Beyrouth), B.D. (Near East School of Theology, Beyrouth), M.A. études arabes (Univ. américaine du Caire), B. Litt, (Oxford), D.É.A. (Strasbourg), Ph.D. théologie (Strasbourg)

Professeurs émérites
Richard Bergeron
Guy Couturier
Guy Durand
Olivette Genest
Jacques Grand'Maison

Programme 1-885-1-0 Version 08

Baccalauréat spécialisé en théologie JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Cheminement honor
Pour s'inscrire aux cours du cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 60 crédits, avoir une moyenne cumulative de 3,7 et avoir l'approbation du responsable du programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en théologie (B. Th.).

Objectifs

Le baccalauréat couvre les éléments fondamentaux de la théologie tout en maintenant une ouverture sur les sciences des religions. Les cours du bloc obligatoire touchent aux quatre secteurs de la théologie : les études bibliques, la théologie systématique, la théologie pratique et les sciences des religions. L'étudiant qui le souhaite peut inscrire sa formation dans une perspective catholique, notamment en ce qui concerne la sacramentaire et l'ecclésiologie. Le programme donne une formation fondamentale pertinente à diverses sphères d'emploi (milieux ecclésiaux, de santé, sociaux, carcéraux, etc.) ou habilite à poursuivre des études supérieures. Le cheminement honor offre la possibilité d'un exercice de synthèse théologique, d'une formation approfondie en recherche et prépare plus immédiatement à la maîtrise (problématisation d'un sujet de recherche et premier cours de 2e cycle).

Structure du programme

Le baccalauréat en théologie comporte 45 crédits de cours obligatoires, 42 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Le cheminement honor comporte les neuf crédits du bloc 77V et 3 crédits du bloc 77W.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *45 cr.*

SRL	1005	3	AHE 1	js	Introduction aux phénomènes religieux
SRL	1080	3	AHE 1	js	Les grandes religions du monde
THL	1005	3	AHE 1	js	Méthodes et outils en théologie
THL	1015	3	AHE 1	js	La théologie pratique, un carrefour
THL	1025	3	AHE 1	s	Israël biblique et son histoire
THL	1035	3	AHE 1	js	Initiation au Premier (Ancien) Testament
THL	1045	3	AHE 1	js	Initiation au Second (Nouveau) Testament
THL	1055	3	AHE 1	js	Dieu : questions et approches
THL	1065	3	AHE 1	js	Jésus : de l'histoire à la théologie
THL	1075	3	AHE 1	js	Rites et sacrements
THL	1085	3	AHE 1	js	Histoire du christianisme
THL	1095	3	AHE 1	js	Éthique théologique
THL	2005	3	AHE 1	js	Sources et voies de spiritualité
THL	2015	3	AHE 1	js	Herméneutique biblique et théologique
THL	2035	3	AHE 1	js	Sources philosophiques de la théologie

Bloc 01 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Études bibliques

THL	1091E	3	AHE 1	js	Bible et tradition évangélique
THL	2105	3	AHE 1	js	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
THL	2115	3	AHE 1	js	Jésus et la tradition synoptique
THL	2220	3	AHE 1	js	Géographie et archéologie bibliques
THL	2505	3	AHE 1	js	Regard sur le prophétisme biblique
THL	2520	3	AHE 1	js	Paul et son oeuvre
THL	3005	3	AHE 1	js	Spiritualité et sagesse dans la Bible
THL	3025	3	AHE 1	js	Luc et Actes : de Jésus à l'Église
THL	3085	3	AHE 1	js	Littérature johannique
THL	3580	3	AHE 1	js	Questions spéciales en études bibliques

Bloc 01 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Théologie systématique

THL	1096E	3	AHE 1	js	Introduction à la théologie évangélique
THL	1097E	3	AHE 1	js	Questions de théologie évangélique
THL	2125	3	AHE 1	js	Théologie fondamentale
THL	2145	3	AHE 1	js	Panorama de la foi chrétienne
THL	2170	3	AHE 1	js	Baptême, confirmation, pardon
THL	2175	3	AHE 1	js	L'eucharistie
THL	2180	3	AHE 1	js	Sexualité et tradition chrétienne
THL	2525	3	AHE 1	js	Éthique sociothéologique
THL	2535	3	AHE 1	js	L'Église et les fonctions ecclésiales
THL	2560	3	AHE 1	js	Mal et souffrance, limites de Dieu?
THL	3045	3	AHE 1	js	Les Pères de l'Église
THL	3055	3	AHE 1	js	Histoire des théologies chrétiennes
THL	3065	3	AHE 1	js	Rencontre des Églises et des religions
THL	3505	3	AHE 1	js	L'être humain comme thème théologique
THL	3510	3	AHE 1	js	Théologies contextuelles
THL	3520	3	AHE 1	js	Bioéthique
THL	3525	3	AHE 1	js	Questions psychanalytiques en théologie
THL	3585	3	AHE 1	js	Questions spéciales en th. systématique

Bloc 01 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Théologie pratique

	SRL	2515	3	AHE 1	js	Cultures et spiritualités des jeunes
	THL	1090E	3	AHE 1	js	Intervention pastorale
	THL	1093E	3	AHE 1	js	Modernité, urbanisation et église
	THL	1094E	3	AHE 1	js	Le renouveau dans l'Église évangélique
	THL	2135	3	AHE 1	js	Praxéologie 1 : des pratiques complexes
+	THL	2140	3	AHE 1	js	Praxéologie 2 : des pratiques pertinentes
	THL	2150	3	AHE 1	js	Animation pastorale
	THL	2155	3	AHE 1	js	Éducation de la foi
	THL	2530	3	AHE 1	js	Transmission de la foi aujourd'hui
	THL	2540	3	AHE 1	js	Pratiques rituelles : analyse-créations
	THL	2545	3	AHE 1	js	Langage et communication en catéchèse
	THL	2550	3	AHE 1	js	Pédagogie et instruments catéchétiques
	THL	2555	3	AHE 1	js	La catéchèse dans le projet ecclésial
	THL	2565	3	AHE 1	js	Catéchèse et éducation morale
	THL	3000	3	AHE 1	js	Foi, politique et engagement social
	THL	3015	3	AHE 1	js	Accompagnement pastoral
	THL	3035	3	AHE 1	js	Accompagnement pastoral et santé
	THL	3075	3	AHE 1	js	Gestion et leadership en Église
	THL	3590	3	AHE 1	js	Questions spéciales en théol. pratique

Bloc 01 E *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Sciences des religions

SRL	1001	3	AHE 1	js	Théories en sciences des religions
SRL	1011	3	AHE 1	js	Spiritualités de l'Asie du Sud
SRL	1025	3	AHE 1	js	Christianisme, arts et littérature
SRL	1055	3	AHE 1	js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL	1090	3	AHE 1	js	L'islam
SRL	1091	3	AHE 1	js	Le judaïsme
SRL	1431	3	AE 1	js	Religions, éthique et modernité
SRL	2025	3	AHE 1	js	Histoire religieuse du Québec
SRL	2030	3	AHE 1	js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL	2040	3	AHE 1	js	Pluralisme religieux et milieux de santé
SRL	2070	3	AHE 1	js	Psilogie et religion
SRL	2520	3	AE 1	js	Dialogue interreligieux
SRL	2521	3	AE 1	js	Diversité relig. et dévelop. personnel
SRL	2522	3	AE 1	js	Spiritualités amérindiennes
SRL	2523	3	AE 1	js	Spiritualités de l'Asie de l'Est
SRL	2524	3	AE 1	js	Patrimoine religieux du Québec

SRL	2525	3	AE 1	js	Spiritualités africaines et créoles
SRL	3005	3	AHE 1	js	La religion dans l'espace public
SRL	3015	3	AHE 1	js	Religions et politique
SRL	3030	3	AHE 1	js	La mort et l'au-delà
SRL	3040	3	AHE 1	js	Religion et intervention psychosociale
SRL	3120	3	AHE 1	js	L'interreligieux et gestion de conflits
SRL	3595	3	AHE 1	js	Questions spéciales en sc. des religions

Bloc 01 F *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Formation complémentaire

ANT	2020	3	A 1	j	Anthropologie de la religion
ANT	3035	3	H 1	j	Dynamique socioculturelle
ECN	1800	3	AHE 1	j	Économies nord-américaines
ETA	3550	3	AHE 1		Évaluation des apprentissages
FRA	1013	3	H 1	j	La rédaction
FRA	1959G	3	AHE 1	js	Atelier de français écrit
GER	1000D	3	AHE 1		Introduction à la gérontologie
HGL	1011	3	A 1	j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL	2000	3	A 1	j	La Grèce et le Proche-Orient
HST	1931	3	A 1	s	L'Antiquité
HST	1932	3	H 1	s	Le Moyen Âge occidental
HST	1941	3	A 1	s	L'époque moderne
IFT	1986	3	AHE 1	js	Traitement informatique des textes
JES	1000	3	AHE 1	js	L'intervenant et la relation d'aide
MSO	2030D	3	AHE 1		Systèmes de santé et santé communautaire
PHI	1205	3	H 1	j	Philosophie française contemporaine
PHI	1400	3	A 1	j	Problèmes en éthique
PHI	1520	3	H 1	j	Introduction à la métaphysique
PHI	3805	3	H 1	j	Aristote : éthique et politique
PHI	3925	3	A 1	j	Religion, science, raison philosophique
PHY	1972D	3	AH 1		Initiation à l'astronomie
PPA	2210	3	AHE 1		Croissance de l'enfant et école primaire
PSY	2961	3	H 1	j	Psychologie du développement humain 2
SOL	1952	3	A 1	j	Introduction aux concepts sociologiques
SOL	2306	3	H 1	j	Sociologie des religions
SVS	1363	3	A 1	j	Problèmes sociaux
SVS	2378	3	H 1	s	Intervention communautaire

Bloc 01 G *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Stages

SRL	2526	3	AHE 1		Stage d'exploration SR appliquées 1
SRL	2527	3	AHE 1	js	Stage international
SRL	3090	3	AHE 1	js	Stage en milieu multireligieux
SRL	3121	3	AHE 1	js	Stage d'intervention SR appliquées 2
THL	1051	3	AHE 1	js	Stage en intervention catéchétique
THL	2160	3	AHE 1	js	Stage d'exploration
THL	3160	3	AHE 1	js	Stage d'intégration

Segment 77

Bloc 77 H *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Langues

ANG	1969	3	AHE 1	j	Intermediate Reading
+ ANG	1975	3	HE 1	js	Advanced Reading
LAT	1111	3	A 1	s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT	1121	3	H 1	s	Initiation à la langue latine 2
THL	2165	6	AHE 2	js	Grec biblique élémentaire
THL	2185	6	AHE 2	js	Hébreu biblique élémentaire

Bloc 77 V *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Cheminement honor : projet

THL	4000	3	AHE 1	js	Cheminement personnalisé 1
THL	4001	3	AHE 1	js	Cheminement personnalisé 2
THL	4002	3	AHE 1	js	Projet de recherche honor

Bloc 77 W *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Cheminement honor : formation avancée

SRL	6120	3	AHE 1		Théories de la religion
SRL	6203	3	AHE 1		Religion, culture et société
THB	6110	3	AHE 1	js	Méthode historico-critique
THB	6120	3	AHE 1		Méthodes synchroniques
THL	6100	3	AHE 1		Interprétation théologique et biblique
THP	6110	3	AHE 1	js	Observation et analyse en praxéologie

Programme 1-885-2-0 Version 06

Majeure en théologie JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en théologie.
Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La majeure couvre les éléments fondamentaux de la théologie tout en maintenant une ouverture sur les sciences des religions. Les cours du bloc obligatoire touchent aux quatre secteurs de la théologie : les études bibliques, la théologie systématique, la théologie pratique et les sciences des religions. L'étudiant qui le souhaite peut inscrire sa formation dans une perspective catholique, notamment en ce qui concerne la sacramentaire et l'ecclésiologie. Le programme s'adresse tant aux étudiants qui désirent compléter leur formation par une mineure dans une autre discipline qu'à ceux qui souhaiteraient passer ultérieurement au programme de baccalauréat en théologie.

Structure du programme

La majeure en théologie comporte 30 crédits de cours obligatoires, 27 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *30 cr.*

SRL	1005	3	AHE 1	js	Introduction aux phénomènes religieux
THL	1005	3	AHE 1	js	Méthodes et outils en théologie
THL	1025	3	AHE 1	s	Israël biblique et son histoire
THL	1035	3	AHE 1	js	Initiation au Premier (Ancien) Testament
THL	1045	3	AHE 1	js	Initiation au Second (Nouveau) Testament
THL	1055	3	AHE 1	js	Dieu : questions et approches
THL	1065	3	AHE 1	js	Jésus : de l'histoire à la théologie
THL	1075	3	AHE 1	js	Rites et sacrements
THL	1085	3	AHE 1	js	Histoire du christianisme
THL	1095	3	AHE 1	js	Éthique théologique

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Études bibliques

THL	1090E	3	AHE 1	js	Intervention pastorale
THL	1091E	3	AHE 1	js	Bible et tradition évangélique
THL	2015	3	AHE 1	js	Herméneutique biblique et théologique
THL	2105	3	AHE 1	js	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
THL	2115	3	AHE 1	js	Jésus et la tradition synoptique
THL	2220	3	AHE 1	js	Géographie et archéologie bibliques
THL	2505	3	AHE 1	js	Regard sur le prophétisme biblique
THL	2520	3	AHE 1	js	Paul et son oeuvre
THL	3005	3	AHE 1	js	Spiritualité et sagesse dans la Bible
THL	3025	3	AHE 1	js	Luc et Actes : de Jésus à l'Église
THL	3085	3	AHE 1	js	Littérature johannique
THL	3580	3	AHE 1	js	Questions spéciales en études bibliques

Bloc 01 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Théologie systématique

THL	1096E	3	AHE 1	js	Introduction à la théologie évangélique
THL	1097E	3	AHE 1	js	Questions de théologie évangélique
THL	2005	3	AHE 1	js	Sources et voies de spiritualité
THL	2035	3	AHE 1	js	Sources philosophiques de la théologie
THL	2125	3	AHE 1	js	Théologie fondamentale
THL	2145	3	AHE 1	js	Panorama de la foi chrétienne
THL	2170	3	AHE 1	js	Baptême, confirmation, pardon
THL	2175	3	AHE 1	js	L'eucharistie
THL	2180	3	AHE 1	js	Sexualité et tradition chrétienne
THL	2525	3	AHE 1	js	Éthique sociothéologique
THL	2535	3	AHE 1	js	L'Église et les fonctions ecclésiales
THL	2560	3	AHE 1	js	Mal et souffrance, limites de Dieu?
THL	3045	3	AHE 1	js	Les Pères de l'Église
THL	3055	3	AHE 1	js	Histoire des théologies chrétiennes
THL	3065	3	AHE 1	js	Rencontre des Églises et des religions
THL	3505	3	AHE 1	js	L'être humain comme thème théologique
THL	3510	3	AHE 1	js	Théologies contextuelles
THL	3520	3	AHE 1	js	Bioéthique
THL	3525	3	AHE 1	js	Questions psychanalytiques en théologie
THL	3585	3	AHE 1	js	Questions spéciales en th. systématique

Bloc 01 D *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Théologie pratique

SRL	2515	3	AHE 1	js	Cultures et spiritualités des jeunes
THL	1015	3	AHE 1	js	La théologie pratique, un carrefour
THL	1093E	3	AHE 1	js	Modernité, urbanisation et église
THL	1094E	3	AHE 1	js	Le renouveau dans l'Église évangélique
THL	2135	3	AHE 1	js	Praxéologie 1 : des pratiques complexes
+ THL	2140	3	AHE 1	js	Praxéologie 2 : des pratiques pertinentes
THL	2150	3	AHE 1	js	Animation pastorale
THL	2155	3	AHE 1	js	Éducation de la foi
THL	2530	3	AHE 1	js	Transmission de la foi aujourd'hui
THL	2540	3	AHE 1	js	Pratiques rituelles : analyse-créations
THL	2545	3	AHE 1	js	Langage et communication en catéchèse
THL	2550	3	AHE 1	js	Pédagogie et instruments catéchétiques
THL	2555	3	AHE 1	js	La catéchèse dans le projet ecclésial
THL	2565	3	AHE 1	js	Catéchèse et éducation morale
THL	3000	3	AHE 1	js	Foi, politique et engagement social
THL	3015	3	AHE 1	js	Accompagnement pastoral
THL	3035	3	AHE 1	js	Accompagnement pastoral et santé
THL	3075	3	AHE 1	js	Gestion et leadership en Église
THL	3590	3	AHE 1	js	Questions spéciales en théol. pratique

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Sciences des religions

SRL	1001	3	AHE 1	js	Théories en sciences des religions
SRL	1011	3	AHE 1	js	Spiritualités de l'Asie du Sud
SRL	1025	3	AHE 1	js	Christianisme, arts et littérature
SRL	1055	3	AHE 1	js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL	1080	3	AHE 1	js	Les grandes religions du monde
SRL	1090	3	AHE 1	js	L'islam
SRL	1091	3	AHE 1	js	Le judaïsme
SRL	1431	3	AE 1	js	Religions, éthique et modernité
SRL	2025	3	AHE 1	js	Histoire religieuse du Québec
SRL	2030	3	AHE 1	js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL	2040	3	AHE 1	js	Pluralisme religieux et milieux de santé
SRL	2070	3	AHE 1	js	Psilogie et religion
SRL	2135	3	AE 1	js	Praxéologie 1: des pratiques complexes
SRL	2140	3	AE 1	js	Praxéologie 2: des pratiques pertinentes
SRL	2520	3	AE 1	js	Dialogue interreligieux
SRL	2521	3	AE 1	js	Diversité relig. et dévelop. personnel
SRL	2522	3	AE 1	js	Spiritualités amérindiennes
SRL	2523	3	AE 1	js	Spiritualités de l'Asie de l'Est
SRL	2524	3	AE 1	js	Patrimoine religieux du Québec
SRL	2525	3	AE 1	js	Spiritualités africaines et créoles
SRL	3005	3	AHE 1	js	La religion dans l'espace public
SRL	3015	3	AHE 1	js	Religions et politique
SRL	3030	3	AHE 1	js	La mort et l'au-delà
SRL	3040	3	AHE 1	js	Religion et intervention psychosociale
SRL	3120	3	AHE 1	js	L'interreligieux et gestion de conflits
SRL	3595	3	AHE 1	js	Questions spéciales en sc. des religions

Bloc 01 G *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Stages

SRL	2526	3	AHE 1		Stage d'exploration SR appliquées 1
SRL	2527	3	AHE 1	js	Stage international
SRL	3090	3	AHE 1	js	Stage en milieu multireligieux
SRL	3121	3	AHE 1	js	Stage d'intervention SR appliquées 2
THL	1051	3	AHE 1	js	Stage en intervention catéchétique
THL	2160	3	AHE 1	js	Stage d'exploration
THL	3160	3	AHE 1	js	Stage d'intégration

Segment 78

Bloc 78 H *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Langues

ANG	1969	3	AHE 1	j	Intermediate Reading
+ ANG	1975	3	HE 1	js	Advanced Reading
LAT	1111	3	A 1	s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT	1121	3	H 1	s	Initiation à la langue latine 2
THL	2165	6	AHE 2	js	Grec biblique élémentaire
THL	2185	6	AHE 2	js	Hébreu biblique élémentaire

Programme 1-885-7-1 Version 00

Module en approche critique du christianisme JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel, soit à moins de 12 crédits par trimestre (il peut aussi suivre le programme en concomitance avec un autre programme). Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le christianisme fait partie de l'héritage culturel québécois, mais est souvent méconnu, au sens propre de « mal connu « . De même, le rôle critique de la théologie, comme questionnement sur Dieu, sur l'humain et sur le monde, et comme appui dans la quête de sens, n'est pas toujours aisément perçu en dehors des cercles théologiques. Dans ce contexte, le module « Approche critique du christianisme « vise trois objectifs : 1) acquérir une connaissance de base du christianisme avec les visions de l'être humain, du monde et de Dieu qu'il propose; 2) s'initier à la théologie, comme outil de réflexion critique et de quête de sens; 3) s'interroger sur l'influence du christianisme sur la culture, en Occident et au Québec.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent faire l'expérience de la théologie universitaire en même temps qu'approfondir leur connaissance du christianisme. Il offre une formation complémentaire et peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

SRL	1025	3	AHE 1	js	Christianisme, arts et littérature
SRL	2025	3	AHE 1	js	Histoire religieuse du Québec
THL	1065	3	AHE 1	js	Jésus : de l'histoire à la théologie

THL	1095	3	AHE 1 js	Éthique théologique
THL	2105	3	AHE 1 js	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
THL	2115	3	AHE 1 js	Jésus et la tradition synoptique
THL	3505	3	AHE 1 js	L'être humain comme thème théologique

Avec l'approbation du responsable de programme, l'étudiant peut substituer à un cours du bloc 70A tout autre cours de théologie ou de sciences des religions.

Programme 1-885-7-2 Version 00

Module Les religions dans le monde contemporain JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel, soit à moins de 12 crédits par trimestre (il peut aussi suivre le programme en concomitance avec un autre programme). Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituter un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certficat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce module vise trois objectifs : 1) acquérir une connaissance de base de quelques religions du monde qui tienne compte de leur diversité interne et de leurs interactions; 2) se donner quelques outils critiques et théoriques pour bien comprendre les phénomènes religieux; 3) se questionner sur le rôle des religions dans l'espace public et sur les défis que pose le dialogue interreligieux.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent s'initier aux sciences des religions. Il offre une formation complémentaire et peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits de cours, dont 3 obligatoires et 6 à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *3 cr.*

SRL	1080	3	AHE 1 js	Les grandes religions du monde

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Phénomènes religieux et outils théoriques

SRL	1005	3	AHE 1 js	Introduction aux phénomènes religieux
SRL	1055	3	AHE 1 js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL	1431	3	AE 1 js	Religions, éthique et modernité
SRL	2025	3	AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec
SRL	2030	3	AHE 1 js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL	2520	3	AE 1 js	Dialogue interreligieux
SRL	2522	3	AE 1 js	Spiritualités amérindiennes
SRL	2525	3	AE 1 js	Spiritualités africaines et créoles

Ou tout autre cours de sciences des religions accepté par le responsable de programme.

Programme 1-895-5-2 Version 01

Certificat en théologie pratique JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en théologie.
Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le certificat en théologie pratique vise à initier l'étudiant à l'analyse des pratiques sociales et ecclésiales, à leur interprétation théologique et à l'élaboration de projets d'intervention. À la fin de sa formation, l'étudiant devrait être en mesure : 1) d'identifier les éléments caractéristiques de la pratique en cause; 2) d'esquisser un diagnostic pastoral pertinent eu égard aux enjeux de la pratique observée; 3) d'élaborer un plan d'intervention adapté à la situation.

Structure du programme

Le certificat en théologie comprend 6 crédits de cours obligatoires, 21 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *6 cr.*

Fondements théoriques

THL	2135	3	AHE 1 js	Praxéologie 1 : des pratiques complexes
+ THL	2140	3	AHE 1 js	Praxéologie 2 : des pratiques pertinentes

Segment 02

Bloc 02 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Stages

SRL	3090	3	AHE 1 js	Stage en milieu multireligieux
THL	2160	3	AHE 1 js	Stage d'exploration
THL	3160	3	AHE 1 js	Stage d'intégration

Segment 03

Bloc 03 C *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Formation de base

SRL	1005	3	AHE 1 js	Introduction aux phénomènes religieux
THL	1005	3	AHE 1 js	Méthodes et outils en théologie
THL	1025	3	AHE 1 s	Israël biblique et son histoire
THL	1035	3	AHE 1 js	Initiation au Premier (Ancien) Testament
THL	1045	3	AHE 1 js	Initiation au Second (Nouveau) Testament
THL	1055	3	AHE 1 js	Dieu : questions et approches
THL	1065	3	AHE 1 js	Jésus : de l'histoire à la théologie
THL	1075	3	AHE 1 js	Rites et sacrements

THL	1085	3	AHE 1	js	Histoire du christianisme
THL	1095	3	AHE 1	js	Éthique théologique

Segment 04

Bloc 04 D *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Théologie pratique

SRL	2515	3	AHE 1	js	Cultures et spiritualités des jeunes
THL	1093E	3	AHE 1	js	Modernité, urbanisation et église
THL	1094E	3	AHE 1	js	Le renouveau dans l'Église évangélique
THL	2150	3	AHE 1	js	Animation pastorale
THL	2155	3	AHE 1	js	Éducation de la foi
THL	2530	3	AHE 1	js	Transmission de la foi aujourd'hui
THL	2540	3	AHE 1	js	Pratiques rituelles : analyse-créations
THL	3000	3	AHE 1	js	Foi, politique et engagement social
THL	3015	3	AHE 1	js	Accompagnement pastoral
THL	3035	3	AHE 1	js	Accompagnement pastoral et santé
THL	3075	3	AHE 1	js	Gestion et leadership en Église

Segment 71

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Problématiques biblico-théologiques

THL	1090E	3	AHE 1	js	Intervention pastorale
THL	1091E	3	AHE 1	js	Bible et tradition évangélique
THL	1096E	3	AHE 1	js	Introduction à la théologie évangélique
THL	1097E	3	AHE 1	js	Questions de théologie évangélique
THL	2105	3	AHE 1	js	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
THL	2115	3	AHE 1	js	Jésus et la tradition synoptique
THL	2125	3	AHE 1	js	Théologie fondamentale
THL	2145	3	AHE 1	js	Panorama de la foi chrétienne
THL	2170	3	AHE 1	js	Baptême, confirmation, pardon
THL	2175	3	AHE 1	js	L'eucharistie
THL	2180	3	AHE 1	js	Sexualité et tradition chrétienne
THL	2220	3	AHE 1	js	Géographie et archéologie bibliques
THL	2505	3	AHE 1	js	Regard sur le prophétisme biblique
THL	2520	3	AHE 1	js	Paul et son oeuvre
THL	2525	3	AHE 1	js	Éthique sociothéologique
THL	2535	3	AHE 1	js	L'Église et les fonctions ecclésiales
THL	2560	3	AHE 1	js	Mal et souffrance, limites de Dieu?
THL	3005	3	AHE 1	js	Spiritualité et sagesse dans la Bible
THL	3025	3	AHE 1	js	Luc et Actes : de Jésus à l'Église
THL	3045	3	AHE 1	js	Les Pères de l'Église
THL	3055	3	AHE 1	js	Histoire des théologies chrétiennes
THL	3065	3	AHE 1	js	Rencontre des Églises et des religions
THL	3085	3	AHE 1	js	Littérature johannique
THL	3505	3	AHE 1	js	L'être humain comme thème théologique
THL	3510	3	AHE 1	js	Théologies contextuelles
THL	3520	3	AHE 1	js	Bioéthique

Programme 1-961-5-0 Version 01

Certificat en sciences des religions* J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences des religions.
Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le certificat en sciences des religions, offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de théologie et de sciences des religions, propose aux étudiants : 1) de s'approprier des outils conceptuels, théoriques et méthodologiques de base dans le domaine des sciences des religions ; 2) de s'approprier des données descriptives sur des religions et phénomènes religieux importants dans l'histoire ancienne ou récente aussi bien que dans la culture contemporaine; 3) d'analyser des thèmes à incidence religieuse dans une perspective comparative et interdisciplinaire; 4) de se préparer à l'intervention en contexte multireligieux dans divers champs d'activités.

Structure du programme

Le certificat en sciences des religions comporte 30 crédits de cours à option répartis dans 7 blocs couvrant quatre thématiques.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Introduction, concepts de base, méthodologie I

SRL	1001	3	AHE 1	js	Théories en sciences des religions
SRL	1005	3	AHE 1	js	Introduction aux phénomènes religieux
SRL	1055	3	AHE 1	js	Psychologie de l'expérience religieuse

Bloc 73 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Introduction, concepts de base, méthodologie II

ANT	2020	3	A 1	j	Anthropologie de la religion
PHI	1860	3	A 1	j	Introduction à la philosophie médiévale
SOL	2306	3	H 1	j	Sociologie des religions
SRL	1431	3	AE 1	js	Religions, éthique et modernité
SRL	2520	3	AE 1	js	Dialogue interreligieux
SRL	2521	3	AE 1	js	Diversité relig. et dévelop. personnel
SRL	2526	3	AHE 1		Stage d'exploration SR appliquées 1
SRL	3120	3	AHE 1	js	L'interreligieux et gestion de conflits

Bloc 73 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Données descriptives I (histoire et identité religieuse)

SRL	1011	3	AHE 1	js	Spiritualités de l'Asie du Sud
SRL	1080	3	AHE 1	js	Les grandes religions du monde
SRL	1090	3	AHE 1	js	L'islam
SRL	1091	3	AHE 1	js	Le judaïsme
SRL	2025	3	AHE 1	js	Histoire religieuse du Québec
SRL	2070	3	AHE 1	js	Psilogie et religion
SRL	2522	3	AE 1	js	Spiritualités amérindiennes
SRL	2523	3	AE 1	js	Spiritualités de l'Asie de l'Est
SRL	2525	3	AE 1	js	Spiritualités africaines et créoles
THL	1085	3	AHE 1	js	Histoire du christianisme

Bloc 73 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Données descriptives II (histoire et identité religieuse)

+	GRC	3150	3	A 1	j	Auteurs grecs d'époque impériale
	HGL	1021	3	A 1	j	Mythe et religion en Grèce ancienne
	HGL	1031	3	A 1	j	Mythe et religion dans le monde romain
	HGL	2000	3	A 1	j	La Grèce et le Proche-Orient
	HST	1031	3	A 1	j	Histoire de l'Antiquité
	HST	3108	3	A 1	j	Religion et société au Moyen Âge
	HST	3206	3	A 1	j	Religions et mentalités modernes
+	LAT	3150	3	H 1	j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
	PHI	2960	3	H 1	j	Naissance de la philosophie chinoise
	PHY	1972D	3	AH 1		Initiation à l'astronomie

* Ce certificat conjoint est géré par la Faculté de théologie et de sciences des religions.

Bloc 73 E *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Études comparatives des thèmes religieux I

SRL	1025	3	AHE 1	js	Christianisme, arts et littérature
SRL	2030	3	AHE 1	js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL	2524	3	AE 1	js	Patrimoine religieux du Québec
SRL	3005	3	AHE 1	js	La religion dans l'espace public
SRL	3015	3	AHE 1	js	Religions et politique
SRL	3030	3	AHE 1	js	La mort et l'au-delà
SRL	3595	3	AHE 1	js	Questions spéciales en sc. des religions

Bloc 73 F *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Études comparatives des thèmes religieux II

+ BIO	3002	2	A 1	j	Bioéthique
PHI	1400	3	A 1	j	Problèmes en éthique
PHI	2920	3	A 1	j	Mythe, religion et connaissance
PHI	3925	3	A 1	j	Religion, science, raison philosophique

Bloc 73 G *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Intervention en contexte multireligieux

DID	3307	3	AHE 1	js	L'enseignement culturel des religions
SRL	2040	3	AHE 1	js	Pluralisme religieux et milieux de santé
SRL	2520	3	AE 1	js	Dialogue interreligieux
SRL	2521	3	AE 1	js	Diversité relig. et dévelop. personnel
SRL	2526	3	AHE 1		Stage d'exploration SR appliquées 1
SRL	2527	3	AHE 1	js	Stage international
SRL	3040	3	AHE 1	js	Religion et intervention psychosociale
SRL	3090	3	AHE 1	js	Stage en milieu multireligieux
SRL	3120	3	AHE 1	js	L'interreligieux et gestion de conflits
SRL	3121	3	AHE 1	js	Stage d'intervention SR appliquées 2

Programme 1-961-2-2 Version 00

Majeure en sciences des religions appliquées JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences des religions appliquées.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Dans la foulée du développement de son secteur des sciences des religions et considérant les besoins croissants générés par la réalité multiculturelle et plurireligieuse de notre société, la FTSR propose un programme conduisant à l'intervention dans divers milieux et diverses situations exigeant une expertise dans le domaine religieux. En plus de bénéficier d'une bonne formation sur la question religieuse et spirituelle, de se familiariser avec différentes dynamiques disciplinaires et d'acquérir des expériences pratiques par des cours, des stages locaux et internationaux, les étudiants auront développé une grande capacité de discernement, de compréhension, d'analyse et d'interprétation des phénomènes et des événements à caractère religieux. Par son choix de cours et le choix judicieux d'une mineure ou certificat complémentaire, l'étudiant pourra orienter sa formation en fonction de trois grands champs d'intervention : milieux institutionnels, communication médiatique ou relations internationales.

Destinataires

Ce programme s'adresse plus particulièrement aux étudiants du secteur collégial qui recherchent, dans les sciences humaines et sociales, une formation fondamentale et générale pouvant conduire à plusieurs ouvertures professionnelles dans la mesure où la majeure est complétée par une mineure ou certificat. À titre d'exemple : Certificat en coopération internationale (1-368-5-1), Mineure en sciences des communications (1-225-4-0), Certificat de journalisme (1-405-5-0), Certificat ou Mineure en criminologie (1-065-5-0 ou 1-065-4-0). La Majeure en sciences des religions appliquées peut aussi s'adresser aux étudiants qui ont déjà complété, ou qui sont en voie de compléter, une mineure ou un certificat.

Structure du programme

La majeure comporte 12 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 80

Bloc 80 A *obligatoire* *12 cr.*

Introduction

SRL	1001	3	AHE 1	js	Théories en sciences des religions
SRL	1005	3	AHE 1	js	Introduction aux phénomènes religieux
SRL	2135	3	AE 1	js	Praxéologie 1: des pratiques complexes
SRL	2140	3	AE 1	js	Praxéologie 2: des pratiques pertinentes

Bloc 80 B *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Traditions religieuses et spiritualités

PHI	2960	3	H 1	j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI	2965	3	H 1	j	Le bouddhisme chinois
SRL	1011	3	AHE 1	js	Spiritualités de l'Asie du Sud
SRL	1070	3	AHE 1	js	Le christianisme
SRL	1090	3	AHE 1	js	L'islam
SRL	1091	3	AHE 1	js	Le judaïsme
SRL	2030	3	AHE 1	js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL	2522	3	AE 1	js	Spiritualités amérindiennes
SRL	2523	3	AE 1	js	Spiritualités de l'Asie de l'Est
SRL	2525	3	AE 1	js	Spiritualités africaines et créoles
THL	2005	3	AHE 1	js	Sources et voies de spiritualité

Bloc 80 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Études disciplinaires et thématiques

ANT	2020	3	A 1	j	Anthropologie de la religion
ANT	3021	3	A 1	js	Religion et modernité
HGL	1021	3	A 1	j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL	1031	3	A 1	j	Mythe et religion dans le monde romain
PHI	2920	3	A 1	j	Mythe, religion et connaissance
PHI	3905	3	H 1	j	Philosophie de la religion
SRL	1055	3	AHE 1	js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL	3030	3	AHE 1	js	La mort et l'au-delà
SRL	3595	3	AHE 1	js	Questions spéciales en sc. des religions
THL	1025	3	AHE 1	s	Israël biblique et son histoire
THL	1055	3	AHE 1	js	Dieu : questions et approches
THL	1085	3	AHE 1	js	Histoire du christianisme
THL	1095	3	AHE 1	js	Éthique théologique
THL	2115	3	AHE 1	js	Jésus et la tradition synoptique
THL	2220	3	AHE 1	js	Géographie et archéologie bibliques
THL	2525	3	AHE 1	js	Éthique sociothéologique
THL	2560	3	AHE 1	js	Mal et souffrance, limites de Dieu?

Bloc 80 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Religion, culture et société

HEB	2118	3	A 1	js	Littérature, tradition et religion
PHI	1600	3	H 1	j	Introduction à la philosophie moderne
SRL	1025	3	AHE 1	js	Christianisme, arts et littérature
SRL	1431	3	AE 1	js	Religions, éthique et modernité
SRL	2025	3	AHE 1	js	Histoire religieuse du Québec
SRL	2515	3	AHE 1	js	Cultures et spiritualités des jeunes
SRL	2520	3	AE 1	js	Dialogue interreligieux
SRL	2521	3	AE 1	js	Diversité relig. et dévelop. personnel
SRL	2524	3	AE 1	js	Patrimoine religieux du Québec
SRL	3005	3	AHE 1	js	La religion dans l'espace public
SRL	3011	3	AHE 1	js	Fondements religieux de l'Occident

SRL	3015	3	AHE 1 js	Religions et politique
THL	3055	3	AHE 1 js	Histoire des théologies chrétiennes
THL	3510	3	AHE 1 js	Théologies contextuelles

Bloc 80 E *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Formation à l'intervention

SRL	2040	3	AHE 1 js	Pluralisme religieux et milieux de santé
SRL	3120	3	AHE 1 js	L'interreligieux et gestion de conflits
THL	2150	3	AHE 1 js	Animation pastorale
THL	2155	3	AHE 1 js	Éducation de la foi
THL	2540	3	AHE 1 js	Pratiques rituelles : analyse-créations
THL	3015	3	AHE 1 js	Accompagnement pastoral
THL	3035	3	AHE 1 js	Accompagnement pastoral et santé

Bloc 80 F *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Stages

SRL	2526	3	AHE 1	Stage d'exploration SR appliquées 1
SRL	2527	3	AHE 1 js	Stage international
SRL	3121	3	AHE 1 js	Stage d'intervention SR appliquées 2

Programme 1-961-4-0 Version 03

Certificat ou mineure en sciences religieuses JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences religieuses.
Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La mineure en sciences religieuses propose une initiation à la théologie et aux sciences des religions. Elle permet de se familiariser avec des problématiques, des contenus et des méthodes de divers secteurs de la théologie et des sciences des religions et d'y situer ses propres questionnements. Elle s'adresse à des candidats qui souhaitent plus de latitude dans leur choix de cours sans s'inscrire dans une perspective professionnelle.

Structure du programme

La mineure en sciences religieuses comporte 27 crédits de cours à option puisés dans l'ensemble de la banque de cours de la Faculté de théologie et de sciences des religions et 3 crédits de cours au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *option* *minimum 3 cr., maximum 21 cr.*

SRL	1001	3	AHE 1 js	Théories en sciences des religions
SRL	1005	3	AHE 1 js	Introduction aux phénomènes religieux
SRL	1011	3	AHE 1 js	Spiritualités de l'Asie du Sud
SRL	1025	3	AHE 1 js	Christianisme, arts et littérature
SRL	1055	3	AHE 1 js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL	1080	3	AHE 1 js	Les grandes religions du monde
SRL	1090	3	AHE 1 js	L'islam
SRL	1091	3	AHE 1 js	Le judaïsme
SRL	1431	3	AE 1 js	Religions, éthique et modernité
SRL	1905	1	AHE 1 js	Atelier thématique sur les religions
SRL	1910	1	AHE 1 js	Atelier thématique sur l'interreligieux
THL	1005	3	AHE 1 js	Méthodes et outils en théologie
THL	1015	3	AHE 1 js	La théologie pratique, un carrefour
THL	1025	3	AHE 1 s	Israël biblique et son histoire
THL	1035	3	AHE 1 js	Initiation au Premier (Ancien) Testament
THL	1045	3	AHE 1 js	Initiation au Second (Nouveau) Testament
THL	1051	3	AHE 1 js	Stage en intervention catéchétique
THL	1055	3	AHE 1 js	Dieu : questions et approches
THL	1065	3	AHE 1 js	Jésus : de l'histoire à la théologie
THL	1075	3	AHE 1 js	Rites et sacrements
THL	1085	3	AHE 1 js	Histoire du christianisme
THL	1090E	3	AHE 1 js	Intervention pastorale
THL	1091E	3	AHE 1 js	Bible et tradition évangélique
THL	1093E	3	AHE 1 js	Modernité, urbanisation et église
THL	1094E	3	AHE 1 js	Le renouveau dans l'Église évangélique
THL	1095	3	AHE 1 js	Éthique théologique
THL	1096E	3	AHE 1 js	Introduction à la théologie évangélique
THL	1097E	3	AHE 1 js	Questions de théologie évangélique
THL	1905	1	AHE 1 js	Atelier thématique en théologie
THL	1910	1	AHE 1 js	Atelier thématique en catéchèse

Segment 02

Bloc 02 B *option* *minimum 3 cr., maximum 21 cr.*

	SRL	2025	3	AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec
	SRL	2030	3	AHE 1 js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
	SRL	2040	3	AHE 1 js	Pluralisme religieux et milieux de santé
	SRL	2070	3	AHE 1 js	Psilogie et religion
	SRL	2135	3	AE 1 js	Praxéologie 1: des pratiques complexes
	SRL	2140	3	AE 1 js	Praxéologie 2: des pratiques pertinentes
	SRL	2515	3	AHE 1 js	Cultures et spiritualités des jeunes
	SRL	2520	3	AE 1 js	Dialogue interreligieux
	SRL	2521	3	AE 1 js	Diversité relig. et dévelop. personnel
	SRL	2522	3	AE 1 js	Spiritualités amérindiennes
	SRL	2523	3	AE 1 js	Spiritualités de l'Asie de l'Est
	SRL	2524	3	AE 1 js	Patrimoine religieux du Québec
	SRL	2525	3	AE 1 js	Spiritualités africaines et créoles
	THL	2005	3	AHE 1 js	Sources et voies de spiritualité
	THL	2015	3	AHE 1 js	Herméneutique biblique et théologique
	THL	2035	3	AHE 1 js	Sources philosophiques de la théologie
	THL	2105	3	AHE 1 js	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
	THL	2115	3	AHE 1 js	Jésus et la tradition synoptique
	THL	2125	3	AHE 1 js	Théologie fondamentale
	THL	2135	3	AHE 1 js	Praxéologie 1 : des pratiques complexes
+	THL	2140	3	AHE 1 js	Praxéologie 2 : des pratiques pertinentes
	THL	2145	3	AHE 1 js	Panorama de la foi chrétienne
	THL	2150	3	AHE 1 js	Animation pastorale
	THL	2155	3	AHE 1 js	Éducation de la foi
	THL	2160	3	AHE 1 js	Stage d'exploration
	THL	2165	6	AHE 2 js	Grec biblique élémentaire
	THL	2170	3	AHE 1 js	Baptême, confirmation, pardon
	THL	2175	3	AHE 1 js	L'eucharistie
	THL	2180	3	AHE 1 js	Sexualité et tradition chrétienne
	THL	2185	6	AHE 2 js	Hébreu biblique élémentaire
	THL	2220	3	AHE 1 js	Géographie et archéologie bibliques
	THL	2505	3	AHE 1 js	Regard sur le prophétisme biblique
	THL	2520	3	AHE 1 js	Paul et son oeuvre
	THL	2525	3	AHE 1 js	Éthique sociothéologique
	THL	2530	3	AHE 1 js	Transmission de la foi aujourd'hui
	THL	2535	3	AHE 1 js	L'Église et les fonctions ecclésiales
	THL	2540	3	AHE 1 js	Pratiques rituelles : analyse-créations
	THL	2545	3	AHE 1 js	Langage et communication en catéchèse
	THL	2550	3	AHE 1 js	Pédagogie et instruments catéchétiques
	THL	2555	3	AHE 1 js	La catéchèse dans le projet ecclésial
	THL	2560	3	AHE 1 js	Mal et souffrance, limites de Dieu?
	THL	2565	3	AHE 1 js	Catéchèse et éducation morale

Segment 74

Bloc 74 C *option* *minimum 3 cr., maximum 21 cr.*

SRL	3005	3	AHE 1 js	La religion dans l'espace public
SRL	3015	3	AHE 1 js	Religions et politique
SRL	3030	3	AHE 1 js	La mort et l'au-delà
SRL	3040	3	AHE 1 js	Religion et intervention psychosociale
SRL	3090	3	AHE 1 js	Stage en milieu multireligieux
SRL	3120	3	AHE 1 js	L'interreligieux et gestion de conflits
SRL	3595	3	AHE 1 js	Questions spéciales en sc. des religions
THL	3000	3	AHE 1 js	Foi, politique et engagement social
THL	3005	3	AHE 1 js	Spiritualité et sagesse dans la Bible
THL	3015	3	AHE 1 js	Accompagnement pastoral
THL	3025	3	AHE 1 js	Luc et Actes : de Jésus à l'Église
THL	3035	3	AHE 1 js	Accompagnement pastoral et santé
THL	3045	3	AHE 1 js	Les Pères de l'Église
THL	3055	3	AHE 1 js	Histoire des théologies chrétiennes
THL	3065	3	AHE 1 js	Rencontre des Églises et des religions
THL	3075	3	AHE 1 js	Gestion et leadership en Église
THL	3085	3	AHE 1 js	Littérature johannique
THL	3160	3	AHE 1 js	Stage d'intégration
THL	3505	3	AHE 1 js	L'être humain comme thème théologique
THL	3510	3	AHE 1 js	Théologies contextuelles
THL	3520	3	AHE 1 js	Bioéthique
THL	3525	3	AHE 1 js	Questions psychanalytiques en théologie
THL	3580	3	AHE 1 js	Questions spéciales en études bibliques
THL	3585	3	AHE 1 js	Questions spéciales en th. systématique
THL	3590	3	AHE 1 js	Questions spéciales en théol. pratique

Programme 1-895-7-0 Version 01

Module de pastorale en milieux de santé J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs
Explorer les problématiques pastorales, éthiques, théologiques et spirituelles des milieux de santé et développer les compétences et habiletés requises pour l'accompagnement spirituel des malades.

Structure du programme
Ce module totalise 15 crédits de cours à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 15 cr., maximum 15 cr.*

SRL	2040	3	AHE 1 js	Pluralisme religieux et milieux de santé
THL	2145	3	AHE 1 js	Panorama de la foi chrétienne
THL	3015	3	AHE 1 js	Accompagnement pastoral
THL	3035	3	AHE 1 js	Accompagnement pastoral et santé
THL	3520	3	AHE 1 js	Bioéthique
THL	3590	3	AHE 1 js	Questions spéciales en théol. pratique

Programme 1-887-2-0 Version 00

Majeure en animation spirituelle et engagement communautaire J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en animation spirituelle et engagement communautaire.
Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs
Combinée à une mineure ou certificat comportant, de préférence, une composante significative en intervention auprès des jeunes, la majeure en animation spirituelle et engagement communautaire vise à former les professionnels qui assument le service, non confessionnel mais obligatoire, d'animation spirituelle et d'engagement communautaire dans les écoles primaires et secondaires. Les exigences de formation sont les mêmes aux ordres primaire et secondaire : détenir un baccalauréat comprenant des cours dans chacun des quatre domaines suivants : spirituel, social, psychopédagogique et pratique. Le Certificat en intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques ou la Mineure arts et sciences avec des concentrations axées sur le thème de l'intervention auprès des jeunes complètement bien le programme.

Structure du programme
La majeure comprend 27 crédits obligatoires et 33 crédits à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 76 Formation à l'intervention

Bloc 76 A *obligatoire* *3 cr.*

SRL	1002	3	AHE 1 js	Introd. animation spir. engagement comm.

Bloc 76 B *option* *minimum 12 cr., maximum 18 cr.*

SRL	1011	3	AHE 1 js	Spiritualités de l'Asie du Sud
SRL	1080	3	AHE 1 js	Les grandes religions du monde
SRL	1090	3	AHE 1 js	L'islam
SRL	1091	3	AHE 1 js	Le judaïsme
SRL	2025	3	AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec
SRL	2515	3	AHE 1 js	Cultures et spiritualités des jeunes
SRL	2522	3	AE 1 js	Spiritualités amérindiennes
SRL	2523	3	AE 1 js	Spiritualités de l'Asie de l'Est
SRL	2524	3	AE 1 js	Patrimoine religieux du Québec
SRL	2525	3	AE 1 js	Spiritualités africaines et créoles
THL	1025	3	AHE 1 s	Israël biblique et son histoire
THL	1085	3	AHE 1 js	Histoire du christianisme
THL	2005	3	AHE 1 js	Sources et voies de spiritualité
THL	2115	3	AHE 1 js	Jésus et la tradition synoptique

Bloc 76 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

SOL	2306	3	H 1 j	Sociologie des religions
SRL	1005	3	AHE 1 js	Introduction aux phénomènes religieux
SRL	2030	3	AHE 1 js	Nouveaux mouvements religieux et sectes

SRL	2070	3	AHE 1	js	Psilogie et religion
SRL	2520	3	AE 1	js	Dialogue interreligieux
SRL	3005	3	AHE 1	js	La religion dans l'espace public
SRL	3030	3	AHE 1	js	La mort et l'au-delà

Bloc 76 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

ETA	2200	3	AHE 1		École et environnement social
JES	1001	3	AHE 1	js	Jeunes et réalités sociales
JES	2005	3	AHE 1	js	Jeunes et famille
JES	2007	3	AHE 1	js	Jeunes des communautés culturelles
JES	2008	3	AHE 1	js	Jeunes et violence
JES	2009	3	AHE 1	js	Jeunes et sexualité
JES	2012	3	AHE 1	js	Les jeunes et le monde du travail
PPA	3205	3	AHE 1		La classe en milieu urbain
PPL	3045	3	AHE 1	js	Accommodement raisonnable
SRL	1431	3	AE 1	js	Religions, éthique et modernité

Bloc 76 E *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

PPA	1100	3	AHE 1	j	Apprentissage scolaire et développement
PSE	1070	3	A 1	s	La croissance et ses principaux enjeux
PSE	1106	3	AH 1	j	Écologie sociale du développement
PSY	1095	3	AHE 1	j	L'enfance
SRL	1055	3	AHE 1	js	Psychologie de l'expérience religieuse

Bloc 76 F *obligatoire* *24 cr.*

JES	1000	3	AHE 1	js	L'intervenant et la relation d'aide
SRL	1024	6	AHE 2	js	Stage:animation spir./eng. communautaire
SRL	3120	3	AHE 1	js	L'interreligieux et gestion de conflits
SVS	2378	3	H 1	s	Intervention communautaire
SVS	3804	3	AH 1	j	Fonctionnement et gestion des groupes
THL	2150	3	AHE 1	js	Animation pastorale
THL	3015	3	AHE 1	js	Accompagnement pastoral

Programme 1-887-4-0 Version 01

Mineure en animation spirituelle et engagement communautaire J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en animation spirituelle et engagement communautaire.
Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La mineure en animation spirituelle et engagement communautaire permet à une personne qui a déjà une formation en théologie ou en sciences religieuses, ou une formation en intervention, de satisfaire aux exigences ministérielles pour assumer le service, non confessionnel mais obligatoire, d'animation spirituelle et d'engagement communautaire dans les écoles primaires et secondaires. Les exigences de formation sont les mêmes aux ordres primaire et secondaire : détenir un diplôme universitaire de premier cycle comprenant des cours dans chacun des quatre domaines suivants : spirituel, social, psychopédagogique et pratique.

Structure du programme

La mineure comprend 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 76

Bloc 76 A *obligatoire* *6 cr.*

Base

SRL	1002	3	AHE 1	js	Introd. animation spir. engagement comm.
SRL	1080	3	AHE 1	js	Les grandes religions du monde

Bloc 76 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Phénomènes religieux et spiritualité

SRL	1005	3	AHE 1	js	Introduction aux phénomènes religieux
SRL	2030	3	AHE 1	js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL	2070	3	AHE 1	js	Psilogie et religion
SRL	2515	3	AHE 1	js	Cultures et spiritualités des jeunes
SRL	2520	3	AE 1	js	Dialogue interreligieux
SRL	2522	3	AE 1	js	Spiritualités amérindiennes
SRL	2523	3	AE 1	js	Spiritualités de l'Asie de l'Est
SRL	2524	3	AE 1	js	Patrimoine religieux du Québec
SRL	2525	3	AE 1	js	Spiritualités africaines et créoles
SRL	3005	3	AHE 1	js	La religion dans l'espace public
SRL	3030	3	AHE 1	js	La mort et l'au-delà
THL	2005	3	AHE 1	js	Sources et voies de spiritualité

Bloc 76 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Milieu scolaire et connaissance des jeunes

ETA	2200	3	AHE 1		École et environnement social
JES	1001	3	AHE 1	js	Jeunes et réalités sociales
JES	2005	3	AHE 1	js	Jeunes et famille
JES	2008	3	AHE 1	js	Jeunes et violence
JES	2009	3	AHE 1	js	Jeunes et sexualité
JES	2012	3	AHE 1	js	Les jeunes et le monde du travail
PPL	3045	3	AHE 1	js	Accommodement raisonnable
SRL	2521	3	AE 1	js	Diversité relig. et dévelop. personnel
SRL	3120	3	AHE 1	js	L'interreligieux et gestion de conflits

Bloc 76 D *obligatoire* *12 cr.*

Formation à l'intervention

JES	1000	3	AHE 1	js	L'intervenant et la relation d'aide
SRL	1024	6	AHE 2	js	Stage:animation spir./eng. communautaire
SVS	2378	3	H 1	s	Intervention communautaire

Section 14

Université de Montréal

Département de kinésiologie

Table des matières

Calendrier du Département	
Introduction	14-**1**
Coordonnées générales du Département	14-**1**
Frais de cotisation des associations étudiantes	14-**1**
Personnel enseignant	14-**1**
Programmes d'études	14-**1**
Répertoire des cours	14-**5**

À jour le 1er avril 2008

Département de kinésiologie

Introduction

À l'automne de l'année 1948, une vingtaine d'éducateurs de marque ainsi que des dirigeants de mouvements de loisirs diocésains et d'œuvres de jeunesse présentèrent une requête à l'École d'hygiène, la priant d'organiser, à temps partiel, un cours de perfectionnement en éducation physique pour le personnel enseignant de la province.

Le 25 avril 1949, le Conseil de l'École d'hygiène approuvait à l'unanimité un programme qui conduisait à un baccalauréat spécialisé, mais certaines difficultés retardèrent malheureusement la réalisation de ce projet. L'École d'hygiène, en collaboration avec le Service de l'extension de l'enseignement, organisa néanmoins un cours abrégé de 44 heures à l'intention de moniteurs de la récréation de la cité de Montréal. Il fallut ensuite attendre février 1955 avant que débute le programme du baccalauréat en éducation physique.

Puis, en 1969, le Département d'éducation physique est officiellement créé en remplacement de l'École d'hygiène. Depuis septembre 1976, le Département est installé au Pavillon d'éducation physique et des sports qui possède d'importants moyens d'enseignement, des salles de cours, un stade couvert, une patinoire, un gymnase triple, une piscine de 50 mètres, un bassin de plongeon, une palestre, des salles de combat, une salle de danse, des terrains de squash et de handball. Les laboratoires du Département sont très modernes et dotés de tous les appareillages requis pour la recherche dans plusieurs domaines : biomécanique, somatotypie, apprentissage moteur, biochimie et physiologie de l'exercice. Par ailleurs, la bibliothèque de kinésiologie est l'une des mieux constituées au monde.

L'appellation du Département d'éducation physique a été modifiée pour Département de kinésiologie en 1998. Le Département regroupe vingt professeurs, dont les intérêts dans le domaine de l'enseignement et de la recherche portent sur toutes les caractéristiques de l'être humain en situation d'activité physique. Le Département offre un baccalauréat ès sciences, une majeure et une mineure en kinésiologie. Les étudiants peuvent aussi s'inscrire à des programmes de M. Sc. et de Ph. D. (sciences de l'activité physique).

À l'automne 2003, le Département de kinésiologie offrait, conjointement avec le Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine, un microprogramme de 2e cycle et un programme de D.É.S.S. en activité physique et promotion de la santé (diplôme d'études supérieures spécialisées)* .

Depuis l'automne 2006, le Département de kinésiologie offre un microprogramme de 2e cycle, un programme de D.É.S.S. et un programme de M. Sc. en kinésiologie.

Coordonnées générales du Département

	Bureau	Tél. : (514)
Centre d'éducation physique et des sports	8202	343-6151

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par année
Département de kinésiologie	25,00 $

Personnel enseignant

Directeur : François Prince
Directrice adjointe : Suzanne Laberge
Directeur adjoint : Luc Proteau

Professeurs titulaires
Paul Allard, Ph. D. génie mécanique (Montréal)
Louise Béliveau, Ph. D. (Montréal)
Marie-France Daniel, Ph. D. éducation (UQÀM)
Suzanne Laberge, Ph. D. anthropologie (Montréal)
Jean-Marc Lavoie, Ph. D. (Wisconsin)
Luc Léger, Ph. D. (Alberta)
Luc Proteau, Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés
Raynald Bergeron, Ph. D. (Montréal)
Wayne R. Halliwell, Ph. D. (Florida State)
Sophie Laforest, Ph. D. épidémiologie et biostatistique (McGill)
Julie Messier, Ph. D. physiologie (Montréal)
François Prince, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints
Olivier Birot, Ph. D. physiologie et biologie cellulaire (Claude Bernard)
Laurent Bosquet, Ph. D. sciences et techniques des activités physiques et sportives (Poitiers) et sciences de l'activité physique (Montréal)
Yan Burelle, Ph. D. (Montréal)
Dave Ellemberg, Ph. D. (Montréal)

Professeurs accrédités
Martin Juneau, M.D. (Sherbrooke)
Michel White, M.D. (Laval)

Professeurs associés
Bruno Cormery, Ph. D. (Aix-Marseille II)
Alain Delisle, Ph. D. (Montréal)
Phillip Gardiner, Ph. D. (Alberta)
Mathieu Gayda, Ph. D. (de Picardie Jules Verne)
Claude Lajoie, Ph. D. (Montréal)
Julie Lavoie, Ph. D. (Montréal)
Suzanne Leclerc, M.D. (Laval)
André Plamondon, Ph. D. (Montréal)
Guy Thibault, Ph. D. (Montréal)

Professeurs invités
Jacinthe Hovington, M. Sc. sciences biomédicales (Montréal)
François Lecot, M. Sc. (Montréal)
Guylaine Messier, M. Sc. nutrition (Montréal)
Alexandre Paré, M. Sc. (Laval)

Chercheure adjointe
Véronique Pépin, Ph. D. (Arizona)

Programme 1-352-1-0 Version 03

B.Sc. spécialisé en kinésiologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement en fin de parcours.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 20 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par le Département en début de scolarité.

Cheminement honor
Pour être admissible au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 54 crédits avec une moyenne cumulative de 3,5; avoir reçu l'acceptation d'un professeur pour le superviser dans sa recherche; avoir réussi une entrevue de sélection.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme feront l'objet d'une reconnaissance éventuelle.

* Ces programmes sont suspendus depuis l'automne 2006 pour une période indéterminée.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours obligatoire doit le reprendre, l'étudiant qui échoue un cours à option, doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le programme de baccalauréat spécialisé en kinésiologie vise à former des personnes capables d'évaluer la capacité physique, d'analyser le mouvement des divers points de vue des sciences de l'activité physique, et de prescrire des programmes d'activités physiques adaptés à des fins récréatives, de prévention ou de réadaptation, ou de recherche de performance de haut niveau. Il est important de noter que ce programme n'a pas pour objet la formation de professeurs d'éducation physique pour les établissements de niveau primaire et secondaire.

Destinataires

Le programme a pour but de former des diplômés qui interviendront auprès de personnes dites normales de différents niveaux d'âge et de condition physique, incluant les personnes âgées et les femmes enceintes, auprès de personnes aux prises avec certains problèmes de santé ou à risque, ou auprès d'athlètes qui recherchent un haut niveau de performance. Les diplômés de ce programme pourront aussi être professeurs au niveau collégial ou travailler dans les CLSC, les centres médico-sportifs, les centres de conditionnement physique, les centres communautaires et de loisirs, les clubs et les fédérations sportives, les municipalités, et les entreprises privées ou publiques.

Structure du programme

Ce programme totalise 66 crédits obligatoires et 21 crédits à option et 3 crédits au choix. Les crédits des blocs 70V et 70W sont réservés exclusivement au cheminement Honor.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *64 cr.*

Connaissances fondamentales

	KIN	1020	2	A	1	j	Introduction à la kinésiologie
	KIN	1021	3	A	1	j	Anatomie fonctionnelle et exercice
	KIN	1022	2	A	1	j	Intervention individuelle et de groupe
	KIN	1023	3	H	1	j	Enseignement individuel et de groupe
	KIN	1024	3	A	1	j	Physiologie de l'exercice 1
	KIN	1025	3	H	1	j	Physiologie de l'exercice 2
	KIN	1026	2	AH	1	j	Principes d'entraînement
+	KIN	1027	3	H	1	j	Évaluation de l'aptitude aérobie
+	KIN	1028	2	H	1	j	Entraînement de l'aptitude aérobie
	KIN	1030	3	H	1	j	Introduction à la biomécanique
	KIN	1031	3	A	1	j	Apprentissage et contrôle du mouvement
	KIN	1037	3	A	1	j	Activités physiques, sports et sociétés
+	KIN	2024	3	H	1	j	Biomécanique tissulaire et articulaire
	KIN	2026	2	H	1	s	Bases neurophysiologiques du mouvement
+	KIN	2027	2	A	1	j	Évaluation musculaire
+	KIN	2028	3	A	1	j	Entraînement musculaire
+	KIN	2029	2	H	1	j	Planification de l'entraînement
	KIN	2060	3	AH	1	j	Exercice, sécurité et premiers soins
	KIN	3018	3	H	1	j	Méthodologie de la recherche
+	KIN	3023	3	H	1	j	Promotion de l'activité physique
	KIN	3032	3	AH	1	j	Éthique et réflexions en kinésiologie
+	KIN	3036	2	A	1	j	Environnement et aides ergogènes
	NUT	2962	3	H	1	s	Nutrition
	STT	2974	3	AH	1	j	Biostatistique et épidémiologie

Bloc 70 B *obligatoire* *2 cr.*

Formation pratique

+	KIN	2040	1	AH	1	j	Démarche clinique en kinésiologie
+	KIN	2041	1	AH	1	j	Introduction à l'intervention clinique

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Formation professionnelle

+	KIN	3040	3	AHE	1	j	Pratique d'intervention
+	KIN	3041	3	AHE	1	j	Clinique spécialisée
+	KIN	3042	3	AHE	1	j	Stage professionnel

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines spécifiques

+	KIN	2010	3	A	1	s	Croissance et développement moteur
+	KIN	3022	3	H	1	j	Vieillissement et performance

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Disciplines diverses

	KIN	2013	3	A	1	j	Éducation somatique, gestion du stress
	KIN	2015	3	A	1	s	Activités physiques adaptées
+	KIN	2016	3	H	1	j	Performance motrice humaine
+	KIN	2018	3	H	1	j	Biomécanique des activités physiques
+	KIN	3020	3	A	1	j	Exercice, populations symptomatiques 1
+	KIN	3021	3	H	1	j	Exercice, populations symptomatiques 2
	KIN	3035	3	H	1	s	Gestion en activité physique
+	KIN	3037	3	A	1	j	Préparation physique à la performance
+	KIN	3039	3	H	1	j	Préparation psychologique de l'athlète
	KIN	3072	3	AHE	1	j	Travail dirigé 1
	KIN	3073	3	AHE	1	j	Travail dirigé 2

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Complément de formation

	AEG	2110	3	AHE	1	js	Entraînement au travail en équipe
	ANT	1980G	3	H	1	js	Anthropologie de la santé
	BCM	1531	3	AH	1	j	Introduction à la biochimie
	BIO	1153	3	AHE	1	j	Biologie cellulaire
	BIO	1203	3	AHE	1	js	Introduction à la génétique
	DIN	1110	3	A	1	j	Infographie 1
	IFT	1800	3	AHE	1	js	Initiation à l'informatique
	IFT	1912	3	AHE	1	s	Initiation aux chiffriers électroniques
	IFT	1945	3	AHE	1	s	Internet et création de pages Web
	IFT	1990	3	H	1	js	Informatique pour sciences sociales
	JES	1000	3	AHE	1	js	L'intervenant et la relation d'aide
	MSO	2030G	3	AHE	1	js	Systèmes de santé et santé communautaire
	MSO	2160	3	AHE	1	s	Introduction aux méthodes quantitatives
	MSO	2300G	3	AHE	1	js	Promotion et éducation de la santé
	PPA	2102	3	AHE	1	j	Gestion de classe en éducation physique
	PPL	3040	3	AHE	1	js	Communication interculturelle
	PSL	3062	3	A	1	j	Base neuronale des fonctions cérébrales
	PSY	1035	3	AH	1	j	Psychologie physiologique
	PSY	1045	3	AHE	1	j	Motivation et émotion
	PSY	1075	3	AHE	1	js	Psychologie sociale
	PSY	1966	3	AH	1	js	Psychologie de l'adolescence
	PSY	2048	3	H	1	j	Psychologie de la santé
	PSY	2055	3	AH	1	j	Psychologie de la perception
	PSY	2065	3	AHE	1	j	Processus cognitifs 1
	SOL	1090	3	AH	1	j	Construction des données qualitatives
	SOL	1967	3	H	1	j	Sociologie du vieillissement
	SOL	1970	3	E	1	j	Sociologie du Québec
	SOL	2103	3	A	1	j	Sociologie de la santé
	SOL	2104	3	H	1	j	Relations ethniques
	SOL	3109G	3	AHE	1	js	Sociologie de la santé
	SOL	3406	3	H	1	j	Sociologie de la jeunesse
	TXM	1331	3	AHE	1	js	Prévention des toxicomanies : théorie
	TXM	1331D	3	AHE	1		Prévention des toxicomanies : théorie

Bloc 70 V *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Réservé au cheminement honor : initiation à la recherche

	KIN	4074	3	AHE	1	j	Practicum de recherche 1
	KIN	4075	3	AHE	1	j	Practicum de recherche 2

Bloc 70 W *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Réservé au cheminement honor : formation avancée

	KIN	6500	3	AH	1		Activité physique et santé
	KIN	6505	3	AH	1		Activité physique et dynamiques sociales
	KIN	6510	3	AH	1		Activité phys. conditions pathologiques
	KIN	6515	3	AH	1		Équilibre postural et locomotion
	KIN	6520	3	A	1		Évaluation, entraînement et prescription
	KIN	6530	3	H	1	s	Exercices et prob. musculosquelettiques
	KIN	6800	3	A	1	j	Méthodologie de la recherche

	KIN	6825	3 A	1 s	Psycho. du sport et activité physique
	KIN	6831	3 A	1 j	Contrôle du mouvement chez l'humain
	KIN	6832	3 A	1 j	Apprentissage du mouvement humain
	KIN	6842	3 A	1 j	Physiologie de l'exercice
	KIN	6843	3 H	1 j	Exercice et métabolisme
	KIN	6845	3 A	1 j	Muscle et contrôle à l'effort
	KIN	6866	3 E	1 js	Sociologie des pratiques corporelles
	STT	6971	3 AHE	1	Méthodes de biostatistique

Programme 1-352-2-0 Version 02

Majeure en kinésiologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement en fin de parcours.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par le Département en début de scolarité.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme feront l'objet d'une reconnaissance éventuelle.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours obligatoire doit le reprendre, l'étudiant qui échoue un cours à option, doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Diplôme en kinésiologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme comprend 54 crédits obligatoires (Bloc 70 A) et 6 crédits à option (Bloc 70 B).
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *54 cr.*

	KIN	1020	2 A	1 j	Introduction à la kinésiologie
	KIN	1021	3 A	1 j	Anatomie fonctionnelle et exercice
	KIN	1022	2 A	1 j	Intervention individuelle et de groupe
	KIN	1023	3 H	1 j	Enseignement individuel et de groupe
	KIN	1024	3 A	1 j	Physiologie de l'exercice 1
	KIN	1025	3 H	1 j	Physiologie de l'exercice 2
	KIN	1026	2 AH	1 j	Principes d'entraînement
+	KIN	1027	3 H	1 j	Évaluation de l'aptitude aérobie
+	KIN	1028	2 H	1 j	Entraînement de l'aptitude aérobie
	KIN	1030	3 H	1 j	Introduction à la biomécanique
	KIN	1031	3 A	1 j	Apprentissage et contrôle du mouvement
	KIN	1037	3 A	1 j	Activités physiques, sports et sociétés
	KIN	2026	2 H	1 s	Bases neurophysiologiques du mouvement
+	KIN	2027	2 A	1 j	Évaluation musculaire
+	KIN	2028	3 A	1 j	Entraînement musculaire
+	KIN	2029	2 H	1 j	Planification de l'entraînement
+	KIN	2040	1 AH	1 j	Démarche clinique en kinésiologie
	KIN	2060	3 AH	1 j	Exercice, sécurité et premiers soins
	KIN	3018	3 H	1 j	Méthodologie de la recherche
	NUT	2962	3 H	1 s	Nutrition
	STT	2974	3 AH	1 j	Biostatistique et épidémiologie

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

+	KIN	2010	3 A	1 s	Croissance et développement moteur
	KIN	2013	3 A	1 j	Éducation somatique, gestion du stress
	KIN	2015	3 A	1 s	Activités physiques adaptées
+	KIN	2016	3 H	1 j	Performance motrice humaine
+	KIN	2024	3 H	1 j	Biomécanique tissulaire et articulaire
+	KIN	3020	3 A	1 j	Exercice, populations symptomatiques 1
+	KIN	3021	3 H	1 j	Exercice, populations symptomatiques 2
+	KIN	3022	3 H	1 j	Vieillissement et performance
	KIN	3035	3 H	1 s	Gestion en activité physique
+	KIN	3039	3 H	1 j	Préparation psychologique de l'athlète

Programme 1-352-4-0 Version 02

Mineure en kinésiologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de six crédits par trimestre.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par le Département en début de scolarité.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme feront l'objet d'une reconnaissance éventuelle.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours obligatoire doit le reprendre, l'étudiant qui échoue un cours à option, doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Certificat en kinésiologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme comprend 27 crédits obligatoires (Bloc 70 A) et 3 crédits à option (Bloc 70 B).
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *27 cr.*

	KIN	1020	2 A	1 j	Introduction à la kinésiologie
	KIN	1021	3 A	1 j	Anatomie fonctionnelle et exercice
	KIN	1022	2 A	1 j	Intervention individuelle et de groupe
	KIN	1023	3 H	1 j	Enseignement individuel et de groupe

KIN	1024	3	A	1	j	Physiologie de l'exercice 1
KIN	1025	3	H	1	j	Physiologie de l'exercice 2
KIN	1026	2	AH	1	j	Principes d'entraînement
KIN	1030	3	H	1	j	Introduction à la biomécanique
KIN	1031	3	A	1	j	Apprentissage et contrôle du mouvement
NUT	2962	3	H	1	s	Nutrition

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

AEG	2110	3	AHE	1	js	Entraînement au travail en équipe
ANT	1980G	3	H	1	js	Anthropologie de la santé
BCM	1531	3	AH	1	j	Introduction à la biochimie
BIO	1153	3	AHE	1	j	Biologie cellulaire
BIO	1203	3	AHE	1	js	Introduction à la génétique
DIN	1110	3	A	1	j	Infographie 1
IFT	1800	3	AHE	1	js	Initiation à l'informatique
IFT	1912	3	AHE	1	s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT	1990	3	H	1	js	Informatique pour sciences sociales
JES	1000	3	AHE	1	js	L'intervenant et la relation d'aide
MSO	2030G	3	AHE	1	js	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO	2160	3	AHE	1	s	Introduction aux méthodes quantitatives
MSO	2300G	3	AHE	1	js	Promotion et éducation de la santé
PPA	2102	3	AHE	1	j	Gestion de classe en éducation physique
PPL	3040	3	AHE	1	js	Communication interculturelle
PSL	3062	3	A	1	j	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSY	1035	3	AH	1	j	Psychologie physiologique
PSY	1045	3	AHE	1	j	Motivation et émotion
PSY	1075	3	AHE	1	js	Psychologie sociale
PSY	1966	3	AH	1	js	Psychologie de l'adolescence
PSY	2048	3	H	1	j	Psychologie de la santé
PSY	2055	3	AH	1	j	Psychologie de la perception
PSY	2065	3	AHE	1	j	Processus cognitifs 1
SOL	1090	3	AH	1	j	Construction des données qualitatives
SOL	1967	3	H	1	j	Sociologie du vieillissement
SOL	1970	3	E	1	j	Sociologie du Québec
SOL	2103	3	A	1	j	Sociologie de la santé
SOL	2104	3	H	1	j	Relations ethniques
SOL	3109G	3	AHE	1	js	Sociologie de la santé
SOL	3406	3	H	1	j	Sociologie de la jeunesse
TXM	1331	3	AHE	1	js	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM	1331D	3	AHE	1		Prévention des toxicomanies : théorie

Section 15

Université de Montréal

École d'optométrie

Table des matières

Introduction	15-**1**
Coordonnées générales de l'École	15-**1**
Frais facultaires	15-**1**
Personnel enseignant	15-**1**
Programmes	15-**1**
Répertoire des cours	15-**3**

À jour le 15 mai 2008

École d'optométrie

Introduction

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal avec le rang de département rattaché au Comité exécutif.

La mission de l'École d'optométrie s'articule autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et le rayonnement. En premier lieu, l'École doit par ses activités d'enseignement assurer la formation initiale en optométrie, la formation clinique spécialisée aux études supérieures, ainsi que la formation continue des praticiens pour que l'optométriste, comme professionnel de la santé, intervienne efficacement en première ligne des soins oculaires et visuels. En second lieu, l'École d'optométrie doit par ses activités de recherche et ses programmes d'études supérieures contribuer à l'avancement des sciences de la vision et à l'évolution des technologies dans le domaine ophtalmique. Enfin, grâce à la Clinique Universitaire de la Vision, l'École d'optométrie doit être pour le grand public, pour le milieu professionnel et pour la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise.

Le programme de premier cycle de l'École d'optométrie conduit au doctorat en optométrie (O.D.). Ce programme, unique au Québec, est agréé par le *Council on Optometric Education*. Il donne accès aux examens pour obtenir un droit de pratique partout en Amérique du Nord.

Aux études supérieures, l'École d'optométrie offre un programme de Maîtrise en sciences de la vision comportant deux options. L'option « Sciences fondamentales et appliquées » est destinée aux candidats désirant poursuivre une carrière en recherche, tandis que l'option « Sciences cliniques » vise à former des cliniciens spécialisés.

L'École d'optométrie accueille aussi un point de services de l'Institut Nazareth et Louis-Braille et, grâce à son Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) concentration « Intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité » et concentration « Réadaptation en déficience visuelle », elle contribue à la formation de spécialistes impliqués dans la réadaptation du handicap visuel.

Coordonnées générales de l'École

	Bureau	Tél. : (514)
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant		
Secteur administratif	260-7	343-6471
Secteur académique	230-49	343-6325
Clinique universitaire de la vision	110	343-6082

Frais facultaires

Achats d'instruments

1re année	approximativement 3 000 $
2e année	approximativement 3 000 $
3e année	approximativement 335 $

Les étudiants devront se procurer les instruments, fournitures et manuels selon les instructions transmises au moment de l'inscription.

Il est possible que l'utilisation d'un ordinateur portatif soit à considérer par les étudiants en 3e année du programme, sous réserve de l'installation des infrastructures requises à l'École d'optométrie.

Personnel enseignant

Directeur : Jacques Gresset

Professeurs titulaires
Christian Casanova, Ph.D. (Montréal)
Jocelyn Faubert, Ph.D. (Concordia)
Jacques Gresset, O.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval)
Hélène Kergoat, L.Sc.O. (Montréal), M.Sc., Ph.D. (Waterloo)
John V. Lovasik, B.Sc. (McGill), O.D., M.Sc., Ph.D. (Waterloo)
Maurice Ptito, D.M. (Danemark), Ph.D. (Montréal)
Pierre Simonet, O.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Waterloo)

Professeurs agrégés
Etty Bitton, B.Sc. (McGill), O.D. (Waterloo), M.Sc. (Montréal)
Julie-Anne Couturier, B.Sc.Ed. (Sherbrooke), M.A. (Western Michigan), M.Sc. (Pennsylvania College of Optometry)
Danielle de Guise, O.D., M.Sc. (Montréal)
Pierre Forcier, O.D., M.Sc. (Montréal)
Benoît Frenette, M.Sc. (UQÀM), O.D. (Montréal)
Claude Giasson, O.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (University of California, Berkeley)
Langis Michaud, O.D., M.Sc. (Montréal)
Olga Overbury, B.A. (Montréal), Ph.D. (Concordia) 1er juin
Nadia-Marie Quesnel, O.D., M.Sc. (Montréal)
Elvire Vaucher, Maîtrise en biologie cellulaire et Magistère de biologie (Pierre et Marie Curie, Paris VI), D.E.A. et Doctorat en neurosciences (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

Professeurs adjoints
Jean-François Bouchard, B.Pharm., Ph.D. (Montréal)
Vasile Diaconu, M.Sc. (Bucarest), M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Caroline Faucher, O.D., M.Sc. (Montréal)
Julie-Andrée Marinier, O.D., M.Sc. (Montréal)
Judith Renaud, O.D. (Montréal), Residency Primary Care Optometry (Pennsylvania College of Optometry), M.Sc. (Montréal)

Professeures invitées
Julie Brûlé, O.D., M.Sc. (Montréal) 1er juin 2007
Marie-Ève Corbeil, O.D. (Montréal)Nicolas Fontaine, O.D. (Montréal)
Mylène Roy, O.D. (Montréal)

Professeurs associés
Denis Boire, B.Sc.biologiques, Ph.D. (Montréal) 1er juin
Kenneth Knoblauch, B.A. (Philadelphie), Ph.D. (Brown)
Pierre Lachapelle, Ph.D. (Montréal)
Agathe Ratelle, B.Sc. (Montréal), M.A. (Western Michigan)
François Vital-Durand, Doctorat de 3e cycle, D.Sc. (Claude Bernard, Lyon)

Services cliniques
Chef des services cliniques : Dr André Lachance
Clinique d'aniseïconie : Dr Nicolas Fontaine
Clinique de basse-vision : Dre Julie-Andrée Marinier
Clinique d'électrodiagnostic : Dr John V. Lovasik
Clinique d'ergonomie visuelle : Dr Benoit Frenette
Clinique d'optométrie pédiatrique : N.
Clinique générale : Dre Julie-Andrée Marinier
Clinique de gériatrie : Dre Hélène Kergoat
Clinique de lentilles cornéennes : Dr Langis Michaud
Clinique de santé oculaire : Dr Pierre Forcier
Clinique de services optiques : Dr André Lachance
Clinique de vision binoculaire et orthoptique : Dre Danielle de Guise

Stages externes
Directrice des stages externes : Dre Etty Bitton

Programme 1-655-4-0 Version 02

Année préparatoire au programme (O.D.) J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein. L'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. Dans un tel cas, le directeur ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Structure du programme
Ce programme comporte 40 crédits dont 37 obligatoires et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *37 cr.*

BCM	1970	2	A	1	Biochimie 1
BIO	1203	3	AHE	1 js	Introduction à la génétique
DRT	1810S	3	H	1 j	Droit pour professionnels de la santé
MCB	1097	2	H	1 j	Microbiologie et immunologie générales
OPH	2992	3	H	1	Anatomie oculaire
OPM	1009	3	H	1	Optique géométrique
OPM	1010	2	A	1 j	Introduction à la profession
PBC	1040	2	A	1 j	Anatomie macroscopique humaine
PBC	1091	3	A	1	Embryologie et histologie en optométrie
PHI	1968	3	A	1	Notions fondamentales d'éthique
PHY	1982	2	H	1 j	Optique physique
PHY	1984	1	H	1 j	Travaux pratiques d'optique
PSL	1982	2	AH	1	Les bases du système nerveux
PSL	1993	3	H	1 j	Physiologie générale
STT	1979	3	H	1 j	Statistique : concepts et applications

Programme 1-655-1-1 Version 21

Doctorat en optométrie (O.D.) J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 37 crédits en 1re année, de 38 crédits en 2e année, de 39 crédits en 3e année et de 38 crédits en 4e année.
– Le directeur ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués sur l'ensemble des stages conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par l'École
– à l'occasion des stages de 3e année
– à l'occasion des stages de chacun des trimestres de la 4e année.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage obligatoire ou l'un des cours OPM 4114, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Doctorat en optométrie (O. D.).

Structure du programme
Ce programme comporte 157 crédits dont 149 obligatoires, 5 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *37 cr.*

+ MCB	1180	3	A	1 j	Microbiologie et immunologie oculaires
MSO	3001	2	H	1 j	Introduction à l'épidémiologie
OPM	1105	4	A	1	Optométrie 1.1
OPM	1106	2	A	2 j	Optométrie 1.2
OPM	1107	2	H	1 j	Optométrie 1.3
OPM	1108	1	H	1 j	Jugement clinique
OPM	1201	3	A	1	Optique ophtalmique 1.1
OPM	1203	2	H	1 j	Optique ophtalmique 1.2
+ PBC	1010	2	A	1	Pathologie générale en optométrie
+ PHM	2952	2	H	1 j	Pharmacologie générale
PSY	1969	2	A	1 j	Relations interpersonnelles : optométrie
SCV	1101	3	A	1 j	Sc. de la vision 1 Physiologie de l'oeil
SCV	1102	3	H	1	Sc. de la vision 2 Dioptrique oculaire
SCV	1103	3	H	1 j	Sc. de la vision 3 Vision binoculaire
SCV	1105	3	H	1 j	Sc. de la vision 4 Neurophysiologie

Segment 02

Bloc 02 A *obligatoire* *43 cr.*

OPM	2109	2	A	1 j	Optométrie 2.1
OPM	2110	2	A	2 j	Optométrie 2.2
OPM	2111	2	H	1 j	Optométrie 2.3
OPM	2112	1	H	1 j	Stage en soins de première ligne 2.1
OPM	2203	2	A	1 j	Optique ophtalmique 2.1
OPM	2204	3	H	1 j	Optique ophtalmique 2.2
OPM	2302	3	H	1 j	Lentilles cornéennes 2.1
OPM	2403	3	A	1 j	Anomalies de la vision binoculaire 2.1
OPM	2405	3	H	1 j	Anomalies de la vision binoculaire 2.2
OPM	2502	3	H	1 j	Santé oculaire 2.1
OPM	2503	2	A	1 j	Pharmacologie oculaire 2.1
OPM	2504	4	A	2 j	Santé oculaire 2.2
OPM	2505	4	H	1 j	Pharmacologie oculaire 2.2
OPM	2506	3	A	1 j	Santé oculaire 2.3
SCV	2102	3	A	1 j	Sc. de la vision 5 Psychophysique
SCV	2103	3	A	1 j	Sc. de la vision 6 Mouvements oculaires

Segment 03

Bloc 03 A *obligatoire* *36 cr.*

OPM	3107	3	H	1 j	Gestion/jurisprudence
OPM	3115	2	H	1 j	Optométrie 3.2
OPM	3116	2	H	1 j	Analyse de cas
OPM	3117	1	A	2 j	Introduction à la recherche
OPM	3120	3	A	1 j	Optométrie 3.1
OPM	3307	2	H	1 j	Éléments de diagnostic en lent. corn.
OPM	3308	3	A	1 j	Lentilles cornéennes 3.1
OPM	3309	1	A	1 j	Lentilles cornéennes 3.1
OPM	3411	3	A	1 j	Anomalies de la vision binoculaire 3.1
OPM	3502	2	A	1 j	Santé oculaire 3.1
OPM	3601	4	A	2 j	Optométrie pédiatrique
OPM	3602	2	H	1 j	Optométrie gériatrique
OPM	3603	2	H	1 j	Ergonomie visuelle et prévention
OPM	3604	2	H	1 j	Réadaptation et handicap visuel
OPM	3701	3	A	2 j	Stage en soins de première ligne 3.1
OPM	3817	1	A	2 j	Stage en cliniques spécialisées 3.1

Segment 74

Bloc 74 A *obligatoire* *33 cr.*

OPM	4115	1	AHE	1 j	Optométrie 4.1
OPM	4701	7	AHE	1 j	Stage en soins de première ligne 4.1
OPM	4702	7	AH	1 j	Stage en soins de première ligne 4.2
OPM	4801	3	AHE	1 j	Stages en cliniques spécialisées 4.1
OPM	4802	3	AH	1 j	Stages en cliniques spécialisées 4.2
OPM	4902	12	AHE	1 j	Stages externes

Bloc 74 B *option* *minimum 5 cr., maximum 5 cr.*

OPM	4114	5	AE	2 j	Travaux de recherche dirigés
OPM	4114A	2.5	E	1 j	Travaux de recherche dirigés
OPM	4114B	2.5	H	1 j	Travaux de recherche dirigés